Revue historique de l'Ouest

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

DE L'OUEST

VANNES. — IMP. E. LAFOLYE, PLACE DES LICES, 2

REVUE
HISTORIQUE
DE L'OUEST
(*PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS*)

DIRECTEUR :

GASTON DE CARNÉ

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

TRÉSORIER :

J. DE KERSAUSON

6me Année. — 1re Livraison.

BUREAUX DE LA REVUE

1, Rue d'Argentré, NANTES

VANNES
Imprimerie et Librairie
EUGÈNE LAFOLYE
2, place des Lices, 2

PARIS
Librairie historique des provinces
ÉMILE LECHEVALIER
Quai des Grands-Augustins, 39

1890

LE BIENHEUREUX RUAUD

PREMIER ABBÉ DE LANVAUX

ÉVÊQUE DE VANNES

BIEN que l'abbaye de Lanvaux soit située en plein pays breton; je ne m'avancerai pas trop en disant de nos compatriotes qu'ils ignorent presque complètement, non pas le nom du fondateur de Lanvaux, cité dans tous les recueils hagiographiques, du moins les titres sérieux qu'il possède à leur vénération. Aussi les auteurs du nouveau *Propre de Vannes*, malgré l'érudition dont ils ont fourni la preuve, ont-ils omis d'insérer, parmi les autres saints mentionnés au deuxième dimanche de juillet, le nom du bienheureux Ruaud. C'est pour tirer de l'oubli sa mémoire et lui faire rendre dans la mesure de mes forces, les honneurs qui lui sont dûs, que paraît au jour la présente étude. Le lecteur, à défaut d'autre mérite, y notera celui de l'actualité, en raison de la récente découverte des reliques du Bienheureux.

I

Introduction de l'ordre de Cîteaux en Bretagne.

En 1130, quatre religieux de l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Blois[1] vinrent, par ordre de leur abbé, en Bretagne pour y fonder une maison de leur ordre, qui était une réforme

[1] Diocèse de Chartres, alors fille de Cîteaux.

de celui de Saint-Benott. Baldric, archevêque de Dol, à qui les religieux firent d'abord visite, les envoya vers Geoffroi Boterel, comte de Lamballe, fils d'Etienne, comte de Penthièvre. Geoffroi les retint quelque temps auprès de lui ; puis, ayant réfléchi que le titre de fondateur d'une abbaye serait de nature à flatter la piété de son père, il prit le parti de lui adresser ses hôtes. Le comte Etienne les accueillit avec honneur et leur laissa toute liberté pour le choix d'un emplacement. L'évêque de Tréguier, qui témoignait une vive joie de leur arrivée, fit un appel à la charité de ses diocésains : avec les secours qui affluèrent de toutes parts, les moines bâtirent en peu de temps, dans la solitude de Plus-Coat, un monastère qu'ils appelèrent *Bégard*, à cause d'un ermite qu'ils y avaient trouvé. Non que ce fût le véritable nom de l'ermite, mais parce qu'en ces temps-là les ermites portaient le nom de Bégard qui signifie en anglo-saxon *mendiant*. Le calendrier de Bégard met cette fondation, au 10 novembre de l'an 1130. C'est le premier établissement de l'ordre en Bretagne.

II

Fondation de l'abbaye de Lanvaux[1], *fille de Bégard.*

Au fond d'une vallée arrosée par le Loc et sur les limites d'un véritable désert, une noble famille, issue des ducs de Bretagne, avait, aux temps passés, fixé le siège d'une fameuse seigneurie, que l'histoire désigne sous le nom de Lanvaux. Dans le courant du XII[e] siècle, la maison était représentée par Alain, baron de Lanvaux, comte de Quintin,

[1] Landavallis, Lanvaux, B. Maria Landavallensis, Landevallum, de Landavalle, de Lavancüs, Lavantia, de Lanuanciis, Januarius, de Labanciis, Lavaux, Lanvoz, de Lavans, Lanans, Labans, Louvaz, Lawans, Lanvaus, Lauans, (in chron. Brit.), de Lavaris, de Lavanis, Lamias Lamiaus, Lamnas (ap. Mart.) Laniaus, Lamiaus, Lamaux, Lanax. *Origines cistern.* de Léopold Janauschek.

qui conçut le pieux dessein d'établir, sur les terres de sa baronnie, une communauté religieuse. Etienne, comte de Penthièvre, son parent, lui en avait donné l'exemple, en fondant l'abbaye de Bégard. C'est à Etienne sans doute qu'Alain s'adressa pour obtenir des religieux de cette abbaye, alors dans toute sa ferveur.

Au mois de juillet 1138[1], le père Ruaud[2], portant une croix de bois et accompagné de trois religieux, sortait de Bégard, dont l'abbaye de Lanvaux est la fille, disent les Annales, *filia Begardi*. Le jeune essaim se rendait à l'appel du puissant baron[3] qui lui destinait un de ses manoirs situé sur les bords du Loc, et à distance à peu près égale des deux castels de Bihuy et de Lanvaux[4]. Par malheur, le manoir s'élevait aussi presque au sein d'un marais, formé par les débordements continuels du ruisseau, et dont les exhalaisons malsaines firent dans la suite des temps beaucoup de victimes parmi les religieux. Les bons moines, pour le moment, ne songèrent qu'à se réjouir. Leur zèle actif aplanit rapidement les premières difficultés inhérentes à toute fondation, et le 11 septembre de la même année, eut lieu l'inauguration de la nouvelle abbaye, la 129e, par rang de date, des abbayes cisterciennes, la huitième de l'ordre en Bretagne[5].

Le domaine abbatial avec toutes ses dépendances, prés, bois, prairies, métairies, était séparé de l'enclos des barons par un ruisseau qui faisait tourner le moulin du monastère. Alain de Lanvaux renonça à toute juridiction sur ces biens, comme sur le fief dit de Lanvaux, au bourg de Pluvigner,

[1] *Archives de l'abbaye.*

[2] Ruaudus, Ruandus, Robaldus, Rotaldus, Rozandus.

[3] « Alanus, castri de Lanvaux dominus, fundavit atque monachos Bégardo de lineá Cistercii accersitos, mense Julii 1138, illic institui curavit. » *Janauschek* et autres.

[4] *Archives de l'abbaye.* Le castel de Bihuy appartenait également au baron

[5] Abbaye de Bégard, 1130, — du Relec, 1132, — de Buzay, 1135, — de Langonet, 1136, — de Boquen, 1137, — de Saint-Aubin-des-Bois, 1137, — de la Vieuville, 1137.

dont il dota l'établissement. Les droits seigneuriaux passèrent aux moines, sans aucune redevance féodale, à charge unique de prières et d'oraisons[1]. C'est ainsi que grâce aux libéralités du seigneur fondateur et de plusieurs autres seigneurs du voisinage, l'abbaye de Lanvaux fondée pour huit religieux, acquit, au point de vue matériel, une suffisante prospérité.

On peut croire, en ce qui concerne le spirituel, que le père abbé n'y épargnait pas ses soins. Et ce devait être, pour la population d'alentour, un grand sujet d'édification que le spectacle de ces austères religieux, pratiquant dans son intégrité la règle de saint Benoît, telle que le patriarche l'avait établie à Subiaco et au Mont-Cassin. Poissons, œufs, lait, fromage, tout cela était exclu de leur alimentation ordinaire. On pouvait en user, seulement dans les cas extraordinaires, et par charité. Les religieux de chœur couchaient sur des paillasses, vêtus de leur tunique blanche[2], et de leur cuculle, se levaient vers minuit pour chanter jusqu'au jour[3]; et après avoir célébré la sainte messe et accusé leurs coulpes au chapitre, occupaient toute la journée au travail et à l'oraison, observant partout le plus rigoureux silence.

Le vénérable Ruaud donnait naturellement en tout le bon exemple. Ses lumières et ses vertus le rendirent, en peu de temps, si célèbre, que, lorsque l'évêque de Vannes Even ou Yvon, vint à mourir, le chapitre élut, pour lui succéder, le premier abbé de Lanvaux (1143).

[1] *Arch. de l'abb.* — Les moines de Lanvaux exerçaient sur leurs vassaux de ce bourg la triple juridiction, comme on le verra dans l'histoire de l'abbaye ou dans une étude prochaine sur Brandivy.

[2] Une tunique blanche, innovation sur les ordres de la sainte Vierge, « dame et maîtresse de Cîteaux. »

[3] Les frères convers admis dans l'ordre de Cîteaux et employés au dehors au gouvernement des granges, moulins, travaux agricoles, pratiquaient les mêmes exercices.

III

Le bienheureux Ruaud, évêque de Vannes.

Pour raconter la vie du nouvel évêque, il ne reste qu'à glaner, dans les divers ouvrages qui s'en occupent, le peu que l'on sait de ses bonnes œuvres ; elles se réduisent presque toutes à des œuvres de restitution.

Le vicomte Alain de Rohan, avec le consentement de son fils et le conseil de ses barons, avait donné à perpétuité aux moines de Marmoutiers, la dîme de Credin. Ayant appris que cette dîme ne se payait pas intégralement, et ne voulant pas qu'une question d'argent devienne une occasion de perte pour les âmes de ses chers diocésains, l'évêque ordonne au chapelain de Rohan, au chapelain de Credin et aux autres prêtres voisins, d'excommunier sans retard les coupables, tous les dimanches et tous les jours de fête à neuf leçons, à moins qu'ils ne viennent à résipiscence[1].

Le bienheureux se rendit ensuite à Buzay, où se trouvait saint Bernard en cours de visite. Cette maison avait été fondée, en 1136, par le duc Conan III et sa mère Hermengarde. Mais le duc, loin de remplir la promesse qu'il avait faite aux religieux, leur avait même retiré une partie des fonds qu'il leur avait donnés[2]. Les bâtiments demeuraient inachevés et l'abbaye paraissait si pauvre que saint Bernard ordonna à ses moines de retourner à Clairvaux. Le duc reconnut sa faute et dota l'abbaye pour l'entretien de plusieurs religieux. L'évêque de Vannes, témoin du repentir du duc, souscrivit au nouvel acte de fondation et prit sous sa protection l'abbaye,

[1] D'autres renvoient cette affaire vers 1175.

[2] Par exemple, 50 sols de rente sur le marché de Nantes.

placée également sous la protection du pape et de l'évêque de Nantes.

Après avoir assisté à la dédicace de saint Julien du Mans, le bienheureux évêque retourna dans son diocèse, où il fut mêlé, en 1158, à une nouvelle affaire de restitution.

Eudon de la Roche-Bernard avait encouru l'excommunication pour avoir vexé les moines de Redon et leur avoir enlevé trois navires avec leurs hommes et leur chargement. Le châtiment lui ouvrit les yeux, et il s'adressa aux deux évêques de Nantes et de Vannes pour obtenir son pardon[1]. Fort bien ! A tout péché, miséricorde ! Mais un péché contre la justice ne saurait être remis sans restitution. Le coupable dut commencer par restituer les navires et leur chargement ; puis, pour réparer le dommage qu'il avait causé, il donna à l'abbaye une somme de cent livres à prendre sur ses revenus et ajouta la franchise de tout droit dans son port pour un navire du monastère[2]. Alors seulement l'évêque de Vannes lui donna l'absolution. Le seigneur de Pontchâteau signala son retour à de bons sentiments par une autre donation qu'il fit, vers 1160, à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois et dont le bienheureux fut encore témoin.

Ce sont sans doute ces divers traits et d'autres semblables qui lui ont mérité, dans l'inscription placée sur sa tombe en 1740, l'honneur d'avoir été appelé le justicier, « vir rigidæ justitiæ, » homme d'une rigide justice.

On ne sait si, en acceptant l'évêché de Vannes, il se démit du gouvernement de son abbaye, toujours est-il qu'il continua de lui faire du bien et qu'il lui donna le village de Kerauguen, situé aux portes mêmes du monastère[3].

[1] Les deux évêques étaient intéressés, la Roche-Bernard étant alors du diocèse de Nantes, et Saint-Sauveur de Redon, du diocèse de Vannes.

[2] Le Mené. *Hist. dioc. de Vannes.*

[3] Village appartenant au seigneur de Grand-Champ ; donation confirmée en 1222 par Pierre de Grand-Champ, seigneur du Garo ; plus tard par le chevalier de Lisse son gendre, et en 1280, par dame Stephaine, veuve du chevalier de Lisse. (*Arch. Abb.*)

Le bienheureux évêque occupa le siège de Vannes pendant vingt ans (1157-1177), suivant certains historiens, Bucelin, Jean Chenu, Longueval ; pendant trente-quatre ans, s'il faut encroire nos Annales diocésaines, depuis 1143 jusqu'à 1177, où il rendit son âme à Dieu. Le chronologiste de Cîteaux lui donne 57 ans, au moment de son élévation à l'épiscopat. « Anno quinquagesimo septimo ad episcopalem dignitatem ascendit. » Il serait donc mort, au rapport des écrivains bretons, à l'âge de 91 ans, c'est-à-dire, en ne tenant compte que du passé, le doyen des évêques de Vannes, et aussi le dernier saint ou bienheureux qui ait illustré ce siège antique.

IV

Le premier abbé de Lanvaux, évêque de Vannes, est bienheureux.

Ce n'est pas aux œuvres de l'abbé de Lanvaux, devenu évêque de Vannes, qu'il faut avoir recours pour établir le haut degré de sainteté auquel il est parvenu. Ce qui précède fait voir assez que sa vie est fort peu connue ; et pourtant, l n'est guère possible d'en savoir davantage, attendu que ses actes, ignorés de Manrique[1] et des anciens Bollandistes, le sont encore des historiens de nos jours.

La sainteté du bienheureux fondateur se révèle heureusement par les témoignages éclatants qu'en ont rendus ceux qui ont eu à traiter ce sujet. Ils sont tous unanimes à reconnaître l'excellence de son mérite, malgré leur désaccord sur le jour de sa mort. Les auteurs ont fixé ce jour à trois dates différentes : au 23 mars, au 26 juin et au 22 octobre.

Voici d'abord le témoignage des grands Bollandistes qui

[1] « Acta viri Ruandi ignota. »

ont adopté le 22 octobre : « Ruandus, Ruaudus, virum, inquit Manrique, sanctis cisterciensibus annumerant quotquot de eis scripserunt. Ruaud est mis au rang des saints de Cîteaux[1] par tous ceux qui ont entrepris de raconter l'histoire des saints de l'ordre, » c'est-à-dire par Vion dans son livre intitulé : *Lignum vitæ*, par Rusca, dans son ouvrage sur les *saints évêques de Citeaux*, et par d'autres encore. Hugues Ménard et Castellan le citent aussi en ce jour avec le titre de bienheureux. C'est la même qualification employée par les petits Bollandistes au martyrologe de France; par Robert dans le *Gallia christianâ primæva* (Paris 1656).

Collin de Plancy, conformément au nécrologe de Lanvaux, a placé sa mort au 26 juin et lui donne également le titre de bienheureux. Il l'appelle un prélat d'une grande sainteté et d'une régularité exemplaire. Ce sont d'ailleurs les termes de l'épitaphe posée sur sa tombe, en 1740, lorsqu'on refit le parquet de l'église :

Hic jacet
Beatus in Christo pater
Domnus Rotaldus, vir summæ sanctitatis
et rigidæ justitiæ,
Hujus cœnobis primus abbas et rector
episcopus tum Venetensis
Qui post multa virtutum monumenta
laudabiliter edita,
Anno Domini 1177, die vero 26 junii
Obdormivit in Domino
Et in hâc quam condiderat ecclesiâ
sepeliri voluit.

« Ci-gît le bienheureux père en Dieu, le seigneur Ruaud, homme d'une grande sainteté et d'une sévère justice, premier abbé de ce monastère et aussi évêque de Vannes, qui, après

[1] D'après ce texte et quelques autres témoignages, je pourrais dire saint Ruaud. Je me contente du titre de bienheureux, pour éviter l'ombre d'une exagération.

avoir laissé des preuves éclatantes de ses vertus, s'endormit dans le Seigneur, l'an 1177, le 26 juin, et voulut être inhumé dans cette église qu'il avait bâtie. »

L'inscription primitive n'est pas moins remarquable :

Hâc sunt in fossâ Rozandi prœsulis ossa
Dum vixit gentis curam Venetensis habentis,
Fratribus in parte vixit, hic illius arte
Quando Christum laudat, cœlica concio laudat.

« Dans ce caveau sont les ossements de Ruaud, de son vivant évêque de Vannes. Il vécut en partie pour ses frères, ici, grâce à lui, quand on loue le Christ, c'est le ciel lui-même qui chante ses louanges. » N'oublions pas Garaby[1] qui le désigne encore en ce jour sous le nom de bienheureux.

Passons au 23 mars, où Henriquez lui décerne sans hésiter le même honneur. Le martyrologe de France, publié par André de Saussay, sur l'ordre de Louis XIII, s'en occupe dans les termes qui suivent. « Obiit beatæ memoriæ Rotaldus, ex monacho episcopus venetensis, cui religiosa vita quam in episcopatu intentiori studio coluit, resque eo in munere divinâ gratiâ confectæ, magnam sanctitatis existimationem et vivo et defuncto pepererunt. » « Le 23 mars, mourut Ruaud de bienheureuse mémoire, de moine qu'il était, devenu évêque de Vannes, à qui une vie pleine de piété et de zèle qu'il mena sur le siège épiscopal, et des œuvres merveilleuses accomplies avec la grâce divine, valurent de son vivant et après sa mort, une grande réputation de sainteté. » On ne saurait mieux dire d'aucun saint. Le bouquet en la matière nous est naturellement fourni par les écrivains de l'ordre. Voici comment, au même jour, 23 mars, le ménologe de Cîteaux exalte les vertus de notre bienheureux :

« In Galliâ, beatus Ruandus, venetensis episcopus, ex sacro ordine cisterciensi assumptus, qui pietatem quam in solitu-

[1] *Vie des Saints et des Bienheureux de Bretagne*, Saint Brieuc, 1839

dinibus Cistertii didicerat, usque ad finem vitæ sanctissime colens, incredibili sanctitatis fulgore radiatur. »

« En France, le bienheureux Ruaud, évêque de Vannes, de l'ordre de Cîteaux, qui pratiquant jusqu'à la fin de sa sainte vie la piété qu'il avait puisée dans la solitude de Cîteaux, brilla d'une incroyable splendeur de sainteté. » Bucelin, dans le *Martyrologe bénédictin* (Augsbourg, 1656) produit le même texte, sauf quelques variantes insignifiantes[1]. Cette mention identique du ménologe de Cîteaux et de Bucelin n'a pas seulement le mérite d'être d'une importance capitale au point de vue qui nous occupe, elle paraît contenir en outre un renseignement historique du plus haut intérêt, sur les débuts dans la vie religieuse du bienheureux Ruaud. Où donc a-t-il puisé cette piété vive qui l'a fait briller d'une splendeur incroyable, et lui a valu, d'après tous les auteurs, le titre de bienheureux ? *In solitudinibus Cistertii*, dans les solitudes de Cîteaux, c'est-à-dire à la source même de la vie cistercienne, au berceau de l'ordre. Si cette interprétation est exacte, il faut en conclure que le fondateur de Lanvaux n'a pas été seulement moine de Cîteaux ou moine cistercien, mais qu'il a été aussi moine à Cîteaux, qu'il aurait fait profession à Cîteaux même. Certainement, d'après la pratique ordinaire, le bienheureux Ruaud a été religieux de Bégard, mais rien n'empêche, comme le fait remarquer le bibliothécaire de la grande Trappe, qu'après avoir fait profession à Cîteaux, il n'ait été d'abord envoyé à l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Blois, fondée en 1121, par une colonie de Cîteaux; puis à l'abbaye de Bégard, fondée, en 1130, par quatre religieux de l'Aumône ; de Bégard à Lanvaux, en 1138, pour fonder la nouvelle abbaye.

Pour ne rien omettre de ce qui peut servir à la gloire de notre saint, je signalerai en dernier lieu l'hommage qui lui est rendu par le jésuite Longueval dans son *Histoire de l'Eglise gallicane*. Cet auteur marque l'année de sa mort en

[1] Bucelin dit : *Quam in illo monasterio didicerat.*

1177, sans en indiquer le jour : « deux autres évêques du même pays avaient jeté un grand éclat de vertu dans la province[1]... Le second, appelé Ruand ou Ruaud, a été vingt ans évêque de Vennes, et quoique peu célèbre pour le détail de ses actions, il a égalé, quant à l'essentiel, les plus belles vies, remportant avec lui, lorsqu'il mourut en 1177, la vénération de ses diocésains et la réputation d'un saint. »

On comprend aisément, à la lecture de ces textes, la grande dispute qui, au dire de dom Morice, s'éleva entre le chapitre de Vannes et les moines de Lanvaux, relativement à la possession du corps du bienheureux évêque. « Pro quo seditio magna inter canonicos et monachos de Lanvaux orta est. » Les chanoines, à qui il avait donné la moitié de l'église de Saint-Patern[2], auraient bien voulu, par reconnaissance, et aussi pour honorer ses vertus, le faire inhumer dans leur cathédrale. Les religieux de Lanvaux ne l'entendaient pas ainsi, et se basant sur la volonté du défunt, finirent par avoir gain de cause, comme on le verra ci-après.

Il suffit d'exposer ces témoignages. Ils parlent assez d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin d'un commentaire pour en faire ressortir la valeur. Qu'il me soit permis à mon tour d'y ajouter le mien.

On sait que la loi du V brumaire, an IV (26 octobre 1795), a constitué les archives départementales, en centralisant au chef-lieu de chaque département, avec les registres des diverses administrations et les chartriers de la noblesse émigrée, les titres des établissements religieux. C'est ainsi que les épaves des archives de Lanvaux, échappées au naufrage de la Révolution, ont été transférées à la préfecture de Vannes, où il m'a été donné, pendant des semaines entières, de les feuilleter à loisir. Or j'affirme qu'il est peu de manuscrits qui fassent mention du fondateur de Lanvaux, sans accompagner son nom des mots *vénérable* ou *bienheureux*.

Tout cela prouve que le bienheureux Ruaud a laissé une

[1] Le premier, c'est saint Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo.

[2] *Bollandistes*, au 22 octobre.

mémoire extrêmement bénie, et qu'il ne lui manque rien *quoad formam sanctitatis.* Mais a-t-il été honoré d'un culte dans l'ordre de Cîteaux ou dans son abbaye? Ni les Bollandistes, ni les autres auteurs n'ont tranché cette grave question. Parce qu'ils n'ont pu la résoudre, les Bollandistes lui ont refusé une place dans le corps de leur ouvrage, « quia vero non constabat de cultu, prætermissus a nobis tunc est. » Le vieux missel d'Auray, imprimé en 1530, est également muet sur ce point, et pour ma part, j'avoue franchement n'en avoir pas trouvé trace dans les archives. Peu d'archives d'ailleurs ont été autant bouleversées que celles de Lanvaux, par la raison que peu d'abbayes ont subi autant d'épreuves. A diverses reprises, des gens cupides, abbés commendataires, fermiers, partisans plus ou moins sincères de la Ligue, l'ont impitoyablement mise au pillage. Pour les malheureux moines qui tentaient de s'opposer à ces violences, ils étaient ou massacrés, ou contraints de vider la place[1]. Lors de la nomination de l'abbé Auffray en 1614, un diplôme royal atteste en particulier que « l'abbaye était depuis vingt ans sans habitants, sans fenêtres, ouverte à tous venans. » Quoi d'étonnant que, parmi tant de désastres, le culte du bienheureux fondateur ait d'abord été délaissé, puis totalement oublié?

Si le culte public de notre bienheureux demeure enseveli dans la nuit de l'histoire, il en est autrement du culte privé qui ne lui a jamais fait défaut. Nos vieilles gens se souviennent encore des jours de leur enfance, où ils allaient, sous la conduite de leurs parents, prier sur la tombe de celui que les anciens appelaient le *saint de Lanvaux, er sant a Lanvaux.* Il y a cinquante ans à peine, les pèlerins accouraient fréquemment des paroisses environnantes, parmi les ruines de la chapelle, pour y implorer son secours; et il y a des raisons d'espérer, depuis la découverte du

[1] *Archives de l'abbaye.*

saint de Lanvaux, que cet antique pèlerinage, tant au lieu primitif de son inhumation que sur sa tombe nouvelle, peu à peu refleurira comme par le passé.

V

Le bienheureux Ruaud a été inhumé dans le sanctuaire de Lanvaux.

Ce saint personnage que les populations voisines honoraient sans le connaître, nous le connaissons, nous. Nous savons qu'il n'est autre que le bienheureux Ruaud, inhumé conformément à ses désirs, par les moines de Lanvaux, dans l'église qu'il avait bâtie : « et in hâc, quam condiderat, ecclesiâ, sepeliri voluit. » Il n'en fallait pas moins que sa volonté clairement exprimée pour triompher de l'opposition des chanoines.

Les archives de l'abbaye sont pleinement d'accord avec l'assertion émise par l'épitaphe.

Nous savons en outre, à n'en pas douter, que sa tombe n'a pas été creusée dans un endroit quelconque de l'église, mais dans le sanctuaire même. Manrique, l'annaliste de Cîteaux, le déclare expressément : *in sanctuario*, dans le sanctuaire. Les Bollandistes répètent avec lui : *in sanctuario.* Collin de Plancy n'est pas moins formel : « il fut inhumé, dit-il, dans le sanctuaire de l'église qu'il avait bâtie. » L'abbé Tresvaux et tous les autres auteurs reproduisent la même affirmation.

Et avant de passer plus loin, je ferai remarquer, pour répondre à certaines objections, que l'église bâtie par le bienheureux évêque et qui reçut son corps, existait encore au XVIII[e] siècle. Il n'y a pas moyen d'aller contre les termes de l'épitaphe : *et in hâc, quam condiderat, ecclesiâ,* et dans cette

église même, dans cette église-ci, dans l'église actuelle. » Le chœur[1] de la chapelle a été rebâti en 1488, par l'abbé Olivier Mello ; il a été en même temps allongé et passablement élargi, comme il est facile d'en juger par les fondations de l'ancien sanctuaire que j'ai retrouvées et mises au jour. Quant à la nef de l'église, les archives ne mentionnent nulle part, à ma connaissance du moins, qu'elle ait été rebâtie. Un procès-verbal de 1661 atteste qu'elle est « caduque et ruineuse. » Elle a donc subi bien des réparations, mais de reconstruction, point. Et en admettant à la rigueur cette supposition, on ne peut soutenir qu'elle a changé de place, sans faire mentir l'inscription de 1740 : *et in hâc ecclesiâ*; c'est dans cette église-ci qu'il a été inhumé. »

On ne saurait soutenir davantage que le corps du bienheureux a été exhumé d'un premier tombeau pour être, dans la suite des temps, transféré dans un tombeau du sanctuaire. Ce serait donner gratuitement un démenti à tous les auteurs que nous avons cités. Et si l'on ne peut sagement rejeter des textes aussi formels, on est forcé d'avouer du même coup que les caveaux (je suis obligé d'en parler ici par anticipation) ont dû être construits dans le temps où se creusaient les fondations du sanctuaire. Ce raisonnement est devenu sans réplique, depuis une dernière fouille que j'ai fait pratiquer au mois décembre 1889. Cette fouille démontre, ou plutôt montre à qui a des yeux pour voir, que le côté sud du 2e caveau, loin d'être adossé aux fondations du sanctuaire primitif, comme je l'avais pensé tout d'abord, constitue ses fondations mêmes. Comme ce dernier remonte au XIIe siècle, à plus forte raison les caveaux qui lui servirent de base remontent-ils jusqu'à cette époque. D'où il suit que le bienheureux Ruaud, inhumé dès le principe dans le sanctuaire, conformément à tous les textes, a été dès le principe déposé

[1] Par le mot *chœur*, on doit entendre aussi et peut-être uniquement le sanctuaire.

dans les caveaux, et que l'hypothèse d'une translation, dans les siècles postérieurs, est absolument inadmissible.

Et alors même que pour résoudre plus aisément certaines difficultés, on s'obstinerait contre toute raison dans cette hypothèse, il n'en reste pas moins certain que son corps reposait dans le sanctuaire au XVII[e] siècle, puisque les principaux témoignages relatifs à son inhumation datent de ce temps; qu'il y reposait en 1740, où les religieux ont remplacé l'inscription primitive :

Hâc sunt in fossâ Rozandi prœsulis ossa.
Dans cette fosse sont les ossements de l'évêque Ruaud.

Par cette autre.

Hic jacet beatus Rotaldus
Ci-gît le bienheureux Ruaud.

Comme il y reposait en 1789, quand éclata la Révolution française. Le 21 mars 1791, un arrêté du directoire départemental prononça la clôture de l'abbaye de Lanvaux et assigna le couvent de Prières aux religieux de Lanvaux, de Saint-Gildas, de Sarzeau et de Rieux qui voudraient continuer la vie commune. S'ils préféraient rester dans le monde, l'Etat se chargeait de pourvoir à leur entretien. Quel que soit le parti auquel ils s'arrêtent, encore les moines de Lanvaux sont-ils obligés de sortir, et d'abandonner avec l'abbaye tout ce qu'elle renferme. Les bâtiments de l'abbaye eux-mêmes, vendus comme bien national en 1792, passent en des mains étrangères.

Que sont devenues, depuis ces temps douloureux, les reliques du sanctuaire? Ont-elles été préservées, plus heureuses que tant d'autres, des fureurs de l'impiété ? voilà la question ! voilà ce qu'il importe d'éclaircir et de vérifier !

VI.

Invention des restes du bienheureux Ruaud.

En 1837, M. Carado, recteur de Brandivy, sur l'avis d'un vieillard confirmé par la voix publique, que trois tombes de religieux, entr'autres celle du Saint de Lanvaux, restaient enfouies sous les décombres du chœur, se rendit le 30 juillet avec des ouvriers à l'endroit indiqué, pour y opérer des fouilles. Il y trouva effectivement des reliques ; et bien qu'elles fussent éparses en terre sans le moindre signe caractéristique, tel que caveau, sarcophage, inscription, il n'en fit pas moins faire, le 26 septembre suivant, une cérémonie solennelle, comme si ces restes avaient véritablement appartenu au fondateur de l'abbaye. Mais le vague du procès-verbal inséré dans les archives de la fabrique, les conversations privées de M. Carado qui donnaient un démenti constant à la réalité de sa découverte, l'amertume de ses plaintes contre le directeur des forges qui s'opposa sottement à la continuation des fouilles, l'examen attentif des lieux qui attestait qu'elles avaient été mal conduites, l'absence totale enfin de la plus légère marque distinctive, tout imprima dans mon esprit la ferme conviction que le corps du bienheureux Ruaud, en dépit de la croyance générale, attendait encore son invention. Et comme les travaux auxquels je me suis livré sur l'abbaye de Lanvaux appelaient comme un couronnement naturel la découverte du fondateur, je résolus de reprendre les fouilles, non plus indifféremment dans telle ou telle partie du chœur, comme le fit M. Carado sur des données inexactes, mais dans le sanctuaire proprement dit, *in sanctuario,* où tous les documents proclament qu'il a été inhumé.

L'opération d'ailleurs ne présentait pas de grandes difficultés. Tandis que les arbres, parmi lesquels il s'en trouve de magnifiques, remplissent la nef de l'église qu'ils ont envahie jusqu'au chœur, aucun n'a poussé dans le sanctuaire, et à

l'exception de quelques méchantes ronces et de deux ou trois arbustes rabougris, rien n'est venu profaner ce lieu sacré.

Les fouilles ont commencé, le 11 juin 1888, par une tranchée de deux mètres de large sur un mètre de profondeur ; partant du chœur pour aboutir au sanctuaire, elle devait atteindre, en ce dernier endroit, une profondeur de deux mètres. C'est là, dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, que mes hommes ont découvert, dès le lendemain matin, deux squelettes emboîtés pour ainsi dire l'un dans l'autre, et composés, en majeure partie, des têtes et des os principaux des jambes et des bras dans leur situation naturelle, avec une rangée de gros clous tout autour. Les têtes étaient tournées vers la nef. Mais rien de caractéristique : ni caveau, ni sarcophage, ni inscription. Sans m'y arrêter davantage, je fais enlever les reliques et élargir la fosse. Après quelques minutes de travail, un mur en granit attire nos regards, mur à moitié démoli et enseveli parmi des débris de toute sorte ; pierre, chaux pulvérisée, tuile, charbon et même quelques restes humains. Sous cette masse informe, en plein sanctuaire cette fois, à deux ou trois pieds au-dessous du premier, se dégage, au fond de la fosse, un second lot d'ossements, avec les gros os plus ou moins collés aux dalles et une tête tournée vers l'autel. Je déplace les reliques pour sonder la cavité dans tous les sens, et le terrain déblayé laisse voir les bases d'un caveau solidement construit en granit, et dont la voûte malheureusement s'était effondrée.

Fermement persuadé que je me trouve en présence des restes du bienheureux Ruaud, ma joie est mêlée d'un bien vif regret. Pour procéder suivant les règles, il eût fallu, avant d'y toucher, provoquer une enquête. Mais l'avouerai-je ? Je cherchais un caveau ; et ce caveau, malgré des sondages répétés, je ne l'ai pressenti, qu'après avoir enlevé les reliques. C'est que la fouille, au lieu d'être conduite de front[1],

[1] Si mes ordres avaient été suivis en mon absence, cela n'eût pas eu lieu. L'enquête d'ailleurs ne pouvait avancer à rien, en raison du mélange dont il sera parlé ci-après.

s'est faite, en cet endroit comme dans un puits, à travers un terrain tourmenté qui, m'induisant en erreur jusqu'au bout, me faisait croire encore à une sépulture ordinaire.

Les reliques enlevées, il ne restait qu'à poursuivre le dégagement du caveau.

Une dalle en ardoise qui s'enfonçait sous terre, en excitant ma curiosité, me réservait une nouvelle surprise. Quelques coups de pioche donnés à droite révèlent l'existence d'un second caveau juxtaposé et renfermant un troisième lot d'ossements, avec une tête tournée vers la nef[1]. Ce second caveau est également tout entier en granit, sauf le fond, formé au chevet de deux larges ardoises. Pour cette fois, il eût été possible d'avoir une enquête sur place. Mais je n'attachais à cette découverte qu'un intérêt secondaire, lequel d'ailleurs a cédé bien vite à la nécessité de mettre les caveaux à l'abri d'un coup de main.

Le bruit que parmi les ruines de la chapelle je cherchais de l'or et de l'argent s'étant peu à peu répandu, y avait attiré une grande foule, où l'on remarquait certains visages qui respiraient visiblement la maudite soif de l'or. Je tremblais qu'on ne vînt dans la nuit ravager les tombes. Dans ces conditions, mieux valait enlever les reliques, en évitant soigneusement de les confondre avec les autres. C'est le parti que je crus devoir prendre, non sans avoir eu soin d'expédier préalablement au président de la Société polymathique qui s'était chargée des dépenses, la nouvelle de la découverte, en le priant de se rendre à Lanvaux au plus tôt pour en dresser procès-verbal. Il y vint quelques jours après. Dans l'intervalle et dès que les fouilles avaient touché à leur fin, les tombes avaient été violées. Des chercheurs de trésor étaient venus, vers minuit, soulever les dalles des caveaux, et si le chien du garde, par ses aboiements furieux, n'avait heureuse-

[1] La situation des têtes en sens inverse avait vivement frappé et intrigué les ouvriers.

ment réveillé son maître, ces imbéciles n'y auraient pas laissé pierre sur pierre. En supposant que les reliques fussent restées en place, tout était profané, dispersé, brisé.

Les reliques, Dieu merci, sont sous clefs. Les ossements des trois tombes forment trois lots distincts ; et chacun d'eux, en vue d'une vérification scientifique, est déposé dans une caisse spéciale. Aucune tombe par ailleurs n'existe dans le sanctuaire ni même dans le chœur. Des tranchées et des sondages largement pratiqués jusqu'au sol dur, les 3, 4 et 8 octobre suivant, sont de nature à dissiper tous les doutes.

Va-t-on m'accuser d'avoir fait erreur dans la désignation des restes du fondateur de Lanvaux ?

Voici trois lots d'ossements avec trois tombes dont la tradition a conservé le souvenir, mis au jour dans le sanctuaire de l'abbaye, un sans caveau et deux dans des caveaux particuliers. Comme ni le chœur, ni le sanctuaire ne renferment aucune autre sépulture, l'un des trois est nécessairement celui que nous cherchons. A l'extérieur, il est vrai, la pierre tombale ayant disparu, pas de marque qui puisse faire reconnaître le tombeau ; à l'intérieur, nulle pièce indicative. Il n'importe. Rappelons-nous qu'en vertu des règles qui président aux inhumations dans les églises, tout prêtre y est enterré la tête tournée vers l'autel, et ceux qui ne sont pas prêtres, en sens opposé. Or sur les trois lots d'ossements, un seul, celui du milieu, qui occupe en même temps le milieu du sanctuaire, présente une tête tournée vers l'autel. Donc ce personnage seul était prêtre, et les autres ne l'étaient pas. Mais quel peut être ce prêtre qui repose à la place d'honneur du sanctuaire, dans un caveau de granit si finement travaillé, sinon le bienheureux abbé de Lanvaux, évêque de Vannes, que les documents et la tradition assurent avoir été inhumé dans le sanctuaire de l'église qu'il avait bâtie ? Il ne semble pas, devant cet accord évident des faits avec la tradition et les documents, qu'un doute sérieux puisse s'élever, dans un esprit droit, sur l'authenticité des reliques qu'il m'a été réservé de découvrir.

VII

Les caveaux ne renfermaient pas de cercueils[1]

En même temps qu'un caveau, je cherchais un sarcophage; et ce n'est pas, à vrai dire, un caveau que j'espérais tout d'abord mettre au jour, mais bien un sarcophage soit en pierre, soit en plomb.

Qu'il y ait eu dans notre Bretagne des saints déposés après leur mort dans des cercueils en pierre, cela n'est pas douteux. Il suffit de nommer, parmi tant d'autres, saint Martin de Vertou, saint Mériadech, saint Méen, saint Benoit de Macerac, les saints Léry, Héliaud, Herbaud... Ça été, pendant plusieurs siècles, le mode de sépulture principalement usité pour les personnages de marque[2]. Je sais bien, qu'au rapport de M. de Fréminville, cet usage a cessé, vers l'an 900, en Armorique. Je sais aussi qu'il s'est maintenu, dans les pays voisins, certainement jusqu'au XIV[e] siècle[3]. N'est-ce pas un cercueil en pierre qui reçut les corps, en 914, de saint Loup, évêque d'Angers; en 1122, de Serlon, évêque de Séez; en 1157, de saint Lambert, évêque de Vence; en 1260, du bienheureux Thomas Hélyes, diocésain de Coutances? N'est-ce pas dans un cercueil de pierre que le cadavre de l'empereur excommunié Henri IV, après avoir été exhumé de l'église de Saint-Lambert de Liège où il avait été enseveli en 1106, demeura cinq ans sans sépulture? Rien donc n'interdisait de penser que les fouilles aboutiraient à la découverte d'un sarcophage de ce genre.

[1] Les détails qui suivent sur les cercueils, les insignes, les mélanges de reliques sont tirés des Bollandistes, *Vies des Saints*, ouvrages spéciaux.

[2] En certaines localités, pour tous ceux qui avaient quelques ressources.

[3] Même jusqu'au XVII[e] (de Caumont), mais mon intention n'est pas de faire un cours archéologique.

A défaut d'un cercueil en pierre, il y avait de fortes raisons de compter sur un cercueil en plomb, les cercueils en plomb, dit Kerdanet, ayant remplacé pour la sépulture des grands hommes les cercueils en pierre. Il est en outre vrai de dire que les cercueils de plomb ont été employés à toutes les époques, et pour me borner à quelques exemples pris à travers les âges, c'est dans un cercueil semblable que fut déposé au premier siècle de l'église, saint Front, apôtre de Périgueux ; au IV^{e}, l'empereur Maximien-Hercule[1] ; au IX^{e}, saint Léonard[2] ; au XV^{e}, Simon de Cramand, cardinal-évêque de Poitiers et sainte Françoise d'Amboise. Cet usage n'était pas inconnu à Lanvaux, où les travaux nécessités par le percement du canal destiné au service des forges, en coupant le cimetière de l'abbaye en deux, ont mis à découvert plusieurs cercueils de plomb.

Mais non ! au lieu de ces indestructibles sarcophages qui eussent conservé intact le corps du bienheureux Ruaud, les religieux de Lanvaux, à l'imitation de ce qui avait été fait pour saint Gilduin[3] et pour plusieurs autres, construisent tout exprès dans le sanctuaire un caveau en pierres, où ils déposent, dans un cercueil de bois, les restes de leur vénéré fondateur. La présence de gros clous parmi les décombres autorise la supposition d'un cercueil en bois, et il est aisé de concevoir, qu'après avoir passé plus de sept cents ans sous terre, il n'en soit pas resté de traces.

Et ce cercueil n'a pas de quoi nous étonner, si l'on réfléchit que ce n'est pas le seul exemple que nous présente le XII^{e} siècle. Le bienheureux Robert d'Arbrissel, lorsqu'il tomba malade, en 1117, disait aux personnes qui l'assistaient : « Je vais mourir, préparez pour ma sépulture, un cercueil de

[1] Il se pendit à Marseille, et fut mis par Constantin dans un cercueil de plomb, enveloppé d'un autre cercueil de marbre.

[2] En vérifiant ses reliques au XV^{e} siècle, on trouva trois cercueils, l'un en plomb pour les cendres ; le second en terre cuite pour le chef et les ossements ; le troisième en bois presque pulvérisé.

[3] Mort en 1077.

bois. » Au siècle suivant, en 1280, le fameux Albert le Grand fut également inhumé dans un cercueil de ce genre. Outre que ce mode de sépulture convenait à l'humilité du saint évêque, il n'était donc pas le moins du monde en opposition avec les mœurs de l'époque.

VIII

Les caveaux ne renfermaient aucune pièce indicative.

Ce qui ne les contredit pas davantage, c'est l'absence de toute pièce indicative, inscription, crosse, anneau parmi les reliques des caveaux. Car pour tirer de là un argument sérieux, il faudrait prouver que tous les prélats ont été inhumés avec la crosse, l'anneau ou une inscription quelconque.

On n'y réussira jamais.

On n'y réussira certainement pas pour l'inscription.

L'inscription se met au-dessus des tombes et non au dedans. Lorsqu'on lève un corps de terre, qu'on le dépose dans une châsse, lorsqu'on cherche à vérifier les reliques d'une châsse ou d'une tombe, c'est en ce moment qu'il est dressé généralement de la cérémonie un acte authentique destiné à être enfermé avec les ossements. Cela eut lieu, par exemple, en 1052, pour l'ouverture de la châsse contenant les restes précieux de saint Denys l'Aréopagite. Or, il n'est pas question ici de translation ; et si les reliques ont jamais été l'objet d'une vérification, comme elles n'étaient pas destinées à sortir du caveau pour être exposées à la vénération des fidèles, la pierre tombale qui recouvrait le même caveau tenait suffisamment lieu d'authentique.

Il est fâcheux assurément que la pierre ait disparu. Qu'y faire ? Je soupçonnerais même les moines de l'avoir déplacée au moment de leur dispersion, d'autant que c'était le vrai

moyen de soustraire les restes de leur vénéré fondateur à une profanation possible. Est-elle entrée dans la suite, avec les matériaux de l'église et des bâtiments claustraux, dans la construction de la verrerie ou des forges? A-t-elle été portée au bourg, lors des premières fouilles de 1837, puis brisée sur le chemin pour y servir d'empierrement, comme d'aucuns l'osent affirmer[1]? Il est malaisé de le savoir au juste. J'ajoute que mes ouvriers ont trouvé, parmi les décombres, quelques fragments de pierre tombale, à caractères gothiques, si je ne me trompe. Quelqu'un pourra-t-il y trouver un sens? c'est possible. Toujours est-il que disséminés çà et là parmi les ruines, ils ne sont pas en état de fournir une indication, à ce point de vue, décisive.

Sera-t-on plus heureux avec la crosse et l'anneau? Si l'on rencontre beaucoup de prélats inhumés avec ces insignes, on en voit d'autres aussi ensevelis sans eux. Saint Godefroi, évêque d'Amiens, racheta l'anneau pastoral de saint Honoré, que son prédécesseur avait vendu, et il le rapporta à son église. Puisque cet anneau a pu être vendu et racheté, il n'a pu être enseveli avec saint Honoré. Gervais, mort archevêque de Reims, en 1067, avait une crosse d'or du poids de trois livres et demie. Il en fit présent aux moines de saint Remi pour les indemniser de quelques dommages qu'il leur avait causés. Saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, déposa en mourant son bâton pastoral entre les mains de la statue de l'Enfant-Jésus, comme pour lui résigner à perpétuité la supériorité de son abbaye. L'abbaye de Cormeri ayant voulu se soustraire à la dépendance de Marmoutiers, le pape ordonna qu'à la mort de l'abbé de Cormeri, son bâton pastoral serait apporté sur le tombeau de saint Martin, où celui qui serait élu en sa

[1] Il paraît que cette pierre représentait un personnage avec une crosse. Ne serait-ce pas la pierre tombale primitive? En ce cas, rien de plus déplorable que la perte de cette pierre qui nous aurait fourni vraisemblablement un spécimen des monuments funéraires du XII[e] siècle, où il était ordinaire d'honorer, par des épitaphes en vers, les personnages marquants.

place, viendrait le prendre par ordre du doyen et du chapitre. Donc, ces prélats n'étaient pas inhumés avec leurs insignes. Il y a plus : sous prétexte que les dépendances des évêchés et des abbayes constituaient des fiefs, certains princes de la terre, enlevant au clergé, aux fidèles et aux religieux leur droit d'élection, exigeaient qu'à la mort du prélat on leur remît sa crosse et son anneau, qu'ils donnaient ensuite à celui qu'ils choisissaient pour lui succéder. C'est à cette pratique que saint Annon dut sa nomination à l'archevêché de Cologne (1055). « L'empereur Henri était à Coblentz, lorsque les députés de Cologne vinrent lui apprendre la mort d'Heriman, leur archevêque, et lui présenter son bâton pastoral, le priant de leur donner un digne prélat. L'empereur ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix, que de nommer Annon à ce grand siège, et il lui donna aussitôt le bâton pastoral qu'on lui avait apporté[1]. »

Les terribles guerres de l'investiture n'ont pas eu d'autre motif que la nécessité où se sont vus les souverains pontifes, pour sauvegarder les dignités ecclésiastiques, de dépouiller les monarques d'un prétendu droit qu'ils avaient usurpé.

Il ne sera pas inutile d'ajouter, en ce qui concerne notre bienheureux évêque, que sa crosse pouvait fort bien être en bois. Comment ce saint prélat, qui était en même temps de l'ordre de Cîteaux, eût-il osé la porter d'or et d'argent, à une époque où les croix d'or et d'argent étaient remplacées à Cîteaux par des croix de bois, où les chandeliers des autels étaient en fer, et les ornements sacerdotaux eux-mêmes, dépouillés de leur riche broderie ? Une croix de bois devait suffire à la simplicité du bienheureux Ruaud. Or, en supposant que cette crosse de bois fut déposée dans sa tombe[2], il va sans dire, que longtemps avant l'invention de

[1] Longueval, liv. XXI.

[2] Saint Papon, archevêque de Trèves, avait été inhumé avec un bâton pastoral en bois (1047). Le bâton des évêques, dit Déric, n'a été d'abord que de bois.

nos reliques, elle était tombée en poussière. En tout cas, l'objection tirée de l'absence d'insignes, c'est-à-dire de la crosse et de l'anneau ne vaut rien : il n'a pas été possible de les trouver dans le caveau, si on ne les y a pas mis[1].

Si par insignes, on voulait entendre les habits pontificaux, d'accord. « Chaque mort, dit M. de Caumont[2], conservait les insignes de sa dignité. Ainsi l'évêque était enseveli avec ses ornements pontificaux. A l'exemple des évêques qu'on qu'on inhumait avec leurs habits pontificaux, les prêtres et les autres membres du clergé jouissaient de l'honneur d'être ensevelis avec les insignes de leur ordre[3]. »

Il est clair qu'on a suivi, à l'égard du premier abbé de Lanvaux, évêque de Vannes, l'usage général. Il a dû être inhumé dans son habit de moine, recouvert des ornements pontificaux. Mais, de même que la crosse en bois, tout cela s'en était allé en poussière depuis longtemps, et l'on ne pouvait sérieusement compter sur les fouilles pour en exhumer le moindre débris.

[1] Il me vient à l'idée que la crosse et l'anneau sont restés à Vannes : contraint de céder le corps du prélat, le chapitre s'est rejeté sur ses insignes qu'il a dû retenir à titre de compensation.

[2] De Caumont, 6e partie, *Cours d'antiquités monumentales.*

[3] Comme les membres du clergé, les laïques étaient inhumés sous les vêtements de leur condition; les empereurs avec leurs ornements impériaux. Par exemple, Constantin fut déposé dans un cercueil d'or, sur lequel on plaça la pourpre impériale et le diadème; — les rois avec les insignes de la royauté; comme Guillaume le Conquérant. Cependant lorsque les Huguenots ouvrirent son cercueil dans l'espoir d'y trouver de l'or, ils n'y trouvèrent que les ossements du prince. Cela confirme ce que j'ai dit touchant les évêques, qu'ils étaient inhumés avec leurs insignes, c'est-à-dire, avec leurs habits pontificaux, pas toujours avec la crosse et l'anneau.

IX

Les caveaux renfermoient un mélange.

Ce qui est plus grave, c'est un mélange d'ossements constaté, après un minutieux examen, par le docteur de Closmadeuc dont la compétence en ces matières est indéniable. Et c'est sur ce mélange qu'il s'est basé pour émettre l'opinion qu'à une époque qu'il lui est impossible de préciser, les caveaux ont été ouverts pour y introduire des ossements étrangers. Cette opinion a pris le caractère d'une conviction absolue, lorsqu'il s'est trouvé en face d'un tibia, enfoncé par son extrémité supérieure dans un mortier très dur, qui remplit le crâne du caveau de droite. Ce qui n'a pu arriver naturellement ni à l'occasion de la fouille, mais par le fait d'un homme qui a jeté le tibia dans le caveau où déjà se trouvait le crâne. Ce cas ne serait pas particulier à Lanvaux ; il s'étendrait, au rapport du même docteur, à presque toutes les tombes du même genre qu'il est fort rare de rencontrer intactes.

Il faut avouer, d'ailleurs, que pour une raison ou pour une autre, les mélanges d'ossements sont de tous les temps. Les reliques de saint Goueznou, évêque de Léon, déposées pêle-mêle parmi les autres dans la sacristie, ne purent être reconnues que par un miracle. Que les exemples d'un pareil sans-gêne soient rares, on le conçoit. Ce qui ne l'est pas, c'est de voir les mélanges se produire dans les châsses par suite d'un dérangement accidentel des reliques, ou d'une confusion survenue parmi les étiquettes, ou du peu de soin apporté à renouveler ces étiquettes, lorsque le temps les a usées. A Saint-Magloire de Paris, dit Déric, des rouleaux de parchemins qui indiquaient les noms de plusieurs saints sont effacés ; d'autres ne sont plus lisibles. Le trésor

de Locminé renferme quelques têtes de saints, dont une certainement de saint Colomban. Laquelle? on ne sait pas. Et pourtant les authentiques, parait-il, sont en règle. Qu'importe? On est fondé à dire des reliques qu'elles sont mélangées, du moment que les étiquettes ne servent plus à les discerner.

Les mélanges furent surtout nombreux sous la Réforme et sous la Révolution française, où les fidèles souvent n'avaient pas d'autre moyen pour sauver les reliques de valeur. C'est l'exemple qu'ont dû suivre, à l'une de ces époques troublées, les religieux de Lanvaux. S'il fallait choisir entre les deux, j'opinerais volontiers pour la Révolution. Dans le cas où le mélange eût été produit au temps de la Ligue, est-ce que l'inscription de 1740 n'y aurait pas fait une allusion quelconque? Pourtant, cette inscription est très précise et se rapporte à un seul personnage. Ce serait donc à la veille de la fermeture de l'abbaye par le gouvernement révolutionnaire, que les moines se sont vus obligés, pour abriter ce qu'ils avaient de plus précieux, de recourir à l'ouverture des caveaux.

Pour ouvrir les caveaux, ils ont dû fracturer la voûte, et sans se donner la peine de la relever, pressés sans doute qu'ils étaient par le temps, ils ont trouvé plus expéditif de combler les tombeaux, après avoir pris au préalable la précaution, dans le but de garantir les ossements, de les couvrir d'une couche de chaux éteinte. La couche de chaux dont ils sont presque tous empâtés, autorise cette supposition[1].

Il n'est pas vrai de dire, dans cette hypothèse, que la voûte, après avoir été relevée, se soit d'elle-même effondrée. Par le fait, un pareil ébranlement ne pouvait avoir lieu sans amener à la surface du sol des crevasses plus ou moins sensibles. Or, aucun affaissement ne s'est offert à mes regards. Tandis que la nef a été complètement bouleversée soit par

[1] Il y a d'autres exemples. Jean de Montluc, évêque de Die, fit au temps de la Ligue renfermer dans sa tombe et couvrir de chaux les reliques de saint Etienne. — Dans le caveau de droite, c'était un mortier d'argile.

des chercheurs de trésor, soit par des expériences d'obus que le directeur des forges y faisait sans scrupule, le sol du sanctuaire est demeuré intact jusqu'aux fouilles de l'an passé.

X

Le mélange renferme les reliques du bienheureux Ruaud.

Cela est de toute évidence, à moins de supposer qu'en introduisant dans les caveaux des ossements étrangers, les religieux ont enlevé, dispersé ou détruit les ossements primitifs. Ce qui est absurde.

Qu'à une époque troublée, je le répète, la pensée soit venue aux religieux d'ouvrir les caveaux du sanctuaire pour y abriter des reliques, rien de plus sensé. J'ai rapporté que l'évêque de Die avait espéré, par ce moyen, garantir de la fureur des huguenots les reliques de saint Etienne.

Qu'après avoir ouvert les caveaux, ils aient succombé à la tentation d'emporter, comme souvenir, des parcelles du corps de leur fondateur, cela se conçoit de même et explique, jusqu'à un certain point, la présence d'ossements dépareillés constatée par l'examinateur. Mais de prétendre qu'au moment d'y jeter des reliques pour les préserver de la destruction, ils aient du même coup emporté ou dispersé le corps tout entier du bienheureux, cela est contradictoire. Ils ne l'ont certainement pas emporté au temps de la Ligue, puisque l'épitaphe de 1740 dit en termes formels :

Hic jacet beatus Rotaldus,
Ci-gît le bienheureux Ruaud.

Ils ne l'ont pas fait davantage au moment de leur expulsion, en 1790 ou 91. Pour quel motif l'enlever ? Tout en professant pour leur fondateur une vénération particulière, ils ne lui rendaient pas de culte. Quand bien même il eût été

l'objet d'un culte, mieux valait encore le laisser sous terre. On était à une époque où l'on enfouissait les trésors : on ne les déterrait pas. Ç'eût été volontairement, sciemment, l'exposer à une profanation inévitable. Ils ne pouvaient agir de la sorte, sous peine d'être insensés. Et quelle raison avons-nous de croire les moines plus insensés que les autres ? Non. Ils ont introduit des ossements dans les caveaux du sanctuaire pour assurer leur conservation ; et ces ossements ont été si bien conservés qu'on les a retrouvés : voilà la vérité.

Et comme d'autre part, il faut tenir pour certains les trois points qui suivent :

Premièrement, que le corps du bienheureux Ruaud a été inhumé dans le sanctuaire de l'abbaye qu'il avait fondée ;

Deuxièmement, que les restes du bienheureux Ruaud y reposaient au XVII[e] siècle, en 1740, et au moment de la Révolution ;

Troisièmement, que le sanctuaire de Lanvaux ne renferme aucune autre tombe ;

Cette conclusion s'impose :

Les restes du bienheureux Ruaud se trouvent en tout ou en majeure partie parmi les ossements extraits des caveaux de Lanvaux, et pour préciser davantage, parmi les ossements du caveau central qui présentaient, seuls, la disposition liturgique que nous avons ci-dessus mentionnée.

Conclusion rigoureuse s'il en fut. Il n'en est pas moins vrai qu'elle laisse subsister le mélange, et que ce mélange est on ne peut plus malencontreux. Il est venu gâter une belle découverte qui eût sans cela produit à nos yeux, qui sait ? peut-être avec les restes authentiques du bienheureux fondateur ecclésiastique, les restes du fondateur laïque, je veux dire, du baron Alain de Lanvaux, probablement inhumé dans le caveau de droite, d'un pied plus long que le caveau central[1].

[1] Le caveau du bienheureux est long d'environ $1^m,94$ et large de $0^m,78$; le 2[e] caveau est long de $2^m,25$ et large de $0^m,90$. Les caveaux sont creusés à

XI

Inhumation au cimetière de Brandivy des reliques de Lanvaux.

Devant l'impossibilité matérielle de distinguer les reliques recherchées, il ne restait plus qu'à procéder de nouveau à l'inhumation des ossements extraits du sanctuaire de Lanvaux. Mais pour réserver l'avenir, et dans l'espoir qu'un document inédit viendra faire un jour la lumière sur ce mélange, je les ai déposés séparément dans trois petits cercueils et fait dresser de leur inhumation le procès-verbal que voici :

Nous, soussignés, certifions avoir assisté à l'inhumation dans le cimetière de Brandivy, près du mur situé au levant, des reliques extraites du sanctuaire de Lanvaux, et nous rapportant aux déclarations de M. l'abbé Guilloux, vicaire à Brandivy, sur la provenance de ces reliques, avons enfermé dans le cercueil contenant les ossements du caveau central, une lame de zinc avec ces mots : ossa partim beati Ruaudi[1] ; dans le cercueil contenant les ossements du caveau de droite[2], une lame de zinc avec ces mots : ossements du caveau de droite ; dans le cercueil contenant les ossements trouvés à gauche du caveau central, une lame de zinc avec ces mots : ossements hors caveau. Nous constatons, en outre, que ces trois cercueils en chêne occupent au cimetière de Brandivy

l'entrée du sanctuaire primitif, celui du bienheureux, au centre, en face du maître-autel. A la vue des restes de ce sanctuaire, vieux de tant de siècles, abritant encore les caveaux, on se dit : « qu'un oratoire ferait bon effet sur ces antiques et sacrées fondations !.....»

[1] Ossements en partie du bienheureux Ruaud.

[2] La droite d'un homme qui regarde vers l'Est.

les mêmes positions que les différentes sépultures occupaient au sanctuaire de Lanvaux. »

Brandivy, 3 décembre 1888.

Suivent les signatures de plusieurs ecclésiastiques.

La fosse commune a été surmontée d'une inscription dont le critique le plus méticuleux ne saurait contester la justesse et la légitimité. Voici cette inscription.

Ici reposent
Parmi d'autres ossements
Les précieux restes du bienheureux
Ruaud,
Fondateur de l'abbaye de Lanvaux, l'an 1138
Elu évêque de Vannes, l'an 1143,
Mort l'an 1177
Et
Inhumé
Selon sa volonté
Dans le sanctuaire de son abbaye.
Ces reliques
Découvertes le 12 juin 1888
Ont été transférées
En ce lieu
Le 3 décembre de la même année.

La même inscription, à part quelques modifications nécessaires, surmonte les caveaux de Lanvaux. Les nombreux étrangers qui viennent les visiter, pour peu qu'ils sachent lire, apprennent de la sorte, par quelques mots placés sous leurs yeux, quand et par qui a été fondée l'abbaye, et ce que sont devenues les reliques du vénéré fondateur.

XII

CONCLUSION

Et maintenant, la parole est au bienheureux Ruaud. Exhumé contre toute attente après tant de siècles écoulés, c'est à lui qu'il appartient désormais de plaider sa cause et de confirmer par des signes sensibles son identité. Plusieurs offrandes, certains faits sont propres à inspirer confiance.

Que du haut du ciel il daigne jeter sur tous ses invocateurs un regard favorable! C'est mon vœu, c'est toute la récompense que je souhaite de mes efforts.

Abbé GUILLOUX.

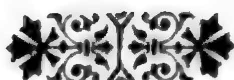

NOTES D'ICONOGRAPHIE

Les thèses bretonnes illustrées, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles,

(Suite.)

I. — *Thèse dédiée au Chapitre et Doyen de Nantes.*

Il ne reste de cette thèse que l'écusson du Chapitre. Une clef et une épée en sautoir ; le tout entouré de branches de laurier. — La gravure n'est pas, signée mais peut être attribuée à l'époque de Léonard Gautier, et a dû être gravée au commencement du XVI[e] siècle.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 2.)

II. — D'Amphernet, *premier Président de Rennes.*

Telle est la note manuscrite que le collectionneur a mise au bas d'un énorme écusson soutenu par deux lions, qui porte : *Ecartelé au 1 et 4 d'hermines et d'argent, au 2 et 3 de sable à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or*, armes de la famille d'Amphernet. Le tout entouré du collier de Saint-Michel avec la devise : *Sunt fortia fortibus apta*. Cette devise n'est point signalée par M. de Courcy. — M. de Carné ne cite non plus aucun d'Amphernet parmi les chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Michel. Il est à remarquer aussi que René d'Amphernet, président à mortier au Parlement de Bretagne en 1620, ne fut pas premier président. — Non signé.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 1.)

III. — Gabriel Constantin, *doyen de l'église d'Angers.* (*Annot. man.*)

Il est très possible que cette thèse soit plutot angevine que bretonne. Cependant l'abbé Constantin mourut doyen du Parlement de Bretagne. Beaucoup des livres du château de la Lorie, vendus à Rennes en 1887,

portent sa signature. Cette famille s'était fondue par les Marmier, dans le Fitz-James, derniers possesseurs de cette terre.

Ecusson entouré de génies ou d'anges qui se terminent par une riche gaine de fleurs et de fruits, et portant les armes de la famille Constantin : *D'azur au rocher d'or mouvant d'une mer d'argent.* — Signé : ROUSSEL.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 2.)

IV. — SÉBASTIEN DE ROSMADEC, *évêque de Vannes* (*Annot. man.*) *nommé en 1624, mort en 1646.*

Une très grosse femme revêtue du manteau d'hermines, qui doit symboliser la Bretagne, présente à une autre très grosse femme, qui tient une croix et doit figurer la Religion, un grand écusson, très beau comme déploiement d'armoiries, mais déplorable comme gravure. On n'a même pas respecté le sens traditionnel dans lequel les hachures doivent être exécutées pour représenter les couleurs, et tous les fonds semblent être de sinople, tant les lignes sont de biais. Nous rectifions d'après l'armorial de M. de Courcy :

Sur le tout : *Palé d'azur et d'argent*, qui est Rosmadec, *au 1 d'azur à quatre mâcles d'argent* qui est Molac (les armes véritables sont : *De gueules à sept mâcles d'argent*) ; au 2e. *d'azur à une tour d'or* qui est Tyvarlen ; au 3e, *d'azur à trois coquilles d'or* qui est Plessis-Josso ; au 4e, *d'hermines à trois chevrons de gueules* qui est Plœuc (le graveur les a chargés de mâcles) ; au 5e *de gueules à la fasce d'hemines* qui est la Chapelle ; au 6e, *d'azur au lion d'argent* qui est Pont-Croix ; au 7e, *d'azur à trois jumelles d'or* qui est Lesperver (dont les vraies armes sont de sable) ; enfin le 8e quartier porte une *bordure de mâcles*, plus une figure impossible à déterminer, tant le graveur y a mis de laisser aller. La devise porte : *Hoc non viduata quid optem* : — qu'on peut traduire ainsi en l'appliquant à l'évêque de Vannes : tant que je le posséderai, qu'ai-je à désirer ! Souhait flatteur pour le personnage, qui mourut en effet sur le siège de Vannes.

L'auteur de ce bel ouvrage a signé : G. LADAME, inve. et fecit.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 1.)

V. — *Le même* (*vers 1640*).

Le fragment d'une seconde thèse dédiée au même prélat, porte l'écusson décrit au numéro précédent, entouré de lourds ornements et d'une draperie soutenue par deux anges. Signé : FIRENS.

Firens était un assez médiocre graveur qui florissait à cette époque et ne s'est pas distingué dans ce travail.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 1.)

VI. — Christophe Budes. *(Annot. man.)*

Ecusson des Budes. — *D'argent au pin de sinople, accosté de deux fleurs de lys de gueules.* Mais dans ce morceau de thèse il porte une variante : les deux fleurs de lys sont reléguées au canton senestre, et au coin dextre sont juxtaposés un croissant et une merlette.

Tout ceci nous indique qu'il s'agit bien de Christophe Budes, époux en 1625 de Renée Bouilly. Il fut conseiller au Parlement en 1624 et garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne. La branche du Tertre-Jouan à laquelle il appartenait, chargeait en effet ses armes au canton dextre d'un croissant de gueules. On y a ajouté une merlette, en souvenir de sa grand'mère maternelle, Isabeau de Callac, ou d'Anne de Callac, grand-mère de son père qui portaient cet oiseau dans leurs armes.

L'écu est entouré du collier de Saint-Michel, quoique M. de Carné ne nomme pas Christophe dans ses biographies des chevaliers de cet ordre. Il est peu probable qu'il s'agisse ici de son père Jean, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, chevalier de l'Ordre en 1617, et, par la nature de ses fonctions, moins apte à recevoir la dédicace d'une thèse, que son fils, le conseiller au Parlement. On peut donc croire que Christophe a été décoré lui-même de l'Ordre du Roy, ou qu'il a entouré son écusson de cet insigne, en mémoire de son père — usurpation, qui, je crois, a été assez en usage à partir de cette époque, et dont j'ai vu beaucoup d'exemples. — Il faut dire que le collier est très décoratif et, soit en sculpture, soit en peinture, accompagnait très bien un écusson.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 1).

VII. — Pierre Cornulier, *évêque de Rennes (Ann. man.), de 1619 à 1639.*

Il ne reste de cette thèse qu'un écusson très simple aux armes de la maison de Cornulier, surmonté de la crosse, de la mitre et du chapeau, et entouré de simples enroulements de feuilles de laurier formant des médaillons, dans chacun desquels se trouve une lettre de la dédicace suivante : *Petro Cornuliero.*

Cette gravure, d'un style plus ancien que l'époque où elle fut gravée doit être du commencement de l'épiscopat de Pierre Cornulier, et rappellerait plutôt la fin du XVI[e] siècle ; elle est signée : Firens.

(*Bibliothèque nationale. P. L.* 2.)

VIII. — Faucon de Ris, *premier président de Rennes. (Ann. man.)*

Même ornementation que la précédente : enroulements réguliers de palmes et d'olivier, formant des médaillons, dans chacun desquels est une lettre de la dédicace : *Alexandro Falconio.* Au centre, écusson de premier président surmonté du mortier : au 1 et 4 *d'argent à la serre de faucon de gueules* ; au 2 et 3 *d'argent au taureau de sable* — En bas, un autre écusson portait *d'azur à deux léopards d'argent*, probablement celui du personnage qui a soutenu la thèse, et qu'on ne peut déterminer d'une manière certaine. La note manuscrite fait une erreur : Alexandre Faucon de Ris n'est pas le premier président au Parlement de Bretagne, qui s'appelait Claude. Il fut conseiller le 11 mars 1592, et quitta la Bretagne pour devenir premier Président à Rouen de 1608 à 1626. Il est évident que cette thèse lui fut dédiée pendant qu'il siégeait dans cette dernière ville. — Signé : Firens.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 1.)

IX. — Gilles Huchet de la Bédoyère, *procureur général au Parlement de Rennes. (Annot. man.)*

Ecusson énorme, entouré de lourds lambrequins, surmonté d'un casque. Au dessus un lion en cimier. Supports : deux lions Sur le tout : *d'argent à trois huchets de sable, écartelé aux 1 et 4 d'azur à six billettes percées d'argent* qui est La Bédoyère, aux 2 et 3 *d'argent à trois coqs de sable* qui est du Cleuz de Redillac, dont était l'ayeule de Gilles. Le tout entouré du collier de Saint-Michel

M. de Carné ne cite qu'un membre de cette famille qui ait été décoré de l'ordre du Roi. Il était arrière-cousin de Gilles ; il n'est guère probable que le procureur général ait voulu se parer des plumes du paon. On peut donc supposer que l'annotation manuscrite est fausse, et qu'il s'agit ici de Briand Huchet, chevalier de l'ordre en 1648, ou que Gilles Huchet l'a été lui-même ; ce que nous ignorions.

Briand épousa en 1623 Louise Rabinard du Plessix-Cintré, et fut le premier auteur de la branche de ce nom. Il mourut après 1668.

Gilles Huchet de La Bédoyère procureur général en 1631, épousa en 1622 Louise Barrin et eut postérité, d'où est sortie la branche de La Bédoyère.

Cette gravure est signée : Noblet, f.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 1.)

X. — *Thèse de l'abbé de* Bruc.

Nous sortons enfin des simples écussons, si sottement mutilés par l'amateur anonyme dont la Bibliothèque nationale a hérité, et nous abordons une rare et superbe pièce, mais dont il faut cependant chercher les membres épars (disjecta membra !) dans plusieurs recueils.

La collection des portraits de la Bibliothèque nationale, classée par ordre alphabétique, contient celui de l'abbé de Bruc découpé absolument comme une image faite pour amuser les enfants ! Il est cité dans le P. Lelong. Le personnage est de profil, dirigé à droite, agenouillé, la main élevée en l'air, et en bas cette note manuscrite : « tiré d'une thèse de théologie soutenue et dédiée le 6 février 1634 au cardinal de Richelieu. Gravée par Lasne. »

Nous avons retrouvé, non pas, hélas ! le reste de la thèse, mais de notables fragments dans le volume de la Bibliothèque, côté P. C. 1. Elle devait être magnifique, mais elle est tellement mutilée que l'on ne peut guère dire tout d'abord, si la planche était unique. Cependant la signature M. Lasne *fecit et excudit* qu'on lit dans la partie supérieure, et D. A. G. inv. M. Lasne *ex aux*... (le reste contenant l'adresse est coupé), que l'on voit dans la partie inférieure, nous fait supposer qu'elle se composait deux morceaux.

Le fragment supérieur représente dans de très grandes proportions, Hercule soutenant le monde de concert avec le roi Atlas. C'est une gravure vigoureuse et d'un très bel effet : elle signifie évidemment que Richelieu était l'Hercule aidant le roi de France à supporter le poids de l'univers.

Au-dessous de cette belle page se trouve la dédicace à Richelieu, avec ses armes des deux côtés soutenues par des génies. Elle est signée : Henri de Bruc.

Puis venaient les propositions de la thèse encadrées, tout autour par douze jolis médaillons ovales représentant les travaux d'Hercule. On a enlevé ce texte, et si bien découpé les deux colonnes de médaillons, qu'il n'en reste plus que huit. Par ceux qui ont échappé au naufrage, on voit que les travaux du demi-dieu étaient habilement mêlés à ceux du grand ministre. Ces médaillons représentent : 1° *Albion Neptunius cum fratre repressus*. Le triomphe d'Hercule sur Albion fils de Neptune, qui n'est pas un de ses plus célèbres exploits, semble bien vouloir représenter le triomphe de Richelieu sur les Anglais par la prise de la Rochelle ; 2° Le taureau de l'île de Crète ; 3° La lutte avec Antée ; 4° Les

colonnes d'Hercule ; 5° *Sternit rebelles*. Ce qui, sans autre désignation, s'applique encore plus à Richelieu qu'à son modèle ; 7° Des captifs chargés de chaînes accompagnés de cette devise : *Amant sua vincula* ; Enfin, 8° le Dieu dans un petit temple circulaire et au-dessous l'inscription *musagetes*, qui s'applique fort peu à Hercule, et beaucoup à Richelieu soi-disant poëte, fondateur de l'Académie française et auteur de Mirame.

Enfin tout en bas, à gauche, se retrouve le portrait de l'abbé de Bruc déjà cité, à genoux et levant les bras vers son protecteur.

Cet abbé était fils de Jean II de Bruc, S^r de la Guerche et Montplaisir, procureur général syndic des Etats, et de Marie Venier. Il fut aumônier du Roi, et abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, dit M. de Courcy ; l'abbé Tresvaux dit qu'il assista aux Etats de 1632, comme abbé de Saint-Gildas-des-Bois. — Il mourut peu après avoir passé sa thèse, en 1635. Une généalogie de la famille de Bruc ajoute à ces titres, celui de Conseiller d'état, d'abbé de Bellefontaine, au diocèse de la Rochelle, et d'Orbay, dans celui de Soissons. — Une aussi belle thèse méritait bien ces multiples récompenses.

XI. — Philippe Cospean, *évêque de Nantes*. (*Annot. man.*)

Ecusson soutenu par deux anges dont l'un tient la mitre, l'autre la crosse. Un ange voltige sous le chapeau qu'il soutient avec grâce. Des lis poussent tout autour, et sont accompagnés de la devise : *Pascitur inter lilia*.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à trois bouterolles d'or, au 2 et 3 d'or à la croix alésée de gueules.

Cette gravure n'est pas signée. — Philippe Cospean fut évêque de Nantes de 1621 à 1635, puis de Lisieux, jusqu'à sa mort, en 1646.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 2.)

XII. — Daniel Hay, *abbé de Chambon*. (*Ann. man.*)

Ecusson ovale, entouré de cartouches portant le lion d'argent des Hay sur fond de sable, surmonté d'un lambel d'argent, l'écusson est accompagné de la mitre et de la crosse. La prudence et la justice le soutiennent. — Firens, excudit.

Daniel Hay, né en 1596, académicien en 1635, mort en 1671, fut abbé de Chambon, on ne sait trop à quelle époque. Il est fâcheux que ce fragment ne soit pas daté et qu'il ne soit pas plus complet, car on sait si peu de chose sur cet obscur immortel, comme l'appelle M. Kerviler, que ce serait au moins un détail de plus à ajouter à sa biographie.

(*Bibliothèque nationale* P. C. 2.)

XIII. — *Thèse d'*Yves Philippe.

Cette pièce est conservée à la Bibliothèque nationale, dans l'œuvre de Rousselet. Elle est dédiée au Parlement de Bretagne. Son ornementation très riche et très compliquée, en fait un morceau intéressant, et prouve qu'elle fut soutenue avec une grande solennité au collège des Jésuites de Rennes.

C'est une planche grand in-folio. A la partie supérieure, la Justice préside, la Sagesse et la Religion sont à ses côtés. Au-dessous de ce groupe se lit cette devise : *Justitia præsidet, adjutrice pietate, comite sapientiâ.* La France siège auprès de la Religion ; la Bretagne auprès de la Sagesse. Elle est reconnaissable à son manteau d'hermine, et porte le collier de l'ordre national de l'Epi. — En haut, à gauche, sont les armes de la France, et à droite, sur la même ligne, celles de Richelieu leur font pendant.

Sous les pieds de la Justice est un petit médaillon avec l'inscription Rhedones, où l'on distingue une vue de Rennes. Malgré les proportions restreintes, on peut y reconnaître notre ancienne tour de l'horloge, accompagnée de bien des clochers !

La partie inférieure de la thèse se compose d'abord de la dédicace : *Augustissimo sanctissimoque Britanniæ aremoricorum Senatui, addictissimi Philosophi Collegii Santhomani Rhedonensis Soc. Jesu.* » — Yves Philippe était probablement l'élève le plus distingué de la classe, et quoique sa personnalité soit actuellement fort oubliée, il fut évidemment choisi pour représenter ses condisciples et donner à l'auguste et très saint Parlement de Bretagne, une haute idée de leur savoir, et le dernier écho de ce jour de gloire conservé dans cette intéressante pièce, a porté jusqu'à nous le nom d'Yves Philippe de Tréguier.

Cette partie inférieure est encadrée de huit médaillons ovales représentant les huit autres évêchés de Bretagne, à gauche : Nannetes, Curiosopites, Dolenses (où l'on reconnaît bien les tours de la Cathédrale,) Leonenses ; à droite : Veneti, Maclovienses, Briocenses, Trécorenses. — Au-dessous de ces médaillons et encadrant avec eux le texte de la thèse, on voit à gauche l'Abondance et à droite, Neptune avec cette inscription : *Poscit partem opere in tanto soloque saloque* — *Solo* se trouve sous l'Abondance, *Saloque* sous Neptune Cette énigme latine est assez incompréhensible. Tout en bas enfin, le nom du répondant : Yvo Philippus Trecorensis, in logico Rhedonensis lycœo, anno 1635, mense Julio, die XV horis solitis. — Puis : *Armorici patres dant jura*, et au coin gauche un génie supportant les armes de Bretagne — Un autre à droite, supporte celles de Rennes.

On voit qu'il y a bien des choses dans cette thèse — et qu'en outre, elle a pour nous le mérite d'être bien spécialement rennaise. Malheureusement le dessin est peu gracieux, la gravure très lourdement exécutée. — Rousselet qui l'a signée ne s'est pas signalé dans cette grande composition ŒGID. ROUSSELET, sculp.

(*Bibliothèque nationale. Ed. 40*)

XIV. — ROBERT CUPIF, *évêque de Léon,* (*Annon. man.*) *Cet évêque occupa le siège de Léon de 1637 à 1648, et celui de Dol de 1648 à sa mort en 1657.*

Grand écusson soutenu par deux anges debout, portant mi-parti *d'azur au lion d'argent* tenant une crosse, ce qui est probablement le blason du chapitre de Léon, mi-parti *d'azur à trois trèfles d'argent.* M. de Courcy donne pour armes à Robert Cupif : *d'argent à trois trèfles de sinople.* Mais la gravure est si mal faite, que toutes les erreurs peuvent s'y rencontrer. De plus, les deux anges sont aussi disgracieux que possible. Signé : ROUSSEL.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 2).

XV. — *Le maréchal de* GUÉBRIAND.

Il ne reste de cette thèse que la partie supérieure. C'est un magnifique portrait du héros à cheval, revêtu de la cuirasse. Un génie le couronne de lauriers. Deux autres soutiennent dans les airs un écusson où le blason des Budes est au premier quartier, et sur le tout celui de la famille de Couvran (*d'or à sept mâcles d'azur*) dont le maréchal descendait par les femmes.

Au fond est une bataille où il est au premier plan, et naturellement dans de très petites proportions. Mais l'artiste pour le rendre bien reconnaissable, a eu soin de figurer même à cette distance l'emplâtre noire qu'une ancienne blessure le força de porter à demeure sur la joue. Cette gravure est tellement rognée, qu'il n'y a pas de signatures. M. de Surgères, dans son *Iconographie bretonne,* cite deux portraits équestres du maréchal. L'un de Greg. Huret, l'autre de Moncornet. Je n'ai pu les comparer entre eux, mais je ne crois pas que ce soit un de ceux là.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 1.)

XVI — FRANÇOIS DE KERGROADÈZ, *chevalier breton*(*Ann. man.*

Écusson mi-parti *fascé d'argent et de gueules*, mi-parti *échiqueté d'argent et d'azur* entouré du collier de Saint-Michel. Autour de l'écu sont groupées la Force, la Paix, la Science, la Renommée Celle-ci embouche comme toujours ses trompettes, d'où sortent sur un ruban flottant ces mots : *Legitime certantibus sic sperare licet*. Signé : FIRENS.

François de Kergoradès épousa en 1621 Claude de Kerhoent dont les armes sont accolées aux siennes dans cet écusson. M de Carné le cite parmi les chevaliers de Saint-Michel qui paraissent douteux, puisqu'il n'est mentionné avec ce titre dans aucun document contemporain. Ce frontispice de thèse prouverait la réalité de sa nomination dans l'ordre. — A moins qu'il n'ait, aussi lui, conservé autour de son écusson le collier que reçut son père en 1598. La devise *Legitime certântibus*, etc. ... si elle ne s'applique pas aux légitimes et scientifiques combats du répondant à la thèse, pouvait bien faire allusion aux services du père de François de Kergroadès qui combattit vaillamment pendant la Ligue pour le parti du Roi. Au reste il existe un assez beau portrait de ce second François gravé par Michel Lasne vers 1646, qui prouve que ce seigneur avait continué la notoriété paternelle. Il est représenté en cuirasse, avec l'écharpe blanche. — Malgré sa vie toute militaire, il était paraît-il, assez lettré pour qu'on lui dédiât des thèses.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 1.)

XVII. — GABRIEL DE BEAUVEAU, *Evêque de Nantes*.(*Ann. man.*)

Il n'existe plus de cette thèse que l'écusson de l'évêque: d'*azur à quatre lions cantonnés de gueules, armés de couronnes d'or*. — Il est de très grande dimension, et signé : HUMBELOT, sculp M. de Beauveau occupa le siège de Nantes de 1635 à 1668.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 2.

XVIII. — ACHILLE DE HARLAY, *évêque de Saint-Malo*.(*Ann. man.*)

Simple écusson sans signature aux armes de l'évêque : d'*argent à deux pals de sable*.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 2.)

XIX. — JEAN GLÉ, *Sgr de la Costardaye, Vicomte de Médréac,* (*ann. man.*) — Fragments de deux thèses.

1° Ecusson d'*azur à cinq glés* ou *souris d'argent*. (Les véritables armes sont d'*or à cinq glés de gueules*.) Sur un vitrail de l'église de Pleumeleuc où les Glé possédaient la seigneurie de la Besneraye. il n'y en a que trois.

Pour supports : Mars et Minerve. — HUMBELOT, fecit.

2° Même écusson écartelé. Au 1er *d'azur à cinq glés d'argent*, au 2e mi-parti d'*argent et de gueules à deux léopards d'argent de l'un en l'autre* qui est la Costardaye, famille fondue dans Glé ; au 3e d'*azur à 7 billettes d'argent, une bande d'hermine brochant sur le tout*, qui est Ferron — au 4e *d'argent à trois hameçons de gueules* qui est Jarnouen, sr de Villartay et de Beaurocher en Guenroc. Ces deux derniers quartier indiquant des alliances que nous n'avons pu retrouver.

Nous pensons que ce vicomte de Médréac doit être Jean Glé, seigneur de la Costardaye, mort avant 1650, époux de Marie-Anne de Montigny, et père de Gabrielle Glé, dame du palais de la Reine, qui épousa le frère de la duchesse de la Vallière. Le graveur a pris si peu de soin d'indiquer exactement les émaux qu'il a mis partout des fonds de sinople, sans s'inquiéter de la véritable couleur des armoiries.

(*Bibliothèque nationale*. P. C. 1.)

XX. — HENRI DU REFUGE. « *Abbas Maurigniacensis et Sancti Eparchi.* » (*Morigny au diocèse de Toul et Saint-Cybard dans celui d'Angoulême*).

Henri du Refuge était fils d'Eustache, ambassadeur en Suisse et en Hollande, et petit-fils de Jean, conseiller au parlement de Bretagne — Il fut conseiller à celui de Paris, et mourut en 1667. Cette thèse, dont la partie héraldique subsiste seule à la Bibliothèque nationale, est conservée tout entière à la bibliothèque Sainte-Geneviève. L'écusson de la famille du Refuge qui portait : *d'argent à deux fasces de gueules, deux bisses affrontées d'azur en pal*, a pour supports les deux bisses, guivres ou couleuvres démesurément grandies et ressemblant à d'horribles pieuvres. Elles accompagnent aussi une foule de choses, un

flambeau, un faisceau, un calice, une balance — et sur le tout les insignes d'abbé, la mitre et la crosse. — La thèse est dédiée à l'abbé du Refuge par un personnage étranger à la Bretagne.

(*Bibliothèque nationale.* P. C. 2. — *Bibliothèque sainte-Geneviève, recueil de thèses.*)

XXIe. — *Thèse d'inauguration du Palais du Parlement à Rennes.*

Cette belle thèse est un morceau capital pour l'iconographie bretonne. — Ce n'est point un raccord de deux gravures banales préparées d'avance et applicables à tous sujets La planche est d'un seul morceau, et la circonstance pour laquelle elle fut exécutée était trop importante pour que les Jésuites, si soigneux d'embellir leurs solennités, n'aient pas employé toutes les ressources de l'art pour en conserver la mémoire.

En haut de la planche et au-dessous de l'écusson de France se trouve la dédicace : *Augustissimo Armoricæ senatui, Logici Rhedonenses* P. P. 1654. — Le fond de la partie supérieure de la gravure est occupé par les soubassements du Palais de Rennes, avec le perron tel qu'il existait autrefois.

La Justice, l'Abondance et la Paix descendent du ciel, portées sur des nuages, et au pied de ce perron, le premier président accompagné de deux autres magistrats, invite poliment les déesses à y monter et s'apprête lui-même à les suivre, ou peut-être à les précéder pour leur faire les honneurs du sanctuaire.

Au premier plan, la Bretagne en manteau d'hermines et ornée du collier de l'épi, s'incline avec respect, et s'apprête aussi à prendre possession de l'édifice. Deux femmes la suivent, l'une montrant l'écusson d'hermines, l'autre portant les clefs du monument. Cette ornementation symbolique, tous ces personnages s'apprêtant à entrer au palais, nous prouvent que c'est au moment de son inauguration et pour célébrer la prochaine prise de possession, que ces exercices scientifiques ont eu lieu. C'était un divertissement sérieux et très approprié à l'évènement qu'il s'agissait de fêter. Le parlement fut définitivement installé le 8 janvier 1655, et les joutes philosophiques sont datées du 1er juillet précédent[1].

[1] En effet, on lit dans les registres des délibérations du corps municipal de Rennes pour 1654, et à la date du 15 août : « Le syndic représente que le père Préfet assisté d'un autre père Jésuite étaient en la grande salle et demandaient à être oüis, a requis qu'on les eust fait entrer. Ce qui faict a esté. Le P. Préfet a dict que Mercredy prochain se fera les jeux publics aux

Tout autour de cette grande planche sont, disposés, avec beaucoup de goût, les 105 écussons de tous les magistrats de la cour suprême vivant à cette époque. Cet ornementation d'un grand intérêt héraldique, est très riche et curieuse. — Deux renommées, qui ont un peu l'air de faire des exercices de trapèze, soutiennent cette guirlande en haut, et deux autres figures de femmes les accompagnent dans le bas. Un élégant génie retient dans ses mains tous les rubansqui relient les écussons.

Tout au bas on lit : Has theses propugnabunt in aula colleg. rhed. soc. Jesu ann. 1654 die I et Jul.

Ægid. Pinczon *Rhed.*
Car. de la Bouexière *Dol.*
Franc. de Belouan *Venet.*
Franc. Pinczon *Rhed.*
Guido. de la Villéon *Brioc.*
Guil. Nicolas *Trecor.*
Hilar. de Forsanz *Macl.*
Jacobus. Gallays *Brioc.*
Jac. Guyardet *Venet.*
Joan. de la Noë *Brioc.*
Joan. de Kerboulart *Venet.*
Joan. Desclaux *Tolos.*
Joan. Desmarchix *Macl.*
Joan. Feudé *Rhed.*
Joan. le Drouzec *Trec.*
Joan. Lottaux *Castrob.*
Guido. Esme *Brioc.*
Guido. Pinel *Macl.*
Guil. de la Noe *Brioc.*
Guil. de la Noue *Andeg.*
Guil. Maudet *Rhed.*
Joan. Stenou *Trecorensis.*
Jul. Buché *Castrobriensis.*
Jul. Couppel *Rhedonensis.*
Lud. Gentil *Rhedonensis.*
Mauric. de Kermoysan *Trecorensis.*
Mich. Gosnelle *Nannetensis.*
Mich. Rouillé *Dinanensis.*
Oli. Charpentier *Nann.*
Petrus. Aubrée *Rhed.*
Pe. le Bez *Rhed.*
Pe. Pommeret *Rhed.*
Pe. Terrien *Brioc.*
Tuss. du Mousterou *Trec.*
Vinc. Furet *Brioc.*
Yvo. Coroller *Trec.*
Yvo. Evenou *Trec.*
Ala. Guyart *Macl.*
Pe. de la Lande *Rhed.*

Jésuites de la manière accoustumée et est venu de la part de leur compagnie prier MM. de la Cie de vouloir assister comme étant leurs fondateurs, et ont représenté les *plasquarts* : Lesquels ont été remerciés par M. de la Hurlaie président de la dite assemblee, et arrêté que l'huissier de la ville, et officier porte-casaques, iront mercredy avec leur hallebardes garder la place de MM. de cette Cie qui s'y voudront trouver. »

Ce passage s'applique évidemment à notre thèse, quoiqu'elle porte une date antérieure (1er juillet). Il est évident que la cérémonie aura été retardée par quelque circonstance particulière, sans qu'on ait cru nécessaire de changer la date sur les placards déjà imprimés.

J'ai été heureux de pouvoir signaler cette curieuse pièce à M. de Surgères pour son excellente *Iconographie bretonne* ainsi qu'une autre thèse aussi belle, soutenue par les élèves du Collège de Vannes et dont nous verrons plus loin la description détaillée (no 31). Après de nouvelles recherches, j'ai découvert à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un second exemplaire de celle-ci, mais en moins bon état.

Cette thèse est signée : G. Lebrun fecit. Lebrun en a gravé assez peu, et cet exemplaire, qui fait partie de ma collection est une première épreuve. On voit les essais du burin qui n'ont pas encore été effacés sur les marges. La gravure, assez lachée dans les figures allégoriques, est plus soignée dans le reste.

Mais ce qui fait l'intérêt principal de cette pièce, c'est qu'elle nous donne un portrait inconnu du premier président de Cucé et le premier en date. Le seul qui ait été décrit jusqu'ici est une charmante et rare gravure de Landry datée de 1661 après la mort du personnage. Celui-ci a été fait pendant sa vie. Mais comme il est probable qu'il n'a pas été poser à Paris, il est certain que les deux estampes ont été faites d'après la même peinture. Le premier est moins soigné que le second, mais tous les plus petits détails des cheveux et de la coiffure se trouvent reproduite dans les deux pièces, et indiquent leur origine commune.

Les deux autres présidents qui accompagnent Henri de Bourgneuf Cucé sont évidemment Christophe Fouquet et Claude de Marbœuf, présidents à mortier à la même époque et dont la ressemblance est assez conforme aux deux portraits gravés qui existent d'eux pour qu'on puisse être certain de cette attribution. Ce sont aussi deux portraits inédits jusqu'à présent.

(*A suivre.*)

Cte de Palys.

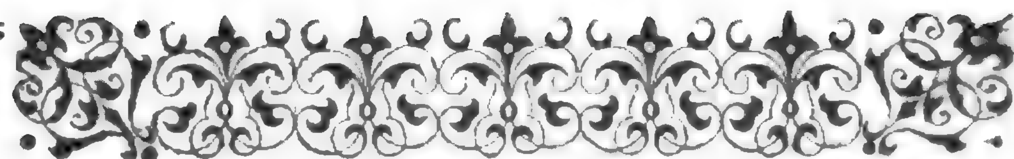

RECHERCHES

SUR LES ORIGINES LITTÉRAIRES

DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE

Ve — XIe Siècle

§ 3. — Septième siècle.

Le septième siècle de l'ère chrétienne, qui fut un siècle de merveilleux épanouissement pour la sainteté et pour les ordres monastiques, n'a point été non plus sans gloire, sous le rapport littéraire. La Bretagne, en particulier, lui doit, si je ne me trompe, sept écrits tous hagiographiques d'un réel mérite : ce sont les Vies originales des saints Samson, Paul de Léon, Patern, Malo et Judicaël avec celles des saints Brieuc et Gildas. Pourquoi suis-je obligé d'ajouter que quelques-unes d'entre elles paraissent perdues sans retour. Deux aussi ont reçu récemment les honneurs de l'impression ; ce sont celles des saints Brieuc et Samson, avec un fragment de celle de saint Judicaël[1]. Je vais néanmoins m'appliquer à

[1] La *Vie de saint Brieuc* a paru dans les *Analecta Bollandiana*, t. II, pp. 161-190.
Celle de saint Samson, id. t. VI, pp. 76-96.
Le fragment de celle de saint Judicaël, id. t. III, p. 158.

faire connaître brièvement les unes et les autres, dans la mesure de ce qui sera possible à ma faiblesse, en commençant, comme il est juste, par celle de saint Samson, le plus illustre des thaumarturges de la Bretagne.

I. — Première vie de saint Samson, évêque de Dol

(28 juillet 560-580.)

La vie de saint Samson, dont je veux parler ici, n'est pas celle que Mabillon et les Bollandistes ont donnée au public en la déclarant originale, car sans vouloir diminuer en rien la valeur et le mérite incontesté de l'écrit, qui a obtenu la préférence de ces savants, il me semble cependant qu'on l'a surfait en le présentant comme *primigenius*. L'auteur lui même, en effet, est le premier à avouer qu'il n'est qu'un écrivain de seconde main et un abréviateur[1]. Quant aux passages qui passent pour originaux aux yeux des critiques, auxquels je fais allusion, ils ne sont tout simplement, j'en suis convaincu, qu'un extrait presque textuel de l'anonyme, sur lequel j'appelle en ce moment l'attention. Celui-ci était véritablement contemporain. Il est possible qu'il n'ait pas été disciple du saint mais il avait au moins conversé avec ceux qui avaient eu cet honneur, et leur devait la connaissance de presque tout ce qu'il raconte. Son récit, déjà plus étendu que celui du second biographe, offre en outre beaucoup plus d'intérêt pour les Bretons d'Armorique, car l'auteur a consacré la moitié de son travail à raconter les actions et les miracles de Samson sur le continent, tandis que son abréviateur n'en parle qu'en passant *obiter*, et ne s'étend guère que sur la première période de la vie de son héros. Ce qui explique, d'ailleurs, pourquoi cette vie originale n'a pas obtenu plus de faveur jusqu'à présent, c'est qu'elle

[1] Voir le double prologue des livres 1 et 2, nº 9 du livre second, etc.

n'avait été étudiée que sur des manuscrits à la fois interpolés et incomplets[1]. Une meilleure fortune m'était réservée. J'ai eu, en effet, l'avantage d'en retrouver plusieurs exemplaires, exempts de lacunes et d'interpolations[2]. Il y a plus, j'ai pu avoir entre les mains la copie littérale qu'en transcrivit au douzième siècle, pour son propre usage, le célèbre Baudry de Dol, l'un des successeurs du saint, en se contentant de l'orner d'une préface et de quelques annotations[3]. Je reviendrai sur ce sujet au paragraphe suivant, quand il s'agira de préciser l'âge de la vie (imprimée) de saint Samson. Mais on devine déjà sans peine, combien il était important de publier intégralement le document, dont je m'occupe en ce moment. Le style, à part quelques néologismes et quelques longueurs ne manque ni de correction, ni de clarté et d'élégance.

II. — Premières vies de S. Paul de Léon et de S. Malo.

Les premières vies de ces deux saints ne sont point arrivées jusqu'à nous, mais nous savons par Wrimonoc et par Bili qu'elles n'étaient pas sans prix. Le premier nous apprend en effet que les faits et gestes de l'apôtre breton du Léon avaient été retracés, avant lui, par un ancien auteur, peut-être par un contemporain ou un disciple du saint. Cet écrit original, n'était *plus de mode* à son jugement, au neuvième siècle, et c'est pourquoi il essaya de le rajeunir en lui donnant, il est vrai, une nouvelle forme[4], mais aussi en lui empruntant et à lui seul toute la substance des faits. Ce qui prouve assez combien ce document avait de valeur réelle.

[1] V. Biblioth. Floriac, p. 464. Acta SS. Bolland., t. vi, Julii. p. 575, etc.

[2] V. Biblioth. Nationale. Codic. latini, nos 5323, 10,872, 12,600, 14.651 ; français, 22,321 ; bibl. d'Angers, n° 719.

[3] Ibid. (Paris), latini n° 5350. Ce manuscrit ne renferme absolument que le texte de Baudry.

[4] « Pauli Aureliani gesta primitus veteri constructione depicta sunt, sed aucta videantur nostro floruisse labore. » *Vie de saint Paul*, prolog. *Analecta Bolland.*, t. i, p. 212.

Bili, qui retraça également au neuvième siècle la vie de saint Malo, affirme à son tour que le premier biographe de ce saint évêque vivait longtemps avant lui, et était entré dans de grands détails sur la naissance et les pérégrinations de son héros, grâce aux renseignements qu'il tenait de témoins oculaires. Mais il ajoute aussi avec douleur que plusieurs, après ce premier biographe, reprirent le même thème et ne craignirent pas d'interpoler et de corrompre l'écrit en question[1]. Deux conclusions importantes ressortent de là : la première, que l'anonyme en question était très rapproché du temps de saint Malo ; la seconde, que les lettrés ne manquaient pas au pays, puisque Malo trouvait tant de biographes.

III. — Première vie de S. Gildas.

(29 janvier 570 ?)

La première vie (d'origine armoricaine), aujourd'hui perdue de saint Gildas-le-Sage, remonte-t-elle à la même date du septième siècle ? C'est une question, mais je me sens porté à la résoudre affirmativement. Une sorte de certitude morale résulte pour moi des détails parfois minutieux qui sont consignés dans l'anonyme du onzième siècle, auquel nous devons une seconde vie du même saint. Car cet anonyme, de l'aveu de tous les critiques, était un homme embrasé du zèle de la vérité, incapable de feindre et de tromper, et d'autre part, il est impossible que de tels détails, tant de noms de lieux et de personnes aient été conservés par la seule tradition orale. Cet anonyme a donc eu entre les mains des mémoires écrits, c'est-à-dire, une vie antérieure, et nous se-

[1] Longo tempore, antequam nos orti fuissemus, alius sequens vitam, peregrinationem, atque in multis locis habitationem S. Machutis, episcopi in libro fidenter atque fideliter, sicut ab aliis sapientibus audivit et didicit, scribere curavit. Sed postea multis eam scribere tantantibus, eam nos esse vitiatam videmus, etc. (*Vie de saint Malo*, par Bili. Prologue). Rennes, Plihon, 1884, in-8°.

rions sans doute pleinement renseignés par lui-même à cet égard, si le Prologue de la vie en question de saint Gildas ne nous avait point été ravi par les injures du temps.

L'auteur y renvoie d'ailleurs formellement, au moins une fois, lorsqu'il affirme qu'il a pour garant de ses assertions une relation véridique[1]. Car, dans la circonstance, il ne peut être question que d'un document écrit.

Ce qui vient d'être dit de saint Paul et de saint Malo avait trait à des écrits inédits ou perdus du septième siècle. Revenons maintenant à ceux, qui ont reçu les honneurs de l'impression, savoir : les Vies des SS. Brieuc, Patern et Judicaël.

IV. — Vie de saint Brieuc.

On a vu plus haut que saint Cieux a droit d'être regardé comme le premier biographe de saint Brieuc, mais que son écrit ne nous est point parvenu. Le travail fut heureusement repris de bonne heure en sous œuvre par un anonyme, qui, sans être très circonstancié, est entré cependant dans certains détails du plus haut intérêt sur la naissance du saint, sur les années qu'il passa auprès de saint Germain d'Auxerre, sur son double et fécond apostolat en Irlande et en Armorique. Si cet écrit ne porte point avec lui de date précise, on peut cependant affirmer avec certitude à son sujet qu'il est antérieur à la translation à saint Serge d'Angers (v 850) du corps de saint Brieuc[2]. De plus, la simplicité et la correction du style jointes à une certaine élégance, toutes qualités assez rares au huitième siècle, m'ont amené à penser que cet anonyme pouvait appartenir aux dernières années du septième siècle.

[1] Sicut veridicâ relatione didicimus. (*Vie de saint Gildas*, n° 19).

[2] *Vie de saint Brieuc*, n. 58.

V. — Vie de S. Patern, évêque de Vannes

(16 avril 550-560).

La Vie de saint Patern, de Vannes, publiée d'abord par les Bollandistes d'après d'anciens légendaires, vient de l'être tout récemment d'une manière bien plus correcte sur les manuscrits par Rice Rees[1]. Elle a pour auteur un anonyme, dont la date est assez incertaine, et dont la patrie est même douteuse, en sorte qu'on ignore s'il est originaire du pays de Galles ou de notre Bretagne. Sans prétendre ici résoudre cette double question, je me contenterai de faire remarquer que cet anonyme est relativement bien sobre sur l'article des prodiges et des miracles, si on le compare aux autres hagiographes gallois et irlandais : c'est pour cela que je le crois armoricain.

En second lieu, la simplicité au moins relative du style de cet auteur, semble également annoncer le septième siècle. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette double question, ce qui n'est guère contesté, c'est que cet auteur paraît digne de faire autorité, c'est que son écrit est l'unique source où sont venus puiser et où devront puiser tous les biographes passés et futurs de saint Patern. Sans lui, nous n'aurions jamais su que saint Patern était né à Vannes même, bien que sa vie monastique et ses premières années d'épiscopat aient eu pour théâtre le pays de Galles. Ce ne fut en effet que dans la dernière moitié de sa vie que Patern, appelé par le comte *Guéroch*, revint sur le continent, et continua à Vannes son ministère épiscopal, qu'il avait inauguré dans l'île de Bretagne.

[1] Acta SS. t. 2 april. — Life of the Cambro-British saint.

VI. — Vie de saint Judicael

(17 décembre 660).

La Vie de saint Judicaël, qui abandonna les honneurs et la dignité royale, pour embrasser l'humble profession de moine, doit appartenir à la fin du septième siècle. Car bien qu'écrite à une époque où le saint était déjà l'objet d'une fête annuelle au jour de sa déposition, elle a néanmoins pour auteur un contemporain, qui avait manifestement vécu dans la familiarité de son héros, depuis son entrée dans le cloître de saint Méen. Les détails qu'il donne sur les derniers moments, sur la mort et la sépulture du Père vénéré (Patris nostri) annoncent en effet un témoin oculaire. Cette vie est d'ailleurs écrite avec autant de piété que d'élégance, de simplicité et de correction, à part quelques passages un peu obscurs, ou qui sentent l'enflure ou l'amplification. L'auteur n'a malheureusement exquissé que quelques épisodes d'une vie qui aurait pour nous tant d'intérêt. Combien il est à regretter par exemple qu'il n'ait pas raconté avec détail la vie royale de Judicaël. Or, il ne lui consacre qu'un petit nombre de lignes, et encore uniquement pour prouver combien était vif et profond l'esprit de foi et de religion qui animait le fils aîné de Juthaël et de Pritelle. L'auteur était théologien et se plaît à le montrer ; il connaissait à fond l'Ecriture sainte et la cite souvent en la paraphrasant. Cet écrit, dont un court fragment a été récemment édité comme Appendice à la Vie de saint Méen[1] fait donc honneur à la Bretagne, et suffirait à lui seul, au besoin, à prouver que ce pays comptait, au septième siècle, des écrivains d'un vrai talent. En preuve, j'en citerai le passage suivant, où la délicatesse du sentiment se trouve jointe, si je ne me fais illusion, à la sublimité de la pensée et aux grâces du style. Il s'agit de la mort du saint.

[1] *Analecta Bolland.* t. 3, p. 160.

« La bienheureuse âme de Judicaël, nous dit l'hagiographe, » quittant l'enveloppe du corps, s'envola pacifiquement vers » Dieu, qu'elle avait toujours cherché et désiré. Il y eut alors » deuil et joie à cette occasion, mais dans des lieux différents. » Les anges, en effet, tressaillaient d'allégresse dans le ciel » en voyant leur troupe bienheureuse s'augmenter. Sur la » terre, au contraire, les hommes ressentaient de la tristesse » en songeant qu'ils n'auraient plus désormais cet homme » vertueux au milieu d'eux et dans leur compagnie. Cependant, pour ceux d'entre eux, dont l'intelligence était plus » élevée, leur douleur était mêlée de joie : car ils se disaient » qu'après tout c'était un patron, un avocat qu'ils avaient » envoyé devant eux afin de plaider leur cause auprès du » Seigneur[1]. »

L'auteur de cette vie était religieux de l'abbaye de Saint-Méen, la chose est indubitable, et on conclura naturellement de ce fait que le fondateur de cette abbaye ne s'était pas borné à former ses disciples à la piété et à la vertu. Il avait apporté un zèle analogue à leur apprendre les lettres divines et humaines et n'y avait pas trop mal réussi, témoin l'anonyme dont il est ici question, témoin aussi les saints Lery, Elocau, Maëlmon, Caroth, qui, après avoir été disciples de saint Méen, s'empressèrent à leur tour de fonder de nouvelles écoles afin d'étendre l'œuvre d'évangélisation et de civilisation inaugurée par leur maître.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

(A suivre.)

[1] « Beata illa anima exivit de corpore, et ivit ad Deum, quem semper optaverat et quæsiverat, emigravit in paca Mox uno eodemque tempore luctus et gaudium agebatur, sed diversis locis, diversisque partibus. Cives namque angelici in boni gregis augmentatione gaudebant, in terris vero homines pro tanti viri solatio sibi perdito condolebant. Hii autem, quibus altior inerat sensus, non utique sine gaudio congemebant, quoniam intellectu saniore videbant se præmisisse tantum patronum, qui pro ipsis valeret intercedere ad Dominum. » (*Vie inédite de saint Judicaël*, vers la fin).

L'ABBAYE

DE

BOIS-GROLLAND

EN POITOU

(Suite[1].)

XIII

Liste des Abbés.

I. — Pierre Pilate, 1109, signe la charte de fondation, avec le titre d'abbé de Bois-Grolland.

II. — Giraud achète de Vital de la Chaume l'emplacement sur lequel fut construit le monastère, *locum in quo domicilium monachorum ædificatur*. — Comme les religieux n'ont pu s'établir à Bois-Grolland avant d'y posséder une habitation, Jean Besly avait raison d'écrire à André Duchesne : *Vous savez que Bois-Grolland a été fondé en 1144.* Cette affirmation n'empêche pas Aimery de Beuil d'avoir été le fondateur de l'abbaye, lorsque, en 1109, il accorda aux bénédictins d'importants domaines et les revenus qui devaient assurer leur existence.

III. — André, cité dans une charte particulière.

[1] Voir la livraison d'août 1889.

Digitized by Google

IV. — Aimery Ier qui reçut un don de Guillaume de la Mothe.

V. - Benoit Ier. Pendant son abbatiat, Aimery de Beuil fit à l'abbaye plusieurs donations importantes, lesquelles furent confirmées par Guillaume de Chantemerle, gendre d'Aimery de Beuil.

VI. — Robert. Guillaume de Chantemerle, seigneur de Poiroux, et Maxence, son épouse, obtiennent par leurs instances et par leurs libéralités que les religieux, jusqu'alors soumis à la règle de saint Benoit, adoptent celle de saint Bernard.

VII. — Pierre II, 1206, transige avec l'abbé et les moines de l'Orbestier.

VIII. — Guillaume Ier, 1210-1243, reçoit des dons de Guillaume d'Apremont, de Savary de Mauléon, de Pierre de Luçon, et une fondation de messes d'Aimery de Thouars.

IX. — Aimery II, 1249.

X. — Maurice Ier 1249, cité dans une charte de Fontenelles.

XI. — Benoit II, 1265, cité dans une charte de la Grainetière.

XII. — Guillaume II, 1290.

XIII. — Pierre III, 1327.

XIV. — Louis, 1385.

XV. — Pierre IV, 1402-1421.

XVI. — Maurice II, Bricet, 1421-1461.

XVII. — Thomas, 1462-1467.

XVIII. — Pierre IV, 1467-1485.

XIX. — Martin, 1485-1491.

XX. — Jean Barbarin, 1511-1513, appartenait à une famille italienne connue en Poitou et en Angoumois depuis plusieurs siècles et alliée à un grand nombre de familles nobles de la Vendée.

Mathieu Barbarin de la Resnière était maire de Poitiers en 1608. Isaac Barbarin du Bost, conseiller au Présidial en 1645, avait pour devise : *Mediis tranquillus in undis*. Pierre Barbarin de Joussé était Président au Présidial de Poitiers en 1658[1].

En 1787, Barbarin de la Martinière, membre du Tiers-Etat, faisait partie de la commission intermédiaire de l'Election de Confolens[2].

Barbarin des Coûteaux, capitaine de cavalerie, signe au mois de mai 1814. avec les officiers des armées catholiques, une adresse au Roi Louis XVIII[3].

Blason : *d'azur à 3 barbeaux d'argent, celui du milieu regardant à senestre et les deux autres à dextre.*

XXI. — Ambroise des Herbiers, abbé de la Réau en 1525, et de Bois-Grolland, en 1535, était fils de François des Herbiers, seigneur de l'Estenduère, Vauvert etc. et de Marguerite Bodin, fille de Nicolas Bodin, seigneur de la Rollandière et de demoiselle Louise Boucher.

Blason : *de gueules à 3 fasces d'or.*

XXII. — François Richelet, 1539-1547.

Dans la biographie du grammairien César Pierre Richelet, né en 1631, on trouve que son père était procureur et son grand père avocat au parlement de Paris. Il est probable que l'abbé de Bois-Grolland appartenait à cette famille.

XXIII. — Guillaume Cathus, 1550-1561, était fils de Jean Cathus, seigneur des Granges, capitaine de Talmond et de Marie de Nuchèze, veuve d'Antoine du Fouilloux. La branche des Granges s'éteignit en 1660. Elle avait été fondée par Charles Cathus, qui devint seigneur des Granges par son mariage avec Marie Maynard, fille de Jean, chevalier, seigneur de la Cornetière et de Jeanne Ancelon. Devenu

[1] *Histoire du Poitou*, par Thibaudeau, tome III.
[2] Id. id. id.
[3] *Echos du Bocage vendéen*, 5e année, N° 11, page 46.

veuf, il épousa en 1470, Jeanne Chasteigner, dame de Guinefolles paroisse de Saint-Vincent sur Jard. De ce mariage naquit Louis Cathus, seigneur de Lassy, capitaine de Talmond.

La famille de Cathus a donné en 1185, un sénéchal à la Garnache, en la personne de Maurice ; un de ses membres, Hugues. figure au combat des Trente avec le titre d'écuyer ; Jean, capitaine de Talmond, accompagna François Ier en Italie et fit la campagne du Milanais. Il avait épousé Marie du Vergier, fille de Guy, seigneur de la Rochejacquelein.

Blason : *de gueules fretté de vair de 6 pièces.*

XXIV. — Christophe du Rousseau, 1564-1598, appartenait à une famille noble de l'Angoumois.

Thibeaudeau mentionne M. du Rousseau, marquis de Fayolle, président de l'élection de Niort.

Blason : *de gueules au chevron d'argent accompagnés de 3 besans de même, au chef d'argent chargé de 3 losanges de gueules.*

XXV. — René Pidoux, 1609-1640, conseiller au Parlement, abbé de Breuil-Herbaud et ne Valence, descendait d'une ancienne famille de Poitiers, originaire de Châtellerault, qui compte parmi ses membres des médecins célèbres et des échevins de la ville de Poitiers.

François Pidoux fut médecin d'Henri II et de François II qui l'anoblit. Il exerça les mêmes fonctions auprès de Catherine de Médicis, de Charles IX et de sa princesse, Marguerite. Il avait épousé Catherine Lemaître, remarquable par sa beauté. Son fils Jean, sieur de la Maduère et du Tillou, fut médecin des rois Henri III et Henri IV. De son mariage avec Françoise Bobé, il eut cinq enfants, dont une fille mariée à Charles de La Fontaine, ancêtre du célèbre fabuliste. Malebranche descendait par sa mère de la famille Pidoux.

Pierre Pidoux, trésorier de France, maire de Poitiers, 1575. Devise : *Virgo et spes nostra fac videatur in gloria.*

Jean Pidoux, conseiller assesseur civil, maire en 1618. Son fils fut lieutenant général au siège de Châtellerault.

François Pidoux, médecin, maire de Poitiers. Devise : *Hoc ligno servata salus.*

Blason : *d'argent à 3 losanges frettés de sable 2 et 1.*

XXVI. — Pierre de Bertrie se démit en 1657, entre les mains du Roi de ses fonctions d'abbé de Bois-Grolland et de Belleval.

XXVII. — Pierre VI de Barrière, 1657. Les auteurs de la *Gallia Christiana* lui donnent le titre de coadjuteur de l'Evêque de Montauban.

Comme les biographies ne me fournissaient aucun renseignement sur cet abbé, j'écrivis au secrétaire de l'évêché de Montauban et voici la lettre que je reçus de M. l'abbé Daux, missionnaire apostolique et historiographe diocésain :

« Mon frère, secrétaire-général de l'Evêché, me communique votre demande relative à l'abbé Pierre de Barrière (1657).

» Je viens de terminer le 2e volume de l'Histoire de notre diocèse, et je n'ai jamais trouvé ce nom attaché à quelque coadjuteur de nos Evêques.

» A la date ci-dessus, nous avions sur le siège épiscopal le grand Pierre de Bertier, qui d'abord coadjuteur de Mgr de Muriel, lui succéda mais n'eut jamais de coadjuteur. »

« .... Dans le cas où vous tiendriez le renseignement dont vous me parlez du *Gallia*, méfiez-vous ; cet ouvrage est très fautif, surtout dans ce treizième volume nous concernant et fait à la hâte au moment de la révolution. J'en ai publié une rectification avec compléments en ce qui nous concerne, et chaque jour je trouve à y retoucher. »

XXVIII. — JEAN DE LINGENDES — 1657-1665 — né à Moulins, en 1595, fut d'abord précepteur du comte de Morat, fils naturel du roi Henri IV. Son talent oratoire lui valut la place d'aumônier de Louis XIII qui le nomma, en 1642, à l'évêché de Sarlat. Devenu, en 1650, évêque de Mâcon, il montra beaucoup de zèle pour l'administration de son diocèse, publia des statuts synodaux et signala son épiscopat par plusieurs fondations pieuses. Il obtint l'abbaye de Bois-Grolland en 1657 et mourut à Mâcon, après avoir été député de l'assemblée du clergé.

En 1627, Jean de Lingendes avait prononcé l'oraison funèbre de Victor-Amédée, duc de Savoie et, en 1643, il fut chargé de prononcer celle du roi Louis XIII.

A cette époque, la famille de Lingendes était dignement représentée. L'abbé de Bois-Grolland avait deux frères : Nicolas, maître d'hôtel du roi, qui alla en Espagne pour y négocier le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche ; Emmanuel-François-Philippe, conseiller du roi et son prédicateur ordinaire, qui était doué d'un talent oratoire fort distingué et que l'on a souvent confondu avec l'évêque de Mâcon.

Deux de leurs cousins furent aussi des hommes remarquables. Jean de Lingendes, ami de d'Urfé, hôte habituel de l'hôtel de Scudéry, fut placé par Titon du Tillet sur le Parnasse Français ; son frère Claude, membre de la société de Jésus, fut recteur du collège de Moulins et l'édition des *Orateurs chrétiens* a publié un grand nombre de ses discours.

Blason : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois glands de même.*

La famille de Lingendes possédait les seigneuries de Chauveau, de Chezelle, de la Pouge, de Cindré, de Bouterot, de Chillot, de Vaumas, ainsi que les châtellenies de Chaveroche, de Moulins.

XXIX. — Jacques de Gravelle — 1655-1679, — appartenait à une famille de Normandie qui compta, en 1555, l'un de ses membres parmi les conseillers au Parlement.

Blason : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.*

XXX. — Gabriel Le Gris, 1679-1703, chapelain du Roi, trésorier de l'église de Sens, était originaire de la Normandie. Sa famille possédait les seigneuries du Clos, du Val, de Lanrinou (près Landerneau).

Plusieurs contrôleurs des deniers et miseurs de Landerneau appartiennent à cette famille, ainsi qu'un docteur en médecine, Guillaume, sieur du Clos, 1696. Elle a fourni un célèbre chef de chouans, lieutenant, puis successeur de Boishardy, en 1793, et un courageux ecclésiastique qui sollicita l'honneur d'assister le Roi martyr, au moment de son supplice. Devenu prédicateur ordinaire du roi Louis XVIII, il mourut en 1819.

Blason : *d'argent à la bisse d'azur, mise en pal, surmontée d'une colombe de sable* (Armorial de 1696).

XXXI. — François Boutard, 1703-1728, naquit à Troyes, en Champagne, au mois de novembre 1664. D'après les conseils de Montausier et de Fléchier, il entreprit la traduction des écrivains de l'histoire auguste, mais il se borna à une dissertation sur le caractère de ces écrivains. Incertain de la voie qu'il devait suivre, il accepta d'être gouverneur de M. Villepreux, fils de M. Francine. Vers cette époque, il composa, à la louange de M^me^ de Maintenon, une ode qui eut peu de succès. Il se livra ensuite à la poësie latine où il réussit mieux. Les louanges qu'il reçut enflèrent son orgueil, il se crut un nouvel Horace. Sa prétention était de ressembler à son modèle, non-seulement par le style et les sentiments, mais encore par la taille, la tournure et les

traits du visage. Il s'intitulait *Venusini pectinis hæres — vates Borbodinum*

Une circonstance contribua à la fortune de Boutard. Tous les ans, Mlle de Mauléon envoyait à Bossuet, le jour de sa fête, un certain nombre des plus beaux pigeons qu'elle se plaisait à élever. Le futur abbé de Bois-Grolland eut l'heureuse inspiration d'ajouter à l'envoi des pigeons une ode latine pour l'évêque de Meaux. Celui-ci désira faire connaissance avec l'auteur, il le reçut à Germiny où, à peine arrivé, l'héritier du poëte de Tibur se mit à chanter les beautés et les charmes de Germiny, de Marly et de Trianon. Pour l'en récompenser, Bossuet lui fit obtenir du Roi une gratification de 1 000 livres, puis une pension de pareille somme quand Boutard eut reçu les ordres sacrés ; enfin, en 1703, il lui procura l'abbaye de Bois-Grolland et une place à l'académie des inscriptions et belles lettres. Dans sa reconnaissance, l'abbé académicien célébra par des odes tous les évènements glorieux du règne de Louis XIV, mais il n'oublia pas son bienfaiteur et il traduisit en latin la relation sur *le Quiétisme*, ainsi que l'*Histoire des variations*. Boutard mourut le 9 mars 1729.

XXXII. — Gabriel de Conigan d'Arcenay, 1728. — Sa famille, originaire d'Ecosse, possédait les seigneuries de Lermiteau, de Cangé, la baronnie de Riz-Chauveron, dans la basse-marche : les seigneuries de la Clartière, paroisse de Fresnay ; de la Rousselière, paroisse de Frossay ; de Jasson, paroisse du Port-Saint-Père, — de la Ville-Orion, paroisse de Carantoir. Sept générations dans le ressort de Nantes. Ancienne extraction de chevalerie, réf. 1669.

La famille de Conigan a produit, Jean, capitaine de Melle en Poitou, chevalier, de la retenue de Jean Chandos, en 1365 ; Robert, capitaine des gardes-écossaisses, tué au siège de Liège, en 1468 ; Jean, chambellan du Roi et bailli de Chartres, en 1487, tué au siège de Navarre ; Marguerite,

dame d'honneur de la reine, en 1581; Pierre, gouverneur de Tours, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, frère du Roi, en 1581; Antoine, gouverneur d'Amiens, en 1591; Roger, abbé de Pornit, mort en 1648; Louis, curé-prieur de Saint-Germain-en-Laye, frère et héritier de l'abbé de Bois-Grolland.

Blason : *d'argent, empairlé de sable, écartelé d'azur, à 3 fermaux d'or. (Sceau de 1363.)*

XXXIII. — MATHIEU GAUTRON DE LA BATE[1], 1729, — prêtre, docteur en théologie, prieur commendataire de Saint-Thomas de Château-Thébaud, reçut, en 1729, l'abbaye de Bois-Grolland

Les registres de l'évêché de Nantes font mention de M. Gautron de la Bâte pendant trente-six ans, de 1702 à 1738.

Il fut successivement chanoine de l'insigne église de Nantes, vicaire-général et official des illustrissimes et révérendissimes Gilles de Beauveau, Louis Tressan de la Vergne et Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzay. Pendant deux vacances du siège épiscopal, il remplit les fonctions de vicaire capitulaire, et plus tard celle de trésorier de la cathédrale[2].

XXXIV. — LOUIS-EMÉRITE DU BAILLEUL, 1742, — prêtre, abbé commendataire de Barette (diocèse de Bourges), vicaire-général de Rhodez.

Il était fils de Pierre-Louis du Bailleul, chevalier, seigneur et marquis dudit lieu, baron du Goron, qui servit dans les mousquetaires, et reçut 50,000 livres de sa marraine, Elisabeth Le Feron, duchesse de Chaulnes. Sa mère, Catherine Barin, était fille de Jacques Barin, chevalier, marquis

[1] Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. l'abbé P.-M. Briand, secrétaire de l'évêché.

[2] Cet abbé était tantôt désigné sous le nom de N. de Basle, par les auteurs de la *Gallia Christiana*, tantôt sous le nom de N. de la Baste (abbé H. du Tems).

de la Galissonnière et d'Eléonore Bidé, dame de la Grandville.

L'abbé du Bailleul, né le 20 janvier 1709, embrassa l'état ecclésiastique, à Paris, en 1734, et, en 1736, fut nommé vicaire-général de l'évêché de Limoges. En 1737, il était président et député de la chambre ecclésiastique de ce diocèse, et il reçut l'abbaye royale du Beuil en 1738. L'année suivante, il devint grand vicaire de l'archevêché de Tours, et passa, en 1740, avec les mêmes fonctions, à Embrun, où il devint archidiacre et chanoine de cette église. En 1742, il fut nommé abbé de Bois-Grolland.

Pendant son séjour à Embrun, M. du Bailleul organisa un hôpital militaire qui reçut plus de 500 malades ou blessés, tant Français qu'Espagnols, du mois de septembre 1743 au mois de février 1745. Il ouvrit sa maison aux officiers, exemple qui fut suivi par plusieurs habitants. Grâce à son initiative, aucun militaire ne manqua de secours.

En l'absence de l'archevêque, il présida l'assemblée provinciale d'Embrun, et fut élu député de l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en 1745.

Trois ans plus tard, il était nommé abbé commendataire de l'abbaye royale de Barzelle en Berry.

Pendant qu'il était grand vicaire à Rodez, il fut pourvu du canonicat et de l'archidiaconé de Milhau.

Il mourut à Paris, le 18 septembre 1769, et fut inhumé dans le caveau de l'Eglise paroissiale de Saint-Paul. Il était le dernier représentant masculin de sa famille originaire du Maine, qui possédait la seigneurie de Boismaqueau (paroisse de Teillé); celles de la Rigaudière, du Boisnouveau et de la Coudraye (paroisse des Touches) évêché de Nantes.

Blason : *d'argent à 3 têtes de loup de sable.*

XXXV. — Antoine-René Serin de la Cordinière, — remplaça, en 1748, M. du Bailleul comme abbé de Bois-Grolland et conserva cette abbaye jusqu'en 1774.

Il était prêtre, chanoine et doyen de l'Eglise de Luçon et il mourut le 24 mai 1778, « emportant l'amitié de ses con» frères, l'estime des gens de bien et le respect de tous[1]. »
Blason : *d'argent au sautoir de gueules.*

XXXVI. — Pierre-François Ganeau, 1774-1784, — qui était syndic du clergé au mois d'avril 1768 et qui conserva cette fonctions jusqu'au 24 février 1783. Un procès-verbal de l'assembléedu Bureau et Chambre ecclésiastique du diocèse de Luçon, tenue le 26 mars 1783, le remplaça en cette qualité par M. Jean-Claude Rozand, chanoine de l'Eglise de Luçon[2].

XXXVII. — Jacques-André Emery, — dernier abbé de Bois-Grolland, 1774-1791.

XIV

Un couvent d'Ursulines est établi à Bois-Grolland. — La Mère Sainte-Angèle. (Mlle Louise de Lézardière).

Onze ans à peine s'étaient écoulés, depuis la dispersion des moines, quand, de nouveau, on célébra le Saint-Sacrifice dans la vieille chapelle romane où la voix fraîche des pensionnaires d'un couvent d'Ursulines remplaçait la grave psalmodie des Religieux de l'étroite observance.

Ainsi se trouvait vérifiée, comme elle le sera toujours, la promesse de perpétuelle durée faite à l'Eglise par son chef invisible qui est en même temps son invincible protecteur.

A son retour de l'exil, la Mère sainte Angèle avait eu la pieuse inspiration de réunir en communauté les Religieuses que la révolution avait dispersées et qui regrettaient la vie du cloître. Pour atteindre ce but désirable, il fallait trouver

[1] Citation d'un journal de l'époque.

[2] Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Ch. Giraud, vicaire-général de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

un local convenable et, ce qui était plus difficile, surtout à cette époque, réaliser les ressources nécessaires pour en faire l'acquisition.

Le local, inutile de le chercher au loin, Mademoiselle de Lézardière le voyait de la Proutière-Bois-Grolland offrait de vastes logements et c'était une sorte de réparation que rendre cette antique abbaye à sa destinatiou première. Quant aux voies et moyens, elle eut recours à une souscription, et bientôt, grâce à ses actives démarches et à de généreuses libéralités, elle trouva la somme de 18.000 francs, moyennant laquelle, elle signa le contrat d'acqulsition, le 26 ventôse, an XII, avec le vendeur qui était l'aide-de-camp Venant Pichard.

Fille de M. Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, baron de Poiroux, ancien capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, plus tard syndic de la noblesse à l'assemblée de Poitiers, en 1788, gentilhomme à qui son mérite personnel, non moins que sa naissance, avait créé une situation prépondérante, Mademoiselle Louise de Lézardière avait connu le charme des relations choisies et des joies intimes de la famille.

Le baron de Poiroux avait de bonne heure quitté le service militaire, afin de se consacrer à l'éducation de ses nombreux enfants qui, intelligents et laborieux, avaient à merveille répondu à ses soins. Les jeunes filles partageaient les leçons données à leurs frères et c'est ainsi qu'elles apprirent la langue latine.

Quatre des fils du baron de Lézardière entrèrent dans les rangs de l'armée ; un autre alla à Paris, étudier la théologie au séminaire Saint-Sulpice ; le plus jeune, à qui Mademoiselle Louise devait sauver la vie, se trouvait au château de la Proutière, quand la proscription révolutionnaire vint fondre sur tous les membres de cette famille.

Mademoiselle Louise avait deux sœurs : Mademoiselle Charlotte, le célèbre auteur de la *Théorie des lois politiques de la Monarchie française* dont l'éloge n'est plus à

faire, et Mademoiselle Gilberte, la fidèle compagne de sa sœur Charlotte auprès de qui, malgré un réel talent pour la poësie, elle remplissait modestement la fonction de secrétaire. La baronne de Lézardière (née Babaud de la Chaussade) et le maréchal de camp de la Salle, frère puîné du baron, complètaient les hôtes habituels du château de la Proutière.

Animé de sentiments généreux, doué d'une imagination ardente, lié avec les économistes alors en vogue, le baron de Poiroux aurait voulu supprimer tous les abus et doter la France d'un gouvernement libéral, analogue à la constitution anglaise ; mais quand il vit son but dépassé et la royauté en péril, bien vite désabusé de ses rêves de réformateur, il fut le premier, en Vendée, à organiser la résistance et son habitation devint le rendez-vous des contre-révolutionnaire.

Le complot fut découvert et, pendant qu'on brûlait son château, M. de Lézardière était arrêté et conduit aux Sables avec toute sa famille. Il allait subir un jugement, c'est-à-dire une condamnation à mort, lorsque, fort à propos pour lui et pour les siens, survint une amnistie, après l'acceptation par Louis XVI de la Constitution de 1791.

N'ayant plus de domicile, le baron se réfugia à Choisy-le-Roi chez un ecclésiastique de ses amis. C'est de là, que son plus jeune fils, le vicomte Charles, âgé de 15 ans, se rendait à Paris pour avoir des nouvelles qu'il transmettait aux conseillers du roi ainsi qu'à ses deux frères, officiers de marine démissionnaires, alors cachés dans la capitale où ils restaient dans l'espoir de servir la cause de l'infortuné descendant de saint Louis.

L'extrait suivant des *Mémoires secrets* du comte d'Allonville présente d'intéressants détails sur les généreuses tentatives essayées par MM. de Lézardière pour sauver Louis XVI et l'infortunée Marie-Antoinette.

« J'avais vu, dans la matinée du 20 janvier, les chefs des « fédérés qui me protestèrent qu'on attendrait le général « Dumouriez, déjà annoncé, déjà prévenu, et qu'aussitôt son

« arrivée à la caserne, le corps entier le suivrait. Paul de « Lézardière alla trouver, ce même jour, le général et en « reçut la promesse positive et sa parole d'honneur qu'il « irait prendre le commandement de ces fédérés à qui il fit « dire d'attendre ses ordres et de demeurer tranquilles jus- « qu'à l'instant où il se rendrait parmi eux ; mais Lézardière « était à peine sorti de chez lui qu'il partait pour la cam- « pagne, rendant ainsi toute tentative de salut en faveur « du roi totalement impossible. »

Le baron de Batz était l'un des promoteurs de la conjuration. Plus tard, le même baron, le comte de Mercy-Argenteau, Lamark, M. de Jarjayes, un gardien de la reine nommé Toulan essayèrent inutilement de sauver l'infortunée compagne du roi martyr.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que le brave, ardent et loyal « Paul de Lézardière, ancien lieutenant de vaisseau, attendit « la reine durant toute une nuit, à la grille de l'égoût du « Palais-de-Justice ; qu'il était muni de passe-ports en règle « pour la faire, sous un déguisement préparé, traverser « rapidement la France ; que son frère Sylvestre, autre offi- « cier de marine, gardait, hors de la barrière de Villejuif, « la voiture que j'avais fournie, ainsi que mille écus en or, « unique somme dont je pusse disposer. Je ne sais que leur « désappointement, leur désespoir, leur fuite. »

Cette tentative infructueuse fut le dernier acte de dévouement de ces braves officiers de marine à la cause monarchique ; car ces deux intrépides athlètes du royalisme, éloignés d'abord de la capitale, ayant su que leur père était arrêté et qu'on promettait de le relâcher à l'instant où ils se présenteraient, arrivèrent dans l'espoir de le délivrer, ce qu'ils ne purent obtenir ; ils furent eux-mêmes emprisonnés et montèrent plus tard sur l'échafaud : « honorables victimes de la piété filiale. »

« Madame de Lézardière, privée, par le massacre des « Carmes, de l'un de ses fils, à qui cette excellente mère avait

« pu survivre, fut frappée de mort subite à la nouvelle de « l'assassinat de Louis XVI, et c'est là, c'est à Choisy que je « retrouvai Edgeworth, cherchant à procurer des consolations « à l'amitié, après avoir rempli le plus pénible de tous les « devoirs. » (*Mémoires du comte d'Allonville*).

Depuis longtemps suspecte et, comme telle, activement surveillée, la demeure de Choisy-le-Roi fut à la fin envahie. Saisis, emmenés à Paris, le baron de Lézardière et ses enfants restèrent prisonniers jusqu'au moment où ils furent délivrés par le généreux dévouement des officiers de marine.

De nouveau fugitif, M. de Lézardière alla, avec ses filles, chercher un refuge auprès de Bayeux, dans une retraite où l'abbé Edgeworth se tenait caché. Pendant ce temps, le vicomte Charles combattait dans la Vendée. Aide-de-camp de Charette, à l'âge de 17 ans; fait prisonnier à la suite d'un combat où il avait été blessé, on le traînait de prison en prison, lorsqu'on l'accusa d'avoir émigré. Sons cette inculpation, qui équivalait à un arrêt de mort, le vicomte fut envoyé à Fontenay.

Instruite du nouveau danger qui menaçait son frère, Mademoiselle Louise court chez le ministre, force sa porte, lui donne la preuve que l'accusé n'a point quitté la France, en obtient une déclaration conforme et munie de cette pièce, sans perdre un instant, elle prend des chevaux de poste et arrive à Nantes. Mais, là, impossibilité de sortir de la ville sans une permission du commandant de la place : Mademoiselle Louise va le trouver et le décide, non sans peine, à force de supplications, à accorder l'autorisation indispensable. Accablée de fatigue, dévorée d'inquiétude, elle arrive enfin à Fontenay la veille du jour où la commission militaire allait se réunir. Elle put remercier Dieu : son frère était sauvé !...

L'existence si éprouvée de Mademoiselle de Lézardière n'était pas encore à l'abri de cruelles angoisses. De Bayeux, son père, toujours menacé, fut contraint de passer à l'étranger où il vécut quatre années, dans l'incertitude du sort des

deux fils qui lui restaient et qui étaient entrés dans l'armée de Condé. Le 18 brumaire rouvrit les portes de la France aux exilés ; le baron voulut en profiter, mais il n'eut pas la consolation de revoir ses propriétés, car la mort l'arrêta à son arrivée à Nantes.

Mademoiselle Louise avait assisté à bien des catastrophes : instruite par l'adversité, atteinte dans ses affections les plus chères, elle renonça à la vie du monde dont, à ses dépens, elle avait éprouvé les déceptions et l'instabilité. Elle choisit la meilleure part qui, désormais, ne pouvait plus lui être enlevée, en embrassant la vie religieuse et c'est pourquoi, à son retour en France, elle voulut réunir dans une communauté celles qui, à son exemple, avaient consacré leur vie à la prière et au service de Dieu.

Bois-Grolland, une fois acheté, la Mère sainte Angèle (Mademoiselle Louise), songea à employer de la façon la plus utile le dévouement des religieuses qui avaient répondu à son appel. Durant les années qui venaient de passer, temps de trouble et de guerre civile, l'instruction avait été fort négligée.

En fermant les établissements religieux, la Révolution avait porté un coup fatal à l'instruction publique qui partout se trouva désorganisée. Les jeunes filles eurent particulièrement à souffrir de cette situation. Ce fut pour y porter remède que la Mère sainte Angèle ouvrit à Bois-Grolland un pensionnat où les jeunes filles du pays trouvèrent des moyens d'instruction.

Sous son habile direction, la vieille abbaye devint le chef-lieu d'une congrégation dite des *Ursulines de Bois-Grolland* que le gouvernement de l'Empire s'empressa d'autoriser. Cette congrégation avait une maison à Napoléon, dite de Saint-Gabriel ; d'autres au Poiré, à Aizenay, aux Sables d'Olonne, à Tiffauges. La mission des Ursulines était l'instruction de la jeunesse et le soin des malades pauvres[1].

[1] *Pouillé de l'Evêché de Luçon*, par E. Aillery, prêtre, 1860.

Mademoiselle Charlotte de Lézardière, qui habitait la Proutière, venait souvent visiter les pensionnaires de sa sœur. Alors, c'était un jour de fête, car les jeunes élèves étaient autant édifiées de l'éminente piété de l'illustre écrivain que charmées de la simplicité de ses manières et du gracieux abandon avec lequel cette femme distinguée prenait part à leurs jeux.

Quand la Mère Saint-Benoit, première Supérieure des Ursulines de Chavagnes eut cédé au Père Baudouin la maison qu'elle habitait, la Communauté se trouva fort à l'étroit. Désireuse de s'adjoindre de pareilles auxiliaires, la Mère Saint-Angèle vint à Chavagnes proposer aux Ursulines de se réunir aux religieuses de divers ordres qu'elle avait recueillies et qui vivaient sous une règle provisoire tracée par Monseigneur l'Evêque de la Rochelle.

La Mère Saint-Benoit se rendit à Bois-Grolland avec quelques-unes de ses filles. Elle voulait juger par elle-même des avantages qu'offrait l'ancienne demeure des Bénédictins. Mais, à cette époque, pour arriver au vieux monastère, il fallait suivre d'affreux chemins pleins de *casses* et de perfides mollières ; le couvent était toujours entouré de grands bois et de tristes bruyères, *fabulosa loca*, comme dit la *Gallia Christiana*. La Mère Saint-Benoit et ses compagnes, saisies de tristesse et d'effroi, se hâtèrent de retourner à Chavagnes[1].

Bientôt, dans l'intérêt de son établissement, la Mère Sainte-Angèle crut devoir transférer son pensionnat à Luçon où il existe toujours, et où l'ancienne Supérieure de Bois-Grolland a laissé la mémoire d'une personne aussi remarquable par son esprit que par ses vertus. Ce fut sans doute pour aider à cet arrangement, car, bien entendu, il avait l'approbation de l'autorité ecclésiastique, que, le 6 août 1806, M. Henry Herbert, vicaire-général de la Rochelle, se rendit acquéreur de la terre de Bois-Grolland qui ne lui coûta que 16,000 francs.

[1] Notice sur la Mère Saint-Benoît (Mademoiselle Charlotte-Gabrielle Raufray), pag. 20 et 21.

La fondatrice des Ursulines de Bois-Grolland était supérieure de la communauté de Luçon, quand Mgr Soyer, voulant modifier la constitution établie par le P. Baudouin, convoqua en Chapitre les supérieures locales. Les Ursulines de Chavagnes s'unirent à celles de Luçon et acceptèrent les changements proposés.

« La mère Sainte-Angèle (mademoiselle Louise de Lézar» dière) qui joignait à beaucoup d'esprit naturel l'avantage » d'une brillante éducation, fut maintenue dans sa charge. » Le P. Baudouin lui disant un jour combien les personnes » qui savaient le latin étaient heureuses de pouvoir lire la » Sainte-Ecriture dans la langue mère de l'Eglise, elle répon» dit que c'était là une de ses plus douces jouissances : elle » était, en effet, très versée dans la langue latine. Son mérite » éminent était rehaussé par une grande modestie. Elle s'ap» pliquait à la pratique de toutes les vertus, mais ce qui frap» pait le plus en elle, c'était sa dévotion envers l'auguste » Sacrement de l'Autel. — « Rien ne lui manquait, disait» elle, quand elle était devant le Saint-Tabernacle. »

« Eprouvée dans les dernières années de sa vie par de » longues et cruelles souffrances, privée même de l'ouïe et » de la vue, elle conserva toujours un calme, une sérénité, » une gaieté qui avaient leur source dans son excellent ca» ractère et bien plus encore dans son union continuelle avec » le Seigneur.

« Mon Dieu, disait-elle, vous voulez mes yeux, je vous les » donne ; je suis toute à vous[1]. »

Le couvent des Ursulines existait encore en 1810, puisque, en cette année, M. Imbert, desservant de Poiroux, aumônier de Bois-Grolland, procéda à l'inhumation de la sœur Elisabeth-Gabrielle de la Barbelais, religieuse de cette maison, en présence de toutes les religieuses de la communauté.

(A suivre). CONSTANT VERGER.

[1] Vie du Père Baudouin.

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA RÉVOLUTION
(1800-1815)

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉCOLES PRESBYTERALES

II

DERVAL

Le premier nom qui se présente sous notre plume est celui de M. Orain, déjà professeur, en même temps que vicaire, avant la Révolution. Ce digne prêtre, vicaire de Fégréac, où il passa tout le temps de la persécution, puis curé de Derval (1803-1829), est trop connu pour que nous donnions même un résumé de sa vie et de ses œuvres. Aucun nom, parmi ceux des saints prêtres que notre diocèse a vus à l'œuvre depuis un siècle, particulièrement pendant la période révolutionnaire, n'est resté aussi populaire que le sien. Sa vie d'ailleurs a été écrite, et nous n'aurions rien à dire qui pût

augmenter le respect et l'admiration qu'elle inspire[1]. Nous nous bornerons donc à quelques lignes sur l'école qu'il fonda ou plutôt sur les élèves qu'il forma, car on ne peut dire qu'il ait jamais songé à fonder une école.

On l'a écrit[2] du curé d'Arzanno, le premier maître de Brizeux : « Traqué de ville en ville, contraint de se cacher dans les bourgs de Cornouaille, il devint paysan avec les paysans ; et, ne pouvant sans péril exercer le saint ministère, il se consolait en donnant des leçons aux enfants de ses hôtes. » M Orain avait, de même, été traqué de village en village, et, pendant plusieurs années, n'avait eu pour abri que les toits hospitaliers des paysans de Fégréac, ou souvent les halliers et les bois. Malgré tous les périls, ce prêtre zélé continua son ministère ; et, pour se délasser de ses fatigues, pour oublier pendant quelques instants les terreurs de la veille et les dangers du lendemain, aussi bien que les tristesses de l'heure présente, mais surtout pour parer aux menaces d'un avenir qui s'offrait à sa pensée sans églises et sans prêtres, s'entoura de jeunes gens et travailla à former des clercs.

Les élèves dont les études avaient été commencées avant la Révolution, mais n'étaient point encore achevées continuèrent de suivre ses leçons. Ce n'était point assez : M. Orain fit de nouveaux choix dans la paroisse qui se montrait si héroïquement fidèle ; et ceux dont l'instruction était plus avancée lui vinrent en aide dans la formation des jeunes.

Il n'était pas toujours facile de se réunir et de se livrer à ces occupations tranquilles. Maintes fois des alertes dispersèrent maître et disciples ; mais le calme revenu, on se réunissait de nouveau et les études recommençaient[3].

Une pareille vie devait former des hommes d'une trempe vigoureuse et des prêtres dignes de leur maître. Dès cette époque, les élèves de M Orain montrèrent ce dont ils

[1] *Vie de M. Orain*, par M. l'abbé Cahour. Cet ouvrage a eu deux éditions.
[2] *Notice sur Brizeux*, par Saint-René-Taillandier.
[3] Cahour, *op. cit.*

étaient capables et furent pour lui de précieux auxiliai
Seul, et dans l'impossibilité de réunir les fidèles, et surto
les enfants, pour les instruire de la doctrine chrétienne, le zé
vicaire envoyait ses jeunes gens dans les villages, les tra
formant en *catéchistes*. Lorsqu'il célébrait la sainte mess
il s'en servait aussi, comme de sentinelles sûres et vigilante
chargées de signaler l'arrivée des *Bleus*.

C'est ainsi que furent formés : MM. Rozier, mort vicaire
Fégréac ; Guihot, mort curé de Guémené-Penfao ; Josep
Sérot, mort curé de Pierric ; Riallain, mort curé d'Issé
Motreul, mort curé de Louisfert ; Ménagé, mort curé d
Mouais ; Plormel, mort curé de Saint-Jean-de-Corcoué ; Ma
chand, curé de Saffré, puis retiré à Fégréac[1].

En 1803, M. Orain devint curé de Derval. Les occupation
multipliées encore par l'ardeur de son zèle, ne lui manquèren
pas dans cette grande paroisse, à laquelle le petit nombre de
prêtres l'obligea d'unir, pendant de longues années, celle
de Mouais et de Luzanger[2]. Mais elles n'avaient pas manqué
non plus que les périls, durant les jours néfastes de la
Révolution ; et pourtant, à cette époque M Orain eut des
élèves. A la Restauration du culte, il était urgent de former
des prêtres. Le jeune curé n'était pas homme à s'effrayer de
la besogne : il se mit à l'œuvre.

Derval n'avait pas même de maître d'école[3] : le recteur en
tint lieu pendant 25 ans. Mais le plus important n'était pas
d'apprendre à lire aux enfants de la paroisse. Le nouve
écolâtre savait distinguer avec un grand tact ceux d'entre se
élèves « en qui la Providence avait déposé des germes de

[1] Cahour. *Vie de M. Orain.*

[2] Outre Derval, il desservait plusieurs autres paroisses. Ce furent d'abord Luzanger et Mouais, qui ne purent être pourvues de pasteurs à la première organisation du clergé, puis Pierric, Conquereuil, Jans, Saint-Vincent-des-Landes, et Louisfert, qui furent tour-à-tour privées des leurs par la maladie ou la mort. *Vie de M. Orain*, 2e édit, page 296.

[3] Les paroisses voisines n'étaient pas mieux partagées : ainsi, vers 1820, le seul maître d'école de Pierric était un forgeron, qui remplissait encore les fonctions de médecin. — *Vie de M. l'abbé Malary*, page 13.

vocation ecclésiastique, et il n'hésitait pas à entreprendre leur éducation complète. Il accueillait même ceux des paroisses plus éloignées qui, poussés par l'inspiration divine vers le même but, venaient le prier de les admettre à ses classes. Il eut toujours, près de lui, plusieurs de ces pieux jeunes gens auxquels il faisait faire leurs humanités, souvent leur philosophie, et quelquefois leur théologie[1].

La modestie était chez lui à la hauteur du dévouement. Se défiant de sa science de la théologie, à l'enseignement de laquelle ses études ne l'avaient pas préparé, et que d'innombrables travaux l'empêchaient d'approfondir, il s'adressa à son émule, le curé de Maisdon, et lui emprunta ses cours de philosophie et de théologie[2] : preuve remarquable de la science du second, comme de l'humilité du premier.

Nous l'avons dit, les exercices, dans ces écoles primitives, étaient loin d'être réguliers : le ministère s'y opposait souvent. C'était vrai surtout chez M. Orain, seul desservant de plusieurs paroisses. Il était obligé à de très fréquents voyages ; « ses élèves l'accompagnaient. On récitait les leçons, on corrigeait les devoirs en marchant. De temps en temps, les cours étaient interrompus par la récitation du chapelet et quelquefois par des entretiens sur les hommes et les faits de la Révolution. C'étaient pour les élèves les plus beaux moments de la journée ; malheureusement ils étaient courts, et ne duraient qu'un quart d'heure au plus chaque fois[3]. »

A l'époque des examens, les écoliers de Derval partaient pour Nantes; mais ils ne s'y rendaient pas seuls : le vénérable curé les y conduisait lui-même, et, en deux jours, à la tête de sa bande joyeuse, il parcourait à pied, à l'aller et au retour, les 51 kilomètres qui séparent Derval du chef-lieu.

M. Orain, comme il l'avait fait durant la Révolution, demandait à ses enfants quelques services, que ceux-ci s'empres-

[1] Cahour, *op. cit.*, page 262.
[2] M. Cahour, *op. cit.*
[3] *Vie de M. Malary.*

saient de lui rendre. Leur présence rehaussait à l'église les divers exercices religieux : souvent ils remplacèrent leur maître dans la récitation du chapelet, qui se faisait chaque soir ; et parfois, revêtus de l'habit de chœur, ils lui présentèrent les objections dans les *conférences* que ce pasteur modèle donnait à son peuple.

Rempli pour ces jeunes gens d'une tendresse paternelle, M. Orain ne se bornait pas à leur donner l'instruction ; « il leur prodiguait ses soins les plus assidus et les plus dévoués. » La médiocrité de sa fortune ne l'empêchait pas d'être généreux à leur égard : plusieurs logeaient au presbytère, et n'avaient pas d'autre table que la sienne. Lorsqu'ils le quittaient pour entrer au séminaire, sa charité les y suivait avec son affection : plus d'une fois, la pension, trop forte pour les ressources de leur parents, fut payée de sa bourse[1].

Il procura de la sorte beaucoup de prêtres à l'Eglise de Nantes : Voici les noms des principaux : MM. Massicot, mort curé de Gétigné ; Orain, mort curé de Noyal ; Hamon, mort curé de Petit-Mars ; Hamon, mort curé de Rougé ; Chaussée, curé de Luzanger, mort retiré à Fégréac ; Érard, mort curé de la Chapelle-des-Marais ; Brégé, mort curé de Sion ; Brangeon, mort curé du Cellier ; Morel, mort curé de Héric ; Bocquel, curé de Vay ; Etienvre, d'Erbray ; Brochard, curé de Ruffigné, puis trappiste au monastère de Gethsémani, aux Etats-Unis ; Allain, curé de Crossac ; Daniel, chan. hon., ancien curé de Guémené-Penfao, mort à Nantes ; Bizeul, mort curé de Belligné ; Plantard, de Chantenay ; Julien Malary, ancien curé de Saint-Malo-de-Guersac, mort à Pierric ; Pinard, curé de la Planche, Chailleux, curé de Mésanger ; plusieurs prêtres de Rennes, et M. Jans, de la congrégation de Picpus, en Océanie.

Tous ces prêtres, au nombre de plus de trente, sont entrés dans leur éternité ; mais le souvenir de leurs vertus et du bien

[1] M. Cahour, *Op. cit.*

qu'ils ont fait redit encore l'éloge du maître qui les a formés ; aussi la mémoire de ce saint prêtre restera-t-elle vivante, non-seulement dans les paroisses qu'il a évangélisées ; mais dans le diocèse de Nantes tout entier[1].

III

LA CHAPELLE-DES-MARAIS

Le petit collège de la Chapelle-des-Marais a eu sans doute un rôle plus modeste que les autres, car nous n'en trouvons aucune mention, sauf dans la lettre déjà citée de Mgr Duvoisin ; et nous avouons, pour notre part, que sans cette lettre nous aurions longtemps, et peut-être toujours, ignoré son existence. Il nous rappelle deux noms inégalement connus, le nom de *Le Guen* et celui de *Malenfant*.

M. Yves Le Guen, naquit en l'année 1755, dans la paroisse de *Saint-Molf*. Après avoir terminé brillamment ses humanités au collège de Vannes, il vint faire sa théologie à Nantes et fut ordonné prêtre en 1782. L'autorité diocésaine l'envoya d'abord en qualité de vicaire dans la paroisse d'Assérac, puis, après quelques mois, dans celle de Batz. La Révolution le trouva remplissant encore cette fonction. Sa conduite fut alors celle d'un prêtre courageux et fidèle : il refusa le serment schismatique et résolut de rester dans le pays. La foi des populations voisines de Guérande lui procura des re-

[1] « Dans le but de procurer des prêtres au diocèse, M. Orain a donné l'éducation à un grand nombre d'enfants. Tous n'avaient pas la vocation ecclésiastique ou n'y ont pas répondu. Ils ont pris dans le monde des positions et des opinions diverses ; mais il n'en est pas qui ne rendent hommage à la vertu de leur maître et qui ne publient ses louanges. »

M. Cahour, *Vie de M. Orain*. — Pour composer cette courte notice, nous n'avons guère fait que glaner dans cet ouvrage. Nous n'avions, en effet, rien de nouveau à dire après le biographe de M. Orain, et, si nous en avons parlé, c'est uniquement pour ne pas laisser une lacune dans notre travail.

traites assurées : il résida principalement au village de *Quéniquen*, exerçant le saint ministère avec tout le dévouement qu'exigeaient les dangers de cette triste époque. C'est là qu'il rencontra M. Malenfant, dont nous devons dire ici quelques mots.

François Malenfant était né à Quéniquen, le 14 juin 1784. « Son père était mort depuis deux mois, lorsqu'il vit le jour : sa mère était sans ressources. Plus d'une fois, dans ses premières années, le jeune François connut les dernières extrémités de la misère[1]; mais sa pieuse mère l'élevait bien. Son bonheur était d'aller prier à la chapelle des Jacobins[2] et, comme le jeune pâtre de Bugloz, il offrait à Dieu, son cœur et sa peine... »

« Dieu veillait sur lui ; il avait mis dans cette âme d'enfant une flamme de foi qui ne devait pas faiblir. La grande Révolution arrive ; la tourmente gronde et, comme une tempête affreuse, elle renverse les églises, les autels, les lieux sacrés. Semblables aux naufragés des côtes, les prêtres sont contraints de se disperser, de s'enfoncer dans les bois ou dans les réduits ignorés[3]..... »

Un de ces prêtres confesseurs, l'abbé Le Guen, dont nous venons de parler, connut le jeune Malenfant, et devina sans doute, dès l'abord, les trésors renfermés dans cette âme d'enfant « Veux-tu venir avec moi ? » lui dit-il, un soir qu'il s'apprêtait à partir pour remplir les devoirs alors si périlleux de son ministère. — Non, répondit l'enfant — Et pourquoi ? — J'aurais peur des morts, ajouta-t-il, avec la naïveté de son âge — Eh bien ! si tu veux me garder des vivants, je te garderai des morts ; je t'assure qu'ils ne te feront jamais de mal. » Ce fut comme un contrat : François suivit le prêtre,

[1] Il fut réduit à mendier son pain.

[2] Les *Jacobins* de Guérande, couvent fondé en 1408, par le duc Jean V. Ce couvent dont on voit encore l'enclos et quelques restes, à l'extrémité du faubourg *Bizienne*, était peu éloigné du village de Quéniquen.

[3] *Notice sur M. Malenfant*, par M. F. Fournier, curé de Saint-Nicolas. *Semaine Religieuse* du 18 novembre 1866.

et durant tous les mauvais jours lui servit d'enfant de chœur[1]. Avec lui, M. Le Guen « court la campagne, se glisse furtivement dans les villages, pour administrer quelques mourants ; avec lui il se cache dans les bois, et, confiant dans sa précoce discrétion, le rend témoin et complice de la célébration des saints mystères, puisqu'il assistait et servait le prêtre, crime irrémissible en ces jours effroyables qui rappellent les catacombes et les proconsuls. »

« Quelles impressions, ajoute le biographe que nous citons, durent laisser dans l'âme du jeune François ces scènes incomparables : ces allocutions toutes brûlantes de foi, ces serments de fidélité, ces embrassements fraternels au pied de l'autel improvisé, ces messes nocturnes recherchées au péril de ses jours, ces communions à la veille de mourir, interrompues souvent par les pas des Bleus et les armes des persécuteurs[2] ! »

Après la Révolution, M. Le Guen se retira à Trescallan, où il continua son ministère. François Malenfant l'y suivit, et y reçut quelques leçons, en compagnie de Joseph Lemeignen, de la Chapelle-des-Marais : ce furent les deux premiers élèves de M. Le Guen.

Nous croyons que c'est après avoir reçu à Trescallan les

[1] Notes manuscrites de M. Jul. Bertho.

[2] *Notice* de M. Fournier. — M. Le Guen n'était pas le seul prêtre caché à Quéniquen. M. *Guénel*, que la Révolution trouva simple clerc tonsuré à Herbignac, son pays natal, et qui, pour partager les travaux et les périls des confesseurs de la foi, alla se faire ordonner à Paris, se cachait aussi dans ce quartier Il trouvait un refuge dans la maison d'un fervent chrétien, appelé *Yviquel*, et quand il pouvait célébrer la sainte messe, le petit François Malenfant la lui servait Une nuit, on vint frapper à la porte d'Yviquel et demander un prêtre. C'était un des plus fougueux révolutionnaires du Croisic, qui savait M. Guénel présent, et l'appelait au lit de mort de son fils. Craignant un piège, les gens de la maison répondirent que le prêtre n'était pas là. Mais le malheureux insista, et la charité sacerdotale l'emportant sur la prudence humaine, M Guénel se confia à son persécuteur. Celui-ci, jurant de le ramener fidèlement, le guida sur sa barque à travers le *Traict*, et, quand le prêtre proscrit eut rempli son sublime ministère, le reconduisit à sa cachette. — Récit de M. l'abbé J. Malenfant, curé de Saint-Jean-de-Corcoué, né à Quéniquen.

premiers éléments de la science, que François Malenfant, grâce à la charité d'une pieuse dame, qui se chargea des frais de son éducation, fut envoyé au collège de Vannes. Mais sa bienfaitrice étant morte, le jeune homme désolé dut revenir au pays, sans autre perspective que d'apprendre un métier pour gagner sa vie. Il frappa à la porte d'un de ses parents[1], chargé déjà d'une nombreuse famille, et lui exposa son dénûment et sa douleur. Celui-ci était un chrétien de la vieille roche : « Je ne suis pas riche, lui dit-il, et j'ai des enfants ; mais tu seras prêtre, puisque Dieu le veut. Retourne au séminaire, je me charge de toi. » Le jeune homme devint prêtre et fut reconnaissant. Durant le cours de sa longue carrière, il procura à l'Eglise de Nantes plus de cinquante prêtres, et, parmi eux, le fils de son bienfaiteur.

Le séminaire de Nantes n'était pas encore rétabli, et M. Le Guen, le premier instituteur de M. Malenfant, venait d'être nommé[2] à la cure de la Chapelle-des-Marais ; le jeune homme l'y suivit[3] ainsi que Joseph Lemeignen, son ancien compagnon de Trescallan.

M. Malenfant ne fut pas seulement élève à la Chapelle-des-Marais, il fut surtout professeur. Son intelligence était connue ; son savoir-faire ne tarda pas à l'être : bientôt les élèves accoururent de toutes parts. Il en vint de Guérande et de la Roche-Bernard ; leur nombre s'éleva promptement à vingt ou trente. Leur genre de vie était celui que nous avons

[1] Le père de M. le curé de Saint-Jean-de-Corcoué, de qui nous tenons ces détails

[2] Au commencement de l'année 1805.

[3] Nous savons certainement par la notice de M. Fournier et le récit de M. le curé de Saint-Jean de Corcoué, que M. Malenfant étudia à Vannes ; d'un autre côté nous avons appris d'une manière très certaine qu'il séjourna à la Chapelle-des-Marais. Mais nous ne pouvons que conjecturer l'époque, appuyé sur la date de son ordination et celle de son entrée au séminaire ; et nous tâchons d'harmoniser les deux récits qui, d'ailleurs, ne sont nullement contradictoires.

décrit déjà : eux aussi logeaient dans le bourg, chez des particuliers[1] et se servaient mutuellement de maîtres.

Non content de remplacer le bon recteur dans sa chaire de professeur, M. Malenfant le suppléait même à l'église, dans quelques-unes de ses fonctions ; et il préludait à son futur ministère pastoral en faisant le catéchisme aux petites filles qui se préparaient à la première communion[2].

L'école presbytérale de la Chapelle-des-Marais fut ainsi florissante pendant deux années et elle rendit au diocèse des services assez éclatants pour que Mgr Duvoisin la signalât au ministre, et fit l'éloge de celui qui l'avait fondée. Mais cet éclat ne devait pas être de longue durée.

Le séminaire de Nantes ayant été ouvert, le 17 novembre 1807, M. Malenfant qui était âgé de vingt-trois ans, et dont les études littéraires étaient aussi complètes qu'il était alors possible de les faire, y entra pour suivre les cours de théologie et se préparer à recevoir les saints ordres.

Ce fut un coup terrible pour La Chapelle-des-Marais : elle était vraiment *décapitée*. Le zélé pasteur continua cependant, dans la mesure de ses forces, l'œuvre commencée, que l'ouverture du séminaire n'avait point rendue inutile, et les élèves, quoique moins nombreux, ne cessèrent de suivre ses leçons[3]. Toutefois, M. Le Guen, aussi modeste que dévoué, ne se croyait pas capable de les diriger dans tout le cours de leurs études, et, après leur avoir enseigné les premiers principes de la langue latine, il envoyait ordinairement ses jeunes gens compléter leurs humanités et faire leur philosophie chez son savant voisin, le recteur de Saint-André-des-Eaux.

[1] Tradition recueillie par M. l'abbé E. Lehuic, vicaire à La Chapelle-des Marais.

[2] Notes manuscrites de M. l'abbé Bertho.

[3] Nous en avons la preuve dans la lettre de Mgr Duvoisin au ministre, qui est du 28 février 1809. A cette époque, il y avait à La Chapelle huit élèves, deux en seconde et les autres en troisième. En 1811 et 1812, on trouve encore quelques élèves ; à partir de 1813, il n'y a plus rien aux registres de l'évêché.

Bientôt même il dut renoncer complètement à cet exercice de zèle. Le départ de M. Malenfant; les persécutions dirigées contre Pie VII, par Napoléon, qui firent craindre pour les catholiques et surtout les prêtres, le retour des jours mauvais; les fatigues endurées pendant la *Terreur*, et dont l'effet se faisait sentir avec la vieillesse; toutes ces causes réunies avaient altéré la santé de M. Le Guen, et rompu l'équilibre de ses facultés. Il se plongea, avec une ardeur irréfléchie, dans l'étude de l'*Apocalyse*; il voulut en scruter les profondeurs et crut en comprendre les mystères.

Vers 1810 ou 1812, il se mit à prophétiser pour son propre compte. Le pauvre visionnaire apercevait partout, dans les vêtements de ses paroissiens, dans les objets de toilette les plus ordinaires et les plus simples, le *signe de la Bête*. Il en vint bientôt jusqu'à frapper ceux qui les portaient et à leur refuser les sacrements[1].

Une telle manie cessait d'être inoffensive, et rendait tout ministère impossible : M. Le Guen dut quitter sa paroisse, vers la fin de 1820. Il se retira à Guérande où il mourut, le 27 janvier 1822.

Ces excentricités qui amènent le sourire sur les lèvres ne doivent pas nous faire oublier que M. Le Guen, en formant plusieurs bons prêtres, a rendu de grands services à l'Eglise.

Parmi les élèves de La Chapelle-des-Marais, plusieurs, séduits par les cris de guerre et les éclairs de gloire, qui remplissent l'époque du premier Empire, abandonnèrent l'étude pour devenir soldats ; mais un certain nombre d'autres gravirent les degrés du sanctuaire, et nous devons les nommer.

C'est d'abord M. Malenfant, le plus célèbre d'entre eux. Ordonné prêtre, le 16 juin 1810, il fut immédiatement envoyé à Paimbœuf, en qualité de vicaire. Cinq ans après[2], il était

[1] La tradition rapporte qu'il annonçait que la fin du monde ne viendrait pas avant que les terrains *vagues* du pays eussent été partagés, et que l'on eût vu les vaisseaux aller sans voiles, et les charrettes sans bœufs ni chevaux.

[2] Le 7 décembre 1815.

nommé curé d'Herbignac, où il resta vingt ans. En 1835, il fut transféré à la cure de Saint-Similien de Nantes ; et, après vingt autres années employées au ministère le plus fécond et le plus honoré, il entra au chapitre de la cathédrale. Il mourut doyen et vicaire général le 19 octobre 1866. Une notice sur sa vie a été publiée dans la *Semaine Religieuse*, par M. F. Fournier, alors curé de Saint-Nicolas, depuis évêque de Nantes ; nous lui avons emprunté plus d'un trait.

Les autres disciples de M. Le Guen n'ont pas fourni une si brillante carrière ; mais eux aussi ont travaillé dans le champ du Seigneur, et font sans doute aujourd'hui une belle couronne à celui qui les a formés.

Ce sont : MM. Joseph Lemeignen, mort curé de la Chapelle-Heulin ; Joseph Hervy, mort vicaire à Sainte-Reine ; Etienne Mahé, mort curé de la Rouxière ; Marc Delalande, mort vicaire de Saint-Lumine de Clisson ; Philippe Perrigaud, mort curé du Temple ; Pierre Hervy, curé du Grand-Auverné ; René Bodet, mort curé de Puceul : tous ces prêtres nés dans la paroisse de La Chapelle-des-Marais ; MM. Tholye, de Missillac, mort dans sa paroisse natale, et Bercegeay, d'Asserac, ancien curé de Mouzeil, mort à Nantes.

Abbé RICORDEL.

(A suivre.)

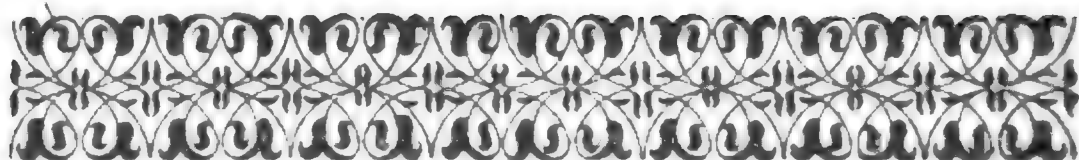

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite.[1])

---

62. — GAUTIER III

1264

Gautier III. Cet évêque n'est point entré jusqu'ici dans les catalogues, sauf dans Travers, d'où nous extrayons ce qui a trait à son court épiscopat. Gautier fut sacré en février ou mars 1264. Il eut quelques démêlés avec Guillaume de Thouaré, sur le droit de *galoi*, autrement d'*épave et l'arrêt du larron*. Cette affaire n'eut pas de suite, les intéressés ayant, le jeudi après la fête de saint Barnabé (12 juin) 1264, choisit Alain de la Forêt et Guillaume Le Clerc pour informer par témoins touchant ces droits et vérifier si l'évêque en avait prélevé sur les fiefs de son vassal[2].

En cette année, un concile tenu par Vincent, archevêque de Tours, fut célébré à Nantes. Nous en avons douze canons. Ils défendent de promettre un bénéfice avant sa vacance, de diminuer dans un prieuré le nombre ordinaire des religieux, d'établir des vicaires perpétuels hors le cas de droit, de présenter plus de deux plats à l'évêque dans ses visites, à moins qu'il ne permette de lui en servir davantage. Ils ordonnent de résider sur le bénéfice dont on est pourvu et de le servir en personne et défendent de tenir en même temps

[1] Voir la Ve année, 6e livraison.

[2] Martène, thes. anecd., t. III. — Titres de l'évêché.

deux bénéfices, qui obligent à la résidence, sauf en toutes choses la puissance de l'évêque, *Salvâ tamen in omnibus diœcesani potestate*. Ces paroles du reste insinuent que l'évêque pouvait permettre de tenir ensemble deux bénéfices, mais le quatrième canon du concile de Saumur, tenu en 1276, c'est-à-dire douze ans après celui de Nantes, prouve que le concile de 1264 n'a point dit une chose semblable et que les mots : *salva tamen...* sont une scolie qui, de la marge est passée dans le texte. Le même concile défend, sous peine d'excommunication, de faire payer des droits de trait ou de passage aux clercs pour ce qu'ils transportent d'un lieu à un autre, quand ces choses sont de leur crû ou pour leur usage. Il défend enfin d'assigner dans un lieu où il n'y a point d'avocats, ni garde qui ne puisse prendre conseil, et de tenir en saisie les biens des clercs quand ils en demandent la délivrance sous caution de les représenter.

Gautier mourut sur la fin de 1264, année même de sa nomination, ou passa à un autre siège.

63. — JACQUES DE GUÉRANDE

1265 — 1267

Jacques de Guérande, né en la petite ville de ce nom, au diocèse de Nantes, avait été chanoine de Paris et était doyen de Tours, comme son avant prédécesseur lorsqu'il succéda à Gautier. Il fut sacré dans les derniers jours de janvier 1264 (c'est-à-dire 1265 N.-S.), comme nous l'apprend une lettre adressée à l'archevêque de Tours, par laquelle l'official de Saint-Brieuc excuse son évêque de ne pouvoir assister au sacre du nouvel élu de Nantes[1]. C'était sous le pontifficat de Clément IV et le règne de Jean Ier, en Bretagne. Jacques de Guérande trouva, à son avènement la régale entre les mains

[1] Dom Morice, Pr I, col. 990.

du duc, disposé du reste à exercer tous les droits que ses prédécesseurs avaient prétendus à la mort des évêques antérieurs, et que le Saint-Siège avait prononcé plus d'une fois ne point leur appartenir. L'évêque Jacques pria d'abord par des monitions le duc de se dessaisir. Il donna ensuite, au mois de décembre, un mandement aux abbés de Geneston et de Pornit pour sommer le duc, de rendre ce qu'il détenait, sous peine des censures ecclésiastiques et un autre mandement le samedi avant la Saint-Nicolas[1], à l'abbé de Geneston et aux doyens des climats de Nantes et de Retz, pour avertir juridiquement Jean I^{er} de restituer le vin des vendanges faites depuis la mort de Gautier, et sur le refus qu'en fit le duc, l'évêque l'excommunia, lui et ses principaux officiers[2].

L'évêque de Nantes avait eu précédemment un différend avec Gilles, abbé de Buzay, au sujet d'une prairie. Cette affaire n'eut pas de suite, les deux parties ayant transigé sur leurs droits, le samedi avant le dimanche *Lætare*, quatrième de Carême 1265[3].

Jacques de Guérande, sur lequel nous n'avons aucun détail sigillographique, mourut le lundi avant la septuagésime, 6 février, de l'an 1267, et fut inhumé à la cathédrale, près des saintes reliques. Par délibération capitulaire du 17 juillet 1622, son corps fut levé, lorsqu'on bâtit le grand-autel, changé de place lui-même vers 1750. Il fut porté dans la chapelle Saint-Lazare en la même église[4].

Gaignères[5] nous a conservé le dessin de la tombe, en cuivre émaillé, qui fut placé sur cette sépulture. Jacques, revêtu de ses ornements épiscopaux, repose la tête, coiffée de sa mitre,

[1] 12 décembre 1265.

[2] Titres du Mont-Céleste dans le *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe. — Maan, *in Vinc. de Pilenis*. — Titres du Chapitre. — *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 423. — Titres de l'évêché.

[3] 14 mars.

[4] *Archives du Chapitre*, Répertoire de l'Eglise cathédrale de Nantes, 1568-1786.

[5] *Archevêchés et évêchés de France*, t. CXLI, fol. 177. Bibliothèque nationale

sur un riche coussin, orné de petits carrés, au centre de chacun desquels est une rose. Ses mains sont gantées, la droite bénit, la gauche soutient la crosse, dont la volute est tournée en dehors et l'extrémité inférieure appuyée sur un dragon placé sous les pieds de l'évêque. Le champ, semé d'hermines, est encadré par deux colonnes soutenant une arcature ogivale trilobée ; au haut, deux anges tiennent des encensoires[1]. La légende est celle-ci :

Bis sexcentenus annus, decies quoque senus
Septimus est Christi, cum migrat funere tristi
Hic Jacobus, sanus sensu, Turonisque decanus,
Divine legis doctor devotus, et ægis
Fortis, canonicus, bene dignus Parisiensis,
Demum Nannetensis præsul, probitatis amicus.
Septima febrilis mensis lux est requiei.
Rex pius ac humilis, Christus opem det ei[2].

Son portrait se voyait autrefois (1750) sur une des vitres principales de la cathédrale de Tours, par reconnaissance peut-être de quelque legs considérable par lui fait pour la construction de cette église, à laquelle on travaillait alors, ou parce qu'il en resta doyen, quoique évêque[3].

[1] M. de la Nicollière en a donné le dessin dans un frontispice de son *Arm. des év. de Nantes*.

[2] La copie faite par Gaignières doit être fautive, comme l'indique suffisamment le manque de mesure et de rime. Dans l'impossibilité de rectifier entièrement cette épitaphe, composée de sept hexamètres et d'un pentamètre, M. de la Nicollière propose les corrections suivantes :

Annus bis sexcentenus	Decies quoque senus
Septimus est Christi,	Cum migrat funere tristi
Hic Jacobus sanus	Sensu, Turonisque decanus
Doctor divinæ legis,	Devotus, et ægis
Fortis, canonicus,	Bene dignus Parisiensis
Denum Nannetensis	Præsul. probitatis amicus.
Septima febrilis mensis	Lux est requiei.
Rex pius ac humilis,	Christus opem det ei.

[3] Maan, *In Vinc. de Pilenis.*

Jacques de Guérande légua au chapitre de Nantes soixante sols de rente, et au bas-chœur vingt sols, pour sa mémoire, que le *Livre des Anniversaires* a marquée au 16 janvier. Il nomma pour son exécuteur testamentaire, Vincent de Pilènes, archevêque de Tours, qui, étant venu à Nantes à ce sujet, y fut très mal reçu par l'agent du duc[1].

64. — GUILLAUME DE VERNE

1267-1277.

Guillaume de Verne appartenait à une famille noble du pays de Rays; cependant aucun auteur héraldique à notre connaissance ne l'a mentionné, quoique plusieurs actes du quatorzième siècle, au cartulaire de Rays lui attribuent une bonne et ancienne extraction. A la date du 13 août 1344, ledit cartulaire mentionne un Guillaume de Verne, chevalier, comme ayant acquis de Louis de Machecoul et de Jeanne de Beauçay, sa femme, tout ce qu'ils possédaient dans la chatellenie de *Benez*, plus une rente sur un hébergement situé près de Dompierre, en Aunis. Les mêmes concluent, en 1347, un nouvel arrangement relatif à cette vente[2]. En 1348, messire Guillaume de Verne, chevalier, parait encore dans sa charte par laquelle Jeanne d'Eu affranchit les habitants de Bournezeau du droit de chasse et de garenne[3].

En 1325, Henri de Verne, *de Venerio*, représentait le chapitre dans une discussion contre l'évêque Daniel Vigier.

« La similitude du nom nous a porté, ajoute M. de la Nicol-
« lière (p. 49), d'où nous extrayons ce qui précède, à mention-
« ner ici ces deux personnages, vraisemblablement de la

[1] Liv. des Ann. Reg. du Chap. *Titres de l'Egl. de Nantes dans l'Hist. de Bret.* t. II, p. 422.

[2] Cartul. de Rays, par M. P. Marchegay, *Revue des Prov de l'Ouest*, t. III, p. 693.

[3] Ibid. t. IV, p. 748 et suiv.

« famille de l'évêque, mais si cette parenté paraît à peu près « certaine pour Henri, chanoine de Nantes, nous ne pou- « vons émettre qu'une possibilité pour Guillaume. » Elu dans les premiers mois de 1267, sous le pontificat du pape Clément IV et le règne du duc Jean le Roux, Guillaume commit aussitôt son official pour intervenir contre ce dernier, qui avait encore usurpé la régale pendant la vacance et pour lui faire des monitions canoniques. En l'absence du duc, ces monitions devaient être publiées sur les places publiques et à la cathédrale, afin qu'elles pussent parvenir à sa connaissance[1]. Le nouveau différend ayant été encore une fois porté à Rome, Sa Sainteté, par bref daté de Viterbe, 25 novembre 1267, donna commission au doyen, à l'official et à un chanoine de Tours, Guillaume Jourdain, de *vidimer* les pièces du procès. La commission fut notifiée au duc le jeudi avant l'Ascension, 10 mai 1268, avec avis qu'il serait procédé aux *vidimes* à Tours, le 20 juin suivant, mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste. L'Evêque se rendit à Tours au jour indiqué, accompagné de l'archidiacre de la ville et des doyens de Clisson et de la Roche-Bernard. Personne ne se présenta pour le duc qui trouva plus expédient de venir à un arbitrage. Il fut convenu, sous peine de mille livres tournois, de s'en rapporter au jugement de Robert, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège en France et d'Henri de Viziliac, archidiacre de Bayeux. Après examen des pièces, ces deux arbitres se rendirent à Paris, le 5 des Ides de décembre 1268, le siège de Rome étant vacant, une sentence portant que le duc, pendant la vacance, n'a d'autre droit que celui de garde, et lui adjugeant pour cet effet une rente de 10 l.[2]

Ensuite le légat, du consentement de l'évêque, donna au duc Jean I[er] l'absolution de l'excommunication par lui encourue en 1264. En conséquence de cet accord, l'évêque Guillaume, qui s'intitulait[3] :

[1] Titres du chap. dans l'Hist. de Bret. t. II, p. 421.
[2] Arch. départ *Titres de l'év. série G.* I.
[3] D. Mor. p[r] I. col. 1010.

Guillelmus, miseratione divina electus ecclesiæ nannetensis confirmatus, prêta serment au duc le 21 mars jeudi saint, de l'an 1269 (N.-S.) : » promettant et jurant, la main sur la poy- » trine, estre bon et loyal subjet de mondit seigneur, de » son successeur, tant que je vivroy et lui estre obeis- » sant et à sa justice. » A cet acte était apposé son signe en cire verte, sur lequel on voyait la tête d'un évêque mitré[1].

Guillaume est le premier évêque de Nantes qui ait consenti à faire ce serment. Jusqu'à lui, ses prédécesseurs avaient soutenu qu'ils tenaient leurs fiefs et domaines en franc aleu, et voulaient partager les droits souverains de la ville avec les comtes de Nantes. Le prélat espérait par cette concession et cette soumission clore l'ère de difficultés qui avaient rempli les règnes précédents.

L'an 1275, le samedi 5 octobre, avant la Saint-Clair, le duc Jean le Roux fit sa fameuse ordonnance qui change le bail des nobles en rachat, mais il laissa aux seigneurs la liberté de la suivre à l'égard de leurs vassaux nobles ou de se tenir à l'ancien usage. Les principaux seigneurs du diocèse l'acceptèrent en janvier 1276. L'évêque n'en voulut point, et ses successeurs, pendant plus de trois cents ans, ne l'ont pas suivie[2].

Suivant le nécrologe de Geneston, Guillaume de Verne mourut le 2 des Ides d'octobre 1277, léguant à son chapitre quatre livres, quatre sols de rente pour sa mémoire, que l'ancien *Livre des Anniversaires* a fixée au 26 octobre.

[1] Arch. départ , Arm. N., case 6, n° 26. Travers taxe cet acte de faux, mais la présence dans le trésor des ducs d'une copie authentique, permet de répéter cette erreur. La seule différence qui puisse exister entre l'original et le *vidimus*, c'est que celui-ci est en français, tandis que le premier était en latin. (Note de M. de la Nicollière, pp. 48 et 49.)

[2] Nosseigneurs du Bec et Cospéan en demandèrent l'exécution au roi, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle et l'obtinrent, à la condition d'acceptation par le Chapitre, c'est-à-dire si celui-ci trouvait plus avantageux pour l'évêque d'avoir une année du revenu du fief noble (en cela consistait le rachat), que d'avoir la garde du pupille noble, la jouissance de ses biens et le soin de son éducation.

Le grand sceau de ce prélat, en cire verte, forme ogivale, appendu sur lacs de parchemin au bas d'une pièce de 1274, le représente vêtu des ornements épiscopaux, tenant la crosse tournée en dehors, de la main gauche et bénissant de la droite. Légende : *S. Guillelmi, Dei gratia, nannetensis episcopi.*

J. DE KERSAUSON.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(Suite et fin[1]).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

*Campagne aux îles d'Amérique. Dispositions et conditions pour l'armement en course de la frégate du Roy l'*Argonaute.

Cette frégate, jointe à deux autres armées par des particuliers, doit aller aux îles de l'Amérique, sous les ordres de Cassard, faire la course contre les forbans. — Arch. du Minist. de la Marine. Campagnes. N° 37. 1716-1720.

MÉMOIRE du Roy, pour servir d'instruction au sieur Cassard, capitaine de vaisseau, dans le voyage qu'il va faire aux Iles de l'Amérique, pour faire la course contre les forbans.

[1] Voir la livraison précédente.

Digitized by Google

Sa Majesté, ayant agréé les propositions qui lui ont été faites par le sieur Cassard, d'armer contre les forbans qui font la course sur les costes des Iles de l'Amérique; elle luy a accordé la frégate l'*Argonaute*, pour joindre à deux autres dont il fait l'armement.

Elle s'est déterminée à charger le dit sieur Cassard de cette entreprise, par la bonne opinion qu'elle a de sa valeur, capacité, expérience et attachement pour son service. Elle luy recommande de mettre tout en usage pour détruire les pirates qui courent ces mers, et qui interrompent entièrement la navigation.

Par les dernières lettres qui sont arrivées de Saint-Domingue, Sa Majesté a été informée qu'il y avait quatre forbans sur les costes de cette isle, contre lesquels le sieur de Blenac avait fait armer deux bâtiments commandés par le sieur de la Sausaye, enseigne de vaisseau.

Elle donne ordre aux sieurs de la Varenne et Ricouart, gouverneur et intendant des Iles du Vent, aux sieurs de Chateaumorant et Mithon, gouverneur et commissaire ordonnateur à Saint-Domingue, de luy donner les avis et les secours de troupes et de milices qu'ils croiront luy estre necessaires, et dont il estimera avoir besoin pour pouvoir reussir dans son entreprise.

Sa Majesté ne peut donner au sieur Cassard, des ordres précis sur la proposition qu'il luy a faite d'aller enlever les nègres marrons qui sont à l'isle Saint-Vincent, parce qu'elle n'est point informée de la situation présente de ces nègres avec les sauvages qui habitent cette même isle[1]; et, elle donne ordre aux sieurs de la Varenne et Ricouart d'examiner s'il convient, par rapport à l'intérêt des Isles du Vent, de faire cette entreprise; et, elle souhaite que le sieur Cassard ne l'entreprenne point sans leur consentement.

Elle leur fait observer que quoi qu'il fut avantageux aux Isles du Vent de détruire ces nègres, il paroistroit nécessaire auparavant de s'y déterminer, d'engager les sauvages à favoriser cette entreprise, parce que si elle se fait sans eux, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne prennent le parti des nègres avec qui ils sont alliés, et que se déclarant contre nous, nous ne tombions dans une guerre qu'il faut éviter, et qui seroit cause de la destruction des habitations des bords de la mer de ces isles. Ainsi, on ne doit rien entreprendre sur cela qu'après mures délibérations.

En cas qu'il soit jugé convenable que le sieur Cassard aille contre ces nègres, Sa Majesté souhaite qu'il ne vende aux Isles du Vent que les femmes et les enfants au dessous de douze ans, parce qu'il seroit

dangeureux de mettre dans cette isle ces nègres[1] qui sont aguerris, et qui pourroient aisément retourner de là à Saint-Vincent. Il en pourra vendre quelques-uns à Saint-Domingue. Cependant, il seroit à souhaiter qu'il put s'en deffaire ailleurs que dans les colonies françoises ; et Sa Majesté marque aux sieurs de la Varenne, Ricouart, de Chateaumorant et Mithon de luy indiquer les moyens d'y parvenir, si la chose est possible.

Sa Majesté luy fera observer que l'entreprise contre les nègres de Saint-Vincent doit être secrette, et luy recommande de n'en point parler, soit qu'il la fasse ou non.

Si le sieur Cassard trouve des navires anglois ou hollandois faisant le commerce sur les costes des isles françoises de l'Amérique, Sa Majesté souhaite qu'il les arreste, et qu'il les remette au gouverneur et intendant de la colonie où il arrivera, auxquels Elle mande d'en faire instruire les procédures, et de tenir la main à ce qu'ils soient confisqués, s'ils se trouvent dans le cas. Sa Majesté luy recommande de n'arrester que les vaisseaux contre lesquels on pourra prouver le commerce étranger, afin de ne point donner de justes sujets de plaintes aux nations étrangères.

Il leur remettra aussi les forbans qu'il prendra ; et ils ont ordre d'en faire bonne et briefve justice.

Sa Majesté ne prescrit rien au sieur Cassard, sur sa navigation et le séjour qu'il fera dans chaque colonie. Elle s'en rapporte à la manière dont il croira devoir se conduire à cet égard, tant pour détruire les forbans, que pour l'intérêt de ses armateurs.

Elle luy recommande d'informer le Conseil de marine des opérations de sa campagne, par toutes les occasions qu'il trouvera.

Fait à Paris, le cinquiesme janvier 1717

Signé : LOUIS.

Approuvé : PHILIPPE D'ORLÉANS.

Mémoire *pour le Sr Cassard, capitaine de vaisseau du Roy, et les intéressez en son armement.* — Arch du Minist. de la Marine DOSSIER CASSARD.

Ils supplient très humblement Nos Seigneurs du Conseil de marine qu'il soit pourvu à leur remboursement d'une somme

[1] Les nègres marons qui sont à l'isle Saint-Vincent ; et qui ont déserté presque tous des isles françoises de l'Amérique.

de 732.769 liv. 10 sols 2 deniers, conformément à l'arrest du Conseil d'Etat, rendu, Sa Majesté y estant, le 12 aout 1715.

Fait

Le 2 du mois de décembre 1711, le sieur Cassard fit un traité avec le Roy pour armer en course une escadre de six vaisseaux de S. M. contre les ennemis de l'Etat ; afin de trouver les fonds nécessaires à l'exécution d'un projet de cette importance, il engagea cinq négociants de la ville de Marseille de se charger de cet armement.

Par l'article 10 de son traité, le Roy luy laisse, et aux directeurs de son Armement, l'entière disposition des vaisseaux et autres bâtiments de l'escadre.

Et par le premier et dernier article du même traité, il est dit que cette campagne ne doit être que de huit mois.

L'objet de l'armement du Cassard, était, suivant son traité, de faire la course sur les ennemis de l'Etat, et de ne la faire que pendant huit mois : ses fonds étoient proportionnés à son objet, et ses vues ne s'étendoient pas plus loin.

Peu de temps avant le départ de cette escadre, le S^r Cassard reçut une lettre particulière du secrétaire d'Etat, ayant le département de la marine, en date du 10 Février 1712, par laquelle il luy marque que cette lettre est pour luy seul, et que l'intention du Roy est qu'il exerce par représailles tous les actes d'hostilités possibles sur les colonies ennemies ; qu'il en fasse sauter avec des mines les travaux et fortifications, maisons, magasins, et tous autres bâtiments sans exception ; qu'il brûle les cannes de sucre et autres plantes en campagne ; qu'il fasse généralement tous les dégats praticables dans une terre que l'on veut dévaster.

A la lecture de cettre lettre, le S^r Cassard connut tout l'embarras de sa situation ; comme capitaine de vaisseau du Roy, l'ordre et la gloire de son prince sont préférables à toutes autres veues ; comme armateur, le bien de l'armement doit estre son premier objet : s'il suit ce qui lui est prescrit par le ministre, il prévoit bien qu'il ne pourra tirer aucune utilité pour ses armateurs dans les Colonies où il descendra, parce qu'il les doit bruler et dévaster, et que ce n'est qu'à titre de conservation qu'on leur fait payer ordinairement des rançons ;

s'il les ménage à prix d'argent, il n'exerce plus les représailles qui lui sont ordonnées,

Il ne peut pas faire part des ordres qu'il a receuz aux intéressés dans son armement : la lettre n'est que pour lui seul. Et quoiqu'il connaisse qu'il va employer les fonds qu'ils luy donnent, différemment de leur propre intention, il ne s'occupe point des justes reproches qu'ils auront à luy faire et regardant l'obéissance qu'il doit à son Roy comme le premier de tous ses devoirs, il n'est plus rempli que des moyens qu'il pourra mettre en usage pour détruire les Colonies ennemyes.

Il part ; il arrive aux Iles du Cap Vert, appartenantes aux Portugais ; il les attaque et prend la ville principale et le château à discrétion ; et les fait ensuite sauter avec les autres fortifications ; il brûle les maisons, crève plus de 150 pièces de canon, et ruine entièrement la campagne.

Il remet à la voile, et va attaquer à mille lieues de là la colonie de Surinam, appartenante aux Hollandois. Les pluies continuelles l'obligent de se retirer, et de remettre cette entreprise à une autre saison.

Il fait route pour l'Isle de Montsera, distante de 500 lieues ; il la prend, la détruit, fait sauter les fortifications et brûle entièrement la campagne.

Cette exécution faite, il retourne à Surinam, et après cinquante-cinq jours de navigation, il y arrive et ruine cette Colonie.

Il attaque ensuite celle de Barbiche et celle de Saint-Eustache, toutes deux hollandoises, qu'il traite avec la même rigueur.

Instruit que les Hollandois tirent des sommes considérables du commerce qui se fait de l'isle de Carassol avec les Indes d'Espagne, il va l'attaquer, oblige la ville à une contribution, et dévaste toute la campagne voisine.

Dans toutes ces différentes exécutions, qui l'ont tenu vingt-sept mois à la mer, il agit partout en officier, et nulle part en armateur. Aussi la perte qu'il cause aux Colonies ennemis a été estimée à plus de trente millions, et n'en a produit à l'armement que deux millions, deux cent quatre-vingt-onze mille, six cent quatre vingt treize livres, dixsols, onze deniers.

Le sieur Cassard, estant de retour en France, fut fort applaudy de la Cour, et fort peu de ses armateurs, qui ne s'appaisèrent qu'après avoir vu la lettre du 10 février 1712 : en son particulier, il trouvait son dédommagement dans les blessures honorables qu'il avoit reçu en servant son Roy ; mais pour eux, il n'y rencontroient qu'une ruine assurée, s'ils estoient obligés de payer les dépenses excessives d'une

si longue campagne, si fort au dessus de leurs forces et du fond destinée pour le projet d'un armement de huit mois seulement.

Les officiers et les équipages de cette escadre demandèrent d'estre payés au désarmement ; les armateurs inquiétés par eux, et hors d'état de les satisfaire, représentèrent très humblement au feu Roy, que le sieur Cassard ayant préféré la gloire de ses armes et l'exécution des projets essentiels qui luy avoient esté confiés pour l'honneur et le bien de l'Etat, à leur utilité particulière, il étoit juste que Sa Majesté se chargeât des prises, rançons et contributions faites, dont ils rendroient compte de clerc à maistre, en les remboursant de leurs avances.

Sa Majesté eut égard à leurs remontrances, et commit, par arrêt du Conseil, du 4 mars 1715, M. de Vanvré pour connoistre l'état au vray des recettes et dépenses de l'armement du sieur Cassard, faire du tout une juste balance, et ensuite donner son avis.

C'est sur le compte général arresté par M. de Vauvré, et affirmé par le receveur des droits de son Altesse Sérénissime, qu'est intervenu l'arrest du Conseil du 12 aoust 1715.

Cet arrest contient plusieurs dispositions.

Par la première, il est justifié que les frais de la campagne du sieur Cassard, les charges ordinaires des prises et les répartitions faites aux flibustiers et aux habitants des Isles françoises qui ont aidé à la dévastation des Colonies ennemies, se montent à la somme de 3,227,155 livres, 19 sols, 7 deniers.

Par la seconde disposition de cet arrest, il est prouvé que les prises et rançons n'ont produit que 2,291,693 livres, 10 sols, 11 deniers.

Par conséquent la perte effective faite par cet armement, se monte à la somme de 935,462 livres, 8 sols, 8 deniers.

Ce même arrest, par une troisième disposition, décharge l'armement du paiement d'une somme de 30,000 livres prétendue par les officiers et soldats qui ont été à l'attaque de Carassol.

Il faut savoir que le sieur Cassard, ayant été dangereusement blessé au commencement de l'attaque de Carassol, fut emporté sur son bord, d'où il donna ordre de promettre par un ban à la tête des troupes, la somme de 30,000 livres ; mais c'était à condition expresse que l'on prendrait cette place. Au lieu de s'en rendre les maitres, on se contenta d'en tirer une contribution de 115,000 piastres, qui furent payées en marchandises et en denrées ; ainsi c'est avec grande raison que Sa Majesté en a déchargé l'armement.

Par une quatrième disposition cet arrest déboute les troupes et équipages d'une demande de 30,000 l. pour retranchement des vivres ;

la raison de cette décision est que pendant la plus grande partie du temps de ce retranchement, ils ont vécu à discrétion sur le pays ennemi.

Cinquièmement, Sa Majesté décharge ce même armement d'une somme de 94,611 livres, 1 sol, 8 deniers, à laquelle se montoit le dixième des prises, contributions et rançons appartenant à l'Etat-major et aux équipages, parce que S. M. les a gratifiés d'une somme beaucoup plus considérable, ainsi qu'il sera justifié cy après.

Enfin, il se trouve que Sa Majesté a fait remise à cet armement d'une somme de 237,001 livres 1 sol 8 deniers, à laquelle se montoit le cinquième des prises et rançons qui revenoit à S. M.

Les supplians ont l'honneur d'observer au Conseil, que par le traité du 2 décembre 1711, S. M. étoit convenue que les avances que feroient les armateurs pour agrès, carennes et autres fournitures spécifiées seroient prélévées sur le cinquième. Or ces avances se sont trouvées monter à 154,983 l. 9 sols, 11 deniers. Donc, ledit cinquième se trouvoit reduit à la somme de 82,017, l. 11 sols, 9 deniers, de laquelle S. M. a exempté l'armement, parce qu'en premier lieu, ayant eu la bonté de recevoir les armateurs à compter de clerc à maistre, elle s'est chargée des profits et pertes de l'armement ; et en second lieu, parce que suivant ce compte général, et comme il va être expliqué, S. M. a obligé les armateurs à payer des sommes plus considérables aux lieu et place de cet article.

Total des parties du payement desquelles le Roy décharge les armateurs, en se chargeant de l'armement.

Bon de Carassol..................	30,000 l.		
Retranchement des vivres..........	30,000,		
Dixième des prises et contributions..	94,611,	1 s.	6 d.
Cinquième du Roy................	82,017,	11 s.	9 d.
	236,628.	13 s.	5 d.

Comme la bonté avec laquelle le Roy est entré dans la triste situation des armateurs, pourroit donner lieu de croire que c'est aux dépens des officiers et des équipages, il est à propos de faire remarquer à Nosseigneurs du Conseil : 1° que les exemptions des quatre articles ci dessus ne sont que de simples compensations à l'égard des armateurs.

2^{e} que le Roy a pourvu d'ailleurs au dédommagement de l'Etat-Major et des équipages, en leur faisant payer par les armateurs beaucoup au dela de ce qu'ils pouvoient prétendre.

Pour les Armateurs.

Pendant cette campagne, qui fut de vingt sept mois, trois bâtiments, firent nauffrage. Suivant la disposition de l'Ordonnance du mois d'aout 1661, titre 4, art. 8, *les matelos ne peuvent prétendre aucun loyer* : S. M. a voulu que les armateurs aient payés ces appointements. qui se sont trouvés monter à la somme de 218,261^{l} 16^{s}

Qu'ils aient donné des gratifications à l'Et^{t}-Major en compensation, qui se trouvent monter, compris ce qui n'a pas encore esté payé, suivant les états certifiés, envoyés au Conseil par M. de Bellefontaine, qui les a réglés à la somme de.....	67,490^{l} 12^{s} 6^{d}	
Aux soldats....................	5,000 » »	77,490^{l} 12^{s} 6^{d}
Aux veuves....................	5,000 » »	
		295,752^{l} 8^{s} 6^{d}
Toutes les parties que les armateurs sont dechargés de payer, qui regardent le Roy, l'Etat-Major et les équipages ne montent qu'à la somme de......		236,628^{l} 13^{s} 5^{d}
		59,123^{l} 15^{s} 1^{d}

Ainsi ce que les armateurs ont payé, excède les sommes qui leur ont été remises par l'arrest du Conseil, de cinquante neuf mille cent vingt trois livres, quinze sols, un denier.

Il s'agit présentement de faire voir ce que le Roy a fait payer à l'Etat-Major et aux équipages, beaucoup au dessus de ce qui leur étoit dû.

Pour l'Etat-Major

On luy paie, comme il est justifié cy devant par forme de gratification et d'équivalant du dixième..................	67,490^{l} 12^{s} 6^{d}
Tout le net produit du dixième des prises rançons et contributions de la campagne, monte à 94,611^{l} 1^{s} 8^{d}, dont il luy en reviendroit la moitié qui est	47,305^{l} 10^{s} 10^{d}
Reste.......	20,185^{l} 1^{s} 8^{d}

Ainsi, l'Etat-Major aura reçu au dessus de son contingent du dixième. 20,185[l] 1[s] 8[d] que les armateurs n'ont consenti de payer qu'après que M. le Bailli de Bellefontaine l'a réglé de même avec le sieur Cassard.

Pour les Equipages

Le Roy leur a fait grâce de leur faire payer par les armateurs, contre la disposition de l'ordonnance, les loyers des dégradés qui se montent à la somme de .... 218,261[l] 16[s]

Aux soldats et aux veuves 10,000,

228,261[l] 16[s]

La moitié du net produit du dixième qui leur revient pour le contingent monte à .... 47,305[l] 10[s] 10[d]

180,956[l] 5[s] 2[d]

Ainsi les équipages ont reçu des armateurs cent quatre mille neuf cent cinquante six livres, cinq sols, deux deniers au dessus de leur dixième.

Quoique les sommes que les armateurs ont payées à l'Etat-Major et aux équipages, par ordre du Roy, au dessus de ce qui leur estoit deu montent à deux cens un mille cent quarante une livres, six sols, dix deniers, il est pourtant vray que les équipages qui ont fait un heureux retour, n'ont rien reçu en équivalant des 47,305[l] 10[s] 10[d] qui leur revient du dixième entre eux et les dégradés, si ce n'est les dix mille livres qu'on donne aux soldats et aux veuves. Ils demandent leur paiement aux armateurs, mais comme ceux-ci ont rendu compte de clerc à maistre, et que le Roy, par ses arrêts s'est chargé des profits et pertes de l'armement, S. M. y pourvoira, et aura pour ses équipages tels égards qu'elle jugera à propos.

On a été obligé d'entrer dans ce détail et d'interrompre l'explication de l'arrest du 12 aoust 1715, afin de faire connaitre que les officiers et les équipages ont été traités avec plus de faveur que s'ils avoient reçu le paiement des trois sommes dont les armateurs ont été déchargés.

Sa Majesté ordonne en outre par ce même arrest que les armateurs seront payés comptant par le trésorier de la marine de la somme de 98,917[l] 4 sols, 11 deniers pour le remboursement des vivres par eux fournis aux équipages dégradés et ramenés des Iles d'Amérique.

Excédant des dépenses de la campagne du sieur Cassard monte à...........................	935,462 l	8 s	8 d
Et les sommes dont les armateurs sont déchargés sont évaluées par l'arrêt à......................	391,612 l	3 s	4 d
Ainsi les armateurs se trouvent encore en souffrance de	543,850 l	5 s	4 d

Sur l'indemnité de laquelle le Roy promet de pourvoir incessamment par ledit arrest.

Les choses en cet état, le sieur Cassard et ses armateurs supplient très humblement Nos Seigneurs du Conseil de Marine de faire ordonner le paiement des 88,919 l. 4 s. 10 d., qui leur doit être fait par le Trésorier de la marine, conformément à l'arrest du 12 aoust 1715, et de leur faire expédier une ordonnance de cinq cent quarante trois mille huit cent cinquante livres, cinq sols, quatre deniers pour leur indemnité, et pour les mettre en état de payer ce qui reste du aux officiers et équipages pour le désarmement.

Il est aisé de connaitre, par ce que l'on a expliqué ci-dessus, que l'obéissance du Sieur Cassard aux ordres du Roy, que sa fidélité à conserver le dépôt de représailles qui luy étoit confié, et que l'emploi qu'il a fait des fonds des intéressés en son armement, sans leur participation, et contre leur intention, a réduit ces négociants à la dernière extrémité.

Que le feu Roy a vu qu'il étoit de sa justice de se charger luy même des fraits de l'armement du sieur Cassard, puisqu'il n'avoit porté le fer et le feu dans les Colonies ennemies que pour la gloire et la vengeance de la Nation, au lieu qu'en les ménageant il en auroit tiré des contributions qui auroient fait sa fortune et celle de ses armateurs[1].

Délibération du Conseil de marine sur l'affaire du sieur Cassard. — Arch. du minist. de la marine. DOSSIER CASSARD.

Le conseil de marine ayant examiné par ordre de celui de Régence les prétentions du S^r Cassard et de ses armateurs sur les dédommagements, qu'ils prétendent leur estre deus par le Roy, et celles des officiers et équipages qui composoient l'armement, contre les arma-

[1] De l'imprimerie de C. L. Thiboust, place de Cambray; 4 pp. in-folio.

teurs, il paroist que la demande de ces équipages d'une somme de 30,000 l. qu'on leur avoit promis par un bon en cas de prise de Carassol, doit être rejettée, cette ville s'étant rançonnée, sans pour ainsi dire qu'il y ait eu d'attaque, et d'ailleurs les armateurs en ayant été dechargés par Arrest du 12 aout 1715.

La seconde demande des mémes équipages, pour une prétendue diminution des vivres, ne paroit pas mieux fondée, attendu que pendant la plus grande partie du temps qu'ils prétendent que cela leur est deu ils ont, été nourris à discrétion dans le pays ennemy, et beaucoup mieux traittés qu'ils n'auroient estés dans le vaisseau.

La troisième demande des équipages qui regarde le dixième des prises qui ont été faites, paroist juste. La somme totale pour ce qui les regarde dans ce dixième monte à 47,000 l. dont 10,000 l. ont été payées ; et le S[r] Cassard doit être tenu conjointement avec les armateurs à leur payer le reste, argent comptant. Quant aux officiers qui prétendoient leur estre deu pareille somme de 47,000 l. pour le même dixième, il paroist que les armateurs y ont satisfait, et même au delà, depuis le premier compte qui a été rendu de cette affaire au Conseil de Régence. Ainsi il n'en faut plus parler.

A l'égard de l'article le plus considérable qui est le dédommagement du par le Roy à ces armateurs, il paroist que dès le commencement de l'armement du Roy a fait agir le sieur Cassard par ses ordres, et que la campagne qu'il lui a fait faire a été de vingt-sept mois, au lieu de huit mois, que les armateurs avoient réglé par leur traitté, fait avec le Roy lorsque S. M. leur préta ses vaisseaux. Il paroit par les arrétés de comptes que M. de Vanvré a fait par ordre de S. M., que la dépense excède la recepte de la somme de 543,850 l. 8 s. 4 d., de quoy on doit ajouter celle de 88,919 l. 4 s 10 d. qui leur avoit été donnée comptant sur le trésorier de la marine, pour la subsistance des équipages dégradés qu'ils ont ramené ; de laquelle somme de 88,919 l. 4 s. 10 d. ils n'ont point été payés. Et celle de 94,611 l. 1 s. 8 d. pour le dixième qu'ils ont payé ou doivent payer aux équipages, dont S. M. les avoit déchargés par arrêt du 12 aout 1715, et qui paroissant néanmoins légitimement deue, vient à la charge du Roy. Ces trois sommes ensemble montant à celle de 727,380 l. 14 s. 10 d., qui paroit légitimement deue, et le Conseil de Régence ayant témoigné souhaiter qu'on en diminuât une partie, à cause de la difficulté du temps, le Conseil de marine estime qu'on ne peut donner moins que la somme de 625,000 l., laquelle estant payée en billets d'Etat, quoique mise dans la classe la plus favorable, sera réduite à la somme de 500,000 l.,

sur laquelle on doit observer que les armateurs seront obligés de faire plusieurs paiements argent comptant.

Fait et arresté par le Conseil de Marine, tenu au Louvre, le 15 juin 1716.

L. A. DE BOURBON.

LE Maréchal D'ESTRÉES.

Par le Conseil : LACHAPELLE.

Arrest qui réduit les prétentions du S[r] CASSARD, *capitaine de vaisseau, pour raison de l'armement fait d'une Escadre de six vaisseaux en 1712, à la somme de 625,000 l.* — Arch. Nationales : minutes d'Arrest du Conseil d'Estat du Roy, registre, avril, may, juin 1716. Coté E' 1985.

A Paris, le 16e juin 1716.

VEU PAR LE ROY, ESTANT EN SON CONSEIL, la Requeste présentée à Sa Majesté par le S[r] Cassard, capitaine entretenu dans la marine, le vingt neuf octobre mil sept cent quinze, contenant que par arrest rendu en iceluy le quatre mars précédent, le S[r] de Vanvré conseiller en ses conseils, intendant de la marine du Levant, auroit été commis à l'examen du compte de la recette et dépense de l'armement d'une escadre de six vaisseaux ou frégattes, que Sa Majesté luy a confié en mil sept cent douze, pour faire la course sur les ennemis de l'Estat, par la balance duquel, arrestée par ledit S[r] de Vanvré le trente juin dudit an, les dépenses de l'armement se trouvent excéder le produit net des prises, contributions et rançons, faites par ladite Escadre, de la somme de neuf cent trente cinq mille quatre cent soixante deux livres, huit sols, huit deniers, et que Sa Majesté ayant reconnu qu'il estoit de la justice de prendre ledit armement et les événements d'iceluy pour son compte, attendu qu'il avoit esté uniquement employé, suivant ses ordres, pour le service de l'Estat, et à la destruction des colonies ennemies, seroit intervenu autre arrest, du douze aoust audit an, par lequel Sa Majesté, en attendant le parfait remboursement de l'exédant des dites dépenses, auroit déchargé le dit S[r] Cassard et ses armateurs du payement de trois cent quatre vingt onze mille six cent douze liv. trois sols, quatre deniers ;

sçavoir : deux cent trente sept mille une livres, un sol, six deniers, à quoy montoit le cinquième qu'elle auroit pu prétendre sur les prises faites par un armement de course ordinaire ; quatre vingt quatorze mille six cent onze livres, un sol, six deniers qui auroient appartenu pour dixième aux officiers et équiqages ; trente mille livres à quoy les dits équipages faisoient monter leurs prétentions, sous prétexte de rations retranchées pendant la campagne, et pareille somme de trente mille livres que demanderoient les soldats, pour gratiffication à eux promise par un ban lors de la descente à Carassol, en cas que la place fust emportée de vive force ; et que par le mesme arrest dudit jour douze aoust mil sept cent quinze, Sa Majesté auroit encore ordonné qu'il fust remboursé audit sieur Cassard par le Trésorier de la marine, la somme de quatre vingt huit mille neuf cent dix neuf livres, huit sols, six deniers, pour le montant des vivres par luy fournis aux officiers majors et équipages des vaisseaux naufragés en Amérique pendant la campagne, jusqu'à leur arrivée dans les ports de France. Pour la validation duquel arrest, Sa Majesté vouloit qu'il fust expédié touttes lettres nécessaires ; seconde requeste dudit S^r Cassard, du douze février mil sept cent seize, tendante à ce qu'il pleust à Sa Majesté ordonner son payement des deux sommes adjugées à luy et à ses armateurs par ledit arrest du douze aoust dernier, montant ensemble à six cent trente deux mille sept cent soixante neuf livres, quatorze sols, deux deniers ; sçavoir : cinq cent quarante trois mille huit cent cinquante livres, cinq sols quatre deniers, pour l'excédent des dépenses au dela du produit net des prises et rançons faites par ladite escadre ; et quatre vingt huit mille neuf cent dix neuf livres, huit sols, six deniers, pour la subsistance des officiers et matelots dégradés, depuis la perte des Vaisseaux, jusqu'à leur retour dans les ports de France. — Veu aussy la requeste du dix mars dernier — au nom des officiers majors et gens des équipages, tendante à estre rétablis et reçus, nonobstant le dit arrest du douze aoust, à toucher leur part du dixième des prises et rançons de la campagne, montant à quatre vingt quatorze mille six cent onze livres, deux sols, six deniers. — Troisiesme requeste dudit S^r Cassard, du deux avril dix sept cent seize, portant qu'au lieu de quarante sept mille trois cent cinq livres, dix sols, neuf deniers, revenant aux officiers majors pour leur part au dixiésme, il leur auroit fait compter en gratiffications ou autrement, jusqu'à la somme de soixante douze mille quatre cent quatre vingt neuf livres, dix huit sols dix deniers, suivant l'Estat certiffié le neuf mars dernier pare S^r Catelin, commissaire préposé au bureau des armements à Toulon,

et que s'il luy estoit ordonné de payer pareille somme, de quarante sept mille trois cent cinq livres, dix sols neuf deniers, aux officiers-majors, matelots et soldats, pour prétendue part au dixiesme des prises ; il suppliait Sa Majesté de considérer qu'il seroit pour lors en avance de la somme de sept cent vingt sept mille trois cent quatre vingt livres, quinze sols huit deniers ; au lieu de celle de six cent trente deux mille sept cent soixante neuf livres, quatorze sols, deux deniers, à quoy son dédommagement auroit esté liquidé par le dit arrest du douze aoust mil sept cent quinze, dont il requéroit qu'il pleuste au Roy ordonner le remboursement, et le decharger de touttes prétentions de la part des dits officiers majors et Équipages.

Veu les dits arrests des quatre mars et douze aoust mil sept cent quinze, la balance arrestée par le S. de Vanvré le trente juin audit an, les requestes respectives cy dessus et autres pièces, ouy le rapport, et tout considéré.

Sa Majesté estant en son conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, Regent, ayant esgard à la requeste du dix mars dernier, pour ce qui concerne les officiers-mariniers, matelots et soldats, a ordonné et ordonne qu'il leur sera incessamment payé par le sieur Cassard, en deniers comptant ou quittances, la somme de quarante sept mille trois cent cinq livres dix sols neuf deniers qui leur revient pour leur part au dixiesme des prises et rançons faites par ladite escadre ; que le Roy veut estre distribuée entre eux en la manière prescrite par l'ordonnance de mil six cent quatre vingt douze ; et attendu qu'il a paru à Sa Majesté que le dit sieur Cassard a satisfait au payement de tout ce qui estoit deu aux aux officiers majors, elle l'a déchargé et décharge de toute recherche en cet esgard. Veut au surplus, Sa Majesté, que l'arrest du douze aoust mil sept cent quinze soit exécuté selon sa forme en teneur, sans néant moins que le dit S^r^ Cassard puisse, en faveur dudit arrest, revenir contre le payement par luy fait, aus dits officiers majors. Ordonne en outre Sa Majesté que pour parfait remboursement aud. S^r^ Cassard, des sommes dont ses armateurs et luy sont en avance, suivant le résultat cy dessus, montant à sept cent vingt sept mille trois cent quatre vingt livres quinze sols huit deniers, il lui sera expédié une ordonnance sur le S^r^ Deselle, trésorier général de la marine, de la somme de six cent vingt cinq mille livres, payable les fonds faits ou à faire pour les huit premiers mois de son exercice de mil sept cent quinze, à laquelle Sa Majesté a réduit et liquide toutes les prétentions dudit S^r^ Cassard au sujet du dit armement. Moyennant quoy ledit S. Cassard, ses armateurs et tous autres se

tiendront contents et satisfaits. Et pour l'exécution du présent arrest, Sa Majesté ordonne que touttes les lettres nécessaires soient expédiées.

VOYSIN. L. A. DE BOURBON.

LE Maréchal D'ESTRÉES.

Arrêt qui renvoie devant les juges ordinaires les demandes et contestations restantes à juger entre le sieur CASSARD, *et les directeurs et intéressés à ses armements en course.* — Arch. du Minist. de la Marine; Dossier CASSARD. *Reg. mat. 287, f° 177.*

13 juillet 1726.

Veu par le Roy, estant en son Conseil, la requeste présentée par le sieur Cassard, capitaine entretenu dans la marine, et contenant qu'ayant armé plusieurs vaisseaux de Sa Majesté, en 1711 et 1712, pour faire la course sur les ennemis de l'État, il se réserva les trois quarts d'intérêts, et confia l'administration des dépenses et du produit de ses prises et des contributions à cinq négociants de Marseille, lesquels ne lui rendant point compte, il les fit assigner à l'Amirauté de cette ville, d'ou l'affaire portée ensuite au Parlement d'Aix, dans la crainte qu'il eust d'essuyer des longueurs et des frais en y procédant, il obtint un arrêt de Sa majesté, du 13 septembre 1717, qui renvoya toutes les demandes et contestations formées et à former entre le suppliant et ses associés pour raison desdits armements, tant devant les juges de la dite Amirauté qu'audit Parlement d'Aix, et en toutes autres juridictions, circonstances et dépendances, audit le Bret, Intendant de justice, police et finances en Provence, et premier Président au Parlement d'Aix, quelle commit pour, conjointement avec le lieutenant général et le procureur du Roy au dit siège de l'Amirauté de Marseille, et les autres gradués en nombre compétant qu'il pourroit choisir, entendre les parties et les juger en dernier ressort, avec deffenses à tous juges d'en plus connoitre, et aux parties d'en continuer les procédures devant tous autres que lesdits sieur Le Bret et ses adjoints. Que depuis ce temps, plusieurs chefs de contestations ont été instruits et jugés ; mais, qu'en restant encore à juger la plus considérable partie, il ne peut en poursuivre la décision devant les

mêmes Juges de la commission, non-seulement par les longueurs qu'il a été obligé d'essuyer, les frais et les dépenses qui en sont les suites, mais encore parce que quelques-uns de ces mêmes juges ont marqué tant de préventions contre lui, qu'il a été obligé de les recuser. Par ces raisons, il supplioit Sa Majesté de renvoyer en justice réglée tout ce qui reste à juger des contestations d'entre lui et les directeurs et intéressés en ses armements, cy-devant renvoyés par ledit arrêt du conseil du 13 septembre 1717, par devant le Bret et autres commissaires, pour y procéder suivant les derniers errements. Vu ledit arrêt, l'avis dudit le Bret sur l'estat des contestations dont il s'agit, ouy le rapport du sieur comte de Maurepas, secrétaire d'Estat, ayant le département de la Marine, et tout considéré.

Sa Majesté estant en son Conseil, a renvoyé et renvoye devant les juges ordinaires les demandes et contestations restantes à juger entre le sieur Cassard et les directeurs et intéressés en ses armements de course, cy-devant renvoyés par l'arrest du 13 septembre 1717 par devant le sieur Le Bret et autres commissaires, dont l'exécution cessera du jour de la signification du présent arrest, pour être procédé devant lesdits juges ordinaires et lesdites demandes et contestations, suivant les derniers errements. Fait deffense aux parties de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité et de tous dépens, dommages et intérêts.......

États de services de M. de Bandeville de Saint-Perrier, capitaine de vaisseau. — Arch. du minist. de la Marine.

Anne Henry de Bandeville Saint-Perrier, originaire de Paris.

Nommé Garde marine	— Toulon	— le —	24 décembre 1683
— Enseigne de vaisseau	— id.	— le —	2 avril 1687
— Lieutenant de vaisseau	— id.	— le —	1er Janvier 1692
— Capitaine de frégate	— id.	— le —	9 septembre 1706
— Capitaine de vaisseau	— id.	— le —	17 mars 1727
Mort Commandant le *Solide*	— id.	— le —	22 novembre 1740
Chevalier de Saint Louis, le......................			5 septembre 1706

Sur le *Fleuron*, en février 1690 ; — Sur le *Hardi*, en septembre 1691 ; — Sur le *Précieux*, de mars 1692 à août 1692 ; — Sur l'*Arrogant*, de janvier 1693 à juillet 1693 ; — Sur le *Neptune*, de mai, 1697 à septembre 1697 ; — Sur le *Trident*, de mai 1698 à décembre 1698 ; — Sur le *Lys*, de avril 1701 à octobre 1701 ; — Sur le *Fleuron*, de mars 1702 à no-

vembre 1702 ; — Sur le *Conquérant*, de août 1703 à décembre 1703 ; — Sur la *Fortune*, de janvier 1704 à avril 1704 ; — Sur le *Monarque*, de mai 1704 à octobre 1704 ; — Sur le *Neptune* d'octobre 1710 à mars 1711 ; — Sur le *Téméraire*, de mars 1712 à mars 1714 ; — Sur le *Toulouse*, d'avril 1724 à octobre 1724 et de mai 1727 à août 1727 ; — Sur le *Saint-Esprit*, de juin 1728 à septembre 1728 ; — Commandant le *Zéphir*, (Croisière devant Tripoli et mission à Tunis), de janvier 1729 à juillet 1729 ; — Commandant le *Solide*, de mai 1734 à octobre 1734 ; — Commandant le *Solide* (Escadre de M. de la Rochalar), du 20 août 1740 au 22 novembre 1740, jour de son décès.

Etats de services de M. J. Cassard, capitaine de vaisseau
Arch. du Minist. de la Marine.

CASSARD JACQUES, capitaine armateur.
capitaine de brulot, 24 juin 1709.
capitaine de frégate, 20 janvier 1710.
capitaine de vaisseau, 25 novembre 1712.

Retiré avec 2,400 livres 1er décembre 1731.

Tombé en démence et renfermé à Notre-Dame-des-Vertus, le 7 février 1735.

Mort à Ham, le 21 janvier 1740.

Chevalier de Saint-Louis, le 28 juin 1718.

Une note du même dépôt complète ainsi ces renseignements:

Sur le *Parfait* : février 1710, (course) au 1er août 1711.
Sur le *Neptune* : novembre 1712, au mai 1711.
A a Cour : juin 1714.
Présent : juin 1714
Absent à Toulon : mai 1715.
1717, absent du port.
1718, id.
Présent à Toulon, 1719.
A Marseille, septembre 1720.
A Toulon, 1721.
A Paris, décembre 1722.
1723, 1724.
Absent 1725, 1726, 1727.
1728, 1727, 1730.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE VII.

Il peut se faire que la plus ancienne église de Prigny ait été celle dédiée à Saint-Pierre. Prigny ou, probablement, Millac, était un fort, un *oppidum*. Les premiers chrétiens qui ne se hasardaient guère à célébrer leur culte dans l'enceinte des grandes villes, ne pouvaient pas même en avoir la tentation dans les simples *Vici*, et encore moins dans les forteresses, où tout était consacré aux exigences militaires.

A Nantes, le berceau du christianisme doit être recherché à Saint-Similien et du côté de Saint-Donatien, tout à fait en dehors de l'ancienne cité nantaise, comme à Angers, il est connu que les premiers fidèles s'assemblaient en dehors de la cité des Andes, dans le *cœmeterium* transformé en place du *Ralliement*, et dans le lieu de la Doutre, où se trouvait la chapelle Notre-Dame, devenue le Ronceray.

On peut affirmer qu'à Prigny l'église Saint-Jean-Baptiste, dans l'enceinte même de la citadelle, a beaucoup moins lieu de réclamer la primogéniture, que celle de Saint-Pierre qui n'était que dans le faubourg. Cette dernière avait été rendue au culte aussitôt que les Normands permirent de recommencer à habiter ce pays, et, vers l'an 1050, elle était desservie par

[1] Voir la livraison de novembre 1889.

Even qui y vivait avec ses enfants. Son épouse était-elle morte ? était-elle entrée dans un couvent ? C'est ce que nous ignorons, mais aucun document venu à notre connaissance ne la signale comme existante.

Ses fils se nommaient : Hélion, Tanneguy et Haton. Il est très probable que, suivant l'usage, Even appartenait à quelque famille noble du pays ; c'est peut être lui qui signe en 1048 la donation, faite à Saint-Serge, du prieuré de Chéméré avec Judicaël le Viguier, mari d'Adénor. Il signe avec l'évêque Budic parce que, sans doute, il était un des intéressés. La facilité avec laquelle ce prêtre s'entendit avec le même Judicaël seigneur de Prigny, au sujet de la chapelle Notre-Dame, et celle que nous allons lui voir montrer par rapport à Saint-Pierre, nous porte à croire qu'il avait d'autres ressources pour vivre, que sa cure. Il est peu probable qu'il ait dû à la science sa nomination à la cure de Saint-Pierre. Le bon Even nous apparaît avec toute la naïveté de son temps, peu chatouilleux au sujet de ses droits, encore moins pour les droits de son évêque.

Disons d'abord qu'en 1062 les moines de Redon ne possédaient rien à Prigny. Ce ne fut même que cette année qu'ils reçurent leurs premières dépendances dans le pays d'Outre-Loire, à Frossay, Marne etc. (Voir cartulaire de Redon, charte 285). Quiriac signa cette charte avec ses archidiacres Auvé et Guillaume et le comte Hoël. L'indiction 15e de cet acte court du 1er septembre 1061 au 1er septembre 1062 ; comme il est écrit le 25 octobre (8e Kl. novembre), il s'ensuit que, pour nous, cette pièce est de l'an 1061, ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'ordination de Quiriac. Ce prélat saisissait cette occasion de se rendre favorable, les moines de Redon, jusqu'à ce moment très prononcés contre lui.

Malheureusement le diplôme sur lequel nous allons établir la donation de saint Pierre à l'abbaye de Redon est incomplet. Nous l'avons extrait du petit cartulaire de cet abbaye et M. de Courson l'a placé 63e dans son appendice. Il commence par ces mots... « Concessit quod in monasterio Sancti Salvatoris, ipse

et Hato filius suus, habitum Sancti Benedicti suscipierin. »

Il concéda (sans doute l'abbé de Redon) que lui et son fils Haton, recevraient l'habit de saint Benoit. » (*Lui* est Even, puisque nous le savons père d'Haton). Voici à quelles conditions cette gracieuseté était faite. « Après qu'il aurait donné et concédé, à perpétuité, à l'église et aux moines de Saint-Sauveur, tout pouvoir sur sa personne, et qu'il se serait fait leur sujet, ainsi que ses fils Helion, Tanneguy et Haton, lequel par l'inspiration divine, quoique le plus jeune, précéda ses frères et son père, et devint un de nos moines, en recevant le saint habit religieux. »

Ce fragment de charte ne permettrait pas d'avancer qu'il s'agit ici d'une démarche d'Even, curé de Saint-Pierre, s'il n'avait une suite que nous allons traduire.

« Le susdit Even et ses fils réitérèrent leur donation, et concédèrent à perpétuité à notre église la possession d'une église dans le territoire de Prugny (in territorio pruniacensi), fondée en l'honneur de saint Pierre, en même temps que leur propre maison, qui était dans le cimetière, et le jardin attenant à cette maison, et en plus cent aires de salines avec leurs bossis. Ces aires s'étendent du cimetière à la mer[1]. Les susdits personnages nous donnèrent en outre une chapelle dans la ville même de Prugny, fondée en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste. Les témoins de cet acte furent entre autres : Harscuide, notre maire et Tudual de la Gressière. »

Ici le maire (Major), c'est le seigneur, et ce seigneur, c'est celui de Sainte-Croix ou de Machecoul, pour prendre le terme employé depuis. C'est ce même Ascoide (*aliàs* : Harscoat) que nous avons déjà vu. Il semble qu'il faut en conclure que Saint-Pierre ne relevait pas du seigneur de Prigny, mais directement de celui de Retz. La famille de Judicaël et de Gueffier ne paraît aucunement dans cette transaction, à laquelle se trouve plutôt mêlé le seigneur de la Gressière ; ce

[1] « Quæ areæ incipiunt à cimiterio et perseverant usque ad mare. » Ce texte nous prouve qu'au onzième siècle la mer n'était pas éloignée de l'église, car cent aires de salines, même avec leurs bossis, ne vont pas loin.

qui semble indiquer l'intention bien arrêtée de laisser en dehors la famille de Prigny, qui, peut-être, eut facilement élevé quelques prétentions sur Saint-Pierre, comme nous verrons en effet les abbesses de Ronceray qui succédèrent à ces châtelains, en mettre en avant.

Un habitant du bourg des Moutiers qui lirait ce diplôme le croirait volontiers de date récente, avec ces noms d'aires, de salines et de bossis.

Les salines sont connues de tout le monde, avec leurs compartiments qui sont ici nommés des aires, et souvent, depuis quelque temps, des œillets, mais les bossis le sont moins. Il faut en avoir vu pour s'en rendre compte. Que l'on se figure des marais coupés très irrégulièrement par de larges fossés. Les bossis en sont les talus, mais avec des proportions qui s'étendent à huit ou dix mètres et plus, formant des carrés ou des ellipses plus ou moins corrects. Chaque année le curage des fossés rejeté sur le bossis le hausse et l'élargit. On sème sur ce monticule; du blé, des fèves et autres récoltes qui peuvent supporter les brises de l'Océan et les rayons d'un soleil sans écran, et le sol imprégné d'eau de mer, récoltes moins exigeantes que les arbres, car ce pays n'en admet pas. Pour obtenir un peu de verdure, on la demande, de nos jours, au tamarin et autres arbustes à feuilles persistantes.

Puisque nous avons parlé de salines, et que le texte reproduit par nous fait voir que l'industrie et le commerce du sel était un des principaux moyen de vivre du pays des Moutiers, nous allons dire ce que nous savons sur sa fabrication. L'eau de la mer, avant d'être reçue dans les œillets, a besoin de *chauffer*; on la reçoit donc dans un premier espace nommé *métière*, et on l'y retient au moyen de digues, pour qu'elle ne suive pas la marée basse, et aussi que la marée haute ne vienne pas rafraîchir l'eau de la métière, par un nouveau contingent prématuré. Cette eau de la métière, lorsqu'elle est dans les conditions voulue, est introduite dans un bassin nommé *préxinte*, qui entoure le marais salant. C'est de la

préxinte qu'elle entre dans les œillets, où en s'évaporant, elle dépose des cristaux de sel. Le droit d'alimentation des métières aux étiers, par des canaux, se nomme *vivres*. Le sel est entassé dans un espace spécial dit : le *tesselier* ou *tasselier*.

Les moines de Redon ne s'en tinrent pas à l'accord que nous venons de rapporter. « Il arriva, nous apprennent-ils, que les fils du prêtre Even ; Hélion et Tanneguy, pris d'un zèle divin, vinrent trouver le susdit abbé dans la ville de Nantes, au logis de Main, fils d'Almol, et, comme l'avait fait leur père, de leur propre gré, ils se donnèrent, avec leurs biens, à l'abbé Almode de Saint-Sauveur. » Cet abbé gouverna l'abbaye de Redon de 1062 à 1074, et nous voyons que c'est au même Almode qu'Even avait fait sa donation.

Le curé des Moutiers avait déjà suivi son jeune fils Haton, au monastère de Saint-Sauveur, et l'aîné, Hélion, lui avait succédé comme curé de St-Pierre. Ce nouveau titulaire était, comme son père, pourvu d'une progéniture. Il destinait le plus jeune de ses fils, Simon, à la vie monastique et le présenta à l'abbé Almode. Il eut pour témoin de cette démarche : le vicomte Judicaël, fils de Droalloï ; le moine Garnier ; Justin, alors laïc, mais plus tard élu abbé de Redon « et notre maire Harcuid, » dit le moine rédacteur.

Ce Droalloï, dont il est ici fait mention, était fils de Frédor, vicomte du Migron. Le moine Garnier est probablement le premier prieur des Moutiers. Justin qui devint abbé de Redon était peut-être de la famille de Retz, où son nom, qui est le même que Gestin, était très fréquent.

Le curé Hélion eut, à son tour, le goût de se faire moine, les religieux de Redon ne pouvaient voir ce dessein d'un mauvais œil. Voici comment ils nous racontent ce fait : « Quelque temps après, Hélion reçut l'habit de moine dans notre abbaye, et remplit ainsi sa promesse, tandis que Tanneguy persévéra encore quelque temps dans sa malice. Enfin, après des avances de fonds, à lui faites par les moines de Saint-Sauveur il se livra lui-même, son épouse et son fils, à nous. Cela ne l'empêcha pas, dans la suite, malgré nos récla-

mations, d'apostasier furtivement. Il fut alors tonsuré par les moines de Vertou. » On voit que l'apostasie n'était que relative; les moines de Vertou trouvaient au contraire qu'il était dans le giron de leur religion; mais le rédacteur ne ménage pas les termes, il fallait, d'après lui être bien pervers pour préférer le couvent de Vertou à celui de Saint-Sauveur. « Cependant, ajoute le narrateur, plus tard, Tanneguy se rappela qu'il avait foulé aux pieds sa première profession à Saint-Sauveur, et, touché de repentir, il revint à notre église et s'y donna de nouveau, avec tous ses biens, à l'abbé Justin et à nous, près desquels il finit ses jours et reposa dans le Christ.... témoins, entre beaucoup d'autres; Bernard fils d'Harcuid et Roger fils de Dermonne. »

Cette notice curieuse se termine par un passage dont il ne nous reste que quelques mots sans suite. « Après qu'il se fut écoulé bien du temps... pendant que Simon fils d'Hélion, son frère Harvoide et Judicaël fils de Tanneguy... Les susdittes choses... » Malheureusement, le reste manque et ces quelques mots n'ont guère que l'avantage de nous révéler le nom du frère de Simon. Harvoide fut peut-être curé de Saint-Pierre après son père Hélion.

Nous venons de voir un exemple de ce que nous avons avancé, comme explication, de ces successions de curés, de père en fils. Lorsque Tanneguy voulut entrer en religion, il mit sa femme au couvent. Quant au jeune Judicaël, élevé à Redon, sans doute, on le dirigea vers la vie religieuse; mais, quoiqu'en aient dit les moines de cette époque, il était bien libre d'embrasser cette voie ou d'en prendre une autre. Il avait sur ce point des modèles très nombreux.

Ce qui appuie notre opinion qu'Harvoide fut curé de Saint-Pierre, c'est que, lors du passage de l'évêque Benoit (de 1079 à 1114) au monastère de Notre-Dame de Prigny, il se trouvait parmi les assistants un prêtre de ce nom.

Harvoide profitait du passage de l'évêque de Nantes pour restituer à l'abbaye de Redon des biens situés à Frossay, Chauvé et Arthon. Le prélat était entouré d'un nombreux

cortége d'ecclésiastiques et de laïcs. Parmi les premiers : l'archidiacre Rivallon; les doyens Mainfride et Thibaud; Justin, abbé de Redon (1092-1104). Parmi les seconds: Gueffier de Prigny et ses chevaliers, Bocell et Karbonell le Viguier; en outre, les religieuses Adénor, Amabile et Ameline. La date est du 17 juillet 1104. — Lune 10^{e}, férie 5^{e}, épacte 11^{e}, indiction 3^{e}, sous le pape Pascal, le roi Philippe, les comtes de Bretagne Alain et Mathias. — Or, l'indiction 3^{e} va du 1er septembre 1094 au 1er septembre 1095. L'an 1104 correspond à l'indiction 12^{e}. Est-ce le quantième de l'année qui est faux, est-ce l'indiction?.....

Comme le pape Pascal II, ici nommé Pascase, ne fut nommé qu'en 1099, que nous savons d'un autre côté que l'abbé Justin et le comte Mathias moururent en 1104; il faut chercher la vraie date entre 1099 et 1104, probablement il faut même retenir l'année 1104, un copiste a pu changer XII en III.

Il résulte de tout ce qui précède que le curé de Saint-Pierre du faubourg de Prigny, aujourd'hui connu sous le nom de Bourg des Moutiers, en se donnant à l'abbaye de Redon, crut aussi pouvoir donner à ce monastère l'église de Saint-Pierre qu'il desservait. Comme cet ecclésiastique était riche et possédait dans les environs d'assez vastes dépendances, il les donna toutes à Saint-Sauveur. Ses fils en firent autant, et ce sont les biens de cette famille qui ont formé le gros du temporel du Prieuré des moines de Redon, aux Moutiers. Nous sommes convaincu que le bon Even n'avait pas hésité à confondre la cure et ses biens, avec son propre patrimoine, et que l'évêque Quiriac, eut au sujet de Saint-Pierre des réclamations à faire dans le genre de celles qu'il fit pour le prieuré de Notre-Dame. Mais il dut être beaucoup plus embarrassé alors, grâce aux égards qu'il jugeait à propos d'avoir pour les moines de Saint-Sauveur de Redon. Nous essaierons plus tard de démêler ce qui dut se passer pour cette affaire, tout en établissant qu'il y eut, dès ce moment, une cure Saint-Pierre et un prieuré de Saint-Pierre, les deux desservis dans la même église; peut-être même, dans les premiers temps, les

moines du prieuré furent-ils les desservants de la cure? En tout cas, ce parlage ne dut pas plaire aux moines de Redon, qui n'entretinrent pas longtemps des religieux au bourg des Moutiers. Cependant, il y en eut pendant un certain temps, et ce fut ce rapprochement des deux prieurés, de Notre-Dame et de Saint-Pierre qui fit donner au faubourg de Prigny le nom de Bourg des Moutiers, sous lequel il fut connu depuis. Resterait bien une question, celle que nous avons laissé entrevoir. Le domaine affecté aux moines de Redon ne relevait pas des seigneurs de Prigny, il pourrait s'ensuivre que le fief de Prigny, et par conséquent le faubourg de ce nom, se terminait à l'enceinte du prieuré de Notre-Dame, autrement dit à la rue principale actuelle, celle qui passe devant la grande porte de Saint-Pierre. Alors, il faudrait prendre le prieuré, et surtout ses dépendances, dans la direction de la Sennetière. Les *Prés des Bosses,* ainsi que la *Traite des Bosses,* noms qui se sont conservés jusqu'ici, et rappelleraient les bossis données par le curé Even aux moines de Redon. Cela ne nous étonnerait pas ; l'antiquité se respire à pleins poumons à Prigny et aux Moutiers, pour quiconque en a le flair. Cela nous rappelle que, la première fois que nous allâmes aux Moutiers, mort de faim, après une excursion qui avait été notre but principal, il fallut bien songer aux conditions ordinaires de l'humanité, et chercher une réfection chez les indigènes. Un peu au-dessus de l'église, pendait une enseigne ; nous entrons. Que fut le dîner ? Dieu le sait, mais le maître d'hôtel fut surtout de notre goût. Il est mort depuis, mais quel plaisir il nous fit. Enthousiaste de son pays, il ne parlait de Prigny qu'avec la conviction la plus entière, on sentait qu'il résumait toutes ses antiques grandeurs dans ces mots : « Prigny était autrefois une grande ville. » Toutes les veillées des chaumières depuis le dixième siècle étaient là. Que n'a-t-on laissé ces braves gens à leurs légendes, aujourd'hui la vérité s'en échapperait beaucoup plus facilement que des fables de l'Egypte et de la Grèce.

(La suite prochainement.) ABBÉ ALLARD.

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Suite.)

Après force labeurs virilement entrepris et prudemment conduits à bonne fin, toujours confiants en leur étoile, *stella duce*, nos Vitréens reprenaient le chemin de Bretagne. Avec quelle joie ils étaient accueillis! Sitôt que les navires bretons entraient en rade de Saint-Malo, un exprès courait à Vitré porter l'heureuse nouvelle. Pour récompenser sa promptitude, le prévost de l'Annonciation tirait de son coffre quelque bonne monnaie et notait sur son registre un retour si intéressant pour la cité et le pays environnant[1]; car enfin, avec les ducats de Flandre, on achèterait de nouvelles toiles, les laboureurs écouleraient leurs chanvres et le tisserand sûr de ne pas chômer, lancerait joyeusement sa navette. De leur côté, nos marchands, accommodés de beaux profits, vont faire construire de solides et curieuses demeures, si solides qu'au bout de quatre siècles elles auront encore la vie dure : curieuses, par leur variété, leur relief et, comme telles, destinées à faire les délices des archéologues et des artistes de tous les pays.

Ces gens du quinzième et du seizième siècle savent s'unir. Nous l'avons prouvé ; mais comme ils sont, en même temps,

[1] Extrait du compte d'André Le Royer, prévost pour l'année 1476-77.

libres d'allures et jaloux d'accuser fortement leur individualité. Regardez leurs logis. Ici, vous trouverez les porches, les auvents, les encorbellements à moulures profondes, les pignons aigus ; là, les tourelles rondes ou carrées, ou polygonales, coiffées en pyramides ou en poivrières. Voici ailleurs les épais montants de bois et autres pièces d'assemblage tout couverts d'imbrications et terminées par des figures humaines pleines de mouvement et d'expression[1]. Celui-ci a fait sculpter sur les poutres d'une façade ce souhait de bonheur : « *Pax huic domui et habitantibus in ed*[2] ; » celui-là a voulu, sur le linteau de sa porte, sa marque de marchand d'outre-mer ; cet autre placera dans un gracieux abri la statue de sa dame et constante protectrice, la douce Vierge Marie[3].

Donc, quand fleurit le commerce international, tout prospère à Vitré. Si c'est chose avérée, demandez-le aux plombiers qui martèlent et soudent ces élégants épis pour couronner lucarnes et tourelles, ces fantastiques gargouilles pour terminer les larges cheneaux[4]. Interrogez encore ces ymaigiers[5] évidant

[1] Maison située rue Baudrairie, portant le n° 23.

[2] Maison sise dans la rue de la Porte-d'en-bas.

[3] Voir dans la rue Saint-Louis, autrefois, rue du Vieil-Bourg, l'hôtel portant le n° 29. Il était, en 1850, la propriété de Charles Hardy de Beauvais, ancien maire de la ville de Vitré.

[4] Ces gargouilles sont citées et dessinées dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc. L'hôtel qu'elles décorent se voit rue Notre-Dame, n° 13. Il était également, la propriété des Hardy et fut vendu par eux à leur parente Mlle du Velaer, qui le donna aux sœurs de Charité.

[5] Plusieurs de ces artistes sont nommés dans les registres p. ssiaux. Entre tous, nous distinguerons les Bonnecamp, vraie dynastie de sculpteurs et de peintres. André Bonnecamp, ymagier, décédé à Vitré en 1615. Il eut de Jacquine Coullon : André — Mathurin — Nicolas — Gillette — Anne — Jeanne — Jacquinne— Jean— Perrine— Guyonne — Thiennette Ils ont, pour parrains et marraines, les Guillaudeu, Becheu, le Moyne, de Gennes, Chevallerie. L'un deux, Mathurin, né le 22 juin 1590, fut employé à la décoration du grand autel de Notre-Dame dont la première pierre fut placée l'an 1625, par noble Isaac Hay, seigneur de la Goderie. Le même Mathurin fut mandé à Nantes pour faire le portrait d'André Dubot, maire de cette ville (*Livre doré de la ville de Nantes*.) Bonnecamp quitta Vitré pour Le Mans, où il peignit

avec tant d'art portes, bahuts, dressoirs, et ceux qui découpent, fleuronnent et cisèlent le fer. Ils y mettent le temps, mais en revanche, quels travaux soignés ! Jugez-en par cette description ; Elle n'est pas de nous et n'en vaut que mieux : « Dans la rue Poterie, celle de tout Vitré où la physionomie du moyen-âge s'accuse davantage, la maison n° 30 recélait naguère un vrai trésor : une admirable cheminée en pierre finement sculptée. Au centre du vaste manteau, un écusson entouré d'une guirlande de feuillages soutenue par deux femmes ou plutôt par deux génies ailés. De chaque côté, deux bustes en haut relief représentant le maître du logis, Lucas Royer et sa femme, Françoise Gouverneur dont les noms sont écrits au-dessous de chaque médaillon ; au-dessus, une corniche puis une frise portée par des cariatides. Au milieu de la corniche, cette inscription : « *Pax huic domui.* »

Cette cheminée ornait une grande salle très haute d'étage et éclairée au levant par deux larges fenêtres garnies de panneaux en verre blanc, au milieu desquels se détachaient de petits compartiments coloriés, véritables miniatures représentant de fraîches perspectives.

Lucas Royer, et Françoise Gouverneur appartenaient à de vieilles et notables familles vitréennes qui, durant les quinzième et seizième siècles, avaient fourni plusieurs prévosts à

maints tableaux. (*Rev. Arch. du Maine*, t. XVIII, p. 70), art. signé : TRIGER)

« Le sieur *Bonnecamps* s'auctorise
De dire que Dieu favorise
Notre humanité fragile,
Et qu'il veut en l'art de peinture
Et le sieur Oyau par sculpture
Crayonner son humanité. »

Un Bonnecamp, médecin à Vannes, publia à Vannes, chez Guillaume Le Sueur, imprimeur des RR. PP. Jésuites, un livre de sonnets sur les principaux mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection du Fils de Dieu. (Voir *Rev. de Bret.* année 1885, art. signé : A. DE LA BORDERIE.)

la confrérie des marchands d'outre-mer[1]. A voir cette façon d'orner leur intérieur, on peut présumer qu'eux aussi avaient dans leurs bahuts historiés, joyaux, fourrures, robes de velours, pourpoincts de toiles d'or et d'argent, et l'on songe tout naturellement au plaisant propos prêté au bon Henri entrant à Notre-Dame le 16 may 1598, escorté d'une foule de ces Vitréens superbement accoustrés et de mine quelque peu glorieuse : « Ventre-saint-Gris, si je n'étais Roi de France, je voudrais être bourgeois de Vitré. »

Mais ce sont là choses et gens du seizième siècle, entrons chez un marchand du quinzième. Il a, près notre-Dame[2], pignon sur rue Le rez-de-chaussée de sa demeure comprend uniquement l'appartement où il trafique et une porte ouverte sur un sombre corridor que nous enfilerons, s'il vous plaît. A son extrémité, nous passons sous un escalier de bois développé en spirale et nous voici en pleine lumière, dans une sorte d'atrium où s'entassent, d'une part, les toiles destinées à l'exportation ; d'autre part, les retours de Flandre ou d'Espagne : c'est l'entrepôt. Il est compris entre les appartements donnant au nord sur la rue et un corps de logis dont vous admirerez les grès soigneusement échantillonnés ; la porte aux montants garnis de nervures, à l'arc Tudor, orné de feuillages habilement découpés et contournés[3]. Avant d'en franchir le seuil, faites volte-face : l'escalier sous lequel nous passions tout-à-l'heure vous apparaîtra avec ses courbes

[1] Cinq Le Royer furent prévosts de la confrérie des marchands d'outre-mer savoir : André dont nous avons cité le compte, Jehan, autre André, Jehan les Ourmeaulx, autre Jean ; ce dernier avait succédé à Gilles Besnardai Billonnière (1635) et eut pour successeur Alphonse Le Corvaisier des Echelles. Jehan Le Gouverneur pour l'année 1523, Pierre Le Gouverneur pour 1543. Richard Le Gouverneur pour 1553, furent également prévosts de ladite confrérie. La belle cheminée des Le Royer et Gouverneur ne se voit plus à Vitré, elle est la propriété d'un amateur de Laval, M. de la Broise, croyons-nous.

[2] Elle porte le n° 7. La façade de cette maison a été reconstruite et n'offre plus d'intérêt.

[3] On peut encore admirer cette belle porte. Son archivolte, dit M. l'abbé Paris-Jallobert, offre la tentation d'Adam et d'Ève. (Excursion archéologique du Congrès dans le ville de Vitré, 1876.

élégantes, sa rampe à pans coupés, ses sveltes supports, son emmarchement dissimulé par des panneaux fouillés où les ceps de vignes chargés de leurs grappes, les feuilles de chardon s'enroulent, s'étalent et accompagnent l'écusson qui porte la marque du maître[1]. Montant ou descendant cet escalier, celui-ci pouvait, d'un coup d'œil, embrasser tout ce qui se passait dans l'entrepôt et donner des ordres en conséquence. Il pouvait encore mieux exercer sa surveillance du haut des paliers établis le long des parois est et ouest, véritables galeries dont les appuis-main portaient soit sur des balustres, soit sur des panneaux couverts par le sculpteur d'étoffes gracieusement pliées et repliées[2]. N'est-ce pas le lieu ou jamais de répondre à ces deux questions : Aux époques de prospérité quelles quantités de toiles pouvaient, chaque année, sortir d'un pareil entrepôt ? A quel chiffre s'élevait annuellement le total de l'exportation vitréenne ?Il doit vous souvenir, lecteur, que les prévosts de la confrérie des marchands d'outre-mer percevaient, sur chaque fardeau de toile expédié en pays étranger, certaine somme de deniers. Partant, pour opérer leur recette, ils se trouvaient obligés de noter exactement les charges exportées par chacun des confrères. Ouvrons donc leur livre de comptes, assurés que nous sommes d'y puiser les renseignements qui nous intéressent. Pour un motif personnel parfaitement avouable, nous choisirons le compte d'un marchand entré dans la confrérie l'an 1573. Ils étaient nombreux les aggrégés de cette année ; voici leurs noms. C'est une longue nomenclature qu'il faut subir pour se figurer l'empressement des Vitréens à devenir membres de la dévote association. Vous mettrez à l'écouter, lecteur, votre coutumière bonne grâce.

[1] Les débris de cet escalier se voient au musée archéologique de la ville de Vitré. Il a été dessiné à diverses reprises et reproduit dans plusieurs Revues.

[2] Ces panneaux sont en partie conservés au musée archéologique de Vitré. L'entrepôt dont nous parlons a disparu. Il est remplacé par une cour intérieure.

Jean Nouail, étant prévost, furent reçus et enregistrés au dit an 1573 : Guy Geffrard[1] — René Morel — Pierre Guillaudeu — Michel Nouail — René Marays — Guillaume de Gennes[2] — Jean Le Moyne Breardière — Michel Le Moyne — Floridas Le Moyne — Jean Geffrard — Jacques Guy — Marceau Ronceray — Pierre Clyneau[3] — Jean Le Royer — Pierre Frain et femme[4] — Etienne Lambaré et femme[5] — Joachim Le Cocq et femme — Jean Herauldière et femme — Georges Seré[6] et femme — François Billon et femme[7] — Guion Le Couvreulx et femme — Julian de Gennes et femme — Mathurin Ronceray et femme — Julian Le Cocq et femme — Pierre Ribretière et femme — Jacques Jolais et femme.

[1] Guy Geffrard de Lentillere, l'un des principaux ligueurs de Vitré rançonnés par Montmartin en 1574 (voir dans le *Journal historique de Vitré*, p. 35. Prise de Vitré par les huguenots).

[2] Guillaume de Gennes de la Cordionnais, fils de Guillaume et de Gilette Le Gouverneur. Il avait épousé Jeanne Nouail. Il est actuellement représenté par M. Félix de Gennes, maire de la Chapelle-Erbrée, près Vitré.

[3] Pierre Clyneau, sieur de Droigné, fut Prévost de la confrérie pour l'année 1598 et député aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en 1595. Sa fille Mathurine Clyneau, épousa Estienne Frain de la Poultière.

[4] Pierre Frain de la Poultière, mari de Julienne Lambaré et père d'Etienne, fut chassé de Vitré par les huguenots en 1589, s'en fut à Rennes demander du secours, et obtint une sauvegarde du duc de Mercœur en 1597. Il est de nos jours représenté à Vitré par M. Edouard-Paul-Joseph Frain de la Gaulayrie.

[5] Etienne Lambaré, beau-frère de Pierre Frain, fit société de commerce avec son gendre Michel Le Bigot de Montlevrier. Il compte, parmi ses petites-filles, Jeanne-Marie Guillaudeu de la Louvelais, mariée au Président de Langle représenté de nos jours par le comte Augustin et le vicomte Alphonse de Langle. (Voir *Mémoire généalogique*, p. 40 et dans nos tableaux généalogiques en cours de publication, le tableau VI.)

[6] Marié à Jeanne Le Clavier; de lui descendent les Seré de Lorviniere, du Mesnil et de la Fleuryais, de la Pasquerie, de la Villemartere et de Rieux. La branche de Lorviniere s'est fondue dans de Robien, de Guehenneuc de Boishue, Le Noir de Garlan. La branche de la Fleuryais, du Mesnil et du Teil s'est alliée aux Charil, Frain, de Gennes, Malherbe, Langlé de la Gaillardière, de la Porte, etc. Elle est représentée dans le Finistère par M. Vincent Seré, arrière petit-fils de Gilles-Joseph Seré, marié à d[lle] de Crec'herault. Les Pasquerie de la Villemarterre et de Rieux se fixèrent à St-Malo et ont produit J. Seré, maître aux Comptes, des secrétaires du Roi, un Conseiller au Parlement de Paris, un lieutenant aux gardes françaises, un mestre de camp de cavalerie, un chevalier de St-Louis, etc.

[7] François Billon avait épousé Etiennette Séré, sœur de Georges.

Eh bien, l'un de ces dévots et entreprenants expédie, en 1575, quarante-six fardeaux, à trois cents aunes le fardeau, soit.................................. 13.800 aunes.

En 1577	150 fardeaux	45.000	id.
En 1578	62 id.	18.600	id.
En 1579	50 id.	15.000	id.
En 1580	90 id.	27.000	id.
En 1586	120 id.	36.000	id.

D'où, pour six années. . . . . 155.400 annes.

Soit une moyenne annuelle de vingt-cinq mille neuf cents aunes.

Du particulier, passons au général, et cédons la parole à qui de droit. De 1570 à 1575, écrit M. de la Borderie, la moyenne annuelle de l'exportation vitréenne est de sept cent vingt-trois mille six cent soixante-deux aunes; de 1575 à 1580, elle monte à un million cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix aunes. Pour l'année 1586 seulement, elle atteint un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cents aunes[1].

Il s'agirait maintenant de savoir le prix de l'aune à Vitré. Là-dessus, faute de documents, nous serons muet; mais à l'aide d'un compte redigé en langue espagnole vers la fin du XVI[e] siècle, nous essaierons de déterminer le prix de vente en pays étranger.

« Dies y seis varas de Vitré, a 60 maravedis la vara monta 28 reales. »

Cinq pieds cinq pouces, six lignes faisaient la vare. L'aune de Bretagne étant de 50 pouces; 16 vares représentaient vingt aunes et quelques lignes. Les vingt-huit réaux comptés pour prix des 16 vares de Vitré sont réaux de vellon[2].

[1] Le *Calvinisme à Vitré*, chapitre X. Influence du mouvement calviniste sur la prospérité de la ville de Vitré.

[2] Reale de vellon. Ce n'est en Espagne qu'une monnaie de compte comme en France la livre ou le franc. Il faut quinze réales de vellon pour faire la piastre de Plata ou d'argent, en sorte que la piastre étant à soixante sols de France, la réale de vellon ne vaut que quatre sols de la même monnaie. (*Dictionnaire universel de commerce*, par Jacques Savary).

Il en faut quinze pour faire la piastre; laquelle vaut soixante sols de monnaie française; nos vingt-huit réaux représentent donc cinq livres 12 sols. Cette somme divisée par vingt donne le prix de l'aune savoir: cinq sous, cinq deniers[1]. Admettez que le total de l'exportation, en 1586, se soit vendu sur ce pied, vous obtenez pour 1,445,400 aunes, quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq livres; or, la livre en 1586, valait trois francs quatre vingt-trois centimes[2], ce qui donne, comme valeur intrinsèque de l'exportation, *un million six cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-douze francs*. Désirez-vous connaître la valeur comparative? — Quadruplez, c'est le moins que vous devrez faire.

Ces beaux calculs sont probants pour cannevas de Vitré. Remarquez toutefois que l'entrepôt d'un Vitréen contient bien d'autres toiles: ballots de Laval, de Rouen, de Navalles. « Iten ciento y noventa varas de naval non batido a dos reales y tres quartillos vara, monta 523 reales[3] » qui font trente quatre piastres ou, en monnaie de France : cent quatre livres douze sous. 190 vares représentant 247 aunes de Bretagne, l'aune de navales se vendait en Espagne de huit à neuf sous, le double à peu près des toiles de Vitré

Assez de chiffres pour l'heure ; et gagnons, s'il vous plaît, cette belle porte que nous avons remarquée dès l'abord. Mystérieusement et à la reculée, comme disaient nos pères, elle ouvre en un magnifique appartement digne d'une demeure seigneuriale. Dans l'entrepôt, nous étions au centre de l'activité du marchand vitréen. Ici, nous sommes dans le lieu de son repos. Aussi s'est-il appliqué à l'orner au gré de son humeur. La cheminée est solide, de proportions heureuses, mais sans luxe d'ornementation. C'est au-dessus de vos têtes

[1] A savoir si ces 16 vares de Vitré se sont vendues à une époque de hausse ou de baisse ? — En 1636, 40 ans environ après l'arrêté de compte ci-dessus, l'aune de canevas était estimée dix sols. (Inventaire de Jean le Fort).

[2] Voir Cheruel *Dictionnaire des Institutions de France*.

[3] Extrait d'un compte de la fin du XVI[e] siècle, signé : Estevan Frais.

qu'il faut admirer : chaque poutre, chaque soliveau du plafond est de main d'ouvrier. Sous des moulures profondes et variées, l'aspect massif et anguleux de ces pièces de bois disparaît. Ainsi parées et allégées comme carènes de navire, elles témoignent et de l'habileté du constructeur et de l'excellence des matériaux employés[1]. Au lieu du badigeon qui les recouvre, supposez-les polychromées avec art ; imaginez les hautes lisses appendues aux murailles ; autour de l'appartement, les meubles à grand effet : lits à colonnes, dressoirs, coffres garnis à profusion de clous en cuivre formant entrelacs, couronnes, corbeilles et fleurs de lys[2]. Jetez et embrasez dans l'âtre un faix de bois de hêtre et, avec nous, vous jugerez que là, entre amis, femmes et enfants, après avoir besogné tout le jour, il fait bon deviser touchant les diverses fortunes courues sur terre et sur mer.

FRAIN.

(La suite prochainement.)

[1] Cette salle a conservé son vieil aspect.

[2] L'inventaire de Jean Le Fort des Longrais marié en premières noces à Julienne de Montalembert, en secondes noces à Gilette Le Faucheur, mentionne plusieurs de ces coffres dits : « garde-robes de Flandres couvertes de cuir doré avec leurs soubassements de noyer à godrons. » Le même inventaire nous montre entassés dans ces coffres, pourpoincts de satin, noir, de satin blanc, haut de chausses de velours à fleurs noires : manteaux de drap d'Espagne, etc., puis pour garnir les lits : ciels brodés avec les rideaux d'étamine verte à grands luissans et crespine de soie verte.

Ce Jean Le Fort fut le père du Jésuite Pierre Le Fort recteur du collège Henri IV à La Flèche de 1679 à 1683, mort à Paris en 1718 âgé de 90 ans. (*Le Collège Henri IV*, par de Rochemonteix t. I, p. 212.)

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

V

Nous touchons à l'heure où Charles de Hémart parvient au point culminant de sa destinée.

Le roi François Ier, dont l'estime et l'affection pour son ambassadeur, n'avait fait que s'accroître en raison des services qu'il rendait à sa politique en Italie, avait déjà récompensé Charles par une pension payée sur la cassette royale : nous ignorons à combien se montait cette pension, mais les gratifications de cette nature étaient ordinairement de 2 ou 3,000 livres par an.

De plus, le Roi avait autorisé l'évêque de Mâcon à vendre sa charge de conseiller au Grand-Conseil, devenue inutile depuis que le prélat, séjournant à Rome, ne siégeait plus dans ce tribunal de haute magistrature. Elle fut acquise en décembre 1536 par Messire Charles de la Rue[2], au prix de 7,000 lv.

[1] Voir la livraison de décembre 1889.

[2] Prieur de Mondouville.

L'évêque de Mâcon se plaignait souvent que les émoluments de sa charge d'ambassadeur, — montant à 7,300 livres par an — lui suffisaient à peine à représenter dignement la France à Rome, où la dépense était grande alors, car Rome était à cette époque le centre de la civilisation européenne, le milieu où convergeait tout ce qu'il y avait de riche et de grand dans le vieux monde. Dans une de ses lettres à Montmorency, il lui démontrait qu'il jouissait à peine de 10,000 livres de revenu et qu'il avait des dettes. Il avouait quelquefois confidentiellement[1] au Grand-Maître qu'on le laissait mourir de faim, — les annuités de son traitement étant toujours six mois en retard, — et qu'il ne trouvait plus de crédit chez les marchands de Rome. Il le suppliait, en conséquence, de ne rien négliger à son profit auprès du Roi pour obtenir quelques nouveaux bénéfices. C'est alors que, sur la proposition du gouvernement français, l'évêque fut nommé dans l'été de 1535, comme nous l'avons dit, abbé de Saint-Aubin d'Angers, maison dont la manse abbatiale pouvait bien valoir de 8 à 10,000 francs de rente. Peu après, une autre abbaye de moindre valeur, celle de Blanche-Couronne, près Savenay, au diocèse de Nantes, lui avait été donnée. Enfin des lettres de collation du pape Paul III, en date du 24 octobre 1537, conféreront à Charles de Hémart, l'abbaye de Notre-Dame de Caumont, au diocèse de Mirepoix, laissée vacante par le décès de Philibert de Lanjeu, évêque de Mirepoix, dernier titulaire de ce monastère[1]. Les revenus de ces divers bénéfices étaient évidemment destinés à un entretien plus large de l'ambassadeur du roi de France à Rome.

Mais le Roi désirait voir parvenir son ambassadeur à la dignité cardinalice. C'était surtout le chapeau, que ce prince envisageait comme la plus juste et la plus digne récompense qu'eût méritée M. de Denonville, par le dévoûment, les vertus et les capacités dont il avait fait maintes fois la preuve, pen-

[1] Prieur de Mondouville.

dant la durée de sa mission auprès du Pape. Il écrivait au Souverain Pontife à ce sujet :

« Très-Saint-Père, Votre Sainteté a pu clairement juger jusqu'ici tant par lettres que je lui ai écrites, que par les paroles que je lui ai fait porter, combien je désire que l'évêque de Macon, mon ambassadeur devers Elle, parvienne à la dignité cardinalle, et ne fais nul doute qu'Elle n'aie très bonne souvenance de l'espérance qu'Elle m'en a continuellement baillée. Et combien que ce soit chose que j'ai toujours tenue et tiens pour asseurée, néantmoins, Très-Saint-Père, j'ai bien voulu de rechef écrire ce mot de lettre à Votre Sainteté pour la supplier et requérir tant qu'il mest possible, qu'Elle veuille bien avoir telle et si bonne souvenance dudit évêque de Mâcon, à la première création de cardinaux qu'Elle fera, que la chose puisse sortir son effet, ainsi que singulièrement je désire. En quoi faisant outre l'obligation qu'en aura perpétuellement ledit évêque de Mâcon envers vous, vous ferez chose que tiendra et réputera en très grande grâce.

Votre humble et dévot fils,

FRANÇOIS[1]. »

Antérieurement déjà, au dire de Ribier, le prince dans une lettre au cardinal du Bellay s'était « exprimé en paroles expresses du désir qu'il avait de la promotion dudit évêque au cardinalat plus que nulle autre[2]. » L'exaltation de Charles Hémart, déjà décidée par le Saint-Père, *in petto*, devait passer à l'état de fait accompli et promulgué avant la fin de cette même année.

Par son courrier du 22 décembre 1536, envoyé en France sous la protection du duc de Faenza — parce que l'ambassadeur de la cour de Vienne, n'avait voulu lui délivrer un

[1] Bibl. Nᵉ, mss. Fonds franc, n° 5145, p. 105.

[2] *Mém. d'Etat de Ribier*, tome I. Ces mémoires ont été composés d'après les papiers du connétable Anne de Montmorency.

sauf-conduit pour passer en Lombardie — M. de Denonville faisait parvenir au Roi la liste des onze cardinaux nommés par Paul III dans le consistoire des Quatre-Temps, tenu le jour même à Rome, et parmi les noms de ces nouveaux cardinaux se trouvait celui de M. l'évêque de Mâcon.

« La présente sera seulement pour vous dire, informait-il le grand maître Anne de Montmorency, que ce jour d'huy Notre-Sainct Père a faict et créé onze cardinaulx du nombre desquels, à l'instance du Roy, il m'a faict cet honneur me compter, dont je vous ay bien voulu advertir, comme mon ancien seigneur et patron, me tenant pour asseuré qu'en serez très aise, comme de l'exaltation de celui qui sera tant qu'il vivra desdyé à vous faire service. »

Les bulles de nomination de M. de Denonville à la suprême dignité ecclésiastique se trouvent annexées à la correspondance du prélat. Elles sont rédigées en termes flatteurs. Le Saint Père y parle de la façon très louable dont le titulaire a géré jusqu'alors le diocèse de Mâcon ; mais il s'étend surtout sur la doctrine éclairée, l'intelligence supérieure, l'intégrité parfaite, la prudence, la diligence et la circonspection, non moins que sur la grandeur et la dignité avec lesquelles l'ambassadeur a conduit les affaires souvent ardues de la France, vis-à-vis le Saint-Siège, depuis que le Roi l'a accrédité auprès de la Cour de Rome. Il fait allusion aussi à la fidélité inébranlable du prélat, dans ce temps de persécution contre la foi orthodoxe où le Pape n'avait pas de plus grand désir, affirmait-il, que d'offrir aux dissidents de justes moyens de rentrer dans le devoir, comptant sur les lumières de ses cardinaux pour l'aider à y parvenir.

De plus ces bulles autorisent le titulaire à conserver tous ses titres et privilèges antérieurs, l'évêché de Mâcon, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, l'archidioconat de Coutances, le prieuré de Montdésir, au diocèse d'Amiens, et toutes les places, tous les bénéfices, toutes les prébendes, toutes les dignités à revenus lucratifs qu'il possédait au jour de son élévation à la pourpre romaine.

Vingt prélats signèrent ces bulles sur lesquelles le chancelier, cardinal Farnèse, apposa le sceau pontifical, avec la formule aussi humble que grandiose :

Paulus Episcopus servus servorum Dei.

Revenons à notre résumé des lettres de l'ambassadeur. Il annonce ainsi au chancelier du Bourg sa promotion au cardinalat.

XI.—Rome, 22 décembre 1530. – « Est survenu une nouvelle dont je ne veux faillir vous avertir, estimant qu'en serez très aise comme mon bon seigneur. C'est qu'il a plu à notre Saint Père, contre le vouloir et empêchement des Impériaux, créer cardinaux Messeigneurs l'archevêque Cispontin, l'archevêque Théatyne, les évêques de Fayence, de Carpentras, le fils du duc de Candie et deux qu'il a réservés *in pectore*, l'un desquels on dit devoir être à la dévotion de l'Empereur, et l'autre de Sa Sainteté, du nombre desquels Elle m'a fait l'honneur de me mettre. — Dieu me fera, s'il lui plait, la grâce et me donnera le moyen de vous pouvoir, en ce degré, faire service selon la volonté que je vous ai portée et porterai toute ma vie.

CHARLES, cardinal, évêque de Mâcon. »

La dignité dont venait d'être revêtu le cardinal de Denonville paraissait rendre difficile son maintien à l'Ambassade de Rome. Une fonction, qui le maintenait sous la dépendance du souverain, semblait incompatible avec la haute mission pouvant incomber au membre d'un Conclave, dont la réunion devait avoir lieu d'un moment à l'autre. Il était inadmissible qu'un agent officiel du roi de France pût, le cas échéant, exprimer un vote indépendant sur le choix extrêmement grave d'un nouveau Pape, alors que la question romaine prenait une prépondérance si grande sur les intérêts du roi et de l'empereur rivaux. La Cour de Paris, qui comprit de

suite cette situation, proposa donc, par déférence pour le cardinal, d'envoyer un nouvel ambassadeur à Rome. Mais l'évêque de Mâcon témoigna d'un si grand chagrin à quitter son poste, qu'il fut différé pendant quelques mois à lui nommer un successeur. On se contenta d'adjoindre à l'ambassadeur un coadjuteur avec pleins pouvoirs de le remplacer, en cas d'urgence, et promesse de lui succéder ultérieurement lorsque le Roi en déciderait à son gré.

XII. — Rome, 16 février 1537. — Le prélat proteste de son entier dévoûment au Roi et aux affaires de son pays, qu'il veut continuer à servir, nonobstant sa promotion au cardinalat. « Quant à mon retour à la Cour, ajoute-t-il, ce sera quand il plaira au Roy me rappeler. » Mais il demande une augmentation de son traitement d'ambassadeur, et le maintien de sa pension sur la cassette royale, « car cette nouvelle dignité où il a pleu à Dieu m'appeler, assure-t-il, m'a faict endepter de quatre à cinq mil escuz ; » et s'il n'est pas secouru de fonds, s'il ne reçoit pas le remboursement des avances qu'il a faites, et de son année de traitement non encore parvenue, il lui sera difficile de faire honneur à son maître dans la nouvelle position qui lui est créée.

XIII. — Rome 18 février 1537. — Le Pape a créé cardinal le légat Paul, anglais de naissance, et l'envoie à Cambrai, puis en Angleterre pour tâcher de catéchiser le roi Henri, et le ramener, si possible, à l'obéissance papale. Il lui adjoint l'évêque de Vivonne, Jean Matheo. Le cardinal de Carpi et le sénateur romain Charles de Nable ont été désignés pour être envoyés comme Légats auprès du roi François.

Il résulte jusqu'ici de la correspondance du cardinal, que Paul III ne s'était pas éloigné de la voie que lui traçait ses bons sentiments pour la France ; mais la Cour de Rome allait se voir dans la nécessité d'inaugurer une politique nouvelle dès le commencement de l'année 1537. La rivalité aiguë des deux maisons de France et d'Autriche permettait aux Turcs

d'accroître leur puissance en Europe, d'une manière inquiétante, car les armées chrétiennes, occupées à s'entre-déchirer, n'opposaient pas une efficace résistance aux plus audacieuses entreprises des Barbares : au contraire, ceux-ci se croyaient soutenus par la bienveillance tacite du plus occidental, c'est-à-dire du moins exposé des deux souverains. Aussi, leur flotte ravageait-elle de plus en plus les côtes du bassin méditerranéen. En 1536, elle avait déjà abordé en Calabre, et dès le mois de janvier de 1537, elle menaçait directement Rome et Venise, ce qui jetait toute l'Italie dans une terrible anxiété. Paul III prenait donc des mesures pour mettre les Etats-Pontificaux sur le pied de la défense, et pour protéger Rome. Il songeait surtout à former, sous sa direction suprême, une ligue dans laquelle entreraient avec Venise les deux grands Etats en lutte, la France et l'Empire. Préalablement, il s'efforçait de réconcilier François et Charles, quitte, s'il n'y pouvait réussir, à se jetter dans les bras du plus puissant et surtout du plus intéressés des deux à l'abaissement de la puissance ottomane.

XIV. — Rome 11 janvier 1537. — Le cardinal disait : « Je ne laisseray à vous advertir par la présente de ce que je puis vous escripre sans chiffre, et premièrement que Nostre-Sainct Père et toute sa court est en grande peur du Turcq, voire telle qu'ilz pensent qu'ilz seront contrainctz d'habandonner cette ville, et pour y obvyer, sa dicte Saincteté a arresté d'envoyer deux prélatz, l'ung au Roy, et l'autre à l'Empereur pour les exhorter encores plus estroitement qu'il n'a point faict de faire paix ensemble, et davantaige a conclud mettre sur le clergé de toute l'Italie deux décimes, et sur chascun feu du temporel du siège apostolique ung escu, faisant compte que le tout reviendra à quatre ou cinq cens mil escuz; délibéré aussi d'envoyer par tous les royaulmes chrestiens indulgences et plénières rémissions pour faire prier Dieu pour ladicte paix.

» Les dernières nouvelles que Messieurs les Vénitiens ont

icy publiées dudict Turcq sont d'Adrianopoli, du vingt-huictiesme de novembre, disans que Barberousse estoit allé à Constantinople pour advancer l'armée, laquelle ne se pourroit monter plus de cent cinquante gallères, et deux cens navires, dont les ceux ne serviront que porter les chevaulx ; et que ledict Turcq estoit en délibération de faire la plus cruelle guerre qu'il fist oncques par mer et par terre à l'Empereur, et ne cesser qu'il ne l'eust chassé d'Italie. Aussi qu'il debvoit envoyer un sien interprète nommé Jannet-Bey vers lesdictz Vénitiens à ce qu'ils eussent à eulx déclarer amys de ses amys et ennemys de ses ennemys, et que autrement il leur feroit la guerre de toute sa puissance. Ceulx de Naples sont en une merveilleuse peur, et faict le Viroy fortiffier la ville et forteresses maritimes. »

XV. — Rome, 24 janvier 1537. — La terreur du Pape est à l'extrême, il fait préparer ses logements à Bologne pour aller y passer le carême, dans la crainte de n'être pas en sûreté à Rome, du fait de l'invasion des Turcs. Le Saint-Père se fait vieux, « le bonhomme se porte bien, mais il est septuagénaire et plus, et ne fault espérer avec luy davantage que d'ung homme vieil et caduc ; » il est donc très prudent de se faire des amis en Italie en prévision d'un conclave. L'Empereur ne néglige rien pour se faire des partisans en Cour de Rome, il va jusqu'à donner des pensions aux domestiques du Pape. Le roi de France ne fait rien, ne distribue aucune largesse, ne rend aucun service, et le goût du lucre rejette beaucoup de ces gens-ci dans le parti opposé. Il y a même des mécontents : le cardinal Frani se plaint de n'avoir rien touché encore de l'abbaye que le Roi lui a donnée. C'est un homme puissant, il faut le ménager et, conséquemment, lui servir ses revenus. Dans le Piémont, les troupes françaises se livrent au désordre et au pillage ; cela est du plus déplorable effet. L'évêque de Forli, partisan déclaré de l'Empereur, est passé en Espagne pour négocier le mariage de la fille naturelle de

Charles-Quint avec Côme de Médicis. Enfin, à l'aurore de la nouvelle année, l'astre de la faveur semble se tourner en Italie vers l'Empereur, sans garder un rayon pour la France.

XVI. — Rome, 9 février 1537. — Le bruit court que les Turcs en grande force remontent le Danube, et vont mettre le siège devant Vienne. Les Vénitiens arment une grande flotte pour les combattre sur mer. Le Pape, dont la terreur ne s'apaise, compte aller séjourner après Pâques à Mantoue dans l'espoir d'y réunir le Concile. Le Souverain-Pontife a toujours à cœur les intérêts de la France en Italie. Son amitié pour le Roi lui a suggéré la pensée d'un mariage entre une princesse française et le duc Côme de Médicis. Si ce projet aboutissait, ce serait un grand succès pour le Roi et une arme puissante contre l'Empereur; le duché de Florence serait acquis à la cause française. Le Pape est d'avis que le Roi envoie des troupes en Lombardie afin que Florence se déclare pour lui, ce qu'elle est prête à faire. Il en serait de même des Suisses dont les cantons catholiques sont nos amis et qu'il faut savoir entretenir par quelques largesses. Quant aux cantons luthé- ıs, il n'y a rien à en attendre.

XVII. — Rome, 6 avril 1537. — L'Empereur intrigue beaucoup pour gagner l'amitié du Souverain-Pontife, non pas à cause de l'estime qu'il lui porte, mais bien pour obtenir de lui l'autorisation de prélever des impôts sur les biens du clergé dans ses Etats. Aussi vient-il d'offrir Novarre à Pierre-Louis Farnèse (fils du Pape, né avant l'entrée de son père dans les ordres et créé par le S.-P. duc de Parme), et celui-ci désirerait l'accepter à moins que le Roi ne lui offrît une plus belle position en France. Le Pape, indécis, ne sait quel conseil donner à son fils. Il a cependant déclaré à l'ambassadeur que Pierre n'accepterait rien des Impériaux sans l'autorisation du Roi. « Bien me semblerait, appuie le cardinal, considérant le désir qu'a S. S. de l'élévation de sa maison et prospérité, qu'il n'y aurait pas grand mal lui offrir quelque bon état en

France, car après sa mort on trouverait bien occasion d'en échapper, et cependant qu'il vivra, on pourrait par ce moyen divertir S. S. de ne se précipiter aux offres que lui fait l'Empereur. »

On voit par ce conseil que l'excellent prélat, à force de vivre dans le pays de Machiavel, commençait à en épouser la doctrine. Mais il redevient tout à fait Français, lorsqu'il se félicite de la mort du marquis de Saluces, traître à la France, tué par un coup d'arquebuse à l'assaut de Carmignol.

Et il ne dissimule pas son indifférence pour les mœurs italiennes lorsqu'en quatre lignes et sans commentaire et il raconte que « en ung festin qui fust faict à Florence fut tué le duc Alexandre par ung sien parent nommé Laurens de Médicis, qui estoit le plus favorit qu'il eust. »

XVII. —Rome 14 avril 1537. —L'influence de l'Empereur se faisait sentir de plus en plus dans l'entourage du Pape, et la versatilité de la Cour de Rome commençait à inquiéter le cardinal; il disait même que le Pape se serait déjà ouvertement prononcé pour l'Empereur, s'il ne craignait de voir la France secouer l'obéissance papale, et son prince l'entraîne [1], comme l'avait fait le roi Henri VIII en Angleterre, dans le gouffre de l'hérésie. Son Eminence Révérendissime avait-elle eût vent de quelque parole imprudente, quelque menace ambiguë à son égard ? On le pourrait supposer, lorsqu'Elle se dit prête à se mettre en route, recommandant à la Cour de Paris de ne point laisser partir le légat, cardinal Carpi, avant qu'il n'ait lui-même regagné la France, rappelant le procédé un peu trop italien, employé envers un de ses prédécesseurs, qui fut enfermé pendant un an au château Saint-Ange, sous le pontificat de Jules II, cet adversaire du roi Louis XII. Enfin le Pape a consenti à contribuer pour 20,000 écus par mois, pendant 4 mois, pour les besoins de l'Empereur, et maintenant il paraît favorable au projet d'union de la fille de Charles avec Côme, le nouveau duc de Florence.

Cette légère panique de l'ambassadeur non moins qu'une assez longue et grave maladie dont il venait d'être atteint, et qui l'avait tenu au lit depuis l'entrée du carême jusqu'à Pâques, décidèrent François Ier à nommer le coadjuteur projeté, lequel eut l'ordre d'agir conjointement, pour la gestion de l'Ambassade, avec son Eminence, et de prendre conseil d'Elle en toutes choses. Le choix du monarque était tombé sur messire Georges de Selve, évêque de Lavaur et son ambassadeur déjà, depuis quelques années, auprès de la République de Venise, où il fut alors remplacé par l'évêque de Rodez, Georges d'Armagnac.

Marquis DE BRISAY.

(A suivre.)

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA RÉVOLUTION
(1800-1815[1])

DEUXIÈME PARTIE

Les Écoles presbytérales

III

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

L'HUMBLE bourgade dont nous inscrivons le nom en tête de ce chapitre devra à l'un de ses pasteurs l'honneur d'une page glorieuse dans les fastes du diocèse de Nantes. On comprendra donc facilement que nous commencions cette courte notice consacrée à l'école de Saint-André, par quelques détails biographiques sur l'homme qui la créa.

[1] Voir la livraison précédente.

M. Joseph Moyon naquit dans la paroisse de *Montoir* au village du *Pin*, le 11 mars 1739[1]. Il entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice simple, le légat *Jean Martin*, situé dans sa paroisse natale[2]. Ordonné prêtre en 1763, il devint vicaire de Saint-Nazaire.

La cure de Saint-André-des-Eaux, voisine de St-Nazaire, et peu éloignée de Montoir, étant devenue vacante, M. Moyon se présenta au concours. D'après l'abbé Tresvaux[3], l'abbé Moyon choisit cette paroisse « de préférence à plusieurs autres qui vaquaient également et qu'il pouvait avoir. » Il fut installé dans son bénéfice le 13 juin 1774[4], « en présence de

[1] « L'onzième jour de mars mil sept cent trente-neuf, a été baptisé par nous, Recteur soussigné, Joseph, né de ce jour, fils de Luc Moyon et de Perrine Ollivaud. Sont parrain, Joseph Ollivaud et marraine, Marie Jouaud sous le seing de la dite marraine, le parrain a déclaré ne sçavoir signer.

Signé : Moreau, recteur.

(*Extrait des registres paroissiaux de Montoir.*)

Trois ans auparavant, était né, dans le même village *Etienne, Chaillou* qui devait être, comme Joseph Moyon, député à la *Constituante*.

[2] Le revenu de ce bénéfice était de 70 liv. ; il était chargé d'une messe par semaine, ce qui, d'après une note de M. Moyon, réduisait son produit à 31 liv. — *Arch. dép.* District de Guérande, fonds de Saint-André-des-Eaux.

[3] *Hist. de la persécution en Bretagne*, II, 493.

[4] « L'an 1774, le 13e jour de juin, environ les onze heures du matin, en présence de nous Alexis-Augustin Gorgette, notaire royal et apostolique de la cour et diocèse de Nantes, soussigné, et des témoins cy-après nommés, Missire Joseph Moyon, prêtre, cy-devant vicaire de la paroisse de Saint-Nazaire, de présent à la cure de Saint-André-des-Eaux, près Guerrande, lequel, en vertu des provisions lui accordées par notre saint Père le Pape, en datte du six des ides de mai dernier, et du visa lui donné par Illustrissime et Révérendissime Pierre Mauclerc de la Muzanchère, seigneur évêque de Nantes, le six présent mois de juin, signé Brunet, chanoine secrétaire, dans lequel visa il est fait mention que ledit sieur Moyon a signé le formulaire d'Alexandre VII, suivant l'intention du Roy, a pris et appréhendé en personne la réelle, actuelle et corporelle possession de ladite cure de Saint-André-des-Eaux, près Guerrande, de ses dépendances avec tous ses droits, profits, rentes, revenus et émolumens y attribués, pour nous être de sa compagnie et sur son réquisitoire transportés dans l'église dudit lieu de Saint-André-des-Eaux, où étant et y entrant, ledit sieur Moyon, revêtu d'un surpely et d'une étolle, a pris eau-bénite, sonné une des cloches, s'est rendu au grand et principal autel de ladite église, s'est mis à genoux, y a fait prières et oraison, chanté le *Veni Creator*, icelui autel baisé, ouvert le tabernacle, donné la bénédiction

Missire Sébastien Bureau du Fiefheulin, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Nazaire, et Pierre Terrien, prêtre, recteur de la paroisse de Montoir, témoins à ce requis et appelés. »

L'assistance était nombreuse et l'installation très solennelle, à en juger par les signatures du procès-verbal. On y trouve, avec les deux témoins cités plus haut, MM. « Lommeau, ancien recteur d'Escoublac ; Audrain, recteur de Batz; Leborgne, procureur-fiscal de Saint-André ; Etienne Godard, prêtre vicaire ; J. Masson, J. Claverie, Aoustin, vicaire de Montoir; J. Halgan, prêtre ; C. Thuaud, prêtre ; P. Ollivaud, diacre ; Lorieux, Hardouin de la Bernardière ; F. Monfort, prêtre, vicaire de Batz ; J. Rouaud, vicaire de Céans ; Luc Moyon et Gorgette conseillé. »

M. Moyon s'occupait de gouverner sa paroisse, méritant par son zèle et son intelligence. l'estime de ses confrères, quand furent convoqués les Etats généraux. Il fut l'un des 19 commissaires, élus le 2 avril 1789, pour la rédaction des cahiers ; le 20 du même mois, les quarante électeurs, choisis par le clergé, l'envoyaient à l'assemblée de Versailles, avec M. Chevalier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais, et M. Maisonneuve, recteur de Saint-Etienne-de-Montluc[1].

avec le saint ciboire, fait aspersion d'eau bénite, visité les fonts baptismaux, entré dans un des confessionnaux, monté en chaire et pris place au chœur, ensuitte transporté à la maison presbitérale dudit Saint-André-des-Eaux dans laquelle ledit sieur Moyon est librement entré, ouvert et fermé porte et fenêtres, bu et mangé, fait feu et fumée, entré dans le jardin et y a marché, arraché herbes, coupé branches d'arbres, fait émotion de terre, ainsi que sur les autres domaines de ladite cure, et générallement fait tous actes requis et nécessaires pour acquérir bonne et vallable possession de tout, tant au spirituel, qu'au temporel, dans laquelle nous l'avons mis et induit, sans aucuns troubles ni oppositions de personne, venues à notre connaissance, de tout quoy avons donné lecture à haute et intelligible voix, au peuple assemblé, avis la principale porte et entrée de ladite église, le tout fait en présence de Missire Sébastien Bureau du Fiefheulin, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Nazaire, et Pierre Terrien, prêtre, recteur de la paroisse de Montoir, témoins à ce requis et appellés... » — *Arch. de l'év.*, *Registres des Insinuations.*

[1] A Versailles, il logeait avec M. Chevalier, et le député suppléant Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien de Nantes. —M. Kerviler, *Notice sur M. Chevalier*, dans la *Revue historique de l'Ouest*, mars 1886.

On connaît les débuts de cette assemblée, et les malheureuses divisions qui éclatèrent entre les trois ordres. M. Moyon, d'accord avec la plupart de ses collègues bretons[1], crut devoir se réunir au tiers-état. Mais bientôt son âme droite et sacerdotale fut effrayée par la tournure que prenaient les évènements. Le pillage de la communauté de Saint-Lazare (nuit du 12 au 13 juillet); la sanglante révolte qui eut pour dénouement la destruction de la *Bastille;* la révolution opérée dans la nuit du 4 août; les nouvelles des provinces annonçant chaque jour des émeutes et des incendies; la crise religieuse que faisaient prévoir les cris séditieux de la rue, les déclamations des philosophes et les motions de l'assemblée : tous ces signes avant-coureurs d'un bouleversement social dégoûtèrent nos députés, et, vers la fin du mois d'août, MM. Moyon, Chevalier et Maisonneuve donnaient leur démission, ainsi que leurs collègues de Rennes, MM. Hunault et Guillou[2].

M. Moyon rentra dans sa paroisse et y reprit son humble ministère[3]. Mais la Révolution marchait vite.

Les défenseurs de la Religion, n'ayant pu se faire entendre dans l'assemblée, publient la *déclaration* du 19 avril 1790. Les catholiques des provinces s'en émeuvent, et plusieurs envoient leur adhésion à la Déclaration. Une adresse à l'Assemblée nationale fut signée par une partie du clergé *rennais,*

[1] Seize, sur vingt-deux curés de Bretagne, votèrent, le 24 juin, pour la vérification des pouvoirs en commun.

[2] R. Kerviler. *Notice sur M. Chevalier*, dans la *Revue historique de l'Ouest*, n° de mars 1886.

[3] Le 4 janvier 1790, M. Moyon présidait la dernière assemblée du *général* de la paroisse, où l'on arrêta :

1° Que l'assemblée générale des citoyens actifs de l'endroit se tiendrait le 3 février suivant, à 8 heures du matin, dans la chapelle qui est à l'extrémité du bourg;

2° Que la valeur locale des journaliers étant de dix sous, ceux qui en paient 30 d'imposition sont, dans la paroisse, citoyens actifs, s'ils réunissent les autres conditions;

3° Que le nombre des paroissiens étant de 1213, les officiers municipaux seront au nombre de 6, y compris le maire. — *Notes de M. l'abbé Gallard.*

une autre par cent cinq ecclésiastiques du diocèse de Nantes[1]. Parmi les signataires, nous trouvons M. Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux, ancien député de l'assemblée nationale, et l'un de ses voisins, M. Lévesque, recteur d'Assérac.

La *Constitution civile* est votée, et Louis XVI, égaré par ses conseils, sanctionne le décret. Le 25 janvier 1791, les municipalités sont chargées, dans chaque commune, de veiller à son exécution. Aussitôt,les révolutionnaires mettent les ecclésiastiques en demeure d'obéir à la loi, convoquent les électeurs pour donner des successeurs aux prêtres fidèles, et installent des *intrus* partout où il leur est possible d'en établir. Ces différentes mesures prirent toute la première moitié de cette année 1791, et il est facile de comprendre à quel point elles troublèrent le pays.

M. Moyon refusa le serment. Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur sa tête la persécution, d'autant que sa valeur personnelle et son influence donnaient beaucoup d'éclat à ce refus.

Comme il est facile de le concevoir, il n'était bruit alors, dans le clergé, que du serment exigé et de la conduite à tenir en d'aussi graves circonstances. Dans toutes les réunions, la question était soulevée, et les raisons pour ou contre savamment discutées. Ceux mêmes qui s'abordaient pour la première fois plaçaient tout naturellement la conversation sur ce terrain ; et quand arrivait un ecclésiastique en voyage, on s'empressait autour de lui pour connaître l'opinion des confrères[2].

Le recteur de Saint-André ne manqua pas d'être consulté. Sa piété, ses lumières, l'expérience que lui avaient donné vingt-huit années de ministère ; le choix honorable que ses collègues avaient fait de lui pour l'envoyer à Versailles ; son séjour dans cette ville, au milieu de tout ce que le clergé de

[1] « On remarque avec surprise qu'aucun prêtre de la ville de Nantes n'y figure, si ce n'est le vénérable M. Alno, supérieur de la communauté de Saint-Clément, et M. Monnier, aumônier de l'Hôtel-Dieu. » (Tresvaux, *op cit.* tome I 71.

[2] Voir, à ce propos, les *Mémoires* déjà cités de M. Aguesse.

France comptait de plus distingué par la naissance, la science et les dignités; sa connaissance des projets et des arrière-pensées des meneurs de la Constituante : tous ces motifs avaient augmenté son influence dans le district de Guérande, et l'on venait de toutes parts solliciter ses conseils. M. Moyon, qui n'avait pas prêté le serment, ne pouvait le conseiller aux autres. Il mit toute l'ardeur de son âme sacerdotale à en détourner ses confrères.

Les révolutionnaires s'en émurent. La lutte dut être d'autant plus vive, sur ce point du diocèse, que l'un des curés voisins, et non des moindres, M. Charles Le Masle, recteur d'Herbignac, était l'un des tenants du schisme. Après avoir lui-même prêté le serment, il y détermina ses vicaires, et ce n'est pas le calomnier que de croire qu'il voulut y porter les prêtres du voisinage : on sait en effet que, malgré son âge avancé, il eut l'ambition de devenir évêque et accepta le siège constitutionnel du Morbihan. Il est certain que dans le district de Guérande plusieurs se laissèrent d'abord séduire; et qui s'en étonnera, s'il réfléchit à l'hésitation de plusieurs prêtres éclairés et à la pression exercée ? A Guérande, on alla jusqu'à offrir de l'argent à certains ecclésiastiques peu fortunés, et nous savons d'une source qui paraît sérieuse[1], que l'un d'eux reçut 75l pour prix d'un serment, qu'il rétracta d'ailleurs en rendant le denier de Judas.

M. Moyon s'efforça de ramener dans le droit chemin ceux qui s'en étaient écartés. Ses efforts ne furent pas sans effet. Les deux vicaires d'Herbignac, en particulier, rétractèrent leur serment : l'un, M. Gabriel-Armand Boulo, passa en Espagne, et nous le trouvons sur la liste de M. Guénichon ; l'autre, M. Durand, resta dans le pays et répara son erreur d'un moment par le courage qu'il déploya dans l'exercice du saint ministère.

[1] Pierre Guihéneuf, maire de Crossac, mort en 1844, et qui, à l'époque du serment, était âgé de 22 ans et venait de terminer ses études au collège de Vannes. Il entendit cet aveu de la bouche d'un ecclésiastique, dans le presbytère de Crossac, en présence du recteur, M. Perraud (*Notes de M. Bertho*).

Cette influence, désastreuse pour le parti schismatique, désolait l'administration Guérandaise, qui résolut d'y mettre un terme.

Déjà, sous prétexte que leurs démarches, ou leur « présence » occasionnait des troubles, le *Département* avait décrété l'arrestation de plusieurs ecclésiastiques et un certain nombre de prêtres fidèles avaient franchi les portes du château de Nantes. Le *Directoire* de Guérande crut qu'il pouvait oser l'incarcération du recteur de Saint-André.

Le 21 août 1791, il se réunit, à cet effet, en séance extraordinaire[1]. Nous citons le procès-verbal :

« Sur les représentations multipliées[2] qui ont été faites, que le sieur Moyon, recteur de Saint-André, s'occupait journellement de susciter des ennemis à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et sur la nécessité prouvée d'écarter cet homme dangereux de sa paroisse et de plusieurs autres où il a de l'influence.

« Le Directoire, ouï le procureur-syndic, arrête qu'à l'instant il sera fait une réquisition au commandant de la Garde nationale de cette ville de commander vingt-cinq hommes de sa troupe pour partir, ce soir, à neuf heures, et se rendre à Saint-André-des-Eaux pour se saisir de la personne du sieur Moyon, recteur dudit lieu, et le conduire ès-prisons de Guerrande, pour ensuitte le faire transférer au Château de Nantes ou telle autre maison d'arrêt qu'il plaira au Département de la Loire-Inférieure lui assigner[3]. »

L'audace du Directoire de Guérande n'allait pas jusqu'à opérer au grand jour : on craignait sans doute l'influence du recteur, et l'on préférait ne pas risquer bataille.

[1] *M. Caillo* présidait, assisté de *MM. Jan* et *Retel*. Le procureur-syndic était *M. Chottard*.

[2] Parmi les dénonciateurs de M. Moyon, il faut citer le vicaire d'Escoublac, *Phelippes-Beauregard*, qui avait porté ses accusations contre *le plus terrible de ses adversaires*, jusqu'à l'Assemblée nationale (*Notes de M. Gallard*).

[3] *Arch. dép.* — Dist. de Guerrande, fonds de Saint-André-des-Eaux, dossier de M. Moyon.

A neuf heures donc, la troupe se mit en marche vers Saint-André. Elle arriva au milieu de la nuit dans cette paisible bourgade, et se saisissant du pasteur qui, sans songer à conspirer, prenait tranquillement son repos, elle l'entraîna « ès-prisons de Guerrande. »

La joie fut vive au sein de la coterie révolutionnaire de l'endroit ; elle perce à chaque ligne de la lettre adressée par le Directoire au Département. La pièce est trop curieuse et montre trop l'arbitraire qui dirigeait déjà les actes de l'administration, pour que nous ne la citions pas textuellement.

« Messieurs,

« Nous vous envoyons un ci-devant inviolable, la perle des curés de notre district, M. Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux.

« Il y a très longtemps que nous eussions désiré vous faire ce présent ; mais la crainte que son absence n'eût excité dans sa paroisse des mouvements désastreux, nous a fait temporiser jusqu'à l'instant où il ne nous a plus été possible de tolérer le désordre qu'il occasionnait dans toutes les paroisses voisines, et qui font craindre une insurrection totale. Nous avons cru qu'en éloignant le flambeau nous pouvions plus facilement apaiser l'incendie. Nous avons reçu maintes fois, au sujet de ces désordres, des avis qui tous nous faisaient connaître que ce lâche déserteur du poste où l'avait élevé la confiance de ses confrères, ne cherchait qu'à contrarier dans nos contrées les sages vues de nos législateurs. Il a même porté la mauvaise volonté au point qu'il a essayé de détourner plusieurs électeurs[1] de se transporter à Nantes, et dont l'un, (Charles Blanchot), nous a fait sa déclaration à ce sujet. Il a aussi constamment refusé de publier les lois.

« Si la séduction dont il fait depuis si longtemps usage, n'avait pas réussi au gré de ses désirs, nous aurions sans

[1] Les électeurs du département devaient se réunir à Nantes le 25 août, pour l'élection des députés à l'assemblée législative.

doute les preuves les plus complettes du danger de la présence de cet hypocrite. *Mais il a subjugué les esprits et a dissimulé ses démarches à un tel point, qu'il ne nous a pas été possible de rien savoir de constaté.* Au surplus, la voie publique l'accuse constamment, et les plaintes que nous avons reçues de tous côtés nous ont paru suffisantes pour le faire arrêter.

« Plusieurs membres du Directoire qui vont à Nantes en qualité d'électeurs vous donneront un état plus détaillé des motifs qui nous ont fait agir[1]. »

M. Moyon fut dirigé sur Nantes et y arriva probablement le 23. Il fut immédiatement écroué au château. Son arrestation était absolument illégale. Le refus de serment avec sédition ou coalition, l'immixtion dans des fonctions supprimées, la continuation d'un service ayant pris fin étaient bien des délits prévus par la loi et punissables ; mais, outre que M. Moyon n'avait rien de tout cela à se reprocher, les tribunaux seuls avaient le droit d'instruire et l'administration ne pouvait prendre sur elle d'opérer une arrestation[2]. Mais qu'importait la légalité ?

Arrivé au château. M. Moyon s'attendait à comparaître devant des juges et à subir un interrogatoire ; n'entendant parler de rien, il écrivit le 26 août aux administrateurs du département :

« Je suis détenu au château par vos ordres, depuis plus de quarante heures. Je demande, Messieurs, que conformément à la loi, vous ordonniez qu'on procède à mon interrogatoire. Si je réclame cette justice, ce n'est pas tant parce que la loi m'y autorise, que parce qu'il me tarde de me justifier, en vous prouvant la légalité de ma conduite.

» Signé : J. Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux. »

On ne donna pas de juges à M. Moyon ; car il eût fallu

[1] *Arch. dép.* — Même fonds, Lettre du 22 août 1790.
[2] A. Lallié : *District de Machecoul*, pag. 168.

l'absoudre. On lui envoya une condamnation[1] Il reçut l'ordre ou de ne pas quitter Nantes, ou de sortir du département. Ce dernier parti lui sembla préférable, et il écrivit aussitôt ce billet : « Je soussigné, recteur de Saint-André-des-Eaux, déclare aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure qu'en conséquence de l'option qui m'a été donnée, je me retirerai dans le district de la Roche-Bernard ; je les supplie de me donner un sauf-conduit pour m'y rendre.

» A Nantes, ce 1er septembre 1791.

» Signé : J. Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux. »

En faisant ce choix, M. Moyon n'avait pas d'autre but que de se rapprocher de son troupeau. Le district de la Roche-Bernard, en dépit des décrets de l'assemblée, faisait toujours partie du diocèse de Nantes, et M. Moyon était assuré d'y trouver des amis ; de plus, quelques paroisses, comme Férel, n'étaient qu'à une petite distance de Saint-André.

Ce premier exil d'ailleurs ne dura pas longtemps, car nous retrouvons M. Moyon dans sa paroisse, le 19 novembre suivant[2].

Comme desservant non remplacé, M. Moyon avait droit à un traitement. A la date du 25 juillet, le Directoire de Nantes, toujours empressé de vexer les prêtres *insermentés*, lui adressait un compte notablement réduit. A peine de retour parmi

[1] Le Directoire, ouï le procureur-syndic, arrête que les portes du château de cette ville seront ouvertes au sieur Moyon, auquel il est ordonné, pour les considérants résultant des pièces susdatées, émanant du district de Guerrande, de rester dans cette ville de Nantes où de sortir du département, à son choix.

[2] Dans sa notice sur M. Moyon, l'abbé *Tresvaux* a écrit : « Il... s'attira ainsi la haine des autorités constituées, qui le firent arrêter et le gardèrent assez longtemps en prison à Nantes. La municipalité de sa paroisse le réclama plusieurs fois sans pouvoir obtenir sa liberté On le relâcha enfin.... » On voit qu'il y a du vrai dans ces lignes ; mais il y a du faux. M. Moyon ne fut que onze jours en prison ; mais il fut peut-être deux mois exilé. Si les démarches de sa paroisse sont réelles, elles ont eu pour résultat d'abréger cet exil, mais non sa détention. Il est certain que le 19 novembre 1791, la présence de M. Moyon était tolérée dans sa paroisse, puisqu'il écrit aux Autorités et date sa lettre de Saint-André.

ses paroissiens, M. Moyon, qui trouvait déjà suffisante la réduction opérée sur son traitement par la *contribution patriotique*[1], fit parvenir ses réclamations aux Directoires de Guerrande et de Nantes.

A cette réclamation qui nous intéresserait médiocrement, s'en joignait une seconde d'un tout autre intérêt. M. Moyon écrivait :

« A ces demandes j'en joins d'autres, Messieurs, que vous ne trouverez pas moins justes et sur lesquelles je vous prie aussi de faire droit.

« Au milieu de la nuit du vingt-deux août, je fus saisi dans mon lit, et conduit le lendemain au château de Nantes ; le Directoire du district de Guerrande me demande 88 livres pour avances faites pour ma saisie et mon transport à Nantes[2]. Ce serait une injustice, Messieurs, dont vous n'êtes pas capables de me faire supporter les frais.

« Daignez jetter les yeux, Messieurs, sur les plaintes de quelques électeurs de Guerrande et sur les dépositions de cinq ou six de mes paroissiens, faites devant vous le vingt-six août dernier, et vous verrez que loin d'avoir été convaincu d'aucun délit, mes accusateurs furent confondus. Ils se virent réduits à une accusation vague, à dire que j'étais dangereux pour la chose publique dans mon canton. De ma prison, je

[1] Son traitement annuel montait à 1570 lv. et le 25 juillet, en l'autorisant à toucher ce qui lui était dû pour le commencement de l'année, on le prévenait qu'il faudrait déduire « les deux premiers termes de la contribution patriotique, savoir : 71 lv. 50 pour le premier, et 95 lv. pour le second, sauf la déduction de ce qu'il justifiera avoir payé à y valoir, et sans préjudice de ce qu'il peut devoir pour cause de ses revenus patrimoniaux. » —*Arch. dép.* — C'était bien la peine de supprimer la dîme et les corvées.

[2] Arrêté du directoire du dép. du Cher, du 3 août 1792.

Art. 8. — « Les frais d arrestation et de nourriture des ecclésiastiques qui contreviendraient au présent arrêté en ce qui les concerne seront acquittés sur leur pension, s'ils en ont une, ou à défaut sur les fonds affectés aux dépenses du culte. » Cité par M. Louis Audiat : *Un déporté évêque de Saint-Brieuc. Revue hist. de l'Ouest*, janvier 1887. On le voit, à Bourges comme à Guérande, on s'entendait à faire des économies. La Nation n'avait-elle pas donné l'exemple en spoliant le clergé ?

vous demandai inutilement à être interrogé, pour connaître ensuitte et mes dénonciateurs et les plaintes portées contre moi. Ma justification eût bientôt été complette si on avait daigné m'entendre et observer les formes. Après onze jours de détention un officier de la garde nationale, en m'ouvrant les portes de la prison, me dit que j'étais condamné à demeurer dans la ville de Nantes ou à sortir du département. Tout *illégal, injuste et nul* en lui-même que me parût un tel jugement, je m'y soumis : je crus, à cause de la fermentation du moment, devoir respecter jusqu'à la défiance des chefs de l'administration, quelque rigoureuses que fussent les mesures que semblait leur dicter contre moi l'intérest de la chose publique. »

« Je n'ai été convaincu d'aucun délict et je ne pouvais l'être, puisque je n'ai rien fait contre la loi. Etant innocent à ses yeux, je ne dois pas être puni.

« Je demande 4°, Messieurs, que conformément à la loi, mon traitement me soit payé jusqu'à mon remplacement, sans aucune retenue, ni pour les frais de ma saisie et de mon transport à Nantes, ni pour le temps de mon absence de ma paroisse[1]. »

Nous devons penser que le directoire de Guérande, qui avait mis tant d'acharnement à poursuivre M. Moyon, ne vit pas d'un très bon œil son retour à Saint-André, et qu'il le surveilla de près. Il n'y manqua point, et les moindres incidents lui furent un prétexte à de nouvelles poursuites. L'occasion désirée ne se fit pas attendre longtemps, et le 9 janvier 1792, le directoire de Guérande se réunissait encore à propos du recteur de Saint-André. M. Ch. Jan présidait la séance et parmi les membres présents, nous trouvons un M. Leborgne. Nous aimons à croire que ce n'est pas le même qui signait, en qualité de procureur fiscal, la prise de possession de la cure de Saint-André par M. Moyon. Mais qui sait ? Le temps avait marché depuis lors, et 1774 était si loin !

[1] *Arch. dép.*

Quoi qu'il en soit, le procureur syndic, Chottard, fait son réquisitoire. Le bruit public lui a fait connaître que *Pierre Griffé*, fils, capitaine de navire, au Croisic, et *Marie-Madeleine Raphaël*, de Batz, ont été mariés le 21 novembre dernier, par M. Jean (Joseph) Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux. Ému de cette irrégularité, il a fait consulter le registre de cette paroisse où l'acte de mariage parle de *formalités remplies*, mais non spécifiées. De plus, la permission de bénir le mariage a été donnée par *François Monfort*, prêtre *sans qualité* pour la donner, puisque c'est *Jacques Thébaud* qui est curé de Batz. Enfin on donne, dans l'acte, la qualité de *noble homme* « à des hommes à qui l'ancien régime lui-même l'aurait refusée[1]. » L'ordre public a été troublé, la loi transgressée, le procureur syndic demande que l'on surveille le recteur incriminé, que l'on délibère à ce sujet, et dépose un extrait du registre de Saint-André, signé *Lescard*, vicaire.

Cette fois, le directoire avait beau jeu, car, sauf la compétence[2], la loi était pour lui, M. *Monfort* en effet, le curé légitime de Batz, avait été remplacé par l'intrus *Thébaut*, et il existait des peines contre la *continuation d'un service ayant pris fin*; en outre, tous les *titres* étaient supprimés. L'assemblée donne acte au procureur-Syndic et promet de faire toutes les démarches nécessaires, demandant à qui de droit « de faire un exemple en faisant annuller ce mariage avec éclat, et en faisant punir les sieurs Moyon et Monfort suivant les rigueurs de la loi. Ce dernier pour avoir continué ses fonctions quoique remplacé, et le premier pour avoir eu égard à la permission dudit Monfort et donné des qualités aux parties[3].

[1] « L'expression *noble homme*, inscrite dans un acte de l'état civil, est tout justement un certificat authentique de roture. Avant 1789, dans les contrats et les actes de l'état civil, les gentilshommes prenaient les titres d'*écuyer* ou de *messire*. *Noble homme* était le titre que prenaient les bourgeois de quelque importance ; *honorable homme* celui que prenaient les petits bourgeois, les marchands, les artisans. » Ed. Biré. *Correspondant*, livraison du 10 août, 1887, pag. 562.

[2] Les tribunaux seuls étaient chargés de poursuivre.

[3] *Arch. dép.* — Dossier Moyon. Lettre du directoire de Guérande, du 15 janvier 1792.

Les délibérations du directoire de Guérande n'étaient pas seules à menacer la liberté de M. Moyon. L'assemblée législative avait porté, le 29 novembre 1791, un décret ordonnant la surveillance des prêtres *insermentés*, et le Département avait encore renchéri sur cette sévérité. Le 9 décembre suivant, il publiait un arrêté dont le troisième article était ainsi conçu : « Que tous les ecclésiastiques non sermentés, quels qu'ils soient, qui, par leur conduite, leurs discours ou leur *présence*, inspireraient la désobéissance aux lois, l'éloignement du culte salarié par la nation, et l'esprit de sédition et de révolte, et qui abuseraient des choses les plus sacrées pour égarer les esprits, seront conduits au chef-lieu du département, pour y résider et constater leur présence comme ci-dessus (tous les jours à midi)[1].

M. Moyon, adversaire résolu et influent de la *Constitution civile*, était dans ce cas ; il dut se cacher. Nous ne le suivrons pas dans ces nouvelles traverses d'une vie qui semblait devoir être si paisible ; car la tradition ne nous en apprend que fort peu de chose. Nous pensons toutefois que, dès l'abord, les poursuites furent assez vives, et nous en trouvons une preuve dans ce fait que M. Moyon et son vicaire, M. Lescard, se cachèrent pendant quelques temps, à une assez grande distance de Saint-André. Le recteur trouvait alors un refuge soit au chateau de la *Bretesche*, en Missillac, soit à celui de la *Baronie* en Saint-Dolay, mais à un kilomètre seulement du bourg de Missillac. Il y employa ses loisirs forcés à composer un *Catéchisme* pour prémunir les fidèles contre les dangers du schisme[2]

M. Moyon demeura une année dans cette situation ; mais les poursuites devenant de plus en plus ardentes, et sa noto-

[1] Cité par M. A. Lallié, *op. cit.* page 202.

[2] Notes de M. *Gallard* et de M. *Bertho*. Cet ouvrage fut imprimé et répandu. Ne serait-ce point ce *Catéchisme à l'usage des fidèles de la campagne*, dont parle M. Lallié dans le *District de Machecoul* (pag. 204), et que l'administration signalait à toutes les municipalités comme un écrit séditieux ? Mais dans ce cas, M. Moyon l'aurait composé durant les deux mois de son premier exil.

riété lui rendant sans doute l'*incognito* très difficile, il résolut de passer en Espagne, où la plupart des prêtres du voisinage avaient été déportés.

Vivement traqué partout, il se dirigea vers le Croisic, pour s'y embarquer. On l'attendait pour lui faire un mauvais parti. Grâce à un déguisement, il monta, sans être reconnu, sur le bâtiment qui devait le transporter en Espagne. Une fois au large, il entonna le *Veni creator*, auquel s'unirent les gens du bord, au grand ébahissement des *patriotes*, spectateurs déçus de l'embarquement[1].

Le vie de M. Moyon en Espagne fut celle de tous ses confrères, vie de privations, de tristesse et d'espérance. Dès que le calme fut rétabli et la persécution apaisée, il rentra en France et revint à Saint-André[2]. Le 27 janvier 1803, il prêtait serment dans la cathédrale, au gouvernement établi[3].

Comme toutes les autres paroisses, Saint-André-des-Eaux avait beaucoup souffert pendant son absence. L'église avait été complètement « dégradée » par les troupes, et le presbytère, abandonné pendant de longues années, était inhabitable. Au point de vue spirituel, la paroisse avait aussi souffert; moins que d'autres cependant : trois prêtres[4] en effet y avaient passé à peu près tout le temps de la Révolution, y exerçant le saint ministère. Depuis 1795, les cérémonies du culte avaient même été accomplies publiquement, dans des maisons particulières, ou dans de vastes prairies.

M. Moyon, malgré son âge et les fatigues endurées, se mit avec ardeur à la réparation de toutes ces ruines. Il voulut en même temps réparer les ruines du sacerdoce.

[1] *Notes de M. Gallard.* On lit dans Tresvaux, *op. cit.* : « Il était déjà embarqué lorsque des gendarmes vinrent pour l'arrêter à bord du navire sur lequel il était monté. Prévenu à temps, M. Moyon se sauva dans un canot et échappa ainsi à leurs poursuites. Il put ensuite se rembarquer, et se mettre en sûreté, en partant pour l'Espagne. »

[2] A la fin de 1800, d'après *Tresvaux*.

[3] Mellinet, *op. cit.* XI, 156.

[4] M. Lescard, vicaire de Saint-André ; M. Rouaud, originaire de cette même paroisse, et M. Lévêque. — *Arch. dép.*

Au chevet de l'église paroissiale, s'élevait un vaste bâtiment. C'était l'ancien auditoire[1]. En attendant que le presbytère fût restauré, ce local fût cédé au desservant, et M. Moyon s'y installa avec plusieurs élèves qu'il groupa autour de lui.

Nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs. Ajoutons seulement quelques traits particuliers à cette école. L'objet de l'enseignement était plus étendu que dans les autres petits collèges (sauf Maisdon). Aux études classiques s'ajoutèrent des éléments de philosophie et des notions théologiques préparatoires aux cours du grand séminaire[2]. Nous pouvons même ajouter que si M. Moyon comptait, parmi ses écoliers, plusieurs commençants, il donnait surtout ses soins à des jeunes gens plus avancés. Ce que nous avons dit de M. Le Guen, ce que nous dirons plus bas d'un autre curé voisin montre que la plupart des jeunes gens, étrangers à la paroisse de Saint-André, qui allaient suivre les leçons de son pasteur, avaient déjà fait quelques études sous la conduite de celui de leur propre paroisse. D'ailleurs, en parcourant les listes des séminaristes conservées aux archives de l'évêché de Nantes, seuls documents officiels, et encore incomplets, qui puissent nous guider, nous constatons que le plus grand nombre des élèves de M. Moyon étaient étudiants en philosophie.

Le règlement était celui que nous avons exposé, et laissait aux élèves beaucoup de liberté. Le lever avait lieu à cinq heures. Les élèves de M. Moyon étant tous destinés à la cléricature, et, pour la plupart, des jeunes gens, leur journée commençait, comme dans les grands séminaires, par une demi-heure d'oraison. Cet exercice se faisait en commun

[1] On appelait auditoire le lieu où le seigneur de la paroisse rendait ou faisait rendre la justice. L'ancienne église de Saint-André a été démolie vers 1880, et il ne reste plus de l'auditoire que quelques pans de murs, dont on s'est servi pour établir une remise et une écurie, joignant la mairie et l'école communale des garçons. *Note de M. Gallard.*

[2] *Notes de M. Gallard.*

dans une des chambres du presbytère ; Monsieur le curé le présidait; et les sœurs *tertiaires* de la paroisse y étaient admises : toutefois ces dernières se tenaient un peu à l'écart, en dehors de la chambre. Quelle pieuse simplicité ! Et pourtant ces souvenirs ne manquent pas de poésie. Ne semble-t-il pas que Brizeux, une des gloires de ces humbles écoles presbytérales, ait pénétré jadis dans la demeure du curé de Saint-André et qu'il ait peint au naturel le simple tableau que nous venons de décrire ?

Cependant la nuit tombe. Enfants et domestiques,
Quelques voisins, amis des pieuses pratiques,
S'assemblent dans la salle, et leur humble oraison,
Encens du cœur, s'élève et remplit la maison ;
Et la journée ainsi, pieuse et régulière,
Comme elle a commencé finit dans la prière[1].

Comme partout, la classe du matin se faisait au presbytère, à dix heures ; et celle du soir, souvent par les chemins.

« On a peine à comprendre, remarque celui qui nous a transmis ces détails, comment le vénérable curé pouvait faire face à tant d'obligations qui lui incombaient dans son presbytère, à l'église, dans l'étendue d'une paroisse marécageuse, et même dans les paroisses voisines avec lesquelles, la réputation de ses lumières et de ses vertus lui créait de nombreuses relations[2]. » Mais de quoi n'est pas capable le zèle d'un saint prêtre, stimulé par les besoins pressants des âmes ?

Il est difficile de connaître exactement le nombre des écoliers qui suivirent les leçons de M. Moyon. Une note, que nous avons sous les yeux[3], prétend qu'il n'en eut que sept. Mais c'est une erreur manifeste. On s'expliquerait difficile-

[1] *Marie*, édition Lemerre, p. 84.
[2] *Notes de M. Gallard.*
[3] Cette note nous a été fournie par M. Gallard, d'ordinaire pourtant très exact ; mais il avait été lui-même induit en erreur par des élèves qui n'avaient connu que les dernières années de l'école, et dont les souvenirs sur ce point étaient nécessairement incomplets.

ment la célébrité relative dont a joui l'école de Saint-André et le cas qu'en faisait Mgr Duvoisin, si elle n'avait eu qu'une action aussi limitée. Dans les registres de l'évêché, dont nous avons déjà parlé, on trouve, à Saint-André, quatorze élèves pour l'année 1806, et pour l'année 1811, un chiffre à peu près égal : ce qui nous donne à penser que tel était, en moyenne, le nombre des élèves de M. Moyon. Si nous ajoutons que ce respectable pasteur remplit les fonctions de professeur depuis son retour d'Espagne jusqu'en 1813, on aura une idée des services qu'il rendit au diocèse de Nantes.

Voici, parmi les élèves de Saint-André-des-Eaux, qui furent prêtres, ceux dont les noms sont parvenus à notre connaissance :

MM. François Delalande, mort curé de Marsac, et son frère Marc, mort vicaire de Saint-Lumine-de-Clisson ; Pierre Fourré, curé de Jans; Etienne Mahé, mort curé de la Rouxière; Gilles Moyon, mort curé de Cordemais; Philippe Perrigaud, ancien curé de Saint-Joachim, puis, pour cause de santé, curé du Temple ; François Pelaud, mort curé de Donges ; Joseph Hervy, mort à Sainte-Reine; l'abbé Gouray, curé de Pontchâteau et restaurateur vénéré du calvaire élevé par le bienheureux P. Montfort, mort dans sa paroisse, en 1857 ; tous ces prêtres avaient déjà commencé leurs études, soit à la Chapelle-des-Marais, soit à Saint-Joachim, soit à Sainte-Reine, lorsqu'ils allèrent à Saint-André. La plupart d'entre eux firent, dans cette dernière paroisse, leur rhétorique et leur philosophie, et de là entrèrent directement au grand séminaire,

Nous devons ajouter d'autres noms encore : MM. Julien Mahé, mort curé de Couëron ; Jean-Marie Mouchet ; Christien, curé de Missillac, mort à Nantes ; Jean-Marie Bertho, mort curé de Plessé ; Deniaud, curé de Mouzeil ; Faugaret, curé de Doulon ; Geoffroy, curé de Saint-Lyphard, ces trois derniers nés à Saint-André, et morts dans leur paroisse natale ; Peltier, mort curé de Savenay ; Henri Orillard, chanoine honoraire

directeur du petit collège de Chauvé, mort dans cette maison ; Bigaré, également chanoine honoraire, mort curé du Croisic.

Il y aurait sans doute beaucoup d'autres noms à citer, surtout si nous ajoutions les noms de ceux qui n'embrassèrent pas l'état ecclésiastique[1] nous croyons toutefois cette liste suffisante pour faire apprécier le bien qu'opéra M. Moyon, et pour justifier cette notice, un peu longue peut-être, mais qui nous paraît méritée.

En 1811, *M. Lebastard*, dont nous parlerons plus bas, ayant pris la direction du collège de Guérande, le recteur de Saint-André songea à fermer son école. Cependant il attendit encore un an avant de prendre une résolution définitive. Lorsqu'il vit l'abbé *Macé* succéder à M. Lebastard, il n'hésita plus[2]. Le maître ne devait pas survivre longtemps à son école.

Très actif, malgré son grand âge, il donnait, pendant les vacances de ses élèves, des retraites ou missions dans les paroisses voisines. Il revenait du Croisic, après avoir accompli cette œuvre de zèle, quand son cheval s'abattit sur la butte de *Saint-Servais*[3] ; sa santé en fut gravement ébranlée. Il mourut à Saint-André, le 31 octobre 1813, et fut inhumé, deux jours après, dans l'humble cimetière où si souvent il avait prié[4].

Il nous reste peu de choses à dire, pour compléter ce portrait. Aussi sincèrement modeste qu'il était profondément ins-

[1] L'un d'eux, nommé Deniaud, devint soldat et eut une jambe emportée par le premier boulet lancé par l'ennemi à la bataille de Wagram. Il mourut à Saint-André.

[2] *Notes de M. Gallard.* —Nous devons toutefois ajouter que les registres de l'évêché, pour l'année 1813, font encore mention de quelques écoliers résidant à Saint-André.

[3] Entre Escoublac et Guérande.

[4] « Le 2 novembre 1813, vu le certificat de décès, a été inhumé le corps de M. Joseph Moyon, curé-desservant de cette paroisse, fils de Luc Moyon et de Perrine Ollivaud, son épouse, en présence de MM. Crossais, de Saint-Nazaire, Guénel, desservant d'Escoublac, Orseau, de Saint-Sébastien, Durand, curé d'Herbignac, et Christien, vicaire de Guérande. » — *Extrait des registres de la paroisse de Saint-André-des-Eaux.*

ruit, M. Moyon refusa, dit-on, plusieurs fois, d'échanger pour des positions plus brillantes sa chère petite paroisse de Saint-André, et. après l'avoir évangélisée avec amour, il voulut y mourir.

Sa charité n'était pas moins remarquable : on le vit, durant des années de disette, mendier de porte en porte, pour les pauvres, des secours qu'il faisait ensuite distribuer avec ordre et discernement à son presbytère. Aussi, était-il devenu l'arbitre et le conseiller de ses paroissiens dans la plupart des difficultés qui s'élevaient entre eux ; et, plus d'une fois, ses décisions, toujours marquées au coin de la justice et du bon sens, furent confirmées par les hommes de la loi ou les tribunaux.

Ce que nous avons dit du recteur de Saint-André montre, avec ses lumières, la grandeur de son zèle et de sa charité. Un trait le peindra mieux encore.

Dans la paroisse natale de M. Moyon, un malheureux prêtre avait donné, durant les jours mauvais, les plus affreux scandales. Après avoir prêté le serment schismatique, accepté sans institution canonique, la cure de Crossac, attristé les âmes fidèles par le spectacle de ses orgies, et pris part à toutes les violences, exercées dans ce pays, par une bourgeoisie profondément révolutionnaire, *Guillaume Sambron* avait mis le comble à ses crimes et à son déshonneur en contractant une union sacrilège. La mort de la malheureuse[1] qui n'avait pas rougi d'accepter sa main et le rétablissement du culte catholique semblèrent ouvrir les yeux à ce misérable.

M. Moyon, qui était trop éclairé, trop charitable et qui avait trop souffert pour ne pas être indulgent, l'accueillit avec bonté et s'efforça de le faire rentrer dans la voie du devoir. Il eut avec lui de nombreux entretiens[2], lui fit faire une retraite, au

[1] Sambron l'engagea, au lit de mort, à se repentir de sa faute.

[2] C'était le jeudi, jour où M. Moyon donnait congé à ses étudiants, que Sambron venait à Saint-André. Les entretiens avaient lieu souvent à la

presbytère de Guérande, sous la direction de M. de Bruc, depuis évêque de Vannes, et le conduisit lui-même à Montoir, faire amende honorable devant les témoins de ses scandales.

Tel était M. Joseph Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux. Une si belle figure ne devrait pas être vouée à l'oubli; et pourtant dans ce diocèse de Nantes, est-il beaucoup de fidèles, est-il beaucoup de prêtres qui savent même son nom ? Il est dédommagé, nous n'en doutons pas, dans le sein de Dieu, qui récompense les humbles. Mais de plus la modeste paroisse, dont il a été le curé pendant près de quarante ans, est restée fidèle à son souvenir. « Les gens du pays ont tant de respect pour sa mémoire, qu'ils vont prier sur sa tombe et l'invoquent comme un bienheureux[1]. »

Avant de terminer le chapitre de Saint-André-des-Eaux, nous devons ajouter un mot.

Dans beaucoup de paroisses, les membres du clergé, se faisant tout à tous, se transformèrent en simples *maitres d'école*, enseignant à lire aux petits paysans. C'est ce qui arriva à Saint-André. M. Lescard[2], vicaire de M. Moyon, vaillant con-

sacristie, et retardaient parfois le catéchisme. Un jour que la séance avait été plus longue et l'impatience des enfants plus vive, M. Moyon dit à ces derniers que c'était un malheureux prêtre égaré pendant la Révolution ; mais qu'il fallait bénir Dieu parce que sa grâce l'avait touché et le ramenait dans le bon chemin. Il leur fit ensuite une grande et belle instruction qui resta profondément gravée dans l'esprit de ces enfants. — Il paraît que ce prêtre, un jour, se présenta à la cure demandant M. Moyon. Celui-ci était à dîner, en compagnie de plusieurs confrères. On lui annonce Sambron : « Prépare un couvert, » dit-il à son domestique. L'assemblée fut surprise et le manifesta. Mais le recteur imposa silence, et tous se turent, pendant qu'il priait avec instance le nouveau venu de prendre part au dîner. — *Notes de M. l'abbé Geoffroy.*

[1] Tresvaux, *op. cit.* p. 494. — M. Moyon a laissé deux ouvrages. Nous avons cité le premier ; le second n'est qu'un recueil de traits édifiants compilés pendant l'émigration. Ces deux opuscules ont été déposés à l'évêché par M. l'abbé Deniaud. — *Notes de M Gallard.*

[2] M. Lescard, né au village de *Sarines*, dans la paroisse de Montoir (aujourd'hui de celle de Méans, bien que toujours de la commune de Montoir), fut d'abord marin et commença ses études à 18 ou 20 ans. Nommé vicaire à Saint-André, il y resta jusqu'à sa mort qui arriva le 12 mars 1820. A la mort de M. Moyon, il avait refusé d'être son successeur. Il n'exerça jamais le saint ministère ailleurs qu'à Saint-André ; lorsqu'il mourut, il y était vicaire depuis 40 ans. Ce fut seulement cinq ans avant sa mort qu'il cessa de faire la classe.

fesseur de la foi et prêtre aussi dévoué que modeste, se fit instituteur, et *notre Université*,

Si parva licet componere magnis,

donna bientôt l'instruction secondaire et l'instruction primaire.

M. Moyon, à défaut de presbytère, s'était logé dans l'auditoire ; M. Lescard, lui aussi, chercha un gîte où il put. Les misères de la Révolution, pendant laquelle il avait souvent dormi à la *belle étoile*, l'avaient habitué à ne pas se montrer difficile. Il fit réparer une chaumière à ses frais et s'y logea.

Tous les ans, depuis la Toussaint jusqu'au mois de juillet (époque des premières communions), il faisait la classe à une quarantaine de garçons. L'exercice commencait entre huit et neuf heures, et durait deux heures.

Ceux qui tenaient à une instruction un peu plus complète revenaient dans l'après-midi. M. Lescard leur consacrait encore deux heures, puis faisait avec eux une promenade dans la campagne, récitant son bréviaire ou faisant une lecture, pendant qu'ils étudiaient leurs leçons.

L'instruction qu'il distribuait était surtout religieuse. On savait l'apprécier : aussi, avait-il des élèves de Guérande (*même de la ville*), de Montoir, de Saint-Nazaire et de Saint-Lyphard,

L'école de M. Moyon s'alimentait surtout de celle de son vicaire, et c'est ainsi que tous deux concouraient à la même œuvre de zèle et de réparation .

Abbé RICORDEL.

(A suivre.)

[1] Tout ce qui concerne M. Lescard est dû aux souvenirs de M. Geoffroy.

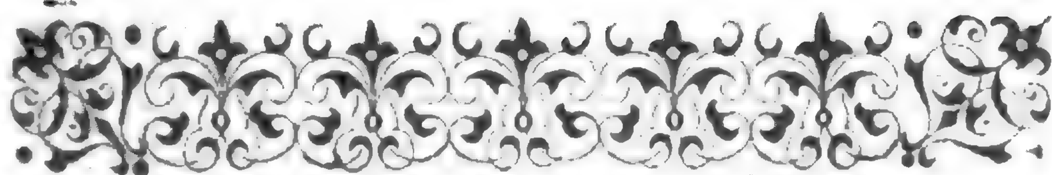

L'ABBAYE

DE

BOIS-GROLLAND

EN POITOU

(Suite et fin[1]).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Reçus qui témoignent des sacrifices que s'imposaient les Religieux pour l'entretien de leur chapelle.

Par devant les Con^ers du Roy, Notaires de Sa Majesté au Châtelêt de Paris soubsignez furent presens les sieurs Pierre Labbé, marchand tapissier de cuir doré, demeurant rue Saint Anthoine paroisse Saint-Paul. Et sieur Laurent Hurlot, m^d peintre à Paris demeurant sur le quay Pelletier parroisse Saint-Gervais. Lesquels ont reconnu et confessé avoir reçu chacun d'eux en leur particulier du Reverend père prieur de l'abbaye de nostre Dame de Bois Grosland par les mains de noble homme M. Pierre Olliveau, advocat en Parlement Seneschal de la ville et principauté de Talmond, à ce présent logé rue Serpente, à la Roze Blanche, parr^sse Saint-Severin. C'est à sçavoir ledit Hurlot la somme de quarante six livres pour la vente de deux tableaux l'un de

[1] Voir la livraison de janvier 1890.

saint Fiacre, et l'autre de sainte Luce de sa façon, pour l'usage de l'Eglise de ladite abbaye de Bois Grosland, ordre de Cisteaux et Clervaux en bas Poistou, qu'il luy a aujourd'huy livré ensemble la somme de quarante sols pour les frais qu'il a convenu faire pour rouler lesdits tableaux affin de les envoyer en ladite saint Enetz, et ledit sieur Pierre Labbé, marchand tapissier en cuir doré, celle de douze livres dix sols pour la vente dellivrance de deux devans d'hostel de cuir doré drappé façon de Brocatel pour ladite Eglise dont ils ont quitté et quittent ledit sieur Prieur et promettent garantir envers et contre tous. Et a ledit sieur Seneschal déclaré que ledit sieur Prieur a fait achepter lesdits tableaux et devans d'hostel pour d'autant satisfaire à l'arest de Nosseigneurs du grand conseil. Et transaction faite en conséquence entre ses autheurs Prieur et Relligieux de ladite abbaye. Et feu Monsieur l'abbé Gravel, abbé de ladite abbaye ayant succédé à feu Monsieur l'abbé de Lingendes aussy abbé de ladite abbaye. Et pour ladite garantie lesdits Hurlot et Labbé eslisent leurs domicilles en leurs demeures, promettant obligeant renoncant. Fait et passé à Paris en l'estude dudit notaire soubsigné. L'an mil six cent quatre-vingt-sept le douzième jour dudit mois de mars et ont signé fors ledit Labbé, qui a déclaré de sçavoir escrire ny signer de ce enquis en la minute des...... demeurée à Taboué l'un desdits notaires soubsignez. Pour coppie.

4 nov. 1686. — Par devant les notaires gard^{res} du Roy au châtelêt de Paris sous^{ez} furent présents les sieurs Jean-Bap^{te} Loir m^{d} orfèvre à Paris, dem^{t} sur le Pont au Change à l'Image S^{t}-André, parroisse S^{t}-Jacques de la Boucherie ; Jacques Brou, m^{d} brodeur, et m^{d} chazublier à Paris, dem^{t} à Paris rue de la Barillerie, parroisse susdite S^{t}-Jacques de la Boucherie ; Pierre Greneau, m^{d} fondeur en cuivre et laton, dem^{t} rue de la Ferronnerie à l'enseigne du Grand Cornet, parroisse des S^{ts}-Innocents, Louis-Charles Dubin pegneur tabletier à Paris, dem^{t} rue des Arcis parroisse S^{t}-Médard, Mathieu Le Blond, m^{d} en taille douce dem, rue S^{t}-Jacques en la maison de l'enseigne de la Cloche d'argent parroisse S^{t}-Benoist. Lesquels ont reconnu et confessé avoir chacun en leur particulier du R. P. Dom Pierre Jan, prieur de l'abbaye de Nostre-Dame de Boisgroland, ordre de Citeaux, filiation de Clermont les sommes cy après pour les marchandises cy après spécifiées que ledit sieur prieur pour ce présent dem^{t} ordinairement à ladite abbaye estant de présent à Paris, logé rue du Bout de Brie, parroisse S^{t}-Sernin

a déclaré avoir achepté des sieurs susnommez pour servir à l'ornement de l'église de lad. en exécution de l'arrest de nosseigneurs du grand Conseil de sa Majesté, rendu le vingt septième février 16ᵉ quatre-vingt-un entre les prieurs et religieux de ladite abbaye et les héritiers de feu Mʳᵉ Jacques Gravel, abbé commandataire de ladite abbaye ; c'est assavoir ledit sieur Loir la somme de deux cens quatre-vingt-huit livres pour ventes délivrances par luy faite audit prieur d'un calice, un bassin et canettes le tout d'argent blanc cizelé ; ledit sieur Braud celles de quatre cens quatorze livres cinq sols six deniers pour vente et délivrance par luy faite d'une chasuble devant d'austel et chappe à fonds blanc semée de fleurs de diverses couleurs le tout de soye. Plus une autre chazuble avec son devant d'austel à chappe de satin noir dont les orfrais sont de satin blanc, plus une chazuble et devant d'autel de mobère verte. Plus une autre chazuble avec son devant d'autel et chappe violette de soye façon de damas. Plus une autre chazuble à devant d'autel de brocard rouge, à fleurs blanches le tout garny à l'exception de l'ornement noir de galon et parrement d'argent faux. Plus un devant d'autel d'oripeau vulgairement appelé cuir doré le tout généralement et rendu fait et fourny comme dit est audit sieur prieur avec un estuy de cuir pour mettre lesdits calice bassin et canettes d'argent. Ledit sieur Greneau la somme de quatre-vingt-douze livres pour une grande croix avec six grands chandeliers et...... le tout de cuivre généralement a aussy fourny vendu et livré audit sieur Prieur. Ledit Dubin, ébéniste, la somme de quatorze livres quinze sols pour deux crucifix d'yvoire dont les croix sont d'ébène avec six chandeliers de bois vernys de rouge avec aussy un crucifix d'yvoire sur une croix de bois verny de rouge aussi par luy fourny vendu et livré audit sieur Prieur. Et ledit Le Blond la somme de six livres dix sols pour vente et délivrance par luy faite audit sieur Prieur a trois canons, trois évangiles et trois lavabos, le tout par lesdits sieurs sus-nommez, fourny et livré comme dit est audit sieur prieur à plusieurs et diverses fois depuis un mois en ça. Desquelles sommes par eux reçües ils acquittent et descharges chacun en leur particulier ledit sieur Prieur et tout autorisent et promettent l'en faire tenir quitte envers et contre tous.

Reçu fait et passé à Paris en l'estude.

L'an 16ᵉ quatre-vingt-dix, le quatrième jour de novembre avant midy et ont signé la minute du present demeurée à Baglan, notaire.

II

Résumé des Papiers Censier et Rentier en argent et en grains deüs à l'abaye Royale de Boisgrolland commençant en l'année 1729, complété par les renseignements trouvés dans le Papier Terrier, des seigneuries de la même abbaye.

Paroisse de Poyroux.

Mons[r] le curé de Poiroux doit sur ses dix journaux de vignes franches dans notre fief de Rémartin en S[t]-Hilaire de Talmond, par chaque année deux sols de rente. — 2 s.

Les Coudres.

M. de la Salle, doit sur une noue de son village des Coudres. — *2 s.*

La Proutière.

Le dit S[r], doit sur sa maison de la Proutière (rente quéritive) — *12 boisseaux de seigle.*

Le Village du Bois.

Doit le terrage dont toutes les terres sont sujettes, au sixte des fruits y croissant par labour. — *12 sols à Noël, 13 b. 1/2 avoine, 4 livres cire, 1 chapon.*

Tenanciers : M. Buor de la Coupperie, tenancier en 1748, confirmé par plusieurs déclarations ; — en mai 1620, Josué Bodin, S[r] du Pontet Louis Gaudin et autres coteneurs ; — juillet 1698, Claude Caudin ; — 8 juillet 1658, Bodin, chevalier, sieur des Cousteaux ; — le 19 avril 1658 ; — Jacque Beleau, écuyer ; en 1667, arrentement à Pierre Jousset, — en 1680, transaction du 15 septembre passée pardevant Robin

et Gaudin, n[res] de Poiroux, entre Oliveau et la communauté aux conditions ci-dessus énoncées, parce que les teneurs, n'emblavaient plus que les gîtes des Coudres, autrefois déchargés du terrage.

Brétomelière.

Ce village est sujet à la sixte partie des fruits. Les propriétaires sont tenus de fournir à l'abbaye deux hommes de Bien par semaine et sujets au guet et reguet. — *12 s. 6 d., 10 s., 25 s., 4 b. de froment.*

En août 1753, le s[r] Angibaudière rend aveu de sa maison audit village.

Juin 1755, Pierre de Bien, s[r] de la Cour rend aveu à sa maison audit village.

Mai 1738, Charles Chevris, s[r] de la Cour, rend aveu de sa maison audit village. — *22 sacs avoine, 2 chapons.*

Cecy est soutenu par une déclaration du 13 avril 1550, de J. B. Garcireau, et Nicolas et J. F. Martin et leurs parsoniers en fief des Religieux et abbé de Breïl-Grolland. Ledit village est sujet au pascrel des *Gorons* et Bestes belines à raison de 1 denier de pacrage par chacune et doit par chacune deux, toutes les semennes, un homme de *bian* à la soumission des religieux et abbé. Tiennent toutes les dites terres dudit village et landes de M[re] des Gregs, et autres terres du S[gr] de Garnauld et d'autres es-terres de la Jarrière[1].

Village de la Perochère.

Il doit outre le terrage des terres qui sont dans le fief de l'abbaye, qui est de six gerbes une, la rente de. — *9 b. de seigle.*

Le 17 may 1749 M[lle] Lidie de Kerveno, rend aveu de ses terres de la Perochère, et reconnait être sujette audit devoir. — *3 chapons, 1 poule, 5 sols.*

Déclaration de Pierre Serin (26 avril 1750).

» Louis Cantet (21 may, 1748) qui exploite le moulin et reconnait devoir — *4 b. de seigle.*

[1] *Ce fief a* été concédé par la dame Péronnelle vicomtesse de Thoars, comtesse de Benon, dame de Talmond.

La Maison neuve.

Ce village exempt du terrage, doit une rente annuelle et rendable par transaction du 19 juin 1688. — *3 b. de seigle, 1 b. avoine.*

M. Vincent, chirurgien de Talmond. — *6 deniers.*

M[lle] Bignonneau, veuve Guinoizeau, rend aveu par une déclaration du 5 mars 1760 la lande appelée Prise des Bignonneaux, aujourd'hui *Maisonneuve.* — *3 sols, 1/2 livre cire, 8 sols, 2 deniers.*

Luc Brizac (décl[on] du 11 juillet 1760). — *2 chapons, 8 sols, 4 den.*

Pierre Bignonneau rend le Rondet (7 may 1755). — *8 sols, 4 den.*

Le Pay.

Ce village, outre le terrage de plusieurs jardins et pièces de terre, doit en argent par an. (Les héritiers de M. de Bourchaussée). — *2 s. 6 den., 5 den., 1 chapon.*

24 juillet 1754. M[re] Claude Paris possède des terres dans les Mattes, le marais de la Gerbaudière, à Jousse, à Bourtroussé (fief de de Rémartin-Vignes) à la Mullenière. — *1 d. par journal, 3 b. seigle.*

Déclarations de 1620, 1645 et 1658 par Jean Boursequin, N[re] qui avait acheté le 6 mars 1633, d'Isaac, marchand, tous les droits, parts et portions, noms, raisons, actions, domaines et héritages et biens meubles dudit village du Pay, sujet à plusieurs cens et devoirs qu'Isaac n'a pu déclarer.

La Noüheries.

Ce village ne doit pas le terrage, mais seulement sur un certain canton de terre appelé le Rondet de Bois-Grolland ; il doit en argent. — *2 s. 6 den., 2 chapons, 24 b. seigle, 24 b. avoine.*

Billaud et parsoniers, Pierre Giraudeau et parsoniers 1751, Pierre Giraudeau, du Gué-Châtenay, Magdelaine Brianceau, possédaient une partie du village. En 1749, Marie Le Geay, figure pour une pièce de terre. — Déclaration de 1602, rendue par Renée Chartier, tutrice de Pierre Giraud, S[r] de la Clerye, et par Nicolas Couchaud, Thomas Joachim Crié, René Maussion, Jacques et Vincent Mathé, Laurence Etienne Aviars. — Déclarat[on] de 1658, par Jean et Catherine Maussion,

et leurs coteneurs qui sont le S^gr de Lézardière, André Minguet, S^r de la Cartière, Pierre Giraud, S^r de la Clerye, les héritiers de feu N. Crié. — En 1751, le S^r Jaunastre de la Bataillière rend sa déclar^on pour le Rondet.

Jousse.

Dans ce village, une pièce de terre (l'Ouche du Chataignier) doit une rente annuelle de — *1 sol, 8 den., 1 chapon.*

Les héritiers de M. de Bourchaussée. — *3 deniers.*

Déclarations, en 1620, par N. et Denis Bignonneau ;
» en 1633, par F^cois Sorin et Michel Berton ;
» en 1658, par P^re Bernard, S^r de la Maison-Neuve, et
» par Nicolas et Catherine Bignonneau ;
» en 1751, par le S^r Paris.

Les Mattes.

Sont plusieurs prés joignant la rivière de Poiroux sur quoy est dû par an, Modo Brizard, charpentier à Poiroux, Raphaël Pothier, Bignonneaux et autres (l'Oye blanche apprétiée à dix sols). — *3 chapons, 1 oye blanche, 2 sols.*

Déclarations : par Marie Le Geay (1749), Jacque Guillet (même date), M^de de Kerveno (même date), M^re Claude Paris (1754), Luc Brizac (1750). Dans la déclaration de M^e Le Geay figurent le S^gr de Poiroux et René Bignonneau.

La Mauvaisinière.

Ce village, outre le terrage, doit par an. — *12 b. avoine, 3 sols, 2 chapons.*

Modo M^me La Vergne Greffau, M^me Berton, V^e de M. Berton, p^r de Talmont. Modo, Mademoiselle Perenne, V^e Pepin.

Item le Paquier des Ouailles qui est de 13 brebis avec une ou un mouton, mais nous ne les prenons que de deux ans en deux ans, M. le Baron de Poyroux, prenant le reste. La pièce de terre dite La Longeay est terragée avec le baron. Déclaration : Louise Perrayne (19 may 1738).

La Brethomellière.

Ce village doit, outre le terrage, — *3 l. 7 sols.*

On prétend aussi le paquier de toutes bettes bellines à 1 denier par chacune. Modo Puimichaud de Talmont, Martin greffier de Talmont, Ruchau (de Grosbreüil). — *2 chapons, 22 bodj avoine, 4 d. from*[t], *2 hommes de bien par semaine, guet et reguet.*

Ce village, sujet au terrage de la sixte partie des fruits, doit — *13 s. 6 d.*

Pour une charretée de buches, — *10 s. 6 d.*

Plus, — *25 s., 6 d., 4 b. from*[t], *22 r. avoine, 2 chappons, 2 hommes de bien.*

1753, le S[r] Angibaudière. — 1755, Pierre de Bien, S[r] de la Cour ; en 1738, Charles Chevris.

Le village du Bois.

Possédé par les héritiers de M. Dhilleret, lequel avec ses parsoniers, doit par transaction de septembre 1680, le terrage, plus. — *13 b. 1/2 avoine, 12 sols, 4 livres cire, 1 chapon.*

M. de la Boucherie doit par an, — *3 b. avoine.*

Les héritiers de M. Dhilleret, — *6 b. 1/2.*

Les Coudres (Jacques Soret), — *2 b.*

La Rouillière, — *1 b. 1/2.*

Jousse (Pierre Genteau), — *1 b. 1/2 d.*

Rentes en argent.

M. de la Boucherie. — *6 sols.*

Les Coudres. — *4 sols.*

La Rouillière. *1 sol, 6 den.*

Jousse. — *1 sol, 6 den., 1 chapon.*

Cire.

M. de la Boucherie et les héritiers Dhilleret, chacun — *2 livres.*

Les héritiers Dhilleret, — *1 chapon.*

Les Coudres.

Outre les 3ˢ de rente noble et partie de la rente du village du Bois, comme possédants partie des terres, doit de plus, le terrage sur une pièce des Coudres ; il y a longtemps qu'elle n'a été ensemencée, aussi le terrage se perd.

Nota : La Rouillière possède partie des terres du village du Bois et ainsi et doit partie des terrages et des renttes, de plus une pièce de terre nommée le Rondet sur quoy on doit le terrage.

La Menullière.

Cette métairie doit par an, mesure de Poyroux, queritif. Déclaration : héritiers de M. Bourchaussée,modo, M. Brice ; modo, M. Paris (1854.

La Bataillière.

Cette métairie doit par an, queritif mes. de Poyroux modo. Le sieur Jonatre par ses enfants. — *3 b. seigle.*

M. de la Bataillère, a donné, le 1ᵉʳ septembre 1761, un nouveau titre de cette rente par devant Mᵉ Paistre, notaire.

La Godellière.

Métairie qui doit par an. — *7 sols.*
Modo la veuve Bitaud de Talmond. — *1/2 liv. cire*
Modo Jean Grelaud et Pierre Guilbaud.

La Mercerie.

Ce petit ténement situé près La Nouherie, est sujet à *3 den.* par an. *Déclaration* du Sʳ Paris, 24 juillet 1754.

Paroisse de Grosbreüil.

Le seigʳ de la Boucherie, outre ses parts et portions de rentes du

village du Bois, de l'Emerière, de la Gaborinière, de la Pavrillière, etc. doit 20 sous de rentte sur le jardin appellé de la Géoffralière et le terrage d'une pièce de terre appelée l'Écu-de-Cor, vis à vis le chemin entre deux, — *1 l.*

La Caillière.

Ce village, outre le terrage de touttes ses terres, la dixme des agneaux et des pourceaux plus de deux bêtes bélines, un denier ; d'un vaû, un denier ; d'une velle, demi denier, doit en argent quinze sous deux deniers. — *15 sols 2 b.*

Déclaration de Domique Guilbaud (4 juin 1764).

» Nicolas Le Roy (14 juillet 1748).

» Les teneurs, de la Cailletière (16 juin 1620).

En 1631, Jean-Armand de la Cailletière donne aux religieux la loge au Roy contenant 16 boisselées ; en échange il reçoit 17 boisselées situées dans la gaignerie de labour de la métairie de la Geoffralière et et sujettes au sixte du terrage et à 12 den. de cens.

En 1690, le 16 mars, fut fait le gaulement et arpentage de la Cailletière qui contenait 90 boisselées à la mesure de Poiroux la boisselée étant de 124 gaulées et la gaulée de 12 pieds de longueur, les Religieux avaient, au tiers, la gite des Palais de 196 gaulées, le jardin du grand pré(60 gé) et la giste du grand pré, (68 gér) en tout 4 Bées Tenanciers : P. Guilbaud, P. Godet, Guillanteau, Etienne Poiroux, Maussion, Arnault, etc...

Echange fait par acte du 15 octobre 1643, avec le Sr Meygnen, Sr de Garnaud, et les Religieux au sujet des droits respectifs.

René Aubert, Sr de Garnaud, a rente à Ch. Bodin, Sr de la Boucherie, sa maison et deppendances sise à la Geoffralière, tout ainsi que l'avait le Sr Gobard, maréchal à titre, le tout sis dans le fief de B. G. et de la Boucherie à certains cens et devoirs.

18 août 1658. Déclaration non signée par laquelle Charles Bodin advoüe tenir le ténement du cul de l'or et le jardin joignant le jardin de la Geoffralière que possédait le Sr de Garnaud, dans notre fief avec un ténement de landes situé d'un côté ès landes de la Favrelière et d'un côté et d'un bout un chemin qui conduit de la Gouffralière aux Caraduères terrageable au sixte.

Les Jarries Noires.

Outre le terrage, les teneurs doivent par ans. — *40 sous.*

Modo René Massé Maréchal.

Item une livre de cire dont on ne paie que les 2/3.

Item un chapon dont on ne paie que les 2/3.

Parce que le ténement a été réduit au domaine de la maison. L'arrentement de ce domaine, qui est de 7 septrées, a été fait, le 7 juin 1561, par Guillaume abbé de Bois-Grolland, en l'absence des Religieux qui ne l'ont point ratifié.

Le 29 juillet 1760, René Massé, maréchal, et Louis Massé se plaignent au sénéchal de Fontenay de ce que Catherine Izembart, Ve de Dominique Guilbaud, marchand, et Louis Reuchaud, demeurant à la Cailletière, ont clos une portion de landes dont depuis plus de 30 ans les plaignants avaient la jouissance en commun.

L'Émérière.

Ce village doit par an deux rentes : une quéritive de douze boisseaux seigle moins un quart, combles, et de 6 boisseaux raz, mesure de Poyroux. — *12 b. seigle, 6 b. seigle, 15 b. 1/4 avoine, 2 chapons, 2 bécasses vives, 1 l., 8 s., 8 den.*

Tenanciers : M. de la Boucherie, la veuve Leveque de Talmond, Briauceaux, Mercier, Ruchaux et les Arnauds du même village. Le Sr Jolly des Sables, le Sr de St-Bry (un Bodin).

La Foresterie.

Ce village doit par an. — *1 b. seigle, 1 b. avoine, 4 sols.*

Il consiste en maisons, airaux, vergers, bois, prés, avec un autre domaine étant en bois, landes, auquel il y a un autre appelé la Nouche-Dorin. — *1 chapon.*

Teneurs : M. des Pretelières, Michel Martin, Jean Prouteau.

En 1465, Thomas, abbé de B. G. arrenta ce ténement à Etienne Jonnot avec un autre domaine consistant en bois et landes où il y a une Nouche appelée la *Nouche-Dorin*, tenant d'une part à la Brosse

Gourion, de l'autre à la Forest de l'Emérière, d'autre au Fief-Chalon, d'autre au Fief-Philypon-Beraud, du prieuré de N.-D. de S[t] Cire.

La Primaudière.

Ce village doit, de cens, 5 sols, et de rente, 5 sols. — *10 sols, 12 b. avoine.*

Teneurs : Ruchaud et la V[e] Ruchaud (de s[r] h[res] la Forest).

La Proutellière.

Il est dû dix sous de devoir noble sur une pièce de terre, le *Clausis*, dépendant de cette métairie — (M[lle] de la Proutellière qui doit le terrage de la pièce des Cousteaux, et de celle des Moines, modo, M[lle] Clémenceau.

Coppie d'un aveu fourny par le sieur de la Benatonnière en 1473, à Philippe de Comines, prince et seigneur de Talmond :

« Item, tiennent de moy sous le dit hommage ceux qui s'ensuivent :

« 1° L'abbé de Breil Grolland a foy et hommage plain et trois sols « de service par chacun an, en chaque feste de S[t] Jean-Baptiste et à « Rachat, quand le cas y advient à cause des cens, droits, devoir et « terrages qu'il a et prend par chacun an sur les teneurs de la Boutière « et Proutelière, à cause de la Rousselière pour raison des teneurs « dyceux. »

Aveu rendu, en 1481, par Pierre, abbé de B. G., à Alain Bastard, seig[r] de la Benastonière.

En janvier 1587, Gilles Prouteau vend la Rousselière à Pierre Prouteau.

Nota : Selon toute apparence, la Proutelière, quoique membre de la Rousselière, doit son nom aux Prouteaux qui en étaient possesseurs.

24 avril 1602. — Déclaration de M[re] Perrayne, S[r] de la Rousselière.

12 may 1620. — Aveu de André Raviron, pour la pièce des Clouzis.

13 juillet 1658. — Jacques Clémenceau, S[r] de la Clémencière, avoue tenir dans la dite Rousselière tout ce que Raviron y possédait.

La Dorinière.

Ce village doit, à Noël, — *2 chapons.*

Modo Jacques Guillebaud, la V[e] Brossard, Claude Brossard, Joseph Plom-Modo Rocher.

La Favrelière.

Ce village, outre le terrage, dont nous en avons de deux sortes, l'un avec M. de Salle, qui de 12 gerbes terragées en prend 7 et nous en laisse 5 ; l'autre que nous levons seuls. Doit de rentte en argent par année. — *14 sols 4 den.*

Item. — *2 chapons 2/3.*

Item. — *1 b. 2/3 seigle.*

6 juillet 1750. Déclarat[on] de M. Ch. Bodin de Saint-Bris pour une métairie et plusieurs pièces de terre. Même année, décl[on] de René Godet, — Charles Masson, — André Cabanne, Jacques Vrenou, Jacques Rocard. Déclar[on] du 23 juin 1645, et du 22 juillet 1658, de Jacque et de Charles Bodin, écuyers, S[rs] des Couteaux, et de la Boucherie relativement à 20 septrées de terre du ténem[t] de la Favrelière — 1552 et 1602. 18 contrats sur parchemin constatant que les rivières sont au fief de Bois-Grolland.

Aveu, rendu par André Audoyer, S[r] de la Benatonière au baron de Poyroux dans lequel est cet article : et tient sous mon dit hommage, D[lle] Jeanne Amaury de la Boucherie la 3[e] partie des terrages des bleds, chanvras, lins et potager des villages de la Gaborinière, et Favrelière, partant le S[gr] de la Maronière, modo fief Chalon, lequel prend le résidu les deux parts déduit et réserve un huitain que prend l'abbé de Bois-Grolland.

La Gaborinière.

Doit outre le terrage qui est de deux sortes, comme à la Favrelière, 15 sols de devoir noble, un chapon, et partie de la rente du village du Bois, paroisse de Poiroux. — Le seig[r] de la Boucherie, Jean Roquart et consorts. — *15 sols, 1 chapon.*

Aveu de 1750 par Ch. Bodin de Saint-Bris. — Déclar[on] de 1620-1645-1658 par le seig[r] de la Boucherie, de 1602, par les Rocards et autres parsoniers.

Paroisse de Sainte-Flaive.

Le seigneur baron du Gué de Sainte-Flaive, doit par an 12 livres six sous en argent, y compris les dix livres seize sous p[r] notre portion du

terrage des lins et pour le paquier des bêtes bellines sur le fief commun pour s'exempter de nous les mettre en mains, compris 8 sous d'une part, 3 poules, trois pains et 5 deniers chacun. La baronie est sujette à rachat par mutation de Seig^r abonné à 10 fr. sans préjudice des autres renttes.

Dans le papier censier de 1729, les religieux réclamaient des articles autrefois payés, savoir. — *68 b. seigle, 160 b. avoine, 12 s. 6 d. 3 d.*

3 s. de rente pour la Brosse-Jamon-Maltière ;

38 s. pour le manyer Vairant, à cause de L'Aumondière, qui payait 8 s. M^lle Laurence Richard, femme René Thomasset, écuyer, s^r de la Contenière ; la Parrie Chevaudière, 8 sous (R. et P. Pérusseau, Jacques Gâteau s^r du Verger, le sieur des Essards La Rebourgère, 8 s. (Vincente et Claude Potiers et autres) La Chauvière-Guibert (8 s.) Jacques Brochard, et ses enfants.

Déclaration du 21 août 1563, par Joachim Fouchier ; s^r du Gué, signée par M. Tyradeau. — Autre de 1602, par Jean Fouchier, écuyer s^r de Loges ; — de 1633, par Jacques Fouchier, de 1658, par dame Marie Dorin, comme tutrice de Monsieur Calixte Fouchier. — M. et M^me de la Rarotière transigent avec l'abbé de B. G. qui s'opposait à la vente de la Baronnie du Gué faite après saisie par le duc de la Vieuville.

Bourdigale.

Ce ténement doit ensemble avec le seig^r B^on du Gué — *64 b seigle.*

Teneurs : M. Ranfray, n^re et procureur de Luçon, M. Lalière, M. de Lecure, Bignonneau, mercier, Becherol François Segnon, écuyer, s^r de la Gautonnerie pour le domaine de Bouchereaux. — *58, b. seigle.*

Guillaume Cathus, abbé de Bois-Grolland, transigea, le 13 avril 1561 ; fit un accord avec les teneurs de Bourdigalle ; mais cet accord ne fut pas soumis aux Religieux, et fut cassé par sentence du 21 mars 1611.

La Gourdière.

Ce village doit par an. — *8 b. seigle.*

Teneurs : Laurent et Nicolas Bessy, Louis Guibert et leurs parsonniers plus tard : D^lle Catherine Payneau, V^e J^n Maigneau, Pierre Jolain-Paquereau.

En 1710, sentence rendue au siège de la Principauté-Pairie de la

Roche-sur-Yon, en faveur des Religieux contre M^re^ Ménard, chevalier, S^gr^ Baron du Gué de S^te^-Flaive.

Paroisse de Giroüard.

Il est dû sur la maison noble du Vieux-Chaon — *20 b. seigle.*

En 1625, Claude Robert, écuyer, S^r^ de Caon, refusa de payer cette rente, mais il y fut condamné par la cour de Paris, le 5 septembre 1625.

Paroisse de la Chapelle-Achart.

L'abbaye y possédait le fief de la Fouëssière qui payait la rente de 30 sous. — *30 sous.*

Déclaration de Girandeau, Giraudin, Marchand, Penisson.

1633, M^re^ Jacques Foucher, Baron du Gué de S^te^ Flaive.

1753, M^re^ Louis, chevalier de Lescure, tuteur de M^re^ Louis-Marie-Joseph, marquis de Lescure, rend foy et hommage en la personne de Pierre Mercier, sénéchal de la B^nie^ de S^te^ Flaive, par procuration spéciale.

Paroisse de Beaulieu.

Le fief Brebion est à foy et hommage plain et à *5 den. de service.*

A 10 sous d'abonny pour rachapt.

Charles Gay Demianne rend aveu ce fief, le 9 mars 1750. Aveu du 7 juin 1503 par Joachim Girard, sieur de la Guessière.

En 1658, par dame Marie de Saligné.

Paroisse d'Avrillers.

La métairie des Champs, dépendant de la maison noble de Boisseau, doit sa rente noble de. — *8 b. seigle.*

Pour le grand et le petit Auzinière, qui sont deux pièces de terre, contenant ensemble 20 boisselées, (P. Marin de la Guignardière) M. du Chaffault.

Déclaration de Nicolas Garendeau, Antoine Rambaud, J. Villenau, Etienne Pineau, M^lle^ de Boisseau, les Morats.

Le ténement des Terres Blanches, (près la Levraudière) contenant 22 boisselées (René Joly, S^r^ de Levraudière). — *16 b. froment.*

En avril 1748, Charles Dardet en fait l'aveu.

Louis Guérin. M. de la Martinière.

Fief de Bois-Grolland (paroisse de Givre, et autres adjacentes).

En avril 1281, Guillaume d'Apremont, pour terminer des contestations pendantes entre lui et les Religieux de Bois-Grolland, donne à ceux-ci dans le fief du Bois-Guichet, tout droit, toute justice petite et grande jusqu'à 60 sols seulement, sauve la haute justice et le pur empire et le pouvoir du glaive qu'il s'est réservé.

En mars 1300, Raoul d'Apremont confirme cette donation.

17 may 1478. Acte en parchemin, constatant que le sénéchal de Poiroux, tenant ses assisses dans un airaud situé au bourg de Saint-Benoit, le prieur de Bois-Grolland, Nicolas Couchaud, s'y opposa parceque le lieu dépendait de la seigneurie du Bois-Guichet, ce que le sénéchal reconnut et il n'acheva les assises que par emprunt et avec le consentement du prieur.

Fief du Pont-Vien.

En 1620, Georges Goüin, Nicolas Caradu, Pierre Hillairet, Jean du Parcq (1737-1748), François Romillé, François Commaillaud (1658). *18 sols, 1 l. cire, 1/10 agneaux, 2 sols 1 den.*

Paroisse d'Olonne.

L'abbaye a plusieurs droits de cens, rente et dixme sur différents marais, bossis, terres labourables dans la paroisse d'Olonne et Isle d'Olonne.

Les marais Coquaz (42 aires) dixme entière. — *5, d. cens.*

Teneurs : Jean Petiot, S^r de la Poitevinière (17 may 1740) 1609 et 1658. — Perrine de la Chaume et de la Vigne.

Possèdent des terres dépendantes des marais Coquas :

Les S^rs Louis Thilandeau, Louis Guignardeau, V^e Breigneau, Mounier.

Terres sujettes au terrage.

Le Grand-Bossie ; — un autre Bossie.

Marais de Laurière (80 aires de marais salants).

1633. François Veillon, — D[lle] de Brettée de l'Erière, Dame Lorteau des Sables, — Jeanne Henriot, — M. de la Bourdelière, prêtre, — Gabriel Baudry d'Asson (1751) Louis Thilandeau. — *1/2 dixième, 7 den. de cens.*

Pour les terres labourables (Garat, Pruhôme, Tilandière et autres) 1 bois 1/2 from[t] sur le pré des Noues (S[r] Jeannet de la Jarie des Sables) 1 livre cire.

Le Petit-Ronsin (100 aires de marais salants).

La Touche-Boivin. Les terres sujettes au terrage à la sixte partie qui se partage avec la chapelleniede S[te]-Catherine de Beaulieu.

Teneurs : Pierre Guignard ; la fille de défunt Champroux des Sables, héritière de Dame Rabillé, en 1750 ; Pierre Bouhier Bourlabé.

Le Grand-Ronsin (200 aires de marais).

Dame Morisseau — M. de la Gaudinière — M[me] Joulin, V[e] de Breigneau.

Marais Moizan (96 aires de marais).

André Bouhieu de Bergerie. — Les Sœurs de l'hôpital des Sables. — *2 s. 6, d. 1/4 de livre de cire.*

Marais Parèro.

Marais de la Cherefoisière (S[r] h[r] de Talmond).

Il doit 8 bois fèves rendables à Bois-Grolland. M. Jacques Gaudin (des Sables) Jean Grudé, M. de la Tigerie, procureur de Talmond, M[e] Marchais.

Paroisse de St-Hilaire de Talmond.

Le fief de Bois-Grolland (vigne), *aliàs :* la Gitière, complantable au

trois et tous les teneurs sont sujets à un denier par jour et gagnerie.

Le village des Courpes, près la Gistière (dixme des agneaux et gorons). — *3 l., 8 sols rente.*

Le marais de la Cherfroisière. — *8 b. de fèves.*

Le ténem[t] des Grands violiers. — *2 b. de from[t].*

» de la Grenonne ou Lausac. — *2 b. 8 sols de from[t].*

» de Gatebourse. — *1/2 b from[t].*

Le fief de S[te] Hermine. — *2 den.*

Le fief de Vigne des Bardonnes. — *2 den.*.

» de Rémartin. — *1/4 de fruits*

Le Trail de la Sornière — *12 s., 6 den.*

Mairais de la Gerbaudière. — *2 den.*

L'aumônerie, (de voir noble) etc. — *11 sols.*

Le pré Simon. — *11 sols, 5 den.*

» de la Rivière des Gervois. — *2 sols, 1 den.*

» Bruneau. — *2 sols, 6 den.*

» des Grillières. — *2 sols, 5 den.*

» la Maslonne. — *20 sols.*

Teneurs : Jacques Ferré, 1747. — Nicolas Bonet, Pierre Doric, Jean Garat, Jacques Herbert, Georges Nourrisson, Mathurin Arnoul, Jean Magneau, Nicolas Bignonneau, Thomas Maroilleau, Pierre Boizard, Jacques Mousnier, Marguerite Mornet, Jean Mouilleron, Jean Mouilleron, Jean Benatier, Pierre Martineau, Renée Jarry, Marie Charriau, Louise Guilbaud, François Joily, Valentin Boizard, Marie Guiet, André Gueneau, Pierre Davy, Ruchaud, Frappier, Marchay, Louis Gaudin, Pierre Massé, Joseph du Bois, M[re] Joseph Bodin, Soulard Louis (1749).

La Sornière, La Noue-Aymon. — *17 s. 6 den.*

M. le curé de Poiroux, p[r] la vigne de Rémartin, Cens. — *2 s.*

Les pepins de Talmond (pré de la Sornière), modo M. des Bertelières, *12 sols, 6 den.*

Le s[r] de la Roblinière (terres de Maslonne). — *20.*

Les héritiers de Bourchaussée (M[rs] des Sources, Gaudin et autres.)

M[me] de la Collotière de Talmond, modo M. Massé. — *2 s. 6 den.*

Ville de Talmond.

Dans la ville de Talmond, les religieux possèdent un fief qui consiste

plusieurs maisons sujettes à des devoirs en argent dont plusieurs nt en bonne possession et d'autres dont on n'a pas fait la recherche.

Champ-Bouchard.

Le 18 may 1645, Magdelaine Peletier, déclare aux religieux tenir lusieurs boisselées de terre dans un fief appelé le Champ-Bouchard où s dits religieux, ont le droit de prendre la quarte partie dans le terage, les 3 autres parties revenant au Prieur des Eaux qui est seigneur u fief.

1737. Déclaration de Jean du Parc, relativement à l'Erabbaye l'Hillairet 1752 art. du Pont-Vien.

Paroisse des Clouzeaux.

Ténement des Vergnes tenu à la rente de. — *40 sols.*

M. des Salines, p^r la métairie de l'Embertière et M. Beauregard-Mourin, pour le village des Laveaux — *2 chapons.*

Longeville.

Par sentence rendue aux requêtes du palais de Paris, 26 avril 1623, et transaction du 14^e de juillet, même année, François Gourdeau, s^r de la Flevière, s'engage à payer aux religieux pour la maison noble de la Baugerie, une rente annuelle de — *5 lv.*

En 1753, J^ne-M^ie Marchand, dame du Brandeau, M^lle de la Garrellière, M^r du Brandeau.

Pont Méthayer.

Les teneurs du champ Guillard doivent par an — *13 b. froment.*

Les teneurs du Clavelot, (avec maison) par an — *2 f, 2 chapons.*

Plus le foin pour nourrir les bœufs et chevaux qui vont chercher la rente en froment. — M. de la Moricière. — M. de la Corbinière. — M. de la Civernière. — Jug^t du 14 juillet 1729 contre Anne Leroux, ép^se de M^r Charles Reignon.

Parmi les teneurs du champ Guillard, figure André B. S^r de Landardière (23 oct^bre 1738).

La Carouère.

Sise dans le fief du Doyen du Bernard, doit — *2 b. froment.*

Le seigneur de la Rochette, Jacques Jamon, et Toussaint Manvisin sont assignés par les religieux, p^r payer la rente noble, et féodale et foncière, due sur la dite terre.

Teneurs de la Carouère : M. Jacques Brianceau du Bernard, Vincent Garnier. — M. Buor à Angles.

Le Franchet, (10 journaux de vigne).

Veuve Buchet de Longeville. — Vincent Garnier. — *3 l. cire.*

M. Jean Elie Buor, pour la moitié du Franchet. — *3 l. cire.*

Fief du Sable.

Donné à l'abbaye, en 1382, 9 nov^e par Pierre Bouchet, écuyer, s^{gr} Davaud par un tire sur parchemin.

Le fief du Sable fut arrenté au S^r de la Baugerie — *5 lv.*

Autres revenus — *13 av.*

Le S^r de la Florencière a partie en commun d'un comptant. — *3 f. av.*

La Chapelle-Achard.

Le fief de la Fouessière, *aliàs* ; de la Foizerie, (maisons, jardin et terres). — *1 l. 10 s.*

Claude Jacquert, Jean Chevraux (des Sables).

Ce ténement confronte aux landes de la Noüe (Fief de la Motte-Achard aux terres de la commanderie de Bourgneuf, et aux terres de la Glandière.

Teneurs de 1750 : Pierre Giraudin, Ch. Pénisson, M. Marchand, auparavant : Giles Cha[illegible]s, Pierre Burcier, Gilles Vrignon, Renée Martin, Jacques Chanveau, Michel Chabot.

Chaillé.

La Ravonnière, teneur de M^r de la Lardière, Jamet, Girandeau, Jean Baron, et autres parsonniers. — *30 sous.*

Jean Bouron. — René Renaudin, M^e Bernier. — *8 b. seigle.*

En juin 1750, Nicolas Catteron, Philippe Chauson, et leurs co-héritiers, propriétaires en partie du village et ténement de la Ravonnière, reconnaissent devoir ladite rente.

Saint-Vincent-sur-Jard.

La Minée (4 boisselées). — *1 b. froment.*

Déclaration de Magdeleine Leveque. — Les héritiers Pépins de Talmont.

La même Mag[d] Leveque, déclare une boisselée au fief de la Grenonne. — *5 sols.*

Le fief de Brenusson, sujet à rachapt, doit par ans — *10 sous.*

Mon[r] de la Garcellière (des Sables) Louise Perroteau, (1751).

En 1516, François Gosen, écuyer, S[r] de Brelesayre.

En 1602, l'abbé Pidoux, poursuit Jacob Pierre, et Jean des Forges, écuyers, sieurs de la Gabinière et St-Vincent-de-Jard, pour en obtenir le paiement de leur cens et devoir noble sur la *Minée* près le village de la Tigerie.

Le 20 octobre 1535, Ambroise des Herbiers, abbé de Bois-Grolland, baille des terres auprès de la seigneurie de la Brunière.

Saint-Hilaire de la Forest.

L'abbaye possédait dans cette paroisse, outre la ferme de Biard, le fief et seigneurie de l'Erablaye qui est de son annexe et divisée en plusieurs ténements nommé les Elays, le champ d'Avans, les Encloses, le Chauzeau, le Champ-Champ, etc. — *6 d., 1 pain blanc,* plus le terrage. Teneurs : 1749, M[e] Hidien André Joussemet. — *6 chapons, 30 saz d'avoine.*

Anne Butaud, Buet, de Caumont (1750), Michel Jolly, Robert de Gré, Louis Biaille et Louis Gaudin (1750) Catherine Birotheau, René Baritaud etc.

La maison presbytérale doit — *20 s.*

La maison de l'Isleau, près l'aumônerie ou les religieux recevaient leurs rentes, héritiers des Pepins, M. des Bertelières. — *1 l. 6 d.*

Maison Poulard. — *18 s.*

Maison Benatier. — *3 s.*

Maison Mathurin Martin, située en la basse ville, au canton des

Forges, tenant du côté à la grande rue qui conduit du canton des Forges au Vignaud en 1620, Pierre Perraine, chirurgien. — *2 s. 6 d.*

Jardin Tailliard (héritiers Guyet). — *2 s. 3 d.*

Les héritiers Nicolas Girard, p[r] la maison Tournois (Tavernier). — *3 s. 9 d.*

Maison occupée par Michel Guiet. — *2 s. 6 den.*

7 décembre 1751, Jean Orceau, rend 2 chambres basses avec une autre chambre servant de boutique avec jardin et deppendances. — *20 sols*, plus le marais Gerbaudière. — *2 sols.*

Maison Dinot, tenant au chemin par lequel on va et vient de Cadoret à la halle (Dinot, Blaise Morilleau, M[me] Boizard. — 8 *s.*

Maison Cherberotte et Le Quay Cherberotte (R. Dinot) 6 s.

Maison de Grudé (Benjamin) S[r] de la Doubletière. — 5 s.

V[e] Berton, Raclet, fille du S[r] Martin pour une maison. — *3 s. 3 d.*

Raclet de la Sauvagère, le S[r] de Puimichau, propriétaire près du fief de S[te] Hermine.

Le S[r] des Roullin (maison du Gué de Cherberotte). — 6 s.

L'abbaye de Bois-Grolland possède un fief près le village Brilionet dans les paroisses de S[t]-Aubin et de S[t]-Etienne, consistant en terrage, champars, droit de ventes, honneurs et autres émoluments de fief.

Prèz des Nouches, près d'Olonne. — 1 liv. cire.

Teneurs : Oliveau, François Le Pelletier, Bignonneau, Boivin, les dames du Lis Babarin, le S[r] de la Charmerie, de la Jarrie, Jeannet, M[me] Langevinière.

Champ-Chardon, près Olonne. *Teneurs* : Jean Bourjard et Boulineau de la Chaume ; Proteau et du Puy des Sables.

Terres des Gloriettes. — Ténement du four aban. du village de la Roulière — les cheminez de la Rouslière. *Teneurs :* Garats, *Prudome* Tibaudière, Jean Courcier de la Banduère, Bouhier de la Bergeire.

Titres prouvant que les religieux sont propriétaires des marais de Laurière. — Déclaration de Jean Buchet et de Jacques Richard (1620) — Martin, abbé de B.-G. en 1485, arrente à Marc Courcier 6 boisselées de terre en Olonne.

Nous sommes propriétaires d'un marais salant situé en l'Isle

d'Olonne, appelé le marais de Bois-Grolland contenant 24 aires. En outre, 12 aires en marais Macé, proche et dans le fief et seigneurie de Bressuire, *aliàs* : l'Isle d'Olonne, desquels marais René Pidoux, abbé de Bois-Grolland, rendit aveu, à d^lle Marie Maistre, mère et tutrice de Louis Roussay, S^gr de la Fretière, et du fief de Bressuire, en date du 14 juin 1604, et signé R. Pidoux, J. Charlin et J. Sorin, à la requête dudit abbé et couvant par lequel il déclare que le dit marais, est sujet au fief de Bressuire à sixte partie des fruits croissants sur les bossis et la dixme du sel au prieur de Vendôme.

Nota : que nous avons 12 aires de marais salants dans le marais de la Jallotière proche le village de Laurière dont nous sommes propriétaires.

Paroisse de Lairoux.

L'abbaye possède dans cette paroisse la *Maison noble du Poiré* dans la haute justice de Poiroux, d'où dépendent plusieurs ténements ou fief qui sont le ténement de Buchenois, sujet à la sixte partie des fruits y croissant comme bleds, chanvres de potage plus la dixme des aigneaux et gorets et des laines, savoir : de 13 toisons, une par an, et de 8 deniers de cens à Noël.

Déclaration : En 1651, Charle de la Boucherie, S^gr du Guy ; — 1637, Gabriel de la Cantinière, tuteur du S^gr du Guy ; 1676, — Jeanne Richard, V^e de Jacques Coutocheau, sieur de la Milletière ; — 1737, Mathurin Baradeau et Jean Guilllon.

Ténement de Villeneuve (sixte partie de fruits et à 2 l. de cens).

Ténement de Juchegrolle (sixte partie des fruits, dixme des porcs et agneaux, 4 chapons et 5 sols de cens) 1750. Décl^on de Marie-Jacqueline Mesnard, V^e de M^re François Duchesne, S^gr du Mesnil.

Le prieur de Lairoux, doit un chapon à cause d'un pré.

Le S^gr de la Touche au blanc. — *2 chapons.*

Le S^r François Citoys (1749) Charle Rouillé des Sables — *1 chapon.*

Marais de Champagné.

Mathurin David, Marie Arnaudet.

Marie et Suzanne Clavier, femme de Jacques Bernard, S^r de la Mé-

randière (1678). un boisseau de froment : Jean Perron, Mr de Cousize a été condamné à payer la rente.

Dit des *Assis*. — dépendant du Poiré, près le Marais Sauvage, entre le chenal de la maison de la Nonnerie tenant à l'Etrier du bois, et au marais des paroissiens — André Bretin doit par an 9 l.

En 1469, les religieux, appelés aux grandes assises de Champagné, prouvent que leur marais est franc et non sujet au rachat.

En 1536, Ambroise des Herbiers, abbé de B. G. arrenta ce marais à Thomas Gallois.

Les religieux ont le droit de faire faucher dans un pré qui relève de la métairie du Poiré une journée de trois faucheurs.

Titre en parchemin de 1316, d'un don fait à frère Symon du Poiré. — Donaon à l'abbaye de B. G. de la moitié d'une terre contenant 7 bées, proche la maison du Poiré — et le frère a acheté l'autre moitié.

En 1405, Jean Gueffard, vallet, Sgr de la Jousseniére, donne aux religieux. 4 journaux de pré.

En 1445, Jean de Chateaubriant au lieu d'un septrée de froment, donne plusieurs morceaux de terre avec des droits seigneuriaux pour affranchir sa rente.

En 1679, le roi de France ayant imposé la commune de Curzon à une imposition de 1500 fr. Les habitants de Curzon voulurent imposer les religieux et prétendirent qu'ils avaient usurpé un marais.

Les religieux ne refusèrent pas de contribuer à l'imposition, mais ils réclamèrent contre l'accusation mal fondée et dirigée contre eux d'avoir usurpé des terres, et à ce sujet ils firent preuve de leur légitime possession en produisant les titres de donation faite par Aimery de Benil, par son serviteur Renodus, par Gilbert de Mauvergne, Guy de la Poçonnerie et sa femme Alix — par la femme de Jean de Jard, Elizabeth, etc...

Guillaume de Mauléon a donné le 5e du marais de Curzon aux Religieux, qui en ont toujours joui et la preuve qu'il leur a toujours appartenu, c'est que lorsque les habitants de Curzon firent une tranchée pour l'écoulement des eaux, ils demandèrent l'autorisation de travailler à l'abbé de Gravelle qui la leur accorda.

Les droits de l'abbaye furent reconnus dans l'accord fait entre les habitants manants de la paroisse de Curzon, et ceux de Lairoux, au sujet de contestations qu'ils avaient pour le marais commun de Curzon,

contestation où parurent les Religieux (16 septembre 1693). L'imposition fut répartie de la façon suivante :

Les habitants de Lairoux payèrent. — *540 l.*

Ceux de Curzon. — *206 l., 5 sols.*

Et les religieux. — *120 l.* — Total : *866 l., 5 sols.*

Ryé.

Le fief que possède l'abbaye dans cette paroisse leur est devenu par le décès de dame Liesse, femme de Pierre Morand, cheval^r.

Dans l'aveu fait au Roy, l'abbé de B. G. déclare que l'abbaye possède dans la paroisse de Notre-Dame de Ryé, une petite maison Bourine appelée la Ligence des Rl^x de B. G. avec 4 sols de rente et 5 boisseaux tant oignons qu'ails.

Titres en parchemin de 1244, 1245, 1246, — donation de Guillaume d'Apremont (voir au cartulaire).

En 1535, Ambroise des Herbiers, abbé de B. G., donne à ferme perpétuelle à Coutony, paroissien de S^r h^el de Ryé 4 journaux de pré étant landes, sis en la paroisse de Ryé pour en payer par an la somme de 5 sols rendable à la maison appelée ligence des religieux et pour payer la sixte partie des fruits y croissant.

La Rouillière.

Faisant partie des terres du village du Bois, est sujette au devoir et terrage.

Fief de la Fredonnière.

Dans l'aveu rendu aux commissaires du Roy, l'an 1521, l'abbé de B. G. avoue tenir l'hostel métairie et Borderie de la Frédonnière et des appartenances de jardins et garennes situés dans la p^se de Saint-Martin de la Jonchère, qui peuvent valoir par an 90 septiers de bled, 28 s. en deniers, 4 chapons par pré et pâturage contenant 25 arpents sujets à être inondés des eaux douces et salées 5 ; par terrage de bled, un septier ; par comptant de vigne, 5 pipes de vin.

1385 Loüis, abbé de B. G. donne à Jean Gaillard, une maison située en la ville de la Jonchère p^r la somme de 40 s. de rente annuelle.

En 1297, Jean Grignon, valet, Sr de la Sigoïgne, donne à l'abbaye une pièce de terre sise dans son fief proche de la Fredonnière.

1320, René Chabot, donne une pièce de terre moyennant 2 s. de service par an et rachapt selon la coutume du pays.

1402, Pierre, abbé de B. G. donne à noble homme Pierre Bochet, président en la cour de Parlement, le bois des Pommeries, tenant au bois de la Bouchetière et au bois de Lalier, pour 25 s. de rente seulement, et de terrage lorsque ledit bien sera mis en terre labourable. Par contre échange, le dit Bochet, donne au dit abbé et religieux toutes les terres biens et meubles qu'il possédait à la Maugardière, à la Voisinière et à la Buotière.

1448, Maurice Bricot, donne à Laurent Bruet, une pièce de terre près du Port de l'abbaye et de la terre à la confrérie de sainte Catherine de la Jonchère Le même abbé donne à Brethomé Landais, une pièce de vigne sise dans le fief à la Dame, 6 boisselées dans le fief arrondea, la vigne sujette à 5e partie des fruits par droit de terrage et dixme seulement. En retour : Landois donne au couvent tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Poiroux, maisons, vergers, terres, préz bois, landes, rentes en deniers et autres choses quelconques.

1470, 1471, 1481, 1466 et 1453. Pierre et Olivier Poictevins, advouent tenir à foy et hommage, plus à 5 sols de rachapt abandonné deux petits fiefs, dépendant de la Prédonnière, les grandes et les petites chaffaudères, sises près la Jonchère. Il conste par l'adveu que le fief dépend de la seigneurie de la Sigoigne.

En 1491, Martin, abbé de B. G., donne à Thomas Barrinel, le ténement des rois moyennant 2 raz d'avoine et la 17me partie des fruits.

En 1513, Jean est abbé de B. G., en 1550, Louis Begaud (sans titre) donne des terres sujettes à la dixme et au terrage.

En 1579, Nicollas Fruncheteau, vend à Claude Hillaret, seigneur de la Bailliere, 12 journaux de vigne, dans le fief de Bariteau, près le village de Fontaine sujet à la 4 partie des fruits y croissant.

1214. Accord, d'après lequel le prieur de Bois-Golland, près Pouzauges, s'engage à payer annuellement au couvent de B.-G. 3 mines de froment pour le ténement de Marchieil,

Fief du Boisguichet (paroisse du Giver.)

Transaction de 1281, par laquelle Guillaume d'Apremont, chevalier, sgr de Poiroux, donne à l'abbé et aux Rlx de B. G. tout droit, justice

petite et grande jusqu'à 60 sols. seulement, dans le fief du Bois Guichet, sauve la haute justice et le pur empire et pouvoir du glaive qu'il se réserve.

1300, Confirmation de ce qui précède par Raoul d'Apremont.

Le sénéchal de Poiroux, reconnaît en 1475 qu'il ne peut tenir ses assises sur la terre de la juridiction des religieux de B. G.

1438, Maurice, abbé de B. G., arrente à Nicolas Martineau la maison de la Dutière et ses appartenances.

1511, Jean Barbarin, abbé de B. G., donne à Me Etienne Robet, une maison au bourg de St Martin de la Jonchère.

1391, Contrat par lequel 17 journaux devigne sis à la Bouchardière, près le fief du Sgr de Dissay, sont sujettis à la dime.

1463, Thomas, abbé de B. G. donne une pièce de terre à Thomas Vrignaud, parsse de Saint-Syre, et dans le fief du Bois-Guichet, moyennant 1 b. froment, une poule et le terrage au huit.

1592, Michel Bourseguin, fait aveu pour 12 boisselées de terre.

Aveu de Jean Chanay en 1524, pour une sabline, etc.

Aveu de Jean Bourreau en 1538, maisons à la Mainbourgère, parse de St-Martin du Gyvre.

Aveux de Mathurin Roy, Jean Verry, Pierre Coüilleaud, Guillaume Remans, Loüs Rousseau, Clément Piccorit, Guillaume Vrignaud, Jean Boursequin, André Porcher, Clément Sarrasin, Nicolas Bretineau Jean Hervé, Pierre Jarry, Menoteau, Nicollas Folliot, Vincent Roy, Pierre Chanelou, etc.

En 1438, l'abbé Maurice donne à ferme la terre de la Dorin, et autres parcelles à Jean Hillaret et Morisset.

1512, Jean Barbarin, abbé de B. G. arrente des terres à Me Etienne Robet.

Fief de la Sigoigne.

Titre en parchemin datté de l'an 1360 contenant le don du fief de la Sigoïgne fait par noble dame Jeanne de Broussay, dame du Mauberon, aux Rlx de B. G.

Adveux dudit fief vendu au Seigneur de St Sornin duquel il relève depuis l'an 1441, jusqu'en l'an 1594.

Les Relix déclarent lui devoir : *primo* : le dit fief à foy et hommage

plain et à rachapt quand le cas y advient ; une paire d'éperons blancs, et 2 sols de service.

Dans ce fief (p^re de la Jonchère), le dit abbé a droit de terrage à raison de la moitié de la dix et septième des fruits y croissants par labour, terrage qui peut valoir par an dix septiers de blés, plus le droit de complanter les fruits de certains fiefs de vigne.

Le dit abbé possède à domaine dans le fief des morettes une pièce de vignes les deux pars blanches et l'autre chauchée.

Les teneurs du village de la Sigoigne doivent 29 s. et 25 b. de froment, plus doivent les Roupelins 2 sept. bled moitié froment moitié meture, plus 13 chapons trois quarts et une poule — plus une mine de meture et 6 deniers de service que doivent par chacun an, les Rl^x, abbé, et couvent, d'Angles à cause du fief Loubet — plus le tiers des profits de la foire de S^t Cyre qui peuvent valoir par an 2 sols — plus il a le droit dans ladite seigneurie de bailler justage et mesure à ceux qui vendent vin audit lieu de S^t Cyre ledit jour de la foire et droit en la 3^e partie dudit justage.

Olivier Poictevin, S^gr de la Florentière tient à foy et hommage plain, un fief sous ledit abbé, les Grandes et Petites Chaffaudières, sujettes à une paire d'éperons blancs de service et à rachat aboné quand le cas y advient à 25 sols.

Sur toutes lesquelles choses ledit abbé a droit d'assises et juridiction basse pour tous les droits qui en dépendent.

1455. Maurice, abbé de B. G. donne à jamais à Maurice et à Laurent Buxchris et à Etienne Ferré, certaines maisons et terres situées dans le village de la Sigoigne moyennant par an, la rente de 1 septier de froment, 1 septier meture, 4 raz avoine et une poule.

Concession à Guillaume Normant, par l'abbé Pierre, en 1409.

Déclaration de Jean Frontenet, Guillaume Gabouin, Pierre Bouchage, Jacque Brechet, Pierre Chaillé, André Bouin, Joachim Carache, Louis Fèvre, Pierre Ferron, etc...

Le Seigneur de S^t-Sornin devait sur la terre des Fossés un chapon. — Sur d'autres terres, un autre chapon — 8 raz avoine, un quart froment et la poche — 4 bois^x froment et sur des prez étant de la Chenellie, 6 deniers, etc...

Fèves.

8 boisseaux de fèves étaient dus par les teneurs des marais de la Cherfoisière paroisse de S^t-Hilaire de Talmond.

Teneurs : Jacques Gaudin des Sables, Me Jean Grudé, M. de la Tigerie, procureur de Talmond, Modo, ses héritiers, Modo, maître Marchais.

Pré Simon (par. de St-Hilaire de Talmond).

Rente noble, féodale et solidaire, à Noël. — *5 sols*,
Modo, Jeanne Magneau, Ve Bignonneau, Mathurin Arnou.

Fief Sainte-Hermine.

Vigne sur laquelle est dû par an, devoir noble à Noël. — *2 sols.*
Modo Pierre Boisard, laboureur, Jacque Guyet.

Pré des Grillères.

Jean Maroilleau. — *5 sols.*

La pièce des Closaux et Brossails.

Veuve Guignaiseau et Luc Brisard, solidaires. — *8 sols, 4 den.*

La Vrignolle.

Ve Guimoizeau. — *8 sols, 8 den.*

Pré de la Fontaine.

Il est dû la rente solidaire de — *2 sols, 2 d.*
Luc Brisard et veuve Guimoizeau. — *1 chapon.*

La Vigne.

Luc Brisard, cens. — *8 den.*

Le Clos-Robert.

M. Gueffier, demt à Paris. — *60 l.*

M. l'abbé Mandret, paie cette rente. — M. Donat, de la Rochelle, a acheté ce bien de M. Gueffier.

Le Clos à l'abbé.

Mlle Lamotte-Corau, M. du Cherpreau, mari de la susdite, 24 *s.*, *d.*, plus une livre de cire.

Le Fief Gahan.

Rente féodale de — *22 l.*

M. de Bergerion Mlle de la Dive, solidaires, à la Grassière et à Sainte-Foy.

Champagné.

M. de Selinès. — *9 l.*

CONSTANT VERGER.

FIN.

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(*Suite*[1])

---

65. — DURANDUS

1278-1292

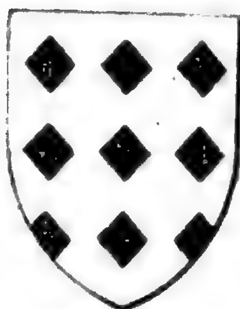

Durandus, *Durannus*, *Durand*, —dit de Rennes, du lieu de sa naissance, était trésorier, c'est-à-dire sacriste de l'église de Nantes et celui même que Guillaume de Verne commit en 1269 pour faire des monitions au duc, lorsqu'il fut élu évêque de Nantes en 1278. Il n'eut pas, comme ses prédécesseurs, le chagrin de se voir brouillé avec le duc à son avènement au siège ; il eut au contraire, la consolation de recevoir à abso-

[1] Voir la VI[e] année, 1[re] livraison.

lution le jeudi saint (30 mars) de l'an 1279, Olivier de Clisson, Gérard de Chabot et Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges, excommuniés par son prédécesseur. La cérémonie se fit suivant la coutume alors observée à Nantes pour les pécheurs publics[1]. En mars 1285, Durand baptisa à Saint-Florent-le-Vieil[2], Jean fils d'Arthur de Bretagne et de la vicomtesse Marie de Limoges[3]. Le jeune prince qui fut plus tard le duc Jean III, né à Chasteauceaux le jeudi de la première semaine de carême, 8 février, ou le lendemain, d'après la *Chronique de Meillerai*, fut tenu sur les fonts de baptême en qualité de parrain, par Jean de Bocat, ou Boxat, abbé de Paimpont.

Quatre ans après, l'évêque de Nantes autorisa avec plusieurs autres prélats de la province, Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, à chasser entièrement les Juifs, les Lombards, les Caourcins et les autres usuriers des provinces de l'Anjou et du Maine, et, en raison des pertes que lui causait cette expulsion, ils lui cédèrent, pour un an seulement, la levée de six deniers sur tous les gens des deux provinces servant à gage, et trois deniers sur chaque marché[4].

Durand s'excusa en 1291, on ne sait pourquoi, d'assister à la consécration de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers. L'année suivante, en janvier, il assista au concile de cette ville, qui ne figure pas entré dans la collection des conciles et où, sur l'ordre du Pape, il fut délibéré du recouvrement de la Terre sainte. Il mourut, d'après l'obituaire de la

[1] Cet usage a continué jusqu'à Antoine de Créqui, premier du nom, l'an 1562, époque à laquelle cette coutume cessa, le chapitre voulant faire la cérémonie en l'absence de l'évêque, au préjudice de Gilles de Gand, évêque de Rouënne, son grand vicaire. (Titres du chap. dans l'*Hist. de Bret.* t. II, p. 424. — *Ordin. Nannet.*, 1263.) Extrait de Travers.

[2] Saint-Florent-le-Vieil n'était alors d'aucun diocèse, après avoir appartenu longtemps à celui de Poitiers, et ensuite à celui d'Angers.

[3] Il était arrière-petit-fils de Jean Le Roux, dont son père, Arthur, était le petit-fils.

[4] Chambre des comptes de Paris. — *Hist. de Sablé*, p. 411.

cathédrale, le mardi 6 mai 1292. Le nécrologe de Géneston, place sa mort en 1288 ; Du Paz et les Frères Sainte-Marthe la reculent jusqu'en 1294. Dom Morice et l'abbé Travers s'en réfèrent à l'obituaire de Nantes. Selon Albert de Morlaix, Durand mourut à Fougeray (alors du diocèse de Nantes et aujourd'hui de Rennes), où l'on a conservé, écrit le chanoine Guillotin de Corson, une vague tradition de sa mort ; son corps rapporté à Nantes, reçut la sépulture près du grand autel. Ses ossements, découverts en 1618, furent déposés derrière le grand autel, vis-à-vis du lieu où ils étaient auparavant.

Cet évêque n'eut aucun démêlé avec les ducs. Les grosses sommes qui lui furent payées pour dédommagements stipulés à ses prédécesseurs lui permirent d'augmenter les revenus de l'Evêché. Il acquit le jeudi avant la Toussaint 1281 (30 octobre), pour la somme de soixante-dix livres, les dîmes de blé, vin, lin, agneaux, chanvre, etc., que Jean Caffin possédait à Vallez dans le canton d'Escoublac. Il réunit à son domaine, en 1283, quelques dîmes de la paroisse de Treillières et à l'évêché, au mois de septembre 1291, quelques petits fonds qu'il acquit de Guillaume de Ferrière, varlet, et de sa femme, du consentement de leur fils aîné, dans la paroisse de Chefsail, (Ste-Luce)[1] ; il augmenta les domaines de l'ancienne maison de plaisance des évêques de Nantes[2] de petits fonds d'une valeur de trente-sept livres, soit quatorze à quinze marcs d'argent. Le même évêque, et ce fut son plus riche acquêt, acheta pour lui et ses sucesseurs, de Jehan, seigneur de Machecoul, trente livres de rente sur les dîmes de Saint-Cyr.

Durand de Rennes fit usage d'un sceau sur lequel était représenté un évêque bénissant, tenant la crosse tournée en dehors. Légende : ✝ *S. Durandi, Dei gracia Episcopi nannetensis*. Le contre-sceau représente dans le champ une mitre

[1] Titres de l'Evêché.

[2] Chefsail, ou plutôt, Le Chassais, était situé en la paroisse de Sainte-Luce, autrefois appelée elle-même Chefsail.

de profil, cantonné de quatre roses. Légende : *contra S. Durandi Epi nannet.* Ce sceau est en cire verte et est apposé sur queue de parchemin à un acte de 1283[1].

Chez les anciens, la rose était (c'est M. de la Nicollière qui parle) le symbole du secret ; de là l'origine du proverbe : *Sub rosâ,* par allusion à une chose devant être tenue secrète[2]. Il faut donc voir dans les quatre roses de ce contre-sceau, la consécration de cette particularité, plutôt qu'un ornement de fantaisie.

Une famille Durand, maintenue d'ancienne extraction en 1668, et assez richement possessionnée dans les paroisses d'Ercé en la Mée et Thourie (évêché de Rennes), de Rougé (évêché de Nantes), qui donna à Villeneuve un abbé mort en 1407, pourrait bien être celle de notre évêque. Suivant M. de Courcy, elle portait : *d'argent à neuf losanges de sable, 3. 3. 3.* Le procès-verbal des églises rurales de la baronnie de Châteaubriant en 1663, donne à un sieur Durand, seigneur de la Minière et du Rouvre, un écusson *losangé d'or et de gueules,* comme il a été reproduit sur les vitraux de l'église de Rougé[3].

66. — HENRI II DE CALESTRIE

1292-1297

Henri II de Calestrie, — originaire de Tréguier, fut élu en 1292 et sacré l'année suivante à Tours, par l'archevêque Regnaud de Montbason. C'était pendant la vacance du siège à Rome. Tous les évêques suffragants de la métropole honorèrent de leur présence cette cérémonie[4], Thibaud de Pouancé, l'évêque de Dol excepté.

[1] *Archevêchés et Evêchés de France.* Collection Gaignières, t. CXII, Bibliothèque nationale.

[2] La recherche du blason par Ménestrier, Paris, 1673, p. 257.

[3] Bulletin de la *Société archéologique de Nantes*, pp. 77-78 et suivantes.

[4] Ces évêques étaient, pour la Bretagne : Guillaume de la Roche-Tangui, de Rennes, — Guillaume de Kersauson, de Léon, — Robert du Pont, de Saint-Malo, — Geoffroy de Tournemine, de Tréguier, — Alain Morel, de Cornouaille, — Guillaume Guéguin, de Saint-Brieuc, — et Henri Tors, de Vannes.

Les renseignements généalogiques et sigillographiques font complètement défaut sur ce prélat. Il fut, en 1295, témoin de la fondation faite le lundi 15 août, à Morlaix, de la collégiale de Notre-Dame-du-Mûr, par le duc Jean II, en présence de Geoffroy de Tournemine, évêque de Tréguier (et dans le diocèse duquel se trouvait le nouveau chapitre), de Guillaume de la Roche-Tangui, évêque de Rennes, Thibaud de Pouancé, évêque de Dol et Guillaume de Kersauson, évêque de Léon.

Henri de Calestrie mourut à la fin de 1297. Le duc Jean II tenait cette année-là, les revenus de l'évêché en son pouvoir, par droit de régale, ce siège étant vacant. Henri a donné quatre livres de rente au chapitre pour faire sa mémoire, qui fut fixée au 15 mai, d'après le *Livre des Anniversaires*.

Nous ne pouvons ici adopter la thèse de M. de la Nicollière, qui refuse de placer un autre Henri, après celui dont nous parlons ; rejetant Travers et tous les auteurs qui ont admis Henri III, il trouve que la similitude de date, sinon de nom pour la mémoire des deux prélats, dans le *Livre des Anniversaires*, prouve une identité de personnage. S'il n'y avait, en effet, que cette raison, nous serions, nous aussi, disposé à ne pas admettre Henri III, mais ce n'est pas sur cet argument que s'appuie Travers, mais bien sur la tenue en régie des revenus de l'évêché par le duc Jean II en 1298, ce *siège étant vacant*. Or, ce fait est cité aux archives du château de Nantes, arm. 5, B, n. 17, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 1225. C'est aussi la raison qui nous décide à insérer le suivant dans le catalogue.

67. — HENRI III

1298-1304

Henri III — fut élu en 1298 sous le pontificat de Boniface VIII et le règne en Bretagne du duc Jean II. Sacré en janvier 1299, il assista aussitôt après au concile tenu à Châteaugontier par l'archevêque de Rouen en présence des évêques de la province. Il eut une contestation à ce concile, avec l'évêque de Saint-

Malo pour la troisième place à la droite de l'archevêque : elle fut occupée par Robert de Pont-l'Abbé, qui en était alors titulaire, Henri se contenta de protester pour ne pas troubler l'assemblée et aussi pour réserver ses droits. L'évêque de Nantes se trouvait à Paris en 1301, et y souscrivit avec les suffragants de Tours, le dimanche de la Passion (19 mars), la réponse que le clergé donna au roi Philippe le Bel, qui l'avait consulté sur la conduite à tenir envers Boniface VIII et de la manière dont il pouvait défendre les droites du royaume contre les entreprises de ce pape[1].

Henri approuva la bulle *Unam Sanctam*[2] en 1302 et mourut deux ans après, le 15 octobre, d'après l'obituaire de Géneston. Sa mémoire était fondée à ce jour au livre des anniversaires. En 1304, on trouve un décret de l'évêque Henri rappelant qu'il a élevé un autel dans la cathédrale, en l'honneur de sainte Anne et assignant une rente de 20 livres au titulaire de ce bénéfice, à la condition qu'il sera prêtre et sera résidant (*Arch. départ.* série G. I.)

Nous avons de cet évêque plusieurs statuts synodaux : Il y accorde entre autres 10 jours d'indulgence à ceux qui, véritablement contrits et confessés (il n'ajoute pas absous et communiés), assistent les dimanches et fêtes, à la cathédrale ou aux paroisses, à la messe depuis le commencement jusqu'à la fin, et se tiennent dévotement à genoux depuis l'élévation de l'hostie jusqu'à celle du calice[3] : Le successeur d'Henri renouvela ses statuts.

[1] *Gest. Guill. Le Maire, spicil. archev.*, t. x.

[2] Dupas, *Hist. du différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII*, p. 86.

[3] Cette élévation ne s'entend point de celle qui se fait aujourd'hui après consécration, mais de celle qui se fait avant le Pater, à ces paroles : *Omnis honor et gloria*, élévation autrefois plus sensible et la seule élévation du calice qu'on fit alors.

68. — DANIEL VIGIER

1305–1337

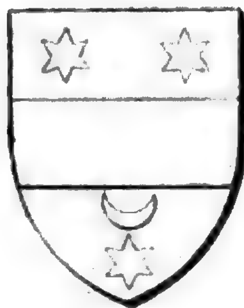

Daniel Vigier. — Ce prélat, qui appartenait au chapitre de Nantes, lorsqu'il fut élu évêque, était né en la paroisse de Guémené-Penfao, dans le diocèse, d'où le nom de Guémené a souvent été ajouté à son propre nom patronymique le Vayer, Veyer ou Vigier.

Tout porte à croire qu'il appartenait à la famille Le Vayer, possessionnée dans les évêchés de Rennes, Vannes et Saint-Brieuc et d'ancienne extraction, qui portait : ***de gueules, à la bande accostée en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or.***

La branche aînée de cette maison s'est fondue dans Budes en 1507[1]. La généalogie de Bruc nous apprend que Philippe Le Vayer, sœur de l'évêque de Nantes, ayant épousé Pierre de Callac, maria sa fille Adelice à Guillaume de Bruc[2]. En 1281, Pierre Vigier, chevalier, avec Théophanie, sa femme et Guillaume, son fils, fit un accord avec l'abbaye de Melleray, au sujet de certains droits[3]. Ces trois personnes devaient être

[1] *Arm. de Bret.*, par P. de Courcy, t. II, p. 475.

[2] *Généal. de Bruc, Nov. univ. de France*, par Saint-Allais, t. X, p. 335.

[3] Biblioth. nation. *Blancs-Manteaux*, vol. XXXVI.

de la famille de l'évêque, Daniel, l'un des évêques les plus remarquables qui gouvernèrent ce diocèse, fut élu et sacré en 1304, sous le pontificat de Benoit XI et le règne de Jean II en Bretagne. Il dut nécessairement faire travailler à sa cathédrale pendant son long épiscopat. Aussi, M. de la Nicollière pense-t-il pouvoir, sans cependant rien décider, lui attribuer un des écussons de la tour absidale de la cathédrale, élevée, on se le rappelle, en 1208, par Geoffroi Pantin. Cet écusson, dont les émaux sont frustes, porte sur fond de — *une fasce de... accompagnée en chef de 2 étoiles ou molettes d'éperons, et en pointe d'un croissant surmontant une étoile ou une molette de...*, pièces héraldiques qui se rapprochent beaucoup, on le voit, de celles de la famille Le Vayer, citée par Courcy.

Le mercredi après la quadragésime, 23 février 1306, Daniel érigea le canonicat de Pierre d'Esvignéi, en dignité de doyen du chapitre, érection qui rendit le doyen, curé du bas chœur pour tous sacrements.

La grande affaire agitée depuis près d'un siècle entre le clergé et les ducs Pierre Mauclerc, Jean I, Jean II et Arthur II, au sujet du *past nuptial, ou tierçage*, que l'on appelait le *jugement des morts*, qui donnait au clergé le tiers des meubles d'un homme et d'une femme à leur mort, ainsi qu'à l'occasion de quelques autres droits ecclésiastiques et de dîmes inféodées, se poursuivait vivement alors, et prit fin vers l'an 1308. Le clergé de Bretagne députa à cet effet l'évêque Daniel et Nicolas de Guémené, curé de Saint-Mars-de-Coutais, dans le diocèse, vers le pape Clément V, qui, du au consentement des députés du clergé et de ceux du duc Arthur II, de la noblesse et du peuple, fixa le *past nuptial* à trois sols pour les personnes aisées et à deux sols pour les autres. Il réduisit le tierçage au neuvième des meubles ; c'est le droit curial appelé *neume*, réduit lui-même par les arrêts du Parlement, de 1562, 1602, etc., au neuvième d'un tiers, ou à la vingt-septième partie des biens meubles des seuls roturiers pour les lieux où les curés n'ont point de dîmes, et

lorsque le tiers des meubles restants, les frais funéraires et les dettes mobilières payés, se monte à quarante sols monnaie ou quarante-huit sols tournois, selon qu'il fut arrêté entre les parties.

Après son retour d'Avignon, l'évêque de Nantes unit en 1311 les deux doyennés de Nantes et de la Chrétienté qui comprenaient toutes les paroisses du diocèse entre l'Erdre et la Loire, et allaient de la ville jusqu'à l'Erdre. Il obtint également du pape Clément V, un rescrit qui partageait les 21 prébendes du chapitre en sept sacerdotales, sept diaconales et sept subdiaconales. Peu après ce règlement, il se rendit au concile de Vienne, en Dauphiné, où il fut traité de l'abolition des Templiers.

Après la conclusion du concile, Daniel revint à Nantes en 1312, muni de quatre brefs du Souverain-Pontife. Le 1er, du 23 juin, donnait à l'évêque de Nantes le pouvoir de commettre, durant trois années, quelque ecclésiastique pour réconcilier les églises polluées[1]. Les trois autres, du 29 juin suivant, lui accordaient les droits : 1° d'avoir près de lui, pendant 3 ans, trois chapelains dispensés de résider à leurs bénéfices, prébendes, cures, etc., tout en en percevant les fruits ; 2° de choisir, à partir du jour de la date du but, un confesseur séculier ou régulier, jusqu'à Noël inclusivement ; 3° de créer deux notaires apostoliques dans le diocèse[2].

De deux autres bulles du 3 et du 13 juillet 1312, et datées de Vaison, la première unissait les revenus de la paroisse de Saint-Cyr-en-Rays à la mense épiscopale, qui, selon l'assurance de l'évêque, ne passait pas la somme de mille quarante livres petits tournois de revenu annuel[3] ; la seconde confirmait le partage des prébendes.

Il existe aux archives départementales, titres de l'évêché,

[1] Labbé *Concil.* t. x, part. 2, p. 1544.

[2] Id., *ibid.*

[3] Titres de l'Evêché.

série G I, une sentence du commissaire apostolique Bertrand de Sentio et datée d'Avignon, le 6 juillet 1320, annulant une citation irrégulière du prieur de Saint-Géréon, Pierre de Girouard, qui disputait à Daniel certains droits de juridiction, déclarant que l'évêque de Nantes ne peut être cité que devant le métropolitain ou le pape, et que l'église de Nantes ne relève que d'eux.

Le 1er août 1321, le pape Jean XXII renouvela et confirma la bulle de Clément V[1]. Deux ans auparavant, les Carmes s'étaient établis à Nantes. En 1325, l'évêque Daniel forma la collégiale de Nantes par l'érection de plusieurs chapellenies de l'église Notre-Dame en canonicats. L'évêque et les officiers du duc eurent, dans les mêmes temps, plusieurs altercations pour les droits et prééminences de fief.

« Du lendemain de la Saint-Michel 1336, on trouve la cession » d'une maison sur la chaussée de Barbin, faite au sieur évêque » de Nantes, pour 300 lv. à lui deues pour la ferme des moulins » de Barbin. » (*Archives départementales*, titres de l'évêché, série G I.) Daniel Vigier fit avec le duc Jean III un arrêté de police, pour chacun ses hommes et vassaux, le samedi après la Purification (3 février) de l'an 1336 ; on en a un collationné authentique du 30 septembre 1438, parmi les papiers de la ville, sac A, *bis*.

L'évêque Daniel mourut le 12 février 1337, après avoir gouverné l'église de Nantes pendant trente-deux ans. Il fut inhumé dans sa cathédrale contre le second pilier de la nef, à gauche en entrant, près de la chapelle paroissiale de Saint-Jean-Baptiste. Son tombeau, construit en pierre, était recouvert d'une table de marbre noir, sur laquelle « autour de sa représentation, gravée au trait, » se lisait l'épitaphe suivante :

[1] Le pape Clément V, mort le 20 avril 1314 fonda dans l'église de Nantes, son anniversaire, pour l'entretien duquel il donna 40 sols de rente au chapitre et 40 sols idem au bas-chœur. Le livre des anniversaires l'a fixé au 28 mai.

Anno Domini MCCCXXXVII, die veneris XII mensis februarii, obiit reverendus pater et dominus Daniel Vigerii de Guimeneio, Nannetensis diocesis orundus, qui per trigenta et duos cum dimidio, rexit laudabiliter ecclesiam Nannetensem; cujus anima in pace cum sanctis angelis requiescat. Amen[1].

Il a fondé à la cathédrale un anniversaire avec vigile des morts, tous les lundis du mois, à six cierges aux vigiles et à huit cierges à la messe, un mémoire pour ses parents le 7 août et un anniversaire solennel à douze cierges devant l'autel et deux dans les chandeliers. Il a donné pour ce service dix livres monnaie de rente annuelle et trente-neuf livres aussi monnaie pour les trois autres anniversaires[2].

D'après le registre du chapitre de Saint-Pierre, ces anniversaires étaient fixés aux premiers lundis de février, mars, avril, mai et juin.

Nous avons de l'évêque Daniel des statuts donnés par dom Martène, dans son *Trésor des Anecdotes*, t. III, publiés depuis par dom Morice, t. I, p. 1382. Ils sont du commencement de l'épiscopat de Daniel, avant le concile général de Vienne, en 1311.

(La suite prochainement.) J. DE KERSAUSON.

[1] *Archevêches et Évêchés de France*, collect Gaignières, p. 180, Bibl. nat.
[2] Livre manuscrit des anniversaires.

LE MARIAGE DU PÈRE DE LE SAGE

20 Septembre 1665

A l'heure où sur l'initiative du zélé directeur de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, l'on s'apprête à élever sur l'une des places publiques de la ville de Vannes, une statue à Alain-René Le Sage, l'une des gloires littéraires de la Bretagne au XVIIe siècle, nous croyons être agréables aux lecteurs de la *Revue historique de l'Ouest* en rapportant ici l'acte de mariage du père de l'illustre écrivain, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dernièrement dans les anciens registres paroissiaux de Notre-Dame de Redon et que nous avons tout lieu de croire complètement inédit.

« Je, *Gilles Mancel*, prêtre, curé de la paroisse Notre-Dame de Redon, certifie, que ce vingtième septembre mil six cent soixante-cinq, Noble homme *Claude Le Sage*, sr de *Kerbistoul*, avocat en la court, greffier de la juridiction royale de Rhuis et damoiselle *Jeanne Brenugat*, de cette paroisse, après les fiances et la première publication de leur futur mariage canoniquement faite sans opposition et empêchement, et au moyen de la dispense de deux autres bans de leur dit mariage, de Monsieur le vicaire général de Vannes, du 16 dudit mois, signé : *Le Gallois*, et plus bas : Par mondit sieur vicaire Général : *Nicolazo*, secr.; — et qu'Honorable homme *Jan L'Ollivier*, marchant et damoiselle *Françoise Brenugat*, sœur germaine de la dite *Jeanne*, tous deux de cette paroisse, après les fiances et la publication des trois bans de leur futur mariage, canoniquement faite sans opposition ni empêchement, ont été les uns et les autres, à même jour et heure espousez en l'église parochiale Notre-Dame de Redon, par moi susdit curé, présent, qui les ai conjoints en mariage, ayant au préalable reçu leurs mutuels consentements auxdits mariages par parole et de présent. Témoins les soussignés ; Et ai donné aux mariés susdits la Bénédiction nuptiale devant le saint sacrifice de la Messe, suivant l'ordre prescrit par notre Mère la sainte église. En foy de tout quoi, j'ai signé lesdits jours et an que devant. *Mancel; — Claude Le Sage ; — Jeanne Brenugat ; — J. Ollivier; — Françoise Brenugat; — Renée Brenugat ; — Suzanne Le Sage; — Bouscailhou ; — Brenugat; — Fouscher; — Authueil; — Boué Graincou; Legoff*[1]. »

C'est de ce mariage que devait naître à Sarzeau, trois ans après, le 8 mai 1668, Alain-René Le Sage, ondoyé dans cette paroisse le lendemain 9 mai, y baptisé le 13 décembre de ladite année et mort à Boulogne-sur-Mer le 1er novembre 1747.

Cte Régis de l'Estourbeillon.

[1] Anc. reg. par. de *Notre-Dame de Redon*.

CHARTES INÉDITES

TIRÉES DES ARCHIVES DE PAMPELUNE ET DE SORIA

Relatives à Du Guesclin et à ses compagnons d'armes

(TEXTE ET COMMENTAIRE)

Les États de Navarre chargèrent, au siècle dernier, Liciniano Saez, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Dominique de Silos, de dresser un inventaire des documents conservés dans les archives de Pampelune. Ce religieux, qui remplissait dans son monastère la charge d'archiviste, ne fut pas effrayé par la grandeur de l'entreprise, et sut la mener à bonne fin dans l'espace de quelques années. Tout en inventoriant les chartes de l'ancien royaume de Navarre, réduit depuis 1512 à l'état de simple province espagnole, il faisait transcrire, par des copistes placés sous ses ordres, les documents qui lui paraissaient le plus intéressants, et propres à servir à l'histoire du pays. Il composa ainsi une dizaine de volumes grand in-4°, de pièces de toute sorte, depuis les traités d'alliance, lettres, mandats, diplômes royaux, ordonnances,

jusqu'aux simples montres d'hommes d'armes, comptes de recettes ou de dépenses, etc., et il en enrichit la bibliothèque de son monastère[1].

En 1835, les bénédictins de Silos durent se disperser, au moment de la suppression de tous les ordres religieux en Espagne, et devant la menace d'une expulsion à main armée. Les précieux manuscrits, dont nous venons de faire mention, restèrent sous la garde du dernier abbé, dom Rodrigue Echavarria y Briones, qui fut alors pourvu de la cure de Silos. Il remplit ces modestes fonctions, qui lui permettaient de veiller sur sa chère abbaye, jusqu'en 1854, époque à laquelle il fut nommé évêque de Ségovie. Ce digne prélat, voulant mettre à l'abri une partie des richesses amassées par ses prédécesseurs, emporta avec lui les volumes relatifs à l'histoire de la Navarre; il les fit renfermer dans un certain nombre de caisses cadenassées, qui depuis lors furent gardées en dépôt dans le palais épiscopal de Ségovie.

Nous n'avons pas à raconter ici comment, en 1880, une expulsion vint repeupler l'antique abbaye qu'une expulsion avait rendue déserte un demi-siècle auparavant, ni comment les fils de Saint-Benoit, chassés de France, reprirent possession du monastère de Silos. Il nous suffira de dire qu'aucun effort n'a été épargné pour reconstituer l'ancien patrimoine de la famille monastique. Il y a des pertes qui n'ont pu se réparer, il est vrai, comme celle de cette Bible incunable, vendue peu avant l'arrivée des expulsés français, et rachetée tout récemment par un bibliophile anglais au prix de 93.000 fr. Le précieux dépôt gardé à Ségovie aurait pu subir le même sort, ou du moins ne pas faire retour à Silos, surtout depuis la mort de Mgr Echavarria, survenue en 1876. Mais

[1] On doit à ce religieux différents ouvrages : 1° *Tratado de las Monedas del Rey Enrique III.* — Madrid, 1796, in-fol.— 2° *Tratado de las Monedas del Rey Enrique IV* y su correspondencia con las del Rey Carlos V.—Madrid, 1805, in-fol. — 3° Apendice à la Cronica del Rey Juan II.

les intentions du pieux Prélat, bien connues de son entourage, furent respectées ; et, à la suite de négociations, dans le détail desquelles nous ne croyons pas utile d'entrer, les volumes copiés il y a plus d'un siècle, par les soins de dom Liciniano Saez, à Pampelune, furent réintégrés au monastère de Saint-Dominique de Silos. Le R. P. Dom Marius Férotin, qui a succédé à dom Saez dans la charge d'archiviste, a bien voulu nous signaler dans cette importante collection cinq chartes concernant le séjour de Du Guesclin et de ses compagnons d'armes en Espagne. Les trois premières sont rédigées, en espagnol et les deux autres en français. Nous avons pensé que tout ce qui touche au vaillant Connétable doit avoir de l'intérêt pour les lecteurs de la *Revue historique de l'Ouest*, que la scène se passe d'un côté ou de l'autre des Pyrénées[1].

Nous donnerons les chartes qui nous occupent dans l'ordre chronologique, en les accompagnant d'un sommaire étendu, et de commentaires destinés à les rattacher à l'histoire générale de cette époque. Il nous a semblé que le sommaire offre cet avantage sur une traduction littérale, d'éviter au lecteur l'ennui résultant des longueurs, des répétitions et de la rédaction parfois incorrecte et monotone de certaines de ces pièces.

Nous y joindrons une ordonnance royale de beaucoup postérieure (20 juil. 1384), extraite des archives de Soria, où il est fait mention de Du Guesclin.

[1] Nous profitons de cette occasion pour leur apprendre que M. Siméon Luce, que nous avions choisi comme arbitre entre Froissart et Pedro de Ayala, dans notre dissertation sur du Guesclin et le drame du château de Montiel, a eu l'amabilité de nous écrire pour nous faire savoir qu'il approuve nos conclusions tendant à justifier Bertrand du Guesclin de tout reproche de trahison. Nous sommes heureux d'avoir reçu cette approbation de la part du juge le plus compétent que nous pussions choisir. C'est un peu à son instigation que nous publions les documents suivants, que nous croyons pouvoir donner comme inédits. Cette fois encore, nous soumettons à sa bienveillante appréciation les conjectures que nous aurons lieu d'émettre au cours de notre étude, son titre incontesté d'historien du connétable et ses travaux antérieurs lui donnant toute autorité pour rendre un arrêt définitif en cette matière.

Ire CHARTE

Le premier document que nous reproduisons est une lettre datée du 8 mars, et que nous croyons devoir rapporter à l'année 1366. Dom Saez ajoute une note constatant que la copie est faite d'après l'original. L'auteur ne signe pas ; il écrit de Tudela, ville du royaume de Navarre, sur l'Èbre, et s'adresse à un ami dont nous ne connaissons pas davantage le nom.

Sommaire : L'auteur de la lettre annonce que les Anglais viennent de passer (par la Navarre), pour entrer en Castille, non sans beaucoup d'honneur et de profit pour le Roi (de Navarre). Le jour même où il écrit, dimanche, 8 mars, Bertrand du Guesclin s'est présenté aux portes de Tudela, et, dès qu'il sut que le Roi n'y était pas, il s'éloigna dans la direction de Cascante, pour y camper. Ses partisans se sont déjà emparés de vive force de cette place, d'Ablitas, de Murchante, de Monteagudo; ils les ont ruinées à tout jamais ainsi que les localités des environs, à l'exception de Corella. C'est pourquoi il (l'auteur de la lettre) se propose de partir le lendemain matin, avec Messire Eustache-Jean Testador et d'autres compagnons, pour joindre Bertrand du Guesclin et le comte de la Marche à Cascante, dans le but de les y retenir, si possible, jusqu'à la venue du Roi. Il charge le destinataire de faire parvenir en toute hâte au Roi la lettre incluse ; il confie le tout à un jeune homme au service de Pierre Ezquerra. Il lui recommande encore de trouver un bon messager, qui marche jour et nuit, pour rejoindre D. Carlos, car il convient que celui-ci soit à Tudela le jeudi suivant (11 mars). Enfin il le prie de demander à Barthélemy Darre qu'il veuille bien donner à Pierre Ezquerra l'argent qui lui revient, de peur d'être puni par le Roi[1].

[1] Cette dernière phrase ne laisse pas d'être un peu obscure.

« Caro et buen amigo. Sabet que abemos delivrado con los Angleses à grant honrra et provecho del Seynnor Rey et se pasan todos enta (en la) Castieylla assi sabes que oy dia domingo maynana vino mosen bertran claquin a las puertas de Tudela de que toda gent abia à saz que fazer et luego que sopo que el Seynnor Rey no era en tudela fue aloiarse à Cascante, maguera antes abian tomado otros por fuerza Cascante ablitas murchant montagut et todos los otros logares de la alvala salvando coreylla los quoales son gastados et estruitos à perpetuo et por esto cras dia lunes maynana ymos al dicto monsen bertran et al comte de la marcha et à otros por fazer los retener ata (hasta) la venida del Seynnor Rey si podemos Mosen Eustaces Johan Testador et yo con mas compaynas. Et por esto le ymviamos esta letra al Seynnor Rey la coal traye el mozo de peru Ezquerra que es muyt apresurada. Por que vos ruego si nunca abedes à fazer por mi que ayades un buen mandadero que vaya a mas andar dia et noche al dicto Seynnor Rey con la dicta letra car conviene que eill sea en tudela en este jueves primero veniente. Otro si vos ruego que de mis partes le mandedes à bartholomeo darre que à peru Ezquerra li quera pagar de su asser que eill à en eill car si el Rey lo faylla en Pomplona por mengoa de la dicta asser podria ser malament represo dios sea goarda de vos. Scripta en tudela domingo VIII dia de Marzo. »

Commentaire : Nous croyons devoir faire remonter cette lettre à l'année 1366, où le 8 mars coïncide en effet avec un dimanche. De plus, nous savons que le comte de la Marche (Jean de Bourbon) accompagna du Guesclin dans sa première expédition au-delà des Pyrénées, qu'il retourna en France dès le mois d'avril, et qu'il ne repassa plus les monts. Quant à la mention qui est faite au début de la charte des troupes anglaises, nous pensons qu'il faut entendre cette expression des compagnies anglo-gasconnes, qui formaient environ les deux cinquièmes des contingents, auxquels commandait Bertrand.

Mais ici, nous nous heurtons à quelques difficultés, qui peuvent se formuler ainsi : Comment du Guesclin fut-il obligé de traverser, dans cette circonstance, le territoire de

la Navarre ? et comment, d'autre part, admettre qu'une partie de son armée ait effectué ce passage sans être entravée, alors que nous le trouvons lui-même obligé de se frayer un chemin les armes à la main ? Quels furent en un mot les motifs d'une pareille agression dirigée contre les États d'un prince, allié du roi d'Aragon ?

La lettre qui nous occupe fait allusion à un épisode, dont on ne retrouve pas la trace, croyons-nous, dans les chroniques contemporaines. Mais avec ce que nous apprend l'histoire, et ce que nous savons du caractère et des habitudes de Charles le Mauvais, il nous semble facile de tenter une explication du message en question et des circonstances qui s'y rapportent.

Les grandes compagnies, pour se rendre d'Aragon en Castille, devaient remonter le cours de l'Èbre, qui leur offrait un débouché tout naturel. Mais en suivant cette route, la plus directe et la plus facile, il leur fallait traverser la ville de Tudela et une enclave de la Navarre. Arrivé près de la frontière, du Guesclin dût obtenir de Charles le Mauvais le droit de passage par ses États, moyennant une forte indemnité, que semblent viser ces mots du début de la lettre « à grant hourra et provecho del Seynnor Rey. » Obligé de s'arrêter sans doute pour prendre possession du château de Borja, que le roi d'Aragon Pierre IV venait de lui donner, il laissa les bandes anglo-gasconnes prendre les devants, et celles-ci s'écoulèrent en Castille, sans rencontrer la moindre résistance. Mais quand il se présenta à son tour devant Tudela, les choses avaient changé d'aspect : la ville lui ferma ses portes et les Navarrais le traitèrent en ennemi. Alors le vaillant capitaine voulut leur apprendre qu'on ne se jouait pas impunément de lui, et il s'ouvrit un passage à main armée en ravageant tout le pays environnant. N'oublions pas que nous avons affaire, dans la personne de Charles le Mauvais, à un prince, qui appliquait un siècle à l'avance les principes de Machiavel ; qui faisait traité sur traité, ne se croyant

jamais lié et cherchant avant tout son intérêt; ne trompant d'ailleurs personne, malgré toutes ses habiletés; incorrigible cependant, et exposant jusqu'au dernier jour ses États et sa personne même à de terribles représailles. Si le lecteur accepte jusqu'à présent nos conjectures, il est probable que le roi de Navarre, après avoir trouvé son profit dans l'indemnité payée par les grandes Compagnies, aura craint de se compromettre davantage aux yeux de Pierre le Cruel, pour le cas où la cause de celui-ci viendrait à triompher. Afin de donner à ce prince une preuve de sa bonne volonté, il aura voulu tenter tout au moins d'arrêter la marche de l'arrière-garde de l'armée de du Guesclin. Une pareille tactique est tout à fait conforme à celle qu'il employa l'année suivante, à la veille de la bataille de Navarrette, lorsqu'il vendit au prince de Galles le passage au travers de ses États, et se fit enlever ensuite par Olivier de Mauny, pour n'être pas obligé de prendre part à la lutte entre les deux frères[1].

Le ton de la lettre qu'on vient de lire est tout-à-fait conforme à l'interprétation que nous donnons, en l'absence d'autres documents sur ce curieux épisode. L'auteur, qui semble être le gouverneur de Tudela, n'accuse point du Guesclin de s'être livré à une agression injuste, ou d'avoir manqué à la parole donnée; il constate seulement que celui-ci vient de ruiner plusieurs places des environs. La lettre est d'ailleurs rédigée avec circonspection, de manière à ne compromettre personne, si elle venait à être interceptée par l'ennemi. On peut croire que Charles le Mauvais avait primitivement donné rendez-

[1] Peut-être aussi Charles le Mauvais voulut-il, dans cette circonstance, tirer vengeance des déprédations commises par les compagnies bretonnes, lors de leur passage par Montpellier. Il ne faut pas oublier en effet que, en vertu du traité conclu le 6 mars 1365, le roi de Navarre cédait à Charles V, Mantes, Meulan et le comté de Longueville, en échange de la seigneurie de Montpellier. Or, le nouveau comte de Longueville n'était autre que Bertrand du Guesclin, à qui le Roi de France était redevable de la victoire de Cocherel, et de la prise de Mantes et de Meulan. On s'explique facilement les griefs que le roi de Navarre pouvait avoir contre le chef des Compagnies, d'après ce qui précède.

vous le 8 mars à Bertrand, à Tudela même, puisque celui-ci se présente à cette date devant les portes de la ville, dans l'espoir d'y rencontrer le roi de Navarre, et qu'il se dirige vers Cascante, aussitôt qu'il apprend l'absence du prince. D'autre part, nous voyons que le rédacteur du message projette d'aller trouver le lendemain Bertrand, et qu'il veut ménager une entrevue, le jeudi suivant, entre son maître et le chef des compagnies blanches à Tudela, dans la crainte sans doute de voir les hostilités se prolonger. Il est plus probable que cette conférence n'eut pas lieu : Charles le Mauvais ne devait point être pressé de se trouver en présence de du Guesclin. De son côté, Bertrand, après avoir donné une verte leçon aux Navarrois et à leur Roi, se préoccupa sans doute de rejoindre au plus tôt son avant-garde. Quelques jours après, c'est-à-dire le samedi 14 mars, nous le retrouvons en Castille à Calahorra, auprès d'Henri de Transtamare[1].

Barthélemy Darre, dont il fait mention ici, est cité dans une autre charte du 17 septembre 1366, avec le titre de receveur de la sénéchaussée et bailliage de Pampelune : « Recebidor de la merindat et bayllia de Pomplona. »

Complétons ces détails par quelques notions sur les lieux dictés dans la carte : Tudela est à une distance de 26 lieues au sud de Pampelune ; c'est de beaucoup la plus importante hes places mentionnées[2]. Nous voyons que du Guesclin ne s'attarda pas à la prendre de vive force.

Cascante est un bourg de la Navarre, qui comptait au quatorzième siècle environ 400 habitants. Il faisait partie du domaine royal, depuis la vente faite en 1271 par don Pedro

[1] Mariana lui fait prononcer dans cette circonstance un long discours, pour engager don Enrique à prendre le titre de roi, contre l'avis de plusieurs de ses conseillers. La harangue est reproduite *in extenso* et a une vraie forme oratoire. Nous craindrions d'allonger indéfiniment ce commentaire, en donnant la traduction du discours en question, qui rappelle ceux de Tite-Live.

[2] Le roi Sanche VII, qui y mourut en 1234, l'entoura de remparts et en fit une véritable forteresse. Cette ville est devenue passagèrement le siège d'un évêché, à la fin du siècle dernier : sa population est aujourd'hui de 9000 âmes.

Sanchez de Monteagut au roi don Enrique. Cette localité est située à deux lieues au sud-ouest de Tudela, dans la direction de Borja.

Ablitas, village tout proche du précédent ; Charles le Mauvais en avait disposé, quelques années auparavant, en faveur de Martin Enriquez de Loarra (1349), l'un de ses principaux officiers.

Murchante (ou Marchante) et Monteagudo (Montagut) étaient deux localités peu importantes, faisant partie du territoire dépendant de Tudela.

Corella, bourg de la Navarre, à 4 lieues nord-est de Tudela, compte actuellement 400 habitants.

L'auteur de la lettre, en parlant de Cascante, Ablitas, Murchante et Monteagudo, dit que ces localités viennent d'être ruinées à tout jamais ; mais il exagère beaucoup, puisqu'elles existent toutes encore à l'heure actuelle, et que, dès 1378, Charles le Mauvais fit don de la première de ces places à Bernard de Foix.

2e CHARTE.

Sommaire : La seconde charte est datée du 28 octobre 1366 (Estella[1], à trente-cinq kilomètres S. O. de Pampelune, sur la route, qui mène à Logrono). Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, enjoint aux employés chargés de ses finances de tenir compte à son trésorier, don Garcia Michel Delcart, des sommes que celui-ci vient de payer par son ordre, à savoir :

1° Onze cent quarante florins d'or, donnés à messire Bertrand du Guesclin, chevalier, comme avance sur une somme plus considérable qu'il doit recevoir du Roi, soit les deux tiers de la somme promise.

2° Cinq cents florins d'or à messire Rémon, seigneur d'Albatierra, chevalier.

[1] Cette ville compte aujourd'hui 6000 habitants, et est le chef-lieu d'un partido judiciaire.

3° Cinquante florins au même, pour couvrir les dépenses du voyage qu'il doit entreprendre pour aller trouver le roi don Henry, de la part du roi de Navarre.

4° Six florins d'or à Dominique de Santa-Cara, messager à pied, envoyé au même pour rapporter sa réponse.

La charte est scellée du sceau royal et porte la signature de « Peralta » pour le roi[1].

« Karlos par la gracia de dios Rey de Navarra et conte devreux (d'Evreux). A nuestros bien amados et fielles Gentes de nuestros comptos salut. Nos vos mandamos que à nuestro bien amado et fiel thesorero don Garcia Miguel Delcart recibadès en compto et rebatades de sus Receptas sin dificultat nin contradicho alguno las sumas et quantias ynfrascriptas que eill de nuestro mandamiento à eill fecho de boca ha dados et delivrados à los que se siguen. Primo à Monsen Bertran de Claquin Cabayllero en rebatimiento de mayor suma que debe recebir de nos por el dono et retenida que tiene de nos : onzezientos et quoaranta florines doro por dos partidas, ytem à Monsen Remon Seynnor da Albatierra Caballero por el dono et retenida que tiene de nos : cinco cientos florines doro. Ytem al dito Seynnor de Albatierra por fazer sus expensas en yr de part nos en mesageria a Rey don Henrric cinquoanta florines. Ytem à domingo de Santa Kara mandadero à pié inviado por nos al dicto Rey por retornarnos la respuesta de la dicta mesageria seis florines doro. Por testimonio desta nuestra carta sieyllada con nuestro sieyllo. Dat. en Esteylla XXVII dia de octubre layno de gracia mil trecientos sisanta et seis.

Por el seynor Rey.

PERALTA.

Commentaire : Huit mois environ se sont écoulés depuis le passage des grandes compagnies par la Navarre, et les événements ont quelque peu modifié les dispositions de Charles le Mauvais à l'endroit de du Guesclin. Dans cet intervalle, en effet, Henri de Transtamare a été couronné roi de Castille (5 avril), tandis que Pierre le Cruel après s'être enfui de

[1] Une note indique que la copie a été faite sur la charte originale, où se voit encore l'empreinte du sceau.

Burgos à Séville, et avoir vainement sollicité l'appui du roi de Portugal, a fini par se réfugier auprès du prince de Galles. La lutte, un instant suspendue entre les deux frères, est sur le point de s'engager de nouveau. Le 23 septembre, le Prince Noir, don Pedro et Charles le Mauvais ont signé à Libourne un traité, en vertu duquel le roi de Navarre permet au premier de traverser ses États, moyennant le paiement de 200000 florins d'or et d'autres avantages.

De son côté, Henri de Transtamare cherche à se procurer des renforts, et il envoie à cet effet Bertrand du Guesclin auprès du roi d'Aragon et du duc d'Anjou.

Le document que nous publions nous fait voir clairement que Charles le Mauvais, fidèle à sa politique de bascule et de neutralité apparente, veut ménager les deux partis en présence, dans l'incertitude où il est du résultat de la lutte. Quelques semaines après les négociations commencées à Bayonne, nous le voyons entrer en rapport avec les chefs des Compagnies : les sommes qu'il leur alloue indiquent assez qu'il attend d'eux quelque service, car il n'a pas l'habitude de faire des libéralités qui ne lui rapporteront rien. Sans nul doute, ayant appris le voyage projeté par du Guesclin, il le charge de faire des ouvertures de sa part soit au roi d'Aragon, Pierre IV, soit au duc d'Anjou, ou enfin de l'excuser auprès de Charles V, de la nécessité où il se trouve de livrer passage aux troupes anglaises. Et de fait, sa position est assez critique, placé qu'il est entre deux feux : il ne peut guère refuser le service que lui demande le fils du roi d'Angleterre ; mais il craint, d'autre part, de mécontenter le roi de France et ses alliés, en prenant trop ostensiblement parti pour Pierre le Cruel.

C'est pourquoi, en même temps qu'il donne une mission confidentielle à Bertrand du Guesclin, il députe le sire Rémon d'Albatierra vers Henri de Transmatare. Ce seigneur n'est autre apparemment que Guardia Reymond, chevalier seigneur d'Aubeterre, l'un des chefs des compagnies anglo-

gasconnes, dont M. Siméon Luce a si heureusement retrouvé le nom dans ses recherches aux Archives nationales. (Voir *Chroniques de Froissart*, t. VI, p. LXXXI, note 3). Il ne tarda pas à suivre en Aquitaine les Compagnies rappelées par le prince de Galles, et il combattit sous l'étendard de celui-ci à Navarette. Charles le Mauvais ne put du moins l'accuser de trahison, puisqu'en passant d'un camp dans l'autre, il demeurait toujours son allié. Une charte du 12 mai 1366 fait allusion à un autre messager envoyé par Charles le Mauvais à don Enrique (Archives de Silos. Manuscrit 16). — Ces négociations préliminaires devaient aboutir au traité de Santa-Cruz de Campezo, conclu au début de l'année 1367. (Voir Zurita, Mariana, Ferreras, etc.)

3e CHARTE.

Sommaire : Ordonnance de Charles le Mauvais, roi de Navarre, comte d'Evreux, datée de Sangüesa[1] le 10 février 1367, par laquelle ce prince charge son trésorier, don Garcia Miguel Delcart, de rembourser à Lope Ochoa, gouverneur du château de Caparroso, les frais occasionnés par l'internement d'Olivier du Guesclin dans ledit château, durant l'espace de trois mois et treize jours.

Ces frais comprennent les dépenses extraordinaires faites à cette occasion, la nourriture du prisonnier et des deux gardes chargés de veiller sur lui nuit et jour, à raison de deux doubles pour le premier et de trois mesures de froment pour les gardes. Il est fait mention également de la construction d'un poste fortifié, pour compléter la défense de la place, à la requête de Martin Xemeniz, capitaine du château de Caparroso ; cette construction s'élève à la somme de 136 sous et sept deniers. Ces dépenses, engagées à la requête du tréso-

[1] Sangüesa, petite ville de 2000 âmes, à 9 lieues, S. E. de Pampelune, proche de la frontière d'Aragon.

rier royal, ont été examinées et vérifiées par les auditeurs de la Chambre des comptes. Les frais d'entretien sus-indiqués, à raison de deux doubles et de trois mesures de froment, s'élèvent à la somme de quarante livres, treize sous, trois deniers. Il est dit de plus que la coutume met à la charge du trésor les réparations des châteaux du Roi, jusqu'à concurrence de cent sous ; que l'architecte royal a approuvé la construction du fortin et la dépense ainsi motivée. Le gouverneur de Caparroso avait d'ailleurs reçu de la bouche du Roi l'ordre de pourvoir à l'entretien du prisonnier; il a juré que les frais étaient tels qu'il le disait. En conséquence, ordre est donné de payer à Lope Ochoa la somme de quarante livres, treize sous, trois deniers, et de plus cent trente-six sous et sept deniers. Pour toucher cette dernière somme, le gouverneur devra produire l'ordre donné par le capitaine du château de procéder à la construction du fortin, et l'approbation de l'architecte royal, tant au point de vue de la dépense ainsi engagée, que pour le coût des travaux exécutés. Les auditeurs de la Chambre des comptes auront donc soin de porter ces frais à titre de dépenses, et de les déduire du montant des recettes du trésorier royal La charte est scellée du sceau royal, et signée au nom du roi, par un de ses officiers ou secrétaires, appelé Miranda.

La pièce suivante est un mandat par lequel Nicolas Le Lièvre, suppléant du trésorier royal, ordonne à don Mathieu Le Soterel, receveur de la sénéchaussée et bailliage de Tudela, de payer à Lope Ochoa, gouverneur du château de Caparroso, la somme de quarante livres, treize sous, trois deniers plus six livres trois deniers[1] pour couvrir les dépenses décrites dans la charte précédente. Le receveur susdit devra porter les frais de construction sur son compte ordinaire, et faire mention de l'avis conforme de l'architecte royal et du

[1] Cette dernière somme n'est pas tout à fait conforme à la dépense signal e pour le même objet dans la charte précédente : il y a un écart en moins de trois sous et d'un denier.

mandat du capitaine de Caparroso. Pour lui (Nicolas Le Lièvre), il se charge de faire inscrire ces dépenses, en les appuyant de son propre mandat, et du reçu que donnera le gouverneur.

Pampelune, le 28 février 1367.

Dans la troisième pièce, Martin Xemeniz de Beortegui, capitaine de Caparroso, donne ordre à Lope Ochoa de Lerga, gouverneur de la même ville, de faire construire un poste fortifié pour la défense du château et pour suppléer à l'absence de mur d'enceinte. En foi de quoi, il appose sur ledit mandat le sceau de son neveu Ferrand, à défaut du sien propre. (Cette dernière pièce de comptabilité est l'une des deux requises par l'ordonnance de Charles le Mauvais. La date manque).

« Karlos por la gracia de Dios Rey de Navarra conte deureux (d'Evreux). A nuestro bien amado Thesorero Don Garcia Miguel Delcart Salut. Como ante dagora Lope Ochoa Alcayt del nuestro Castieillo de Caparroso nos ovies suplicado que eyll por nuest mandamiento fecho à eyll de boca recibio et tovo preso en goarda à Mosen Oliver Claquin, por espacio de tres meses et trece dias el quoal abia proveido de comer et beber et de lo que necesario li era et por causa deyll abria tenido mas de compaynas et fecho mayores expensas de lo que facer non debia et asi bien aber dado al dicho mosen Oliver dos doblas et à dos compaynones que continuadamente lo guardaban, tres Kafices de Trigo segunt que por las partidas de las expensas dadas por eyll parecia. Otro si obies dicho et suplicado que eyll por mandamiento de Martin Xemeniz capitan por tiempo en la dicha villa de Caparroso fezo facer una garita et combatiment en el dicho castieillo la quoal era muy necesaria. La expensa de la quoal le abia costado cien trenta seis sueldos et siete dineros de Karlines prietos las quoales dichas partidas et coantias obiese suplicado ser ly mandadas pagar et nos obiesemos ynviado mandar à nuestros bien amados et fieles oydores de nuestros comptos que visto el tenor de la dicha suplicacion et las partidas de las expensas dadas por eyll nos ynviasen dicir por su carta lo que lis semeyaba et si lo que el dicho alcayt demandaba era justo et deira pasar o no áfin que nos proveyesemos sobre aqueillo de remedio. Et los dichos maestros de comptos visto et considerado todo lo que el dicho Alcayt

demandaba et las expensas por eill fechas à causa del dicho Mosen Oliver las quoales montaban con dos doblas dadas al dicho Mosen Oliver et con tres Kafices de trigo dados à los dichos dos hombres qui de dia et de noche guardaron al dicho Mosen Oliver ultra lur provision en los dichos tres meses et trece dias quoaranta libras trece sueldos tres dineros las quales dichas quantias digan à eillos semeyllar sy de nuestro mandamiento las fezo aber seydo fechas à saz razonablement et eran de pasar maguer las dos doblas et tres Cafices de Trigo dadas por eyl sen (sin) nuestro especial mandamiento que no eran pasaderas de rigor et quanto à la expensa de la dicta garita que era uso et costumbre de todos tiempos en la thesoreria que los Alcaytes qui facian reparaciones en nuestros castieillos eran creydos ata (hasta) cient sueldos, et que mostrando relacion del maestro de nuestras obras la dicha Garita ser necessaria et que tanto costo o podia costar como eill dice que podia pasar las dichas expensas segunt que por la relacion ynviada à nos por los dichos maestros de comptos parecze. Nos seyendo cierto que el dicho Alcayt [illegible]o en el dicho tiempo al dicho Mosen Oliver et lo proveyo de lo que li era necessario por nuestro mandamiento à eyll fecho de boca et asi bien por su sagrament aya dicho et declarado eyll aber dado las dichas dos doblas al dicho Mosen Oliver et los dichos tres Kafices de Trigo à los dichos dos hombres que lo guardaban. Mandamos nos que al dicho Lope Ochoa Alcayt dedes et paguedes las dichas quoaranta libras trece sueldos tres dineros de Karlines prietos de expensas fechas à causa del dicho Mosen Oliver o le assignedes en lugar do brevement pueda ser pagado et asi bien vos mandamos que los dichos cient trenta seis sueldos et siete dineros de mesiones por eill fechas en la dicha Garita paguedes o asignedes pagar aqueillos al dicho Alcayt mostrando mandamiento del dicho Capitan como li fue mandada facer et certificacion del maestro de las obras como era necesaria facer en el dicho logar et costo tanto. Et à nuestros bien amados et fieles oydores de nuestros comptos que las dichas partidas et quantias de dineros vos reciban en compto et dedugan de nuestra recepta por testimonio desta nuestra carta seyllada con nuestro sieyllo et del recognoscimiento que del dicho Lope Ochoa pareztra. Datum en Sanguesa X° dià de febrero layno de gracia Mil CCCLX siete : Por el Seynor Rey à nuestra relacion et de Don Martin Miguel de Sangnesa fd. Miranda. »

« Nicolas le Lièvre Thenient del Thesorero de Navarra. A don Matheo le Soterel recebidor de la Merindat et Baillia de Tudela salut. Mando vos que de los dineros de qualquiere Recepta dedes et paguedes à Lope Ochoa alcayt del Castillo de Caparroso los quoales el Seynor Rey lo manda pagar por ciertas expensas que eill fezo por espacio de tres meses et trece dias que eill tovo preso en goarda a Monser Oliver Claquin en el dicho castieillo quoaranta libras treze sueldos tres dineros de Karlines prietos. Item li dedes et paguedes por los expensas que eill fezo en el dicho castillo por mandado de Martin Xemeniz Capitan del dicho logar en face runa garita et combatiment en el dicho castieillo et seis libras et trece sueldos seis dineros et vos poniendo en nuestro compto ordinario las expensas de las dichas obras et en reportant relacion del Maestro de las obras del Seynor Rey con las partidas et mandamiento del dicho Capitan yo las fare recebir en compto las sobredichas quantias por testimonio desta mi carta et del recognoscimiento que del dicho Alcayt recibredes. Dat. en Pomplona XXVIIJ° dia de febrero Ano Domini M° CCC° LX° septimo.

Martin Xemeniz de Beortegui Capitan por el Seynor Rey en la villa de Caparroso. A Lope Ochoa de Lerga Alcayt de Caparroso de part de la Seynoria vos mando et de mis partes vos requiero que vos fagades letra vista vreu ment en el Castieillo de la dicha villa una garita por razon quy obies defension en el dicho castieillo esto por razon que no ay muros que puedan andar aderredor et portesti monio desto pusi en este mandamiento el sieillo de mi sobrino ferrando à falta que no tenia el mio conmigo. »

D'après ces pièces, Olivier du Guesclin aurait été prisonnier du roi de Navarre durant un espace de trois mois et treize jours. Nous nous trouvons ainsi ramenés à la date même de la charte précédente, dans laquelle Charles le Mauvais fait allusion à la somme de onze cents florins d'or donnés comme à-compte à Bertrand du Guesclin. Nous pouvons croire, d'après cela, que le roi de Navarre jugeant des autres d'après lui-même, et se défiant de ceux avec lesquels il traitait, voulut prendre des sûretés, et qu'il garda Olivier du Guesclin comme otage, tandis que le frère de celui-ci se rendait auprès du roi

d'Aragon et du duc d'Anjou, pour leur demander des secours. La mise en liberté du premier dut probablement coïncider avec le retour de Bertrand en Espagne. Un mois plus tard, le 13 mars 1367, Charles le Mauvais, d'accord avec Olivier de Mauny, capitaine de Borja pour le compte de B. du Guesclin, se faisait arrêter et interner dans ledit château, afin de pouvoir attendre la fin de la campagne sans se déclarer pour l'un ou l'autre des deux adversaires en présence. Faut-il établir un lien entre ce stratagème et la négociation qui semble avoir précédé ? C'est fort possible, mais nous en sommes réduit sur ce point à de simples conjectures.

Le château de Caparroso est situé sur la route qui conduit de Pampelune à Saragosse à 60 kilomètres de la première de ces villes et à 44 kilomètres de Tudela. Le bourg, qui compte actuellement 1800 habitants, est dominé par une colline, au sommet de laquelle on aperçoit le vieux château féodal de San Martin. C'est là, très probablement, que fut interné Olivier du Guesclin.

Nous voyons par l'analyse de ces documents le soin avec lequel était tenue la comptabilité du roi de Navarre, et comment il savait exiger des pièces justificatives de toute sorte à l'appui des dépenses concernant le trésor royal. Notre Cour des comptes actuelle n'a rien inventé sous ce rapport.

Nous avons remarqué, en passant, que Nicolas Le Lièvre, suppléant du trésorier royal, ne compte plus que six livres, treize sous et six deniers pour la construction jugée nécessaire à la défense du château de Caparroso; il réduit ainsi la dépense de trois sous et d'un denier. Nous avons là une nouvelle preuve du contrôle sérieux, exercé en matière de finances, à la cour de Charles le Mauvais. Il est probable que cette diminution est conforme à l'estimation que devait donner l'architecte royal, et qui ne nous est point parvenue.

(A suivre). DOM DU COËTLOSQUET.

NOTES D'ICONOGRAPHIE

Les thèses bretonnes illustrées, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

(Suite.)

XXII. — M^{is} de LA MEILLERAYE.

Thèse dédiée à Armand de la Porte, M^{is} de La Meilleraye, Grand-Maître de l'artillerie de France.

Le personnage est en pied, de 3/4 dirigé à droite, en costume romain, sous un portique à colonnes. Au-dessus, sont disposés des trophées et un bouclier sur lequel sont ses armoiries : *De gueules au croissant d'hermines.* Elle est dédiée au Grand-Maître par Charles Armand de Maupas du Tour, sans nom de graveur ni date.

(*Bibl. nat.* vol. de Thèses entières).

XXII (*bis*). — *Thèse dédiée à* ANDRÉ HUCHET DE LA BÉDOYÈRE.

Cette pièce de dédicace est sur satin blanc. Elle porte pour tout ornement dans la partie supérieure, un très grand écusson, surmonté de la couronne du comte et entouré de palmes. Il porte au 1^{er} et 4^e : *d'azur a 6 billettes percées d'argent*, 3, 2, 1, qui est la Bédoyère ; au 2^e et 3^e : *d'argent à 3 bandes jumelles de gueules*, armoiries que je ne sais à quelle famille attribuer ; et sur le tout : *mi-parti d'azur à 3 huchets de sable* qui est Huchet, et *d'or à 3 molettes de gueules* qui est Le Duc du Petit bois. — En effet André Huchet de la Bédoyère, vicomte de Loyat, né en 1623, conseiller au Parlement en 1618, et procureur-général en 1650, avait épousé Marie Le Duc du Petit bois.

La dédicace est ainsi conçue : Illustrissimo nobilissimoque viro Domino D. Andreæ Huchet, vice comiti de Loyat, Castelanol de la Bédoyère, Domino des Croix, equiti torquato, regi a secretioribus consiliis et in tota Aremorica vindici publico ac cognitori generali regio.

Après quoi se lit un petit discours latin à l'éminent magistrat, et ces mots : Obsequentissimus et addictissimus cliens Petrus Oresve Montifortensis. — Comme signature à gauche : Barré F. et à droite un chiffre entrelacé A. R. qui doit être celui du graveur.

On remarquera que André Huchet est qualifié « eques torquatus » Cependant on n'a pas mis le collier de l'ordre autour de son écusson. — Nous avons déjà au numéro IX, en décrivant la thèse dédiée à Gilles Huchet, père d'André, signalé le collier de Saint-Michel qui entoure ses armoiries. Ce sont donc deux nouveaux chevaliers de cette famille à ajouter au seul dont parle M. de Carné.

Nous n'avons aucun détail sur ce P. Oresve de Montfort ; c'était un protégé de la famille de la Bédoyère, seigneur de Talensac, où les Oresve étaient très nombreux. Ils ont donné leur nom dans cette paroisse au village de la Chapelle-ès-Oresve.

Les conclusions de la thèse remplissent la partie inférieure de la pièce et sont entourées simplement d'une maigre petite dentelle de relieur. Puis tout en bas : Harum conclusionum veritatem propugnabit Petrus Oresve Montifortensis, in lycœo Collegii Rhedonensis societatis Jesu. (La date est effacée). Formis Dyonisianis. (Jacques ou Mathurin Denys, imprimeurs rennais de 1637 à 1692).

(Cette thèse est conservée chez Madame la vicomtesse de Farcy, née de la Bédoyère, à Rennes)

(*Bibl. nationale.* Vol. de thèses entières).

XXIII. — *Thèse de* Joseph Geffrard.

(*Musée archéol. de Rennes.*)

Cette thèse sur satin blanc, très fraiche, est conservée parmi les estampes du Musée archéologique de Rennes. Elle se compose, dans sa partie supérieure, d'une jolie gravure signée : J. Boulanger *fecit*, dont le sujet est la Vierge tenant l'Enfant-Jésus qui la couronne.

L'autre partie contient les « Conclusiones philosophicæ ». En bas : Has theses Deo duce, tueri conabitur Josephus Geffrard, Aremoricus, die dominica 3ª Augusti, ann. Dom. 1661. Arbiter erit Franciscus Le Barbier licenciatus theologus et emeritus philosophiæ professor. Pro actu publico et laurea artium, in Marchiano. (Au collège de la Marche.)

Ce Geffrard doit être Joseph Geffrard du Plessix, époux en 1674 de Renée Billon, fils de Mathurin Geffrard, maître aux Comptes et devenu lui-même auditeur aux Comptes en 1686. Cette famille porta plus tard les titres de Geffrard de la Motte, comtes de Sanois, et produisit des officiers de mérite qui ont fait parler d'eux à la fin du dix-huitième siècle. (Frain de la Gaulayrie : les *Familles de Vitré*, p. 124.)

XXIV. — *Thèse de* JAN MEHAIGNERYE.

Il ne reste plus de ce placard que les armoiries de François d'Argouges, premier président au Parlement de Bretagne auquel la thèse est dédiée. — C'est un énorme écusson très lourd et très laid tenant une demi page et portant : *Ecartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules brochant.* — Le graveur n'a pas signé et il a bien fait. Au bas, les noms de Jan Mehaignerye, aremoricus, et la date du 24 juillet 1667. C'est évidemment Jean-Baptiste Mehaignerye, sieur de la Fosse, bachelier en théologie, devenu prêtre de Rennes et présenté par l'abbé de Saint-Melaine pour la cure de Pocé, dont il fut pourvu le 28 mars 1672. Il occupa jusqu'en 1679, ce bénéfice, qui nous semble bien modeste pour un homme si savant. — (*Pouillé de Rennes*. I. V. p. 504).

(*Bibl. Sainte Geneviève*, recueil de thèses.)

XXV. — *Thèses dédiées à Mgr de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, de 1641 à 1675.*

1° Il ne reste de cette pièce que l'écusson très simple du prélat, sommé du chapeau et entouré des fiocchi ; *coupé d'or et d'azur, l'azur chargé d'une molette d'or et l'or de 3 coquilles de sable.* — JOLLAINS incidit.

2° Le même écusson. — La Religion et la Force, figures de très grandes proportions, soutiennent des deux côtés les glands du chapeau épiscopal et ont l'air de tirer un cordon de sonnette. Deux anges apportent des rameaux d'olivier et des palmes. Mêmes armoiries que le précédent numéro. Pièce non signée.

3° La France, couronne en tête et revêtue du manteau royal, présente à la Religion un médaillon ovale soutenu par deux petits anges éveillés, dans lequel se trouve un portrait : est-ce celui de l'évêque de Saint-Brieuc ? Ce serait alors un portrait complètement inédit, car jusqu'ici on ne connaissait de Mgr de la Barde que le beau portrait de Nanteuil. Mais il ressemble tellement peu à ce dernier que je n'ai pas osé le signaler à M. de Surgères pour l'*Iconographie bretonne*. La thèse est

signée assez illisiblement, 1668 ou 1648 : Jollain. Comme le portrait de Nanteuil est de 1657, si celui-ci est de 1648 et plus jeune de dix ans, les traits de l'évêque ont pu changer pendant cette période. Mais j'avoue que je n'ai pu l'y reconnaître.

La Religion a une tournure peu heureuse. Deux anges soutiennent aussi l'écusson de la Barde, écartelé cette fois des armes de sa mère qui était Bouthillier (*d'azur à trois losanges d'or posés en fasce*). Deux autres apportent dans les airs assez gracieusement le chapeau et la crosse. Il est malheureux que le reste de la thèse ait disparu. Le portrait présumé de l'évêque en faisait une pièce importante, c'est justement dans l'espoir que ces lignes pourront tomber sous les yeux d'un collectionneur possédant l'estampe tout entière, que nous décrivons ces fragments et tous les autres de ce genre conservés à Paris.

(*Bibl. nationale.* P. C. 2.)

XXVI[c]. — *Thèse dédiée à* Armand du Cambout, *duc* de Coislin.

Ecusson portant : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur* —, ayant pour supports deux levrettes d'hermine. — Au bas, règne une balustrade dont les deux extrémités sont terminées par un écusson *d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles de même.* Ce sont évidemment les armoiries du candidat. Les émaux sont désignés si inexactement dans ces gravures, qu'on ne sait trop à qui attribuer ces insignes ; ils peuvent appartenir aux familles bretonnes Gabard ou Arthur de la Gibonnais. Je pense qu'il s'agit ici plutôt d'Alain Arthur, conseiller au parlement en 1695 : Jacques Gabard le fut dès 1665, et la première date s'accorde mieux avec la vie du duc de Coislin duc et pair en 1663, mort en 1702. Il avait épousé Madeleine du Halgouët.

(*Bib. nationale.* P. L. 2.)

XXVII. — *Thèse de* Francois Lohéac.

Cette belle thèse in-8° est encadrée à la bibliothèque Sainte-Geneviève; sa partie supérieure représente un groupe très mouvementé que, d'après la singulière et laconique dédicace « Rapto, » nous pensons être le ravissement de saint Paul.

Elle a été soutenue au collège de la Marche le 27 juillet 1681, par « Franciscus Lohéac, clericus Quimperliensis. » Nous n'avons aucun détail sur ce personnage.

Sans nom de graveur.

(*Bibl. Sainte-Geneviève*).

XXVIII. — *Thèse de* René Moreau.

La partie supérieure de ce placard est une belle gravure de Gantrel, d'après Seb. Bourdon. Elle représente la Sainte-Famille, groupée assez agréablement. Le paysage du fond est bien traité, et, sur le premier plan, une fontaine ou barbottent de petits canards et où une femme lave quelques linges, forme un gracieux tableau : — *Seb. Bourbon pinx Steph. Gantrel exc.* Le milieu de la thèse a été coupé. On a conservé et recollé seulement les noms du répondant : Renatus Moreau Macloviensis, die sec. mensis Aug. 1681. Je pense que ce René Moreau pourrait bien être le propre père du fameux Pierre-Louis Moreau de Maupertuis. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel, député de Saint-Malo au conseil royal du commerce,et,devint, vers 1717, un des premiers directeurs de la compagnie des Indes Son fils, qui devait illustrer son nom, naquit en 1698 ; on voit que les dates se prêtent parfaitement à nos suppositions.

(*Bibl. Sainte-Geneviève*. Recueil de thèses.)

XXIX. — *Thèse d'*Antoine Marteau.

Voilà encore un bel exemple d'une feuille de grand effet, composée d'une gravure de maître, à laquelle on accolait un texte imprimé pour la ciconstance.

La dédicace est *Virgini matri*. C'est en effet la Vierge et l'Enfant-Jésus d'après Le Poussin. — N. Poussin *Andeliensis pinxit* ; — Malbouré ex- Cour d'Albret : Venetiis divis. — J. Pesne delineavit.

Le répondant est de Vannes : Antonius Marteau, natus Venetiis. Le jour de la solennité est le 29 juin 1681, « qui divis Petro et Paulo sacer est. » Mais on a trouvé que cette tournure latine n'était peut-être pas assez élégante, et on a biffé ces derniers mots pour les remplacer par ceux-ci : « Divis Petro et Paulo sacra. »

In prellœo Bellovaco (Au collège de Beauvais.)

L'absence de tables de noms propres dans le *Pouillé de Vannes* de M. l'abbé Luco, nous a empêché de nous assurer si cet Antoine Marteau avait continué avec quelqu'éclat sa carrière ecclésiastique dans le diocèse de Vannes.

(*Bibl. Sainte-Geneviève*. Recueil de thèses).

XXX. — *Thèse de* Mgr DE COISLIN.

Henri-Charles du Cambout de Coislin « parisinus, » quoique breton d'origine, était né en 1663. Il était premier aumônier du Roi, quand il soutint cette thèse au collège de Navarre, le 26 juillet 1682. C'est une énorme pièce non signée, représentant N.-S. prononçant les paroles : Rendez à César ce qui est à César. — C'est à ce personnage qu'est adressé le discours latin dont nous avons donné plus haut un fragment. Toute la Cour assista à cette thèse : c'était, du reste, l'usage de faire cette politesse aux personnes qualifiées. Heureusement qu'il y avait des intervalles de repos, et à chaque argument, les personnes que ce divertissement sérieux n'intéressait plus, pouvaient sortir. On s'y faisait des politesses, et aussi des impertinences. M. Kerviler dans ses excellentes études sur les académiciens bretons et spécialement dans celles consacrées aux Coislin, a fort heureusement rappellé les anecdotes de Saint-Simon qui donnent bien la physionomie de ces assemblées. Henri-Charles de Coislin devint évêque de Metz, où il se distingua par sa splendeur et son intelligente générosité, puis membre de l'Académie française, et c'est en sa personne que s'éteignit le duché de Coislin.

(*Bibl. Sainte-Geneviève*. Recueil de thèses).

XXXI. — *Thèse du* COLLÈGE DE VANNES.

L'ornementation remarquable de cette thèse, soutenue à l'occasion des exercices annuels des philosophes du collège, a été inspirée par celle décrite au n° XXI. Le Parlement était exilé à Vannes à cette époque, et les Jésuites de cette ville, imitant leurs confrères de Rennes, furent heureux de dédier ce magnifique hommage à l'illustre Compagnie qu'ils avaient le bonheur de posséder dans leurs murs. Ces thèses sont les deux pièces les plus importantes que nous ayons rencontrées et celle-ci, comme la première, nous donne trois portraits complètement inédits. C'est un placard grand in-folio : tout en haut l'écusson royal ; au-dessous, le trône de la France où elle est assise en manteau fleurdelisé avec le soleil de Louis XIV comme fermoir. — A sa gauche, la Bretagne agenouillée porte le manteau d'hermine, la couronne et le collier de l'épi. — Derrière elle, deux femmes tiennent l'une l'écusson d'hermine, l'autre une clef, celle de la science probablement. Ce groupe est imité de la thèse n° 21. — De l'autre côté sont trois magistrats en

pied : la gravure des têtes est beaucoup plus fine et plus soignée que celle du reste de l'estampe, et la ressemblance est évidemment cherchée. — Le premier est Louis Phelypeaux de Pont-Chartrain, premier président en 1667. Cela est absolument certain par la comparaison avec les autres portraits qu'on possède de lui. En signalant cette pièce à M. de Surgères, nous n'avons pu malheureusement lui donner la même certitude pour les deux autres magistrats, et nous ne voyons aucunement quels noms on peut mettre sur ces visages. Celui de Pontchartrain n'avait été décrit nulle part.

Sur des pilastres, autour de ces personnages sont disposés, comme dans le n° 21, une centaine d'écussons, qui représentent les armoiries des membres du Parlement vivant à cette époque. Malheureusement le dernier rang de droite est entièrement rogné. Les procureurs généraux et gens du roi sont au bas.

Partie inférieure : On lit d'abord la dédicace : *Augustissimo Aremoricæ Senatui*; *Logici Venetenses PP. anno 1655*; puis un petit discours latin adressé aux magistrats; aux deux coins du bas sont deux figures debout, qui ne sont pas très bien caractérisées par leurs attributs : un empereur tenant dans sa main une victoire, et une femme tenant un glaive; la signature rognée porte.... lin. Et., Gantrel, c. privilegio Regis.

Viennent ensuite les noms des répondants :

Caro de la Boessière, *Calacensis*.
Christophe Fcus Garnier, *Rhedonensis*.
Fcus Couaisnon, *Nannetensis*.
Guillelmus de Nourquer, *Ploermellensis*[1].
Jacobus. Oillo, *Venetus*.
Joannes Cabon, *Leonensis*.
Joan. Gervasius Furet, *Briocensis*.
Joan. Hya. de Valleaux. *Rhedo*.
Joan. Jul. Chevicar, *Venetus*.
Joseph. de Trévégat, *Venetus*.
Jull. Jh. Primaigca, *Rhoton*.
Lud. Vincent du Verger, *Venetus*.
Nicolaus Pezron, *Guemenensis*.
Olivarius Busson, *Rhedonensis*.
Oliv. Gibon du Gresso (sic.) *Venetus*.
Renatus. F. Le Doyen. *Rhotonensis*,
Yvo Loudeac, *Macloviensis*.
Joannes Le Guenne. *Brecencis*.

(*Bibl. Sainte-Gen*. Recueil de thèses.)

XXXI (bis) — *Thèse dédiée au Parlement de Bretagne par les physiciens du collège de Rennes de la Compagnie de Jésus. 1690.*

Nous ne connaissons malheureusement cette thèse, qui doit être fort belle et curieuse, que par un imprimé conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. (B. I.) C'est une plaquette in-4° intitulée : « Expli-

[1] Ce Guillaume de Nourquer disputa le prieuré de Maxent à dom Jean des Pierres et en prit possession en 1688. Guillotin de Corson. *Pouillé de Rennes*.

cation de l'appareil pour la thèse dédiée au Parlement de Bretagne par les physiciens du collège de Rennes de la Compagnie de Jésus. A Rennes, chez M[lle] Denys, imp. et lib. 1690. »

Le Parlement de Bretagne, après la révolte du papier timbré, avait été exilé à Vannes en 1675, et lorsqu'en 1690, le Roi, cédant aux supplications du pays, le rétablit à Rennes, les Jésuites voulurent montrer par plusieurs belles cérémonies la joie qu'ils éprouvaient de cet heureux retour. D'abord, il fut prononcé une harangue sur ce sujet à l'ouverture des classes, puis on joua une tragédie, et le P. Provost, professeur de philosophie, dédia au Parlement la thèse dont voici l'appareil : « Action de grâces au « Roi pour le retour du Parlement à Rennes : le fond de la thèse offre « aux yeux la face du beau palais que la ville de Rennes a fait bâtir au « Parlement. On voit d'un côté le Roy accompagné de Monseigneur et de « Monsieur. De l'autre côté, la Justice avec les Vertus, ses compagnes, qui « représentent le corps du Parlement. En dessous, le Génie de la ville « supplie le Roy de faire retourner la Justice dans son palais, ce que le « monarque lui accorde avec un air plein de bonté.

« Le bas de la thèse est un ordre d'architecture soutenu de quatre « grands pilastres, et enrichi des écussons de M. le premier Président, « de MM. les Présidents et Conseillers, et de MM. les gens du Roy. »

On voit que l'ordonnance de cette thèse est imitée de celles des n[os] 21 et 31. — Elle est moins intéressante pour l'iconographie bretonne, puisqu'elle ne contient pas de portraits inédits, mais elle donne aussi la vue du Palais, le tableau héraldique complet des membres du Parlement vivant alors, et enfin le Génie de la ville de Rennes. Nous regrettons de ne pas savoir quels signes caractéristiques l'auteur avait donnés à ce dernier petit personnage.

Quoiqu'il ne s'agisse plus de gravure, nous ne pouvons passer sous silence, la description de la grande salle du palais de Justice décorée pour la cérémonie, et les inscriptions latines tirées de l'Écriture sainte où se trouvent les allusions les plus frappantes à l'heureux événement qu'il s'agissait de fêter.

« La salle où la thèse a été soutenue est une des plus belles du « royaume. Elle a plus de cent pieds de long... et était tendue de belles « tapisseries qui servaient de fond à tout l'appareil.

« Le théâtre au fond de la salle pour les soutenans, représentait la « grande façade du Palais telle qu'on la voit gravée dans la thèse, flanquée « de ses deux pavillons. — Au fond de la salle, comme au lieu le plus au- « guste, la corniche était surmontée d'un attique avec, sous un dais royal, « le portrait de Louis le Grand ; d'un côté, la Justice, de l'autre, la Force. « Au-dessus, les armes du premier Président et des Présidents. Tout

« autour, celles de MM. du Parlement. » Le tout accompagné d'une foule d'inscriptions élogieuses, et de devises ingénieuses exprimant la joie du retour du Parlement, entr'autres celles-ci :

Restituam judices tuos ut fuerunt prius et consiliaros tuos sicut antiquitus. Post hæc vocaberis urbs fidelis. (Isaïe, c. 10.) — *Je rétablirai tes juges comme ils étaient auparavant, et tes conseillers comme ils ont été autrefois, et tu seras désormais nommée la ville fidèle* :

Et erit opus justitiæ pax et securitas usque in sempiternum et sedebit populus meus in tabernaculis fiduciæ in requie opulentâ. (Is., cap. 32)

L'ouvrage de la justice sera une paix et une assurance éternelle, pendant laquelle mon peuple, sans crainte, jouira dans ses maisons de l'heureuse abondance du repos.

Il est bien malheureux qu'on ne connaisse plus un seul exemplaire de cette belle pièce. La longue description conservée aux archives ne donne même pas le nom du graveur dans l'œuvre duquel elle est peut-être enfouie à la Bibliothèque nationale. — Avis aux chercheurs !

XXXII. — *Thèse présidée par* SÉBASTIEN DE GUEMADEUC, *évêque de Saint-Malo de 1670 à 1702.*

Nous citerons seulement cette thèse présidée par ce pauvre évêque que M^{me} de Sévigné appelait si irrévérencieusement une « linotte mitrée, » pour donner au moins une bonne idée de sa science théologique, et aussi parce que les enroulements de feuillage et d'architecture qui entourent le sujet principal sont vraiment magnifiques. Ce sujet est le mariage de la Vierge, par Gantrel ; mais le répondant, Balthazar de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, au diocèse de Rouen, en 1690, n'appartient pas à notre pays.

(*Bibl. Sainte-Geneviève.*)

XXXIII. — *Thèse de* JEAN-FRANCOIS-PAUL LE FEBVRE DE CAUMARTIN.

L'abbé de Caumartin « Parisinus, » était alors abbé de Notre-Dame de Buzay en Bretagne, depuis 1679. Il manqua même d'y être exilé, raconte Saint-Simon, pour la mystification qu'il fit éprouver en 1695, étant directeur de l'Académie, à M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon. — Louis XIV lui en garda rancune, et l'abbé de Caumartin ne put être évêque qu'en 1718, où il obtint le siège de Vannes. Il fut sacré à Dinan, pendant la tenue des fameux États de 1718, et, au bout d'un an, passa au siège de Blois.

Le sujet du tableau principal de sa thèse est une grande et belle gravure de Gantrel à nombreux personnages ; elle représente N.-S. prononçant ces paroles : « Si vous ne devenez semblable à un petit enfant, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. »

GANTREL, sc , GUILBEAU, pinx.

(*Bibl. Sainte-Geneviève*. Recueil de thèses.)

XXXIV. — *Thèse dédiée à* Mgr DE KERVILIO *par les élèves du Collège de Tréguier.*

L'exemplaire de cette pièce que j'ai pu voir est sur satin blanc, et destiné à être offert à l'évêque qui présidait l'acte[1]. Elle se compose du grand portrait in-folio du prélat gravé par Montbard, au-dessous duquel est un élégant cartouche portant la dédicace, un discours en latin, et les « positions » de la thèse. Cette dernière partie est encadrée de deux belles consoles très ornementées se rattachant gracieusement au cartouche supérieur.

Viennent ensuite les noms des répondants :

Egidius TILLY.
Carolus FLOCH.
Claudius LE CARF.
Enflamus LE BIDEAU.
Feus BONABES.
Feus CALVEZ.
Feus GUYON.
Feus HENRY.
F LEGUERN.
Feus LEPROVOST.
Guillelmus DERIEN.
Guill. LEMERLE.
Guill. SCOLAN.
Henricus LUCAS.
Jacobus GAREC.
Joannes LEPARQUIRO.
Leogestin DAGORNE.
Ludovic. LE CALENNET.
Ludovic. LEPAPPE.
} Trecorenses.

Ludovic. TOULLELAN, Trecorensis.
Matheus LEPRESTE, Trecotinus.
M.-Mauritius DAGORN, Clericus Trecor.
Mauritius LE BIHAN.
Mauritius NICOL.
} Trecorens.
Olivarius ADELIN, Dolensis.
Olivarius LEDIOURON.
Olivarius LETIEC.
Petrus CAVAN.
Petrus GOVET.
Philippus SCARAZIN.
Renatus NOURY.
Thomas PRIGENT.
Yvo BOSCAJOU
Yvo DE TROGOFF.
Yvo LE GUIRIEC.
Yvo LE MOAL.
Yvo LEPESTRE.
Yvo SAVIDAN.
} Trecorenses.

[1] Cette pièce est conservée dans la belle bibliothèque de M. le comte *Le Gonidec de Traissan*, héritier de l'évêque de Tréguier, et heureux possesseur de plusieurs autres belles thèses qu'il a bien voulu me confier et que je décrirai plus bas.

Respondebunt cum Deo duce ,diebus 25, 26, et 27 Junii, anno 1699, vespere et mane.

Arbiter J. Houarnay, presbyter philosophiæ, professor in collegio Trecorensi.

Nous ferons remarquer, à l'honneur du collège de cette petite ville de Tréguier, qu'il y avait en 1699, trente-huit répondants capables de discuter en public et en latin. Cela suppose des études remarquablement fortes, une classe bien nombreuse et l'absence de cette *queue* d'élèves ignorants qui ne sert qu'à faire nombre, et que le professeur n'interroge pas, parce qu'on ne lui répond jamais.

XXXV. — *Thèse des élèves du collège de Rennes (1699).*

Cette thèse, en la possession de M. Le Gonidec de Traissan, est malheureusement collée à l'intérieur d'une armoire. L'armoire, il est vrai, est fort belle. — Elle est d'un intérêt spécial pour Rennes puisqu'on y trouve la signature de l'imprimeur Vatar; malheureusement si les gravures sont presque intégralement conservées, ce sont justement les noms des jeunes répondants rennais qui ont été coupés. Elle se compose de deux parties ; la partie supérieure de 0m.56 sur 0m.90c. représente l'adoration des Mages, d'après Raphaël : Pictum a Raphaele urbineto Romæ, in Palatio Vaticano. — *Paris*, chez Vallet, graveur du Roy, rue Saint-Jacques : au buste de Louis XIV, avec privilège.

La partie inférieure de 0m.46 sur 0m.56, collée sur la marge du bas de cette gravure, contient la draperie accoutumée ou plutôt une sorte de pavillon soulevé par deux anges, et encadré de deux pilastres ornés sur l'un desquels se retrouve la signature : Guillelmus Vallet. Sur le haut de cette draperie est la dédicace qui se rapporte au sujet supérieur : Regi Regum. — Et au-dessous le texte de la thèse en 28 articles. Tout au bas : Has conclusiones, Deo duce, et auspice Deiparâ, propugnabunt physici Rhedonenses, in aulâ Collegii Rhedonensis, Societatis Jesu, die (la date en blanc) Julii 1699, serotinis horis. — Rhedonis apud Franciscum Vatar, Regis et collegii typographum.

Sur la même armoire est une autre moitié de thèse dont il ne reste plus que la partie supérieure représentant l'agonie de N.-S. — Seb. Bourdon pinxit : Paris, chez Vallet, graveur du Roy, rue Saint-Jacques, au buste de Louis XIV. C. P. R.

(*Château de la Baratière. Vitré*).

XXXVI. — *Thèse de* Scipion Jérôme Bégon, *évêque de Toul. 1703.*

Placard grand in-folio dont la partie supérieure représente la sainte Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph et saint Jean en adoration : le texte qui remplit tout le bas de la pièce est encadré par deux anges dont le corps se termine en consoles. Cette ornementation plus large que la gravure du haut, a été rapportée et recollée par les marges. En dessous, Jérôme Begon a fait graver ses propres armoiries : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion d'argent.* — La thèse est présidée par François de la Roque, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Meaux. Tout en bas sont les noms du répondant : Scipio Hieronymus Begon, Brestœus, clericus Leonensis. 1762. — L'acte fut passé en Sorbonne. — Cette pièce n'est pas signée.

Scipion-Jérôme Bégon, fils de Michel, commissaire général de la marine à Brest, naquit dans cette ville le 30 septembre 1681. Il devint évêque et prince de Toul en 1721 et mourut en 1747, laissant une grande réputation de savoir, de générosité et de vertu.

(*Bib. nationale.* Thèses entières, 2e vol)

XXXVII. — *Thèse de* René Le Sauvage. 1708.

Voilà encore un personnage très inconnu qui s'est donné le luxe d'une bien belle thèse : Elle est dédiée : « Vesuntinorum Archiepiscopo. » A l'archevêque de Besançon qui se trouvait être alors François-Joseph de Grammont, 1697-1717. — Je ne vois pas quels rapports pouvaient exister entre le puissant prélat et le jeune clerc Rennais qui lui dédiait cet acte, et signait *Renatus Le Sauvage,* acolythus Rhedonensis Il y a bien une famille Le Sauvage, citée par M. de Courcy, mais elle semble éteinte à l'époque dont nous nous occupons. — Il est vrai qu'il y avait deux jeunes gens réunis pour rendre cet hommage à l'archevêque : le 28 juillet 1708, la thèse devait être soutenue aussi par « Michael Granger de la Borde, Blesensis. Tous deux étudiaient chez les Jésuites au collège Louis le Grand. La gravure représente un sujet assez difficile à déterminer. C'est un évêque en mitre, chape et crosse, bénissant un enfant agenouillé devant lui sur les marches d'un autel. L'enfant est trop jeune pour représenter un des deux étudiants. Il faut croire à quelque symbolisme local et bisontin dont nous n'avons pas le secret.

Cette pièce est signée : Jos Lepotre inv. rue Saint-Jacques à l'image saint Maur. (*Bib. nationale.* Thèses, entières 2e vol)

XXXVIII. — *Thèse d'*Olivier Joseph Le Gonidec.

Cette pièce de 0 m. 95 sur 0 m. 60, représente dans sa partie supérieure Notre-Seigneur chassant les vendeurs du Temple ; la dédicace qui se rapporte à cette scène est : « Vindicanti gloriam domus Dei. » Les signatures ont été à moitié recouvertes par la gravure inférieure ; on lit encore cependant : Guilbauld *pinxit* : chez I. F... (pas de nom de graveur.)

La partie inférieure est encadrée de deux colonnes torses, entourées de feuilles de vigne, du modèle dit du Temple de Jérusalem. La draperie qui porte le texte est suspendue par trois nœuds sur l'un desquels, celui du milieu, est la dédicace citée plus haut, en bas de cette draperie est un cartouche destiné à recevoir des armoiries et où on a collé postérieurement celles de la famille Le Gonidec de Traissan.

Tout au bas on lit : Has theses Deo duce, auspice Deipara et præsidi S. M. N. F. Franciscus Brulé, sacræ facultatis Parisiensis doctore theologo et collegii præmonstratensis priore, tueri conabitur Olivarius-Josephus Le Gonidec, clericus Trecorensis, nec non ejusdem Ecclesiæ Trecorensis canonicus. Die lunæ vigesimâ tertiâ mensis Octobris, anno Domini 1724 a septimâ ad meridiem. In collegio præmonstratensi. Pro tentativa.

Cet Olivier Le Gonidec quitta son bénéfice et la théologie, pour épouser 1° Catherine de Lezildry, dame de Trecesson, 2° Madeleine de la Bigotière de Perchambault, dame de la Baratière en 1757, et mourut conseiller au Parlement de Bretagne.

(*Bibl. du château de la Baratière*).

XXXVIII (*bis*). — *Thèse dédiée à* Mgr de la Fruglaye.

Cette thèse de dédicace sur satin blanc, bruni par le temps, mesure 1m08 de hauteur sur 0,73 de large. La partie supérieure est remplie toute entière par le beau et très rare portrait de Mgr de la Fruglaye[1] (Évêque de Tréguier de 1732 à 1745), gravé par Gars et peint par Roussel. — Au-dessous se trouve l'écusson du prélat : *d'argent au lion de sable*, armé *et lampassé de gueules*. — Au-dessous est la dédicace : Illustrissimo ac Reverendissimo Domino D. Francisco Hyacintho de la Fruglaye de Kervers, episcopo et comite Trecorensi, regi ab omnibus consiliis, etc...

Reliés très habilement aux ornements du portrait se trouvent plus bas

[1] Depuis trente ans, je ne l'ai vu passer en vente publique qu'une seule fois !

les encadrements des « Questions » de la thèse; c'est une élégante draperie relevée à droite par la mitre surmontée de la croix pastorale, et à gauche par le chapeau à glands surmonté de la crosse. Le tout est entouré de feuilles d'acanthe et d'enroulements d'une élégance extrême. On prendrait dans toutes ces gravures de bien beaux motifs d'ornementation. Au reste, le tout est signé comme le portrait, par un artiste de valeur : CARS, à Paris, rue Saint-Jacques, *au nom de Jésus.*

Au bas on lit : Has theses Deo duce et auspice Deipara, et prœside, Petro Derrien, presbytero Trecorensis, baccalaureo Sorbonico et theologie professore, tueri conabuntur.

LUDOVICUS-MARIA-EMMANUEL-HYPOLITUS DE BIZIEN DU LEZART, *Plestinensis clericus.*

YVO DANIEL, *Quimperviensis clericus.*

JOANNES PLUEN, *Kermerchensis clericus.*

MATHŒUS MALLEDANY, *Plancoensis clericus.*

GUYDO LE LAGADEC, *Kermerchensis clericus.*

LAURENTUIS BRIAND, *Loguyviencis clericus.*

JOANNES DAGORN, *Plougueilensis clericus.*

FRANCISCUS HERP, *Loguyvienvis.*

GUILLELMUS CARN, *Plouganovensis.*

YVO BEUZIT, *Plouganovensis.*

In schola theologica Tregorensis diebus... septembris anno 1734. Tregoris, ex typis Petri Le Viel, typographiæ nec non bibliopolæ diocœseos et collegii.

On a déjà vu (n° 34) par la thèse dédiée à Mgr de Kervilio, que le collège, de Tréguier avait l'habitude de ces joûtes brillantes, et que dans cette petite ville, sous l'inspiration de l'évêque qui en était la vie, on avait le soin d'en laisser pour la postérité de remarquables monuments.

Cette belle thèse est conservée chez Madame la comtesse de la Fruglaye, arrière petite-nièce de l'évêque de Tréguier et m'a été communiquée par l'obligeance de Madame la marquise de Sécillon, sa fille.

XXXIX. — *Thèse de* J. Bte HOUÉE DU BREIL.

Cette pièce est magnifique et remarquablement conservée. Chose rare elle a encore toutes ses marges Elle se compose de deux morceaux. La partie supérieure représente la mort de saint Louis. C'est une belle scène pleine de mouvement et d'éclat ; malheureusement l'épreuve n'est pas très bien venue ou bien elle a été fatiguée par un lavage mal fait. — Le nom du graveur a disparu : on voit seulement le reste de l'adresse.....

rue Saint-Jacques à Paris. — La thèse est dédiée : *Regi Patri heroi christianissimo.*

La partie la plus remarquable est celle du bas. Un manteau royal fleurdelisé encadre le texte, et rejoint un riche entourage de palmes où se jouent des anges portant les insignes royaux. Tout au bas, et entourée de bannières, de turbans et de trophées turcs est représentée la Sainte Couronne d'épines, et au-dessous les noms du répondant. Joan.-Baptistæ Houée du Breil, Dolensis, in aulâ col. Rhed. Jesu, die Mercurii, 10, Aug 1735, a secunda cum medio ad ves peras. Rhedonis, apud Jos. Vatar ejusdem collegii typographum. — Ces derniers mots imprimés après coup, sont entre deux aigles de beau style.

Cette estampe, où Jos. Vatar n'a eu qu'à ajouter son nom, est une des plus remarquables de celles que j'aie vues, par la grâce et la richesse des ornements de la partie inférieure, Jean-Baptiste Houée qui soutint cette thèse, fut pourvu en cour de Rome de la cure du Lou du Lac, en prit possession le 2 mai 1753, et y mourut en 1771. Une aussi belle thèse, eût mérité à notre avis, un bénéfice plus considérable !

(Conservée chez M. Juguet, maire de Montfort, petit-neveu de J.-B. Houee du Breil.)

XL. — *Thèse de* Jᵉ DU BOIS. *1738.*

Je note ici cette thèse qui n'est qu'un simple placard grossièrement imprimé sans gravure, et par conséquent ne rentre pas dans mon sujet, parce qu'elle fut présidée par Charles Richard de la Pivredière, professeur de droit civil et soutenue devant la faculté de Rennes par Joseph du Bois « Nannetensis ». — Je la cite donc comme spécimen et pour montrer la différence des thèses de droit en province et des belles thèses de théologie de Paris ou des grands collèges provinciaux. — Toutes les magnificences étaient réservées pour ces deux dernières, et je n'ai guère vu à Paris que celles-là.

Celle de Joseph du Bois porte en haut, pour tout ornement, un horrible frontispice gravé sur bois, représentant les armes de Rennes, surmontées d'une main tenant un livre et autour : Insignia Facultatum juris Rhedonensium.

En dessous : D. O. M. — et le texte sur deux colonnes. Si les questions de droit civil « de emptione et venditione » n'ont rien d'extraordinaire, en revanche celles de droit canon sont au nombre de dix, et toutes consacrées à développer l'état de la doctrine sur l'autorité et l'*usage du Pallium*. De auctoritate et usu pallii. Je doute que les séminaristes actuels puissent répondre aussi pertinemment sur ce sujet religieux que les étu-

diants du XVIII^e siècle. Cet acte fut passé à Rennes à *six heures du matin* en 1738 (il est vrai que c'était le 9 août, époque où il fait chaud, et où les journées sont longues.) — Pro baccalaureatu Rhedonis in publicis jurium scholis. Et en bas : Typis mandavit GUILLELMUS VATAR, regis, supremæ curiæ consultissimarumque Facultatum typographus.

(De ma collection).

XL *(bis)*. — *Thèse de* JEAN-BAPTISTE CHAMPION DE CICÉ.

Nous n'avons vu de cette thèse que la partie inférieure : le rideau qui contient les questions théologiques est soutenu par deux anges ou génies de grande taille, assez lourdement gravés, et peu gracieux. Au bas, entre deux troncs d'arbres et massifs de feuillage sur lesquels ils ont l'air d'être grimpés, on a réservé la place de l'écusson de la famille de Cicé : *D'azur à trois écussons bandés d'argent et de gueules, et deux sauvages pour supports.* — La dédicace de la thèse, en tête des propositions, est « Divinitus vocato » : A celui qui a été divinement appelé. Elle se rapporte au sujet supérieur qui a malheureusement disparu. Est-ce saint Paul converti par un coup de foudre, est-ce plutôt saint Jean-Baptiste, patron du candidat ? Les mots peuvent s'appliquer à une foule de Saints.

Au bas du texte on lit : Has theses, Deo duce auspice Deiparâ et præside S. M. N. Illustrissimo et Reverendissimo Ecclesiæ principe Bernardino Francisco Foucquet, sacræ facultatis Parisiensis doctore theologo, socio Sorbonico, Archiepiscopo principe Ebredunensii (Embrun), sancti Romani Imperii Tricamerario et principe, tueri conabitur Joannes-Baptista Maria Champion de Cicé, clericus Rhœdoneus, die Martis decimâ septimâ mensis Novembris, anno Domini 1744, a prima ad sextam. In Sorbona. — Pro tentativa. A Paris, chez Hecquet, graveur, rue Saint-Jacques.

Ce placard, dans son entier, devait avoir près d'un mètre sur 0,75. Il fait un certain effet, mais le dessin est médiocre.

J.-B. Champion de Cicé, né en 1725, sur Saint-Aubin du Rennes, devint évêque de Troyes en 1758, puis d'Auxerre ; député aux Etats-Généraux en 1789, il mourut en émigration en 1805. Il existe de lui pans la suite de Le Vachez un portrait gravé qui est extrêmement rare. Cette thèse appartient à M. le vicomte A. Le Mintier de Saint-André.

XLI. — *Thèse du Collège des Jésuites de Quimper, 1752.*

Je renvoie à la description détaillée de cette thèse par M. Trévédy, dans le « Bulletin de la Société archéologique du Finistère. »

On n'avait pas fait tant d'efforts d'imagination à Quimper qu'à Vannes

et Rennes (numéros 21 et 31,) et nous retrouvons ici encore le placard en deux morceaux recollés.

La partie supérieure, sans nom de graveur, représente le groupe de la Sainte Famille. — La partie du bas est un tableau encadré, nous dit M. Trévédy, sans plus de détails. Il est regrettable, aussi qu'il ne nous ait pas donné les noms des trente répondants qui participèrent à cette joute brillante.

Ce n'était pas à proprement parler une thèse soutenue pour obtenir quelque grade. C'était évidemment un de ces exercices publics établis à la fin de l'année scolaire pour contrôler la force des études. — M. Trévédy ajoute avec raison qu'il serait tout aussi difficile actuellement de réunir trente répondants parlant latin, que de leur procurer trente auditeurs. J'ai toujours pensé en lisant le récit des représentations d'Eschyle et de Sophocle faites en grec au collège de la chapelle Saint-Mesmin, et où toutes les autorités, préfet, général et magistrats, suivaient le texte sur la brochure, qu'il n'y avait aucun d'eux qui pût le comprendre, sauf Mgr Dupanloup, les professeurs du collège, et peut-être les acteurs.

In aula Corisopitensi Societatis Jesu, diebus 2, 4, 7, 9, et 11 Augusti. horâ tertia serotina. Anno, 1752,

(*Thèse illustrée du collège des Jésuites à Quimper* 1752), par M. Trévédy *Bulletin de la Soc. archéol. de Quimper,* juin 1886.

XLI (*bis*). — *Thèse de* J. B. du Boisbasset.

Voilà une de ces pièces que j'ai appelées les *ordinaires* et qu'on pourrait appeller *économiques*. C'est ainsi qu'elles se transforment à la fin du dix-huitième siècle et qu'elles s'éloignent de plus en plus de la majestueuse richesse de celles du grand siècle.

C'est un modeste placard in-8° ordinaire, avec une petite gravure de saint Jean-Baptiste, non signée, une simple image de livre de piété. La dédicace est « Patrono suo. » — Elle est présidée par Jacques de l'Ecluse curé de Saint-Nicolas-des-Champs et soutenue par J.-B. Robinault du Bois-Basset, diacre de Saint-Brieuc, « diaconus san. Briocensis. » En Sorbonne, le 20 janvier 1753.

Ce jeune diacre était probablement fils d'autre J.-B. Robinault du Boisbasset, qui bâtit en 1724, la chapelle de ce manoir en la paroisse de Saint-Onen[1]. — Les Robinault portaient : *de sable à l'aigle éployée d'argent*

[1] Cette pièce ne mérite guère une description. Mais enfin puisqu'elle est conservée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, nous ne pouvons être plus difficile qu'elle — (Abbé G. de Corson. *Pouillé de Rennes*).

becquée et membrée d'or. Une des branches de cette famille, celle des seigneurs de Saint-Régeant a produit le fameux compagnon de Cadoudal dans l'affaire de la *Machine infernale*.

XLII — *Thèse du Musée de Rennes*.

Nous ne citons cette thèse que pour mémoire, car elle ne rentre pas dans notre sujet, n'étant pas bretonne. Mais elle est conservée au musée de Rennes : elle devient donc un peu des nôtres.

Elle est imprimée sur satin blanc et la partie supérieure représente Joseph nourrissant l'Egypte. — Coypel inv. Elle est dédiée à Louis Moreau de Beaumont, maître de requêtes au Conseil d'Etat — De belles consoles enguirlandées encadrent le texte. — Au bas, sont les armoiries de Louis Moreau : *d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux roses de gueules, en pointe d'une tête de nègre*. Le répondant était Nicolas Fleuriot Jusseensis. — (De Jussey près Vesoul). Elle fut soutenue le 23 août 1753 au collège des Jésuites de Besançon.

Les Moreau de Beaumont et les Fleuriot n'ont rien de commun avec les familles qui portent ce nom en Bretagne.

(*Musée de Rennes.*)

XLIII. — *Thèse de* Luc-Olivier Seré.

Premier état. — La partie supérieure de cette estampe représente la Visitation de la sainte Vierge. Elle monte les degrés qui conduisent à la demeure de sainte Elisabeth. Celle-ci lui tend les bras. Zacharie paraît au dernier plan. De petits anges volent gracieusement au-dessus de la Vierge. De chaque côté des « Conclusiones philosophi.., ex logicâ, ex morali, ex metaphysica, » s'élèvent deux pilastres cannelés qui encadrent le texte. Enfin, en bas, on lit les noms de Lucas-Olivarius Seré, sodalis Vitriacœus, in aulâ collegii Rhedonensis Soc. Jesu, die mercuriis 25 Julii, ann. Domini 1753, hora post meridiem sesquisecunda. Pro actu publico — et la mention : Rhedonis apud Josephum Vatar, ejusdem collegii typographum. — Ce nom et cette adresse imprimés sur le cadre à ce destiné, et envoyé tout préparé de Paris, comme bien on pense.

Luc-Olivier Seré, fils d'autre Luc Seré du Mesnil et de Françoise de la Porte, était élève distingué, paraît-il. Ce titre de « Sodalis » d'après M. Trévedy, veut dire qu'il était membre de la Congrégation établie au Collège ; de plus en 1755, il était au nombre des danseurs du ballet allégorique, la *Patrie*, donné sur le théâtre du collège, et dédié aux Etats de

Bretagne. — Il remplit aussi le rôle de l'empereur Septime dans la tragédie de *Maxime, martyr*, représentée au même collège le 23 août de la même année ; puis, il devint contrôleur des domaines et épousa en 1776 mademoiselle Hardy, veuve de I. B. Frain de la Gaularie.

Deuxième état. — Un élève qui avait eu tant de succès au collège, ne pouvait se contenter d'un seul tirage pour sa thèse. Aussi Luc-Olivier Seré, se donna le luxe que je n'ai rencontré chez aucun autre, de la faire imprimer en deux états différents.

Cette seconde estampe est semblable à la première pour le texte et les ornements, et n'a de différence que dans la gravure supérieure qui représente Notre-Seigneur chez Marthe et Marie. Celle-ci est aux pieds de Jésus, Marthe est debout présentant sa requête ; au fond des serviteurs montent et descendent un escalier monumental. Cette pièce à l'avantage d'être signée : à Paris, chez Cars, rue Saint-Jacques au nom de Jésus.

Je tiens ces détails de l'inépuisable complaisance de M. E. Frain de la Gaulayrie, heureux possesseur de ces thèses et de deux autres aussi belles que nous décrirons plus bas.

XLIV. — *Thèse de l'abbé* DE MONTIGNY.

Placard in-f° très simple. — La partie supérieure est ornée seulement d'une petite gravure représentant sainte Anne avec : à Paris chez Crépy, rue Saint-Jacques à Saint-Pierre. Cette gravure est d'un style plus ancien que l'année 1754 où l'abbé de Montigny faisait imprimer cette thèse. Crépy, en effet, était né plus de cent ans auparavant, et cette planche avait dû servir depuis longtemps pour les paroissiens ou missels.

La dédicace à sainte Anne porte : Auroram illuminanti. Puis, viennent les questions théologiques et en bas : Has theses Deo duce, auspice Deiparâ et præside S. M. N. Jacobo Duany augustiniano sacræ Facultatis Pariensis doctore theologo, tueri conabitur Fidelis-Franciscus-Suzanna Le Mercier de Montigny, acolythus Rhedonensis, die veneris vigesima secunda mensis Februarii, anno Domino 1754, a septimâ ad meridiem, in regiis sancti Augustini scholis. Pro tentativa.

Les quatre ordres mendiants avaient chacun un collège à Paris pour les étudiants de toutes nations. Celui des Augustins en était un.

Ce François de Montigny posséda, en 1756, le petit bénéfice de Sainte-Anne de la Bosserie[1], célèbre lieu de pèlerinage en la paroisse de Romagné. Il était du pays, habitait le village de Bonnefontaine, et

[1] Abbé G. de Corson, tome v, p. 695.

c'est pourquoi, sans aucun doute, il dédia sa thèse à la patronne du pays. Il devint chanoine et vicaire-général de Cahors dont était alors évêque un breton d'illustre origine, Bertrand du Guesclin.

(*De ma collection*).

XLV — *Thèse de* Mgr Le Mintier.

Cette thèse soutenue le lendemain de celle de M. de Montigny est tout à fait du même genre, et peut être rangée, comme elle, parmi les très modestes. Elle ne mériterait pas ces quelques lignes de description, n'était le nom du répondant.

In-folio ordinaire, en haut une petite gravure, signée aussi : Crespy ex. cum privilegio Regio : Sancta Maria, Mater Dei ; dédicace : Virgini Matri; en bas, après le texte et sans aucun ornement : Has theses Deo duce, auspice Deiparâ et præside S. M. N. Petro Varé, sacræ facultatis Parisiensis doctor theologo socio Sorbonico, nec non Regi a concionibus ordinario tueri conabitur Augustinus-Renatus-Ludovicus. Le Mintier, presbyter Sancti-Macloviensis, die sabbati vigesima tertia mensis februarii, anno Domini, 1751, in Sorbonâ, — Pro tentativa.

Augustin-René Le Mintier, né en 1729 à Sevignac, fut reçu docteur en 1757. Après avoir été vicaire-général de Mgr. de Girac, à Saint-Brieuc et Rennes, il devint évêque de Tréguier en 1780, et mourut en émigration à Londres, le 21 avril 1801, laissant le souvenir d'une haute vertu.

(*De ma collection*).

XLVI. — *Thèse de* Pierre de Gennes.

La partie supérieure représente N.-S. au puits de Samarie, entouré d'une foule de peuple amenée par la Samaritaine. (Pas de nom de graveur.) — Quatre anges tiennent gracieusement soulevée la draperie sur laquelle est imprimé le texte : Theses Philosophicæ ex logica, ex morali, ex metaphysica ; en bas : Harum conclusionum ad veritatem Deo duce et auspice Deipara propugnabit Petrus-Maria de Gennes de la Vieuville Vitriocens sodalis, convictor, regiæ academiæ assessor, in Henricæo Flexienti collegio societatis Jesu, die mercurii 4 Augusti 1756, hora sesqui secunda serotina — Pro actu publico. — Flexiæ apud viduam Ludovici Hovius urbis et Henricæi collegii societatis Jesu typographi et bibliopolæ. (Pas de nom de graveur.)

Ce Pierre de Gennes était d'une famille considérable de Vitré qui a produit nombre d'hommes distingués. Celui-ci est désigné sous le titre

de « sodalis, » c'est-à-dire comme nous l'avons vu, membre de la Congrégation établie au collège, et de « Regiæ academiæ assessor. » C'est-à-dire membre de l'Académie, composée des plus brillants élèves. Pierre-Ignace de Gennes de la Vieuville, fils de Félix et de Guillemette Charil, épousa Anne Hardy, sœur de Marguerite, mariée en premières noces à J.-B. Frain de la Gaulayrie et en secondes à Luc-Olivier Seré du Mesnil, dont nous avons décrit la thèse au numéro 42.

Remarquons aussi qu'elle est signée de la veuve de Louis Hovius.

(*Cette thèse appartient à M. E. Frain de la Gaulayrie.*)

XLVII. — *Thèse de* BONAVENTURE APPERVÉ.

Ce personnage dont le nom nous est parfaitement inconnu, dit qu'il est de Rennes, il faut donc l'en croire, et en considération de sa ville natale, décrire son modeste placard.

In-folio. — En haut une très mauvaise gravure de petites dimensions signée : MALBOURÉ, exc. à Paris, chez Malbouré, rue Saint-Jacques, à l'imprimerie de taille-douce.

Cette gravure représente saint Thomas d'Aquin au moment où N.-S. lui adresse ces paroles : « Thomas, vous avez bien parlé de moi. » La thèse lui est dédiée : Doctori seraphico ; puis vient le texte et le nom du répondant : F. Andrœas-Bonaventura Appervé, minorita Rhedonœus. Il a dû soutenir cette thèse le 22 juillet 1758, de sept heures du matin à midi, in scholis Doctoris subtilis. — « Pro minore ordinaria. » Elle était présidée par Nicolas Soucelier, religieux augustin, docteur de la Faculté de Paris.

Nous n'avons aucun renseignement sur cet Appervé qui était probablement religieux du même ordre, et nous pensons que le collège du *docteur subtil,* (Duns Scott) devait être celui des Augustins.

XLVII (*bis*). — *Thèse de* BENJAMIN DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ce placard, en deux morceaux, haut de 0,84 et large de 0,54, porte en tête une gravure représentant la sainte Vierge, debout les yeux baissés, les bras croisés, la tête penchée à droite, foulant aux pieds le dragon, et soutenue d'un énorme croissant. — L'exécution du sujet est assez ordinaire, et le nom du graveur est absent, caché peut-être par la partie inférieure de la thèse recollée sur la marge de tableau.

La dédicace est : Castæ Redemptoris matri.

Puis viennent sur trois colonnes les « *Theses philosophicæ : ex prole-*

gomenis, ex logicâ, ex metaphysicâ et ex pneumatologiâ, entourées d'une bordure ornementée.

On lit à la suite : Has theses, Deo duce, et auspice Deiparâ prœside Joanne-Baptista Arnauld, oratorii Domini Jesu philosophiæ professore nec non Artium Doctore ; tueri conabitur Benjaminus Cornulier de Lucinière, Nannetœus. Die mercurii 26 mensis Julii, ab horâ secundâ promeridianâ ad vesperam. Anno Domini 1758.

In aula collegii Nannetensis prœsbyterorum Oratorii Domini Jesu.

Pro actu publico.

En dehors du cadre ; Nannetis, ex typographia Andreæ Querro, jurato academiæ et collegii typographi.

Jean-Baptiste Benjamin de Cornulier-Lucinière né en 1740 après avoir fait ses études à l'Oratoire de Nantes, devint conseiller au Parlement de Bretagne en 1863, puis président en 1784. — Son petit-fils, M. le comte E. de Cornulier, possesseur de cette thèse, a fait dans la généalogie de sa maison, publiée en 1889, un sympathique portrait de ce magistrat éminent aussi remarquable par son intelligence que par ses hautes vertus.

Cette thèse passée à l'Oratoire de Nantes, nous fait désirer vivement que l'on puisse retrouver celle qu'à dû soutenir Fouché quelques années après. — Ce placard, qui, vu l'époque où il a été mis au jour (vers 1780) devait être très vulgaire, tirerait un grand intérêt du nom du répondant et de sa destinée !

XLVIII. — *Thèse de l'abbé* DE LA FRESLONNIÈRE

Voici un nom plus connu que le précédent, très connu même en Bretagne ; mais la thèse n'en est pas plus belle, et c'est aussi un simple placard in-f°, au haut duquel se trouve une petite et mauvaise gravure de paroissien signée : à Paris chez Malbouré, rue Saint-Jacques. Elle représente N.-S. et la Samaritaine, avec cette dédicace se rapportant au sujet de l'image : Aquam vitæ gratis danti. — Puis vient le texte sans aucun ornement, et en bas les noms du répondant qui sont la seule chose intéressante de la pièce : Louis-François de Freslon de la Freslonnière, presbyter Nannetensis, et la date 9 novembre 1759. — La thèse présente cette particularité qu'on ne dit même plus le nom du président. Mais le malheureux candidat doit être sur la sellette a sexta matutinâ ad sextam vespertinam. On voit bien que nous sommes en Sorbonne et pour la Sorbonnique.

Louis-François de Freslon, né en 1730, fut ordonné prêtre en 1755 dans la maison de Sorbonne dont il était docteur, et devint grand-vicaire et prévôt de l'église de Reims, sous l'épiscopat d'Armand de Rohan-

Guémené. Député de cette église à l'assemblée générale du clergé, il fut à la fin de la réunion le 4 juillet 1762, pourvu des abbayes de Sainte-Croix de Guingamp et de Saint-Nicolas-de-Verdun. — Il avait même été désigné pour l'évêché de la Rochelle. — Mais ayant fait aux Etats de Bretagne quelque opposition qui déplut à la Cour, sa nomination n'eut pas de suite. Il mourut en 1812.

(Cette thèse et la précédente font partie de ma collection).

XLIX. — *Thèses de quatre prêtres Bretons.*

Quatre pièces sur lesquelles je n'ai pas d'autres détails que cette note prise dans un catalogue de la librairie Voisin, du mois d'avril 1888 — « Ces thèses furent soutenues en Sorbonne par Jean Floch, du diocèse de Léon, Guillaume Coroller et Goerges Girault de Keroudou, de celui de Quimper : elles sont ornées en tête de sujets religieux gravés. — Ce doivent être des placards tout simples comme celui de l'abbé de la Freslonnière et autres décrits ci-dessus.

L. — *Thèse de* MATHURIN RENÉ SÉRÉ.

Malgré les progrès du dix-huitième qui abandonnait les traditions du passé, nous revenons pour un instant aux belles thèses et aux magnifiques gravures C'est encore ces bonnes et vieilles familles de Vitré immuables dans les anciennes coutumes, qui vont nous en fournir des spécimens. Et c'est encore M E. Frain de la Gaulayrie qui est l'heureux possesseur de celle-ci. Elle représente dans sa partie supérieure l'adoration des Mages, d'après Rubens, et est signée : à Paris, chez CARS, graveur du roi, rue Saint-Jacques. — C'est une superbe pièce : le nom du peintre et celui du graveur suffisent au reste pour montrer ce qu'elle doit être et le choix intelligent qu'a pu faire Mathurin Séré. Il n'avait pas voulu déchoir des habitudes de sa famille. — Car il était fils de Luc-Olivier Séré du Mesnil et de Françoise de La Porte, et frère d'un autre Luc Séré dont nous avons décrit plus haut (numéro 43) les remarquables thèses.

Au-dessous de l'Adoration des Mages, le texte des « conclusiones ex universâ philosophiâ, » est encadré à droite par la Foi, portée sur un nuage et tenant un calice au dessus duquel rayonne l'hostie ; à ses pieds, le dragon renversé, vomit des flammes; à gauche, la Philosophie appuyant sa tête sur sa main droite, a les yeux fixés sur l'hostie où elle doit prendre ses inspirations et ses lumières ; l'idée de cette très belle ornementation est aussi remarquable que l'exécution; en bas, on lit : Has

theses, Deo duce et auspice Deiparâ, propugnabit Mathurinus Renatus Séré du Mesnil, Vitriacœus sodalis convictor in regio Henricœo Flexiensi collegio Societatis Jesu, die veneris 17 julii, anno Domini 1761, hora sesqui octava matutina — Pro actu publico. Flexiæ apud Ludovicum de La Fosse, solum regis, urbis et Henricœi collegii Societatis Jesu, typ. et bibliop.

On voit que depuis 1756 date de la thèse de Pierre de Gennes (nº 46), la veuve de Louis Hovius n'était plus imprimeur libraire du collège et de la ville de La Flèche, puisque Louis de la Fosse revendique ces titres pour lui seul. (Solum regis urbis, etc...) — Que voulait dire le titre de « Sodalis convictor » porté par le répondant? Nous pensons que ce devait être quelque charge d'honneur dans la congrégation, *convictor* veut dire commensal. Je pense que « *sodalis convictor* » devait être le premier degré dans l'association, comme qui dirait approbaniste.

Mathurin Séré avait été admis au collège de La Flèche comme petit neveu de Sébastien de La Porte, conseiller du roi, doyen du collège des médecins de Rennes, lequel, par testament, avait donné aux Jésuites ses premiers maîtres, sa seigneurie de Bonnes à charge de nourrir et d'instruire deux pensionnaires de sa famille. (E. Frain de Gaulayrie. *Mém. généal. général.* p. 200. etc.) Mathurin Séré s'embarqua comme enseigne et mourut à la côte d'Angola.

(Cabinet de M. E. Frain de la Gaulayrie.)

LI. — *Thèse de* Mgr DE LA LAURENCIE.

Nous ne citons cette pièce que pour mémoire et parce que le répondant devint évêque de Nantes en 1784. Mais elle n'appartient pas à la Bretagne. La gravure représente Moïse sauvé des eaux. Elle fut passée en 1762 par Ch. Eutrope de la Laurencie de Villeneuve, acolythus Santonensis. —

(Bibl. nationale, vol. des thèses.)

LII. — *Thèse de* ROBERT LE GONIDEC.

Voici le chant du cygne et, pour terminer cette longue énumération, l'une des thèses les mieux conservées que nous ayons pu voir. Elle a encore ses marges à toute grandeur et absolument intactes, elle se compose de deux morceaux recollées, et le tout forme un énorme placard double in-folio, de 1m 20 sur 1m.

La gravure supérieure représente, comme la précédente, Moïse sauvé des eaux. C'est une fort belle gravure sans nom d'auteur ni de libraire. Ces

indications sont peut-être cachées par le bord supérieur de la gravure du bas.

La planche inférieure un peu plus large, est d'une exécution moins soignée. Elle représente une draperie tombant d'un cartouche sur lequel se trouve la dédicace se rapportant comme toujours au tableau supérieur : « ex aquis salutis » Le texte est encadré de deux pilastres très ornés. C'est une thèse de philosophie dont les « positiones » sont imprimées sur trois colonnes, en bas est l'indication : Has theses, Deo duce et auspice Deiparâ tueri conabitur Robertus-Joannes Le Gonidec, clericus Trecorencis, die lunœ vigesima quarta mensis Julii, anno Domini 1780, ab horâ sesquisecunda ad vesperam Exercitationem aperiet selectissimus condiscipulus Jacobus-Maria Ferrand de la Banquière, subdiaconus Monspessulanus, in prœclara artium Facultate magister Arbiter erit Thomas Maria Royou, e Regia societate licentiatus, theologus et philosophiæ professor. In aulâ collegii Ludovici magni. Pro actu publico.

C'était, comme l'on voit, un exercice littéraire et scientifique, soutenu par un des brillants élèves du collège. — Ce Robert Le Gonidec mourut prêtre, après avoir refusé l'évêché de Tréguier. Sa thèse présente cette autre particularité bretonne, c'est qu'elle fut présidée par Thomas Royou, frère du fameux publiciste Corentin Royou, gendre de Fréron, et professeur de philosophie au collège Louis le Grand où il dut compter parmi ses élèves, Robespierre et Camille Desmoulins, en même temps que Robert Le Gonidec.

Au dos de cette thèse est écrit : A Madame la comtesse de Traissan, à Vitré; dont les descendants la possèdent encore.

(*Château de la Baratière*. Près Vitré)

LIII. — *Thèse de* Mgr DE POULPIQUET.

Je prends la description de cette dernière pièce dans la brochure déjà citée de M. Trévédy : c'est une pancarte de 1 m. de haut sur 67 cent. de largeur, plus les marges Elle est divisée en deux parties égales, en haut: est une gravure reproduisant le tableau du Poussin, les apôtres Pierre et Jean guérissant le paralytique à la porte du temple. Elle est signée : RAYMOND, sculp. — MALBOURE excudit, rue Saint-Jacques, au-dessus de la fontaine Saint-Benoît.

Au-dessus, est un tableau encadré de même dimension, au milieu duquel est figuré un voile. Au bord supérieur dans un élégant cartouche, on lit les mots « Petro sananti, » dédicace à l'apôtre représenté dans la gravure au-dessus. Sur le voile, sont imprimées les propositions de la

thèse de théologie qui a pour sujet les sept sacrements. Au bas est écrit ; Has theses, Deo duce, et auspice Deipara, tueri conabitur Joannes Dominicus Poulpiquet de Brescanvel, presbyter Leonensis, decembris 1784. C'est le futur évêque de Quimper de 1823 à 1840.

Telles sont les pièces bretonnes que nous avons pu découvrir[1]. Il est clair qu'il en existe beaucoup d'autres dans les archives et bibliothèques particulières. Nous serions très heureux, si ce petit travail pouvait donner à d'autres la pensée d'augmenter le catalogue, et s'il faisait apprécier davantage ces souvenirs du passé. — Après une trop longue éclipse, on verra qu'ils sont, comme le disait Toinette, très propres à parer une chambre, voire même une galerie, et on les y conservera avec soin.

LE COMTE DE PALYS.

[1] On nous a signalé une importante collection de neuf thèses bretonnes ; toutes, sauf une seule, soutenues à Vannes et signées des imprimeurs de cette ville. Elles sont conservées parmi les remarquables trésors de tout genre de M. Tresvaux du Fraval, à Laval. — A notre regret, et malgré de bienveillantes instances, nous n'avons pu aller les examiner, et nous ne pouvons malheureusement en ajouter la description à celles que nous venons d'énumérer.

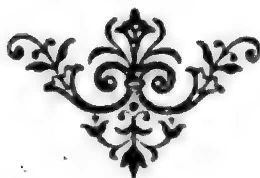

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE VIII.

Saint Jean Baptiste de Prigny.

Nous venons de raconter ce qui se passa au sujet de Saint-Pierre-des-Moûtiers, qui était une église déjà vieille quand Judicaël et Adénor firent leur première fondation vers 1050. — A quelle époque remontait l'église de la ville même de Prigny ? C'est ce que rien, à notre connaissance, ne peut faire conjecturer. Nous la supposons postérieure à Saint-Pierre, parce qu'elle était dans l'enceinte même de cette ville. Comme il nous semble certain que les premières églises furent établies dans les faubourgs, Saint-Jean dut venir après Saint-Pierre. Que ce sanctuaire ait précédé les Normands ou qu'il n'ait été bâti que depuis leurs ravages, son but évident fut de servir de chapelle au gouverneur du château.

Il est peu douteux qu'il y ait eu un château, avant l'invasion

[1] Voir la livraison de janvier 1890.

normande, mais ce château possédait-il une église ? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est que, lors de sa restauration, les châtelains ne négligèrent pas de se donner, et un lieu de prière, et un prêtre pour y exercer le saint ministère. On voit aussi par les quelques documents qui nous restent, que ce lieu de prière avait les privilèges attachés aux églises paroissiales.

La juridiction de cette église ne s'étendait pas loin, et ce détail est pour nous la preuve que les murs de Prigny furent postérieurement construits sur une petite section d'une paroisse préexistante. Si cette paroisse reçut le nom du nouveau castel, c'est que ce manoir concentra, dès son origine, toute l'importance de ce petit territoire, importance qui s'est depuis déplacée au profit du faubourg des Moutiers, supplanté à son tour par Bourgneuf, lequel doit de nos jours, comme les Moûtiers, admettre la vogue d'une simple fillette qui, sous le nom de la *Bernerie*, laisse loin derrière elle ses deux devancières. Nous venons de nommer Bourgneuf ; il a dans son temps infligé de vrais affronts à ce pauvre Prigny dont l'enceinte avait vu ses moëllons employés à ses roturières constructions. Bien plus, il se peut que le village des Sables, qui a bien son cachet d'ancienneté, ne soit grossi que des ruines de son suzerain et nous ne voudrions pas certifier que les Moûtiers eux-mêmes n'en profitèrent pas.

Au onzième siècle, il n'en était pas encore ainsi. Tout au contraire, une noble famille était installée dans le donjon qui dominait l'antique Millac, famille puissante par la bienveillance des comtes de Nantes, et par ses illustres alliances. Le chef de cette famille se nommait Barbotin à l'époque où nous allons nous placer. C'est assez dire que cette époque est postérieure aux premières démarches faites en faveur de Notre-Dame, mais antérieure au voyage de l'évêque Quiriac.

Il y avait alors à Saint-Jean-Baptiste un curé nommé Hélye; probablement, il avait vieilli au service de la paroisse, qui se composait des châtelains, de leurs chevaliers, écuyers et autres

servants, ou varlets, et des corps d'état indispensables dans une agglomération quelconque et, en plus de ceux que réclamait une place fermée, exposée à se voir investie. Nous verrons tous ces artisans signalés dans un document de cette date reculée.

On était alors peu flatté d'être spirituellement desservi par un prêtre séculier. De tous côtés, les églises étaient conférées aux réguliers ; les évêques le voyaient avec peine, mais sans pouvoir s'opposer au torrent. Les restes de science ecclésiastique et de zèle sacerdotal s'étaient réfugiés dans les couvents. Le seigneur de Prigny, sans doute, manifesta son désir de voir le service divin exercé par des religieux près de son manoir, et le curé de Saint-Jean se prêta aux vœux du Seigneur, comme le curé de Saint-Pierre le fit de son côté. Mais, nous l'avons déjà remarqué au sujet de Saint-Pierre, le Seigneur de cette dernière église n'était point le sire de Prigny. Les barons de Retz préféraient les moines de Redon auxquels ils avaient déjà donné Notre-Dame-de-la-Chaume, tandis que les seigneurs de Prigny s'étaient tournés du côté de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne. Il est bien probable qu'en cela, ces nobles personnages étaient déterminés par quelques antécédents et que Saint-Jouin, à quelque titre que soit, pouvait mettre en avant des droits que la tradition avait conservés, mais dont nous ne retrouvons pas tracé.

Nous devons le titre sur lequel nous nous appuierons pour établir la donation de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jouin, au prêtre Gilles Audebert, « bachelier et discret recteur de l'église paroissiale de *Lusesgne*[1] ès Thouars, chanoine prébendé en l'église collégiale de Saint-Pierre-de-Thouars » Cet ecclésiastique déclare avoir transcrit en français « Certains vieux titres des églises de Prugné. »

Nous en extrayons ce qui suit :

« Hélye, prêtre de l'église de Prugny..... a associé avec

[1] Nous ne savons quel lieu désigne ce mot.

luy les moines de Saint-Jouin-de-Marnes en les dixmes et aultres revenus de la dite paroisse de Prugny, mais à cette condition que, si la nécessité le réquérait, fust admis audit monastère, nourry avecq eux et il pust être dudict Saint-Jouin.

En reconnaissance donc de ce bienfait ledict Helye a donné et délaissé aux Moynes les deux parts de la chapelle de Prugny dédiée et nommée du confesseur saint Jean-Baptiste, avec deux parts semblablement de dixme du pain et du vin qui se recueille au dict lieu, au manoir de Prugny. Et quant à l'autre tierce partye de la dicte chapelle et dixme dudict lieu, la réserve pour luy même ; mais a voulu que tous les moynes puissent prendre audict lieu toutes les dixmes des veaux, agneaux, pourceaux, layne, lin et aultres choses semblables et aussi les deux parts de la dixme du sel aux salines de Barbotin, dépendantes dudict lieu et chateau propres dudict Seigneur, *toutes choses qu'il en tenait oultre le sein de la dicte église*. Et davantage a voulu que les parts et possessions qu'avaient en propriété les dicts moynes, ou pourraient advoir après eux aux environs de Prugny, en tant que luy touschant, demeureraient exemptes de toutes dixmes. L'accord de cette fraternité fust arresté audict lieu et château avec Barbotin, ses frères Garsire, Babuin, Mandeguerre en la maison duquel le tout fust passé. Tous les aultres frères témoings, desquels les noms sont après : Gobin, Guerry de Saint-Etienne, Girard de Saint-Philbert, Prezeau d'Oultre-Loyre, Tudual de Pornic. »

On voit qu'Hélye avait soin de ne disposer que des biens qu'il tenait du seigneur de Prigny. Il ne lui appartenait pas, en effet, d'aliéner le propre de l'église. C'est donc un temporel de prieuré qui se constitue ici, comme nous l'avons vu pour Saint-Pierre, mais bien distinct de celui de la cure.

Gueffier n'est pas nommé dans cette pièce où l'on donne cependant le nom de deux frères de Barbotin que nous ne lui connaissions pas : Garsire et Babuin, mais ce dernier doit

être le même que Babin. Peut-être, Garsire est-il le même que Gueffier dont le chanoine Audebert aurait mal lu le nom. Mandeguerre est également nommé dans la Charte de Gueffier à l'abbesse Richilde. C'est dans sa maison que fut rédigé l'acte en question. Son nom semble indiquer un héraut d'armes. Il peut se faire qu'en temps de paix ce genre d'officier servît parfois de greffier, greffier fortement éperonné, ne sentant pas le pédagogue. Le document que nous donne Audebert est une notice qui comprend tout le temps de l'établissement du prieuré de Saint-Jouin à Prigny. Les moines firent bâtir en ce lieu où s'y accommodèrent une maison qu'habitèrent les religieux envoyés pour former cette nouvelle obédience, sous l'autorité de Rivalon leur premier prieur.

« Et, continue la notice, advint quelque temps après, que le dict Hélye tomba en maladie et, touchant le bénéfice qu'il s'était réservé, donna et délaissa en propriété aux moynes l'autre tierce partye qu'il s'était réservée en ladite chapelle et dixmes, ainsi qu'il avait donné au temps précédent les deux aultres partyes. Et depuis toutes ces choses furent recencées, estant alors Symon[1] abbé de Saint-Jouin, au lyeu et chasteau de Prigny en la maison desdicts moynes et présence du prestre Hélye et de Rivalon, moyne qui estait pour lors prieur du lyeu. Symon, parent du prestre Hélye, accorda les mêmes choses que Hélye avait faictes, à la vue de plusieurs témoings qui là estoient présents au dict lyeu, laïcs et moynes. Parmi ces témoins au moins une trentaine de noms, on remarque Testard et Debec, prestres.

Et affin que ceste accord fust valable par l'autorité de l'Evesque, ledict Rivallon, moyne, en pria Quiriac, evesque de Nantes qui donna pouvoir et permission de continuer l'église que ledictRivallon avait commencé de faire édifier en l'honneur

[1] On trouve un Simon, abbé de Saint-Jouin, qui succéda en 1037 à l'abbé Géraud et gouverna jusqu'en 1086, où il eut pour successeur Alaric (*Gal. Christ.*, t. II. col. 1275.

de saint Nicolas, et bénit le cymetière et les alentours de la dicte église oyant et voyant plusieurs témoings : Rivallon, moyne ; Manard ; Guillaume, archidiacre ; Barbotin, Garsire son frère, Alduin, Symon, Baudry, Alain et plusieurs aultres[1].»

Ainsi la chapelle ou plutôt l'église Saint-Jean-Baptiste, vieux sanctuaire avec titre paroissial, donné aux moines de Saint-Jouin et situé dans l'enceinte même de la ville avait de suite paru insuffisante à ces religieux qui en construisirent une autre dédiée à saint Nicolas, en dehors des murs.

Les anciens textes donnent ordinairement le nom de *castrum* ou d'*oppidum* aux agglomérations entourées de murailles. Aujourd'hui, nous distinguons le château de la ville ; il n'en fut pas toujours de même et Prigny est désigné tantôt comme un château (*castrum*), tantôt comme une ville (*oppidum*). Ce que nous nommons château était alors le *Donjon*, et possédait une enceinte spéciale plus resserrée. Saint-Jean était dans l'enceinte la plus vaste, Saint-Nicolas se trouvait en pleine campagne et les religieux pouvaient s'y adjoindre tout un domaine. Il est probable que c'était même le vrai but de ces moines de Saint-Jouin, en se construisant une nouvelle chapelle, car si petite que fut celle de Saint-Jean, elle devait suffire amplement pour la population de Prigny, si l'on en juge par le pourtour de ses anciens remparts et par ce fait que Prigny n'avait, pour ainsi dire, pas de campagne. En outre, les moines n'étaient pas complètement les maîtres à Saint-Jean-Baptiste. Nous l'avons vu, Hélie n'avait donné que ce qu'il tenait de Barbotin qui y consentait, ou même, peut-être, le lui demandait ; il n'avait pas donné, et n'en avait pas le droit, le temporel de la cure, qui restait bénéfice distinct.

Quiriac, qui avait heureusement limité les droits de Redon et du Ronceray semble avoir agi dans le même sens à l'égard

[1] Voir aux archives de Nantes, *Prigny*.

de Saint-Jouin et réussi à sauvegarder la distinction entre la cure et le prieuré.

Les moines eurent-ils dès lors une arrière-pensée? Toujours est-il que, nous venons de le voir, ils étaient à peine installés, à Prigny, qu'ils se bâtissaient une église privée. Quiriac ne semble pas avoir mis d'obstacle à ce que ce fût un moine de Saint-Jouin qui fût recteur de Prigny, mais il retint la collation de la cure. Quant à la présentation, elle appartenait sûrement au seigneur de Prigny qui s'en était dessaisi en faveur de Saint-Jouin. On comprend que l'abbé de Saint-Jouin dut faire porter son choix sur un de ses moines, tandis que son abbaye eut assez de sujets pour remplir tous les postes à sa disposition.

Pour mieux différencier leur prieuré de la cure, on donna au premier un autre patron, ce qui n'avait pas lieu quand le prieuré était desservi dans l'église paroissiale. Le nouveau sanctuaire ne pouvait manquer, vu les goûts du temps, qui sont encore un peu en vogue, de faire le vide dans l'église de la paroisse. Comme complication en faveur des moines, le curé de Saint-Jean leur était entièrement dévoué. Peut-être sentait-il qu'il était un peu trop le chapelain du Seigneur ? Et c'était souvent le cas des curés de cette époque. Quiriac, auquel cette servitude ne plaisait point, alla jusqu'à permettre que le service de la paroisse se fît à Saint-Nicolas, de sorte que Saint-Jean, tout en restant de droit l'église-mère, et en continuant à conserver son titulaire comme le patron de la paroisse, ne voyait plus guère son recteur célébrer l'office. Quelque temps, sans doute, on continua de dire la messe à Saint-Jean pour les châtelains, mais, en somme, cette église n'était plus que la chapelle du château, tout en gardant ses droits. Nous verrons que cet état de choses ne fut pas très durable et que Saint-Jean récupéra ses droits ; seulement tant que Prigny demeura place de guerre, l'évêque ne vit pas de mal à ce que le culte fut célébré à Saint-Nicolas. On laissa, du reste, le bon vieux recteur aller à Saint-Jean-Baptiste ou à

Saint-Nicolas, comme il l'entendait, c'était une transaction. Lorsque Hélie fut mort, Quiriac alla plus loin, il permit aux moines de Saint-Nicolas de bénir un nouveau cimetière, en dehors des murs. L'ancien entourait l'église Saint-Jean comme on le voit encore aujourd'hui.

Barbotin avait eu quelque zèle pour son église Saint-Jean, mais son frère et successeur Guefflier, tout entier à la fondation faite par sa mère au faubourg de Prigny, dit *Les Moûtiers*, semble s'être bien peu préoccupé de l'église du château. Les moines en profitèrent, forts de l'approbation épiscopale : tant qu'à Prigny personne ne réclama ; tout le service divin se fit à Saint-Nicolas ; aussi, voit-on plusieurs titres où il n'est question que de Saint-Nicolas de Prigny, sans aucune mention de Saint-Jean. Ce transfert se fit tout naturellement, l'évêque conférant la cure au prieur, les choses pouvaient du reste marcher ainsi tant qu'il y aurait des moines à Saint-Nicolas, mais s'ils avaient voulu se donner un vicaire perpétuel, il était peu douteux que l'évêque aurait objecté qu'il lui appartenait de nommer le recteur de Saint-Jean qui conservait son privilège d'église paroissiale.

CHAPITRE IX.

Premiers temps du prieuré de Notre-Dame.

Adénor, fille de Judicaël, le fondateur du prieuré de Notre-Dame, gouvernait ce petit monastère avec bienveillance. Elle était en famille, ses vassaux étaient ses compatriotes, et, on peut croire que parmi ses religieuses, elle avait plusieurs parentes. Il y en avait au moins une, sa nièce la fille de Giraud de St-Philbert, que l'on trouve nommée Adénor, comme sa tante et son aïeule. Adénor de Saint-Philbert alla faire son noviciat à Angers, mais il est peu douteux qu'elle revint aux Moûtiers où

elle succéda peut-être à sa tante. Ces bonnes prieures n'étaient pas dures pour leurs fermiers, et les sœurs de l'abbaye du Ronceray trouvèrent, à la fin, que grâce à cette faiblesse, il s'établissait des abus. C'est ce qui provoqua des réclamations de leur part, comme on le voit constaté par la suite d'une notice dont nous avons donné le commencement au chapitre cinquième. Ce titre, après avoir rapporté la donation de Jean-Grosse-tête, ajoute : « Mais bien que le nombre des habitants du bourg et le bourg lui-même, autour de la susdite église s'accrussent, quelques-uns des meilleurs manants (*mansionarii,*) avec la connivence des religieuses de l'obédience, ne payaient point leurs redevances au temps convenu. Nous avons donc voulu faire savoir à tous, que, dans le bourg, il n'y a pas une maison qui ne soit usagère de ladite église, si les dames du lieu veulent l'exiger, si ce n'est la maison du chapelain (recteur) de Saint-Pierre, Even et les prêtres ses successeurs, tant qu'ils habiteront cette même maison ; mais s'ils venaient à placer dans cette maison un autre locataire, ce dernier serait usager entièrement comme les autres, parce que c'est ainsi que Judicaël, Nihel et les autres, propriétaires de cette terre l'ont donnée, à perpétuité, à Notre-Dame et tout ce qui est consigné dans cette charte, avec les dites coutumes, comme eux-mêmes la possédaient, sans réclamations, et, comme nous l'avons touché brièvement, ils ont bâti, dans le lieu susdit, une église en l'honneur de la Vierge Marie, mère de Dieu et l'ont donnée à perpétuité au monastère d'Angers, consacré à la Bienheureuse Marie, mère de Notre-Seigneur, pour le salut de leurs parents, et ont mérité d'être placés dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob. Per eum qui venturus est..... Amen. »

Ce titre et ceux que nous avons donnés au chapitre V pour début de cette notice, se trouvent au *Cartulaire du Ronceray*, rôle III, charte 20, et rôle IV, charte 83. — Edition Marchegay, charte 430[e].

Nous le répétons, tout le fond de ce récit est vrai, mais le

narrateur ne s'est pas contenté d'inscrire les actes tels qu'ils étaient, il a intercalé des explications fâcheuses et changé les noms selon qu'il croyait devoir lire une écriture avec laquelle il n'était pas familier. Ainsi, comme nous l'avons signalé, quand il parle plus haut de Juhel, fils de Juhel, il faut lire Nihel. Ce dernier est celui que nous venons de revoir à l'instant.

Les religieuses du Ronceray connaissaient leur époque ; elles avaient eu soin de mettre leurs titres en règle. Nous venons de voir que les donations de Nihel avaient été plusieurs fois répétées. Le 3e rôle (charte 21e) y revient d'une façon solennelle (V. Marchegay, 431). — « In nomine Domini... Moi, Nihel, j'ai fixé dans ma mémoire ces paroles : *Donnez et il vous sera donné* ; c'est pourquoi, en vue du salut de mon âme et de celle de mes parents, j'ai concédé et donné à l'église Notre-Dame de Prugny, soumise à l'église Notre-Dame d'Angers, tout ce que j'avais dans le terrage[1] du Masier[2] de Prigny près de la mer. J'ai donné aussi à la susdite église la dîme des vignes de la terre que j'avais en ce lieu ainsi que celle des fruits des moissons en un mot, de toutes choses, au vu et au su des prêtres Hervé[3] et Even, Geoffroy Bocell ; Odelin de Bonnié ; Pépin, fils de Glamier ; Garnier, fils de Dorin et Even, son frère ; Tréhoret ; Rainauld[4], fournier et Chrétien, son frère ; les religieuses Adonorie, Mabilie et Ameline de Baugé. »

[1] Le terrage était un droit plus ou moins considérable prélevé sur les fruits et grains d'un terrain déterminé. Ce droit est quelquefois nommé *champart* (Campi pars) ; celui qui levait cet impôt se nommait *terragier* (terragiator).

[2] « In terragio Maserii Prugniaci ». On nommait *maseria* (masière) une maison avec quelques terres : nous dirions une borderie ou une closerie ; nous pensons que le *masier* est ici pris dans ce sens et signifierait une sorte de métairie de Prigny.

[3] Hervé était aumônier des sœurs du prieuré.

[4] Nous ne pensons pas qu'il faille confondre le fournier (furnerius) avec le boulanger (pistor). Ce dernier faisait cuire le pain, tandis que le premier n'était qu'un préposé au four banal où chacun venait faire cuire son pain et payait un droit à cet officier.

Ces trois religieuses étaient sans doute le personnel du prieuré de Notre-Dame des Moûtiers, au moins en tant que dames de chœur, Adonorie n'est autre qu'Adénor ; Mabilie est peut-être la religieuse de ce nom qui succéda en 1119 à l'abbesse Tiburge et fut peu de temps à la tête de sa communauté. Dès lors, cette obédience du bourg des Moûtiers avait une grande valeur aux yeux des religieuses de la Charité d'Angers et jouissait aussi d'une grande faveur dans le pays.

Une noble jeune fille de la famille de Retz fit profession dans l'abbaye angevine. Sous l'abbesse Tiburge, elle avait la charge d'*Aumônière*. Anne de Retz était en même temps prieure de Seiches, une des plus belles dépendances du Ronceray. Les nombreuses chartes où nous la voyons figurer témoignent de son zèle pour la prospérité de la maison.

Le prieuré des Moûtiers n'était pas sans avoir ses difficultés ; nous les trouvons mentionnées dans la charte 432e du cartulaire de M. Marchegay. Malgré tout ce que avons déjà fait connaître, ce document est encore utile. Lorsqu'on l'aura lu, il semble, que la physionomie des débuts du prieuré de N.-D. des Moûtiers sera suffisamment connue. Il nous révèle toute une chicane suscitée par Niel, fils de Niel, aux religieuses que ses parents avaient protégées, et pour des biens dont il avait approuvé la donation. Voici cette pièce.

« Lorsque Adénor, fille de Judicaël l'ancien, de Prugny, consacrée religieuse, eût tenu pendant un grand nombre d'années le monastère de Notre-Dame de Prugny, comme son père et sa mère, d'accord avec son frère, Niel l'avait concédé en toute tranquillité[1], pendant leur vie et après, certains de ses frères se prirent à chicaner (*subclamare*) et à réclamer les biens de ce monastère comme faisant partie de leur héri-

[1] « Cum Adenor ! filia Judiquelli vetuli de Prugniaco, Deo videlicet dicata sanctimonialis, monasterium Sanctæ Mariæ Prugniacensis per multos annos ut pater ejus et *mater sua cum fratre suo*, illud ei concesserant. » Ce texte nous montre que le premier Nihel était frère de la première Adénor et non de son mari Judicaël.

tage patrimonial. Ils s'efforçaient de réduire en propriété séculière ce que leur père et leur mère avaient donné en toute charité[1] à l'église pour le salut de leurs âmes.

A leur malveillante suggestion, Niel, leur neveu, fils du susdit Niel, envahit une partie des biens, due à la donation de son père et adjacente au monastère. Ce jeune homme finit par s'entendre avec sa tante Adénor[2]. Il fut prouvé que cette part qui était venue de Niel, père de ce Niel, resterait, après la mort d'Adénor à Notre-Dame d'Angers et aux sœurs résidant à Prugny.

Quant à certaine autre portion qui, bien que donnée par Judicaël et son épouse, avait été quelque temps distraite, elle resta aux mains d'Adénor comme elle y avait été précédemment. Cependant, de peur que quelque parcelle du domaine, désormais acquis par une tranquille possession, ne soit arrachée par l'erreur de la postérité, nous avons jugé à propos de remettre en mémoire ce qui regarde chaque portion. Que nos descendants sachent donc que Judicaël, père d'Adénor, et Niel, père de Niel, avaient en commun ce monastère de Notre-Dame et le faubourg qui est autour de ce monastère, avec la prévoté de ce même faubourg, les autres coutumes, les revenus et le péage des foires. L'un et l'autre concéda, avec le susdit monastère, tous ces biens, libres, comme eux-mêmes les possédaient, à Adénor. Judicaël donna en outre, de son propre, à sa fille, la pièce de terre dans laquelle le monastère lui-même est bâti, libre du ban (*bidenno*) et de toute réclamation, avec un quartier de la terre d'Hubert Le Roux d'Avaré, libre comme les autres biens excepté un septième et la moitié du district prévôtal.

[1] « In eleemosynam. » Le droit connaissait alors ce que l'on nommait *franche aumône*. Un bien donné à l'église ou à quelque couvent en franche aumône était exempt de toute redevance (*Dict. de Durand de Maillane* aux mots « tenure » et « aumône ».

[2] Le chroniqueur persiste dans sa confusion des deux Adénor. Puisque Niel père était frère de la mère d'Adénor, Niel le jeune ne pouvait être que le cousin-germain de cette dernière.

De même, Niel fit donation à sa sœur de deux parts de la dîme des trois pièces de terre de Guérin de la Gressière, qui faisaient partie de son bien propre, ainsi qu'une borderie de la terre de Guillerme, gendre d'Arembert, qu'il donna libre de tous devoirs, si ce n'est la dîme qui est en entier accordée à Saint-Pierre, afin que les autres biens sus-énoncés restent libres et quittes de toutes coutumes vis-à-vis Saint-Pierre. Le même Niel donna de nouveau à sa sœur, pour l'honneur de Notre-Dame, la moitié d'une saline, libre, et toute sa part de la dîme maritime et des poissons ou oiseaux de mer qu'il avait aussi avec Judicaël. Après qu'Adénor eut possédé longtemps ces biens, dus à la charité des susdits personnages, tout en ayant à supporter des tracasseries de la perversité de ses frères, elle fit enfin sa paix comme nous venons de le dire, par l'accord qui précède avec son neveu Niel, au sujet de la part qui avait été à lui.

Toutefois, Niel ne fit pas ces concessions gratuitement et avec les mains vides. Il fallut lui compter trente-cinq livres de deniers, un cheval et une coupe d'argent, plus deux onces d'or pour son épouse Pétronille avec la promesse de recevoir la mère de ce Niel, comme religieuse, dans le monastère de Notre-Dame d'Angers. Cette transaction fut ratifiée dans le couvent de Notre-Dame de Prigny, où Niel posa sur l'autel, en gage de sa concession, le couteau d'Hervé, l'aumônier de ce couvent; en présence de ce même Hervé et d'Adénor, ainsi que de sa nièce, l'autre Adénor fille de Giraud de Saint-Philbert, laquelle prit sur l'autel ce couteau qu'elle emporta pour l'utiliser à Notre-Dame d'Angers où elle était religieuse.

Les témoins de cette affaire furent : Geoffroy, Mandeguerre et Judicaël, fils d'Aufred, qui étaient présents lors de la première donation faite par Judicaël l'ancien et Niel, père de Niel. En outre, furent présents ; Rabeau, fils de Péréné ; Odelin de Bugno (*du Bignon*) : Albouin et Pépin, fils de Clamaok ; David, fils de Barbotin ; Ivan, prêtre ; Jarnoguen, fils de Goslen de Frossay ; Simon, fils de Bernon et ses frères, Pohard et

Jean ; le vicomte Aufred et son frère, Jarnoguen ; Geoffroy fils de Judicaël ; Péan, servant des dames, surnommé Puceul[1] (*puccola*); Sarrazin, soldat ; Tannegui et Haton, fils du prêtre, Ivan (Even) ; Benoit Chaudmorceau ; Ivan[2] fils de Dorin ; Ivan, fils d'Oncbauld et son frère Leferme ; Chrétien, fils de la fournière ; Haimeric Bouchereau ; Jean Touchefatte[3] ; Guérin, fils de Pincebouche.

Avec Niel se trouvaient : Péan, fils de Rodald ; Gautier, fils de Bérengaire ; Rodald, fils de Choallon ; Girand Malpetit, du château nommé Touvoie (*Tollens Viam*). »

Telles furent les dernières réclamations de la famille de Prigny. Dans la suite, les Dames du prieuré furent les véritables seigneurs de tout le petit territoire connu sous le nom de Bourg des Moûtiers, sans préjudice toutefois de la suzeraineté des seigneurs de Retz, suzeraineté indiquée par la redevance nommée *Diner d'Ascoide.*

Ces réclamations de la famille Niel ont pour nous un avantage : elles nous font savoir que c'était du chef de son épouse Adénor que Judicaël possédait Prigny, puisque nous voyons le frère d'Adénor investi de tout un domaine dans cette paroisse, domaine sur lequel il avait même le droit de Justice. Cela nous expliquera la disparition complète de cette contrée des descendants de Judicaël, après Gueffier. Sans doute ils

[1] Ce surnom rappelle un très vilain droit des Ducs de Bretagne, le « droit de Pecoy » qui se prélevait sur les épaves des navires brisés sur la côte. C'était une bonne aubaine pour les riverains qui considéraient comme leur appartenant tout ce que la *Providence* leur envoyait ainsi. Le Duc de Bretagne se donnait de garde de laisser passer un tel bienfait, sans y prendre la part du lion. Cet abus en amena un autre, là où les instincts sauvages étaient plus prononcés. Lorsque au milieu des épaves il se rencontrait un survivant de l'équipage ou des passagers, on lui faisait parfois un triste sort, c'était un maudit de Dieu, disait-on.

[2] Une preuve de plus que ce chroniqueur met souvent du sien, c'est qu'il se permet de réformer à chaque instant les noms propres ; ainsi tous les Even deviennent pour lui des Ivan. On voit que de son temps les Moscovites commençaient à se faire connaître. Philippe-Auguste épousa une princesse russe.

[3] Un tel homme devait être un géant.

allèrent tenir d'autres flefs, à moins que la guerre n'ait suffi à les anéantir. Le terriloire se trouva ainsi féodalement divisé entre le prieuré de Notre-Dame qui exerça son droit de Justice et posséda les droits seigneuriaux sur la paroisse des Moûtiers, et la famille de Retz, qui, grâce peut-être à quelque nouvelle alliance avec celle de Prigny, fut, après Gueffler, directement Seigneuriale dans la paroisse du château de ce nom. et suzeraine d'après des droits plus anciens dans celle des Moûtiers dont les Dames lui faisaient hommage.

Outre ces difficultés que l'on peut dire intestines, les religieuses du Ronceray en virent surgir d'autres tout à fait inattendues. Ces Dames croyaient avoir reçu un bénéfice abandonné ; elles avaient fini par obtenir l'autorisation de l'Evêque de Nantes et pouvaient compter sur une possession paisible. Leur espoir fut déçu.

Un diplôme du *Cartulaire du Ronceray* nous révèle tout un différend avec les moines de Luçon (Ed°ⁿ Marchegay, Chartes 433-438). Ces moines de Luçon avaient porté plainte à Rome dès le temps du Pape Alexandre II qui gouverna l'Église de l'an 1061 à l'an 1073. Ils attaquaient les Sœurs de la charité d'Angers parce que, disaient-ils, elles détenaient un prieuré qui appartenait au monastère de Luçon, à Prigny. Le Pape prit en considération les réclamations de l'abbaye de Luçon. On lit dans le précepte qui fut rédigé à ce sujet : « Nos chers fils, l'Abbé et les Moines de Luçon, nous ont adressé une plainte dans laquelle ils nous font savoir que vous détenez un prieuré qu'ils affirment leur appartenir. » Ce document était envoyé aux religieuses de Notre-Dame d'Angers. Le Pape leur disait en outre. « Comme il ne convient pas que votre religion usurpe illicitement ce qui ne vous appartient pas, nous faisons savoir à toute votre communauté, par nos rescrits apostoliques, et lui ordonnonsde restituer, sans délai, auxdits abbé et frères, le susdit prieuré, pour qu'ils le possèdent en paix, à moins que, devant nos vénérables frères les

évêques de Poitiers et de Nantes, ou l'un d'eux seulement, si l'autre est absent, vous ne prouviez pleinement la justice de votre possession. Nous avons en effet donné ordre à ces mêmes évêques, si vous ne voulez accepter ni l'un ni l'autre d'eux, de mettre la partie adverse en possession du susdit prieuré, sans tenir compte d'aucun appel.

Tusculum le XI° de Kl. de Mai ». (Rôle VI. c. 55).

Nous croyons que la charte suivante donnera mieux la suite de cette affaire que tout ce que nous pourrions chercher à établir, c'est la 434° de M. Marchegay ; «... Moi Gueffier fils du Viguier Judicaël, j'ai cru devoir rappeler comment l'église de Prugny fut jadis ruinée, puis retrouvée[1] et restaurée et ensuite donnée à des religieuses, ce que nous affirmons contre les moines de Luçon qui le denient injustement.

Que nos contemporains et leurs successeurs sachent donc que la dite église, comme les gens du pays le racontaient, bâtie dans l'antiquité en l'honneur de la sainte Mère de Dieu, fut détruite dans les incursions des Gentils, mais, de notre temps rétablie par mes parents, le Viguier Judicaël et son épouse, Adénor, et cédée, ainsi que toutes ses dépendances, avec une de leurs filles nommée Adénor, qu'ils avaient consacrée à Dieu dans le monastère de Notre-Dame d'Angers. Or, Notre-Dame d'Angers a possédé longtemps cette église sans réclamations, du consentement de Quiriac, alors évêque de Nantes, jusqu'au jour où Benoît, évêque de la même ville, (1070-1111) se rendant au concile de Saintes, fut hébergé chez les moines susdits qui en profitèrent pour émettre une première fois leurs prétentions (1096 ou 1097).

Lorsque le prélat fut de retour, les religieuses furent citées en justice. Je parus avec ces Dames dont l'église fut confiée à ma protection par mes parents.

[1] « Posteà verò *reperta* et restaurata » Ce mot *reperta* semble indiquer que cette chapelle fut retrouvée au milieu d'un amas de décombres, ce qui prouve que le faubourg de Prigny, dit : *les Moûtiers*, était une agglomération considérable quand les Normands y vinrent.

Bien que nous n'ayons jamais décliné le jugement et qu'au contraire nous nous soyons rendus à plusieurs synodes ou assemblées ecclésiastiques, les moines insistant, l'évêque a, de nouveau, donné jour à chaque partie pour terminer ce différend ; mais ne voulant pas trancher seul une cause de cette importance, ce pontife a résolu de la porter à Tours, où l'archevêque, les abbés et autres personnages décideraient la question. L'évêque en prévint les moines et de vive voix et par lettres, mais par lettres comme de vive voix, les moines répondirent qu'ils n'iraient pas à Tours. Quant aux religieuses et à moi, quoique cela nous fût pénible, nous avons accepté le terme fixé par l'évêque. Si donc cette querelle qui devrait être terminée, venait à se renouveller avec les moines qui attendent ma mort, j'ordonne à tous ceux de ma famille qui existeront alors et aux religieuses, d'affirmer que les choses sont telles que je le dis par les présentes et de donner à l'appui tous les témoignages que demandera la justice laïque ou ecclésiastique, savoir que les religieuses ont possédé sans réclamations ladite église pendant plus de trente années. J'atteste en outre la fausseté du témoignage que les moines mettent en avant, que deux d'entre eux, Renaud et Gilbert, ont habité cette église, par suite d'une donation de mes parents. » Cette charte finit ainsi d'une façon abrupte. Nous ne ferons aucune réflexion à son sujet avant d'avoir pris connaissance du jugement porté sur cette cause par différents légats et évêques. Nous le trouvons dans un diplôme du Ronceray.

« Par ordre de monseigneur Richard, évêque d'Albe et légat de l'église romaine, dom Rainaud, abbé de Luçon et et Thiburge, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers vinrent dans la cour de l'évêché de Nantes. En face des juges siégeant, l'abbé de Luçon se plaignit de cette sorte : — Nous demandons justice canonique au sujet d'une église de Prigny que nos prédécesseurs ont eue, dont ils ont été investis, qu'ils ont tenue et dont ils ont été dépouillés sans jugement cano-

nique. — A cela l'abbesse répondit. — Nous ne savons rien de votre investiture et de cette spoliation dont vous parlez ; ces choses ont-elles jamais eu lieu ?... Ce que nous savons, c'est que nous possédons cette église du chef des évêques de ce diocèse, que nous possédons également les biens que les seigneurs de ce territoire nous ont donnés en aumône et que chaque année nous en payons le cens, c'est-à-dire un besant d'or. Pour ce qui tient à ces points, nous avons nos privilèges ; et nous tenons par une possession tranquille et sans réclamations ces biens depuis trente années et davantage. — L'abbé de Luçon interrogé, par qui et dans quel temps, à quelle époque il avait été dépouillé, ne connaissant ni le temps de l'investiture, ni celui de la spoliation, ni les personnes ayant pris part à ces actes, la sentence fut rendue devant toutes les personnes présentes et promulguée d'après le sentiment du pape Gélase qui dit : — « Il convient aussi d'ajouter pour le cas où cela pourrait se présenter, que si les biens d'une église ou même d'un diocèse tombaient en mains étrangères, on devra considérer comme droit perpétuel un état de choses qui a duré trente années, parce que, au-delà de trente ans il n'est permis à personne d'appeler au sujet de ce que la légalité exclut. »

Comme les moines avaient la présomption de s'élever contre cette autorité et prétendaient que les sœurs n'avaient point tenu ce prieuré pendant trente années sans réclamations légitimes et souvent répétées, mais ne pouvaient faire connaître ni le temps, ni le lieu, ni les auteurs de ces légitimes réclamations, on définit que l'abbesse aurait à prouver sa possession trentenaire par trois témoins compétents. Ces trois témoins se levèrent, hommes nobles, personnes honnêtes dont voici les noms : Laibode de Saint-Philbert, Rodald, son frère, Rainaud l'Agnelet et beaucoup d'autres honorables habitants de ce territoire, prêts à prouver canoniquement la tranquille possession des religieuses pendant trente années.

Cette sentence fut rendue le 15e des kl. de mars (15 février), dans la ville de Nantes, au chapitre de saint Pierre, Philippe

étant roi de France (1060-1108), Alain, comte de Bretagne (démissionnaire en 1112), la 2e férie de la semaine de la Septuagésime (ce qui désigne l'an 1104). En présence de Marbode, évêque de Rennes (1096-1123), Justin abbé du monastère de Redon, Gautier abbé de Saint-Serge (1102-1114), Brice abbé de Vertou et les archidiacres de Nantes Rivallon et Geoffroy avec tout le chapitre de Saint-Pierre ; puis les laïcs : Friol du Migron et Giraud de Bégon, Rivallon de *Ilghariaco,* Herbert de Chantocé, Rainaud l'Agnelet, Geoffroy Bonnier, Mainard de Derval,Mauvoisin de Nort (*de Enort*), Ascoide de Saint-Pierre, Guido de Daon et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. » (*Ronc* : V. 61.)

Le ton de cette notice est loin de décéler dans les juges et surtout dans le rédacteur de ce procès-verbal des partisans de l'abbaye de Luçon, car les religieuses du Ronceray furent très heureuses de pouvoir invoquer la prescription. Les réclamations des moines de Luçon remontaient au temps du pape Alexandre II qui mourut en 1073 Il est très probable que si les lettres émanées de lui n'eurent pas leur effet, c'est que la mort l'empêcha de tenir à leur exécution. Les moines de Luçon n'ignoraient pas que la famille de Prigny et celle de Retz, son alliée, étaient entièrement dévouées aux religieuses du Ronceray. En outre, s'attaquer à cette abbaye, c'était provoquer le comte d'Anjou qui était en même temps comte de Touraine. Ces moines avaient refusé d'aller se faire juger à Tours, peut-être par qu'ils craignaient l'influence du comte. D'un autre côté, Gu .ller nous apprend que l'on attendait sa mort. Ce ne fut sans doute que, déconcertés par sa longévité, que les religieux Poitevins se décidèrent à produire leur attaque. Il était trop tard en 1104. La prescription trentenaire existait contre la bulle d'Alexandre II qui, du reste, n'avait fait qu'ordonner une enquête. Les moines de Luçon furent joués par les bonnes Sœurs. Quant à croire que jamais ils n'avaient possédé Notre-Dame de Prigny, c'est difficile, et les juges ne le crurent peut-être point, c'est pour cela qu'ils se renfermèrent strictement dans la prescription.

Luçon, fondé jadis par des moines de Noirmoutier, peut-être même par saint Philibert, avait été un monastère frère de celui de Déas (Saint-Philibert de Grandlieu) et cette dernière abbaye posséda au neuvième siècle de nombreuses dépendances dans le pays de Retz, les moines de Luçon durent se regarder comme les successeurs de Saint-Philibert-de-Grand-lieu. Mais les Normands avaient brisé tous les liens dans une ruine universelle. L'abbé Rainaud est un des premiers abbés que l'on connaisse depuis que Luçon avait repris quelque importance.

Quoi qu'il en soit, le jugement rendu à Nantes fut expédié à Rome par l'évêque Brice qui succéda en 1112 à Robert. On voit qu'il s'était écoulé du temps avant que l'on prît cette décision. Le pape Paschal II le notifia à l'abbesse Thiburge (qui mourut en 1120). Sa lettre rappelle le débat de l'an 1104 (Marchegay 436). D'après le Pape, c'est la vigueur de l'abbesse qui a fait rendre la sentence précédente : « ex cujus judicii executione strenuitas tua tricennalem ejusdem Prugniacensis ecclesiæ possessionem quietam, absque reclamatione legitima, vestro monasterio permansisse tribu legitimis testibus approbavit. » Le Souverain Pontife ne fait que ratifier le jugement en question et décrète que « la susdite église de Prigny reste au monastère de Notre-Dame d'Angers, sauf toutefois la révérence due à l'église de Nantes, dans le diocèse de laquelle ce sanctuaire est construit. » Les moines de Luçon tinrent à réparer par leur obstination, la lenteur qu'ils avaient mise à réclamer. Le pape Lucius III (1181-1185) eut de nouveau à s'occuper de leurs prétentions sur le prieuré de Notre-Dame, et sa bulle nous fait voir qu'Eugène III (1145-1153) et avant lui Urbain II (1188-1190) en avaient également été saisis par les sœurs du Ronceray qui obtinrent chaque fois, confirmation du verdict rendu. L'évêque de Nantes était alors Robert II (1170-1185) qui, lui aussi, traite ce vieux procès qui lui semble suranné. « Moi Robert, par la grâce de Dieu évêque de Nantes, à tous ceux qui liront cet écrit, je veux

faire savoir que l'abbaye de Notre-Dame de la Charité d'Angers possède une maison conventuelle à Prugny, comme je l'ai appris des lettres de Quiriac, évêque de Nantes, depuis une centaine d'années et plus, d'après la supputation des temps. J'ai su de même par les lettres de monseigneur Brice, d'heureuse mémoire, troisième successeur de Quiriac, et dont je suis le quatrième, que, lorsque en sa présence, la possession du susdit monastère fut débattue entre l'abbé de Luçon et l'abbesse de Notre-Dame, celle-ci prouva par de légitimes témoins qu'elle avait reçu l'investiture de ce monastère et l'avait tenu, sans réclamation aucune, en paix et tranquillement, pendant trente années, et que lui-même, après avoir pris l'avis d'un grand nombre de personnages prudents et discrets, en avait adjugé la possession aux susdites sœurs. C'est pourquoi j'ai trouvé convenable de ratifier par l'autorité de mon sceau, ce qui, dans les temps reculés, a été sanctionné par des hommes sages et discrets. (Marchegay, 438.)

Travers pense que Robert accorda cette lettre aux religieuses du Ronceray lorsqu'il alla assister à Angers au sacre du nouvel évêque, Raoul de Beaumont. (1178.) Ce document peut être considéré comme la clôture de ce différend. Il ne nous enlève pas plus que les précédents, la conviction que l'abbaye de Luçon était en réalité fondée dans ses prétentions d'avoir jadis, au moins par des moines de son ordre, c'est-à-dire, fils de saint Philbert, possédé Notre-Dame de Prigny. L'abbé Rainaud, qui fut un homme très recommandable, ne s'imagina point un beau matin, sans nulle raison, d'affirmer que sa congrégation avait possédé cette chapelle et ses successeurs se fussent arrêtés plus tôt dans leurs poursuites s'ils n'avaient pas eu quelques titres. Malheureusement, ces titres étaient périmés et nous ne rappelons ce fait qu'au point de vue historique, parce que, pour nous, il indique que les moines de Saint-Philbert desservirent Notre-Dame de Prigny avant l'arrivée des Normands. Si ces moines avaient profité

de la bulle d'Alexandre II, la sentence n'eût sans doute pas été la même, car en 1073, les Sœurs n'avaient pas trente années de possession. Il faut convenir ici que la prescription ne manqua pas de justice. Les moines de Luçon n'avaient point réclamé la chapelle pendant qu'elle était en ruine : ce fut quand elle avait été reconstruite dans de plus belles proportions, lorsqu'elle était richement dotée, qu'ils se mirent à le regretter. Encore une fois, il était trop tard.

(A suivre.)

Abbé ALLARD.

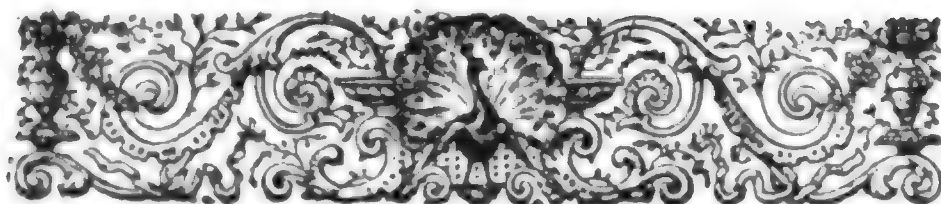

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Suite).

De l'entrepôt vitréen, les canevas partaient pour Nantes et Saint-Malo chargés sur chevaux et mulets ou bien encore sur de lourdes charrettes ; le tout restait souvent empêtré en quelques bas fonds. Fort heureusement, l'on marchait en troupe et sur le parcours, l'aide ne faisait pas défaut. Ici et là se trouvaient en effet de riches campagnards[1] adonnés à la culture et au commerce, tout disposés à prêter main forte à leurs confrères *en marchandie*. Il arrivait aussi que sur le tard, au détour du chemin, au milieu d'un bois,

[1] Les Gallays de Livre, les du Feu, Sr du Rocher-Pallet, les Chênevière d'Yzé, les Bouvier de St-Jean-sur-Vilaine faisaient le commerce maritime aux XVIe et XVIIe siècles. Dans son testament daté de 1581 Guillaume Gallays charge ses exécuteurs testamentaires de mettre l'argent de ses enfants à profit avec de bons marchands, qui vous répondront toujours de la principale somme, en vous baillant une moytié du profit. (*Mœurs et coutumes des familles bretonnes*, t. II p. 61.) — Un acte de vente daté du 15 octobre 1675 constate que Jean Chenevière, sieur de la Heuserie et Philippe Bouvier, sieur de la Paignière étaient en Espaigne vers 1674 ; le premier confesse devoir à Bouvier la somme de douze cents livres qu'il lui avait empruntée au pays d'Espaigne. Le 3 janvier 1676, André Séquar faisant et agissant pour Me P. Bouvier, Sr de la Paignière estant à présent au pays d'Espaigne, prit possession de maisons à lui vendues par Chenevière. (Communiqué par M. l'abbé Forget, vic. de St-Jean-sur-Vilaine). Les Bouvier de St-Jean-sur-Vilaine ont produit deux procureurs fiscaux du marquisat d'Espinay, un aumônier de Mgr de Vauréal, év. de Rennes, un avocat.

des larrons opérant en bande et au dire de quelques-uns étrangement protégés, tombaient à l'improviste sur le convoi ; alors, il fallait livrer bataille. Comme il convient de ménager nos moyens, n'insistons pas présentement sur ce genre d'aventures. Voilà nos gens rendus à bon port et heureux, assurés qu'ils sont de goûter bon gîte et le reste ; car à Saint-Malo et à Nantes toute une colonie vitréenne se met à leurs ordres, soit pour entreposer les canevas, soit pour indiquer sur la rade un navire bien construit, habilement commandé, sur lequel, si le cœur leur en dit, ils iront en Flandre ou en Espagne. — Véritable voyage d'agrément direz-vous ; on s'en allait bellement le long des côtes, atterrissant tantôt pour décharger une partie de la cargaison, tantôt pour renouveler les vivres. Matelots et passagers étant nombreux sur les navires de ce temps, une agréable animation régnait constamment à bord. La mer, à la vérité, se livrait à de brusques et terribles soubresauts ; mais, le ***Maitre après Dieu du navire*** la connaissait si bien ! Il avait suivi tant de fois la même route ! A défaut de cartes imprimées, voyez comme son Portulan est net, exact, agréablement dessiné. Pour le tracer sur velin, le géographe mit en œuvre l'or, le carmin, l'azur, le noir et le vert émeraude ; à l'aide de l'or et des deux premières couleurs, il peignit ces roses des vents fleurdelisées intentionnellement dissèminées sur la carte. De ces divers centres, il fit rayonner mille lignes qui se croisant, couvrent la terre et les mers de figures géométriques. Au sud de l'Irlande, dans le golfe de Bristol et à l'ouest des côtes de France, le long des terres flamandes, picardes, normandes, bretonnes et poitevines, ces triangles, ces trapèzes portent des numéros dont le sens nous échappe. Au travers du réseau géométrique, treize serpenteaux d'or et d'azur courent vers les points géographiques précédemment indiqués. Chacun d'eux, à son point de départ occidental, est distingué par une lettre que nous retrouvons à l'angle du Portulan, suivie d'indications précieuses dont voici quelques spécimens :

D. Courant d'azur allant vers le cap Land's end : *fond vermeil et pièces de coquilles épaisses.*

R. Courant d'azur dirigé vers Audierne : *fond plus doux, grandes coquilles rompues et à terre vase.*

L. Courant d'or vers Belle-Isle ; *sable gros et à terre branches comme courail.*

Une bordure de vert émeraude rehaussée d'or, dessine le contour des rivages dont les approches sont ainsi étudiées. Le long du littoral, le géographe écrivit à l'encre noire les moindres criques distinguant au carmin les hâvres de quelque importance. Il couvrit d'or ou d'azur les îles dont la mer est constellée. Il fit en un mot, œuvre de savant et d'artiste.

Sur la foi d'un tel guide, on pouvait, pensez-vous, tendre ses voiles et voguer en paix. Les gens du quinzième et du seizième siècle, n'y allaient pas avec tant d'assurance. S'ils partaient en nombre, c'est qu'ils savaient que de ces criques profondes figurées sur leur carte manuscrite[1], des pirates pouvaient s'élancer sur eux à l'improviste. Ce cas échéant, tout marchand devenait ou matelot pour aider à la manœuvre, ou soldat pour défendre ses intérêts et sa vie. N'a-t-on pas écrit avec autorité : « Le célèbre axiôme la force prime le droit avait largement cours aux quinzième et seizième siècles. L'impunité semblait assurée aux nombreux forbans qui fondaient tout à coup, comme de voraces vautours sur les marchands, heureux quand les ravisseurs n'attentaient pas à la vie de leurs victimes, afin de couper court aux poursuites ultérieures. » Nos Vitréens ne furent pas exempts de pareilles mésaventures. On en donnait dernièrement la preuve, en exhibant à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine une procuration signée en 1573 par les marchands de Vitré, pour

[1] Nous avons trouvé dans l'inventaire des meubles et papiers du Vitréen Jean Le Fort, cette intéressante mention : « *Une carte marine montée* et quatre tableaux. — Trois actes en langue espagnole. — Facture de quatre ballots de toile de Laval contenant ensemble 3630 verges d'Espagne.

rechercher des toiles que des corsaires leur avaient enlevées dans les eaux du Portugal.

1573, c'est l'année où le huguenot Montgommery s'empare de Belle-Isle ; l'année, où de l'aveu du gouverneur de Nantes, les hérétiques de La Rochelle entravent la liberté commerciale. A braver des croiseurs aussi bien intentionnés, les marchands catholiques s'exposent à tout perdre. Qu'importe? plus de périls à courir, plus d'honneur à gagner ! et abandonnant peu à peu les brumeuses régions, nos Vitréens vont, de plus en plus nombreux, cueillir des fruits d'or au jardin des Hespérides.

Dès le commencement du quatorzième siècle, les Espagnols fréquentaient les havres de Bretagne. Vous plaît-il de vérifier l'exactitude de cette assertion, prenez l'enquête sur la *Vie et les miracles de saint Yves* ; le 120e témoin vous dira la triste aventure d'un certain Ibérien, nommé Michael de Fonte-Rabie. Dans cette revue même, on vous a montré, textes en main, qu'en 1566, les biens et denrées des marchands espagnols estant à Nantes, valaient 30.000 escus. Si vous ouvrez le Livre doré de cette même ville il vous livrera les noms d'une tribu de naturalisés appliqués à honorer leur patrie d'adoption. Des ports bretons, les Espagnols pénétraient dans l'intérieur des terres. En sa chronique rimée, Le Doyen affirme les avoir vus acheter à Laval force toiles

> Dont il demeurait grand argent
> Qui soutenait beaucoup de gens.

et d'autre part les Magon se chargent de nous apprendre qu'originaires d'Espagne, ils se fixèrent tout d'abord à Vitré au XIVe siècle, pour aller ensuite édifier à Saint-Malo la belle fortune que vous savez.

Ainsi renseignés sur les établissements espagnols en Bretagne, il nous serait agréable de nommer les Vitréens qui les premiers osèrent s'aventurer vers la péninsule et y fonder des comptoirs ; mais pour ce faire, les documents

nous font absolument défaut. Dans le livre de la Confrérie, nous trouvons bien qu'en l'année 1519, André Cholet, négociait en Espagne. Rien de plus ; pour le reste, nous sommes réduits aux conjectures. Voici, à notre avis, les plus rationnelles. Au quinzième siècle, et aux débuts du XVI°, quelques Vitréens seulement négocient et passent en Espagne. Nantes, Blavet semblent être alors leurs principaux ports d'expédition. La majorité se porte en Flandre par Saint-Malo. Vers 1560, c'est l'inverse. Les protestants vitréens, c'est-à-dire la minorité de nos négociants, continuent les relations commerciales avec la Hollande et l'Angleterre; nos négociants catholiques, montés sur les navires de Saint-Malo, de Nantes, de Morlaix, voguent vers les rivages Andalous et fixent leurs résidences, les uns à Cadix, et à Puerto-Santa-Maria ; les autres à l'embouchure du Guadalquivir, en San-Lucar de Barrameda.

A San Lucar, les palmiers balancent leurs gracieux rameaux; non loin, de grands bois de pins pignons fournissent d'épais ombrages. De là à Séville l'enchanteresse, les navires d'un fort tonnage peuvent aisément remonter le fleuve; il est donc loisible à Olivier Malherbe, à Richard Le Gouverneur, à Etienne Frain, à Morel et autres Vitréens de ne pas encourir ce reproche

Quien no ha visto Sevilla
No ha visto maravilla.

A Puerto-Santa-Maria, la senteur parfumée des orangers embaume les jardins, et dans les bodegas, le Jerez, abonde !

Placée à l'extrémité d'une langue de terre, enserrant dans une ceinture de murailles de hautes constructions revêtues d'enduits blancs ou roses, la ville de Cadix, au dire des Espagnols, resplendit sous les feux du soleil comme un plateau d'argent posé sur une mer de Saphir. Bref, en toutes ces cités andalouses, la vie apparaît aux Vitréens bruyante et joyeuse.

A ce séduisant tableau, il est pourtant quelques ombres. L'Espagnol entend conserver le monopole du commerce des Indes. On le trouve là dessus d'une susceptibilité, d'une jalousie oppressives. De plus, entre le Roi très chrétien et le Roi très catholique, les relations diplomatiques sont parfois terriblement tendues et nos traficants en souffrent au point d'entretenir l'ambassadeur de France dans un état d'irritation perpétuelle. « Dans tous les ports écrit-il, ce sont quotidiennement des arrestations arbitraires et des vols flagrants. A Valence, de pauvres gens munis d'un sauf-conduit de Philippe II, sont cependant arrêtés. On accepte les sept mille ducats qu'ils offrent en garantie, mais on les charge de chaînes, on les jette dans une affreuse prison où, exténués de faim, ils attendent la mort dans l'impossibilité de trouver un écrivain qui leur ose ou veuille dépêcher un ordre de justice pour la défense de leur cause. A Carthagène, procédés analogues. Près de Gibraltar, un navire français appartenant au consul d'Henri III et qui faisait le négoce avec le Maroc, est capturé par le capitaine don Francisco de Vargas et par l'auditeur des Galères, don Juan de Mendoza. Ils mettent tous les hommes à la cale et à la chaîne, sans leur vouloir donner un morceau à manger des victuailles qui estoient en leur vaisseau; à Bilbao, on intercepte, et vole la correspondance de nos marchands, on les maltraite, on les condamne à périr et ces brutalités ne s'accomplissent pas brusquement dans un coup de colère ou de convoitise, elles durent des années[1].»

Pour affronter un pareil régime, vous connaissez les ressources des Vitréens: leur tenacité bretonne, leur nombre, leurs liens de parenté et de confraternité religieuses. « Puisqu'il faut endurer misères, se disent-ils, mieux vaut pour nous peiner en un pays où notre sainte religion est universellement respectée, où nous pouvons suivre ses belles cérémo-

[1] Voir : *Le père de madame de Rambouillet. Jean de Vireonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome*, par le Vicomte Guy de Bremont d'Ars. P P 120. 111.

nies, où, pendant nos veilles laborieuses, nous entendons *El Sereno* lancer à Notre-Dame cette gracieuse salutation, *Ave, Maria purissimà*! Là du moins, à notre lit de souffrance ou de mort, nous recevrons, avec le pardon de nos fautes, les suprêmes consolations qui en découlent. » Et sur ce pieux raisonnement, ils restent dix, quinze ans en Espagne ; quelques-uns y meurent courageusement, après avoir donné à leurs hôtes un témoignage de leur ferme foi, un dernier souvenir à leur petit Vitré, une dernière marque de confiance à leurs compatriotes.

De l'imagination, du sentiment, tout cela ! Souvenons-nous que nous sommes de l'école documentaire et ouvrons aux lecteurs les archives de Notre-Dame.

Elles témoignent qu'en l'année 1575, un Vitréen, Jean Lescaubert, fils de Guillaume et d'Armelle Hubert[1] se livrait à San-Lucar de Barrameda à de fructueuses opérations commerciales, il avait la bourse bien garnie, ses créances étaient sûres. Le trente octobre de la dite année, par prévoyance ou se sentant mortellement atteint, il mandait près de lui Jérôme Sanchez Le Noir et lui dictait en langue espagnole ses dernières volontés. Emportées à Vitré, elles furent traduites en langue française par Guillaume Mazurais, sieur de Chalet. Jean Lescaubert y disait donner à Guy Ronceray, Sr du Tilleul, pleins pouvoirs pour recevoir de Pierre Grout, de Saint-Malo, 250 escus d'or à douze réaux l'un, afin d'acheter un fonds de terre lequel serait baillé au chapelain chargé de célébrer trois messes chaque semaine en l'église Notre-Dame, à l'autel de l'*Ecce homo*. La première de ces messes devait être dite au

[1] N'était-ce point une nièce de Pierre Hubert, chanoine de la Madeleine doyen de Vitré, recteur de la Chapelle-Erbrée, dont la statue et le tombeau se voient au bas côté nord de notre vieille église, en la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Cet ecclésiastique avait fondé en 1488 « une chapellenie pour estre à perpétuité et à toujours desservie en la dite église Notre-Dame en la chapelle ou sera mins et assis une image de Monsieur St Hubert et une de Notre-Dame de Pitié. » (Voir le rapport sur les *Excursions arch. du Congrès de l'association bretonne* tenu à Vitré en 1876 par l'abbé Paris-Jallobert.)

jour de mercredy pour les âmes du purgatoire en général ; la seconde, au jour de vendredy, à l'intention des âmes des parents et bienfaiteurs du testateur ; la troisième, le dimanche à son intention. Pour chapelain, le prêtre le plus proche *et le plus docte* de son lignage serait préféré ; à *défaut d'un parent*, le clergé de Notre-Dame, les trésoriers et les principaux catholiques de la paroisse devaient choisir le *plus vertueux et le plus capable*.

Guy Ronceray accomplit fidèlement son mandat et avec les beaux escus soleil qu'il bailla à Robert Ringues et à Jean de Montalembert, trésoriers de Notre-Dame, ceux-ci achetèrent la closerie de Champcour qui leur fut cédée par Pierre Clyneau, sieur de Droigné.

Traducteur, exécuteur testamentaire, acquéreur, vendeur, débiteur, tous étaient marchands d'outre-mer. Mazurais fut en son temps procureur syndic des bourgeois, député aux Etats de Bretagne. Guy Ronceray devint miseur de Vitré; Jean de Montalembert et Pierre Clyneau présidèrent la confrérie de l'Annonciation. Ce dernier représenta ses concitoyens aux Etats tenus à Rennes en 1595. Les Grout, enfin, comptaient à Saint-Malo parmi les plus entreprenants et les plus braves.

Donc, malgré son aridité, ses formes vieillies, vive le document ! puisqu'il nous permet de peindre au vif les Vitréens, d'apprécier leurs relations, et d'admirer une fois de plus la vivacité de leur foi.

FRAIN.

(*La suite prochainement.*)

RECHERCHES
SUR LES ORIGINES LITTÉRAIRES
DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE

Ve — XIe Siècle

§ 4. — Huitième siècle.

Le huitième siècle, époque de transition et sans caractère tranché, n'a jamais passé pour un siècle de gloire, soit au point de vue de la sainteté, soit au point de vue des lettres et des arts. Personne ne sera donc surpris de voir qu'il ne fournit pas au présent travail un appoint considérable. Je ne trouve, en effet, à mentionner que la seconde Vie de saint Samson avec la première Vie de saint Martin de Vertou et les Vies (uniques) des saints Hervé, Méen et Hermeland, et encore la date de plusieurs de ces écrits pourrait-elle être contestée.

Il y a lieu de croire cependant que l'étude des lettres continua d'être en honneur sur toute l'étendue du territoire armoricain, et que de nouvelles écoles furent fondées en divers lieux.

Ainsi, les débuts de ce siècle nous montrent au centre de de la Bretagne les disciples de saint Méen : Caroth, Maëlmon, Elocau, Léry, etc., fondant à Caro, à Talensac, à Saint-Léry et ailleurs des prieurés-écoles, où la jeunesse du pays venait se former et recevoir éducation et instruction. Par malheur, tout cela n'est connu que par la tradition, à part les détails fort curieux, mais trop incomplets, qu'on trouve dans la vie (en partie inédite) de saint Léry[1].

Les qualités, qui distinguent la vie de saint Hervé, nous sont également une preuve que l'étude des lettres n'était nullement négligée alors dans le Léon et la Cornouaille.

Pour l'école de Dol, elle n'était pas moins florissante que celle de Saint-Méen, témoins saint Thurial et le second biographe de saint Samson, qui s'y formaient à cette date. Les études n'étaient pas cultivées avec moins de succès dans le pays de Nantes. Nous en avons pour garant le mérite littéraire si incontestable des deux anonymes qui ont écrit les vies de saint Hermeland, abbé d'Aindre (25 mars 720) et de saint Martin de Vertou (24 octobre 581)? Je puis en dire autant du pays de Vannes appuyé sur les renseignements que nous fournit à cet égard le biographe contemporain de saint Convoyon et de ses disciples, l'auteur des *Gesta sanctorum Rotonensium*[2]. Cet auteur ne nous laisse point ignorer, en effet, que le fondateur de l'abbaye de Redon, et ceux qui se rangèrent les premiers sous sa houlette appartenaient presque tous au clergé diocésain de Vannes, mais en ajoutant qu'ils n'y étaient point entrés sans avoir fait préalablement des études sérieuses, et sans avoir acquis une connaissance étendue des lettres divines et humaines. Il mentionnait en particulier un religieux, nommé *Doethgen*,

[1] V. Bolland, de Sancto *Lauro*, 30 septembre, et les actes manuscrits de saint Léry, dans le fonds des Blancs-Manteaux.

[2] Cet écrit a été inséré dans les *Acta Sanctorum*, O. S. Benedicti ; IV[e] seculum parte secunda. Ce document a reparu dans les *Preuves de Bretagne*, t. I, pages 234 et suivantes.

qu'on surnommait *scriptor* (écrivain), évidemment parce qu'il avait composé différents ouvrages[1]. Lui-même nous affirma que Virgile, Homère et Cicéron étaient pour lui des auteurs familiers[2], et sans doute il n'était pas seul dans cette catégorie.

Tels sont les renseignements, qu'il m'a paru bon de donner sur l'état de l'instruction et des lettres en Armorique au huitième siècle, avant d'aborder l'étude des trop rares documents écrits d'origine armoricaine, que cette même époque nous a légués. J'en viens maintenant à cette partie de mon étude, et le premier auteur, qui se présente à moi dans l'ordre des temps, n'est autre que l'anonyme, auquel nous devons la seconde vie de saint Samson.

Seconde vie de saint Samson.

J'ai déjà dit pourquoi j'appelle seconde vie du premier évêque de Dol, celle que Mabillon et les Bollandistes ont pris pour un écrit original (*Vita primigenia*). Mais il sera peut-être à propos de déduire ici un peu plus au long les raisons, qui militent en faveur de cette opinion.

En voici quelques-unes. En premier lieu, cet écrit est dédié à un évêque, nommé Tiarmaël *(Tigernomaglus)*; on a supposé contre toute vraisemblance qu'il s'agissait là d'un disciple de saint Paul de Léon, disciple qui n'eut qu'un épiscopat éphémère de quelques mois[3]. Mais c'était chercher midi à quatorze heures, comme on dit vulgairement, car en réalité, Tiarmaël ou Armahel a occupé le siège même de Dol; il n'est autre que le précepteur de saint Thurial (v. 710-721).

En second lieu, ce biographe mentionne un autre successeur de saint Samson, saint Leucher[4], et bien que nous manquions

[1] *Gesta. SS. Rotonens.* lib. 2, n° 5.
[2] *Ibid.*, prol. du livre 2.
[3] Mabillon : *Acta SS.* O. S. B. t. I, p. 154.
[4] *Ibid.*, n° 15, p. 173.

de tout autre renseignement sur ce personnage, il est certain cependant par les anciens catalogues qu'il n'a pu gouverner l'église de Dol que dans le courant du septième siècle, c'est-à-dire, après la mort du prétendu évêque de Léon : Tigernomaglus.

En troisième lieu, si on relit attentivement le prologue de cet anonyme, on acquerra la preuve manifeste qu'il n'est qu'un écrivain de seconde main, et un abréviateur. Car il en fait l'aveu lui-même[1], et si, allant plus avant, on confronte son texte avec celui de l'autre anonyme, que j'ai appelé le premier biographe de saint Samson, on demeurera convaincu que c'est l'écrit de ce dernier qui a servi de base à l'autre anonyme, et auquel il a emprunté parfois textuellement toute la substance de ses récits.

Ceci soit dit uniquement dans l'intention de rendre à l'un et à l'autre anonyme ce qui lui appartient en propre. Car, d'ailleurs, mon but n'est nullement de nier le talent et les qualités du second biographe de saint Samson. Tout au contraire, je me plais à reconnaître qu'il écrit le latin avec autant de simplicité que de clarté et de correction. Il entre même sur la vie et les miracles de son héros dans beaucoup de particularités, que l'on aime à rencontrer chez les hagiographes, et son travail serait du plus grand prix, si nous n'avions rien de plus circonstancié et de plus capable de faire autorité sur un thaumaturge aussi renommé que Samson de Dol. Somme toute cependant ce qui a fait jusqu'ici la principale valeur de cet anonyme c'est que l'écrit de son devancier était méconnu ou ignoré, mais désormais il ne doit plus être ainsi, ce dernier ayant obtenu récemment les honneurs de l'impression.

[1] Pro sedulis ac pulcherrimis litteris, quas catholicè et indubitanter.... conscriptas reperi, hœc paucissima admodum verba memoriatis litteris tradere conatus sum..... Pauca de multis colligens *(Prol. in libr. primum)* ; V. aussi le Prologue du lib. 2 et le n° 8 de ce second livre.

§ 2. — Vie de saint Méen (21 juin 640).

Saint Méen (*Mevennus*), parent et disciple de saint Samson, a été à la fois l'un des pères de l'ordre monastique en Bretagne et l'un des pionniers les plus actifs de la civilisation chrétienne dans la partie centrale de cette province.

On a publié tout récemment une vie ancienne de ce saint abbé[1]. Bien qu'il soit difficile de donner une date précise à cet écrit, il paraît cependant sans nul doute antérieur aux invasions normandes et à la translation du corps du saint. On la conclut avec certitude de ce que l'auteur ne fait aucune allusion à ce double événement. Il y a plus : il garde le même silence sur un grand incendie, qui dévora (vers 800) les archives de son monastère[2], et l'aurait mis selon toute apparence dans l'impuissance de rédiger sa biographie, s'il avait écrit après ce sinistre déplorable. Enfin un passage (nº 13) rappelle manifestement les jours de Charles Martel et l'envahissement des biens d'église par les courtisans et les hommes d'armes : c'est celui dans lequel l'auteur proteste avec une rare véhémence contre cet abus sacrilège de la force et de la puissance. Tels sont les motifs qui me portent à placer au huitième siècle la composition de cet écrit. Mais on ne saurait non plus le faire remonter plus haut, car rien ne donne à entendre que l'auteur fut contemporain ou disciple du saint : bien au contraire, un passage (nº 19) paraît emprunté à la vie de Judicaël, disciple du Saint.

Au point de vue littéraire, le biographe de saint Méen n'est nullement dépourvu des qualités, qui donnent du prix à un écrit hagiographique. Il manie la langue latine avec facilité, et son style, à part quelques néologismes et deux ou trois

[1] *Analecta Bolland*, t. III, p. 141, tirage à part chez MM. Plihon et Hervé à Rennes.

[2] *Preuves de Bretagne*, t. I, p. 325.

passages un peu obscurs, ne manque ni de simplicité et de concision, ni d'élégance et de clarté. Ce qu'on regrette le plus en le lisant, c'est qu'il ne soit pas entré dans plus de détails sur la jeunesse de son héros, sur la fondation de l'abbaye de saint Méen, et sur les nombreux travaux apostoliques dont elle fut accompagnée. Tel que, cet écrit renferme néanmoins tout ce qu'on sait authentiquement sur un thaumaturge dont le culte a été des plus étendu dans les âges de foi.

§ 3. — Vie de saint Hervé (16 juin 620).

Hervé, fleur de sainteté d'un rare éclat, et d'un parfum exquis, est d'autant plus vénéré en Léon et en Cornouaille, que, bien qu'issu d'un père qui appartenait par sa naissance à la Bretagne insulaire, il a lui-même reçu le jour dans les environs de Saint-Pol-de-Léon, et n'a peut-être jamais dépassé ce pays et la Cornouaille pendant tout le cours de son existence.

La vie admirable de ce saint fut retracée de bonne heure par un anonyme, qui possédait assez bien la langue latine et l'écrivait avec pureté. Cet auteur était du pays et paraît ne rien avancer qu'en connaissance de cause. Cependant rien ne prouve qu'il fut contemporain ou plutôt il ne dit pas avoir vécu avant le huitième siècle, puisque de son temps la fête de tous les saints était déjà honorée d'une vigile[1]. Mais, d'autre part, vouloir le rejeter jusqu'au dixième siècle, semblerait peu logique : car sa relation ne renferme pas un seul mot qui ait trait aux invasions normandes et à la translation du corps du saint. Bien au contraire, il donne à entendre que de son vivant le pays breton était divisé en plusieurs principautés indépendantes les unes des autres (Léon, Cornouaille, etc.), ayant chacune un comte à sa tête : ce qui était effectivement

[1] *Vie inédite de saint Hervé*, n° 3.

l'état du pays au huitième siècle et depuis l'abdication de saint Judicaël, tandis que du temps de Nominoé et de ses successeurs immédiats, tout le pays obéissait à un seul chef, à un roi.

Si on m'objectait que le biographe y parle du comte Even, le fondateur de Lesneven, qui d'après D. Lobineau n'a vécu qu'au dixième siècle, je répondrai que l'erreur est ici, du côté de notre savant historien. Je reviendrai bientôt sur ce personnage à propos de la vie de saint Goulven.

La vie de saint Hervé est restée jusqu'à présent inédite, mais on a lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à figurer dans les *Analecta Bollandiana*. On en trouve d'ailleurs, des fragments textuels assez étendus tant dans l'ancien *Sanctoral* de Quimper, déjà plusieurs fois cité ici que dans les bréviaires imprimés de Nantes, de Léon et de Rennes des premières années du seizième siècle.

§ 4. — Première vie de saint Martin de Vertou (24 octobre 580).

Saint Martin de Vertou n'est pas un nom sans gloire dans l'hagiographie, bien qu'il ait des homonymes plus illustres que lui. La plus ancienne vie de ce saint ne paraît pas cependant l'œuvre d'un disciple et d'un contemporain, au moins rien dans son contexte ne l'indique, mais elle est indubitablement antérieure à l'année 843 et aux invasions normandes. l'auteur nous affirmant que de son temps le corps du saint reposait encore à Vertou, tandis qu'à la date indiquée il fut porté à Saint-Jouin-de-Marne.

Le style de cet écrit, bien que correct et parfois élégant, manque cependant de simplicité et de concision : puis l'auteur ne nous a laissé qu'une esquisse au lieu d'une biographie détaillée, dont le fondateur de Vertou était si digne. Cette vie a été donnée au public par Mabillon ; pour les nouveaux Bollandistes[1], ils lui ont préféré, bien à tort, si je

[1] *Acta SS. O. S. Benedicti*, t. I, p. 354. *Acta Bolland*, t. X, oct. p. 800, etc.

ne me trompe, un texte, qu'ils intitulent : *Vita antiquissima* et qui n'est autre chose qu'un extrait, assez informe, de la seconde vie du même saint (neuvième siècle), extrait destiné à servir de *légende liturgique* pour la fête du saint.

§ 5. — Anon. de Nantes : Vie de saint Hermeland[1] (25 mars 720).

J'arrive maintenant à la vie de saint Hermeland (25 mars 720). Celle-ci est l'œuvre d'un contemporain et appartient sans conteste possible au huitième siècle, car elle fut écrite vers l'époque (740) de la translation du saint, et les Bollandistes l'ont imprimée sur un manuscrit de l'année 767.

Hermeland, issu d'une noble famille de Noyon, puis moine de Fontenelle en Normandie, enfin fondateur d'un monastère dans les environs de Nantes, a trouvé un biographe, digne de lui, dans la personne de cet anonyme, qui appartenait, selon toute apparence, au clergé nantais. Rien n'indique, en effet, qu'il fut disciple du saint, ni même moine de l'abbaye d'Aindre ; et cependant il est manifeste qu'il n'écrit qu'en pleine connaissance de cause, après avoir interrogé avec soin les familiers du saint et compulsé les archives de l'abbaye[1]. Sans cela il n'eût pas été à même de connaître soit les incidents qui signalèrent la fondation d'Aindre, soit surtout ce qui concerne la naissance du saint, sa jeunesse et sa vie monastique à Fontenelle, etc. Le style de cette vie, bien que parfois un peu diffus, se fait cependant remarquer par l'élégance et la correction. Quant à l'esprit de piété, dont l'auteur était animé, il éclate à chaque page, principalement dans celles qui sont consacrées à raconter la mort du saint, et les premiers hommages religieux, dont il devint l'objet au lendemain de son bienheureux trépas.

(*A suivre*). Dom Fr. Plaine.

[1] *Vie de saint Hermeland*, prolegom., n° 17 et passim.

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

VI

XIX. — Rome, 24 mai 1537. — Monsieur de Lavaur arriva ici mercredi au soir et vendredi fut baiser les pieds de Notre-Saint-Père, où je l'accompagnai. Ce m'est un grand secours pour ayder à conduyre les affaires du Maître, car il est bon et notable personnage, et bien expert aux affaires. »

XX. — Rome, mai — juillet 1537. — Les beaux jours ont ramené la terreur des Turcs. Pendant qu'on fortifie les places des côtes, pendant que le Pape exerce ses troupes, rassemble une armée de 20,000 hommes, fait sien tout le revenu du Chapeau et impose encore les Cardinaux pour subvenir aux frais de la défense de Rome, la flotte turque tient la mer dans les eaux de Gallipoli et n'attend que le moment favorable pour lever l'ancre. André Doria est descendu jusqu'à Messine à sa rencontre, mais il ne peut lutter contre elle, étant beaucoup plus faible. L'Empereur lève aussi des troupes et en garnit les

[1] Voir la livraison de mars 1890.

côtes d'Espagne pour s'opposer à l'invasion des Turcs. Entre temps le cardinal Borghèse est mort, tout aussi bien que Pierre Francisque de Viterbe, ce dont le Roi n'aura rien à perdre, car « ils ne luy portaient guère bonne dévotion. »

XXI. — *Lettre du Cardinal-Evêque de Mâcon au roi François Ier ;*

« Sire, par le secrétaire de Monsieur de Montpesat, qui partit d'ici avant-hier, nous vous avons écrit bien amplement de toutes occurrences de deçà, et par la présente que nous envoyons à Monsieur de Rhodez, à Venise, pour vous la faire tenir, il vous plaira entendre ce qui est depuis survenu. Sa Sainteté a représenté au consistoire que la tenue du concile qu'elle a convoqué est traversée par la guerre qui est entre Vous et l'Empereur, et qu'à ceste cause il est besoin pour ôter cet empêchement qu'elle s'efforce encore, comme jusqu'ici elle a fait tout ce qu'elle a pu pour vous accorder, ou bien de vous y faire venir par admonitions et nouvelles exhortations, ou bien faisant office de juge comme Elle était délibérée de faire par excommunications et censures contre celui qui ne voudrait se soumettre à la raison ; voire même, si Elle le trouvait obstiné, de se déclarer pour celuy qui serait le plus raisonnable, lui aydant non seulement de ses forces spirituelles, mais aussi des temporelles, après avoir toutefois tenté non seulement la voie d'accord, mais la suspension des armes, ce qu'il lui semblait devoir et pouvoir faire attendre l'éminent p[ér]il où se trouve la Chrétienté, et voulant au cas où le dit accord ne pourrait en suivre vous contraindre l'un et l'autre, non seulement à la dite suspension d'armes, mais à vous convertyr contre les infidèles, surquoy Sa Sainteté voulait bien avoir l'opinion de MM. Révérendissimes les Cardinaux ; la plupart desquels ont été d'avis qu'attendu la déclaration faite par les Luthériens, en la dernière diette qu'ils ont tenue, de ne vouloir assister audit concile s'il se célébrait en Italie, et les déclarations faites par vous et l'Empereur, Sa Sainteté devait user du temps,

c'est-à-dire différer encore d'assigner le lieu du concile jusqu'aux calendes de septembre, et qu'entre cà et là, possible? le temps apporterait l'expédient que l'esprit humain ne pouvait pour cette heure comprendre, et tous ont convenu que le concile pour toutes les difficultés susdites cependant ne s'étendra ni prorogera. Et quant au fait de l'accord et suspension d'armes, Sa Sainteté devait attendre la réponse que l'un et l'autre feriez parce qu'Elle vous a fait requérir d'envoyer chacun devers Elle deux hommes d'autorité pour traiter le dit accord, et que cependant Sa Sainteté pourrait concerter le moyen de procéder en cette affaire avec cinq ou six de Messeigneurs Révérendissimes les Cardinaux, soit par douceur ou par rigueur, combien qu'il leur semblait qu'encore qu'Elle connut le tort de l'un de vous deux, Elle ne devrait pourtant user d'armes et de forces temporelles à l'encontre d'icelluy, rencontrant les inconvénients jadis advenus non seulement au Saint-Siège, ains à toute la Chrétienté, des partialités des feus papes Léon, Adrien et Clément.

« Surquoy Sa Sainteté a arrêté et conclu d'user du bénéfice du temps, et différer l'assignation du lieu pour tenir le Concile jusques aux Calendes de septembre, auquel temps, si autre chose ne survient, elle a délibéré de se mettre en chemin pour aller à Bologne, et se gouverner quant au fait du dit concile ainsi que Dieu l'inspirera et selon l'avis et opinion desdits Sieurs Révérendissimes, sans toutefois donner à penser à Vous ni dit Empereur, où Elle différerait et prorogerait le dit concile, que ce fut pour adhérer à vos passions et volontés.

« Et quant au dit accord, Sa Sainteté a répété ce que plusieurs fois Elle en a dit, à savoir que non seulement Elle avait délibéré de contraindre Vous et l'Empereur à la suspension d'armes, mais aussi à les convertyr contre les pires ennemis de la Foi, disant toutefois quant à se déclarer contre celui qui lui paraîtra déraisonnable, que ce sera la dernière chose qu'Elle fera, car Elle veut comme Elle a fait ci-devant, obser-

ver sa neutralité sans y déroger en aucune manière, bien qu'Elle veuille faire son office sans avoir respect aux passions désordonnées de Vous et de l'Empereur. Puis a dit Sa Sainteté que son Général sera ici demain avec partie de ses gens de guerre, et qu'Elle espérait que les forces s'élèveraient à deux légions pour le moins.

« Sire, nous supplions Nostre Seigneur qu'il vous donne en parfaite santé et prospérité très longue et bonne vie. De Rome, ce 12[e] jour de juillet 1537.

« Vos très humbles et très obéissants sujets et serviteurs,

CHARLES, Cardinal, Evêque de Mâcon.
Georges de Selve, Evêque de Lavaur[1]. »

C'est à la plume de Ribier que nous devons la conservation de cette importante dépêche. Il l'a transcrite au premier volume de ses Mémoires d'Etat, afin de faire voir la part que prenait à cette époque le Saint Siège, dans la gestion même des affaires des plus grandes Puissances du monde. Cette lettre n'est pas, pour nous, intéressante seulement à ce point de vue. Elle révèle dans l'âme et dans la conscience de l'homme, qui en est l'auteur, et dont nous écrivons l'histoire, un sentiment supérieur à celui qui jusqu'alors avait été le mobile dominant de toutes ses actions. C'est moins en effet l'ambassadeur qui parle en fidèle serviteur du Roi, prenant avec soumission les ordres du Monarque, décidé à employer tous les moyens pour en assurer l'exécution, c'est le Prince de l'Eglise, c'est le futur membre du Concile, c'est le Cardinal qui défend la cause de la Catholicité inquiète, mise en péril par la dissension des princes, ses plus fermes soutiens. L'Eglise Catholique traverse en effet, à ce moment difficile, un temps d'épreuves. Pendant qu'au sud elle est menacée directement par la matérielle et sanguinaire violence des

[1] Mémoires d'Etat de Ribier, tome I.

Musulmans, au nord elle a besoin de se défendre moralement contre les fauteurs de l'hérésie dont la doctrine fait de rapides progrès et cherche à la frapper au cœur. Il lui faut dans un concile général combattre cette doctrine funeste, la condamner avec toute la majesté dont elle peut s'entourer ; ou, par une discussion habile et des concessions possibles faites aux dissidents, parvenir à un apaisement souhaité par tous les fidèles, et faire ainsi rentrer dans son giron maternel les âmes égarées d'un très grand nombre de ses enfants. Déjà ce concile a été convoqué à Bologne, puis à Mantoue, et les guerres incessantes dont l'Italie a été le théâtre en ont empêché la réunion. Le Pontife Roi cesse d'être libre dans la gestion de son Eglise Universelle, et l'entrave qu'il subit lui vient des deux Princes qu'une orgueilleuse rivalité met sans cesse en contact, se refusant à toute réconciliation. — Ce n'est plus entre les deux rivaux que le Cardinal se place, son rôle n'est pas ici de chercher à influencer la politique du Saint Père, c'est au nom des intérêts les plus sacrés de la Catholicité toute entière qu'il plaide la plus noble cause auprès du Fils aîné de l'Eglise.

Mais que faire avec les puissants du siècle ? Les exhortations des Cardinaux, les menaces non dissimulées de Paul III, ne produisirent que plus tard leur effet, et bien que la paix fut signée à Nice entre l'Empereur et le Roi, en 1538, ce ne fut qu'en 1545 que le Concile put se réunir à Trente pour juger les Luthériens.

Et les Turcs menaçaient toujours l'Italie comme on va le voir par les lettres suivantes.

XXII. — Rome 6 août 1537. — La flotte turque tient la mer aux alentours de Malte, André Doria n'est pas assez fort pour l'attaquer, il se contente de la harceler, non sans succès. Dans le courant de juillet il s'est emparé de deux galères et trois galiotes turques. Les dernières nouvelles annonçaient qu'il avait capturé cinq galères

portant des vivres à la suite d'un combat meurtrier où beaucoup périrent de part et d'autre. André Doria fut grièvement blessé au genou. Il a dû se retirer à Messine pour guérir ses blessés et réparer ses vaisseaux. Barberousse, amiral turc, y poursuivit le Génois avec trois cent voiles, mais sans l'atteindre, et vint faire une démonstration menaçante dans le golfe de Tarente et jusque devant Otrante, où il tira nombreux coups de canon. — « Le vice-Roy partit de Naples le vingt huictièsme dudit mois passé avec six ou sept mil hommes a pied, et le plus de chevaux qu'il a peu mettre ensemble, et leur a fait prendre le chemin de Brindisy, estimant que le Turcq y doibve faire son plus grant effort, pour n'estre le port du dit lieu bien fortiffié. Nostre Sainct Père est après à s'armer, et a ensemble en ceste ville jusques au nombre de six mil hommes, et a délibéré d'en faire lever quinze pour fournir Parme, Plaisance, Ancosne, Civitavesche, Hostie et Tarraccine, et cherche argent de tous côtés par nouvelles impositions, oultre les impositions nouvelles qui sont mises sur les victuailles ».

XXIII. — Rome 10 août 1537, — « Monseigneur je ne veulx vous taire une nouvelle des choses de Florence, encores qu'elle soit fâcheuse et de mauvaise digestion pour les affaires du Roy. C'est que le premier de ce mois Philippe Strozzi, Bartholomée Valory et autres ayant mis ensemble troys mil hommes et iceulx renforcez de troys autres mil qui les debvoient suivre, avoient faict si bonne diligence qu'en quatre jours ils estoient venuz de Bolongne à treize milles pres de Florence entre Prato et Monte Murlo, délibérez de faire quelque bon exploict. Mais la fortune leur fust tant contraire que ayant divisé leur avant garde de l'arrière garde, et s'estans esloignez l'un de l'autre de plus de dix milles, ilz furent descouverts par ung espye, qui soudain en advertit Alexandre Vitelle, Pierre Colonne et autres de dedans, lesquelz sortirent incontinent de Florence avec mil hommes de pied, et cent cinquante chevaulx, et appelèrent quinze cents

Espaignolz estans au dict Prato, et se délibérèrent donner la bataille a la dicte avant garde où estoient peu d'hommes avec les ditz Strozzy, Valory et quelques de leurs enfans, ce qu'ilz feirent, et la rompirent et fracassèrent. Et s'estans retirez les dictz Strozzy et Valory avec quelques gens à Montemurlo, après avoir repoussé troys assaulx des dictz Vitelle et Colonne, avant le quatriesme se rendirent à composition, et furent menez prisonniers au chasteau de Florence. Il est dit que le dict Strozzi en sera quitte en payant ; mais que Valory est pour y laisser la teste ».

Marquis DE BRISAY.

(A suivre.)

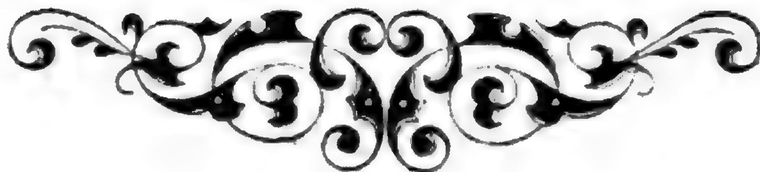

DEUX BULLES INÉDITES

Du XVI[e] Siècle

Le R. P. Roy, professeur d'archéologie au grand Séminaire de Poitiers, a bien voulu me communiquer deux bulles inédites, qui intéressent notre région et qui lui ont été remises par un curé du diocèse de Poitiers. Après avoir transcrit leur teneur, je décrirai et commenterai les sceaux de plomb qui les authentiquent. Il m'a semblé qu'une étude sur ce sujet, qui n'a pas été abordé parmi nous, a sa place naturelle dans une Revue destinée à l'histoire locale.

I

Frater don[1] Raphaël Cotoner[1 bis], Dei gratia sacræ Domus hospitalis[2] sancti Joannis Hierosolymitani et Militaris Ordinis Sancti Sepulchri Dominici[3] Magister humilis pauperumque Jesu Xpi custos, Religioso in

[1] Du latin *domnus*, qualificatif qui est resté dans tout l'ordre monastique, mais qui ici a encore une signification nobiliaire (*Giornale araldico*, t. xvi[e], p. 16).

[1] *bis*. Raphaël Cotoner fut le 58[e] grand maître de 1660 à 1663.

[2] Cette dénomination subsiste dans certains lieux dits du Poitou, où des terres possédées par l'ordre se nomment encore *l'Hôpitau*.

[3] L'ordre militaire du Saint-Sépulcre avait été uni à l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Xpo nobis charissimo fratri Emerico de la Sausay[1], nostræ dictæ Domus Venerabilis[2] Prioratus Aquitaniæ[2bis] armorum servienti ac militi magistrali, salutem in Domino sempiternam. Virtutum tuarum merita multiplicesque animi tui dotes necnon laudabilia obsequia per te Religioni[3] nostræ præstita et quæ in dicta sedulo præstare non desinis, promerentur ut ea tibi liberaliter concedamus quæ tuis comoditatibus fore conspicimus opportuna. Cum igitur in vim præeminentiæ nostræ magistralis contulerimus et concesserimus Religioso in Xpo nobis charissimo fratri Guido de la Brunettière Duplessis[3bis] commendam nostram de Gueillant[3ter] dicti Prioratus Aquitaniæ, retenta ac reservata super fructibus et redditibus dictæ commendæ de Gueillant summa seu pensione annua librarum trecentarum et octoginta Turon. in supplementum quintæ partis valoris eiusdem commendæ uni vel pluribus fratribus nostris nostro arbitrio danda, constituenda et assignanda : Hinc est quod præmissorum meritorum tuorum intuitu et contemplatione suasi, ex prædicta summa librarum trecentarum et octoginta per nos, ut præfertur, retenta, summam seu pensionem annuam librarum ducentarum et triginta Turon. super fructibus et proventibus prædictæ commendæ de Gueillant, de nostra certa scientia et speciali gratia, tenore præsentium, tibi, tua vita durante, concedimus, donamus et assignamus. Teque pensionarium perpetuum eiusdem Commendæ in dicta summa facimus, creamus et esse volumus. Præcipientes dicto fratri Guido de la Brunettière Duplessis, moderno hujusmodi Commendæ de Gueillant commendatario et suis in eadem succes-

[1] Le nom est écrit de trois manières différentes : *de la Sausay*, qui fait présumer la forme moderne *de la Saussaie*; *Sauzay* et *Sansay*.

[2] *Vénérable* est le qualificatif ecclésiastique des lieux pies.

[2] *bis*. L'ordre de Malte, en France, comprenait trois *langues :* la *langue de Provence*, subdivisée en *prieurés de saint Gilles et de Toulouse* ; la *langue l'Auvergne* et la *langue de France*, qui comprenait les *prieurés de France, de Champagne* et *d'Aquitaine*. Les autres langues pour les autres nations étaient *Italie, Aragon, Castille, Allemagne* et *Angleterre* (Guélon, *Hist. de la Sauvetat*, p. 9).

[3] *Religion* se dit encore à Rome d'un ordre religieux.

[3] *bis*. M. Genesteix, qui prépare une histoire du prieuré d'Aquitaine, me dit que Guy de la Brunetière du Plessis Geté, fut commandeur du Guéleant de 1664 à 1694.

[3] *ter* Le nom de cette commanderie s'orthographie *Le Guéleant*, paroisse de Moitron (Sarthe).

soribus, in virtute sanctæ obedientiæ ac sub pœna contra eos inflicta qui jura nostri communis ærarij contumaciter solvere recusant, ut singulis annis in capitulo provinciali dicti Prioratus vel, eo non celebrato, in festo Nativitatis sancti Joannis Baptistæ, patroni nostri, dictam pensionem librarum ducentarum et triginta Turon, ut præmittitur, infallibiliter, omni excusatione, mora, dilatione et oppositione cessante et postposita, tibi vel quibus legitime commiseris realiter et cum effectu exolvant et numerent. Mandantes in vim dictæ obedientiæ universis et singulis dictæ Domus nostræ fratribus, quacumque auctoritate, dignitate officioque fungentibus, præsentibus et futuris, ne contra præsentes nostras litteras aliquatenus facere vel venire præsumant, sed eas studeant inviolabiliter observare. In cujus rei testimonium bulla nostra magistralis plumbea præsentibus est appensa. Datum Melitæ in Conventu nostro die quarta mensis decembris millesimo sexcentesimo sexagesimo primo.

Sceau de plomb.

Sur le repli : Reg^{ta} in Cancell^a. Fr. D. Emmanuel Arias vice cancell^s.

Au dos : Pensio magistralis ducentarum et triginta Turonen: super fructibus comm^{dæ} de Gueillant pro fratre Emerico de Sanzay.

Au-dessous, d'une autre main : Pantion de deux cent trante livres.

II

Frater don Nicolaus Cotoner[1], Dei gratia Sacræ Domus hospitalis Sancti Joannis Hierosolymitani et militaris Ordinis Sancti Sepulchri Dominici Magister humilis pauperumque Jesu Xpi custos et Nos conventus Domus eiusdem, Religioso in Xpo nobis charissimo fratri

[1] Nicolas Cotoner, frère de Raphaël, fut le 59e grand maître de 1663 à 1680 (L'*Art de vérifier les dates*, édit. de 1818, t. II, p. 116.)

Emerico de Sauzay, nostræ dictæ Domus Venerabilis Prioratus Aquitaniæ armorum servienti ac Militi Magistrali, salutem in Domino sempiternam. Virtutum[1] .... præstita et quæ in futurum te præstiturum confidimus, promerentur ut......... Cum alias Religiosus in Xpo Nobis charissimus frater Lancellottus de Chouppes, Commendæ nostræ de Blisson [1bis], dicti Prioratus Aquitaniæ Commendatarius [1ter], tibi dedisset binas annuas pensiones, aliam nempe scutorum octoginta quinque, vacatam per obitum quondam fratris Claudij de Herbier la Standure et alteram scutorum quadraginta quinque, vacatam per obitum quondam[2] fratris Leonis de la Motta Cheuvron, super fructibus prædictæ commendæ de Blisson, quam ex gratia Magistrali possidet, prout in publicis instrumentis penes regios notarios Bertgonneau et Montenay, sub die XXIX decembris et mente maio 1662 respective rogatis fusius continetur. Cumque nuper idem Commendatarius frater Lancellottus de Couppes[3], memoratas binas annuas pensiones, constitutiones et donationes, ratificaverit et confirmaverit, illasque de novo tibi dederit, constituerit et assignaverit super fructibus et redditibus prædictæ Commendæ de Blisson, prout de hujusmodi confirmatione et nupera donatione, constitutione et assignatione, per publicum instrumentum penes acta dicti regij notarij Bertgonneau in civitate de Poictiers sub die secunda decembris anni proxime elapsi 1663 rogatum, latius constat et apparet Nobisque propterea humiliter supplicari fecerit ut pro majori rerum præmissarum robore, bullas de hujusmodi pensione in forma solita et consueta expediri mandaremus. Hinc est quod præmissorum meritorum intuitu et contemplatione suasi, invicem maturo et deliberato consilio, de nostra certa scientia prædictas binas summas seu pensiones annuas ad scuta centum et triginta in totum, ut præfertur, ascendentes, super fructibus et proventibus prædictæ Commendæ de Blisson tibi modis et formis ac conditionibus cum quibus illæ tibi de novo constitutæ et reassignatæ fuerunt, tenore præsentium concedimus, donamus et assignamus. Teque pensionarium

[1] Je supprime les passages répétés de la bulle de 1661.

[1] *bis*. Le Blizon est situé dans l'Indre, paroisse de Saint-Michel-en-Brenne.

[1] *ter*. M. Genestaix, que j'ai consulté pour l'identification des noms de lieux et de personnes, m'assure que la liste des commandeurs du Blizon n'existe pas.

[2] *Quondam* répond à *feu*.

[3] *Sic*. *De Chouppes* doit être la vraie orthographe.

perpetuum dictæ Commendæ in præfata summa scutorum centum et triginta facimus, creamus et esse volumus. Præcipientes dicto fratri Lancellotto de Chouppes, moderno commendæ de Blisson commendatario et suis..... patroni nostri, dictas binas annuas pensiones scutorum centum et triginta, ut præmittitur.... Datum Melitæ, in Conventu nostro die quinta mensis maij millesimo sexcentesimo sexagesimo quarto.

El lugar[te] : de Gran Canciller.

Fr. don fran. de Torre Pacheco et Cardenas c.

Sceau de plomb.

Sur le repli : Reg[ta] in Cancell[a]. Fr. D. Emmanuel Arias Vicecanc.

Au dos : Pensio scutorum centum et triginta super fructibus Commendæ de Blisson pro fratre Emerico de Sauzay.

Au dessous, d'une autre main : Pension de cent trante (écus) de..... l'an mille six cent soixante et deux.

III

Ces deux bulles sont absolument identiques, quant à la rédaction : elles ne le sont pas moins pour la forme et le scellement.

Elles sont écrites sur le côté doux[1] d'un parchemin rectangulaire[2], rayé et piqueté aux bords, car le calligraphe l'a tendu préalablement sur un châssis, comme il se pratique encore à la chancellerie apostolique.

[1] Comme les bulles pontificales.
[2] Haut. : 0,22 ; larg. : 0,36.

La rédaction, conforme à un formulaire qui servait dans les circonstances analogues, est en latin, peu intelligible peut-être pour l'intéressé, puisqu'au dos on a répété la rubrique en français, probablement après la réception du diplôme « magistral. »

L'en-tête, désignant le grand-maître, est en fausse gothique: le reste de l'écriture est celle du temps, un peu haute, ferme et très lisible, pour les lettres du moins, car les mots sont surchargés d'abréviations qui en rendent la lecture pénible pour qui n'est pas familiarisé avec le style de la chancellerie. On y trouve indifféremment la diphthongue æ ou l'*e* cédillé. La ponctuation est fidèlement observée.

La seconde pièce seule porte la signature du grand chancelier, sans préjudice de celle du vice-chancelier, qui fait l'expédition.

La première bulle, datée de Malte, le 4 décembre 1661, accorde à frère Émeric de la Saussaie, « servant d'armes » et « chevalier magistral, » une « pension de 230 livres tournois, » à prendre sur la « commanderie de Gueillant, » dont le titulaire est Guy de la Brunetière du Plessis, et payable chaque année lors du chapitre provincial ou, à son défaut, au jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre (24 juin). Comme cette réserve sur les « fruits et revenus » pouvait molester le commandeur chargé de servir la pension, injonction lui est faite « en vertu de la sainte obéissance, » sous les « peines » portées contre les « contumaces. »

La seconde bulle, datée également de Malte, le 5 mai 1664, est adressée au même commandeur, à qui est « assignée » et « constituée » une « double pension, » montant en total à « cent trente écus. » Elle est prélevée sur la commanderie de Blisson et provient de frère Lancelot de Chouppes, qui tenait, l'une, de frère Claude de Herbier la Standure et l'autre, de frère Léon de la Motte Chevron, comme il résulte des actes notariés passés à Poitiers en 1662 et 1663.

Le sceau de plomb ou *bulle* proprement dite[1], de trois centimètres de diamètre, pend, au milieu du rebord inférieur de la bulle, par une cordelette de chanvre. Il est plat, circulaire, effigié et inscrit.

Sur la face, on voit le Christ, étendu sur un sarcophage, dont la table est perlée et le devant décoré d'arcades. Il croise ses mains au-dessous de sa poitrine. Sa tête, placée à gauche[2], est entourée d'un nimbe crucifère et derrière se dresse une croix processionnelle, à branches ancrées. Aux pieds se balance un encensoir en boule, soutenu par trois chaînes[3]. Au-dessus s'aligne une construction, avec coupole centrale, fenêtres et arcades, qui figure le Saint Sépulcre. De la coupole pend, à trois chaînes, une lampe ou pot à feu, de la forme dite *gabata*[3 bis].

En exergue et en gothique ronde : ✝ HOSPITALIS HIERV-SALEM.

Le style de la face en reporte l'exécution au XIIIᵉ siècle ; le revers, au contraire, est contemporain de la bulle[4].

Sur la bulle de 1661, le grand maître, barbu et tête nue,

[1] *bis*. M. Vallier cite l'usage des bulles, au moyen-âge, pour les archevêques d'Embrun, les évêques de Gap, de Die, de Valence et de Saint-Paul-trois-Châteaux, les seigneurs de Montélimar et les dauphins eux-mêmes. » (*Le bras de saint Arnoul et les bulles des évêques de Gap*, p. 7).

[2] La gauche du sceau, à l'inverse de celle du spectateur.

[3] Il suppose, en haut, la main d'un ange pour le tenir. L'encensoir est un honneur, à la fois funèbre et divin.

[3] *bis* Cette lampe pourrait aussi rappeler le feu sacré. « Pendant de longs siècles, le Samedi saint, en présence du clergé et du peuple, une des lampes qui surmontait le Saint-Sépulcre à Jérusalem, s'allumait miraculeusement. Après avoir allumé les lampes de l'église, on communiquait ce feu nouveau aux fidèles pour leurs maisons. Ce prodige se manifesta la première fois après la conquête de cette ville par les Sarrasins, et on vit un signe de la divinité de la religion aux yeux des infidèles. Attesté par les historiens contemporains, il a été raconté par Urbain II, lorsqu'il vint en France prêcher la croisade. Ce miracle cessa seulement lorsque la ville retomba aux mains des infidèles. Le clergé grec, tous les ans, cherche à reproduire ce miracle, par une supercherie odieuse (Dom Guéranger, *Année liturgique*, *Passion*, 599–600).

[4] La façon dont a été frappée la *Bulle*, indique qu'elle se compose de deux rondelles, obtenues séparément, puis rapprochées.

est agenouillé sur le sol inégal du Calvaire. Il porte un manteau sur sa tunique talaire et tient, des deux mains jointes, un dizain, dont on n'aperçoit que trois grains et la houppe terminale[1]. Il prie devant une croix à double croisillon[2], plantée sur la colline et accompagnée des deux lettres *alpha* et *oméga*. On lit autour en majuscules romaines : RAPHAEL COTONER. M. M.....[3] DOM.

Le revers varie à la bulle de 1664. La croix est la même, mais avec l'*alpha* seulement. Le grand maître, agenouillé, tient un dizain à deux grains et une houppe : il est suivi de cinq religieux, dont la présence est justifiée par le texte *Nos conventus* et la légende dont il ne reste que le commencement et la fin : ☩ BVL (*la magistri*) ET CONVENTVS et qui se développe entre deux rangs de grènetis. Le revers de la bulle variait donc, suivant qu'elle était donnée par le grand maître seul ou par celui-ci et son couvent.

IV.

Les bulles des grands maîtres ont été étudiées plusieurs fois[3 bis]. Il ne sera pas inutile de comparer celles du moyen-âge avec les deux relatives au prieuré d'Aquitaine.

[1] Les chevaliers de Malte avaient remplacé la récitation de l'office divin par celle, beaucoup plus courte, du chapelet.

[2] Cette croix, qui figure la vraie Croix conservée à Jérusalem, est devenue l'insigne du patriarcat.

[3] La bulle a souffert en cet endroit, mais il est facile de suppléer avec le début du diplôme : *Magnus magister sacræ domus hospitalis*.

[3] *bis*. Parmi les ouvrages récents, il importe de citer le suivant : *Les Sceaux des archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, par Delaville-Le Roulx, 1887, in-8°.

Les plus anciennes remontent aux XII[e] et XIII[e] siècles. La *Revue archéologique*, t. xxxi, p. 55-57, en donne deux de cette époque. La bulle de frère Jean porte sur la face, non pas « un malade couché dans un lit de l'hôpital saint Jean, » comme l'affirme l'auteur de l'article, mais bien le Christ lui-même dans son tombeau. Au revers, la croix à double croisillon est accostée des lettres α et ω et surmonte un M gothique, qui n'est pas expliqué[1].

Sur le contre sceau du patriarche de Jérusalem, Guillaume, en 1265 (Douet d'Arcq, *Collect. de sceaux*, t. ii, p. 454), la légende permet de reconnaître sûrement le Saint Sépulcre[2] :

PV† SELCRVM XPI VIVENTIS

Les *Mélanges de numismatique*, t. ii, contiennent un article de MM. de Vogué et Lambros, qui, planche IX, n° 21, figurent le plomb du grand maître Gaufridus Lerat (1195-1206), où l'on observe la croix double, flanquée à droite de l'*oméga*[3] et

[1] Pour M. Schlumberger (*Rev. arch.*, t. xxxi, p. 150), ce que l'on a pris « pour un M gothique » serait « la représentation du crâne d'Adam. » Je ne puis admettre cette interprétation que la forme même du signe contredit. La lettre existe réellement, elle n'est donc point une erreur d'interprétation ; mais elle est la dégénérescence d'un type primordial, que les artistes avaient cessé de comprendre et qu'ils reproduisaient en conséquence d'une manière fantaisiste.

[2] Les Templiers (Douet d'Arcq, t. iii, p. 242) faisaient usage, en 1255, d'un sceau où la coupole désignait le Saint-Sépulcre :

† SIGILLVM TVMBE TEMPLI XPI.

Chassant (*Dict. de paléographie pratique*) donne ces deux variantes :

S. MILITVM XPI
S. MILITIE TEMPLI

[3] En Afrique, à Théveste, fut découvert dans une basilique le sarcophage de Palladius, évêque d'Idicra, qui mourut à Constantine en 484. « L'iscrizione e sormontata da una croce avente all'angolo destro inferiore la lettera *omega*. E curioso d'osservare che l'altro corrispondente a mano sinistra non contiene l'*alfa*, come generalmente s'osserva. Fu detto che cio deriva dal fatto essere morto il vescovo lontano dalla sua diocesi. » (*Bullet. di arche Dalmata*, 1889, p. 17). La croix n'a donc que l'*omega* sans *alpha* et cet *omega* est à droite. La raison alléguée ici, que l'évêque est mort hors de son diocèse, ne me semble guère plausible.

au-dessous est une espèce de tête de mort. Planche X, n° 27, la croix s'élève entre A (*alpha*) et M, qui n'est qu'un *oméga* renversé. Planche VI, n° 59, A disparaît et M seule subsiste du côté gauche, sur la bulle Orsini ; au n° 6, M prend la forme gothique bouclée. Sur le sceau de Foulques de Villaret (1307 1339), la croix double surmonte une M fermée, avec deux pointes qui ressemblent aux deux yeux du crâne (n° 22).

Douet d'Arcq écrit (t. III, p. 243-244), à propos de deux bulles des « hospitaliers de Jérusalem, » qui scellent un diplôme donné à Rhodes en 1356 : « A droite, une foule de chevaliers (sept têtes [1]), agenouillés devant une croix patriarcale, accompagnée des lettres α ω. Sous le pied de la croix, un M couché. ✝ BVLLA MAGISTRI ET CONVENTVS. — *Revers*. Sous un toit d'architecture gothique, d'où pend une lampe, un personnage nimbé [2], couché sur un tombeau, au chevet duquel est une croix pattée [3], ayant à ses pieds un encensoir. ✝ HOSPITALIS HIERVSALEM. »

La bulle de Philbert de Naillac (1396-1421) est figurée aux

[1] J'y compte huit têtes, dont trois en queue.

[2] L'auteur hésite à tort, car le nimbe aurait dû le renseigner suffisamment et surtout s'il avait constaté sur de bonnes empreintes qu'il est timbré d'une croix. M. de Vogüé, p. 184, se contente de dire « personnage couché, » ce qui est bien vague, quand, en iconographie, une plus grande précision est possible.

[3] La croix est une coutume liturgique, qui a subsisté jusqu'à ces derniers temps, dans le rite gallican. Le baron de Guilhermy en a cité un exemple dans ses *Inscriptions du diocèse de Paris*, t. II, p. 366. En 1677, Etienne Le Goust, marchand, est inhumé dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône. Entre autres recommandations faites par lui, son épitaphe rapporte celle-ci : il avait fondé un salut, le jour de saint Jean-Baptiste et,

.... A LA FIN DVDIT SALVT DE PRO
FVNDIS ET ORAISONS DANS LA CHAPELLE DE LA VIERGE
OV EST ENTERRÉ LEDIT DEFFVNCT LE GOVST OR SERA
MIS LA BELLE CROIX AV BOVT DE LA REPRÉSENTATION
DES MORTS ET DEVX CIERGES ARDENS... .

n[os] 29, 47, 49, 50. La croix double est accompagnée de la lettre A à gauche, une seule fois et, trois autres fois, de M sous la croix et, aux n[os] 30 et 51, de la lettre G, sur la bulle d'Antoine.

Au n[o] 45 de la planche V, A est à gauche de la croix, sans pendant, sur la bulle de Philippe. Enfin, sur les monnaies des XIV[e] et XV[e] siècles, les lettres sont A, B, G, M, P., indifféremment.

Tout cela est évidemment fort compliqué et il faudrait peut-être d'autres éléments encore pour pouvoir se prononcer librement.

Raisonnons sur ce que nous avons sous les yeux. Il y a plusieurs variantes : d'abord *alpha* et *oméga*, dont la signification est incontestable et bien connue en iconographie. Mais il s'y opère deux changements : A est à droite ou à gauche ; à gauche, il n'a pas son pendant (pl. V, n[o] 45 ; pl. X, n[o] 29). Puis ω se retourne et devient M (pl. X, n[o] 27 ; pl. VI, n[o] 60). Est-ce cet *oméga* mal fait ou renversé qui aurait donné l'idée de M sous la croix, laquelle alors n'a plus l'initiale ou la finale de l'alphabet grec ? C'est possible (pl. V. n[os] 47, 49, 50).

Mais une autre version s'impose et elle a pour garant l'autorité de M. Schlumberger. Planche IX, n[o] 21, la croix a, à droite, l'*oméga*, à gauche l'*alpha* a disparu, mais son existence n'est pas douteuse ; enfin, au dessous, un crâne qui ne peut être que celui d'Adam[1]. Ce crâne (n[o] 22) devient M bouclée au quatorzième siècle, mais avec deux points rappelant ses deux yeux : à la fin du même siècle, M subsiste seule (n[os] 47, 45, 50). Qu'en conclure ? Que nous avons là le point de départ et les deux transformations successives. L'acheminement à la déformation est très apparent de 1307 à 1319 : ôtez les deux points, il n'y a plus qu'une lettre inintelligible au lieu d'un crâne.

[1] X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 494, au mot *Adam*

Mais, à gauche de la croix, voici d'autres lettres, B, G, P. M. de Vogüé interprète G *Gerusalemme*. Pourquoi cette forme italienne? *Gerosolima* serait encore plus plausible.

L'initiale donnerait-elle alors le lieu de la frappe? B pourrait donc devenir *Bethléem*, P *Palestina*. J'avoue toutefois que je n'ose m'aventurer sur un terrain si peu solide.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

La *Revue historique de l'Ouest* a été le mois dernier (12 juin), bien cruellement éprouvée par la mort, aussi subite qu'imprévue, de M. Joseph de MONTI DE REZÉ, âgé de 18 ans, fils aîné de notre cher confrère M. Claude de Monti de Rezé, archiviste de la *Revue*, et l'un de ses fondateurs. A peine au seuil de la vie, et alors que l'existence la plus heureuse semblait lui sourire, il a été enlevé en quelques heures à l'affection des siens. Dans ces tristes circonstances, la *Revue historique de l'Ouest* tient à assurer de nouveau M. Claude de Monti de Rezé et sa famille de toute la vive part qu'elle a prise à leur profonde douleur.

Quelques jours après, le 22 juin, un nouveau deuil, aussi cruel qu'inattendu, venait attrister tous nos cœurs ; notre sympathique et zélé confrère, M. Raoul LE QUEN d'ENTREMEUSE, était emporté presque subitement par une méningite. Aussi profondément dévoué à toutes les œuvres littéraires et scientifiques qu'aux œuvres sociales et religieuses, il avait été l'un des premiers fondateurs et des bienfaiteurs de la *Revue historique de l'Ouest*, à laquelle il n'avait cessé de témoigner le plus vif intérêt. Elle ne saurait donc oublier ce caractère si noble, ce cœur si généreux et si loyal, et c'est avec une profonde tristesse qu'elle s'associe aujourd'hui à l'immense douleur de sa famille et de ses nombreux amis.

LES 136 NANTAIS

RELATION INÉDITE DE LEUR VOYAGE A PARIS EN 1794

Par le Comte Bernardin-Marie de la GUÈRE

AVEC INTRODUCTION, NOTES & NOTICES

Par le comte Alphonse de la GUÈRE

AVEC LE CONCOURS DE MM. RENÉ KERVILER, COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON, HENRI LE MEIGNEN.

INTRODUCTION

Le voyage à Paris des 132[1] Nantais envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris est l'un des épisodes les plus importants et les plus dramatiques de l'histoire de la Terreur à Nantes. Il est pourtant mal connu, sinon dans les faits matériels de ses cruelles péripéties, du moins dans ses causes et dans l'appréciation de la situation politique de ses principales victimes.

Une relation de cette lamentable odyssée fut imprimée à Paris presque aussitôt après l'acquittement des prisonniers restants. Elle a pour titre : *Relation du voyage des cent trente-deux Nantais envoyés à Paris par le Comité révolutionnaire*

[1] Ils partirent 132, mais à Angers on en relâcha 4 qui furent remplacés par 4 autres. Total 136.

Digitized by Google

de Nantes (*Paris*, sans nom d'imprimeur, an II, in-8°, 45 p.) : elle est signée de dix noms seulement parmi lesquels ceux de Villenave, de Dorvo et de Pineau du Pavillon[1], et datée de Paris « maison Belhomme, rue Charonne, faubourg Antoine, le 1er messidor an II de la République française, une et indivisible. » Bien qu'un grand nombre d'éditions en aient été tirées aussitôt après sa première publication, elle est devenue assez rare, et Verger l'a reproduite dans ses *Archives curieuses de la ville de Nantes*. Elle est précédée d'un avertissement ainsi conçu :

« Cette relation n'était point destinée à l'impression. Quelques-uns d'entre nous l'avaient rédigée comme on rédige des notes sur les événements les plus remarquables de sa vie, c'est-à-dire sans soin et sans prétention. Tant que le Comité révolutionnaire de Nantes a exercé, dans cette commune et dans le département de la Loire-Inférieure, la puissance la plus arbitraire, la crainte bien légitime d'exposer à sa fureur nos familles entières nous a imposé la loi du plus rigoureux silence. Pleins de confiance dans la justice nationale, nous avons dû étouffer nos plaintes, mais aujourd'hui qu'il est bien prouvé que le comité de Nantes a épuisé sur nous tous ses moyens de nuire, nous devons à la vérité, à la justice et à l'humanité, de déclarer toutes les persécutions auxquelles nous avons été en butte. »

Cette relation empreinte d'un assez vif esprit républicain est généralement attribuée à Villenave. Il est, en effet, fort probable qu'il en fut le principal rédacteur et qu'il eut pour collaborateur Phélippes de Coëtgoureden de Tronjolly, cet ancien substitut du procureur du Roi près le présidial de Rennes, qui, devenu président du tribunal révolutionnaire de Nantes, avait d'abord exécuté, sans mot dire, les ordres de Carrier et s'était fait ensuite

[1] Sur tous ces personnages, nous donnerons ci-dessous des notices détaillées.

l'accusateur de son ancien patron[1]. Phélippes n'avait point fait partie du voyage des 132, mais lorsqu'il se décida à se faire l'accusateur de Carrier, c'est-à-dire quelques mois plus tard, il se constitua prisonnier, fut expédié seul à Paris et joint pour le procès aux 132 Nantais. Or l'œuvre de ces deux transfuges de l'ancien régime a été jusqu'à présent la seule base des appréciations des historiens. Il en est résulté des erreurs capitales. Je n'en veux pour preuve que ce passage d'un compte-rendu de M. Anatole de Barthélemy, un des érudits parisiens qui connaissent le mieux la Bretagne et ses annales les plus intimes, présentant aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en 1862, le livre de M. Campardon, un historien lui aussi fort consciencieux, archiviste aux archives de l'Empire, sur l'*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris :*

« J'ai rarement vu, dit M. de Barthélemy d'après M. Campardon, quelque chose de plus navrant que le récit du voyage de Nantes à Paris des malheureux Nantais que le Comité révolutionnaire expédia le 27 novembre 1793. *C'étaient cependant des républicains qui avaient fait leurs preuves, qui avaient même obéi à quelques-uns des ordres de Carrier. Un beau jour, celui-ci ne les avait plus trouvés ni assez purs, ni assez zélés.* Leur voyage dura quarante jours, au milieu des souffrances de la faim, de la soif, du froid, exposés aux insultes et à la mort violente, enfermés à leurs longues étapes dans des

[1] François-Anne-Louis Phelippes de Tronjolly appartenait à une ancienne famille qui figure aux réformations et montres du XV[e] siècle, en Bourgbriac et Plésidy, et qui portait « *de gueules à la croix endentée d'argent* », mais qui ne comparut pas à la réformation de 1669. Petit-fils d'un échevin de Rennes, il fut juge-garde de la monnaie de Rennes en 1775, avocat du roi au présidial en 1778, lieutenant-colonel de la milice bourgeoise, député de Rennes aux États de 1784, et son zèle révolutionnaire lui valut en 1793 la présidence du tribunal révolutionnaire de Nantes. Il mourut en 1828.

locaux insalubres où une simple paillasse était payée jusqu'à dix livres par nuit. Ils n'étaient plus que 97 à leur arrivée : *la démagogie leur faisait payer durement le concours dévoué qu'elle leur avait prêté.* A leur tête était Phélippes de Tronjolly qui, après avoir invectivé les aristocrates à la fin du dix-huitième siècle, se vantait en 1808 d'être d'extraction noble. Il eut la chance d'être oublié avec ses compagnons d'infortune jusqu'à la réaction de thermidor et, après la chute des terroristes, il fut l'un des plus ardents à dénoncer ce même Carrier, à qui le 15 germinal an II, il écrivait : « Personne ne te rend plus justice que moi qui suis patriote et républicain... Je ne me consolerais pas d'avoir perdu la confiance d'un représentant tel que toi. » C'est le courage du roquet devant le loup enchaîné. — M. Campardon donne les noms des malheureux républicains nantais qui auraient fait une *fournée*, si Robespierre eût encore régné ; il entre dans des détails complets sur leurs interrogatoires. Le grand crime qui leur était imputé était d'appartenir à la faction scélérate du fédéralisme. Grâce à l'éloquence de Tronson-Ducoudray, les Nantais furent acquittés, et le comité révolutionnaire de Nantes dut à son tour venir rendre compte de sa conduite au tribunal[1]. »

A ce compte, il faudrait considérer les 136 Nantais comme un groupe de Girondins au petit pied, parallèle à celui des 36 administrateurs du Finistère, reconnaissant pour chef Phélippes de Tronjolly, et assez peu récompensés de leur zèle à se faire pardonner leurs tentatives de fédéralisme, même en sacrifiant à Carrier, pour avoir été jugés dignes des dernières vengeances de la Montagne. Le malheur, — où plutôt les malheurs, car cette théorie rencontre beaucoup d'obstacles insurmontables, — c'est d'abord que Phélippes de Tronjolly n'a jamais fait partie du voyage

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1862, I, p. 300.

des 132 Nantais commencé le 27 novembre 1793 et continué pendant tout le mois de décembre, attendu qu'un mois après ce départ, il fonctionnait encore comme président du tribunal révolutionnaire de Nantes ; — c'est ensuite : qu'il ne fut jamais le chef politique de ce groupe fort hétérogène, dont il avait fait incarcérer un grand nombre de titulaires, comme suspects, longtemps avant qu'on songeât à les adresser au tribunal révolutionnaire de Paris ; — c'est enfin que, loin de former un groupe politique, ces malheureux ne se connaissaient même pas et que plusieurs d'entre eux, fort éloignés des opinions républicaines, n'étaient que de simples aristocrates ou contre-révolutionnaires. Au moment de partir, tous ces malheureux se regardent et constatent qu'ils sont pour la plupart étrangers les uns aux autres : « Nous nous examinions, dit Villenave : notre surprise était extrême : nous ne nous connaissions point : nulles relations, d'aucune espèce, n'avaient existé entre presque tous. » Il est certain que ni les Bodin des Plantes, ni les de Biré, ni les Bruneau de la Souchais, ni les Charette de Boisfoucauld, ni les de l'Estourbeillon, ni les Onfroy de Bréville, ni les Espivent de la Villeboisnet, ni les de la Guère, ni les Luette de la Pilorgerie, ni les Sarrebourse, ni les de Monti, ni les de Menou, pour n'en citer à la volée qu'une douzaine, ne pouvaient être soupçonnés de complicité avec les Dorvo et les Sotin. Pas davantage ne pouvait l'être l'ex-constituant Pellerin, qui jadis, à la déclaration des *droits* de l'homme, avait opposé la déclaration de ses *devoirs*, qui avait donné sa démission de député pour ne pas voter la constitution civile du clergé, et qui depuis avait été enfermé au château de Nantes parce qu'on l'accusait d'avoir mal parlé de la garde nationale en défendant les religieuses des Couëts... Et Bernède, arrêté 4 mois avant l'arrivée de Carrier à Nantes pour avoir donné asile à un prêtre ! Et Duchesne, et les deux Pichelin, et tant d'autres !

La vérité, c'est que ce procès historique est à réviser. M. de la Pilorgerie ayant présenté quelques unes des considérations qui précèdent, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, quelques semaines après le compte-rendu de M. de Barthélemy, celui-ci reconnut avec franchise que ses paroles avaient dépassé sa pensée lorsqu'il avait écrit : « C'étaient cependant des républicains : » il déclara qu'il aurait dû écrire : « il y avait cependant parmi eux des républicains[1]. » Cela ne nous suffit pas ; et bien que M. Wallon, dans sa récente *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, ait mieux apprécié les choses que M. Campardon, en disant : « On imagina une conspiration : royalistes, fédéralistes, patriotes tièdes et riches surtout, étaient de droit conspirateurs : on en dressa une liste à l'aide d'un almanach et des registres de la municipalité[2]... », nous pensons qu'il importe d'examiner de près le dossier de chacun des 132 Nantais.

L'occasion nous en est fournie par une relation jusqu'ici inédite, qui émane du comte Bernardin-Marie Pantin de la Guère, un des aristocrates que nous mentionnions tout à l'heure et qui nous a été communiquée par un de ses descendants. Il est intéressant de la comparer avec la relation de Villenave : nous allons donc la publier tout d'abord pour bien établir les faits entre le départ et le jugement ; puis nous tâcherons de reconstituer la *Biographie des 132* : nous ferons suivre cette Revue de la publication des audiences du tribunal révolutionnaire de Paris, et nous conclurons.

Mais il est bon de ne pas terminer cette courte préface sans dire quelques mots de ce que nous croyons d'ores et déjà être l'expression de la vérité. Carrier arriva à Nantes le 8 octobre 1793 ; les prisons contenaient déjà beaucoup de suspects ; il les

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1862, I, 492.
[2] Wallon, *Hist. du Trib. révolut.*, V, 329.

en fit bientôt regorger et la question se posa alors de savoir comment on s'en débarrasserait. La première noyade eut lieu le 17 novembre 1793, la seconde le 7 décembre : l'envoi des 132 Nantais à Paris, le 27 novembre, juste à égale distance entre ces deux monstrueuses opérations, fait donc partie du système général : se défaire des prisonniers en masse ; car pour les 132 Nantais, il parait bien prouvé qu'ordre avait été donné au citoyen Boussard, commandant le bataillon d'escorte, de les fusiller en route. Aucun d'eux ne devait arriver à Paris ; sept jours après leur départ, Goullin s'exprimait sur leur compte comme s'ils n'existaient déjà plus. « Une citoyenne, dit une note de la relation Villenave, s'étant rendue à la municipalité pour y demander quelques pièces justificatives pour l'un de nous, il lui fut répondu : « Vous prenez un soin désormais inutile : ce sont des hommes qu'on a sacrifiés : ils ne sont plus. »

Or les propos antérieurs de Carrier sont bien connus : Tous les riches, s'écriait-il à la *Société populaire de Nantes*, tous les marchands sont des contre-révolutionnaires ; dénoncez-les moi et je ferai rouler leurs têtes sous le rasoir national. Il est des fanatiques qui ferment leurs boutiques le dimanche ; dénoncez-moi cette espèce de contre-révolutionnaires et je la ferai guillotiner... » Et à celle d'Ancenis : « Je vois partout des gueux en guenilles : vous êtes ici aussi bêtes qu'à Nantes ; l'abondance est près de vous et vous manquez de tout ; ignorez-vous donc que les richesses de ces gros négociants vous appartiennent, et la rivière n'est-elle pas là[1] ? »

Ecoutez encore cette déclaration de Villenave : « Quelques jours avant le départ des Nantais pour Paris, Nau, d'abord négociant, bientôt banqueroutier, ensuite commissaire bienveillant

[1] Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, p. 36.

du Comité, se rendit à la maison d'arrêt de l'Esperonnière, fit appeler dans le jardin sept à huit d'entre nous, et là, en présence de l'officier de poste et d'un capitaine des grenadiers de la légion nantaise, il leur parle en ces termes : *C'est maintenant ici la guerre des gueux contre ceux qui ont quelque chose. Je vous conseille de vous exécuter : faites des sacrifices ; le temps presse. Il est question d'un voyage de Paris ; et d'ailleurs l'aventure des 90 prêtres qui viennent d'être noyés est un motif suffisant pour vous déterminer promptement.* — Nos camarades surent braver la mort, plutôt que de consentir à racheter leur liberté ou leur vie par une lâcheté, et, jusque dans les fers, ils montrèrent un orgueil républicain. »

Tout cela est caractéristique : arrestation en masse des suspects, et parmi les suspects les principaux sont les riches et les négociants : puis proscription, noyades et fusillades, aussi en masse, pour se partager les dépouilles des victimes. C'est bien la guerre des gueux contre ceux qui ont quelque chose.

Pour multiplier les arrestations et se donner des apparences de châtiment légitime, Carrier et le Comité répandirent, peu de jours avant l'expédition, le bruit d'une conspiration contre les représentants du peuple et contre les autorités constituées. Le 22 brumaire, la générale fut battue, la garde nationale rassemblée ; des canons furent braqués sur plusieurs places ; un grand nombre d'arrestations eurent lieu. Un témoin[1] dut en opérer, sans motifs, à l'égard de parents et d'amis. Cette expédition était ainsi racontée dans une note insérée au *Moniteur*[2] :

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, déposition de Sarradin, n° 78, p. 3. Et tout cela parce que quelques prisonniers avaient jeté le riz qu'ils ne pouvaient avaler.

[2] *Moniteur*, 1er frimaire an II, p. 245.

« Ce matin on a battu la générale pour prévenir un complot qu'on a découvert; il ne s'agissait rien moins que d'égorger les représentants du peuple qui sont ici et toutes les autorités constituées; mais grâce aux bons patriotes qui dominent toujours dans notre ville, ce complot a été déjoué. »

Le surlendemain, le Comité révolutionnaire de Nantes prenait l'arrêté suivant :

« Liberté, Indivisibilité, Egalité. »

« Le Comité révolutionnaire instruit, par divers rapports unanimes, qu'un grand complot se tramait dans le sein de cette ville; que les jours des administrateurs, des représentants du peuple, de tous les républicains même étaient menacés; convaincu par des écrits saisis sur les brigands, que plusieurs ennemis intérieurs et opulents avaient alimenté et alimentaient encore de leur or et de leur correspondance la rébellion de la Vendée.

« Considérant que pour couper le fil de communications aussi funestes, et faire avorter les projets liberticides, il était indispensable de frapper des coups prompts et révolutionnaires;...

« Considérant qu'il ne suffirait pas de se saisir des conspirateurs;.. que leur présence plus longue dans cette cité pourrait entretenir l'espoir des malveillants, etc.

« Arrête,

« Article Ier. Il sera dressé une liste exacte de toutes les personnes suspectées d'avoir trempé dans ce complot.

« Art. II, III. — (Arrestation de ces personnes par les *Marat* etc..., scellés sur leurs appartements).

« Art. IV, V, VI. — (Dépôt à l'Esperonnière et puis translation

à Paris, à l'Abbaye, (cela fait songer aux massacres de l'Abbaye)! des personnes arrêtées, sous la conduite de deux commissaires civils).

« ART. VII. — Il est déclaré aux personnes arrêtées que si elles font le moindre mouvement pour s'enfuir, elles seront fusillées et leurs biens confisqués. Cet ordre sera exécuté irrémissiblement ; à cet effet l'appel sera fait deux fois par jour.

« ART. VIII. — Ceux qui se seront soustraits à l'arrestation et ne se constitueront pas prisonniers dans les trois jours, seront réputés *émigrés* et traités comme tels.

« ART. IX. — (Relatif à la sanction du représentant du peuple).

« Nantes, 24 brumaire an II.

« *M. Grandmaison, Goullin, Richelot.*

« Nous, représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, sanctionnons la mesure ci-dessus. Nantes, 6 frimaire an II.

Carrier et plus bas : *Goullin*[1]. »

Le 6 frimaire, par deux arrêtés, le comité nomma, pour commissaires civils près le convoi, *Bologniel* un de ses membres, et *Nau*, de la trop célèbre compagnie Marat ; et comme inspecteur général, avec les pouvoirs les plus étendus, *Étienne Dardare*. Et le convoi partit. J'ai dit que l'on comptait bien qu'il n'arriverait pas à destination. Voici en effet ce qu'on peut lire à la fin du mémoire de Tronjolly, adressé à la Convention nationale pour l'accusation de Carrier et de ses complices :

« Je reçois à l'instant, écrivait-il, la pièce suivante ; je me hâte de la livrer à l'impression. Elle aurait seule suffi pour justifier

[1] *La Justice révolutionnaire* (Berriat Saint-Prix, p. 49.

mes poursuites contre le comité, dans mes fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure.

« J'ai été dénoncé, incarcéré, mis au secret pendant cinq jours, lié, garotté, couvert de fers et traduit au tribunal révolutionnaire, de cachots en cachots, etc.

« Quel est mon crime? J'ai poursuivi des assassins, des concussionnaires, des infâmes agents de Robespierre, j'ai vengé la Nation et la nature.

« Par qui ai-je été dénoncé? par les monstres que je poursuivais.

« Je demande à être interrogé, jugé. J'ai des révélations importantes à faire. Depuis trois mois, je n'ai pu me faire entendre ; il est temps que la loi prononce sur le comité révolutionnaire de Nantes et sur toutes ses victimes.

» J'ai établi ma justification, et j'ai fait connaître une partie des crimes du Comité révolutionnaire, dans les mémoires que j'ai adressés à la Convention nationale, aux Comités de salut public et de sûreté générale, à la Commission des tribunaux, à celle des revenus de la République et au Tribunal révolutionnaire. Ce mémoire est sous presse. — Phélippes. »

Et il ajoute cette pièce :

« Au nom du Comité révolutionnaire de Nantes :

« Le commandant temporaire de Nantes est requis de fournir de suite 300 hommes de troupes soldées ; pour une moitié se transporter à la maison du Bouffay, se saisir des prisonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur lier les mains deux à deux, et se transporter au poste de l'Esperonnière ; l'autre moitié se porter aux Saintes-Claires, et conduire, de cette maison à celle de l'Esperonnière, tous les individus indiqués dans la liste également

ci-jointe ; enfin, pour le tout, arrivé à l'Esperonnière, prendre en route ceux détenus à cette maison d'arrêt, et les *fusiller tous indistinctement*, de la manière que le commandant jugera convenable.

» Nantes, le 5 frimaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

» Signé : J.-J. GOULLIN, M.GRANDMAISON et J.-B.MAINGUET.

» Cet ordre est revêtu du cachet du Comité révolutionnaire de Nantes.

» Ce *Mainguet* et autres exécrables agents du Comité révolutionnaire de Nantes sont... libres ! plusieurs sont mes dénonciateurs ! — PHÉLIPPES. »

Boussard, le commandant du détachement, n'exécuta point ces ordres sanguinaires, et fut incarcéré à Angers pour y avoir désobéi. Arrivés à Saumur, les prisonniers durent y séjourner quelque temps, parce qu'on était persuadé qu'ils ne devaient pas aller plus loin, et qu'on dût aller demander d'autres ordres à Nantes.

Nous en savons assez maintenant pour entamer la *Relation du comte de la Guère* : je ne donnerai pas ici une longue notice sur ce personnage : je la réserve à son rang dans la galerie des 136. Qu'il me suffise de dire que *Bernardin-Marie de Pantin*, comte, puis marquis *de la Guère*, appartenait à une ancienne famille originaire de Pantin près Paris, dont une branche, fixée en Bretagne, fut déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt des commissaires de la Réformation, en date du 19 août 1669, et possédait la seigneurie de la Guère démembrée de celle d'Ancenis. Né à Ancenis le 5 juin 1747, il avait été sous-lieutenant au régiment de Penthièvre-infanterie en 1764, lieutenant en 1771, capitaine en second en 1779, capitaine

commandant en 1787, et lorsqu'il donna sa démission, le 15 septembre 1791, il était, depuis le 13 février, chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé à Orléans, en 1790, Thérèse-Delphine-Alix de Brouville, et il n'émigra point; mais il dut subir souvent des visites domiciliaires au château de la Guère, où lui naquit une fille le 2 décembre 1792 : on rapporte même que, lors de l'une de ces expéditions, les patriotes coupèrent le cou à un malheureux perroquet qui s'obstinait à crier : Vive le Roi ! Membre du comité royaliste qui s'organisa à Ancenis en juin 1793, pendant l'occupation de la ville par l'armée Vendéenne, il devait être naturellement désigné aux vengeances de la Montagne. Nous allons en voir les conséquences.

René Kerviler.

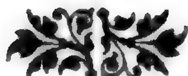

VOYAGE DES 136 NANTAIS

DE

NANTES A PARIS PAR ANGERS & ORLÉANS

Du 20 septembre 1793 au 5 avril 1794

PAR LE COMTE BERNARDIN-MARIE DE LA GUÈRE

Ex-noble et chevalier de Saint-Louis.

Le *20 septembre*, vieux style, j'étais chez mon frère[1] *à la Guère*[2], depuis le *17 août;* environ midi, arrive un détachement d'infanterie et de cavalerie pour fouiller un bois dans lequel on présumait qu'il pouvait y avoir des

« [1] Philippe-André Pantin, marquis de la Guère, capitaine dans le régiment Royal-Dragons, marié le 7 décembre 1774, avec Hyacinthe-Geneviève *Thierry de la Prévalaye*, fille de messire Pierre-Bernardin Thierry, marquis de la Prévalaye, commandeur de l'ordre de St-Louis, chef d'escadre, commandant le port de Brest (frère du chevalier de la Prévalaye, maréchal de camp), et de dame Jeanne-Geneviève de Robien » ; — Le marquis de la Guère né le 13 février 1746, est décédé le 7 mai 1813, ayant eu pour fille unique : Marie-Adélaïde de la Guère, mariée en 1790 à son cousin Louis-François-Jean Pantin, comte de Landemont, colonel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, auquel elle apporta la terre de la Guère. Le titre de marquis passa ainsi directement et légitimement à son frère et à ses petits neveux. (Lainé, *Histoire des Chevaliers de Saint-Louis,* — Mazas. *Etats militaires,* p. 92. — *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution,* par le comte R. de l'Estourbeillon).

[2] « La Guère (anciennement *la Guyère* — terre de Guy — d'après les vieux titres du chartrier), démembrement de la baronnie d'Ancenis

malveillants[1] de cachés. On ne trouve personne, on vient à la maison. J'étais à table avec ma femme[2], un de mes

avec les prééminences de la paroisse d'Ancenis et la terre des Salles en la paroisse de Mesanger et le fief des Salles en Saint-Géréon, qui vinrent dans la famille Pantin parle mariage de Marie des Salles, héritière de sa maison, dame desdits lieux, femme vers 1460 de Jacques Pantin, fils puisné de Pierre, seigneur de la Hamelinière, etc., capitaine et gouverneur pour le roy Louis XI, du chasteau de Saint-Florent-le-Vieil, et de Catherine de Savonnières, tige des seigneurs de la Guère jusqu'à présent. (*Mémoires du président des Etats de Vitré.* Lainé, Saint-Allais, d'Hozier, etc.) Une partie de ces terres étaient déjà venues dans la famille par le mariage de Jean P. de la Hamelière, vers 1378, avec Jeanne d'Ancenis-Barbotin, dame de Barbotin, la forêt du parc Laudémont, etc.

[1] Il est inutile de remarquer que, pendant tout le cours du mémoire, le style n'est pas tout à fait conforme aux idées personnelles ou aux opinions du comte de la Guère, mais qu'il se ressent du peu de liberté que l'auteur avait, lors de la rédaction de ces notes. La plus vulgaire prudence obligeait à voiler les sentiments et à dissimuler les moindres indications afin que ces confidences ne pussent enfanter de nouveaux malheurs.

[2] Bernardin-Marie de la Guère avait épousé, le 16 août 1790, Thérèse-Delphine *Alix de Brouville*, fille de messire Pierre-Simon-Etienne-Toussaint Alix de la Picardière, sieur d'Outreville, de Menainville, etc. en Beauce. La famille Alix parait remonter à Claude Alix, convoqué à l'arrière ban des nobles du baillage d'Aval de Salins en 1451 et 1561. Pierre Alix, chanoine de Besançon, prieur de Sainte-Madeleine de Salins, nommé par le pape à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon en 1632, mourut l'an 1677, laissant une histoire manuscrite de son abbaye, qu'il avait gouvernée pendant 44 ans. Une branche vint s'établir à Orléans. Mme la comtesse Brossaud de Juigné, née de Trimont, possède un beau portrait de François Alix dont le *Journal de l'Orléanais* du 7 mai 1784 a publié un fort curieux article nécrologique dans le style ampoulé de l'époque. François Alix, écuyer, doyen du présidial, mort le 24 avril 1784 dans sa 86e année, était né en 1698. Les armoiries de la famille Alix étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois alerions de même*, mais en 1756, le duc d'Orléans lui donna en souvenir de son estime : *d'azur au grand A d'or de même accompagné de 3 fleurs de lys d'or.* Mme de la Guère était la sœur de Mme de Juigné qui eut pour enfants le comte François Brossaud de Juigné, marié à Mlle Alsacie de Trimont, et Caroline, mariée au comte de Bruc-Livernière.

neveux[1], et le citoyen Pionneau marchand de vin d'Ancenis qui était venu me payer du vin que je lui avais vendu[2]. On me dit qu'il fallait aller à Ancenis; je m'y rendis escorté de la troupe. En y arrivant, je priai le commandant de me laisser aller chez mes sœurs[3], où je descendis avec un gen-

[1] Une des sœurs de l'auteur, Marie-Aimée-Adélaïde Pantin de la Guère, née le 9 mars 1753, avait épousé messire Henri-François *Rousseau*, chevalier, seigneur de l'Orchère et de la Meilleraye, fils de Mre Jacques R. chevalier, seigneur de l'Orchère, marquis de la Meilleraye, qui portait *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux têtes de lion et en pointe de 3 besants de même 2. 1.*, et de dame Rose Simon de Vouvantes qui portait : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules* (Notes de Bernardin-Jean, comte et marquis de la Guère, fils de l'auteur). Elle eut 7 garçons, qui tous moururent à l'âge d'homme sans avoir été mariés. Le plus jeune, Ozée, fut noyé vers 1828, en allant de Niort à Nantes par un bateau à vapeur qui sombra malheureusement. C'est un des fils de Madame de la Meilleraye dont il est ici question.

[2] A cette époque la terre de la Guère était composée par tiers de bois, de terres et de vignes.

[3] Outre la marquise de la Meilleraye, l'auteur avait pour sœurs 1° Jeanne-Angélique de la Guère, née le 10 novembre 1743, morte sans alliance ; 2° Julie-Francoise de la Guère, née le 4 novembre 1744, morte sans alliance ; et 3° Marie-Renée-Hyacinthe de la Guère, née le 8 novembre 1748, morte aussi sans alliance. Elles habitaient ensemble une maison d'Ancenis dans les environs de la Davraie qui leur rappelaient les souvenirs de leur enfance et ceux de leur famille. Elles avaient été élevées aux Ursulines d'Ancenis où leur grande tante Marie-Angélique Pantin de la Guère était morte religieuse ursuline en 1755, avec une grande réputation de vertu, tandis qu'au 17e siècle Jacques Pantin de la Guère, chapelain des châteaux d'Ancenis et de Varades en avait été l'aumônier. Ogée dans son *Dictionnaire de Bretagne* donne la description de la fondation de ce couvent en 1642, et raconte la visite qu'y fit « Sébastien-Philippe Pantin, seigneur de la Guère, gouverneur des ville et château d'Ancenis, avec les plus distingués de la ville » mais il fait une légère confusion : Sébastien-Philippe Pantin, officier de dragons, tué en Allemagne au mois de septembre 1693, par un capitaine de hussards qu'il avait fait prisonnier et auquel il avait laissé ses armes, était marquis de la Hamelinière et c'est sous son frère Charles, qui fut garde-

darme. J'y restai un moment, après lequel je priai ledit gendarme de me conduire au district pour connaître le motif de mon arrestation. On ne m'en donna aucuns[1]. On me dit

marine sous le titre de chevalier de la Hamelinière, que cette terre fut vendue après être restée dans sa famille depuis 700 ans. Le personnage dont il est question doit être Gilles Pantin, seigneur de la Guère, du Verger, de l'Isle Valin etc., qui, né en 1589, porta les armes pendant 40 ans, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Le 24 mai 1621, il eut commission du premier de ces princes pour lever une compagnie de cent hommes de pied français dans le régiment du baron de Kerveno. Il eut une semblable commission, le 18 mars 1622, pour lever et commander une compagnie de cent hommes de pied français dans le régiment de Martigues. Il commanda une autre compagnie d'infanterie qu'il eut aussi charge de lever par commission du duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, du 20 janvier 1625. Les Etats généraux de Hollande lui donnèrent une commission, le 9 avril 1631, pour commander une compagnie de cent cinquante hommes de pied français sous la charge du prince de Martigues, dans la guerre que le Stathouder, allié de la France, soutenait contre les Espagnols des Pays-Bas. Il fut fait capitaine et gouverneur des ville, château et territoire d'Ancenis, par provisions du 12 février 1636. Le roi, pour récompenser ses services, lui fit don, pour en jouir pendant dix ans, de son droit de dixième sur les mines de Bretagne, par lettres du 22 mai 1646. Il fit aveu et dénombrement des fiefs et seigneuries de la Guère, le 9 mai 1648, à César, duc de Vendôme, baron d'Ancenis. Il avait épousé par contrat du 26 mars 1625, Françoise Laurens, dame de la Noë-Laurens, de Passay et de Léraudière, morte en 1681 (Lainé). Il contribua beaucoup à la fondation du couvent des Ursulines d'Ancenis, quelques uns le regardent même comme son principal fondateur. On conserve au château de la Guère deux gros volumes de ses mémoires et comptes de sa campagne de Hollande. L'endroit connu sous le nom de l'Esplanade, est le champ de manœuvre où il exerçait, devant le château de la Guère les volontaires Bretons. M. E. Maillard a répété l'erreur d'Ogée dans son *Histoire d'Ancenis*, et confond Sébastien-Philippe avec Gilles de la Guère.

[1] Il est présumable que M. de La Guère dût son arrestation à la haute position qu'il avait dans le pays, à sa naissance, à sa fortune mais aussi à la capture par les représentants du peuple de papiers compromettants. (Voir plus loin la *Notice biographique de M. Papin de la*

seulement que c'était par mesure de sûreté générale, que ça ne serait pas long et que dans quinze jours je pourrais présenter une requête pour mon élargissement.

Ne pouvant obtenir d'autres réponses, je me retirai avec le gendarme chez mes sœurs, chez lesquelles le citoyen Maussion, lieutenant de gendarmerie, vint me dire de me rendre chez Gautron, aubergiste d'Ancenis. J'y fus ; en arrivant je demandai une chambre. On me dit que je ne pouvais pas en avoir de séparée ; qu'il fallait entrer dans celle où il y avait plusieurs détenus gardés par un caporal et quatre hommes. J'y entrai, je trouvai les citoyens Lebec, Papin[1],

Clergerie.) Berriat de Saint-Prix a publié p. 36. (*Justice révolutionnaire*) les excitations de Carrier à la Société populaire d'Ancenis :

« Je vois partout des gueux en guenilles, vous êtes aussi bêtes qu'à Nantes ; l'abondance est près de vous et vous manquez de tout ; ignorez-vous donc que les richesses de ces gros négociants vous appartiennent et la rivière n'est-elle pas là ! »

Le peuple fut révolté, dit-il, de l'entendre prêcher une telle morale. Le pillage, voilà le motif de bien des arrestations à cette époque.

[1] Pa‹pi›n de la Clergerie (*Louis-François*), — né à Ancenis, le 14 novembre 1738, était fils d'un procureur fiscal du marquisat d'Ancenis, dont quatre frères avaient été tués à la bataille de Fontenoy. S'étant fait recevoir avocat au Parlement, il devint *sénéchal* du comté de Sérent et de la baronnie de Montrelais, sur les marches d'Anjou, et fut choisi par la communauté d'Ancenis pour son député aux Etats de Bretagne en 1788, et son délégué à l'Assemblée de la sénéchaussée de Nantes, en 1789, pour les élections aux Etats-Généraux. Secrétaire de la Grande Assemblée électorale de la Loire-Inférieure en avril 1790, pour l'organisation des administrations départementales, il rédigea l'adresse de cette assemblée au Roi et fut élu membre du directoire du département. Il fut encore secrétaire de l'assemblée de mars 1791, réunie pour l'élection de l'évêque constitutionnel ; et le 28 août, il fut élu *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative par 143 voix sur 179. Il y fit partie du Comité des assignats et monnaies, siégea parmi les modérés, et présenta à ses collègues, en février 1792, un ouvrage sur les *banques de secours*. Non réélu à la Convention, bien que les élections départementales

Rouainé, Cornet prestre, Cornet huissier, Gorrichon boucher, Blanchet commerçant de bestiaux, Bregeon principal du collége, Fleuriot d'Omblepied[1], les citoyennes Barbot, Feuillet, Brochet et la femme du citoyen Legrand aîné ; nous passâmes la nuit tous dans la même chambre, fort gênés et sans pouvoir dormir. Le jour étant venu, on nous prévint que nous allions être envoyés à Nantes[2]. En conséquence, chacun fit ses petits arrangements pour partir. Nous nous

eussent lieu à Ancenis, il fut membre, au mois de juillet 1793, comme le comte de la Guère, du Comité organisé sous le patronage de l'armée royaliste, pendant l'occupation vendéenne, pour aviser aux mesures de prudence et pour approvisionner l'armée : le registre des délibérations de ce comité ayant été saisi par les représentants Gillet et Cavaignac, après la reprise d'Ancenis, Papin fut arrêté et *condamné à mort*. Mais il était en ce moment dangereusement malade, son exécution fut ajournée et ce sursis le sauva, pendant que sa malheureuse femme, réfugiée en Anjou, était arrêtée par une colonne républicaine, conduite à Angers et fusillée le 15 février 1794. L'ordre rétabli, Papin fut nommé *président du tribunal* de première instance d'Ancenis, fonctions dans lesquelles il mourut à soixante-quatorze ans, le 25 mars 1814.

Il ne faut pas le confondre avec un de ses cousins, Jacques Papin de la Clergerie, qui fut aussi avocat et qui devint, en 1794, président du tribunal criminel de l'armée de Hoche, séant à Nantes, puis, en 1811, juge au tribunal civil d'Ancenis, et enfin juge de paix dans cette ville où il mourut, en 1829, laissant un fils, président du tribunal civil de Nantes, qui donna sa démission en 1830, pour ne pas prêter serment au gouvernement de juillet. (René Kerviler, *Cent ans de représentation bretonne*, 2e série, Assemblée législative p. 88, 89).

[1] Fleuriot d'Omblepied était l'ami intime de M. de la Guère, c'est lui qui est ainsi mentionné dans la relation de Villenave : « Le citoyen Fleuriot, natif d'Oudon, passa la nuit, couché sur la tombe de son père. » p. 3.

[2] Si l'on veut savoir de quelle façon les prisonniers étaient traités à Nantes voici quelques détails que j'emprunte à la *Revue historique de l'Ouest* (3e livr. 2e année, septembre 1886.)

« Un habitant de Rouans affirmait à celui qui a recueilli ces notes, que, se trouvant à la même époque dans une prison de Nantes, il ne

mîmes en route à onze heures du matin, escortés par cinq gendarmes, jusqu'à Oudon, qui furent relevés par huit autres qui nous conduisirent au département, dans la salle du comité de surveillance où nous trouvâmes le citoyen Francheteau, président, et deux autres membres qui nous demandèrent nos noms et les motifs de notre arrestation. Nous donnâmes nos noms ; mais nous ne pûmes déduire aucuns motifs, parce que nous n'en avions pas, et nous ne connaissions pas même de raison qui put nous détenir. Quand on eut pris nos noms, on dit qu'il fallait nous conduire *aux Saintes Claires* je suis resté jusqu'au 6 frimaire ou 26 novembre, vieux style,

recevait chaque jour, ainsi que tous les autres prisonniers, qu'un morceau de pain, grand à peu près comme la paume de la main. »

« L'un des prisonniers (enfermés au Bouffay), Jean Halgan, a raconté plusieurs fois le régime qu'il subit au Bouffay, et ce récit fait frémir. Le lit se composait de quelques bottes de paille ; mais le temps et la malpropreté avaient broyé cette paillasse et l'avaient remplie de vermine. « Elle était si brisée, disait notre témoin, qu'on la rouablait avec les poux. » Une fois tous les vingt-quatre heures, un chaudron rempli de riz était apporté aux prisonniers. Chacun d'eux était muni, non d'une *écuelle*, ni d'une cuillère, mais d'un *morceau d'ardoise*, large comme une pièce de six francs ; et ils ne pouvaient, sous peine de mort, plonger qu'une seule fois ce morceau d'ardoise dans le chaudron. Une telle existence était pire que la mort. Un jour, un fort vigoureux breton venait de prendre sa maigre ration, qui disparut en un clin d'œil : dévoré par la faim et fou de désespoir, il s'écria : « Mourir pour mourir ! J'en prends une seconde fois. » Au moment où il retirait son ardoise chargée de riz, un des surveillants lui asséna sur la tête un coup de massue qui fit jaillir sa cervelle de tous côtés, et le malheureux tomba roide mort au milieu de ses compagnons d'infortune. Un autre détail, contre lequel la délicatesse se révolte mais qu'il est cependant bon d'exposer, montre mieux encore les souffrances des prisonniers. Le geôlier de la prison nourrissait un porc dans une des cours. A peine la personne qui lui apportait sa pitance avait-elle tourné le dos que les prisonniers se précipitaient, en se la disputant, sur cette vile et dégoûtante nourriture. On s'en aperçut au dépérissement de l'animal, et les prisonniers n'eurent plus, du moins à certaines heures, la permission de descendre dans cette cour. » (*Une famille de paysans sous la Terreur*, par M. E. R.)

époque à laquelle je fus transféré, moi quarante-sixième, à la maison *de l'Eperonnière*[1], sans vivres, ni effets ; je mangeai un peu de pain que j'avais mis dans ma poche, et m'étendit la nuit sur le matelas d'un de mes compagnons d'infortune, M. Caillaud de Beaumont.

Le 7 frimaire, ou mercredi 27 novembre 1793 vieux style, le sergent ou un caporal de garde vint, avant la pointe du jour[2], nous avertir de nous lever tous et de nous habiller promptement, que partie de nous allaient être transférés. Aussitôt que nous fûmes levés, nous apperçûmes ce jour des voitures à la porte de l'Eperonnière et dans la cour de cette maison d'arrest un détachement de gendarmerie rangé en bataille. Nous descendîmes environ, sept heures et demie dans le jardin ; on nous ordonna d'entrer. Là, le citoyen Boussard, commandant un des bataillons de parisiens destiné à nous servir d'escorte nous lut une liste composée de cent trente-huit citoyens qui devaient partir, il ne s'en trouva que cent trente-et-un[3] qui furent en état de le faire. Leurs noms se trouvent à la suite de ce récit, les sept qui restèrent savoir : les six premiers pour cause de maladie sont les citoyens Flammingue, Bertrand de Cœuvres, Lafiton, Tourgouillet, Linche et Fleury, et le septième, qui eut le bonheur de rester,

[1] Ainsi commence la relation de Villenave : « L'an deuxième de la République Française une et indivisible, le 7 frimaire, (27 novembre 1793, vieux style,) nous sommes partis de la maison de l'Eperonnière, située à l'extrémité de la ville de Nantes, sur le chemin de Paris, au nombre de cent trente deux, conduits par un détachement du onzième bataillon de Paris, que commandait le citoyen Boussard. » — Cette maison de l'Eperonnière qui tire peut-être son nom du fief de l'Esperonnière sis en la paroisse de Belligné, à 4 lieues d'Ancenis, est située sur la route de Paris, à la hauteur de Saint-Donatien dans le 2ᵉ arrondissement, et actuellement occupée par le couvent des dames du Sacré-Cœur : (*Plan de Nantes* par E. Robert.)

[2] Réveillés dès cinq heures du matin, dit la *Relation Villenave*.

[3] Pantin de la Guère doit faire erreur. Ils partirent au nombre de 132.

parce que la veille il avait été transféré de l'Eperonnière, maison sur la route de Paris, aux Saintes-Claires, est le nommé Gérard, perruquier. La liste une fois connue, on enjoignit à ceux qui devaient partir de faire leurs préparatifs de voyage et de descendre promptement dans la cour, ce qui, ayant été exécuté, sur ce que plusieurs déclarèrent que n'ayant pas de souliers, parce qu'ils n'avaient pas été prévenus du voyage que l'on se proposait de leur faire faire assez à temps pour pouvoir en faire venir de chez eux, ils ne pouvaient entreprendre la moindre route en sabots, le commandant donna sur le champ ordre d'aller chercher des souliers[1].

Pendant les entrefaites, il nous fit ranger sur deux lignes, et après nous avoir comptés et s'être assuré que nous étions tous présents, c'est-à-dire ceux qui devaient partir, il nous avertit de prendre garde de nous écarter de nos rangs, sans quoy nous serions attachés ; et que si quelqu'un de nous paraissait vouloir ou cherchait à s'échapper, il serait à l'instant fusillé[2]. Il nous enjoignit ensuite de nous défaire de nos rasoirs, couteaux et ciseaux. J'ai remis deux rasoirs et un couteau. Il nous dit que quand nous serions arrivés à notre destination, ils nous seraient remis ; plusieurs tirèrent les

[1] La consigne nous défendant de rentrer dans les chambres, ceux qui restaient nous jettèrent par les fenêtres nos couvertures ; c'est tout ce que nous pûmes emporter ; quelques-uns avaient eu la précaution de descendre leurs paquets. Toute communication, avant le départ fut refusée ; on repoussait nos femmes éplorées, nos parents consternés. Pour la première fois les tyrans furent, sans le vouloir, humains par l'excès même de leur barbarie ; ils nous épargnèrent l'horreur des adieux. Une épouse ne pouvant voir son mari, lui écrivit sur un chiffon, au dos d'un très court mémoire de blanchissage : l'officier de garde porta le scrupule jusqu'à refuser de remettre ce billet, dans la crainte que les chiffres ne fussent des caractères secrets. (p. 2. *Relation de Villenave*)

[2] On voit que les prescriptions du Comité étaient exécutées à la lettre car M. de la Guère se sert des propres termes de l'arrêté qu'il ne pouvait connaitre.

instruments de leur poche, et les portèrent eux-mêmes au commandant; d'autres tel que moi les remirent aux volontaires qui les mirent dans un sac à ce destiné. Depuis nous n'avons pas entendu parler de ces ustensiles[1].

Les souliers apportés et distribués à ceux qui en voulurent prendre, on appela ceux que leur âge ou leur infirmité mettait dans l'impossibilité d'aller à pied et on les fit monter dans les voitures que l'on avait fait venir à cet effet. Je fus du nombre jusqu'à Angers. On nous donna ensuite l'ordre de nous mettre en marche. Il était alors onze heures[2], et, dans le trajet de la maison de l'Esperonnière à la barrière de Paris, nous eûmes le déchirant spectacle de voir que l'on refusait à nos femmes et à nos familles la consolation de nous dire adieu et de nous embrasser. N'étant pas de Nantes, je fus seulement témoin des tendres adieux qui se firent de la part des personnes qu'on voulut bien laisser approcher. Le fils Poydras fut du nombre; il m'attendrit à un tel (point) ainsi que son infortuné père, que les larmes m'en vinrent plusieurs fois aux yeux. Nous arrivâmes le même soir à Oudon, environ huit heures[3]; nous fûmes déposés de suite dans l'église où nous étions destinés à passer la nuit sur la paille. Là, après nous avoir distribués du lard pourri[4] que nous fûmes obligés de jetter, du pain fort noir et très dur et d'assez mauvais vin, on nous donna à chacun une botte de paille sur laquelle nous nous couchâmes; avant de me coucher, j'écrivis à ma femme pour l'instruire de mon sort et lui demander quelques se-

[1] Conforme à la relation de Villenave.

[2] Midi d'après Villenave.

[3] « Vers les neuf heures du soir, au milieu de l'obscurité la plus profonde, en marchant dans la boue, et n'ayant pris, depuis le matin, ni repos ni nourriture. *Relation Villenave.* »

[4] On nous distribua du vin, du pain noir et du lard rance, si mauvais que les volontaires s'en servaient pour graisser leurs souliers. *Relation Villenave).*

cours, et la prévenir que le citoyen Conrad gendarme, était chargé de ma lettre ; et de lui remettre un porte-manteau plein d'effets ; il remit bien la lettre, mais le porte-manteau a été perdu. On avait eu soin auparavant de faire un appel nominal pendant lequel il se débita entre nous que le citoyen Hernaud, l'un de nous, était absent, et qu'il avait trouvé moyen de s'échapper[1].

COMTE DE LA GUÈRE.

(A suivre)

[1] La relation Villenave ne donne pas son nom que M. de la Guère nous révèle mais cite celui qui s'égara et revint parmi les prisonniers ; « à la descente d'Oudon, l'un de nous disparait, il était également facile à tous les autres de s'échapper. Le chemin était si mauvais et la nuit si noire que soldats et citoyens tombaient pêle-mêle dans les fossés et s'entraidaient à se relever, Tiger l'un de nous s'égara ; une vieille femme lui offrit un azyle sûr ; il refusa cette offre et se fit conduire à Oudon. » (p. 3).

LES GRANDS ÉCUYERS HÉRÉDITAIRES

DE BRETAGNE

Le titre de Grand Ecuyer est donné pour la première fois par le P. Anselme à un Breton, Alain de Gouyon, nommé par Louis XI après 1461[1]. Mais, si ce titre apparaît seulement alors dans la langue officielle, il semble qu'il existât auparavant dans le langage usuel. Ainsi Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, dont Alain de Gouyon fut le troisième successeur, prenait ce titre en 1455[2] ; et Monstrelet le donne à Jean Poton, seigneur de Xaintrailles, prédécesseur de du Châtel, nommé par lettres du 27 juillet 1429[3].

Du reste, depuis longtemps, depuis 1294 d'après le P. Anselme, il y avait auprès du Roi un officier remplissant les fonctions que nous voyons depuis dévolues au Grand Ecuyer. Le P. Anselme nomme cet officier *premier écuyer de corps*, et lui donne le titre d'abord de *maître*, puis, à partir du quinzième siècle, de *grand maître* de l'écurie.

[1] Les *Grands Officiers de la Couronne*. T. II, p. 1281.

[2] M. Cheruel. T. I, p. 332. — Il s'agit du second Tanneguy, neveu du premier, grand prévôt de Paris ; on les confond trop souvent. Exemple : De Thoux dit que Tanneguy (l'oncle) présida aux obsèques de Charles VII, en juillet 1461 : or Tanneguy était mort sénéchal de Provence, en 1449. C'est le neveu, mort seulement en 1477, qui fit l'avance des frais des funérailles royales.

[3] M. Cheruel. (T. 1er, p. 332) rapporte le récit de Monstrelet à 1415. La date est erronée puisque Xaintrailles ne fut grand écuyer qu'en 1429.

L'auteur compte dix-sept maîtres ou grands maîtres de l'écurie avant Alain de Gouyon.

Mais lisez leurs noms, obscurs d'abord, puis appartenant à la haute noblesse, et vous serez convaincus que l'office, humble au début, a été progressivement relevé, agrandi, anobli. Roger, le premier de la liste, en 1294, et du nom de son office surnommé *Lécuyer*, était assurément un mince personnage auprès du seigneur de Xaintrailles et du vicomte de la Bellière[1].

La différence des noms marque la transformation accomplie en ces deux siècles. Toutefois il restait aux grands maîtres de l'écurie devenus grands écuyers un degré à franchir.

Cent ans après Alain de Gouyon, les grands écuyers faisaient encore partie de la *Maison du Roi*[2]. Henri IV les fit monter au rang des grands officiers de la *Couronne ;* et, à partir de ce moment, le grand écuyer ou, comme on disait, *Monsieur Le Grand*, fut un des premiers officiers de l'Etat.

Voici quelles furent à différentes époques les principales prérogatives du grand écuyer.

Il accompagne partout le roi : dans les cérémonies, il le précède immédiatement, portant l'épée royale dans un fourreau de velours azuré et fleurdelysé. De même aux entrées du roi dans les villes. Quand le roi tient un lit de justice, le grand écuyer siége à droite, sur un tabouret, au bas des degrés du trône, tenant l'épée de parement. Enfin aux pompes funèbres des rois, il porte encore leur épée.

Le grand écuyer a la disposition des charges de la grande et de la petite écurie, et de tous les officiers qui en dépendent. Il règle et ordonne les dépenses de l'écurie. Autrefois même

[1] Cette transformation dans la dignité se voit dans d'autres institutions. Ex. Les sergenteries féodées du duc de Bretagne considérées d'abord « comme basses et serviles » furent, avec le temps, ambitionnées par des gentilshommes. Lobineau dit qu'elles n'appartenaient plus qu'à des gentilshommes, vers 1462, p. 680, 853. Hévin : Questions féodales, p. 259.

[2] On le voit par un règlement de Henri III, de 1582.

« sous sa charge étaient les rois et hérauts d'armes. » Plus tard « nul ne peut sans sa permission établir un manége ou une académie[1]. » Anciennement le grand écuyer avait les postes et relais ; mais Henri IV, en augmentant les honneurs du grand écuyer, diminua ses émoluments ; et, depuis lors, le privilége des postes et relais passa au contrôleur des finances. Le grand écuyer garda son ancien privilége d'avoir à la mort du roi « tous les chevaux et harnais de toute sorte. »

Enfin le grand écuyer prétendait « aux dais ou poèles sous lesquels avait marché le roi aux entrées dans les villes ; » mais ce droit était contesté.

Si nous sommes entré dans ces détails, c'est que nous allons trouver le grand écuyer en Bretagne avec des honneurs et des droits analogues. Chose singulière! Ce nom de grand écuyer c'est un breton, Tanneguy du Chastel, qui semble l'avoir importé en France ; et il a pris place dans la langue *officielle* en Bretagne avant d'apparaître dans les lettres patentes des rois. Nous trouvons le nom en usage chez nous dès 1442. Mais, en Bretagne, la charge de grand écuyer n'est pas, comme en France, à la nomination du souverain. Un de nos ducs en créant le titre, l'a attaché à une seigneurie ; et le titre passe comme un attribut de cette terre à ses possesseurs successifs. C'est ce qu'expriment les mots souvent répétés : *Grand Écuyer hérédital* ou *héréditaire.*

L'époque à laquelle a été créé le titre de grand écuyer héréditaire, la seigneurie qui en fut pourvue, les possesseurs successifs de cette seigneurie — voilà ce que nous allons rechercher.

[1] *Académie*.... Se dit aussi des maisons, logements et manéges des écuyers, où la noblesse apprend à monter à cheval et les autres exercices qui lui conviennent.... Trévoux.

II

S'il fallait en croire d'Argentré, les grands écuyers de Bretagne dateraient au moins d'Alain Fergent. Notre vieil historien expose l'organisation judiciaire qu'il attribue au duc Alain, et il décrit comme suit l'ouverture d'un parlement général sous le règne de ce prince, c'est-à-dire entre 1084 et 1112[1].

« L'assiette et ordre fust que le duc s'assist en son estat royal; à sa dextre, un peu plus bas, le comte de Nantes, Geoffroy, comte de Penthièvre, celui qui fust tué depuis à Dol; Estienne son frère; aux pieds du duc le chancelier; du costé du chancelier, le sieur de Guémené tenant un coissin et sur icelui une couronne à hauts fleurons d'or; de l'autre costé du chancelier, le sieur de Blossac, grand escuyer portant l'espée; après les seigneurs du sang, l'archevesque de Dol qui estoit Baldric, vivant pour lors... à la senestre les neuf barons d'Avaugour, de Léon, de Vitré, de Fougères, de Chasteaubriant, de Raiz, d'Ancenis, etc. »

M. Daru, que M. Guizot a nommé l'historien le plus judicieux de la Bretagne[2], a reproduit sans observation « la patente » que d'Argentré avait « transumptée »; il l'a sans hésitation acceptée pour authentique[3]. — Est-ce que l'anachronisme ne saute pas aux yeux? — Le cérémonial décrit par

[1] D'ARGENTRÉ. Livre III, chap. 107. C'est par erreur que M. DARU, *Hist. de Bretagne* (I, 317) renvoie au livre IV, chap. 45.

[2] *Hist. de France*, racontée à mes petits enfants, II, p. 84.

[3] En deux endroits : T. 1er page 45 en note. M. Daru l'invoque comme preuve de l'existence de Conan Mériadec; et il la donne t. 1er p. 317. L'illustre auteur est tombé en quelques autres méprises. T. 1er p. 66 et 67 note 2, il dit : « Le dominicain Albert, qu'on a surnommé Le Grand... » T. II p. 307, il répète la même erreur. — T. II, p. 109; il écrit : « Les Bretons nommaient les Anglais *ar Saoz, l'ennemi.* » Or *Saoz* au singulier, *saozon* au pluriel, veut dire *anglais, saxon*. MARCHANGY, (Tristan le Voyageur, t. II, p. 114), a transformé le mot de *Saoson* en celui de *les Jausons* (!)

d'Argentré ne semble-t-il pas bien solennel pour le onzième siècle? N'est-il pas emprunté à une époque très postérieure?...

Voici des objections contre l'authenticité de cette pièce.

Le texte nomme parmi les seigneurs présents aux Etats Geffroy, comte de Penthièvre, qui fut depuis tué à Dol, et Baldric, évêque de Dol. Or Geffroy était mort quinze années avant que Baldric fut évêque. Geffroy périt en 1093[1] et Baldric ne devint évêque de Dol qu'en 1108[2].

L'acte donné par d'Argentré mentionne « les neuf barons de Bretagne. » Or les neuf barons sont une invention du duc Jean IV, à la fin du quatorzième siècle[3].

Enfin, à supposer que le nom de Guémené-Guingamp existât au temps d'Alain Fergent, le sire de Guémené n'aurait pas porté le cercle royal du duc; ce droit ne lui fut accordé que par le duc Jean V, le 16 septembre 1420[4].

Une seule de ces objections ne suffit-elle pas? N'est-il pas démontré que la pièce donnée par d'Argentré et acceptée de confiance par Daru comme authentique et contemporaine d'Alain Fergent a été fabriquée après le 16 septembre 1420, et qu'elle est, comme dit Hévin, « une marchandise de contrebande[5]. »

Depuis le temps d'Alain Fergent jusqu'au quinzième siècle, nous ne rencontrons dans l'histoire aucune mention du grand écuyer : Il semble bien, en effet, que c'est de Jean IV et surtout de Jean V que date la création des charges de cour en Bretagne.

Après la mort du comte de Montfort, Jeanne de Flandre partit pour l'Angleterre avec son fils, depuis Jean IV (1345[6]).

[1] Lobineau, p. 105.
[2] *Gallia Christiana*, XIV, p. 1048.
[3] Hévin. Questions féodales p. 330, n° 6.
[4] Lobineau, p. 352.
[5] Questions féodales, p. 330 n° 6. — Voir aussi p. 21, n° 27.
[6] Un ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse et couronné deux fois par l'Académie française (le *Littoral de la France*), vient de révéler que « la célèbre comtesse de Montfort » est morte au château de Plaisance

Celui-ci fut élevé à la cour d'Angleterre, calquée sur le modèle de la cour de France. Le roi Edouard s'était déclaré tuteur du jeune comte de Montfort; il le retint longtemps auprès de lui : et c'est seulement quand il eut vingt-cinq ans que le futur duc eut la permission de rentrer pour un temps en Bretagne, avec la très humble titre de gouverneur pour le roi d'Angleterre[1].

A sa mort, le 2 novembre 1399, Jean IV laissait quatre enfants mineurs. Deux ans après, sa veuve, Jeanne de Navarre, donnait sa main au roi d'Angleterre Henri IV; elle emmenait ses filles à la cour d'Angleterre et confiait le gouvernement de ses fils au duc de Bourgogne qui les conduisait à Paris. Jean V resta à la cour de France jusqu'à sa majorité de quinze ans qui survint aux premiers jours de 1404.

Ce séjour des ducs Jean IV et Jean V dans les cours d'Angleterre et de France a pu leur donner l'idée de se former une maison sur le modèle de ces cours. D'ailleurs, avant de mettre so pupille en possession de son duché, le duc de Bourgogne non-seulement avait pris soin de lui nommer un conseil pour aider son inexpérience, mais il avait organisé sa *maison*.

Cet état de la maison de Jean V nous a été conservé[2]. La cour de Bretagne semble une *réduction* de la cour de la France. Tous les officiers qui occupent une charge auprès du roi se retrouvent auprès du duc de Bretagne, depuis les chambellans qui tiennent le premier rang, jusqu'aux valets des levriers et les fauconniers.

près de Vannes, le 17 juillet 1440 » (II, p. 150). C'est nous dire qu'elle est morte cent onze ans après son mariage, en 1329. — La comtesse de Montfort morte à Plaisance à cette date était la première femme de François Ier, duc de Bretagne, alors comte de Montfort.

[1] Lobineau, p. 331.

[2] Le duc de Bourgogne a omis le fou et l'astrologue; mais ils vont venir sans tarder, et ce jour-là la maison sera complète. Lobineau, Pr. pour l'*astrologien*, col. 1261-1264 (années 1461-1462). — Pour le *fol*. col. 929 (année 1419) 1184 etc. — Le vicomte de Rohan avait aussi un fou en 1454. Col. 1193

Or dans la longue liste des officiers de la cour de Bretagne, nous ne voyons pas figurer le grand écuyer... Et la raison en est simple : nous avons vu que, à cette époque, le titre de grand écuyer n'existait pas à la cour de France[1].

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du tribunal de Quimper.

(A suivre).

[1] Le grand chambellan n'est pas non plus nommément désigné, bien que messire Armel de Château-Giron, un des chambellans, semble avoir eu, dès cette époque, une sorte de primauté. — LOBINEAU, Pr. col. 814.

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA REVOLUTION
(1800-1815[1])

DEUXIÈME PARTIE

Les Écoles presbytérales

V

MAISDON

Le petit collége dont nous allons parler a jeté plus d'éclat que tous les autres ; il n'est sans doute pas de prêtre au diocèse de Nantes qui ne connaisse son existence et qui n'ait entendu louer, par les anciens du clergé, le digne *Monsieur de Maisdon*.

La célébrité relative de cette maison s'explique par sa

[1] Voir la livraison précédente.

durée assez prolongée, puisqu'elle a fourni des prêtres pendant vingt-sept ou vingt-huit ans ; par le grand nombre de ceux qui y ont commencé leurs études ; surtout par la valeur de celui qui l'a fondée et dirigée.

Nous n'avons point l'intention de faire ici la biographie complète de ce prêtre remarquable autant que modeste ; car pour être complet sur ce sujet, il faudrait être long. Nous ne renonçons pas à ce travail ; mais le cadre de la présente étude exige que nous nous bornions à faire l'histoire de son école.

Toutefois, quelques détails biographiques sont nécessaires.

Joseph Courtais naquit en l'année 1751, dans la paroisse de Tilliers[1]. A dix ans, il perdit son père, à quinze, il était orphelin. Sa famille était honnête et chrétienne, mais plus riche de vertus que de biens[2], et Joseph dut connaître dès sa jeunesse, avec les souffrances et les larmes, les privations et la gêne.

Tilliers avait alors pour pasteur *M. Fonteneau*[3], prêtre vénérable, dont le souvenir était encore vivant dans sa paroisse, un siècle après sa mort. C'est lui qui dirigea le jeune Courtais vers le sacerdoce, et, comme il appartenait à une famille aisée, c'est lui sans doute qui lui procura les moyens de poursuivre et d'atteindre le but qu'il lui avait montré.

La ville de Beaupreau possédait dès lors un collége qui jouissait d'une grande réputation et attirait des jeunes gens de plusieurs diocèses, principalement de celui de Nantes[4]. Joseph Courtais, après quelques études préliminaires faites dans sa paroisse natale, y fut envoyé, et y poursuivit le cours

[1] Alors du diocèse de Nantes, actuellement de celui d'Angers.

[2] Joseph Courtais avait trois frères et trois sœurs. Des papiers de famille nous apprennent que, en 1785, le curé de Maisdon vendit sa part d'héritage à l'un de ses frères, pour la modique rente de 9 dont la veuve Courtais se libéra, en 1825, pour la somme de 180 francs.

[3] Mgr Angebault, mort évêque d'Angers, était neveu de M. Fonteneau.

[4] Lettre de M. Darondeau, supérieur du collége, en date de 1762.

de ses humanités, en compagnie des deux *Bouyer*, ses compatriotes, bien connus dans la paroisse de Saint-Clément de Nantes, qu'ils gouvernèrent longtemps.

De Beaupreau il partit pour Angers, où il fit sa philosophie ; puis il vint à Nantes étudier la théologie. Sa tournure rustique, ses longs cheveux, son air simple et modeste, son attitude silencieuse le firent mal juger de ses émules qui se promirent, en le voyant, une facile victoire ; et déjà les malins s'égayaient à ses dépens. L'erreur ne dura pas longtemps, et la première fois qu'il prit la parole pour répondre aux interrogations du professeur, il s'annonça comme un maître.

Après un court préceptorat il fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Aigrefeuille ; mais au bout de quelques mois, il fut transféré à Sainte-Croix de Nantes, où il remplit les mêmes fonctions durant six années. Les devoirs de son ministère ne l'empêchaient pas de poursuivre ses études, et c'est à cette époque qu'il soutint, devant la faculté de théologie, sa thèse de doctorat.

Pe[illegible] temps après (1784), il obtint au concours la cure de M[illegible] tait une des paroisses les plus importantes et les plus riches du diocèse de Nantes ; elle était en même temps l'une des plus chrétiennes : avec son intelligence et ses forces, M. Courtais lui donna pour jamais son cœur.

Bien que la Révolution en eût diminué l'importance, il ne consentit point à la quitter ; et il devait y mourir, après l'avoir gouvernée pendant quarante-trois ans. On sut du reste l'apprécier, et le seul nom de *Monsieur de Maisdon*, qu'on lui donna dès lors et qu'il conserva jusqu'à sa mort, parmi le clergé et le peuple, nous dit assez la considération dont il jouit, depuis son arrivée dans cette paroisse jusqu'à son dernier jour.

Les occupations pourtant nombreuses qu'impose la direction d'une paroisse étendue et chrétienne, ne suffisaient pas à contenter le zèle de cette âme sacerdotale. Bientôt, M. Cour-

tais, que la Providence avait également bien doué pour les travaux du ministère et ceux de l'enseignement, établit un cours de sciences dans son presbytère, de concert avec M. *Bouyer*, son ancien condisciple devenu son vicaire, qui enseignait la philosophie[1]. Cet établissement n'était pas dû à la seule initiative du recteur de Maisdon : les principes hardis, téméraires, pour ne pas dire plus, des Pères de l'Oratoire inspiraient depuis longtemps des craintes à tous les esprits sérieux, et le nouveau collége, destiné à prémunir la jeunesse cléricale de Nantes contre des tendances dangereuses, devait être une succursale du Séminaire, dirigé par les Sulpiciens.

Tout en professant, M. Bouyer travaillait pour son propre compte, et c'est à cette époque qu'il soutint sa thèse de docteur. Le président de cette séance solennelle était au choix du candidat ; M. Bouyer n'alla pas chercher bien loin, et c'est sous la présidence de son recteur que le vicaire de Maisdon subit les dernières épreuves du doctorat. Heureux temps que celui où les études théologiques étaient en tel honneur, et où un simple presbytère de campagne pouvait offrir ce spectacle !

C'est au milieu de l'ébranlement général causé par les débats de l'Assemblée Constituante que M. Co[illegible]vrait à ces travaux (1789-1790). Les événements, en se précipitant, n'allaient pas tarder à les interrompre et à disperser les écoliers de Maisdon.

M. Courtais et ses deux vicaires refusèrent avec éclat de prêter le serment schismatique. Ces derniers, avec un très grand nombre de prêtres nantais, passèrent en Espagne les années terribles ; quant au recteur, ne voulant point abandonner le troupeau confié à ses soins, il resta à son poste et brava tous les dangers de la persécution.

Comme toutes celles de la Vendée, la paroisse de Maisdon fut parcourue dans tous les sens par les armées révolution-

[1] *Notice statistique et historique sur la commune de Maisdon*... par M. Petit des Rochettes, maire de Maisdon, première partie, *note V*.

naires; le plus grand nombre des maisons furent brulées, ainsi que le presbytère et l'église[1]; beaucoup d'habitants furent massacrés, et nous savons une famille qui perdit *trente* de ses membres pendant la guerre civile[2].

M. Courtais n'en remplit pas moins, à cette époque, tous les devoirs du ministère, s'exposant presque continuellement à la mort pour soutenir ses paroissiens dans la foi et la vertu, surtout pour baptiser les nouveau-nés et assister les mourants. Le récit de tous les travaux qu'il accomplit et de tous les périls qu'il courut serait sans doute intéressant; mais, nous l'avons dit déjà, ce serait dépasser le cadre de ce travail, et nous aimons mieux ne pas l'entreprendre que de l'effleurer.

Les périls passés et le calme revenu, M. Courtais rentra dans sa demeure[3] et reprit, d'une manière régulière, ses occupations pastorales. Il ne devait pas tarder à rouvrir, et plus grande que jamais, sa porte aux écoliers.

Les dangers mêmes de la persécution n'avaient pas empêché M. de Maisdon de jeter un regard attristé sur l'avenir de la religion en France, et de songer aux moyens de combler les vides du sacerdoce. Il voulut dès lors procurer des ministres à cette Eglise désolée, et se mit aussitôt à l'œuvre. Il réussit à former quelques étudiants en théologie, et dès que le calme fut un peu revenu, avant le Concordat, il put en envoyer plusieurs à l'ordination. « J'ai connu, écrit un de ses anciens professeurs, un curé de *Donges*, M. *Frocourt* qui, après avoir servi dans l'armée vendéenne, avait été instruit par lui, et fut ordonné à Paris avant le Concordat. » Ce ne fut pas le seul sans doute, car le zèle de M. Courtais donna des inquiétudes au Directoire exécutif de Clisson qui le signalait[4]

[1] Le 4 avril 1794.

[2] La famille *Pineau*. — *Mémoires* manuscrits de M. l'abbé Pineau, élève de M. Courtais, mort curé-prieur de Saint-Etienne-de-Corcoué. M. Pineau est bien connu par son rôle politique en 1832.

[3] Comme locataire, car le presbytère avait été vendu et ne fut racheté qu'en 1800.

[4] Lettre du 5 messidor, an V.

au département « comme endoctrinant les jeunes gens pour les disposer à se faire prêtres. »

Nous comprenons quel redoublement de zèle il dut apporter à cette œuvre capitale, quand la pacification religieuse lui en facilita les moyens, et lorsqu'il lui fut possible, en comptant les prêtres qui avaient disparu, de mieux connaître les besoins de l'Eglise. Il rechercha alors de tous côtés et réunit dans son presbytère des étudiants, leur enseignant les éléments de la langue latine.

Les besoins de l'Eglise étaient pressants, en effet, et il fallait aller vite. Aussi les premiers élèves de M. Courtais n'étaient-ils pas des enfants, mais des jeunes gens déjà un peu âgés, de bonne famille, pieux, raisonnables, d'un jugement droit, et décidés à n'étudier que pour l'état ecclésiastique.

Quelques mois suffisaient pour leur apprendre un peu de latin, et, au bout de cinq ou six ans, plusieurs de ces jeunes gens étaient prêtres, non pas remarquables sans doute par leur science, assez instruits cependant pour remplir les devoirs du saint ministère. Un certain nombre de paroisses furent ainsi pourvues de sujets uniquement formés par notre bon curé.

En effet, M. Courtais donnait un enseignement plus complet que celui du recteur de Saint-André ; et, pendant quelques années, sa maison comprit les cours du grand comme du petit séminaire. On vit même des jeunes gens déjà ordonnés prêtres, mais dont les études théologiques n'étaient pas terminées, suivre ses leçons ; et, parmi les élèves de Maisdon, en 1809, nous trouvons quatre prêtres et un diacre[1].

Les mêmes besoins faisaient naître partout les mêmes désirs, et les prêtres survivants de la Révolution n'avaient pas de plus grande préoccupation que de se préparer des collaborateurs et des successeurs. Mais tous n'avaient pas

[1] MM. Yves *Dupuis*, Michel *Durand*, Pierre-René-Léon *Fonteneau*, Jean *Bonnet*, prêtres ; François-Marie *Bercegeay*, diacre. — *Archives de l'évêché.*

les ressources de M. Courtais ; et point de colléges ni de séminaires encore ! aussi quelle bonne fortune quand un curé mettait sa science et son dévouement au service de la jeunesse cléricale ! On voyait aussitôt les élèves accourir de toutes parts. C'est ce que l'on vit à Maisdon.

Les curés qui avaient découvert des vocations et qui déjà avaient donné quelques leçons de latin aux jeunes gens choisis, les envoyaient à Maisdon pour étudier la philosophie et la théologie. Les confrères voisins surtout, plus à même d'apprécier le mérite du charitable maître, lui envoyèrent des étudiants pris parmi les plus vertueux de leurs paroissiens.

Mais la réputation de M. Courtais attira bientôt sur son collége l'attention des plus éloignés. La Vendée, naturellement, Maisdon et les paroisses environnantes, Aigrefeuille, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Heulin, Saint-Fiacre, Château-Thébaud et Vertou lui fournissaient beaucoup d'élèves ; peu de temps après l'ouverture de la maison, ils arrivèrent de l'Anjou, de plusieurs points éloignés de la Bretagne, du Poitou, et même de la Saintonge. Dès 1802, le presbytère de Maisdon était devenu un véritable séminaire, et le bon pasteur voyait, réunis autour de lui, une cinquantaine de jeunes gens de différents âges, partagés en plusieurs classes, depuis la huitième jusqu'à la théologie inclusivement.

Il ne faudrait pas cependant, pour se faire une idée de la vie qu'on menait à Maisdon, se reporter à nos séminaires actuels. Rien ne leur ressemblait moins que ce séminaire improvisé.

On observait cependant, autant que possible, les règles de ces saintes maisons. Voici quel était à peu près l'ordre de la journée.

Le lever avait lieu à 5 heures, et tout le monde, la toilette terminée, se réunissait dans une salle commune. Un des élèves récitait à haute voix la prière, qui était suivie d'un quart d'heure de méditation. On assistait à la sainte messe, puis venait le déjeûner, suivi de l'étude.

Chacun étudiait en son particulier, apprenait ses leçons et faisait ses devoirs, soit dans le dortoir, soit dans les jardins. Pendant ce temps, le curé s'occupait du soin de la paroisse, confessant les fidèles et prolongeant sa méditation au pied des saints autels.

Il est évident que la classe ne pouvait être à heure fixe. Quand M. le curé revenait de l'église, il appelait ou sonnait la cloche, et l'essaim de se rassembler aussitôt au réfectoire qui servait en même temps de classe. Il était ordinairement neuf heures du matin, et, depuis ce moment jusqu'à la fin de la journée, le maître dévoué était à ses élèves. Tout à son devoir et à la charité, il ne prenait pas même le temps de déjeûner : un morceau de pain et un fruit à la main, il commençait par les classes inférieures. puis il parcourait les autres jusqu'à midi. « Ainsi, remarque l'auteur d'une notice manuscrite, après avoir le matin professé la huitième, avant dîner, il terminait par la classe de rhétorique.

Bientôt, seul chargé de quarante à cinquante élèves, M. Courtais, malgré sa bonne volonté, ne put suffire à tout, comme nous l'avons dit déjà de toutes les écoles presbytérales, il adopta le système d'enseignement mutuel. Les étudiants en philosophie et en théologie faisaient la classe aux commençants ; mais c'était toujours sous l'inspection du curé qui examinait et corrigeait lui-même, plusieurs fois la semaine, les devoirs de tous ses écoliers.

A 11 h. 3/4 avait lieu, comme au séminaire, l'examen particulier. C'était un élève qui le présidait.

A midi, le dîner, suivi de la récréation toujours partagée par le maître.

L'après-midi était consacrée à la philosophie et à la théologie. Si des malades appelaient M. Courtais à leur chevet, les classes en souffraient peu. On voyait le bon M. de Maisdon, monté sur un cheval[1], escorté d'une partie

[1] De bonne heure, ses jambes infirmes lui rendirent la marche difficile.

de ses élèves, faire, tout en voyageant, réciter les leçons, expliquer les auteurs, ou bien discuter une question de philosophie ou de théologie. Rien ne ravissait les paroissiens de Maisdon comme de le rencontrer ainsi entouré de ses enfants.

A la fin de la journée, après la récréation qui suivait le souper, lecture spirituelle, faite ordinairement dans la vie d'un saint ; puis, la prière du soir récitée par le curé lui-même.

On le voit, le réglement n'était pas trop compliqué ; c'est qu'à Maisdon les règles sévères n'étaient pas plus nécessaires que les sanctions rigoureuses. M. Courtais avait une grande autorité sur ses élèves, et sa parole, ou plutôt le seul désir qu'avaient tous ses enfants de le satisfaire et de devenir des hommes de Dieu comme lui, suffisait à maintenir partout un ordre parfait. « Il ne punissait jamais, écrit l'un d'eux[1], il grondait rarement, mais quand il le faisait, c'était avec une très grande sévérité. On le respectait beaucoup, on l'aimait singulièrement : il était au milieu de nous comme un père au milieu de ses enfants. » Et un autre : « C'était sans doute grâce aux prières du saint homme que toute cette petite famille de jeunes gens se conduisait si bien. On ne manquait jamais d'aller tous et tous les jours à la sainte messe, quoique personne ne vous y forçât ; on s'engageait les uns les autres à aller à confesse, et personne ne manquait à ce devoir. Il en était de même pour les études, on étudiait par religion et par raison. Jamais on n'entendit personne dire un mot qui put offenser la modestie, et il était rare qu'il y eût quelque dispute sérieuse entre les clercs. »

Nous le répétons, pour juger l'école de Maisdon et toutes nos écoles presbytérales, il ne faut les comparer à aucune autre : personnel, réglement, méthode, tout est spécial. L'objet de l'enseignement l'était aussi, en ce sens

[1] M. *Bouyer*, mort curé de Saint-Donatien de Nantes.

qu'il était très restreint. Chez M. Courtais, on se bornait au latin, au français, à quelques notions de littérature et de philosophie : c'était tout. Les circonstances l'exigeaient : le temps manquait pour faire davantage.

De plus, comme nous l'avons dit, beaucoup de nos écoliers arrivaient à Maisdon pour étudier la philosophie et la théologie, après avoir fait leurs humanités dans les presbytères. Hélas! souvent le bon vieux prêtre qui les avait formés était, *les ans en sont la cause*, un peu brouillé avec ses classiques; en outre, nos pauvres écoliers, choisis parmi des jeunes hommes de vingt ans appliqués depuis plusieurs années aux travaux de la campagne et dont l'instruction avait été fort négligée pendant la Révolution, n'étaient guère préparés à ces nouvelles occupations, et leur intelligence s'ouvrait moins facilement à l'étude ; enfin les leçons rapides et intermittentes qu'ils avaient reçues d'un pasteur absorbé par les soins du ministère étaient le plus souvent insuffisantes : aussi la plupart ne possédaient-ils qu'une légère teinture du latin.

Ce devait être une peine profonde pour le savant curé, ce lui fut aussi une occasion de montrer son dévouement : après avoir donné la journée aux occupations du ministère et du professorat, il consacrait ses nuits à rédiger en français des traités de théologie morale[1].

Nous avons ces traités, écrits en classe sous la dictée de l'auteur, par M. Fonteneau, qui étudiait la théologie à Maisdon en 1805 et 1806 et qui est mort curé du Loroux-Bottereau ; il y en a dix-neuf : les traités des Actes humains — des Lois — du Péché — du Décalogue — de la Justice — des Contrats — des Sacrements en général — du Baptême — de la Confirmation — de l'Eucharistie — du saint Sacrifice de la messe — de la Pénitence (auquel il faut joindre un petit traité en latin

[1] Deux de ces traités, s'il faut en croire un ancien professeur de Maisdon, la *Justice* et les *Contrats*, sont de Mgr Duvoisin; tous les autres sont dus à M. Courtais.

de Absolutione) — de l'Extrême-Onction — de l'Ordre — du Mariage — des Censures — des Irrégularités[1].

Ces différents traités sont courts, mais ils renferment tous les vrais principes et sont remarquables par leur lucidité. Les écoliers de Maisdon, ainsi formés, pouvaient bien, pour la plupart, n'être pas des savants, mais ils possédaient une science théologique très suffisante, et comme ils étaient humbles, pieux et ordinairement d'un jugement très droit, ils ont rendu de grands services au diocèse[2].

Le docte évêque de Nantes savait les apprécier, et le trait suivant nous montre quel cas il faisait du mérite et des services de M. Courtais. Un jour que celui-ci dînait à l'évêché, le prélat lui demanda s'il aurait quelques jeunes gens à lui envoyer pour la prochaine ordination. — Oui, Monseigneur, répondit le bon curé, j'en aurai encore quelques-uns, je l'espère. — Alors, élevant les yeux au ciel, l'évêque prononça ces paroles : « Quand je présente à Dieu des sujets formés par vos mains, mon cher curé, ma conscience est tranquille, et je bénis la Providence qui dirige une œuvre aussi sainte et aussi charitable. »

Il ne faudrait pas croire cependant que tous les étudiants

[1] M. de Maisdon dictait, en latin, à ceux d'entre ses écoliers qui avaient commencé leurs études chez lui, et qui étaient généralement plus instruits des traités dogmatiques et des cahiers de philosophie. Nous ignorons s'il les avait rédigés lui-même. On signale, dans sa bibliothèque, une théologie dogmatique en 4 volumes, composée, dit-on, et dictée par M. d'Auchemouillé, sulpicien, autrefois professeur renommé du Séminaire de Nantes. Peut-être faisait-elle le fond des cours de M. de Maisdon, bien que celui qui signale cet ouvrage ne le dise pas. Cependant nous avons sous les yeux le traité *de verâ Religione*, dicté par M. Courtais, et nous le croyons son œuvre. C'est qu'on y reconnait, sinon la main, du moins l'inspiration de Mgr Duvoisin. Le cours publié, sur le même sujet, par le savant professeur de Sorbonne, est assez souvent copié pour que nous comprenions que l'auteur l'avait sous les yeux, le suivait pas à pas, et ne s'en écartait guère que par la nécessité d'être plus précis.

[2] Ce n'est pas à Maisdon seulement qu'on était réduit à ces expédients. Les écoliers de Derval et d'ailleurs se trouvaient dans les mêmes conditions, et nous avons vu plus haut que M. Orain, aussi confiant dans la science de M. Courtais que défiant de ses propres lumières, lui avait emprunté ses cahiers de philosophie et de théologie.

de Maisdon fussent des élèves médiocres. Plusieurs, au contraire, étaient fort remarquables et occupèrent, dans la suite, des positions très importantes. C'était un bonheur pour le savant maître quand il voyait autour de lui de ces intelligences d'élite, et il les cultivait avec amour. Il disait parfois que pour faire un prêtre il faut trois choses : sainteté, science et santé. S'il s'appliquait, par ses exemples et ses leçons, à former ses jeunes gens dans la sainteté, s'il veillait à leur conserver les forces qu'ils devaient mettre au service de Dieu, il ne négligeait pas la science.

C'est pour encourager les efforts de ses enfants, et sans doute aussi en souvenir de ce temps déjà lointain où lui-même se livrait à ces joûtes théologiques, qu'il voulut faire soutenir une thèse publique.

Le 28 août 1807, c'était fête au presbytère de Maisdon et jour de grande joie pour le vieux docteur. Mgr Paillou, évêque de la Rochelle et de Luçon, faisait une tournée pastorale dans les environs ; il se rencontra avec l'évêque de Nantes dans la modeste enceinte de notre petit collège. Cette rencontre n'était pas imprévue ; les prêtres voisins, même ceux de la ville, en avaient été informés : aussi se pressaient-ils nombreux autour des deux prélats.

Un élève, M. Michel Bouyer, depuis curé de Saint-Donatien, adressa aux pontifes quelques paroles de bienvenue. « Quoique nous ressentions vivement, dit-il, la joie qui pénètre ici tous les cœurs, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine frayeur respectueuse qui nous saisit malgré nous. Et quel autre sentiment pourrions-nous éprouver, en voyant siéger dans cette auguste assemblée, ce qu'il y a de plus distingué dans tous les ordres ? Nos premiers regards tombent sur deux princes de l'Eglise qui rendent à leur dignité tout l'honneur qu'ils en reçoivent. Avoir à louer des prélats universellement révérés, en qui les talents, l'érudition et les vertus se réunissent ; avoir à parler de l'art oratoire devant ces maîtres de l'éloquence qui ont fleuri dans la pre-

mière école du monde, dont la plume nous a donné tant de savants ouvrages : c'est une tâche bien supérieure à nos forces. Nous ne sommes devant vous, Nos Seigneurs, que des enfants ; à peine savons-nous bégayer. Ce qui nous rassure, c'est que l'humanité, la douceur et la bonté qui vous caractérisent vous font accueillir les petits comme les grands ; vous nous en donnez aujourd'hui une preuve éclatante, en paraissant au milieu de nous pour encourager nos premiers essais. Nous n'avons à vous offrir, avec l'hommage de nos profonds respects, que le désir de mériter par de nouveaux efforts votre protection et vos suffrages.

« Nous vous devons ici un tribut particulier de gratitude et d'amour, illustre et vénérable Pontife, à qui nous avons le bonheur d'appartenir par des liens si étroits et si précieux. Aimé de Dieu et des hommes, votre mémoire est partout en bénédiction et votre nom retentit dans tous les cœurs. Vous êtes notre père, et que de fois Votre Grandeur a jeté ici sur nous ses regards ! Qu'il nous est doux de répéter que nous sommes vos enfants ! Daigne le Ciel, propice à nos vœux, conserver à l'église de Nantes un pasteur qui en fait la gloire et l'ornement. »

M. Grégoire, mort curé de Machecoul, soutint ensuite une thèse sur le traité de l'Eglise. « C'était chose inconnue pour le nouveau clergé, écrit quelqu'un[1] qui recueillit plus tard les échos de cette fête, aussi une foule nombreuse de prêtres accoururent-ils à Maisdon pour être témoins des efforts du candidat. Les exercices furent présidés par Mgr Duvoisin lui-même, dont la science, tempérée par la bonté, souriait à ces joûtes qui lui rappelaient, bien faiblement sans doute, les grandes et fortes études de cette Sorbonne dont il avait été autrefois la gloire ; mais le bon pasteur encourageait de sa

[1] Mgr Angebault. — Lettre du 31 octobre 1858.

voix bienveillante ces essais timides encore qu'on applaudissait comme une espérance[1]. »

[1] Nous croyons bon de reproduire ici l'argument de la thèse, composée peut-être par M. Courtais lui-même :

Oratio de Ecclesiâ Dei.

Ecclesiam divinitus institutam potentissimo Dei præsidio conservari argumento est constans ejus et inconcussa stabilitas. Variæ variis temporibus a tartareis faucibus in orbem emerserunt alternantes sectæ ; eas, postquam plus minusve celebritatis obtinuerunt, extinctas tandem vidimus et oblivione consepultas. Cur non easdem vices experta fuit Christi Ecclesia ? Hoc sane tam splendidum, tam singulare beneficium non debet, nisi summæ Dei potentiæ, quâ cincta semper ac munita superbas inferi portas vicit ac contrivit. *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.*

Re etenim verà, longe pluribus, quam ceteræ omnes simul institutiones, vexationibus conflicta est sola Christi Ecclesia. A mille et octingentis annis, quot pericula subiit ! quot certamina sustinuit ! quoties à primis incunabulis ferro persecutorum appetita ! quoties hæresibus et schismatibus discissa ! quoties filiorum suorum scandalis oppressa doluit ac ingemuit ! Eam tamen quibuslibet erroribus ac tempestatibus superstitem intuemur. Inter humanarum rerum vicissitudines, inter populorum ruinas, inter innumeras imperiorum conversiones, stat immota rupes. Hanc, nec conjurata principum potentia, nec obstinata dœmonis improbitas, nec impiæ novatorum molitiones, nec hœreticorum fraudes, nec fidelium corruptela, nec temporis diuturnitas, evertere valuerunt. Quemadmodum aquæ diluvii super orbem effusæ arcam non obruerunt, sed in sublimiori loco posuere, ita et procellæ tot atque tempestas, quibus agitata fuit fidissima Religionis christianæ custos Ecclesia, ad illud unum profecerunt, ut novos ipsi triumphos novamque majestatem adderent. *Flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat super firmam petram.*

Quis, delectam hanc Christi sponsam semper lacessitam, nunquam autem victam inspiciens, in perpetuis ipsius victoriis divinam opem et juge miraculum non agnoscat ? Quis cum Judæorum sapientissimo non fateatur divinum opus illud esse, cujus in excidium omni molimine incubuerunt hostes christiani nominis infensissimi ? *Hoc* scilicet *proprium est, ut tunc vincat cum lœdetur... non eradicabitur, nec cadet quibuslibet tentationibus, donec veniat consummatio.*

Nihil ergo nobis optabilius contingere poterat, quam ut causam Ecclesiæ corâm Ecclesiæ principibus defendere liceret ; ad id movet nos potenter et excitat exemplum vestrum, illustrissimi præsules : vos Ecclesiam ut ministri virtutibus ornastis, doctrinâ defendistis, zelo propagastis, ipsius decori ac ornamento ingenium, labores, aliasque tum naturæ, tum grati ædotes vovistis, consecrastis ; vos Hilarii æmulatores Ecclesiæ causa ærumnas et exilium perpessi : vos, totâ plaudente Galliâ, positi à Spiritu Sancto episcopi regere Ecclesiam Dei, factis et scriptis illibatum fidei depositum custodistis : vos Ecclesiæ gallicanæ decus, eam tot ictibus dilaceratam Cathedræ Petri religastis : vos sanandis ejusdem vulneribus indefessâ virgilantiâ allaborastis.

La plupart des étudiants de Maisdon étaient externes ; plusieurs prenaient leur pension dans le bourg, chez des particuliers. Cependant un certain nombre, venus de loin, logeaient au presbytère. La maison fut bientôt trop étroite : on eut recours à un bâtiment voisin, l'ancien prieuré, pour y placer les plus raisonnables.

Il en fut ainsi pendant les six premières années à peu près ; mais lorsque le séminaire de Nantes fut complètement organisé, M. Courtais dut modifier son collége. Il cessa d'enseigner la théologie, la philosophie et même les humanités, se bornant désormais aux classes élémentaires. Il accueillit alors, avec ses séminaristes, quelques étudiants qui ne se destinaient point à l'état ecclésiastique, et que leurs parents, de familles honnêtes mais de fortune médiocre, ne pouvaient placer dans les pensions de la ville.

Les écoliers de Maisdon, sauf de rares exceptions, n'étaient plus alors que des enfants ; le système de liberté presque complète, suivi jusque-là sans inconvénients avec des jeunes gens raisonnables, devenait impossible. Il fallut exercer une surveillance plus étroite et adopter la discipline des colléges ordinaires. Quelques dépendances de la maison curiale furent disposées en dortoir ; une salle d'étude fut construite en 1813 ;

Te, præsul illustrissime, cujus auspiciis actus iste noster inchoatur, te merito patronum Ecclesiæ concelebrant Rupellenses ; quantum enim Ecclesia tibi debeat, facta clamant et monumenta. Liceat igitur et nostras de Ecclesiâ theses et corda nostra devovere.

Nec te hic ingrato patiar silentio prætermissum, illustrissime præsul et pater, cujus in fronte nitet, spirat in moribus, vivit imis infixa Religio. Unum erat quod ardentius optabam, ut mihi filiis tuis annumerari contingeret ; vota mea simul ac cognovisti, simul et beneficus implevisti. Debitis tibi pro tanto beneficio gratiis imparem me fateor, publicum tamen memoris animi monimentum, velim, accipere non dedigneris. Te utinam gaudere diu fruique possit Ecclesia Nannetensis.

Hanc habuit orationem Renatus *Grégoire*, auditor Josephi *Courtais*, Ecclesiæ succursalis *de Maisdon* præpositi, in conspectu DD. Joannis-Baptistæ *Duvoisin*, Nannetensis Episcopi, et DD. Gabrielis-Laurentii *Paillou*, Rupellensis Episcopi ; anno Christi millesimo octingentesimo septimo, die vero vigesim octavâ mensis augusti.

enfin un professeur fut désormais attaché à l'établissement, et chargé de suivre partout du regard cette turbulente jeunesse.

A ce moment, suivant l'expression dont se servait le vénérable pasteur lui-même, les écoliers de Maisdon étaient pour ainsi dire à l'essai. On pouvait ainsi juger à peu de frais de leûrs dispositions, et, après deux ou trois ans, s'ils paraissaient vraiment appelés au sacerdoce, on les faisait entrer en quatrième au petit séminaire. Le professeur faisait à ces enfants les classes inférieures; quant à M. Courtais, il se réserva toujours celle de cinquième.

Nous n'avons rien à ajouter sur le collége de Maisdon à cette époque: il ressemblait à tous les autres, pour l'ordre des exercices et la méthode d'enseignement. Toutefois, on comprendra, sans que nous en donnions des preuves, qu'on y vivait, plus que partout ailleurs, de la vie de famille, ce qui n'est certes point un défaut et nous explique, avec d'autres raisons, le souvenir persévérant que tous les élèves en ont gardé.

« J'ai passé deux ans chez le bon et respectable curé de Maisdon, écrivait un de ces derniers[1], trente ans après la mort de son vieux maître, et, quoique j'aie connu, depuis, plusieurs établissements bien mieux organisés et beaucoup plus brillants, sous tous les rapports, j'ai toujours conservé un précieux souvenir de cette maison, qui a été pour moi comme une transition de la vie de famille à la vie véritable du collége. Les excellents condisciples que j'y ai rencontrés me l'ont rendue bien chère; mais rien n'a tant contribué à lui donner une place si distinguée dans mes affections, que la douce image de ce saint vieillard, qui est restée dans ma mémoire comme un des plus beaux types de la vertu sacer-

[1] M. l'abbé *Gouraud*, mort chanoine et vicaire général de Luçon. — Lettre du 10 novembre 1857.

dotale. En vérité, parmi tous les prêtres si distingués avec lesquels j'ai eu le bonheur d'avoir quelques rapports, à peine en est-il un ou deux qui aient su m'inspirer un sentiment aussi inaltérable de profonde vénération. »

Le presbytère de Maisdon était devenu un véritable petit séminaire, réunissant de 40 à 50 élèves. Pour entretenir un personnel si nombreux, il fallait des ressources. Où les prendre? Nous avons dit la pauvreté des écoliers et le prix dérisoire de la pension. D'ailleurs la question pécuniaire n'était qu'accessoire et ne faisait jamais obstacle à l'admission d'un élève qui avait du goût, et qui paraissait avoir des dispositions pour l'état ecclésiastique.

Que pouvez-vous me donner ? disait l'excellent homme, en s'adressant aux parents, ou même aux enfants. - Un setier de grains, répondaient les uns, — une barrique de vin, disaient les autres, — plusieurs : un peu d'argent. — C'est bien, vous viendrez, ou vous m'amènerez votre enfant. — Souvent même les parents ne pouvaient remplir les modestes obligations qu'ils avaient contractées ; mais ce n'était jamais un motif d'exclusion. Lui-même n'a-t-il pas souvent, le premier, diminué cette maigre rétribution trop forte encore pour des paysans dans la gêne ? — Tiens, reprends ceci, disait-il parfois, lorsqu'on lui versait le prix convenu, ton père n'est guère à l'aise. » Nous pouvons ajouter, hélas ! que plus d'une fois des parents sans délicatesse abusèrent de la générosité du maître : leurs enfants n'en recevaient pas moins la nourriture et l'instruction.

A ces premières dépenses s'en ajoutaient d'autres : de tous côtés on accourait chez le bon curé ; les parents des élèves, lorsqu'ils venaient voir leurs enfants étaient toujours hébergés gratuitement ; les prêtres voisins et, pendant les vacances, les séminaristes affluaient au presbytère : la table de M. Courtais, pourtant très large, était toujours complètement garnie.

Nous avons dit où la charité de ces vénérables instituteurs trouvait des ressources ; nous ne le redirons pas. Un mot

cependant à l'éloge des paroissiens[1] de M. Courtais. Pleins de respect et de vénération pour un tel pasteur, les habitants de Maisdon lui venaient en aide, et, suivant l'expression d'un témoin, remplissaient généreusement sa *cave* et son *grenier*. La Révolution avait supprimé *la dime ;* ils la payaient quand même ; tant que vécut M. Courtais, il reçut du vin en abondance, et à peu près régulièrement, *le trentième* pour les grains.

L'étable et la basse-cour fournissaient le lait, le beurre et la viande ; le jardin, les légumes et les fruits ; et le modeste traitement du desservant, grossi des quelques écus apportés par les élèves plus aisés, venant s'ajouter à ces faibles ressources, *M^lle Courtais* faisait marcher la maison et nourrissait tant bien que mal ses quarante ou cinquante convives[2].

C'est M^lle Courtais, en effet, vertueuse, intelligente et dévouée comme son frère, qui remplissait les fonctions d'économe. On avait pour elle presque autant de respect que pour le pasteur, et, au dire de ceux qui l'ont connue, son nom mérite d'être associé à celui du frère vénérable qu'elle a toujours encouragé et soutenu dans l'exercice de sa charité.

M. Courtais poursuivit son œuvre pendant près de trente années, tout en travaillant avec zèle et succès au bien spiri-

[1] Nous devons mentionner, parmi les principaux bienfaiteurs de notre école, M. le chanoine *Goguet de Boishéraud*. Quand on demandait au bon curé comment il faisait marcher sa maison. « La Providence de Dieu est bien grande, répondait-il ; puis, quand je n'aurai plus d'argent, je suis sûr d'en trouver, si M. l'abbé de Boishéraud en a dans sa bourse. » Nous lisons dans les notes d'un ancien élève de M. Courtais : « Il était lié d'une étroite amitié avec M. l'abbé de Boishéraud, chanoine de Nantes, et propriétaire de la *Guérivière*, aux portes de Maisdon, avec lequel il vivait dans la plus aimable communauté de goûts et de pensées. M. Goguet de Boishéraud, ancien émigré et chevalier de Saint-Louis, avait, avant d'être revêtu du sacerdoce, vécu avec l'élite de la société. Il avait épousé M^lle *du Bois de la Ferronnière*, fille de l'ancien et dernier seigneur du Loroux. Rien n'égalait la bonté de son cœur, son affabilité, la haute distinction de ses manières, le charme et la variété de sa conversation. Prêtre, il savait allier à la sainteté des devoirs le ton et l'urbanité de l'homme de bonne compagnie. La mort seule sépara les deux amis qui reposent à côté l'un de l'autre, sous deux modestes tombes, dans le cimetière de Maisdon. »

[2] Plus tard, le professeur fut entretenu aux frais de l'évêché.

tuel de sa chère paroisse. L'âge ne ralentit pas ses travaux, et sa vieillesse, qui fut longue, ne connut pas le repos. Au mois d'octobre 1829, il fut atteint d'une paralysie ; après de cruelles souffrances, supportées avec une résignation admirable, il mourut saintement, le 7 décembre suivant.

Le vénérable curé de Maisdon est assurément un des types les plus parfaits du prêtre affable et poli, simple et digne, instruit et pieux, légué par l'ancien régime aux premières années de ce siècle. Telle est du moins l'idée que nous en donnent ceux qui l'ont connu. « Il est, écrit[1] M. Féret, ancien supérieur du Séminaire, de ces quatre ou cinq prêtres qui m'ont donné par leur vue et leur commerce une impression de religion d'une nature particulière : le premier, feu mon vieux et vénérable curé, revenant de l'exil pour la foi, et m'apparaissant pour la première fois à l'âge de cinq ans ; le second, M. *Duclaux*, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; le troisième, M. Courtais, et le dernier, M. *Mongazon*.

« Je n'entreprendrai pas d'analyser le détail des circonstances qui me donnaient cette impression de religion. Il y avait dans la physionomie et la conversation de M. Courtais, je ne sais quoi de grave, de digne, de bon, de sage, de doux, de modeste, et qui ravissait, en mettant entièrement à l'aise, et laissant un parfum de grâce très sensible. Saint Jean, dans sa vieillesse, devait avoir beaucoup de ce type. »

Son vieil ami, M. *Agaisse*, curé de Château-Thébaud, le peignait en trois mots : il disait que, dans le cours de sa longue carrière, il avait trouvé des hommes également vertueux, d'autres également savants, d'autres également aimables, mais qu'il n'avait jamais rencontré personne qui réunît au même degré toutes ces heureuses qualités.

Avec sa belle taille, son port majestueux, le sourire gracieux qui errait toujours sur ses lèvres, sa figure radieuse, couronnée de cheveux blancs dès sa jeunesse sacerdotale, sa

[1] Lettre du 12 décembre 1857.

voix sonore, son vêtement simple et pauvre, mais propre et décent, sa politesse exquise, son abord accueillant, quoiqu'une timidité excessive gênât le bon curé dans son expansion, il inspirait à tous un sentiment profond et durable, mélange indéfinissable de respect, de confiance et d'admiration.

Pourtant, cet homme si grave et si digne savait, dans son amour pour l'enfance, s'abaisser jusqu'aux plus petits et prendre part à leurs jeux. Il n'ignorait pas qu'il faut des jeux à la jeunesse, et qu'il n'est rien de plus nuisible à la discipline d'un collége que ces enfants philosophes qui dédaignent les plaisirs de leur âge, et, dès quinze ans, ne savent plus s'amuser. Tant que ses jambes le lui permirent, il était le premier à engager une partie de *barres*, et les anciens ont raconté souvent qu'il ne le cédait à personne pour courir et sauter sur les landes de Maisdon. Ils aimaient à rappeler surtout les joyeuses *pipées* dans les bois, aux jours des grands congés, et les pêches miraculeuses dans la *Moyne*.

Nous l'avons dit, cet humble curé de campagne était un savant : il possédait à fond toutes les matières qui faisaient l'objet de son enseignement ; et telle était la puissance de sa mémoire[1], qu'il pouvait expliquer tous les auteurs sans le secours d'un livre. Nous avons pu juger nous-même, par ses écrits, de sa connaissance des sciences sacrées, en particulier de l'Ecriture sainte ; il possédait également les auteurs profanes et savait par cœur toutes les odes d'Horace. Les sciences ne lui étaient pas étrangères, et l'un de ses professeurs n'ayant point étudié la physique, il se proposa pour lui en donner des leçons.

M. de Maisdon ne laissait pas cependant d'étudier encore, et nous pouvons nous faire une idée de son ardeur et de son dévouement à l'éducation de la jeunesse cléricale, quand

[1] Il avouait lui-même n'avoir jamais oublié ce qu'il avait appris une fois. Qu'on juge de ce que, après avoir étudié toute sa vie, il devait savoir soixante-dix-huit ans !

nous le voyons, à l'âge de soixante-douze ans, apprendre le grec pour l'enseigner aux autres[1].

A tous ces travaux intellectuels s'en joignaient d'autres non moins accablants. Chaque dimanche à la grand'messe, le recteur faisait un prône court mais substantiel ; en carême il donnait à son peuple, avec son vicaire qui posait les questions, des conférences dialoguées. Or M. de Maisdon ne prêchait jamais sans avoir écrit ses instructions et les avoir apprises. Bien plus, au sortir de la Révolution, dès que les paroisses furent réorganisées, il forma avec ses confrères une sorte de compagnie de missionnaires. Maisdon et les paroisses voisines furent évangélisées successivement : C'est M. Courtais qui toujours était l'âme de ces travaux ; c'est lui seul que l'on chargeait des *conférences*.

Ces conférences nous restent, en partie du moins, et elles démontrent, avec la science du bon curé, son amour du travail et de l'ordre. Nous avons en ce moment sous les yeux quatre volumineux manuscrits contenant soixante-deux instructions dont quelques-unes, fort longues, devaient nécessairement être partagées en plusieurs discours. L'un deux porte une date sur son premier feuillet, 1794. La vue de cette date nous a ému ; mais, en tournant le feuillet, nous avons éprouvé une émotion plus vive encore. La première conférence porte pour titre : le *Credo,* la foi et l'obligation de confesser publiquement sa foi. L'obligation de confesser sa foi, même au prix de son sang : quel sujet, en 1794 !

Pour juger du caractère de M. Courtais, il suffirait presque de parcourir ces recueils. Tous les discours qui les composent sont écrits de sa main, et tout y répond à l'idée que nous nous étions faite de leur auteur. Ces grandes marges blanches,

[1] M. de Courson, chargé par Monseigneur des écoles ecclésiastiques, avait ordonné de l'enseigner aux élèves de cinquième et M. Courtais, qui s'était réservé cette classe, se mit aussitôt à l'œuvre. En très peu de temps il fit assez de progrès pour dire à son professeur : « Je suis dans l'admiration de cettte belle langue ; j'en saisis bien le génie, je regrette que mes occupations ne me permettent pas de l'étudier à fond. »

cette écriture soignée qui fait penser aux vieux manuscrits copiés par les moines, ces alinéas bien marqués et numérotés, ces divisions et subdivisions, ces questions précises, ces réponses claires, ce style sobre, didactique, simple sans être bas, qui néglige les ornements de la rhétorique pour se borner à l'exposition des vérités dogmatiques ou morales ; ces objections pratiques, quelquefois piquantes, mais jamais sceptiques ni railleuses, tout. dans ces manuscrits, nous révèle le savant théologien, le moraliste un peu sévère, sans cesser d'être exact, le pasteur expert dans l'art d'instruire les simples. On sent le docteur sous l'humble curé de campagne, car il y a là vraiment plus qu'un catéchisme solidement expliqué : c'est un cours de théologie mis à la portée des ignorants, et dont le ton, quelque abaissé qu'il soit, pour être au niveau des auditeurs, ne laisse pas de convenir toujours au sujet qui est traité et à l'orateur qui l'expose.

Il semble qu'avec toutes ces qualités, qui sont plutôt celles du théologien que du prédicateur et qui ne laissent guère de place à l'éloquence, ces discours n'étaient pas de nature à passionner le peuple. Nous savons cependant que leur auteur obtenait de véritables succès, et que, durant le carême, on accourait de toutes les paroisses voisines aux conférences de M. de Maisdon. Preuve que les questions les plus ardues de la théologie intéressent le peuple chrétien, quand elles sont clairement exposées[1].

Cette science, unie à une vertu éprouvée, ainsi qu'au souvenir de ses héroïques travaux durant la persécution, avait donné une grande influence à M. Courtais. Non-seulement ses anciens élèves continuaient de le consulter et de lui soumettre leurs difficultés ; mais tous ses confrères allaient à lui

[1] Nous devons signaler deux autres ouvrages manuscrits de M. Courtais, qui sont entre nos mains : 1° *Considérations utiles et nécessaires aux prêtres, et spécialement à ceux qui sont chargés de la conduite des âmes*, œuvre de zèle et d'érudition composée en 1800 ; 2° *Amour et tendresse de N.-S. Jésus-Christ pour les hommes, et ingratitude des hommes pour N.-S. Jésus-Christ, au très saint Sacrement de l'autel.*

pour recevoir lumière et conseils. Son humilité donnait encore plus de valeur à cette science. Il gardait ordinairement le silence dans les réunions, à tel point qu'on l'eût pris pour un homme de médiocre intelligence. Il ne se mêlait pas même aux discussions théologiques. Mais quand on lui demandait son avis sur le cas proposé, il l'exposait clairement, et chacun s'inclinait devant sa décision[1].

Le mérite de M. Courtais était connu de ses supérieurs qui lui offrirent plusieurs fois des postes importants; mais le vénérable recteur les refusa toujours. L'autorité diocésaine voulut alors, d'une autre manière, reconnaître ses services et mettre ses talents en relief : des pouvoirs plus étendus consacrèrent l'influence que M. de Maisdon avait déjà conquise. Dès 1815, pendant la vacance du siége, il reçut, avec plusieurs autres, la charge de vicaire capitulaire ; et, à son arrivée, Mgr d'Andigné, son condisciple de Beaupreau, le nomma chanoine honoraire et vicaire général.

Prêtre zélé, M. Courtais se fit encore remarquer par sa foi royaliste. En 1815, les généraux vendéens, en lutte contre Napoléon, avaient établi leur quartier général à la cure de Maisdon ; et chaque matin, MM. *Bascher* et de *Kersabiec* servaient, en uniforme, la messe du bon curé.

Bientôt, le comte de *Suzannet* tomba mortellement blessé à la bataille de *Rocheservière*. Le général étant mort des suites de sa blessure, fut inhumé après le retour des Bourbons, dans l'église de Maisdon. Ses compagnons d'armes, officiers et soldats, et un immense concours de fidèles se pressaient à ses funérailles. M. de Maisdon, gravissant les

[1] Un ancien confrère de M. Courtais à Sainte-Croix, qui avait embrassé et soutenu plus qu'aucun autre le schisme, et à qui le Concordat n'avait pas enlevé toutes ses préventions contre les prêtres fidèles, *Guibert*, premier curé de *Saint-Jacques*, reconnaît les qualités de M. de Maisdon, et, dans des notes manuscrites, conservées à la bibliothèque de Nantes, il dit que M. Courtais, rentré dans sa cure, en 1802, après s'être tenu caché pendant toute la guerre de la Vendée, « y jouit *à juste titre* de la réputation d'un saint prêtre et d'un savant théologien. »

degrés de sa modeste chaire, prononça, au milieu de l'émotion, l'éloge funèbre du généreux Vendéen[1].

L'attachement de M. Courtais à la légitimité et les services qu'il avait rendus aux officiers vendéens lui méritèrent l'honneur de recevoir, peu de temps avant sa mort, la duchesse de Berry. Dans son voyage en Vendée, la princesse passa en effet par Maisdon ; elle assista à un service célébré par le pasteur pour l'âme du comte de Suzannet, et daigna s'asseoir à sa table, dans le réfectoire et sous les yeux étonnés des écoliers de Maisdon.

Le temps est la pierre de touche qui sert d'épreuve aux réputations ; le temps n'a pas nui à celle de M. Courtais. Mieux que l'estime de ses supérieurs, que la confiance de ses confrères, que le respect et l'affection de ses enfants et de ses paroissiens, le souvenir persévérant que l'on garde de lui nous dit ce qu'il a été et la place qu'il a occupée, non seulement à Maisdon, mais dans le diocèse tout entier. Le clergé nantais ne prononce son nom qu'avec respect; ceux qui l'ont connu ne se lassent pas de redire son éloge, et à voir l'ardeur et le feu qu'ils y mettent, on comprend que c'est le cœur qui parle. La génération qu'il a formée

[1] « Nous nous rappellerons toute notre vie le service que nous y avons entendu pour le repos de son âme ; l'oraison funèbre prononcée par un vieux prêtre de la Vendée, ami et confident du général ; sa veuve abîmée de douleur, prosternée près de son tombeau ; les paysans soldats appuyés sur leurs armes et répandant des pleurs : toutes ces choses ne sortiront jamais de ma mémoire. » — Vicomte Walsh. *Lettres Vendéennes*, tome II. A l'issue de la cérémonie, le vicomte Walsh insista auprès de M. Courtais pour avoir son manuscrit ; mais l'humilité du bon curé ne put jamais se résoudre à affronter la publicité. Quelques jours après, un journal de Paris publiait la pièce presque *in extenso*, et l'apportait à Maisdon. M. Walsh, doué d'une mémoire prodigieuse, avait pu reproduire à peu près textuellement le discours. La désolation du pauvre curé, à cette nouvelle, était amusante à voir Quelques années plus tard, ce même discours fut publié en brochure ; nous en avons un exemplaire. Voici le titre : *Eloge funèbre de Monsieur le comte de Suzannet..... prononcé dans l'église de Maisdon, par M. Courtais, curé de cette paroisse et vicaire général de Nantes, le 3 septembre 1815.* — Paris, Adrien Egron, imprimeur de S. A. R. Monseigneur le Dauphin, rue des Noyers, n° 27, 1825.

aura bientôt complètement disparu ; mais son nom vivra dans la mémoire de son peuple, et elle sera vraie longtemps encore l'inscription gravée sur son tombeau : *In omni ore quasi mel edulcabitur ejus memoria.*

M. Courtais, dans les trente dernières années de sa vie, a travaillé, dit-on, à la formation de plus de cent prêtres. On n'attend pas de nous que nous les énumérions tous ; il serait difficile d'en connaître les noms. Et pourtant ne serait-il pas à désirer qu'on pût les réunir tous et les conserver, comme un livre d'or, dans ce vieux presbytère de Maisdon, qui « transmettra aux générations futures de nombreux souvenirs, parmi lesquels le plus précieux sera celui du collége Courtais, qu'il a abrité dans sa modeste enceinte[1] ».

Nous pouvons cependant nommer quelques-uns de ces prêtres ; ce sont : MM. Sécher, curé de Maumusson ; Pineau, curé-prieur de Saint-Etienne-de-Corcoué ; François Cormerais, curé de Vertou ; Baudeloche, Leroy, Rabaud et Poisson, prêtres dans le diocèse de la Rochelle ; Arnaud, curé de Frossay ; Baron, Duranceau, Brillouet ; Chiron, curé de Saint-Père-en-Retz ; Grelier, curé de Saint-Mars-la-Jaille ; Richard, curé de Vallet ; Maillard, curé de Rezé ; Fonteneau, curé du Loroux-Bottereau ; Fonteneau, curé de Remouillé ; Grégoire, curé de Machecoul ; Bouyer, curé de Saint-Donatien ; Leray et Caillé, missionnaires diocésains de Saint-François-de-Sales ; Caillé, prêtre de Saint-Sulpice ; Letourneux, curé de Saint-Hilaire-du-Bois ; Bérué, curé de Grand-Champ ; Galon, prêtre à Saint-Similien ; Perdriau, curé de Couffé ; Grasset, curé de Sautron ; François Courtais, curé de Maisdon, après son oncle ; Fierabras, curé du Clion ; Héry, curé de Doulon ; Métaireau, curé de Couffé ; Ollive ; Arlais, curé du Pin ; Delalande, professeur au petit-séminaire de Nantes ; Perraud, curé de Campbon ; Thuaud, aumônier à Saint-Gildas-des-Bois ; Perrion, petit neveu de M. Courtais, curé de la Bernerie ;

[1] *Notice*... par M. Petit des Rochettes.

Leroy, mort diacre; Lefrère, fondateur de *l'œuvre des ramoneurs*, à Nantes; Gandouin, ancien vicaire de Crossac; Hillereau, curé de Nozay, précédemment vicaire général de son cousin Mgr Hillereau, à Constantinople; Guihal, chanoine honoraire, directeur du collége et curé de la paroisse de Chauvé; Gouraud, chanoine et vicaire général de Luçon; Blanchard, chanoine honoraire, supérieur du collége de Machecoul, puis de celui de N.-D. des Couëts; Allard, doyen du chapitre de Nantes;

Tous les prêtres que nous venons de nommer sont allés rejoindre dans l'éternité le vénérable curé de Maisdon. Parmi ceux qui vivent encore, nous pouvons nommer un de ses paroissiens, M. Guibert, chanoine honoraire, ancien curé de Vieillevigne, et deux de ses petits-neveux, M. Courtais, ancien curé de Couëron, rentré dans le diocèse d'Angers d'où il est originaire, et M. Merlaud, curé du Pallet[1].

ABBÉ RICORDEL.

(*A suivre*).

[1] Par ses grandes qualités et les immenses services qu'il a rendus au diocèse de Nantes, M. Courtais a mérité mieux que cette simple et courte notice. Un de ses anciens élèves, M. l'abbé Allard, doyen du chapitre, l'avait compris, et guidé par son cœur reconnaissant autant que par ses souvenirs et les notes qu'il avait recueillies, il allait sans doute tracer un portrait ressemblant de son premier maître. La mort ne lui a pas permis d'achever son œuvre. Plusieurs personnes ont déjà exprimé l'espoir que ce travail serait complété et mis au jour. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un travail à compléter, mais d'un travail à faire, M. Allard n'en ayant pas commencé la rédaction. C'est surtout à l'aide des documents transmis au vénérable chanoine que nous avons esquissé cette étude; toutefois, nous comprenons que cette ébauche ne suffit pas à payer la dette que le diocèse de Nantes a contractée envers ce bon et digne serviteur. Peut-être essaierons-nous un jour de faire mieux, et c'est dans cette intention que nous prions les personnes qui liront ces lignes et qui posséderaient quelques documents sur le respectable curé de Maisdon, de vouloir bien nous les communiquer. — Depuis que ces lignes ont été écrites, Dieu a rappelé à lui MM. Guibert et Merlaud.

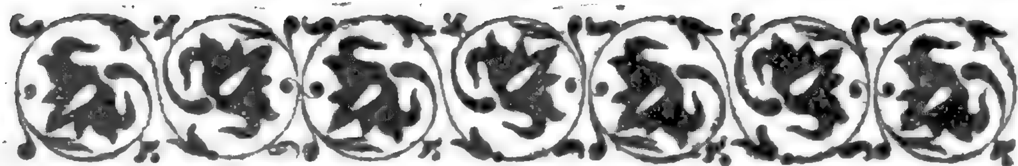

HISTOIRE DE CINQ TABLEAUX

DE JEAN COUSIN

Habent sua fata picturæ.

Le Cinquantenaire de la Société archéologique de Touraine est une véritable fête régionale, qui vaut aux provinces limitrophes les avantages d'une exposition rétrospective d'art. Rien n'a été épargné pour donner à celle-ci un vif intérêt, et nous engageons fortement les amateurs à visiter cette exposition, qui se distingue par la méthode rigoureuse de son organisation et par un choix d'objets de premier ordre. L'art tourangeau, auquel il a été fait une large place — nous ne saurions nous en plaindre, — est représenté notamment par les œuvres de calligraphie, si remarquables à l'époque de Charlemagne, et par les tapisseries et soieries, qui ont fait de Tours la rivale de Lyon. et forment ici comme le cadre d'une belle collection de tableaux. Laissant à d'autres la tâche délicate de présenter au public les trésors que renferme cette exposition, nous allons droit à cinq petits tableaux de Jean Cousin, peu entourés de la foule, mais goûtés des délicats ; nous voulons esquisser leur histoire communément ignorée, d'après les papiers de famille de leur propriétaire, M. O. Bouvyer, qui est un descendant du grand Maître français.

I

L'Italie, le pays privilégié du soleil et des arts, avait eu ses Raphaël, ses Michel-Ange et ses Léonard de Vinci, et la France, le sol où se rencontrent et s'harmonisent le plus parfaitement les manifestations diverses du génie humain, vivait encore sur les traditions de l'art gothique. Les miniatures de Jean Fouquet avaient éclairé d'un rayon, inconnu jusque là, la pensée et la palette de nos artistes, mais le grand art n'avait pas chez nous de lettres de naturalisation. Des peintres italiens avaient apporté avec eux des tendances fâcheuses et, sur les pas du Rosso, l'école de Fontainebleau allait mettre en vogue le goût brillant, mais factice, qui manque de la naïve simplicité, cachet propre des grandes œuvres. Il était réservé à Jean Cousin de s'approprier l'élan donné par la Renaissance italienne et de le diriger au profit de l'école française, en le maintenant dans les traditions nationales, de toute la puissance de son génie lucide, mâle et résolu.

Le nom de Jean Cousin remplit le seizième siècle, de l'aurore au couchant. Le célèbre artiste naquit au village de Soucy, près de Sens, vers l'an 1500[1]. De bonne heure, sous

[1] On n'est pas d'accord sur l'époque de la naissance et de la mort de Jean Cousin. Quelques-uns prétendent qu'il est né en 1492; d'autres le font naître en 1500 ou 1501.

Cette opinion, qui est confirmée par les titres de famille, nous paraît devoir être admise. Pour ce qui est du décès, la divergence n'est pas moins grande. Un certain nombre d'auteurs ont écrit que l'artiste mourut en 1560, entre autres Balthazar Taveau, l'auteur de l'*Histoire de Sens*, dont le manuscrit copié et revu par Maulmirey, échevin de cette ville en 1572, et possédé naguère par M. Quantin, archiviste de l'Yonne, rapporte qu'il mourut le..... jour de...... MDLX, « aussi riche de nom que de bien. » — Mais il faut remarquer que cette mention tout à fait vague est en contradiction formelle avec des pièces authentiques. Les comptes de Fontainebleau, de 1563, mentionnent « une pierre de marbre » à Jean Cousin ; on sait que le maître ma-

le toit paternel, qui était modeste, il montra d'étonnantes dispositions pour le dessin ; bientôt les divers genres par lesquels la main de l'homme traduit l'expression de la pensée, du sentiment et du beau, lui furent également familiers. A l'instar des Michel-Ange et des Léonard de Vinci, auxquels on l'a comparé, Cousin dépassa tous ses contemporains dans la peinture, la gravure et la statuaire ; comme ces maîtres, joignant la théorie à la pratique, il écrivit de remarquables traités sur le dessin et la perspective. Son génie lui valut l'honneur de succéder en France à Léonard de Vinci, et d'occuper la charge de peintre royal, près de François Ier et des rois qui suivirent.

Le talent de J. Cousin lui assura en outre de brillantes alliances. Il épousa Marie Richer, dont le père était en faveur auprès de François Ier et fut ambassadeur en Danemarck. L'artiste, ayant eu la douleur de perdre sa femme, se remaria à Christine Rousseau, fille du lieutenant-général au baillage de Sens. La mort lui ravit encore cette seconde compagne et, vers 1537, Cousin épousa Marie Bouvyer.

La famille Bouwyer (comme on écrivait d'abord) est originaire d'Outre-Manche où elle a encore de nobles représentants. Un de ses membres, nommé Jean, vint en France sous Charles VIII, entre les années 1420 et 1430, c'est-à-dire à l'époque décisive de la lutte qui durait depuis plus de cent ans. Il se fixa en Bourgogne, dans le voisinage de Sens,

niait également bien le ciseau et le pinceau. La même année, J. Cousin exécuta, moyennant 720 livres, les décorations pour l'entrée de Charles IX à Sens. Enfin un des tableaux du Maître que nous nous proposons d'étudier, et qui offre toutes les garanties d'authenticité, porte la date 1582, de la main de l'artiste. Ces preuves trouvent une confirmation éclatante dans les papiers de famille et les *Mémoires* laissés par les descendants même de Jean Cousin, dont les premiers avaient bien connu la fille du peintre. Félibien a écrit avec discrétion : « Il m'a été impossible de savoir en quelle année il est mort, seulement qu'il vivait en 1589, véritablement fort âgé. » D'après les papiers de famille, il mourut en 1590, à Paris, dans une « maison sise en la rue Desmarets. » Un auteur a prétendu que Cousin fut inhumé dans la salle basse de la SAINTE-CHAPELLE, près de laquelle se serait trouvé son atelier. C'est aux registres paroissiaux qu'il appartient de résoudre cette question.

et acquit la propriété de Monthard, au village de Soucy. A sa mort, en 1470, Jean laissa son domaine à son fils Henri qui se maria deux fois. De son premier mariage, Henri Bouvyer eut deux garçons, Etienne et Henri, deuxième du nom ; ce dernier, qui épousa Marguerite de la Hache[1], avait cessé de vivre en 1542, et c'est l'aîné qui hérita du fief patrimonial lors du décès du père, arrivé en l'année 1525. Disons de suite que Etienne Ier, seigneur de Monthard eut lui aussi deux fils, Simon Ier, mort en 1590 au siége de Sens conduit par le roi de Navarre, et Etienne II qui s'alliera avec la fille de Cousin et auquel nous reviendrons. De son second mariage, Henri Ier eut un garçon et une fille ; le fils, Jean II, devint curé de Coucy, chanoine de Sens, et mourut le 15 avril 1585; la fille, appelée Marie, est précisément celle qui donna sa main à Jean Cousin.

Les visites fréquentes et sans doute aussi le séjour de l'artiste au manoir de Monthard, ont porté les biographes à penser que Cousin naquit au château de Monthard[2]. Il est certain qu'il vint plus d'une fois au castel et même le décora de vitraux, après que l'édifice eut été rebâti sur un plan plus

[1] Dans sa vie des peintres, Félibien dit que Jean Cousin fit, sur vélin, le portrait de Marguerite de la Hache, femme d'Henri Bouvyer. La famille le conserva longtemps avec un culte jaloux et, à ce propos, l'un de ses membre. M. Charles-Octave Bouvyer, a écrit :

« Je possédais aussi ce portrait, en miniature, de forme ovale et de grandeur de bracelet ou de médaillon de cou. Il était extrêmement curieux pour le costume et surtout admirable par la fraîcheur et la vie de la figure, et pour la conservation et la vivacité étonnante depuis un temps si considérables Au-dessous du nom de Marguerite de la Hache écrit derrière sur le vélin, on lit qu'elle décéda le 1er décembre 1564. La coiffure et l'habillement annonçaient l'opulence, mais l'état de son mari m'est absolument inconnu. Il a malheureusement été perdu ou plutôt volé lors de l'apposition du sequestre, en 1792, dans mon cabinet, à l'époque de mon émigration, et j'ai eu le chagrin de ne plus le retrouver à mon retour en France, en 1819. Je l'avais fait mettre dans un petit cadre de bois doré ovale, soutenu dans sa partie supérieure par un nœud de même ; il était attaché dans ma bibliothèque. » — *Papiers de famille* communiqués par M. Octave Bouvyer, receveur principal des contributions en retraite, à Tours.

[2] Ch. Blanc, *Histoire des Peintres*. — Horsin Déon, *De la conservation des tableaux*, p. 133. — Miel. *Galerie des grands hommes*, Jean Cousin, p. 7.

vaste. Mais il est probable que ses parents habitaient dans une ferme attenant au fief de Monthard et que Jean Cousin y vit le jour, et non pas dans le bâtiment qui, depuis plus d'un demi-siècle, appartenait à la famille Bouvyer.

Cousin eût-il des enfants de sa première femme, Marie Richer, et de sa troisième épouse, Marie Bouvyer? Peut-être; mais on ne lui connait pas de rejetons de cette souche, et nous n'avons point à étudier ici cette question qui est étrangère à notre sujet. Un fait incontestable, c'est que sa seconde femme, Christine Rousseau, réjouit le cœur de l'artiste en lui donnant une fille qui reçut au baptême le nom de Marie. Sans doute le grand peintre eût préféré un garçon auquel il pût passer sa riche palette et qui eût continué la gloire de son nom et de ses œuvres, mais du moins il légua à sa fille le patrimoine le plus enviable, celui d'une existence toute de génie et d'honneur, car selon le témoignage d'un contemporain, le maître « mourut plus riche de nom que de biens[1]. »

Ce patrimoine ne devait pas sortir du cercle de la famille; le 5 septembre 1552, Cousin avait la joie de marier sa fille bien-aimée à son neveu, Etienne Bouvyer II. Six enfants vinrent égayer ce foyer domestique et apporter un rayon de soleil au front du grand-père qui se chargeait de rides vénérables[2]. A son tour l'aîné des fils, Jean III, demanda et obtint la main de Savinienne de Bornes que nous ne tarderons pas à retrouver aux côtés de son mari. Savinienne était fille de Guy

[1] B. Taveau, *Hist. de Sens*, ms.

[2] Etienne Bouvyer II, avec lequel Cousin fut toujours très lié, s'était laissé séduire par les doctrines de la Réforme; sa demeure fut saccagée et lui-même courut quelque danger, lors des représailles exercées contre les huguenots de Sens par les catholiques de cette ville, en 1562. Etienne mourut le 2 décembre 1612, non sans revenir au catholicisme, que ses six enfants et leurs descendants n'abandonnèrent jamais. Ajoutons que le protestantisme fut aussi embrassé par une petite nièce de Cousin, Rachel, fille de Simon Bouvyer, qui fut tué le 1er mai 1590 en combattant contre Henri IV, qui assiégeait Sens. Sa femme, Jeanne Ferrand, se fit huguenote ainsi que sa fille, Rachel; après la mort de son père, Rachel épousa le protestant Ezéchiel Boucher, alliance qui amena la ruine d'Etienne II et la vente du domaine de Monthard.

de Bornes, écuyer, seigneur de la Bastie et gouverneur du château de Villeneuve-l'Archevêque ; elle était proche parente de Pierre de Bornes, l'un des quatorze notables tués, le 1er mai 1590, au siége de Sens ; vers 1760, il existait encore deux personnes de ce nom et de cette descendance. Nous avons hâte de quitter ces détails généalogiques, d'ailleurs nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre, pour arriver aux tableaux de Jean Cousin.

II

L'œuvre du maître se compose en grande partie de sujets peints sur verre, et l'on sait si, dans ce genre, il a conquis le premier rang. La Bourgogne montrait jadis avec fierté les belles verrières, dans lesquelles la puissance du dessin rivalise avec l'éclat du coloris. Beaucoup d'entre elles ont été détruites, et ce n'est point ici le lieu de reprendre le groupement des œuvres de l'artiste, fait par M. Ambroise Didot dans son *Etude sur Jean Cousin*. Qu'il nous suffise de signaler, parmi les verrières qui sont certainement de la main de Cousin, celles de la chapelle de Vincennes où sont figurées l'*Approche du Jugement dernier* et l'*Annonciation de la Vierge*. Peut-être faut-il reconnaître que le travail des vitraux n'a pas été favorable au développement de notre école de peinture au seizième siècle : l'éclat métallique et diaphane que l'artiste était obligé de donner à ses personnages, remplaça les tons de chair et la morbidesse de la vie, tandis que le dessin cessait d'être fouillé et que l'intention allait se substituer à l'observation et à la franchise du modèle. Mais Jean Cousin sut préserver son vigoureux talent des atteintes fâcheuses qui se font sentir chez presque tous les peintres, ses contemporains : le génie n'a-t-il pas des ailes qui l'élèvent

dans la sphère supérieure et le maintiennent en dehors du courant des idées et des préjugés, des vues et des travers de la foule? Sans parler de ses autres œuvres, il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler les deux tableaux le *Jugement dernier* et *Eva Pandora*, peints le premier sur toile et le second sur bois : dans celui-là, que de puissance et d'originalité de conception, quelle hardiesse et quelle science d'exécution ! dans celui-ci, quelle merveilleuse alliance de la grâce la plus achevée et de la simplicité la plus aimable ! Le *Jugement* composé pour l'église des Minimes de Versailles, est aujourd'hui au musée du Louvre ; l'*Eva*, qui a dû orner tout d'abord le château de Monthard, est actuellement la propriété de M. Chaulay, à Sens. Nous inclinerions à voir dans *Eva* le portrait de Marie Bouvyer, de même que l'artiste s'est représenté dans un personnage du *Jugement*.

Au témoignage des contemporains, le maître peignit un bon nombre d'autres portraits ; malheureusement la plupart ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Du moins en est-il encore cinq qui jouissent d'une parfaite authenticité ; exposés naguère à Agen et à Paris, ils forment en ce moment une des principales attractions — et elles sont nombreuses — de l'Exposition rétrospective de Tours. Les artistes ne peuvent nous en vouloir d'attirer leur attention sur ces portraits de famille, et les critiques d'art ne nous sauront sans doute pas mauvais gré d'avoir raconté, d'après des notes sûres et inédites, la fortune et les hasards courus par ces chefs-d'œuvre. Un chant du Tasse ou de Milton trouve des commentateurs empressés qui s'évertuent à ne rien perdre de ce qui concerne le maître : pourquoi l'œuvre de Jean Cousin, le prince de la palette française au XVI^e siècle, ne jouirait-elle pas, j'allais dire du même privilége, si ce n'était un droit du génie d'attirer tout à lui ?

Ces portraits figurent le beau-frère de Cousin, le chanoine Jean Bouvyer, sa fille Marie, son neveu et gendre Etienne Bouvyer II, son petit-fils Jean Bouvyer III, avec la femme de ce dernier, Savinienne de Bornes ; ils sont peints à mi-corps

sur bois et à l'huile ; leur dimension, presque carrée, est de cinquante centimètres de haut sur quarante centimètres de large. Jehan Bouvyer II, curé de Soucy et chanoine de Sens, beau-frère et ami de Jean Cousin, est vêtu d'une soutane noire, la tête couverte d'un bonnet carré, aplati sur le sommet, et le menton rasé ; la main droite tient un livre rouge, sur lequel la gauche est appuyée. Ce portrait, cité par Félibien dans sa *Vie des peintres*, est le plus remarquable pour la vérité et la perfection du dessin.[1] Etienne Bouvyer porte une sorte de soutanelle noire, avec col blanc et serré ; une petite toque noire, penchée du côté droit, recouvre des cheveux noirs et courts, il a les moustaches et la barbe en pointe, dans la main droite il garde une branche d'arbuste qui ressemble à l'olivier. Marie Cousin, fille de Jean Cousin et femme d'Estienne II, est habillée de noir, la tête entourée d'une sorte de coiffe d'étoffe de même couleur qui, aplatie et rabattue sur le front et les tempes, pend par derrière en forme de voile ; elle a les cheveux blonds, la poitrine couverte d'un fichu blanc plissé et froncé autour du cou ; elle tient dans la main droite, par une anse passée dans l'index, un petit panier à ouvrage d'osier ou de paille ; elle porte au doigt une bague et deux anneaux d'or, dont un rehaussé d'une petite pierre.

Le fils d'Etienne et de Marie Cousin, Jean Bouvyer III, a la tête nue, le front large et élevé, les cheveux châtains, la

[1] Suivant les *Mémoires* de M. Octave Bouvyer, « il y avait autrefois, dans la sacristie de l'église de Soucy, une croisée sur laquelle J. Cousin avait peint le portrait de Jehan Bouvyer II, d'abord curé de Soucy, puis chanoine de la cathédrale de Sens. Ce pieux ecclésiastique avait fait à ces deux églises plusieurs fondations et dons, selon les titres des années 1576 à 1594, notamment à la cathédrale, d'une grande chasse d'argent, sur laquelle il était représenté en relief, dans la même position que sur le vitrail, avec ses armes et une inscription indicative ; elle a été la proie des révolutionnaires, lors de la spoliation du riche et précieux trésor de cette antique métropole. J'avais, ajoute-t-il, plusieurs fois vu ce vitrail dans ma jeunesse. Ce bienfaisant pasteur y était peint presque de grandeur naturelle, en surplis, les mains jointes et à genoux, aux pieds de Jésus-Christ sur la croix, son bonnet carré et l'écusson de ses armes posés à terre. Je suis retourné exprès à Soucy en 1821, pour revoir ce vitrail ; j'ai eu le chagrin de n'en plus retrouver aucun vestige. »

barbe blonde et rase, les yeux bleus et légèrement bordés de rouge, « comme d'une personne qui avait la vue tendre. » Il est vêtu d'une sorte de soubreveste noire, à manches larges, plissées et tailladées à la partie supérieure, avec deux collets de toile blanche d'inégale finesse, rabattus en pointe sur le haut de la poitrine. A la différence des autres portraits, ce tableau a les angles décorés de fleurons en grisaille, semblables à ceux dont J. Cousin faisait un si fréquent usage dans ses vitraux; en outre, à la droite de la tête, paraissent les armoiries de Jean III, telles qu'elles étaient au vitrail de Soucy, au bas du portrait de Jehan, son grand oncle, et sur la châsse donnée par lui; enfin au-dessus du cartouche est peinte la date 1582. Quant à Savinienne de Bornes, femme de Jehan III, elle est coiffée en cheveux blancs fort touffus, « crêpés sur la face », rabattus sur le haut du front et surmontés d'un ruban noir qui descend en pointe sur le milieu de la tête ; elle porte au cou un collier et une petite croix de jais ; sa robe noire est à manches tailladées dans le haut du bras,et coupée carrément sur la poitrine, qui est couverte d'un fichu blanc. Ses armes particulières sont également peintes, mais du côté gauche, dans un écu losangé ; la cordelière qui entoure le blason, aura été ajoutée après la mort de son mari auquel elle a survécu. Ce tableau est entouré d'une sorte d'ovale, formé par un contour grisâtre mais sans fleurons.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces portraits les tons veloutés du chef de l'école vénitienne, ni la grâce enjouée de Paul Véronèse. Ils se distinguent par le caractère général que l'on remarque dans le *Jugement dernier*. Une grande sobriété dans le dessin et le coloris, des contours nettement accusés au point de paraître un peu secs, des carnations sans recherche d'effet de façon même à sembler un peu monochromes, en un mot de la vérité et de la simplicité, telles sont les qualités qui brillent dans ces portraits de famille. Pour ne pas avoir su faire la part des retouches et pour s'en être rapporté à des photographies prises, non sur les originaux

mais sur de mauvais dessins, quelqu'un a pu mettre en doute l'authenticité des tableaux ; mais le doute s'évanouit en face des œuvres mûrement étudiées. Un critique, justement apprécié, a écrit que ces portraits « fermes, naïfs et vrais comme ceux de Clouet, révèlent les qualités de l'ancien art français ; ils nous montrent Jean Cousin correct et scrupuleusement copiste de la nature, ennemi de toute convention et fort éloigné de ce sentiment noble et élevé, mais devenu banal, qui caractérise l'art ultramontain[1].

Le lecteur connaît maintenant le sujet et le caractère des tableaux de Jean Cousin : il nous reste à les suivre, de l'atelier de l'artiste jusqu'à la demeure de leur propriétaire actuel, M. Octave Bouvyer, rue de la Psallette, à Tours.

III

A la mort de Jean Bouvyer, curé de Soucy, en 1555, son portrait passa naturellement aux mains de son neveu, Etienne Bouvyer II, époux de Marie Cousin. Lorsque la fille de Jean Cousin décéda en 1626, son portrait, avec ceux de son mari et de son oncle, devinrent la propriété du fils aîné, Jean Bouvyer III, ou tout au moins de sa femme, Savinienne de Bornes, car il paraît que le mari mourut plusieurs années avant elle. Ce précieux patrimoine, enrichi des portraits de Jean et de Savinienne, fut ensuite recueilli par leur fils, Etienne Bouvyer III (1600-1690) qui épousa, en 1628, Edmée Luyson. Claude Bouvyer, né de cette dernière union, se plut à réunir et à rédiger les souvenirs de sa famille, au premier rang desquels il plaçait tout ce qui avait rapport au grand artiste. La tâche était d'autant plus facile et offrait d'autant

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1866.

plus de garantie de vérité que son père avait intimement connu Marie Cousin, et que lui-même ne vint au monde que douze ans après la mort de la fille du Maître. Ce sont ces notes, transmises de génération en génération en même temps que les portraits, qui servirent de documents certains à l'un des petits-neveux pour la rédaction des *Mémoires*.

Notes et portraits, se prêtant une mutuelle garantie de propriété et d'authenticité, furent transmis à Claude-Octave Bouvyer (1689-1776), fils de Cosme Bouvyer et d'Elisabeth Poncy. Claude se maria deux fois, mais nous n'avons à nous occuper ici que de son premier mariage, contracté en 1713 avec Marguerite Le Riche. Celle-ci lui donna un fils, Claude-Charles Bouvyer, écuyer (1723-1785), qui s'unit, en 1754, à Madeleine-Simone de Saint-Pierre. De Claude-Octave les portraits vinrent à Claude-Charles qui les légua à son fils, Charles-Octave Bouvyer. Né en 1755, Charles épousa, à l'âge de vingt-trois ans, Noël-Marie Blanchet et occupa à Sens, où ses ancêtres avaient continué de résider, un poste de receveur général des gabelles. Héritier vigilant des traditions et des objets de famille, Charles-Octave consigna ses souvenirs sur un registre considérable, et c'est à ce volume demeuré aux mains de son petit-fils Louis-Octave Bouvyer, que nous devons les détails précis et rigoureusement exacts, qui précèdent et suivent, sur l'odyssée des tableaux, en particulier depuis le commencement de la période révolutionnaire jusqu'au moment présent.

Les descendants de Jean Cousin, avons-nous dit, se transmirent ces trésors avec un respect d'autant plus profond que c'étaient des œuvres du maître vénéré et des portraits de famille. Les critiques d'ailleurs ne perdirent pas ces œuvres de vue, et au dix-septième siècle, Félibien, pour lequel l'histoire des arts n'avait presque pas de secrets, écrivait : « On voit encore dans la ville de Sens plusieurs tableaux de sa main (J. Cousin) et quantité de portraits, entre autres celui de Marie Cousin et celui d'un chanoine nommé Jean Bou-

vier ». A son tour, quelque trente ans plus tard, de Piles en eut connaissance et c'est d'eux qu'il disait en 1699 : « On voit dans la ville de Sens quelques tableaux de sa façon (de J. Cousin) et plusieurs portraits[1]. »

Au dix-huitième siècle, les tableaux sont encore à Sens dans la famille Bouvyer dont l'un des membres va nous renseigner avec certitude. « Mon grand père Claude-Octave qui vécut quatre-vingt-sept ans et neuf mois, dit l'auteur des *Mémoires,* les avait reçus de ses ancêtres et toujours religieusement conservés. A sa mort, en 1776, ces cinq portraits étaient passés à mon père, l'aîné et le chef de la famille, mort en 1785, et enfin de lui à moi son fils unique. Leur authenticité est donc bien réelle. Ils ne sont jamais sortis de la famille, même pendant la tourmente révolutionnaire. » Mais comment ont-ils traversé cette période houleuse sans disparaître au milieu du naufrage de tant de choses précieuses ? C'est un point qu'il est d'autant plus à propos d'établir qu'on ne tarda pas à perdre la piste des tableaux dans le monde artistique ; quelques-uns allèrent même jusqu'à écrire qu'ils avaient passé la Manche[2]. Mais heureusement il n'en est rien : ils n'ont pas quitté le sol qui leur a donné le jour, et font le plus bel ornement du salon d'un descendant de Jean Cousin, dont nous avons déjà mentionné le nom. Voilà les points de départ et d'arrivée ; il importe de renouer les deux extrémités de la chaîne, car, indépendamment de l'examen des tableaux qui suffit à établir leur authenticité, il est intéressant de les suivre dans leurs pérégrinations. Nous y trouverons une preuve de plus que le chancelier Bacon avait bien raison de dire que si les œuvres de peu d'importance disparaissent dans le cours des âges, les travaux considérables surnagent et finissent par échapper au naufrage.

Charles-Octave Bouvyer avait reçu de ses ancêtres et nour-

[1] Félibien, *Histoire des Peintres.* — De Piles, *Abrégé de la vie des Peintres.*
[2] Clément de Ris, t. II, p. 35.

rissait fidèlement le culte de tout ce qui est noble et beau, l'amour de la Religion, de la Patrie et de la Famille. Il vivait à Sens, partageant ses loisirs entre les soins du foyer domestique et les relations d'amitié. La conservation des tableaux de J. Cousin ne tenait pas la place la moins large dans sa vie, toute d'honneur et de fidélité. — « Signalé, dit-il dans ses *Mémoires*, comme aristocrate par mon vote à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Sens au mois de mars 1789; m'étant ensuite déclaré otage de Louis XVI et de sa famille, au mois de juillet 1791, ce nouvel acte de dévouement me mit bientôt en butte aux persécutions des Jacobins de ma ville natale. Pour m'y soustraire, j'émigrai au mois d'octobre suivant; le sequestre fut mis sur mes biens et dans ma maison de Sens, dès le commencement de 1792; leur vente totale s'ensuivit promptement et opéra ma ruine entière et celle de ma famille. »

IV

Que vont devenir les portraits au sein de l'anarchie qui menace de tout envahir? — Rassurons-nous : Mme Bouvyer ne quittera ni la ville de Sens, ni sa maison. « Lorsque le District, continue l'auteur des *Mémoires*, fit l'inventaire de mon cabinet et de ma bibliothèque, ma mère et ma femme eurent l'adresse de faire observer que ces cinq tableaux, étant de vieux portraits de famille, ne produiraient aucun profit à la nation et les réclamèrent. Le bonheur voulut que les membres heureusement fort ignares et incapables d'apprécier ces tableaux, obtempérèrent à leur demande. » En 1799, ils étaient encore à Sens, en la possession de la femme de Charles-Octave Bouvyer, au témoignage de M. Tarbé, le

maire, qui écrivait : « On voit dans la ville de Sens plusieurs tableaux et quantité de portraits.... Nous en connaissons trois qui sont chez la citoyenne Bouvyer : le portrait de Jean Cousin exécuté par lui-même, celui du chanoine Jehan Bouvyer, et enfin celui de Marie Cousin, sa fille unique[1]. » Tarbé aura pris pour le portrait de J. Cousin, celui de son gendre, Etienne Bouvyer. Après avoir cité ce passage, Larousse[2] a donc tort d'ajouter que « ces portraits ont disparu. »

Le danger ouvre l'œil et rend prudent ; les tableaux de J. Cousin avaient couru un trop grand péril pour que Mme Charles Bouvyer ne les mit pas en lieu sûr. Aussitôt le départ des commissaires, elle les détacha du cabinet de son mari et les renferma dans une caisse de façon que personne ne put en avoir connaissance. Dans la suite, jugeant qu'ils seraient mieux gardés chez ses enfants, elle demanda à sa fille Anne et à son gendre Jean Duclos, installés à Paris, de les recevoir chez eux. La maison avait changé, mais le culte pour les portraits du Maître demeura le même.

Cependant le calme était revenu dans notre pays ; Charles Bouvyer, qui avait vécu en Allemagne, au prix de lourds sacrifices dont il a confié le curieux récit à ses *Mémoires*, rentra en France au mois de mai 1819. Un de ses premiers soins fut de s'informer de ses tableaux ; quelle douce joie pour lui de les retrouver chez son gendre sans qu'ils aient eu à subir la moindre avarie ! Cependant sa femme avait reçu en héritage un domaine situé sur les bords de la Loire, commune de Vouvray, près de Tours, et appelé le Petit-Bois. Charles Bouvyer vint s'y fixer dans la solitude, emportant avec lui le trésor dont il avait été trop longtemps privé. Au Petit-Bois, comme à Sens, et cette fois sans redouter la perspective d'une saisie ou d'une spoliation, il installa dans son cabinet les portraits de ses aïeux, faits par le plus illustre d'entre tous. C'est dans cette retraite qu'il rédigea les

[1] *Almanach de Sens* (1799), p. 193.
[2] *Dictionnaire*, édit. 1869.

Mémoires auxquels nous avons fait plusieurs emprunts, et qui contiennent d'intéressants détails sur la période révolutionnaire et la vie des émigrés, aussi bien que sur l'état des esprits sous la Restauration. Au soir de sa vie, faisant un retour sur la fortune des portraits, Charles Bouvyer se plut à dire et à écrire, comme résumé absolument sincère de leur histoire tour à tour pacifique et tourmentée : « Leur authenticité est donc bien réelle. Elle était en outre constatée par d'anciennes notes, collées derrière les tableaux et indicatives des noms de chaque portrait. Vu leur état de vétusté et de détérioration, j'y en ai substitué de nouvelles plus détaillées après les avoir fait nettoyer et placer dans des cadres de bois brun, semblables à ceux dans lesquels ils étaient autrefois et qu'on avait enlevés pour pouvoir les cacher et emballer plus facilement[1]. »

Outre sa fille Anne, dont il a été question, M. Bouvyer avait encore deux autres enfants : Eloïse, née en 1780 et mariée à M. François Grégoire, et Jean-Baptiste-Octave Bouvyer, né en 1782 et qui avait épousé en 1809 Louise-Sophie Mulet. Tout naturellement, d'après les traditions domestiques, c'est à ce dernier que devaient revenir les tableaux. Sentant ses forces s'affaiblir, — il avait soixante-dix-huit ans, — M. Charles Bouvyer fit, le 13 décembre 1833, son testament dans lequel on lit :

« Je lègue à mon fils tous les portraits de famille peints sur bois ou au pastel, celui de Jean Cousin gravé (estampe d'Edelinck) et la vue de la maison de Soucy qui nous a appartenu et qui a été bâtie par lui, et les deux portraits de saint Pierre et de saint Paul à cadre octogone ; tous objets transmis depuis plusieurs générations à l'aîné de la famille[2] ».

[1] M. A. Didot a donc eu tort d'écrire : « ces portraits sont conservés dans leurs anciens cadres en bois simple ; derrière chacun d'eux est écrit, par Cosme Bouvyer, né en 1652, les noms et qualités du personnage peint par Jean Cousin. » — *Etude sur Jean Cousin*, p. 59.

[2] Papiers communiqués par la famille Bouvyer.

Enfin dans ses *Mémoires* il jugea à propos de mentionner de nouveau sa volonté expresse, en ces termes : « On remettra à mon fils (Jean-Baptiste-Octave) mes portraits peints ou gravés, tous autres portraits de famille peints sur bois ou au pastel.... transmis depuis plusieurs générations à l'aîné de la famille. »

Jean-Baptiste Bouvyer, qui occupa une charge importante dans le service des contributions indirectes, eut huit enfants dont quelques-uns moururent en bas âge. L'aîné, Louis-Octave, né en 1810 épousa, en 1843, Zoë-Léonie Herpin, d'une très honorable famille de Touraine, qui lui donna quatorze enfants. Après avoir exercé les fonctions de receveur principal des contributions indirectes à Agen, M. Louis-Octave Bouvyer occupa le même poste à Tours. Et maintenant semblable aux patriarches de la Bible, il a la joie de voir sa vieillesse entourée de l'amour de sa digne compagne, de la couronne d'honneur de ses nombreux enfants et petits enfants, et des sympathies universelles. Mais aussi, fidèle à donner l'exemple du respect pour les ancêtres, le dernier des héritiers de Jean Cousin enveloppe les œuvres du maître d'un culte que les années n'ont fait qu'accroître ; il n'a d'égal que la religion qu'il a su inspirer à ses enfants vis-à-vis de ces portraits de famille, car il ne m'appartient pas de soulever ici le voile discret qui recouvre les autres vertus domestiques de ce charmant intérieur. Comment d'ailleurs accorder trop de vénération au génie qui, au dire d'un contemporain et d'un compatriote, « peintre fort gentil et excellent d'esprit, a montré par les belles peintures qu'il a délaissées à la postérité la subtilité de sa main, et a fait cognoistre que la France se peut vanter qu'elle ne le cède en rien aux gentils esprits qui ont été ès aultres pays[1] ? »

L.-A. BOSSEBŒUF.

Secrétaire général de la Société archéologique de Touraine.

[1] Taveau, *Histoire de la ville de Sens.* Ms.

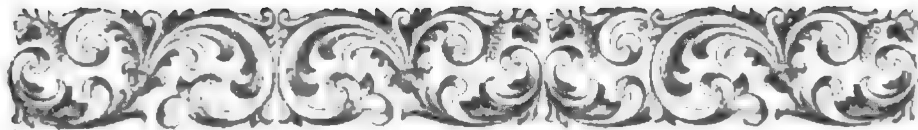

LE CLERGÉ

DU

DIOCÈSE DE NANTES

EN 1791

CHAPITRE Ier

Etat des esprits en 1790. — La Constitution civile du clergé. — Illusions et tendances de ses auteurs. — Son succès dans les classes moyennes dévouées à la Révolution. — Elle reste inappliquée pendant plusieurs mois — Premières mesures de l'Administration départementale de la Loire-Inférieure contre les prêtres soupçonnés d'hostilité aux innovations religieuses. — Décret du 27 novembre 1790 sur le serment. — Lettre du département au Comité ecclésiastique sur les difficultés entrevues. — Premières adhésions à la Constitution civile du clergé. — Brochures favorables et contraires. — Saisie du mandement de M. de la Laurencie, évêque de Nantes. — Proclamation du Département relative à la prestation de serment. — Les prêtres non remplacés autorisés à rester en fonctions par l'Assemblée constituante. — Démarche de l'Université de Nantes. — Prestation de serment à Nantes. — Discours de M. le curé de Sainte-Croix. — Nombreux refus de serment dans les campagnes. — Inquiétudes des administrations sur le maintien de l'ordre. — De l'état des esprits dans le parti opposé à la Constitution civile.

En faisant table rase de toutes les institutions de l'ancienne France, il était impossible que la Révolution ne rencontrât pas des adversaires parmi ceux dont elle blessait les intérêts. A moins de méconnaître les conditions de la nature humaine,

il faut convenir que le clergé et la noblesse avaient parfaitement le droit de regretter les privilèges qui contribuaient à leur bien-être et à leur considération. Tel était pourtant l'enthousiasme, qui soulevait alors les esprits et les cœurs, que l'on pouvait entrevoir le moment prochain où, sur le terrain de l'intérêt public, s'opèrerait la réconciliation des intérêts privés. Dans l'ordre de la noblesse, les plus mécontents s'étaient bornés à protester par l'émigration; et l'attitude paisible du clergé séculier et régulier montrait assez qu'il se résignerait au dommage apporté à ses intérêts temporels, quand l'Assemblée nationale vota la Constitution civile du clergé, destinée à devenir peu après le brandon de discorde le plus funeste qui ait jamais été jeté au milieu d'une société occupée à se reconstituer.

On dit quelquefois que les opinions transigent plus aisément que les intérêts; cela n'est pas vrai des opinions religieuses, et la guerre aux consciences ne profite jamais à ceux qui la font. Malgré ses rigueurs, la persécution commencée pour établir le culte constitutionnel, et continuée pour anéantir tous les autres cultes, sans même en excepter celui-là, ne réussit pas. C'est l'honneur de la vieille France catholique, que les victimes aient lassé leurs bourreaux. Mais, comme si le crime de la persécution était de ceux qui ne peuvent s'expier, on a vu, depuis cette époque, la Révolution en porter la peine, et il ne lui est pas plutôt donné de triompher un instant dans notre pays, qu'elle se trouve fatalement amenée à reprendre contre les catholiques les errements qui ont causé sa première défaite.

Il n'est pas étonnant que, dans une assemblée composée en grande partie d'hommes de robe, bercés dans les idées d'un gallicanisme exagéré, il se soit trouvé une majorité pour rêver l'établissement d'une église nationale. La manie de tout refaire, l'idolâtrie de la souveraineté populaire, la chimère de la symétrie, purent aussi n'être pas étrangères au succès d'un système où les ministres du culte recevaient

leur investiture du corps électoral, de la même façon que les autres représentants de l'autorité civile. On espérait, disait-on, introduire ainsi l'harmonie dans les diverses parties du corps social. C'était une des nombreuses illusions de ce temps-là, mais la pire de toutes consista à s'imaginer que le clergé et les fidèles de France accepteraient sans difficulté la rupture des liens qui les unissaient au Saint-Siège.

Il est plus difficile de s'expliquer comment tant de gens éclairés, sceptiques pour la plupart, se passionnèrent pour l'établissement du culte constitutionnel, à ce point que, pendant près de deux ans, il ne fut guère question d'autre chose dans les Sociétés populaires et les Administrations. La prétendue réforme n'avait rien pourtant qui fut de nature à séduire les âmes; les dogmes, et la morale catholique étaient conservés, et les changements ne portaient que sur certains points de la discipline ecclésiastique relatifs à l'institution des évêques et des prêtres. Comment les patriotes, — c'est le nom que se donnaient les partisans des réformes — arrivèrent-ils à se figurer que l'existence du nouvel ordre de choses pouvait être compromise, parce que les fidèles s'obstinaient à ne donner leur confiance qu'à leurs anciens pasteurs? Sans doute, il y avait chez eux une foi superstitieuse en l'infaillibilité de l'Assemblée constituante, et la Constitution civile du clergé leur parut une chose excellente, par la raison qu'elle émanait de législateurs qui avaient détruit l'Ancien Régime, mais il semble que l'opposition qu'ils rencontrèrent aurait dû éclairer des gens intelligents sur les dangers de l'innovation, et ce fut tout le contraire qui arriva, ainsi qu'on le verra dans le cours de ce travail.

L'espérance de ceux qui avaient cru que la Constitution civile serait aisément acceptée ne devait pas durer longtemps. La discussion qui avait eu lieu à l'Assemblée constituante avait déjà éclairé bien des gens, quand le Roi manifesta sa répugnance, en faisant attendre sa sanction qu'il ne donna que le 24 août 1790, plusieurs semaines après le vote définitif.

De toutes parts aussi, la loi avait soulevé des protestations, et c'est alors que l'on commença à s'apercevoir que, rédigée en vue d'une adhésion paisible du clergé et des fidèles, ses dispositions les plus importantes n'avaient pas le caractère impératif nécessaire pour s'imposer à tous, et que, pour la mettre en pratique, des articles additionnels étaient absolument nécessaires. C'est ainsi que pendant plusieurs mois la Constitution civile du clergé, bien qu'elle eût été promulguée, demeura à l'état de lettre morte.

Cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment et, dans la séance de l'Assemblée constituante du 5 novembre 1790, un membre mettait le comité ecclésiastique en demeure d'appliquer la loi ; il lui fut répondu qu'il ne tarderait pas à obtenir satisfaction.

Les administrateurs de la Loire-Inférieure, animés d'un zèle patriotique très ardent pour entreprendre sur le clergé, n'avaient, durant l'année 1790, pu trouver que deux occasions de le faire : ils avaient privé de traitements les prêtres qui avaient adhéré à une *Adresse à l'Assemblée nationale*, rédigée par le curé de Sainte-Lumine, et ils avaient détruit le chapitre de la Cathédrale et ceux des Collégiales ; de plus, irrités des résistances opposées par l'Evêque de Nantes à la suppression des paroisses voisines de la cathédrale, ils l'avaient dénoncé à l'Assemblée nationale, en la priant d'ordonner des poursuites contre lui.

Le décret qui donnait satisfaction à ceux qui demandaient la mise en pratique de la Constitution civile, fut voté le 27 novembre 1790[1]. Il assignait divers délais dans lesquels les ecclésiastiques fonctionnaires publics, devaient prêter le serment sous peine d'être déchus de leurs fonctions. Le Roi ayant, après une certaine résistance, consenti le 26 décembre à sanctionner ce décret, il devenait exécutoire, dans le département de la Loire-Inférieure, au milieu du mois de

[1] Duvergier, *Collection de lois*, II 59.

janvier 1791. Ajoutons qu'aux termes d'un autre décret, en date du 4 janvier[1], le serment devait être prêté purement et simplement, sans préambules, explications ni restrictions.

La crise de la prestation, ou plutôt du refus du serment, commença donc, dans la Loire-Inférieure, avec l'année 1791 ; elle devait durer longtemps, parce que l'obligation du serment, imposée d'abord aux seuls prêtres ayant charge d'âmes, fut étendue successivement à d'autres catégories d'ecclésiastiques, et même aux religieuses, et, aussi, parce qu'il ne fut jamais possible de pourvoir de prêtres assermentés toutes les paroisses du nouveau diocèse réduit exactement aux limites du Département.

Si les membres des diverses administrations avaient, à un certain moment, partagé les illusions des députés sur la facilité d'établir le nouveau régime ecclésiastique, ce moment était passé, et ils apercevaient clairement les difficultés de toutes sortes qui allaient se produire. Comme s'il eût dépendu du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale d'aplanir ces difficultés, le procureur syndic du Département lui écrivait le 11 janvier 1791 :

« Le délai de huit jours pour le serment prescrit, va s'ouvrir et devenir fatal contre les présents ; or, les vicaires généraux et les supérieurs du séminaire sont présents ; et, malheureusement, nous avons presque la certitude de leur refus de se conformer à la loi ; ils encourront donc la peine qu'elle a prononcée, c'est-à-dire la déchéance de leurs fonctions ; mais alors s'opérera une suspension totale de l'octroi des dispenses et des autres actes journaliers de la juridiction ecclésiastique. Le séminaire se trouvera sans chefs... Mais ce n'est rien encore. Si les curés s'obstinent pareillement à refuser le serment ; si leurs vicaires, trop dociles au mauvais exemple, les imitent ; si, pour les sacrements, les secours sont suspendus, si des moribonds... Je n'ose achever ; tant d'horreurs ne doivent pas être supposées,

[1] *Eod.* II, 142.

mais les choses sont possibles ; le remède sera de procéder à l'élection de nouveaux curés ; les nouveaux curés auront besoin d'une mission, et de qui la recevront-ils ? Il n'y aurait point de vicaires-généraux ; enfin, il n'y aura point d'évêque... déjà son nom et ses dispositions vous sont connues... On le dit à Pampelune. » Il y a lieu, ajoutait le procureur-syndic, de se demander si cette absence doit lui procurer le bénéfice du délai de deux mois que le décret accorde aux ecclésiastiques absents du royaume, ce qui reculerait d'autant l'époque de sa déchéance, et, par conséquent celle de la nomination de son successeur[1].

On lisait bien, dans certains journaux, que l'abbé de Bernis, ambassadeur à Rome, avait écrit que le Pape ne tarderait point à approuver la Constitution civile du clergé[2] mais l'attitude des évêques ne permettait guère d'accréditer sérieusement un pareil bruit. On louait aussi très haut le patriotisme de quatre bernardins de l'abbaye de Buzay venus au département protester contre « la rébellion des ennemis de la patrie et le refus inconcevable des évêques de prêter serment et offrir de remplir les fonctions curiales et vicariales, dans tous les lieux où le pouvoir civil... voudrait les leur confier[3]. » On répandait partout une brochure intitulée *Lettre à mes concitoyens des campagnes*, dans laquelle Pierre Mourain, l'un des administrateurs du département, exposait que l'évêque de Rome était un évêque comme les autres, et où il faisait ressortir les avantages temporels que curés et vicaires retireraient d'une répartition plus égale des traitements, qui atteindraient, pour les curés, le chiffre d'environ deux mille livres[4]. Tout cela était peine perdue et ne réussissait point à augmenter le nombre des partisans du schisme.

[1] Corresp. du procureur-syndic du Dép. f° 64 (*Arch. dép.*).

[2] *Journal de la Correspondance de Nantes* du 16 janvier 1791 p. 518.

[3] Dép. 15 janvier 1791 f° 3 (*Archives départementales*). Ces bernardins étaient Baudoin, Bresdon, Bourgoing et Lenseigne.

[4] Petit in-8° de 15 pages daté du 11 janvier 1791, signé M. Nantes A. J. Mallassis. Mourain devint député de la Législative en 1791.

Prêtres et fidèles, au contraire, lisaient avec avidité, et se passaient sous le manteau, les brochures imprimés à Paris chez Crossart et chez Guerbart, et surtout le *Mandement de Mgr l'évêque de Nantes, portant adoption de l'Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Boulogne sur l'autorité spirituelle de l'église.* « Nous vous présentons cet ouvrage, y disait M. de la Laurencie, avec d'autant plus d'autorité qu'il a été adopté par un grand nombre de nos confrères de l'épiscopat. » L'évêque de Boulogne, M. Asseline, avait en effet épuisé le sujet, et il était difficile de faire plus net et plus complet. Cet écrit de 36 pages in-4°, sorti des presses de Guerbart, imprimeur-libraire à Paris, se terminait ainsi : « Donné au Lude, où des circontances particulières nous ont obligé de nous retirer, le 25 novembre 1790. » Il était signé : Ch. Eutrope, év. de Nantes.

Il avait circulé pendant plusieurs semaines, échappant à tout regard profane, quand, le 14 janvier, il tomba aux mains d'un membre de la Société des Amis de la Constitution qui courut aussitôt le dénoncer à la Municipalité comme un libelle dangereux. Deux officiers municipaux, Lemeignen et Beaufranchet, se rendirent à l'évêché pour faire une perquisition qui amena la saisie de seize exemplaires. MM. Lemarié et de Billorgues, chanoines, et M. Langevin, secrétaire de l'évêché, durent subir un interrogatoire, duquel il résulta que M. de la Laurencie était bien l'auteur du mandement[1]. Le Conseil général de la Commune délibéra, et, « pénétré d'indignation contre ceux des ministres de la religion catholique qui se permettent de l'outrager, en répandant des maximes séditieuses, qui tendent à tromper et à égarer les fidèles », déçida que les deux écrits, (le Mandement et l'Instruction) seraient dénoncés à MM. les juges du tribunal de District, faisant défense à tous curés, vicaires, religieux, de les propager, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs

[1] Pièce originale (*Archive du greffe*).

du repos public[1]. » Presque au même moment ce mandement était dénoncé à Paris au Comité des recherches[2], et saisi à Paimbœuf, à la suite d'une perquisition chez le curé de la paroisse Saint-Louis, M. Donatien Delaville, devenu suspect aux yeux de la Municipalité, pour avoir, le dimanche précédent, fait connaître du haut de la chaire sa résolution de ne pas prêter le serment[3].

Une procédure fut commencée par le tribunal du District de Nantes; des curés, des supérieurs de couvents furent mandés au greffe pour y être interrogés : M. Coat, curé de Saint-Donatien, M. Lesourd de l'Isle, curé de Sainte-Radegonde, M^{me} Marie de la Bourdonnaye, supérieure de la communauté de Saint-Charles, le frère Josaphat, supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne, et même le père Sauveur (René Baudouin), gardien des Récollets, et M. Andrieux, curé de la Madeleine de Clisson, que leurs sympathies bien connues pour les idées nouvelles auraient dû mettre à l'abri du soupçon. L'évêque et son secrétaire, M. Langevin, furent décrétés de prise de corps pour ne s'être pas rendus à l'assignation. Toute cette procédure fut simplement comminatoire, car je n'ai point retrouvé de jugement qui ait statué sur le délit[4].

Le 15 janvier, on afficha une longue proclamation de l'administration du Département relative au serment qui allait être demandé à tous les prêtres exerçant des fonctions paroissiales. Les auteurs affectaient une confiance qu'ils étaient loin d'avoir... ; on y lisait : « Quelques personnes, alarmées de l'absence de l'Evêque de Nantes, ont pu remarquer avec inquiétude les menées sourdes et la distribution furtive

[1] Ordre du 14 janvier 1791. Signé du maire Kervégan. *Journal de la Correspondance de Nantes*. T. VII p. 515.

[2] Le 15 janvier. *Réimpression du Moniteur*, VII-138

[3] *Journal de la Correspondance* VII-518.

[4] Papiers de procédures du tribunal de District de Nantes (*Archives du greffe*). Comparutions 21 janvier 1791. — Décrets de prise de corps 9 février 1791.

d'écrits incendiaires décorés du titre de mandements, mais une juste confiance doit nous ranimer et dissiper ces frayeurs, qui seraient injurieuses à la saine partie du clergé. On doit éloigner jusqu'à l'idée d'un soupçon qui tend à compromettre les sentiments connus et le zèle patriotique de nos respectables curés..... Nous pensons qu'il leur tarde de faire, au pied des autels, en présence des fidèles et du Dieu de vérité, cet acte vraiment religieux et digne de la divinité, puisque c'est un hommage à la Patrie... croiront-ils que leurs consciences le réprouvent, comme un crime ? La conscience ! la religion ! prétextes, sacrés qu'on voudrait placer entre la loi et la désobéissance ! Mais c'est un abus sacrilège de mots, et cette excuse ne peut appartenir qu'à la mauvaise foi et à l'ignorance. »

Après une discussion sur la formule du serment, la proclamation continuait ainsi : « La religion n'est point en danger ; le peuple, prêt à mourir pour sa défense, ne s'armera pas pour la querelle de quelques hommes qui, dérobant le voile de cette vierge pure et céleste, voudraient en couvrir les visions, les faux scrupules de leur conscience, et peut-être les inspirations d'une honteuse cupidité. »

Toutefois, comme on ne pouvait espérer que tous les prêtres, sans exception, se conformeraient à la loi, les administrateurs rappelaient, en terminant, aux officiers municipaux qu'il était de leur devoir « d'empêcher qu'il fut dit ou fait aucune injure ou violence, même aux ecclésiastiques dissidents[1]. »

Cette proclamation était à la fois mensongère et hypocrite : mensongère, car la lettre, qui a été citée tout à l'heure, démontre que l'on savait très bien que les dispositions du clergé étaient très différentes de celles qu'on lui prêtait ; hypocrite, puisqu'en affectant de prêcher la modération envers les prêtres, qui feraient usage de leur liberté en

[1] Départ. L. 15 janv. 1791 f° 18.

refusant le serment, on les dénonçait à l'opinion publique comme de mauvais citoyens dont la résistance était inexcusable.

Le district de Clisson, effrayé des conséquences du mécontentement que la cessation de l'exercice du culte allait exciter parmi les populations qui l'entouraient, demanda à ce moment au Département « d'enjoindre aux recteurs et autres fonctionnaires » qui refuseraient le serment, de continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement. Un pareil ordre devant certainement encourager les refus de serment, il était naturel que le département blamât le district de Clisson de l'avoir sollicité, mais il était si évident qu'en fait les choses se passeraient ainsi, que cette administration, en déférant l'arrêté du district de Clisson à l'Assemblée nationale, déclara que, *malgré leur apparente nécessité*, il ne pouvait approuver de pareilles mesures[1]. »

L'Assemblée constituante fut plus libérale; elle comprit que l'exercice du culte ne pouvait être interrompu sans de graves inconvénients, et l'*Instruction sur la Constitution civile du clergé*, promulguée en forme de décret le 26 janvier 1791[2], décida qu'il ne fallait regarder comme perturbateurs du repos public que « ceux des prêtres qui, élevant autel contre autel, ne cèderaient pas leurs fonctions à leurs successeurs. C'est cette dernière résistance que la loi a condamnée, *jusqu'au remplacement l'exercice des fonctions est censé avoir dû être continué.* » Aux termes de l'*Instruction*, tous les prêtres non remplacés étaient donc autorisés à demeurer en fonctions, et comme c'est à peine si, dans la Loire-Inférieure, on pourra réussir à remplacer la moitié d'entr'eux, les autres seront fondés à se prévaloir de ce texte pour continuer l'administration de leurs paroisses.

La première, et l'on pourrait dire la seule adhésion collective à la doctrine du serment, fut celle de l'Université de

[1] Départ. L. 18 janvier 1791 f. 24.
[2] Duverg. *Collection de lois* II, 176.

Nantes. Le 21 janvier 1791, les membres des Facultés de théologie, de médecine, et des arts, ayant à leur tête le docteur Lefebvre, se présentaient à l'Hôtel-de-Ville, et étaient accueillis par un notable, remplaçant le maire absent.

« L'Université, dit le recteur, vient remercier publiquement l'Assemblée nationale de ses importants travaux sur la Constitution civile du clergé, et reconnaître que le régime, qui lui est prescrit, est littéralement celui que le divin fondateur du Christianisme lui avait assigné, et dont l'esprit d'ambition et d'intérêt l'avait détourné... »

« ... Ce n'est qu'avec la plus vive indignation que l'Université a appris les déclamations insensées et furieuses que se permettent des prêtres égarés par les regrets de la perte de leurs biens et de leurs privilèges, et elle se hâte de manifester son improbation... L'Université vient jurer d'être fidèle à la Constitution... »

Le serment des médecins importait peu, mais ce qui donnait à la démarche des membres de l'Université une grande importance, c'est que, dans le cortège du recteur, figuraient plusieurs prêtres, qui étaient, pour la faculté de théologie : MM. Delaville, curé de Sainte-Croix, et Lebreton de Gaubert, curé de Saint-Similien ; pour la faculté des arts : Lenoble, préfet de l'Oratoire, Desperel, professeur de logique, Lachaud, professeur de rhétorique, appartenant tous les trois à cette même congrégation. Le procès-verbal mentionne plusieurs autres professeurs de l'Oratoire, qu'il est inutile de nommer ici, parce que la question de savoir s'ils étaient engagés dans les ordres sacrés me semble fort douteuse.

Le notable donna lecture d'une lettre de M. Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas, dans laquelle il annonçait que, le dimanche suivant, 23 janvier, il prêterait le serment prescrit par le décret du 27 novembre, en compagnie de ses quatre vicaires et de huit prêtres de chœur de son église.

Le procureur de la Commune lut à son tour une liste de prêtres, dès à présent disposés à prêter le serment, et com-

prenant deux carmes, un trinitaire, un bernardin et les trois maires-chapelains de la cathédrale[1].

Le dimanche, 23 janvier 1791, expiraient les délais dans lesquels les prêtres devaient se prononcer sur l'acceptation ou le refus de serment.

A Nantes, M. Lebreton de Gaubert, curé de Saint-Similien, et plusieurs de ses vicaires ; le curé de Saint-Nicolas et tout le clergé de sa paroisse ; M. Delaville, curé de Sainte-Croix et plusieurs de ses vicaires et prêtres habitués, prêtèrent le serment.

Ce dernier prononça même à cette occasion un long discours dans lequel il reprit et développa tous les arguments que l'on pouvait donner en faveur de l'orthodoxie du serment. Ce discours mérite d'être lu, car il est, à cause du caractère respectable de son auteur, qui ne fit à vrai dire que traverser le schisme sans s'y arrêter, l'un des signes les plus remarquables du trouble des esprits à cette époque. M. Delaville admettait comme un principe que l'Assemblée nationale n'avait pas prétendu toucher au spirituel, alors que le contraire résultait avec évidence d'une foule de faits, sans parler des dispositions elles-mêmes de la Constitution civile. Vainement M. de Bonnal, évêque de Clermont, avait demandé à la tribune, de prêter son serment, « en exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle, » sa demande avait excité un véritable tumulte dans l'Assemblée, et il avait été sommé de prêter le serment pur et simple, en portant adhésion, non seulement à la constitution politique, mais aussi à la constitution civile du clergé[2]. M. Delaville allait fort loin dans sa démonstration, car il admettait aisément le remplacement des évêques institués par des évêques élus, et traitait de propos ridicules les dires de ceux qui prétendaient que, dans le nouvel ordre de choses, les

[1] Broch, in-8°, Nantes, Malassis, 1791. *Journal de la Correspondance*, t. VIII, 2e suppl. au n° 35, p. 571.

[2] Séance du 2 janvier 1791, *Journ. des Débats*, n° 568 . 3.

prêtres assermentés n'auraient plus de pouvoirs. Ce discours, de même que ceux prononcés par quelques autres curés, fut publié par le *Journal de la Correspondance de Nantes* ; il fut, en outre, imprimé en brochure pour être distribué[1].

Le dimanche 23 janvier, et les deux dimanches suivants, le serment ne fut prêté que par des curés et des vicaires fonctionnaires publics. Les religieux, qui avaient quitté le cloître et qui étaient disposés à se rallier à l'église constitutionnelle, attendaient généralement pour apostasier qu'on leur offrît les cures vacantes, ce qui ne pouvait tarder bien longtemps. Sauf dans deux ou trois paroisses, à Vieillevigne, où il y eut une véritable émeute, contre laquelle on déploya le drapeau rouge[2], et à Basse-Goulaine[3], où, le maire somma, publiquement dans l'église, le curé et le vicaire de prêter le serment, la journée du 23 janvier se passa sans incidents graves. Quelques prêtres, malgré les termes très nets du décret du 4 janvier, jurèrent avec restriction, et n'en furent pas moins considérés par leurs municipalités comme ayant satisfait à la loi, décisions qui ne furent pas ratifiées par le Département, et contre lesquelles protestèrent les prêtres eux-mêmes. Un journal osa prétendre que, les délais expirés, des prêtres disposés à se soumettre, le curé de Chantenay, et celui de la Chapelle-sur-Erdre notamment, n'avaient point été admis le faire[4], mais le nombre des assermentés était trop petit pour que le département élevât une pareille prétention.

[1] Brochure in-8° de 29 p. Nantes, Malassis, et *Journal de la Correspondance* n°s du 26 janvier 1791, p. 586 et 30 janvier 1791 p. 31. On trouve aussi dans ce journal les discours prononcés dans la même circonstance par Breny, recteur de Saint-Père-en-Retz, n° du 4 février 1791, p. 55 ; par Denghin, curé de Saint-Jean-de-Boiseau, n° du 11 février p. 123 ; par Samson, cure d'Ancenis, n° du 11 février ; par Maupan, recteur de Montrelais, n° du 23 février 1791 p. 189. — Mentionnons aussi, pour mémoire, les lettres en faveur du serment, de Méchin, et les discours de Mabille et du curé de Saint-Nicolas n°s 26 février, p. 176, 2 et 4 mars, p. 235 et 250 ; et le discours de Pichon, curé de Drefféac. (*Catalogue de la Bibliothèque* de Nantes n° 37,961).

[2] Département L. 25 janvier 1791, f°. 43.

[3] District de Nantes, 24 janvier 1791.

[4] *Chronique de la Loire-Inférieure* du 9 février 1791, n° 15.

D'ailleurs ces deux curés protestèrent, eux aussi, dès qu'ils purent le faire, contre l'intention qu'on leur avait prêté de se soumettre à la loi. Les délais furent d'ailleurs prorogés par un décret[1].

Dès le 25 janvier, le département constatait l'insuccès de sa proclamation, et attribuait cet insuccès à l'absence de l'évêque « et à l'incertitude, ou plutôt à la crainte qu'il ne voulut pas se soumettre au serment[2] » et il écrivait, peu après, au ministre de l'intérieur : « Nous avions espéré jusqu'ici pouvoir maintenir la tranquillité, mais nous voyons que le serment à prêter par les prêtres, et le refus de plusieurs d'entr'eux de s'y conformer, agitent les habitants des campagnes ; quoiqu'il ne se soit pas encore commis d'excès, on remarque des attroupements qui pourraient devenir inquiétants, si nous ne disposions d'une force capable d'en imposer. Nous vous prions de nous expédier, le plus tôt possible, un régiment de troupes de ligne, persuadés que ce nombre suffira pour le moment[3]. » Ces craintes étaient prématurées, car l'immense majorité des curés et des vicaires étaient restés dans leurs paroisses, et les attroupements ne deviendront inquiétants que lorsqu'il s'agira de chasser les anciens prêtres et de les remplacer par des intrus.

Quelques-uns cependant ayant cru devoir quitter leurs églises après le 23 janvier, le Département s'occupa de les faire remplacer, et, le 31 janvier, le lendemain du dimanche où la messe paroissiale avait manqué, à Chantenay, à Saint-Colombin, à la Chevrolière, à la Chapelle-sur-Erdre, plusieurs lettres furent adressées aux pères gardiens des Carmes et des Capucins pour les prier d'envoyer des religieux dans ces paroisses. Un certain père Martin, carme, ayant été désigné pour Saint-Colombin, on écrivit à M. de la Tullaye, vicaire-général, pour le prier de lui accorder les pouvoirs nécessaires[4].

[1] Décret du 18 mars 1791. Duverg. *Coll. de lois*, II, 263.
[2] Départ. L. 25 janvier 1791.
[3] Registre Comptabilité et guerre, 3 février 1791 f. 23.
[4] Direct. de départ. Correspond. Secrétariat, f° 29.

A en juger par le nombre assez considérable de lettres, qui se trouvent encore dans les dossiers, pour avoir été saisies lors des arrestations de prêtres, la correspondance des membres du clergé entr'eux dut être fort active durant cette période de la crise du serment. Ces lettres ne présentent qu'un très médiocre intérêt ; elles témoignent seulement de la vivacité des sentiments qui animaient les esprits de part et d'autre. Le goût de la chanson est passé, mais il était alors très répandu, et j'en ai trouvé une fort longue d'une versification très incorrecte, sur l'air : *O ma tendre musette*, où les prêtres les plus connus du diocèse, apostats et fidèles, avaient chacun leur couplet.

En voici quelques-uns :

Monsieur Lescan[1] bien sûr,
Ne prêtera pas serment,
Il préfère, on assure,
Verser jusqu'à son sang.

Monsieur Lepré[2], bon prêtre,
Ne veut non plus jurer.
Il préfèr' reconnaître
Celui qui l'a créé.

En priant sainte Ursule,
D'intercéder pour lui,
Il est dans sa cellule,
Au pied du crucifix.

Un maudit apostat
Pour exhaler sa bile,
Envoyé des Etats,
Prêcherait l'évangile !

Sans pouvoir de l'Eglise,
Comment agirait-il ?
Infâme marchandise
C'est le père Latyl[3] !

[1] Directeur du Séminaire de Saint-Clément.
[2] Aumônier des Ursulines.
[3] Oratorien, député aux Etats généraux. — Papiers saisis à Mauves le 21 août 1791 par le commandant Schütt. (*Arch. dép.*).

En définitive, si l'on se reporte à un état officiel envoyé au comité ecclésiastique le 20 mai 1791, et comprenant les prêtres fonctionnaires publics du département, moins ceux du district de Nantes, que j'ai comptés moi-même, il y eut 153 prestations de serment, dont une quinzaine au moins avec des restrictions qui en changeaient le caractère, et des rétractations, plus ou moins promptes, dont le nombre augmentait tous les jours.

1°	District de	Nantes,	sur 171	prêtres,	45	assermentés.
2°	—	d'Ancenis,	66	—	20	—
3°	—	Blain,	38	—	5	—
4°	—	Châteaubriant,	49	—	8	—
5°	—	Clisson,	72	—	10	—
6°	—	Guérande,	69	—	25	—
7°	—	Machecoul,	58	—	8	—
8°	--	Paimbœuf,	48	—	20	—
9°	—	Savenay,	43	—	12	—
			614		153	

En envoyant ces résultats au Comité ecclésiastique, le procureur-syndic écrivait : « L'administration désirerait que ce tableau présentât des résultats plus consolants pour les vrais amis de la patrie et de la religion ; heureusement les autres départements ne sont pas dans une situation aussi affligeante, et il est notoire que la plupart offrent, dans un tableau inverse, le nombre des bons dominant sur le nombre des méchants. »

Des prêtres et des religieux des diocèses voisins, et des religieux du diocèse de Nantes, augmenteront dans une proportion assez notable le personnel de l'Église constitutionnelle, mais jamais, comme on le verra, on ne réussira à trouver assez de sujets pour pourvoir, de curés seulement, sans parler des vicaires, la moitié des paroisses rurales.

CHAPITRE II

La suppression des chapitres et le remaniement des circonscriptions paroissiales demandés à M. de la Laurencie — Son refus — Nouvelle sommation adressée à ce prélat — La Société des Amis de la Constitution ou club des Capucins — Décret relatif à des érections et à des suppressions de paroisses — Embarras des administrations pour l'organisation de la paroisse cathédrale — Le Département décide qu'on nommera un successeur à M. de la Laurencie — Premières élections des curés constitutionnels — Rareté des sujets — Déchéance de M. de la Laurencie prononcée par le Département — Election de Minée et son arrivée à Nantes — Sa demande de reculer l'époque de sa prise de possession — Difficultés que présentent l'installation et le maintien des curés élus dans les paroisses — La persécution, conséquence inévitable de l'introduction du culte constitutionnel dans la Loire-Inférieure.

L'administration du Département n'avait pas attendu la promulgation du décret sur le serment, pour exiger le concours de M. de la Laurencie à l'application de certaines dispositions de la Constitution civile du clergé. Dès la fin de novembre, elle l'avait mis en demeure de prononcer la suppression des chapitres et celle de plusieurs petites paroisses avoisinant Saint-Pierre, dont les territoires devaient, dans le nouveau plan, former la paroisse cathédrale.

Les chapitres avaient été supprimés malgré les protestations de l'évêque, mais on n'avait pu réussir à former la circonscription cathédrale, à raison de certaines formes de procédure qui exigeaient le concours du prélat. M. de la Laurencie était parti de Nantes, peu de jours après cette première mise en demeure, et l'on pensait, qu'aux termes de la

loi, il y avait lieu de la renouveler ; mais alors il n'y aurait plus d'obstacles à la réussite de l'opération, un décret additionnel à la Constitution civile, ayant, en prévision du refus de concours de l'évêque, autorisé à passer outre, après que ce refus aurait été formellement constaté[1]. La suppression de de ces petites paroisses apparaissait d'ailleurs comme d'autant plus urgente, qu'aucun de leurs curés n'ayant prêté serment, il n'y avait, provisoirement, aucun moyen légal de fermer leurs églises ou d'y introduire l'exercice du nouveau culte. De plus, la loi disait positivement que la paroisse épiscopale devait être organisée avant toutes les autres.

Le procureur syndic invita le District, par lettre du 30 janvier, à préparer sans délai le travail, et, dès le 3 février, cette administration, par exploit de l'huissier Ruelle, requérait le concours de l'évêque pour l'étude de la nouvelle circonscription, et lui notifiait, le lendemain, que ses membres se transporteraient, le 7 février, à l'évêché, à 10 h. du matin, pour travailler avec lui[2]. Ce n'était que pour la forme qu'on agissait ainsi, car on savait parfaitement que l'évêque ne se trouverait pas au rendez-vous. Au même moment, un membre du club des amis de la Constitution séant aux Capucins dénonçait bien haut « la conspiration des ministres d'un Dieu de paix, qui voudraient faire tomber les patriotes sous le couteau du fanatisme, à la lueur de l'embrasement de nos cités[3]. » Le 24 février, le Département enregistrait le travail du District, et l'envoyait à l'Assemblée nationale pour qu'il fut converti en loi. Cinq des anciennes paroisses de la ville étaient conservées : Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien. Trois nouvelles étaient formées : 1° La paroisse épiscopale de Saint-Pierre comprenait le territoire de huit paroisses supprimées : Saint-Jean, Notre-Dame, la Collégiale, Saint-Laurent,

[1] **Duvergier** *Collect. de lois*, II. 25.
[2] **Pièces originales.** Délib. du District de Nantes du 4 février 1791 *(Arch. Dép.)*.
[3] *Journal de la Correspondance de Nantes* du 6 février 1791, p. 77.

Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Léonard, Sainte-Radegonde, Saint-Saturnin ; 2° Notre-Dame, formée d'un démembrement des paroisses de Chantenay et de Saint-Nicolas, avec siège provisoire à l'église du Sanitat et succursale à l'église des Capucins de l'Hermitage ; 3° Saint-Jacques, avec siège à l'église des bénédictins de Pirmil et succursale à la chapelle de Toussaints. Les paroisses de Clisson étaient également remaniées et réduites à une seule[1].

Les églises des paroisses supprimées furent fermées ; toutefois, pour organiser la paroisse épiscopale, il fallait un nouvel évêque, et, avant de le nommer, il fallait déposséder de son siège celui qui l'occupait. Déjà les électeurs des districts de Nantes et de Paimbœuf avaient été convoqués pour le 20 février, à l'effet d'élire des curés à la place de ceux qui avaient refusé le serment. Mais la désignation des prêtres assermentés, c'était l'histoire du tonneau des Danaïdes, la liste n'était jamais remplie ; on avait beau faire des élections elles étaient toujours à refaire, et à la fin de 1792, il y aura encore des paroisses que les électeurs n'auront pu réussir à pourvoir. Tantôt le même prêtre était nommé dans plusieurs paroisses par différents districts, tantôt celui qui était nommé ne voulait pas de la paroisse pour laquelle on l'avait désigné ; souvent aussi celui qui avait pris possession de sa paroisse demandait à la quitter, et, telle était la mobilité de ce personnel assermenté, qu'il serait facile de démontrer, en dépouillant les trente procès-verbaux d'élections qui ont échappé à la destruction, qu'à l'exception des anciens curés qui furent maintenus dans leurs paroisses après leur serment et des curés de la ville de Nantes, on ne trouverait pas dix des nouveaux élus qui aient séjourné six mois mois dans les paroisses où ils avaient été envoyés.

[1] Département 24 février 1791. Décret du 3 mars *Journal des Débats et des décrets*, N° 637, p. 11. Voir aussi pour plus de détails : M. l'abbé Grégoire, *Etat du diocèse de Nantes*, et *Semaine religieuse* du diocèse de Nantes, n° du 5 février 1887. Département Q. arrêté du 29 avril 1791.

La certitude morale que M. de la Laurencie ne consentirait jamais à prêter le serment résultait de son attitude, et de la publication de son mandement saisi le 14 janvier, mais comme il continuait à ne pas donner de ses nouvelles, et qu'il était possible que la promulgation du décret relatif au serment fut postérieure à son établissement à l'étranger, ce qui eut augmenté beaucoup les délais, les administrateurs hésitaient à prononcer officiellement sa déchéance pour cause de refus de serment.

Le 19 février, le procureur-syndic du Département se décida à exposer que, depuis trois mois, le diocèse, privé de son chef, était dans un état de désorganisation effrayante. Il ajouta que la terreur et l'alarme étaient dans les campagnes, et qu'il était à peu près certain que M. de la Laurencie était au Lude et non en Espagne, comme le bruit en avait couru ; que, par conséquent, son refus de serment était certain, et qu'il y avait lieu de convoquer les électeurs pour lui donner un remplaçant.

Le Département admit ces conclusions, et, le 21 février, décida en principe que les électeurs seraient convoqués pour le 20 mars, date qui fut peu après avancée d'une semaine ; afin aussi d'avoir des renseignements précis sur le séjour de M. de la Laurencie au Lude, un membre du Département reçut la mission de se rendre dans la Sarthe[1]. Il résulta de l'enquête que M. de la Laurencie avait séjourné environ six semaines au Lude, et, qu'au milieu de janvier, un dimanche, il était sorti en voiture du parc du château du Lude et avait pris la direction de Tours.

Une lettre du 28 février, adressée aux neuf districts, enjoignit de convoquer les électeurs qui devraient se trouver réunis, le 13 mars, dans la cathédrale, afin d'assister à la messe, et procéder ensuite à l'élection d'un évêque.

Minée, élu le 13 mars, sacré à Paris le 10 avril, arriva à

[1] Département. Délibération du 24 février 1791, folios 130 et 142.

Nantes le 15 du même mois et vint demander lui-même au Département que la cérémonie de son installation fut reculée au dimanche de la *Quasimodo*, 1er mai, « afin, dit-il, que les prêtres réfractaires ne prissent pas prétexte de son installation pour abandonner leurs fonctions, ce qui, dans la quinzaine de Pâques, gênerait extrêmement le peuple et pourrait porter les âmes faibles et séduites à des excès et compromettre la tranquillité publique[1]. »

Cette demande fut accueillie favorablement par le Directoire, sur la proposition du procureur-syndic, qui fit connaître en même temps que M. Minée, aussitôt après cette cérémonie, s'occuperait de la formation de sa paroisse épiscopale, de l'organisation des paroisses nouvelles à établir à Nantes, et confèrerait l'institution canonique aux curés élus. Alors, ajouta-t-il, il n'y aura plus de raison pour que les municipalités tardent à installer les curés qui leur ont été attribués par les électeurs, et, « si le clergé était assez téméraire pour méditer une coupable résistance, la loi déploierait alors toute sa rigueur[2]. »

Les dépositaires de l'autorité croient volontiers que la force triomphe de toutes les résistances. Parce qu'ils avaient aisément dépossédé M. de la Laurencie de son siège, et l'avaient remplacé par Minée, les administrateurs de la Loire-Inférieure s'imaginaient qu'ils réussiraient à imposer aux paroisses rurales des prêtres constitutionnels à la place de leurs anciens curés. La situation pourtant était bien différente : M. de la Laurencie avait quitté volontairement son diocèse, et Minée avait été reçu et intronisé dans une grande ville où les partisans des idées révolutionnaires étaient nombreux et puissants ; dans les campagnes, au contraire, il faudrait déposséder des prêtres aimés et estimés, qu'aucune loi n'avait privés du droit d'habiter leurs anciennes paroisses,

[1] Département. L. 17 avril 1791, f° 65.
[2] *Eod.*, 27 avril 1791. f° 86.

et ceux, qu'on devait bientôt nommer des intrus, y arriveraient déconsidérés d'avance aux yeux de populations sincèrement catholiques, et, par conséquent, hostiles aux nouveaux arrivants.

Il est évident que les administrateurs ne se doutaient pas à ce moment des difficultés qui allaient surgir de tous les côtés. Ce sera d'abord la pénurie des assermentés, parfois leur indignité manifeste, souvent la résistance des paroissiens à les recevoir et à les conserver au milieu d'eux, mais ce sera surtout la nécessité à laquelle on sera amené d'interdire l'exercice du culte aux prêtres réfractaires. Dans la voie de la persécution la pente est rapide, il est rare que les lois suffisent aux besoins du moment, l'arbitraire intervient toujours, et il marche devant les lois, que l'on fait de plus en plus sévères, pour consacrer ses premiers actes. On croira suffisant d'éloigner les prêtres de leurs anciennes paroisses, et l'on s'apercevra que, partout où ils vont, ils sont respectés, entourés et sollicités d'exercer leur ministère. Les mesures deviendront progressivement plus restrictives de leur liberté, jusqu'au moment où la loi de la déportation n'ayant pas réussi à débarrasser complètement, comme on l'espérait, le territoire français de tous les prêtres non assermentés, on les fera mourir sur l'échafaud.

Comme on le verra, dans les chapitres qui vont suivre, l'histoire du diocèse de Nantes à partir du mois de mai 1791, n'est pas autre chose que l'histoire de la persécution exercée contre les prêtres fidèles et soufferte par eux avec un admirable courage.

CHAPITRE III

Continuation de l'exercice du culte par les prêtres non assermentés. — Des suppressions de traitements — Opinion de Mirabeau. — Poursuites exercées contre les prêtres depuis le commencement de l'année 1791. — Affaire du curé de Casson. — Interdiction aux prêtres non assermentés de desservir les chapelles et prieurés. — Le serment imposé arbitrairement aux prêtres de chœur de Sainte-Croix. — Attaques violentes, haineuses, et inconvenantes du journal *La Chronique de la Loire-Inférieure* contre le clergé fidèle. — Saisie dans le couvent des Saintes-Claires de brochures contraires à la Constitution civile. — De la conduite tenue en cette occasion par les diverses administrations.

Jusqu'aux premiers jours de mai, les prêtres de la Loire-Inférieure, qu'ils eussent ou non prêté le serment, avaient continué, comme par le passé, l'exercice du culte, mais cette période de tolérance provisoire n'avait pas été exempte de tracasseries pour ceux qui étaient soupçonnés d'hostilité à l'église constitutionnelle. Le Département avait continué de refuser arbitrairement le traitement à ceux qui avaient signé l'*Adresse à l'Assemblée nationale*, et des poursuites sans raisons sérieuses avaient été exercées contre certains autres.

La suppression du traitement de ces prêtres n'avait pas grande importance, parce que les traitements en argent, ou plutôt en assignats, ne devaient commencer à courir que du 1er janvier 1791, et surtout parce que l'on éleva la prétention, un peu plus tard, de cesser de rétribuer tous les prêtres qui n'avaient pas prêté serment. Le décret du 8 février 1791[1] qui

[1] Duvergier, *Coll. de lois*, II. 197.

avait attribué une pension de cinq cents livres aux prêtres remplacés ne fut jamais qu'un leurre. « Déduction faite du quart pour le don patriotique, du *prorata* des contributions et réparations, cette pension se réduisait à rien, ce qui fit que le plus grand nombre ne daigna pas même en faire la demande[1]. » Aussi Mirabeau disait-il avec beaucoup de raison : « Nous nous occupons prodigieusement trop du clergé, nous ne devrions nous occuper d'autre chose dans ce moment que de lui faire payer ses pensions et de le laisser dormir en paix[2]. »

Des poursuites avaient été exercées contre le curé de Saint-Donatien et M. Gely, diacre de Saint-Léonard, pour avoir catéchisé des enfants « dans un sens oppposé à l'exécution des décrets (6 janv. 1791); contre MM. Ollivier frères, l'un curé, l'autre vicaire de Sautron ; sur le bruit qu'ils avaient déclaré, le 16 janvier, qu'ils ne prêteraient pas serment, la cure fut, le 21, envahie par un piquet de gardes nationales ; une visite domiciliaire eut lieu, et ils furent décrétés de prise de corps ; un long mémoire signé d'un homme de loi fut rédigé pour démontrer l'absurdité et l'illégalité de cette arrestation; contre MM. Fournier et Cassard, curé et vicaire de Basse-Goulaine. Le District avait donné tort au maire, qui les avait sans raison sommés en public de prêter le serment[3], et l'on n'en instruisit pas moins contre eux. MM. Bertho, curé du Pont-Saint-Martin, et son vicaire M. Crabil, M. Léauté, vicaire de Saint-Aignan, furent aussi l'objet de poursuites pour des faits analogues. Il est probable que si les dossiers des huit autres tribunaux du département avaient été conservés, comme l'ont été ceux du district de Nantes, on trouverait les traces de beaucoup de poursuites semblables[4]. Ces

[1] Manuscrit de M. Chevalier, curé de Sainte-Lumine, sur la *Révolution*.
[2] *Journal des Débats* du 2 mars 1791.
[3] Dist. de Nantes, 24 janv. 1791.
[4] Dossiers du trib. de district de Nantes (Arch. du greffe.)

instructions, n'aboutirent pas faute de preuves, ou plutôt faute de textes de lois qui s'appliquassent aux faits incriminés.

Le curé de Casson, M. Fremont, au contraire, eut l'honneur d'être deux fois jugé pour un double délit. Il était accusé : 1° d'avoir calomnié la municipalité de sa commune en publiant une lettre dans laquelle il disait que cette municipalité avait inexactement enregistré un prétendu serment qu'il n'avait pas prêté; 2° d'avoir, comme électeur, refusé de se rendre au scrutin pour le choix de Minée, en disant que personne n'avait le droit de donner un successeur à M. de la Laurencie. De nombreux témoins furent entendus ; la procédure est très volumineuse, et le tribunal donna deux fois raison à l'accusé[1].

Il y avait encore un certain respect de la loi dans le fait de renvoyer ces prêtres devant les tribunaux ; la magistrature, quand elle conserve le respect de ses fonctions, est la meilleure garantie des libertés civiles, mais les administrateurs, dont la mission était d'exécuter les lois, prétendaient les interpréter à leur guise, et même, au besoin, en édicter de nouvelles. C'est ainsi que par deux arrêtés du Département, l'un du 1er février et l'autre du 3 mars, ils ordonnèrent aux prêtres et desservants de cesser le service des chapelles et prieurés, et enjoignirent au Général de la paroisse Sainte-Croix de congédier les prêtres de chœur qui étaient dissidents à raison du serment. « Considérant, porte l'arrêté, que quoiqu'on ne puisse pas strictement regarder les prêtres de chœur comme fonctionnaires publics, le fait par quelques uns d'entr'eux, de refuser le serment que les autres prêtres de cette paroisse ont prêté, ne peut qu'être suspect et pris en mauvaise part et devenir une source dangereuse de divisions et de scandale[2]. » La loi du 7 mai démon-

[1] Départ. L. 1 et 21 mars 1791, nos 144 et 193 — jugements des 12 et 28 avril. Présid. Delaville.

[2] Département L. 3 mars 1791 f° 149 — Ordre d'exécution par le District, 5 mars 1791.

trera, peu après, l'illégalité de ces arrêtés, car elle dira, en propres termes, que le défaut de prestation de serment ne peut être opposé à aucun prêtre se présentant dans une église, seulement pour y dire la messe, et que les édifices, consacrés à un culte par des sociétés particulières, ne seront fermés que lorsqu'il y aura été fait quelques discours contenant des provocations directes contre la Constitution civile du clergé.

Malgré le caractère ouvertement hostile de ces mesures, il faut reconnaître cependant que les gens du Département étaient fort en retard sur l'opinion des Sociétés populaires, où couvaient, contre l'ancien clergé, ou pour mieux dire contre le catholicisme lui-même, des haines et des fureurs qui imposeront aux administrations la longue série des mesures violentes qui vont se succéder.

La Chronique de la Loire-Inférieure, organe de la *Société des amis de la Constitution*, séant aux Capucins, disait le 6 avril (n° 31). « Les prêtres prêchent la désobéissance à la loi... déjà ils ont fait couler le sang, témoin les malheureuses affaires de Nîmes, du Morbihan etc .... et on ne les a pas ôtés du milieu de la patrie à laquelle ils font la guerre. Justice, justice.... la conservation de l'état est incompatible avec la leur ; il faut qu'un des des deux périsse. » Dans ce même numéro les patriotes étaient invités à surveiller la maison de M[lle] Fournier, la sœur du curé de Basse-Goulaine, où se réunissaient chaque jour plusieurs prêtres désignés par leurs noms ; et de même que Marat donnait toujours l'adresse des gens qu'il dénonçait, afin, disait-il, qu'on pût aller les assommer, *la Chronique* indiquait, dans le numéro suivant du 9 avril, que M[lle] Fournier demeurait vis-à-vis de Saint-Saturnin.

Plus inconvenant, et non moins méchant, était l'*Avis* suivant : « Nous croyons devoir prévenir, les petites bonnes

[1] Duverg. *Collection de lois*. II. 353.

vieilles et déterminées bigotes, que quarante à cinquante jeunes gens, bien forts et bien vigoureux doivent, munis de verges bénites ou non bénites, se disperser dans tous les quartiers de la ville, le jour de l'arrivée du nouvel évêque et de celui de son installation, pour administrer le fouet à celles qui auraient l'imprudence de faire des sorties, que pourrait leur suggérer leur imbécile hypocrisie. Si vous avez le malheur de mépriser notre avertissement et de vous laisser trousser le cotillon, vous pouvez être certaines de notre aptitude à rendre compte de la journée des *culs fouettés.* » Et plus loin : « Quand le peuple voit que ceux qu'il a commis pour rendre justice en son nom, restent inactifs, il se fait justice lui même : gare les derrières (ici quelques lignes que je ne veux pas transcrire).... ils auront le fouet, et nous nous moquerons d'eux, et ça ira[1] ! » Ces menaces, au moment où on les publiait, pouvaient n'être qu'une vilaine plaisanterie, mais elles servaient à envenimer la querelle des partis.

Un autre jour, c'était le récit d'une prétendue réunion de prêtres respectables dans laquelle on faisait jouer un rôle, à la fois lâche et ridicule, à M. Guenichon, vicaire de Saint-Nicolas et chapelain du Commerce, qui, après avoir prêté serment, avait écrit le 28 mars à la Municipalité, une lettre qu'il avait fait imprimer, et dans laquelle il se rétractait en termes qui montraient que l'humilité et le repentir pouvaient avoir leur dignité[2].

Toute licence était donc laissée à la presse patriote, mais il s'en fallait que la tolérance fut égale pour le parti opposé, et les tenants des anciennes institutions religieuses et politiques

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure* 13 avril 1791 n° 33 p. 329.

[2] N° 34, 16 avril 1791. — L'aumônerie du Commerce avait son siège à la Chapelle Saint-Julien, située sur la Fosse. Une assemblée, composée de soixante-quinze négociants, prononça la déchéance de M. Guénichon de ses fonctions, à la suite de sa rétractation. Une autre assemblée générale du Commerce, tenue le 9 mai 1791, sous la présidence de M. Paimparay, et composée de cinquante-neuf personnes, élut, le 9 mai, pour le remplacer, un bénédictin de Pirmil, nommé Bonnard. Département, 14 avril 1791. — Procès-verbal d'élection original.

n'avaient que le droit de se taire ; de leur part, la discussion la plus modérée était un outrage, et la critique un acte séditieux. C'est ainsi que les autorités menèrent du bruit autour d'une saisie de brochures dont ils firent à dessein une grosse affaire, afin, sans doute, de regagner les bonnes grâces de la Société populaire, en soulevant l'opinion contre l'ancien clergé.

Le 19 avril, la nouvelle se répand en ville qu'il y a au couvent des Saintes-Claires, une imprimerie clandestine, et que c'est de cette imprimerie que sortent les brochures hostiles au clergé constitutionnel. Deux officiers municipaux, le substitut du procureur de la commune, et un commissaire de police, font aussitôt une descente dans la partie extérieure du couvent réservée aux religieux directeurs. Ils trouvent à table quatre récollets, les PP. Basile Lyonnet, Archange Dodet, Jean-Baptiste Menière, et Philippe Debrest, dit frère Nicolas, frère lai, et demandent s'il n'y a point dans le couvent des brochures délictueuses. Les pères répondent qu'en effet, une dame bien mise leur a apporté, dans la journée, un paquet de brochures, et qu'elles sont dans la bibliothèque. Le nombre des brochures trouvées n'est point indiqué au procès-verbal ; voici leur titre : *Lettre de MM. les recteurs des divers cantons du diocèse de Nantes, au sieur Julien Minée ; Les provinces au Roi*. Le procès-verbal mentionne, en outre, la découverte, chez le frère Nicolas, d'une *Ordonnance de M. de la Laurencie* donnée à Gand, le 28 mars, et relative à l'élection de Minée. L'abbesse, mandée, assure de manière à se faire croire, qu'il n'y a dans la maison aucune imprimerie, et signe : sœur Adelaïde de Saint-François. Rien de plus dans le procès-verbal[1].

Le bureau municipal délibère, et constate « combien il est douloureux que pareille découverte ait été faite dans un monastère qui ne vit que des bienfaits de la piété, dont, jusqu'ici

[1] Pièce originale. (Archives du greffe.)

il avait paru le plus grand et le plus pur modèle » et prononce l'expulsion de la ville des quatre récollets[1].

Le lendemain, c'est le District qui s'occupe de l'affaire. On lit dans le registre de cette administration : « Les brochures incendiaires trouvées chez les trois religieux, qui n'ont point craint de trahir la vérité, en assurant n'en point avoir, sont la preuve la plus complète de leur incivisme et de leur désir de provoquer une contre-révolution,etc.,etc.» et il ordonne l'éloignement des Récollets de l'étendue du district de Nantes. Mais l'éloignement ne doit pas être leur seule peine : « On ne peut considérer l'assemblée, trouvée dans le logement des trois religieux, que comme une coalition formée pour s'opposer à l'exécution des décrets... les différentes brochures saisies ne permettent pas de s'y méprendre et forcent de les qualifier de perturbateurs.... ils doivent, en conséquence, être assignés devant le tribunal du district.... quand M. Minée sera installé, il nommera un prêtre pour la desserte du couvent[2]. »

Le Département enchérit sur le District : « à l'heure ou la Municipalité a envoyé ses deux commissaires visiter la demeure des quatre religieux desservant la communauté de filles de Saintes-Claires, la réunion de sept personnes, dont *trois absolument étrangères* à cette maison, était déjà fort suspecte ; leur embarras, à l'aspect des commissaires de la Municipalité, et, par dessus tout, la découverte d'un tas de libelles tous plus dangereux les uns que les autres, encore *tout humides de la presse*[3], qui venait de les enfanter, ont manifesté que ce lieu ne révélait qu'un foyer d'aristocratie, et

[1] District de Nantes 21 avril 1791.

[2] Bureau municipal de Nantes, 20 avril. (*Archives municipales*).

[3] Les trois personnes étrangères, et l'humidité des exemplaires sont de pures inventions du département — on prétendait aussi qu'il y avait une imprimerie chez les Carmélites des Coüets ; le procès-verbal de l'inspection du couvent constate que les commissaires n'ont trouvé aucun ustensile qui put servir à imprimer. *Dossier des Couets, bibliothèque de Nantes, n° 37, 970.*

peut-être la fabrique obscure d'où émanent les écrits fanatiques[1] ». Les écrits furent déclarés calomnieux par le tribunal qui autorisa en même temps l'accusateur public à informer contre leurs auteurs, imprimeurs et distributeurs[2], mais cette poursuite fut abandonnée. Quant aux récollets, ils étaient partis de Nantes le vendredi saint à quatre heures du matin, assez péniblement, car le père Basile avait la goutte ; à la Seilleraye ils avaient rencontré, M. l'abbé Rivière, qui les conduisit chez Mme de Bourmont, à une propriété qu'elle possédait au delà d'Ancenis[3]. Plus tard, le procureur syndic du District, Julien Lefebvre écrira : « les différentes visites et descentes qui ont été faites chez les dames Saintes-Claires ont déjà répandu sur cette affaire plus de bruit qu'elle n'en méritait[4]. »

A en croire la *Chronique de la Loire-Inférieure*, sa correspondance, à ce moment, ne contenait que des dénonciations. « Dans tous les coins du département, disait-elle, l'enragée bande des réfractaires s'agite en tous sens pour troubler la paix ; ... à Thouaré, ce sont les quatre coquins, qu'on a chassés des Saintes-Claires, qui colportent des libelles incendiaires... citoyens, prenez garde à vous, au nom de la patrie au nom de la liberté, redoublez de courage et de zèle[5]. » C'est sous l'empire de cette surexcitation de l'opinion que l'on allait procéder à l'installation des nouveaux curés.

---

[1] Dép. L. 22 avril 1791 f°. 85.

[2] Jugement du 5 mai 1791 (Arch. du greffe).

[3] Interrogatoire subi par l'abbé Rivière à la Municipal. 9 mai 1791 (Arch. municip.)

[4] Lettre origin. du 21 août 1791. Corresp. du Dict. de Nantes.

[5] N° 38, 30 avril 1791.

CHAPITRE IV

Prise de possession du diocèse par Minée. — Répugnance des curés élus à se rendre dans leurs paroisses. — Le club des capucins demande qu'il soit interdit aux prêtres non assermentés de continuer de résider dans les paroisses qu'ils desservaient. — Installation du curé de Carquefou. — Résistance violente des habitants. — Lettre du Département au Ministre de la guerre pour lui demander des troupes devenues nécessaires pour l'installation des curés. — Saisie de pièces relatives à la prétendue conspiration des prêtres réfractaires. — Installation de curés dans diverses paroisses. — On continue de déplorer la rareté des assermentés. — Réunion des Sociétés populaires, dans l'église Saint-Denis. — Elles demandent la fermeture des chapelles, l'obligation du serment pour tous les religieux qu enseignent, l'expulsion du département de tous les prêtres réfractaires. — Arrêtés ordonnant le remplacement des religieuses de Saint-Charles et l'évacuation du Séminaire de Saint-Clément.

Minée avait été installé solennellement le premier mai, jour de la Quasimodo ; le moment qu'il avait indiqué, comme étant celui où il serait en mesure de transmettre des pouvoirs aux curés élus, était donc arrivé. Le personnel de son clergé n'avait point augmenté ; le nombre des rétractations égalait, s'il ne dépassait, celui des nouveaux serments prêtés par des moines désireux de devenir curés. Rien que pour le district de Guérande, une lettre, adressée le 18 avril 1791, à M. Monier, prêtre de l'Hôtel-Dieu, nous apprend que sept prêtres de la région, dont le curé de Guérande, ses deux vicaires, et le vicaire de Lavau, venaient de se rétracter.

Les curés élus, commençant à comprendre combien leur situation serait fausse et gênée, dans des paroisses où les

anciens prêtres pouvaient prétendre maintenir leur résidence, ne montraient aucun empressement à prendre possession de leurs fonctions. Les meneurs de la Société populaire des capucins, qui étaient certainement les dévots les plus zélés du troupeau constitutionnel, s'en émurent, et, soit, qu'ils eussent été instruits de cette répugnance par les curés eux-mêmes, soit qu'ils l'eussent été par l'intermédiaire de l'évêque, ils résolurent d'y apporter remède.

Le 7 mai, cette société mettait en discussion les mesures à prendre pour faciliter l'exercice de la mission des nouveaux pasteurs, et, à la suite de cette discussion, une pétition qui la résumait était adressée au Département pour lui faire connaître « que l'insurrection des campagnes voisines ajoute infiniment à la douleur des prêtres nommés par le peuple, et que la plupart d'entr'eux, sans effroi, dans une si belle cause qui produit partout l'héroïsme, témoignent une répugnance insurmontable à parvenir à l'exercice de leurs fonctions curiales par l'appareil des forces publiques, toujours contrastant avec l'esprit de bienfaisance qui les anime », et que le seul remède à cette situation est d'écarter de leurs paroisses les prêtres réfractaires. Il est vrai, pousuit la pétition, qu'un membre a prétendu que l'application de ce remède pouvait difficilement se concilier avec la loi ; mais, « la première de toutes les lois, le salut du peuple, et surtout d'un peuple fanatique, commande cet acte de prévoyance, » et le Département sera invité à rédiger une proclamation « pour obliger les prêtres réfractaires à se retirer dans les villes, ou au moins à cinq lieues de leurs résidences, afin de leur ôter l'ascendant qu'ils ont sur nos frères des campagnes[1]. »

Aucune mesure ne pouvait, mieux que celle là servir à démontrer l'impopularité générale du nouveau culte, et l'impuissance où l'on était de l'imposer autrement que par la force. Aussi le Procureur-général-syndic, dans son réquisi-

[1] Pièce originale. *(Archives départementales).*

toire sur cette pétition, n'engagea point le Département à y adhérer, « nous ne pouvons dit-il, faire ce que le législateur n'a pas fait, » et l'on devrait selon lui se borner à exhorter les prêtres à s'éloigner. Constatons, pour une fois, car nous n'aurons guère occasion d'en rencontrer de nouveaux exemples, ce scrupule de légalité, dont la portée fut atténuée par l'envoi de la pétition à l'Assemblée nationale. Cette assemblée était en même temps, suppliée « de prendre en très grande considération les motifs de sureté et de tranquillité publiques, qui sollicitent une loi prompte et générale, pour l'éloignement des curés, et autres fonctionnaires publics, de tous les lieux où ils devront être remplacés, comme le seul moyen de prévenir l'effusion du sang, et, les horreurs d'une guerre civile et religieuse. » Il était dit, en outre, dans la délibération que « s'il y avait des troubles, le salut du peuple et l'intérêt commun, commanderaient de s'assurer de la personne des prêtres, pour otages de la tranquillité publique et du rétablissement de l'ordre[1]. »

Il y avait du reste une autre raison pour que l'Administration départementale hésitât à s'engager dans la voie où prétendait la pousser la Société populaire, c'est qu'elle n'avait pas, sur le fait allégué de la répugnance des curés à se faire installer, d'autres renseignements que ceux donnés par la pétition. Voici en effet ce qu'elle écrivait à l'évêque le lendemain de sa délibération, et ce qu'elle aurait, ce semble mieux fait de lui écrire la veille : « Messieurs de la Société populaire nous annoncent que MM. les curés nouvellement élus refusent de se rendre dans leurs paroisses, pendant que les curés qu'ils remplacent y resteront, et que ce refus est l'un des obstacles à l'installation des nouveaux fonctionnaires dont plusieurs s'en sont ouverts à vous. Nous vous prions de vouloir bien vous assurer par vous-même de la façon dont ils se sont expliqués[2]. »

[1] Reg. du Direct. de Dép. 9 mai 1791. Cette délibération est reproduite dans le *Journal de la Correspondance de Paris à Nantes*, t. IX pp. 175 et 190.
[2] *Correspond. Dép. Secrétariat*, 10 mai 1791, f° 63.

Le premier curé installé dans le district de Nantes fut un ancien prêtre de chœur de Sainte-Croix, nommé Julien Nicolas, qui avait été élu curé de Carquefou le 20 février, et qui avait, dès le lendemain, fait connaître son acceptation. L'installation eut lieu le 8 mai, et fut accompagnée de violences qui fournirent un ample sujet aux déclamations des patriotes. Dès le 6 mai, le Département avait ordonné l'envoi d'un détachement à Carquefou, et les gardes nationales avaient été reçues à coup de pierres lancées par les hommes et surtout par les femmes. Les troupes avaient riposté par des coups de fusil, et une fille avait été blessée[1]. Quoique rien n'eut semblé de nature à établir la complicité du curé et du vicaire, MM. Héry et Bonnet qui furent poursuivis seulement un mois après pour propos séditieux[2], le rédacteur de la *Chronique* jeta feu et flamme contre eux et leurs pareils : « Vous seuls, prêtres réfractaires, êtes des scélérats, le sang des malheureux que vous avez séduits et trompés, que vous avez sacrifiés à la rage du fanatisme le plus abominable, demande vengeance à l'Etre suprême[3].

On n'était qu'au début, et les administrations reconnaissaient que l'intervention des troupes serait indispensable pour les installations Le District de Nantes prenait l'arrêté, suivant pour fixer la solde qui leur serait allouée : « considérant que le placement des nouveaux curés ne peut s'effectuer qu'avec la force armée ; que cette sage précaution est nécessaire... Qu'il est d'ailleurs de la véritable justice de pourvoir à la nourriture des gardes nationaux qui se déplacent : etc[4]. »

Le Département écrivait au Ministre de la guerre Duportail : « Nous avons eu, dimanche, une insurrection dans la paroisse de Carquefou, à l'occasion de l'installation du curé cons-

[1] Dép. 6 mai, 8 août 1791. — *Chronique de la Loire-Inf.* du 11 mai n° 41.

[2] Assignation du 9 juin 1791, à comparaître devant le tribunal de District, à la requête de Dorvo.

[3] N° 41, p. 390.

[4] District de Nantes, 9 mai 1891.

titutionnel. Les autres curés craignent le moment de leur installation et ne s'y prêtent qu'à la condition d'être soutenus d'une force respectable. Ceux mêmes qui ont été installés, s'apercevant de la fermentation de leurs paroisses demandent à y être soutenus[1] » Les administrations des autres districts ne trouvaient pas que la situation fut meilleure dans leurs régions. Celle du District d'Ancenis, exprimait la crainte que les municipalités ne donnassent leur démission plutôt que de prêter leur concours aux installations. Le nombre considérable de pétitions, adressées aux administrations par les municipalités, pour demander le maintien des anciens prêtres, rendait cette crainte assez vraisemblable.

Le bruit courut alors à Nantes, que les pièces de conviction de la conspiration des prêtres réfractaires étaient enfin trouvées. Le club des *Amis de la Constitution* des Cordeliers avait été avisé de l'arrivé d'un ballot pesant vingt-deux livres, à l'adresse d'un imprimeur nommé Louis, demeurant à l'entrée de la rue de la Fosse et très suspect d'aristocratie. Un commissaire de la Municipalité, averti par des membres du club se transporta au bureau de la messagerie, y trouva le paquet qui fut décrit et scellé, et qu'on ouvrit le lendemain après avoir donné défaut contre Louis, appelé. Ce paquet contenait plusieurs exemplaires des *Actes des apôtres*, journal fort ardent dans ses attaques contre la Révolution, ainsi que plusieurs exemplaires du bref du pape du 13 avril 1791 : *Charitas quæ, docente Paulo Apostolo, patiens et benigna* et quelques autres brochures, parmi lesquelles une lettre de Burke. Delà, le commissaire se rendit à l'imprimerie de Louis qui était située rue de Gorges ; on posa des sentinelles à la porte, et, comme la porte était fermée, on pénétra au moyen d'une clef que procura un employé des Devoirs. On trouva une demi feuille d'épreuve de l'*Instruction donnée par Monseigneur l'évêque de Langres aux curés et vicaires*, imprimée

[1] Correspondance : *Comptabilité et Guerre* f° 50.

à Paris chez Guerbart, et le bref du Pape du 10 mars 1791[1]. Ce bref du 10 mars, comme celui du 13 avril, portait condamnation de la Constitution civile du clergé, mais il était plus spécialement destiné aux évêques et prêtres, membres de l'Assemblée nationale, tandis que l'autre était adressé « aux cardinaux, archevêques, évêques, au clergé et au peuple de France[2]. » La saisie de ces pièces ne pouvait servir à démontrer l'existence d'une conspiration.

Il serait à peu près impossible de déterminer le nombre des curés qui, à la fin du mois de mai, avaient pris possession de leurs paroisses, mais on peut affirmer que ce nombre était encore très petit. Dans le district de Nantes, on avait pourvu Carquefou et Saint-Aignan, (8 mai), Basse-Indre et Héric (15 mai), Saint-Herblain, (22 mai) Clisson, la Chapelle-sur-Erdre, Pont-Saint-Martin (29 mai). La paroisse de Saint-Clément de Nantes conservait encore M. Fontréaux, faute d'un remplaçant. L'oratorien Latyl, élu le 28 février, avait refusé cette cure de même que le bénédictin Soulastre, élu le 15 mai. Minée pressé par une pétition, en date du 30 mai, du Général de la paroisse, dans laquelle les marguilliers reprochaient à M. Fontréaux de n'avoir pas fait la procession des Rogations, ni donné lecture de son mandement[3], se décida, le 1er juin, à nommer deux prêtres constitutionnels pour desservir cette cette église, en attendant qu'on trouvât un curé[4]. Dans les autres districts on n'était pas plus avancé ; d'Ancenis, on écrivait à Minée : « Nous sommes cruellement tourmentés de l'impossibilité de remplacer les curés réfractaires faute de

[1] Procès-verbaux origin. 9, 10 et 11 mai 1791. (Arch. du greffe.) La dénonciation du club des Cordeliers est signée : Perochaud, Bureau, Perouty et Pompon.

[2] Voir *Histoire de l'église de France pendant la Révolution* par Jager, t. II, p. 200 — J'ai eu entre les mains un exemplaire du second bref, annoté par Bercegeay, curé constitutionnel de la Chapelle-Launay ; il était in-8° de 28 p. et sortait de l'imprimerie de l'*Ami du Roi*, rue Saint-André-des-Arts.

[3] Pièce originale.

[4] Département Q. 31 mai et 2 juin 1791.

sujets.... vous voudrez bien nous indiquer incessamment ceux des prêtres de votre diocèse qui ont fait le serment, et dont on puisse faire, en sûreté de conscience, le choix pour les remplacements. Nous attendons votre réponse avec impatience pour convoquer les électeurs. » La même administration, se tournant vers l'évêque de Maine-et-Loire, lui écrivait peu après : « Sur vingt-quatre recteurs, et autant de vicaires que nous avons sur l'étendue de notre district, trois seulement ont accepté[1] ». Le curé de Chauvé, district de Paimbœuf, M. Barbier, écrivait le 26 mai qu'il n'y avait pas encore eu de remplacement dans son district[2]. Il se trompait, car le 22 on avait installé le vicaire du Pellerin Valton, dans les fonctions de curé de cette paroisse.

Près de trois semaines s'étaient écoulées depuis que le Département avait demandé à l'Assemblée nationale de voter une loi autorisant les administrations à éloigner de leurs paroisses les prêtres réfractaires et l'Assemblée nationale n'avait eu aucun égard à cette demande. Nullement découragé par cet insuccès, le club des Capucins députa, le 24 mai, plusieurs de ses membres pour obtenir du Département un arrêté ordonnant définitivement la fermeture des chapelles; et, n'ayant pas été exaucé, il organisa une manifestation, qu'on s'efforça de rendre assez imposante pour que, cette fois, le département ne put se soustraire à la pression exercée.

Le 27 mai, une réunion importante de patriotes, comprenant des membres des autres sociétés populaires probablement, avait lieu, avec l'agrément de la Municipalité, dans l'église Saint-Denis, et trois cent vingt citoyens y signaient une pétition adressée au Département et « l'invitant à arrêter les progrès du fanatisme. »

Cette pétition constate l'éloignement général des habitants de la campagne, et des femmes de la ville « des lieux saints entretenus par la nation » ; on y déplore que, seules les

[1] District d'Ancenis, Correspondance 27 mai et 4 juin 1791 f[os] 25 et 29.
[2] Lettre originale saisie.

chapelles particulières et les maisons religieuses attirent la foule. « C'est de ces antres terribles que partent les libelles, les brefs du Pape, les mandements du ci-devant évêque... Les curés constitutionnels se dégoûtent de leurs positions, et les ecclésiastiques, que le civisme appellerait à les seconder, découragés par l'appareil menaçant des révoltes impunies, refusent d'accepter, et laissent encore aux rebelles l'exercice de leurs fonctions, auxquelles ils se seraient livrés, s'ils eussent été appuyés par des moyens fermes et sévères..... Toutes les sectes connues jouiront, et doivent jouir parmi nous, de toute liberté d'exercice ; mais souffrir que, dans notre sein, une poignée d'insolents et de conspirateurs déchirent, par un abus condamnable de la liberté, l'unité de notre sainte religion et méditent, sans relâche, sous le même prétexte, les projets de ruiner notre constitution, c'est manquer au serment de fidélité que nous avons fait à l'une et à l'autre[1]. »

Dans une chanson du temps, intitulée *La Constitution en vers*, il y avait un couplet, qui traduisait si bien ce dernier passage de la pétition, qu'on me pardonnera de le citer :

Tous les cultes seront permis,
Et même celui de Moïse ;
De Mahomet le paradis
Sera vanté dans mainte église.

Comme à présent dans nos cantons,
D'être conséquent on se pique,
De toutes les religions
Nous exceptons la catholique.

Les pétionnaires concluaient en demandant :

1° Que le serment fût exigé de toutes les personnes vouées à l'enseignement, et, qu'à défaut de le prêter, elles fussent obligées de renoncer à l'enseignement de la jeunesse et leurs établisse-

[1] Pièce originale.

ments fermés, parce que « toute congrégation, qui ne se soumet pas aux supérieurs reconnus par la loi, c'est-à-dire au clergé des paroisses, est une coalition de dissidents auxquels la nation doit refuser tout établissement. »

2° La fermeture de toutes les chapelles particulières et de celles des maisons religieuses.

3° Le retrait, par l'évêque, de tous les pouvoirs aux ecclésiastiques non assermentés.

4° L'expulsion du département de tous les prêtres réfractaires.

Il y eut sans doute plusieurs rédactions de cette pétition, car le texte de la *Chronique* est un peu différent de celui-ci, et ce journal mentionne que, dans la rédaction primitive, on avait ajouté au paragraphe relatif à l'expulsion des prêtres « qu'il soit permis de courrir dessus comme sur l'ennemi[1]. »

Le Département, loin de blâmer l'illégalité de ces vœux, et, avant même d'avoir délibéré sur la pétition, y adhéra deux fois en ordonnant que les dames de Saint-Charles qui, depuis deux cents ans, donnaient l'instruction gratuite à deux cents jeunes filles pauvres seraient remplacées, à cause de leur refus de serment, par des dames que M. Minée nommerait pour le service des écoles[2], et en transformant en caserne le séminaire de Saint-Clément.

Les dames de Saint-Charles avaient, la veille, refusé de sonner leur cloche au passage de la procession des Rogations présidée par l'évêque[3] constitutionnel, mais on ne pouvait même pas relever un grief semblable contre les membres de

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure*, 1er juin 1791, p. 436 et 440.

[2] Département 4 31 mai 1791. — Les dames de Saint-Charles formaient une congrégation dont les membres ne faisaient pas de vœux, et dont l'établissement était situé en face des croix des saints Donatien et Rogatien. Abbé Grégoire, *État du diocèse de Nantes en 1790*, p. 69.

[3] Lettre de M. Buché, curé de Juigné, à une religieuse de Pouancé, cette lettre ayant été saisie, l'auteur fut poursuivi devant le tribunal de Chateaubriant et acquitté le 7 juillet 1791. (Arch. du greffe). Il avait même été emprisonné. (Goudé, *Hist. de Châteaubriant*, p. 253).

la communauté de Saint-Clément. Leur maison spécialement affectée aux retraites ecclésiastiques, était, depuis plus d'un siècle, dirigée par des prêtres de Saint-Sulpice, qui ne pouvaient ainsi être considérés comme chargés d'une fonction publique. En informant le Ministre de l'envoi de militaires dans cette maison, le Département reconnaissait qu'il avait hésité, avant de prononcer, pour refus de serment, la déchéance des prêtres qui l'habitaient, mais que « le cri public de la ville lui faisait un devoir de les écarter, parce qu'ils étaient attachés à des maximes très opposées à la Constitution, et qu'ils étaient fortement suspectés de les propager[1]. »

Ce que le département appelait le « cri public de la ville » et regardait comme une force avec laquelle il croyait devoir compter, n'était pourtant encore que l'opinion de quelques meneurs de clubs ; à plus forte raison sera-t-il intimidé, quand il entendra une poignée de misérables, excités contre des religieuses, pousser contre elles de véritables cris.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Corresp. du Dép. *Comptabilité et Guerre*, 1er juin 1791, f° 58.

RECHERCHES
SUR LES ORIGINES LITTÉRAIRES
DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE

Vᵉ — XIᵉ Siècle

§ 5. — Neuvième siècle.

Le siècle de Charlemagne fut, on le sait, une époque glorieuse à tous égards et en particulier, une époque de grande efflorescence littéraire et artistique. La Bretagne même *bretonnante* ne resta point en dehors du mouvement général, bien au contraire, elle paraît y avoir participé dans une large mesure.

Et d'abord les écoles publiques, même primaires, y devaient être répandues ; témoin ce passage où Wrdisten affirme que les enfants y étaient envoyés dès le plus bas âge[1].

En second lieu, la magnifique bible, dite d'*Anau-Wareth*, qui fait aujourd'hui l'un des joyaux archéologiques de notre Bibliothèque nationale de Paris, (sous le numéro *Latini* 82), et passe pour un merveilleux spécimen de calligraphie, nous prouve aussi que la culture artistique portait alors des fruits

[1] Quidam parvulorum solent tædere... Cum in *scholam* a parentibus congregati mittuntur, etc. *Vie de saint Guénolé*, liv. 1, ch. 5.

en Bretagne, car elle fut entreprise (vers 840) aux frais et sous ladirection dudit Anau-Wareth (nom assurément breton), seigneur d'Anast (Maure), qui voulait en faire don à l'abbaye de Glanfeuil.

J'en appellerai en troisième lieu au témoignage de Bili, le biographe de saint Malo. Cet auteur nous assure, en effet, que de son temps l'école épiscopale d'Alet avait à sa tête le ***vénérable Grégoire, littérateur*** du plus rare mérite et ***peintre d'un talent sans égal***[1].

Bili lui-même, sorti de cette école, nous a laissé une œuvre qui lui assigne un certain rang d'honneur parmi les hagiographes du neuvième siècle. Enumérer maintenant les autres hagiographes bretons de l'époque, ce sera montrer par des faits que sur toute l'étendue de la presqu'île armoricaine il devait y avoir des écoles fréquentées et de puissants foyers d'instruction. Ces écrivains, en effet, se retrouvent aussi nombreux ou plutôt plus nombreux au fond de la Bretagne, dans le Léon et la Cornouaille, qu'à Nantes, à Vannes, ou dans toute autre partie du pays. De là, l'idée d'adopter un certain ordre local dans cette énumération, en prenant pour point de départ Dol et les bords de la Rance.

§ 1er. — VIE DE SAINT MAGLOIRE (24 octobre 590) ET TRANSLATION DE SON CORPS A LÉHON (V. 840).

Je regarde comme Dolois d'origine l'anonyme auquel nous devons la seule vie étendue de saint Magloire qui ait vu le jour jusqu'à présent[2]. On conjecture que cet écrivain appartient aux premières années de ce siècle par ce qu'il ne fait aucune allusion à la translation du corps du saint (830-850) de Sœrk à Léhon. Mais on ne saurait non plus la placer plus haut, puisqu'il fait un emprunt textuel à l'hymne de Paul diacre (780-820) en l'honneur de saint Jean-Baptiste[3].

[1] Vie de saint Malo par Bili, déjà citée, *dédicace*?
[2] Mabillon : *Acta S. S. S.B.* t. I; — *Acta SS.* Bollandiana, t. x octobre.
[3] Vie de saint Magloire n° 32.

Cet anonyme avait de l'érudition et il n'ignorait même pas la langue grecque. Les anciens poètes lui étaient également familiers (n° 13, 26, etc). Cependant il a commis une bévue assez peu justifiable, lorsqu'il a supposé que saint Samson jouissait du titre de métropolitain dans l'île de Bretagne, avant de traverser l'Océan (n. 1). Cet écrit est d'ailleurs très incomplet comme biographie. Deux ou trois miracles de saint Magloire, devenu abbé après avoir abdiqué la dignité épiscopale, en font presque tous les frais. Cela tient sans doute à ce que les documents originaux lui faisaient défaut. Il avoue lui-même qu'il raconte *ex relatu religiosorum hominum*, ce qui indique une simple tradition orale[1]. Je ne puis séparer du biographe de saint Magloire, l'anonyme, moine de Léhon selon toute apparence, qui a raconté la translation du corps du même saint de l'île de Sœrck au monastère de Léhon, récemment fondé par Nominoé. Ce récit, publié récemment offre un grand intérêt comme peinture de mœurs et ne peut appartenir qu'à un contemporain et à un témoin oculaire. Il ne nous était parvenu que mutilé dans la *Chronicon Briocense*, heureusement on a pu le reconstituer à peu près dans son intégrité, et tel quel, il a reçu les honneurs de l'impression[2]. De Dol à Alet la distance n'est pas grande, je puis donc la franchir sans difficulté et y retrouver l'hagiographe Bili, que le lecteur connaît déjà à moitié, mais le moment est venu de le mettre encore mieux en lumière.

§ 2. — Bili : Vie de saint Malo.

Bili, auquel appartient la meilleure vie de saint Malo que l'on connaisse, était diacre de *l'Eglise d'Alet*[3] lorsqu'il entreprit cet ouvrage. Ces fonctions le tenaient attaché de très près à la personne des évêques de cette ville[4] et l'avaient mis à

[1] Vie de saint Magloire, n° 2.
[2] Analecta Bolland, t. VIII, p. 370-381.
[3] Vie de saint Malo, dédicace.
[4] Ibid. Lib. 2. c. 18.

même non-seulement de compulser à loisir tous les documents relatifs à la vie et aux miracles du saint, mais encore de se transporter sur divers points du pays, et de recueillir un nombre plus ou moins grand de renseignements vrais et traditionnels. Or, s'il fut heureux de rencontrer sur sa route une vie étendue du thaumaturge relatant en détail toutes les pérégrinations du saint Evêque et écrite par un homme d'un sens profond[1], il constata aussi avec douleur que plusieurs biographes postérieurs l'avaient ensuite altérée et corrompue[2]. Ce fut précisément pour réparer les dommages qu'avaient dû faire de telles interpolations à la mémoire du saint Confesseur, que Bili résolut de prendre la plume et de rédiger un abrégé fidèle et suffisamment complet de la *Vie modèle* qu'il avait sous les yeux[3]. De là les deux livres sur la vie et les miracles de saint Malo, où l'auteur embrasse à la fois et retrace assez au long la naissance du saint (vers 510), l'éducation religieuse (520-535), les pérégrinations en compagnie de saint Brandan, le passage en Armorique (vers 550) et les fondations monastiques autour d'Alet, avec l'épiscopat de quarante années (570-610), le séjour à Saintes, la mort et la sépulture, enfin les miracles posthumes tant à Saintes qu'à Alet, y compris ceux dont Bili a été témoin oculaire.

Ce simple aperçu dit assez quel intérêt hors ligne doit offrir un document hagiographique de cette nature. Le côté littéraire, sans être la partie brillante de l'hagiographe, n'a point cependant non plus été négligé par lui. A part, en effet, quelques passages obscurs, certaines fautes de grammaire, peut-être deux ou trois répétitions

[1] Longo tempore, antequam orti fuissemus, alius sapiens vitam peregrinationum, in multis locis habitationum sancti Machutis scribere curavit (Prol. de la vie de saint Malo).

[2] Postea multis hanc vitam scribere conantibus, in multis vitiatam esse videmus.

[3] Nos secundum exemplar illius prioris scribentes... emendare cupientes ... ibid.

fastidieuses, cette vie se lit avec autant d'intérêt que de profit et le style de Bili est ordinairement clair et concis, correct et élégant.

Sans sortir du diocèse d'Alet, nous allons nous diriger vers l'abbaye de Saint-Méen, pour y chercher l'auteur (probable) d'une petite vie de saint Léry.

§ 3. — Vie de saint Léry (30 septembre 700).

Saint Léry (Laurus), qu'on croit être le prêtre *Laumorinus* qui administra les derniers sacrements à saint Judicaël, son protecteur et son ami[1], avait fondé, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Méen et à une petite distance, un prieuré auquel il annexa une école, selon l'usage des disciples de saint Méen. Cet homme de Dieu mourut, selon toute apparence, dans les premières années du huitième siècle et laissa une mémoire entourée d'une telle vénération que son tombeau devint l'objet d'un pèlerinage fréquenté et le saint l'objet d'une fête annuelle ; c'est à l'occasion de cette fête que fut prononcé le sermon panégyrique qui me fournit l'occasion de cette notice, car c'est grâce à lui que nous avons sur ce saint quelques renseignements authentiques, malheureusement bien peu circonstanciés. L'auteur de ce panégyrique se contente en effet de résumer en quelques lignes la vie et la mort de Léry, sans doute parce qu'il parlait à des auditeurs pour qui tout cela était connu. Il ne s'applique qu'à mettre en relief un miracle qui, arrivé tout récemment, offrait alors le plus haut intérêt. Aujourd'hui les choses ont changé ; ce prodige nous laisse froids, tandis que nos vœux seraient comblés, si nous avions une biographie un peu étendue de saint Léry. Une conclusion assez importante ressort néanmoins de cet écrit. On y voit, en effet, que l'école fondée par le saint dans une infime localité continuait alors à subsister et comptait même de 30 à 40 élèves, chiffre considérable pour la

[1] Vie inédite de saint Judicaël, vers la fin.

population. On en conclura sans peine que l'instruction était alors beaucoup plus répandue dans nos campagnes que ne se le figurent ceux qui s'imaginent qu'elle est un bienfait de 1789.

Quant à la date du sermon panégyrique en l'honneur de saint Léry, elle ne saurait être reportée au delà de l'année 878 et des invasions normandes, qui amenèrent la translation à Tours du corps du saint : mais, d'autre part, cet écrit ne peut être non plus antérieur aux premières années du neuvième siècle, l'auteur y faisant allusion à l'introduction de la liturgie romaine en Bretagne. Le style de ce panégyrique ne manque pas d'élégance, mais cette qualité n'exclut non plus ni l'enflure, ni la redondance des épithètes, ni une recherche trop sensible de l'effet. La vie de saint Léry n'a été éditée que partiellement par les Bollandistes. Heureusement on en retrouve un texte meilleur et plus complet dans les *Collectanea* de dom Lobineau et de ses confrères[1].

§ 4. — Martyre de saint Gohard (24 juin 843).

De l'abbaye de Saint-Méen, je traverse Rennes sans arrêt pour arriver d'un seul trait à Nantes, et encore ici la moisson est bien maigre. Elle se borne en effet à la relation du martyre de saint Gohard. Ce document n'est qu'une sorte de procès-verbal, il est sec et laconique comme tous les documents de ce genre, mais aussi, comme eux, il inspire pleine confiance et mérite de faire autorité. Il a été publié récemment dans les mémoires de l'Association bretonne[2], et la Chronique de Nantes, dont il sera question bientôt, en a fait usage conjointement avec les vies de saint Philibert et de saint Martin de Vertou pour raconter le même martyre.

[1] *Bibliothèque nationale*, Mss. franc. nos 22,321. Selon Du Cange (Vo *Gentes* cet anonyme serait le premier à avoir donné au mot *gentes* le sens actuel de réunion d'hommes ou de gens.

[2] Année 1881, session de Châteaubriant.

§ 5. — Ecole de Redon.

De Nantes, poursuivant notre course à travers la Bretagne à la recherche des hagiographes bretons du neuvième siècle, je n'ai plus guère désormais qu'à longer le littoral jusqu'à Tréguier. Notre première station sera l'abbaye de Redon.

Elle paraît avoir été à cette date l'école la plus florissante de toute la péninsule, celle qui compta le plus grand nombre d'hommes versés dans les lettres, bien qu'un seul fruit de cette culture littéraire soit arrivé jusqu'à nous, à savoir les *Gesta SS. Rotonensium*, déjà mentionnés en passant, mais sur lesquels il nous faut maintenant entrer dans plus de détails. Ce document est dû à un anonyme dont la contemporanéité est indiscutable, car on le voit à diverses reprises acteur et témoin occulaire dans les faits qu'il raconte[1].

Cet anonyme écrit avec autant de simplicité que d'élégance. Bien que profondément nourri de la lecture des anciens poètes et des orateurs romains, il ne cite guère que l'Ecriture Sainte, mais pour celle-ci, il se plaît à en enchâsser de très nombreux passages dans son récit.

Les *Gesta SS. Rotonensium* sont divisés en trois livres nettement distincts. Le premier contenant d'abord une description des lieux, offre ensuite un résumé assez étendu des faits qui ont accompagné la fondation de Saint-Sauveur de Redon (823), des persécutions que le B. Convoïon et ses disciples eurent à subir, des démarches auxquelles ils durent se livrer pour obtenir protection contre l'injustice. Ce livre ne nous est parvenu que mutilé, le début et les premiers chapitres nous font défaut.

Le second livre nous offre une suite de notices détachées, consacrées chacune à retracer à grands traits les vertus et

[1] Hos sanctos viros bene novi, qui me a pueritia nutrierunt et in scientia Dei educaverunt (Prologue du livre second)! Quæ vidi et audivi non debeo reticere, ibid.

les miracles des premiers moines de Redon. Rien de pieux et de touchant comme ces relations courtes et concises, mais pleines de moëlle et de substance. Le livre se termine par le récit de la translation à Redon des corps des saints Marcellin et Hypothême, et de la déposition assez peu légitime par Nominoë des évêques bretons accusés de simonie.

Le troisième a trait aux miracles qu'opéraient, au neuvième siècle, à Redon, les reliques des saints Marcellin, pape et martyr, et Hypothême, évêque d'Angers, dont la translation avait été racontée dans le livre précédent. On y rencontre plus d'un détail qui touche à l'histoire générale de l'époque. En outre, ce qu'il importe de remarquer, c'est que la biographie du saint pape Marcellin y est mieux esquissée qu'elle ne l'est nulle part ailleurs, sans excepter les *Acta Sanctorum*, les Bollandistes n'ayant pas eu connaissance de l'écrit dont nous nous occupons ici.

Ce troisième livre ne devait pas se terminer sans nous offrir le récit des derniers moments et de la mort de saint Convoïon (28 décembre 868[1]). Malheureusement cette partie n'est point arrivée jusqu'à nous, mais on peut y suppléer sans trop d'inconvénients, grâce à la relation postérieure du même événement que nous en a laissée un autre anonyme, qui vivait, croit-on, au onzième siècle[2] et dont je dirai quelques mots en son temps.

Après ces détails sur le premier anonyme de Redon, il est temps de reprendre ma course pour me transporter à Vannes où s'offre à moi le biographe de saint Guenaël, qui devait appartenir, selon toute probabilité, au clergé vannetais du neuvième siècle.

§ 5. — Vie de saint Guenael (3 novembre 600).

La vie et les miracles de saint Guenaël, disciple et successeur immédiat du premier abbé de Landévennec, puis fon-

[1] Préface du livre 3.
[2] Preuves de Bretagne t. I, c. 232 et 233.

dateur de plusieurs monastères tant dans la grande que dans la Petite Bretagne, n'ont pas du être recueillis avant le neuvième siècle, puisque l'auteur termine sa relation en mentionnant ce que fit Nominoé pour relever le culte de ce grand saint. Mais on ne saurait non plus reculer au-delà des années 850-870 la date de rédaction de cet écrit, car l'auteur n'y fait pas la moindre allusion aux ravages des Normands et à la double translation à Lehon (vers 880) et à Corbeil (vers 930) des reliques du saint abbé. Quant à l'auteur, il est resté anonyme, mais il y a lieu de croire qu'il était vannetais d'origine, car c'est dans ce pays que saint Guenaël passa ses dernières années et reçut une honorable sépulture, c'est là aussi que Nominoé se plut à l'entourer des marques de vénération dont je viens de dire un mot. Cet autour écrit le latin avec une simplicité et une clarté qui n'excluent nullement l'élégance de la diction. Son air de candeur et de bonne foi nous est en outre un sûr garant qu'il n'avance rien sans bonne preuve, mais comme son écrit manque de prologue nous ignorons cependant à quelles sources il a puisé ses renseignements. Cette vie était connue depuis longtemps des hagiographes, témoin la mention qui en est faite au 3 novembre dans Muneratus et les autres compilateurs d'Usuard, mais elle n'avait jusqu'à présent été livrée à l'impression que par D. Hugues Ménard[1].

Les Bollandistes viennent tout récemment de lui donner place dans leur tome I de novembre, avec des additions et des compléments qui ne seront pas inutiles, car ce document laissait à désirer sous le rapport de l'étendue, il était trop incomplet.

De Vannes et de saint Guenaël, j'arrive à Quimper et à saint Corentin.

(A suivre). DOM FR. PLAINE.

[1] Martyrol. Benedictinum addit. ad. 3 novembre.

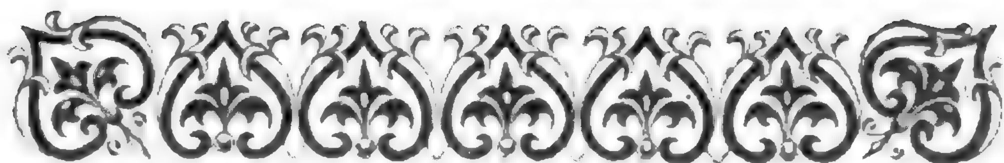

ÉTUDES SUR UNE PAROISSE BRETONNE

BRANDIVY

INTRODUCTION

En publiant ce travail sur Brandivy, je le propose sans vanité à l'imitation de mes confrères.

Que le prêtre fasse de l'exercice du saint ministère et de l'étude des matières ecclésiastiques sa principale occupation, on le conçoit ; arracher les âmes au démon pour les conduire à Dieu, c'est son devoir et son unique raison d'être.

Mais si, en vue de donner à son esprit une détente, il met à profit quelques loisirs pour s'appliquer, dans la mesure de ses moyens, à la recherche des antiquités de sa paroisse et du voisinage,qui songera à l'en blâmer ? On est curieux de savoir ce qui s'est passé à l'étranger, serait-il criminel ou malséant de savoir ce qui s'est passé chez soi ? Notez qu'en se livrant à ces investigations locales, le prêtre ne court guère le risque de déserter le domaine qui lui est propre. Les antiquités ecclésiastiques côtoient toujours et pénètrent même les antiquités profanes. Tant la vie de l'Église était débordante avant 89 ! Tant le sentiment religieux dominait ou absorbait toute vie publique ou privée, populaire ou féodale.

Et qu'on ne s'avise pas, pour couvrir à cet égard son indifférence ou son inaction, de se forger mal à propos des difficultés insurmontables ! Les sources de renseignements sont plus nombreuses et plus faciles à exploiter qu'on ne s'imagine.

En premier lieu, les archives communales. — Le clergé tenait avant 89, ces vieux registres, il les a parsemés de notes historiques d'un

grand intérêt. C'est à nous, prêtres, qu'il convient principalement d'en extraire ces trésors. Mais le temps presse ! les mites sans pitié dévorent les feuilles, et l'on peut prévoir l'époque où des pages entières deviendront illisibles.

Puis les archives des familles. — Chaque maison possède comme un dépôt sacré, où sont enfermés avec soin une foule de documents précieux. C'est dans ces sacs, caisses, boites, tiroirs qu'il n'est pas rare de mettre la main sur des titres de famille, des baux de ferme, des inventaires de ménage, des déclarations de tenue avec « tenans et aboutissans », sur un tas de petits papiers qui vous rejettent à plusieurs siècles en arrière.

Encore ici que les amateurs se dépêchent. Plus redoutable que la mite, un agent destructeur de la pire espèce commence à pulluler dans les campagnes : le petit savant. Rien de terrible pour les vieux papiers comme un pareil homme. D'un air suffisant autant que dédaigneux, il semble scruter les manuscrits ; il ne voit rien et ne veut rien voir, en dehors des pièces qui intéressent directement le sol. Sans égard pour l'axiôme populaire : « *ne zaibrant quet bara*, ces papiers ne mangent pas de pain, » il porte une sentence qui ne souffre pas d'appel. Sur cette sentence, un triage est opéré, le froment est remis dans le sac et la paille prétendue jetée au feu. Que de pièces anéanties de la sorte ?

En troisième lieu les légendes. — Les légendes toutes seules ne peuvent faire l'histoire, mais elles aident à en éclairer les côtés obscurs. Leur antique fraicheur n'a pas été jusqu'ici sérieusement entamée. Comme de graves altérations ne peuvent tarder à s'y produire en face de la politique de plus en plus envahissante, le moment semble venu d'en composer des recueils. Or, pour cette besogne, nul n'est plus apte que le prêtre. Le prêtre est en général sorti du peuple et ses légendes ont bercé son enfance ; par le fait de son ministère, il vit en contact journalier avec le peuple et il possède sa confiance.

Cette triple source épuisée, il faut que le chercheur intrépide aille fouiller une quatrième : les archives de la Préfecture. C'est là qu'il peut donner à ses recherches une extension extrême. Il y peut en particulier, si le but qu'il s'est proposé l'y convie, compléter ou rectifier, à l'aide des manuscrits de M. Galles, ce qui se rapporte aux seigneuries ; à l'aide des travaux de Rosenz weig, ce qui concerne la vie civile et ecclésiastique ; à l'aide des registres des Directoires, les récits traditionnels sur l'époque révolutionnaire.

Ce n'est pas que de la sorte on obtienne, à proprement parler, une

histoire. Une histoire comprend un récit unique ou une suite de récits où domine un principe d'unité. Or quel principe d'unité rencontrera-t-on parmi les faits d'une seule localité ? Ce qu'on obtient, ce sont tout simplement des études historiques. Outre qu'elles sont fort intéressantes au point de vue local, ces études forment la base nécessaire d'une histoire générale. L'histoire générale, voilà le but ! L'étude locale, voilà le moyen ! J'apporte une petite pierre à la construction de l'édifice. Que mes confrères en fassent autant. Je les engage à entrer dans cette voie, résolûment, chacun à sa façon et suivant la tournure de son esprit. Les études locales sont à l'ordre du jour. Ne laissons pas aux laïques toute la gloire de ces travaux, d'autant plus que ces travaux, s'ils se font sans nous, se feront quelquefois contre nous. Qu'on se garde de mépriser le moindre détail ! Un détail insignifiant pour une localité peut avoir sa valeur pour les localités voisines. Si la raison secrète de certains faits nous échappe, tâchons de les éclaircir par de bonnes hypothèses. Peut-être quelques-unes paraitront-elles tout d'abord hardies ou singulières, qu'importe ? il suffit qu'elles servent de jalons aux chercheurs de l'avenir. Lorsque les matériaux seront au complet sur les divers points du diocèse, le Dieu des sciences ne manquera pas, pour les rassembler de toutes parts, de susciter un esprit d'élite. Cet ouvrier prédestiné taillera ces divers matériaux à loisir ; il les disposera d'une main discrète et savante ; il en fera sortir un ouvrage qui n'aura peut-être pas son semblable dans les autres contrées.

Telle est la pensée qui a inspiré la composition de ces études. Elles sont divisées en cinq parties qui traiteront successivement de Brandivy au point de vue ecclésiastique et seigneurial, de Brandivy sous la Révolution, des voies anciennes à Brandivy et aux alentours, de quelques mœurs et usages bretons. Ces diverses parties n'ont d'autre lien entre elles que le titre général, en sorte que chacune d'elles forme un tout distinct et complet. Non que je me fasse la moindre illusion sur le peu d'importance que peut offrir cet essai ; pris à part, cet essai est un détail. Pour l'apprécier à sa juste valeur, c'est l'ensemble de l'édifice à construire qu'il faut considérer. Aussi j'affirme en toute franchise que s'il devait rester isolé, ce travail particulier ne verrait jamais le jour.

J.-M. Guilloux,

Vicaire.

PREMIÈRE PARTIE

BRANDIVY ECCLÉSIASTIQUE

Tous les faits, toutes les légendes qui de près ou de loin se rapportent à cette partie peuvent aisément se grouper sous un des titres qui suivent : patron de Brandivy, trêve ou paroisse, chapelles et croix, clergé.

I.

PATRON[1]

BRANDIVY se compose de Bran et de Divy[2], ce qui veut dire : colline de Divy.

En fait d'étymologie, rien ne semble plus correct. *Bran, Bren*, au rapport de tous les auteurs, signifie colline, montagne. Or, non-seulement le bourg de Brandivy s'élève sur une hauteur, mais encore toute la paroisse forme un terrain montagneux.

Pour ce qui est de Divy, l'interprétation n'est pas moins évidente. Un titre de 1634 désigne le patron de la localité sous le nom de saint Davi. Or, Davy et Divy sont un seul et même personnage, évêque de Ménévie, mort vers l'an 544. « Les lieux qu'on appelle Saint-Divy, proche Landerneau, et Pol-Davy auprès de Douarnenez nous rappellent, dit Déric, la mémoire de ce saint prélat. » Il est permis d'ajouter que la

[1] Titulaire serait le terme exact, mais le mot patron, est plus de la langue courante.

[2] D'après la légende, il se compose de Ber, deu ui. Un enfant cherchait des nids, arrivé à une brousse, il entend un oiseau qui s'envole et il s'écrie Berrr. deu ui. c'est-à-dire berrr, deux œufs. D'où l'on a fait Berdevy.

ville épiscopale de Ménévie porte depuis longtemps le nom de Saint-Davy, du nom de son fondateur[1].

Si l'on objecte que Brandivy s'écrivait en 1447, Brandevi, qu'à cela ne tienne. Devy est une des formes du nom de notre saint. Ce qui le prouve, c'est que l'église, bâtie au lieu où fut célébré un concile qui vit briller sa science et sa sainteté, fut nommée en son honneur Lan-Devy-Brewi, et que saint Lily, son disciple chéri, fut nommé Gwas-Dewy.

Une difficulté sérieuse reste à résoudre, relativement à saint Ivy qui paraît avoir, à une époque que j'ignore, supplanté saint Divy. Le nom de saint Ivy est écrit en gros caractères sur la croix paroissiale; l'abbé Cillard, de son côté, le reconnaît comme patron de la localité. Mais c'est une erreur, et cette erreur provient d'une confusion qu'il était si facile, à défaut de documents, d'établir entre les deux noms. Si saint Ivy avait été, dès le principe, le vrai patron, pourquoi n'eût-on pas écrit et prononcé Branivy? Le besoin d'euphonie n'obligeait pas, en la circonstance, à intercaler le d. Alors même que cette raison ne vaudrait rien, nous pouvons invoquer le titre de 1634 qui désigne le patron sous le nom de saint Davi, qui est le même que Devy et Divy, comme nous l'avons ci-dessus prouvé. Ce titre est antérieur d'un siècle à l'affirmation de Cillart; or, pour connaître la vérité sur ces sortes de questions, ce sont les vieux titres qu'il faut consulter, ce sont aux plus anciennes orthographes qu'il est nécessaire de se rapporter.

Ce qui confirme cette opinion, c'est que l'abbé Cillart lui-même, en parlant de saint Ivy, le qualifie d'évêque inconnu. Ainsi Cillar conserve au patron son titre d'évêque. Mais évêque de quel siège et de quelle époque? Il n'en sait rien. Il connaît un saint Ivy, moine du septième siècle; mais il ne rencontre nulle part un saint Ivy, évêque. Voilà l'auteur du

[1] Un village de Brandivy s'appelle Méné-Davy qui a exactement le même sens que Bran-Divy. — A signaler Ker-Davy en Pluvigner, sur les limites de Brandivy.

Pouillé dans l'embarras ! La difficulté se serait évanouie, s'il avait connu le titre de 1634. Ce titre lui eût fait voir que le vrai patron de Brandivy portait le nom de Davy ou Divy, ou Devy, et que ce saint avait, au sixième siècle, illustré le siège de Ménévie dans la Grande-Bretagne.

D'où il résulte que saint Divy a été le patron primitif de Bran-Divy et qu'il a imposé à la localité son nom[1].

Une question fort intéressante serait de savoir à quelle époque une chapelle sous le vocable de Saint-Divy, serait venue couronner ces hauteurs. En l'absence d'un texte, d'un document, il est impossible de rien préciser. Tout ce qu'il est permis d'avancer, c'est qu'elle doit remonter au-delà du douzième siécle. C'est avant le douzième siècle effectivement qu'il était de mode d'accoler un terme celtique, comme Bran, Ran, Plou, Guic, Landt, Loc ou Lot... au patron d'une chapelle, d'une localité, d'un canton de terre, d'un monastère.

Non pas que cet oratoire primitif fût en pierres, les constructions lapidaires, au moins dans les campagnes armoricaines, au rapport de la notice de Jublains, datent seulement des dixième et onzième siècles ; ce ne devait être qu'un humble bâtiment fermé par des claies et construit avec de la terre et du chaume, d'après la méthode suivie à la même époque pour les maisons en Armorique, en Bretagne et dans d'autres contrées.

[1] Cela n'est pas toujours vrai, alors même qu'en décomposant le nom d'une localité, on y retrouve celui du patron. Le nom des terres en effet, quand il ne vient pas d'un événement marquant, est ordinairement tiré de la situation des lieux, du voisinage d'une forêt, d'un cours d'eau de quelque accident caractéristique. Or, on est aisément porté à donner pour patron à un lieu le saint dont le nom offre quelque ressemblance avec le nom de ce lieu. C'est pour cette raison que saint Melaine a pu être choisi pour patron de Plouguelen, saint Corneille de Carnac, sainte Agathe de Plumergat, saint Jean d'une chapelle bâtie au village de Lésurgant en Plescop.... C'est d'après le même principe qu'on invoque N.-D. de la Vérole à Brech, saint Corneille pour les bestiaux, saint Clair pour les yeux, saint Abibon (en breton Diboen) pour la délivrance des âmes du Purgatoire et des femmes en travail d'enfant ; sainte Avoie pour les enfants enviés. Les enfants qu'on jalouse sèchent sur pied ; on ne peut les guérir qu'en promettant une poule blanche à *santés Aric* et en envoyant l'enfant *iviet* « *iviet* » en pèlerinage à sa chapelle...

Suivant l'usage presque constant à cette époque, la chapelle s'élevait au bord d'une voie ancienne, le *hent Conan*, qui traversait tout le *Broroërec* de la Vilaine au Blavet et dont on retrouve encore par-ci par-là quelques vestiges.

On croirait volontiers qu'elle a été dans le principe, affectée au service d'un hospice. Il existe au bourg de Brandivy, un champ dit « *parc en hospital* », où les laboureurs prétendent avoir retrouvé des vestiges de maisons, des ardoises. Cette dénomination indique d'ailleurs dans les autres paroisses un établissement hospitalier ; pourquoi n'en serait-il pas de même chez nous ? Que ce fût un hospice, ou un prieuré, ou un poste de moines sur le *hent Conan*[1], son existence serait une raison de plus pour croire à la haute antiquité de la chapelle de Brandivy.

Si une chapelle n'a pas cessé, depuis une lointaine époque, de se dresser sur cette colline, saint Divy a cessé malheureusement de la protéger. Troublés par la fâcheuse confusion survenue entre saint Divy et saint Ivy, nos gens ont voulu se donner un patron connu et ils ont pris saint Aubin.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que le changement, ne peut remonter au-delà de cinq quarts de siècle et que les habitants n'en ont conservé aucun souvenir. Tous sont persuadés que saint Aubin, le patron actuel, a été de tout temps le patron de la localité. Est-ce que cette tradition ne porte pas à croire

[1] On remarque sur la même voie, le Moustoir en Pluvigner, le Moustoiric en Plumergat, Lomenec et le Moustoir des Fleurs en Grand-Champ : tous établissements avec « *le parc en hospital,* » échelonnés sur un espace de 20 kilomètres. Lorsque dans une de leurs courses du neuvième siècle, les Normands ravagèrent la Bretagne jusqu'au Blavet, ils durent suivre ce chemin, en ruinant tout sur leur passage. Que le sol de la Bretagne ait été avant le neuvième siècle couvert de moustoirs, d'hospices, on le conçoit facilement d'après ce que Albert le Grand rapporte de saint Tugdual : « le Saint alla faire un tour par la province, prêchant et édifiant les monastères, lesquels il peuplait de religieux de son monastère de Saint-Pabu qui était comme le chef et le principal de l'ordre, lequel en peu de temps se dilata et amplifia de telle sorte qu'il n'y avait guère de paroisse où il n'y eut quelque monastère ou au moins quelque hospice de son ordre. » C'est le cas de dire : « *Ab uno disce omnes.* »

qu'il y a constamment, à un titre quelconque, joui d'un culte spécial et que par suite la substitution s'est d'elle-même opérée? Toujours est-il que le choix du nouveau patron ne s'est pas fait sans motif. Ce motif quel peut-il être? S'il était permis de se livrer à cet égard à quelques conjectures, voici ce qu'on pourrait hasarder :

Saint Tugdual est de temps immémorial le patron de Grand-Champ. Grand-Champ même s'appelle vulgairement *Guergam-Tual*[1], qu'on prononce simplement *Grand-Champ, Guergam*, par l'habitude qu'ont les Celtes de tout abréger. Tant de villages par ailleurs portent son nom, comme Tol-Goët ou Tual-Goët dans les vieux titres, Ker-Dual, Ca-Dual, Loc-Pabu... que ce canton peut être considéré comme le domaine de saint Tugdual.

Or Tugdual et Aubin étaient contemporains. Une amitié étroite les unissait, depuis que Tugdual, se rendant à Paris, fit à Angers une visite à saint Aubin, évêque de cette ville : saint Aubin l'accompagna le reste de la route, et lui servit d'introducteur auprès de Childebert... Voilà ce qui explique dans une certaine mesure le choix du nouveau patron de Brandivy. Le souvenir de cette antique liaison s'est offert à la pensée ; en se mettant sous le patronage d'Aubin[2], on a eu le dessein de lui ménager une petite place sur le territoire de son ami Tugdual.

L'explication, si elle n'est vraie, est du moins vraisemblable.

[1] Il est curieux d'observer que deux tumulus de Plumergat s'appellent *Scarradur-Botteu Guergam-Tual*, que les menhirs de Plumergat, Brandivy, Grand-Champ, Plaudren, sont dénommés : *Men fall Guerguam-Tual* c'est à parier, dit Cillard, que Rabelais a emprunté à ce pays le titre de son insipide roman. — La légende de Gargantua est fort répandue dans nos campagnes.

[2] La fontaine du bourg n'est pas dédiée au patron, mais à Notre-Dame des Neiges, devenue pour nos gens Notre-Dame de la Force, parce que les mots bretons qui signifient *neige* et *force* se prononcent de la même manière. On y lave les pieds des enfants, dans quel but, le vocable le dit assez. La statue de Notre-Dame décore le rétable du sanctuaire.

II. — TRÈVE.

Brandivy n'était pas paroisse avant la Révolution, mais une simple trève taillée dans la paroisse de Grand-Champ.

Les chapelles tréviales ou succursales sont aussi anciennes que l'église elle-même; et l'on peut affirmer que dans le principe, chaque diocèse n'était ou n'avait qu'une paroisse, la paroisse de l'église mère ou matrice ou cathédrale, dont les autres églises étaient des dépendances, des succursales, des trèves. C'est ainsi que nos peuples de Plumergat et de Baden ont conservé le souvenir des moines ou prêtres Bruno et Talyert détachés de Vannes pour faire le service religieux dans ces localités. Peu à peu des paroisses se formèrent au sein du diocèse et eurent des titulaires fixes, et à mesure que les besoins du culte augmentaient, des trèves s'établirent dans les paroisses trop vastes pour la commodité des habitants. La chapelle tréviale n'est donc pas une paroisse proprement dite : *parrochia distincta non est;* mais une chapelle de secours *auxiliatrix tantum.* » Les trèves étaient jadis desservies par un vicaire ordinairement amovible, que le recteur choisissait et faisait agréer à l'évêque qui lui donnait des lettres de vicariat. Telle était la doctrine d'Alexandre III relative à l'érection des trèves : *Mandamus ut ecclesiam ibi ædifices, et in ea sacerdotem, ad præsentationem rectoris ecclesiæ matricis, instituas.* »

D'où il résulte que les curés de Brandivy étaient à la nomination du recteur de Grand-Champ.

Si le recteur de Grand-Champ choisissait les curés de Brandivy, il les payait aussi, non plus en sa qualité de recteur, mais à titre de gros décimateur[1]. La portion congrue de chaque

[1] Le recteur de Grand-Champ dîmait à la 33e gerbe sur toute l'étendue de sa paroisse. L'abbaye de Lanvaux percevait aussi un trait de dîme sur quelques terres de Brandivy, comme on le verra ailleurs.

curé avait été fixée par la déclaration du roi de 1686 à la somme de 150 livres. L'article 3 de l'édit du 13 mai 1768 porta cette somme à 250 livres. Voilà le traitement que recevaient les curés en France et par conséquent les curés de Bandivy, il n'avait rien d'excessif; l'administration savait pourtant le réduire encore en le frappant d'un impôt de 22 livres[1].

Bien que le recteur de Grand-Champ désignât et soldât les curés de Brandivy, il n'a pas érigé la trève même. Il était en son pouvoir de solliciter cette érection ; le droit de l'opérer, suivant le décret précité, appartenait à l'évêque. Or, à quelle époque précise remonte la trève de Brandivy? M. Luco dans son *Pouillé*, la signale dès le quinzième siècle. Certains passages des archives portent que l'abbaye de Lanvaux était fondée dans la trève de Brandivy, paroisse de Grand-Champ. A-t-on le droit absolu d'en conclure que la trève était érigée dès le douzième siècle qui vit naître l'établissement de Lanvaux? Non, car en disant que l'abbaye était fondée dans la trève, les auteurs ont peut-être voulu indiquer simplement qu'elle était située dans la trève, au moment où ils traçaient ces lignes : or les manuscrits sont du dix-septième ou du dix-huitième siècle.

Quant aux archives tréviales, elles ne vont pas, du moins à ma connaissance, au-delà de 1618, et elles témoignent qu'à partir de cette époque, la trève était à peu près constamment desservie par un curé et par d'autres prêtres secondaires qui signent indifféremment, prêtre auxiliaire, prêtre de Brandivy, prêtre de l'église ou de la trève de Brandivy. La présence de plus d'un prêtre, pour le service de la trève, ne saurait étonner ; une note du 1er septembre 1779 mentionne 536 communiables qui représentent bien une population de 800 âmes.

Les baptêmes, les mariages, les inhumations s'y faisaient comme dans une paroisse ordinaire. Il n'existe pas de traces

1 Taine.

d'une visite épiscopale ou archidiaconale à Brandivy même. L'autorité ecclésiastique trouvait plus simple de donner ordre au curé de se rendre avec ses registres tel jour, soit à Plumergat, soit à Pluneret, soit à Pluvigner, Grand-Champ, Plaudren, Plescop, Kerango, lorsque les archidiacres s'y trouvaient en cours de visite ou les évêques en tournée de confirmation. A partir du 30 mai 1691, date de la première approbation[1], l'examen en était rigoureux et régulier : il le fallait bien, puisque le prêtre était officier de l'état-civil. M. Le Guelnout, en 1701, reçut injonction de se conformer, pour l'enregistrement des décès, aux modèles contenus dans les ordonnances synodales du diocèse ; Julien Oliviéro, en 1712, de suivre exactement les modèles des statuts synodaux. En 1762, une note ordonne au curé Mathurin Le Corvic d'enregistrer ponctuellement les enfant morts-nés ; et ailleurs : « enjoignons au sieur curé de faire mention des fiançailles, dans les actes des mariages. »

On ne procédait pas à la célébration du mariage, avant d'avoir fait les trois publications, dûment constaté qu'il n'y avait aucun empêchement civil et canonique. Une disposition spéciale concernait les mineurs. Le prêtre ne pouvait les unir que sur le vu d'un décret de mariage rendu par la juridiction compétente. C'était, pour la justice seigneuriale dont le mineur relevait, une petite source de revenus. Un permis de se marier, délivré en 1735 par la seigneurie de Largouët, porte : « vacations à M. le Sénéchal : 3 livres : ; vacations à M. le procureur : 3 livres ; au greffe, pareille somme ; le papier outre payé. »

Les visiteurs n'ont jamais hasardé la moindre observation relativement au lieu des inhumations, elles se faisaient ordinairement dans le « cœur » *(sic)* ou la « nefle » *(sic)* de la chapelle, et presque jamais dans le « simetière » *(sic)* jusqu'en 1719. A cette époque la peste s'étant déclaré dans la province, le Par-

[1] La première visite de paroisse dont on a trouvé la trace est de juillet 1540, à Ménéac par le grand vicaire de Saint-Malo (*Archives départementales*).

lement défendit la sépulture dans les églises, sauf pour les seigneurs ayant un droit d'enfeu bien établi. L'édit eut à lutter avec l'usage à Brandivy jusqu'en 1733, où il l'emporta d'une manière définitive[1].

A propos d'inhumations, il convient aussi de mentionner un enterrement solennel de reliques qui eut lieu le 2 août 1761 : « Ont été enterrés les ossements trouvés dans le reliquier de l'église tréviale de Brandivy, au nord de la susdite chapelle, messire François-Georges[2] célébrant en présence de messire Yves Morgant, recteur de Grand-Champ, prêchant. » Cette note nous apprend pourquoi les ouvriers ont mis au jour un si grand nombre de reliques, lorsqu'ils ont creusé au nord les fondations de la nouvelle église.

Les registres rapportent le décès des prêtres, comme le décès des simples fidèles, en exceptant toutefois Christophe Le Boulaire qui mourut en décembre 1743 dans la fleur de son âge, à 33 ans. Par son testament olographe, en date du 21 octobre 1743, il nomma Jean Le Turnier, curé de Grand-Champ, son exécuteur testamentaire. Outre de nombreux legs dont l'un de 20 écus à l'église de Brandivy, et un autre d'un tonneau de seigle aux pauvres de la trève, il fit une

[1] L'usage d'enterrer dans les églises était général. A Languidic, il cessa dès la fin de février 1716 — En 1733, plusieurs furent encore inhumés dans l'église de Saint-Nolf, « tous par violence » disent les registres — Même année 1733, maître François le Thieis, sénéchal de la juridiction de la Chesnaye en Grand-Champ est inhumé, selon son désir, dans le cimetière. Les fils y consentent pour le bien de la paix, sans préjudice pour leur droit d'enfeu. — A Plumergat, on inhume dans l'église paroissiale jusqu'en 1740 ; dans la chapelle de la Trinité jusqu'en 1762. — A Pluvigner, inhumations dans l'église de Notre-Dame des Orties et dans celle de Saint-Guigner jusqu'au milieu de 1762.

Cet usage, opposé peut-être à une bonne hygiène, n'avait rien de contraire aux principes de la religion chrétienne. C'est le pape Saint-Grégoire qui ouvrit les églises aux corps de tous les fidèles en général. Le pape Saint-Nicolas, au neuvième siècle, rendit une décision semblable. Cet usage cependant ne se généralisa pas en Bretagne avant le onzième siècle. Jusqu'à cette époque, si l'on en croit dom Morice, on enterrait dans les cimetières.

[2] François-Georges, originaire de Plougoumelen, alors curé de Grand-Champ, plus tard, de 1763 à 1767, recteur de sa paroisse natale. Il y avait des familles de ce nom à Brandivy.

fondation de messes, à 12 sols la messe, dont les honoraires devaient être fournis par deux perrées de bled à prélever sur un héritage qu'il avait au Tolgoët. Le nombre des messes, dont les honoraires restaient invariables, devait être déterminé suivant l'appréciation du bled. On serait mal venu à s'exclamer sur la maigreur de cette fondation que je trouve pour ma part relativement généreuse. Car, à en juger par divers exemples, le taux des honoraires à cette époque, ne dépassait pas une moyenne de six à sept sols[1]. Trop heureux les prêtres, lorsque la fortune venait ajouter quelques six sols à la modicité de leurs ressources ; et l'on ne saurait trop louer l'introduction des honoraires, puisque cet usage qui s'est glissé dans les mœurs vers le XII[e] siècle, a contribué dans une large mesure, à atténuer la misère du clergé des campagnes[2].

Une autre fondation qu'il faut signaler encore, c'est la chapellenie que François Lamour, curé de Brandivy (1676-1681), fonda dans l'église de Bihuy. Il la dota des édifices d'une tenue à domaine congéable qu'il possédait au village même de Bihuy sous le monastère de Lanvaux, propriétaire foncier. Les registres n'en disent mot ; et cette omission est assez naturelle, la trève n'en ayant pas eu le bénéfice.

Les baptêmes se faisaient, comme partout, aussitôt après la naissance ; et on ne voit guère que les seigneurs de la Grandville qui aient eu recours aux ondoiements. Il n'était pas rare, particulièrement au XVII[e] siècle, de voir les prêtres

A ce sujet on rapporte que des gens de ce pays se rendirent en pèlerinage à une chapelle dont ils trouvèrent le prêtre sur une aire à battre, les manches retroussées, en train de gagner sa subsistance. Étant encore à jeun, il consentit volontiers à dire la messe, et lorsque les pèlerins lui présentèrent l'honoraire d'usage : Hélas, s'écria-t-il, à la vue des six sols, pour une journée passée à battre ici sous un soleil brûlant, c'est à peine si j'aurais cela. »

[2] Les recteurs de Grand-Champ passent pour avoir été durs, à une certaine époque, envers leurs prêtres. On raconte dans le peuple que quand la soupe était prête, on déposait leur écuellée sur un billot à la cuisine. A eux de la prendre ou de la laisser. Le rectenr mangeait dans la salle avec ses amis de la noblesse.

servir de parrains aux enfants de leurs paroissiens. C'est un trait de mœurs qui distingue les deux époques. Autant la chose semblait naturelle alors, autant elle paraîtrait extraordinaire aujourd'hui[1].

En 1729, un grand malheur vint frapper la trêve. Un incendie qui dévora tout le bourg le quatrième jour de juillet, à l'exception de la résidence vicariale, consuma entièrement l'église elle-même qui ne put être relevée de ses ruines qu'au bout de trois ans. Les baptêmes se faisaient depuis lors dans l'église paroissiale de Grand-Champ « jusqu'au troisième de septembre que la sacristie de Brandivy fut bénie pour y dire la messe et baptiser. » Malgré la violence de l'incendie, il y a lieu d'être surpris que la chapelle, assez éloignée des autres habitations, fût devenue la proie des flammes, alors que suivant la tradition la maison des prêtres était épargnée. Est-ce que par hasard une partie de la chapelle était en bois ? Aussitôt après la reconstruction de l'église, on procéda à la bénédiction d'une première cloche dont le parrain fut François Le Dréau, recteur de Grand-Champ et la marraine Bonne-Paule d'Espinose, petite fille de Marie Descartes, douairière de la Grandville. Une seconde cloche, bénite deux ans après (1734) eut pour parrain Alexis de la Chapelle, fils d'un conseiller au parlement de Rennes, et pour marraine Mademoiselle Guymart d'Auzon. Parmi les signatures apposées à cette occasion, on remarque celle du P. Descartes jésuite, le même probablement qui dirigea à Rennes dans la voie de la vertu, les premiers pas du B. Grignon de Montfort. Cette cloche, appelée *Jeanne-Constantine*, pesait 161 livres.

Après le fléau du feu, le fléau de l'orage, à 50 ans il est vrai d'intervalle. « Le 1er septembre 1781, Plaudren, Locmaria, Grand-Champ et autres lieux jusqu'à Brandivy ont été abymés

[1] Louis Lamour a été parrain trois fois en 1665, en tout cinq à six fois François Lamour, trois fois en 1678, en tout 5 à 6 fois aussi. Jean Guillard, Gilles Ryo, Jean Perrin, Olivier Jehanno..... ont également tenu des enfants sur les fonts baptismaux.

par une pluie de grêle. La grêle était si forte qu'elle a cassé les vitres des églises de Locmaria et du Burgo et du presbytère. Les blés noirs et mil et chanvre sont tellement hachés qu'ils n'ont été bons à rien ; les pommes et poires ont été trouées et mortifiées ; quantité d'oiseaux ont été trouvés morts ; pies, geais, mauvis, lapins, lièvres et des loups ont été tellement blessés qu'ils sont restés sur le carreau. Le 15 du même mois nous avons eu le même grain, mais il ne nous a pas fait tant de mal. » (*Arch.*[1] *par.*)

En 1789, survint un troisième fléau, pire que les deux premiers, je veux dire la Révolution. Dès 1790, les tréviens de Brandivy, persuadés qu'une ère de liberté s'était levée sur le monde, adressaient au Directoire, en vue de s'affranchir de Grand-Champ, une demande d'érection en commune. La pétition fut repoussée. L'année suivante ils furent plus heureux dans une démarche qu'ils firent pour être autorisés à s'emparer d'une cloche de Lanvaux. Le 21 mars 1791, un arrêté du directoire départemental avait prononcé la clôture de l'abbaye. Les cloches étant devenues sans objet après le départ des religieux, « vu la requête du général de la trève de Brandivy, par laquelle il propose d'échanger une cloche fendue de la dite trève avec une de celles de l'abbaye de Lanvaux, le Directoire est d'avis de consentir à l'échange proposé. » 25 octobre 1791.

Elle ne devait pas servir longtemps. L'exercice public du culte cessa bientôt en Brandivy comme ailleurs. Les inhumations, m'a dit un vieillard[2], avaient lieu de nuit dans la chapelle de Brenedan ; le cathéchisme se faisait dans la chapelle de Saint-Laurent ou dans une carrière qu'il n'a pu me

[1] Un orage éclata en 1889 sur des paysans piémontais occupés aux travaux des champs. Plusieurs sont blessés et le sang coule sur leur visage. Une fillette de onze ans et un garçon de quinze ont eu le crâne brisé et sont morts peu d'heures après. Les arbres ont été brisés, les récoltes détruites, les vitres des maisons cassées et les toitures fort endommagées. Certains grêlons pesaient un kilogramme. (*Univers.*)

[2] Joseph Bertho dont le grand'père Aubin Bertho était trésorier de Brenedan.

désigner. Le trésor de l'église était en même temps dispersé. La grande croix en argent de saint Ivy fut ensevelie dans le Loc'h, en face de Kerberhuel ; elle y perdit les glands des bras, brisés non par la force du courant, mais par la rapacité de quelques ignobles individus qui l'avaient découverte. C'est probablement à la suite de ce crime que Josselin[1], le dévoué sacristain, la retira de la rivière et la dissimula sous un rocher, au-dessus de l'étang du Scouëc. L'ostensoir fut caché dans les flancs de la montagne de la Grandville, du côté tourné vers le bourg. On le vit dans la suite dit la tradition, briller pendant plusieurs jours, comme un beau soleil. Mais on ne sait pas si c'était l'ostensoir lui-même qui brillait de la sorte ou son image, car on croit qu'il avait été volé.

Lors de la réorganisation du culte, Mgr de Pancemont transforma la trève en paroisse. Content d'avoir un pasteur, Brandivy renonça en l'an XII à la prétention d'y ajouter un maire. La mairie d'ailleurs ne pouvait manquer d'arriver à son tour. Sur les instances de la population, un décret daté du 4 juin 1862 érigeait la paroisse en commune. Le même décret détachait de Grand-Champ pour les annexer à la nouvelle commune, outre le grand village de la Forêt avec ses dépendances[3], les villages du Cordier, du Boterf, de Kerbignon et de Saint-Laurent.

Avant les annexions de 1862, le territoire de Brandivy, par rapport à l'étendue, n'avait pas dû varier depuis des siècles. La tradition signale cependant quelques modifications du côté de Plumergat. La terre de Coetroz, manoir isolé et formant comme une pointe au cœur de Brandivy, avait jadis appartenu à la trève. Comment la séparation s'est-elle faite, la légende

[1] Il se noya plus tard dans le Loc'h, en voulant noyer son poulain. Les poulains, à cette époque, n'avaient pas de valeur.

[2] La trève de Locmaria a passé par les mêmes phases que Brandivy, en 1790, 1802, en l'an XII. Seulement son érection en commune n'a eu lieu qu'en 1889. Locmaria possédait avant 89 une confrérie de saint Isidore.

[3] Annexion très utile en raison des comm[illegible] dont la vente qui a eu lieu peu après a rapporté près 25000 fr.

va nous le dire. Le châtelain tombe un jour malade et réclame naturellement le curé local. Celui-ci refuse d'assister une sorte de pestiféré. Le serviteur court à Plumergat dont le clergé se montre moins récalcitrant. Les sacrements reçus, le châtelain dit au prêtre : « Je ne sais ce qu'il adviendra de moi, mais quoiqu'il arrive, j'entends désormais que mon manoir avec ses dépendances cesse d'appartenir à Brandivy et relève entièrement de Plumergat. » Ainsi fut fait. Le peuple ne se doute nullement que le *hent Conan* qui passe derrière le Coetroz, formait et forme encore une limite naturelle entre Plumergat et ce côté de la paroisse de Grand-Champ. — Par contre la trève aurait acquis les villages de Kerhézo et de Kerméliard. Ce qui donne à cette tradition quelque apparence de fondement, c'est que le *Goh Ilis* qui passe pour avoir été le berceau de Plumergat, est situé sur les terres de Kerhézo et dépend actuellement de Brandivy.

Quant à l'intérieur même du pays, il a dû subir, dans le cours des siècles, une profonde transformation. A en juger par les noms de nos villages, on dirait qu'une vaste forêt l'aurait jadis enveloppé : Tels sont : Coët-uhan, Tual-Coët, Viol-Coët, Coët-queneah, Coët-el-Gon, la Forêt de Lanvaux[1]. A mesure que les éclaircies se produisaient, on fondait des villages; ceux-là vraisemblablement peuvent compter parmi les plus anciens[2]. On n'en connait qu'un dont les ori-

[1] Remarquez que la Forêt de Lanvaux (*Lanvas saltus* au XII[e] siècle) joignait celle de Fleuranges et de Camors, que suivant la tradition générale une grande forêt a occupé l'emplacement actuel du bourg de Grand-Champ, comme toutes les landes qui l'environnent, que le nom de Plumergat revient à celui de l'Argoët (*bois*). Il en est de même des landes des autres pays, soit que ces vastes forêts remontent au temps des druides, soit qu'elles datent seulement du onzième siècle où les hauts barons, dit Girault, détruisirent les habitations et les cultures dans les campagnes pour établir des territoires de chasse.

[2] Pour montrer combien l'orthographe des noms change je citerai le village de *Kerican* qu'on écrivait en 1447 : *Keriezcant*, c'est-à-dire village de Jescant, nom d'homme dont la forme en vieux breton était *Incant*. Ainsi on a dû dire d'abord *Kerindcant* (*Chrestomathie bretonne*) — *Plunian* s'écrivait en *Pulunyan* ; le Scouëc en 1445 : *Sclusensouch*.

gines puissent être fixées d'une manière approximative : le village noble des Granges qui doit remonter au douzième siècle. C'est sous ce nom du moins qu'on désignait à cette époque les grandes fermes établies par les moines de Cîteaux pour leurs exploitations agricoles. Le plus ancien village connu est celui de Kerauguen, donné par le B. Ruaud à son abbaye de Lanvaux.

Par contre, quelques-uns ont disparu. On peut citer notamment *Brenedan* sur lequel l'abbaye de Lanvaux percevait des rentes en 1527[1]; *Lestrenic* dont les ruines se dressent encore près du Feuntenio, aux bords de la voie ancienne de Locminé à Auray ; le *Cholec*, maisonnette avec quelques pièces de terre, donnée à une fille-mère coupable d'assassinat sur son enfant et qu'un seigneur de Kergal, dit la tradition, réussit à arracher à la mort ; on peut ajouter le moulin de l'abbaye de Lanvaux. Je laisse de côté les ruines de quelques manoirs et enclos extraordinaires, par exemple, le *Castel-Guen* ; il en sera question dans une étude spéciale.

III. — CHAPELLES

L'église de Saint-Divy n'était pas isolée. Çà et là s'élevaient au sein de la trève des chapelles privées ou seigneuriales qui semblaient former à la chapelle patronale comme une couronne d'honneur. C'est à leur étude que nous allons consacrer le premier paragraphe de cet article, le second paragraphe traitera de la chapelle frairiale de Saint-Laurent, annexée à Brandivy en 1862[2].

Chapelles seigneuriales. — Les chapelles seigneuriales remontent aux premiers siècles de l'Eglise. « Si quelqu'un, dit le concile d'Agde, tenu en 506, veut avoir un oratoire particu-

[1] Il existait encore en 1724.

[2] Je laisse de côté l'abbaye de Lanvaux, réservée pour un travail spécial.

lier dans sa terre, on lui permet de dire la messe pour la commodité de sa famille sauf à Pâques, Noël, Epiphanie, Ascension et Pentecôte et autres jours solennels qu'il faut célébrer dans les villes ou dans les paroisses. » C'est un canon qui a été reproduit par beaucoup d'autres conciles[1]. Celui de Clermont tenu en 535 ajoute qu'aux jours solennels, les prêtres et diacres non attachés au service de la ville ou des paroisses et qui demeurent dans des maisons de campagne se rendront auprès de l'évêque pour célébrer avec lui ces solennités. Mais ne sont-ce pas là de vraies chapelles seigneuriales desservies par un chapelain au service du seigneur? Or lisons-nous dans le concile de Clermont de 1095, (Canon XVIII) « un seigneur ne pourra avoir pour chapelain que celui que son évêque ou l'archidiacre lui auront donné pour directeur de son âme. »

Ces oratoires particuliers, si communs autrefois, portaient le nom de saintes chapelles. Cette remarque a été faite par les petits Bollandistes, à l'occasion de la construction de la Sainte-Chapelle de Paris, destinée à recevoir la couronne d'épines. Elle est qualifiée de sainte, disent-ils, non précisément à cause de sa destination particulière, mais parce que dans les siècles de foi les grands seigneurs, à l'exemple des rois de France, avaient toujours dans leurs demeures ou aux environs une chapelle dite *sainte*, et pour le service de la chapelle, un chapelain. C'est conformément à ces habitudes chrétiennes que nos seigneurs de Brandivy se faisaient construire une sainte chapelle, où de temps en temps un prêtre célébrait le service divin.

La chapelle de *Kergal* avait un service régulier, assuré par une fondation seigneuriale. Elle se trouvait à l'angle sud-ouest du jardin, situé lui-même au midi du manoir. Un chemin couvert, dont on voit encore des vestiges à l'ouest

[1] Par exemple, premier d'Orléans en 511; deuxième d'Orléans en 533; concile de Clermont en 535; dans la réponse du pape aux questions de Pépin le Bref, en 745...

du jardin, y conduisait. Comme elle tombait en ruines vers le milieu du dix-huitième siècle, son mobilier avec sa cloche fut transporté au château, et son service, depuis lors, se faisait à l'église paroissiale. Le chapelain était présenté par le seigneur et nommé par l'évêque. Jusqu'à la translation du service au bourg de Grand-Champ, un des prêtres de Brandivy devait en être probablement le titulaire[1].

A un petit kilomètre de Kergal, sur les hauteurs qui dominent le Loc'h, s'élevait jusqu'à ces derniers temps la chapelle de *Notre-Dame de Brenedan* que des ifs protégeaient contre les vents d'ouest, et dont les matériaux ont été employés à la construction du presbytère.

C'était, paraît-il, la chapelle domestique du manoir de Kerdavid qui se dressait en face, sur le territoire de Pluvigner[2]. Du moins le terrain sur lequel elle était située relevait de cette seigneurie. Pour s'y rendre, les seigneurs avaient à passer le Loc'h sur un pont dit « *Pont er Gal* », soit que le pont ait été construit pour le service de la chapelle, soit qu'il remonte à des temps antérieurs. Nos chouans et nos déserteurs connaissaient ce passage et l'ont utilisé en bien des circonstances pour échapper à leurs ennemis. La chapelle était dédiée à la sainte Vierge : on l'y honorait sous le vocable de Notre-Dame de Brenedan et sa protection était invoquée contre le feu. Saint-Gildas y jouissait aussi d'un culte; il tenait un livre en main et des larmes inondaient son visage. Le livre et les larmes s'expliquent par l'ouvrage en forme de plainte que le saint a écrit sur la désolation de sa patrie.

Au sujet de la Vierge de Brenedan, deux légendes méritent l'attention.

[1] Jean Le Gal, minoré du diocèse, avait obtenu ce bénéfice en 1778 (Luco). — La cloche de la chapelle dont il est question ci-dessus fut cachée, pendant la Révolution dans un pré à l'ouest du manoir; au retour de l'ordre, elle fut tirée de sa cachette et portée au bourg ; dans la suite une des chapelles de Pluvigner en fit l'acquisition. (Tradition).

[2] Dans le courant du dix-septième siècle, les seigneurs de Kerdavid s'appelaient de Lessard (*Archives de Brandivy*).

Des soldats républicains, faisant patrouille à l'époque de la grande Révolution, arrivent à la chapelle de Brenedan. Ils y entrent, et, remarquant la statue en bois de la sainte Vierge, décident qu'elle servira de cible. Ils la portent en dehors, l'assujettissent à un arbre, et un soldat tire. On ne tira pas deux fois. Une apparition effrayante mit en fuite tous ces gredins qui ne se crurent en sûreté que rendus à la ville d'Auray.

Une autre fois, ce fut un berger de Kerdavid qui s'avisa de prendre la statue et de la poser en long sur le *Pont er Gal*, pour lui servir de passerelle, une pierre tombée ayant fait le vide en cet endroit. L'enfant rentra au logis, en proie à une fièvre ardente, et cette fièvre ne voulut lâcher prise, que lorsque, sur l'aveu de son crime, les parents de l'enfant se dépêchèrent de remettre la statue en sa place.

Une fontaine qui coule aux flancs de la montagne est ornée d'une multitude de croix. L'eau est bonne contre la fièvre, par l'intercession de Notre-Dame dont la statue est encore là, rongée il est vrai, par le temps.

Cette chapelle, dans le style de la chapelle de Miséricorde, à en croire ceux qui l'ont vue debout, lui est néanmoins de beaucoup antérieure. Miséricorde a été commencée en1600, tandis que les archives de Lanvaux font mention de Notre-Dame de Brannadan, dès l'an 1447.

Je ne terminerai pas sans rappeler que le 27 avril 1774, eut lieu dans l'église de la Trève, la bénédiction, par le recteur de Grand-Champ, de la cloche de Brenedan nommée *Yves et Jacquette*. Le parrain était Yves Pouliguen et la marraine Jacquette Le Ray.

Le 2 septembre 1782, une autre cloche fut bénite dans l'église de la Trève pour la même chapelle, par le curé Claude Plaissix, par permission et commission de l'évêque. Elle fut appelée : *Josephe-Marie-Hélène*, des noms du parrain Joseph Le Mentec, de Plunian, et de la marraine, Marie-Hélène

Cheviller, du Troguern. Aubin Bertho, procureur de la chapelle était présent[1].

La troisième chapelle domestique de Brandivy était celle de la *Grandville*; elle est encore debout et contiguë au château. Des réparations sérieuses vont bientôt la mettre en état d'abriter les célèbres stalles de Lanvaux. Transférées au bourg après la destruction du monastère, ces stalles sont devenues, depuis une quinzaine d'années, la propriété des châtelains de la Grandville. La sculpture en est fort remarquable et le sujet représenté vraiment original. Dans un premier tableau, un renard en chaire prêche un auditoire de poules qui l'écoutent attentivement; dans un second tableau, le renard cède à la nature, prend une poule et s'enfuit; un dernier tableau représente le renard poursuivi par les poules, atteint et mis par elles à la broche. Le feu est allumé, une poule apporte du bois, un coq tient dans ses pattes un soufflet, un autre tourne la broche. Cayot-Delandre voit, dans ces diverses scènes, une réminiscence de la fête des fous, pour ne pas dire une satire contre le clergé qui finit par Luther et la Révolution.

Une quatrième chapelle seigneuriale est celle de *Saint-Nerven,* démolie en 1783. On en voit encore les ruines.

Avant de clore ce paragraphe, il ne sera pas inutile de rappeler l'attention sur une chapelle dite de *Saint-Gildas* et *Saint-Nicolas*, en Pluvigner, vendue le 25 avril 1254 aux religieux de Lanvaux par l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. L'auteur du *Pouillé* ne sait où placer cet édifice. Tâchons de venir à son secours. A proximité de l'abbaye de Lanvaux, se trouvait et se trouve encore une belle fontaine en pierres de taille, dite *Fontaine de Saint-Nicolas*; au-dessus de la fontaine, deux prés, dont l'un est appelé le *Petit-Pré de Saint-Nicolas*, et l'autre le *Grand-Pré de Saint-Nicolas*. N'est-on pas fondé à conclure que la chapelle de Saint-Nicolas s'élevait dans le

[1] Le fils d'Aubin s'appelait Ivy : Aubin et Ivy furent patrons, à différentes époques, de la localité : très rares dont les Brandivyens qui ont porté ces noms.

voisinage ? Ajoutons que le filet d'eau qui forme la limite de Brandivy et de Pluvigner, traverse les deux prés et arrive à la fontaine située dans Pluvigner. Donc la chapelle pouvait également se trouver sur le territoire de cette paroisse. A cela, il n'y a qu'une objection, c'est que les moines avaient établi dans l'église même de l'abbaye, une confrérie de Saint-Nicolas. On peut y répondre : les moines avaient transféré la confrérie dans l'église abbatiale, après la démolition de la chapelle qui lui servait de siège. S'il en est ainsi, la chapelle de Saint-Nicolas ne devait pas être une chapelle seigneuriale, à moins qu'elle ne fût dans le principe la chapelle des barons de Lanvaux.

Ce serait peut-être le lieu de dire un mot du *Goh Ilis*, que la tradition assure avoir été l'église primitive de Plumergat, bâtie en remplacement d'un temple païen et dédiée à sainte Agathe. Une sorte de terrasse couverte de trois ou quatre tumulus, la présence de deux grosses pierres, celtiques ou non, sur la plus importante de ces buttes, le nom même de *Goh Ilis*, tout annonce évidemment que quelque chose d'extraordinaire s'est passé en cet endroit. Mais on ne le saura jamais au juste, à moins que des fouilles n'obligent ces monticules à livrer leur secret. En attendant qu'un amateur fournisse les fonds nécessaires, occupons-nous de Saint-Laurent.

Chapelle frairiale de *Saint-Laurent*. — Ainsi qu'on l'a déjà dit, la chapelle de Saint-Laurent faisait, jusqu'en 1862, partie de la paroisse de Grand-Champ. Son annexion à Brandivy ne laisse pas d'être assez naturelle. La localité a, de temps immémorial, rendu un culte au saint martyr. Nous en avons pour garant d'abord le témoignage de l'abbé Ciliard, qui dit : *Brandivy, hameau; patrons : saint Yvy, saint Laurent*; puis l'établissement très ancien au bourg de Brandivy, d'une foire en son honneur. Cette chapelle était et est encore frairiale. « Les frairies forment comme une division territoriale, basée sur un sentiment religieux, des traditions de famille et des usages locaux ; elles ne se retrouvent que

dans les pays qui parlent breton ou qui le parlaient avant le neuvième siècle. » Partant de ce double fait, M. le comte de l'Estourbeillon ne craint pas d'affirmer leur identité avec les anciens clans bretons. Mon dessein n'est pas d'approfondir ce sujet, une autre digression m'attire, elle n'est pas moins propre à piquer la curiosité du lecteur.

C'est en effet le seul village de Grand-Champ qui ait pris le nom du patron de la frairie en le faisant précéder du terme saint : *Sant*. Les autres villages qui ont pris le nom du patron, l'ont fait avec un qualificatif celtique, par exemple : Bran-Divy, Loc-Berhet, Loc-Pabu, Loc-Miquel, Loc-Maria, Loc-Meren, et pour donner un exemple de plus, bien qu'il soit situé en dehors mais à proximité des limites de l'ancienne paroisse de Grand-Champ, Loc-Gueltas.

Or à quelle époque a-t-on commencé à négliger la terminologie celtique pour adopter le terme *sant* ? Voici l'explication qu'il est possible de donner à cet égard.

Dans les dix premiers siècles de l'Église, les fidèles appelaient les saints par leurs noms, sans qualificatif; le terme saint, *sant*, n'était pas à la mode : on disait : Laurent, Julien, Rémi ; et non : saint Julien, saint Laurent, saint Rémi.

A partir du X^e siècle, la mode paraît changer. C'est que sur la fin de la seconde race des rois de France, commence à s'établir la coutume de donner au baptême des noms de saints[1]. C'était sûrement un moyen d'attirer sur les enfants leur protection ; c'était un moyen non moins sûr d'exposer souvent au mépris des noms vénérés : grave inconvénient auquel il importait d'obvier. Le sens chrétien et populaire ne demeura pas à court ; pour distinguer les bienheureux entrés dans la gloire de ceux qui, sur la terre, portaient leurs noms sans toujours imiter leurs vertus, il imagina de leur appliquer, dans le langage ordinaire, le terme révérentiel *saint*. Telle me paraît être la vraie raison, l'origine réelle de l'usage qui nous occupe.

[1] Longueval.

Deux causes ont contribué au XII[e] siècle à le généraliser. D'abord, une certaine douceur de mœurs qui s'est répandue à cette époque de restauration civile et religieuse, dans toutes les classes de la société : on comprend en effet qu'un peuple poli aime à se servir de termes polis pour désigner les personnes qu'il juge dignes de sa vénération.

Ensuite, la défense portée par Alexandre III, d'accorder à personne les honneurs d'un culte public, sans l'autorisation du Saint-Siège; au Pape est réservé le droit exclusif de déclarer bienheureux ou saint un serviteur de Dieu. Ces termes acquièrent de la sorte une signification plus précise: ils deviennent inséparables du nom du chrétien que le Pape a placé sur les autels et propose pour modèle au monde.

Voilà pour la France et pour la chrétienté en général.

Pour ce qui est de l'Armorique, certaines observations sont nécessaires. Comme ailleurs, on disait Tual et non saint Tual. Une légère différence concernait les vocables. Tantôt le nom du patron d'une localité s'employait sans qualificatif comme Guénin, Guellas... tantôt on l'accompagnait d'un de ces termes celtiques : Plou, Guic, Land, Ran, Bran, Loc ou Lot, Ker, comme Plou-Guigner, Land-Pabu, Mel-Ran . . De plus l'ancien usage s'est prolongé jusqu'au XII[e] siècle. Du moins la terminologie celtique paraît s'être maintenue jusqu'alors. On s'accorde à reconnaître que c'est vers cette époque que le mot *Plou* a cédé la place au mot *paroisse* et que la plupart des autres termes tombent en défaveur. La disparition de la terminologie celtique paraît un indice d'un changement parallèle qui s'opère dans le langage. Outre les raisons générales que nous avons signalées tout-à-l'heure, ce changement s'explique en Bretagne par des raisons spéciales.

Avant le XII[e] siècle, les saints protecteurs de la Bretagne étaient en général d'origine bretonne ou armoricaine. Tant qu'ils s'en tenaient aux vieux saints du pays, nos pères ne se pressaient pas de leur appliquer le terme *sant*; on était de la famille et on ne se gênait pas pour appeler chacun par son nom.

A partir du XII[e] siècle, ce sont les saints d'origine étrangère qui l'emportent[1]. La plupart des chapelles qui s'élèvent depuis lors empruntent leur vocable à l'église grecque ou latine. Ces saints nous arrivent escortés du qualificatif *sant*. A mesure que des chapelles se fondent en leur honneur, il est tout naturel de conformer le vocable à l'usage régnant. Cet usage aurait donc commencé chez nous par les saints étrangers; on l'a peu à peu étendu aux saints d'origine bretonne ou honorés d'un vieux culte dans le pays. C'est ainsi que non-seulement l'emploi des termes celtiques a cessé en Bretagne, mais encore qu'ils ont été maintefois transformés en faveur du nouveau qualificatif, par exemple Loc-Goual en Pluvigner est devenu *Saint-Goual*; Ker-Anna, *Santés-Anna*, Lot-Yvy, *Sainte-Avoie*.

Mais le breton a la tête dure, et il ne renonce pas aisément à ses vieilles habitudes. Pendant que de nombreuses chapelles se construisent sous le vocable de Saint-Colomban, Saint-Laurent.... quelques autres conservent certains qualificatifs celtiques. Il suffit de mentionner, outre les nombreuses chapelles de Loc-Maria et de Loc-Miquel répandues un peu partout, Loc-Jean en Kervignac et en Moréac, Loc-Adour ou Amadour en Kervignac, Loc-Perrech en Locmariaquer, Loc-Perhet en Grand-Champ, Ker-Goual en Plœmel. Cela prouve que le terme *sant* est loin d'avoir remporté une victoire absolue, que le peuple s'obstine dans son antique simplicité. Ce qui le prouve encore mieux, ce sont deux chapelles construites en Pluvigner, au XVI[e] siècle, sous le vocable de sainte Brigitte et de saint Mériadec le peuple ne laissa pas de les désigner par le nom des titulaires, de dire simplement comme par le passé : Berhet, Mériadec.

Cet usage avait des racines si profondes qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours. Est-ce qu'on ne dit pas encore couramment

[1] Les causes en sont : l'affaiblissement graduel de la natonalité bretonne, l'invasion progressive des mœurs françaises, l'influence des Croisades, la nécessité de remplacer les reliques que les Normands avaient détruites ou dispersées....

en breton : *Damb de Verhet*, allons à Brigitte? *Damb de Veriadec*, allons à Mériadec? *Damb de Vihuy, de Verthélamy, de Viquel*? Est-ce qu'on a cessé de prononcer *ilis Patern, ilis Pierre ha Paul* (en Brech)! On voit qu'à l'égard des saints du pays, l'omission du terme en question se pratique aisément. Pour ce qui est des saints étrangers, il y en a peut-être dont le peuple prononce le nom avec une telle familiarité : Je ne les connais pas. Et à l'exception des saints apôtres Pierre, Paul et Barthélemy qui appartiennent d'ailleurs à l'église universelle plutôt qu'à une église particulière, du glorieux saint Michel qui s'est pour ainsi dire bretonisé par son apparition sur le mont Tumba, de la Vierge Marie qui est notre Mère, de Magdeleine dont le nom est devenu synonyme de certains établissements de salubrité publique, il parait avoir été de mode depuis longtemps de faire précéder le nom d'un saint étranger du terme exprimant sa sainteté.

D'après ces principes, il est tout naturel que la vieille église érigée à Brandivy en l'honneur de saint Laurent, soit désignée sous le nom de « *sant Laurence.* » Je ne sais pas la date de sa construction. Peut-être serait-il facile, en se basant sur des renseignements généraux, de la fixer d'une manière approximative. J'y renonce, et je préfère mettre au jour les circonstances qui en ont accompagné la fondation : elles entrent de plain pied dans le domaine de la légende. On rapporte qu'à Kerbignon s'élevait d'abord la chapelle du saint, les habitants résolurent un jour de la démolir pour en bâtir une neuve sur une éminence voisine. Mais ils comptaient sans leurs bœufs devenus indociles aux ordres de leurs maîtres, ces braves animaux prirent d'eux-mêmes le chemin qui conduit à la chapelle actuelle et déchargèrent en ce lieu les matériaux. La vérité est que la charrette versa; et c'eût été un vrai miracle qu'elle ne versât pas dans un casse-cou pareil. Même histoire pour Saint-Servais en Plumergat, bâti dans un bourbier. Comme la charrette s'embourbait toujours, le paysan pensa que le saint

voulait y avoir sa chapelle; et pourtant, peut-on faire autre chose dans un bourbier que de s'y embourber? Il serait aisé d'ailleurs de produire des exemples sérieux en faveur de l'instinct des animaux qui ont joué un grand rôle, non seulement dans l'érection des chapelles, mais encore dans l'invention des reliques ou des statues des Saints. Pour l'honneur de son nom et la gloire de ses serviteurs, le bon Dieu a bien le droit de se servir de tous les instruments.

IV. — CROIX

Concurremment avec ces nombreuses chapelles, sept croix en pierre et une en bois érigées sur divers points du territoire, attestaient avant 1789 la prise de possession du sol de Brandivy par le christianisme. Quatre autres ont été construites postérieurement à la Révolution.

La plus importante, sans contredit, de ces dernières est la croix de mission érigée au cimetière de Brandivy, le 2 juillet 1837, par les soins de M. Carado.

La croix qui se dresse à la bifurcation du chemin qui mène au moulin de Scoëc, porte la date de 1818. Elle est due à un meunier de la Grandville, désireux de témoigner à Dieu sa reconnaissance d'avoir échappé à un danger qui menaçait sa vie. On prétend qu'à l'endroit où elle s'élève, le meunier qui s'attardait quelquefois dans l'unique auberge du bourg, rencontrait un lutin qui lui faisait régulièrement la conduite, jusqu'au pont dit *Pont er Lan* où il s'efforçait de le précipiter dans l'eau. Une fois même, le lutin eut la complaisance de le conduire jusqu'au moulin pour y faire un vacarme épouvantable. Dans sa détresse, le malheureux meunier eut recours à M. Chanio qui lui conseilla sans doute la plantation de la croix.

C'est également pour se délivrer de bruits et de tapages nocturnes, qu'il y a une cinquantaine d'années, on a érigé

la croix du *Tolgoët*. Un homme y menait une vie si scandaleuse que le démon se mit de la partie ; et c'est par la croix seule, qui a la vertu de mettre en fuite l'esprit malin, que l'on parvint à débarrasser le village de cet hôte désagréable.

La croix du *Cordier*, qui s'élève entre trois chênes, m'avait paru dans le principe plantée contre le druidisme et en remplacement de quelque monument celtique : idée suggérée par le souvenir d'un magnifique dolmen que j'ai remarqué sur le chemin de Plaudren à Saint-Jean-Brévelay, entouré de trois chênes. Informations prises, il a fallu en rabattre de ces prétentions et lui attribuer une origine plus modeste. Un paysan du Cordier, vers 1830, trouva une pièce de cinq francs, et s'engagea à ériger avec cette somme une croix. La chose devint aisée, puisqu'il fit lui-même le travail, et comme le champ voisin s'appelait le champ des trois chênes, il planta autour de la croix trois chênes qui lui ont donné son nom.

La croix dite de *Landévant* se dresse dans la lande de Mouquinio. En ce qui concerne l'emplacement et une partie des matériaux, cette croix est antérieure à la Révolution ; elle lui est postérieure dans sa forme actuelle. C'est qu'elle a été abattue pendant cette période néfaste et reconstruite au retour de l'ordre. La croix proprement dite, fut posée sur une haie, un peu au-delà de l'entrée du bois de châtaigners qui forme l'avenue de Kergal ; elle y est encore[1].

Sur les sept autres croix antérieures à la Révolution, trois ont réussi à dépasser le centenaire de 1789 : une d'elles s'élève dans les terres de Kerhézo ; une autre, sous le nom de croix de *Doulladen*, à l'est du Foliorch[2] ; la troisième, sur une haie voisine de la motte féodale de Bihuy. Quatre croix ont disparu dans le courant du siècle. M. Douillard, mort l'an passé, a emporté

[1] Quélques uns attribuent la croix de Landévant à un jeune homme de la paroisse de Landévant, qui faillit être assassiné en cet endroit. Faut-il les en croire ? On sait que le peuple cherche et trouve à tout une explication.

[2] Au village du Foliorch est une vaste carrière d'où la tradition assure qu'ont été extrait en partie les matériaux de la tour de Sainte-Anne.

en 1885 celle du cimetière. Architecte de l'église paroissiale, il l'avait demandée et facilement obtenue pour prix de ses travaux. Elle orne en ce moment l'entrée de l'avenue de son château de Beauregard, en Saint-Avé. Une autre se voyait sur le chemin charretier de Kerican au bourg, elle était en bois; la troisième, au nord de Kergal sur la butte du *Toul-Du*; la quatrième auprès du taillis de Rohu. Il reste encore de cette dernière la pierre de recouvrement dans laquelle était planté l'arbre de la croix ; et cette pierre que les pillards ont épargnée, portée dans la haie voisine, est transformée en passerelle. Je ne sais rien de la date ni des circonstances de leur érection.

De toutes ces croix qui précèdent la Révolution, une seule, la croix de Rohu, se dressait dans le voisinage d'une voie ancienne, la voie de Locminé à Auray.

Faut-il conclure de ce voisinage d'une voie ancienne à la haute antiquité de la croix dont il s'agit? Le fait est qu'au moyen-âge, l'érection des croix avait lieu généralement sur les grands chemins, et que cette règle, en raison de leur salutaire destination, offrait peu ou point d'exception au douzième siècle : « Si quelqu'un, dit le concile de Clermont en 1095, poursuivi par ses ennemis se réfugie auprès de quelque croix sur les chemins, il doit y trouver un asile assuré comme dans une église[1]. » C'est pour ménager de ces asiles aux voyageurs, observe Longueval, qu'on avait érigé d'espace en espace des croix sur les grands chemins.

Me sera-t-il permis d'ajouter que certaines croix marquaient même des cimetières, comme il résulte d'une ordonnance rendue en 1116 par Jean, évêque de Saint-Brieuc, pour prescrire aux paroisses de faire des cimetières, et pour interdire les inhumations auprès des croix placées sur les grands chemins ?

[1] Réminiscence des temps païens de Rome, où l'esclave menacé par son maître trouvait un refuge assuré dès qu'il pouvait se placer derrière la statue de l'empereur.

Toujours est-il que la disposition du concile de Clermont ne contribua pas peu à les multiplier à une époque où les guerres locales, si meurtrières, étaient à l'ordre du jour.

La grande peste qui décima l'Armorique et surtout la Basse-Bretagne en 1598, a poussé également à l'érection de croix nombreuses. Celles-ci furent appelées (*Croez er vocen*) parce qu'elles firent reculer le fléau. Mais on aurait tort de prétendre, avec un auteur, que toutes les croix qui ornaient jadis les carrefours datent de cette époque. La vérité est qu'on a planté bien des croix avant les ravages causés par cette peste[1] comme on en a planté depuis. Est-ce que l'érection des croix ne tient pas à la nature même du christianisme, fondé sur la croix du Calvaire ?

Si rien ne prouve que la croix de Rohu est due à cette peste, rien ne s'oppose cependant à ce qu'elle remonte au dix-septième siècle. Elle s'élève en effet au bord d'une bifurcation de la voie ancienne qui passait à l'est de Ménétavid. Or cette voie nouvelle, manifestement creusée pour tourner la côte, des titres nous la montrent pratiquée dès 1673[2].

Quoiqu'il en soit, il est étrange que sur les trois grandes voies qui traversaient anciennement Brandivy, on ne puisse signaler que la croix de Rohu[3]. Les autres s'élevaient au bord de sentiers ou de chemins particuliers, à part celle de Kerhézo, dressée en plein champ.

Parmi les vieilles croix qui restent, celle de *Kerhézo* seule, est à peu près intacte ; celle de *Foliorch* est passablement mutilée, et celle de *Bihuy* sans pied. Les restaurations de croix, Dieu merci, sont à l'ordre du jour. Les zélés recteurs s'occupent avec un soin pieux, dans leurs paroisses respec-

[1] Saint Budoc érigeait des croix par les bourgs et chemins. Saint Brieuc, de retour en Grande-Bretagne, en plaça une à l'endroit où saint Judoc rendit la vue à un aveugle.....

[2] Peut-être lors du transport de pierres qui s'est fait, si la tradition est exacte, du Foliorch à Ker-Anna.

[3] Je n'y comprends pas celle du bourg, qui faisait partie du cimetière situé à proximité du *hent Conan*.

tives, non-seulement à ériger des croix nouvelles, mais encore à relever celles que la malice des hommes ou les ravages du temps ont renversées. Cette dernière œuvre n'est pas la moins méritoire. Ces vieilles croix en ruines datent souvent de tant de siècles ! Tant de souvenirs intéressants peuvent s'y rattacher !

V. — CLERGÉ

Ce qui précède fait assez voir que rien n'a manqué à Brandivy de ce qui est nécessaire pour donner à une localité une physionomie religieuse. Mais l'âme, le principe inspirateur du culte, le clergé en un mot, nous n'en avons pas encore parlé. Il est temps d'aborder cette étude qui doit terminer la première partie : *Brandivy ecclésiastique*. Mon dessein est d'accorder à chaque prêtre une petite notice, ou à défaut de notice, une mention particulière[1]. Tous ont été à la peine, il convient que tous soient à l'honneur. Comme en outre la Trève est une dépendance de la paroisse et que les curés de Brandivy n'ont exercé le ministère dans la localité que sous la direction des Recteurs de Grand-Champ, ce ne sera pas un hors d'œuvre de citer, au moins dans une note au bas de la page, les noms de ces derniers, ni même d'orner cette sèche nomenclature de quelques faits remarquables qui ont signalé leur administration. Tel est l'objet de cet article. Le lecteur voudra même me pardonner si quelques erreurs inévitables se glissent dans cette énumération.

Martyr anonyme des Sept-Trous

Un prêtre de Brandivy portait le viatique au village des Granges. Au moment de quitter le Parc-au-Duc pour entrer

[1] Les détails qui vont suivre sur les curés de Brandivy ont été tirés ou des *archives tréviales*, ou des *archives départementales*, ou du *Pouillé* de M. Luco, ou sont dus à l'extrême obligeance de l'auteur du *Pouillé*.

dans le bois des moines, deux hommes s'élançant d'un coin où ils étaient embusqués, lui barrent le passage et réclament la sainte hostie. Avant de tomber entre leurs mains, le prêtre par bonheur a le temps de la consommer. Furieux de cette action et dans l'espérance impie de commettre encore la profanation, les barbares se hâtent de couper la tête du prêtre, laquelle sautant sept fois fait sept trous où l'herbe ne poussa jamais. Un bourgeois incrédule de Vannes, pour mettre la légende à l'épreuve, a fait bêcher le sol : le lendemain les sept trous reparurent aux regards étonnés. Comme la surface de la terre présente l'apparence d'une tombe, j'ai dirigé des fouilles en cet endroit dans l'espoir de retrouver quelques restes du martyr. Les fouilles n'ont pas donné de résultat.

Si son corps ne s'y trouve pas, sa bienfaisante influence ne laisse pas de s'y faire sentir. Les malades, les fiévreux en particulier, accourent de toutes parts au lieu de la sanglante immolation. Les nombreuses croix de bois plantées en terre en guise d'*ex-votos* ainsi que la voix publique, attestent que le saint prêtre, martyr du devoir et de l'Eucharistie, n'est pas invoqué en vain.

La tradition est unanime sur ces divers détails. Où git la difficulté, c'est de préciser l'époque à laquelle remonte le cruel événement. Le peuple assure d'une commune voix que c'est sous la Révolution. Mais laquelle ? Il ne peut être question de celle de 89, puisque le prêtre qui desservait Brandivy à cette époque est mort en 1821. Il s'agirait d'une Révolution antérieure à celle-là, comme me l'ont insinué deux vieillards, dont les parents sont nés et ont vécu dans le voisinage des Sept-Trous. Les circonstances du crime font penser au seizième siècle, fameux par les attentats sacrilèges des huguenots, qu'une haine satanique semblait animer contre la divine Eucharistie. C'est pour cette raison que la série des prêtres de Brandivy s'ouvre par le martyr des Sept-Trous.

1618-1626. — Rolland Aubert, curé. Diacre à Vannes le 20 décembre 1614. Dimissoire du 15 décembre 1615, pour recevoir la prêtrise.

1626-1639. — Louys Le Cheviller, curé. — Lacune dans les registres de 1639 à 1653.

1653-1662. – Jean Guillart. De 1614 à 1618, un Jean Guillart était prêtre à Brech. J'ignore si c'est le même personsage. Il cesse d'être curé en 1662 pour devenir prêtre demeurant à Brandivy. La Trève comptait de son temps deux autres prêtres : Jean Perrin, originaire de la paroisse de Rieux et résidant à Brandivy, et Gilles Ryo, originaire de Grand-Champ et prêtre de la Trève. Le bon Gilles Ryo! il enregistre souvent ses baptêmes de la sorte : « fils légitime et naturel ». Il ne se doutait peut-être pas que quand un fils est légitime, il est aussi naturel, mais non *vice versà*. Il devait être chapelain de Kergal. Louys Lamour qui apparaît en 1660, lorsque disparaît l'abbé Ryo, remplaça Jean Guillart comme curé[1].

1662-1667. - Louys Lamour, curé. Originaire de Naizin, chapelain de Kergal. Je crois qu'il passa de Brandivy à Grand-Champ pour devenir, de 1690 à 1695, recteur de Saint-Vincent. Brandivy avait toujours ses trois prêtres, le curé Lamour, Jean Perrin et Jean Guillart, auxquels venait se joindre de temps en temps François Perrel, originaire de Plumergat et « prêtre de la communauté de cette paroisse ». Il y avait des Perrel en Brandivy.

1667. Yves Papillon, curé. — De 1668-1674, nouvelle lacune dans les registres.

[1] Recteur de Grand-Champ : 1589-1622 ; — Bertrand Guymarho ; 1622-1624 ; — Bertrand Guymarho neveu du précédent : 1624-1625 ; — Claude de Kerméno : 1624-1625 ; — Julien le Mordant : 1646-1669 : Michel de Moissac : « le premier jour de juin 1669, fust posée la première pierre en la tour de l'église paroissiale de Grand-Champ, et béniste par Michelle de Moissac, conseiller, aumônier du roy, chanoine d'honneur de l'église cathédrale de Vannes et recteur de Grand-Champ. (*Archives départementales*).

1674-1675. — C'est Guillaume Audo qui fait tous les baptêmes Il soussigne : prêtre de Brandivy et curé de Grand-Champ.

1675-1676. — Julien Nicolazo. Il signe indifféremment prêtre de Brandivy et curé de Brandivy. — Je ne sais pas trop si c'est à titre de curés ou de simples prêtres délégués que ces deux derniers ont exercé le saint ministère.

1676-1681. — François Lamour, curé. C'est le même qui s'était servi des édifices d'une tenue qu'il possédait à Bihuy en 1680, pour y fonder une chapellenie. — Pendant ce temps, Olivier Le Cam et Nicolas Raguenez se disent prêtres de ladite Trève.

1681-1687. Olivier Jéhanno, docteur de Sorbonne. Julien Jéhanno, son frère, également docteur de Sorbonne fait de son temps plusieurs baptêmes à Brandivy. Julien devint recteur de Lanvaudan en 1689 et y mourut en mai 1700[1]. Olivier Baniel exerçait aussi le ministère sous Olivier Jéhanno. On retrouve plus tard Olivier Baniel, curé de l'Ile-aux-Moines, puis de 1699 à 1707, recteur de Sulniac. C'était un des missionnaires du diocèse.

1687-1688. — Joseph Maillart, curé. Après la disparition de Joseph Maillart (avril 1688), François Riguidel, Julien Oliviéro et Michel Séveno font successivement le service de la Trève, jusqu'à la fin d'avril ou au commencement du mois de juin où arrive René Fablet comme curé.

[1] Charles le Bel, recteur de Grand-Champ. 1669-1688.

« Le 17 juillet 1683, fut enterré le corps de Julienne Pan, femme de Marc Brien, meusnier des moulins de Kerrio, laquelle étant morte subitement ayant cependant fait une confession générale, autant que le temps le peut permettre et receu l'extrême-onction, fut ouverte en notre présence pour lui tirer deux enfants, pas plus longs qu'une paume de main, qui receurent le saint baptême ; les ayant vu remuer et en vie : lesquels ont été inhumes séparément du corps de leur mère et placés parmi les enfants que nous croions dans la gloire, parce qu'ils sont morts avant l'usage de raison, après la réception du saint baptême. »

Signé : Charles le Bel, recteur de Grand-Champ. (*Archives départementales*).

1688-1700. — RENÉ FABLET, curé. Il y avait des familles de ce nom en Brandivy. Je ne sais pourtant pas s'il y est né. Nous trouvons encore sous ce curé, Olivier Le Cam, puis Vincent Fravalo dont il sera bientôt question.

1700. — Victor Gargasson, curé. — Mort à 37 ans le 27 juillet 1700, et enterré le lendemain près de l'autel.

1700-1701. — VINCENT LE GUELNOUT, curé; devenu en (1703-1704) curé de Mouterblanc.

1701-1702. — Guillaume Pommeraye, curé.

1702-1710. — Henri Le Coustumer, curé. Dimissoire du 18 septembre 1696 pour recevoir le sous-diaconat à Saint-Malo: prêtre au Mené le 6 mars 1700; chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'ordinaire le 16 mai 1714.

1710-1719. — JULIEN OLIVIÉRO, curé. En 1719, il devint curé de Grand-Champ, où il mourut à 71 ans le 18 septembre 1755; il fut enterré le lendemain au cimetière « très digne prêtre et ancien curé. »

1719-1730. — VINCENT FRAVALO, curé. Ordonné prêtre au séminaire le 19 septembre 1693. Il mourut à 71 ans le 3 janvier 1631 et fut enterré le lendemain au cimetière[1].

Sous Vincent Fravalo, Pierre Le Roy signe prêtre de Brandivy ou de l'église de Brandivy.

1731-1733. — PIERRE LE ROY, curé, fils de Louis et de Louise Le Douarin, de Naizin, tonsuré et minoré au Mené le 24 septembre 1718; au Mené encore, sous-diacre le 3 juin 1719; diacre le 25 mai 1720; prêtre le 21 septembre

[1] Recteurs de Grand-Champ : 1688-1696, Charles Geduin de la Doblaye. — 1696-1715 : Hyacinthe Morice Thierry de la Prévalaye. « On ne saurait assez pleurer la perte d'un si grand homme n'étant guère avancé en âge. Dieu, a voulu récompenser ses grandes charités à l'égard des pauvres. Etant allé le voir en 1705, sa gouvernante me dit qu'il y avait quelquefois à sa porte plus de 500 pauvres » (*Note du rect. de Saint-Vincent*). — 1715-1732 : François Le Dréau; originaire de la paroisse.

1720. On le retrouve curé de Moustoir-Remungol en 1744. Prieur commendataire de Saint-Nicolas-du-Blavet, il mourut à Naizin et y fut enterré le 18 août 1756. De son temps, et sous le curé suivant, Jean Brient, prêtre auxiliaire. Il y avait beaucoup de Brient à Brandivy; j'ignore pourtant si Jean Brient en est originaire.

1733-1740. — **François Le Dréau**, fils d'Yves Le Dréau, notaire des Regaires et de Largouët, et de Françoise Le Thieis, de Grand-Champ, tonsuré et minoré au Séminaire le 23 septembre 1719; là, sous-diacre le 7 juin 1720; diacre au Vincen le 19 septembre 1722; prêtre au séminaire le 13 septembre 1723. Il fut plus tard chapelain des dames de la Retraite à Vannes, recteur de Landévant et de Carnac où il mourut le 7 avril 1756. — Manquent les années 1739 et 1740.

1740-1743. — **Jacques-Alexis Le Tallec**, fils de François et de Louise Pichodon, né dans la partie du bourg de Quimperlé qui appartenait au diocèse de Vannes, reçut tous ses ordres au Mené, tonsuré et minoré le 19 septembre 1733, sous-diacre le 18 septembre 1734; diacre le 24 septembre 1735; victorieux au concours du 28 mars 1743, il devint recteur de Plumelin où il mourut âgé de 37 ans, le 16 août 1750. Il fut inhumé le lendemain au cimetière de sa paroisse. De son temps, Ch. Le Boulaire, prêtre auxiliaire.

1743. — **Chrystophe Le Boulaire**, fils de Julien et d'Yvonne Ferel, né au Feuntenío (Brandivy), le 9 février 1710; tonsuré et minoré et sous-diacre au Mené, le 26 mars 1735; au Mené encore, diacre le 17 mars 1736, et prêtre le 21 septembre 1737. Il mourut à Brandivy le 8 septembre 1743 et fut enterré le 10 près de la croix du cimetière (*voir plus haut*). La croix dont il s'agit orne actuellement l'entrée de l'avenue de Beauregard, en Saint-Avé, comme on l'a déjà indiqué.

1744-1749. — **François Thomazic**, fils de Charles et d'Yvonne Conan de Locmaria Grand-Champ; tonsuré et minoré au

Mené le 23 septembre 1730; au Mené aussi sous-diacre le 17 mai 1781, diacre le 7 juin 1732, et prêtre le 24 avril 1734. Il fut curé de Locmaria de 1736 à 1744. En octobre 1748, Alain Pouliquen apparaît comme prêtre de la Trève[1].

1749-1750. — ALAIN POULIQUEN, curé. Il mourut au manoir de Kergal (Brandivy) où les Pouliguen étaient fermiers, le 21 août 1750, à l'âge de 38 ans. Le lendemain il fut inhumé au cimetière.

1750-1754. — THÉBAUD RENÉ-DUVAU, curé, fils de Jean-Joseph et de Marguerite Charpentier de Saint-Salomon (Vannes); minoré au Mené, 30 mars 1748; au Mené, sous-diacre le 21 septembre 1748, diacre le 15 avril 1749, prêtre le 20 septembre 1749. Il était simple prêtre à Theix en 1764, lorsque, le 13 août de cette année, l'évêque le pourvut de la chapellenie de Saint-Julien en Berric.

1754-1759. — P. M. PRIGENT, curé.

1759-1761. — AUGUSTIN BARDAY, fils de Marc et de Françoise Le Métayer, de Bubry, et neveu d'Augustin le Métayer, rec-

[1] « Recteur de Grand-Champ (1782-1749) : Claude Vincent Cillard de Kerampoul, fils de François, sénéchal de Rhuys, né le 10 août 1686. « L'an de grâce 1747, le 30 novembre, fut faite par nous messire J. F. Henri de Jumel, abbé de Belle-Perche, grand-chantre de la cathédrale et vicaire général du diocèse, la bénédiction et nomination solennelles, premièrement de la grosse cloche de la paroisse, pesant environ 1442 livres, nommée *Angélique de Saint-Tugdual ;* secondement de celle de la chapelle de Burgos, pesant environ 340 livres, nommée *Rose de Sainte-Marie du Burgos*; troisièmement de celle de la chapelle domestique frairienne du château de Kerleguein, presbytère de cette paroisse, nommée *Marie de Saint-Gobrien* : Toutes trois sans compères ni commères, ayant habilement prétexté qu'on en avait ôté leurs armes, qui n'y avaient point été mises ; les dites bénédictions et nominations en présence et aux acclamations de tous les paroissiens et des soussignants,

Signé. Joseph Evain, curé ; P. Jocet-Kervilers ; Claude-Vincent Cillard de Kerampoul, recteur de Grand-Champ.

Le 29 avril 1749, inhumation dans le cimetière de Grand-Champ, de messire Claude-Vincent Allart, décédé le 27 au presbytère de Locminé, la levée du corps ayant été faite et le renvoi dudit Locminé jusqu'au presbytère Grand-Champ, par le sieur Evain, curé de ladite paroisse, et le sieur du Tay, prêtre de la même paroisse. (*Archives départementales*).

teur du Plélauff, tonsuré à la retraite des hommes, le 2 février 1755 ; minoré à l'évêché, le 16 mars 1755 ; sous-diacre au Mené, le 20 septembre 1755 ; au Mené diacre, le 3 avril 1756 ; prêtre à la retraite des hommes, le 18 septembre 1756, recteur de Melrand, où il mourut, âgé de 60 ans, en 1790.

1761-1764. — Mathurin Le Corvic, curé, fils de Jean et de Jeanne Margarin, de Saint-Jean-Brévelay ; tonsuré à la retraite des hommes, 14 janvier 1753 ; minoré et sous-diacre au Mené, 21 septembre 1754, diacre à l'évêché, le 16 mars 1766 ; prêtre au Mené, le 20 septembre 1755. En 1774, il devint recteur de Merlevenez. Ayant refusé de prêter serment en 1791, un arrêté du directoire départemental lui donna trois jours ainsi qu'à son curé Guillemot pour quitter Merlevenez et se rendre à Lorient où il fut interné. Le district d'Hennebont le qualifie : « fanatique imbécile mais point caché ; il dit à qui veut l'entendre que tout patriote est damné[1]. »

1764-1784. — Claude Plaissix, curé, fils de Guillaume et de Françoise Le Ray, de Noyal-Muzillac, tonsuré à la retraite des hommes, le 4 septembre 1758 ; prêtre au Mené le 19 septembre 1761. En janvier 1797, il vivait caché en Noyal-Muzillac, se défendant par écrits, affiches, contre les accusations de violences portées contre lui, par exemple d'avoir frappé du bâton ceux qui payaient l'impôt, les prêtres soumis à la loi... En 1802, il devint recteur d'Houat et prêta serment le 21 octobre de la même année.

Je relève sur le registre cette note du curé Plaissix en présence d'un enfant à baptiser « les uns écrivent Le Ray, les autres Le Roy ; choisissez : le père ne sçait lequel prendre » Ce père n'avait pas d'idée. L'embarras se pourrait à la rigueur concevoir de nos jours ; mais en ce bon vieux

[1] François Dréano, recteur de Grand-Champ de 1749 à 1760 ; Yves Morgan, recteur de 1760 à 1763.

temps, tout autre à sa place eût d'emblée et sans la moindre hésitation choisi d'être : le Roy.

1783-1786. — Guillaume Briendo, originaire de Grand-Champ, fils de François, laboureur, et de Magdeleine Esnery (*alias* Mathurine Hémery), ordonné prêtre en septembre 1774. Du temps de Briendo et sous le curé précédent, la Trève comptait un autre prêtre, Michel Pouliquen ; né au manoir de Kergal le 7 mai 1746, il décéda le 15 novembre 1785, chez son père au village de Troguern et fut inhumé le 17 au cimetière[1].

1786-1802. — François Udoux ou Udou ou Turudoux ou Uroudoux, né à Plumelin le 26 mars 1741. L'enregistrement des décès et des naissances cesse avec 1790.

On sait cependant d'une façon certaine qu'il desservait la Trève l'année suivante. Des ordonnances de paiement délivrées par le directoire en 1791 « au profit du sieur Udoux, vicaire de la Trève de la Brandivy » ne laissent aucun doute à cet égard[2]. Il la desservait encore en 1792, comme le prouve un

[1] Louis-Raoul, de Plumeliau recteur de Grand-Champ de 1763 à 1794. — 22 avril 1764, Bénédiction par messire Louis Raoul de la cloche de la chapelle de Saint-Michel, nommée *Françoise-Yvonne de Saint-Michel* ; — 9 mai 1769, bénédiction par le même de la seconde cloche de travail de Locmaria ; — 12 octobre 1777, bénédiction par le même de la seconde cloche paroissiale de Grand-Champ.

Sous l'administration de l'abbé Raoul, de nombreux forfaits furent commis dans la paroisse de Grand-Champ : — 1775, poursuite contre les assassins de Marc Robinot en la paroisse de Grand-Champ ; — 1776, poursuite contre les meurtriers de Jean le Gleuher ; — en 1783, contre Julien Le Turnier du Bourg de Grand-Champ accusé du meurtre de Jacque le Treste, en 1785 ; enquête relative à un vol commis dans l'église paroissiale. Le recteur Raoul crut devoir lui-même écrire une lettre en faveur d'un prétendu fraudeur.

Brandivy n'en fut pas exempt. Une petite fille fut exposée dans la nuit du 19 au 20 juin 1774 et baptisée le 24 juillet sous condition. Jamais on n'a pu découvrir ses coupables parents. — Tugdual Robino fut trouvé mort le 4 octobre 1785. Il fut enterré le lendemain avec la permission des juges de Largouët. On crut à un assassinat.

[2] A propos des mandats de paiement, il est curieux de signaler les procédés dont usait le directoire à l'égard des chefs de paroisse. Après la spoliation du clergé, il était accordé à chaque recteur un traitement fixe de 1200 livres. Comme l'ancien système des dîmes et impôts continuait en 1790,

recours en décharge d'impôts non justifiés qu'il adressa le 4 février au directoire du district. Voici la réponse qui lui fut faite : « Vu la lettre du sieur Udoux, curé de la Trève de Brandivy, du 4 février dernier, par laquelle il se plaint d'avoir été imposé à la municipalité de Grand-Champ à la somme de 30 livres pour capitation ; attendu qu'il a été imposé 3 livres au rôle de Brandivy et qu'il a payé suivant la quittance ci-jointe; vu les observations de la municipalité de Grand-Champ du 13 de ce mois... le directoire a déchargé Udoux de la somme de trois livres à laquelle il a été imposé au rôle supplétif des fouages de Brandivy, arrête au surplus qu'Udoux paiera les sommes de 10 livres et de 18 livres auxquelles il se trouve imposé au rôle supplétif de la capitation pour les six derniers mois de 1789 et au rôle de la capitation de 1790 » 14 avril 1792.

le directoire dans le courant de l'année suivante, calculait du fond de son cabinet les dépenses et les recettes de chaque titulaire, et d'un trait de plume ramenait le traitement au taux légal.

En voici deux exemples.

Comptes du sieur Plaissix, curé de Plouharnel.

Recettes : 1579 livres. — Dépenses :	frais de récoltes.	120 liv.
—	Portion congrue du vicaire. .	350
—	Vingtièmes et fouages. . .	72
	Total.	442 liv.

L'Etat lui reste redevable de 163 livres nécessaires pour compléter le traitement.

Comptes du sieur Quéric, recteur de Plumergat.

Recettes : 2964 livres. — Dépenses :	frais de récoltes.	200 liv.
—	Portion congrue de 2 vicaires. .	700
—	Vingtièmes.	49
	Total.	949 liv.

Le sieur Quéric reste reliquataire à l'Etat de 815 livres, laquelle somme il lui est ordonné de payer de jour à l'autre entre les mains du receveur du district.

Les simples auront peut-être envie de s'extasier devant ces beaux scrupules d'égalité. Qu'ils répriment leur envie ! On sait que ces mêmes administrateurs, alors qu'ils réservaient toutes leurs faveurs aux intrus, menaient contre Dieu, ses temples et ses fidèles ministres, une vraie guerre de sauvages :

Il n'en pouvait être autrement. Il s'agissait d'un prêtre dénoncé dès 1791 pour ses sermons contre la constitution civile du clergé, et condamné de ce chef à plusieurs reprises, avant septembre 1792, par le tribunal civil de Vannes. Quelle idée aussi avait l'abbé Udoux, prêtre insermenté et réputé hostile aux institutions républicaines, de se plaindre d'un déni de justice ! A l'époque où nous sommes, ses pareils ne pouvaient plus se considérer comme citoyens français : ils étaient tout simplement matière à déportation ; et parce que le peuple, blessé dans tous ses sentiments religieux et patriotiques prenait naturellement parti pour les proscrits contre les proscripteurs, voilà que le clergé non assermenté est rendu responsable de tous les troubles qui agitaient le département. Messieurs, dit le 7 février 1792 un administrateur devant le Directoire, il n'est plus temps de se dissimuler que la tranquillité publique est menacée... Les prêtres seuls sèment la division... ils trouvent et égarent le peuple. » Le procureur syndic s'écrie à son tour dans la séance du 16 mars 1793 : « La journée d'hier nous a prouvé que le fanatisme était le mobile des gens de la campagne, égarés par les prêtres non assermentés et non déportés. Quelles grâces le district de Vannes n'a-t-il pas à rendre aux citoyens qui sont parvenus à arrêter quelqu'un de ces prêtres pernicieux ! de ces êtres, la cause des troubles qui nous agitent ! Cependant ces citoyens demeurent sans récompense, notamment ceux qui ont arrêté, dans Séné et presque au moment de l'insurrection, un prêtre et un sous-diacre... Le décret du 14 février accorde cent livres d'indemnité à ceux qui arrêteront des prêtres qui doivent être dé-déportés. » Conclusion ! Il requiert qu'on accorde 100 livres au détachement qui a opéré ces arrestations.

Les menaces n'avaient pas le don d'émouvoir l'abbé Udoux. Il resta vaillamment à son poste, se bornant pour remplir plus aisément les devoirs de son ministère à user de certaines précautions que nous avons ailleurs indiquées. Sa fière atti

tude, à moins qu'il ne faille attribuer ce sobriquet à des habitudes de langage que je ne connais pas, lui valut d'être surnommé *Er meut*. Je ne sais pourquoi, lors de la réouverture des églises, il ne fut pas maintenu en place, ni ce qu'il devint après le Concordat. Il mourut simple prêtre en 1821.

1802-1806. — CLAUDE PLAISSIX, premier recteur de Brandivy. Claude Plaissix, fils de Guillaume, couvreur, et de Jeanne Le Barillec, originaire de Noyal-Muzillac[1]. Curé de Baud et victorieux au concours, il prit possession, le 20 février 1781, de la cure de Plouharnel qu'il administrait encore au moment de la révolution. Le 13 février 1791, le maire de Plouharnel annonce au procureur syndic d'Auray que le recteur et Joseph Le Borgne, son curé, ont refusé le serment à eux demandé en ce jour dans la sacristie par la municipalité. La dénonciation n'eut pas de suites graves pour le moment. Le 19 juillet suivant, deux commis des douanes nationales l'accusent « dans une agression par lui faite au sieur Le Fèvre, tambour des grenadiers du neuvième régiment, d'avoir traité de canailles et de scélérats les membres de l'administration départementale... » Là-dessus le directoire qui n'aimait pas toute vérité, prend la mouche « arrête qu'il sera intimé à Plaissix de quitter dans les vingt-quatre heures sa paroisse, pour se retirer dans trois jours en la ville de Lorient, faute de quoi il sera conduit hors du département par la force...; arrête : « que les électeurs du district seront convoqués pour procéder à son remplacement. » L'assemblée électorale fut convoquée en effet, le 20 octobre, dans l'église Saint-Gildas-d'Auray. Son choix se porta sur le même M. Plaissix ; il refusa d'être recteur constitutionnel. Transféré à Brandivy, lors de l'organisation officielle du culte dans le diocèse, il bénit, le 1er avril 1804, sous le nom de *Jeanne-Françoise*, la grande cloche paroissiale, dont le parrain était François Bodic, du Favision, et la marraine Jeanne Le Ray, du manoir de Kergal.

[1] Différent de Claude Plaissix, fils de Guillaume et de Françoise Le Ray

— M. Plaissix ne cessait de tonner en chaire contre le vice capital des bretons, et une force physique peu commune lui fournissait, au dehors, le moyen de mettre ses actes en harmonie avec ses paroles. A la vue des ivrognes, il ne se contenait pas, il tombait sur eux à coups de canne, à coups de fouet, ou à défaut de ces armes, à bras raccourcis, en criant : « Fitre, Fitrela ! C'est ainsi que vous vous ravalez au-dessous « des brutes ? » (J'ignore ce que valaient les sermons de Claude Plaissix, quel effet ils produisaient sur les coupables en question. Il m'est avis, du moins, que pour opérer ce genre de conversion, son autre argument n'avait pas une moindre efficacité. Le 2 mars 1806, Jean-Claude Chanio, vicaire à Pluvigner, prend sa place. Il exhibe à son prédécesseur, l'acte de son institution canonique et l'acte de prestation du serment de fidélité, prescrit par la loi du 18 germinal an X, et le requiert, en vertu de la délégation épiscopale de le mettre en possession. Claude Plaissix dresse de la cérémonie un procès-verbal qu'il signe ex-recteur de Plouharnel. Plouharnel lui tenait toujours au cœur.

1806-1828. — Jean-Claude-Chanio. Originaire de Pluvigner, M. Chanio était allé en Portugal pendant la Révolution. Il est devenu légendaire sous le nom de *Dom Yehan*[1], et sa mémoire est restée parmi nous aussi bien qu'aux alentours en grande vénération. Il ne pouvait pas prêcher ; sitôt qu'il ouvrait la bouche pour instruire son peuple, les sanglots lui coupaient la parole, il se contentait de dire à peu près comme saint Jean sur le déclin de ses jours : « Mes enfants, aimez-vous bien ; ne faites pas le mal, soyez fidèles à vos devoirs... »

La maison des prêtres de la Trève n'était qu'une pauvre masure, semblable à la plupart des maisons habitées par les curés ou vicaires perpétuels, pendant que les titulaires

[1] Dans les temps antérieurs à la révolution, le mot *dom* était accolé au nom de baptême des prêtres sortis du temple tandis que les prêtres issus de la bourgeoisie et de la noblesse recevaient le titre de Monsieur, comme si les deux noms en définitive n'avaient pas le même sens.

des paroisses se prélassaient à l'abri de leurs beaux manoirs dans un doux farniente. Le lierre lui servait de toit et la pluie y pénétrait de toutes parts. « Mais, dom Yehan, vous ne pouvez demeurer dans une maison sans toit. Laissez-nous la recouvrir. — *Er mod cé* (c'était, paraît-il, son propos) un jeune me succédera, et il bâtira un nouveau presbytère; pour moi, ce lierre me plaît; le merle y fait son nid et me recrée de son doux chant. » — La solitude lui allait bien, et il vivait en véritable ermite. C'est lui qui balayait sa maison, si elle était parfois balayée; c'est lui qui faisait sa cuisine et se donnait la peine d'aller dans les maisons voisines, un vieux sabot à la main, mendier un peu de feu. Ni cuisinier, ni cuisinière. Pourquoi cet embarras de ménage? — Ce qu'on raconte de ses austérités paraîtra incroyable. Point d'oreiller sur sa pauvre couchette : uue grosse pierre en tenait la place; sous ses vêtements un cilice, *ur rochet ran*, disent nos paysans, et quel cilice, grand Dieu! un objet d'horreur; à peine l'eût-on osé toucher avec des pinces. M. Chanio avait en effet ce trait de ressemblance avec saint Benoît Labre et d'autres personnages religieux, plus communs qu'on ne croit[1]: Je veux dire qu'il s'était constitué le pasteur et le berger de sa vermine. Dès qu'une de ces affreuses petites bêtes paraissait au bout de ses manches, il s'empressait de lui faire rebrousser chemin : « *er mod-cé*, disait-il, rentrez là-dedans, vous êtes bien là. » Non qu'il eût pour cela le culte de la vermine. Ce qui l'eût rendu sectateur du boudhisme qui défend à ses adeptes de mettre à mort les insectes acharnés sur eux. Dom Yehan les souffrait, les cultivait par esprit de pénitence, pour mortifier sa chair : et personne ne niera, je suppose, que ce ne soit là un genre terrible de mortification. Comme si les rigueurs ne lui eussent pas suffi, il s'appliquait à les augmenter encore par le régime alimentaire le plus insipide qui se pusse concevoir. Du moment qu'un prêtre se charge de sa

[1] Comme ce Cordelier du quatorzième siècle dont la statue se dresse encore dans la cathédrale de Quimper, et plus récemment l'abbé Le Gloahec prêtre à Locmariaquer et, sous la révolution, fameux chef de chouans.

cuisine, c'est une nécessité qu'elle soit médiocre. La cuisine de dom Yehan dépassait les bornes de la simplicité. Un seul trait en donnera l'idée. Le fond du régime consistait en un hideux pain noir, où grouillaient souvent les vers. Pour absorber une aussi répugnante nourriture ce n'était pas trop en vérité de l'estomac d'un dom Yehan. Il a donc bien raison de se passer de domestiques. Où rencontrer un personnel, pour arriéré qu'on le suppose, qui s'accommode d'habitudes si peu humaines ?

Pour y faire diversion, Dom Yehan aimait de temps à autre à s'asseoir à la table de ses paroissiens ; on cite telle et telle maison qui lui fournissait à peu près régulièrement un repas par semaine ; ou encore, il courait la campagne à la recherche des enfants, bergers et bergères, auxquels il apprenait à lire, refusant de les admettre à la première communion, si leurs progrès dans la lecture laissaient à désirer. En ce cas, il ne rentrait pas non plus pour manger ; il se rendait à la ferme voisine pour prendre part au maigre repas de la famille, quel qu'il fût. Il ne songeait pas à se montrer exigeant, encore qu'une bonne bouillie de mil obtînt ses préférences. Tout ce qu'on lui servait d'ailleurs, sans être somptueux, constituait manifestement un régal auprès de ce qu'il mangeait à domicile. — De telles excentricités aiguisaient la verve des confrères ; les railleries en toute rencontre pleuvaient drû sur le malheureux : Pourquoi se singulariser de la sorte. Vit-on jamais un si horrible chrétien ?... Notre homme laissait dire et rire, et il ne continuait pas moins, en dépit des moqueries, de servir son Dieu à sa manière. — Dieu avait béni le saint prêtre, en lui accordant, dit la tradition, le pouvoir de chasser les démons.

Dom Yehan était devenu vieux. Quelques individus grincheux ayant porté plainte contre le vénérable pasteur, il dut donner sa démission Au désespoir de ses paroissiens, il se retira dans son pays natal, à Pluvigner, où il mourut le 1er septembre 1829, à l'âge de 68 ans.

1828-1868. — JULIEN CARADO, natif de Guénin, fut élu recteur en sa place. Il a bâti le presbytère de Brandivy avec les matériaux de la chapelle de Brenedan, tombée en ruines. Le 2 juillet 1837, il procédait à l'érection de la croix de mission, et le 17 septembre des stations du Chemin de la Croix. Le 17 septembre encore il exposait à la Vénération des fidèles une parcelle de la Vraie Croix avec un morceau du manteau de *saint François d'Assise* ; ces précieuses reliques lui avaient été données par M. Deshaies, ancien curé d'Auray, supérieur des Sœurs de la Sagesse. Démissionnaire en 1868, après avoir dignement administré sa paroisse quarante années durant, il est mort à Brandivy le 1er mai 1872, âgé de 84 ans et a été inhumé au cimetière. Le souvenir de M. Carado est demeuré inséparable d'un long bâton, presque aussi long que sa personne, qu'il portait au cours de ses voyages et promenades ; il s'en servait pour mesurer la taille des petits enfants. La plupart de nos gens se souviennent d'avoir été mesurés par lui.

M. le Bouar qui succéda à M. Carado, délaissa bientôt Brandivy pour Landaul. Ce qui équivaut à troquer cinq centimes contre un sou. — M. Ehanno, à qui revient le mérite d'avoir, à travers une hostilité sourde ou déclarée, agrandi le presbytère et construit le jardin, fut nommé recteur en 1869 ; il mourut à Brandivy et fut inhumé à Plaudren, son pays d'origine. — En 1876, M. Le Fischer, mort et inhumé à Brandivy, lui succéda. En 1884, M. Guidou, dont le zèle actif a rebâti l'église paroissiale et approprié la chapelle de Saint-Laurent devint recteur de Brandivy. Une noble châtelaine qui a tant contribué par ses largesses à la reconstruction de l'édifice paroissial, a voulu couronner ses bonnes œuvres en fondant au bourg une communauté religieuse. Des filles de Kermaria viennent de prendre possession, le 11 avril 1890, de la maison qu'elle leur a destinée. Dès que les obstacles seront aplanis, elles ouvriront une école libre.

L'insuffisance d'un seul prêtre pour le service de la paroisse

ayant été constatée, on résolut de créer un vicariat. En 1846, est arrivé comme vicaire l'abbé Chapelain, mort recteur de Saint-Géran ; en 1848, l'abbé Paul, aujourd'hui recteur de Theix ; en 1854, l'abbé Hervé, recteur actuel de Noyalo ; en 1871, l'abbé Tanguy, encore vicaire à Moréac ; le 20 septembre 1874, l'auteur du présent travail.

Abbé Guillou

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

VII

XXIV. — Rome, 28 septembre 1537. — L'évolution du Pape est un fait accompli. La menace continuelle des Turcs a obligé Paul III à se réconcilier entièrement avec l'Empereur, et à signer une alliance défensive avec lui. On a célébré en grande pompe une messe papale, pour remercier Dieu de cet événement qui ramène un peu de sécurité dans Rome, et l'on fait des prières publiques pour obtenir la défaite et la dispersion de la flotte ennemie. Donc les Cardinaux ont pris part à cette manifestation religieuse, dans Saint-Pierre, et, en sortant de l'église, est arrivée la nouvelle que les Turcs avaient été repoussés à l'assaut de Corfou, et que, s'étant rembarqués précipitamment, ils retournaient à Constantinople. De son côté, Doria et ses vaisseaux, maltraités par la tempête, remontent vers Gênes.

[1] Voir la livraison de mai 1890.

XXV. — Rome, 3 octobre 1537. — Le Saint Père se sentant débarrassé des Turcs, veut faire tourner son alliance avec l'Empereur au profit de la paix. Il veut la négocier lui-même entre Vienne et Paris, et quand il sera parvenu à réconcilier les deux monarques, il pourra enfin ouvrir le concile où l'urgence se fait sentir de traiter les affaires des Luthériens. Le Pape se rendra prochainement à Vicence, que la République de Venise lui a offerte, et dont il va prendre possession ; les Cardinaux l'accompagnent et M. de Denonville est prié d'être du voyage.

XXVI. — Rome, 19 octobre 1537. « Le vingt-quatriesme du mois passé tomba de nuit tant de foudre et tempête à Milan, qu'il n'est de mémoire d'homme d'en avoyr veu de semblable. Dieu veuille que ce soit un tel présage contre les Impériaux que ce fust contre nous, quand pareille tempeste tomba sur le château de Milan ! » Mais cet orage apporterait-il au contraire la paix dans ses nuages menaçants ? On se prend à l'espérer, car les symptômes les plus sérieux commencent à se manifester dans ce sens. C'est Venise, d'abord, qui a rejeté les offres d'alliance de la Sublime Porte, et reste étroitement unie avec le Saint Père pour ménager les négociations à suivre entre le Roi et l'Empereur. Elle a fait connaître à l'ambassadeur de France, M. de Rodez, ses intentions à ce sujet. Elle s'en est ouverte également à l'ambassadeur autrichien. On en parle jusqu'à Vienne, où la reine Marie a demandé la mission d'aller en faire la proposition elle-même à la reine de France, en Flandres. L'Empereur paraît disposé à la paix ; épuisé d'argent et de soldats, il voudrait pouvoir consacrer ce qui lui reste à la défense commune de la chrétienté, contre les Turcs. Il chargera le Saint Père, une fois le principe de la paix accepté, de régler les conditions d'un arrangement, confiant en Paul III plus qu'en tout autre pour lever toute difficulté entre les parties ennemies. Voilà donc le Souverain Pontife devenu l'arbitre de la situation entre

l'Empire et le Royaume de France. — Le bruit s'est répandu, dans les hautes sphères politiques, que Charles-Quint ne serait pas éloigné de rendre le Milanais à François I[er]. Mais cette parole n'a été dite qu'à la légère, c'est un jalon jeté pour guider les négociations, il ne faut pas y ajouter plus d'importance, et si le Roy veut parvenir à un traité avantageux il ne lui faut pas diminuer ses forces ; qu'il les augmente plutôt et qu'il envoie de nouvelles troupes en Piémont, « car il n'y aura chose qui fasse venir l'Empereur plustot à la raison. » — Si la paix est faite, le concile sera convoqué à Vienne au mois de mai prochain.

XXVII. — Rome, 23 octobre 1537. — Les Vénitiens hésitent à faire la paix avec les Turcs ; ils attendent, pour accepter ou rejeter les propositions du Sultan, que la paix soit décidée ou la guerre reprise entre le Roi et l'Empereur. Si la paix se fait, ils continueront à faire partie de l'alliance du Pape et de l'Empereur contre les Turcs, mais à condition que le roi de France y entrerait. Dans le cas contraire, ils se tiendront sur la réserve, et ils ont fait connaître leurs sentiments à cet égard à Sa Majesté impériale. Charles-Quint a répondu qu'il n'avait rien tant à cœur que la paix, et que pour l'obtenir plus aisément, il irait, s'il le fallait, jusqu'à retrocéder le Milanais à la France, moyennant que le Roi rétablisse le duc de Savoie dans ses Etats. Le Souverain Pontife serait chargé de traiter de la paix dans ces conditions. Un événement récent et inattendu va précipiter les négociations, et peser plus activement encore sur les décisions du Pape et de la République. Le général des Vénitiens a été battu par les Turcs en Dalmatie, ce qui fait craindre plus vivement que jamais une formidable descente de Musulmans en Italie. — Le cardinal Camberlin est mort après une maladie de sept jours, laissant cinquante mille ducats au Saint Père.

XXVIII. — Rome, 17 novembre 1537. — La défaite des Vénitiens en Dalmatie a produit, comme on le craignait, une

démonstration offensive de la flotte turque dans l'Adriatique. Par bonheur les mauvais temps l'ont obligée à quitter ces eaux peu sûres, et on la dit en marche sur Constantinople. C'est encore une panique de passée. Mais la Cour de Rome retombe dans son indécision, et la ligue contre les infidèles traîne en longueur. — « Cette ligue est en danger de s'en aller en fumée, parce que l'Empereur y vient fort froidement, demandant au Pape contribution de la tierce partie de la dépense. Sa Sainteté est toutefois contente de contribuer la dicte tierce partie, moyennant que l'Empereur et la seigneurie de Venise consentent que Sa Sainteté loue tel subside qu'il luy plaira sur le clergé de leurs pays. » Quoiqu'il en soit, l'Empereur ravitaille ses armées et paie la solde. Il a fait passer d'Espagne, en grand secret, 150.000 ducats qui sont destinés à être remis au marquis de Guast, pour l'entretien des forces impériales. Le Pape, qui en a confié la nouvelle à l'Ambassadeur, ne dit pas si c'est contre le Turc et contre le Français que l'Empereur se prépare.

XXIX. — Lettre du cardinal de Denonville à Monsieur le cardinal de Tournon, conseiller intime du roi François Ier.

« Monseigneur, nous avons esté tous consolez entendans par vos dernières lettres la bonne diligencé qui se faisoit à préparer les forces du Roy pour faire passer de deçà, considérant la nécessité de Pignerol et de Thurin, lesquelles places, ainsi que l'on nous dict par decà, ne pourroient guères plus se soustenir ; et ayant communiqué à Sa Sainteté ce que vous nous en escryvez et ce que nous avons eu par lettres du Roy, touchant la qualité des forces et grandeur d'appareil, Elle nous a monstré de s'en réjouir estimant, comme elle dict, que cela puisse plus servir à conclure la paix que autre chose.

« Et si Sa Sainteté, par le passé, nous a toujours monstré avoir désir de la dicte paix, maintenant elle en a monstré et monstre plus de semblant que jamais, se fondant princi-

palement sur l'occasion qui se présente de l'entreprise du Turcq ; et ne fainct point de dire que celuy à qui il tiendra que la paix ne se face, vouldra estre cause de faire perdre ceste belle occasion à la chrestienté, et n'évitera que ung chascun se tourne contre luy ; et de faict, de sa part, Elle se monstre délibérée en tel cas d'employer toutes ses forces spirituelles et temporelles contre le récusant la dicte paix, et tient que la seigneurie de Venise soit pour faire semblable déclaration ; et de faict, il est assez vraysemblable que icelle seigneurie ayant à continuer la guerre contre le Turcq, se trouvant en ceste nécessité, si elle ne peult avoir les deux princes en compaignie contre le Turcq, s'attachera de toutz pointz à celuy qui lui donnera son ayde et condescendra du tout à sa volonté.

« Et voulant Sa Sainteté tout esclaircir duquel des deux vient l'empeschement de la dite paix, Elle désire s'abboucher et venir à parlement avec l'ung et avec l'autre, dont Elle les envoye rechercher par Messire Baltazar de Florence et Messire Fabio Mignarello, qui partirent d'ici le vingtième du présent mois pour s'en aller tout droict vers le Roy, et de là doibt passer le dict Messire Fabio en Espaigne, avec sauf-conduit du dict Seigneur Roy.

« Et semble à nous, serviteurs du Roy, Monseigneur, que voulant entendre à la paix, le moyen du Pape et de la seigneurie de Venise ne luy peult estre meilleur, car il est croyable qu'ilz la vouldront à son advantaige, et jà déclairent en disant et l'un et l'autre qu'ils voullent et entendent procurer que l'estat de Milan soit effectuellement restitué au Roy.

« D'autre part, est grandement à considérer de quelle importance seroit la déclaration que S. S. et la seigneurie de Venise pourroient faire à l'encontre du Roy, de laquelle pourroit en suyvre une aperte imputation de l'intelligence turcquesque, avec telle lésion de la bonne renommée du dict Seigneur que vous pouvez considérer ; et d'autre part pouvez estimer quel obstacle ce seroit au Roy, à l'exécution de ses en-

treprises d'Italie, d'avoir les forces du Pape et des Vénitiens allencontre de luy ; au moyen de quoy jugent les dictz serviteurs du Roy que le dict seigneur, ou doibt en effet se disposer à la paix et accepter le moyen du Pape et des Vénitiens, au cas que la dicte paix lui semble expédiente pour luy, ou pour le moins doit monstrer tout le meilleur semblant qu'il luy sera possible de vouloir la paix et monstrer son désir conforme à celuy du Pape et des Vénitiens, les tenant en bonne espérance des choses qui luy seront proposées, car en ce faisant, il les entretiendra et empeschera, ou pour le moins retardera la dicte déclaration, et ne leur laissera prétexte de se pouvoir justement tourner contre luy, ce qui ne portera cependant aucun préjudice au dict Seigneur qui pourra tousjours faire ses affaires ainsy qu'il luy viendra le mieulx à propos. »

Toute la politique ambiguë de François Ier en 1536-37 ressort clairement de cette lettre, aux termes de laquelle il ne semble plus demeurer dans l'esprit du cardinal la moindre illusion, touchant l'assentiment secret que le roi de France accordait aux agissements des Turcs, en Europe. La situation du prince y est parfaitement dessinée : il ne veut pas perdre l'amitié de Rome en refusant la paix qu'elle demande, pour tourner la force de la chrétienté toute entière contre les Turcs, et en même temps il ne peut accepter les propositions pacifiques qui auraient pour résultat l'anéantissement de la puissance du Sultan, — son allié de cœur, sinon de fait contre leur ennemi, commun le terrible Charles-Quint.

Sa position est d'autant plus pénible, qu'il ne peut se déclarer dans un sens ni dans l'autre. S'il refuse la paix il avoue ses affinités ottomanes, et du coup voit se déclarer toute l'Italie contre lui. S'il se dit prêt à la signer, il perd l'appui et le concours que les Turcs portent à la défense de son royaume, en attaquant l'empire sur l'un de ses flancs. Mais cet état de choses ne peut plus durer longtemps, et, dans le courant de l'année 1538, les instances réitérées de Paul III parviendront à réconcilier, momentanément au moins,

Charles et François ; elles amèneront l'entrevue et la trève de Nice, tentative sérieuse en faveur de la paix, à laquelle la mauvaise foi de Charles-Quint ne permit pas de produire les bons résultats qu'on était en droit d'en attendre.

« Monseigneur, continue le cardinal, les Impériaulx qui jusques icy avoient nyé que le Roy fust en estat de faire passer nouvelle armée de deçà, maintenant le confessent en disant mesme qu'elle pourra arriver à trente-quatre mille hommes de pied,et font compte de luy donner empeschement, ou pour le moins retardement et destourbier au passaige, et encores qu'ilz bravent de vouloir le combat, si estime-t'on par deçà qu'ils soient plustot pour se retirer aux villes, et de faict s'entend qu'ilz ont faict pourveoir de grande quantité de vivres les villes de Guier et d'Ust, et qu'ilz font brusler et gaster tout ce qui se trouve au plat pays, et se confyent fort en ce qu'ilz pensent arrester le dict seigneur sur le Piémont, là où ilz estiment que la faulte des vivres luy donnera assez affaire, et d'autre part sont délibérez de faire venir les Espaignols de Nyce, qu'ils disent estre plus de deux mil, et ceux de la Toscane qui sont quinze cents, et ceulx de Naples qui sont quatre mil, pour renforcer le marquis du Guast.

« Et ne voulons vous taire, Monseigneur, qu'il y en a qui disent que le Pape et la seigneurie de Venise, confortent l'Empereur à passer en Italie, tant pour le faict de l'abouchement que S. S. monstre désirer grandement, comme pour pourveoir aux préparatifs de l'entreprise contre le Turcq.

« Monseigneur, par les derniers adviz qui sont venuz des Recteurs de la seigneurie de Janto, du vingt huitiesme du passé, et de Corfou, du troysies du présent, il a esté escript que au dit Janto n'estoit abordé que vingt-six voiles de l'armée turquesque, lesquels n'y ont faict autre dommaige que de cinquante ou soixante âmes qu'elles ont enlevées, et estoit allée une partie de la dicte armée turquesque à Chiarenzo, et feit voile le tout ensemble vers Modon au reste de douze galères qui prindrent la roulte de Ponant, et disent les

dictes lettres que l'on estimoit que ce fussent les galères françoises, et par autres adviz de Naples se dict qu'il estoit venu advertissement que toute la dicte armée turquesque se retiroit en Constantinople.

« Au dernier consistoire, qui fust lundy, le pouve Cardinal Salviati fust destitué de sa légation de Parme et Plaisance, se fondant le Pape sur ce qu'il estoit suspect aux Impériaulx pour la dernière entreprise de Florence, et a S. S. donné la dicte légation à Monseigneur le cardinal de Monte ; et combien qu'il nous déplaise du dommaige que a en cest endroict le dit Seigneur Révérandissime Salviati, une chose nous conforte que le dict de Monte est homme de bien, plus enclin au service du Roy selon la démonstration qu'il nous en a été faicte jusques icy que aultrement.

« Monseigneur, après nous estre très humblement recommandez à vostre bonne grâce, nous supplyons le Créateur vous donner en santé longue vie. A Rome, le 24e jour de novembre 1539.

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

CHARLES, *cardinal, évesque de Mascon.*

GEORGES DE SELVE, *évesque de Lavaur*[1]. »

Cette lettre est le dernier fragment parvenu jusqu'à nous de la correspondance de M. de Mâcon. Il est fâcheux que cette correspondance se trouve inopinément arrêtée avant la fin de cette année 1537, fertile en péripéties politiques et militaires, et l'on doit surtout regretter qu'aucun document, émanant de la plume sagace du cardinal, ne nous ait fait connaître les préliminaires de la fameuse entrevue de Nice préparée par le pape Paul III, et dans laquelle le Souverain-Pontife joua, à l'honneur de l'Eglise, un rôle prépondérant pour la paix de l'Europe.

[1] Bibl. Nat. Mss fonds français 5146, p. 263.

Cette entrevue, que plusieurs historiens ont mal comprise, et qu'ils ont prétendue entravée et rendue inutile par des difficultés de préséance, ayant empêché l'Empereur et le Roi de France de communiquer entre eux, est racontée en quelques lignes par Martin du Bellay, auteur contemporain, gentilhomme très bien en cour, qui y assista.

« Au mois de may, qu'on comptoit 1538, dit-il, le pape Paule, tiers de ce nom, voyant la misère estre universelle par toute la chrestienté, à l'occasion des guerres, désirant mettre en patience l'Empereur et le Roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux princes au lieu de Nice, à laquelle il se trouveroit, pour estre moyen de faire une paix générale. Les deux princes s'y condescendirent, et le jour prins de s'y trouver, le Pape s'y trouva au dit jour ; aussi feirent leurs deux Majestés. Et en ceste assemblée la sainteté du Pape travailla merveilleusement, pensant guider tous leurs différends ; mais voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finale de dix ans, espérant que durant le dit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs se pourroient mitiger ; finablement, la ditte trefve de dix ans, fut conclutte, marchande et communicative entre les païs et subjectz de leurs dittes Majestés, et toutes hostilitez d'armes suspendues. Les choses ainsi confirmées et posées par Leurs Majestés entre les mains de Sa Saincteté, chacun print le chemin de la retraitte : le Pape print la volte de Rome, l'Empereur celle de Barcelonne, et le Roy print le chemin par Avignon, pour retourner en France[1]. »

Le cardinal de Denonville assista aussi à l'entrevue de Nice. Le compte rendu de la gestion des finances du prélat, dressé peu de temps après sa mort par Nicolas Davy, son secrétaire, fait voir que l'ambassadeur accompagna le Saint Père dans son voyage à Nice, où le Pontife devait se rencontrer avec les deux souverains qu'il cherchait à réconcilier. Ce

[1] Col. Michaud. Mém. p. serv. à l'hist. de France, t. V. 407.

fut le dernier acte de la mission de Charles de Hémart auprès du Saint Siège : le Roi reprit l'évêque de Mâcon à sa suite lorsqu'il quitta Nice, se rendant à Avignon, selon l'itinéraire tracé par du Bellay, et l'évêque de Lavaur resta seul à Rome, où devait le remplacer peu après le cardinal de Tournon, l'un des négociateurs les plus zélés — avec Montmorency — de la trêve consentie par le monarque français et Charles-Quint.

Le 31 mai, le cardinal de Denonville se sépara du Saint Père, et ce ne dut pas être pour lui sans un vif sentiment de regret à l'égard de l'auguste vieillard, auprès duquel il avait représenté la France pendant quatre ans, qui l'avait gratifié de si nombreuses largesses en bénéfice et en honneurs, Pontife auquel il devait l'insigne honneur de porter la pourpre romaine.

Le Cardinal fit son entrée dans sa cathédrale de Mâcon le 16 juillet suivant. Il séjourna pendant quelque temps dans son diocèse.

Par une bulle datée de Rome *apud Sanctum Petrum*, le 22 avril 1539, Paul III donna au cardinal une nouvelle preuve de sa paternelle affection. Il l'investit de la belle abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, — d'un revenu annuel de de 15,000 livres, laissée vacante par la résignation de Claude de Brillac, chanoine de la cathédrale de Tours, qui fut désintéressé par l'abandon que lui fit Charles de Hémart de son doyenné de Nogent-le-Rotrou. Possession de la dite abbaye fut prise au nom du titulaire par Jehan Dor, le 14 mai 1540[1].

Marquis DE BRISAY.

(A suivre).

[1] Mém. du prieur de Mondonville. Vol. J.

VOYAGE DES 136 NANTAIS

DE

NANTES A PARIS PAR ANGERS & ORLÉANS

Du 20 septembre 1793 au 5 avril 1794

PAR LE COMTE BERNARDIN-MARIE DE LA GUÈRE

Ex-noble et chevalier de Saint-Louis.

(SUITE).

Le lendemain *8 frimaire*, on battit un rappel à la pointe du jour et nous nous mîmes en route ; avant de partir, je vis le citoyen Commel[1] et lui donnai ma montre et dix louis que j'avais pour remettre à ma femme.

Environ trois heures de l'après-midi, nous arrivâmes à *Varades*[2], sans nous arrêter à *Ancenis* où je ne pus voir ma femme qu'auprès de sa porte, qui me fit donner par Dugar une couverture de laine. On nous déposa également dans l'église où nous fûmes traités de la même manière qu'à Oudon, à cela près qu'on distribua du bœuf bouilli froid assez bon, en place du mauvais lard de la veille, et qu'au lieu de paille, nous n'eûmes

[1] Ou Connuel (?).

[2] A Varades, notre entrée fut très inquiétante. Nous y entendîmes des injures et des menaces plus fortes et plus multipliées qu'à Ancenis. On nous logea dans l'église sur du foin mouillé. (*Relation Villenave*).

que du mauvais foin tout mouillé. Trois heures après notre arrivée, ma femme et ma sœur La Guère, la citoyenne Fleuriot, et La Ferrière vinrent nous voir. J'eus un sensible plaisir à la voir. *Fleuriot* et moi, obtinrent de notre commandant que nous irions avec elles, escortés de deux fusilliers, souper chez la citoyenne *Rezé*[1] qui nous reçut on ne peut mieux. Rendus là, j'ai changé de tout et ma femme me donna de l'argent; avec ce qui me restait, cela me fit une somme d'environ 1 400 liv.

Le 9 du même mois de frimaire, après un rappel également à la pointe du jour, nous ne nous mîmes en route qu'à près de neuf heures. Je fus en voiture; nous ne devions aller, suivant ce que nous avait dit le commandant, que jusqu'à *Saint-Georges*; mais sur un avis qu'il reçut que l'on craignait les brigands[2], il se décida à nous faire continuer notre route jusqu'à *Angers*; en conséquence lorsque nous eûmes passé *Saint-Georges*, entre ce dernier endroit et *Serrant*, il nous fit faire halte sur la route, et nous fit distribuer du bœuf bouilli et du biscuit qu'il fit tirer du chariot de vivres qui nous avait suivis, et une barrique de vin qu'il fit prendre à *Saint-Georges*. Cette halte fut d'environ trois quarts d'heure, après laquelle nous continuâmes notre marche sur *Angers* où nous arrivâmes environ sept heures du soir[1]. Nous fûmes déposés de suite au grand séminaire où plusieurs pas-

[1] Villenave ne parle pas de ces tolérances du commandant en cours de route.

[2] « Le 9 frimaire nous nous mimes en route à huit heures. Nous devions coucher à Saint-Georges Mais nos conducteurs y furent informés que les brigands se disposaient à attaquer Angers; ce qui leur fit craindre d'être coupés de leur route, et les détermina à la poursuivre. Après une halte d'une demi-heure à deux cents pas au-delà du bourg, on nous distribua le reste des provisions de Varades avec du vin blanc qui ne ressemblait pas mal à de l'eau de lessive. Il faisait un froid rigoureux; nous fûmes obligés d'allumer du feu d'épines séchées sur le grand chemin. Un grand nombre d'entre nous fut chargé sur des charettes et porté de la sorte à Angers, où nous fûmes déposés au Séminaire. Il était dix heures du soir. » (*Relation Villenave*).

sèrent la nuit sans se coucher, faute de paille. Je fus assez heureux pour avoir une place sur un matelas, que nous mîmes au travers d'une cheminée où il y avait bon feu, quelques-uns trouvèrent des lits complets dont ils profitèrent. Le lendemain matin, nous apprîmes par quelques citoyens d'Angers qui étaient détenus dans ce séminaire, que peu avant notre arrivée on avait fait sortir plus d'un cent de citoyens détenus pour nous faire place; que les chambres, que l'on avait trouvées meublées, étaient occupées par une partie de ces mêmes citoyens; et qu'après les avoir déposés dans la ci-devant église cathédrale, on les avait fait partir à 4 heures du matin sans qu'on sût alors leur destination. J'omettais que le commandant Boussard, après nous avoir, au moment de notre arrivée, fait entrer dans une grande salle, et avoir fait un appel de noms, nous *félicita*[1] en quelque

[1] L'auteur de ces notes faillit être massacré par un patriote qui le reconnut, se précipita sur lui en le qualifiant de brigand et voulut le frapper. Quatre volontaires s'opposèrent à cette violence. Villenave rapporte le fait sans donner le nom du prisonnier. M. B.-M. de la Guère était fort connu à Angers où il avait de nombreux parents. Il avait fait beaucoup de bien à cet homme qui lui devait de l'argent et il n'aurait pas dû craindre de sa part les mauvais traitements qu'il en éprouva. Plus tard, le fils fut menacé comme le père. Lorsqu'en 1848 les têtes s'exaltaient, Le comte Bernardin-Jean de la Guère, fils de l'auteur de ces mémoires, reçut une lettre anonyme ainsi conçue : « *Ce n'est pas la messe que tu entends tous les jours, ce n'est pas le cierge que tu portes à la procession* (il était vice-président de la fabrique de la cathédrale de Bourges) *qui te préserveront. Tu auras beau te renfermer dans ton fortin de Dâmes* (cette habitation affecte les apparences d'un petit manoir avec ses tourelles et ses fossés pleins d'eau) *nous saurons t'y retrouver, on a été assez bête pour t'épargner en 1793, mais toi, ta louve et tes louveteaux, vous y passerez tous et nous ne t'épargnerons pas.* » Le comte de la Guère sut par une enquête restée secrète, que l'auteur était un individu qu'il avait fait élever de ses deniers et qu'il avait comblé de ses bienfaits. Cela ne le découragea pas dans sa *manie* de faire le bien. Il empêcha toute poursuite et il fut universellement regretté. Le dernier des louveteaux a bien voulu nous communiquer ce trait de grandeur d'âme de son vénérable père.

sorte sur la manière dont nous nous étions conduits ; mais il ne nous laissa pas ignorer qu'il était instruit de l'évasion du citoyen *Hernaud,* et qu'il avait donné des ordres et mis des gens en campagne pour qu'il fut arresté de suite.

Le 10 frimaire, nous passâmes une partie de la journée au dit séminaire ; mais environ 2 heures et demie à 3 heures, plusieurs de nous étaient même à dîner, on nous fit avertir de descendre dans la cour. Là on nous avertit que nous allions être transférés à la prison nationale, sous le prétexte que la maison où nous étions logés était destinée à recevoir des troupes qui devaient arriver dans le jour pour protéger la ville qui était menacée d'une prochaine attaque de la part des brigands[2]. Avant de nous faire sortir on nous attacha deux à deux, d'autres une trentaine ensemble ; je le fus seul avec le citoyen *Fleuriot*. Cette occupation achevée, nous quittâmes le séminaire environ quatre ou cinq heures du soir, et après nous avoir fait faire un tour bien plus grand que nous ne devions, nous arrivâmes à la prison[3]. On nous fit entrer dans

[1] Il est curieux de comparer le style de Villenave : « Lorsqu'au séminaire il eut fait l'appel nominal, qu'il nous eut tous comptés les uns après les autres, et vérifié qu'il n'en manquait aucun, hors celui dont il avait appris la fuite à Oudon, sa joie fut telle qu'il nous témoigna hautement que nous paraissions dignes de toute la confiance des républicains, puisque nous n'avions pas trahi la sienne, lorsque mille circonstances inévitables nous en avaient fourni l'occasion. » Et plus loin : « Quelques expressions du citoyen Boussart, lors de l'appel nominal fait à Angers, nous laissèrent beaucoup de doutes sur la réalité du voyage de Paris, et ces doutes furent accrus par une scène violente qui eut lieu au séminaire, en notre présence, entre Boussart et un membre du comité révolutionnaire d'Angers. » A la suite de cette scène, Boussart fut mis lui-même en état d'arrestation.

[2] C'est-à-dire des Vendéens. Le comte de la Guère n'emploie que l'expression consacrée en ce temps-là par mesure de prudence. Son style se ressent du temps de la persécution et du lieu qu'il habite. Soit dit une fois pour toutes.

[3] Les Nantais devaient y rester vingt jours.« Là,dit Villenave, nous ne cessâmes d'être sous la surveillance de quatre citoyens (Naud, Bologniel,

une cour d'environ soixante à quatre-vingts pieds de long sur environ quarante-cinq pieds de large, fort mal propre, et dans laquelle il y avait un fort tas de fumier qui répandait une exhalaison très infecte ; nous restâmes plus d'une demi heure dans cette cour, sans qu'il y parût personne ; nous gardions tous le plus morne silence : une sorte d'effroi semblait nous glacer tous[1]. La terreur s'était même emparée de plusieurs qui l'ont avoué depuis. Nous vîmes enfin paraître le concierge, nommé Fricard, avec un garçon de geôle. L'un d'eux ouvrit une porte qui était au fond de la cour ; c'était celle de la chapelle ; elle me parut alors être la seule ; mais il y en avait une plus basse qui était cachée par quelques-uns de nos camarades dont 81 entrèrent dans cette chapelle, qui n'avait environ que 24 pieds de long sur 14 de large, et il donna aux autres deux petits cachots et deux chambres hautes, nommées *la collecte* et *le civil.* Dans cette dernière il y avait deux cabinets, je me logeai dans l'un avec le citoyen *Fleuriot.* Nous eûmes un lit qui avait une paillasse et une couverture avec un traversin. Dans les deux cabinets et dans la chambre, nous étions 40, les uns sur la paille, et les autres sur quelques matelas restés dans la dite chambre, nous avions à la porte un seillot pour faire nos plus pressants besoins. On nous enferma sur le champ jusqu'à 9 heures.

Joly et Dardare) dont l'un était membre et les autres commissaires du comité révolutionnaire de Nantes. Ils étaient chargés de nous préparer des logements et de pourvoir à notre subsistance. Ils connaissaient assez particulièrement plusieurs d'entre nous (Villenave et Dorvo en particulier, j'imagine) ; aussi notre surprise fut quelquefois extrême. Naud, l'un d'eux, était dans la cour du Séminaire lorsqu'on nous lia de cordes. Il nous accompagna jusqu'aux prisons et ses collègues s'étaient placés dans la rue pour nous voir passer. »

[1] Il est à croire que l'intention de Carrier était de les faire massacrer en sortant de cette prison. On verra plus loin quels avaient été les ordres secrets donnés au sieur Boussart commandant de l'escorte. Son refus de donner les mains à une telle boucherie fut probablement la cause de son arrestation.

Le lendemain *11 frimaire*, on ouvrit les portes environ les 9 heures, et nous nous vîmes entourés aussitôt de plus de cent prisonniers de toutes espèces, insurgés pris les armes à la main, militaires punis pour faits graves, gens soupçonnés de vol et autres crimes, d'autres enfin condamnés à garder prison plus ou moins de temps. Leur surprise à tous fut extrême de nous voir confondus avec eux; mais ils se familiarisèrent bientôt avec nous. Il n'y avait qu'un misérable guichet pour demander nos besoins, Les gens nous repoussaient en disant qu'étant plus anciens que nous, ils devaient être servis les premiers. Confondus d'ailleurs parmi eux, nous nous aperçûmes que plusieurs étaient couverts de poux, et, craignant d'en attraper, nous n'osions nous approcher d'eux, ce qui me faisait prendre mes repas à la geôle; il m'en coûtait à peu près 3 l. pour mon dîner. Il eut été à souhaiter pour moi que je me fusse borné à ce repas, sans chercher à faire rien apporter par le guichet; je n'aurais pas perdu un portefeuille dans lequel il y avait treize cent livres, environ dix heures du même jour. Sur ce qu'on s'était aperçu que mes compagnons d'infortune étaient trop gesnés dans la chapelle[1], on en fit appeler une quinzaine que l'on fit monter dans nos chambres où il y avait un peu plus d'espace, et on distribua à peu près pareil nombre dans deux cachots voisins de la chapelle. Nous apprîmes à peu près en même temps que la veille il était arrivé en la même prison que nous, cinq de nos concitoyens qui étaient partis de la maison de l'Esperonnière le lendemain de notre départ. Leurs noms sont: *Chardot*, *Poton*, *l'Estourbeillon*, *Devay*, aîné, et *Chauchy*[2]. On nous

[1] Voir dans *Villenave* le récit épouvantable de la situation des prisonniers de la chapelle.

[2] « Ces cinq nouveaux prisonniers sont destinés à remplacer quatre des premiers dont l'élargissement avait été décidé et qui a été effectué quelques jours plus tard et un autre qui s'était évadé en route, mais qui a eu le malheur d'être repris plus tard et ramené à Angers. » (Note d'un fragment du *Journal de Pellerin* publié par Verger aux *Archives curieuses de Nantes*, II, 134).

parla dans le cours de la journée, mais vaguement, de l'approche des brigands. Le lendemain mardi, *13 frimaire ou 3 novembre*, nous entendions du canon. c'étaient les brigands qui attaquaient la ville pour entrer[1]. La prison n'est pas éloignée de la porte Saint-Michel ; une de leur principale attaque était dirigée vers cette porte. Les boulets passaient par-dessus la cour de notre prison. Il tomba même plusieurs balles, un biscayen, et plusieurs morceaux de mitraille, un entre autres de la largeur d'un pouce tomba aux pieds du citoyen *Bascher* qui le ramassa de suite ; ils continuèrent leurs attaques dans la journée et le lendemain ; ce fut en vain, ils se retirèrent environ dix heures du soir. Le soir du même jour, *14 frimaire,* le citoyen *Charette-Boisfoucaud* mourut d'une révolution de goutte[2].

Le 16 frimaire, nous vîmes entrer parmi nous le citoyen *Hernaud* qui avait été ramené de Nantes. Il complèta le nombre des 136 Nantais détenus.

Le 18 frimaire ou 8 décembre, les mêmes détenus nantais proposèrent entre eux une quête en faveur des blessés au

[1] On lit dans l'abbé Deniau : « En passant à Angers, les patriotes qui sont dans la bande (des 132 Nantais) demandent à défendre la ville, qui était sur le point d'être attaquée par les Vendéens ; on repousse leur sollicitation. » *Hist. de la guerre de Vendée*, (III, p 509.) Cette demande est confirmée par la relation Villenave Il faut remarquer que l'abbé Deniau, p. 508, commet une erreur en parlant des 132 Nantais Il dit qu'ils furent embarqués sur la Loire à Nantes pour remonter le fleuve et qu'on devait les noyer en passant aux Ponts-de Cé. Le voyage s'effectua par terre. Il confirme cependant l'opinion générale où l'on était de leur massacre et le mélange de citoyens de toutes opinions. Leur arrestation était donc plus tôt motivée par des convoitises particulières ou des rancunes personnelles que par des raisons purement politiques.

[2] Villenave dit qu'on avait affecté de mettre son nom en tête de la liste des prisonniers, pour faire croire que tous « étaient des scélérats de la Vendée et pour attirer sur eux l'indignation des républicains. » Il lui fallut des vésicatoires ; « à la demande qui en fut faite, on répondit : *s'il en a besoin qu'il aille les chercher* ! »

siège ; elle s'éleva à 2400 fr. qui furent envoyés à la municipalité[1]. Le seul citoyen *Billard*, un des nôtres, y contribua pour 1000 francs.

Le 19, le citoyen *Rousseau* étant tombé malade fut transféré de la prison nationale à l'hôpital Saint-Jean Dans la nuit du *20 au 21 frimaire*, le citoyen *Gauthier* (Gautier) mourut d'une maladie de poitrine meslée de chagrin.

Le 21 frimaire, les citoyens *Duberne*, *Fleurenceau Descostières*, *Geslin* et *Bonvalet* furent élargis et déclarés libres[2].

Le 26 frimaire, le citoyen *Joseph de Monti* paya le tribut à la nature, au bout de quelques jours de maladie.

Le 27 frimaire ou 17 décembre, le citoyen *Castellan* fils eut le même sort ; il était déclaré pulmonique dès en partant de l'Esperonnière et même longtemps auparavant. Il décéda environ les quatre heures de l'après-midi dans la chapelle où nous avions été déposés en arrivant, c'est-à-dire la majeure partie.

Dans le cours de la même journée, nous eûmes le chagrin de voir un jeune prisonnier qui était sorti le matin d'un cachot étant très-malade ; son état ayant empiré, il donnait encore signe de vie, on le jetta néanmoins sur trois cadavres qui étaient ensevelis et qui mis au bas de l'escalier en attendant le moment de les inhumer reçurent ses derniers soupirs.

Le même jour, il tomba presque mort à nos yeux un autre prisonnier en satisfaisant à ses besoins. Le malheureux était blessé dangereusement et on ne s'inquiétait aucunement de le faire soigner. Dans la même soirée, un ancien prisonnier se jeta dans le puits qui était très profond. Il en fut aussitôt retiré par un de ses camarades qui se précipita, pour ainsi

[1] Ce sont les quatre prisonniers dont il a été question ci-dessus, et pour le remplacement, de qui on en avait envoyé quatre autres.

[2] Confirmé par Villenave qui ne cite pas la générosité du citoyen Billard. N. S. priait pour ses bourreaux ; les Bretons prisonniers réunissaient de quoi soigner leurs meurtriers. Admirables sentiments chrétiens !

dire après lui, en s'aidant néanmoins de la chaîne ; nous lui donnâmes environ 50 fr. pour sa bonne action.

J'omettais de relater ici que depuis l'instant de notre arrivée on nous distribuait à peu près trois livres de pain pour deux jours à chacun. Cette distribution se faisait quelques fois tous les jours, d'autres fois tous les deux jours ; mais ce pain était si mauvais, si noir et si mal cuit, qu'il était presque impossible d'en manger. Il fallait cependant bien en faire sa subsistance, et malgré que nous en distribuions beaucoup aux prisonniers, il y en avait beaucoup de perdu. D'un autre côté, nous eûmes une peine infinie à nous procurer des vivres au dehors ; plusieurs traiteurs de la ville refusaient de nous en fournir ; il n'y eut que celui qui tient la *Boule d'or* qui voulut y consentir ; mais ayant plusieurs fois été dans l'impossibilité de le faire, nous étions dans ce cas obligés d'en faire demander au concierge par l'entremise de nos concitoyens qui étaient dans les chambres hautes ; alors on nous envoyait pour huit, et cela est arrivé plusieurs fois, une mauvaise soupe, environ une livre de bœuf, un quarteron de lard, que l'on nous faisait payer dix liv. Le vin d'ailleurs était fort dur, très vert, on ne peut plus épais ; en le buvant, on pouvait dire je bois et je mange tout à la fois. Il était tel enfin, que le concierge nous le donnait, car il ne souffrait pas que l'on s'en procurât du dehors. Nous le lui payions cependant 15 fr. la bouteille.

J'ai également oublié de relater que dans les jours qui suivirent l'attaque d'Angers ou, pour mieux dire, la retraite des brigands, on amena beaucoup de prisonniers faits sur eux et pris en partie les armes à la main. Un, entre autres, avait reçu un coup de feu dans la joue qui lui avait passé derrière la tête. Un autre qui nous déclara qu'il était prestre, et ne resta pas, ainsi que le premier, plus de deux heures en prison. On les retira avec plusieurs autres, pour aller au supplice.

Le *28 frimaire*, ou mercredi *18 décembre*, un des garçons guichetiers vint nous avertir, de la part des officiers muni-

cipaux, que nous eussions à nous tenir prêts à partir pour le lendemain matin à cinq heures. Il était alors neuf heures du soir. Il nous parla à travers la porte de l'un de nos cachots dont j'ai pareillement omis de donner les dimensions; celui de l'entrée avait onze pieds de largeur sur environ quatorze pieds de longueur, six pieds et demi de hauteur. Il était d'environ un pied plus bas que la cour. La porte était fort petite, et il fallait se baisser pour la passer, ce cachot n'était éclairé, quand la porte était fermée, que par une ouverture de trois pouces quarrés qui était pratiquée à cette porte. Devant ce cachot à environ trois pieds de distance était un égoût, en majeure partie ouvert, par où passaient toutes les immondices de la cour des femmes et de celle des hommes. Cet égoût répandait souvent une odeur très infecte et fort incommode. L'autre cachot, auquel le nôtre servait de communication, était à peu près de la même dimension et n'était éclairé que par une petite ouverture pratiquée dans le mur. Nous étions dix détenus dans chaque, dont quatre étrangers. On nous renfermait tous les jours régulièrement à quatre heures du soir et même souvent dès trois heures et demie, et on ne nous ouvrait qu'après huit heures du matin; nous n'eûmes de paille fraîche que la veille de notre départ, quoiqu'il nous en fût dû tous les quinze jours[1].

Le lendemain, *29 frimaire ou 19 décembre*, les garçons de geôle vinrent nous prévenir de nous préparer à partir. Ils nous donnèrent de la lumière, et, après nous être habillés, nous fîmes nos paquets et attendions que l'on nous donnât l'ordre du départ. Environ 7 heures, tous nos camarades des chambres hautes, à l'exception des malades, étant descendus dans la cour, nous y vîmes entrer des gendarmes qui avaient de grosses pelottes de corde avec lesquelles ils nous attachèrent six par six. Sortis de la prison, on nous fit mettre sur deux

[1] L'ancien capitaine au régiment de Penthièvre en était encore aux anciens règlements et à la discipline militaire qu'il connaissait si bien.

lignes devant les halles, et après avoir fait choix des plus âgés et des infirmes, on les fit monter dans des voitures et charettes préparées à cet effet. J'ai dit plus haut que nos camarades étaient descendus dans la cour, excepté les malades. Il s'en trouva 17 qui restèrent, sçavoir : les citoyens *Rousseau, Lepot, Crespin, Lamé-Fleury, Pilorgerie*[1], *Du Pont de la Roussière, Hamon Thébaudière, Du Fou, Bernède, du Rocher, Garet du Chatelier, Ballais, Cotel, Pisançon, Marie, Colas de Malmusse* et *Chevalier*. Les préparatifs du départ achevés, nous nous mîmes en marche au nombre de 111, et pour sortir de la ville on nous fit faire encore un tour beaucoup plus long qu'il ne fallait. Nous étions toujours liés six à six, c'est-à-dire qui allaient à pied : nous étions sur deux lignes au milieu d'un détachement de volontaires au nombre de quarante et sept gendarmes ; nous nous aperçûmes que le peuple nous regardait avec beaucoup d'intérêt, et semblait partager la peine que nous ressentions[2]. A une lieue de la ville le commandant nous permit ou du moins ne s'opposa pas à ce que nous eussions quitté nos cordes. Il nous laissa même toute liberté d'aller comme bon nous semblait, en

[1] On lit dans la *Relation Villenave* : « On ne pouvait voir sans attendrissement des vieillards, des goutteux, des infirmes, des convalescents emprunter le bras des gendarmes pour se soutenir. Le vieux Pilorgerie surtout, blessé dangereusement par une chute sur une bouteille brisée au fond de l'escalier le plus noir, et dont la plaie s'ouvrant au plus léger mouvement, le mettait à chaque instant en péril de la vie, qu'il a perdue depuis, fut arraché de son lit, amené presque nud, le bras en écharpe et la culotte sur les talons. La pitié que manifestèrent quelques hommes sensibles, attirés par la curiosité, détermina à le faire rester. »

[2] Villenave dit au contraire : « On nous fit traverser presque toute la ville : nous ne savons si cette traversée était nécessaire, mais une ou deux fois, sans la fermeté des militaires qui nous accompagnaient, elle nous eût été fatale. Nous arrivâmes au milieu *des cris et des menaces* à l'extrémité du faubourg que l'approche des brigands avait fait incendier dans presque toute sa longueur. »

nous recommandant cependant de ne pas nous écarter du chemin[1]. Nous arrivâmes de fort bonne heure à *Saint-Mathurin*. Je m'y rendis à pied ; et après qu'on nous eût fait entrer dans l'église ; nous nous procurâmes des vivres, et pendant que nous mangions nous apprîmes qu'il arrivait de Saumur 1.500 hommes de troupe pour coucher audit lieu de Saint-Mathurin. Le commandant, qui nous confirma cette nouvelle, nous prévint que, pour des raisons particulières, il avait décidé que nous nous rendrions le soir *aux Rosiers*, et de suite, nous ayant fait sortir de l'église, nous nous mîmes en marche et arrivâmes aux Rosiers environ 8 heures du soir[2]. Je m'y rendis encore à pied ; nous couchâmes, la majeure partie, dans une écurie; les autres furent assez heureux pour aller coucher chez des habitants, où ils furent parfaitement bien reçus.

Le vendredi *30 frimaire ou 20 décembre*, nous partîmes pour *Saumur*, nous y arrivâmes environ 3 heures, jour de décade, au milieu des huées et des menaces du peuple et surtout de beaucoup de militaires[3]. Ces menaces causèrent bien

[1] Ce commandant n'était plus Boussard. Nous regrettons, dit Villenave qui confirme sa bienveillance, de ne pouvoir faire connaître son nom. Il était originaire de Mayence.

[2] D'après ce qui a été dit plus haut et les paroles de Naux à Boussard, on comprend que le commandant voulait ainsi éviter un massacre qu'il avait trop lieu de craindre s'il avait laissé les 111 Nantais en face des 1500 hommes de troupe envoyés pour coucher à leur place et combattre ensuite les brigands. Villenave est persuadé que le voyage d'Angers à Saumur avait été combiné pour ce massacre. L'officier municipal qui pourvut au logement des prisonniers aux Rosiers « s'étonna de nous voir encore en vie et nous assura *que nous avions été fusillés aux Ponts-de-Cé* ! »

[3] A Saumur, dit l'abbé Deniau, on les place dans une cour où trente-six prisonniers de l'armée royale attendent la mort ; le bourreau leur offre comme spectacle de faire, devant eux, « cracher au bassinet » tous ces infortunés en moins d'une heure. » (III, p. 509). — Villenave

de l'inquiétude à la majeure partie de nos concitoyens. Ils craignaient fort que l'on ne se fut porté à quelques extrémités fâcheuses contre nous, d'autant qu'au bout du Pont-Neuf, un militaire, homme à moustache, apostropha le citoyen *Gautier*, l'un de nos camarades, en disant qu'il était un brigand, qu'il le reconnaissait pour lui avoir coupé les cheveux et qu'il avait envie de lui couper le cou.

Nous fûmes déposés dans la prison nationale, où en arrivant, nous aperçûmes cinq ou six cadavres étendus sur le pavé d'une espèce de remise ou de hangard ; plusieurs, nus, semblaient y avoir être mis depuis plusieurs jours, car ils répandaient une odeur infecte. Le lieu que l'on nous préparait était une grande salle basse vis-à-vis de cette remise. Elle était séparée en deux ; mais de beaucoup trop petite pour pouvoir nous contenir tous ; puisqu'on fut obligé de faire sortir d'un très grand grenier lambrissé des femmes couchées sur la paille, et dont plusieurs étaient bien malades. Il y monta environ vingt-cinq des nôtres. Le lendemain de notre arrivée, nous eûmes la visite du commandant de la place qui, après nous avoir écoutés avec assez d'intérêt, chercha à nous consoler en nous assurant qu'il ferait tout ce qui serait en lui pour adoucir notre sort et la rigueur de notre position, que déjà on avait, dès la veille, cherché à détromper la Société populaire sur notre compte, et que même il avait fait punir celui qui avait menacé un de nos camarades de son sabre ; comme de fait le même particulier fut amené

raconte ainsi la chose : « L'exécuteur étant un jour à la geôle avec plusieurs de nos camarades, s'informa de notre nombre, et nous regardant déjà comme une proie assurée. « *Savez-vous bien, dit-il, que je suis capable de vous expédier tous en moins d'une heure ?* » Tout ce que nous voyions, tout ce que nous entendions semait dans nos cœurs l'épouvante et l'horreur.

Après cinq jours de résidence dans les affreuses prisons de Saumur, le citoyen Follie, adjudant de la place, qui vint nous annoncer notre départ se servit de ces paroles remarquables : *Réjouissez-vous, mes amis, demain vous partez pour Paris.* »

dans la même prison que nous. Et sur la prière que nous fîmes à ce commandant[1] de donner des ordres pour faire enlever les cadavres dont il est parlé plus haut, et qui continuaient de nous infecter, il les fit enlever sur le champ et défendit qu'on en mît davantage dans cet endroit. Le matin du même jour on nous avait distribué du pain en même quantité qu'à Angers, mais infiniment meilleur; nous eûmes toute facilité pour faire venir des vivres de la ville et les autres objets dont nous pouvions avoir besoin; nous étions obligés de nous servir des volontaires qui étaient de garde; ils nous rançonnaient beaucoup, mais c'était une nécessité à laquelle il fallait céder. Dans le cours de la journée, nous eûmes occasion de nous assurer qu'à la prison où nous étions détenus il n'y avait que des gens arrêtés pour cause de la Révolution. La commission militaire et le tribunal révolutionnaire paraissaient fort occupés à juger des détenus; car on tirait de cette prison plusieurs citoyens et citoyennes pour être conduits au supplice[2]. *Le 23 décembre ou 3 nivôse*, nous vîmes une trentaine de ces citoyens que l'on garottait pour les conduire hors la ville et pour les fusiller. Le même jour, les citoyens *Du Fou*, *Pisançon*, *Ballan*, *Chevalier* et *Hamon-*

[1] La relation Villenave attribue cet acte d'humanité à plusieurs officiers de l'Etat major (p. 28).

[2] « L'avant-veille de notre départ de Saumur, nous eûmes sous les yeux le triste spectacle de trente-six individus liés et garottés, qui restèrent dans la cour depuis la pointe du jour jusqu'à dix heures du matin, et qui durent être fusillés le jour même à une demie-lieue de la ville. » (*Relation Villenave* p. 28). C'est à quoi elle faisait allusion lorsqu'elle dit : « Le commandant temporaire de Saumur vint aussi nous prévenir que nous partirions le lendemain pour Paris; que nous ne devions plus donc voir aucune inquiétude; qu'il était arrivé un événement sinistre à un convoi de détenus dont plusieurs avaient été victimes, mais que nous n'aurions point à craindre un semblable événement; que nous serions escortés par un bon détachement, et qu'il marcherait lui-même à notre tête jusqu'à la sortie de la ville. »

Thébaudière qui étaient restés malades à Angers, nous rejoignirent et nous apprirent la mort du citoyen *Garet du Chatelier*.

Le *4 nivôse ou 24 décembre*, le citoyen Gomer, commandant de la force armée, chef de division, maréchal de camp et commandant de la place qui était en état de siège lors de notre passage, vint nous prévenir que le lendemain nous partirions pour aller à notre destination, mais que nous ne devions être nullement inquiets, que nous serions bien escortés par un détachement de volontaires dont nous pouvions être sûrs, et que, pour prévenir ce que nous avions éprouvé à Saumur en entrant, il marcherait lui-même à notre tête jusqu'à la sortie de la ville[1]. Ce fut le commandant temporaire qui nous tint ce langage qu'il effectua. Le général Gomer nous mit entre les mains d'un officier de gendarmerie[2] auquel il dit qu'il répondait de nous sur sa tête jusqu'à Paris. Le lendemain *5 nivôse ou 25 décembre*, nous partîmes de Saumur escortés de la manière que le commandant temporaire de la ville nous avait promis et sous la conduite du citoyen Beauvilliers, officier de gendarmerie, homme très borné et fort dur. Nous arrivâmes d'assez bonne heure à la *Chapelle-Blanche*[3] ; on nous déposa dans un grand magasin ; on

[1] On croirait d'après ce passage que Villenave a dû se servir du manuscrit de M. de la Guère dont il a peut-être eu communication pendant leur commun séjour en prison.

[2] « L'officier de gendarmerie qui devait nous conduire commença par jurer qu'il ferait fusiller le premier qui s'écarterait d'un pouce. Il fut mis en réquisition un nombre de charettes et de chariots tel que presque aucun de nous ne fut forcé d'aller à pied. La municipalité fit défense de nous invectiver à notre passage. Un des principaux officiers nous accompagna jusqu'aux barrières afin de protéger notre sortie. » *(Relation Villenave)*.

[3] «Nous fîmes tranquillement notre route jusqu'à la Chapelle-Blanche, où nous couchâmes sur la paille, dans un grenier à bled. Un malade s'y procura un matelas pour 18 francs. Le commandant ayant requis

nous y distribua du pain et nous nous procurâmes des vivres que nous payâmes excessivement cher : la livre de pain, on nous la faisait 28 sols et la pinte de lait 20 sols. Ensuite de quoy on nous donna de la paille pour nous coucher que nous payâmes 1 l. la botte ; quelques-uns cependant qui étaient dans une pièce particulière furent obligés de se coucher sur les planches parce que vraisemblablement ils ne purent se procurer de la paille.

Le lendemain *6 nivôse* ou *26 décembre* nous arrivâmes à *Langeais*[1], et nous couchâmes dans une maison particulière proche le château, où les officiers municipaux vinrent nous visiter. Ils nous rendirent tous les services possibles dans les circonstances, en nous apportant eux-mêmes de la soupe et nous faisant procurer des matelas qui nous firent d'autant plus de bien, qu'il y avait longtemps que nous nous étions couchés autrement que sur la paille.

Le vendredi *7 nivôse ou 28 décembre*, nous couchâmes sur la levée, dans une auberge à l'extrémité du faubourg *de Tours*[2].

de la paille, on protesta qu'il n'y en avait point ; il ne s'en trouva que lorsque chacun de nous eut consenti à la payer. (*Relation Villenave*). »

[1] A Langeais, dit l'abbé Deniau, ils sont bien accueillis. (III, p. 509). La relation Villenave donne plus de détails, p. 31 : « à Langeais, la municipalité nous fit un accueil favorable. Elle nous logea dans une maison particulière ; nous eûmes la faculté de louer des matelas. Le maire donna tous ceux qu'il avait chez lui. Il apporta lui-même la soupe aux malades ; nous écrivîmes sur une des cheminées de la maison : Les Nantais reconnaissants aux habitants de Langeais. »

[2] « Auprès du pont de Tours s'élevèrent des clameurs non moins violentes qu'à Saumur ; heureusement nous n'entrâmes pas dans la ville. On nous parqua dans une auberge dont le propriétaire était mort depuis trois jours, et sur les effets duquel le scellé était apposé. Les chambres ne suffisant pas à la moitié de nous, quoique nous occupassions toute leur superficie, il fallut bien que l'autre moitié couchât dans l'écurie. On alluma dans la cour un grand feu ; nous étions

Plusieurs se procurèrent des lits ; comme je ne pus pas en avoir, je passai une partie de la nuit à faire cuire du bœuf qu'on nous avait distribué, et le reste du temps, je le passai dans un fauteuil, et le lendemain matin, je m'en dédommageai en prenant un bon bouillon de ma façon ; mais la majeure partie qui n'avait point eu de lit fut obligée de coucher dans l'écurie et même d'acheter de la paille pour se coucher ; ils la payèrent 1 l. la botte. On nous donna l'étape en pain et en viande ; plusieurs refusèrent la viande ne sachant qu'en faire, mais il y en eut qui prirent le parti d'en faire de la soupe pour le lendemain, avant de se mettre en marche.

Le samedi *8 nivôse ou 28 décembre*, nous arrivâmes à *Amboise*[1]. Le commandant nous fit entrer de suite dans une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Garde et servant de succursale. Tout ce qui était dans la dite chapelle était brisé et sens dessus-dessous. Le citoyen *Fleuriot* y perdit son portefeuille dans lequel il y avait à peu près 160 fr. Nous la trouvâmes remplie de décombres, de statues de saints qui avaient été, nous dit-on, brisées la veille de Noël par 5 hommes de la ville, au moment où le prestre commençait l'office de

fatigués ; nous avions plusieurs malades ; nos santés commençaient à s'altérer ; nous comptions sur un séjour, il nous fut refusé. Dès le matin l'on nous mit en route. Nos malades ne purent obtenir d'être déposés à l'hôpital. » (p. 31. *Relation Villenave*).

[1] « Nous couchâmes à Amboise dans la chapelle du Bout-des-Ponts. Elle était dépavée ; l'air en était putride. Nous comptions n'y être que par entrepôt. Il y avait des auberges, on ne pouvait nous y loger, mais l'on nous apporta de la paille ; les débris de l'autel et les statues brisées nous servirent d'oreillers. En effet, quelques jours auparavant, la fête de la Raison avait été célébrée dans cette église. Pour purifier l'air quelques-uns s'avisèrent d'allumer du feu. Le remède fut pire que le mal et pendant plus de trois heures nous fûmes fatigués par une fumée épaisse que nous n'avions pas de moyens de dissiper. » (*Relation Villenave*).

Noël. Ils avaient en outre chassé le prestre, déchiré et brûlé tous les livres, ornements, linge, etc.... dépendants de cette chapelle[1]. Le commandant, en nous y faisant entrer, nous dit que nous n'y resterions pas, qu'il allait de suite nous chercher un autre guide ; mais nous ne tardâmes pas à éprouver qu'il ne fallait pas compter sur cette promesse, car au bout d'une demi-heure, on vint nous apporter de la paille, j'eus aussi un matelas, présage assuré que nous devions passer la nuit dans cette chapelle, qui, outre l'état de délabrement dans lequel elle était, se trouvait décarrelée dans presque tous les endroits et très humide ; c'était une pure mauvaise volonté de ce commandant qui se refusa absolument à ce que nous fussions couchés dans les auberges qui avoisinaient cette chapelle, et dans lesquelles il était très possible de le faire. Nous y eûmes également l'étape en pain et en viande. Nous fîmes également faire de la soupe pour le lendemain avant de partir.

Le 9 nivôse ou 29 décembre, un dimanche, nous arrivâmes à Blois. Deux[2] officiers municipaux, accompagnés de notre commandant qui avait pris les devants, vinrent au devant de nous. Ils nous accompagnèrent jusqu'au couvent des Carmélites, où on nous déposa pour y passer la nuit. On nous y distribua du pain. Nous fîmes venir des vivres du dehors. Ensuite de quoy on nous donna à partie de nous des matelas et de la paille aux autres, parce qu'il n'y avait pas assez de matelas.

[1] C'est ce que la relation Villenave appelle célébrer la *fête de la Raison !*

[2] « Deux officiers municipaux de Blois vinrent au devant de nous, lors de notre entrée dans cette ville. Leur présence fit cesser les injures et les menaces dont nous ne manquions jamais d'être assaillis ; nous fûmes logés à la maison des ex-Carmélites ; nous reçûmes à Blois des paroles de consolation, nous y trouvâmes de l'humanité ; nous y vîmes des Républicains sensibles à nos malheurs. » (*Relation Villenave*, p. 32).

Le lendemain *10 nivôse ou 30 décembre*, après avoir laissé malades, à *Blois*[1], les citoyens *Villenave*, *Saint-Brancard*, *Aubry*, jeune, et *Desbouchaud*. Nous partîmes au nombre de 112, nous arrivâmes à *Beaugency*[2], où le citoyen *Cornet*, notre concitoyen[3], établi au dit lieu, nous procura des logements dans trois auberges ; nous y fûmes fort bien traités, mais il nous en coûta fort cher.

Le *11 nivôse ou 31 décembre*, nous fûmes coucher à *Orléans*[4], dans le séminaire, où les habitants de la ville nous envoyèrent des draps pour tous ceux que nous étions. J'en profitai et me déshabillai pour la première fois depuis mon départ de Nantes. Dans ce lieu nous apprîmes la mort du citoyen *Le Pot* que nous avions laissé malade à Angers. Nous nous attendions à avoir séjour dans cette ville ; nous avions même intéressé la municipalité à l'effet de solliciter auprès

[1] « Nous eûmes le bonheur de laisser à Blois nos malades : ils étaient quatre ; deux sont morts. Nous partîmes au milieu des clameurs, escortés par la réquisition de *Mer.* » (*Relation Villenave*).

[2] « Nous fûmes bien reçus à Beaugency. On nous répartit dans trois auberges, deux par lit ou par matelas. C'était le premier repas que nous faisions à table et la première nuit que nous passions entre les draps aucun de nous ne s'était déshabillé depuis trente-quatre jours. Nous avions été conduits de cachots en cachots, d'églises en églises, d'écuries en écuries, couchant toujours sur la paille souvent pourrie. » (*Relation Villenave*).

[3] Cornet, qui était en effet de Nantes, fut sénateur sous l'Empire.

[4] « Nous étions accablés de fatigues quand nous arrivâmes à Orléans. Depuis notre départ de Saumur, nous avions fait chaque jour, sans discontinuer, six, sept, huit et même neuf lieues. Ceux qui étaient montés sur des charettes ne souffraient pas moins que les piétons. Nous avions encore plusieurs malades ; nous demandions un séjour : l'humanité et la justice le réclamaient. Les trois agens nationaux, après s'être bien informés de notre qualité, étaient d'avis qu'on nous l'accordât; le commandant de notre escorte s'y refusa opiniâtrément. On nous a dit que l'un des deux malades que nous avons laissé à Orléans y est mort. » (*Relation Villenave*).

du commandant Beauvilliers ; mais il se refusa à toutes espèces de sollicitation. Il fallut bien se soumettre au désir qu'il avait d'arriver *à Paris.*

Le lendemain *12 nivôse ou 1er janvier 1794,* vieux style, après avoir laissé malades, à *Orléans,* les citoyens *De la Ville du Fou,* nous en partîmes pour nous rendre à *Arthenay*[1]; avant de sortir d'Orléans, ma belle mère et ma belle sœur[2], me firent passer chacune 300 livres que je leur avait fait demander en arrivant. Le commandant nous fit entrer dans les écuries de l'auberge et nous refusa la permission de prendre des lits. Il faisait très-grand froid, nous fûmes obligés de coucher sur le fumier qui n'était pas relevé et sur lequel néanmoins nous étendîmes une botte de paille que l'on donna à chacun de nous; nous y reçumes l'étape.

Le 13 nivôse ou le 2 janvier, nous arrivâmes à *Angerville*[3] où nous couchâmes dans une auberge. J'eus un lit. Je me des-

[1] « Nous ne pouvons que nous louer du traitement que nous avons reçu dans cette ville (Orléans). Il n'en est pas ainsi d'Arthenay. On nous logea dans des écuries fétides, sur une litière qui n'était autre chose que du fumier. Les consignes les plus sévères nous interdirent d'abord l'entrée de la maison et toute communication extérieure. Le froid était excessif, et l'on nous défendit d'allumer du feu dans la cour, mais ce qui est vraiment étrange, nous avions faim, il nous fut défendu de faire du feu, et l'on nous apporta de la viande crue. On nous donna à peine moitié de la paille qui devait nous être distribuée. Nous nous plaignîmes, mais l'aubergiste, qui était notable, nous menaça du cachot ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous obtînmes qu'on nous vendît de la paille. Sur le soir, cependant, quelques malades et infirmes purent pénétrer dans la maison et se procurèrent des lits moyennant dix livres, le très grand nombre ne sortit pas des écuries. » *(Relation Villenave,* p. 34.*)*

[2] Mme Alix de la Picardière et Mme de Juigné.

[3] Nous devions encore loger dans les écuries, à Angerville : on nous avait destiné celles de l'auberge que tenait le procureur de la Commune ; mais elles étaient plus malsaines encore que celles

habillai et me mis entre des draps ; nous y payâmes tout fort cher. Un matelas mis dans la place avec des draps et une couverture pour deux personnes fut payé 10 francs.

Le lendemain *14 nivôse ou 3 janvier*, nous arrivâmes à *Etampes*, où nous couchâmes encore à l'auberge qui s'appelle les *Trois Maures*, où tout le monde se plaignit en sortant de cette auberge d'avoir payé fort cher. J'eus des draps, nous en profitâmes, le citoyen *Fleuriot* et moi, ayant toujours été compagnons de lit toute la route et pendant les séjours. Effectivement, nous les payâmes fort cher; mais nous fûmes bien chauffés.

Le lendemain *4 janvier ou 15 nivôse*, nous arrivâmes à *Arpajon*[1]. Nous fûmes logés dans une auberge, on fit payer un lit entier, sçavoir le lit de plume, les draps, une cou-

d'Arthenay, et d'ailleurs, étant ouvertes de toutes parts, il eût fallu tripler la garde. Cela fit changer les premières dispositions ; mais les dernières furent si mal prises que, quoi qu'on nous eût mis dans deux auberges, cinq ou six ne purent esquiver l'écurie, malgré leurs réclamations. Plus nous approchions, plus nos fatigues croissaient. Le froid était vif; nous allumons, dans la cheminée d'une des chambres, un assez petit fagot ; l'aubergiste entre, dit que nous voulons incendier sa maison ; il éteint le feu, culbute le bois, nous accable d'injures, et finit par menacer de nous assommer à coup de triques. Il semblait que presque tous les lieux de notre passage dussent être signalés par quelque déplaisir. » (*Relation Villenave*, p. 35).

[1] « Etampes nous consola d'Angerville ; nous y fûmes traités comme à Beaugency. Le maire et le commandant de la garde nationale nous visitèrent, et voulurent bien nous donner quelques marques d'intérêt.

« Il est impossible d'être plus mal logés et plus audacieusement pillés qu'à Arpajon. Nous avons jugé inutile d'observer que tous les aubergistes nous ont écorchés ; mais l'hôte d'Arpajon passait les bornes. Au lieu de paille, il nous donna des paillasses détestables pour chacune desquelles il demanda un prix disproportionné, ainsi que pour son souper, qui n'était pas moins détestable que ses paillasses. Cela provenait de ce que les autorités constituées n'étaient pas instruites de notre passage sur leur territoire ; on nous jetait à discrétion au premier venu ; le

verture, 10 l., et le matelas de ce même lit mis dans la place sur une botte de paille, 8 l. Ceux qui se firent servir à souper payèrent en proportion. Quelques-uns de nos camarades furent tellement rançonnés, que, ne pouvant s'accorder avec l'hôtesse, ils partirent sans vouloir payer, en disant néanmoins qu'ils ne payeraient que d'après le règlement de la municipalité. J'ignore si depuis ils ont payé ; ce qu'il y a de certain encore une fois, c'est qu'ils partirent sans payer, parce que le commandant pressait trop pour le départ.

Le 16 nivôse[1] *ou dimanche 5 janvier*, nous prîmes la route *de Paris*. On nous fit arrêter au *Bourg l'Egalité*, ci-devant la *Reine*, pour faire monter en voiture ceux qui étaient à pied ou

commandant menaça ceux qui se plaignaient de les attacher s'ils ne payaient pas. » (*Relation Villenave*).

L'abbé Deniau confirme le fait ainsi : « A Langeais ils sont bien accueillis mais à Angerville, et à Arpajon la foule vomit contre eux les plus cruelles imprécations et les dépouille de leurs vêtements. En arrivant à Paris, ils étaient morts de misère et de mauvais traitements... Ils restèrent oubliés à la Conciergerie, dans les cachots de la tour de Montgomery. Ils ne périrent pas. Le 9 thermidor étant survenu ils furent mis en liberté. » Non pas de suite mais longtemps après, comme on le verra.

[1] « Enfin le 16 nivôse, vers quatre heures du soir, nous arrivâmes à Paris. Nous y avions été précédés par la même erreur qui nous accompagnait sur la route ; on nous annonçait comme des rebelles de la Vendée ; on disait que nous étions l'état-major de l'armée catholique. Ce fut sans doute par l'effet de manœuvres qui seront un jour connues que, le lendemain de notre arrivée, tout Paris retentit de la nouvelle que cent dix brigands, venus de Nantes, allaient être fusillés dans la plaine des Sablons ; les journaux l'annoncèrent, les colporteurs crièrent nos noms dans les rues ; et le peuple trompé se porta sur les Champs-Elysées pour nous voir défiler. Chargés de cette inculpation, il n'est pas étonnant qu'on nous ait placés, à la mairie, dans un ci-devant grenier ; le pavé y était chargé de deux pouces de poussière de plâtre, dont l'aspiration n'a pas peu contribué aux maladies qui nous ont si cruellement affectés. Le concierge nous fit payer pour 50 francs de pots de chambre qu'il ne nous fournit point (*Relation Villenave p. 36-37*).

dans des charettes ; de sorte que nous étions tous en voiture fermée.

A un quart de lieu de Paris, on envoya un détachement de 30 ou 40 gendarmes, pour renforcer notre escorte qui n'était composée que des volontaires de la première réquisition de Blois, dont la plupart étaient mal armés ; enfin nous traversâmes tout Paris, c'est-à-dire depuis la barrière d'Enfer jusqu'à la mairie où nous arrivâmes à quatre heures de l'après-midi ; nous fûmes hués par le peuple, qui d'après les impressions qu'on lui avait donné de nous, nous prenait, comme dans presque toute la route, pour des brigands de la Vendée ; ils disaient même que nous étions de l'Etat-Major de l'armée catholique ; nous avons même appris depuis que beaucoup de personnes avaient été au bois de Boulogne où elles avaient même loué des places pour nous y voir fusiller. On nous déposa à la mairie dans un grenier auquel on était à faire des réparations. Il y avait plus de quatre pouces d'épaisseur de plâtre très-humide répandu sur toute la place. Ce fut sur ce plâtre que nous étendîmes une botte de paille que l'on nous distribua à chacun à plus de dix heures du soir, que nous fûmes obligés de nous coucher ; quelques malades eurent des matelas.

Nous arrivâmes 110 *à Paris*[1], c'est-à-dire le même nombre

[1] Barthélemy Maurice, élève de l'ancienne Ecole normale, dans son *Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine* (1840) nous dit que : « au fur et à mesure du besoin, on avait pris en France d'anciennes forteresses et d'anciens couvents pour garder les condamnés ou les prévenus ; et nous n'avions pas un seul bâtiment qui eût été construit spécialement pour cette importante destination. » Louis XIV et Louis XV eurent bien autre chose à faire qu'à s'occuper des prisons. « Louis XVI qui venait d'abolir la question, tourna une pensée pieuse vers ces séjours du crime et de l'infortune. Il fit, de ses deniers, des changements pleins d'humanité à la Conciergerie, puis le 23 août 1780, il acheta l'hôtel du duc de la Force pour y renfermer les détenus du Fort l'Evêque et du Petit-Châtelet qu'il avait fait abattre. Ainsi, le premier de nos rois qui s'occupa de prisons devait être prisonnier, et cette

qui était parti d'Orléans. Il n'en eut cependant que 100 qui entrèrent à la mairie[1]. Le citoyen *Cocaud de la Villeauduc* était tellement malade qu'on le conduisit de suite dans la maison de santé du citoyen Mahay, rue du Chemin-Vert, faubourg Saint-Antoine, où il mourut le lendemain, *17 nivôse ou 6 janvier 1794*, vieux style.

Le 18 nivôse ou le 7 janvier, à 11 heures du soir, nous fûmes transférés à *la Conciergerie*[2]; avant de sortir de la

Conciergerie, qu'il assainissait devait être pour la reine sa femme, et pour sa sœur le vestibule de l'échafaud.

Sous l'ancienne dynastie les prisons de la Seine étaient :

La Bastille et Vincennes, prisons d'Etat.

Le Fort-l'Evêque, maison de détention pour les dettiers ainsi que pour les comédiens réfractaires ou incivils :

La Conciergerie, la Tournelle, le Grand et le Petit-Châtelet, prisons proprement dites.

Bicêtre, Charenton, Saint-Lazare, la Salpêtrière, maisons de force et de correction, moitié hôpitaux, moitié prisons, également déplorables sous l'un et l'autre rapport.

En 1840, les prisons de la Seine étaient :

Le Dépôt de la préfecture de police.

La maison de justice (Conciergerie).

La maison d'arrêt de la Force.

Le dépôt des condamnés (Roquette).

Saint-Lazare, maison d'arrêt, de détention et de correction pour les femmes.

Les Jeunes Détenus (correction et détention).

Sainte-Pélagie, maison d'arrêt et de détention.

Clichy, maison d'arrêt pour dettes.

Les Madelonnettes (prévenus mâles).

Saint-Denis, maison de répression, maison d'arrêt.

Et Villers-Cotterets, dépôt de mendicité.

[1] La *Relation Villenave* dit: « Nous étions partis de Nantes au nombre de 132 ; nous ne sommes aujourd'hui que quatre-vingt-dix-sept. » Mais cela est écrit au moment du procès. Le comte de la Guère n'est pas tout à fait d'accord pour les chiffres.

[2] Le 18 nivôse, nous fûmes transférés à la Conciergerie, où nous

mairie, j'avais donné trois mouchoirs à laver, que je n'ai jamais pu revoir. Dans notre translation, nous fûmes escortés par la gendarmerie, la majeure partie de nous attachés deux à deux, et on en faisait descendre dix à la fois. Arrivé dans

habitions, pour la plupart, les cachots de la tour Montgomery ; nos malades remplissaient l'infirmerie. (*Relation Villenave*, p. 39).

Le philanthrope anglais Howard dit de la Conciergerie dans son excellent livre des *Prisons de France* : « Les cachots y sont obscurs et infects. » Mais transcrivons ce passage de la brochure de Sirey sur le Tribunal révolutionnaire, an III. « *Entrée à la Conciergerie.* — Descends à la Conciergerie, et sache tout à la fois *baisser la tête, lever le pied*, pour pénétrer dans ce séjour de détresse et de douleurs (on affirme que cette espèce de porte de forme si bizarre avait été faite pour forcer la reine Marie-Antoinette à baisser la tête, ce qu'elle sut ne pas faire tant elle était digne ; c'est par cette porte que dut passer aussi M. de la Guère qui occupa quelque temps le propre cachot de Marie-Antoinette). « Entre, mais ferme les yeux pour traverser ces corridors lugubres : des murs encore teints de sang rappelleraient à ton cœur les massacres de septembre ! (M. de la Guère le constate dans son mémoire) Rassure tes sens contre la voix rauque et sépulcrale d'un guichetier, contre le regard effroyable de son dogue, le seul être caressé, gras et heureux dans les prisons.

« Entre. Tes forces épuisées ont besoin de nourriture : Eh ! bien, tu recevras du pain et de l'eau que tu pourras assaisonner de tes larmes ; tes membres harassés appellent le repos, eh bien, le cachot de Bombec t'offrira une de ses trente-six bières ; de la paille pourrie, un séjour infect, éloigneront peut-être le sommeil de tes paupières : tant mieux, car les rats, pendant que tu dormirais, pourraient bien te dévorer, tant mieux encore, car dans les nuits d'été tu risquerais d'étouffer, si tu n'allais huit ou dix fois ouvrir ta bouche et rafraichir tes poumons à l'air du soupirail. » (*La Démagogie à Paris* p. 416). Ces cachots infects ne servaient même pas de prisons sous la monarchie. C'étaient les substructions anciennes du Palais, abandonnées depuis longtemps. On connaît toutes les mesures prises par l'infortuné Louis XVI pour adoucir le sort des prisonniers et ses ordonnances spécialement bienveillantes pour les habitants de la conciergerie. Ce fut au nom de la *Liberté* de l'*Egalité* et de la *Fraternité* que la République entassa dans ces bouges les malheureux dont la plupart ignoraient les crimes qu'on leur reprochait !

« Mais n'oublions pas le rapiotement : lecteur, ce mot nouveau ne dit

une cour, un grand cocher, à la porte de sa remise, vint à moi[1], ouvrit sa tabatière et me dit : « Tiens, prends une prise de tabac, c'est moi qui ait conduit le ci-devant roi à la guillotine » ; je répondis que cela ne m'occupait pas et on nous fit prendre la route de notre nouveau gîte qui est peu éloigné de la mairie. J'y arrivai portant mon porte-manteau, ma couverture, et un petit sac sur le dos que j'avais fait faire exprès. Dans toute la route, je portais toujours mes petites affaires. Nous arrivâmes à la *Conciergerie*[2], environ les minuit ; nous fûmes distribués dans différents cachots, sur la paille.

rien à tes oreilles ? Apprends que ce nouveau terme signifie une atrocité nouvelle ; que pourrait-il signifier de plus, inventé sous le règne de la tyrannie, de la terreur, pendant le silence mortel des droits de l'homme !

Sache donc qu'aussitôt descendu de ton chariot, tu es empoigné par quatre goujats qui, de la tête aux pieds, dans la tresse de tes cheveux, dans les replis de ta culotte et jusqu'entre les semelles de tes souliers, furètent insolemment pour trouver des bijoux, des effets précieux ; l'or, l'argent, les assignats, les doux billets de ta femme, jusqu'aux productions de ton génie, tout est soumis à leur investigation, à leur extorsion. Les femmes y sont sujettes comme les hommes ; pour elles on double de zèle, et chacun devine la délicatesse, le tendre souris, le mot plaisant dont un guichetier accompagne cette cérémonie. J'ai vu des femmes vertueuses, pudiques, s'évanouir à l'aspect, au sentiment de ces manipulations indécentes. (*La Démagogie à Paris*, par G. A. Dauban, p. 416).

[1] Le comte de la Guère avait la prestance et même la corpulence des membres de la famille de Bourbon. Son port de tête pouvaient lui donner une certaine ressemblance avec le roi Louis XVI ou avec Mgr le comte de Provence.

[2] Le palais de Justice, *l'édifice de nos lois* comme disent les guides, le capitole de la France, comme disait de Thou, ce monument le plus curieux et le plus ancien de la cité est le plus riche à coup sûr de grands souvenirs. Le comte Eudes y soutint et y repoussa un siège de deux années par les Normands : c'était alors une forteresse.

Le fils de Hugues Capet, Robert le Pieux, en fit un château et saint Louis un palais, que Philippe Le Bel agrandit et où Louis le Gros se maria. Louis IX y promulgua les établissements et la pragmatique-sanction. Résidence officielle de nos rois de la première et de la

Je fus mis avec une quarantaine de mes camarades dans une ancienne chapelle à l'entrée du cachot nommé le *Grand César*[1]. *Fleuriot* et moi étions à la porte, où on nous avait mis un seillot pour faire nos besoins; c'était une infection, et pour comble d'agréments, nous avions sous les yeux les traces du sang qui avait coulé dans les prisons les 2 et 3 septembre. Plusieurs de nos compagnons, logés dans la tour de Montgomery furent oubliés, lorsqu'on ouvrit les portes des cachots où nous étions, de sorte qu'ils restèrent jusqu'à plus de deux heures après-midi sans que l'on s'aperçut de cet oubli. Il y avait dans cette tour plusieurs des nôtres malades qui furent transférés à l'infirmerie[2], entre autres le citoyen

seconde race, ce palais même devint l'asile de la justice, la salle des fêtes ou des assemblées populaires, quand, pour aller habiter l'hôtel Saint-Paul et le Louvre, la royauté l'abandonna.

En 1518, un des ancêtres maternels de Bernardin-Marie, Pantin de la Guère, qui était un des plus grands capitaines du parti armagnac, Raymonet ou Œonnet des Salles, seigneur de la Guère, fut pris par les Bourguignons et massacré avec Mgr d'Armagnac, le connétable et le président de Marle. Son corps mis à nu et exposé sur la table de marbre de ce même palais pendant vingt-quatre heures, fut traîné sur une claye dans tout Paris et abandonné dans les cultures Sainte-Catherine après qu'on lui eût levé plusieurs bandes de chair sur le corps, pour y tracer d'une façon sanglante l'écu de ses armes devant lequel avait souvent tremblé la populace parisienne qu'il ne ménageait guère (V. de Barante, Monstrelet), le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, *Histoire de Bourgogne*, et tous les historiens de cette époque et les chroniqueurs de l'un ou l'autre de ces partis.) Sa réhabilitation fut proclamée ensuite par le roi Charles VII et divers bien octroyés à ses enfants en compensation des tourments subis par leur père pour la cause du Roi, c'était alors dire pour la France.

[1] La dernière tour, moins haute que toutes les autres, est encastrée dans les murs. C'est la seule qui porte une couronne de créneaux et elle a pris le nom de Tour de César, de ce qu'elle fut élevée sur les fondations d'un fort bâti par ce conquérant.

[2] Pour se faire une idée nette de ce qu'était la Conciergerie, ouvrons encore l'ouvrage de Barthélemy Maurice qui certes ne peut être accusé

Rogier qui mourut dans la nuit du 24 au 25 nivôse. Le médecin de la Conciergerie, qui était le citoyen Thierry, jugea qu'il était nécessaire de transférer à Belhomme, maison de santé

de partialité : « Bien que nous ayons appelé, dit-il, la Conciergerie le vestibule du tribunal révolutionnaire, quelques accusés, en moindre nombre, sont allés au Luxembourg, aux Carmes, à Saint-Lazare et à la maison de la Bourbe, que par une amère anti-phrase on nommait alors Port-libre. Dans le fort de la Terreur, la Conciergerie eut une sorte de maison d'attente dans les collèges du Plessis et Louis le Grand (prison de l'Egalité); 1800 à 1900 détenus y attendaient des places vacantes à la Conciergerie. Nous avons vu qu'en 1785, au témoignage de Howard cette prison renfermait 182 détenus civils. Le voisinage du tribunal révolutionnaire, qui siégeait dans le local de la Cour de cassation, y fit affluer les justiciables de ce tribunal redouté, et on les y enferma, d'abord pêle-mêle avec les voleurs, puis, exclusivement, jusqu'au nombre effrayant de 1100 à 1200. Le local, moins bien distribué qu'aujourd'hui, était loin de suffire; aussi entassait-on jusqu'à 50 malheureux dans un espace de vingt pieds carrés. Nulle distinction de position, d'âge ou de sexe; la seule que l'on connaissait consistait en pistoliers, en pailleux et en gens au cachot. On mettait dans chaque chambre autant de lits qu'elle en pouvait contenir ; chacun de ceux qui les occupaient, même quand il n'en avait que la moitié, payait d'abord 27 livres 12 sous pour le premier mois et 25 livres dix sous pour les autres Dans les derniers temps de Robespierre 40 à 50 lits étaient chaque nuit occupés par de nouveaux hôtes, de sorte que ce seul article donnait par mois au concierge (Baule et ensuite Richard) un produit net de 20 à 22000 livres. Les pailleux, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pas pu louer un lit, couchaient sur une paille moisie et pleine de vermine. Les rats y étaient en tel nombre que plusieurs prisonniers eurent leur culotte rongée en une seul nuit, et qu'il leur fallait se couvrir la figure de leurs mains pour préserver leur nez et leurs oreilles. On mettait au cachot les secrets et ceux qui étaient plus particulièrement recommandés. Parmi ces cachots, pour la plupart situés au dessous du lit de la rivière et dans lesquels on ne pénètre plus, les plus affreux se nommaient Grand-César, Bombec, Saint Vincent et Bel-Air. » (p. 199). Ainsi donc la Révolution avait réouvert pour les Nantais les cachots que Louis XVI avait fait fermer et interdire pour les malfaiteurs. On sait en effet que ce bon prince avait, de ses deniers privés, condamné les cachots qui étaient au-dessous de la Seine et tous ceux trop sombres ou trop malsains, tels que Bombec et le Grand-César.

rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, n° 70[1], les plus malades, 26 de nos camarades furent envoyés chez le dit citoyen Belhomme le 25 nivôse. Le lendemain 26 et 28 nivôse, 37 autres furent aussi transférés chez le dit Belhomme, ce qui porte le nombre à 63. Onze autres ont été transférés, à peu près dans le même temps, à l'hôtel de la Force, et depuis transférés dans des maisons de santé. Le surplus a été retransféré au petit Bercy, chez le citoyen Piquenot, près Paris, n° 48, et dans différentes maisons de santé et à différentes époques.

Je restai plusieurs jours dans ladite ancienne chapelle, et j'habitai après un autre endroit nommé Saint-Vincent[2], jus-

[1] *L'Hist. d'Ancenis* de M. Maillard nous apprend que le marquis de la Guère (Philippe André), le frère aîné de l'auteur de ces mémoires), ancien officier de dragons avait été encore détenu dans cette maison de santé qui servait de prison et renfermait presque en même temps Madame la duchesse d'Orléans et plusieurs autres prisonniers de distinction. Ce fut sans doute à cette heureuse circonstance que le marquis de la Guère dut de ne mourir que fort longtemps après cette triste époque de notre histoire.

Le 31 août 1794, Belhomme n'avait plus que 19 prisonniers. Il est vrai que c'était 35 jours après la chute de Robespierre. Constatons que le 3 messidor (20 juin), 36 jours avant cet événement, la liste de présence dans les 28 prisons de Paris s'élevait à 7465 individus de tout âge et de tout sexe, tandis que, 37 jours après la mort de Robespierre, le même inventaire donnait un total de 5106 prisonniers d'après Olivier et Mercy. Les maisons de santé étaient des sortes d'infirmerie où l'on était plus facilement oublié, la surveillance y était moindre, le secret moins rigoureux. Quoique bien malade lorsqu'on y était envoyé, les prisonniers désiraient tous y être détenus.

[2] *L'Almanach des prisons* dit à la page 132 : « Rien de si terrible que les cachots de la Conciergerie. Dans celui appelé Bombec, des cadavres vivants étaient couchés entre des planches, dont la forme représentait des bierres, et d'où l'on voyait sortir tous les matins des vapeurs méphitiques qui pendant longtemps en bouchaient l'entrée.

Dans celui appelé Saint-Vincent, les prisonniers étaient si pressés l'hiver dernier, et l'on y respirait un air si corrompu que sur 36 malheureux qui y étaient renfermés, 29 en ont été retirés morts successivement. Au-dessus de ce cachot on voyait souvent Fouquier-Tinville, à travers

qu'au 6 pluviôse, qu'on me transféra avec *Fleuriot* et six autres chez le citoyen Picquenot. Nous y fûmes conduits par un huissier et un gendarme. Il nous en coûta 15 l. à chacun. Pendant mon séjour à la Conciergerie[1], il m'en coûtait par

les barreaux d'une fenêtre, plonger sa vue sur les victimes errantes dans la cour et sembler indiquer, désigner celles que l'on immolerait le lendemain.

[1] En 1840, le tarif des prisons était de 15 centimes par jour, soit 2 fr. 25 par mois, d'après Barthélemy Maurice. p. 24. Qu'on juge de la différence !...

L'*Almanach et le tableau des prisons* (p. 56) dit : « J'ai resté six mois à la Conciergerie en proie aux plus horribles anxiétés, j'y ai vu le tableau mouvant des nobles, des prêtres. des marchands, des banquiers, d'hommes de lettres, d'artisans, de cultivateurs et de sans-culottes. La faulx du temps en a moissonné les 99 centièmes... J'ai vu des curés respectables qui disaient leur bréviaire en se couchant, qui ont exercé dans leurs villages des actes de vertu et de bienfaisance, ils me parlaient des miracles du Christ... J'ai vu des marchands et des banquiers qui avaient reçu leur acte d'accusation, et qui, avant de se mettre au lit, faisaient le relevé de leurs capitaux, compulsaient Barrême et faisaient des règles de compagnie. J'ai vu des sans-culottes sacrifiés à des haines obscures. J'ai vu des cultivateurs dire leurs prières matin et soir, se recommander à la bonne Vierge Marie, faire le signe de la croix lorsqu'il tonnait, détester les brigandages de leur seigneur émigré, bénir la Révolution, mais ne vouloir pas entendre parler du curé *intrus*, regrettant les messes, les sermons et les prônes du *réfractaire*...

Je m'arrête... ici finit mon travail. Cœurs sensibles, n'approchez pas de la Conciergerie. Magistrats du peuple, parcourez ces lugubres enceintes ; ce ne sont pas des animaux qui les habitent, ce sont des hommes »

Les plus anciens registres d'écrous de la Conciergerie datent de 1500, 1506, 1532, 1564, puis la suite continue avec quelques lacunes et forme ainsi une collection peut-être unique au monde mais dans un pitoyable état de dégradation, malgré la dissolution mercurielle dans laquelle on les a plongés sur l'ordre de M. Delessert. Ils sont depuis renfermés dans des cartons faits exprès. La période révolutionnaire comprend deux registres spéciaux, le premier entièrement plein et le second aux trois quarts seulement. Ils contiennent les noms des prisonniers de

jour environ 4 l., sans pain, parce qu'on nous en donnait tous les jours qui était fort bon. Chez le citoyen Picquenot il nous en coûte pour un seul repas et une demie bouteille de vin, pour notre garde, le feu et la chandelle, par jour 5 l. 8s 6d nous y sommes passablement bien, jusqu'à ce qu'il plaise au gouvernement de nous élargir. Nous sommes dans cette maison 24 Nantais, outre le citoyen La Vilette, imprimeur, la citoyenne et le citoyen Auriolle, ci-devant à la Monnaie dont il était un des juges, et sa femme, négociants en bijoux, le citoyen et la citoyenne Vermont, ci-devant accoucheur de la Reine, la citoyenne Desparbès et plusieurs autres pensionnaires libres et d'autres qui y sont pour folie, tels que la citoyenne Saint-Chamans de Canonville, normande, et 5 autres. La citoyenne Vermont est morte aujourd'hui, le 16 germinal ou 15 avril 1794, vieux style.

En arrivant chez Belhomme[1] le citoyen *Sarrebourse*, négociant de Nantes, mourut, ce fut le 25 nivôse ou 14 janvier 1794, vieux style.

la Conciergerie jugés par le tribunal *extraordinaire* qui prit depuis le titre plus franc de tribunal *révolutionnaire*, car il porte à la première page : « Registre contenant 328 feuillets cotés et paraphés par nous Jean-Antoine Lavau, président de la seconde section du tribunal criminel extraordinaire, le premier novembre 1792. » Mais bientôt, on pense que ce premier tribunal ne fonctionne que mollement et au 5e feuillet se trouve un nouvel *en tête* : « Registre contenant 315 feuillets pour servir au concierge de la Conciergerie à l'effet d'y enregistrer les prisonniers qui doivent être jugés par le tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, an IIe de la République, tous lesquels feuillets ont de cotés été paraphés par nous Jacques-Bernard-Marie Montané, président, fait en la Chambre du conseil, au Palais à Paris, le 18 mars 1793, l'an deuxième de la République ; dès ce moment le tribunal révolutionnaire n'a plus que deux sentences : l'acquittement et la mort (Barthélemy Maurice p. 181-187).

[1] C'est de chez Belhomme que la *Relation Villenave* est datée : « Paris, maison Belhomme, rue Charonne, faux bourg Antoine, le 1er messidor, an deuxième de la République française, une et indivisible (p. 38)

Le lendemain 26 nivôse ou le 15 janvier, vieux style, 1794, le citoyen *Prebois* mourut également dans la même maison[1].

Les autres citoyens qui sont morts dans la même maison sont :

Devay, aîné, mort..........	le 28 nivôse ou le 17 janvier 1794.
Beconnais, mort......	le 26 — ou le 15 —
Borgnier, mort.....	le 29 — ou le 18 —
Garreau, mort	le 3 pluv. ou le 22 —
Montréal, mort............	le 5 — ou le 24 —
Aubry l'aîné, mort.........	le 10 — ou le 29 —
Landais Dupé, mort........	le 11 — ou le 30 —
Ballais, mort..............	le 11 — ou le 30 —
Chevalier, mort...	le 27 — ou le 8 février.

Noms de ceux qui sont morts à la Conciergerie.

Biclet, mort...............	le 3 pluviôse ou le 24 janvier.
Watin, mort..............	le 6 — ou le 25 —

Noms de ceux qui sont morts à la Force.

Cherrière, mort............	le 25 nivôse ou le 14 janvier.
De Menou, père, mort......	le 3 pluv. ou le 22 —
De Menou, fils, mort........	le 5 — ou le 24 —
Huguet, aîné, mort.........	le 2 vent. ou le 20 février.
De Coutances, mort.........	le 6 pluv. ou le 25 janvier.

On lui trouva 59 louis d'or en deux bourses.

[1] On lit dans la *Relation Villenave* (p. 38) : « Nous étions partis de Nantes au nombre de cent-trente-deux ; nous ne sommes aujourd'hui que quatre-vingt-dix-sept. Trente-six étaient déjà morts de misère. Depuis notre translation au ci-devant collège du Plessis, le citoyen *Abraham*, juge de paix à Nantes, vient encore de mourir, et plusieurs

Noms de ceux qui sont morts à Bercy.

Fourray de Salembenis, mort	le 12 pluviôse ou 31 janvier.
Pisançon, mort.............	le 13 — ou 1er février.

Noms de ceux qui sont morts à Angers.

Charette-Boisfoucaud, mort.	le 14 frimaire ou 4 décembre.
Gautier, fils, mort..........	le 21 — ou 11 —
Joseph de Monti, mort......	dans le mois de pluviôse.
Garet du Chatelier, mort....	dans le mois —
Du Pont la Roussière, mort.	dans le mois —
Le Pot, mort..............	dans le mois de pluviôse.
Luette la Fillorgerie, mort..	le 27 frimaire ou 14 décembre.
Cotel, mort................	dans le mois de pluviôse.

Noms de ceux qui sont morts à Blois.

Saint-Blancard, mort.......	dans le mois pluviôse.
Aubry, jeune, mort.........	dans le —

Total des morts

A Paris..............................	22
A Angers............................	9
A Blois..............................	2
Total général.......	33

d'entre nous sont menacés d'une rechute funeste. » « P, S. Les nantais sont restés détenus rue Charonne, faubourg Antoine, au petit Bercy, à la Folie-Renaud et ailleurs, jusqu'au 5 thermidor, époque remarquable à laquelle ils ont été réunis maison de l'Egalité, ci-devant collège du Plessis, rue Jacques. »

Les citoyens *Villenave* et *des Bouchauds* laissés à Blois ont été conduits à Paris et mis de suite à la Conciergerie. D'où le citoyen *Villenave* a été transféré à Belhomme et de là au ci-devant archevêché, dans lequel lieu le citoyen *Des Bouchauds* est aussi ayant été transféré.

Le *9 pluviôse* ou *28 janvier*, le maire de Paris avec plusieurs administrateurs, étant allés faire leur visite à la maison de santé tenue par le citoyen Belhomme, rue de Charonne, questionnèrent beaucoup les Nantais sur la manière dont ils étaient traités, sur le prix qu'ils payaient, et, d'après leur rapport qu'ils vérifièrent, ayant fait beaucoup de reproches au dit Belhomme, ils jugèrent à propos de verbaliser contre lui, et, en se retirant, de le faire arrester et constituer prisonnier, ainsi que la nommée N... qui était attachée à cette maison ; mais celle-ci rentra le lendemain, et on plaça pour régisseur, en lieu et place du citoyen Belhomme, le citoyen Hervieux.

Le *26 pluviôse*, ou le jeudi *14 février*, nous apprîmes que la veille, environ sept heures du soir, la citoyenne *Borgnier*[1], qui était accourue de Nantes pour donner des soins à son mari, n'ayant pu survivre à sa mort, s'était jetée par la fenêtre d'un second étage de l'Hôtel de l'Europe, rue du Temple, et s'était tuée. J'ai omis de dire qu'à notre arrivée à Paris, les femmes d'une partie de nos compatriotes, s'empressèrent de venir joindre leur mari pour leur procurer les secours dont ils avaient besoin. Pour moi j'ai eu le plaisir d'embrasser la mienne et mon enfant, les premiers jours de ventôse[2];

[1] Nous lisons dans la relation Villenave à la 1e page : « Le citoyen *Borgnier*, qui est mort à Paris, et dont l'épouse s'est de désespoir jetée par une fenêtre de la rue du Temple (hôtel de l'Europe) réclama contre son envoi à Paris et protesta qu'il n'était point inscrit sur la liste ; mais bien un nommé *Borgnis* auquel on le substituait. »

[2] Cette époque correspond au 20 au 25 février. Or, voici que nous trouvons dans l'*Almanach et tableau des prisons* le tableau suivant

depuis ce moment je suis toujours à Bercy où nous ne pouvons avoir de correspondance avec personne du dehors. Depuis le 25 ventôse à cause d'une conspiration. qui a été découverte et qui nous est on ne peut pas plus étrangère, enfin pour sécurité générale, on a pris cette précaution. Les auteurs de cette conspiration sont : Hébert, autrement le Père Duchesne, Ronsin, Momoro, Vincent et autres qui ont été guillotinés[1].

Depuis il s'est découvert que Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Philippeaux et autres étaient complices de cette infernale machination. Ces derniers ont subi le même sort, hier 15 germinal ou 4 avril ; puissions-nous après tout ceci avoir la paix.

5 avril 1794. — Quand tu écriras à la citoyenne Bonvoi-

(p. 20. Paris, chez Michel, rue des Prouvaires n° 54, an III de la République.) « Après avoir franchi la première grille, (j'ai déjà dit qu'il y en a quatre), vous vous trouvez dans une enceinte formée toute de barreaux de fer. Lorsque les communications avec l'extérieur subsistaient, c'était là que les prisonniers de ce côté voyaient leurs connaissances. Les femmes dont la sensibilité est plus grande, le courage plus résolu, l'âme plus compatissante, plus portée à secourir, à partager le malheur, les femmes étaient presque les seules qui osassent y pénétrer, et, il faut le dire, c'était surtout elles qu'on aimait à y recevoir. Là les maris redevenaient amans, et les amans redoublaient de tendresse ; il semblait qu'on fut convenu de se dépouiller de cette pudeur grimacière, très bonne quand on peut attendre des moments plus favorables ou chercher des lieux plus commodes. Les plus tendres baisers étaient sans cesse pris et rendus sans résistance comme sans scrupule. Il y avait de quoi faire enrager ces figures blêmes, qui, toujours jalouses du bonheur des autres, ne jouissent que par les tourmens dont ils sont les auteurs ou les complices ; il est vrai que ces plaisirs étaient quelquefois troublés par l'aspect des malheureux condammés à mort, qu'on descendait du tribunal et qui traversaient l'enceinte dont je parle. Alors il se faisait un moment de silence, on se regardait avec crainte, puis on s'embrassait avec un tendre intérêt et les choses reprenaient insensiblement leur cours. »

[1] Tous ces personnages sont trop connus pour qu'il soit utile de rappeler ici leur biographie.

sie[1], prie-la de t'envoyer à l'adresse de ta sœur Olympe les malles que tu as faites et ce qu'elle pourra, si la chose se peut sans se compromettre ; je te prie aussi de lui dire combien je suis sensible aux soins qu'elle prend pour ma chère Delphine et pour son mari. J'en serai reconnaissant toute ma vie. Marque-lui aussi que je prie François[2] de prendre en son nom le quartier de vigne que j'avais pris à la Guère pour m'amuser[3], il peut prendre aussi celui qui était réservé pour la maison. Dans son nom dis-lui mille choses et à sa famille de ma part. Son parent se porte bien. Adieu. Voici l'adresse dont le citoyen Picquenot nous avait parlé pour con-

[1] Son mari n'aurait-il pas été ce courageux jardinier qui est mort sur les marches du perron du château de la Guère en sauvant la vie de Mme de la Guère et de sa fille ?... Je le croirais volontiers. J'en verrais presque l'aveu dans cette expression naïve de reconnaissance. Cependant, ayant prié M. l'abbé Pasquier de faire une enquête à ce sujet, ce digne ecclésiastique me répond : « J'ai fait prendre des informations au sujet du jardinier de la Guère en 1793. Le seul témoin qu'on ait pu trouver est un vieillard de 96 ans nommé Caillet, qui se souvient avoir connu plusieurs jardiniers à la Guère dans son enfance et avoir souvent joué avec eux. Celui qui lui paraissait le principal, et dont il a le souvenir plus présent se nommait *Raimbert*. J'ai prié de se renseigner, si on le pouvait auprès d'autres personnes. Si on trouvait des données plus précises je vous les ferais connaitre. » *Lettre du 15 septembre 1886.* (Note du Cte de la Guère.)

[2] François était probablement le fils de la femme Beauvoisie qui recevait déjà le prélude des récompenses que lui avaient méritées la mort courageuse de son père et son superbe dévouement.

[3] Bernardin Marie, quoique n'étant pas propriétaire du château de la Guère, administrait la propriété depuis que son frère le marquis avait été détenu, et il l'avait été avant lui. Du reste, comme autrefois c'était l'usage, la terre de famile resta longtemps indivise. L'aîné abritait dans ce nid de famille tous ses cadets, ses sœurs non mariées, qui prélevaient sur le revenu total leur entretien, leurs pensions, leurs dots en laissant le fond qui faisait après leur mort retour à l'aîné, à la famille. Et cela durait depuis les assises du comte Geoffroy en 1200 sans susciter de réclamations.

sulter l'affaire des biens de mon frère[1]. Il s'appelle Pochet, demeurant Vieille rue du Temple, vis-à-vis le cul-de-sac d'Argenpon. Tu as aussi une lettre pour le citoyen Legris, avec lequel tu conféreras sur tout ce que je lui marque ; tu lui parleras du citoyen Pochet comme d'un honnête homme qu'on nous a indiqué, et très en état de nous donner des conseils pour faire lever le sequestre.

Prison de Bercy, 5 avril 1794[2].

Comte B.-M. de la Guère.

(A suivre.)

[1] Il s'agissait de faire lever le séquestre mis sur les biens du marquis de la Guère depuis son incarcération. Les démarches réussirent et le sequestre fut levé peu après.

[2] La libération n'eut lieu qu'en septembre 1794.

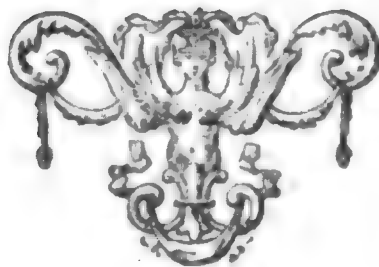

LA VÉRITÉ SUR LA PATERNITÉ

DES PEINTURES DE LA COUPOLE

ET DU VIEUX CHŒUR ROMAN

DE LA CATHÉDRALE DE NANTES

L'ANNÉE dernière, nous avons cru devoir redresser quelques-unes des graves erreurs qui s'étaient glissées dans une publication de « *Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes.* » Nos *observations* déplurent à quelques-uns des amis de l'auteur. L'opinion de quelques-uns de ceux-ci n'était peut-être pas mieux établie que celle exprimée par Bridoison. « Mon avis sur ce que je vois, Monseigneur? Ma foi, je ne sais trop que dire : voilà ma façon de penser. »

Pour nous, sans nous mettre en peine des blâmes ou des approbations, nous étions désireux de jeter de la lumière sur quelques points obscurs ; et c'est encore ce que nous allons essayer de faire à l'égard des peintures de la coupole et du vieux chœur roman de la cathédrale de Nantes ; nous allons en établir la véritable paternité, en donnant leurs actes de naissance authentiques. Disons d'abord comment nous avons été conduit à constater l'étonnante méprise qui jusqu'à présent a été acceptée, sur ce sujet, par les archéologues et les érudits.

Quand, vers 1865, on démolit les deux murs qui séparaient

Digitized by Google

le centre du transept et les bras-de-croix, on crut que quelques mouvements s'étaient produits dans les arcades débouchées par cette opération, ainsi que dans la coupole romane, qui existe encore, mais qui doit disparaître tout prochainement, et l'on eut quelques craintes relativement à la stabilité de ces anciennes constructions.

Des échafaudages, établis pour permettre de voir de plus près l'état de cette portion du vieil édifice, nous fournirent l'occasion d'examiner les peintures de la coupole et celles de la voûte de la partie du chœur qui lui était contigüe, et qui a été démolie il y a quelques années, avec ce qui restait de l'abside romane.

Sur cette voûte du chœur, on reconnaissait, malgré des détériorations, un Christ debout et resplendissant de lumière, ayant à ses côtés Moyse et Elie, puis trois autres personnages prosternés. Evidemment le sujet traité dans cette partie était *la Transfiguration.*

Il n'y a pas à hésiter non plus sur le sujet des peintures moins endommagées de la coupole et qui est *la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.* Des arcades, figurées à la base de la coupole et dans tout son pourtour, forment une enceinte dans laquelle la Vierge et les Apôtres sont assis en cercle. La Vierge occupe la place centrale du côté du chœur ; c'est-à-dire que, en se plaçant dans la nef, on la voit de face. Au-dessus des arcades est peint un ciel semé de langues de feu ; au sommet, plane une colombe entourée de rayons lumineux.

Ces peintures de la coupole, comme celles du chœur, avaient été couvertes d'un badigeon à l'époque de la Révolution. La municipalité publiait, le 19 juillet 1794, un arrêté qui prescrivait de faire disparaître toutes les représentations rappelant les idées anciennes. Il fallait même, pour se conformer complètement à cet arrêté, qu'une teinte « rembrunie rendit uniforme la couleur des murs ».

Ce badigeon fut gratté en 1834.

Mais quel est l'auteur de ces peintures ? Telle est l'intéressante question que nous voulons résoudre.

Jusqu'ici, tous les écrivains qui se sont occupés des décorations de la coupole, les ont attribuées à Charles Erard, peintre, architecte et graveur, né à Nantes dans les premières années du XVII^e siècle ; et cette opinion avancée une première fois sans examen et sans preuve, acceptée depuis par tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, n'a jamais été contredite ; cependant elle est complètement erronée.

Rappelons d'abord les principales opinions émises.

Dans son « *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*[1] » publié de 1762 à 1760 et qui contient beaucoup de documents très intéressants, l'abbé J. Joseph Expilly donne cette indication pour laquelle malheureusement il n'était pas suffisamment renseigné : « Charles Erard, peintre et architecte, né à Nantes en 1606, mort à Paris en 1689, commença par essayer dans sa patrie ses talents supérieurs pour la peinture. Il peignit à fresque la coupole en dôme du chœur de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes. Cette peinture représente la *Descente du Saint Esprit sur les Apôtres*. Dans la sacristie de la même église, est un grand tableau de chevalet représentant *Notre-Seigneur qui donne les clefs à saint Pierre*, etc. C'est une tradition commune parmi les artistes qu'il fut le premier directeur de l'Académie de peinture et sculpture établie en 1665, par Louis XIV, dans la capitale du monde chrétien. »

Guimar dans ses *Annales nantaises*, édition de l'an III de la République, reproduisit ce renseignement en lui donnant le costume de l'époque : « Charles Erard, peintre et architecte, né en 1606, peignit à fresque la coupole du chœur de la *ci-devant* cathédrale de Nantes. Dans la sacristie de la même église, on voyait un tableau : *Jésus-Christ présentant les clefs*

[1] 6 volumes in-fol. Paris, Desaint et Saillant. Les matériaux de l'article sur la ville de Nantes furent fournis à l'abbé Expilly par les Nantais Pierre Grelan, Jean-Mathurin Hubelot et D***.

à saint Pierre... On prétend qu'il fut le premier directeur de l'Académie française de peinture à Rome[1]. »

Dans son *Histoire de Nantes*, Guépin écrivit à son tour : « Pendant la durée du XVII[e] siècle, notre ville ne produisit qu'un artiste, Charles Erard, peintre et architecte, mort à Rome en 1689. Il peignit à fresque la coupole du chœur de notre cathédrale ; mais le vandalisme de 1793 a détruit son ouvrage... Il a été de plus directeur de l'Académie française de peinture[2]. »

Dans une brochure anonyme sur la cathédrale publiée, en 1846, chez Sébire, libraire à Nantes, on lit : « Le chœur, que la restauration complète de l'édifice doit faire disparaître, avait sa coupole peinte par Erard, directeur de l'Académie française de peinture à Rome, mort en 1689. Cette coupole fut badigeonnée à la colle, par ordre du proconsul de 1793, Carrier. En 1836, on chercha à découvrir cette peinture assez remarquable ; mais elle était bien endommagée, et c'est à peine si l'on put reconnaître le sujet qu'elle représente : c'est la *Descente du Saint Esprit sur les Apôtres*. Une autre peinture d'Erard, également recouverte à cette déplorable époque, se voit maintenant à demi-effacée au petit plafond après la coupole, elle représentait *la Transfiguration*. »

Enfin Levot, dans l'article de sa *Biographie bretonne* consacré à Erard, nous dit : « Charles Erard, peintre et architecte, auquel ses contemporains donnaient complaisamment le titre de fameux, naquit en 1606 à Nantes. Il exécuta pour sa ville natale les peintures à fresque de la coupole de la cathédrale, remplacées plus tard par d'autres peintures ; le beau tableau de *Jésus-Christ présentant les clefs à saint Pierre* qui existait avant la Révolution dans la sacristie de la même cathédrale, etc... Il fut choisi, en 1666, pour aller diriger à Rome l'Académie de France, que Colbert venait de fonder à l'instigation de Lebrun. »

[1] Page 682.

[2] Page 346 de l'édition de 1839.

Comme on vient de le voir, tous attribuent au peintre Nantais Erard, né en 1606, les peintures de la coupole et le tableau : *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre.*

Or, voici ce que nous fit découvrir l'examen de ces peintures, en 1865.

Premièrement, nous nous aperçûmes que celles de la coupole, dont les écrivains cités précédemment se sont principalement occupés, n'ont aucune analogie de style, ni d'exécution avec le tableau signé Erard. Ce dernier, placé actuellement dans une chapelle latérale du côté nord de la cathédrale, est de beaucoup supérieur aux dites peintures, et traité dans un goût fort différent.

Secondement, il nous parut évident que les peintures de la coupole que nous avions devant les yeux étaient bien celles qui furent exécutées dans le premier quart du XVII[e] siècle, et que conséquemment l'assertion de la *Biographie bretonne*, d'après laquelle ces peintures auraient été remplacées par des peintures plus modernes, n'était pas fondée. Les documents, confrontés depuis par nous et publiés dans les pages qui suivent, montreront que nous ne nous trompions pas. En effet, on y trouvera décrites dans un acte authentique les peintures qui furent exécutées tout d'abord, et ce sont bien celles qui existent encore.

Enfin nous ne reconnûmes pas dans les peintures de la coupole, ni dans celle de la voûte du chœur, la palette des fresquistes, qui emploient l'eau pour manipuler les couleurs et les fixer sur l'enduit frais. Assurément celle dont avaient fait usage, à Paris, Bertholet Flemalle, Romanelli et Mignard, pour les fresques de la voûte des Carmes de la rue de Vaugirard, du grand plafond de la galerie du palais Mazarin[1] et de la coupole du Val-de-Grâce était plus restreinte.

Il nous sembla d'ailleurs que les couleurs n'avaient pas

[1] Ce plafond fut peint en 1641, et la coupole du Val-de-Grâce en 1664.

pénétré dans l'enduit, ce qui nous fit conclure qu'elles n'avaient pas été appliquées lorsque l'enduit était humide, *fresco* disent les Italiens, d'où le nom de peinture à fresque. En résumé, elles nous parurent ne pas être des fresques mais simplement des peintures à l'huile.

Nous crûmes donc pouvoir dire, mais avec l'embarras d'un écolier qui élève un doute sur une opinion regardée jusqu'alors comme certaine par ses maîtres : 1° que l'attribution des peintures de la coupole à l'auteur du tableau signé *Erard* n'était pas confirmée par l'examen de ces œuvres, lesquelles sont exécutées dans des manières très différentes, 2° que l'on reconnaissait plutôt dans les peintures de la coupole les caractères de la peinture à l'huile que ceux de la fresque.

Nous n'avions d'ailleurs, alors, d'autre prétention que de présenter le bout du fil à quelque habile qui débrouillerait l'écheveau.

Nous ne réussîmes qu'à nous faire accuser de rêverie irrévérentieuse au préjudice d'une tradition séculaire et, avec raison, constamment respectée.

Alors, nous l'avouons, en dépit d'affirmations que l'on prétendait infaillibles, la tradition historique, immobilisée comme un dogme, nous parut un système inacceptable, et nous fûmes pris du désir de renverser ce que nous n'avions pu ébranler.

Il ne nous fallut pas de longues recherches pour acquérir la certitude que nos remarques étaient parfaitement motivées.

Des expéditions notariées des procès-verbaux des adjudications dont les peintures de la coupole et celles de l'ancien chœur furent l'objet sont conservées dans les archives du chapitre de la cathédrale, et une expédition, de pareille sorte, du marché concernant l'exécution du tableau de *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* existe au dépôt des archives départementales. Nos annalistes auraient pu, sans grande peine, consulter ces documents qui ne laissent aucun doute sur l'inexactitude des assertions émises jusqu'à ce jour.

Rappelons, avant de donner ces textes, qu'il y eut deux peintres du nom d'Erard, le père et le fils, et que l'un et l'autre ont porté le prénom de Charles ; puis, établissons la date de naissance de chacun d'eux.

Au bas d'un portrait d'Erard *le père*, dessiné et gravé par Erard *le fils*, on lit cette inscription que nous transcrivons en conservant son orthographe : « Charle Errard de Bressuire, pintre ordinaire du roy, aagé de cincquante huict ans, 1628. »

Ce Charles Erard, âgé de cinquante-huit ans en 1628, était donc né en 1570, et il n'était pas nantais d'origine.

Or les biographes du Charles Erard, qui fut directeur de l'Académie de France à Rome de 1673 à 1683, sont d'accord sur l'année de sa naissance : 1606 ; et d'après Guillet de Saint-Georges, le premier historiographe de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, cet artiste mourut en 1689, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Donc Charles Erard *le père* était né à Bressuire en 1570 et nous allons voir qu'il travaillait à Nantes en 1619 ; et Charles Erard, son fils, le directeur de l'École de Rome, vécut de 1606 à 1689.

Avec ces indications, avec les textes des marchés, et les renseignements donnés par les œuvres elles-mêmes, il nous sera facile maintenant de reconnaître exactement à quel peintre chacune des peintures doit être attribuée.

D'abord, le tableau de *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* a été peint par Charles Erard *le père*, celui de Bressuire, ainsi qu'on le voit par le marché passé entre l'artiste et ceux qui le chargèrent de ce travail, marché dont voici le texte :

« Par devant Messieurs les Tresoriers de France et generaulx des finances en Bretaigne commissaires deputez par le Roy pour le bastiment construction et reparations de leglize de Saint-Pierre de ceste ville de Nantes, estant au devant de la grande porte de ladicte eglise, où se seroient trouvez noble et discretz Estienne Louytre, doien de ladicte eglize, Jan

Fourché grand archidiacre, Jan Giraud abbe de Melleray et Rene Vallin chanoines, faisans pour le chapitre de ladicte eglize et nobles gens Victor Binet sieur de Montiferay conseiller du Roy et présidant en la Chambre des Comptes de ce pais de Bretaigne, Pierre Menardeau sieur de la Bouchetière aussy conseiller de ladicte Mageste et maistre ordinaire, en ladicte Chambre des dicts Comptes, Jan Blanchard aussi conseiller de la dicte Majeste et son procureur general en la dicte Chambre desdits Comptes de Bretaigne, André Morin aussy conseiller du Roy et lieutenant civil et criminel du dict Nantes, et Guillaume Lefeure sieur de Malvoisine deputez pour messieurs de la dicte Chambre des dicts Comptes et pour messieurs de la ville du dict Nantes. Sur ce qui auroict remonstre que ayant nagueres este faict plussieurs marchez tant de masonne que d'architecture et sculpture pour la construction et enrichissement du grand autel et sacrayre du chœur de la dicte eglize de saint Pierre qui méritent estre suiviz de quelque embellissement de peinture et dorure a quoy il seraict requis de travailler promptement afin d'y celebrer le service ce qui pourroit daultant plus commodement a present faire qu'il peut y avoir des peintres en ceste ville capable d'entreprandre la dicte besogne et particulièrement maistre Charles Erard peintre ordinaire du Roy lequel ayant este mande pour cest effect auroict presante divers desseings et devys qu'il juge estre apropos se devoir faire sur la dicte architecture et sculpture entre autres a scavoir que l'autel du dict chœur compose de colonnes pilastres frizes corniches architraves et bordures soit enrichi dor de ducat dazure vermillon blanc de plomb et autres coulleurs requises le tout a huille et le sacrayre le plus à propos que faire ce pourra et qu'il soit y fait ung tableau au dict autel dans lequel sera represante nostre Seigneur qui baillera les clefs à S[t] Pierre en presance des apostres ce que les dicts sieurs commissaires et deputez ayant trouve fort à propos et sur ce que ayant demande

au dict Erard sil voulloict entreprandre la dicte besogne A quoi il auroit condesandu moyennant quil lui fust baille quelque lieu propre pour travailler luy et les gens quil employra et des eschaffaux requis pour le dict œuvre qui commansera des le moys de mars prochain mil six cens dix neuf sy tant est que la sculpture soict parfaicte et continuer jusques au parachevement d'icelluy et oultre la somme de trois mille livres synon quil plaise aux dicts sieurs fournir de touttes matières et depance il se contantera pour son labeur et de ceulx quil employera de ce qui leur plaira ordonner et pour plus encores leur faire paroistre la sincere affection quil a de randre service à l'honneur de la dicte eglize qu'il advancera partie des frais et depance du dict œuvre qui sera prise et extime par gens expertz. Après que les dictes offres ont este entre nous considerees et trouvees un peu excessives. Sur ce que le dict Erard auroit este convye de faire meilleure condition. Enfin apres avoir longuement atandu a este par les dicts sieurs fait marche avecq le dict Erard du dict œuvre cy dessus declare de peintures dorures et enrichissement du dict autel et sacrayre du chœur de la dicte eglize de S[t] Pierre de ceste ville de Nantes pour fournir de touttes étoffes et matieres requises au tableau d'autel et enrichissement et le tout estre bien et deuement faict et parfaict a huille en bonne simettrye pour la feste de Toussainctz prochainne ou plustost sy faire se peut moiennant la somme de deulx mille quattre cens livres qui luy sera payee scavoir six cens livres dans ung moys prochain et le surplus a mezure que la besogne sadvancera et parachevera sera aussy fourny des chafaux lorsque besoing sera et oultre luy sera pourveu par Messieurs du Chapitre de la dicte eglize de logement convenable pour se retirer et travailler avecq ses gens pendant le dict œuvre A tout quoy faire et accomplyr est le dict Erard oblige pour y estre contrainct par les voies acoustumees pour les deniers et affaires du Roy. Faict au devant de la grand porte principalle entree de la dicte eglize

de S[t] Pierre du dict Nantes le cinquiesme jour de novembre mil six cens dix huit ainsy signe au registre Victor Binet, Cornulier de Lescouet, Louytre, J. Fourché, J. Giraud, abbe de Melleray, R. Vallin, A. Morin, maire, P. Menardeau, J. Blanchard, Lefeure, Charles Erard et Guillet, notaire royal et adjoinct des dicts sieurs sus nommés prins par eulx et appelez d'office qui a le dict registre signe

GUILLET, notaire royal.

En marge. « Delivrez aux dicts sieurs du Chapitre. »

Le tableau de *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* fut donc peint par Charles Erard *le père*, c'est-à-dire par Erard, de Bressuire, en 1619 ou 1620, conséquemment dans la quarante-neuvième année de l'âge de cet artiste, et alors que le futur directeur de l'Académie de France à Rome n'avait que treize ans. Il était fait pour orner le grand autel du chœur de la cathédrale et l'artiste, en même temps qu'il faisait ce tableau, devait décorer de peintures et de dorures l'architecture qui l'entourait avec le sacraire. Cette architecture, c'est-à-dire ce retable, orna sans doute le fond de l'abside romane, jusqu'à ce que l'autel fut détaché du fond et mis en avant, sous la coupole, en 1733, à la place où notre génération a pu le voir ; et quand l'autel fut ainsi déplacé ou plutôt renouvelé, le tableau fut transporté à la sacristie où on le voyait en 1762, ainsi que le dit l'abbé Expilly.

II. A quel artiste faut-il attribuer les peintures exécutées dans la partie antérieure de la vieille abside romane et qui représentaient la transfiguration ? Elles étaient également de Charles Erard, de Bressuire, d'Erard *le père*, ainsi qu'on peut le voir clairement par le marché qui suit :

Par devant Messieurs les tresoriers de France et generaulx des finances en Bretaigne deputez par le Roy pour le bastiment et reparation de leglize cathedralle de Saint-Pierre de Nantes par lettres patentes de sa Mageste du deulxieme

de septembre mil six cens douze estant au devant de la grand porte de la dicte eglize cathedralle du dict Nantes ou aussy se seroient semblablement trouver nobles et discretz missires Estienne Louytre doien de la dicte eglize, Jan Fourché grand archidiacre du dict Nantes, Jan Giraud abbe de Melleray et Rene Vallin faisans pour le chapitre de la dicte eglize et nobles gens Victor Binet sieur de Montiferay conseiller du Roy en ses conseils destat et prive et presidant en sa Chambre des Comptes de ce pais de Bretaigne Pierre Menardeau sieur de la Bouchetiere aussy conseiller du Roy et maistre ordinaire des dicts comptes de Bretaigne Jan Blanchard sieur de Lessongere et Michel Loriot sieur de la Noe senechal des regaires deputez pour Messieurs de la dicte Chambre des dicts Comptes et de la ville de Nantes se seroient presanter plusieurs maistres peintres et architectes tant du dedans de ceste dicte ville de Nantes que hors dicelle lesquelz ayant sceu les assignations publiees a son de trompe par les carefours de ceste dicte ville faux bourgz et aultres lieulx acoutumez a faire bannyes a tous ceulz qui vouderoient entreprandre de faire les peintures et estoffes qu'il convient faire a huille tant a la voulte du cœur du dict Saint-Pierre de Nantes que a larchitecture qui a este adjoustee depuis le premier marché cy devant adjugé au sieur Erard peintre.

Premierement pour les trois sections qui contiennent les trois vitraulx estant audessus lautel faut y faire en celle du millieu ung Dieu le pere et sa gloire aultour de laquelle doict y avoir force cherubins et seraphins et aulx deulx aultres qui sont a coste y represanter des anges qui recevront leur lumiere de sa divine mageste dorer et azurer les arcs qui separent les dictes sections et qui les environnent. Faut pareillement peindre et estoffer les coullonnes et pilastres qui sont entre les trois vitraulx de marbre jaspe serpentine et porphire et au corps et a coste des dictes coullonnes faut feindre des encastremens de marbres de plusieurs vollumes

et formes selon la commodité du lieu et le troisieme arc qui contient toutte la circonferance de la voulte et enclos tout ce que dessus sera apoze au millieu du dict arc des fleurs de lys dorees a demy relief et les demy ronds dorez ou seront representantez des oves comme sy elles estoient sculptées dor massif et pour ce qui est des coullonnes qui soustiennent le dict arc avecq son arriere corps il les faut enrichyr à la fasson des aultres cy-dessus. Quant au quattrieme et dernier arc sera pareillement apoze des fleurs de lys de demy relief avecq fonds dazur desmail a huille et ung ornement dor au dict arc et aulx espaisseurs et arriere corps des hermines et les coullonnes qui soustiennent le dict arc a la fasson des aultres susdictes. Pour le regard des deulx entienons qui sont entre les deulx arcs y sera represante a chascun des dicts entienons ung tableau peint sur le plat fond dans le premier la figure seulle de Nostre-Seigneur montant au ciel dans le second la transfiguration de Nostre-Seigneur avecq Moyse et Helye. Pour le regard de l'adjonction et de lachevement de la sculpture de lautel qui commance depuis la troisieme coullonne de chasque coste avecq son architrave frize et corniche et la balustrade daudessus avecq les entre coullonnes niches pilastre et fronton le tout jusques au socle seront pareillement enrichis dor de ducat et dazur desmail a huille et aultres couleurs y requises pour lembellissement du dict œuvre. Quant aulx portiques qui viennent aussy jusques sur le premier degré et qui finissent le bornement de l'œuvre nouveau seront pareillement estoffez azurez et dorez a huille suyvant la simetterie de larchitecture avecq les festons de fruictz glacez sur argent ainsy que les feilles dacanthe qui sont aulx chapiteaux corintles du pourtour de lautel et quant a larc qui separe la voulte de lautel davecq le cœur ou a pressant messieurs les chanoines font loffice divin sera enrichy et estoffe de la mesme fasson que les aultres dont il est parle cy dessus. En ce qui regarde la dicte voulte de lautel et tout au moins la moictye de la

superficie du dict arc faut faire dans les cadres des dicts portiques la sainctc Vierge dun coste et lange Gabriel de laultre et faire le tout suyvant et au dezir du deseign et devis qui presantement en a este leu et monstre. Après laquelle lecture lon auroit demande aulx dicts maîtres peintres a qui moins voudroit entreprendre les dictes peintures pour icelles faire promptement et randre le tout parfaict suyvant les de . is et deseign dans dhui en deulx ans prochains venant ou plustot sy faire ce peult et la chandelle allumée a lendroit le sieur Charles Erard maistre peintre a offert faire les dictes peintures et les estoffes ainsy quil est cy devant dict pour la somme de six mil livres tz et la chandelle morte et reallumee Charles Petit aussy maistre peintre à cinq mil cinq cens livres et encore la dicte chandelle morte et reallumee beguyn Van Dellan aussy maistre peintre a cinq mil cinq cens livres tz et et encore la dicte chandelle morte et reallumee le dict Petit a quattre mil huit cens livres tz et de rechef, la chandelle morte auroict este dict quelle seroict une fois pour touttes reallumee et icelle reallumee le dict beguyn Van Dellan et Petit a quattre mil trois cens livres tz et le dict Erard a quattre mil livres tz et ayant este demande par plusieurs fois sil y avoict personne qui vouleust mettre moins et la chandelle morte et aussy quil ne cest trouve moins doffre partant de ladvis de tous les dicts sieurs le marche de touttes les choses cy devant devises et inserees auroict este adjuge au dict sieur Erard pour icelle besogne faire et parfaire bien et deument suyvant le dict devys et sellon le deseign qui en a este faict et chiffre du notaire royal qui a rapporte les presantes devant nous et mis es mains de mes dicts sieurs du chapitre pour y avoir recours quant le besoign sera et oultre a la charge que le dict Erard sera tenu faire de sa propre main touttes les histoires et figures mentionnees au dict marche sans qu'il puisse commetre aulcun aultre moiennant la dicte somme de quatre mil livres tz pour toutte chose parce que ledict Erard fournira de toutte sorte de peintures huille et

argent pour faire la dicte besogne de laquelle somme en sera paye au dict Erard la somme de mil livres tz dans quinze jours prochains venans et le surplus luy sera paye à mesure qu'il travaillera et après que la besogne aura este jugee avoir este bien faicte. Commansera le dict Erard a travailler aulx dictes peintures dans deulx moys prochains venans avecq' nombre d'hommes suffizans et capabables a cest effect et ayant commanse a travailler ne pourra discontinuer jusqu'à la perfection de la dite besogne et a tout ce que dessus faire et accomplir ainsy quil est cy devant dict. C'est le dict Erard oblige et soblige avecq tous et chalcuns ses biens meubles et immeubles presantz et futurz en cas de deffaud comme pour deniers royaulx et cest le dict Erard submis et se submet sa personne et ses biens a la court de Nantes et y a proroge de juridiction. Fait au dict Nantes au devant du portal de la dicte eglise de Saint-Pierre le cinquiesme jour d'octobre mil six cens vingt. Ainsi signé au registre : Cornulier, Victor Binet, J. Blanchard, Et. Louytre, J. Fourche, J. Giraud abbe de Melleray. R. Vallin, P. Menardeau, M. Loriot. Ch. Erard et Guillet notaire royal et adjoinct des dicts sieurs susnommez et par eulx prins et appelle qui a le dict regestre.

Signé : GUILLET, notaire royal.

On voit par les détails de ce marché que Charles Erard avait non-seulement peint la *Transfiguration* dont nous avons pu voir les restes, mais qu'il avait traité d'autres sujets et que toute la voûte de l'abside était décorée de peintures.

III. — Enfin quel fut l'auteur des peintures de la coupole ? Le marché suivant nous montre clairement qu'elles furent exécutées par trois peintres Vincent Béquin, Charles Mousset[1] et Louis Alexandre, tous les trois associés pour ce travail qu'ils entreprirent pour la somme de 4650 livres tournois.

[1] Charles Mousset exerça l'architecture à Nantes, et il y mourut en 1642.

Ces trois artistes étaient domiciliés à Nantes lors de l'adjudication, les deux premiers dans la paroisse de Sainte-Croix et le dernier dans la paroisse de Saint-Saturnin. Il est présumable qu'ils étaient Nantais d'origine.

L'an mil six cent vingt-quatre, le mardi 11 jour de juin environ les deux heures de l'apres midy audevant de la grande porte et principale entrée de l'église cathédrale de Nantes, etc., et il a été donné adjudication a tous ceux qui voudront entreprendre de faire a qui pour le moins les peintures et enrichissements a la voute en coupe du chœur de la dite eglise et autres choses comme ensuit. A savoir, pour ce qui regarde la coupe du dit chœur, y sera représenté dans le fond de la coupe en une clarté un Saint-Esprit environné de rayons et nuages et du fond où sera peint le Saint-Esprit sortiront flammes et langues de feu qui tomberont sur les apôtres représentés plus bas selon les actions requises au subjet, et derriere les dites figures se pourra faire quelques perspectives convenables et au devant des dits apôtres pour environner la dite coupe y sera peint une balustrade pour faire la circonférence et au-dessous de la dite balustrade dans les quatre coins seront représentés les quatre évangélistes ou docteurs dans quelques perspectives ou ornements à l'entour. Et pour ce qui est des quatre arcs qui soutiennent la dite coupe ensemble les colonnes et pilastres seront peints de diverses sortes de marbres avecques les chapiteaux suivant le premier ordre et les dessous desdits arcs seront azurés et ornés de fleurs de lis d'or et les moulures d'alentour enrichies d'or avec des oves et les côtières des dits arcs seront peintes et semées d'hermines. Et pour les deux chapelles seront azurées et semées d'étoiles d'or, et les faces des deux chapelles où sont les vitraux aux deux côtés ou dessus les vitraux sur les tympans seront aussi deux anges tenant des palmes en main peintes en couleur de bronze et à côté des deux vitraux se pourront peindre aussi quelques figures selon qu'il plaira à Messieurs et le reste

peint de marbre porphire varié enrichi de filets et moulures d'or. Et pour ce qui est des balustres au-dessus des chaires, seront aussi peints et étoffés selon l'ordre des aultres et au-dessous des dits balustres venant jusques aux dites chaires en la frise on y pourra faire des cartouches pour écrire ce que on jugera à propos. Et pour le regard de la face au-dessous de la porte du chœur où sont gravées les armes du roi seront peintes dorées et étoffées avec des enrichissements et a l'entour filets et moulures d'or. Et dans les tables y seront quelques camaïeux et histoires telles qu'il plaira à Messieurs, plus sera peint l'arc qui est fait de neuf jusqu'au pilastre à la perpendicule de la porte du dedans du chœur qui sera d'azur semé d'étoiles. Et pour l'embasse au tambour sous les colonnes sera fait des consoles de même série qui seront aussi peintes et étoffées selon l'ordre. Et outre sera fait enduire et cimenter la dite voute en coupe selon qu'il est requis, etc. Le tout à la charge des preneurs de rendre ladite besogne bien faite à la fête de Noël prochaine en un an. Le travail a été adjugé à Vincent Bequin, maître peintre, Charles Mousset et Louis-Alexandre, demeurant tous trois à Nantes, les deux premiers en la paroisse Sainte-Croix, le 3e en Saint-Saturnin, lesquels ont accepté ensemble la besogne au prix de 4650 livres tz. Signé : Cornulier de Lescouet, J. Fourché archidiacre de Nantes, J. Giraud, J. Fourché, sieur du Bezon, M. Loriot sénéchal des régaires, Viau, sergent, royal V. Bequin, Ch. Mousset et L. Alexandre Desmortiers notaire royal.

Bonnet, notaire royal.

Ces divers marchés ne permettent aucun doute sur les noms des artistes qui exécutèrent les peintures de notre vieille cathédrale romane. On voit que Charles Erard, le directeur de l'Académie de France à Rome, n'y était pour rien ; et bientôt il ne restera plus de ces œuvres, que le tableau de

Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre, tableau qui décorait autrefois le maître-autel et qui fut exécuté par Charles Erard, de Bressuire.

Nous sommes heureux d'ajouter que l'un de nos concitoyens, peintre-décorateur très estimé dans les années qui viennent de s'écouler, a pris une copie des peintures de la coupole, et sans doute quelque jour il mettra les Nantais à même de contempler cer intéressant souvenir de notre vieille cathédrale.

E. Boismen.

LES GRANDS ÉCUYERS HÉRÉDITAIRES

DE BRETAGNE[1].

III

C'EST seulement trente-huit ans plus tard, en 1442, le jour de l'entrée solennelle du duc François Ier à Rennes, que le grand écuyer héréditaire fait son apparition.

« Le duc, dit Lobineau, marchait sous un dais dont les quatre batons étaient portés par les quatre premiers bâcheliers de Bretagne, et le sire de Blossac, grand écuyer de Bretagne, portait l'épée ducale dans un fourreau garni de pierreries[2]... »

Quel était le nom patronymique de ce seigneur de Blossac ? L'historien ne nous le dit pas : mais voici des indications plus explicites.

Au mois de mai 1451, le duc François ouvre les Etats de Vannes. Aux pieds du duc s'assied le président de Bretagne : « et à la dextre du président était assis Thomas de Québriac, chevalier, seigneur de Beloczac (Blossac) grand et premier

[1] Voir la précédente livraison,

[2] LOBINEAU p. 622.

écuyer d'écurie, de son héritage à cause de sa terre de Breczé[1]. »

Ainsi ce n'est pas comme seigneur de Québriac ou de Blossac que le possesseur de ces deux seigneuries porte l'épée ducale, c'est comme *seigneur de Brécé*[2].

Aux Etats tenus à Vannes par Pierre II, en 1455, Thomas de Québriac tient la même place d'honneur et porte l'épée et le chapeau d'armes du duc[3].

Enfin, le 10 juin 1462, François II sort en grand apparat du château de l'Hermine à Vannes, pour aller ouvrir les Etats « dans la grande salle des Halles bien et richement parée comme au cas appartenait. » Dans le cortége figure « Thomas de Québriac, seigneur de Bressé, premier écuyer d'écurie, par privilége hérédital concédé d'autrefois à ses prédécesseurs, à cause de la dite seigneurie et terre de Bressé, par les prédécesseurs du duc, lequel portait le chapeau de parement de l'écurie et l'épée du duc bien et richement garnie d'or et de pierreries. »

Le duc prend séance, et « le sire de Brécé, grand écuyer hérédital, s'assied à la droite du président de Bretagne portant le chapeau de parement et l'épée du duc[4]. »

C'est dans ce même Parlement général que François II fit

[1] LOBINEAU. Pr. Col 1138.

J'ai déjà fait remarquer que le nom s'écrit dans les anciens titres *Breczé* puis *Bressé*; l'orthographe *Brécé* a prévalu, et je vais m'y conformer.

[2] On peut juger combien Ogée, est inexact quand il écrit au mot *Québriac* : « Sous les ducs de Bretagne, le possesseur de cette seigneurie (de Québriac) avait le titre héréditaire de premier écuyer du prince... » Oui, pendant un temps, mais *comme seigneur de Brecé*.

Mais ce n'est pas tout :

Au mot *Goren*, il écrit : « En 1450, la terre de Blossac appartenait à Thomas de Guémadeuc, grand écuyer héréditaire et chevalier des ordres du Roy. »

Au mot *Pléneuf*, il répète la même date et les mêmes renseignements.

La date est erronée de plus de cent ans : en 1450 il n'était pas question des ordres du Roi. L'ordre de Saint-Michel a été créé dix-huit ans plus tard, et l'ordre du Saint-Esprit, cent vingt-sept ans après.

Voilà comment Ogée écrit l'histoire, voilà ce que l'on réédite aujourd'hui.

[3] LOBINEAU Pr. Col. 1162.

[4] LOBINEAU, pr. Col. 1230-31.

faire appel de ses sergents féodés. Thomas de Québriac répondit à l'appel comme « seigneur de Bressé, sergent féodé sous Rennes » et se soumit au service personnel requis par le duc[1].

Enfin le même répondit à l'appel comme banneret, en qualité de sieur de Blossac[2].

Comme on le voit, les deux seigneuries de Blossac et de Brécé étaient réunies dans la même main ; et c'est pourquoi Lobineau, moins exact que les procès-verbaux des Etats, a pu dire que, lors de l'entrée du duc François I[er] à Rennes, le sire de Blossac, grand écuyer, portait l'épée ducale. Plus loin, dans son récit des Etats de 1451, il prend soin d'expliquer que Thomas de Québriac, seigneur de Blossac, est grand écuyer *à raison de sa terre de Bressé* ; et, cette remarque une fois faite, il nomme ce seigneur Québriac ou Blossac indifféremment[3].

La terre de Brécé unie à la seigneurie de Blossac n'en a été séparée que deux siècles plus tard. Les seigneurs de Blossac ont pris sans conteste le titre de grands écuyers héréditaires pendant la fin du XV[e] et tout le XVI[e] siècle ; et, chose assez singulière, ils négligent de rappeler leur titre de seigneurs de Brécé, mais il n'omettent pas dans les aveux qu'ils rendent à propos de Brécé, de faire état du titre de Grand écuyer.

On lit dans un aveu de Brécé de 1678[4].

« Au seigneur de Brécé appartient l'office de grand écuyer d'écurie des ducs de Bretagne ; il doit, à l'entrée du duc à Rennes, porter l'épée et chapeau (d'armes) devant le dit prince, et prendre et avoir les coursier et haquenée que montent ce jour-là le duc et la duchesse. »

En effet, nous venons de voir le grand écuyer portant

[1] Lobineau, Col. 1232.
[2] Id. Col. 1235.
[3] Id., p. 658 et 680.
[4] *Archives nationales* 1712.

l'épée devant le duc François I[er] venant prendre la couronne à Rennes, en 1442.

Mais là ne se borne pas le devoir du grand écuyer, et de l'aveu que je viens de citer il faut rapprocher une déclaration plus complète et plus explicite de 1680[1].

« A raison des fiefs de Brécé, est et appartient au dit Seigneur l'estat et office de grand écuyer des ducs et princes, et lorsqu'il y avoit changement de duc ou prince, ou qu'ils prenaient leurs intersignes ducaux en la ville de Rennes, les seigneurs de Brécé portaient les épée et chapeau devant les dits seigneurs ducs qui leur faisoient don de leur haquenée ou aultre monture ; en oultre comme grands écuyers avoient droit de servir les dits seigneurs ducs toutes fois qu'ils se trouvoient en cour chez eux et ailleurs, et même lorsqu'ils entroient et prenoient place dans leur parlement de ce pays, ils (les grands écuyers) portoient leur épée et chapeau (des ducs). »

En effet nous avons vu aux Etats de 1462 que le grand écuyer marchait dans le cortége portant le chapeau de parement et l'épée ducale dans le fourreau ; et, quand le duc a pris séance entre deux des plus hauts seigneurs bretons, et que le président de Bretagne, sénéchal de Rennes s'est assis aux pieds du duc, le grand écuyer s'est assis à la droite du président. C'est-à-dire qu'il occupe la cinquième ou sixième place[2].

Faut-il supposer que le grand écuyer devait avoir, en Bretagne comme en France, quelque *supérintendance* sur l'écurie du duc?.. Nous ne trouvons sur ce point aucune indication : il se peut que l'office n'imposât d'autre devoir que de porter l'épée ducale dans les cérémonies ; et ne conférât

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine* E. 293.

[2] Aux Etats de ce temps la place d'honneur était, à ce qu'il semble, à gauche ; comme aujourd'hui encore à l'église le côté gauche (côté de l'évangile) est la place d'honneur.

d'autre émolument que le don du coursier du duc et de la haquenée de la duchesse au jour du couronnement du duc[1].

Chose étrange que cette attribution de la charge à une seigneurie ! Il s'ensuit que celui de nos ducs qui a créé la charge, a, par avance, enlevé à ses successeurs, je ne dis pas le soin, mais la faculté de choisir leurs grands écuyers. Mais cette attribution faite à perpétuité n'était pas une anomalie. Nous allons voir bientôt le duc Jean V attacher à une terre le titre héréditaire de Grand Chambellan ; à une autre le privilége de porter la couronne ducale dans les cérémonies ; à une troisième le droit de porter le manteau ducal quand le duc n'en est pas revêtu ; en sorte que les successeurs de Jean V siégeant aux Etats étaient entourés d'officiers qu'ils n'avaient pas choisis.

Mais qu'est-ce que cette seigneurie de Brécé et où la trouver ?

Je l'ai cherchée (cela semblait indiqué) dans la commune de Brécé, voisine de Rennes, et je ne l'y ai pas trouvée. La carte de l'Etat-major m'indique dans la commune de Noyal-sur-Seiche non loin de Rennes, un lieu nommé *Lande-de-Brécé*. C'est un premier indice ; et un patient et heureux chercheur change mon doute en certitude[2]. Survient une étude intéressante publiée récemment, — et fort à propos pour moi — sur la seigneurie de Brécé[3].

L'auteur m'apprend que le chef-lieu de la seigneurie de Brécé était un château ou forteresse élevée, vers 1050, sur le bord de la Seiche, par Geffroy, fils de Salomon, avec l'autorisation de Eudon, comte de Rennes et de sa sœur Adèle, abbesse de Saint-Georges de Rennes. — Le château fut de

[1] Ces *gages* en nature, usités en France, comme nous venons de le voir, étaient, comme nous le verrons, de fréquent usage en Bretagne.

[2] M. l'abbé Paris Jallobert.

[3] La seigneurie de Brécé. (*Journal de Rennes* 3 janvier 1890) par M l'abbé Guillotin de Corson.

bonne heure détruit par la guerre, et la réformation de la noblesse en 1440 n'en fait pas mention.

Non loin de la vieille forteresse était une métairie nommée les *Carreaux* mentionnée aux réformations des fouages de 1427, 1440 et 1513. C'est là que les seigneurs de Brécé construisirent un manoir avec chapelle, colombier, bois de décoration, toutes les dépendances d'une demeure seigneuriale. C'est là sans doute que résidait Thibaud de Blossac, chevalier, nommé dans l'enquête de Charles de Blois comme étant de la paroisse de Noyal-sur-Seiche. (1378[1].)

La seigneurie de Brécé avait, semble-t-il, plus d'honneurs que de domaines et de droits utiles. Elle n'avait pas la bannière; mais comme gage d'une des sergenteries ducales au bailliage de Rennes, elle avait haute justice[2], et même des patibulaires « à trois pots » élevées dans le champ qui porte encore le nom de *justice*.

Le seigneur de Brécé avait le titre de fondateur et la supériorité dans l'église de Noyal, avec un enfeu prohibitif à tous autres dans le chanceau ; enfin il avait le droit de tenir foire au bourg le jour Saint-Denis.

La seigneurie s'étendait sur les communes actuelles de Noyal et de Châtillon, et même sur quelques points de la commune de Brutz, séparée des deux premières par la commune de Chartres.

L'aveu de 1680 distribue en cinq *bailliages* les terres sujettes de la seigneurie et les *cheffrentes*. Le grand bailliage aux *deniers* rapportant 38 livres, 3 sous et 8 deniers. Le

[1] Lobineau, Pr. 552-567.

[2] Cf. Hévin. Questions féodales, p. 259.
Brécé était très anciennement gage de sergenterie. En 1395, les sergents de Brécé furent chargés de conduire au delà du Couesnon, un habitant de Brutz condamné comme faux monnayeur à être bouilli (chap. CXII. T. A. C.) et que le duc Jean IV bannissait, en lui faisant grâce de la vie. — Lobineau. Pr. 789. — Depuis, selon l'usage de France, le bannissement s'exécuta autrement : on laissait le condamné libre à la porte de la prison !... et il ne passait pas souvent la limite de la province.

grand bailliage *sur avoine* rapportant 264 boisseaux d'avoine, 63 poules et 63 corvées, — enfin les bailliages des *métairies*, des *bois* et de la *Chaussairie*.

L'attribution à la seigneurie de Brécé du titre de grand écuyer étant ainsi établie, il n'est besoin pour dresser la liste des grands écuyers, que de rechercher par quelles mains a passé Brécé depuis la création de l'office; mais il faut s'en tenir rigoureusement à cette indication.

Un auteur, reconnaît « que la dignité de grand écuyer était attachée à la possession de Brécé ; » puis il ajoute aussitôt : « Malgré les priviléges attachés à la terre de Brécé, les ducs néanmoins accordèrent à d'autres seigneurs qu'à ceux de cette terre le titre de grand écuyer[1]. »

La méprise est certaine.

Oui, on trouve en plusieurs régistres de la Chancellerie le titre de *grand écuyer* donné à des gentilshommes qui n'ont pas possédé Brécé. Peut-être est-il permis d'induire de ce titre une primauté d'honneur et de fonctions sur les autres écuyers du duc ; mais il est hors de doute que ces *premiers écuyers* n'avaient ni le titre ni le privilège des grands écuyers héréditaires de Bretagne. Comment en effet admettre deux grands écuyers en concurrence : celui qui tient son titre ancien de la possession de Brécé, l'autre qui le tient de la volonté du duc ? Il n'y a qu'une épée à porter : lequel des deux la portera ?

Or l'auteur que j'étudie dresse une liste de quatorze écuyers jusqu'à 1532 ; et parmi ces personnages *deux* seulement, trois tout au plus ont été seigneurs de Brécé. Nous ne sommes donc pas d'accord sur les noms et la succession des grands écuyers de Bretagne. Nous ne sommes pas non plus d'accord sur la date de la création du titre, puisque l'auteur,

[1] M. Couffon de Kerdellech. *Recherches sur la Chevalerie en Bretagne* I. p. 449 a 455. II. P. 337.

après avoir fixé cette date au quinzième siècle, met en tête de sa liste un certain Cadoret qui aurait exercé sa charge en 1073, avant Alain Fergent[1].

IV.

Il y aurait quelque intérêt à savoir en faveur de quelle maison le titre de grand écuyer fut originairement attaché à la seigneurie de Brécé... Il peut y avoir quelque doute, parce que, de 1427 à 1451, la seigneurie a passé des Blossac aux Montbourcher et de ceux-ci aux Québriac.

Il semble bien que plusieurs charges de cour furent créées vers l'année 1420. C'est la date de l'emprisonnement du duc Jean V par les Penthièvre. Les seigneurs bretons restèrent pour la plupart fidèles ; mais ils firent payer leur fidélité, d'abord par la duchesse qui « rehaussa leurs appointements» pour les déterminer à assiéger Chantoceaux[2], puis, après sa délivrance, par le duc lui-même. Non-seulement celui-ci distribua à plusieurs les dépouilles des Penthièvre[3], mais il accorda des honneurs de cour qui ne lui coûtaient guère. C'est ainsi que Charles de Rohan, sire de Guémené-Guingamp[4], fut investi, le 16 septembre 1420, du droit de porter dans les cérémonies le cercle royal du duc. C'est dans le même temps que l'on voit le seigneur du Juch portant le manteau royal du duc, quand celui-ci n'en est pas revêtu[5] ; enfin c'est à cette époque que le titre de grand chambellan

[1] On trouvera la liste dressée par M. Couffon en regard de celle que nous proposons. *Appendice* I.

[2] Lobineau, p. 547.

[3] Voir sur ce point d'Argentré livre X chapitre 361, p. 841, 1re édition.

[4] Fils de Jean Ier, Vte de Rohan, né de son second mariage avec Jeanne de Navarre, tige des seigneurs de Rohan-Guémené. Lobineau, p. 552. Morice Pr. II. col. 1040.

[5] Lobineau p. 679 et 822. 1re col. 1231. Procès-verbal des Etats de 1462, se réfère au « don héréditaI par grâce fait à ses prédécesseurs. »

devint héréditaire dans la seigneurie de Château-Giron[1]. Il y a bien quelque apparence que la création de la charge de grand écuyer héréditaire fut contemporaine de la création de ces autres charges.

Si le titre de grand écuyer a été créé vers 1420, ce serait en faveur de Jean, encore seigneur de Blossac en 1427.

En 1378, la métairie roturière des Carreaux et la maison noble de Brécé étaient aux mains de « Thibaud de Blossac, chevalier, demeurant en la paroisse de Noyal-sur-Seiche, » témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois[2]. Au siècle suivant, les Carreaux et Brécé sont réunis à la seigneurie de Blossac. La métairie est portée aux fouages comme appartenant, en 1427, au seigneur de Blossac, en 1440 au seigneur de Brécé (seigneur de Blossac). Au siècle suivant, en 1513, nous la trouvons aux mains de la douairière de Québriac (et de Blossac). Mais, me dit-on, on ne voit pas que le seigneur de Blossac réclame le titre de grand écuyer : ne peut-on pas conclure de là que ce titre a été concédé à Bertrand de Montbourcher, sire du Bordage, auquel Jean de Blossac va marier sa fille ?

Les Montbourcher, quand ils produisirent à la réformation de 1668, attribuèrent le titre de grand écuyer à Simon, père de Bertrand, et à Bertrand lui-même[3]. Mais quelle preuve de cette prétention se produisant après deux siècles et demi ? — Aucune ! et nos historiens fournissent des indices contraires à cette prétention[4].

[1] Ce titre avait auparavant appartenu à Patri et à Armel de Châteaugiron ; mais il n'était pas encore héréditaire, puisque, en 1413, il appartenait à Henri du Parc.

On peut remarquer que les sires de Guémené-Guingamp, du Juch et de Châteaugiron sont nommés parmi ceux dont la duchesse eut besoin d'encourager la fidélité.

[2] Lobineau, Pr. 552-567.

[3] Simon, marié en 1392 à Tiphaine Raguenel, Bertrand son fils marié à Jeanne de Blossac 1e mariage.

[4] M. Couffon de Kerdellech leur donne place sur sa liste ; mais il doute de leur qualité et regrette de ne pas trouver d'autre preuve de leur titre que la généalogie de 1671.

En 1404, Simon est nommé avec Allain Lescoff comme « écuyer d'écuries à servir par quartier chacun d'eux aura bouche en cour et deux chevaux à livrée, et recevra 6 livres 10 sols par mois[1]. » Ainsi la situation des deux écuyers est égale : d'où suit que Simon n'est pas *premier et grand écuyer*.

Et Bertrand ? — Il est des fidèles du duc Jean V. En 1419, le duc le retient « pour chevaucher avec lui et garder sa personne » ; il est des premiers armés contre les Penthièvre en 1420 ; en 1425, il est chargé de l'armement des communes dans le pays de Rennes ; en 1434, il est capitaine de Saint-Aubin du Cormier, une des clefs de la Bretagne du côté de la France. Mais, en 1426, un compte du trésorier lui donne le titre de chambellan[2]. Donc à cette époque, il n'était pas écuyer, encore moins grand écuyer. — Depuis, a-t-il possédé ce titre ? J'en doute... Bertrand a été marié deux fois ; sa première union avec la demoiselle de Blossac ne fut pas de longue durée[3], il en eut une fille, Jeanne, dame de Blossac et de Brécé mariée, avant 1451, à Thomas de Québriac. En tout cas, si Bertrand a possédé le titre de grand écuyer, n'est ce pas du chef de sa femme, ou comme tuteur de sa fille héritière de sa mère ? Quelle apparence que Bertrand, s'il eût obtenu la création en son nom de la charge héréditaire de grand écuyer, l'eût fait attacher à une seigneurie qui ne lui appartenait pas et que le mariage de sa fille allait faire passer dans une maison étrangère ?

Enfin le titre aurait-il été créé en faveur de Thomas de Québriac, époux de la fille de Bertrand, dame de Blossac et de Brécé ? Non : en ce cas celui-ci n'aurait pas manqué de faire attacher le titre à sa seigneurie de Québriac et non à une seigneurie appartenant à sa femme.

[1] Lobineau, pr. col, 814.

[2] Lobineau, pr. col. 964 et *passim*.

[3] Il épousa en seconde noce Jeanne de Québriac, dont le fils, qui a continué la descendance, est mort en 1477.

Il semble donc très vraisemblable, sinon démontré, que le titre de grand écuyer a été créé pour Jean, seigneur de Blossac et de Brécé. Ainsi s'explique tout naturellement que le titre ait été assis sur la seigneurie de Brécé.

De Jean de Blossac le titre a passé peut-être à sa fille, femme de Bertrand de Montbourcher, et sans aucun doute à sa petite-fille, Jeanne de Montbourcher, qui le porta dans la maison de Québriac.

Les textes, notamment celui de Lobineau, contrarient-ils cette conclusion? Au contraire. En 1442, Lobineau nous montre *le seigneur de Blossac*, exerçant l'office de grand écuyer. Quel était ce seigneur? Très vraisemblablement Jean de Blossac. Autrement, l'exact historien aurait pris soin de nous le *présenter* comme il fera un peu plus loin, quand, aux Etats de 1451, il exposera les titres de Thomas de Québriac.

J'ajoute que le procès-verbal des Etats de Vannes de 1462 nous apprend que le titre de grand écuyer a été concédé à un des *prédécesseurs* de Thomas de Québriac. Or, Thomas exerce la charge depuis au moins 1451. Il n'est pas question du grand écuyer avant 1442. Donc, à cette époque, la charge n'était pas aux mains de Thomas de Québriac ; mais en celles d'un de ses prédécesseurs, soit Bertrand de Montbourcher, comme mari ou comme tuteur, soit plus vraisemblablement Jean de Blossac, seigneur de Brécé.

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du tribunal de Quimper.

(A suivre.)

Digitized by Google

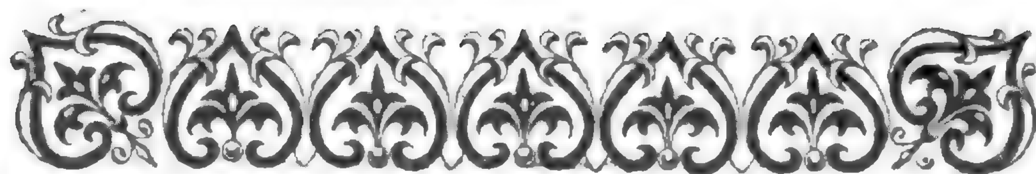

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Suite.)

VI.

Le « mardi 21e mars 1589, la ville de Vitré fut prinse par les Huguenots. » Cet extrait du *Journal historique de Vitré* ne suffit pas pour mettre au point la situation des catholiques marchands d'outre-mer, durant cette année et les dix suivantes. Cherchons ailleurs. Un procès verbal de la communauté de Rennes, daté du 27 mars 1589, nous renseigne en ces termes :

« Présentement par Guillaume de Gennes La Grange[1], Pierre Frain[2] et Pierre du Boys, bourgeois de Vitré a esté

[1] Fils de Gilles de Gennes de la Rossignolais et d'Antoinette Le Bigot, petit-fils de Jean de Gennes et de Tugalle Peluan. Il épousa Andrine Burel dont sont issus 1° N. de Gennes, mort recteur de Saint-Mervé, 2° Andrine de Gennes, mariée à Jean de Couasnon sieur de Trelan, 3° Jeanne de Gennes, mariée à Jean Guillaudeuc, sieur de la Vieuville

[2] Fils de Guillaume Frain et de Perrine Mazurais. Reçu dans la confrérie de l'Annonciation en 1573, il épousa Julienne Lambaré, fille de Jean Lambaré et de Jacquine Godart, sieur et dame du Plessix, et eut pour enfants : 1° Etienne, 2° Paul, 3° Guillemette, 4° Jeanne-Marie, mariée à Michel Guérin de la

supplié que messieurs de la communauté de cette ville fassent ce bien à messieurs de Vitré catholiques, de les vouloir accommoder de deux petites pièces d'artillerie pour s'aider contre les huguenots qui se sont emparés de la ville et château de Vitré où ils tiennent les catholiques en subjection et les persécutent et ont mis grande partie d'iceux et leurs femmes hors[1]. »

La sujétion, la persécution, ou l'exil, voilà donc le sort des catholiques Vitréens. C'est déjà fort engageant ; mais peut-être les légistes seront-ils plus tendres que les soudarts ? Dans cet espoir, ouvrons l'ordonnance de Guy Le Meneust, sieur de Bréquigny, sénéchal de Rennes. Le dernier jour d'avril 1590, ce zélé fonctionnaire assure à ses parents et alliés vitréens[2] la prison pour logement, il ordonne la confiscation de leurs biens meubles et immeubles, défend à

Salmandière de la ville de Laval, (de la maison des Guérin, sise rue de la Trinité à Laval, Monsieur J. M. Richard, correspondant du ministère des beaux-arts, a donné une intéressante monographie. Voir : *Bulletin de la commission hist. de la Mayenne 1889*), 5° Andrine Frain, mariée à Georges Brouessin, sieur des Burons.

[1] Voir *Journal des barricades* et la *Ligue à Rennes* par S. Roparts pp. 92 et 93.

[2] Jacques Lambaré, mary de Jeanne Meneust, cousine-germaine du sénéchal de Rennes et tuteur de Jean et de Marye Meneust, demeurant en la ville de Vitré, de Pol Meneust, résidant en la ville de Rennes, figure sur la liste des Ligueurs traqués par Guy Le Meneust (Voir : Dom Morice, Tome III des *Preuves*. Col. 1508 et dans *Une terre et ses Possesseurs*. La généalogie des Meneust, p. 189-190.) Voici le début d'un acte en date du 12 juillet 1588, relatant la tutelle des prédits : « Par nostre Court de Vitré, devant nous nottaires d'icelle, ont comparu honnestes personnes Jean de Gennes, sieur de la Broce, Amory de Gennes, sieur de la Gasnerye, résidant à Vitré et Jacques Lambaré espoux de Jeanne Meneust, faisant pour luy et pour Gilles Meneust. Ledit Lambaré comme tuteur et garde de Jean et Marye Meneust demeurant audit Vitré, de Pol Meneust résidant en la ville de Rennes, entre lesquelles parties a esté cogneu que dès le 17e jour de juin de l'an 1585, lesdits Jean de Gennes et deffunct honorable homme Pierre Meneust, sieur de la Vieuville, père des dits Gilles, Pol, Jeanne, Jean et Marye Meneust, auraient pris à titre de ferme de noble homme Jean de la Porte, sieur du Val, conseiller du Roy en la Court du Parlement de ce pays et duché de Bretaigne, procureur du sieur Prieur du Prieuré de Sainte-Croix, les dixmes et blasteries. etc.. (Tiré de nos Archives).

toutes personnes, quelles que soient leurs qualités, de les retenir en leurs maisons ; et, pour mieux assurer l'exécution de ces excellentes mesures, il fait dresser, publier et afficher la liste de tous ces misérables[1] assez entêtés pour garder leur foi au-dessus de toute atteinte et réclamer un roi qui la professe ; assez mal inspirés pour ne pas se confier absolument en ces grands patriotes qui, le jour où sera levé le siège de Vitré, s'en iront piller, incendier, violer femmes et filles, battre les prêtres et profaner les églises[2].

Oh le bon temps pour négocier et se hasarder par les chemins! De tous côtés, bataille! Au nord de Vitré, on lutte à Châtillon, à Champeaux, au pont Jousselin. A l'est, le manoir d'André Morel des Bretonnières[3] est mis à sac et en ruines. Au midi, c'est l'église d'Etrelles qui flambe, le château de la Roberie qui s'écroule sous les coups de l'artillerie. C'est La Guerche dont Montmartin fait le siège. A Chateaubourg, à Saint-Jean-sur-Vilaine, Mercœur et ses fidèles culbutent Anglais et huguenots vitréens[4]. Mais, pensez-vous,

[1] Cette liste comprend les rebelles de la ville de Vitré — du bourg Saint-Martin dudit Vitré, de Balazé, de Saint-Mervé, de Montevert, du Pertre, d'Argentré, d'Etrelles, de Torré, Vergeal, Saint-Aubin des Landes, Cornillé, Champeaux, Marpiré, Montreuil sous Pérouse, Taillis, Izé, Dourdain, Saint-Didier, Chastillon, Javené, Billé, Combourtillé, Montreuil-des-Landes, Parcé, Dompierre du Chemin, Luitré et la Selle, Princé, Mecé, Chasné, Vendel, Saint-Christophe-des-Bois.

[2] Voir : *Journal historique de Vitré* p. 43.

[3] André Morel des Bretonnières, fils de N. Morel et de Jeanne Hardy. Il avait épousé Jacquine Nouail. On le fit prevost des marchands d'outremer l'an 1602. Sa fille Jeanne Morel épousa Sébastien du Plessix de Grénedan, conseiller au Parlement ; sa petite, fille Renée du Plessix, fut mariée à René de Pontual, fils aîné de Jean et de Françoise du Breil. (Voir pour la suite *Hist. gén. de la maison du Breil* pp. 96-99, et 103). A cette dernière page, vous lirez que Charles du Breil, marquis de Rays, capitaine au régiment de Noailles cavalerie, compromis dans la conspiration de Pontcallec, fut baptisé en l'église Notre-Dame de Vitré, le 21 août 1683. Il était petit-fils de Jeanne de Pontual, fille de René et de Renée du Plessix. – André Morel reconstruisit son manoir et édifia la chapelle des Bretonnières. (Voir : *Dict. d'Ogée. — Une terre et ses poss.* P. 88, et le *Pouillé de Rennes*.

[4] La relation de ce combat a été publiée par M. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne*, liv. d'octobre 1889.

la fortune aide aux audacieux, et vous voilà aux champs! Eh bien, on vous ramassera en quelque coin, roué de coups ou atteint d'une arquebusade. Le moindre accident qui puisse vous arriver est de tomber aux mains des soudarts de Vitré et de leur compter pour rançon vos beaux écus sonnants[1]. Après cela, s'étonnera-t-on de voir figurer au régistre des marchands d'outre-mer cette triste mention : Jadis la confrérie s'entretenait « par deniers levés sur les fardeaux sortant de cette ville pour envoyer ès pays étrangers qui montaient grand nombre d'argent ; et à présent, à cause des guerres et l'injure du temps qui a passé et est encore pour le présent, la plus grande partie des marchands et frères ont été réfugiés ailleurs qu'en cette ville[2]. » Partant, bourse vide ou peu s'en faut !

S'intéresser aux exilés, aux méconnus, n'est-ce pas toujours, malgré l'injure du temps, la tradition bretonne et française ? Nous suivrons donc les réfugiés vitréens, d'autant qu'ils ont du ressort et ne sont pas d'humeur à pousser des gémissements, à répandre des torrents de larmes. Tandis qu'autour de Vitré leurs demeures brûlent et que des malveillants usurpent leurs biens ; à Fougères[3], chez leurs bons amis les

[1] Ce fut la mauvaise fortune de Jean Béziel. *(Voir mœurs et coutumes des Fam. bret.* T. II, p. 9.)

[2] Le 21 mars 1589, date de la prise de Vitré par les huguenots, Jean Le Royer des Ormeaulx élu prévost de la confrérie en 1588, voyait expirer son mandat. En 1589 et 90, il n'y eut point d'élection. François Billon fut élu pour 1591-92 et René de Gennes pour l'année suivante. En 1593, nouvelle interruption. La série ne reprend qu'en 1597, et c'est Jean Geffrard des Beausses qui tient la tête.

[3] C'est à Fougères que se réfugia Macé Bonnieu. On sait ses démêlés avec les de la Chevallerie, ardents huguenots vitréens, à propos de l'acquisition de la terre noble de la Mathelais en Etrelles et de la saisie opérée par Bonnieu sur le lieu de la Robannerie, ferme située en Notre-Dame-de-Vitré. (Voir : *Une Terre et ses Possesseurs catholiques et protestants*, (p. 99 et suivantes). Macé Bonnieu maria Jeanne Bonnieu, sa fille aînée à Jean de Bregel, lieutenant de Fougères, d'où, comme arrière-petite-fille, Perrine de Bregel, mariée à Sébastien Frain de la Villegonthier. — Perrine Bonnieu, autre fille de Macé, épousa Jean Le Corvaisier de la Courgelée d'où Françoise Le

malouins, en Normandie, à l'Isle de Ré[1], en Espagne, ils travaillent comme si l'heure présente était sans trouble, l'heure à venir sans incertitude. Vous savez : ils sont non-seulement hommes de commerce mais encore soldats au besoin. Prenez en effet leurs inventaires du dix-septième siècle, vous y trouverez à côté de l'épée, du fusil, des pistolets, l'arbalète, l'arquebuse à mèche, l'arquebuse à rouet[2]; et tout cela n'était pas pour la montre. Là-dessus, Montmartin, Vauborel et compagnie, les voleurs de grands chemins et les forbans savaient à quoi s'en tenir.

A la fin du XVI[e] siècle, il fallait négocier les armes à la main. En voulez-vous un exemple ? — Le voilà, typique, saisissant, de nature à prouver tous nos dires.

En septembre 1596, un navire jaugeant trente-cinq tonneaux[3], solidement construit, bien armé, fin voilier, disait-on'

Corvaisier mariée à François Le Beschu de Champsavin. Tous les de Champsavin actuels en descendent. — Françoise Bonnieu, troisième fille de Macé fut mariée à Guillaume de Gennes des Noës.

[1] Poursuivi comme ligueur, Jean Frain est, en 1589 réfugié en l'Ile-de-Ré Le 12 juillet de la dite année, étant au bourg de Saint-Martin de cette île, en présence de Jean Herpin notaire, et assisté de Jehan Minault et de Jehan Jamoy, marchands, notre Vitréen signe avec Guillaume Alexandre, marchand marinier demeurant en l'Isle de Gerzey, maître après Dieu du navire *Le Vollant*, les conventions suivantes. Alexandre conduira à Saint-Malo une quantité de sel estimée cent quatre-vingt escus d'or soleil, laquelle somme sera versée à Jean Frain quinze jours après que *le Vollant* sera arrivé au lieu de Saint-Malo. (Le texte de cette obligation est imprimé dans *Nos tableaux généalogiques. Not. et doc. inédits*, p. 4).

[2] Dans l'inventaire des meubles de deff. Jean Le Fort, sieur de La Longrais, nous avons trouvé une arquebuse à mèche, un pistolet, une espée, une petite arbaléte d'acier. (29 août 1636). — L'inventaire d'Antoine Laval, 22 mars 1634, mentionne une arquebuse à rouet, une petite carabine, une autre vieille arquebuse, une espée avec garde apasdane (?). — Une espée à garde d'argent, une paire de pistolets sont cotés dans l'inventaire des meubles de J. Le Faucheur 24 octobre 1694.

[3] On entendait alors par tonneau de mer un poids de 2000 livres à 16 onces la livre poids de marc. Comme mesure de compte employée pour indiquer la capacité d'un vaisseau, il représentait un espace de 42 pieds cubes (*Documents relatifs à la marine normande aux XVI[e] et XVII[e] siècles*, par Ch. et P. Bréard. L. 3.)

se balançait gracieusement dans le hâvre de Honfleur. Il avait pour nom la *Laurière* et pour maître Jacques Faroult dit *Placidas*, capitaine pour le Roy en sa marine du Ponant. Ce brave et habile homme a obtenu de Monseigneur l'Amiral de France congé et permission de faire la guerre aux Espagnols et autres ennemis de Sa Majesté, ceux qui les favorisent et, notez bien, ceux qui trafiquent pour eux et font écarts de quelque nature qu'ils soient. Ce congé est parfaitement en règle, daté du cinquième jour de septembre 1596, signé par l'amiral, scellé de ses armes et vérifié en la juridiction de l'amirauté de France, audit Honfleur. Ainsi muni, Jacques Faroult tend sa voile au premier vent favorable, sort du port et va courir en pleine mer les bonnes aventures. Elle tardent bien à s'offrir. Dans la Manche, rien ! dans l'Atlantique jusqu'au cap Finistère, rien ! de là, à la hauteur des Açores et du cap Saint-Vincent, pas davantage ! décidément la chance est maigre. Enfin, vis à vis les îles Canaries, notre Normand rencontre un beau navire de cinquante tonneaux qu'il juge, à son tirant d'eau, pourvu d'une belle cargaison. Cette fois, l'affaire est bonne. Les Canaries sont un repaire des ennemis de Sa Majesté. Quiconque en sort ainsi lesté doit être de bonne prise. — Oh eh du navire ! de par le Roy et Monseigneur l'Amiral, montrez à Jacques Faroult dit *Placidas*, vos congés, acquits, charte et le reste, sinon il pourra vous en cuire. — L'autre n'en tient cure et file vent arrière. Faroult le serre de près et réitère son commandement. Cette fois on lui répond dédaigneusement et en Français : — Venez à bord, si le cœur vous en dit, vous y serez bien reçu. — Faroult bondissant sous l'injure, force de voiles, reçoit il est vrai dans sa coque, dans son gréement, coups de canons et d'arquebuses, voit tomber autour de lui trois de ses matelots ; mais en revanche, il aborde son ennemi, lui jette ses grappins et devient maître du navire qui s'appelle, ô fortune ! *la Bonne Adventure*. En route vers Honfleur ! Auquel lieu arrivé, Jacques Faroult court en toute hâte faire son rapport à

monsieur le lieutenant de l'amirauté pour la justification de sa prise et avec le plus vif désir de se faire adjuger les marchandises dont elle est remplie.

Mais la chose ne marche pas toute seule. Voilà qu'en face de ses prétentions de justes protestations s'élèvent. Elles émanent de noble homme Rolland Herault, sieur de Glatigny et du sieur de Boissent Christophe Moreau. Le premier se dit procureur de noble Jacques de Sainte-Marye d'Aigneaux[1] et de la Haye, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine de Grandville et des Iles Chausey, bourgeois propriétaire d'une moitié de la *Bonne Adventure*, tant pour le corps que pour les marchandises et toutes choses en dépendant. Forte partie, comme vous voyez. Le sieur de Boissent, de son côté, dit agir en son nom et comme procureur de *Claude du Verger, sieur de Gaillon* et de *Floridas Le Moyne, sieur de la Bréardière*, tous les trois propriétaires de l'autre moitié de la *Bonne Adventure*.

Du Verger et le Moyne sont bourgeois de Vitré et des meilleurs. Nous sommes avec eux de cœur et nous désirons leur triomphe. D'accord avec Jacques de Sainte-Marye, ils maintiennent énergiquement leur droit à la délivrance de la *Bonne Adventure*, agrès, munitions, marchandises y contenues, et cela, attendu que sa navigation n'avait eu lieu qu'en vertu d'une permission du Roy et d'un congé de M. l'Amiral.

Faroult resterait alors avec le bel avantage d'avoir fait une promenade aux Canaries, d'y avoir perdu trois de ses matelots et d'en rapporter de sérieuses avaries. Comment lui infliger pareil mécompte? Aussi le 18 avril 1597, l'amirauté de Honfleur donne-t-elle gain de cause au corsaire Normand. De ce jugement, les Vitréens et leurs associés portent appel, puis peu après se désistent pour accepter la transaction suivante :

[1] Voir sur ce noble armateur, l'intéressante étude du comte de Palys sur le *Capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, gouverneur de Grandville.* Saint-Marye était le lieutenant du capitaine breton. Voir dans le texte du comte de Palys p. 102 et dans les pièces justificatives p. 191, la lettre signée Sainte-Marye.

« Sçavoir est que pour demeurer quitte par ledit Moreau pour luy et comme procureur de Claude du Verger et de Floridas Le Moyne et par ledit Herault de Glatigny, procureur du sieur de Sainte-Marye, tant du corps de la dite navire nommée la *Bonne Adventure*, agrès, munitions, ustensiles que même de quatre-vingt casses et demye de sucre et des neuf cent quatre-vingts écus sol qui avaient été inventoriés, le dit Faroult a quitté tout ce que dessus pour en faire leur profit, ainsy qu'ils verront bien, renonçant pour luy et ses associés à jamais y rien prendre, au moyen de la somme de deux mille cinq cents écus sol, laquelle il a confessé avoir eue et reçue et dont quittance[1]. »

Claude du Verger a été mis hors Vitré et par les huguenots et par ordonnance du sénéchal de Rennes. Il appartient à une famille considérable qui saura, à diverses époques, fournir des sénéchaux à la baronnie de Vitré, des procureurs-syndics à notre communauté de Ville, maints députés aux Etats de Bretagne[2].

[1] D'après le chap. VI, p. 29 de l'ouvrage de MM. Ch. et Paul Brédard, *Documents relatifs à la Marine normande*, ouvrage publié par la Soc. de l'histoire de Normandie et à nous gracieusement communiqué par M. Joseph Tardif.

[2] René du Verger, sieur du Boislebault, fut sénéchal de Vitré de 1619 à 1626. — Mathurin du Verger, sieur de Pont-Davy, fut procureur syndic en 1614,-15-16. — Pierre du Verger de la Morandière eut la même charge en 1626-27-28. — Michel du Verger de la Richardais fut élu pour 1641-42-43. — Michel du Verger de la Morandière pour 1668-69-70. — Joachim du Verger, sieur de Clerheux, administra en 1683-84-85-86. — René-Olivier du Verger, sieur de la Gravelle, procureur syndic en 1738 et 39, devint maire le 11 juin 1748. — Etienne du Verger, sieur de la Gravelle, avait été maire perpétuel et héréditaire de 1692 à 1703. — Olivier du Verger en 1597, — Gilles du Verger de Gaillon en 1601, — *Claude du Verger* sr de Gaillon en 1606, — Claude du Verger en 1609, —Mathurin du Verger de Pont-Davy, en 1614 et 1616 ; —Claude *du Verger sieur de Gaillon*, en 1621 ; — J. du Verger, sieur de Lepinay, en 1625 ; — M. du Verger, sieur de la Richardais, en 1640 ; — M. du Verger, sieur de la Morandière, en 1655; —Joachim du Verger, sieur de Clerheux, en 1671 et 1697 ; — Etienne du Verger, en 1699 ; — René du Verger, en 1748-49-50-52-54, représentèrent leurs concitoyens aux Etats de Bretagne.

De Pierre du Verger et d'Elisabeth Lecoq, sont issus entre autres enfants : Marguerite du Verger, mariée à écuyer François Lyais d'où : 1° Henri Liays ; — 2° Marie Lyais, mariée à Jacques *du Vauborel* ; — 3° Briande Lyais, mariée

Digitized by Google

Nous avons dit ailleurs ce que valent les Le Moyne, contentons-nous de noter que les sieurs de la Bréardière figurent aussi parmi les ligueurs poursuivis à outrance[1].

Nous sommes donc bien en présence de deux exilés vitréens brusquement séparés de leurs parents, de leurs amis, de leurs confrères, du centre de leurs opérations commerciales; menacés en outre de la prison, de la confiscation de leurs biens meubles et immeubles. Voyez s'ils perdent courage! Agir comme ils le font quand tout semble conjuré contre

à J.-B. Farcy de Kerlo et de Saint-Laurent, capitaine de la ville et château de Vitré ; — 4° Olive Lyais restée fille. Elle se livra au commerce maritime. Le partage entre ses héritiers : Lyais, Vauborel et Farcy, parle des intérêts qu'elle avait dans les armements et emplettes des navires *Le Chancelier* et le *Jean-Baptiste*.

René du Verger, de la Gravelle épousa demoiselle Le Moyne, d'où Thérèse du Verger mariée à Charles de Girard de Chateauvieux.

Le 8 may 1890, en l'église Notre-Dame de Vitré, en présence de dame Marie Laval, dame des Vergers, de demoiselle Olive Leclavier demoiselle de la Morandière, de noble Etienne du Verger et de demoiselle Marie Lucas, sieur et demoiselle de la Gravelle ; de messire François Pinczon, seigneur du Sel et de demoiselle Elisabeth du Verger sa compagne, d'Anne Laval dame de la Rivière Ravenel, et de demoiselle Marie Ravenel, épousèrent : messire Olivier-Joseph de France, chevalier seigneur de France et de la Bleruais, paroisse de Saint-Armel de Bleruais et demoiselle Marie du Verger demoiselle de la Chauvinière. De ce mariage issurent : 1° demoiselle de France, mariée à M. de Chamballan ; 2° le chevalier de France n. h. ; — 3° Louis-Olivier de France, comte de Landal, marié à Anne-Modeste Gaultier de la Palissade d'où : Olivier-Joseph de France, marié à Marie Foucquer de Kersalio d'où : Marie-Françoise Geneviève de France, mariée à Louis-Malo-Jean Roland du Breil du Chalonge (Voir la suite des du Breil de Landal : *Histoire généalogique des du Breil*, page 56 et suivantes.)

[1] Un René Le Moyne de la Bréardière épousa le 28 juin 1620 Perrine le Clavier ; de leur mariage vint une fille unique Louise Le Moyne, mariée à Olivier Seré, sieur de Lorvinière : D'Olivier Seré de Lorvinière et de Louise Le Moyne de la Bréardière issurent : 1° Charlotte Seré, mariée à messire Henri Guihenneuc, de Boishue d'où Henri François de Guehenneuc marié le 1er avril 1720 à Madeleine du Breil du Plessix-Chalonge, d'où J.-B. Guehenneuc, comte de Boishue, marié à Sylvie de Bruc. (Voir : Généalogie des du Breil); 2° Françoise Seré mariée à messire Le Noir de Carlan.

Floridas Le Moyne, l'armateur de la *Bonne-Aventure* avait épousé Marguerite Le Gouverneur; un de leur fils Pierre Le Moyne, né en janvier 1585, fut chapelain du Plessix de la Bazillais et de la Petillais, doyen de Champeaux, doyen de Vitré et chanoine de la Madeleine (*J. hist.* de l'abbé Paris Jallobert, page 573).

eux, n'est-ce pas montrer fermeté, vaillance et noblesse de cœur ?

Supposez maintenant de pareilles énergies récompensées par le retour de la paix, la conversion d'Henri IV. Donnez à tous ces exilés quelque temps pour reconstruire leurs foyers, reformer, resserrer leurs rangs aux pieds de la Vierge Marie et attendez-vous encore à de belles aventures vitréennes que nous vous conterons bientôt, lecteur, s'il plaît à Dieu

(*La suite prochainement*).

FRAIN.

Digitized by Google

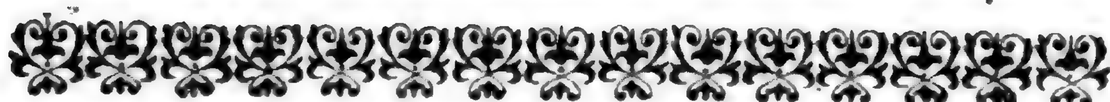

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA RÉVOLUTION
(1800-1815[1])

DEUXIÈME PARTIE

Les Écoles presbytérales

VI

Un dernier mot sur les écoles presbytérales

Nous serions incomplet et injuste, si nous ne faisions connaître les efforts plus modestes de quelques autres pasteurs. La plupart des curés du diocèse de Nantes travaillèrent, dans la mesure de leurs forces, à recruter des prêtres; et, appuyés sur le décret déjà cité qui leur permettait d'avoir auprès d'eux trois élèves, beaucoup donnèrent des leçons élémentaires de latin à quelques enfants de leur paroisse. En 1809, nous l'avons dit déjà, les écoles presbytérales comptaient 111 élèves, répartis dans 23 paroisses, et

[1] Voir la livraison précédente.

jusqu'à la parfaite organisation du séminaire et des collèges, ce nombre resta à peu près le même.

Nous ne pouvons citer tous les prêtres qui s'acquittèrent de ce pieux devoir ; il convient cependant d'en nommer quelques-uns.

C'est d'abord M. Mathurin Souffrand, curé de Maumusson, célèbre par son dévouement et ses vertus, en même temps que par ses *prophéties*. La biographie de ce vénérable prêtre a été écrite en 1872 ; nous n'avons rien à dire de sa vie.

Lui aussi travailla pour le sacerdoce. Au milieu même de la Révolution, il porta sa sollicitude sur ce point et forma trois jeunes clercs : MM. Peuriot et Durand qui, bravant tous les dangers, passèrent en Angleterre pour recevoir les saints ordres[1] et revinrent en France les exercer au péril de leur vie ; et M. Jean Robert, dont nous avons raconté plus haut la rapide promotion.

La tempête apaisée, M. Souffrand continua de faire la classe ; toutefois il n'enseigna plus la théologie, et se contenta d'instruire ses élèves dans les premiers éléments des lettres, pour les envoyer ensuite achever leurs études soit à Maisdon, soit au séminaire.

Il commença de la sorte l'éducation de MM. Mathurin Aubry, qui entra dans la compagnie de Saint-Sulpice et mourut, en 1865, supérieur du grand séminaire de Reims et vicaire général de son Eminence le cardinal Gousset; Thomas, curé de la Marne; Mérel, mort curé de Boussay ; Cornuaille, curé de Noyal ; Duteil, ancien curé de Saint-Vincent des

[1] D'autres prêtres, au fort de la Révolution, travaillèrent à combler les vides que la hache du bourreau faisait chaque jour dans les rangs du clergé. De ce nombre est M. Gilles Garnier, d'abord curé de Teillé, depuis vicaire général. Le curé de Teillé, qui avait prêté puis, huit jours après, retracté le serment, s'était réfugié à Nantes, et c'est là que, tout en remplissant les devoirs du ministère, il enseignait la théologie. La *Semaine religieuse* a raconté naguère l'intéressant mais périlleux voyage que trois de ses élèves entreprirent pour aller se faire ordonner, jusque dans les Cévennes, par Mgr D'Aviau du Bois de Sanzay. (*Semaine religieuse* n° du 27 mars 1886).

Landes ; et enfin M. Leray, son petit neveu, ancien curé de Saint-Philbert de Grandlieu, chanoine honoraire[1].

Après M. Souffrand, il faut nommer le curé de Châteauthébaud, M. Aguesse. Vicaire de Trans avant la Révolution, il avait courageusement refusé le serment et passé tout le temps de la persécution dans l'exercice des fonctions sacerdotales. Il a raconté lui-même, en des pages simples mais émouvantes, sa vie durant ces jours ; nous ne pouvons qu'y renvoyer[2], et faire encore remarquer, à ce propos, l'influence de tels hommes pour former les âmes et tremper les caractères.

Au milieu de la persécution, il avait, comme Saint-Paul, son Timothée, qui s'était attaché à lui et qui devait être ensuite son vicaire. « Je raconterai maintenant, écrit-il dans ses *Mémoires*, un fait qui touche M. Vié, oncle du curé actuel (1843) de Saint-Jacques. M. Vié n'étant point encore prêtre, m'accompagnait partout dans mes périls et mes déroutes. Tout à coup il est arrêté et emprisonné à Nantes. Je reste seul et désolé. Le croirait-on ? Une dame P..., fameuse sous Carrier, laquelle avait demeuré quelque temps à Châteauthébaud, où elle assistait aux offices et entendait mes prédications, le fit mettre en liberté. Elle était toute puissante sur l'esprit de cet homme qui a fait noyer tant de prêtres. Le bon jeune homme vint me rejoindre. Je l'envoyai à Paris recevoir les saints ordres qui lui furent tous donnés en quelques jours, par Monseigneur l'évêque de Saint-Papoul, et il devint mon vicaire[3].

Lorsque les beaux jours reparurent, M. Aguesse se livra avec plus d'ardeur encore à la formation des prêtres. De 1809 à 1814, les régistres de l'évêché[4] mentionnent chaque année

[1] *Vie de M. Souffrand.*

[2] *Les Mémoires* de M. Aguesse ont été publiés en partie par la *Revue de Bretagne et de Vendée*, numéros d'août et septembre 1865.

[3] *Revue de Bretagne et de Vendée.* — M. Joseph Vié mourut à Nantes, aumônier des Ursulines, le 13 janvier 1820 ; son neveu, M. Joseph Vié, curé de Saint-Jacques, mourut le 28 novembre 1851.

[4] Ces régistres ne mentionnent les élèves des écoles presbytérales que pour cette période.

plusieurs élèves de Châteauthébaud, et si nous devons croire que quelques-uns fréquentaient en qualité d'externes l'école de Maisdon, il est certain que d'autres suivaient les leçons de leur propre curé. En effet dans une notice sur M. Lainé, curé de Basse-Goulaine, la *Semaine religieuse*[1] a recueilli ce précieux souvenir : « Le vénérable M. Aguesse... s'appliquait, comme plusieurs autres bons prêtres, à réparer les vides que la Révolution avait faits dans le sanctuaire ; sa cure était comme une pépinière où s'élevaient des rejetons du sacerdoce. »

D'autres cures aussi étaient des pépinières : celles de Saint-Philbert de Grandlieu, où M. *Léauté* était curé ; de Saint-Etienne de Montluc, qui était occupée par M. Paty ; de Saint-Aubin des Châteaux, qui compta jusqu'à huit élèves ; de Saint-Joachim, puis de Sainte-Reine, où M. Vaillant, encore un généreux confesseur de la foi, employait ses rares loisirs à former quelques jeunes enfants[2] qu'il envoyait d'abord à Saint-André, puis à Guérande, ou même quelquefois à Maisdon et au petit séminaire de Nantes.

Honneur donc à ces vétérans des grands combats de la Révolution qui, non contents d'avoir affronté la persécution et sauvegardé la foi de nos pères, songeaient encore à l'avenir et travaillaient à former une race sacerdotale digne de celle qui l'avait précédée !

Nous terminerons ici ces détails sur nos anciennes écoles presbytérales, en regrettant une fois encore que l'absence de documents nous ait empêché d'en donner la physionomie complète.

Nous joindrons une pièce officielle qui fait bien comprendre la façon dont s'organisèrent ces petites écoles. Sa date et les

[1] N° du 3 juin 1866.

[2] M. Vaillant eut l'honneur de discerner et de guider dans leurs premières études M. Olliveau, né à Saint-Joachim, mort chanoine honoraire et supérieur du petit séminaire de Guérande, et M. Gouray, que nous avons déjà nommé.

deux collèges dont elle parle n'entrent pas dans le plan que nous nous sommes tracé ; on nous pardonnera cependant de la reproduire.

Le procureur du Roi à Châteaubriant avait invité[1] deux desservants du diocèse, MM. Bizeul, de Saint-Mars-du-désert, et Barbier, de Vay, à se soumettre aux lois régissant l'Université ou à fermer leurs écoles ; M. *Bodinier*, alors vicaire capitulaire, adressa au Grand-Maître la lettre suivante[2] :

MONSEIGNEUR.

« Nous venons de recevoir la réponse dont vous nous avez honorés ; nous sommes bien aises que vous ayez lu avec satisfaction notre lettre pastorale pour l'installation des Frères des Ecoles chrétiennes, nous sommes jaloux de mériter les suffrages de Votre Excellence, et nous recevons avec reconnaissance la promesse que vous voulez bien nous faire de les aider et de les protéger.

« Puisque vous nous témoignez un si grand désir pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse ; nous oserons avec confiance réclamer votre protection dans une affaire que nous soumettons à votre décision.

« Voici l'exposé naïf des faits. « M. Bizeul, curé de Saint-Mars-du-Désert, en ce diocèse, a retiré chez lui, aux vacances dernières, un jeune ecclésiastique qui a fini ses cours de théologie et qui craignait d'être à charge à ses parents indigents. M Barbier, curé de Vay, avait un jeune vicaire qui donnait des leçons de lecture et de plain-chant aux enfants qui servaient à l'autel ; il y joignit ceux des enfants du catéchisme qui paraissaient avoir le plus de dispositions. Aux leçons de lecture succédèrent celles d'écriture, puis enfin il donnait à quelques-uns d'eux les premières notions du latin.

Ce jeune homme ayant été nommé curé, nous avons envoyé

[1] Lettre du 14 janvier 1818. *Arch. de l'év.*

[2] *Arch. de l'év.* — Lettre du 28 janvier 1818.

à Vay un jeune ecclésiastique pour aider M. le Curé aux catéchismes, dans cette paroisse très populeuse, jusqu'à ce que nous puissions y nommer un vicaire, et, pour se désennuyer, dans une campagne où il se trouvait le plus souvent désœuvré, il donnait aussi quelques leçons aux jeunes enfants que M. le Vicaire avait réunis. A Vay, ils sont à peu près quinze à vingt, et sept ou neuf à Saint-Mars[1]. Ces deux jeunes ecclésiastiques se livraient paisiblement à ces délassements innocents lorsque, par ordre du procureur général, M. le procureur du Roi à Châteaubriant leur a intimé l'ordre foudroyant de fermer, dans le délai d'un mois, ce qu'il veut bien décorer du nom de pension.

« Or il faut noter, Monseigneur, qu'à Vay comme à Saint-Mars, les enfants qui reçoivent les leçons de M. le Curé et, à son défaut, du jeune ecclésiastique; ne sont que des enfants des environs, indigents pour la plupart, qui ne donnent à M. le Curé ni traitement, ni pension, et qu'il faut au contraire soulager le plus souvent par des charités et des aumônes.

« Il faut observer en outre qu'une partie ne reçoivent que des leçons de lecture et de plain-chant, quelques-uns d'écriture, et que les plus savants sont ceux qui font des déclinaisons et conjugaisons ou commencent à expliquer l'*Epitome*, car voilà les bornes de leurs connaissances. Ceux dont les père et mère sont trop éloignés se logent dans le bourg, chez leurs parents, et vivent pendant la semaine avec le pain, plus souvent encore avec le bled noir et les pommes de terre que leurs pères leur apportent. Ils sont donc tous gratuits et très gratuits.

« Or, Monseigneur, de bonne foi, peut-on regarder comme formant une pension quelques malheureux petits paysans

[1] Il y avait en effet huit élèves à Saint-Mars-du-Désert ; les deux premiers capables de huitième, et les six autres écrivant et lisant imparfaitement. Cinq d'entre eux logeaient dans les dépendances de la cure, leurs parents ne pouvant payer une pension dans le bourg. Cinq autres venaient apprendre la lecture et le plain-chant. *Arch. de l'év.*

épars qui viennent à la hâte prendre une leçon dans les moments qu'ils dérobent à leurs travaux ? Car une pension est une réunion d'enfants payant une rétribution à celui qui les instruit; or, Monseigneur, le désir d'être utile et la reconnaissance de leurs élèves sont le seul salaire auquel nos bons curés puissent prétendre.

« En 1809, M. le curé de la Chevaleraye avait réuni plusieurs élèves dont quelques-uns étaient capables même de quatrième. M. de Fontanes demanda des renseignements à M. l'Evêque qui lui exposa naïvement la chose, comme je viens de la soumettre à Votre Excellence, et M. le Curé ne fut pas inquiété. (Lettres des 4 et 13 mars 1809[1].)

« M. le Recteur a fait proposer à ces Messieurs de prendre des diplômes de directeurs ; mais cette mesure a deux inconvénients : le premier, c'est que la bourse modeste d'un desservant pourrait à peine suffire à ces dépenses extraordinaires et qu'il faudrait retrancher aux élèves les secours absorbés par l'Université ; le second, c'est qu'il serait impossible à des enfants indigents de payer la rétribution univ[illegible]e. Il est donc inconvenantde demander cette rétribution et à un pauvre desservant que sa charité réduit à une médiocrité voisine de l'indigence, et à des enfants à qui plutôt il faudrait donner du pain.

« D'après des considérations si puissantes, nous supplions Votre Excellence de donner de suite les ordres nécessaires pour qu'on cesse d'inquiéter ces bons curés dont le zèle mériterait bien plutôt des éloges que des reproches ; et si, ce que nous ne pouvons pas nous persuader, Votre Excellence croyait devoir leur défendre de donner des leçons à leurs petits paroissiens indigents, nous vous demandons du moins qu'ils puissent continuer jusqu'aux vacances prochaines, époque à laquelle ils pourront faire recevoir au

[1] On eût mieux fait de citer Saint-André, Maisdon..... et les lettres de 1810, que nous avons citées nous-même.

petit séminaire ceux de leurs enfants qui annoncent le plus de dispositions. »

« Car, Monseigneur, et c'est une observation dont Votre Excellence sentira toute la justesse, si ces Messieurs veulent bien leur donner quelques leçons, c'est beaucoup moins pour les instruire que pour juger de leurs dispositions, et ne pas grever notre petit séminaire par des élèves ineptes qu'il faudrait ensuite renvoyer. Ainsi donc, c'est plutôt un examen qu'une leçon, et un concours qu'une école véritable. »

« Nous attendons avec impatience la réponse de Votre Excellence, persuadés qu'elle donnera au plus tôt les ordres nécessaires pour empêcher qu'on ne trouble dans l'exercice de leur zèle des ecclésiastiques si respectables. »

Signé : BODINIER, vic. général.

Le recteur de l'académie de Rennes, l'abbé Le Priol, montra d'abord quelque tolérance ; mais bientôt il suscita de nouvelles difficultés. En vain des négociations furent engagées ; en vain l'un des curés incriminés en appela au caractère sacerdotal du recteur, pour l'émouvoir en faveur de ces pauvres aspirants au sacerdoce : tout fut inutile, et les deux écoles ne furent maintenues qu'à condition de se soumettre aux lois de l'Université[1].

---

[1] Lettre du 9 juillet 1819. — *Arch. de l'év.* — Nous nous bornons à cette citation pour les écoles de Saint-Mars et de Vay. Plus tard, si Dieu bénit ce premier travail et nous donne des loisirs, nous pourrons entreprendre une nouvelle étude sur l'*Enseignement ecclésiastique*, dans le diocèse, depuis 1815 jusqu'à la loi de 1850 : des détails plus étendus sur ces deux maisons y trouveront leur place.

VII

LA CHEVALLERAIS

« C'était, il y a longtemps, bien longtemps, sur les bords de l'*Isac*. Des bois s'étendaient, entre Saffré et Blain, jusqu'à ceux du Gâvre, avec lesquels ils ne formaient sans doute qu'une seule et immense forêt. Un jour, un pauvre bûcheron qui travaillait dans les halliers, aperçut une *belle dame*, auprès d'une source d'eau vive ; et, comble de bonheur ! la belle Dame se fit connaître et dit qu'elle voulait *en ces lieux* une chapelle dédiée à son nom. Le lendemain, revenant au même endroit, il trouva une statuette de la *Sainte Vierge*, cachée dans les broussailles. »

« Le bûcheron était pauvre, et, par conséquent, incapable d'élever, à lui seul, un superbe édifice : il mit sa cognée au service de la belle Dame, fit disparaître les broussailles, tailla des poutres dans la forêt, et bientôt la madone eut sa chapelle, bien humble sans doute avec ses cloisons et son toit de feuillage, mais monument touchant de foi et d'amour. Puis, quand la statuette eut été placée dans son sanctuaire, le dévot serviteur de Marie se prosterna devant elle, et les foules vinrent après lui prier devant l'image miraculeuse et boire à la source bénie. »

« Or, les seigneurs du voisinage, pour se délasser de leurs chevauchées guerrières, venaient souvent chasser dans la forêt, aux environs du modeste oratoire. Un jour, l'un deux, croyant frapper une bête fauve, atteignit et blessa grièvement un de ses compagnons. Dans sa désolation, le chevalier (de là le nom de Chevallerais) promit d'élever une église à la Vierge si le blessé guérissait. Quelque temps après,

informé de cette bonne nouvelle, le noble seigneur accomplit sa promesse, et une chapelle convenable remplaça, avec le titre de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, la hutte du pauvre bûcheron[1]. »

C'est à l'ombre de ce vénérable sanctuaire, et sous la protection de Marie, que M. l'abbé *Le Bastard* résolut d'établir un petit séminaire.

Jacques Le Bastard naquit dans la paroisse de Héric. Il remplissait les fonctions de vicaire à Saint-Père en Retz, lorsqu'il fut nommé curé de *Cugand*[2], le 3 octobre 1788. Il passa en France tout le temps de la Révolution et obtint, au rétablissement du culte, de rester dans sa paroisse. Cugand faisait alors partie du diocèse de la Rochelle : cette circonstance contribua-t-elle à en détacher son pasteur ? nous l'ignorons. Mais la chapellenie de la Chevallerais, en *Puceul*, étant venue à vaquer, M. Le Bastard s'offrit pour la desservir.

Il y trouvait un double avantage : le voisinage de sa famille, qui habitait un village très rapproché, et le moyen de réaliser un projet qu'il avait conçu. « Après avoir exercé, dit-il lui-même[3], l'espace de trente ans, tant en qualité de vicaire que comme curé, je me déterminai, il y a trois ans (1806), de l'agrément de Monseigneur notre évêque, à venir habiter la la Chevallerais, pour m'y occuper presque uniquement du travail de l'éducation d'élèves ecclésiastiques. »

Les débuts furent modestes, les bâtiments même manquaient : il fallait louer un local et implorer la charité qui ne fit pas défaut là plus qu'ailleurs, car un propriétaire généreux laissa au vénérable prêtre l'usage gratuit d'une maison et d'un jardin. Bientôt il fallut songer à remplacer ce provisoire

[1] Voir l'article sur Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, que nous avons publié dans la *Semainereligieuse*, n° du 20 mars 1886.

[2] Cugand, autrefois du diocèse de Nantes, maintenant de celui de Luçon.

[3] Circulaire à MM. les curés de l'arrondissement de Châteaubriant, du 4 mars 1809.

Digitized by Google

et à créer un établissement stable[1]. Mais laissons le fondateur nous raconter lui-même, en même temps qu'à son évêque, l'origine et les développements de son œuvre.

« MONSEIGNEUR,

« Depuis le jour où je fus destiné par Votre Grandeur à habiter le hameau de la Chevallerais, en Puceul, dans votre diocèse, pour y établir une maison d'éducation de jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique, je n'ai pas perdu un instant de vue l'objet de cette importante mission.

[1] « L'an mil huit cent sept, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Puceul, assemblé en la chambre commune dudit lieu, par lettre de convocation du maire de ladite commune, du vingt-deux de ce mois, a pris en observation les propositions suivantes, faites par M. Lebastard, prêtre, supérieur du petit séminaire de la Chevallerais, en cette commune, lequel étant entré au conseil, a dit : Messieurs, vous savez que depuis que Monsieur notre évêque m'a chargé de la conduite de son petit séminaire de la Chevallerais, en cette commune, j'ai été obligé de me servir de maisons et jardins, partie de louage, partie de libéralités de propriétaires honnêtes, qui m'ont accordé à titre gratuit la jouissance précaire de leurs logement et jardin ; lesquelles mesures sont insuffisantes, vu le nombre d'élèves que j'ai, et de ceux qui se présentent tous les jours. Plusieurs particuliers, touchés de ma position et du besoin urgent d'assurer un fonds propre à élever des édifices et former des jardins adjacents, offrent de céder une propriété de quarante-deux ares, soixante-dix centiares. Une partie de ces propriétaires offrent de céder à titre gratuit un jardin et une maison qu'ils possèdent indivis, contenant dix-sept ares, huit centiares ; d'autres propriétaires offrent de céder un jardin en culture et rapport, joignant l'article ci-dessus, à condition qu'il leur sera accordé une indemnité sur les terrains vagues et incultes de la commune de Puceul, contenant un hectare vingt-deux ares. Je vous prie, Messieurs, de donner votre avis et votre consentement, soit sur l'utilité de l'établissement du petit séminaire de la Chevallerais en cette commune : soit sur la demande qui sera faite au gouvernement de l'indemnité susdite, sur le terrain vague et inculte de cette commune ; soit enfin sur l'autorisation que je vous demande pour présenter une pétition tendant à solliciter pour qui de droit le pouvoir d'accepter les offres de donations de terrain pour bâtiments et jardins nécessaires pour le petit séminaire de la Chevallerais, soit à titre gratuit, soit à titre d'indemnité. » Et a ledit sieur Lebastard signé.

Signé : LE BASTARD, prêtre.

Sur ce, le Conseil délibérant a approuvé l'établissement du petit séminaire de la Chevallerais en cette commune, sous la direction de M. Lebastard prêtre, commis par M. l'Evêque pour cet effet, et ne voit dans cet établissement qu'une .... (*Cætera desiderantur*). — *Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Puceul.*

« Toutes les vraisemblances se réunissaient à faire regarder mon projet comme impossible dans l'exécution, ou ne devant produire que de faibles résultats. En effet, arrivé à la Chevallerais, je trouvai une habitation appartenant à la vérité aux habitants et attachée à la chapelle, mais si modique et si pauvre, qu'entre toutes les chaumières qui l'environnaient, elle ne pouvait prétendre qu'au titre modeste de *prima inter pares*. Vous avez daigné, Monseigneur, l'honorer de votre présence, toute disproportionnée qu'elle était à la visite d'un tel hôte, et vous vous êtes assuré par vous-même de l'insuffisance d'un pareil logement pour un établissement et un pensionnat. »

« La chapelle rurale de la Chevallerais, dont la desserte m'était confiée en qualité de chapelain, suffisait à peine à l'usage du peuple nombreux qui la fréquente, et ne m'offrait aucune aisance pour y placer des élèves et y célébrer décemment les divins offices ; elle n'avait pas même de sacristie. D'un autre côté, le peuple déjà épuisé par les frais considérables que lui avait causés assez récemment la reconstruction totale de la charpente de cette chapelle, incendiée pendant la Révolution, ne paraissait guère dans le cas de faire de nouvelles dépenses[1].

« Enfin, et ce point m'occupait encore plus que les deux précédents, je n'avais pas un élève d'assuré, et j'ignorais absolument d'où et comment j'aurais pu m'en procurer.

« Telle fut ma position, Monseigneur, en entrant, il y aura bientôt trois ans, dans ce petit désert que je voulais peupler d'élèves ecclésiastiques, et qui, au premier coup d'œil, semblait plutôt me promettre de l'ennui et du chagrin à dévorer par la suite, que des travaux utiles à entreprendre et des fruits consolants à cueillir.

[1] *Les patriotes* de Blain, irrités contre les habitants de la Chevallerais, qui étaient peu sympathiques aux idées nouvelles, brûlèrent leur chapelle, mais elle fut rétablie dès 1795. En 1804, on fut obligé d'en restaurer la toiture, ainsi que celle de l'église de Puceul. Comme paiement de son travail, le couvreur fut autorisé à faire la quête une fois par an, pendant sept ans — *Registres paroissiaux de Puceul*.

« Persuadé cependant, Monseigneur, que mes vues étaient conformes à la volonté de Dieu, dès là qu'elles étaient agréées de Votre Grandeur, je me disais à moi-même : si cette œuvre vient de Dieu, j'espère qu'il daignera la bénir. Plein de confiance dans le secours d'En Haut et dans l'appui de votre protection paternelle, je ne vis les obstacles et les difficultés que pour travailler courageusement à les vaincre.

« Comme je ne pouvais faire tout à la fois, je crus devoir m'attacher d'abord à me procurer des sujets pour en faire des élèves, persuadé que ce point étant rempli, tous les autres éprouveraient bien moins de difficultés. Pour y réussir, je commençai, dès mon entrée ici, par déclarer publiquement mon intention, à la chapelle, en présence d'un peuple nombreux qui venait de différentes paroisses y entendre la sainte messe. Je ne tardai pas à faire visite à Messieurs les curés de mon circonvoisinage et les engageai tous à me procurer des élèves. Je fus entendu, et votre Grandeur voudra bien me permettre de consigner ici le juste tribut de ma gratitude envers tous ces Messieurs, qui se sont empressés de seconder mes intentions en m'adressant de bons sujets à élever pour l'état ecclésiastique. Il y avait à peine deux mois que je résidais à la Chevallerais, lorsque je me vis en état d'ouvrir une classe de commençans, composée de neuf étudians. Vous savez, Monseigneur, que ce nombre s'est accru successivement et qu'il s'élève aujourd'hui à quarante[1], qui tous se prononcent pour l'état ecclésiastique.

« Votre Grandeur, en me procurant, cette année, pour aide, deux professeurs dont j'ai tout lieu d'être content, m'a donné une marque signalée de protection et de bienveillance que je la prie d'avance de me continuer pour les années suivantes.

[1] « J'ai actuellement... quarante étudians distribués en cinq classes, savoir : seconde, quatrième, cinquième, sixième et septième. » — *Circulaire jointe au compte rendu.*

« Parmi les étudians de votre séminaire de la Chevallerais, il s'en trouve un certain nombre qui n'étant pas nés de parents fortunés, sont hors d'état, ainsi que leurs familles, de faire face aux frais de leur éducation quelque modiques qu'ils soient ici. Votre Grandeur les connaît. et cette connaissance est un sûr garant de votre bienveillance à leur égard.

« Assuré d'un nombre d'élèves suffisant pour m'occuper avec utilité, je tournai mes regards vers le sanctuaire, et m'occupai à me procurer ce qui était nécessaire pour faire l'office divin avec la bienséance convenable. Le détail des moyens que j'employai pour y parvenir serait sans doute ici superflu et déplacé. Il me suffira donc de vous dire, Monseigneur, que là où existait un simple autel sans décoration ni rétable; là où était un sanctuaire si étroit, que le prêtre, en commençant la sainte messe, touchait la balustrade avec sa chasuble, le tout sans lambris, se voit aujourd'hui un chœur assez spacieux pour placer cinquante élèves, nouvellement carrelé et lambrissé, avec des sièges et des tabourets tout neufs, un Graduel et un Vespéral in-folio. Le fond de l'autel est garni par un tableau avec son rétable ; quatre rideaux sont placés aux quatre fenêtres du chœur. Nous avons un encensoir et un ostensoir; ce dernier article est le fruit de la libéralité de la fabrique et paroisse de Héric, dont je leur sais, en mon particulier, tout le gré possible. Une sacristie fut construite et achevée l'an passé. J'ai traité dernièrement à Nantes, pour trois chapes et deux dalmatiques ; on nous garantit ces objets pour Pâques prochain. A cette époque, Monseigneur, nous pourrons célébrer ici l'office divin avec la dignité, la décence et la régularité convenables à un séminaire.

« Nous venons de faire l'acquisition d'une horloge qui est en activité depuis quelques jours. Je l'ai fait placer à la chapelle, dont la cloche lui sert de timbre. Ce régulateur contribuera beaucoup à l'exactitude de nos exercices. J'ai commencé l'établissement d'une bibliothèque de lecture pour nos

étudiants. Elle est composée en grande partie de livres d'histoire et de littérature. Chaque étudiant, qui veut s'y agréger, paye chaque année trois francs en entrant. Je crois cette ressource d'autant plus utile, qu'il n'est pas rare de trouver des étudiants qui, faute de lecture, sont aussi embarrassés sur leur langue maternelle que sur le latin même.

« Tous ces détails, Monseigneur, pourront paraître longs et minutieux; je me les suis cependant permis, convaincu que je suis que les moindres choses, dès là qu'elles tendent au bien de la religion et du diocèse, ainsi qu'aux progrès des études, sont loin de vous être indifférentes.

« Reste l'article du logemeut, Monseigneur, qui a toujours été et qui est encore en souffrance. Votre Grandeur m'accorda il y a deux ans, une autorisation pour faire des quêtes dans les églises des paroisses circonvoisines, j'ai employé le modique produit de ces pieuses libéralités à acheter des matériaux, et principalement du bois de charpente que j'ai fait travailler. J'ai construit autour de ma petite maison quelques appartements provisoires, qui m'ont fourni deux classes et un dortoir; mais ces sortes d'appartements, dont les murs ne sont que de terre mêlée avec de la paille, n'ont ni solidité, ni commodité réelles. D'ailleurs la maison est trop éloignée de la chapelle, ce qui nuit véritablement aux exercices spirituels. Toutes ces considérations, Monseigneur, m'ont toujours fait sentir la nécessité de construire près de la chapelle un bâtiment convenable à une maison d'éducation ecclésiastique et à la tenue d'un pensionnat. Depuis longtemps les propriétaires du terrain qui doit servir d'emplacement à cet édifice en ont fait l'abandon à Votre Grandeur, il est vacant, et je pourrai bâtir sans difficulté, quand il vous plaira, Monseigneur, m'y autoriser et m'en procurer les moyens. »

Signé : Le Bastard, prêtre, 18 février 1809[1].

[1] *Compte rendu à Monseigneur l'Evêque de Nantes, du commencement, de l'état actuel et des besoins de son petit séminaire de la Chevallerais, en Puceul, par M. Le Bastard, prêtre, supérieur dudit séminaire.*

A ce *Compte rendu*, qui fut adressé à tous les curés de l'arrondissement de Châteaubriant, M. le Bastard joignit une circulaire également instructive sur plus d'un point. Elle nous fait connaître le prix de la pension, qui était de *trois cents* francs, sans aucun faux frais, si l'on en excepte l'abonnement, libre d'ailleurs, à la bibliothèque, et une somme égale, destinée à l'entretien et à l'ornementatian de la chapelle. Les parents à qui la modicité de leur fortune ne permettait pas une pareille dépense, avaient une autre ressource. Comme dans les écoles presbytérales, on recevait des externes prenant leur pension dans le village de la Chevallerais ou dans la campagne environnante, et, remarque le bon supérieur, « leur pension ne coûte pas, à chacun, plus de cinquante écus par an. »

Il va de soi que, parmi les élèves de la Chevallerais, tous ne fournissaient pas la somme que nous avons indiquée, et Mgr Duvoisin pouvait écrire[1] au Grand Maître de l'Université, en sollicitant l'exemption du vingtième pour ses séminaristes : « Il existe dans le village de la Chevalleraye, arrondissement de Châteaubriant, un second petit séminaire, dirigé par un prêtre nommé M. Le Bastard. On n'y enseigne que lesg rammaires française et latine. Il est composé de trente à quarante enfants, presque tous fils de paysans des environs. L'enseignement est gratuit. Plusieurs des élèves sont logés et nourris chez les paysans de la Chevallerais, les autres payent à M. Le Bastard une pension extrêmement modique, et la plupart ne la paient que des fonds de la charité publique dont je suis le distributeur. ».

Dans sa circulaire, M. Le Bastard rappelait que l'unique but de ses efforts était le bien de l'Eglise et la formation des clers. « Je vous préviens, disait-il, que, comme ce n'est ni le besoin pour vivre, ni moins encore le désir de m'enrichir, mais le seul motif du besoin de la religion et le désir d'aider à perpétuer le sacerdoce, qui m'ont déterminé à échanger les

[1] Arch. de l'év. — Lettre du 4 mars 1809.

fonctions pastorales contre les occupations que demande l'éducation, je ne puis accepter de sujets que pour l'état ecclésiastique. »

En présence du monopole tyrannique exercé par l'Université impériale, beaucoup de parents, qui ne voulaient, à aucun prix, d'une éducation opposée à tous leurs principes, profitaient du peu de liberté qui était encore laissé à l'Eglise, et confiaient leurs enfants aux professeurs ecclésiastiques du petit séminaire de Nantes. Ce fait, qui avait certainement de très grands avantages, pouvait présenter quelques inconvénients. Aussi, à côté de cette école que l'on peut appeler *mixte* et de plusieurs autres, comme le collège d'Ancenis, qui s'organisait alors, Mgr Duvoisin tenait-il à ouvrir quelques établissements exclusivement destinés aux étudiants ecclésiastiques. C'était le cas des écoles presbytérales, spécialement de Maisdon, qu'on pouvait dès lors regarder comme un petit séminaire. Ce fut aussi la raison d'être de la Chevallerais. Aussi le prélat pouvait-il encore écrire au Grand Maître[1] : « Cette école n'est ouverte qu'aux jeunes gens qui se croyent et qu'on juge appelés à l'état ecclésiastique. D'après mes ordres, le directeur n'en reçoit aucun autre, même avec offre de payer une pension entière : et il renverrait sur-le-champ celui en qui il ne reconnaîtrait pas les talents et les vertus qui promettent un bon prêtre. »

Enfin, dans cette même circulaire, M. Le Bastard faisait connaître quelques-uns de ses principes sur l'étude du latin :

« Quoique ce soient des commerçants que je désire le plus pour l'année prochaine ; cependant, comme nous avons plusieurs classes, je ne refuserais pas d'admettre des sujets qui auraient quelque commencement de latinité ; mais je vous préviens, Monsieur, qu'il serait bien à propos qu'on ne négligeât pas à leur égard, la partie des thèmes, qui marchent ici de pair avec les deux autres facultés : je veux dire les

[1] *Arch. de l'év.* — Lettre du 4 mars 1809, déjà citée.

versions et les explications. A peu près tous ceux qui viennent d'ailleurs, après quelque temps d'étude, se trouvent toujours plus faib'es en thème que la classe pour laquelle ils demandent un *audiat*. »

« Je vois clairement que les méthodes modernes d'enseignement ont gagné les esprits; mais je ne sais si on gagnera beaucoup pour la science, en s'écartant d'une méthode qui vous a rendu vous-même, ainsi que vos contemporains, capable d'entendre parfaitement le latin, de le parler avec aisance et exactitude, et même de l'enseigner par principes. N'est-il pas entièrement à désirer que les sujets que l'on forme aujourd'hui, soient dans le cas de rendre par la suite à d'autres le même service que nous leur rendons? »

Nous avons vu, par ce qui précède, les espérances que Mgr Duvoisin fondait sur l'école de la Chevallerais, et la sollicitude qu'il mettait à la favoriser. Il en donna bientôt une preuve plus manifeste, en adressant la lettre suivante[1] à *Messieurs les curés et desservans de l'arrondissement de Châteaubriant* : « Vous recevrez, Monsieur et digne pasteur, de M. Le Bastard, supérieur de mon petit séminaire de la Chevallerais, en Puceul, un exemplaire du compte qu'il m'a rendu des travaux qu'il a entrepris, par mon ordre, pour préparer aux classes supérieures, et à moins de frais, un grand nombre d'élèves qu'il n'était pas possible de placer dans mon séminaire diocésain à Nantes.

M. Le Bastard parle modestement de ses succès ; mais je dois lui rendre la justice qu'il a parfaitement rempli mon attente ; le diocèse lui est déjà redevable de plusieurs sujets qui promettent d'excellents prêtres, et que l'infortune et le défaut d'une première éducation aurait écartés du sanctuaire.

« Pour soutenir et encourager cet établissement auquel j'attache un grand intérêt, j'ai autorisé, provisoirement et en attendant de plus grands secours, M. le Bastard à recueillir le produit

[1] Nantes, le 8 mars 1809.

des quêtes qui devront se faire pour le Séminaire, conformément à mon ordonnance, aux quatre fêtes annuelles, dans toutes les églises de l'arrondissement de Châteaubriant. »

« Je l'autorise aussi à recevoir les dons et les aumônes que les personnes ecclésiastiques ou laïques seraient dans l'intention de faire à ce petit séminaire, même l'honoraire des messes que les prêtres dudit arrondissement auraient acquittées ou acquitteront pour le Séminaire[1]. Je regarderai comme fait en faveur de mon Séminaire diocésain, tout le bien qui se fera à celui de la Chevallerais, qui en est une annexe et une dépendance, et lorsque le temps sera arrivé de transférer à Nantes les élèves préparés à la Chevallerais, dans la distribution des secours à donner aux étudians peu fortunés, j'aurai une attention particulière pour ceux des paroisses qui se seront portées à favoriser cet établissement avec plus de zèle et de libéralité.

« J'ai enjoint expressément à M. le Bastard de tenir un régistre exact, date par date, de toutes les sommes qui lui seront versées, ainsi que des lieux et des personnes d'où elles proviendront ; de n'accorder de secours à aucun de ses étudians, sans avoir préalablement obtenu mon consentement, et de ne faire aucun emploi des fonds qui n'ait été approuvé par moi.

« Après avoir pourvu de cette manière aux besoins les plus urgents de cette section de mon Séminaire, j'ai permis à M. Le Bastard de vous adresser une lettre par laquelle il vous priera de verser, entre ses mains, le produit des quêtes et des offrandes qu'il doit percevoir. Je vous invite, Monsieur, à faire entrer vos paroissiens dans la connaissance la plus intime des motifs qui m'ont déterminé à cette mesure, et, au prône des dimanches qui précèderont les quatre fêtes annuelles, à leur faire sentir l'importance et la nécessité de l'œuvre à laquelle elles sont destinées, et même l'utilité par-

[1] Voir la lettre pastorale pour l'établissement d'un Séminaire diocésain, du 18 mars 1806.

ticulière à l'arrondissement de Châteaubriant, d'une maison d'éducation ecclésiastique établie dans son enclave et dirigée avec tant de zèle et de désintéressement. »

« Recevez, Monsieur et digne pasteur, l'assurance de toute mon estime et de toute mon affection.

Signé : † J.-B., évêque de Nantes.

Il semble, après tout ce qui précède, que le petit séminaire de la Chevallerais dut prospérer et fournir, pendant de longues années, des prêtres au diocèse. Cependant cette œuvre ne devait compter que cinq années d'existence et disparaître dès 1811.

Une lettre du Grand Maître déclare formellement, le 13 juin 1810, « qu'il ne peut y avoir dans chaque diocèse qu'un seul séminaire et que tous les autres établissements, même les petits séminaires, doivent être soumis à l'Université et régis par un de ses membres[1]. »

C'est à cette même lettre que Mgr Duvoisin répondait lorsqu'il arracha, pour un temps, les écoles presbytérales aux *serres* de l'Université[2] : fut-il moins heureux pour la Chevallerais et obligé d'en fermer à jamais les portes ? Jugea-t-il que M. Le Bastard ferait plus de bien dans une autre maison ? qu'un établissement d'éducation serait mieux placé dans une localité importante et d'un accès plus facile ? nous l'ignorons absolument. Ce qui est certain, c'est que deux ans après la rédaction du *compte rendu* que nous avons cité et qui laissait entrevoir de si belles espérances, la Chevallerais perdait à la fois séminaire et chapelain et rentrait pour longtemps dans son obscurité.

Le collège communal de Guérande venait d'être fondé ; le 4 novembre 1811, le sous-préfet de Savenay, au nom du Con-

[1] *Correspondance de l'Université*, résumée par M. Angebault. *Archives de l'évêché.*

[2] Voir plus haut : coup d'œil général sur les écoles presbytérales.

seil municipal de Guérande, proposa pour directeur M. l'abbé Le Bastard, qui fut agréé par l'Université.

Nous l'avons dit ailleurs, M. Le Bastard n'occupa qu'un an cette charge où il fut remplacé par M. l'abbé Macé. L'administration diocésaine le nomma à la cure de Sainte-Luce (1er juillet 1813). Ce vénérable prêtre, toujours ami de la jeunesse et plein de zèle pour les vocations sacerdotales, réunit encore autour de lui quelques élèves ecclésiastiques ; mais en trop petit nombre pour former un collège. Il mourut, plein de jours et de mérites, le 17 décembre 1827.

M. Le Bastard n'a pas travaillé longtemps à l'œuvre des séminaires ; mais il y a mis toute son âme, et il a mérité par là que nous lui payions le tribut du respect et de la reconnaissance. Il a d'ailleurs contribué à la formation de plusieurs prêtres, puisque pendant quatre ou cinq ans, il compta jusqu'à quarante élèves.

Parmi eux, nous pouvons citer :

MM. Brodu, mort chanoine titulaire de la cathédrale de Nantes ; Sotin, curé de Teillé ; Surget, curé de Bouvron ; David, curé de Saint-Nazaire ; Moisan, curé de Sion ; Cornu, curé de Treffleuc ; Rouzioux, ancien curé de Saint-Herblain, chanoine honoraire ; Leroux, curé-prieur de Bonnœuvre ; Rialland, curé de Vue ; Davy, curé de la Chapelle-Launay ; Brosseau, curé de Montrelais ; Rousseau, ancien curé de Lavau ; Lefort, ancien curé de Bouguenais ; Guillard, du Bignon ; Leroux, d'Oudon[1].

(A suivre.)

ABBÉ RICORDEL.

[1] Nous avons tiré cette liste de notes consignées par M. l'abbé Foulon dans les registres de la Chevallerais.

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(*Suite*[1]).

69. — BARNABÉ DE ROCHEFORT

(1338).

Barnabé de Rochefort, *Barnabé* ou *Bonabes (Bonus abbas) de Rochefort*, de la maison de ce nom, des vicomtes de Donges, sr dudit lieu, de Bodelio, de Quéhillac, etc., cousin de Thibaut, l'un des héros du combat des Trente, était, croit-on, fils puîné d'autre Thibaut et d'Anne de la Rochediré, et grand-oncle de Bonabes II, du nom, évêque de Nantes en

[1] Voir la 6e année, 2e livraison.

1392, dont le père était Bonabes de Rochefort, chevalier, fils lui-même de Guillaume, frère aîné de l'évêque Bonabes I[er] de Rochefort[1].

Barnabé ou Bonabes I[er] fit sa soumission à la chambre apostolique le vendredi 17 juillet 1338, sous le pontificat de Benoît XII et le règne en Bretagne du duc Jean III. Il portait, comme sa maison : *Vairé d'or et d'azur.*

A son avénement, il donna mainlevée aux héritiers des évêques Daniel, dont les biens patrimoniaux étaient en saisie pour l'exécution de son testament[2]. Barnabé de Rochefort mourut ou résigna son siège quelques mois après son élection.

70. — OLIVIER SALAHADIN

(1339-1354.)

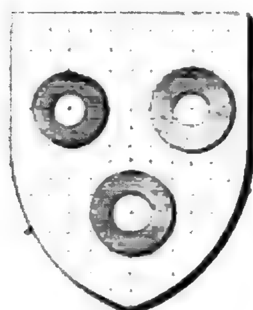

Olivier Salahadin, Saladin, Salhasin, Saltchasin, d'une noble maison du pays de Léon, des seigneurs de Kermadec en Ploudiry, fut, nous dit dom Morice, d'après le *Chronicon Briocensæ*, la fleur des prélats de son temps: *Oliverius Salaha-*

[1] Voir M. de la Nicollière, Arm. p. 53 et Du Paz, *Généalogie de Bretagne*, p. 1165. 635, 637, etc.

[2] Titres du chapitre.

dini episcopus, præsulumque totius orbis tempore quo vivebat, flos[1]. La branche aînée de cette famille s'est fondue en 1307 dans Huon, qui, de cette alliance, a retenu le nom de Kermadec. Saladin portait : *d'or, à trois annelets d'azur*[2].

Olivier fut recteur de l'Université de Paris en 1318 et y reçut dans la suite le bonnet de docteur en théologie. Il était doyen de Paris depuis 1336, lorsqu'en 1339, il fut appelé au siège de Nantes : c'était sous le pontificat du Pape Benoît XII et le règne du duc Jean III. Son sceau se trouvait au bas d'un acte de 1341, déposé à la Chambre des Comptes, de Paris; en tête de cet acte il s'intitule : Olivier, par la grâce de Dieu et du *Saint-Siège de Rome*, évêque de Nantes[3]. Il est le premier de nos prélats qui ait usé de cette formule, comme aussi le premier que l'on trouve avoir été porté à son entrée dans sa ville épiscopale par les barons d'Ancenis, de Châteaubriant, de Rays et de Pontchâteau. On ignore quand ce cérémonial pompeux a commencé à Nantes. Philippe du Bec (1566), ayant fait son entrée à pied le fit cesser.

Geffroy, baron d'Ancenis, qui avec les 3 autres déjà nommés, avait porté l'évêque depuis l'amônerie de Saint-Clément, ou hôpital de Notre-Dame, hors les murs, jusqu'à sa cathédrale, voulut pour ce service avoir quelques écuelles d'étain, un mortier et d'autres vils ustensiles de cuisine[4]. Olivier s'opposa à cet enlief, et par jugement rendu en 1340, le baron d'Ancenis dut restituer le tout à Rémond Saladin, frère de l'évêque.

Pendant les troubles causés par la succession du duc Jean III, Olivier, en bon pasteur, ne quitta point son diocèse et ne parut point incliner pour l'un plus que pour l'autre des prétendants. Il se trouva à la canonisation de saint Yves à Avi-

[1] D. Morice, *Preuves* I, col. 46.

[2] Les Huon, ont conservé le blason de Salahadin, auquel ils ont ajouté seulement trois croisettes, recroisettées aussi d'azur.

[3] D. Morice, *Preuves* I, col, 1429.

[4] Titres du chapitre.

gnon, le 19 mai 1347 et y fit, en troisième lieu, le panégyrique du saint. Il prit pour texte ces paroles du psaume XVII : « je louerai le Seigneur et je l'invoquerai ; et pour division : « celui qui prie doit éviter de demander ce qu'il ne doit pas « demander et de s'adresser à qui il ne doit pas s'adresser[1]. » Depuis ce temps, le diocèse de Nantes fait l'office de saint Yves avec les leçons extraites du sermon d'Olivier Salahadin à Avignon.

Le prélat n'était pas de retour d'Avignon en mai 1348, puisque le 11 de ce mois, Philippe du Château, doyen de Nantes et vicaire général, expédiait les affaires en son absence[2].

Olivier mourut, d'après les Frères sainte Marthe et D. Morice le 17 août 1354. Il reçut la sépulture dans la chapelle de la Madeleine, à la cathédrale, sans qu'aucune épitaphe vint désigner son tombeau.

A sa mort, Hugues de Montrelais, successivement doyen de Nantes, archidiacre de la Mée et enfin chantre, fut élu pour le remplacer. *Hugues*, appelé *Huc* dans le traité de Guérande en 1365 appartenait à la noble et ancienne maison de Montrelais, et était fils de Chenauld, du nom, et de Marie, fille de Geffroi, baron d'Ancenis. Mais, à la prière de Charles de Blois, le pape Innocent VI le transféra le 19 septembre 1755, avant qu'il eut été sacré, à Tréguier, dont le titulaire vint le remplacer à Nantes. Hugues de Montrelais passa à Saint-Brieuc en 1358. En 1371, il se retira à Avignon. Le pape Grégoire XI le nomma en 1375 cardinal et évêque de Sabine. Il prit alors le titre de cardinal de Bretagne et mourut le 16 février 1390.

[1] D. Lobineau. Vie de saint Yves.
[2] Titres de la Trinité de Rieux.

71. — ROBERT IV. PAYNEL

(1355-1366.)

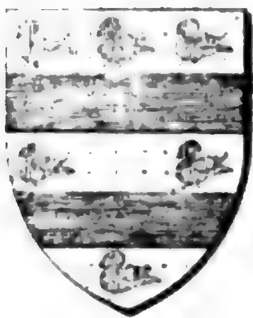

Robert Paynel, Pacinel, Peyennel, Pacinellus, issu d'une famille d'ancienne chevalerie, des barons d'Hambie et de Briquebec, s[rs] de Briqueville, en Normandie, et qui portait : ***d'or à deux fasces d'azur, à l'orle de neuf merlettes de gueules***, eut un de ses ancêtres, Guillaume, qui accompagna le duc de Normandie à la conquête de l'Angleterre en 1066, où il donna naissance aux comtes de Huntley. Guillaume Paynel, sire de Hambie, avait épousé en 1296 Marguerite d'Avaugour, et ce nom se trouve souvent dans l'histoire de Bretagne. Les sires d'Hambie et de Briqueville se sont éteints au quinzième et au seizième siècle, dans Estouville, Vieux-Pont, Le Voyer de Trégomeurt et de Guer-Pontcallec[1]. Robert, fils de Foulques, Paynel et d'Agnès de Chantelou, et religieux de l'ordre de Saint-Dominique, était l'ami intime et le confesseur de Charles de Blois. D'abord évêque de Tréguier, de 1351 à 1354, il fut transféré sur le siège de Nantes par le pape Innocent VI, tandis que Hugues de Mon-

[1] Voir M. de la Nicollière, pp. 54-55, et *Armorial Courcy*, t. II, p. 238.

trelais, nommé par le chapitre de Nantes, venait le remplacer à Tréguier.

Le 12 mars 1357, Robert convint avec Gérard Chaboz, s^r de Rays, de douze cents florins d'or en rachat de soixante livres de rente annuelle, que son père Gérard Chaboz avait vendues sur son domaine, à l'évêque Durand, en 1289. En la même année, le roi Jean prit en sa protection et sauvegarde l'évêque Robert, ses domestiques et ses biens, et le fit notifier, le 27 juillet, aux deux prétendants de Bretagne par son lieutenant d'Anjou, Guillaume des Bans[1]. L'union de la cure de Notre-Dame de Nantes au chapitre fut arrêtée par Robert le 17 mai 1359[2]; le motif de cet acte fut de grossir les distributions aux chanoines, qui ne recevaient auparavant par jour, que huit deniers d'assistance.

Le droit d'*estance*, que l'évêque Maurice de Blason avait, vers 1190, défendu contre la duchesse Constance, et dans la perception duquel l'évêque Robert avait été maintenu, lui fut contesté par Charles de Blois en 1763[3], mais il se l'assura par une enquête qu'il fit de sa possession plus que centenaire. Robert Paynel était en juillet 1364, à Paris, où il fut témoin de la concession de plusieurs privilèges que le roi Charles V accorda à l'Université d'Angers. Il éprouva une si grande douleur de la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray, le 29 novembre suivant, qu'il en mourut de chagrin le lundi de la Quadragésime, 23 février 1366, suivant les obituaires de Nantes et du Ronceraі ; il fut inhumé dans la cathédrale devant l'autel de saint Eutrope.

Le blason de Robert Pagnel diffère de celui de sa maison, donné par Courcy, en ce qu'il ne porte que *six merlettes 3, 2, 1, au lieu de neuf, avec une crosse tournée à gauche et placée sur l'écu.* Telles sont les armes gravées sur le contre-sceau

[1] Titres de l'Eglise de Nantes.
[2] Titres de la Collégiale.
[3] Titres de l'Evêché.

de la juridiction des régaires, avec la légende circulaire : *S. P. (ar) vum cur (ie) Regaliu (m)*. Le sceau représente la tête du prélat vue de profil et coiffée de la mitre ; il ne reste que quelques lettres de la légende[1]. C'est le premier prélat qui ait timbré son sceau de ses armes en 1357.

72. — SIMON DE LANGRES

(1366–1382)

Simon de Langres, ainsi désigné du nom de sa ville natale, était de l'ordre des Frères prêcheurs et fut un des hommes les plus éminents du quatorzième siècle. Docteur en théologie, provincial de France, puis général de son ordre en 1352, recteur de l'Université de Paris, il eut une grande part, comme légat du pape Innocent IV, à la paix de Bretigny conclue le 24 octobre 1360 entre la France et l'Angleterre[2].

Il joua aussi un très grand rôle sous les rois Charles V et

[1] Vente de l'hébergement du Plessis-Tison, par Guyon de Ploërmel à Guillaume Jandome, 1357. Arch. du Plessis-Tison, communiquées par M. Alfred de la Tullaye. (Note de M. de la Nicollière. Arm. des Ev. de Nantes, p. 54).

[2] Inter has calamitates, Carolus (Johannis regis filius) multo prospiciens, cancellarium Guillermum de Monto Acuto, abbatem præterea Cluniacensem et Simonem Lingonenssem, ordinis prædicatorum primarium rectorem ex Aulicorum concilio ad Ederardum legat, sed nec sic pacis conditio processit. (Robert Gaguinus, liv. IX, fol. 57, édit. 1497).

Charles VI. Prédicateur remarquable et éminent théologien, il mérita de ses contemporains le surnom de *pêcheur d'hommes*[1]. Le pape Innocent VI voulut le faire évêque de Nevers, mais son humilité refusa cet honneur. Urbain V le nomma en 1366 à l'évêché de Nantes, avec commandement d'accepter. Simon se soumit et fut sacré à Tours, le 5 juillet 1366, dimanche dans l'octave des saints Apôtres.

Dans une lettre écrite au duc de Bretagne, Jean V, le Souverain-Pontife le traite d'*homme savant et d'ami*[2].

Simon de Langres qui, dès 1367, s'était démis du généralat de son ordre, et s'intitulait : « *Frère Simon par la permission divine évesque de Nantes* », prêta serment le vendredi 30 novembre 1369 au duc Jean IV. Celui-ci gratifia l'évêque de Nantes de cent marcs d'argent sur les fruits échus depuis le 25 février 1364 jusqu'à ce jour, et retint le surplus, pouvant monter à cinq ou six cents marcs d'argent[3].

L'écusson de Simon de Langres est sculpté sur le côté sud de la tour absidale de la cathédrale de Nantes ; il porte : de... à la fasce de... chargé de trois roses de...[4].

Le sceau de ce prélat, apposé à l'acte de serment dont nous venons de parler, est ogival et mesure $0,055^m$ sur $0,035^m$ Dans le champ est représenté l'évêque en habits pontificaux, bénissant ; la légende, presque illisible, ne laisse paraître que quelques lettres[5].

Le sceau employé pendant son épiscopat, pour la juridiction des régaires, est orbiculaire et mesure $0,035^m$ de diamètre. Dans le champ, une tête d'évêque, coiffé d'une mitre basse, tournée à gauche : au-dessus de la mitre, est une

[1] Le P. Echard : *Scriptores ordinis prædicatorum*. T. I, pp. 336-337.

[2] Baluze : *Vitæ paparum Avenion*. t. I, p. 943.

[3] Froissart. liv. I, chap. 211. Bernard *Guido*. *Titre de magist. ord. prædicat* ; — Martène : Coll. nov. t. VI. *Hist. brev. ord prædicat.* — Titres de Toussaints de Nantes. — *Arch. du chapitre de Nantes*, arm. K. cass 4 G. Arm. F. c. B n° 18. Arm. E. c. G. Arm. S. c. S.

[4] Les émaux sont trop frustres pour être vérifiés.

[5] *Archives départementales*. Trésor des chartes. Arm. E. C. n° 12.

étoile et de chaque côté de la tête des roses. Le contre-sceau orbiculaire, mesurant environ 0,019^{m}, offre dans le champ l'écusson de Simon avec une crosse tournée à droite, placée dans l'écu, derrière la fasce : ✝ *S(igillum) F(ratris) Sy(monis) Epi Nannetensis*[1]. La matrice de ce monument sigillographique a dû servir à plusieurs évêques. En effet, elle ne porte pas de prénom particulier, et M. de la Nicollière la croit identique à celle du sceau de la juridiction des régaires de Robert Paynet. Le même évêque a encore fait usage d'un troisième sceau, de forme ogivale, mesurant 0,069^{m} sur 0,044^{m}. Le champ est occupé par un édicule composé de deux arcatures ogivales formant niches dans lesquelles se trouvent les statues de saint Pierre et saint Paul. Au-dessus, une arcature contient la Vierge assise, portant l'Enfant Jésus sur ses genoux, et, de chaque côté, une petite niche renferme un angelot, à genoux. Sous les deux grandes arcatures est un autre compartiment, où, entre deux écussons à ses armes, est placé l'évêque à genoux, mitré et crossé. Légende : *S. Fris Symonis Dei gratia Epi Nannecten*[2].

D'après l'abbé Travers, Simon de Langres, que ses liaisons avec la cour de France dont il était né sujet, rendaient suspect aux Anglais et aux Bretons, n'aurait pas fait un long séjour à Nantes après le serment prêté au duc. Selon le même auteur, il ressort de titres du chapitre de la cathédrale, de la collégiale et de l'archidiaconé de Nantes, qu'en l'an 1372, il était absent ; que Jean, frère prêcheur et archevêque de Nazareth, gouvernait le diocèse en qualité de vicaire général, et qu'en octobre 1373, Simon n'était plus évêque de Nantes.

Nous sommes peu disposés à admettre cet évêque Jean dont Travers est le seul à avoir parlé, croyons-nous, sur

[1] Ce sceau est appendu à un acte de vente consenti par l'évêque de Nantes, à Olivier de Clisson, en 1380, d'une maison située rue de l'Huis de Fer, paroisse Saint-Denis. Fonds Bizeul. *Bibliothèque publique de Nantes.*

[2] *Archives départementales*. Trésor des Chartes. Arm. M. c. C. n°^{s} 7 et 8.

la foi du docteur de Launos dans son histoire du collège de Navarre. On ne le trouve du reste dans aucune fonction à Nantes, et nous sommes très porté à croire, qu'évêque lui-même, ce Jean exerça pendant une absence de Simon, les fonctions épiscopales à Nantes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1376 on retrouve ledit Simon, évêque de Nantes dans un monitoire, et dans un accord passé trois ans plus tard avec Jeanne de Rays ; enfin dans une fondation faite à Treillières en décembre 1381[1].

Simon permuta en 1382 avec Jean de Montrelais, évêque de Vannes. Thomas, archevêque de Naples, légat de Clément VII, dont on suivait l'obédience, à Nantes, en Bretagne, en France, etc., contre Urbain VI[2], résidant à Rome, reçut, étant à Nantes, la permutation des deux évêques. Il expédia leurs bulles à Laval, le 3 août 1382. Simon était alors dans une vieillesse avancée, accablé d'infirmités, ne sortant plus de sa chambre et demeurait au château de Sucé, une des maisons de plaisance des évêques de Nantes. Aussi, à peine eût-il reçu sa bulle pour Vannes, qu'il résigna ce siège à l'abbé de Prières, Henri le Barbu et revint mourir en 1384, à Nantes, parmi ses frères, les Jacobins. Dans le martyrologe de cet ordre, sa mort est marquée au 7 juin, sans désignation d'année.

« Simon fut inhumé dans l'église des Frères dominicains « de Nantes, sous la seconde marche de l'autel, du côté de « l'évangile. Son tombeau, nous dit Albert le Grand, était « couvert d'une lame de franc cuivre, burinée de son effigie

[1] Titres de l'Evêché.

[2] On suivit à Nantes et en Bretagne, du temps de l'évêque Simon et de ses successeurs, l'obédience de Clément VII, élu le 20 septembre 1378 (siégeant à Avignon) et ensuite de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, contre Urbain VI (siégeant à Rome), Boniface IX, Innocent VII, et Grégoire XII. On a aux archives du château de Nantes, plusieurs bulles des papes Clément VII et Benoit XIII, et aucune d'Urbain VI ; cela n'appuie pas le sentiment de Mainbourg (liv. I, du Schisme d'Occident), que la Bretagne avait suivi l'obédience de Urbain VI (Note de Travers, t. I, p. 444).

« et armes. » Cette lame fut fondue en 1410, lors de l'incendie de l'église.

Parmi les ouvrages de Simon de Langres, nous citerons : 1° *Acta legationum quas pro summis pontificibus et regibus Franciæ plures egit*, qui, suivant l'auteur des *Scrip. ord. præd.* doivent sans nul doute se trouver aux archives du Vatican et dans celles des rois de France et d'Angleterre ; 2° *Sermones et orationes publicæ plures*, etc., etc.

Simon recevait les permutations et les résignations *in favorem*, ou avec désignation que les évêques renvoyèrent plus tard à Rome et il observait, après avoir accordé ces sortes de provisions, d'en commettre l'exécution à l'archidiacre ou à l'official de cette dignité, dans le climat où le bénéfice était situé, et aussi au doyen rural ou à son official : ces derniers commettaient le premier prêtre ou notaire au choix du pourvu, pour le mettre en possession[1].

Nous avons de l'évêque Simon des statuts dont les copistes avaient omis la date. Ils défendent aux prêtres de confesser dans les paroisses, sous peine de suspense, lorsque le curé n'y réside pas, s'ils n'ont permission de l'évêque ; — aux laïques, sous peine d'excommunation, de se tenir dans le sanctuaire pendant la célébration de l'office divin ; — aux femmes nouvellement accouchées d'entrer (sous peine d'amende de 20 sals) dans l'église, avant les relevailles[2]. Ils ordonnent, sous peine d'excommunication et le paiement d'une demi-livre de cire, d'assister, une personne de chaque maison, dimanche et fêtes principales, à la messe de paroisse. Enfin ils excommunient tous ceux qui se marient clandestinement, leurs complices, et les prêtres qui bénissent de tels mariages, et de même tous ceux qui troublent la juridiction ecclésiastique de l'église dans la perception de ses droits.

[1] Titres de l'archidiaconé de Nantes.

[2] Martène, Th. anecd. t. IV.

73. — JEAN DE MONTRELAIS

(1382-1392).

Jean de Montrelais était fils de Renaud, sire de Montrelais, de Chateauthébaud, du Gué-au-Voyer et de la Sénéchaldière, en Saint-Julien de Concelles, et de Marie d'Ancenis, tous deux appartenant aux plus anciennes et aux plus nobles maisons du Comté nantais. De ce mariage issurent six enfants : 1° Jean ; 2° Philibert ; 3° Hugues doyen de Nantes, élu par le chapitre, évêque de cette ville à la mort d'Olivier Salahadin, en 1355, transféré à Tréguier, puis en 1358, à Saint-Brieuc, où il mourut cardinal en 1390 ; 4° Jean dont il s'agit ; 5° Maurice, archidiacre de Nantes ; 6° Marthe, épouse de Jean de Chateaubriant.

Jean de Montrelais portait : *d'or à cinq cotices d'azur.*

Bien que sa famille portât six cotices sur son écusson, les monuments sigillographiques qui nous restent de l'évêque de Nantes n'en portent que cinq[1]. Les sceaux de Jean, appendus à son serment de fidélité et au bas du testament de la

[1] Courcy donne à la maison de Montrelais : *d'or à trois jumelles d'azur en bande.*

duchesse Jeanne de Navarre[1] diffèrent seulement de dimension. Le premier, en cire rouge, mesure 0,035m de diamètre, le second, à peine 0,030m. Dans le champ, dessiné par un trilobe, un ange debout, posé de fasce, servant en quelque sorte de cimier, porte l'écu aux cinq cotices, sur lequel est placé le bâton d'une crosse tournée à gauche, deux anges agenouillés de profil, servant de tenants. Légende. *S. Johannis Epi Nannetensis*. Le sceau de son officialité porte l'écu aux cinq cotices avec la crosse tournée à gauche, passée dans la mitre entre les deux lettres I. O. *Johannis officialis*. Ce sceau, en ogive, très détérioré, ne porte plus que quelques lettres de la légende : *S (igillum officialatus (n) an (netensis)*[2].

Jean de Montrelais, doyen du chapitre de Tours, était évêque de Vannes depuis 1377. Le 4 avril 1381, il signa le traité de Guérande passé entre le roi de France et le duc de Bretagne et permuta l'année suivante avec Simon de Langres, le 3 août 1382. Dès le mois de janvier suivant, il établit un official et prit en mars, possession du temporel. Le 4 avril 1384, il fit son entrée solennelle en sa ville épiscopale, porté par les quatre barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriand. Dans son mandement du 29 mars précédent, adressé au duc Jean V, dit le *Conquérant et le Bon*, il lui enjoint de se trouver en qualité de baron de Retz, à Nantes, le lundi d'après le dimanche des Rameaux, pour assister à son entrée et aider à le porter, ainsi qu'il a été observé au temps passé. Jean de Montrelais se qualifie d'*évêque de Nantes par la grâce de Dieu et du Saint-Siège de Rome*. C'est le second de nos évêques qui ait usé de cette formule.

Le duc se trouva donc à Nantes le 4 avril, et comme baron de Retz, il aida à porter l'évêque depuis l'hôpital de Notre-Dame, hors les murs, dit dans la suite de Saint-Clément, à cause de sa situation dans cette paroisse, jusqu'à l'église cathédrale. Le duc dîna avec l'évêque, et enleva tout le linge de la

[1] *Archives départementales*. E. C. 18 et F. A. 13.
[2] *Archives départementales*. F. A. 13.

table : c'était le droit du baron de Retz. Il eut aussi le cheval de l'évêque, pour représentation du baron de Châteaubriant, dont la terre était cette année en rachat dans la main du duc et sans héritier capable de faire le service; il fut suppléé par un seigneur que le duc désigna. L'acte de cette entrée ne nous apprend point quels étaient les droits du premier baron (de Pontchâteau) et du troisième (d'Ancenis).

Jean de Montrelais prêta serment le 13 mai 1384, et rendit aveu de son temporel au duc[1]. Celui-ci nomma peu après l'évêque de Nantes l'un des arbitres du différent qu'il avait avec l'évêque, le chapitre et les habitants de Saint-Malo, pour les droits souverains de cette ville et ne lui donna pas tort d'en décider[2].

Le même prélat et six autres évêques de Bretagne furent présents, le mercredi 7 juin 1385, à la ratification que le duc fit cette année du don qu'il avait octroyé, en 1381, à Jean du Fou. Il assista à Rennes, le 4 mai 1386, au Parlement général de Bretagne, où il tint la troisième place à la droite du duc.

Jean de Montrelais n'avait pas moins de revenus que les évêques ses prédécesseurs, mais, regardant les biens de l'église comme les biens des pauvres, il en fut un économe fidèle. Il mourut le 12 septembre 1392, si pauvre, disent Albert de Morlaix et Augustin du Paz, que le chapitre dut payer les frais de ses funérailles. Il y avait pourvu par avance, en donnant de son vivant au chapitre, pour faire sa mémoire, six livres de rente[3]. Son corps fut inhumé dans la cathédrale, chapelle saint Guillaume, sans épitaphe, ni enfeu. Cet évêque fut actif, plein de zèle, et aima le bon ordre comme il le paraît par les statuts synodaux qui nous restent sous son nom et qui furent publiés dans les synodes de 1385, 1387 et 1388.

[1] Archives du château de Nantes, Arm. S. c. B. n°17. Lobineau, t. II, p. 1226.

[2] Titres de l'église de Saint-Malo. — Lobineau, t. II, p. 654.

[3] Livre des anniversaires.

Par ceux de 1385, il défend aux religieux, sous peine d'excommunication réservée au Pape, de solliciter les fidèles à se faire enterrer dans leur église ; il veut que les curés, sous peine de vingt sols ou un franc d'or, écrivent à la fin de leurs missels ses statuts et ceux de ses prédécesseurs[1]. Il défend de célébrer des mariages dans les chapelles, de dire, les dimanches et fêtes, aucune messe avant la grande, qui est fixée à neuf heures; de recevoir qui que ce soit, excepté les voyageurs, à entendre la messe dans d'autres églises que leur paroisse. Il ordonne d'assister à la grand'messe tous les dimanches, de chaque maison au moins une personne capable de faire attention aux annonces ; d'entendre une messe basse à la paroisse, si l'on n'a pas entendu la grande.

Les statuts de 1387 furent arrêtés en présence des abbés de Saint-Gildas-des-Bois et de Géneston, de Bonabes de Rochefort (futur évêque de Nantes), archidiacre de la Mée, du trésorier, de quatre chanoines et de beaucoup d'autres ecclésiastiques. Ces statuts ordonnent d'acquitter les fondations, selon les intentions des fondateurs ; aux curés, de desservir eux-mêmes leurs bénéfices ou de les faire desservir, s'ils ne résident pas, par des prêtres à ce approuvés. On y remarque aussi que la succession des ecclésiastiques, riches des seuls biens d'église, ne retombait point à leurs héritiers, mais que l'évêque marquait l'emploi qu'on en devait faire.

Le synode de 1389, après la Pentecôte, prescrit aux abbés d'assister aux assemblées en chape de soie et avec la crosse, et aux autres en surplis *l'hétole* (sic) pendante ; aux curés de renouveler tous les huit jours la sainte Eucharistie ; aux archidiacres et doyens ruraux, qui exercent leur juridiction en plusieurs lieux, d'assigner les parties au lieu le plus proche de leur domicile, sous peine de nullité. Ce synode défend aux curés, sous peine d'excommunication, et 40 sols d'amende, de s'absenter de leur paroisse plus d'un jour, de dire la messe

[1] Martène, Thes. anecd., t. IV.

avant de s'être confessés, de manger et de boire aussitôt la messe dite, d'être vicaires d'un autre curé, et, quand ils ne résident pas sur leurs cures, d'y tenir des vicaires non approuvés ; il défend aux prêtres d'être vicaires sur deux paroisses, de dire deux messes par jour, hors le cas de droit, de faire des mariages et d'admettre des femmes à la purification, ailleurs qu'à la paroisse, sans la permission de l'évêque.....

Tous ces statuts et quelques autres sur la conduite des clercs et des personnes mariées, ainsi que sur l'immunité et la juridiction ecclésiastique et la publication des excommuniés, furent arrêtés par le conseil, on ne dit pas par le chapitre, parce qu'il n'avait pas d'influence sur le résulat des synodes, mais de l'avis des gens sages et expérimentés, tels qu'on en trouve toujours et en grand nombre dans les assemblées synodales.

Jean d'André et Ange de Clavasio nous font connaître la différence qui existait entre les statuts synodaux et les ordonnances épiscopales. Les premiers obligeaient après la mort de l'évêque, tandis que les secondes n'obligeaient que durant la vie de l'évêque.

On observait du temps de Jean de Montrelais de jeûner la vigile de la Nativité de la Sainte Vierge, ce que l'on a continuéà faire dans tout le diocèse, jusqu'à l'épiscopat de M. du Bec (1566) ou de M. de Bourgneuf (1598[1].)

(La suite prochainement). J. DE KERSAUSON.

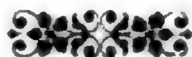

[1] Anciens breviaires ou imprimés.

CHARTES INÉDITES

TIRÉES DES ARCHIVES DE PAMPELUNE ET DE SORIA

Relatives à Du Guesclin et à ses compagnons d'armes

(TEXTE ET COMMENTAIRE)

(Suite[1].)

4e CHARTE

SOMMAIRE. — Charte du 4 février 1368, datée de Borja, par laquelle Olivier de Mauny se réfère à une convention passée entre le Roi de Navarre, Bertrand du Guesclin et lui même[2]. En vertu de cet accord, le roi lui donne un château et mille livres de terres à l'entour, à prendre dans ses domaines de France et de Normandie, conformément à la teneur de lettres plus explicites délivrées à ce sujet. En conséquence, il s'engage, lui et ses successeurs, à faire hommage-lige des dits fiefs au roi de Navarre et à ses héritiers, et à le servir envers et contre tous, excepté le roi de France, ses frères, le duc de Bretagne et le duc d'Orléans.

[1] Voir la livraison de mai 1890.

[2] Cette charte et la suivante étant rédigées en français, on ne sera pas surpris d'y rencontrer de nombreuses incorrections, dont la plupart doivent être imputées sans doute aux copistes espagnols.

Le roi de Navarre lui ayant fait précédemment diverses donations et promesses par lettres authentiques, il s'engage à rendre dans le plus bref délai les titres en question au Roi ou à ses gens ; il les tient dès à présent pour nuls et non avenus, et renonce également à toute action en justice, pour faire valoir les dites stipulations. Pour se lier d'une façon plus étroite, il a juré, la main sur la croix et les saints Evangiles, d'accomplir la présente convention. Il s'oblige en outre par devant notaire, sur tous ses biens, à tenir fidèlement son engagement. En foi de quoi, il appose son sceau sur ledit acte, et le fait signer par le notaire présent. Donné à Bourge (Borja) le 4 février 1368, en présence des nobles hommes, les seigneurs Boson de la Chèse, Jean de Yrel, Eustache de Mauny, convoqués d'une façon spéciale pour servir de témoins.

(La dernière phrase de la charte est en latin).

Olivier de Manuy chlr (chevalier). A touz ceulz qui ces letres verront salut. Comme mon tres redoubte Seigneur le Roy de Navarre par vertu de certain tractie fait entre lui Monsen Bertran de Guesclin et moy mon dit Seigneur mait donne un chastel et mil livres de terre les queles yl me dojt faire asseoir en et sur ses terres de France et de Normendie au plus prez du chastel que faire se pourra se lon ce que plus aplain est contenu es letres que jen ay de luy sur ce savoir vous foiz que du dit chastel et des dictes mil livres de terre moy et mes hoirs et successeurs devons faire foy et homage lige et estre homme lige du dit Roy de Navarre et de ses hoirs et successeurs et de le servir et obeir come Seigneur lige envirens et contre touz Rois princeps et autres de qualque estat que il soient inssy lavons promis et prometons excepte contre lo Roy de France et ses frères et le duc de Bretaigne et le duc dorliens. El come en temps passe entre mon dit Seigneur le Roy de Navarre et moi ait eus aucuns tractemens pour les quelx le dit Roy de Navarre me fit donation de certaines rentes et villes et autres promeses et obligationes daiger et d'autres choses. Et sur cé mait baille ou fait baillier aucuns letres scelles de son scell je promet et me oblige par ces pre-

sentes de rendre au dit Roy ou a ses genz les dictes letres et toutes autres letres de obligationes qui soient faites jusques au jour duy par luy de qualque manere et condition que il soient le plus tost que je pourre et veul que ycelles dotes en avant (dorénavant) soient nulles et de nulle válleur et que jamez par vertu des dictes letres moy ne autre par moy ne poussions faire accion ne demande aucune audit Roy de Navarre ne a ses hoirs et successeurs en moy à accomplissant les choses de sus dictes. Et des maitenant renonse expresement à toutes les dictes letres et obligatons et à toutes autres querelles acciones et demandes que jusques au jour de la date de ces presentes je puis avoir ou amoy present apertenir pour les causes de sus dictes et pour autres quelconques. Et pour ce que les choses de sus dictes et chascune dicelles soient plus fermes et estables j'ay jure sur la crux et saintes evvangiles tochez par moy manuelment de tenir garder et accomplir bien et loyalement sanz fraude ne engaing[1] toutes les choses de sus dictes et chascune dicelles. Et en oultre me oblige et promes sur firme stipulacion a vous notaire de ins script omsin (ainsi) come à publique et autentique perssone sur l'obligacion de tous mes bienes de tenir accomplir et exécuter toutes les choses de sus dictes et chascun dicelles en testimogn de ce jay mis mon seel à ces presentes et requis au notaire de ins script quil mist son sign à ces presentes agregneur (*sic*) confirmacion donne en Bourge le IIIj jour de feurier lan mil CCCLXVIII. Presentibus nobilibus viris dominis Bosono de la Chesa Johanne de Yrel Eustacio de manui testibus ad premisa vocatis specialiter et rogatis.

Nous croyons devoir rapprocher de cette charte la lettre royale relatant le don fait par Charles le Mauvais à Olivier de Mauny, et à laquelle celui-ci semble faire allusion, bien qu'elle ne soit en réalité guère plus « explicite ». Ce dernier document porte la date du 29 janvier 1368 ; il a été reproduit par dom Morice, dans ses « *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne.* » (T. I, col. 1623).

Charles, par la grâce de Dieu roy de Navarre, comte d'Evreux, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons

[1] Dérivation du mot espagnol « engaño » (ruse).

que pour certain traité qui a esté fait entre nous et nostre amé et féal Monsieur Bertrant du Guesclin, duc de Transtamare et comte de Longueville, nous avons donné et donnons par ces présentes à notre amé et féal Monsieur Olivier de Mauny, afin que mieux soit tenu de nous servir au temps advenir, un chastel et mille livres de rente par an ; lesquelles nous lui assignerons et ferons asseoir et assigner en et sur nos rentes et revenus de nos terres de France et de Normandie, atenant et au plus près dudit chastel, que nous lui baillerons et ferons bailler en nos dites terres ; et voulons que ledit Castel avec les mille livres de rente ledit messire Olivier et ses hoirs ayent et tiennent de nous héréditablement et perpétuellement ; pour lesquels il et ses hoirs et successeurs seront nos hommes liges et nous en feront foy et hommage, et les tiendront de nous ainsi et par la manière que tiennent les barons de Normandie les autres chasteaux et rentes qu'ils tiennent de nous et sous nous en nosdites terres ; et ledit messire Olivier et ses hoirs et successeurs seront tenus de faire hommage lige à nous et à nos hoirs et successeurs pour lesdits chatel et terres. Pour ce que à présent nous sommes en nostre royaume et absent de nos dites terres nous promettons audit Monsieur Olivier, comme roy et en bonne foy, bailler et faire bailler à lui ou à ses procureurs pour luy la possession audit chastel dedans quatre mois prochains venans et asseoir ou faire asseoir les mille livres de rente atenant et au plus près dudit chastel dedans six mois prochains venans après la date de ces présentes. En tesmoing de ce nous avons fait sceler ces lettres de nostre scel. Donné à Olu le vingt-neuvième jour de janvier l'an de grâce mil trois cent soixante-huit. — Sur une copie.

Commentaire. Ces deux chartes, écrites à six jours de distance (29 janv. — 4 févr. 1368), sont à peu près identiques, quant à la teneur. Notons toutefois que l'acte de donation du 29 janvier parle d'une rente de mille livres qui sera assignée sur certaines terres, tandis que notre titre semble plutôt indiquer une somme de mille livres dont le capital sera payé en terres. De plus le premier document donne au roi de Navarre un délai de quatre mois pour la mise en possession du château, indiqué d'une facon indéterminée, et

de six mois pour l'allocation de la rente de mille livres. Mais comme Olivier de Mauny se réfère aux Lettres royales, ces différences n'ont pas grande importance. Il est plus explicite que Charles le Mauvais, quand il énumère les princes qu'il ne sera pas tenu de combattre pour remplir le devoir de vassal envers son nouveau suzerain, et lorsqu'il déclare nulles et non avenues toutes donations antérieures.

Remarquons encore que l'acte royal publié par dom Morice est daté d'*Olu*. Nous ne trouvons pas de localité de ce nom en Navarre. Peut-être l'erreur provient-elle du copiste qui aura mis Olu pour Olite[1].

D'après l'acte du 29 janvier Charles le Mauvais fait cette donation à Olivier de Mauny « afin, dit-il, que mieux soit « tenu de nous servir au temps advenir. » Cette expression, sous la plume du secrétaire du roi de Navarre, nous paraît quelque peu ironique. Pour mieux en saisir la valeur, il est utile que nous disions deux mots des rapports antérieurs du donateur avec le cousin de du Guesclin. Olivier de Mauny avait eu plus d'une fois l'occasion de se mesurer avec les troupes navarraises, en Normandie, avant le traité de paix de 1365. Bertrand l'avait nommé capitaine de Carentan, et c'est là qu'il alla le chercher, dès 1366, pour lui confier la garde du château de Borja en Aragon. En se rendant à son nouveau poste, Olivier ravagea les environs de Montpellier, bien que cette ville eût été cédée, l'année précédente, au roi de Navarre. Ce dernier après avoir accordé, moyennant finances, le passage au travers de ses Etats au prince de Galles, et mis des troupes à la disposition de dom Pedro, chercha quelque stragème pour éviter de prendre part en personne à la lutte, qui était sur le point de s'engager. Dans ce but, il manda secrètement Olivier de Mauny à Tudela. Quelques jours après, la nouvelle se répandit que Charles

[1] Petite ville de 2.600 habitants, à 48 kilomètres de Pampelune, sur la route de Saragosse.

le Mauvais avait été surpris dans une partie de chasse par le capitaine de Borja, et était devenu son prisonnier. Personne de ceux qui connaissaient le caractère astucieux du prince ne se laissa tromper par cette comédie, et sa ruse fut bientôt percée à jour. Après la bataille de Navarrette, le royal captif, n'ayant plus aucun intérêt à demeurer enfermé, voulut recouvrer sa liberté ; mais Olivier qui était la dupe de son hôte lui demanda une rançon, sans doute en vertu des stipulations antérieures de Tudela, auxquelles il ajoutait foi. Ayala dit en effet dans sa Chronique (Edition 1875, t. I, p. 550) que Charles le Mauvais avait eu soin de gagner le capitaine breton, en lui promettant le château et la ville de Gavray en Normandie, plus une rente de 3000 francs d'or.

Ces offres et promesses[1] nous paraissent fort vraisemblables, car tout service rendu mérite une récompense ; mais là où Ayala peut bien se tromper et nous induire en erreur, c'est quand il précise les termes de la convention elle-même. Sans parler de cette rente de 3000 fr. d'or, qui est très élevée et hors de proportion avec le service dont elle était le prix, nous verrons dans la charte suivante que le château de Gavray fut donné à Bertrand Du Guesclin lui-même.

Quoiqu'il en soit de la sincérité des promesses du roi de Navarre et de leur importance, ce prince n'ayant plus rien à craindre d'Henri de Transtamare et de ses alliés, après la journée de Najéra, pensa qu'il était plus simple et plus digne de rentrer dans ses Etats, sans en aliéner la moindre parcelle, et sans grever son trésor d'une charge annuelle. Il dissimula donc avec son geôlier, lui laissa l'Infant dom Pedro en otage, et se fit conduire par lui à Tudela, sous prétexte de payer la rançon convenue. Mais à peine arrivé dans la ville, il en fit fermer les portes, obligea le roi d'Aragon à intervenir pour obtenir la mise en liberté de l'Infant, et ne permit au capitaine de Borja de retourner auprès des siens,

[1] Olivier de Mauny paraît y faire allusion, dans la charte que nous publions.

que lorsque celui-ci eut renoncé à ses prétentions. D'après Ferreras et d'autres auteurs, la comédie aurait tourné au tragique pour Olivier ; ils racontent que ce dernier avait emmené avec lui son frère, qui fut tué dans les murs de Tudela, pour avoir tenté de s'échapper. Nous ne croyons pas que ce fait soit exact, car si Alain et Eustache de Mauny accompagnèrent Du Guesclin en Espagne, nous les retrouvons en Normandie, dans une montre faite à Pontorson le 1 mai 1371[1], c'est-à-dire plus de trois ans après l'événement qui nous occupe.

Dès la fin de l'année 1367 la situation était bien modifiée, par suite de la mise en liberté de Bertrand du Guesclin (27 décembre) et du retour de Henri de Transtamare en Castille. Ainsi que M. Siméon Luce le fait justement remarquer pour la première fois (Froissart t, VII, p. XXIV, note 2.) le 13 août 1367, par acte daté d'Aigues-Mortes, don Enrique et le duc d'Anjou contractèrent une alliance défensive et offensive contre le roi d'Angleterre, le roi de Navarre et don Pedro. Dans ces conditions, on comprend tout l'intérêt que Charles le Mauvais avait à regagner les bonnes grâces de Henri de Transtamare et de ses alliés, pour le cas où le succès, comme il arriva, viendrait à couronner leurs efforts. Nous ne sommes donc pas étonnés de le voir, dès le début du mois de février 1368, se réconcilier avec le gouverneur de Borja, au prix d'une libéralité qui ne lui coûtait rien pour le moment, et qui lui valait, le cas échéant, un auxiliaire sûr et valeureux, tant contre le prince de Galles que contre don Pedro. Mais ici encore nous le retrouvons fidèle à lui-même, et cherchant avant tout son intérêt : il profite de l'occasion pour obtenir d'Olivier de Mauny une renonciation expresse et authentique à toutes les conventions antérieures ; de plus en promettant d'une façon indéterminée la dona-

[1] Dom Morice. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* t. 1 col. 1649.

tion d'un château quelconque situé dans ses terres de Normandie, il semble avoir voulu se réserver une exception, pour éluder l'exécution de sa promesse à l'expiration du délai fixé. Une seconde fois le cousin de Bertrand du Guesclin se laisse prendre au piège, et l'on peut dire qu'il lâche la proie pour l'ombre. Il est assez curieux de l'entendre parler de son « très redouté seigneur, le roi de Navarre, » et de voir le ton solennél qu'il prend, pour apprendre à tous venants la générosité sans bornes du dit roi, qui lui retire d'une main bien plus qu'il ne lui donne de l'autre.

Que dire de ce suzerain qui laisse son futur vassal s'engager par devant notaire sur tous les biens qu'il possède, tandis qu'il ne lui donne de son côté de garanties d'aucune sorte ? Nous aimons à croire que Charles le Mauvais fut fidèle à sa parole ; mais nous n'en avons pas la preuve. S'il réalisa sa promesse, nous sommes sûrs d'avance qu'il y fut contraint par les événements, et qu'il ne dépendit pas de lui d'apprendre à Olivier de Mauny qu'un château en Normandie pouvait bien avoir dans sa pensée quelque ressemblance avec ce que nous appelons vulgairement : « un château en Espagne. » Il y a dans toute cette histoire une étude de mœurs très curieuse à faire, et l'on aimerait à voir ce caractère de Charles le Mauvais, si semblable sous certains rapports à celui de Louis XI, représenté sur la scène.

On peut se demander quel est le traité passé entre le roi de Navarre, Du Guesclin et Olivier de Mauny, auquel ce dernier se réfère ainsi que Charles le Mauvais lui-même. Il est probable qu'il s'agit toujours de la convention de Tudela, dans laquelle le gouverneur de Borja, tout en traitant en son propre nom, agissait également comme représentant de son cousin.

Les frères du roi Charles V, contre lesquels le capitaine de Borja refusait de servir, malgré son hommage au roi de Navarre, étaient : Louis, duc d'Anjou ; Jean, duc de Berry, et Philippe, duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, qui se

trouvait également excepté, n'était autre que Philippe de France, frère du roi Jean le Bon et oncle de Charles V. Il est presque inutile de rappeler que le duc de Bretagne était alors le comte de Montfort.

Le nom de Borja a été évidemment francisé par Olivier de Mauny[1], suivant une coutume qui régnait déjà à cette époque et qui expose quelquefois le lecteur à faire d'étranges confusions. Les Italiens, dont la langue se rapproche plus de l'espagnol que la nôtre, en ont fait à leur tour « Borgia. »

Olivier de Mauny cite, en dernier lieu, les témoins qu'il a priés d'assister à la rédaction de l'acte de donation. Le nom d'Eustache de Mauny, qui figure le troisième, était connu depuis longtemps, mais nous ne croyons pas qu'il soit fait mention ailleurs des deux autres compagnons d'armes de Du Guesclin[2] Boson de la Chèse et Jean de Yrel, sur le compte desquels nous ne possédons pas d'autres renseignements.

5e CHARTE

Sommaire ; Charte du 4 fév. 1369[3], datée de Borja. Bertrand Du Guesclin, duc de Transtamare, comte de Longueville, déclare faire hommage lige, tant pour lui que pour ses successeurs, au roi de Navarre et à ses héritiers, en retour de la donation du château de Rocabrun et de deux mille livres de rente, suivant ce qui est dit plus explicitement dans d'autres lettres. En conséquence, il promet de le servir envers et contre tous, à l'exception du Roi de France, des princes ses frères, du roi Henri de Castille, du duc de Bretagne et du

[1] Il transforme ce nom en celui de « Bourge. »

[2] Du moins parmi ceux qui le suivirent en Espagne.

[3] La copie que nous possédons porte à quelques lignes de distance la date du 4 fév. 1368, et celle du 4 fév. 1369. Nous donnerons dans le commentaire les raisons qui nous font choisir de préférence l'année 1369.

duc d'Orléans. Mais dans le cas où le roi Henri refuserait de rendre au roi de Navarre les domaines, que celui-ci revendique du chef de ses prédécesseurs, et lui déclarerait la guerre, il s'engage, lui Bertrand, à ne pas venir en aide au roi de Castille. Que si le roi de Navarre venait à être en guerre avec le roi de France, il s'oblige encore à ne pas tirer parti de la donation sus mentionnée pour causer quelque dommage au premier. Il promet, tant qu'il restera en Espagne, de ne pas permettre qu'aucun préjudice soit causé au donateur, ni par lui, ni par aucun autre ; il s'opposera de tout son pouvoir à de pareilles entreprises ; il n'entrera pas en Navarre et ne laissera pas de troupes y entrer ou y séjourner, contre la volonté du Roi, pour lutter contre lui. Dans le cas où ce dernier serait en guerre avec don Enrique, et où, lui Bertrand serait obligé de prendre parti pour celui-ci, il s'engage avant le début des hostilités : 1° à restituer le susdit château et la rente dont il est fait mention plus haut ; 2° à rendre les quinze mille florins, qu'il reconnaît avoir reçus du roi de Navarre en pur don. Il promet encore par les présentes de procurer l'avantage du royaume, autant qu'il dépendra de lui, et d'empêcher qu'il lui arrive quelque dommage, en particulier par suite du passage des Compagnies. Reconnaissant avoir reçu antérieurement du roi le château de Gavray et des promesses d'argent, il s'oblige à rendre le plus tôt possible les lettres de donation, les déclare nulles, et renonce tant pour lui que pour ses héritiers aux actions pouvant en résulter. Afin de donner plus de poids à ces promesses, il déclare avoir étendu la main sur la croix et les saints Evangiles, et juré par eux d'observer fidèlement toutes les clauses de la présente convention. De plus il s'oblige, par devant notaire, sur tous ses biens, à exécuter le dit contrat. En foi de quoi, il a apposé son sceau sur les présentes et a enjoint à un notaire de les signer. Borja (« Bourge ») le 4 février 1368. Avant de terminer il revient encore sur la réserve formulée au début, en affirmant que ladite stipulation ne pourra être interprétée

dans un sens défavorable au roi de France, à ses frères, ou à ceux qu'il a exceptés plus haut. Acte a été dressé de tout ce qui précède dans la ville susdite le 4 février 1369, en présence de nobles hommes et seigneurs Alain de la Houssaye, Olivier de Mauny, Maurice de Trezeguidi, Renaud de Treleves, Gérard de Rais, et Jean de Beaumont, chevaliers, tout spécialement convoqués, pour servir de témoins. (Les deux dernières phrases sont en latin).

4 février 1368 (1369).

Bertran de Guesclin duc de Trastamarà conte de Longueville. A toux celx qui ces presentes letres verrent salut come mon tres redoubte seynneur le roy de Navarre de sa pura et agradable volonte me ait donne deux mille livres de rente per an avec le chastel de Rocabrun selon ce que plus à plain est contenu es tis que nous en avons de lui sur ce savoir faisons que dudit chastel et deux mille livres de rente de sus diz nous nos succesores de nous faire foi et homage lige et estre home lige du dic rey de Navarre et de ses hoirs successours en lur servit et ober come seigneur lige et emsi lavons promis et prometons de le servir envers et contre toutz de tout nostre povoir excepte le roy de France Monseigneur ses freres le roy Enrric de Castele le duc de Bretagne et le duc de Aurliens contess en cas que ledit rey Enrrique ne nous fit fayre rauser au dit roy de Navarre des terres que il doit avoir qui furen de ses predecesours les roys de Navarre et lui voulist fayre guerre et domage sur ce cas nous ne serons tenus ne ne ferons ayde aucun audit roy Enrric contre le dit roy de Navarre ne ne ferons mal nin domage pour nous ne pour nos gens nin par nostre conseill audit roy de Navarre à ses hoirs ne a ses subjet. Et se il avenoit ledit roy de Navarre eust guerre audit roy de France Monseigneur ce que dieux ne voullie nous prometons et nous obligons que durant la dicte guerre du dit chastel et rente que nous tenons dudit roy de Navarre nous ne ferons guerre mal nin domage aucun ne ne sofreirons estre fait en aucune manere à notre povoir. Autre si[1] prometons et nous obligons en bone foy que tant que nous demourirons en Espaigne nous ne ferons ne consentirons estre fait mal ne domage ne injure au dit roy de Navarre pour nous ne par autres. Et se nul lon voulüt faire le contresterons de tout nostre povoir ne ne entrerons

[1] Corruption du mot castillan « otrosi », (en outre).

audit royaume de Navarre dalce ne de rotorner ne nin ferons entrer ni demorer de nos genz ne dautres contra le volonte du dit roy de Navarre pour li fare guerre et se il avenoit ce que Dieux ne voullie que entre ledit roy de Navarre et ledit roy Enrric eust guerre et nous feussions tenuz d'ayder audit roy Enrric contre lo dit roy de Navarre nous prometons et nous obligons que avant que nous nous armons ne que nous ne noz genz comencies a faire guerre au dit roy de Navarre pour le dit roy Henrric de rendre audit roi de Navarre de fait entrement et en sa puisance lesdiz chastel et rente que nous tenons de luy et en eultre faire delivrer et conter realment et de fait les quince mil florines que ledit roy de Navarre nous a donez en pur don une fois les quienes nous confesons et coignosons auoir euz et retenuz de lui per ces presentes ensemble nous prometons et nous obligons de procurer et perchaser au dit roy de Navarre et à son royaume tout le profit et honeur que nous procurons et destourberons et empescharons de tout nostre povoir tout deshonour et domage dudit roy et son royaume de ses hoirs et sucesors et par spécial que nulles compaynnes (compagnies) ne entrent en son dit royaume tierres et seignieries. Autre si come au temps passe entre le roy de Navarre et mon très redoubté seigneur et nous ait en aucuns tractemens pour les qualx ledit roy nous fist donacion du chastel de Gauray et autres promeses et obliga^s d'arges et dautres choses et sur ce nous ait baylle aucunes letres scelladas de son seell nous prometons de rendre audit roy de Navarre les dicte letres et tout autres letres de obligacones qui soyent faites jusques ou jour dui par lui de qualque nature et condicion que ill soient le plus tost que nous procurons et voulons que ycelles dores en avant soient nulles et de nulle valeur et que yamez per vertu (des) dictes letres ne nous ne autre pour nous ne puise faire accion ne demande audit roy de Navarre ne à ses hoirs nous accomplirons les choses de susdictes et renonsons expresement à tout les dreches (droits), le tres et obligatons et à tout altres querelles acciones et demandes que jusques à la data de ces presentes nous povons avoir ou avons pu ét appartenir pour les causes desus dictes et pour autres quelconques et por ce que les choses dicte et chascun dicells soyent plus fermes et stables nous avons jure sur la cruz et santes evangiles touches per nous manualment de tenir goarder de tenir bien et loyalment sans fraude ne engain toutes les choses de sus dites et chascun et dicells et en eultre nous obligons et prometons sur firme stipullacion a vous notaire de ins script aysi come a publique et autentique persone sur la obligacion de tous nos bienes de tenir acomplir et executer toutes les choses dessus et chascun dicells et en testimoigne nous avons fait

metre notre scel à ces présentes et requis au notaire de ins script qu'il mist son signe a ces presentes pour greigveur (sic) confirmacion. Datum en nostre ville de Bourge le IIII jour de fevrier l'an de grâce MCCCLXVIII toutefoix quelquez chose qui scripte soyt de sus nostre entencion nest pas que condicion ne convenantes de sos dictos soyenten sens contre le roy de France Monseigneur sa magesta real messeignes ses frères ne les autres seigneurs et condiciones por nous exceptes plus aplayn done come de seigneur. Acta fuerunt hec villa qua supra die quoarta fevrari Anno a nativitate domini MCCCLXIX Presentibus nobilibus viris dominis Alano de la Ursaya Olivero de Manuj Mauricio de Trezeguidi Reynaldo de Treleves Gerardo de Raysa et Johane de Beaumont, militibus testibus ad premisa vocatis specialiter et rogatis.

Commentaire. — Le premier point à éclaircir est la date exacte de cette charte ; en effet nous rencontrons successivement l'indication de l'année 1338, puis celle de l'année 1369. Il est probable que la faute est imputable au copiste, et qu'elle ne se trouve pas dans la charte originale ; mais en l'absence de ce document, il faut que nous options entre les deux dates, en apportant des raisons à l'appui de notre choix.

Il semblerait tout d'abord plus naturel de placer la rédaction de notre charte au même jour que la précédente, c'est-à-dire au 4 février 1368. Le roi de Navarre en faisant une donation au gouverneur du château de Borja, ne pouvait oublier celui-là même au service duquel était attaché le capitaine breton. Du Guesclin avait été mis en liberté le 27 décembre 1367, et cet événement suffit à expliquer en partie le revirement qui se produisit dans l'esprit de Charles Le Mauvais. Pourquoi ce dernier aurait-il tardé plus d'un an à agir conformément à ce que son propre intérêt semblait lui commander? Nous répondrons à cette objection que Bertrand, dans la charte que nous étudions, fait allusion à des libéralités antérieures, particulièrement à la donation d'une somme de 15.000 florins[1]. Le roi de Navarre n'était donc

[1] Nous ne parlons pas de la donation du château de Gavray, qui ne dut probablement pas se réaliser, si nous la faisons remonter à l'époque de l'entrevue de Charles le Mauvais et d'Olivier de Mauny à Tudela.

pas en retard envers lui, au début de 1369. Mais la principale raison qui nous fait reculer d'un an la donation du château de Rocabrun, c'est que le 7 févier 1368, trois jours par conséquent après la date que nous rejetons, Bertrand Du Guesclin était de passage à Montpellier, accompagné du maréchal d'Audrehem, et se dirigeait vers Nîmes où l'attendait le duc d'Anjou. (Voir Thalamus parvus p. 382. — S. Luce : Froissart, t. VII, p. 25, note 3).

Comment admettre qu'il ait pu franchir, dans un si court espace de temps, la distance qui sépare Borja de Montpellier? Il ne rentra d'ailleurs en Espagne, à la suite de sa captivité et de la prise de Tarascon (22 mai 1368), que vers la fin de 1368. Le 20 novembre de cette année, fut signé devant Tolède un traité d'alliance entre D. Enrique et Charles V. Les ambassadeurs du roi de France, suivant le récit de Pedro de Ayala, promirent au roi de Castille de lui envoyer du Guesclin de cinq cents lances (Ayala, 1369, C. 1). On s'explique donc tout naturellement la présence de celui-ci au château de Borja, à la date du 4 février 1369. Il venait de traverser l'Aragon, avec un corps de deux mille cavaliers, et se disposait à conduire ce renfort sous les murs de Tolède. Il ne tarda pas à y arriver : le 14 mars, en effet il prenait part à la bataille de Montiel, qui précéda de quelques jours la mort de don Pedro (23 mars). Charles le Mauvais aurait donc attendu le retour de Bertrand en Aragon, pour revenir avec lui sur la convention de Tudela, et lui faire oublier tout ce qui s'était passé alors, au moyen de nouvelles libéralités. Quand il recule l'effet de sa donation à Olivier de Mauny, c'est qu'il supposait, suivant toute apparence, devoir être fixé sur les projets de Bertrand dans un délai de quatre à six mois.

Quel est maintenant ce château de Rocabrun dont le roi de Navarre dispose en faveur de Du Guesclin? Nous avons vainement cherché ce nom dans la partie de la Navarre, au sud des Pyrénées. Mais nous savons qu'à la fin du dou-

zième siècle, Sanche VI dit le Sage, roi de Navarre (1150-1194), donna en dot à sa fille Bérengère les château de *Roquebrune* et de Saint-Jean Pied-de-Port, lorsqu'elle épousa Richard Cœur de Lion (12 mai 1191). Peut-être le château de Rocabrun, donné à Du Guesclin est-il le même que celui de Roquebrune qui constituait, deux siècles auparavant, une partie de la dot de la reine d'Angleterre. Cette princesse mourut sans postérité (décembre 1230) après avoir reçu de Philippe-Auguste la ville du Mans et d'autres places de la province, à titre de douaire. On peut se demander si elle entra jamais en possession de sa dot, car Richard Cœur de Lion, plus de cinq ans après son mariage, dut réclamer à Sanche VII les châteaux promis à Bérengère, et prier le pape Innocent III de lui faire rendre justice[1].

Il est permis de soulever les mêmes doutes relativement à la donation dont nous nous occupons et aux effets qu'elle produisit. Nous ne voyons nulle part Du Guesclin prendre le titre de seigneur de Rocabrun ; mais, si cette mention ne figure pas dans les documents qui nous sont parvenus, son absence ne suffirait pas à elle seule pour prouver que Bertrand ne put obtenir l'exécution du contrat. En se ménageant l'alliance de Du Guesclin, Charles le Mauvais avait sans doute en vue le prince de Galles et surtout le roi don Pedro, avec lesquels il pouvait par la suite se trouver en opposition d'intérêts. De son côté, Bertrand acceptait pour suzerain le roi de Navarre, mais avec certaines restrictions. Durant combien d'années fut-il lié par ses engagements vis-à-vis de Charles le Mauvais ? Nous ne pouvons le dire, mais aux termes mêmes du contrat, il n'était tenu de renoncer à

[1] *Histoire de la reine Bérengère, femme de Richard Cœur de Lion et douarière du Mans, d'après des documents inédits sur son séjour en France.* Par M. Henri Chardon. Le Mans 1866, in-8°, de 94 p.

Bérengère reine d'Angleterre, dame du Mans (1191-1330). Par dom Piolin. *Revue des questions historiques* 1er juillet 1890, p. 177.

la donation que dans l'hypothèse où, une guerre survenant entre le roi de Navarre et son voisin de Castille, il se serait vu dans l'obligation de tirer l'épée en faveur de celui-ci. Or cette hypothèse ne se réalisa pas dans la suite. Toutefois il est bien possible que Du Guesclin ait cédé Rocabrun à prix d'argent à Charles le Mauvais, à l'époque où il vendit ses possessions en Espagne.

Le lecteur aura pu remarquer déjà que Du Guesclin ne cite point le roi d'Aragon, parmi les princes contre lesquels il s'engage à ne point porter les armes, au service du roi de Navarre. Il était cependant le vassal de Pierre IV pour le comté de Borja, avant de devenir celui de Charles le Mauvais.

Par contre, il s'oblige à ne pas marcher contre D. Enrique roi de Castille ; mais il ne lui viendra pas en aide non plus, s'il refuse de rendre les domaines qu'il a usurpés sur le roi de Navarre et déclare la guerre de ce chef. Pour mieux comprendre le sens de ce passage, il nous semble utile d'exposer brièvement les rapports antérieurs des deux princes, et la situation créée entre eux par les derniers traités.

Lorsque don Enrique apprit que Charles le Mauvais permettait à l'armée anglaise de passer au travers de ses Etats, il fit proposer à ce prince une entrevue, et s'aboucha avec lui dans la petite ville de Santa Cruz de Campezo. Il signa alors un traité d'alliance, par lequel le roi de Navarre s'obligeait à refuser passage au prince de Galles, et donnait à son allié le droit d'occuper les châteaux de la Guardia et de San Vicente, pour sûreté de cet accord. Le roi de Castille promettait de son côté de céder en toute propriété la ville de Logrono, comme prix du service rendu. Zurita ajoute même qu'il donna au Navarrais soixante mille pistoles, à cette occasion. Mariana, qui place ce traité au début de l'année 1367 (« en el principio »), cite parmi les témoins Bertrand Du Guesclin ; mais nous avons peine à croire que ce dernier fût déjà de retour de son voyage en Aragon et en Languedoc,

dans les premiers jours de janvier[1]. Don Pèdre ayant appris cet accord qui dérangeait tous ses plans, fit offrir au roi de Navarre Logrono et Vitoria, s'il voulait donner suite aux arrangements pris à Libourne. Ce dernier qui cherchait avant tout à tirer le meilleur parti possible de la situation, sauf à ne pas tenir les engagements contractés la veille, se retourna du côté du plus offrant et permit finalement au prince de Galles de traverser son royaume. Il est vrai que celui-ci ayant eu vent de ce qui se tramait contre lui, avait pris ses précautions en faisant occuper militairement Miranda de Arga et Puente la Reina[2], dès le mois de janvier, avant de faire passer les Pyrénées par son armée. Charles le Mauvais fut obligé de se rendre devant de pareils arguments, dans l'entrevue de Peyrehorade, mais il sut se tirer de ce mauvais pas à son avantage, en obtenant de don Pèdre Vitoria en sus de Logrono.

Dans le courant de l'année suivante (1368), ces deux villes, qui étaient demeurées fidèles à D. Pèdre et se trouvaient inquiétées par les troupes de Don Enrique et celles du roi de Navarre, se livrèrent à celui-ci, qui y mit aussitôt de fortes garnisons.

A la date du 4 février 1369, la situation était donc la suivante : Charles le Mauvais avait violé la parole donnée à Don Enrique lors de l'entrevue de Sancta Cruz de Campezo, et n'en détenait pas moins les deux villes de Logrono et

[1] Si nous acceptions cette donnée, nous pourrions conclure de là que Du Guesclin était alors dans la disposition de se mettre au service du roi de Navarre avec les troupes qu'il amenait avec lui, afin de disputer aux Anglais et à don Pedro le passage des Pyrénées. Il aurait dû peu après renoncer à ce dessein, par suite de l'offensive hardie prise par les Anglais et du revirement qu'elle produisit dans l'esprit de Charles le Mauvais. Mais comment admettre qu'au moment même où se signait le traité de Sancta Cruz de Campezo, Olivier Du Guesclin fût encore gardé à titre d'otage ou de prisonnier? Il ne sortit de Caparroso, on se le rappelle, que le 10 février, après l'entrevue de Peyrehorade et quatre jours avant que l'armée anglaise passât la frontière de Navarre.

[2] Cette petite forteresse également située sur l'Arga, est à quatre kilomètres au S. O. de Pampelune.

de Vitoria. On conçoit qu'il fut assez inquiet sur les suites de sa conquête, au moment même où la fortune favorisait les armes du fidèle allié de Charles V et de Du Guesclin ; et l'on s'explique les réserves qu'il formule en prévision d'un conflit qui peut surgir incessamment. Il n'a garde d'ailleurs de s'en référer au traité de Santa Cruz, qu'il a déchiré lui-même ; mais il prétend tenir ses droits sur Logrono et Vitoria, du chef de ses prédécesseurs les rois de Navarre. Cette prétention pouvait se justifier, hâtons-nous de le dire. Aussi Bertrand ne manquait en rien à son devoir envers Don Enrique. en s'engageant à ne pas le soutenir dans le cas où il aurait revendiqué les dites places.

Il est un passage de la charte, où il est difficile de ne pas voir une allusion au début des opérations de Du Guesclin, dans sa première campagne (1366). C'est quand il promet de ne point traverser la Navarre avec « les Compagnies » et à ne pas y entrer avec des troupes contre la volonté du roi. Evidemment Charles le Mauvais ne pouvait oublier facilement le sac des environs de Tudela par le donataire, et l'on conviendra qu'il rappelle aussi discrètement que possible ce pénible souvenir.

Nous ne voyons plus rien de bien intéressant à noter dans la charte que nous étudions. Cependant la mention des témoins qui assistent à la rédaction de l'acte nous fait connaître trois nouveaux compagnons de Du Guesclin dans ses expéditions en Espagne, à savoir : Maurice de Trezeguidi[1] (ou Tressiguidi), Renaud de Treleves, et Gérard de Raysa (Rais ou Rays).

(A suivre.)

DOM EDOUARD DU COËTLOSQUET.

[1] Ce chevalier fut chargé, quelques années plus tard (1379), d'une mission en Espagne par le roi de France. (Voir Dom Morice. Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, t. II, col. 283.

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE XI.

§ 1. — Prigny et les Moutiers.

Les moines de Redon s'étaient constitué un prieuré dans le faubourg de Prigny, connu peu de temps après sous le nom de Bourg des Moutiers ; mais l'évêque de Nantes avait su les empêcher de devenir, de droit, recteurs de la paroisse de Saint-Pierre.

De leur côté, les moines de Saint-Jouin s'étaient établis sur de larges bases à Prigny. Le droit curial y était cependant resté au patronage de l'évêque, mais dans des conditions telles que ce prélat consentait à investir, préférablement à tout autre, le prieur même de Saint-Nicolas.

Un conflit ne tarda pas à s'élever entre les deux abbayes. Saint-Sauveur de Redon n'avait pas seulement reçu l'église Saint-Pierre, que le curé partageait avec le prieur, mais

[1] Voir la livraison de mai 1890.

aussi une chapelle dédiée à saint Jean l'Evangéliste et située dans la *ville même de Prigny*[1]. (V. chapitre VII).

Cette chapelle avait un petit temporel. Les moines de Saint-Jouin, en qualité de recteurs de Prigny, voulurent sans doute étendre leurs droits sur toute la paroisse, tandis que ceux de Redon objectaient, de leur côté, d'autres droits. La 76e charte de l'*Appendice au cartulaire de Redon*, raconte ce démêlé qui fut débattu au concile de Nantes, tenu par Hildebert, archevêque de Tours depuis 1125. Ce concile est de l'année 1127.

L'abbé et les moines de Redon prétendaient que ceux de Saint-Jouin levaient des dîmes dans les limites d'une église mère (*cujusdam matris ecclesiæ*) qui leur avait été concédée par les évêques Quiriac, Benoît et Brice.

L'abbé de Saint-Jouin et ses moines répondaient qu'ils possédaient, comme droit paroissial, tranquillement et sans réclamations, ces dîmes depuis le temps qui avait précédé le concile de Clermont (1095). Ce qui leur donnait une prescription de plus de trente ans.

Ceux de Redon répliquaient : « Après le concile de Clermont, un certain Guodin étant tombé malade nous donna une vigne, dont nous avions eu jusqu'à ce moment la dîme, et c'est cette dîme que vous avez violemment enlevée. Nous avons d'abord réclamé devant Gueffler, seigneur du château. Après sa mort, nous ne pûmes que nous en prendre à nos ânes[2] ? pour demander justice[3]. Nous réclamâmes ensuite au concile de Nantes, tenu sous l'archevêque Raoul (prédécesseur d'Hildebert), presque[4] douze ans après celui de Clermont.

[1] Si ces mots n'existaient pas nous eussions été tenté de placer cette église à la Rairie.

[2] « Deficiente eo, asinos nostros nomine calumpniæ cœpimus. »

[3] Peut-être. pour aller chercher ces dîmes, c'était le moyen le plus sûr pour s'en procurer la possession.

[4] On donne ce concile comme tenu en 1105 dans l'église Saint-Laurent de Nantes.

Lorsque vous vous êtes plaint de nous au sujet de l'église de Prigny ; Rivallon, très illustre archidiacre de l'église de Nantes, prit directement la parole et déclara que Benoît, l'évêque même de ce diocèse, avait assigné un jour pour ce débat, et à vous et à nous, et que vous deviez attendre ce jour : or, le terme arrivé, nous nous présentâmes ; quant à vous, l'église de Nantes en est témoin, vous avez fait défaut. Il en résulta que l'on nous adjugea tant l'église même que les dîmes qui en dépendent par droit paroissial. Dans ces sept dernières années, un nommé Gosbert, en mourant, vous légua une vigne dont nous possédions précédemment la dîme. Malgré cela vous l'avez de suite saisie. Voilà ce que nous avons à répondre, pour que vous sachiez que la possession tranquille que vous objectez a été interrompue...... » Les moines de Saint-Jouin insistèrent. « Nous avons possédé tranquillement la vigne de Guodin depuis plus de quarante ans et c'est elle que nous avions affermée, pour un temps, à Gosbert, parce qu'il était notre client. Lorsqu'il fut mort, nous avons repris ce qui nous appartenait, dans son entier. En toute conscience, nous ignorons si pendant qu'il vécut il vous a servi la dîme qu'il nous devait. » Là dessus, les juges demandèrent s'il existait des écrits établissant les droits d'un côté comme de l'autre. Alors les moines de Redon exhibèrent un diplôme des évêques Benoît et Brice, muni de son sceau, leur attribuant et confiant à leurs soins cette église avec ses dépendances.

Ce diplôme fut lu à l'audience. Comme il n'était pas écrit au nom des évêques et que leurs souscriptions n'y étaient pas, les moines de Saint-Jouin dirent qu'il n'était pas authentique. Ceux de Redon assurèrent qu'ils avaient des témoins encore vivants qui attesteraient que cet acte avait été écrit et muni de sa bulle en présence et sur l'ordre des évêques. »

Malheureusement cette pièce intéressante est fort incomplète. Nous ne pouvons que reproduire les quelques mots latins que le zélé rédacteur du cartulaire de Redon a pu déchiffrer sur l'original.

Si l'on en croit M. de Courson, ce rédacteur était certainement du douzième siècle, et vivait peu de temps après la composition de cet original qui avait été assez mal traité pour être déjà illisible.

Voici ces quelques mots :

« Super..... Si monachi Rothonenses, testibus datis, cartam........... illos quæ ad ecclesiam jure parochiali pertinebant........ mscu (*sic*) judices ideo necessarium esse dixerunt stipulationes haberet. De hoc sinodali judicio.......... am audientiam appellaverunt. »

Ces derniers mots font supposer que les moines de Redon n'eurent pas gain de cause, et le peu de cas qu'il firent du procès-verbal de ce jugement appuie cette opinion. Nous voyons qu'il y eut appel, mais nous n'en connaissons pas la suite. Il nous semble, comme nous le disions plus haut, que cette église dont il est ici question était celle de Saint-Jean l'Évangéliste qui, en effet, avait été donnée à Redon. Peut-être les moines de cette abbaye exagéraient-ils en la donnant comme paroissiale tandis qu'elle n'était que simple chapelle. Il est probable que cette affaire se termina par une transaction qui livra Saint-Jean l'Évangéliste aux moines de Saint-Jouin. Tel fut probablement le signal de sa ruine. Aucun texte n'en parle depuis cette époque. Il est clair que l'église en question n'était ni celle de Saint-Pierre des Moûtiers sur laquelle Saint-Jouin n'avait rien à revoir, ni Saint-Jean-Baptiste dont les titres étaient trop évidents.

§ II. — Saint-Etienne du Clion.

Les moines de Redon avaient reçu du recteur Even et de ses fils de vastes possessions sur la paroisse du Clion. Ils y bâtirent une chapelle, qui n'y existait pas sans doute précédemment. Cette chapelle fut dédiée à saint Etienne et se trouve mentionnée sous le nom de Saint-Etienne du Clion. Nous

sommes porté à croire que les moines de Redon préférèrent bientôt y célébrer la sainte messe quand ils venaient dans ce pays plutôt que de la dire dans l'église de saint Pierre où leurs droits étaient trop partagés. Ce qui est surtout très probable, c'est que ce petit sanctuaire fut construit quand le prieuré des Moûtiers cessa d'être conventuel.

§ III. — Saint Jacques.

Saint-Jouin, Saint-Sauveur de Redon et Notre-Dame de la Charité ne sont pas les seules abbayes qui aient possédé des bénéfices ecclésiastiques à Prigny et aux Moûtiers. Nous signalerons en outre Saint-Nicolas d'Angers, qui avait à Prigny un petit prieuré dédié à saint Jacques. M. Marchegay, dans les *Archives d'Anjou*, tome II, sous le titre : « *Trésor des Chartes* » donne une bulle du pape Urbain II, datée du 22 février 1096. Voici à quelle occasion.

L'an 1120, le comte Foulques Nerra avait fondé une abbaye de Bénédictins sur un coteau qui se trouve sur la rive droite de la Maine à Angers. Son fils, Geoffroy Martel, avait montré plus de zèle encore que son père en faveur de la nouvelle communauté. Foulques Réchin continua cette bienveillance, et l'an 1096, les moines avaient achevé une belle église qu'ils proposèrent au pape Urbain II de venir consacrer. Le pontife accepta cette invitation, qui devait lui fournir une excellente occasion de continuer l'œuvre qu'il avait entreprise à Clermont. A la parole du pape et sous le coup de la mâle et pathétique éloquence de Pierre l'Ermite, une grande partie des barons et chevaliers présents avaient pris la croix. A Angers, la scène se renouvela aux accents de la voix de Robert d'Arbrissel. Grand nombre de seigneurs s'enrôlèrent pour la croisade. Le succès de Robert fut tel que le Souverain Pontife lui imposa l'obligation de se consacrer désormais au ministère de la prédication. C'était à Saint-Nicolas

que ce grand événement avait eu lieu. Le lendemain, Robert profitait de la présence du pape, pour faire ratifier par Renaud de Craon la portion de la forêt de Craon qu'il avait donnée aux ermites de la Roë. L'occasion était trop favorable : les moines de Saint-Nicolas la saisirent pour se faire délivrer par le pape un privilège confirmant toutes leurs dépendances.

Aucun acte notarié ne valait, à cette époque, une ratification papale. Dans la charte obtenue par les religieux de Saint-Nicolas on lut, pour ce qui regarde le diocèse de Nantes, cette énumération des dépendances de Saint-Nicolas.

1° *Cordimen.* — Nous pensons qu'il s'agit de Cordemais où se trouvait encore au dernier siècle, une chapelle Saint-Nicolas, dans la vallée.

M. l'abbé Grégoire dit à son sujet qu'on y voit une « fontaine où l'on lave les enfants pour les faire marcher. » Cela vient sans doute de ce que l'on représente Saint-Nicolas avec des enfants dans un cuvier. Probablement cette chapelle est due à l'abbaye d'Angers.

2° *Denran.* — C'était une île de la Loire, à Nantes même[1].

3° *Prugné.*

4° *Saint-Lambert.* Dans tout le pays nantais, nous ne trouvons que Le Pin qui ait saint Lambert pour patron ; mais Le Pin dépendait de l'abbaye de Toussaint. A côté, Saint-Mars-la-Jaille relevait de Saint-Nicolas. Peut-être se fit-il jadis un échange. Le Pin convenait aux chanoines de Toussaint déjà

[1] On lit dans le *Cartulaire de Saint-Nicolas* : (t. I. ch. 62), que « l'an de la Passion 1079 », l'abbé Hamon reçut dans la ville de Nantes, l'île de Denran, située en Loire, des mains du comte Hoël et de son fils Alain, « du consentement de l'évêque Quiriac, et d'Alain, fils de Rivalon, prévôt de Nantes. Témoins : Baudry de Clisson (Clischum) ; Jarnogon de Saint-Donatien ; Evain de Reis ; Christophe de Coiron ; Glevion le Diable et Pontel, Bouffondu comte. » Nous ne voyons pas où, au onzième siècle, la Loire formait une île dans la ville de Nantes, si ce n'est dans ce large confluent formé par l'Erdre se jetant dans ce fleuve. Or, l'église Saint-Nicolas était et est encore bâtie dans cette ancienne île.

possesseurs de Rochementru qui en est très rapproché. Si Saint-Mars fut donné à l'abbaye de Toussaint, il fut tout naturel que ce monastère le cédât volontiers à Saint-Nicolas pour en obtenir Saint-Lambert du Pin. Mais il nous semble plus simple encore de supposer une erreur de copiste qui aura pris le nom du prieur pour celui de la chapelle du prieuré. Le premier prieur de Saint-Mars la Jaille se nommait en effet Lambert[1]. C'est à lui qu'Olivier de Vritz livra le don de l'église Saint-Médard et de son cimetière, avec la moitié d'une pièce de terre. (Saint-Nic. I, 286).

Le titre de l'obédience de Prugné (Prigny) n'est pas donné, mais nous verrons plus tard que ce petit prieuré avait pour vocable saint Jacques. Faut-il rapprocher ce nom d'un apôtre de ceux de saint Pierre, saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste et sainte Marie, tous vocables des plus anciens et généralement donnés aux sanctuaires des temps primitifs du christianisme, et en conclure, une fois de plus, la très antique date de l'introduction de la foi chrétienne dans ce pays ?

§ IV. — Possessions de Saint-Serge aux Moûtiers.

Il semble que ce petit territoire des Moûtiers est appelé à nous faire passer en revue toutes les anciennes abbayes de notre pays. Luçon y a probablement succédé à Saint-Philbert de Grandlieu, Saint-Jouin est installé à Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur de Redon à Saint-Pierre des Moûtiers, Saint-Nicolas à Saint-Jacques, Notre-Dame de la Charité à Notre-Dame des Moûtiers, et voici que nous trouvons encore Saint-Serge d'Angers recevant une petite portion de ce même territoire, et ce ne sera pas la dernière abbaye que nous y verrons apparaître comme propriétaire.

[1] Au dix-septième siècle, Roger, moine de Saint-Nicolas, n'attribuait déjà à cette abbaye, dans le Nantais, que Saint-Mars la Jaille, cure et prieuré.

L'évêque de Nantes, Brice, et le duc de Bretagne, Conan, avaient reconnu et confirmé aux moines de Saint-Serge une écluse en la paroisse du bourg des Moûtiers « dit une copie », malheureusement nous n'avons pas vu le texte latin.

On reconnaît aussi à cette abbaye : « Le pressouerage de tout le vin qui est pressouré au pressoir du château de Premgué. » Ces biens et droits étaient rattachés au prieuré de Chémeré qui dépendait de Saint-Serge, et les titres concernant cette obédience continuèrent à s'en occuper jusqu'au dix-huitième siècle.

§ V. Dépendances de Buzay a Prigny et aux Moûtiers.

Une autre abbaye, plus jeune, mais qui était assez rapidement arrivée à la prospérité. ne tarda pas à s'étendre jusque sur les Moûtiers et Prigny. Cette dernière était nantaise, et située non loin de la Loire, dans la paroisse de Rouans, c'est celle de Buzay.

Sa fondation remontait à saint Bernard de Clairvaux, dont la vigoureuse intervention hâta son développement. Si ce grand et saint abbé avait, dans le principe, jugé insuffisantes les ressources de la nouvelle fillette, il sut faire cesser cet état précaire, et l'élan, une fois donné, continua assez longtemps. Dans ses ramifications, la nouvelle fondation finit par s'allonger jusque sur la paroisse des Moûtiers qui fut abordée du côté de Saint-Cyr-en-Retz, où, dès l'an 1152, on la voit possesseur de biens. Un certain Aimeric donnait aux moines des salines et des marais. On les trouve encore à Chémeré en 1187 où le seigneur de ce lieu faisait des largesses à l'abbaye. Il se nommait Raoul, et nous le croyons de la famille de Retz. Un autre membre de cette famille, Arcoide, se montrait également très généreux pour Buzay, en 1172, et son acte fut rédigé dans le château de Prigny « *In veteri aulâ Prugniaci.* »

En 1222, le chevalier Pierre de Laval (une copie dit *du Val*) donnait aux religieux de Buzay la saline Harcouët. En 1230, Raoul, sire de Retz, leur faisait cession d'un éral (aire[1], arodium) avec ses fossés. Le domaine de Buzay s'étendait aussi sur Prigny. En 1257, on trouve *un arrentement* de deux marais situés, l'un au pied du château de Prigny, l'autre entre Prigny et les Moûtiers, lesquels furent acceptés par Maître Guillaume dit *le Médecin*, avec six hommées de pré dont il avait cédé la nue-propriété aux religieux. Puis c'est un autre arrentement du marais dit : *le Hernault* et du pré *des Billiots*. Puis encore en 1260 des obligations et reconnaissances de rentes souscrites par les frères Cailleteau, Robert Davy, G. Leray et consorts.

Quoique nous ayons déjà dépassé, pour ce qui regarde Buzay, l'époque à laquelle nous sommes rendus, nous ajouterons, pour ne point revenir sur ce sujet, que l'abbaye en question posséda plus tard des rentes sur le marais Dagon[2], provenant d'une donation de Renaud du Collet, sur une vigne du fief de la Rairie, nommée alors Roërie, et sur une autre vigne dite *Guitelle*.

Il y avait dans le bourg même des Moûtiers une maison pour laquelle en 1566 on achetait 50 sous de rente, à prendre sur le marais Fénu.

Lorsque l'on a défalqué du territoire des Moûtiers tout ce que les différentes abbayes que nous venons d'énumérer y possédaient, on est forcé de convenir que les biens laïcs y étaient bien restreints et qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que le faubourg de Prigny ait été nommé : *Bourg des Moûtiers*. Nous devons cependant remarquer qu'une notable portion des biens du prieuré de Redon se trouvait sur le Clion.

[1] *L'aire* est un carré ou se cristallise le sel. Une saline renferme un grand nombre d'aires, l'*œillet* est une petite aire.

[2] Vraiment ce nom est fait pour tenter ceux qui veulent trouver des origines phéniciennes sur ces rives de l'Océan. Dagon était un des dieux les plus révérés des Phéniciens, on le représentait demi-homme, demi-poisson.

. . . .

§ VI. — Premières prieures de Notre-Dame.

Pendant la période de temps que nous venons de parcourir, le prieuré de Notre-Dame des Moûtiers avait eu plusieurs prieures. Nous croyons qu'Adénor, fille de Giraud de Saint-Philbert, succéda dans cette charge à sa tante Adénor de Prigny, parce que ce prieuré avait été fondé autant pour donner une situation aux demoiselles de la famille des fondateurs qui auraient des goûts religieux que pour enrichir le Ronceray. La jeune Adénor n'apparaît pas une seule fois dans les chartes du Ronceray concernant l'Anjou, dans aucune des obédiences de cette abbaye, non plus que dans la communauté d'Avenières, près Laval, qui avait presque les proportions d'une abbaye. Très probablement, aussitôt après son noviciat, elle fut renvoyée au bourg des Moûtiers. Il est bien certain que la fonction de prieure des Moûtiers resta dans la famille des fondateurs au moins jusqu'au milieu du douzième siècle. Nous avons déjà nommé Jeanne Talvaz, sœur de Marie Talvaz, dame de Retz. C'est cette prieure qui obtint de son beau-frère un pied-à-terre à Machecoul. Ce fut peut-être l'exemple de Jeanne qui détermina la fille de Geoffroy Mengui à entrer au Ronceray. Et cela prouve que cette famille Mengui était une des maisons nobles du pays, puisque l'on n'admettait au Ronceray que des demoiselles nobles. Plus tard, on y voit même établi l'usage d'exiger des postulantes la preuve de quatre quartiers de noblesse.

Sur ce point Jeanne ne dérogeait pas, loin de là : sa famille possédait le comté du Perche, et Guillaume Talvaz, probablement son frère, pour s'être montré hostile au roi d'Angleterre Henri I, perdit Alençon et Séez; mais en 1135, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, les lui rendit. Guillaume

avait épousé Agnès de Ponthieu qui lui donna deux fils, Jean et Guy, et deux filles. Il mourut en 1171[1].

Jeanne Talvaz était prieure en 1150, mais lorsque la fille de Geoffroy Mengui fit ses vœux, la prieure se nommait Agnès.

On voit cette dernière apparaître dans le différend des sœurs avec le recteur de Saint-Hilaire de Chaléons, vers l'an 1180. Il est à remarquer que la charte concernant ce procès, conservée aux Archives de Nantes (Ronceray, 11e liasse), donne quelques noms de témoins différents de ceux que nous avons relatés dans la charte donnée par M. Marchegay. Ces témoins sont : l'archidiacre Geoffroy ; Rolland, doyen ; Bernard de Pornit; Bernard Bili; Foucher, prêtre ; Thomas de Frossay, et un noble que cette copie nomme *Onnier* de Vitré ; mais nous pensons qu'il devait y avoir, dans l'original, *André de Vitré*, nom très connu dans les chartes, souvent avec titre de vicomte. Le prêtre Foucher était déjà témoin d'une charte de 1163.

La prieure Agnès nous amène jusqu'au commencement du treizième siècle, et nous supposons que c'est d'elle qu'il est question dans un titre de l'an 1200, où elle est nommée Agnès de Bale. On y constate qu'elle avait droit de septième sur les landes de Saint-Hilaire. L'abbesse du Ronceray était alors Hersende de Sablé, qui gouverna ce monastère jusqu'en 1220. Agnès fut contemporaine de Gestin de Prigny, frère de Bernard de Machecoul.

[1] Les relations des Talvaz avec les comtes d'Anjou se brouillèrent quand ceux-ci furent devenus souverains d'Angleterre. Jean Talvaz qui tenait au nom de son père le château de Nue (de Nube), le livra au parti français. Geoffroy Plantagenet vint le reprendre et alla brûler le château de Séez. A son tour, le roi de France Louis préparait une expédition pour aller en tirer vengeance, mais il tomba malade et l'affaire s'arrangea par traité.

§ VII. — Ensemble des bénéfices ecclésiastiques de Prigny et des Moûtiers.

Avant de quitter le pays des Moûtiers pour retourner à Nantes, où se produisirent, dans ces temps, des événements qui donnèrent tout d'un coup un immense développement au prieuré de Notre-Dame, nous allons extraire une page du *Pouillé* composé par M. de Courson à l'aide de documents du treizième siècle. On y énumère parmi les paroisses du pays de Retz : —

Le Bourg des Moûtiers et sa trève[1] Saint-Etienne du Clion, relevant de l'évêque et taxés 8 livres.

Ensuite, parmi les cures et prieurés dépendant de Redon, ce *Pouillé* ne donne rien à cette abbaye dans la paroisse des Moûtiers. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette omission.

Au nombre des dépendances du Ronceray on cite : le le Bourg des Moutiers avec titre de prieuré, puis les chapelles Saint-Hervé et Saint-Thomas. Ceci nous porte à croire que dès ce temps Saint-Thomas, qui se trouvait sur Machecoul, était desservi ailleurs que dans sa chapelle même qui semble n'avoir jamais été qu'un triste oratoire. Nous reviendrons sur Saint-Hervé.

Au nombre des possessions de Saint-Jouin. M. de Courson cite « le prieuré-cure de Saint-Nicolas de Prigné. »

Saint-Jean n'est pas même mentionné; mais il ne tarda pas à s'opérer une réaction qui ramena le culte dans cette dernière église, qu'alors les moines essayaient de faire oublier afin de réaliser définitivement ce qui n'existait que par tolérance, c'est-à-dire l'union de la cure et du prieuré.

[1] La cure de Clion est sous le vocable de la chaire de Saint-Pierre ; il s'agit donc bien de la chapelle Saint-Etienne située entre la Bernerie et Pornic.

Il est très probable qu'à cette époque, non-seulement l'église Saint-Jean, mais le manoir lui-même de Prigny étaient délaissés des seigneurs de ce lieu. Ces seigneurs étaient les barons de Retz qui n'y faisaient que quelques rares apparitions. Leur intendant ou prévôt y tenait ses assises, mais le temps de ce castel était passé. Son utilité avait été la défense des côtes, désormais il ne pouvait être employé que contre les contrebandiers.

Si l'on en croyait le *Pouillé* en question, la cure de Saint-Cyr en Retz et sa trève Bourgneuf auraient été à la présentation de l'abbesse de Ronceray, mais nous devons dire que cette prétention n'est appuyée sur aucun texte des six rouleaux qui composent le beau cartulaire de cette abbaye. Nous les avons étudiés avec soin et, depuis, M. Marchegay les a fait imprimer, mais dans un autre ordre.

Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que, peu de temps après l'époque à laquelle nous sommes rendus, le prieuré de Saint-Cyr de Nantes fut annexé à celui de N.-D. des Moûtiers, comme nous allons le voir par les chapitres suivants.

CHAPITRE XII.

Etat du prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nantes.

Pour comprendre la suite de l'histoire du prieuré de Notre-Dame des Moûtiers, il faut que nous ayons une idée de ce que fut celui de Saint-Cyr de Nantes avant qu'il devînt un membre important du beau prieuré des Moûtiers.

Nous avons dit, au chapitre I, que le comte Mathias Ier ne s'était pas contenté de ratifier les fondations et donations de son père en faveur de Notre-Dame du Ronceray ; il avait

ajouté à ses preuves de bienveillance en faveur des Bénédictines d'Angers ; de sorte que, grâce à Budic et à son fils, ces religieuses se trouvaient investies de l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte hors les murs, des églises de Notre-Dame et Saint-Vincent, dans l'enceinte de la ville, et, comme temporel, du domaine de Bois-Garand, en Sautron, et de la dîme du marché de Nantes.

Il est difficile, de nos jours, de se rendre compte des discussions qui pouvaient surgir à cette époque au sujet des donations qui semblaient les plus régulières. Nous en avons vu plusieurs exemples dans le pays de Retz, nous en retrouverons à Nantes.

Il est indispensable que nous remontions un peu plus haut que les temps que nous venons de parcourir, si nous voulons nous rendre compte de la situation. Les luttes d'Alain Barbetorte et ses succès sont connus, l'histoire de Bretagne est là pour affirmer le beau rôle de ce héros, digne descendant d'Alain le Grand, qui avait remué ciel et terre pour rendre un peu de vie à la cité nantaise.

Il était breton, et ses relations se trouvaient dans le fond de la Cornouaille, où il débarqua lorsqu'il revint d'Angleterre. Dans ce pays existait une antique abbaye nommée Landevenec. Les Normands l'avaient réduite au plus triste état, mais ses pauvres débris ne demandaient qu'à se rejoindre. Les moines, échappés au désastre, étaient pleins de bonne volonté, mais sans doute en nombre insuffisant et la plupart âgés et fatigués.

Leur abbé, nommé Jean, était un de ces patriotes dévoués qui étaient passés à la cour d'Angleterre pour y redemander leur jeune Duc. Alain ne pouvait être ingrat à son égard ; au reste, rien ne résulte davantage de son histoire que le beau caractère de ce prince. Ce fut donc à l'abbé de Landevenec que le libérateur de Nantes s'adressa lorsqu'il voulut rétablir le culte dans un certain nombre de sanctuaires de cette ville. Il ne suffisait pas de restaurer les églises, il fallait leur

affecter un temporel. Ce résultat s'obtenait facilement et valait à l'abbaye, que l'on chargeait de relever le culte dans une église, un domaine plus ou moins vaste dans la campagne, domaine en général abandonné, à peu près inculte, sur lequel végétaient quelques manants passant avec indifférence d'un seigneur à l'autre. Ce domaine cédé aux moines n'était qu'une compensation des avances qu'on leur demandait pour rebâtir l'église, la fournir des vases et ornements indispensables et aussi pour édifier un presbytère ou des maisons conventuelles. Ce n'était pas encore le plus difficile : il fallait trouver, après un tel cataclysme, des ecclésiastiques pour remplir le saint ministère dans les sanctuaires restaurés.

L'abbaye de Landevenec était dédiée à saint Guingalois, autrement : saint Gwénolé. Alain avait confié à ce monastère la restauration de notre église Saint-Cyr et Sainte-Julitte. On peut s'en convaincre par la lecture d'une charte publiée par dom Lobineau (t. II, col. 79-80). On y voit que le duc Alain fit donation aux moines de Landevenec « d'un monastère dédié à saint Médard, avec son domaine long de quatre milles, sur deux de large, avec ses forêts, eaux et prés, ses terres, cultivées ou non, et toutes ses dépendances ; plus l'église Sainte-Croix dans la ville, avec ses dépendances, et l'église Saint-Cyr hors la ville. En outre, l'église dédiée à saint Guingalois même, avec toute l'île nommée Bathweran et toutes ses dépendances, plus la moitié d'une viguerie nommée Sulce (Sucé), sise dans le pays Nantais, éloignée de cinq milles de la ville, avec la moitié de son église et toutes ses dépendances... « (Archives de Nantes, H. 112)... Les témoins furent : le duc Alain ; Judhaël, comte ; Guérech ; Nuvenoë ; l'évêque Salvator ; Gestin, vicomte (de Retz) ; Diles, vicomte ; Prigent; Guethenoc, comte ; Amalgod ; Amredy ; Chenmarchoc ; Nuthuon ; Moyse, etc. »

Cette charte fut visée après la mort d'Alain par ceux qui exercèrent le pouvoir après lui à Nantes, comme suit : « Moi, Thibaud, comte par la volonté divine, j'affirme ce qui pré-

cède : moi, Joseph, évêque de Tours, j'affirme également ; moi, Foulques, comte par la grâce de Dieu, je l'affirme de même, en tant que cela me regarde. Le duc Alain a fait rédiger cette charte par l'évêque Hédren et l'a remise à saint Guingalois et à son abbé Jean..... »

Dom Lobineau ne regarde pas cette pièce comme revêtue de tous les caractères de saine critique que l'on pourrait désirer. Cependant, il ajoute qu'il n'est pas croyable que le fond en soit faux.

Thibaud, comte de Blois, était beau-frère d'Alain et oncle du jeune Drogon, son fils. Foulques le Bon, comte d'Anjou, avait épousé la veuve d'Alain, dans l'année même du deuil. Quant à l'évêque Hedren (al. Hesden), on le voit en qualité d'évêque de Nantes avec le vicomte Gestin à l'assemblée de Verron[1] en 978. Joseph était devenu archevêque de Tours l'année même de la mort d'Alain, d'après certains catalogues, bien que d'autres fassent succéder immédiatement Frottier à Théoton sans tenir compte de Joseph. C'est sans doute pour cela que dom Lobineau avait des scrupules au sujet de ce diplôme tandis qu'il aurait dû s'en servir pour confirmer la réalité de l'épiscopat de Joseph. Evidemment, le rédacteur de la charte n'était pas tourangeau ; la ville de Tours est nommée « Toronensis urbs ». L'écrivain ne s'est préoccupé que de la prononciation, qui est du reste bien marquée par le vieux mot *tournois*.

De tous les dons d'Alain Barbetorte, le prieuré de Bath seul est resté à Landevenec (Archives de Nantes, série H, liasse 111°). Les titres de cette abbaye disent que le duc Alain, par ces générosités, se proposait de récompenser l'abbé Jean pour diverses missions chez les Barbares (peut-être les Danois qui essayaient déjà de se fixer en Neustrie, appelée depuis Normandie).

Il est probable que l'abbaye de Landevenec ne put suffire

[1] En Touraine.

à fournir des titulaires pour les églises dont on lui faisait la cession et peut-être aussi qu'elle n'eut pas les ressources suffisantes pour les réparer. En 1101, Alain Fergent et son épouse Ermengarde d'Anjou regardaient parfaitement comme leur appartenant les églises de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin, qu'ils donnaient à l'abbaye de Marmoutiers. Ermengarde ratifia ce don dans une chapelle près du Bouffay. On voit parmi les témoins un Papapin qui fait lui-même un don, et Laurent, chanoine de Saint-Médard. Ce saint Médard n'est autre que Doulon. L'évêque de Nantes Benoît y avait établi des chanoines ; mais, peu de temps après, il changea d'avis et demanda des moines à Guillaume, abbé de Marmoutiers. L'abbé Guillaume succéda en 1104 à Ilgode, et l'évêque Benoît gouverna de 1079 à 1111 ; notre charte fut donc rédigée pendant la courte apparition des chanoines à Doulon, et nous prouve que Landevenec n'avait pas pris possession de Saint-Médard ou l'avait abandonné.

Garnier, chapelain de Sainte-Croix, n'est pas simple témoin : il ratifie comme intéressé. Suivent les noms des moines desservant ces paroisses : Le prieur Guillaume, André de Gommez, Amelin des Moûtiers, et Guérin, prieur de la Forêt.

Il est probable que l'église Sainte-Croix, Doulon et Saint-Cyr furent perdus pour Saint-Gwénolé par suite dure tour offensif des Normands. Après la mort d'Alain Barbetorte, Sainte-Croix devint l'église du Bouffay et le comte Alain crut pouvoir en disposer en faveur de Marmoutiers.

Saint-Cyr était déjà confié aux religieuses du Ronceray, et nous ne voyons pas que Landevenec ait réclamé. De leur côté, ces mêmes sœurs de étaient également évincées de Notre-Dame de Nantes et de Saint-Vincent.

L'historien Travers, embarrassé de ce don des églises de Saint-Vincent et de Notre-Dame aux sœurs de la Charité d'Angers, s'en est tiré en attaquant la charte de Mathias qui cependant n'a aucun caractère de fausseté. L'histoire serait

trop aisée si l'on pouvait récuser ainsi les documents qui ne cadrent pas avec les idées préconçues.

D'un autre côté, si l'on en croyait *Nantes et la Loire-Inférieure*, l'église Saint-Vincent aurait d'abord eu Saint-Aubin pour patron et remonterait à l'an 404. M. l'abbé Grégoire dit 434. Sur quoi s'appuient ces dates ? — Ce n'est pas notre affaire, mais saint Aubin étant mort vers l'an 550, il s'ensuit que l'on ne put choisir ce saint évêque d'Angers pour titulaire de l'église en question dès son origine. Nous allons nous laisser entraîner à raconter un épisode qui a certainement servi à consolider, si ce n'est à établir, cette opinion qui a le malheur de constituer un anachronisme trop violent.

Saint Félix avait une nièce ; or, comme cet évêque de Nantes était de grande famille et qu'il relevait encore le renom de ses ancêtres par son propre mérite, sa nièce était un bon parti, surtout si le prétendant avait l'ambition de posséder une grande influence dans le pays. C'était le cas d'un personnage que Grégoire de Tours nomme Papolène. On prétend que ce Papolène n'est autre que le fameux Beppolène, qui possédait à cette époque même un vaste gouvernement militaire s'étendant de Rennes à Angers, en englobant le pays nantais et tout ce qu'il pouvait défendre contre les Bretons, qui ne faisaient encore dans ce temps que pousser périodiquement des pointes sur Vannes et même plus loin.

La grande puissance de ce duc n'y fit rien. Il était loin de jouir d'une réputation sans reproche, il fut refusé. Les anciennes chroniques d'Anjou mettent Beppolène au nombre des comtes de cette province, mais sans avoir à s'en féliciter, bien qu'il gouvernât au nom du débonnaire roi Gontran. C'était un transfuge de la reine Frédégonde ; mais en la quittant il n'avait pas abandonné ses principes. Quoiqu'il en soit, ce personnage avait à Angers une grande autorité. Or, Angers possédait une basilique et des chanoines qui la desservaient. Cette basilique avait été bâtie du temps du roi Childebert qui envoya dans ce but, à Angers, Saint-Germain de Paris.

Le nouveau sanctuaire fut placé sous le vocable de Saint-Germain d'Auxerre, saint Aubin y fut enterré, des miracles se firent à son tombeau; il s'ensuivit un pèlerinage et peu après le nom de saint Germain fut presque oublié; son église prit, de par la multitude, le nom de Saint-Aubin.

Le trait de la nièce de saint Félix se rapporte à l'an 570 environ, c'était le moment de la grande vogue de Saint-Aubin à Angers, mais il faut avouer que, sa mort ne remontant qu'à vingt ans, il est peu probable que les Nantais se soient ainsi hâtés de construire une *basilique*, car le terme y est, en l'honneur d'un évêque d'Angers; même dans cette dernière ville, ce titre n'était qu'une pieuse usurpation sur les droits de Saint-Germain. Il arriva donc que Beppolène ne pouvant avoir régulièrement la nièce de l'évêque de Nantes, l'enleva. Lors même que Nantes eut possédé une église Saint-Aubin, ce qui ne se peut, Beppolène, comte d'Anjou, eût été par trop naïf d'y déposer sa conquête. Malgré le droit de refuge, le lieu eût été mal choisi. Saint Félix était maître absolu des églises de sa ville. Sans en chasser sa nièce ni son ravisseur et sans les inquiéter plus que l'usage ne le permettait, il pouvait, au seul point de vue des convenances, leur imposer un régime auquel ils ne s'étaient assurément point destinés. Beppolène était beaucoup plus libre à Angers où il n'avait point à compter avec l'immense autorité de l'évêque de Nantes. Mais ce qui domine tout raisonnement, c'est que Grégoire de Tours, contemporain de ces faits, dit que la nièce fut mise en sûreté dans la basilique de St-Aubin qui, nous venons de le voir, n'existait qu'à Angers. Or c'est ce dire de l'évêque de Tours qui a déterminé les historiens nantais à attribuer l'église Saint-Vincent à Saint-Aubin, dans son origine. Cette erreur, pour celui qui parcourt l'histoire pour ainsi dire en touriste, avait son côté spécieux, nous l'allons voir.

On peut se demander pourquoi ce vocable de Saint-Aubin a été attribué à Saint-Vincent plutôt qu'à Sainte-Croix, à

Saint-Saturnin ou autre église de Nantes? Il est certain qu'en 1135 le pape Innocent II, sur l'appel de Brice, évêque de Nantes, cassa la donation faite à l'abbaye de Redon, par Conan, des églises de Saint-Aubin, Sainte-Croix, Saint-Saturnin et Notre-Dame. Brice alla même à Rome avec le chapelain Guy, et le Souverain Pontife confirma la propriété de ces églises à l'évêque de Nantes. Donc, à cette date, il y avait à Nantes une église dite de Saint-Aubin.

Or, nous venons de voir Saint-Vincent nommé encore sous ce vocable en 1038; cependant on ne peut douter que l'église désignée en 1135 sous le nom de Saint-Aubin ne soit l'ancien Saint-Vincent. D'où venait cette nouvelle appellation de cette même église? Très probablement de la possession de quelque relique insigne du saint évêque d'Angers donnée à l'église Saint-Vincent dans le but de ramener vers elle la dévotion. Cette église était tombée dans un état désolant; donnée aux religieuses de Saint-Cyr par le comte Mathias I^er^, elle était peu de temps après perdue pour elles, peut-être parce qu'elles s'étaient contentées de restaurer leur église Saint-Cyr et Sainte-Julitte, près de laquelle était bâti leur monastère.

C'était pour relever cette paroisse que Conan le Gros et surtout sa mère Ermengarde l'avaient donnée à Marmoutiers. Quelque temps auparavant, l'évêque Brice avait accompagné le légat Gérard d'Angoulême avec quelques autres prélats à la translation des reliques de saint Aubin dans une châsse plus précieuse. On peut présumer que les évêques assistants obtinrent quelques fragments de ces reliques avant que l'on eût scellé le nouveau reliquaire d'argent.

Le corps devait être à peu près entier, car il se trouvait, jusqu'à ce moment, dans un cercueil de pierre qui devait être le monument primitif. Brice dut être fortement appuyé dans sa demande par la pieuse Ermengarde, sœur du comte d'Anjou. Ce comte était Foulques V qui devint roi de Jérusalem; il était présent à la cérémonie avec son fils Geoffroy Plantagenet.

On était alors à l'an 1128 et lors de la bulle du pape, en 1135, les reliques étaient de fraîche date dans l'ancienne église Saint-Vincent que le peuple se prenait à nommer Saint-Aubin. Il n'est point étonnant que les Nantais aient en vénération saint Aubin, né sur leurs confins, si ce n'est point dans cette partie même du Nantais que l'on dit avoir jadis dépendu de l'évêché de Vannes, mais qui au moins fut peuplé par les Vénètes. La duchesse Ermengarde essaya peut-être de faire prévaloir le vocable de Saint-Aubin et devant ce désir les notaires d'alors ne pouvaient que plier ; peut-être quelques miracles du bon saint vinrent-ils seconder la noble Angevine ; mais, après elle, comme les moines de l'abbaye de Tours n'avaient pour saint Aubin qu'un zèle ordinaire, l'ancien nom reprit le dessus. Au reste ces moines eux-mêmes, eussent-ils tenu au vocable de Saint-Aubin, n'y pouvaient que peu de chose, car ils ne firent guère que passer dans cette église.

L'église Saint-Vincent a laissé son nom à une rue actuelle et à une place de Nantes.

Les religieuses du Ronceray ne se préoccupèrent point de ces révolutions qui se produisaient à Saint-Vincent, quoique cette église leur eût été donnée un siècle auparavant ; de même qu'elles ne semblent pas avoir fait opposition à ce que Notre-Dame passât à d'autres mains quoiqu'elle leur eût également été confiée. A plusieurs points de vue, ces bonnes sœurs avaient raison : c'était bien assez de les voir possédant à Nantes, comme à Angers, un vrai bénéfice paroissial, à tel point que le recteur de Saint-Cyr et Sainte-Julitte n'était que le vicaire perpétuel de Madame l'abbesse de Notre-Dame de la Charité. C'était presque plus fort à Angers où il n'y avait pas même pour l'église de la Trinité un vicaire perpétuel, mais quatre chapelains de l'abbesse. Il y avait bien une autre raison dans le dédain des chères sœurs, c'était la pénurie des ecclésiastiques. Avec un moine on pouvait parfois se procurer un prêtre ; les religieuses n'étaient pas dans

le même cas. Cette église Notre-Dame, que le comte Mathias avait accordée aux religieuses de Saint-Cyr en même temps que Saint-Vincent, avait été donnée, peu de temps auparavant, aux moines de Quimperlé par Judith, épouse d'Alain Cagnard et sœur de Budic, qui se plaisait à se considérer comme comtesse de Nantes, parce que son frère était bâtard. Il est peu probable que Mathias, fils de Budic, ait accepté, même un instant, l'introduction des moines ainsi favorisés par sa tante, du chef de laquelle le comte de Cornouaille était son compétiteur.

Le don que le comte de Nantes fit de Notre-Dame aux sœurs établies à Saint-Cyr fut une protestation contre la démarche de Judith. Ce n'est qu'après la mort de Mathias, sous Hoël, fils de cette Judith, qu'un prêtre nommé Poitevin, apparaît comme tenancier d'une maison et d'une vigne, près Notre-Dame, appartenant à l'abbaye de Quimperlé, ce qui permet de supposer que le comte de Cornouaille, devenu comte de Nantes, fit prévaloir la donation de sa mère sur celle de Mathias. Ce prêtre exerçait le service divin à Notre-Dame au nom de la susdite abbaye.

Les titres de ce temps nous apprennent que les moines de Redon avaient fini par obtenir cette église du duc Conan; mais, comme nous venons de le voir, en 1135, l'évêque Brice la leur fit enlever par le pape Innocent. Les moines de Quimperlé, en effet, y exercèrent le saint ministère depuis cette époque et cependant il n'est pas douteux que ceux de Redon s'y retrouvèrent plus tard. Travers (I, 383) dit que les moines de Redon se plaignaient des entreprises des Ducs sur le fief du prieuré de Notre-Dame de Nantes. Cette installation des moines de Redon à Notre-Dame tenait à ce que l'abbaye de Quimperlé avait été aux prises avec Redon sur un autre point, dans l'île de Belle-Ile, et, pour avoir la paix dans ce dernier lieu, avait renoncé à son prieuré de Nantes.

Nous avons cru devoir donner ces détails parce que nous retrouverons plus tard les moines de Redon dans ce quartier

de Notre-Dame et il était bon de savoir comment ils y étaient venus.

La sagesse des religieuses du Ronceray, qui les détermina à se tenir à l'écart des conflits au sujet de Notre-Dame, ne détourna pas les difficultés, même à l'occasion de saint Cyr ; mais ces difficultés furent précédées d'un moment de calme dû à la bienveillance de Mathias. Un des témoins de la charte, que ce comte avait octroyée à l'abbesse Liburge, se nommait Jarnogon. Il voulut se mettre au nombre des bienfaiteurs du prieuré des Bénédictines. Daniel, son père, avait également signé l'acte du comte.

C'était Ansgor, femme de Jarnogon, qui avait été l'inspiratrice de la bonne œuvre de son mari, et le but que la notice de ces faits met en avant, c'est la restauration de Saint-Cyr. « Pro monasterio sanctorum martyrum Cirici et Jullittæ matris ejus restaurando, prope mœnia urbis Nanneticæ, constituto, ac ancillis ibidem Deo servientibus depascendis. »

Cette donation faite « pour la restauration du monastère de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère, martyrs, établi près des murs de la ville de Nantes, et pour l'entretien des servantes de Dieu qui s'y trouvaient », consistait dans la moitié des moulins et de l'écluse qui étaient sous le monastère même, dans le cours d'eau nommé Erdade (Erdre), avec la moitié de la pêche.

C'était la dot d'une des filles d'Ansgor et du donateur, qui entrait en religion chez les sœurs du Ronceray. Cette jeune personne se nommait Eusébie. Elle devint plus tard une des dignitaires de sa communauté. En 1073, elle est nommée parmi les religieuses qui élurent l'abbesse Richilde. Elle devint prieure de la belle obédience d'Avenières et enfin cellerière à la Maison-Mère sous l'abbesse Tiburge, vers 1104.

L'acte de donation de Jarnogon fut signé par le comte Mathias, Le Viguier Judicaël[1] ; Glavihenne[2], Bernier et

[1] Fondateur du prieuré des Moûtiers.
[2] C'est lui qui donna Chémeré à Saint-Serge.

Daniel. On était alors sous l'évêque Budic, par conséquent, en 1048 ou 1049 (Marchegay. 424). Nous voyons qu'il se trouvait alors une écluse et des moulins un peu en aval de la passerelle actuelle, devant la préfecture. Le tenancier de ces moulins se nommait Coustant et sa femme Léjarde. Ils se prirent du désir de s'assurer une place dans le cimetière de Saint-Cyr. Outre cela, Léjarde ambitionnait de prendre l'habit de religieuse. Coustant ne paraît pas avoir fait de difficultés quoiqu'il ne fût pas fort âgé, puisque son père vivait encore.

Pour la dot, le prieuré de Saint-Cyr reçut deux quartiers de vigne qui appartenaient à Coustant. Dans la suite, nous aurons la preuve que ces prés se trouvaient au-dessous de la Motte-Saint-André, en descendant l'Erdre.

Les meuniers Coustant abandonnaient la jouissance de leurs moulins; ils travailleront désormais pour le prieuré de Saint-Cyr; mais aussi ce prieuré est par là-même leur ressource, ils en sont les gens (homines). Non-seulement les moulins, mais une vigne qui se trouvait auprès entraient dans le domaine des religieuses.

Ces braves gens n'avaient pas d'héritiers directs, et ils s'assuraient une heureuse vieillesse. Léjarde fut bénite par le prêtre Aubin, alors curé de Saint-Cyr, et dans son église même. Coustant, heureux de cet arrangement, voulut faire le voyage d'Angers, il y fut bien reçu. Il fut introduit au chapitre de l'abbaye, car les religieuses du Ronceray bien qu'elles aient toujours été remarquables par leur régularité, n'étaient pas cloîtrées. Là, sur l'autel même, le donateur ratifia les dispositions que nous venons de faire connaître. Le prêtre Aubin qui l'avait accompagné fut témoin avec l'archidiacre Guillerme ; Robelin Mazon, Odelin Mazon, Durand, et plusieurs autres (Ronc. II, 96, Ed. March. 420).

Cette famille Coustant a laissé très longtemps son nom aux moulins de l'Erdre, en amont du Port-Communeau. Nous la

retrouvons sous le comte Hoël, époux d'Adoïs (fils d'Alain Cagnard).

Les choses étaient alors bien changées pour les sœurs de Saint-Cyr. Hoël tenait de sa mère une grande animosité contre tout ce qu'avaient favorisé Budic et Mathias ; aussi les Coustant ne traitent plus avec le Ronceray, mais avec l'abbaye de Redon, ce qui prouve que ce fut après 1055, car, jusqu'à cette date, les moines de Redon n'acceptèrent point Hoël de Cornouaille comme comte de Nantes (V. suprà ch. VI).

Il est probable que le Coustant de cette nouvelle transaction était le frère du précédent, tenant sans doute une égale valeur en moulins et peut-être en terres, sa femme se nommait Jédéar. D'accord, ils donnent leur part des moulins de l'Erdre et celle du droit de pêche qu'ils possédaient sur les poissons sortant des moulins.

Ils y ajoutent leur part d'un four, leur part aussi de vignes et de prés, enfin de toutes leurs possessions. Le comte Hoël, son épouse Haduis (la même qu'Adoïs ci-dessus), Alain, Mathias et Eudes, leurs fils, furent témoins. Le moine Justin reçut cette donation. Les autres témoins furent Ivan, clerc ; Inisan, fils d'Hurvoide ; Albalt, fils de Mérian ; Urvoide, fils de Roallon ; Escomar, fils de Rodalde ; Guerrif, prêtre ; Gradelon et Bili, fils de Gerlon ; Normant, fils de Froger ; Normant, hôte d'Inisan ; Rafrid ; Durand et son fils Judicaël ; Bernier et Gislene, voisins de Coustant ; Clarice, sœur du même Coustant, et Bernier. (Redon, ch. 333).

Ainsi l'abbaye de Redon recevait une partie des moulins Coustant. Nous verrons qu'elle était différente de celle donnée au Ronceray, car cette abbaye conserva jusqu'aux derniers siècles des droits sur quelques uns des moulins Coustant. Ce voisinage ne pouvait manquer d'amener des conflits et des procès. Mais remercions tous ces procès, sans eux l'histoire locale serait impossible. Nous pensons que la portion des moulins Coustant appartenant à Redon était au-dessous du pont Morand actuel, tandis que les moulins du Ronceray

étaient au-dessus, mais tous sur la rive gauche. Ce qui nous fait penser ainsi, c'est que, près de ces moulins, il y avait des vignes qui furent données à Redon et que nous savons, comme nous le dirons plus loin, que le cellier des moines de Redon se trouvait où l'on pouvait encore voir il y a quelques mois l'église Saint-Léonard, au point de jonction de la rue Garde-Dieu et de la rue Saint-Léonard.

CHAPITRE XIII.

Même sujet depuis Alain Fergent.

Nous venons de nommer les fils d'Hoël de Cornouaille. L'aîné, connu sous le nom de Fergent, hérita du titre de duc et s'en alla résider à Rennes. Mathias, son frère, reçut le comté de Nantes. Alain avait épousé Constance, fille de Guillaume le Conquérant. Lorsqu'elle mourut, en 1070, il se remaria avec Ermengarde, fille de Foulques IV d'Anjou, que le duc Guillaume d'Aquitaine venait de répudier. Mathias II, qui tint le comté de Nantes de 1084 à 1104, fut pour le clergé un persécuteur. Sous lui les principales églises de Nantes étaient données à des prêtres indignes, au mépris de tous les droits acquis. Cet état de choses peut nous surprendre puisque nous avons signalé le zèle de l'évêque Quiriac ; mais sans doute le prélat avait plus d'action dans la campagne que dans la ville, sous les yeux du comte.

Saint-Cyr était une des églises les plus maltraitées sous ce rapport. Elle avait été enlevée aux religieuses de la Charité d'Angers, déjà privées de Notre-Dame et de Saint-Vincent. Cet état déplorable dura jusqu'après Alain Fergent, qui avait succédé, à Nantes, à son frère Mathias, mort sans enfants.

Alain était un homme d'une foi vive ; il se retira en 1112 à l'abbaye de Redon ; c'est assez dire que cette abbaye fut en vogue de son temps. Conan, son fils aîné, avait alors seize ans ; il est connu sous le nom de Conan le Gros et tint le duché de Bretagne et le comté de Nantes jusqu'en 1148. Pendant ce temps, le siège épiscopal avait été occupé à Nantes, après Quiriac, par son frère Benoît jusqu'en 1111 ; puis par Robert, précédemment archidiacre de Nantes, frère d'Alain et de Mathias et neveu de Benoît. Robert fut, l'année suivante, transféré à Quimper ; ce qui signifie assez que cette famille tout à fait *bretonnante* d'Alain Cagnart s'implantait difficilement à Nantes qui conservait de plus en plus ses attaches, non pas françaises, mais gauloises, comme l'Anjou et le Poitou. Même à cette époque on est forcé de reconnaître qu'il avait existé une sorte d'état armoricain : comme une confédération spontanée due à la similitude de la situation, au mutuel abandon dans lequel ce pays s'était trouvé, sous les derniers empereurs romains, sous les rois Francs et du temps des Normands. Dans la pointe de la presqu'île, les Bretons attaquèrent cette fédération inavouée, mais ils n'entamèrent que très peu, et comme à la dérobée, le midi de la presqu'île.

Le successeur de Robert fut Brice, dont nous avons déjà parlé. Il tint le siège de Nantes jusqu'en 1141. Ce fut de son temps que les religieuses du Ronceray obtinrent enfin quelque dédommagement de leurs importantes pertes. Quand nous appelons pertes importantes celles de bénéfices ecclésiastiques, nous nous plaçons au point de vue de cette époque, car il nous semble peu regrettable que des paroisses aient échappé au patronage, même des bonnes sœurs, pour relever directement de l'ordinaire du lieu. Aux onzième et douzième siècles, il pouvait quelquefois en être autrement, et le fait de saint Cyr le prouve. Le patronage du Ronceray valait mieux que celui de l'évêque qui n'était que fictif. Nous allons donner une charte de Conan III qui nous fera connaître la situation du prieuré de Saint-Cyr avant ce document.

« Moi, Conan, duc des Bretons, et ma mère, la comtesse Ermengarde; nous avons ordonné de consigner par écrit, comment et dans quel temps nous avons *restitué*, comme la justice l'exigeait, et donné de nouveau la chapellenie du monastère de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, sa mère, à Uldeburge (Hildeburge), vénérable abbesse de Notre-Dame de la Charité d'Angers, et aux religieuses de ce lieu. »

Le comte Budic et son épouse, la comtesse Adoïs, avaient construit ce monastère sur leur propre terre, l'avaient enrichi de leurs revenus et l'avaient, d'accord en cela avec leur fils Mathias, donné pour l'entretien des sœurs; mais comme, l'impiété croissant, la charité se refroidit chez un grand nombre; plusieurs de mes prédécesseurs permirent que la susdite chapellenie fut administrée d'une façon désastreuse. Ils l'avaient donnée en hommage[1] à des prêtres mariés avec l'hérédité pour leurs enfants[2].

Lorsque Léon, l'un d'eux, fut mort, l'héritier de cette succession sacerdotale, effrayé par la crainte de la mort, s'en dessaisit. Moi-même, réfléchissant au péril de mon âme et reconnaissant le droit déjà ancien des religieuses; en vue du salut de mon âme et de celles de mon père Alain, de ma mère Ermengarde et de mes autres ancêtres et aussi de mes successeurs, je leur ai rendu ladite chapellenie, de sorte qu'elles aient la liberté d'en choisir le prêtre et de le présenter à l'évêque. Si quelqu'un, par une inspiration diabolique, osait violer ces conventions, que Dieu l'efface du livre de vie et que ses efforts restent sans effet.

Fait à Nantes, aux Ides de mars (15 mars) l'an de l'Incarnation du Seigneur, 1128, sous Louis, roi des Français, Conan, fils du comte[3] Conan, comte des Nantais; Brice, leur évêque.

[1] Comme un fief ordinaire.

[2] C'est à cette époque que Robert d'Arbrissel s'élevait avec tant de force en Bretagne contre ce désordre, ce qui lui occasionnait des désagréments de toutes sortes.

[3] Erreur évidente, même d'après cette charte où il dit que Conan était fils d'Alain et d'Ermengarde.

En présence et à la vue de : Ildebert, archevêque de Tours ; Ulger, évêque d'Angers ; Hamelin, évêque de Rennes ; Galon, évêque de Léon ; Guy, évêque du Mans ; Conan et sa mère Ermengarde ratifiant. — Pour les clercs : Auverede, archidiacre de Tours ; Geoffroy d'Angrie (de Ingreia), doyen de Saint-Maurice d'Angers ; Guibert, chanoine du même Saint-Maurice ; Pierre Abélard, abbé de Saint-Gildas ; Raoul, sacriste de Notre-Dame de la Charité. « (Ronc. VI, 20. Ed. Marchegay, 423).

On voit, par ce grand nombre d'évêques qui sont présents, en même temps que le fameux Pierre Abélard, que l'on profita, pour ce résultat, d'un concile de Nantes, et cela fixe la date de ce concile, que l'on trouve assigné à l'an 1127 quand il fut tenu en 1129, car les Ides de mars 1128 de ce temps correspondent à l'an 1129. Dans cette assemblée, pour remédier au mal signalé par cette charte, on défendit d'élever au sacerdoce les enfants des prêtres, à moins qu'ils n'eussent été auparavant chanoines réguliers ; et afin d'ôter toute idée de succession aux bénéfices et dignités ecclésiastiques, les Pères du Concile ajoutèrent que les sujets déjà ordonnés ne seraient point aptes à servir dans les églises qui auraient été desservies par leurs pères. Le pape Honorius II confirma ces décrets[1].

Le prieuré de Saint-Cyr avait continué d'exister, mais il avait été frustré du droit de patronage dans sa chapelle et c'est ce droit que lui rendait le duc Conan.

A cette époque, la prieure se nommait Adélaïde, comme on le voit par la charte 426 du cartulaire Marchegay. Un certain Jean Petit avait acheté un clos de vigne (*curtillum vineæ*) des sœurs de la Charité. Ce clos s'étendait depuis

[1] Ce fut aussi dans ce concile que l'on supprima un usage vraiment barbare. Lorsqu'un mari ou une femme était mort, on confisquait au profit du prince tous les meubles du défunt. Les épaves des naufrages avaient le même sort. On défendit cet abus sous peine d'excommunication, du consentement de Conan. — Sans doute, sa religieuse mère contribua beaucoup à ce désistement d'un droit détestable.

la maison de Guérin, fils d'Aufred, jusqu'à l'Erdre. La maison du viguier Blandin s'y trouvait comprise.

La vente fut opérée par l'abbesse Hildeburge et ses religieuses (1125-1136). Jean Petit versa de suite cinquante sous, puis il s'engagea à payer en plus une rente annuelle de douze deniers, à la fête de saint Cyr et sainte Julitte. L'acquéreur devait être soumis à la corvée alors nommée *bienne* (bidennum) et à la façon du foin; en outre à fournir une journée de vendangeur. S'il s'avisait de revendre cette vigne, les sœurs devaient avoir la préférence; en tous cas il était strictement défendu de l'aliéner à quelqu'autre congrégation.

Chaque dame présente avec l'abbesse reçut de Jean, pour son consentement, autant de deniers qu'il lui plut d'en donner. Voici les noms de ces dames : Hisilie, alors cellerière; Adélaïde, prieure de Saint-Cyr, Plaisance, Vigolende, et Agnès fille de Gautier. Ces quatre dernières étaient probablement, en fait de dames de chœur, le personnel du monastère de Saint-Cyr.

Au nombre des témoins, on cite plusieurs clercs de l'abbesse : le sacriste Raoul; maître Guibert; Hugues, alors chapelain de Saint-Laurent[1]. En outre plusieurs des clients (vassaux) de cette abbesse, comme Guérin de Loudun et Boselin; puis quelques Nantais, entr'autres Lambert, fils de Josbert, Aistoin, etc...

Lorsque Jean fut près de mourir, il disposa, en faveur de sa femme Angor, d'une partie de l'enclos et d'une maison qu'il y avait bâtie. Une autre portion fut donnée à ses fils Petrule et Rainier, qui, après le décès de leur père, vinrent demander le consentement de l'abbesse, aux mêmes conditions que Jean.

Plusieurs religieuses furent présentes à cette investiture. Béatrix, sœur de l'abbesse, Adélaïde, Haïe (odio habita),

[1] Ce qui prouve que l'église Saint-Laurent d'Angers, qui appartenait au Ronceray, a été livrée au culte, contre l'opinion de ceux qui croient qu'elle n'a jamais été achevée.

Pétronille, Marie, Auburge, Hugues, alors archiprêtre, fut aussi témoin avec Ruaud, Robert de Juigné, Philippe et Renoulf.

Ici finissent les documents fournis par le cartulaire du Ronceray. Nous retrouverons plus tard des documents qui nous viendront de cette abbaye, mais ils n'appartiennent point aux six rôles de ce beau cartulaire. Ils sont pris dans les registres envoyés d'Angers aux Archives de Nantes et compris sous le titre *Ronceray*. Malheureusement, ces registres commencent à peine à l'époque de l'union de Saint-Cyr de Nantes avec le bourg des Moûtiers, union dont nous allons avoir à nous occuper après que nous aurons exposé les événements qui occasionnèrent, selon nous, ce changement. Pour les comprendre, il faut que nous jetions un coup-d'œil sur les faits politiques de la province.

Le duc Conan III mourait en 1148. Effrayé, peut-être, du peu de capacité de son fils Hoël, il ne craignit pas de ternir son épouse Mathilde en reniant son fils. Il légua donc à sa fille Berthe ses droits sur le duché de Bretagne. Cette princesse avait épousé Alain le Noir, fils d'Etienne, comte de Penthièvre. Alain possédait en Angleterre le comté de Richemont et laissa veuve Berthe qui se remaria avec Eudes de Porhoët. Malgré les efforts de Conan, Hoël avait été reconnu à Nantes et à Quimper. mais battu par Eudes en 1154, il fut chassé par les Nantais qui se donnèrent à Geoffroy d'Anjou, frère du roi d'Angleterre Henri II. En 1156, survenait une nouvelle complication. Alain le Noir avait eu de Berthe un fils nommé Conan, qui, lui aussi se posa en prétendant. Heureusement Hoël disparut. Geoffroy, de son côté, mourut en 1158. Eudes réussit à battre Conan qui s'enfuit en Angleterre d'où il revint avec quelques troupes que lui fournit Henri. Eudes est fait prisonnier, s'échappe, vient à la cour de France qui ne le protégeait probablement que parce que le roi d'Angleterre soutenait son compétiteur. Pendant ce temps, Conan IV, fils d'Alain le Noir, était proclamé en

Bretagne, mais les barons de ce pays se liguaient contre lui. Henri II amena une armée qui défit les confédérés, mais Conan n'y gagna rien, car Henri se posa lui-même en prétendant du chef de son frère Geoffroy. Conan est obligé de lui faire cession du comté de Nantes et de celui de Richemont.

A peine Henri a-t-il quitté la Bretagne que reparaît Eudes qui prend Vannes et la Cornouaille. Le duc de Bretagne est réduit au pays de Rennes, ayant en plus, comme complication, la malveillance du roi de France qui était pour Eudes. Fatigué de la lutte, Conan se jette de nouveau dans les bras du roi d'Angleterre. Eudes est chassé, Constance, fille de Conan, âgée de cinq ans, est fiancée à Geoffroy, fils d'Henri II, et quelque temps après le duc de Bretagne consentait à se réduire au comté de Guingamp. La Bretagne passait aux Anglais. Il est vrai que l'Angleterre venait de passer deux fois aux Français, d'abord par la conquête de Guillaume le Conquérant, ensuite par celle d'Henri, comte d'Anjou, qui n'est autre qu'Henri II dont nous parlons.

Raoul de Fougères, qui descendait des anciennes races du pays, par Juhel Bérenger, fut seul à protester, ce qui valut à sa ville d'être rasée. Cela ne l'empêcha pas de lutter glorieusement, mais il était trop faible.

Après une guerre de plus de dix années, Geoffroy, fils d'Henri II Plantagenet, fut couronné à Rennes l'an 1169. Il n'était pas encore marié à Constance et ne le fut qu'en 1182, à l'âge de 19 ans. Les Bretons aimèrent en elle le vieux sang de leurs ducs, mais il fallait cela pour leur faire supporter Geoffroy, arrivant de cette Angleterre pour laquelle, jusque-là, ils avaient eu un faible, mais qu'ils se prirent depuis ce temps à détester d'autant mieux qu'ils avaient été plus longtemps trompés par sa perfidie. Il se rencontrait toutefois que leur jeune duc Geoffroy, quoique fils du roi d'Angleterre, se rappelait plutôt son origine française que sa naturalisation anglaise et ne supportait qu'en maugréant le joug de la marâtre. C'est lui qui fut le père de cet Arthur de Bre-

tagne sur lequel se concentra l'affection des Angevins et des Bretons. Geoffroy mourut en 1186 à la cour de France et la Bretagne continua de subir la prédominance anglaise jusqu'au moment où le roi Philippe-Auguste cita Jean-sans-Terre à sa barre, en 1203, comme meurtrier du jeune Arthur. Jean, tout roi d'Angleterre qu'il était, fut condamné à mort et ses possessions françaises confisquées. Le premier point était laissé à la vengeance divine, quant au second le roi de France était, cette fois, de taille à le faire exécuter. Guy de Thouars, avec lequel Constance s'était remariée, se faisait appeler tantôt comte, tantôt duc de Bretagne, comme tuteur de sa fille Alix qu'il avait eue de la duchesse Constance. Lorsque Constance fut morte, Guy de Thouars eut la bassesse de vouloir traiter avec le roi d'Angleterre, l'assassin du fils de sa femme ; mais il n'en eut pas le temps, Philippe arrivait à Nantes. Le sire de Thouars n'avait point compté sur cette rapidité, il dut changer de batterie et faire les honneurs de sa bonne ville au roi de France qui lui laissa le titre de gouverneur de sa fille Alix, que le monarque nommait, sous sa suzeraineté, duchesse de Bretagne, sans tenir compte d'Eléonore, fille aînée de Constance, née de Geoffroy. Cette circonstance pouvait plus tard créer des compétitions, mais Eléonore mourut jeune, comme une personne encombrante, faible au milieu de personnages puissants. Alix épousa, en 1212, Pierre de Dreux, du sang royal de France, connu sous le nom de Pierre Mauclerc. Nous verrons que ce personnage joua un grand rôle dans les destinées de l'église Saint-Cyr et, par contre coup, du prieuré de Notre-Dame des Moûtiers.

Pendant l'intervalle de temps que nous venons de parcourir, si ces luttes épuisèrent la Bretagne, le prieuré de Saint-Cyr ne put que recevoir sa part des malheurs publics dont les seigneurs ne profitaient que trop pour exiger des religieux les secours dont ils avaient si grand besoin pour soutenir leurs interminables querelles.

Cette fois la paix fut encore plus funeste que la guerre pour les sœurs de Saint-Cyr. La ville de Nantes avait joué un rôle peu prépondérant dans les derniers événements. Le mauvais état de ses fortifications y fut-il pour quelque chose? Nous l'ignorons ; toujours est-il que Guy de Thouars, peut-être à l'instigation du roi de France, résolut d'augmenter les moyens de défense de leurs ouvrages avancés et commença du côté des dépendances du chapitre, qui se trouvaient dans le quartier où s'élève aujourd'hui le château. Cela regardait peu les bonnes sœurs, mais Guy supprima deux portes donnant sortie dans la partie de la muraille qui longeait les terrains devenus les cours Saint-Pierre et Saint-André, et les remplaça par l'unique porte Saint-Pierre. L'une des portes disparues était la porte du Trépied qui faisait communiquer Saint-Cyr avec la ville. C'était un premier bouleversement,mais ce ne fut pas le plus grand.

Arriva Pierre de Dreux qui semble s'être proposé un autre but que son prédécesseur. Ce n'était plus au nom des intérêts français qu'il agissait. Tout prince du sang qu'il était, dans ses relations extérieures, il n'était préoccupé que de son ambition privée. En Bretagne, on pouvait le trouver trop peu breton, mais à la Cour de France on le trouva bientôt trop peu français. Ce qui paraît certain, c'est qu'il comprit l'importance que pouvait avoir Nantes et qu'il résolut d'en faire une ville qui ne serait plus à la merci du premier qui se présenterait devant son enceinte. Au reste, ses façons d'agir ont prouvé qu'il n'était pas le moins ardent des grands vassaux de la couronne pour viser à secouer le joug royal.

Avant tout, Pierre Mauclerc voulait mettre Nantes en état de soutenir un siège et dès lors il se donna tout entier au renouvellement des fortifications que Guy de Thouars avait seulement ébauché. C'est de son temps que datait l'enceinte de murailles qui a subsisté jusqu'au siècle dernier. Elle avait sans doute subi des augmentations à différentes époques, mais son circuit resta sensiblement le même, si

l'on en excepte le bastion plus tard construit dans le quartier de Saint-Similien par Mercœur. Pour exécuter ce grand travail, le duc s'y prit violemment afin de briser les résistances des particuliers ou des établissements qu'il devait sacrifier ou endommager.

Nous n'entreprendrons pas de raconter les protestations des parties lésées, les excommunications fulminées par l'ordinaire et même par la Cour de Rome, ni les emprisonnements et autres rigueurs par lesquelles le duc répondit, sans compter les avances qu'il avait prises dans ce même sens. Cependant nous ne pouvons taire que l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte fut abattue par suite des exigences du nouveau plan des remparts.

(A suivre).

Abbé Allard.

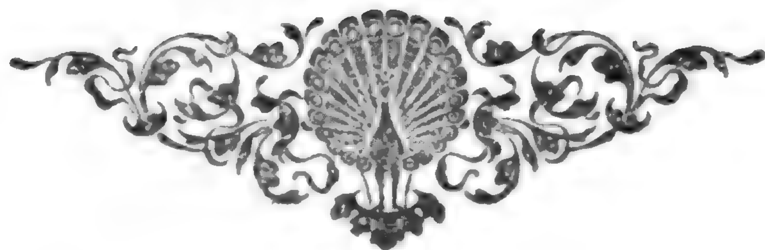

LES GRANDS ÉCUYERS HÉRÉDITAIRES

DE BRETAGNE[1]

V

Quoiqu'il en soit, ces deux mariages unirent trois familles dont les noms se trouvent à chaque page de notre histoire des quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Le nom de Blossac, écrit originairement *Beloczac,* apparaît pour la première fois lors de la guerre de la succession. Jean de Blossac servait sous la bannière de Charles de Blois, de même que Thibaud, chevalier, demeurant paroisse de Noyal-sur-Seiche, qui jura le traité de Guérande, en 1365, et fut appelé comme témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois. Dix ans plus tard, René et Balthazar de Blossac signent la paix avec la France (1381). — En 1406, René de Blossac (le même que ci-dessus ou son héritier de même nom) est capitaine de Rennes. En 1419, le duc Jean V retient

[1] Voir la précédente livraison.

« Olivier de Beloczac pour chevaucher avec lui. » Enfin en 1427, Jean, seigneur de Blossac, signait le traité de Troyes.

Il est permis de croire que Blossac avait alors le titre de bannière ; du moins ne voyons-nous pas le seigneur de Blossac créé banneret postérieurement ; et cependant, en 1462, il est appelé en cette qualité aux Etats de Vannes.

C'est, comme nous l'avons dit, l'héritière de Jean de Blossac qui porta la seigneurie de Blossac dans la maison de Montbourcher.

La notoriété de la maison de Blossac était de fraiche date auprès de l'illustration des Montbourcher.

Le nom de Montbourcher se trouve dès le onzième siècle. Il désignait une terre dont le duc Geffroy donna la dîme à l'abbaye Saint-Georges de Rennes, quand sa fille y prit le voile. Un siècle plus tard, Simon de Montbourcher était témoin d'une donation du duc Conan en 1163.

En 1233, Guillaume de Montboucher était chargé avec Normand de Québriac de tirer vengeance de l'évêque de Dol resté fidèle au roi contre Pierre Mauclerc[2].

En 1271, Geoffroy de Montbourcher partait pour la croisade avec Jean Le Roux.

Pendant les guerres de la succession Jehan, Guillaume, Auffroy, Louis servaient sous Charles de Blois. Guillaume faisait partie de l'ambassade qui allait en Angleterre en 1352, réclamer la mise en liberté de Charles ; Auffroy est nommé dans l'Enquête de canonisation[3].

Après la fuite de Jean IV en Angleterre, et quand le roi de

[1] Il a été entendu deux fois : Sur la *vie* et sur les *miracles* de Charles. (LOBINEAU, *Pr.* col. 552 et 567).

[2] LOBINEAU, *Hist.* 232 et *Pr.* col. 388.

[3] LOBINEAU, *Pr.* col. 558 (XXV[e] témoin). C'est Auffroy qui, pendant que Charles de Blois faisait dire la messe en pleine campagne, lui dit : « Seigneur, l'ennemi est proche, vous êtes en telle position qu'il pourrait vous prendre, » et qui obtint cette réponse : « Monsieur Auffroy, nous aurons toujours des villes et des châteaux ; et s'ils sont pris, nous les reprendrons avec l'aide de Dieu ; mais, si nous manquons d'entendre une messe, l'occasion en sera perdue à jamais. »

France s'empare de la Bretagne sous prétexte qu'elle est sans maître, Alain, Bertrand et Simon de Montbourcher sont au nombre des seigneurs qui rappellent le duc (1379).

En 1388, le duc Jean IV avait accepté le roi pour arbitre entre lui et Clisson. Puis, changeant d'avis, cette espèce de fou[1], semble disposé à se soustraire à l'arbitrage, risquant d'attirer sur lui une armée française, au moment même où une flotte anglaise ravage les côtes de Bretagne. Il faut lire dans d'Argentré les observations qu'osa faire le sire de Montbourcher, et qui heureusement furent écoutées par le duc[2].

Dix ans plus tard, nous trouvons deux frères, Alain et Simon, tous deux chevaliers, et successivement seigneurs du Bordage[3]. Tous deux s'engagent à garder Saint-Brieuc au duc[4].

En 1404, Simon faisait, comme nous l'avons vu, partie de la maison du duc, en qualité d'écuyer, mais au même titre que Alain Lescoff.

Enfin, son fils Bertrand, seigneur du Bordage, était de la garde du duc en 1419 ; il figure comme chambellan en 1426 ; et il était capitaine de Saint-Aubin du Cormier en 1434.

De son mariage avec l'héritière de Blossac, ce vaillant homme ne laissa pas de fils, et sa fille Jeanne, dame de Blossac et Brécé, donna sa main et porta ses seigneuries à Thomas de Québriac,

Les Québriac ne le cédaient ni en ancienneté, ni en illustration aux Montbourcher.

Nous voyons des Québriac témoins de fondations pieuses

[1] Daru, II, 137.

[2] D'Argentré, liv. X Ch. V. Lobineau, p. 466.

[3] Alain et Simon descendaient au 3e degré de Renaud ou Raoul, fils cadet de Geoffroy ; Raoul fut garde des sceaux du duc et fonda la branche des seigneurs du Bordage.

[4] Lobineau *Pr.* col. 689 a imprimé ce curieux serment par devant notaire. Il s'agit d'une ville ouverte. Quelles étaient donc les obligations imposées au capitaine d'une place forte comme Nantes, Rennes, Brest, Vannes ou Dinan ?

dès les premières années du douzième siècle. Moins d'un siècle après, ils sont parvenus aux honneurs.

Un Québriac a, le premier, porté en Bretagne le titre de maréchal ; en même temps il est sénéchal[1]. C'est Normand de Québriac, que Pierre Mauclerc charge d'assurer sa vengeance sur l'évêque de Dol. Assisté de Guillaume de Montbourcher, il s'acquitte de sa mission avec une fureur barbare : il met à sac le manoir épiscopal et le couvent de Vieuxvy dont il rançonne les moines ; et, en pleine paix, il emprisonne des français qu'il oblige à racheter leur liberté.

Ses descendants feront plus noble usage de leur épée. De proche en proche, nous les trouvons chevaliers, écuyers, hommes d'armes auprès des ducs. Ainsi Thomas de Québriac, chevalier, est à la cour ducale en 1311, il est témoin de la délivrance que fait le duc Jean III des biens donnés par son père aux enfants de son second mariage, entr'autres Jean de Montfort.

Lorsque celui-ci, après avoir accepté le jugement du roi, proteste par les armes contre l'arrêt de Conflans, les Québriac se rangent-ils sous la bannière de Charles de Blois, et, quoi qu'on dise aujourd'hui, du vieux droit breton ? Auraient-ils pu d'ailleurs combattre pour Montfort[2] ?

En ce dernier cas, ils se seraient donné comme un démenti à eux-mêmes. Ils avaient à l'avance fourni un argument à Jeanne de Penthièvre. Trois frères Québriac vivaient ensemble au treizième ou quatorzième siècle, Alain, Gilles et Jean. Gilles mourut laissant des enfants ; Alain mourut après lui sans enfants, et les enfants de Gilles recueillirent l'héritage par représentation de leur père et à l'exclusion de leur oncle Jean. Cet exemple était invoqué avec plusieurs autres par Charles de Blois. Plût à Dieu que l'ambitieux

[1] Lobineau. *Pr.* col. 388, appelle l'attention sur le double titre de Normand de Québriac.

[2] Lobineau ne les nomme pas parmi les tenants de Charles de Blois ; mais son énumération est loin d'être complète.

Montfort eût été aussi sage que Jean de Québriac ! Que de ruines et de carnages il eût épargnés à notre malheureux pays !

La paix faite, après vingt années de guerre, les Québriac servirent loyalement le duc Jean IV, comme ils avaient servi ses ancêtres. On peut même le dire : ils poussèrent trop loin la fidélité. En 1370, Jean IV, qui ne sait rien refuser aux Anglais, leur livre passage pour aller en Poitou : puis il s'effraie de cette audacieuse maladresse, et cherche des appuis contre la résistance des Bretons qu'il prévoit trop tard. Six Québriac s'engagent envers le duc ; mais ils n'empêcheront pas les seigneurs bretons de tenir, quelques années plus tard, la parole qu'ils ont donnée au duc par la bouche de Clisson : « Si vous prenez parti pour le roi d'Angleterre, nous vous mettrons hors de Bretagne (1373). »

D'autres Québriac suivent du Guesclin dans toutes ses guerres depuis 1359 ; et nous les retrouvons auprès de lui jusqu'à la veille de sa mort (1380).

La paix faite avec la France, les Québriac se retrouvent auprès du duc en 1424 ; et ils servent sous le comte de Richemont, en 1428

La famille est nombreuse, et dix Québriac prêtent serment au duc François II dans les évêchés de Saint-Brieuc, Dol et Saint-Malo (1487). Parmi eux est Thomas, que la duchesse Anne donnera en ôtage des engagements onéreux qu'elle prendra (en 1489) envers le roi d'Angleterre.

Ce prénom de *Thomas* que nous avons écrit plusieurs fois et que nous écrirons encore, nous allons le voir passer de génération en génération dans la maison de Québriac[1].

[1] Un Thomas de Québriac est nommé comme chevalier en 1306 : il est témoin des dispositions prises par Jean, fils aîné d'Arthur III, en faveur des enfants du second mariage de son père. 1310. Nous trouvons en 1391 un autre Thomas de Québriac. Le mari de Jeanne de Montbourcher avait pour père Thomas : il hérite de ce nom et le transmet à son fils et au fils de celui-ci, tour à tour seigneurs de Québriac, Blossac et Brécé, et grands écuyers.

Quand ce dernier mariera sa fille, héritière de Québriac, le premier enfant

VI

Le premier Québriac qui ait eu le titre de grand écuyer, Thomas, était fils de Thomas et de Marie de Parthenay. Il ne semble pas qu'il fût déjà seigneur de Québriac en 1433, lorsqu'il figure au nombre des officiers du duc qui reçoivent des étrennes[1].

On peut admettre que c'est ce même Thomas qui remplit l'office de grand écuyer en 1451, 1455 et 1462; mais les faits suivants se rapportent-ils au même ou à son fils de même prénom ?...

En 1488, Thomas, sire de Québriac, était un des trente gentilshommes que le maréchal de Rieux avait laissés à la garde de Dinan sous le commandement d'Amaury de la

né du mariage portera le nom de Thomas; trente ans plus tard, cet enfant devenant père à son tour imposera à l'un de ses fils le nom de Thomas, et quand celui-ci mourra en bas-âge, un frère né après sa mort reprendra ce nom.

Les Québriac avaient à saint Thomas une dévotion particulière, qui passa comme un héritage avec la seigneurie. Il y avait dans le fossé du château de Québriac une chapelle dédiée à saint Thomas. Le petit-fils du dernier Thomas de Québriac, Thomas de Guémadeuc avait endommagé la chapelle en augmentant les fortifications : et, en mourant, il recommanda par son testament d'élever une chapelle à la place de l'ancienne. Il n'en reste aucune trace.

Pour le dire en passant, cette perpétuité des prénoms n'est pas une mince difficulté pour les généalogistes. Elle était à la mode, du XII[e] au XVI[e] siècles. De 1418 à 1558, j'ai compté sept Rolland de Lezongar, successeurs l'un de l'autre à Pratanras (Penhars); de 1300 à 1500, je trouve huit Rolland de suite dans les seigneurs de Guémadeuc (Pléneuf). Dans la maison du Juch de Pratanroux (Penhars), pendant un siècle et demi tous se nomment alternativement Hervé et Henri. Dans la maison de Nevet, le prénom de Hervé est aussi très habituel.

[1] Du moins le titre de *Sire* de Québriac ne lui est-il pas donné. LOBINEAU, *Pr.* Col. 1035.

Moussaye. Au lendemain de la bataille de Saint-Aubin, la ville est sommée par le vicomte de Rohan. Que pouvait-elle contre l'armée du roi victorieuse? Elle se rend bagues sauves. Thomas de Québriac redevenu libre reste fidèle à la duchesse; et, l'année suivante, il est un des gentilshommes que la duchesse doit remettre au roi d'Angleterre comme garants des promesses qu'elle lui a faites pour obtenir son secours.

Il y a toute apparence que ces faits se rapportent non à Thomas marié avant 1451, puisqu'il remplit cette année l'office de grand écuyer du chef de sa femme, mais à son fils de même nom.

Est-ce ce fils, ôtage en 1488, qui eut pour femme Renée d'Espinay, auquel naquit un fils en 1507[1], et qui était mort avant 1513[2]? Faut-il supposer un intermédiaire entre eux, et croire que le Thomas de Québriac né en 1507 était seulement le petit-fils de Thomas, nommé sire de Québriac en 1488?

Quoiqu'il en soit, Thomas sire de Québriac, né en 1507, paraît avoir eu pour femme Marguerite ou Claude de Guibé[3]. Il avait onze ans lorsque, le 9 octobre 1518, François Ier, roi de France, fit son entrée à Rennes comme duc de Bretagne du chef de la reine Claude. Le grand écuyer ne pouvait, à raison de son âge, exercer son office; mais François de Saint-Amadour, son tuteur, eut grand soin de réserver les droits de son pupille. François Ier, en reconnaissant ce droit ancien confirma au seigneur de Brécé le privilège de porter l'épée ducale devant le duc à son entrée à Rennes et de retenir pour lui le cheval monté par le duc dans cette solennité[4]. Nous

[1] Sépultures de Québriac. L'acte, dressé en 1553, le dit âgé de 46 ans.

[2] Réformation des fouages de Goven, 1513. Renée d'Espinay est dénommée douairière de Blossac, alors uni à Brécé.

[3] Le Laboureur. *Généalogie des Budes.*

[4] M. Couffon de Kerdellech.

allons voir comment, quelques années plus tard, la parole du roi de France sera tenue.

Nous sommes en 1532. François, dauphin de France et duc de Bretagne, entre à Rennes. Thomas de Québriac a vingt-cinq ans, et, dit l'auteur que j'ai plusieurs fois cité, il remplit son office de grand écuyer[1]. »

Sur ce point il faut lire le procès-verbal authentique dressé par Me Michel Champion, sieur de Chartres, licencié ès-droits procureur des nobles, bourgeois, manants et habitants de Rennes[2].

A peine le dauphin est-il arrivé à l'abbaye Saint-Mélaine, qu'il tient, le 12 août, une « audience à laquelle se représentent ceux qui doivent assistance et service au couronnement. »

Louis de Rohan, sire de Guémené, se présente le premier[3]. Il réclame « son droit ancien de tenir et garder la couronne ducale » quand elle ne sera pas sur la tête du duc. Information faite, le droit du sire de Guémené est reconnu ; mais comment va-t-il l'exercer ? — Le droit de mettre et d'ôter la couronne du duc est commis au marquis de Pont, fils aîné du duc de Lorraine, pour cette fois seulement « voulant le duc gratifier ainsi le marquis. » Le sire de Guémené n'est pas seulement Rohan, il est neveu par alliance de Jacques vicomte de Rohan, qui, plus que personne, a travaillé à faire de la Bretagne une province française. Il aurait mauvaise grâce à essayer d'une protestation inutile. Il se soumet, et il se contentera de porter le carreau de velours sur lequel le marquis de Pont déposera la couronne.

Après « se présente pour grand écuyer, à cause de sa terre de Brécé », Thomas, seigneur de Québriac. Il revendique le

[1] M Couffon de Kerdellech.

[2] Dom Morice, *Pr.* III. Col. 1001-1010. — Le procureur a eu bien soin de copier au long la harangue qu'il adressa au nouveau duc. Elle est curieuse à lire.

[3] Louis de Rohan Ve du nom, comte de Montbazon, marié en 1529 à Marguerite, fille de Guy VI, comte de Laval, mort en 1557.

droit de porter l'épée ducale : son droit, confirmé en 1518, est incontestable et est reconnu.

Le lendemain, le duc entre en ville par le pont aux Foulons, Québriac montant « un coursier noir » précède le duc et porte l'épée en bandoulière. Dans le cortége marche François, fils naturel du duc François II, baron d'Avaugour, portant sur l'épaule le bâton de maréchal de Bretagne. On arrive au manoir épiscopal près de l'église Saint-Pierre, et le duc met pied à terre. A ce moment, le grand écuyer réclame, selon son droit ancien, « le coursier du duc, » et il veut le faire prendre par un de ses gens ; mais « il en est empêché par un écuyer du duc, qui s'en saisit. » Québriac proteste : « et sont les controverses remises pour en passer par le conseil du seigneur duc. »

Le duc entre à la cathédrale pour entendre vêpres, et se retire au manoir épiscopal, Québriac portant l'épée.

La cérémonie du couronnement a lieu le lendemain, 14 ; mais Québriac n'apparaît plus et l'épée ducale sera tenue par le baron d'Avaugour[1].

Comment expliquer ce changement de personne? Le procureur Champion le mentionne sans nous en donner la cause, Ne serait-ce pas que le conseil du duc a repoussé la réclamation de Québriac? Celui-ci a-t-il tenu à jouir de sa vieille prérogative ; ou bien, moins souple que le sire de Guémené, a-t-il refusé de remplir son office ? Serait-ce que le duc en donnant l'épée au baron d'Avaugour, son grand oncle naturel, a jugé bon de le « gratifier pour cette fois » au préjudice du seigneur de Brécé, comme il a gratifié le marquis de Pont au préjudice du sire de Guémené?

[1] Ceci est confirmé, s'il en était besoin, par l'extrait des actes capitulaires de l'église de Rennes que ne donne pas dom Morice, mais que dom Lobineau a publié. Pr. col. 1602. — Cette pièce énonce que Québriac portait un des bâtons du dais ; mais Lobineau démontre l'erreur : au lieu de *Québriac*, il faut lire *Blossac*. — Lobineau, p. 843.

Quoiqu'il en soit, à la cérémonie du couronnement, Thomas de Québriac ne remplit pas l'office de grand écuyer.

La vérité est que la fantaisie du nouveau duc remplaçait l'ancienne possession des seigneurs bretons; et pendant que de bruyantes acclamations saluaient le dauphin de France comme duc de Bretagne, plus d'un vieux Breton devait murmurer : « *Finis Britanniæ !* »

A cette année 1532, date de la réunion définitive de la Bretagne à la France, M. Couffon de Kerdellech interrompt les listes des *Grands Officiers du duché de Bretagne*. Pourquoi ne pas les continuer plus loin? Les titres des grands officiers restèrent au moins comme titres honorifiques, et en 1614, le roi Louis XIII, dans une occasion solennelle, ne dénia pas au baron de Châteaugiron son titre de grand chambellan[1].

C'est pourquoi nous allons suivre les grands écuyers héréditaires jusqu'à la Révolution.

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du tribunal de Quimper.

(A suivre.)

[1] Le 19 août 1614, le roi Louis XIII, duc de Bretagne, et la reine mère ouvrirent les Etats de Nantes. Le baron de Châteaugiron, grand chambellan, était alors Charles II de Cossé, comte et bientôt duc de Brissac, grand pannetier et maréchal de France, lieutenant général du Roi en Bretagne (a). Il se présenta demandant à faire son service de grand chambellan et il fut dressé de son offre un procès-verbal qui fut publié aux Etats (b).

(a) Il tenait Châteaugiron du chef de sa femme Judith d'Acigné décédée en 1598.

(b) La Chesnaye-des-Bois, *Dict. gén.*. T. IV, suppl., p. 441. Ed. de 1761.

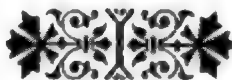

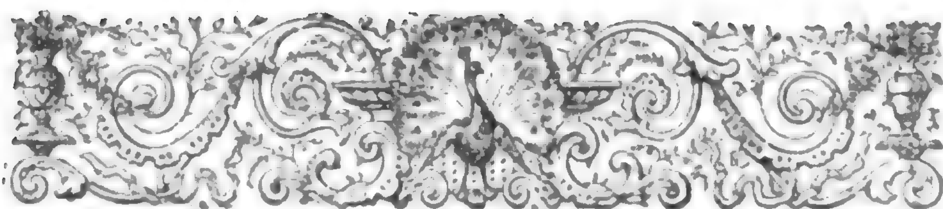

SOUVENIRS DOMICAINS

DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

DEUXIÈME PARTIE[1]

CHAPITRE VI.

Notre-Dame de Nazareth de Plancoët.

Le souvenir des pieuses filles de saint Dominique vit encore à Dinan, dans leur beau monastère transformé en Hôtel-Dieu et dominant la vieille cité bretonne comme la forteresse de la charité, dans les fresques du chœur de leur église, dans les quelques registres, débris de leurs archives, où, même après la ruine de la communauté, l'on a continué d'inscrire le nom des religieuses qui, bannies de ces murs aimés, mouraient fidèles à leur vocation et aux engagements sacrés de leur jeunesse. Mais ni le sanctuaire de Notre-Dame de Nazareth, ni les pèlerins qui le visitent, ne se souviennent plus qu'à la blanche phalange des Frères-Prêcheurs furent confiées, pendant un siècle et demi, la garde

[1] Voir la livraison 5e année, 5e livraison.

de la statue miraculeuse et la propagation du culte qu'à ses pieds on rendait à la Mère de Dieu.

Presqu'en même temps qu'ils étaient mis en possession de ce double honneur, l'un d'entre eux, qui nous est déjà connu, le Père Richard Guillouzou, pour répondre aussitôt à la confiance de l'évêque de Saint-Malo et pour satisfaire sa propre dévotion, écrivait l'histoire de l'image vénérée et des prodiges obtenus à Nazareth : œuvre naïve, qui n'était pas sans valeur, mais dont on a oublié jusqu'au titre. Qui se souvient, en effet d'avoir jamais vu le *Nouveau jardin à fleurs de la T. S. Vierge au terroir de Bretagne, dans la dévotion florissante de la sainte Chapelle de Nazareth à Plancoët, dans l'Evesché de Saint-Malo ?* C'est un petit in-12 de 312 pages, publié à Rouen en 1655.

Il y a plus de cinquante ans, le livre du Père Guillouzou était déjà à peu près introuvable. La dévotion des pèlerins réclamant sur l'origine et sur le passé du sanctuaire des notions précises, le libraire Prudhomme, de Saint-Brieuc, résolut d'en donner au public une édition nouvelle. Elle fut si nouvelle, en effet, que le titre même de l'édition originale y a disparu, pour faire place à celui-ci : *Histoire de la découverte de la sainte image de Notre-Dame de Nazareth, copiée sur l'ancien original du Père Guillouzou, avec une courte relation des grâces accordées à ceux qui se sont adressés à elle dans leurs nécessités.*

C'est un tout petit volume in-18, de XXVIII, 152 pp., divisé en deux parties, la première avec sept chapitres, la seconde avec trois. Un Avant-Propos avertit le lecteur que la publication de 1655 était dédiée à madame la Marquise d'Assérac « qui avait beaucoup contribué à la fondation du Monastère de Nazareth », et qu'on a supprimé « comme inutiles et de mauvais goût, les longues épitres en prose et en vers placées à cet effet en tête du volume. On a d'ailleurs, ajoute-t-on, corrigé les expressions qui ne sont plus en usage, retranché certaines idées singulières et quelques réflexions ennuyeuses

par leur longueur » ; enfin, dans un sentiment de prudence très appréciable, on rejette « les incorrections » de la nouvelle édition sur « l'attention que l'on a mise à se rapprocher autant que possible de la première ». C'est le procès le plus complet de l'œuvre de 1843, devenue à son tour extrêmement rare, pour ne pas dire introuvable aujourd'hui.

Ces préliminaires terminés, nous arrivons au fait. Sur les limites des deux diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, à trois lieues de Dinan, non loin de Plancoët et près de la route, une fontaine avait été anciennement creusée. Large et profonde de quatre pieds, elle était surmontée d'un groupe sculpté, d'un art très primitif, représentant la Vierge Marie et son divin Enfant sur un lourd piédestal, le tout en pierre. Le temps détériora ce modeste monument et, à une époque qu'on ne saurait préciser, il tomba dans la fontaine et finit par disparaître, absolument oublié, sous les herbes et le limon.

En 1621, un habitant du pays nommé Champ-Rond faisait bâtir une maison rue de l'Abbaye; l'eau manquait pour détremper la chaux. Alors deux manœuvres, Jean et Bertrand Marel, eurent la pensée d'amener jusqu'au bâtiment en construction les eaux de la fontaine Ruelle, ou Ruellan ; car ainsi la nommait-on dans le pays. En essayant de retrouver, pour les déboucher, les anciens canaux de la fontaine, depuis tant d'années obstrués par la vase, à leur grande surprise ils trouvèrent au fond de l'eau la statue, en trois morceaux : les deux têtes de l'Enfant Jésus et de la Sainte Vierge, toutes deux couronnées, le corps, et enfin le piédestal. Dans un sentiment de pieux respect, il rajustèrent ces débris et les dressèrent sur le bord de la fontaine.

Aussitôt, et comme par enchantement, le habitants des paroisses voisines accoururent, et pendant trois semaines ce fut autour de la sainte image une affluence considérable de visiteurs et de pèlerins. Mais un jour, un pauvre fou, Gilles Portier, dans un accès de fureur, renversa la statue dans l'eau,

et l'on put croire que le mouvement de dévotion produit par sa réapparition inopinée disparaîtrait avec elle.

Cependant, un mystérieux sentiment de terreur semblait désormais attaché à la fontaine Ruellan. Plusieurs personnes, pourtant sérieuses, avouaient qu'elles ne pouvaient s'en défendre quand elles venaient y boire ou y puiser de l'eau. Les uns racontaient qu'étant venus y couper des joncs, ils avaient entendu à trois ou quatre reprises des voix tout à fait claires et gémissantes, d'autres qu'elles avaient vu des lumières sur la fontaine. Depuis vingt-trois ans que la statue avait disparu, ces récits se répétaient, entretenant dans les esprits une sorte de frayeur religieuse, quand un jour, au mois de novembre 1642, un bourgeois de Dinan, Pierre Le Marchand, qui revenait de la foire de Matignon, s'arrêta pour faire boire son cheval à la fontaine ; mais ce fut en vain qu'il essaya de l'amener jusqu'au bord de l'eau ; frappé rudement, l'animal se laissa tomber sur ses genoux, pendant que son maître, stupéfait, épouvanté, entendait sortir de l'eau des voix plaintives.

L'année suivante, le jour de Sainte-Anne, 26 juillet, la même chose arriva à François Billy, de Plancoët. Alors ce fut dans tout le pays un grand émoi, et l'on se prit à citer d'anciennes prophéties rimées, où l'on crut voir l'annonce assez claire des événements qui allaient amener l'érection du sanctuaire de Nazareth.

Tous ces dires, où les opinions les plus contradictoires ne pouvaient manquer de se heurter, excitèrent si bien la curiosité, qu'un jeune homme de vingt-et-un ans, Allain Faguet, fils d'un marchand quincailler de la rue de l'Abbaye, voulut avoir le cœur net de tout ce qui se racontait de la statue soi-disant retrouvée, puis retombée dans la fontaine merveilleuse. Il fit partager son désir à ses deux frères, Jacques et Jean Faguet, et le lendemain de la fête du Rosaire, lundi 3 octobre 1644, ils se mirent tous trois en devoir de fouiller la fontaine Ruellan. Leurs premières recherches eurent si peu de succès que l'aîné renonça bientôt à l'en-

treprise ; mais le second ayant enfin découvert le corps de la statue, ils reprirent ensemble leurs fouilles, et ne tardèrent pas à retirer du fond des eaux et de la vase les deux têtes de l'Enfant-Jésus et de la Vierge. Restait le piédestal, dont ils constatèrent bientôt la présence ; seulement, il était si pesant, la fontaine si étroite, que l'extraction leur parut trop difficile. Pour ce jour-là du moins ils y renoncèrent, et se contentèrent de replacer l'un sur l'autre, tant bien que mal, les deux premiers débris, en les appuyant à la tige d'un chêne.

Le résultat obtenu était trop encourageant, pour qu'ils n'eussent pas le désir de pousser jusqu'au bout l'entreprise. Le mercredi, 5 octobre, ils retournèrent à la fontaine, et ayant cette fois réussi à en retirer le piédestal, ils rétablirent enfin les trois précieux débris sous un berceau de feuillage.

Trois hommes les avaient aidés dans cette double opération, un marchand et un laboureur, qui passaient par là, et surtout Guillaume Huet, marchand de la rue de l'Abbaye. Il faut dire que Guillaume Huet avait eu, pour seconder les efforts des trois frères Faguet, une raison très particulière. Six mois auparavant, subitement atteint d'un mal étrange et douloureux, enflé des pieds à la tête, condamné par les médecins les plus habiles du pays, et notamment par un homme de l'art qui jouissait à Dinan et dans toute la contrée d'une renommée sans rivale, il avait fait vœu d'aller prier la Sainte-Vierge à la fontaine Ruellan, et s'était, trois heures après, à la stupéfaction de tous les siens, trouvé en état d'accomplir son vœu. Comment aurait-il pu rester indifférent à la pieuse tâche entreprise par les trois jeunes gens, surtout après le premier résultat qui était venu encourager leurs recherches? La découverte et le rétablissement tel quel de la statue tout entière, accrut encore sa dévotion et sa gratitude envers la Mère du Sauveur, il lui sembla qu'il se devait absolument à celle qui lui avait rendu la santé et la vie. Il abandonna donc sa maison, s'organisa en face de la sainte image une sorte de

loge où il pût passer les nuits et, dans sa reconnaissance, se constitua lui-même le gardien de sa bienfaitrice. Le recteur de la paroisse, touché de la dévotion de cet excellent homme, le chargea de recueillir et de garder les offrandes des pèlerins.

C'est qu'en effet les pèlerins accouraient en foule, et Guillaume Huet, jaloux de leur montrer dans un appareil moins misérable la vénérable image de celle qui était devenue sa dame et maîtresse, s'entendit avec les habitants de Plancoët, pour élever une chapelle en bois, avec un autel pour la statue. En moins de quinze jours tout fut terminé, et dès lors l'affluence des pèlerins devint telle, qu'un jour on en compta jusqu'à deux mille.

Merveilleux étaient les récits de toutes ces bonnes gens. Non-seulement ils racontaient de nombreuses guérisons, accordées par la Mère de Dieu dans ce modeste sanctuaire, mais plusieurs avaient vu des lumières, partant du ciel comme des rayons splendides, s'arrêter longuement sur la fontaine et sur la chapelle. D'autres avaient vu la Sainte-Vierge elle-même. Les affirmations de quelques-uns parurent si précises, si bien prouvées, qu'on en dressa procès-verbal. Le fait suivant, par exemple, fut authentiquement enregistré. C'était le 18 octobre 1644, par conséquent quelques jours après que la statue extraite de la fontaine eut été installée dans la chapelle; trois hommes étaient partis la nuit en pèlerins, ainsi que trois autres personnes du même village, avec la pieuse ambition d'être les premiers à saluer, ce jour-là, la Mère de Dieu dans son sanctuaire. Quand ils arrivèrent en vue de la chapelle, le jour commençait. Mais ils virent devant eux, sur le chemin, une dame de haute taille, vêtue de blanc, et ils se reprochaient d'avoir été devancés par une femme. Or, au moment où ils allaient l'atteindre, elle disparut soudain, et vainement ils essayèrent de l'apercevoir dans la campagne. Quand ils arrivèrent à la chapelle, ils la trouvèrent fermée : Guillaume Huet et son compagnon étaient encore endormis.

En face de ces faits extraordinaires, de leur multitude, de l'émotion qu'ils causaient dans la contrée, l'autorité ecclésiastique ne pouvait rester indifférente. La population de Plancoët provoqua elle-même une enquête régulière, et sur ses instances, secondées par celle du promoteur du diocèse de Saint-Malo, messire Charles Duruau, vicaire-général de révérendissime seigneur Charles de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, se transporta sur les lieux. Le 13 novembre 1644, il dressait à Plancoët l'acte suivant :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Charles Duruau, prêtre de l'Oratoire, conseiller du Roi, vicaire-général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Saint-Malo, official et juge en la Cour ecclésiastique du même lieu, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Faisons savoir que, sur l'avis qui nous a été donné par le vénérable promoteur, que le bruit est très grand des miracles qui se font chaque jour en la paroisse de Corseul, près du Bas-Plancoët, que l'on a trouvé dans une fontaine une image de pierre en forme de croix, portant d'un côté la figure du Crucifiement et de l'autre celle de la Sainte-Vierge portant son Fils entre ses bras ; que la dite fontaine appelée *Fontaine Ruellan* est un lieu de concours pour les pèlerins, dont une partie sont guéris, et qu'il s'y opère plusieurs miracles ; nous nous y sommes transportés pour en informer et connaître la vérité des prodiges que l'on dit s'y opérer. Surquoi nous avons mandé aux recteurs des paroisses voisines, de ce diocèse et autres, qu'ils eussent à avertir leurs paroissiens qui auraient reçu quelque secours en leurs maladies par les pèlerinages qu'ils auraient promis, que nous nous trouverons au Bas-Plancoët les 14, 15 et 16 du courant, et autres jours suivants s'il était nécessaire, pour recevoir leurs déclarations. A cette fin, d'après la requête et à l'instante prière que nous en ont faite les habitants de Plancoët, nous sommes partis ce jour, 13 novembre 1644, de la ville de Saint-Malo, assisté du vénérable promoteur et de Guillaume

Guyhommats, notaire et greffier ordinaire en la Cour ecclésiastique, et nous sommes venus coucher au Bas-Plancoët, dans l'hôtellerie de Pierre Merdrignac. Là nous avons signé le présent acte. Charles DURUAU, *vicaire-général, official.* Julien AUBRY, *promoteur.* GUYHOMMATS, *greffier.* »

Le lendemain, 14 novembre, accompagné du greffier, du promoteur, des recteurs de Corseul et du Haut-Plancoët, des curés du Bas-Plancoët et de Créhen, de trois autres prêtres, de Claude Tranchant sieur de Vaulgallon, du sieur de la Ville-Rieux, du sieur de la Porte, avocat en la cour, le vicaire-général se rendit à l'église du prieuré de Saint-Maur, au Bas-Plancoët, et y célébra la messe en présence d'un grand nombre d'assistants, accourus des paroisses voisines. Après quoi, il se transporta à la chapelle, examina la statue et les objets de dévotion, ex-voto, naïfs témoignages de foi et de reconnaissance qui l'entouraient, et enfin il reçut les dépositions de témoins et eut ainsi à constater un grand nombre de guérisons. Plusieurs jours furent consacrés à l'examen des faits attestés en sa présence. Enfin la conviction du vicaire-général étant faite, il n'hésita plus, et le dimanche 27 novembre, il bénit la chapelle et y célébra la première messe. Du tout procès-verbal fut rédigé en ces termes :

« A tous ceux qui ces présentes verront, Charles Duruau etc. faisons savoir qu'aujourd'hui premier Dimanche de l'Avent, 27 novembre 1644, ayant été requis par les habitants du Bas-Plancoët, paroisse de Corseul, diocèse de Saint-Malo, de bénir la petite chappelle dans laquelle est exposée l'image de la Très-Sainte Vierge Mère de Dieu, et d'y célébrer la première messe, nous sommes parti processionellement, bannières levées, de l'église de l'abbaye du Bas-Plancoët, assisté des recteurs de Corseul, du Haut-Plancoët et de leurs prêtres, et nous nous sommes rendu, suivi d'une grande quantité de peuple de toute condition, jusqu'au lieu de la chapelle. Y étant arrivé, nous l'avons bénite, ainsi que les ornemens pour la desservir, puis nous avons chanté la messe, à laquelle

assistait une grande affluence de peuple. En foi de quoi nous avons délivré le présent procès-verbal les dits jour et an que dessus. Charles Duruau, *vicaire-général et official*. Julien Aubry, *promoteur*. François Merdrignac, *prêtre*. Jean Brard, *prêtre*. François Gonicquet, *sénéchal des baronnies de la Hunaudaye, Montafilant et Plancoët*. »

L'évêque Achille du Harlay, après avoir lui-même examiné l'affaire et s'être entouré des plus sages conseils, confirma tout ce qui avait été fait par son grand vicaire, approuva le culte rendu à la Sainte Vierge dans le nouveau sanctuaire et confia le soin de la desservir aux Pères de l'Oratoire, ses anciens confrères.

Dans de telles mains, le pèlerinage de Notre-Dame de Nazareth ne pouvait manquer de s'accroître, et il fallut songer à jeter les fondements d'un édifice qui fût, par son étendue et par sa structure même, plus en rapport que la pauvre chapelle de Guillaume Huet avec la dévotion des pèlerins et avec le culte que leur piété entendait y rendre à la Mère de Dieu. Mais là on se heurta à une résistance imprévue. Comment croire que ce qui se passait autour de la fontaine Ruellan, dans la pauvre petite chapelle de bois élevée à la hâte près de ses eaux, pouvait être du goût de tout le monde ? Des esprits chagrins ne manquèrent pas de prévenir contre cette soudaine explosion de foi populaire et de culte enthousiaste, la comtesse de Châteauneuf, dame du lieu. Dès le début, on s'était cru suffisamment autorisé par l'assentiment de son sénéchal, dont nous venons en effet de voir la signature au bas du procès-verbal de la bénédiction de la chapelle ; mais cette dame se montra blessée de ce qu'on ne l'avait pas personnellement avertie de ce qui s'était déjà fait, et surtout de ce qui se préparait sur le sol de sa baronnie de la Hunaudaye, où elle demeurait, elle déclara faire opposition au projet, qui était si évidemment dans les vœux de tous. En face de cette opposition formelle, les Oratoriens ne se sentirent pas le goût d'entreprendre un procès, et ils se retirèrent emportant avec eux les regrets universels.

Monsieur de Harlay se tourna alors vers les pieux disciples de saint Vincent de Paul, mais les prêtres de la Mission ne firent que passer à Notre-Dame de Nazareth. Pour répondre à l'empressement des pèlerins, il eût fallu renoncer aux courses incessantes que l'évangélisation des campagnes, œuvre capitale des zélés missionnaires, leur imposait ; surtout il fallait se jeter dans des constructions, de plus en plus indispensables : ils reculèrent.

Dans l'intervalle, Ferdinand de Neufville avait succédé à Achille de Harlay, son oncle, sur le siége épiscopal de Saint-Malo. Le nouvel évêque jeta les yeux sur le couvent des Dominicains de Dinan, qui depuis plus de quatre siècles édifiait son diocèse, et qui, à cette heure, même possédait des hommes si remarquables au triple point de vue de la science théologique, de la piété et du zèle apostolique. D'ailleurs les Dominicains n'avaient-ils pas toujours considéré le culte de la Mère de Dieu comme une part sacrée du patrimoine de leur ordre ?

Quand le R. P. Dorgeville vint, au nom et comme grand vicaire de l'évêque Saint-Malo, leur offrir la garde du nouveau sanctuaire, on ne pouvait douter du succès de la négociation. Tout fut conclu le 15 février 1647.

En même temps, les guérisons obtenues par les prières des pèlerins se multipliaient si incontestables, si nombreuses, si éclatantes, que Madame de Châteauneuf s'avoua vaincue par l'évidence, et qu'elle entra pleinement dans les vues de l'évêque de Saint-Malo. La cérémonie de l'installation des Dominicains ayant été fixée au 17 mars 1647, elle déclara qu'elle y assisterait avec son fils. La noblesse des environs y accourut. Le prieur de Dinan avait député pour prendre possession du sanctuaire et pour former le noyau de la communauté naissante les Pères Jean Nolan, docteur en théologie, Augustin de Sainte-Catherine et Jean Godineau, avec frère Jérôme de Sainte-Agnès, convers. Ils exhibèrent leur délégation en présence de l'official de Saint-Malo et de

son greffier, et aussitôt on se rendit à Notre-Dame de Nazareth.

C'est du prieuré de Saint-Maur que partit la procession. Après la croix et les bannières venaient les religieux, les prêtres et une grande multitude. L'official célébra la messe, puis il entonna le *Veni Creator*, et ensuite, se tournant vers le peuple, il dit à haute voix ; « De l'autorité de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo. Je, Official du Diocèse, mets les Religieux Dominicains du couvent de Dinan en possession de ce saint lieu, pour l'administrer et le diriger à la plus grande gloire de Dieu et de la Sainte Vierge, et pour la plus grande utilité du peuple. »

Après quoi il remit au Père Jean Nolan, vicaire de Notre-Dame de Nazareth, la clef de la chapelle et celle du tabernacle.

L'évêque de Saint-Malo crut devoir, quelques mois plus tard, confirmer par un acte officiel, signé de sa main, ce que son vicaire-général venait de faire en son nom. C'est à Dinan qu'il le dressa, dans les termes qui suivent :

« Nous, Ferdinand de Neufville, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, évêque de Saint-Malo, conseiller du Roi en ses conseils, abbé du monastère de Saint-Wandrégésille, de Saint-Méen et de Sainte-Marie de Belleville, faisons savoir que, poussé par le seul désir d'accroître le culte divin, nous avons approuvé l'église ou chapelle dédiée à la sainte Vierge sous le nom de *Nazareth*, appartenant à notre diocèse, et située dans la paroisse de Corseul près de l'abbaye de Plancoët.

« Considérant que cette église, illustre à plus d'un titre, est toujours honorée par un prodigieux concours de fidèles, nous avons voulu la rendre plus illustre encore par l'assistance de pieux ministres destinés à la desservir. Ayant donc invoqué le saint Nom de Dieu et de la sainte Vierge, après en avoir mûrement délibéré, nous avons résolu, de notre pleine volonté et sans céder à aucune requête, de donner à perpétuité et irrévocablement cette église ou chapelle à desservir

aux Frères Prêcheurs de l'Étroite Observance de la Congrégation de Bretagne. Et comme déjà, d'après notre permission, le R. P. Louis d'Orgeville, Docteur de Sorbonne, prêtre de l'Oratoire, chanoine et pénitencier de notre église, vicaire-général de notre diocèse, en avait investi les susdits Pères le 4 mars 1647, puis les avait mis en possession actuelle le 17 du même mois, nous les maintenons dans cette possession, et autant qu'il est nécessaire nous la leur conférons, sous l'obligation de garder la règle de leur Institut.

« Donné à Dinan le 1er septembre 1647. FERDINAND DE NEUFVILLE, *évêque de Saint-Malo.* — Par mandement du susdit Illustrissime et Révérendissime évêque de Saint-Malo, DU RAY, *secrétaire.* »

De son côté, la comtesse de Châteauneuf déclara officiellement qu'elle consentait à l'établissement des Dominicains sur son domaine, à Notre-Dame de Nazareth, qu'elle les prenait sous sa protection et qu'elle acceptait le titre de fondatrice du nouvel établissement religieux, avec les charges et prérogatives y attachées. Cette déclaration de la noble dame ne fut point une vaine parole. Le 4 août suivant, elle arrêta les conditions de la fondation, et le 27 le contrat[1] en fut signé

[1] Arch. de l'Ordre, Rome, : « Coram nobis Tabellionibus regiis Curiæ Rhedonensis in Lambalis constitutis, et baroniarum de la Hunaudays, Montafilant et Plancouët, præsens adfuit Illma et Potentma Domina Catharina de Rosmadec, vidua Illmi Potentmi que Domini Guidonis de Rieux, Equitis Torquati, Comitis de Chasteauneuf, Vicecomitis de Donges, Baronis de la Roche et de Savenay, Domini du Marz, du Mesnil, du Plessix-Bertrand, Cancalles, le Gueschin, Regi a sanctioribus et secretioribus consiliis, centum cataphractorum ducis, prædictarum ditionum domina atque legitima Baroniarum de de la Hunaudays, Montafilant et Plancoüet, vicecomitatuum de la Guerche, le Chemin Chaussé et de Pleherel, du Vauclé et le Vauclere, Hac, Carmerot, la Houssays, le Gué de l'Isle, Querusan, etc. etc. Residens nunc in suo castello de la Hunaudays, parochiæ de Pledeliac diocesis Briocensis ; Quæ recolens singularia beneficia divinæ misericordiæ et pietatis erga se ditionesque ejus de Montafilant et Plancoüet, in quibus placuit misericordiarum et totius consolationis Matri eligere sibi domicilium, præviis tot potentis et miraculis, ut publicâ famâ et multorum relatione cognitum est, quæ authoritate Illmi Episcopi Macloviensis, Achillis du Harlay, sunt approbata, quæque manus Altissimi suæ virtutis brachio confirmat quotidie, ad laudem et gloriam suam, ad exaltationem nominis Beatissimæ Virginis Mariæ et

incrementum sanctæ fidei catholicæ ; Nolens igitur tot gratiarum ac beneficiorum immemor esse, et percupiens tanto bono cooperari, ex quo incredibilem sperat fructum pro salute animarum carissimi et honoratissimi mariti sui, antecessorum, liberorum, successorum et propinquorum atque suæ ; ex singulari etiam devotione quam ejus majores ipsaque S^ti Dominice complectitur Ordinem, cui magno honori ducit sanguine et affinitate conjungi, devoto pioque mentis affectu concessit conceditque his litteris, puro munere ac liberali animo, in honorem Beatissimæ Virginis Mariæ atque sancti Dominici, Fratribus Prædicatoribus congregationis Britannicæ in strictiori observantiâ viventibus, sub immediatâ curâ R^di Patris Vicarii Substituti conventuum strictioris observantiæ Provinciæ Parisiensis ab ipsis Fratribus strictioris observantiæelecti aut instituti immediatè a R^mo Magistro totius præfati Ordinis, quem enixè deprecatur Domina prædicta, ejusque successores, ut in loco ibi erigendo pro habitatione Fratrum, cui nomen erit vulgo Nra Dna de Nazareth, statuat et ordinet ut Fratres hunc conventum incolentes sint de strictiori observantiâ, nec alii possint institui superiores aut officiales quàm de strictiori observantiâ præfatâ. Pro quibus supradictis Prædicatorum Fratribus præsentes fuere et acceptavere Rev^di Patres Joannes Nolano, in Sacræ Theologiæ Facultate doctor, et frater Augustinus à Stâ Catharinâ, freti procuratione Religiosorum prædicti Ordinis et Observantiæ, quam ostenderunt scriptam die sexto mensis augusti anno 1647, relictam subscripto tabellioni relatori præsentium litteratum, ut tradantur exemplaria quibus eadam quæ prototypis fides habeatur, scilicet terras vulgo nominatas *les Grandes Rochettes* septem jugera continentes, cum altero ferè jugere quod vulgo *les Petites Rochettes*, adjacencia altera ex parte publicæ viæ quæ ducit Plancuno Dinanum, alterique viæ ducenti Plessem Balissenum, aliâ ex parte agro pertinenti Petro Le Roux et Franciscæ Merdrignac ejus uxori; ut autem contigui sunt prædicti agri, poterunt ex arbitratu locum eligere in quo Templum in honorem Sanctissimæ Virginis Mariæ Nazarethæ, ædes conventumque habitationi idoneum tot Religiosorum quot ibi constituendi sunt, eâ lege et conditione ut Illustrissima Domina ejusque successores sint maneantque in perpetuum fundatores, cum omnibus honoribus, gratiis et privilegiis quibus hujusmodi fundatores gaudere et potiri solent, cum exclusione cujuscumque fundatoris quovis prætextu et colore ementito, in iisdem templo conventuque ipsa Ill^ma Domina ejusque successores sua insculpant insignia atque incidant in lapide polito aut marmore aliâve materiâ ad fores ecclesiæ et conventûs, in locis publicis et patentibus, suis coloribus, si ita visum sit, delineata, cum inscriptione exprimente nomen fundatricis, annum et mensem erectionis ; in vitro principali capellæ majoris sanctissimæ Dei Matris, nulla alia erigantur insignia nisi de licentiâ inclytæ Dominæ aut ejus successorum, licet ipsa possit cum iisdem successoribus apponere cingulum et scuta intra et extra ecclesiam et quibuscumque voluerit locis ejusdem conventûs. Relinquatur etiam quâdam in parte templi locus amplus et spatiosus in quo prædicta Domina vel ejus successores possint, suis impensis, aulam superiorem et inferiorem cum oratorio respiciente sacellum et pulpitum, undè possit audiri sacrum et prædicatio, cum tribunali construere. Et statim atque conventus fuerit erectus, teneantur Religiosi triginta vicibus in anno celebrare totum integrum officium deffunctorum cum Vesperis, Matutinis et Laudibus et

au château de la Hunaudaye par la fondatrice, par noble chevalier Jean de Vorilhon, seigneur de Saint-Germain et de Polierne, au nom de René-François de Rieux, comte de Châ-

processione ad claustrum, quæ terminabitur ad locum in quo tumulum elegerit erexeritque prædicta Domina, et ornaverit pro libito, nemoque possit habere aut tumulum aut scamnum intrà cancellos ejusdem capellæ nisi permittat præfata Domina, aut ejus successores. Præterea die animarum celebretur singulis annis solemne officium deffunctorum cum missâ majori pro animabus Illmæ Dominæ, ejus antecessorum et successorum, cui aliquis de familiâ aderit cum offertorio, et processio fiat ut suprà ad sepulturam, quam singuli Religiosi aspergant. Singulis sabathi in anno diebus, cantetur solemnis litania Beatmæ Virginis pro salute, prosperitate, conservatione et æterna felicitate animarum Illmæ Dominæ ejusque inclytae familiæ et successorum. Quæ omnia et singula confirmabuntur et comprobabuntur expressis litteris à Revmo Magistro Ordinis Prædicatorum, qui recipiet Illmam Dominam ejusque successores et familiam ad participationem omnium missarum, orationum, vigiliarum, jejuniorum ac quorumcumque bonorum operum quæ in toto Ordine fiunt, Unde spondebit Illma Domina pro se suisque successoribus quod tuitura et protectura sit suam fundationem, Religiosos, bona Deiparæ Matris sacelli et conventûs, suâ authoritate et potestate, contra quoscumque injuste divexantes et molestantes. Quamobrem prædicta Domina præfatis terris se exuit concessitque ipsis Sti Dominici Religiosis, ut eas in perpetuum tanquam legitimi Domini possideant et fruantur. Et inclyta Domina generalem et specialem instituit procuratorem Dnum Julianum Lorans cum omni potestate ut, quando opus fuerit, omnia rata ac fixa habeat, nunquam revocet et Religiosos atque eorum successores in placidam prædictarum terrarum possessionem intromittat et conservet absque omni contentione, tumultu et perturbatione.

Quibus literis præsentes fuerunt Illmus et potentissimus Dominus Renatus Franciscus de Rieux, comes de Chasteauneuf, Illma et potentissima Domina Joanna de Rieux, eorum liberi, Illustrissimusque et potentissimus Dominus Joannes Emmanuel de Rieux Marchio d'Asserac, comes de Largouet, Dominus de l'Ille Dieu aliarumque terrarum et ditionum, regi à consiliis secretioribus ac sanctioribus, centum cataphractorum militum dux, Maritus Joannæ prædictæ de Rieux, quod mutuò proviserunt, voluerunt et consenserunt perpetuo servandum prædicta domina et prædicti Religiosi ; ad quod ietam nos subsignati libelliones condemnavimus et condamnamus authoritate nostrarum curiarum sub sigillo alterius cum submissione et prorogationr jurisdictionis, quam juravimus sine ulla exceptione cum omnibus renunciationibus ibi requisitis, sub signo prædictæ dominæ et Dominorum ejus liberorum, præter Illmum Dominum Comitem de Chasteauneuf non subscribere valentem ob cæcitatem à nativitate, qui nobilem equitem Joannem de Vorilhon Dominum de Sainct Germain et de Poulierne, supremum judicem suæ ditionis terræque de Chasteauneuf, rogavit ut pro se subscriberet. Datum apud castellum de la Hunaudays, die vigesimâ septimâ augusti, anno millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo. »

A tergo : « Pro Sanctâ Capellâ de Nazareth in Britannia Minori contractus fundatricis ».

teauneuf, fils de la fondatrice, qui, aveugle de naissance, ne pouvait signer lui-même, par sa sœur Jeanne de Rieux, marquise d'Assérac, et par Jean Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac, comte de Largouet, Seigneur de l'Isle-Dieu, gendre de la comtesse de Châteauneuf.

Les termes de cet acte sont remarquables à plus d'un titre. Non-seulement Catherine de Rosmadec y constate la multitude des prodiges accomplis à Nazareth et enregistrés officiellement par l'autorité ecclésiastique, exprimant sa reconnaissance de ce que la Mère de Dieu a choisi son domaine pour y faire éclater sa puissance et s'y fixer elle-même une demeure, mais elle aime, en accueillant les fils de saint Dominique, à rappeler les liens de parenté qui unissent sa race à celle du Patriarche des Frères Prêcheurs, et l'attachement traditionnel de sa famille à la famille dominicaine. En donnant à l'Ordre, pour la construction d'une église et d'un couvent, les deux domaines des *Grandes* et des *Petites Rochettes*, d'une contenance totale de huit arpents, elle réclame, dans la future église, pour elle et les siens à perpétuité, une chapelle avec droit de sépulture, et trente fois par an l'office des morts, la messe et la procession des religieux dans le cloître et jusqu'au tombeau de sa famille. Diverses autres prières seront faites à des époques déterminées pour elle et les siens, et surtout le Général de l'Ordre, à qui elle demande de confirmer lui-même toutes ces conventions, l'admettra elle et toute sa famille à perpétuité à participer à toutes les messes, prières, veilles, jeûnes et autres bonnes œuvres de la famille dominicaine.

La fondatrice prenait soin de donner procuration absolue à Julien Lorans, à l'effet de maintenir les conventions de l'acte et de mettre, quand il serait temps, les religieux en possession des terres qu'elle leur abandonnait.

Elle croyait qu'il lui serait donné de voir ici-bas s'élever les murailles de l'église et du couvent, mais au bout de six semaines elle mourut, laissant à sa fille Jeanne Pélagie de Rieux de Châteauneuf, marquise d'Assérac, le soin d'achever

l'œuvre qu'elle avait eu à peine le temps d'ébaucher. L'Evêque de Saint-Brieuc, Denis de la Barre, présida aux obsèques de la fondatrice, dont le corps fut déposé dans la chapelle de Nazareth, près de l'autel, en attendant qu'on pût le placer dans l'église qu'elle avait rêvé de construire elle-même en l'honneur de Notre-Dame et dans la chapelle qu'elle voulait s'y réserver. Dès ce jour-là, le marquis d'Assérac, son gendre, donna l'autorisation de prendre au château de Montafilant les matériaux de la nouvelle construction, et il promit de venir lui-même avec sa femme en poser la première pierre au mois de Juin suivant, 1648.

Mais on comptait sans des oppositions nouvelles, qu'il serait trop long, et d'ailleurs peu intéressant, de raconter ici. Le parlement de Bretagne les réduisit à néant, et l'on put enfin arrêter des plans et creuser des fondations.

La pose de la première pierre fut fixée au 2 mai 1649. La veille Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo, planta lui-même la croix à la place que devait occuper le maître-autel. Le 2, le vicaire-général de la Congrégation de Bretagne, le prieur de Dinan, le prieur de Morlaix, Vincent de Saint François, prieur de Guingamp, étant arrivés, ainsi que le prieur des Carmes du Guildo et un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, l'évêque célébra la messe devant la statue miraculeuse, puis revêtu de ses ornements pontificaux et tenant en main, ainsi que la marquise d'Assérac, la truelle et le marteau, il se rendit avec elle au lieu ou étaient creusés les fondements de la future église, et ils posèrent ensemble la première pierre, près de laquelle ils placèrent une plaque de cuivre, gravée aux armes de Bretagne et aux armes des fondateurs et portant cette inscription :

« A la plus grande gloire de Dieu, de la Très-Sainte-Vierge Marie sa mère, de saint Dominique et de tous les Saints. Sous le pontificat d'Innocent X, sous le règne de Louis XIV roi de France, durant l'épiscopat de Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo, Frère Thomas Turco étant Général

de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Frère Antoine Mallet, provincial de Paris : Très Puissante Catherine de Rosmadec, fille de Très Illustre marquis de Molac etc. etc., baronne de la Hunaudaye, Montafilant, etc., épouse de puissant Guy de Rieux de Châteauneuf, descendant des nobles races des rois, des ducs et des héros bretons, a fait bâtir pour les Frères Prêcheurs cette église sous l'invocation de Notre-Dame de Nazareth. Puissant Jean Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac. etc, et son épouse Très Haute Dame Jeanne Pélagie de Rieux, fille de Très Hauts et Très Puissants Guy et Catherine, issue elle-même de Haut et Puissant Seigneur René de Rieux comte de Châteauneuf, en ont posé la première pierre. MDC.XLIX. »

L'évêque parcourut ensuite les fondations en les aspergeant, puis il bénit la multitude. Une seconde messe suivit, présidée par l'évêque et célébrée par un de ses aumôniers. Quelques instants après, la foule se pressait pour entendre un éloquent discours de Jacques Lorent, recteur de Pluduno, qui conduisit ensuite ses paroissiens, ainsi que les recteurs de Pledeliac, de Ruca et de Saint-Potan, à la troisième messe, célébrée par le Provincial de Paris. A trois heures, le *Te Deum*, les vêpres et la procession du Rosaire terminèrent cette pieuse et belle fête.

Les guérisons miraculeuses obtenues dès le premier jour par la foi des populations bretonnes, ne pouvaient décroître ni en nombre ni en éclat, quand le culte de Mère de Dieu était confié, dans le nouveau sanctuaire, à des religieux voués par état à le promouvoir. Nous ne pouvons raconter ici ni celles qu'enregistra la première enquête officielle de 1644, ni tous les autres faits merveilleux qui provoquèrent enfin la construction de l'église de Notre-Dame de Nazareth, et qui vinrent ensuite y entretenir la confiance et y perpétuer l'action de grâces populaire. Voici du moins les noms inscrits dans le cours des premières années au livre d'or du sanctuaire de Nazareth.

D'abord, le retour à la santé de personnes réduites à l'extrémité, et condamnées par la science. Indépendamment de deux enfants mort-nés, de Saint-Aaron et de Viviers, à qui l'on put administrer le baptême pendant les courts instants où l'intercession de la Sainte Vierge leur rendit la vie, de 1647 à 1653, Jean Bailleul, de la paroisse Saint-Georges de Rennes, Anne Bridel, de Miniac, Julien Robiou, de Saint-Domineuc, Jean Denisot, de Tréfumel, Jean Chollet, de Quédillac, Julie le Marchand, de Plumaudan, Julien Filaud, de Cardroc, Ollivier Bedel, de Baguer-Morvan, Françoise le Maistre, de Rennes, Perrine le Breton, de Melesse, Gilles Trubert, de Mezières. Le 16 février 1646, le Père Antoine du Bost, franciscain, vicaire de Grandville, atteste avec signatures de témoins qu'il vient en action de grâces à Nazareth, parce que, réduit à l'extrémité, il a été subitement guéri. En 1648, le recteur de Combourg atteste authentiquement la guérison subite de Julienne Blandin, entrée en agonie le 15 février et rappelée tout à coup à la vie par un vœu de sa famille à Notre-Dame de Nazareth. En juillet 1650, il rend le même témoignage pour la guérison de la femme François Benis, qui avait été administrée et tenue pour morte. Anne Faisan, de Plouasne, reprend subitement connaissance, demande du pain, mange, et peu de temps après peut accomplir à Nazareth le vœu fait pour elle. Un enfant de 13 ans, Thomas le Mordant, de Saint-Malo, avait un os enfoncé dans la gorge ; après quinze jours d'angoisses et de soins inutiles, réduit à un état désespéré, on lui donne l'Extrême-Onction, et le seizième jour, après un vœu à Notre-Dame, il rejette l'os et se trouve guéri. Gilles David, de Loc-Maria, malade depuis deux ans, accablé par la fièvre, avait fini par perdre la parole, l'ouïe et la vue ; les médecins ne conservant plus d'espoir, on l'avait administré. Il gardait néanmoins assez de conscience de lui-même pour prier intérieurement. Il fait vœu d'aller à Nazareth, et au bout d'une demi-heure il recouvre ses sens ; au bout de huit jours il est guéri, et le 22 mai 1651, il fait son pèlerinage d'action grâces,

sur l'avis du Père Le Grand, jésuite, son confesseur. M. du Louest, évêque de Cornouaille, informé de ce prodige, prescrit une enquête ; le Père Le Grand est des premiers à attester le caractère miraculeux de la guérison, et le 2 mai 1652, l'évêque charge son grand-vicaire de publier officiellement le miracle. En juin 1647, un enfant de 16 mois, Jean Richard, de Dinan, tombe à l'eau et revient à la vie au bout de trois quarts d'heure, comme l'attestent plusieurs témoins, qui signent au procès-verbal. De même une autre enfant, Julienne Cohare de Pleurtuit, tombée dans un puits le 19 juin 1648. De même encore le 29 août 1649, un enfant Geouffre, de Saint-Méloir, tombé dans une fontaine ; Louis Bourdé, de Plédéliac ; Louise Blanchard, de Maroué ; Yves le Métayer, de Mégrit ; Jacquette Guerlaven, de Saint-Juvat, âgée de neuf ans, tombée sous la roue d'un moulin, dont la délivrance miraculeuse fut attestée au promoteur du diocèse par un procès-verbal portant la signature du recteur de la paroisse.

Des accidents moins graves provoquent aussi la foi, et se dénouent par des merveilles que la reconnaissance a enregistrées avec soin. Nicolas Régnier, couvreur, tombé du haut d'un toit, pendant deux mois impuissant à tout travail, est guéri subitement et vient lui-même l'attester à l'official. Pierre Souquet, matelot, gravement blessé au bras à Terre-Neuve, est aussi subitement guéri et en rend témoignage le 22 avril 1650. Une voiture passe sur les reins d'une enfant de trois ans, Guillemette Galliot, de Plouasne ; sa mère fait un vœu à Notre-Dame de Nazareth : aussitôt l'enfant parle, mange, et deux jours après sa guérison est complète. Des grâces semblables sont accordées en 1647 à une fille de M. Dutertre-Gingats, de Saint-Malo, à Alain Bodin, de Saint-Domineuc ; en 1639 à Jacquemine Jégu, de Mégrit ; en juillet 1651 à François Langlais, de Matignon, qui avait été empoisonné ; au mois suivant, à Julien Lorans, de Pluduno ; en 1652 à Jeanne Penmard, de la Bouillie, et à Jules Busson, de Saint-Georges, au diocèse de Dol.

On devine que les Bretons eurent plus d'une fois à remercier la Vierge de Plancoët, de les avoir assistés dans des accidents de mer :

Le 29 avril 1647, Yves Séguin, de la Vallée, après avoir été en danger de périr en route de Saint-Lucie à Saint-Malo ; le 16 décembre, Jean-Baptiste des Mares et Pierre Hervouet, qui, montant une barque de Granville près la Chambre de Bréhart, avaient vu plusieurs navires submergés sous leurs yeux, et avaient pu échapper ; le 20 avril 1648, Jean Bourget, matelot de Saint-Malo, le 27 octobre 1653, Pierre Leclerc, aussi de Saint-Malo, qui avait pensé périr à bord de *la Trinité*, viennent attester leur reconnaissance envers celle qui les a sauvés. Le 2 mars 1652, Isaac le Prieur et Thomas Blanché, de Saint-Malo, poursuivis près de Terre-Neuve par plusieurs navires ennemis, avaient invoqué Notre-Dame de Nazareth, et soudain le vent avait changé et ils avaient pu échapper. Un petit navire suspendu à la voûte de l'église portait cette inscription : « Le 17 décembre 1647, Capitaine O. Aubry, sieur du Terte-Blot, de Saint-Malo, étant à travers des rochers nommés les Casquets, fut surpris d'une tourmente qui le chassait à la côte sans pouvoir porter aucune voile, et entre deux eaux, se voua à la Vierge de Nazareth, et incontinent la tourmente cessa, et il arriva heureusement à Saint-Malo deux jours après. » Le 3 avril 1651, le *Grand Armand*, de Nantes, se brisait contre les rochers d'Armontier, quatre ou cinq hommes seulement échappaient à la mort par la protection de Notre-Dame de Nazareth, et le 30 mai Henry Bourget, l'un d'entr'eux, venait au sanctuaire en déposer officiellement sous la foi de sa signature.

Comment taire les femmes heureusement délivrées ? En 1647, Madame de la Guyomaraye, de Saint-Denoual, après huit jours d'atroces souffrances, comme en fait foi une déposition officielle, signée *Gouyon de la Boëtardaye* ; la femme Alibran, de Romillé ; Marguerite Legrand, femme Rolland Gautier, de Saint-Martin de Lamballe ; le 9 août 1648, Guillemette Allair,

de Saint-Malo ; au mois de juillet 1651, Rolande Gourlay. Le 2 août 1649, arrivait en pèlerinage d'action de grâces la femme Hamon, de Saint-Brieuc, qui, restée pendant douze heures sans connaissance à la suite de couches, reconnaissait devoir la vie à Notre-Dame de Plancoët.

Les infirmités les plus inguérissables cèdent à sa puissance. Pierre de Merdrignac, sieur du Boisroullé, de Plancoët, est, à son troisième pèlerinage à la statue miraculeuse, guéri d'une surdité obstinée ; Julienne Hardi, de Tréguihé en Corseul, l'est au second, et en dépose devant l'official. Dès le premier pèlerinage Georges du Noday, de Plélan-le-Petit, avocat, juge de plusieurs juridictions, avait été guéri d'une surdité tellement complète qu'il fallait écrire pour se faire comprendre de lui ; il avait promis un second pèlerinage d'action de grâces, l'avait oublié, était retombé, puis, se souvenant de sa promesse, était allé à Nazareth ; il fut guéri d'une façon qu'il appela lui-même foudroyante.

Au mois de juillet 1647, Julienne le Tourour, d'Etables, demeurant à Binic, Gilles Cotentin, d'Ingreville, au diocèse de Coutances, Jacques Nicole, du même pays, âgé de 40 ans et aveugle depuis deux ans, déposent qu'ils doivent à la Vierge de Plancoët le bienfait de la lumière. Le 22 mai 1648, déposition semblable de Jean Balue, de Landujan, de Jeanne de la Motte et de François Even, de Saint-Malo. Le 29 juillet 1652, Françoise Bertou, du faubourg Saint-Michel de Rennes, dépose qu'elle est née aveugle et qu'elle voit. Françoise Thomas, de Dinard, réduite à un tel état de faiblesse, malgré deux ans de soins prodigués par les meilleurs médecins de Saint-Malo, qu'elle se traîne avec des béquilles et qu'elle est souvent deux ou trois semaines privée de la vue, va à Nazareth et revient guérie. Pierre Bazire, de Pleudihen, après avoir perdu la vue, ne l'avait à force de soins recouvrée qu'imparfaitement, et au bout de cinq ou six ans il la retrouve à Nazareth. Après le bienfait de l'ouïe et de la vue, on y reçoit celui de la parole ; témoin une enfant née à Corseul,

Thomase Hervé, qui avait la lèvre supérieure fendue et qui, à quatre ans, n'avait pu encore articuler aucun son : au retour d'un pèlerinage à Nazareth, elle parle, et tout le voisinage, ému de cette merveille, s'empresse d'en signer une attestation authentique.

On comprend que toutes les infirmités se pressent dans le sanctuaire miraculeux. Sans parler de François de la Ville-Péan, en Henan-Bihen, de Jacques Roland, de Corseul, de Jacqueline de la Boissière, de Trégon, qui y sont guéris de la fièvre, de Louis Guérin, de Créhen, de Guillaume Léger, de Dol, débarrassés des écrouelles, de Mathurin Even, de Plancoët, de François de la Chapelle sieur de la Ville Plate, et de Josselin Denyau, de Guildo, guéris tous trois de la gravelle, celui-ci à la suite de l'extraction d'un calcul de la grosseur d'un œuf de pigeon, bientôt suivie de la formation d'un autre calcul, qui disparut subitement, comme sa famille l'attesta sur le fait et de nouveau le 27 novembre 1654, c'est-à-dire dix ans après la guérison, comment énumérer les paralytiques et les estropiés dont la confiance fut récompensée par la guérison ? Peu de jours après le rétablissement des débris de la statue sur le bord de la fontaine, c'est une enfant de quatre ans, fille de Jeanne Trotel, de Saint-Germain, que l'on approche de la statue et qui marche aussitôt, bien qu'elle n'ait jamais pu auparavant se soutenir sur ses jambes. En 1645, c'est la femme Jean du Rocher, de Saint-Mhervé près Vitré, laquelle en dépose officiellement quatre ans plus tard. En 1647, c'est Etienne Gouen, de Cancale, Perrine Sébille, de Broons, une fille de Rolland Souasnier et de Guillemette Galeran, de Combourg, guérie le 11 juillet, qui en dépose au bout de sept ans, Jacquemine Baudet, de Paramé, guérie le 10 juin, et Pétronille Le Texier quelques semaines auparavant. En 1649, Jean Le Marchand, prêtre de Médréac. Le 4 avril 1650, déposition officielle de la guérison de Françoise, de la Ville-Nonne, domestique chez Madame de Saint-Aubin, paroisse de Quessoy, signée par elle et par les dames de la

Nouë. En juillet 1651, c'est Renée Hay, douairière du Plessis-au-Chat, de Dingé, en 1652, Hélène Gautier, de Saint-Malo, et Louis Le Pugneix, de la Bouillie, qui obtiennent leur guérison. Dès les premiers jours qui suivirent la découverte de la statue au fond des eaux de la fontaine Ruellan, la guérison d'un jeune paralytique de dix ans avait singulièrement ému l'opinion. Jean Barbanson, de Pléneuf, paralysé d'une jambe, souffrait de si atroces douleurs, que dix ou quinze fois par jour il tombait en défaillance. Il ne pouvait prendre aucune nourriture. Ses parents firent un vœu à la Vierge de la fontaine ; l'enfant s'y unit, et aussitôt il sent qu'on le tire de son lit, haut de cinq à six pieds ; il se trouve debout. Il lui semble qu'une voix lui dit : lève-toi, mon fils, tu es guéri, et il va dans la pièce voisine se montrer à son père, occupé à son métier de cordonnier. Quatre jours après, ils faisaient ensemble un pèlerinage d'action de grâces. Plus tard, la paralysie revint et envahit tous les membres, ne laissant au jeune martyr, avec une foi et une résignation admirable, que l'usage de la parole, pour glorifier jusqu'à sa mort Notre-Dame de Nazareth.

Après tous ces noms, nous pourrions mentionner encore ici Gilles Ravard, sieur de la Noe-Tressolier, de Pluduno, guéri en 1646, Julien Guillemot sieur de Houssemaine, de Matignon, Julien Guedon sieur des Cormiers, de Bonnemain, Robert Landal sieur du Puis, de Saint-Suliac, Jacques Gouin sieur de la Ville-Denyau, de Saint-Malo, Louise Le Doux de la même ville, guéris l'année suivante, Jean Menier, de Saïnt-Méloir des Bois, et Thérèse Le Borgne de Pleyber-Christ, qui le furent aussi en 1648 ; qu'il suffise pour clore cette longue liste, de dire que le mal horrible de l'épilepsie attira aussi à Nazareth la puissante compassion de la Mère de Dieu, et qu'on y vit éclater la reconnaissance de François Harel, de Corseul, qui fut, après cinq ans de souffrances, guéri miraculeusement dès le début du pèlerinage, de François Aribart, de Tinténiac, et de Guillaume Bailet, délivrés en 1646 :

ce dernier était un prêtre de Saint-Suliac, et son mal était devenu si violent que depuis quatre ans il ne pouvait plus célébrer la messe.

En face d'un si grand mouvement de foi, encouragé, récompensé par des faveurs si merveilleuses, l'épiscopat breton s'ébranle. Nous avons vu, le 2 mai 1652, M. du Louest, évêque de Quimper, chargeant officiellement son grand-vicaire de publier un miracle obtenu l'année précédente par Gilles David, de Loc-Maria. D'autres évêques n'avaient pas attendu jusque-là pour manifester leur admiration et pour encourager le pèlerinage. Le 7 août 1649, l'évêque de Rennes publie la lettre qu'on va lire, mais dont l'original nous manque :

« Henri de La Mothe Houdancour, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Rennes. Cédant aux prières de nos pieux fils en J.-C. les frères Prêcheurs directeurs de la Sainte-Chapelle de Notre-Dame de Nazareth, paroisse de Corseul, diocèse de Saint-Malo ; sachant combien ce lieu est devenu illustre, et connaissant par des relations dignes de foi combien de miracles Dieu y a opérés et y opère chaque jour et qui sont reconnus par l'évêque diocésain ; voulant de notre côté augmenter de tout notre pouvoir cette dévotion, afin de procurer la plus grande gloire de Dieu, l'exaltation du nom de la Sainte Vierge, le culte des saintes images, la dévotion des pèlerinages, et fortifier de plus en plus la dévotion des fidèles ; ayant reconnu qu'il résulte d'admirables fruits de salut de cette dévotion que nous souhaitons établir ; afin que le feu envoyé sur la terre s'allume aussi dans le cœur de ceux qui nous sont confiés : Nous accordons à tous et à chacun des fidèles de notre diocèse, en vertu de l'autorité divine et de la nôtre, une indulgence de 40 jours, toutes les fois que, s'étant confessés et ayant communié, ils visiteront la susdite chapelle et y prieront pour l'exaltation de la Sainte Eglise catholique, l'extirpation des hérésies, l'union et la concorde des princes chrétiens. Par une

faveur spéciale, aux confesseurs de la susdite chapelle approuvés par leur évêque et à ceux que le supérieur *pro tempore* de la maison aura choisis, nous accordons la permission et le pouvoir d'absoudre les pèlerins de notre diocèse et tous ceux qui iront visiter ce sanctuaire, des cas réservés, sauf les restrictions du droit et des canons. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Donné à Rennes etc.

L'année suivante, le 30 juin, c'est l'évêque et comte de Léon, René de Rieux, de la famille des fondateurs, qui accorde également des indulgences aux pèlerins de son diocèse qui vont à Notre-Dame de Nazareth, à la condition qu'ils y récitent le chapelet devant la sainte image.

Enfin l'évêque de Saint-Brieuc, Denys de la Barde, aime à témoigner sa dévotion au pieux sanctuaire, sa sympathie aux religieux, en venant souvent célébrer la messe dans la sainte chapelle de Nazareth.

Ces bienfaits du ciel, ces témoignages éclatants de la faveur de l'épiscopat breton, en multipliant les pèlerins dans la nouvelle église de Notre-Dame de Nazareth, encourageaient aussi la petite communauté dominicaine à qui on l'avait donnée, à y faire fleurir le culte de la sainte Vierge! Nous ne savons d'ailleurs rien de particulier des religieux qui y travaillaient pour la gloire de Marie et pour le salut des pèlerins, sinon qu'ils furent d'abord en très petit nombre. Ce n'était pas un couvent proprement dit, se gouvernant lui-même sous l'autorité du vicaire général de Bretagne, et représenté dans les chapitres de la Congrégation et de la Province par son prieur et par son député élu, mais un simple vicariat relevant de Saint-Jacques de Dinan. Au commencement de 1687, le temps parut venu au vicaire général de Bretagne, d'obtenir du Général de l'Ordre l'érection canonique de Notre-Dame de Nazareth en couvent. Le Général s'y refusa d'abord, parce que la maison ne lui semblait pas répondre, comme importance et comme ressources, aux conditions prescrites par les lois dominicaines. Il n'était pas assez sûr non plus, à la distance où les défiances

du gouvernement royal le tenaient des maisons de France, que cette institution sauvegarderait pour le présent et pour l'avenir les traditions et les observances de l'Ordre. Rassuré l'année suivante par le bon témoignage d'un homme qui jouissait de toute sa confiance, et qui avait été récemment élu vicaire général de Bretagne, Jacques Quenouard, suffisamment édifié sur le caractère, les talents et les services du supérieur qui gouvernait depuis plusieurs années la maison, et dont tous les efforts avaient tendu à l'amener à une situation matérielle et morale telle que son érection canonique en prieuré s'imposât, pressé enfin par les demandes formelles du chapitre provincial d'Argentan, le Général Cloche n'hésita plus. Le 6 juillet 1688, il expédia de Rome la patente d'érection[1], en l'accompagnant d'une lettre, on ne peut plus

[1] Arch. de l'Ordre, Rome, Regist. : *Franciæ Provinciæ 1688-1692, Litt. patentes, f° 113* : « Nos frater Antoninus Cloche *etc.* Cum ab ultimi Capituli Provincialis Provinciæ Parisiensis, habiti Argentomii die 21 maii labentis anni 1688, definitoribus omnibus existimatum fuerit Vicariatum Dnæ Nræ de Nazareth satis magnum numerum fratrum alere posse, ut à nobis in prioratum possit erigi, harum serie et nostri authoritate officii prædictum Vicariatum Dnæ Næ de Nazareth in Britania in Prioratum erigimus, ipsumque Congregationi nostræ Britannicæ incorporamus, cum omnibus gratiis ac privilegiis quibus cœteri omnes Prioratus frui et gaudere consueverunt in Ordine, volumusque in eo conventu perfectam omnibusque partibus absolutam observantiam stabilire ac constituere. Cumque te Reverendum Patrem Georgium Simon, Prædicatorem Generalem, his dotibus exornatum esse noverimus, tenore præsentium nostrique authoritate officii, te prænominatum Reverendum Patrem Georgium Simon absolventes prius ab omni excommunicationis vinculo aut alio quocumque ecclesiastico impedimento, si quo forte innodatus esses, ad effectum dumtaxat præsentium consequendum, damus, facimus et instituimus Priorem, caput et pastorem prædicti conventûs nostri Dnæ Næ de Nazareth Congregationis nostræ Britannicæ, cum omni authoritate et potestate in temporalibus et spiritualibus, juribus et privilegiis quibus Priores omnes in Ordine ac in eâ Congregatione de jure vel approbatâ consuetudine uti et frui consueverunt : Mandantes tibi in virtute Spiritûs Sancti et Sanctæ Obedientiæ necnon sub formali præcepto, ut prædictum Prioratûs Officium infrà quatuor horas à notiti præsentium suscipias, cœaterisque omnibus ad dictum Conventum quocumque modo pertinentibus mandantes, etiam sub formali præcepto, ut te tanquam verum et legitimum Priorem à nobis ritè et legitimè institutum habeant et agnoscant, tibique in omnibus subsint et pareant. In Nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti. Non obstantibus in contrarium quibuscumque. Datum Romæ in conventu nostro Sanctæ Mariæ suprà Minervam, die 6a mensis Julii anno Dni 1688. »

flatteuse pour le Père Georges Simon, vicaire de Notre-Dame de Nazareth, qui en devenait ainsi le premier prieur[1].

Le temps démontra au Général, un moment hésitant, que la résolution à laquelle on l'avait amené était heureuse et pour Notre-Dame de Nazareth et pour l'honneur de l'Ordre. Le nouveau prieur, qui s'était dévoué sans réserve à l'accroissement de la fondation commencée trente-neuf ans auparavant par la comtesse de Châteauneuf, se crut obligé, par la dignité même dont il se trouvait revêtu, à redoubler de zèle, et quand arriva le terme de son office, le Général Cloche s'empressa de lui écrire[2], ainsi qu'au vicaire-général de Bretagne[3], qu'il tenait à rendre un témoignage public à son dévouement, en permettant aux électeurs du couvent de Notre-Dame de Nazareth de porter immédiatement leurs voix sur son nom pour un nouveau priorat. C'était lui permettre à lui-même d'achever l'œuvre.

R. P. Chapotin,

de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

[1] *Ibid.* « Erectionem domûs Dæ Næ de Nazareth in prioratum, tuique in Priorem institutionem mittimus, rati te omnia ità dispositurum, ut non aliud quàm à te relictum exemplum alii deinde sequi debeant. Expedit enim quàm maximè ut initio omnia rectè constituantur, cùm modicus etiam error in principio ingentia in progressu detrimenta et incommoda afferat, nec nisi maximo labore corrigi possit. »

[2] *Ibid.* « R. P. Prior, salutem. Pergratum nobis fuit ea quæ à te de conventu Nazareno scripta sunt addiscere ; magnum Religioni obsequium à te exhibitum est, atque in hujus aliquam compensationem, dum major apud Deum tibi merces reposita est, eligibilem te pro altero triennio reddimus.... Perge ut cœpisti, eoque jam laborum hactenùs in eo conventu construendo, aut in meliorem formam redigendo, dulciores te abundantiores fructus percipis. Vale. »

[3] *Ibid.* « Accepimus P. Georgium Simon, Priorem Nazareni conventûs, magnis laboribus assiduâque sollicitudine plurima huic conventui bona contulisse ; æquum videtur, ut jam cœpta perficere possit, quòd diutiùs conventum regat. Quare et per præsentes illum eligibilem reddimus, si conventus eligendi jure potiatur, aut, si eo careat, licentiam et potestatem tibi facimus ut eum iterum ad alterum triennium eidem conventui præficere possis. »

RECHERCHES
SUR LES ORIGINES LITTÉRAIRES
DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE

Ve — VIe Siècle

(Suite).

VI. — Vie de saint Corentin (12 décembre 520 ?).

Corentin, la gloire de la Cornouaille et l'un des thaumaturges les plus renommés de toute la France, paraît avoir, lui aussi, attendu jusqu'au neuvième siècle pour trouver son premier biographe, mais on ne saurait non plus refuser au clerc de Quimper[1] qui entreprit (820-850) d'écrire cette belle vie une érudition étendue, une simplicité de style et un air de bonne foi, qui lui concilient tous les suffrages et portent à donner pleine créance à la plupart de ses affirmations. Ce qui ne permet guère d'attribuer à cet hagiographe une antiquité plus reculée, c'est que, loin d'être contemporain de son héros, il n'écrivait manifestement que longtemps après la

[1] *Vie de saint Corentin*, éditée par dom Plaine. Quimper. Diverhès 1886. nº 1, 34 etc.

mort du saint, et même après la dédicace d'une basilique élevée en son honneur à la suite de nombreux miracles[1], et que de plus il vivait à une époque où le clergé des Gaules avait la douleur de voir plusieurs de ses hauts dignitaires fréquenter trop assidument les cours séculières et en imiter les vices[2]; ce qui annonce assez clairement l'époque des premiers Carlovingiens. En outre, si les Francs avaient alors un César à leur tête[3], comme semble l'affirmer cet auteur, il ne peut s'agir que du règne de Charlemagne, ou de quelqu'un de ses successeurs.

Mais il serait peu logique, d'autre part, de prétendre que cet écrit est postérieur au règne de Salomon de Bretagne, puisque du temps de l'auteur, le corps du saint évêque continuait à se conserver à Quimper entouré de la vénération publique[4], et que, deux ou trois années après la mort du prince dont nous parlons, ce précieux corps fut emporté hors de Cornouaille afin de le soustraire à la profanation des Normands[5].

De cet état de choses, on conclura sans peine que cet anonyme vivait à une époque où les traditions anciennes n'avaient subi que peu d'altération, pour ne rien dire encore de certains documents primitifs, aujourd'hui perdus sans retour, qui ont pu se trouver à sa disposition. Si l'on joint à cela qu'il est très sobre de détails biographiques et qu'il n'appelle guère l'attention que sur neuf ou dix points d'un intérêt plus saillant, on acquerra de nouveau la preuve que cette relation paraît mériter de faire autorité, au moins quant à la substance des faits.

Cet anonyme de Quimper était d'ailleurs d'une rare instruction, et il avait quelque teinture du grec[6]. Très

[1] *Ibid.*, n° 39.
[2] *Ibid.*, n° 2.
[3] *Ibid.*
[4] *Vie de saint Corentin*, n° 12 et ailleurs.
[5] *Preuves de Bretagne*, t. I, c. 312.
[6] *Vie de saint Corentin*, déjà citée n° 34 et passim.

versé dans les saintes Ecritures, il aime à en fondre les textes dans son propre récit. La chronologie lui était peut-être moins familière. C'est pour cela qu'il a commis un anachronisme des mieux caractérisés, en supposant que saint Corentin a pu être à la fois contemporain de saint Martin (fin du quatrième siècle) et du roi Grallon (commencement du sixième). Quant à son style, il est presque toujours clair, correct et même élégant. Cet écrivain n'a pas su cependant se mettre toujours en garde contre un ton, qui est parfois déclamatoire, mais ce défaut de forme est léger, si on le compare aux défauts du même genre et bien autrement graves qui caractérisent les hagiographes de l'école de Landévennec, auxquels j'arrive maintenant sans sortir de la Cornouaille.

VII. — Ecole de Landévennec.

L'école monastique de Landévennec, qui remontait sans doute à saint Gwennolé[1], mais sur laquelle nous manquons de tout renseignement pendant les VI[e], VII[e] et VIII[e] siècles, jeta un grand éclat au IX[e], et produisit alors au moins trois écrivains dont les œuvres (prose et vers) sont partiellement arrivées jusqu'à nous, savoir, le poète Clément, l'abbé Wrdisten et le moine Wrmonoc.

1° Le poète Clément.

Le premier vivait sous le règne du roi Salomon (857-874) et le gouvernement de l'abbé Ælam. Il avait un certain talent poétique, mais, aussi pieux que modeste, il ne cherchait guère à en faire parade. Aussi fallut-il un ordre formel de son supérieur pour le décider à composer soit un poème lyrique, soit au moins quelques hymnes sur la vie et les miracles du premier abbé et du fondateur de Landévennec. Il y avait là plutôt un essai qu'autre chose : la versification du poète est

[1] Voir plus haut V[e] siècle.

loin d'être irréprochable. Les chevilles n'y font pas plus défaut que les fautes de prosodie proprement dites. Mais les confrères du poète n'étaient pas difficiles. Ils firent le meilleur accueil aux poésies en question, et comme l'introduction récente de la Règle de saint Benoit et du Bréviaire monastique à Landévennec rendait nécessaire la rédaction d'hymnes propres en l'honneur du fondateur de cette abbaye, on accepta avec empressement celles du nouveau poète. C'est grâce à cette circonstance que quelques fragments de cette œuvre du poète Clément nous ont été conservés sans cependant recevoir les honneurs de l'impression. Ces fragments ne se composent que d'un prologue en six distiques et de quatre-vingt-cinq iambes. On les trouve à la suite du cartulaire de Landévennec et de la vie de saint Gwennolé[1], dont je vais maintenant m'occuper.

II° Wrdisten, abbé de Landévennec.

Wrdisten ou Gurdisten, qui succéda à Ælam comme abbé de Landévennec, jouissait, de son temps, d'une haute réputation littéraire[2] et il en était digne à plus d'un titre, principalement pour l'étendue de sa science scripturaire et théologique, mais la vie de saint Guennolé, que nous lui devons et qui ne manque pas d'importance sous le côté historique et hagiographique, laisse trop à désirer littérairement parlant pour que les critiques modernes se plient à ratifier les éloges décernés à l'auteur par son disciple et son imitateur. C'est qu'en effet, à cette date, en certains pays et particulièrement au fond de la Cornouaille, le bon goût et l'art du littérateur consistaient à entremêler la prose et les vers, ou encore à amplifier son discours, à prolonger indéfiniment

[1] Ceci était écrit avant la publication dudit cartulaire par M. A. de la Borderie où les vers du moine Clément sont insérés, p. 124-128.

[2] *Vie de saint Paul de Léon*, éditée par dom Plaine, Rennes, 1882, Plihon, prologue.

les périodes, à en enchevêtrer le plus possible les divers membres de phrase et les phrases incidentes. C'est du moins à cela que visaient manifestement le biographe de saint Gwennolé et son disciple Wrmonoc, dont le latin, sans cela, ne manquerait ni d'élégance, ni de correction. Or, ce but, ils ne l'ont que trop bien atteint. Mais par bonheur le goût a totalement changé depuis lors. Si au X[e] siècle, quand au sortir des invasions des Normands et des Sarrasins les hommes retrouvèrent assez de calme et de sécurité pour s'adonner au culte des lettres, on vit encore se renouveler çà et là quelques essais de composition plus ou moins analogues à ceux de nos moines bretons[1], ce fâcheux engouement dura peu; le bon goût ne tarda pas à reprendre le dessus et on en vint à aimer de préférence la clarté et la simplicité du style; on n'eut plus que de la répulsion pour ce dédale de phrases incidentes, qui rend les textes obscurs et parfois inintelligibles. Ainsi s'explique la défaveur dans laquelle est tombé Wrdisten auprès des critiques, pour qui la forme littéraire prime tout dans un écrit. Mais pour ceux qui, sans négliger la forme, sont plus soucieux encore du fond et de la substance, le biographe de saint Gwennolé n'a pas cessé et ne cessera pas d'être un hagiographe d'un grand mérite. C'est à lui, à lui seul, au résumé fidèle qu'il nous donne d'anciens documents, que nous devons deux des chapitres les plus importants de l'histoire ancienne de la Bretagne, celui du règne du roi Grallon, qui sans cet auteur ne serait guère qu'un personnage légendaire, et celui des origines de l'abbaye de Landévennec, pour ne rien dire encore de cent autres renseignements de divers genre, que l'on chercherait vainement ailleurs que dans l'un des trois livres de la vie de saint Gwennolé. Aussi suis-je heureux de savoir que ce document, dont les anciens Bollandistes n'avaient publié que quelques fragments, vient d'être édité intégralement et simultanément à Quimper, par les soins de

[1] Luitprand (de Crémone) et le moine Benoit (de Rome) en offrent quelques exemples.

M. de la Borderie, et à Bruxelles, par le R. P. de Smedt, bollandiste.

III° Wrmonoc : Vie de Saint Paul de Léon.

Wrmonoc, disciple de Wrdisten et moine de Landévennec, fut entraîné par l'exemple de son maître à consacrer deux livres d'une bonne longueur à retracer la vie et les miracles de saint Paul Aurélien, et par là il a rendu un service des plus signalés à l'hagiographie, puisque sans lui cette vie, qui intéresse à un si haut point la grande comme la petite Bretagne, serait demeurée pour nous lettre absolument close. Les autres hagiographes, et en particulier l'anonyme de Fleury, édité par les Bollandistes, n'auraient rien su de ce saint : ce qu'ils ont pu nous en rapporter avait été emprunté originairement au moine de Landévennec. Mais d'autre part, tout ce qui vient d'être dit du désordre des phrases que l'on remarque dans Wrdisten, de leur enchevêtrement inextricable, de la multiplicité des qualificatifs, de la longueur démesurée des périodes convient trait pour trait à son disciple, et n'est pas de nature à lui concilier les suffrages de tous les lecteurs. Je me plais toutefois à ajouter que l'écrit de Wrmonoc n'en offre pas moins un véritable intérêt non-seulement comme biographie d'un illustre thaumaturge, mais aussi en raison des renseignements de tout genre, principalement sur les personnes et les localités, dont il est rempli. L'anonyme de Fleury avait fait à cet égard bien des suppressions fâcheuses, pour ne rien dire en outre, du manque d'autorité, qui s'attachait naturellement à un travail d'*abréviateur*. Aussi celui qui écrit ces lignes a-t-il été heureux de faire jouir le public du texte même de Wrmonoc dans sa saveur et son intégralité primitive en l'insérant dans les *Analecta Bollandiana*[1].

[1] *Analecta Bollandiana*, t. 1, p. 208 et suivantes. Depuis, M. Cuissart l'a publié une seconde fois dans la *Revue celtique*, Tome V.

Le Léon, dont je viens de m'occuper à l'occasion de saint Paul Aurélien, était la patrie de Wrmonoc, mais il a donné naissance à un second écrivain du neuvième siècle dans la personne du biographe de saint Goulven. Je vais consacrer quelques lignes à cet auteur.

VIII. — Vie de saint Goulven (1er juillet 610).

Saint Goulven, l'un des premiers successeurs de saint Paul de Léon, a vécu partie au sixième, partie au septième siècle. La chose est incontestable, et c'est tout à fait à tort que dom Lobineau et plusieurs autres critiques[1] ont rejeté le saint évêque au dixième siècle avec son protecteur le comte Even. J'ai dit plus haut un mot de ce malentendu, à propos de saint Hervé, mais, il ne sera pas inutile d'y revenir. Cette erreur doit avoir pour cause la biographie même de saint Goulven, celle dont je m'occupe en ce moment, car l'auteur, en parlant des hordes de barbares Saxons, Frisons ou autres, contre lesquels ledit comte eut à combattre, les désigna par les expressions *Daci et Normanni*. Or la chose s'explique d'elle-même, si on vient à réfléchir que cet anonyme, vivant au neuvième siècle, comme je le suppose, c'est-à-dire au moment où les Normands envahissaient le pays, il devait trouver tout simple d'appeler du même nom les Barbares, contre lesquels le comte Even avait eu à lutter au VIe siècle. De pareils anachronismes d'expression n'ont jamais été rares au moyen-âge, mais on aurait tort d'en tirer des conséquences analogues à celles qu'ont mises en avant dom Lobineau et ses confrères. Maintenant, ce qui donne à penser que l'anonyme en question appartient réellement au neuvième siècle, c'est que, pour désigner la Bretagne, il se sert indifféremment des termes *Britannia minor*, *Letavia*, *Armorica*. Ces expressions en effet ne

[1] *Histoire littéraire de la France* t. 6 p. 518.

s'emploient plus communément après les règnes de Nominoé et de Salomon, si je ne me fais illusion.

La vie de saint Goulven est d'ailleurs aussi pieuse que correctement rédigée. L'auteur avait une connaissance particulière des localités dont il a à parler, et s'appuyait pour les renseignements biographiques sur des écrits antérieurs, qui existaient encore de son temps. Arrivé, en effet, à l'épiscopat du saint, il s'abstient, dit-il, d'entrer dans les détails parce qu'il n'a plus à cet égard ni relation, ni écrit authentique[1]. Conclusion : il avait à sa disposition des documents de ce genre pour les périodes antérieures Cette vie restée inédite jusqu'en 1890[2], à part les fragments textuels qui avaient été insérés dans les anciens bréviaires de Léon, n'en a pas moins servi de thème aux proses et aux gwerz, qui ont été composées en l'honneur du saint évêque. Elle renferme beaucoup de détails sur l'enfance, la vie érémitique et les premiers miracles de l'un des patrons du Léon, mais presque rien sur son épiscopat.

J'arrive maintenant à Tréguier où trois anonymes réclameront un moment notre attention. C'est par eux que je terminerai ce que j'avais à dire des écrivains bretons du neuvième siècle.

IX° TROIS ANONYMES DE TRÉGUIER.

A tout seigneur tout honneur, dit l'adage. C'est pourquoi je débuterai ici par le second biographe de saint Tudual, l'apôtre breton du Trécor.

[1] *Vie de saint Goulven*, vers la fin.

[2] L'auteur de ces lignes vient de la publier en français avec éclaircissements dans les *Mémoires de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, p. 26-33 et 75-99. V. à Paris, le texte latin du *Légendaire breton* déjà tant de fois cité.

1° SECOND BIOGRAPHIE DE SAINT TUDUAL.

On a vu plus haut que saint Loévan avait écrit le premier la biographie de son maître vénéré. Un anonyme reprit le travail en sous-œuvre, et se plut à en tirer certains développements que son devancier avait négligés. Il le fit, en s'appuyant tant sur les anciens titres conservés dans les archives (n° 26) que sur une première vie du saint écrite selon lui en langue scotique[1] mais qui n'est autre selon toute apparence que celle même de saint Loévan. Ce qui tend à prouver que cet auteur appartient aux premières années du neuvième siècle, c'est qu'il ne fait aucune allusion soit aux invasions normandes qui dépouillèrent la Bretagne du précieux corps de saint Tudual, soit au transfert à Tréguier du siège épiscopal, qu'avait occupé ce même saint, transfert qui est antérieur à l'année 850. Il écrit le latin avec une clarté et une simplicité qui étaient assez rares de son temps, mais il est demeuré inédit jusqu'à nos jours[2].

2° VIE DE SAINT MELOIR (1er octobre 700).

La vie et le martyre si touchant de saint Méloir ou Melar, égorgé à l'âge de 15 ans par les ordres d'un oncle aussi cruel qu'ambitieux, ont été racontés avec un vif intérêt par un anonyme, qui selon toute apparence, appartenait, par la naissance à l'ancien diocèse de Tréguier, et par la date de son existence, au neuvième siècle. Cette dernière assertion ressort avec clarté de ce que cet auteur, sans être contemporain de son

[1] *In vita sancti barbarica scotigenarum linguâ descripta reperitur* (Prolog.).

[2] M. de la Borderie a publié, à Saint-Brieuc, en 1889, le texte de ce document avec celui de deux autres vies de Saint Tudual.

héros, il s'en faut de beaucoup, écrivait cependant avant les invasions normandes et avant toute translation des reliques du saint soit à Redon (849), soit à Lehon (880), et enfin à Paris. Quant au lieu de naissance, il paraît assez bien déterminé par cette double circonstance que l'anonyme en question connaissait à fond Lanmeur et les autres localités où a vécu saint Méloir, et qu'il se montre animé des plus grands sentiments de vénération à l'égard de saint Milliau, le père du jeune martyr : car ce bienheureux n'a jamais été l'objet que d'un culte local très restreint. C'est assez dire que le biographe de saint Méloir était particulièrement bien placé pour connaître les faits dont il nous a laissé la relation. Il écrit d'ailleurs avec clarté et élégance ; les néologismes et les mots barbares sont rares sous sa plume. Par malheur cette vie de saint Méloir ayant été portée de Bretagne en Angleterre au dixième siècle, y devint l'objet d'une interpolation déplorable que Capgrave et après lui les Bollandistes[1] n'ont pas peu contribué à répandre et à accréditer ensuite. Quant au texte authentique et intégral il était encore inédit avant 1880, mais celui qui écrit ces lignes a pu alors en faire jouir le public en le publiant dans le tome V des *Analecta Bollandiana*.

3. — Vie de S. Efflamm (3 novembre 600).

La vie de saint Efflamm forme l'un des plus touchants épisodes de toute l'hagiographie bretonne.

Efflamm, fils d'un roi d'Irlande, avait été fiancé contre son gré à la fille d'un autre roi du même pays, afin d'éteindre par cette union des haines invétérées qui menaçaient la paix des deux royaumes. Mais à cela il y avait un obstacle : le jeune prince prévenu d'une grâce particulière avait fait vœu de virginité. Toutefois, pour ne pas irriter son père, pour ne pas donner occasion à une guerre sanglante, il fit semblant de

[1] Acta S. S. Januarii, t. I, p. 98.

se prêter à ce qu'on demandait de lui et consentit à recevoir la bénédiction nuptiale; seulement, le soir même de la cérémonie, quand il se trouva seul avec Azénor, c'était le nom de la princesse, il s'empressa de lui faire connaître la promesse qui l'enchaînait à Dieu. Après quoi, pour arrêter tout danger de manquer à sa promesse, il profita de la nuit pour descendre au port voisin avec quelques confidents et monter sur un navire qui faisait voile pour un pays lointain. La Providence le fit aborder sur la côte septentrionale de l'Armorique, non loin de l'embouchure du Leguer et de Lannion. Le saint signala son arrivée dans le pays en faisant périr un dragon qui répandait partout la terreur. Après quoi il bâtit quelques cellules pour lui et ses compagnons et commença à y mener une vie moitié érémitique, moitié cénobitique. Survint alors Azénor, qui avait traversé l'Océan pour retrouver son fiancé, et ne demandait qu'à vivre auprès de lui, mais dans une cellule séparée et d'une vie plus angélique qu'humaine. Efflamm accéda à un vœu si légitime. Joignez à cela l'épisode de saint Gestin, et vous aurez en substance la merveilleuse légende de saint Efflamm. Si quelques détails en sont fabuleux, elle n'en renferme pas moins, sans nul doute, un fonds considérable de vérité. L'auteur a négligé de fixer les dates. Pour moi, je ne crois pas me tromper beaucoup en faisant de saint Efflamm, un contemporain et un disciple de saint Tudual. Or celui-ci, dont les ancêtres étaient irlandais, avait dû être amené sur les côtes de Trécor par la présence en ces lieux de son parent saint Brieuc qui, comme lui, était né en Irlande.

Quant au rédacteur de la légende, il est assez difficile de lui assigner une date. Cependant, une première chose paraît certaine, c'est qu'il est antérieur à l'année 1086 : car cet anonyme termine sa relation en disant ce qu'étaient devenus jusqu'à son temps les lieux sanctifiés par la présence d'Efflamm. Or, en l'année susdite, le rocher du saint, dit *Hyrglas*, avec tout ce qui l'entoure, devint la propriété de l'abbaye du

Mont St-Michel[1], et cependant notre auteur se tait sur un fait de cette importance. Mais il y a plus : l'anonyme en question doit avoir écrit même avant les invasions normandes : car il garde également le silence à cet égard. En outre, s'il affirme que la tombe de saint Efflamm, après avoir été entourée pendant un temps plus ou moins long des hommages de la piété publique, tomba ensuite dans un certain oubli, il n'indique d'autre cause de cet oubli que le laps de temps écoulé : or, de 600 à 878 il y a un espace d'années plus que suffisant pour tout expliquer. Enfin, s'il ajoute que l'invention des saintes reliques donna lieu à renouveler la mémoire même du saint. il ajoute aussi que cette invention arriva à une époque où la Bretagne obéissait à un seul chef, qui portait le titre de *roi*[2]. Or, il n'en fut plus ainsi après l'année 907, date de la mort d'Alain le Grand. Tels sont les motifs qui nous portent à placer au neuvième siècle la rédaction de cette merveilleuse légende. Elle est d'ailleurs écrite avec assez d'élégance et de correction, bien que le ton y soit parfois celui de la recherche, et les allures, celles de l'amplification[3].

Avec le biographe d'Efflamm, se termine l'excursion que j'avais entreprise à travers la péninsule armoricaine à la recherche des écrivains bretons du neuvième siècle. Cette excursion, on le voit, n'a pas été sans fruit : et le nombre des auteurs, dont les noms et les titres à la reconnaissance de la postérité viennent d'être recueillis, n'est pas à dédaigner : mais, par malheur, le dixième siècle, qu'il est temps d'aborder, sera loin d'être aussi fécond, et ne fournira nullement une moisson aussi abondante en renseignements et en documents.

(A suivre.) DOM FR. PLAINE.

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, p. 460.

[2] Voir la fin de cette légende.

[3] La légende de saint Efflamm est encore inédite et se conserve à Paris dans le *Légendaire breton* déjà bien des fois cité ; mais j'ai appris avec bonheur que M. l'abbé Lucas se propose de l'éditer prochainement.

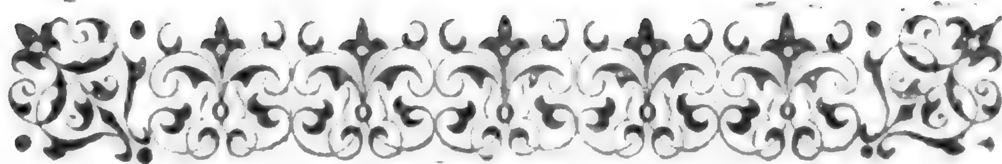

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1])

---

74. — BONABES II DE ROCHEFORT[2]

1392 — 1398.

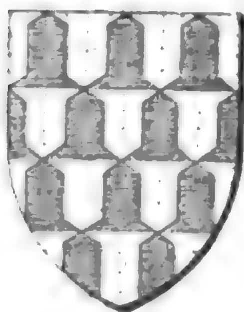

Bonabes de Rochefort, second fils de Marie d'Ancenis, mariée en deuxièmes noces à autre Bonabes de Rochefort, sieur

[1] Voir la 6e année, 5e livraison.

[2] De documents mis dernièrement sous nos yeux par notre bon confrère et ami, M. S. de la Nicollière, archiviste municipal à Nantes, à l'obligeance duquel nous devons déjà tous les monuments sigillographiques de nos Evêques documents dont nous n'avons malheureusement pu avoir communication en temps utile, il résulte que l'addition par nous faite de l'épiscopat de Henri III, intercalé entre Henri de Calestrie et Daniel Vigier (2e fascicule de la *Revue*, 6e année, pp. 197-198) est à retrancher.

Nous laisserons à M. de la Nicollière lui-même, dans la prochaine livraison de la *Revue*, le soin de reproduire les pièces probantes et l'erreur bien involontaire commise sous l'autorité de Travers.

d'Henleix[1], succéda en 1392 à son frère utérin, Jean de Montrelais.

La maison de Rochefort, qui, avec les deux évêques de Nantes, a donné à l'église de Bretagne un évêque de Léon en 1349 est une des plus anciennes et des plus illustres de la province. Originaire du diocèse de Vannes, elle eut un représentant à la première croisade[2], elle paraît au treizième siècle dans le comté Nantais où elle posséda la vicomté de Donges, la baronnie d'Ancenis, les belles terres et seigneuries d'Assérac, de Henleix, de Rochefort, etc. La branche aînée se fondit dans Rieux et la branche de Henleix, à laquelle appartenait Bonabes II, dans Rohan.

Ainsi que son grand oncle Bonabes I, Bonabes II portait : *Vairé d'or et d'azur*. Un acte des archives départementales[3], daté de 1394, conserve l'empreinte du sceau de la cour de l'évêque de Nantes. La matrice qui servait à apposer au bas des pièces la marque du visa épiscopal de Bonabes de Rochefort, pourrait avoir servi à plusieurs évêques, et remonter peut-être à une cinquantaine d'années, attendu qu'elle ne porte aucun nom. Dans le champ de ce sceau orbiculaire, mesurant 0, 033^{m} de diamètre, est représenté l'évêque bénissant, à côté de son diacre. Légende : ✠ *S(igillum) curie ep(iscop)i Nanneten(sis).*

Au même acte est apposé le sceau de l'officialité, de forme ogivale, mesurant 0,033 sur 0,021 ; dans le champ est l'écu aux armes de Rochefort, attaché au bâton d'une crosse passée dans une mitre, de chaque côté de laquelle sont les lettres

[1] De son second mariage, Marie d'Ancenis eut Guy, qui continua la lignée des seigneurs du Henleix, Bonabes, évêque de Nantes, et au moins deux autres filles. Elle eut ainsi la satisfaction de voir quatre de ses enfants embrasser la carrière ecclésiastique, parmi lesquels trois furent évêques et l'un cardinal.

[2] Mss. de Bayeux, p. 26.

[3] Arch. dép. Arm. D. cass. A n° 8. (Armorial de M. de la Nicolière, p. 60).

B. O. officialis. Légende ; *Sigillum curie officialatus Nan* [*netensis*][1] ! Armorial p. 60.

Bonabes II de Rochefort prit possession du siège de Nantes en 1392, les trésoriers du duc ayant compté cette année les fruits de sa vacance, close et arrêtée depuis la mainlevée obtenue par Bonabes quelque temps auparavant. Bonabes II de Rochefort fit sa soumission à la chambre apostolique le mercredi 4 septembre 1392. Il fit au duc aveu et serment le 9 mars, second dimanche de carême de l'année suivante et le renouvela de nouveau trois ans après, le mercredi 2 mars, après *Reminiscere*, de l'an 1396[2].

Le pape Clément VII, dont on suivait l'obédience en Bretagne, mourut en 1394. Le cardinal Jean de Lune lui succéda le 28 septembre sous le nom de Benoît XIII. Le roi Charles VI, voyant avec peine le schisme se perpétuer, assembla à Paris, le 2 février 1395, les évêques et députés de toutes les Universités du royaume, afin de délibérer sur les moyens de l'éteindre. Notre évêque fut de l'assemblée avec les titulaires de Tours, du Mans, d'Angers et de Rennes. On reconnut dans cette assemblée le nouveau pape Benoît XIII. La Bretagne, la France et l'Espagne adhérèrent à cette délibération. Les archives du château de Nantes possèdent en original quantité de bulles de ce pape, de 1394 à 1406, et il ne paraît pas qu'on se soit séparé de lui à Nantes avant 1409, époque où l'on suivit l'obédience d'Alexandre V, élu par le concile de Pise contre Benoît XIII d'Avignon et Grégoire XII de Rome[3].

De retour de Paris à Nantes, Bonabes de Rochefort ratifia,

[1] Dom Morice a publié le même sceau Pr. II, planche IX, nº CLXVII, mais dans des proportions beaucoup plus grandes que celles de l'original, car il lui donne 0, 056 sur 0,035 (Extrait de M. de la Nicollière p. 60).

[2] Du Paz, *Hist. généal. des Maisons de Bret.* — Arch. du château de Nantes, arm. S. cass. B. nº 17. D. Lobineau, *Hist. de Bret.* T. II, p. 1225. — Arch. du château de Nantes, arm. E. cass. C.

[3] Labb. Conc. T. XI, p. 2511. — D'Achery : Spicil. T. VI, p. 71. — Martène, T. VII, p. 460. — *Hist. de l'Université de Paris*, T. IV, 732.

le 16 avril 1395, l'érection de la sacristie de la cathédrale en titre de bénéfice[1].

Le 25 février 1396 (*aliàs* 1397), il fut présent et consentant avec les seigneurs et les évêques de la province à la ratification que le duc Jean IV, étant à Ploërmel, fit de la fondation de sa collégiale de Notre-Dame du Champ, à Auray, et le lendemain, à l'acte d'assignation, sur les revenus du comté de Nantes, du douaire de Jeanne de Navarre, sa dernière et troisième femme[2].

Bonabes de Rochefort mourut le jeudi 8 août 1398 et fut inhumé dans sa cathédrale. Dans un acte du 2 novembre suivant, on lit ces paroles : « Monsour Bonabes de Rochefort, « naguères évêque de Nantes, qui eut pour hoirs Marie d'An- « cenis sa mère et Gerion de Rochefort, son frère. »

L'évêque Bonabes a donné au chapitre cinq cents sols de rente annuelle pour son anniversaire à perpétuité[3].

Le pape Clément VII avait, en 1392, nommé à l'évêché de Nantes Gui de Lescours, mais à celui-ci le chapitre préféra Bonabes de Rochefort qui l'emporta sur son compétiteur. Un acte de 1391, lui donne le titre d'élu de Nantes[4]. Après la mort de Bonabes de Rochefort, Benoit XIII le remplaça par un certain Pierre, auquel le duc accorda mainlevée des fruits le 1er janvier 1398. Il était docteur de théologie. Le pape lui commit l'administration, au spirituel, des îles de Jersey et de Guernesey, au diocèse de Coutances, et dépendant de l'Angleterre. Pierre fut évêque peu de temps. Il mourut, ou le pape le transféra à un autre siège, l'an 1399. Cet évêque n'est point entré dans les catalogues[5].

[1] Titres du chapitre.

[2] Lobineau, t. II, p. 640. — Reg. de la Ch. des Comptes de Bret — Dom Lobineau, t II, p. 662.

[3] Livre des Anniversaires.

[4] Lenfant. *Hist. du Conc. de Pise,* part. II, p. 177.

[5] Rimer, t. VIII, p. 131 ; dom Mor. t. II, p. 707.

75. — BERNARD DU PEYRON

1399 — 1404.

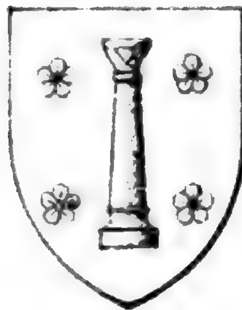

Bernard II du Peyron, originaire de Gascogne et aumônier de la duchesse Jeanne de Navarre, portait : *de..... à la colonne de..... cantonné de quatre roses.* — Il fut élu, confirmé et sacré évêque de Nantes en l'an de grâce 1399. C'était sous le pontificat du pape d'Avignon Benoit XIII, et le règne du duc Jean IV, qui mourut peu après. Bernard prêta, la même année, à Avignon et en la cour du pape Benoît XIII, le jour de la saint Grégoire, son serment de fidélité au duc, dans lequel il s'intitule : « Bernard, par permis« sion divine et du Saint-Siège apostolique, évêque pacifique de Nantes, en Bretagne[1], etc... » Il fit son entrée solennelle à Nantes, le 20 juillet suivant. Son sceau orbiculaire en cire brune, d'environ 0,032, est apposé sur queue de parchemin à une quittance de 100 florins d'or, donnée pour la ferme des fruits appartenant à l'évêché dans la paroisse de Saint-Cyr en Rays. Dans le champ, un ange soutient l'écu placé devant

[1] Arch. départ. Arm. E, cass. C, nº 15. Le sceau de Bernard, appendu à cette pièce, a été enlevé par une personne qui a coupé les cordons sur lesquels il était apposé (Note de M. de la Nicollière).

lui et timbré d'une crosse tournée à gauche. De la légende circulaire, il ne reste que les lettres BERNA. Au-dessus se trouve, sur cire rouge, l'empreinte de l'anneau épiscopal, représentant, dans un octogone allongé, un écu très fruste, sommé d'une crosse tournée à gauche. L'acte, daté du 5 décembre 1400, se termine ainsi : *Sub sigillo et passamento manuale*. Il est signé de Bernard : *Idem B. Epus ver est*[1]. (Armorial p. 61).

Le 3 janvier 1400, l'évêque de Nantes avait donné, ainsi que les autres évêques de Bretagne et les seigneurs, son consentement à un accord passé entre la veuve de Jean IV et Jean de Bretagne, fils de Charles de Blois, Olivier de Clisson et Alain de Rohan, pour la sûreté du jeune duc Jean V, qui était dans la onzième année de son âge.

Le 8 février suivant, Bernard se trouva au concile d'Angers[2]; il était encore dans cette ville le 15 du même mois, et y admit la permutation que deux bénéficiers du diocèse de Nantes firent de leurs bénéfices entre ses mains[3]. Cet acte est daté d'Angers, l'an VI de l'élection de Benoist, dernier élu pape.

Notre évêque se rendit de là à Avignon, près de Benoit XIII, avec une commission écrite de la duchesse Jeanne de Navarre. Il s'agissait de solliciter du pape une bulle de dispense lui permettant de se marier avec qui elle voudrait de ses parents jusqu'à un certain degré, et une autre bulle, pour elle et ses gens, portant permission de fréquenter les excommuniés. La duchesse avait dessein de passer en Angleterre et d'y épouser le roi, son parent, qui suivait avec son royaume l'obédience de Boniface IX. Etant à Avignon, Bernard fit serment le 12 mars 1400, au jeune duc Jean V, pour le temporel de l'évêché de Nantes[4]. On ne sait d'autre raison de ce

[1] Arch. départ. Arm. Q. cass. E. n° 46.
[2] Reg. de l'église d'Angers.
[3] Titres de l'archidiaconé de Nantes.
[4] Chât. de Nantes. Arm. E, cass. C.

serment prêté à Avignon au duc absent, plutôt qu'à Nantes, au duc présent, si ce n'est que Benoit XIII voulait, d'un évêque de Bretagne ou de cette province, un acte daté de l'année de son pontificat. Il craignait probablement que l'on ne s'y conformât à l'édit de soustraction donné par le roi Charles VI le 28 juillet 1398, et à un autre édit du même jour qui défendait d'obéir à Benoît XIII, de recourir à lui pour les affaires ecclésiastiques, et qui mettait en commande les bénéfices tenus par les partisans de Boniface IX comme par ceux de Benoît XIII.

L'évêque de Nantes fit un long séjour à Avignon ; toutefois il revint avant la Pentecôte 1401, car le vendredi suivant 27 mai, il se trouvait au pays de Rays, où il passait une ferme des droits et revenus de l'évêché dans cette partie du diocèse[1].

Bernard accompagna à Rennes le duc Jean V, qui s'y fit couronner le 22 mars 1401. A son retour, il trouva son diocèse infesté par une maladie contagieuse qui le dévasta depuis Pâques jusqu'à la Toussaint suivante. Il passa, à Nantes, en 1402, un accord avec l'abbé et les religieux de Blanche-Couronne[2]. Le 3 avril de cette année, la duchesse Jeanne de Navarre, mère du duc régnant Jean V, épousa à Nantes le roi d'Angleterre, Henri de Lancastre, son cousin, avec dispense de Benoît XIII. Le roi d'Angleterre épousa la veuve de Jean IV, par procureur, avec dispense de Boniface IX, la Bretagne et l'Angleterre ne reconnaissant pas le même pape[3].

Bernard fut présent, le 7 janvier 1403, à Paris, à l'hommage que le duc Jean V fit au roi Charles VI, et le 28 mai suivant, il assista à l'assemblée où le roi révoqua la soustraction d'obéissance à Benoît XIII[4].

Toujours opposé, dans les délibérations, au retour à l'o- l'obéissance au pape d'Avignon, qui l'avait pourtant élu à

[1] Id. Arm. Q, cass. E.
[2] Titres de Blanche-Couronne.
[3] Chron. de Saint-Brieuc. D. Lob. t. II, p. 877. D. Morice, t. I, p. 85 et 86,
[4] Chât. de Nantes, Arm. G, cass. C, n° 1. Lob. t. II, p. 811.

Nantes, Bernard du Peyron fut, en 1404, transféré par Benoît XIII au siège de Tréguier et remplacé à Nantes par Henri Le Barbu, évêque de Vannes, entièrement dévoué et attaché au parti français[1].

A cette occasion, maître Jehan Jouvenel, avocat du roi, proposait et disait, dans l'assemblée des princes, des prélats et des députés des universités que le roi ordonna de tenir à Paris, en décembre 1406 : « Je treuve de l'évêque de Nantes « en Bretaigne, Me Bernard du Péron, qui a esté esleu, con- « firmé et consacré et goy et usé paisiblement par quatre « ans et pour ce que ce fut fait durant la sustraxion, Mon- « sieur Benédict (Benoit XIII) lui a osté son evesqué en a fait « provision à un autre (à Henri le Barbu) et ly a baillé Tré- « guier, là où il n'entendoit mie au mot du langage du pais. « Or voiès comment il y a bien pourveu des preschéours ; « et le reputoit par sa bulle indigne de l'évesqué de Nantes « pour ce qu'il s'estoit consenti à sa sustraxion. Je m'en croy, « je les ay vües, etc...[2] »

Bernard ne fit que paraître à Tréguier, on ne sait même s'il y alla, Benoit XIII l'ayant aussitôt transféré à Tarbes sur ce motif que ne sachant pas la langue du pays, il n'y pouvait prêcher, et par conséquent était un pasteur inutile et incapable de paître ses brebis.

Bernard revint en Bretagne en 1408 et y plaida contre Henri le Barbu, pour rester à Nantes, regardant sa translation comme absolument nulle par défaut d'autorité dans Benoit XIII, qui n'avait pu, à sa seule volonté, contre les saints canons et les règles de l'Église, le tirer malgré lui de son siège et le faire passer à un autre. Bernard fut contraint de céder ; le duc obéissait à Benoit XIII et favorisait Henri le Barbu. Les deux évêques en vinrent à un accord, le 22 octobre 1411. Henri s'obligea à payer à Bernard deux mille écus d'or

[1] D. Morice, t. II, p. 705. Arch. du chât. de Nantes, arm. G, cass. C, n° 1.
[2] *Pr. de l'Hist. du Conc. de Constance*, par du Chastenet, p. 148, etc.

au titre de vingt-quatre karats, à la taille de 62 au marc, et à vingt-deux sols six deniers de cours en France. Bernard se déclara satisfait et retourna à Tréguier, où il resta jusqu'à sa mort, et malgré Benoit XIII, sans avoir pris de bulles.

76. — HENRI LE BARBU

1404 — 1419.

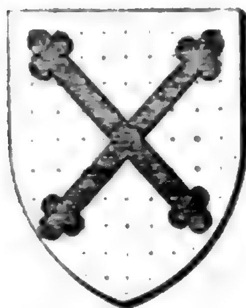

Henri II Le Barbu. Le Barbu, en breton *Le Barvet*, sieur du Quillou en Plougastel-Saint-Germain, de Trevehy en Plouenan, de Tromenec en Landeda, de Kerenez, paroisse de Kerlouan, de Coëtansal en Ploudiry, appartenait à une vieille famille. Cette maison assista aux montres et réformations de 1426 à 1503, dites paroisses, évêchés de Cornouailles et Léon. Elle portait : *d'or au sautoir fleuronné d'azur*, aliàs : *accompagné d'un croissant en chef*, aliàs : *une tête d'homme barbu* (Sceau de 1381).

Elle a produit, outre l'évêque Guy, son frère, évêque de Luçon en 1385, mort en 1410, Jean, père du précédent, écuyer du duc en 1360, et ratifiant le traité de Guérande en 1381 ; — Alice et Marguerite, abbesses de la Joie de 1391 à 1451 ; — Une branche puînée de la maison le Barbu, passée

en Guienne, subsiste maintenant en Allemagne, sous le nom de Trevey[1]. (Armorial p. 62).

Henri le Barbu était fils de Jean, premier du nom. Il est nommé avec son père dans le testament d'Hervé de Léon en 1463. L'écu de ses armes, surmonté d'une crosse tournée à droite, se trouve sur le côté ouest de la tour absidale de la cathédrale de Nantes, près de celui de l'évêque suivant, Jean de Malestroit, entre ceux de Geoffroy Pantin et d'un autre prélat, ce dernier écu trop fruste pour être reconnu.

Aux archives départementales existe le sceau en cire verte d'Henri le Barbu, évêque de Vannes. Il est ogival, en très mauvais état de conservation, plus du tiers de la partie supérieure a disparu. Dans le champ sont trois niches, les deux des côtés ornées des statues de saint Pierre et de saint Paul, celle du milieu occupée par un personnage dont les attributs ne peuvent être déterminés. Au-dessous est l'évêque agenouillé, la mitre sur la tête, la crosse entre les mains ; de chaque côté de ce compartiment, un écu aux armes du prélat, avec une crosse tournée à droite, entièrement renfermée dans le champ. Légende : (*sig*) *il* (*lum*) (*H*) *enrici Dei gratia veneten* (*epi*). *Lacs* de parchemin[2]. (*Armorial*, p. 62).

Henri le Barbu était religieux de Citeaux, docteur en théologie, et avait été abbé de Prières. En cette qualité, il assistait le 4 avril, jeudi de la semaine de la Passion 1381, au serment solennel que le duc Jean IV fit dans l'église collégiale de Guérande d'observer le traité conclu avec le roi de France le 15 janvier précédent[3].

Simon de Langres, lui résigna l'évêché de Vannes en 1383[4], il était alors conseiller du duc, dont il devint le chancelier en 1394. Deux ans après, il donna solennellement, le 2 décembre, dans la maison de Jean IV à Paris, le sacrement de confirma-

[1] V. Courcelles, *Hist. des Pairs de France*, t. III. Trevey. (Armorial, p. 62).
[2] Arch. départ. de la Loire-Inf. (Armorial p. 62).
[3] Arch. du Chât. de Nantes, arm. T. cass. C. nº 29. Lobineau T. II, p. 623.
[4] *Histoire des papes d'Avignon*, par Baluze, T. II. p. 946, etc.

tion, au prince héritier, Pierre, qui à cette occasion changea de nom, pour prendre celui de Jean, qu'il a toujours porté depuis[1].

Au commencement de 1404 Benoit XIII transféra Henri Le Barbu de Vannes à Nantes et par un bref du 10 mai le recommanda au duc[2]. La même année, le 5 des Ides de septembre, il fut reconnu avec l'évêque de Quimper Thibault de Malestroit, par le pontife d'Avignon, pour recevoir le serment de fidélité du duc au pape. Il fit hommage du temporel de son évêché au duc Jean V, le 25 avril 1405, en présence et du consentement du chapitre, et l'acte en fut signé de sa main, scellé de son sceau, du sceau du chapitre et des sceaux du sire de Montfort et de maître Jean du Pont[3].

Pour corriger les abus qui s'étaient glissés dans son diocèse, à la faveur du schisme, il renouvela les statuts synodaux de ses prédécesseurs et en publia de nouveaux. Le premier synode qu'il tint est du 4 juin 1405, jeudi avant la Pentecôte, où il défend, sous-peine d'excommunication et de cent sols d'amende, toutes sortes de spectacles, de jeux et de danses dans les églises et les cimetières[4].

Dans le synode suivant, du mois d'octobre, nous relevons cette première phrase. « Révérend père en Dieu, Monseigneur « de Nantes, de l'autorité des statuts provinciaulx de la « Senne, déclare excommuniez tous ceux qui troublent « l'Eglise dans ses libertés et juridictions. » Voilà donc l'évêque distingué de *la Senne* (c'est ainsi qu'on appelait le synode), dont la juridiction lui est supérieure. Les statuts de 1408 et 1409 nous donnent une preuve semblable.

Les ordonnances de 1406 arrêtent la tenue, dans les paroisses, de registres de baptêmes, avec les noms des parrains et marraines. Chaque année, le registre devait

[1] *Chron. de Saint-Brieuc*, dans Dom. Morice, T. I, pp. 17, 74, 76, 77
[2] Arch. du chât. de Nantes, arm. F. cass. B, n° 18.
[3] Chât. de Nantes, arm. 5, cass. B. n° 17. Lobineau, T. II p. 1227.
[4] Martène, Thes, anecd. T. IV.

être présenté à l'évêque, en visite, ou à ses commissaires[1]. Le synode règle encore que les curés auraient par écrit les cas que le droit réserve au pape et à l'évêque, et qu'ils n'absoudraient point sans permission les cas réservés. Enfin, les curés devaient résider à leurs bénéfices, sauf ceux qui, étudiant dans les Universités, pouvaient continuer leurs études, toutefois avec permission de l'évêque.

La France, à ce moment, penchait à se séparer de l'obédience de Pierre de Lune (Benoit XIII). Ameil de Broglio, archevêque de Tours, le défendit, le 4 décembre 1406, dans l'Assemblée des princes, des prélats et des députés des Universités, à Paris. Il dit en s'adressant au Roi : « Quand « autrefois vous la conclûtes (la soustraction est 398), vous « aviez moult grigneur, nombre de prélats que vous n'avez « maintenant, et des princes de ce royaume une grande « partie qui ne sont pas présents. Le faire maintenant en leur « absence, je cuide que ce ne serait pas cose bien convenable. « De toute ma province, il n'y a cy que un, l'Evêque de « Nantes, encore est-il en plaid ; et, comme j'ai entendu, le « duc de Bretagne ne souffera point aux prélats de son duché « faire sustraxion : or voïez quelle division ce seroit, etc[2]. » Le concile de Paris se sépara néanmoins du pape d'Avignon et déclara rester neutre entre Grégoire XII et Benoit XIII[3]. L'évêque de Nantes demeura dans son ancien attachement à ce dernier. Ce ne fut qu'au concile de Pise, en 1409, (auquel assista Henri le Barbu) que la Bretagne entière reconnut l'autorité d'Alexandre V. On possède à Nantes, aux archives du château, plusieurs bulles de ce pontife et de son successeur Jean XXIII.

[1] Martène, id. ibid. T. IV. — Nous n'avons rien de plus ancien à citer à ce égard. Mais le statut ne fut pas bien observé, car il n'y a, au moins à notre connaissance, aucune paroisse, dans le diocèse, qui ait des registres de 1406. Tout au plus, peut-être, quelques feuillets volants épars.

[2] Bourgeois du Chastenet. *P. de l'hist. du conc. de Constance*, p. 148.

[3] *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane*, édit. 1651, p. 365. Martène, t. II, p. 1307.

Le jeudi de la Pentecôte, 19 mai 1407, Henri le Barbu tint à Nantes un synode dont les statuts sont restés manuscrits[1]. Il s'y dit « évêque par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique », ratifie et approuve tous les précédents statuts, ceux de ses prédécesseurs, défendant entre autres aux laïques de laisser mettre au rang des images, dans l'église, le portrait de qui que ce soit, à moins que la représentation ne soit d'un homme à genoux qui prie[2].

Le synode ordonne encore aux curés d'avertir les fidèles d'éviter ce qui peut pousser à l'idolâtrie, de dénoncer et excommunier les sorciers et sorcières ; d'avertir les fidèles de ne point mettre leurs petits enfants à coucher avec eux avant l'âge.

Le dimanche 26 juin de la même année 1407, notre évêque reçut, dans la chapelle du château de Nantes, les promesses de mariage de Madame Blanche de Bretagne avec le jeune comte d'Armagnac, et de Madame Marguerite, sœur puînée de Blanche avec le vicomte de Rohan[3].

L'an 1401, Henri, étant à la Roche-Bernard, le 6 juin, donna défense, sous peine d'excommunication et de cent marcs d'argent, à tous ceux qui ont des pièces expectatives de bénéfices, de se saisir des églises et des maisons du bénéficier, lorsqu'ils le voient malade et près de la mort[4]. Cette ordonnance adressée aux doyens, prévôts, archidiacres, trésoriers, chantres, scolastiques, recteurs, chapelains, curés et non curés, clercs notaires, et à tous les fidèles du diocèse, est rendue hors synode, parce qu'elle n'enjoint rien de nouveau.

Les vicaires généraux de l'évêque de Nantes, avec son con-

[1] Arthur de la Gibonais. *Recueil de la Chambre*. t. I, p. 10.

[2] Ce que la duchesse Jeanne de Navarre avait fait en 1401 en mettant jusque sur les autels l'image du duc Jean IV, lorsqu'elle en fit le service, peut avoir donné lieu à ce statut.

[3] *Chron. de Bret.* D. Lobineau, t. II, p. 366. — *Biblioth. de St-Jacques de Pirmil.*

[4] Martène, *Trésor des anecdotes*, t. IV.

sentement, et de son autorité, tinrent en son absence un synode le 24 octobre 1408, confirmant tous les précédents.

Henri assista aux Etats de Bretagne en décembre 1408. Il tint synode à la cathédrale le jeudi après la Pentecôte, 30 mai 1409. Entre autres décrets, on y voit celui qui défend aux hommes, sous peine de dix livres d'amende et d'excommunication, de reposer de jour et de nuit avec des femmes, à l'église, dans le temps de neuvaines et dans d'autres temps, quoique mari et femme[1].

L'année où se tint le concile de Pise, auquel Henri le Barbu assista par procureur, ce prélat se trouvait, le lundi 14 octobre 1409, au château d'Elven, diocèse de Vannes, où il assista à l'acte de procure que le duc donna à Armel de Châteaugiron, pour en son nom faire hommage du comté de Richemont au roi d'Angleterre[2].

Le 15 mai 1410, l'évêque de Nantes tint un synode, et un autre le 23 octobre suivant, ou furent renouvelés les anciens statuts. Pour assurer son droit d'étanche sur les vins (appelé *banc de l'évêque*) qui lui donnait droit de faire vendre le vin au détail pendant quinze jours par exclusion de tous autres, il informa de sa possession par enquête avec la permission du duc[3].

Le 4 juin 1411, nouveau synode dans lequel furent publiés de nouveaux statuts.

En 1413, le 30 novembre, s'ouvrit à Paris une assemblée ou l'évêque de Nantes refusa les théories subversives du cordelier Jean Petit, qui s'était fait l'apologiste de l'assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne. Jean Gerson fut du même sentiment. C'est à l'opinion d'Henri le Barbu que le fougueux religieux dut sa condamnation.

Ce fut aussi à la sollicitation d'Henri Le Barbu que le pape

[1] *Regist. de la Chambre*, cotte 278. Dom Lobineau, t. II, p. 828.

[2] D. Lobineau T. II. p. 873.

[3] Titres de l'évêché.

Jean XXIII approuva en 1414 l'érection de l'Université de Nantes.

En 1418, le pape Martin V, à la prière du duc, renouvela les bulles de Jean XXIII à cet effet, mais la faculté de théologie ne les ayant pas admises, les bulles restèrent sans effet[1]. Cet affaire dormit jusqu'à l'an 1460, époque où elle fut reprise et achevée.

Henri assista par procureur, en 1415, au concile de Constance, où il opina par la bouche d'Alain, évêque de Léon, de différer à traiter de la matière des annates que le Souverain Pontife prenait alors de tous les bénéfices vacants, gros et petits, par des collecteurs qu'il avait dans tous les diocèses[2]. Pendant l'absence de l'évêque de Nantes, ses vicaires généraux tinrent en octobre un synode rectifiant et approuvant les précédents. Après son retour, le prélat tint lui-même les synodes de la Pentecôte et du mois d'octobre 1416, où il renouvela le statut de l'évêque Daniel au sujet de la visite de la cathédrale par le peuple, une fois l'an ; des indulgences étaient aussi accordées aux jours de très nombreuses fêtes pour la même visite. L'évêque défend dans les mêmes statuts, sous peine d'excommunication et de 10 fr. d'amende, les *chelevali* (aujourd'hui *charivari*) en dérision des femmes qui passent en secondes noces.

Saint Vincent Ferrier, de l'ordre des Frères prêcheurs, invité par le duc Jean V à faire une mission en Bretagne, se rendit a Nantes au commencement du carême 1417. Henri, le clergé et le peuple le reçurent comme un homme envoyé de Dieu. Le saint ne fit, cette fois, que passer à Nantes, mais il y revint l'année suivante et prêcha à la cathédrale pendant les Avents.

Henri le Barbu mourut le 17 avril 1419, dans un âge avancé, ayant été près de quarante-six ans évêque, tant à Vannes

[1] Arch. du chât. de Nantes, arm. 14, cass. H, n^os 17, 14. — D. Lobineau. t. II, p. 901 et 1217.

[2] Martène, *Thés. anecd.* t. II, p. 1543.

(1383-1404) qu'à Nantes (1404-1419), et, avant d'être évêque, abbé de Prières durant plusieurs années. Il fut inhumé dans sa cathédrale, dans la chapelle de saint Pierre, depuis de saint Félix, où l'on voyait encore son tombeau dans la première moitié du dix-huitième siècle[1]. Il a fondé un anniversaire solennel tous les premiers mercredis de chaque mois, à six cierges aux vigiles, huit à la messe et quatre à la tombe, pour lesquels il a donné soixante livres de rente et cent sous pour chaque service[2]. La Psallette le reconnaît pour son fondateur. Elle lui devait tous les jeudis une messe de *Requiem*, et les enfants de chœur, tous les jours après vêpres, un *De Profundis* avec les oraisons... La musique de l'église cathédrale doit son origine à cette fondation.

J. DE KERSAUSON.

(La suite prochainement.)

[1] Cette chapelle n'existe plus ; elle est entrée dans le nouveau chœur de l'église, en 1733.

[2] *Livre des Anniversaires.*

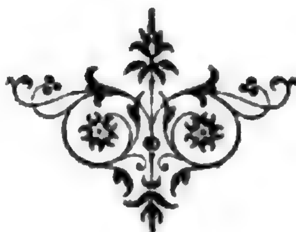

REVUE
HISTORIQUE
DE L'OUEST

Vannes. — Imp. E. Lafolye, place des Lices, 2

REVUE
HISTORIQUE
DE L'OUEST

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEUR :

GASTON DE CARNÉ

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

TRÉSORIER :

J. DE KERSAUSON

6me Année. — Documents.

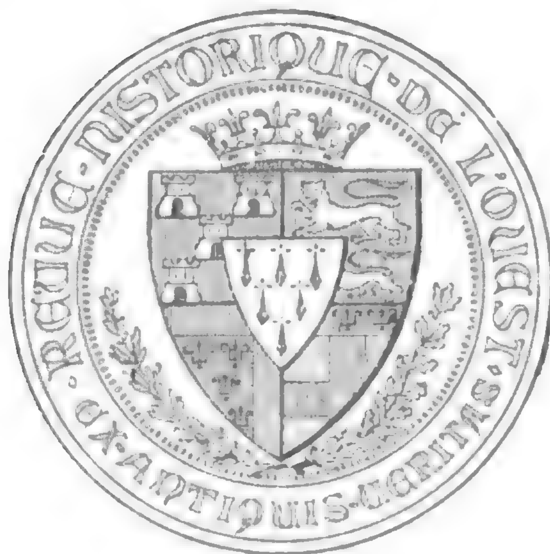

BUREAUX DE LA REVUE

1, Rue d'Argentré, NANTES

VANNES — PARIS

Imprimerie et Librairie — Librairie historique des provinces

EUGENE LAFOLYE — ÉMILE LECHEVALIER

2, place des Lices, 2 — Quai des Grands-Augustins, 39

1890

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES D'ANJOU

LORS DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE 1666

PAR M. VOISIN DE LA NOIRAYS, INTENDANT DE TOURS

(Suite[1].)

H

Claude HAMELIN, Ecuyer, S^r de Maré, demeurant paroisse de Vitry, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 29 may 1667.

Charles du HARDAZ, Chevalier, S^r de Hauteville, demeurant paroisse de Charsigné, pays du Maine,

Thomas du Hardaz, S^r du Fresnay, demeurant paroisse d'Auvers le Hamon, El. de la Flèche eurent acte de la représentation de leurs titres le 17 octobre 1666.

Philippe-Emmanuel HARDOUIN, Ecuyer, S^r de la Girouardière, demeurant paroisse de Peuton, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 17 août 1668.

Gilbert de la HAYE, Ecuyer, s^r de Montgazon, demeurant paroisse de Bouëre, El. de La Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 14 août 1667.

René-Jean de la Haye, chevalier, S^r de la Vacherie, demeurant paroisse du Puy-Notre-Dame, El. de Saumur, eut acte de la représen-

[1] Voir la livraison de décembre 1889.

Digitized by Google

tation de ses titres le 6 mars 1670, tant pour luy que pour *Pierre de la Haye*, Ecuyer, Sr de la Verdonnière, demeurant paroisse de Lassay, pays du Maine,

François de la Haye, Ecuyer, Sr de Montbault et du Coudray, demeurant paroisse de St-Hilaire-du-Bois,

Antoine de la Haye, Sr des Hommes, son frère, demeurant audit lieu des Hommes, paroisse de Coron, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

Marc des HAYES, Ecuyer, Sr de Cric, demeurant en son château de Périgne, paroisse d'Avoise, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 7 février 1667.

Louis HECTOR, de Tirpoil et de la Rémonnière, demeurant à Tirpoil, paroisse de Montillé, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

René HÉLIAND, Ecuyer, Sr d'Ampoigné, y demeurant, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres et maintenu par arrêt du 7 novembre 1666.

François de HELLAUD, Ecuyer, Sr de Vallière, demeurant paroisse de Loiré. El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 mars 1668.

Charles HENRY, Ecuyer, Sr du Champ, demeurant à Restigny, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 17 avril 1667.

René de HOUDAN, Ecuyer, Sr de Lépinay, demeurant à Mayert, El. de La Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son frère le 28 mars 1668.

Georges HULIN, Ecuyer, Sr de la Selle, y demeurant, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Mathurin* et *René*, ses cousins, le 28 mai 1677.

Claude HUNAULT, Ecuyer, Sr de Marcillé, demeurant paroisse de la Membrolle, El. d'Angers.

Germain Hunault, Ecuyer, Sr de la Chevallerie, son frère, demeurant paroisse d'Etriché, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 23 may 1667.

Pierre de la HUNE, S[r] de la Noë, demeurant paroisse de Saint-Georges-Sept-Voies, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 19 septembre 1669.

J

François JACQUES, Ecuyer, S[r] de la Hurelière, demeurant en sa maison de la Grisserie, paroisse de Lussé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 7 may 1669.

Marie Hardian, V[e] d'*André Jacques*, Ecuyer, s[r] de la Borde, comme mère et tutrice de ses enfans et dudit demeurant en la ville du Lude, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 7 may 1669.

Louis JAMINEAU, S[r] de la Couldraye, demeurant p[sse] de S[t]-Hillaire de Cléray, El. de Montreuil-Bellay au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Louis JARRET, Ecuyer, S[r] des Terres-Noires, demeurant paroisse de S[t]-Just, de Verché, El. de Montreuil-Bellay, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son frère le dernier février 1668.

Charles Jarret[1], Ecuyer, S[r] du Baril, demeurant p[sse] de S[t]-Martin du Limet, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 18 septembre 1668.

Louis Jarret, Ecuyer, S[r] de Roches, demeurant paroisse de Braye-sur-Maulne, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 19 septembre 1668.

Mathurin de JARZÉ, Ecuyer, S[r] de Millé, les Loges, y demeurant paroisse de Chavagnes, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Gabrielle Maubert*, sa tante, le 12 mars 1668.

René de Jarzé, S[r] de Varennes, demeurant paroisse de Martigné-Briand, El. de Saumur, au nombre des maintenus par M. Voisin.

[1] Les grosses originales des maintenues de Charles et de Louis Jarret sont dans les archives de cette famille.

Pierre Le Jeune, Ecuyer, s^r de la Furgonnière demeurant en sa maison du Plessis-greffier paroisse de Huillé El. de la Flèche.

Gilles Le Jeune, chevalier, S^r de Beaumont, son neveu, demeurant p^sse de la Trinité d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres, le 8 juin 1667.

Auguste Joubert, Ecuyer, S^r des Arsonnières, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *François Joubert*, Ecuyer, s^r du Puy-Rocher, son frère, le 14 janvier 1668.

Jacques Joubert, Ecuyer, S^r de Montigné.

Charles, *Jacques*, *Louis Joubert*, ses enfans, demeurant paroisse de Montigné, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Gabriel Jouet, Ecuyer, S^r de la Saulaie, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 19 mars 1669.

Nicolas Jousse, Ecuyer, S^r de Villeguiers, demeurant au Viel-Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour sa mère et ses sœurs, le 21 aoust 1667.

Michel Jousseaume, Chevalier, S^r de la Grue, demeurant à Gonord, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres.

René Jousseaume, Ecuyer, S^r du Colombier et du Coudray, y demeurant, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *Guy*, *Pierre et André*, ses enfans, le 18 janvier 1669.

François de Juglard, chevalier, S^r de Forgeay et de Chanteloup dem. aud. Forgeays, paroisse de Chenu El. de Baugé, eut acte de la réprésentation de ses titres le 9 janvier 1670.

Jacques de Juigné, Ecuyer, S^r du Parvis, épousa *Françoise Cherbonnier*, V^e dud. Juigné, demeurant paroisse de S^t-Saturnin du Limet, El. de Chateaugontier, eut acte de réprésentation de ses titres tant pour elle que pour *Claude de Juigné*, son beau-frère, le 3 mars 1669.

Toussaint Le Jumeau, Ecuyer, S^r des Perrières, demeurant paroisse de Blou, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour :

Michel Le Jumeau, Ecuyer, Sr de Salvart, son oncle, demeurant, paroisse de Neuillé, El. de Saumur, le 2 may 1667.

Adrien Le Jumeau, Ecuyer, Sr de Layman (?) demeurant paroisse de St-Pierre de Chemillé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 17 juin 1667.

L

Charles de LAMBERT, Ecuyer, Sr de la Frédonnière, demeurant paroisse de Juigné-sur-Sarthe, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ces titres tant pour luy que pour son père, le 20 septembre 1667.

Anne de Vaugirault, Ve de *Lancelot de* LANCRAU, Ecuyer, Sr de Piard, demeurant psse du Loroux-Béconnais, El. d'Angers, comme mère et tutrice de ses enfans, eut acte de la représentation de ses titres tant pour elle que pour ses enfans le 22 may 1667.

Eustache de la LANDE, Ecuyer, Sr de St-Martin y demeurant,

Urbain de la Lande, Ecuyer, Sr dud. lieu, y demeurant en sa maison du Margat, El. de Chateaugontier, eurent acte de la représentation de leurs titres, le 21 may 1668.

René de LANGLÉE, Ecuyer, Sr de la Barre-Ménardière, demeurant en sa maison du Perray, paroisse du Viel-Baugé, El. dud. lieu, eut acte de la représentation de ses titres le 1er aoust 1667.

Pierre de LANTIVY, Ecuyer, demeurant à... El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres, le 1er aoust 1667.

Guy LASNIER, Ecuyer, Sr de Contigné, demeurant à Angers, paroisse de St Denis, maintenu par arrêt du conseil du 2 décembre 1669.

Laurent Lasnier, Ecuyer, Sr de la Guerche, premier président au présidial d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 28 mars 1668 et par arrêt du 2 décembre 1669.

Hercule de LAUNAY, Sr de la Brosse-Maldemeure, demeurant psse de Champigné, El. d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Pierre LAURENT, Ecuyer, s^r^ de Bourjoly, El. d'Angers.

Guillaume Laurent, Ecuyer, S^r^ de la Chauvannière, demeurant paroisse de S^t^-Lambert de la Potterie, El. d'Angers, eurentactede la réprésentation de leurs titres le 4 juillet 1667.

Urbain DU LAURENT, Ecuyer, S^r^ du Joreau, demeurant paroisse de S^t^ Vétérin de Gennes, El. de Saumur, eut actede la représentation de ses titres le 20 mars 1669.

Gédéon LENFANT, Ecuyer, S^r^ de Boismoreau, demeurant paroisse de .... El. de la Flèche, eut acte de la réprésentation de ses titres le 29 mars 1667.

Jacques Lenfant, chevalier, S^r^ de la Patrière et Despeaux, demeurant paroisse de Durtal, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 29 mars 1667.

Isaac Lenfant, Ecuyer, S^r^ du Bordage, demeurant paroisse de Barrassé, El. de la Flèche,

Henry Lenfant, Ecuyer S^r^ de la Gurrelière, dem^t^ p^sse^ de Barassé, eurent acte de la représentation de leurs titres le 29 mars 1667.

Louise Le Gouz, V^e^ de *Magdelon Lenfant*, Ecuyer, S^r^ des Essards, demeurant paroisse du Loroux-Béconnais, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour elle que pour ses enfans, le 8 janvier 1669.

Jean DE LESCRIVAIN, Ecuyer, S^r^ du Boisnoblet et du Chesne, demeurant au Boisnoblet, p^sse^ de Loiré, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 14 may 1667.

René DE LESRAT, Ecuyer, S^r^ des Briottières, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 9 avril 1668.

Charles DE LESTENON, Ecuyer, S^r^ de la Chaubuère, y demeurant paroisse de Gizeux, El. de Saumur, a produit ses titres le 28 janvier 1669.

René DE LEVISTON, Ecuyer, S^r^ de la Hulinière, demeurant paroisse de Niafle, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 20 janvier 1669.

Louis DE LIMELLE, Ecuyer, S^r^ de la Bouveraie, demeurant paroisse d'Ingrande, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 26 octobre 1667.

Ambroise DE LORÉ, Sr du Terrier, demeurant paroisse de St-Laurent-du-Lin, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 5 octobre 1668.

Jean DE LA LOUAIRIE, Ecuyer, Sr de Grandbois, demeurant paroisse de Brain, El. d'Angers, a été renvoyé comme gentilhomme par ordonnance contradictoire du 28 may 1667.

Jean DE LOUBES, Chevalier, Sr de Lambroise, demeurant paroisse de St-Sulpice-sur-Loire, El. d'Angers eut acte de la représentation de ses titres le, 12 aoust 1667.

René LOUET, Ecuyer, Sr de la Porte, demeurant paroisse de Fermaise, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 16 février 1669.

M

Claude MABILLE, Ecuyer, sr de la Paumellière, demeurant au Bois-Gilbert paroisse de Bessé, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 25 janvier 1667.

Philippe de MADAILLAN, Chevalier, sr de Chauvigny, demeurant psse de.... El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 octobre 1668.

Claude LE MAIGNAN, sr du Marais, paroisse de Voide, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Charlotte de la Barre, Ve d'*Hercule de* MAILLÉ, Chevalier Sr de la Guéritaude, demeurant paroisse de Sioute (?), El. de Baugéeut acte de la représentation de ses titres le 28 septembre 1668.

René de Maillé, Chevalier, Sr Marquis de Besnehard, demeurant avec ses enfans au chateau de Besnehard paroisse de la Hagre El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère le 5 janvier 1668.

Alexandre LE MAIRE, Ecuyer, Sr de la Rochejacquelin, demeurant avec son père en la paroisse de Domeray, El. de la Flèche, eut acte

de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père, le 25 mars 1667.

Pierre Le Maistre, Chevalier, S^r^ de Montmort, demeurant p^sse^ de Cuon, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 24 janvier 1668.

Claude Malineau, Ecuyer, S^r^ du Plessis-Malineau, demeurant p^sse^ de Chanzeaux, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 5 octobre 1666.

François Malineau, Ecuyer, S^r^ de la Brissonnière, demeurant p^sse^ de Touarcé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 29 avril 1667.

Urbin de Maliverné, Ecuyer, S^r^ de Vignolle, demeurant paroisse de Cisay, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 29 avril 1667.

Roland de Marcé, Ecuyer, S^r^ de la Rousselière, demeurant avec sa sœur, paroisse du Gué-Deniau, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour sa sœur, le 21 septembre 1669.

Pierre de la Marqueraye, Ecuyer, S^r^ de la Chaussée, assesseur en la maréchaussée d'Angers et

Georges de la Marqueraye, Ecuyer, S^r^ de Chanteloup et du Barzeau, son neveu, demeurant paroisse de S^t^-Jean-des-Mauvrets, El. d'Angers, ont eu acte de la représentation de leurs titres le 23 mars 1668.

Honoré de Martigné, Ecuyer, S^r^ de Villenoble, demeurant en sa maison de Martigné, paroisse de S^t^-Denis en Anjou, El. de Chateau-gontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy, que pour *Jacques* et *Martin*, ses enfants, le.....

Phillibert de Martineau, Ecuyer, S^r^ dud. lieu, demeurant en sa maison de la Galonnière, paroisse de Joué, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 mars 1668.

Henri de Masseille, Ecuyer, S^r^ de la Fontaine-Milon, demeurant paroisse de S^t^-Georges-du-Bois, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour ses frères, pour son père et ses oncles, le 26 aoust 1667.

Jacques MATHIEU, Ecuyer, Sr de Baulène et de Lestang, demeurant paroisse de Vislene au Bonnin, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le dernier juillet 1670.

Jacques MAUDET, Ecuyer, Sr du Verger, maréchal général des logis du camp et armées du Roy et

Thomas Maudet, Ecuyer, son frère, demeurant paroisse de Vallet, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

René Maudet, Ecuyer, Sr de Bessac, demeurant paroisse de Neuillé, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 21 may 1669.

René de MAUGARS, Ecuyer, Sr de Sermaise et du ..... demeurant paroisse de St-Germain, près Daumeray, El. de la Flèche, maintenu par arrêt du 11 juin 1667.

Jacques de MAUMESCHIN, Chevalier, Sr du Lac, demeurant en sa maison des Perrières, paroisse du Lac, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 2 septembre 1668.

Jacques de MAYNIÈRE, Ecuyer, Sr du Plessis-Bérard, demeurant psse de Tillières, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère, le 19 mars 1667.

René de MEAULNE, Ecuyer, Sr de Pommaillau, demeurant psse de la Vallière El de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 18 décembre 1668.

Gabriel de MEAULNE, Ecuyer Sr de la Mestairie, demeurant au lieu d'Hunon, paroisse de Noyan, El. de..., eut acte de la représentation de ses titres le 23 septembre 1666.

Charles de MELLAY, Sr de Ste-Vierge paroisse du Puy-Notre-Dame, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Pierre MÉNAGE, Sr de Lancrie, avocat du Roy en la Cour d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 27 mars 1668.

Louis du MESNIL, Ecuyer, Sr de la Beausseraye, demeurant en la ville du Lude, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 21 juin 1667.

Etienne du MESNIL, Ecuyer, S^r^ des Brosses d'Aussigné, avocat du Roy au présidial d'Angers et petit-fils d'un échevin de laditte ville, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Jean MIDORGE, Ecuyer, receveur des tailles de l'élection d'Angers, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 4 juillet 1667.

René MINAULT, Ecuyer, S^r^ de la Maison-Neuve, demeurant paroisse de S^t^-Aignan, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour lui que pour ses enfans et *René* et autre *René*, ses cousins le 12 septembre 1668.

François de MONDIÈRES, Ecuyer, S^r^ de Chastillon, demeurant paroisse de Livré, El. de Chateaugontier eut acte de la représentation dd ses titres le 21 1669.

René de MONTPLACÉ, Ecuyer, S^r^ dud. lieu et la Motte-Lizard, y demeurant paroisse N.-D. du Pré, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 29 janvier 1667.

François de Montplacé, Ecuyer, S^r^ dud. lieu demeurant paroisse du Bourg, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 29 mars 1668.

Guillaume MOREAU, Ecuyer, S^r^ de la Morinière, El. de Saumur, demeurant ordinairement à Paris paroisse S^t^-Roch, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour son frère le 16 may 1668.

Antoine MOREL, Chevalier, comte d'Aubigny et de Neuf-Villette, demeurant p^sse^ de Villelune, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Jacques MORISSON, Écuyer, S^r^ de la Fay, demeurant paroisse de S^t^-Germain près Montfaucon, El. d'Angers, eut acte de la réprésentation de ses titres le 6 septembre 1666.

René du MORTIER, Ecuyer, S^r^ de Thuré, demeurant paroisse de Bruslon, El. de La Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Honoré du Mortier, Ecuyer S^r^ du Pin, demeurant paroisse de Juvardeil El. d'Angers, eut acte de la representation de ses titres le 23 avril 1667.

Jean de MORTAULT, Ecuyer, Sr de la Bajottière et de la Laurière, demeurant paroisse de Restigné, El. de Saumur eut acte de la représentation de ses titres le 20 décembre 1666.

François de la MOTTE, Ecuyer, Sr de la Motte-Barassé, demeurant psse de Senones, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 6 juillet 1667.

Abraham de la Motte, Ecuyer, Sr de la Brahannière, y demeurant, psse de Parcay, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *René de la Motte*, son fils, le 19 septembre 1668.

René du MOUSTIER, Ecuyer, Sr de la Fontaine, demeurant, en sa maison de la Saulaye, paroisse de Brullon, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 9 octobre 1666.

François MULLET, Ecuyer, Sr de la Girousière, demeurant paroisse de Bouzillé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 20 may 1667.

René du MUR, Ecuyer, Sr de Blandouet, demeurant paroisse de Vern, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres pour luy et pour *Claude et Louis du Mur*, Ecuyers, étant tous les deux au service du Roy le 16 septembre 1670.

N

René NEAU, Ecuyer, Sr de Cordais, demeurant en sa maison de la Hardaudière paroisse de Longué, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 août 1667.

Louise de Meaulne, Ve *de Pierre Neau*, Ecuyer, Sr de la Goupillère, demeurant paroisse de Milon, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son frère le 6 aoust 1667.

Thomas NEPVEU, Ecuyer, Sr de Pouancé, demeurant paroisse d'Antoigné, El. de Montreuil-Bellay eut acte de la représentation de ses titres le 5 avril 1667.

Françoise Elizabeth LE NOIR, demeurant paroisse de la Séguinière, El. de Montreuil-Bellay au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

O

*Pierre d'*ODESPUNG, Ecuyer, Sr de la Méchinière, épousa *Marie Vollage*, Ve dud. Sr Pierre, demeurant à... El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 1er février 1669.

*René d'*ORVAUX, Ecuyer, Sr de la Bennerie, demeurant paroisse de Grezneufville El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour ses frères le 5 juin 1667.

P

Samuel PANTIN, Ecuyer, Sr de la Hamelinière, demeurant psse de Chantoceau, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 18 may 1669.

René de PAUVERT, Ecuyer, Sr du Poilviré (?), demeurant paroisse dud. lieu, El. de Chateaugontier eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère et ses cousins le 22 aoust 1669.

René PELAUD, Ecuyer, Sr du Colombier, demeurant en sa maison du Porquier, paroisse de St-Nicolas de Bourgueil, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 19 mars 1668.

René de PERRIERS, Ecuyer, Sr de la Graffinière, demeurant en son château de la Flèche, paroisse de St-Georges-du-Bois, El. de Baugé eut acte de la représentation de ses titres le 13 janvier 1669.

Pierre PETIT, Ecuyer, Sr de Piedfélon, demeurant psse de Martigné-Briand, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour lui que pour ses fils, pour la Ve *Raoul* de son fils aisné, le 27 avril 1667.

Préjent LE PETIT, Ecuyer, Sr de la Pommeraie, demeurant psse de Tiercé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres les 18 et 19 avril 1667.

Antoine PETIT-JEAN, Ecuyer, Sr des Hommeaux, demeurant p^{sse} de Linière Bouton, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 19 juin 1667.

Antoine-Joachim Petit-Jean, Ecuyer, Sr de Linière, demeurant psse de Meigné-le-Vicomte, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 8 octobre 1668.

Amaury PIDALLET (?), Ecuyer, Sr du Boisclosier et des Vaux, demeurant psse de Noyant-sur-Sarthe, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin.

René PIERRE, Ecuyer, Sr de Chazé, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 20 avril 1667.

Daniel de PILLOINS ou PILLOIS, Ecuyer, Sr de Montigny, et de Basantel, demt paroisse dud. lieu, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son père le...

Renée de Portebize, Ve *de René de Pillois*, Ecuyer, Sr de la Coquemillière, demt paroisse de Craon, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour elle que pour *Gédéon Pillois*, son fils dud. défunt, le 15 décembre 1669.

René PILLOT, Ecuyer, Sr de la Gimonnière, demeurant psse de Longiron, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noiray.

Christophe du PINEAU, Ecuyer, Sr de Montergon, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 17 aoust 1768.

René de la PLANCHE, Ecuyer, demeurant psse de Ruillé, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 20 avril 1668.

Urbain Charles du PLESSIS, Chevalier des ordres du Roy, Sr Marquis de Jarzé, demeurant en son château, psse de Jarzé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 10 octobre 1668.

Pierre POISSON, Sr de Gastines, sécrétaire du Roy, demeurant à Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Gaspart LE POITEVIN, Ecuyer, Sr des Portes, receveur secrétaire en sa maison de ville d'Angers, y demt, eut acte de la représentation de ses titres le 27 septembre 1668.

René de la Poize, Ecuyer, Sr de la Colaisière, demt paroisse de St-Sauveur, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 21 may 1767.

Antoine du Pont, Ecuyer, Sr de la Chiquetière et de la Perroussaye, paroisse de Loiré, demeurant paroisse de Montigny, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère le 25 avril 1667.

Claude du Pont, Ecuyer, Sr du Ruau, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 24 avril 1668.

César de Pontoise, Sr de Gommer, demeurant paroisse de Chery, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Jacques Porcheron, Ecuyer, Sr d'Aussigné, près Loudun, demeurant psse de Loiré, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Philbert* et *Pierre*, ses frères, le 9 mai 16

Charles Poullain, Sr de la Godinière, secrétaire du Roy, demeurant à Angers au nombre des mainntenus par M. Voisin.

Jacques Poyet, Ecuyer, Sr du Cérisier, y demeurant paroisse de Bouillé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *Toussaint Poyet*, son frère, le 19 aoust 1667.

Philippe du Pré, Ecuyer, Sr de la Carte, demeurant paroisse de St-Laurent-du-Lin, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 12 décembre 1666.

Charles Prévost, Ecuyer, Sr de Bonnezeaux, demeurant paroisse de Touarcé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 11 avril 1667.

Gabriel Prezeau, Ecuyer, Sr de la Guiltière, demeurant paroisse de St-Sauveur, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 18 may 1667.

Raoul de Princé ou Pincé, Ecuyer, ci-devant lieutenant de la Sénéchaussée de Baugé, y demeurant, eut acte de la représentation de ses titres le 27 septembre 1668.

Antoine PROVOST, Ecuyer, S^r^ de la Rigaudière, épousa *Charlotte de Prud'homme*, v^ve^ dudit Antoine, demeurant paroisse de Vernoil-le-Fourier, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour elle que pour *Victor*, son fils et pour ses filles, le 25 septembre 1668.

Yves-Antoine du PUY, Ecuyer, S^r^ de Froidefond, demeurant paroisse de la Trinité d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père, le 27 décembre 1667.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

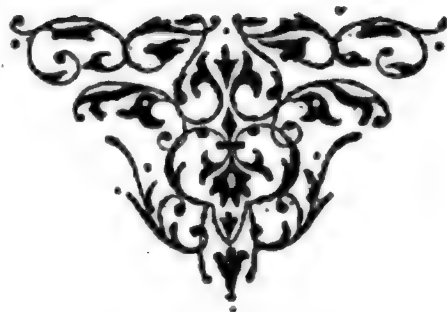

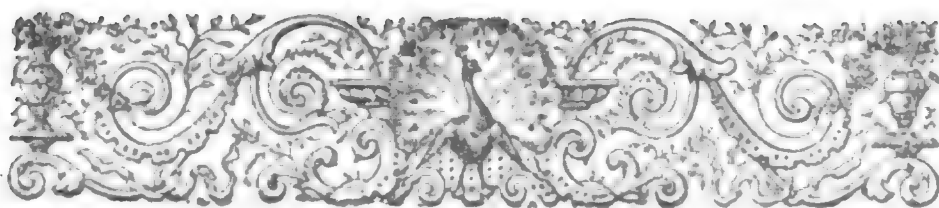

Documents inédits sur la Normandie, le Maine et l'Anjou.

JUGEMENT
DE MAINTENUE DE NOBLESSE
PRONONCE EN 1667
PAR L'INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS
En faveur de la famille de Vauloger [1],[2].

ANNOTÉ

Par René du LYS

Inventaire des pièces et tiltres que mectent par devant nous Monseigneur de Machault, conseiller du Roy en sesConseils d'Estat et privé, maistre des requestes ordinaires de son hostel, Commissaire desparty pour l'exécution de ses ordres en la généralité d'Orléans :

Nobles René de Vauloger, *escuïer*, sieur de Lisle et du Guast, Françoys de Vauloger, *escuïer*, sieur de la Borde et de la Martinière, frères, demeurans en l'eslection de Van-

[1] D'après la copie conservée par la famille. — On a eu soin de respecter l'orthographe de ce document, quitte à la rectifier en note lorsque les mots ou noms sont devenus méconnaissables de ce fait, mais on a dû souvent éclaircir, par une ponctuation absente du manuscrit des phrases qui, sans cette précaution, n'offriraient qu'un sens confus ou ambigu.

[2] Vauloger *et mieux* de Vauloger (formes latines : *de Valleogerii*; *de Valogeri*; *de Valle Logeri*; *de Valle Logarie* ou *Logarie* ou

dosme, et Jean de Vauloger, *escuïer,* sieur de la Ribochère, antien officier danz les gardes de feue la Reyne mère, autre frère demeurant à Paris.

Lesquelz, pour satisfaire aux assignations à eux posées par devant Monseigneur d'Aubray, cy-devant commissaire desparty en cette généralité, le XII[e] jour d'octobre 1666, par Bonnet, sergent, à la requeste de maistre Mathurin Delorme, chargé par Sa Majesté de la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, et faire veoir, par les tiltres cy-aprez pro-

même *Logiarii*, etc., principales variantes françaises : *Vaulloger; Vaulogier*; *Vologer*; *Vaulogé*; *Vologé*; *Volegier*; *Valoger; Valeger*; *Valloger; Walloger*; *Walleger*; *Valauger*; *Valanger; Valenger*, même ; *Bauloger* ; etc., etc.). Ce nom, qui est un nom de terre, a été porté en premier lieu par la seigneurie de Vauloger à Sentilli (Orne — voir ci-après), berceau de cette famille. Il a une origine composée et vient des deux mots *Vallis* et *Ogerii* et signifie donc le *Val d'Oger*. Oger lui-même est un prénom d'origine scandinave, formé des deux mots Danois *Ode* et *ger*, qui signifient *heureux guerrier*. Si l'on songe que Sentilli est situé dans l'ancienne région du Hiesmois, c'est-à-dire dans une des parties de la Basse-Normandie où les compagnons de Rollon se fixèrent en plus grand nombre après la conquête du duché et le traité de St-Clair-sur-Epte (911), on en arrive à penser, comme plusieurs savants étymologistes normands, qu'un de ces pirates conquérants, appelé *Oger*, imposa son prénom à la vallée qu'il reçut en partage et dans laquelle il fixa sa résidence. Lorsque les familles commencèrent à se distinguer par des noms héréditaires, (début du XI[e] siècle), celle-ci, *qui possédait déjà le domaine de Vauloger* et était, dès lors, probablement issue de ce lointain *Oger*, en adopta l'appellation. Elle ne l'a jamais quittée depuis et reste *la seule famille de la noblesse qui la possède d'une manière patronymique.* Mais, dans les diverses provinces qu'elle a successivement habitées, elle l'a imposée à plusieurs seigneuries qui lui ont appartenu et qui, achetées plus tard par d'autres familles, leur ont permis de joindre ce nom au leur, selon un usage répandu (citons : les *Guyon de Vauloger*, en Normandie, et les vicomte *Picot de Vaulogé*, au Maine, etc.).

duicts, qu'ils sont d'antienne extraction noble, n'aiant jamais ny leurs autheurs desrogé à leur noblesse, et conservez en leur dicte..

Folio 1, recto. *Signé* : DE MACHAULT.

noblesse, aux honneurs, droicts et privilèges qui sont accordez par Sa Majesté aux véritables nobles, à cause de leur dicte noblesse, produisent leurs armes, généalogie et tiltres justificatifs de leur dicte noblesse, en la forme et manière qui ensuit.

PREMIÈREMENT, produisent les armes et blazon de leur maison, qui porte *d'argent à deux chevrons jumellez de sable accompagnez de cinq merlettes du mesme, sçavoir deux en front, deux en fasse et une en la pointe*[1]. L'escu timbré d'*un heaulme de chevallier avecq ses lambrequins des émaulx dessubz dictz*[2] et suporté par *deux gryphons d'or couronnez*[3]. Cotté par... A.

ITEM, pour justiffier leur noblesse, employent leur généa-

[1] Variantes : *d'or à deux chevrons jumelés de sable*... etc..., et *d'argent à deux chevrons jumelés de gueules*... etc...; on sait qu'un chevron jumelé se compose d'une *paire* de chevrons ; dans le cas présent, il y en a donc quatre accouplés deux à deux.

[2] Ce casque a été remplacé, à partir du siècle dernier, par une *couronne de marquis*

[3] Variante : *Deux lévriers d'argent colletés de gueules.*

Enfin ce blason est actuellement complété : 1° par une devise (*Sursum corda*) ; 2° par un cimier (*une fleur de lys d'or naissante entre deux pennons blancs fleurdelysés et frangés d'or, avec la figure d'un ange qui présente une fleur de lys à l'Enfant Jésus, porté par la Vierge sa mère, assise sur un arc-en-ciel au milieu des nuées*).

Ce cimier est celui que le roi Louis XIII accorda, par lettres patentes du 25 octobre 1612, aux petits-neveux de Jeanne d'Arc. MM. de Vauloger de Beaupré ayant l'honneur d'être, par plusieurs côtés, petits-neveux de la Pucelle d'Orléans, ont adopté ce cimier pour rappeler cette glorieuse consanguinité.

logie tirée de leurs encestres, laquelle commence par *Mon seigneur* RICHARD DE VAULLOGER et finist en leurs personnes, comme il se recognoistra par les tiltres cy aprez produicts. Cotté par... B.

ITEM, pour faire veoir, par lesdicts sieurs de Vaulloger, leur noblesse et notamment celle desdictz RICHARD et JEHAN DE VAULOGER, leurs *neufviesme et huictiesme ayeuls*, desquelz ils la tirent, produisent troiz pièces, touttes cottées par... C.

Folio 1, verso.

La première est un contract en parchemin, du vingt septiesme jour de may 1381, passé devant Robert de Monfort, tabellion roïal à Falloize[1], d'une vente à fief par *Monseigneur* RICHARD DE VALLOGER, chevallier[2], seigneur de Vallo-

[1] *Lire* : à Falaise (Calvados). On voit, par la date de ce premier acte auquel remonte la filiation établie en 1667, que les *Vauloger auraient pu faire*, au siècle dernier, s'ils s'étaient alors trouvés en état de fortune suffisant, *leurs preuves pour être admis à la cour*, puisqu'il fallait prouver une filiation jusqu'à 1399, sans anoblissement antérieur connu.

[2] Voici sur les ancêtres et les prédécesseurs de Richard de Vauloger quelques détails puisés aux sources suivantes : *Fac simile du rôle de l'abbaye de la bataille d'Hastings*, (bibliothèque de Caen) ; *Catalogue des gentilshommes en 1789*, par MM. de la Roque et de Barthelemy (province de Normandie, page 124) ; *Magni Rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ* (grands rôles de l'Echiquier de Normandie sous les rois d'Angleterre), publiés dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tomes XV et XVI) ; *Traité du ban et arrière-ban* par de la Roque, page 83 ; le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII ; le *Recueil des Jugements de l'Echiquier de Normandie au treizième siècle*, publiée par M. Léopold Delisle ; le *Gallia Christiana*, t. XI ; l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt* par de la Roque, t. I, p. 84, t. III, 62, t. IV, p. 1967 et 2025, etc. ; *Histoire de Charles VI et son règne*, par Jean Le Laboureur, livre X, p. 191 ; — une nombreuse collection de chartes et quelques aveux déposés aux archives départementales du Calvados (fonds des abbayes de Saint-

André en Gouffern, de Barbery, d'Aunay et du prieuré de Sainte-Barbe en Auge), à celles de l'Orne (fonds divers et des abbayes de Sainte-Marie ou de Silly en Gouffern et de Sainte-Marie ou Cerisy Belle-Étoile), et aux Archives Nationales (cartons S. 3222, S. 3223 contenant des chartes des abbayes de Saint-André et de Silly en Gouffern, et cote p. 275, I, CCXIII, aveux du comté d'Alençon) ; *Inventaire des archives du Calvados* par Léchaudé d'Anisy (ouvrage mal fait où beaucoup de noms sont absolument défigurés, t. II. p. 389) : Notes et papiers de famille, etc , etc.

I. — Le plus ancien auteur connu de la maison est *N..* , *sire* DE VAULOGER, qui prit part, en 1066, à la conquête d'Angleterre et à la bataille d'Hastings. Il fut l'auteur probable des *Waledger* de Grande Bretagne (éteints), et peut-être le père de :

II. — ROBERT I DE VAULOGER, chevalier, Sgr de Vauloger, seigneur patron et haut justicier de Sentilli, vivant vers 1100 ; il eut pour fils :

III. — DREUX ou DROCON DE VAULOGER, Cher Sgr de Vauloger, Sentilli, Raveton, Prulay (Orne), bienfaiteur de l'abbaye de Saint-André en Gouffern vers 1140. Marié avec N... DE BAILLEUL, il en eut : 1° *Robert II de V.* qui suit ; 2° (?) *Lucas de V.* écuyer, cité, en 1180, dans les comptes de l'Echiquier de Normandie ; 3° (?) *Guillaume de V*, chevalier, qui siégeait, en l'an 1200, au même Echiquier, parmi les hauts barons et les plus illustres chevaliers du duché.

IV — ROBERT II DE VAULOGER, chevalier (*miles*), Sgr de Vauloger, Sentilli, Raveton et Montgaroult (Orne, arrondissement d'Argentan) en partie, etc., est cité dans divers actes et comptes de l'échiquier de Normandie, des années 1176, 1180, 1184 et 1198. De 1180 à 1200 à peu près, il eut avec l'abbaye de Saint-André de Gouffern (dont il se montra ensuite le bienfaiteur) et au sujet des libéralités de sa famille, de vifs démêlés, qui aboutirent à une charte par laquelle il confirma à ce monastère les donations que lui avaient faites *Dreux, fils de Robert de Vauloger, son père, dans la paroisse de Sentilli, mais en réservant son droit de haute justice sur ce lieu, et Richard de Bailleul, son aïeul maternel, dans la paroisse de Beaumais* (Orne) (*sic*). — Robert II de V. ép. ÆLIZ DE MONTGAROULT, fille de Guillaume de M., Chr, et d'Emma, qui, après la mort de son époux, eut à son tour avec l'abbaye de Saint-André de Gouffern de graves différends, dans lesquels elle parait avec ses quatre fils, savoir : 1° *Jean de V.* qui

suit ; 2° *Richard de V.*, ch^er^, S^gr^ de Bretteville sur Laize (Calvados) en partie, bienfaiteur de l'abbaye de Barbery, mort avant 1251, sans enfants de *Pétronille de la Chièvre,* qui lui survécut ; 3° *Guillaume de V.*; 4° *Pierre de V.*, dont on ne connait pas le sort.

V. — Jean I de Vauloger, ch^er^, S^gr^ de Vauloger, de Sentilli, de Raveton et de Montgaroult en partie, fut un personnage très pieux, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-André de Gouffern vers 1225. En août 1248, il prit part à la septième croisade ; au mois de mai 1249, il se trouvait à Nymocium (Limisso ?), dans l'ile de Chypre, et y assistait, *avec son fils Richard,* et plusieurs autres gentilshommes normands, à une reconnaissance d'un emprunt fait par Bernard de Sainte-Marie, chevalier, à un marchand Pisan (Charte des archives de l'Orne). D'une alliance inconnue, il laissa : 1° *Richard de V.,* qui suit ; 2° (?) *Ascelin de V.*, E^er^, qui, l'an 1262, vendit à l'abbaye d'Aunay une rente à prendre dans son fief des paroisses du Mesnil au Grain et de Longvillers (Calvados). Il paraît avoir eu des enfants, qu'on ne connait pas.

VI. — *Monseigneur* (Dominus) Richard I de Vauloger, ch^er^, S^gr^ de Vauloger, Sentilli, Raveton et Montgaroult en partie, prit part, on l'a vu, à la septième croisade. Rentré en France en 1250, à la suite du duc de Bretagne, il siégea parmi les juges souverains de l'Echiquier de Normandie en 1252 et en 1268 ; au mois de mars 1263, il fut choisi comme arbitre d'un démêlé pendant entre les abbayes d'Almenesches et de Saint-André de Gouffern. Mort vers 1272, il contracta une union ignorée, dont naquirent : 1° *Guillaume de V.*, qui suit ; 2° *M^gr^ Richard de V.*, dit de *Sentilli,* du lieu de sa naissance ; il était chanoine de Séez, en 1290, année où il fit une donation à l'abbaye de Silly ou Sainte-Marie de Gouffern, du consentement de *Guillaume, fils de Richard de Vauloger, chevalier, son frère et seigneur* (sic. — Archives de l'Orne). Nommé prieur de Séez avant 1295, il en devint *évêque* en 1315 et mourut en novembre 1319 ; 3° *Mabile de V.*, femme de *Guillaume de Vieuxpont,* ch^er^, morte avant 1280 ; 4° *Adélida de V.*, femme de *Pierre Le Prévost,* ch^er^, avec lequel elle fit don, en 1280, à l'abbaye de Saint-André de Gouf, d'un herbage sis en la paroisse de Vieuxpont (Orne, arr. d'Argentan), *pour le repos de l'âme de sa sœur Mabile, autrefois épouse de Guillaume de Vieuxpont, ch^er^* (sic).

VII. — *Monseigneur* (Magister) Guillaume de Vauloger, Ch^er^ S^gr^ de Sentilli, Montgaroult et Loucé (Orne, arr. d'Argentan) en partie, était un

des chevaliers de la vicomté de Falaise qui se trouvaient réunis à Tours dans la quinzaine de Pâques 1272, pour prendre part à la guerre de Philippe-le-Hardi contre le comte de Foix. Il contracta avec le monastère de Saint-André de Gouffern, le 1er août 1281, et fit une libéralité à celui de Silly, en décembre 1289. Décédé vers 1290, il avait épousé (voir ci-après) Marie Malet de Cramesnil, de l'illustre maison de Graville, qui lui donna : 1° *Jean II de V.* qui suit ; 2° *Marie de V.*, dame du champ de Saint-Barthélemy à Montgaroult, mariée (voir ci après) à *Michel de Falaise*, chev, et morte avant 1328 ; 3° (?) *Robert de V.*, Eer, qui, en mai 1317, vendit au prieuré de Sainte-Barbe en Auge, une rente à percevoir sur son fief de la paroisse de Pontfol (aujourd'hui Victot-Pontfol, Calvados) ; on croit qu'il laissa postérité.

VIII. — *Noble seigneur* (nobilis vir) Jean II de Vauloger, cher Sgr de Vauloger, Sentilli, Loucé, Montgaroult, et Joué du Plain (Orne arr. d'Argentan) en partie, fit, au mois de juin 1299, conjointement *avec Marie de Cramesnil, sa mère, veuve de Monseigneur Guillaume de Vauloger* (*sic*), une donation aux moines de Saint-André-de-Gouf. Ce fut au même monastère qu'il vendit, en janvier 1328, le champ de saint Barthélemy à Montgaroult, que possédait jadis *Marie de V*, *sa sœur, jadis épouse de Michel de Falaise, chevalier* (*sic*); il y joignait une donation. Il en fit une autre, au mois de septembre 1331, à l'abbaye de Silly. Devenu *chambellan du comte d'Alençon*, il fut tué en guerre, l'an 1346, et fort probablement à la bataille de Crécy où son prince perdit la vie (voir ci-après). Marié, vers 1320, à Philippa de la Rivière (v. ci-après), il en eut : 1° *Richard II de V.* qui suit ; 2° *Jean de V.*, cher Sgr de Joué du Plain en partie, vivant en 1346 et père de *Jeanne de V.* laquelle était dame de la Vavassorie aux Prévôts, à Cuigny, en 1387 ; 3° *Osmond de V.*, chanoine à l'abbaye de Sainte-Marie de Belle-Etoile, d'après une charte de 1380, dont il va être parlé.

IX. — *Monseigneur* Richard II de Vauloger, cher Sgr de Vauloger, Sentilli, Cuigny, Plainville, etc., est celui auquel remontent les présentes preuves de noblesse. En décembre 1346, il se joignit à son frère Jean afin de faire une donation à l'abbaye de Silly, *pour le repos des âmes de Jean de Vauloger, chevalier, son père, naguère chambellan du seigneur comte d'Alençon, tué dans l'armée du seigneur Roi, et de Philippa, sa mère* (*sic*) ; la donation portait sur un herbage, sis dans la paroisse de Joué du Plain, *près du fief de*

ger, de Centilly et de Pellainville[1], *capitaine du chasteau*

Guillaume de la Rivière, frère de ladite Philippa (*sic*). — En février 1380, on le voit faisant, avec CATHERINE DE PLAINVILLE, *son épouse* (*sic*), une donation à Sainte-Marie de Belle-Etoile, afin que les chanoines du lieu disent des messes pour les donateurs, pour leurs ancêtres, et *pour leurs enfants dénommés tous les cinq*, savoir: 1° *Charles de V*, ch^er^, mort peu après ; 2° *Jean III de V.*, qui continue la filiation; 3° *Denys de V.*, E^r^. qui prit part, en 1384, avec Raoul de Meullent, à la guerre de Charles VI contre les Flamands. En 1390 il suivit le duc Louis de Bourbon dans sa croisade contre les puissances Barbaresques, et fut tué au siège de Tunis ; 4° *Marie de V.* femme d'*Enguerrand de Pierrefitte*, écuyer ; 5° *Jeanne de V.*, marié à *Roger de Sacy*, E^r^.

NOTA. — L'annotateur du présent jugement de maintenue de noblesse se propose de publier, un jour ou l'autre, dans la *Revue historique de l'Ouest*, le texte des documents sur lesquels s'établit la filiation qui précède.

[1] *Lire* : Vauloger, Sentilli et Plainville.

Vauloger était un quart de fief de Haubert, tenu du Roi sous la vicomté d'Exmes ou Hiesmes (Orne), avec château, colombier, bâtiments de service et estrage, fournils, granges, étables, cours, jardins plantés, terres labourables, herbages, bruyères et bois, joints à une garenne et à une chasse. Il passa, à la fin du quatorzième siècle, chez les Guyon (voir ci-après), qui le conservèrent jusque vers 1510, époque où ils le transmirent par alliance aux Caignon ; il passa, successivement et toujours par alliance, aux de Sainte-Marie et aux Le Chevalier de Venoix, et rentra de même, en 1626, chez les Guyon, dits à partir du siècle dernier, *Guyon de Vauloger*. M^lle^ Louise G. de V. l'a porté, en 1830, à son mari M. *Révérend du Mesnil*, dont la famille le possède encore aujourd'hui. — De Vauloger dépendaient les deux arrière-fiefs *Dreux* et le *Broillart*. (Lire dans l'ouvrage intitulé *Sévigné*, par M. des Diguères, — Paris, Dumoulin, 1865, aux pages 180 et 181, une description du manoir de Vauloger dans son état actuel, bien déchu).

Sentilli, dont on a vu que les Vauloger avaient la haute justice, comprenait encore le tiers de fief de Sentilli, tenu de la baronnie de Cuy et possédé par les Vauloger ainsi que les deux arrière-fiefs

Dessey[1] et par *Madame* KATERINE DE PELLEINVILLE[2], son espouse, au proffict de *Monsieur* JEHAN DE VOLLOGER, aussy chevalier, leur puisné filz, de dyvers immeubles scis au lieu de Cuignie[3], par lequel contract appert tant de la qualité de chevallier dudict Jehan de Vauloger que de celle dudict Richard de Vauloger son père.

La *seconde* est une grosse en parchemin d'un contract des donations des rentes y contteniies par messire *Guillaume de Champaigné*[4], chevallier, seigneur dudict lieu[5] et de

(huitième de fief) de *Prulay* et de *Raveton*, du moins à l'origine, etc., etc. Les autres terres de cette paroisse ne paraissent pas avoir appartenu à cette famille. Sentilli est actuellement une commune du département de l'Orne, dans l'arrondissement et à deux lieues et demie d'Argentan.

Plainville, quart de fief de chevalier, tenu du Roi sous Exmes et sis dans la paroisse de Cuigny. Les Vauloger possédaient aussi un fief de Plainville dans la paroisse de ce nom (Eure).

[1] *Lire* : d'Essay (et mieux Essai, — Orne, arrond[t] d'Alençon). Le titre de capitaine équivalait à celui de gouverneur.

[2] *Lire* : de Plainville. Cette dame appartenait à une maison originaire de Plainville (Eure) et éteinte depuis longtemps, dont les membres siégeaient au treizième siècle, à l'Echiquier de Normandie. Armes introuvables.

[3] *Lire* : Cuigny (*alias* Quigny). Cette ancienne paroisse, — dont le principal fief, possédé par les Vauloger, était un quart de fief de Haubert relevant du roi sous Exmes, forme aujourd'hui une seule commune avec la paroisse de *Moulins-sur-Orne* (Orne arr. d'Argentan).

[4] *Lire* : de Champagné : Il ne faut pas confondre cette vieille famille du Maine avec la maison des marquis de Champagné de la Motte-Ferchaut, originaire des environs de Rennes et répandue ensuite en Anjou, à laquelle les Vauloger se sont également alliés plus tard, comme on le verra ci-après. Les de Champagné en question, originaires de la paroisse de ce nom (Sarthe), et connus depuis Jacquelin, Arnoult et Hunault de Ch., vivants en 1096, portaient : *de.... à trois molettes d'éperon de....* — Famille éteinte dès longtemps.

[5] *Lire* : Champagné : Cette paroisse, dont on va lire le nom orthographié de plusieurs façons différentes, était un plein fief de Haubert

Fercé[1] pour le mariage de la *damoyselle* MARGUERITTE, sa fille, à la personne de *Monsieur* JEAN DE VAULLOGER, *chevalier*, sire de Cuigny[2], au proffict de laditte damoyselle et dudict sire, passé devant les tabellions jurez du Manz, le troysiesme jour de febvrier 1398, par lequel est justiffié ledict Jean de Vauloger avoir encores pris ladicte qualité de chevalier.

Le troysiesme est un contract en parchemin, du dix-neuf de juin 1417,..

Folio 2, recto. *Signé* : DE MACHAULT.

d'admortissement par ledict JEHAN DE VOLOGIER, *chevallier*, seigneur de Champaigné, et par laditte *dame* MARGUERITE,

avec château important, aujourd'hui disparu, relevant de la baronnie de Pirmil et donnant droit de patronage et de haute justice. C'est actuellement une commune du département de la Sarthe (arrondissement du Mans).

[1] Fercé : seigneurie importante et chef-lieu de paroisse, tenue aussi de la baronnie de Pirmil, avec château et droit de patronage. C'est actuellement une commune du département de la Sarthe (arrondissement de La Flèche).

[2] Jean de Vauloger qui, à la suite de ce mariage, se fixa au Maine, n'était pourtant plus en réalité seigneur de Cuigny. Ruiné par la guerre anglaise, il avait vendu cette seigneurie avec celle de Plainville, pour la somme de mille livres d'argent et par contrat du 4 ou 11 mars 1383, à Jean de Carrouges, chevalier. Le comte d'Alençon ayant cassé ce contrat à droit feodal, peu de jours après, fit l'acquisition de Plainville ; Cuigny revint à Jean de V., qui en rendit hommage au comte, le 24 avril 1387, et finit par le lui revendre (Fief passé depuis aux Guyon). En 1386, lors du fameux duel judiciaire du sire de Carrouges et de Jacques de Grix, baron d'Aunou, duel dont il faut lire le récit émouvant dans Froissart, Jean de V. fut un des tenants du baron. — Enfin, en 1393, il dut se défaire des domaines de Vauloger et de Sentilli qu'il céda à Robert Guyon, écuyer, s[r] de Sausseaux (Voir *Sévigni*, par M. des Diguères, p. 102, 158, 186, etc. ; les « *Questiones Johannis Galli per arresta Parlamenti decisæ* ; » où l'on a imprimé *Coigny* au lieu de Cuigny ; un titre des Archives nationales, cote P. 2751 (c IIII^{xx}XI), etc.

son espouse[1], d'une rente de vingt-cinq livres tournoys deüe sur leur seigneurie de Champeigné à noble homme Amaury de Vrigné, escüier, seigneur de la Merserie, par où l'on veoit que ledict Jean de Vauloger couttinue à estre quallifié chevallier.

ITEM, pour justiffier par lesdicts sieurs de Vauloger, *escuïers*, de la continuation de leur noblesse prise par THIBAULT DE VAULOGER, *leur septiesme ayeul, enfant dudict* JEAN DE VAULLOGER, *leur huictiesme ayeul*, produisent quatre pièces, toutes cottées par D.

La première est un adveu en parchemin, du neuf d'octobre 1433, rendu à *noble homme messire* THIBAUD DE VAULOGER, seigneur de .Champaigné et de Fercé, *Escuïer d'escurie du Roy*[2], par ses vassaux y desnomez, à cause et pour raison des hérittages par eux tenus de sa dicte seigneurie de Fercé et des rentes seigneuriales indicquées audict adveu, où l'on veoit que ledict Thibaut de Vaulogier reçoit les tiltres de noblesse.

La deuxyesme est une grosse en parchemin du contract...

Folio 2, verso.

du mariage passé, le septiesme jour d'aoust 1434, devant Jehan Barbier, nottaire à Saumur, d'entre *messire* THIBAULT DE VAULLOGER, *escüier d'escurie du Roy*, seigneur de Champeignet, filz de *feu messire* JEHAN DE VAULOGER et *hautte* et *noble damoiselle* JEHANNE DE CHAMPAIGNE[3], veufve de feu

[1] Cette dame fut inhumée dans la chapelle des Seigneurs ou de l'Evangile, en l'église de Champagné ; un écusson écartelé *aux 1 et 4 de V., aux 2 et 3 de Champagné*, se voit encore à la clef de voute de cette chapelle.

[2] Personnage de la maison du Roi, choisi parmi les gentilshommes d'ancienne race et chargé de la surveillance des chevaux de guerre, des armures, etc.

[3] *Lire* : de Champagne.

noble homme *Bertrand de Montjehan*[1], escuïer, et fille du hault et puiçant seigneur *Jehan de Champaigne*, mareschal d'Anjou[2].

La troisiesme est une transaction en parchemin, du dix-huict de janvier 1438, accordée devant Bernard Myette et Jean Godin, notaires à Paris, entre *messire* THIBAULT DE VAULOGER, *chevallier* du païs du Mayne, *Escuïer de l'escurie du Roy*, et *messire* PIERRE HÉRIÇON[3], *chevallier*, seigneur de Rouzé au mesme païs, espoux de *dame* YSABEAU DE VAULLOGER, sœur dudict Thibault, au subject de l'hérittage de *feu messire* JEHAN DE VAULOGER et de *feue dame* MARGUERITTE, espouze d'y celuy, leurs père et mère, de laquelle transaction appert l'estat de noblesse desdictz sieur et dame de Vauloger.

La quattriesme est un contract en parchemin passé, le

[1] *Lire :* de Montejean. — Le nobiliaire universel de Saint-Allais, ne mentionne que ce premier mari de Jehanne de Champagne, auquel il donne le prénom d'*Hardouin* (voir tome XIV, p. 380). — D'autre part, le P. Anselme, dans sa généalogie des Montejean (V, t. VII, p. 175), ne parle pas de Bertrand, mais d'un Hardouin, auquel il ne donne pas d'alliance ??.

[2] Marié à *Ambroisie* de *Crenon*, fille de Baudouin de Crenon, bailli de Touraine, et de *Marie de Bueil*, de l'illustre maison des comtes de Sancerre. — Jean de Champagne était premier baron du Maine et duc de Bari au royaume de Naples.

La maison de Champagne a tenu et tient un rang trop considérable dans la haute noblesse française par son origine (comtes d'Anjou), par ses services et ses alliances, pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Rappelons seulement ses armes : *de sable fretté d'argent, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules.*

[3] *Lire* : Hérisson ; — vieille famille à la fois Bretonne et Mancelle qui portait : *d'argent à trois hérissons de sable.* — Thibault de V., eut encore au moins une sœur, *Mme de Maridor*, dont il sera porté plus loin. (V. ci apr. un acte du 1er juillet 1477).

deuxiesme d'avril 1445, devant les tabellions jurez du Manz, de la ....

Folio 3, recto *Signé* : DE MACHAULT.

vente des biens y mentionnez, scis en la parroisse de Maillet[1], par noble Robert de Vendosmoys, escuïer, seigneur de Chourses, au proffict de *messire* THIBAUT DE VAULLOGER, *chevallier*, seigneur du lieu[2] et de Champaigné, danz lequel contract ledict Thibaut de Vauloger continue à estre quallifié chevallier[3].

ITEM, pour, par lesdictz sieurs de Vauloger, justiffier de la continuation de leur noblesse prise par PIERRE DE VAULOGER, *leur sixiesme ayeul, lequel estoit filz puisné dudict* THIBAULT DE VAULOGER, *leur septiesme ayeul*, produisent aussy quatre pièces, cottées par mesme lettre E.

La première est une grosse en parchemin du contract du mariage de *noble homme* PIERRE DE VAULLOGER, *escuïer*, seigneur de Vilclair[4], filz de feu *messire* THIBAULT DE VAULOGER et de *dame* JEHANNE DE CHAMPAIGNE, sa veufve, avecque

[1] *Lire* : Mayet (Sarthe, arrondissement de La Flèche). Les Vauloger y donnèrent leur nom à un fief, transmis ensuite (voir ci-après) et par mariage dans la maison de Vezins.

[2] Il faut se garder de confondre cette seigneurie de Vauloger avec celle de la paroisse de Sentilli; il s'agit ici purement et simplement du fief dominant de Fercé auquel les Vauloger imposèrent de bonne heure leur appellation patronymique, conservée de nos jours sous la forme *Vaulogé* (hameau de 25 à 30 habitants).

[3] Le 14 décembre 1458, Thibault de V., et son épouse assistèrent à une donation faite par Jeanne de Tucé, femme de Baudouin de Tucé, à Pierre de Tucé, de la métairie de la Chauvinière, en la paroisse de Neuvillette (*Archives de la Sarthe*, série E, 122).

[4] *Lire* : Villeclerc; fief sis en la paroisse de Fercé et tenu de la baronnie de Pirmil.

noble damoiselle MARGUERITTE DE LA ROUSSARDIÈRE[1], fille de messire *Jehan de la Roussardière*, escuïer, seigneur du Moullin-Vieulx[2] et de dame *Yolande de Cossé*[3], son espouse, duquel contract, passé, le 14 de marz 1471, par Guillaume Griffatou, nottaire de la cour du Bourgnouvel[4], appert la quallité d'escuïer dudict Pierre de Vaulloger.

Le deuxiesme est un contract en parchemin, du premier...

Folio 3, verso.

jour de juillet 1477, des lots et partages accordez entre *messire* JEHAN DE VAULOGER, *chevalier*, seigneur du lieu et de Champaigné[5], *noble* PIERRE DE VAULOGER, *escuïer*, seigneur de

[1] D'une famille ancienne d'Anjou, sans doute éteinte, qui paraît s'être appelée primitivement *Roussard* (XIV[e] siècle) et n'avoir pris le nom de la Roussardière qu'après l'avoir imposé à une seigneurie en sa possession. Armes : *De gueules à trois pals d'or chargés en chef de trois roses d'azur.*

[2] Le Moullin-Vieux (*aliàs*, les Moulins Vieux, et mieux Moulinvieux) : seigneurie importante, sise en la paroisse d'Asnières (Sarthe, arrondissement de La Flèche), et tenue à foi et hommage simple des chanoines du chapitre de Saint-Julien du Mans, seigneurs de ce lieu. Des Vauloger, elle passa aux *Gibot* (voir ci-après), puis, au début du dix-huitième siècle, aux *de Scepeaux*, enfin, peu après 1800, aux *Le monnier de Lorière* qui en sont les propriétaires actuels. C'est une des plus belles propriétés de la région ; le parc surtout, arrosé par la Vègre, est magnifique.

[3] De la maison des ducs de Brissac, connue depuis Réginald de Cossé, prieur de l'abbaye de Fontevrault en 1150. Armes : *de sable à trois fasces d'or dentelées par le bas.*

[4] Un des grands sièges royaux du Maine, dont le chef-lieu se trouvait à Mayenne.

[5] *Jean IV de Vauloger*, homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté sous le maréchal de Lohéac en 1469 (dom Villevieille, trésor généalogique, t. XIX, n° 165), épousa par contrat du 12 avril 1462, *Anne* (alias *Isabeau*) *de Maimbier*, qui le rendit cousin germain des Montmorency Laval, et lui donna : 1° *Jean V, de V.* (voir ci-après,

Villeclerc, *noble et vénérable maistre* René de Vauloger, *escuïer,* sieur de la Halounnière[1], prebstre, curé de Champaigné[2], *dame* Marie de Vauloger, espouze de *messire* Pierre Dorenge, *chevallier,* seigneur de la Fueillée[3] et *damoyselle* Yolande de Vauloger, espouze de *noble homme* Jules de Vesin, *escuïer,* seigneur du lieu[4], touts enffans issus de feu *messire* Thibault de Vauloger et de feue *dame* Jehanne de Champagne, leurz père et mère, des biens de la succession de laditte dame et aussy de celle de la deffuncte *damoyselle* Geneviefve Vauloger,[5] veufve de deffunct Jean de Maridort[6], *escuïer,* seigneur de la Marre, leur tantte, lequel partage, traitté devant Macé Bouchard, nottaire en la cour de Bourgnouvel, prouve plainement de la noblesse des encestres des produisans.

une note à un acte du 3 mai 1518 ; — 2° *Gérard de V.*, E^r^, S^gr^ de Menuau, à Vallon (Sarthe, arrondissement du Mans), marié, par contrat du 18 avril 1498, à *Antoinette de Ronsard*, fille d'Amaury de R. S^gr^ de la Bourdinière, et de Catherine de Malherbe, dont *Gabrielle de V.* qui épousa, en 1521, *Jacques Barat*, E^r^ ; — 3° *René de V.*, prieur de Fercé en 1499 ; —4° *Claude de V.*, E^r^, vivant en 1525 ; — 5° *Isabeau de V.*, mariée, avant 1499, à *Louis d'Averton*, Ch^r^, S^gr^ du Perray, d'une des grandes maisons du Maine.

[1] Métairie sise en la paroisse de Fercé et tenue de la terre de Vauloger.

[2] On retrouvera plus loin ce personnage dans un titre de l'an 1514.

[3] *Lire* : d'Orenges, et la Feuillée ; famille Bretonne dont le plus ancien auteur connu prit part à la première croisade (1096) ; encore subsistante. — Armes très diverses. Cette branche ci portait : *Palé d'argent et de gueules de six pièces, à la bordure de sable chargée en orle de huit oranges d'or.*

[4] *Et mieux* : de Vezins, d'une famille représentée aux Croisades en 1248. Armes : *de gueules à trois clefs d'argent, deux et une.*

[5] Fille de Jean III de Vauloger et de Marguerite de Champagne.

[6] *Et mieux* : de Maridor ; ancienne famille du Maine, éteinte, à laquelle appartenait la dame de Montsoreau (de Chambes), héroïne d'un célèbre roman d'Alexandre Dumas. — Armes : *d'azur à trois gerbes d'or.*

Le troysiesme est un contract en parchemin, en datte du seiziesme jour de septembre 1480, de l'acquisition faicte par *noble homme* PIERRE DE VAULOGER, *escuïer*, seigneur de Vilclair et du Moullin-Vieux, et par *damoyselle* MARGUERITE DE LA ROUSSARDIÈRE, ...

Folio 4, recto. *Signé* : DE MACHAULT.

son espouse, sur *noble messire* JEHAN DE VAULLOGER, seigneur du lieu et de Champaigné, et sur la *dame* ANNE DE MAIMBIER[1], son espouse, d'une rente de soixante livres tournoys, assise sur la seigneurie de Bonne Estable[2], et provenüe des hérittages des feues dames *Anne de Troussiauville*[3], veufve de deffunct Monsieur *René de Maimbier*, vivant seigneur de Layée[4], et *Jehanne de Harecourt, dame de Troussiauville*[5], lesdictes mère et ayeulle de ladítte dame de Champaigné, laquelle acquisition, passée devant ledict Massé Bouchard,

[1] D'une famille du Maine, aussi répandue en Bretagne, et éteinte. Armes : *d'azur à trois poignards d'argent mis en bande.*

[2] *Lire :* Bonnétable ; ville du département de la Sarthe, arrondissement de Mamers, où se trouve un magnifique château construit par les d'Harcourt et aujourd'hui possédé par le duc de la Rochefoucault-Doudeauville.

[3] *Lire :* de Trousseauville, maison normande, représentée à la première croisade (1096). Armes : *de sable à la croix anillée d'or.*

[4] *Aliàs* : Laillée.

[5] *Lire :* Jeanne d'Harcourt. Cette dame, issue de la maison ducale de ce nom, connue depuis le X[e] siècle et féconde en grands hommes (Armes : *de gueules à deux fasces d'or*), épousa : 1° Guillaume de Braquemont ; 2° Guillaume de Trousseauville, chevalier, s[gr] du lieu. — Jeanne d'Harcourt descendait en ligne féminine du roi saint Louis, par suite du mariage de son grand-père, le comte Jean V d'Harcourt, avec la princesse Blanche de Castille-Ponthieu, petite-fille par sa mère, Catherine d'Artois, de la princesse Jeanne de France-Valois, sœur du roi Philippe VI de Valois. (V. le P. Anselme, t. I, p. 386 à 388 ; t. III, p. 305 ; t. V, p. 132, 139, 140, etc.)

notaire de Bourgnouvel, montre encores ledict Pierre de Vaulloger avec les tiltres de noble et d'escuïer.

La quattriesme est un contract de vente en parchemin, passé, le vingt-un de janvier, l'an 1492, devant Pichault le Rouge, notaire de la cour de Bourgnouvel, par *noble homme messire* Pierre de Vaulloger, seigneur des Moullins-Vieulx, au proffict du sieur de la Bezyguère[1], des fief et seigneurie de Villeclair, assis en la paroisse de Fercé et aux anvirons, avecq touttes ses appendances, tant en domaynes, manoir, terres labourables, pastures que communes, rentes et services, danz lequel contract................................

Folio 4, verso.

ledict Pierre de Vaulloger continue à estre quallifié noblement.

Item, pour justiffier par lesdictz sieurs *escuïers* de Vauloger de la continuation de leur noblesse par Jean de Vaulloger, *leur quintayeul, filz dudict* Pierre de Vauloger, leur *sixiesme ayeul*, produisent cinq pièces, touttes cottées soubz la lettre F.

La première est une grosse en parchemin du contract de mariage d'entre la personne de *noble* Jehan de Vaulloger, *escuïer* du païs d'Anjou[2], filz desdicts Pierre de Vauloger et Marguerite de la Roussardière, et la personne de *hautte et noble damoyselle* Marie de Rabodenques[3], fille du hault et noble

[1] Sans doute de la famille « de Fay. »

[2] On ne voit pas ce qui a pu donner lieu à cette qualification, car tous les biens de Jean de Vauloger se trouvaient au Maine ; il est vrai que Moulinvieux est sur les confins de l'Anjou.

[3] *Lire :* de Rabodanges. Ce nom est celui d'une des plus considérables familles de la Picardie et du Bourbonnais, issue, vers 1200, de la puissante maison de Bernieulles, transplantée, vers 1450, en Basse-Normandie où la seigneurie de Culay-sur-Orne (Calvados) fut érigée pour elle en marquisat de Rabodanges, au XVII[e] siècle, et éteinte au début de celui-ci ou à la fin du dernier. Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 : d'or à la croix ancrée de gueules* (Bernieulles), *aux 2 et 3 : de gueules à trois coquilles d'or.*

seigneur messire *Alard de Rabodangues*[1], chevallier, seigneur du lieu, conseiller et chambellan du Roy, chevàllier de son ordre, et de feue dame *Ysabeau Dailly*[2], lequel contract, accordé, le neuf d'octobre 1497, devant Jacques Coste et Guillaume Perrot, nottaires royaulx au Chastellet de Paris, faict veoir l'estat de noblesse dudict Jean de Vauloger.

Le second est un adveu rendu, le neufviesme de septembre 1503, à M[e] Lazare Vérité, procureur de *noble* JEHAN DE VAULLOGIER, *chevallier*, seigneur des Moulins-Vieux, *capitaine d'une compaignie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy*, estant lorz en Italie pour le service de Sa Majesté............

Folio 5, recto. *Signé* : DE MACHAULT.

par ses tenanciers de ladicte seigneurie des Moulinsvieulx,

[1] Alard de Rabodanges, qui fut aussi bailli et gouverneur de Saint-Omer, était fils de Guillaume de R. et de Jacqueline de Rubempré et frère de Jean de R. s[gr] de Boncourt, capitaine de Gravelines et maître d'hôtel de Marie de Clèves, duchesse douairière d'Orléans et mère du roi Louis XII. Devenue veuve, cette princesse s'éprit pour son maître d'hôtel d'une si vive passion qu'elle l'épousa. Elle fit faire des tapisseries sur lesquelles on voyait des rabots et des anges avec ces mots : « Encore n'est-il que rabots d'anges » (V. l'*Etude historique* de G. Lecoq, *sur Marie de Clèves*, Saint-Quentin, 1875, page 15).

[2] *Lire* : d'Ailly : Une des grandes maisons de Picardie, qui porte : *de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits*. Troisième fille de Raoul d'Ailly, baron de Piquigny et vidame d'Amiens, et de Jacqueline de Béthune (des ducs de Sully), Isabeau d'A. avait pour sœur Jacqueline d'A., mariée, en 1435, à Jean de France-Bourgogne, comte de Nevers, de Rethel et d'Eu. Ses descendants et descendantes, cousins et cousines aux 4[e], 6[e], 8[e], 10[e] et 12[e] degrés des sires de Vauloger, contribuèrent à former les maisons de Clèves-la-Marck ; de Juliers ; de Saxe ; d'Angleterre (Tudor) ; de Brandebourg-Prusse ; de Bavière-Neubourg et Deux-Ponts ; de Bade ; d'Autriche-Burgaw ; de Gonzague ; de Lorraine-Guise, et de Bourbon-Condé, etc. — De ce fait, la famille de Vauloger se trouva donc apparentée, au XVI[e] siècle, à la plupart des grandes races souveraines d'Europe.

pour les biens et rentes y contenus, lequel adveu montre ledict Jehan de Vauloger encores aveq la qualité de chevallier.

La troiziesme est une grosse en parchemin d'un contract de vente faict, par devant Le Flotte, nottaire au Mans, le dix-sept de septembre 1504, par *damoyselle* MARGUERITTE DE VAULLOGER, veufve de feu *noble* ANTHOYNE LESIRIER[1], vivant *escuïer*, seigneur de Cemur, audict *messire* JEHAN DE VAULOGER, *chevallier*, son frère, de tout et tel droit successif, tant mobilier qu'immobilier, qui luy pouroit compéter et appartenir à cause des successions, morts et trespaz desdicts deffuncts *nobles* PIERRE DE VAULOGER et MARGUERITE DE LA ROUSSARDIÈRE, leurs père et mère, et de deffuncte *dame* JEHANNE DE VAULOGER, leur sœur aisnée, trespassée sanz enffans, ny de feu THOMAS DEVAYGE[2], *escuïer*, seigneur du Plessys, son premier mary, ny de *messire* HUGUES DE MONTALLAYS[3], seigneur du Bourg et de Chambellé, qu'elle avoit secondement espousé, et aussy d'ANNE DE VAULLOGER, autre sœur, religieuse au monastère de Bonlieu, 4 et 5 aux charges des droictz seigneuriaux, moïennant la somme de douze cents escus d'or sols pour laquelle ledict messire Jehan de...

Folio 5, verso.

Vaulloger, seigneur des Moullinsvieux, luy en constitua la

[1] *Lire* : Le Cirier, famille distinguée du Perche, qui a donné notamment : deux évêques d'Avranches et trois chevaliers de Malte. Armes : *d'argent à trois étoiles de gueules accompagnées de quatre mouchetures d'hermine cantonnées.*

[2] *Lire* : de Vayge, famille originaire de la paroisse de ce nom (Mayenne), où Gaudin de V., chevalier, vivait en 1118. Armes : *d'argent à trois chevrons de gueules.*

[3] *Lire* : de Montalais ; une des grandes familles de l'Anjou, éteinte. Armes : *d'or à trois chevrons de gueules, à la fasce d'azur brochante.*

[4] *Lire* : de Bonlieu, abbaye de l'ordre de Citeaux fondée en 1219, dans la paroisse de Bannes, près de Château-du-Loir (Sarthe).

[5] De Pierre de Vauloger et de Marguerite de la Roussardière, vint encore un fils : *Pierre de V.*, Er, Sgr de Neufmanoir et de Saint-Pierre des Bois, marié à *Guyonne de Montécler* et mort avant 1541, dont il sera parlé plus loin à cette date là. (V. ci-apr. un acte du 10 mai 1541).

somme de cent escus de rente par chacun an, ledict contract, équipollant à un partage, signé : La Flotte, faict veoir entièrement de la noblesse dudict Jean de Vauloger et, par ainsy, de ses descendans, qui sont les produisans.

La quatriesme est une grosse en parchemin du contract de mariage d'entre *messire* Jean de Vologer, chevalier, seigneur du Moulinvieux, de Chereperrine et de Marsilly[1], homme veuf, et *noble damoyselle* Marguerite Lemayre[2], dame du lieu d'Avrolles[3], fille de messire *Jehan Lemayre*, chevallier, seigneur de la Roche-Jacquelin, et de dame *Ysabeau Quatrebarbes*[4], duquel contract, accordé devant Salmon, notaire de Bourgnouvel, le dix de janvier 1506, appert de la qualité de chevallier dudict Jean de Vauloger.

La cinquiesme est un contract d'eschange en parchemin, du dix-huict de décembre 1509, entre *messire* Jehan de Vauloger, *chevalier*, seigneur de Moullinvieux et de Chereperine,

[1] *Lire* : Cherperrine et Marcilly ; ces deux seigneuries, sises au Perche, avaient été achetées, suivant contrat du 2 mars 1505, par Jean de V. à Olivier de Baraton et à Françoise de Surgères, son épouse. (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. iv, p. 161). Cherperrine, aujourd'hui possédé par M. le vicomte de Lévis-Mirepoix, se trouve sur la paroisse d'Origny-le-Roux (Orne, arrondissement de Mortagne) ; Marcilly est un hameau de 60 habitants de la paroisse d'Igé (Id. id.).

[2] *Lire* : Le Maire, famille représentée en 1191 à la troisième croisade ; on la croit éteinte. Armes : *d'azur au lion couronné d'or.* Aliàs : *de sable au sautoir d'argent.*

[3] Terre voisine de celle de Moulinvieux, mais moins importante, et à partir de ce moment là incorporée à elle.

[4] De la maison, si considérable en Anjou et provinces environnantes, des marquis de Quatrebarbes de la Rongère, représentés aux croisades et admis aux honneurs de la cour. Armes : *de sable à la bande d'argent cotoyée de deux cotices de même.*

seigneur et patron de Marsilly[1], et honorable homme Jehan Quelquejeu, bourgeoys de Mamerz, au subject des biens y mentionnez, scis en ladicte parroisse de Marsilly, lequel contract, signé Lunel, montre ledict Jehan de Vauloger tous jours aveq la quallité de chevalier.

Folio 6, recto. *Signé :* DE MACHAULT.

ITEM, pour, par lesdicts sieurs de Vauloger, *escuïers*, justiffier de la continuation de leur noblesse de par RENÉ, *dict aussy* JEAN, DE VAULLOGER, *leur quartayeul, filz dudict* JEAN DE VAULLOGER, *leur cinquiesme ayeul*, produisent dix pièces, touttes cottées par G.

La première est une transaction en parchemin entre *vénérable et discret messire* RENÉ DE VAULOGER, *escuïer*, sieur de la Halounnière, docteur en théollogie, chanoine du chapistre du Manz[2], agissant comme aïant le bail et garde noble de *noble* RENÉ DE VAULOGER, son arrière nepveu, filz des deffuncts *messire* JEAN DE VAULOGER et dame MARIE DE RABODANGHES, sa première espouse, et *noble dame* MARGUERITE LE MAYRE, veufve du mesme deffunct Jean de Vaulloger, qui l'avoit espousée en secondes nopces, agissant comme gardienne noble[3] de PIERRE[4] et ANTHOINETTE DE VAULOGER[5], enffans mineurs nais d'elle et dudict seigneur, au subject des succession et hérittage

[1] Marcilly était effectivement, avant 1789, le chef-lieu d'une paroisse depuis réunie à Igé, comme il a été dit. On trouve aussi l'abbé de saint Vincent du Mans avec cette qualification du patron de Marcilly.

[2] Fils de Thibault de Vaulôger et de Jeanne de Champagne.

[3] Marguerite Le Maire parait encore, avec la même qualité, dans une sentence que prononça à son profit, le 23 octobre 1514, le Bailli de la juridiction temporelle du chapitre du Mans contre noble Jacques de Ségusson, au sujet de droits seigneuriaux appartenant au domaine de Moulinvieux (Archives de Maine-et-Loire E, 2616). Cette dame se remaria à Jacques de la Beccane, écuyer.

[4] Pierre de Vauloger était devenu prêtre et curé d'Avoise (Sarthe, arrondissement de la Flèche) en 1543, époque où il rendit aveu aux chanoines du chapitre du Mans pour la seigneurie du Moulinvieux

d'icelluy, d'où appert que ledict René de Vaulloger garda en sa part les seigneuries de Cherperrine, de Marcilly, de la Girouardière[1] et aultres lieux, avec les diverses sommes et biens mobiliers y conttenus, et que laditte dame Le Mayre, tant pour ses reprises que pour la.............................

Folio 6, verso.

part de sesdictz enfans garda les terres du Moullinvieulx et d'Avrolles, oultre dyvers biens mobiliers y mentionnez, à la charge de servir audict René de Vaulloger les rentes conttenües en ladicte transaction, laquelle, passée, le huictiesme jour de febvrier 1514, par devant Louys Barbe, notaire de la cour laye au Manz, prouve de l'estat et quallité de noblesse desdictz sieur et dame de Vaulloger[2].

(*Chartrier du château de Juigné*, près de Sablé,— Sarthe). Il vendit ce domaine, ainsi que le bien d'Avrolles, — avec tous les acquêts et conquêts faits par sa mère, et pour en jouir comme son beau père Jacques de la Beccane, usufruitier, en avait joui — à François Gibot S[gr] de la Perrinière. Cette vente eut lieu par contrat passé au Mans, le 8 décembre 1563, en présence d'Antoinette de Vauloger, sœur du vendeur, et du mari de celle-ci (*Archives de Maine-et-Loire* E, 2616). Pierre de Vauloger avait dès lors hérité de son cousin Louis de Vauloger, S[gr] de Neufmanoir et de Saint-Pierre des Bois (voir ci-après les actes des 10 mai 1541 et 14 juillet 1565), et habitait à Danzé en Vendômois (Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme). Il transigea ainsi que sa sœur, au sujet de cette succession, avec Suzanne de Beau manoir, veuve de Louis de V., le 9 décembre 1565 (*Dictionnaire de la Sarthe*, par Pesche, t. v, p. 543). La même année, le 14 juillet, il avait fait son testament, qu'on trouvera plus loin.

[5] Mariée à noble homme *Melchisédech Le Bariller*, S[gr] d'Outrebourg, (d'après la transaction de 1565), dont elle n'eut pas d'enfants. Il appartenait à une famille connue avantageusement en Vendômois, dès le début du quatorzième siècle. Armes : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles de sinople.*

[1] On n'a pu découvrir la situation géographique exacte de cette terre qu'on croit se trouver au Perche.

[2] Cette transaction dut être précédée d'une sentence judiciaire autorisant les tuteurs et tutrices à traiter du partage pour leurs pupilles.

Le second est un adveu en parchemin, du trois de may de l'an 1518, rendu par *noble homme* RENÉ DE VAULLOGER, *escuïer*, seigneur de Chereperine et de Marsilly, à *messire* JEHAN DE VAULLOGER[1], *chevallier*, seigneur du lieu et de Champaigné, *chevallier de lordre du Roy*, son oncle, et à *madame* CATHERINE OUDARD[2], espouze d'ycelluy, sa tantte, à cause du lieu de la Faucherie, deppendant de leur seigneurie de la Petite Bussonnière, ès-

[1] *Jean V de Vauloger*, Ch^er^, S^gr^ de Vauloger, Champagné, Bier, Mirsou, la Petite-Bussonnière, etc., *un des cent gentilshommes de la maison du Roi* (1486-1499), *chevalier de son ordre* (1492), ép., par contrat du 16 mai 1486, *Catherine Odart de Cursay*, dont il eut : 1° *Louis de V.*, Ch^er^, S^gr^ de V., Champagné, etc., mort en 1550, sans alliance, ou du moins sans postérité ; — 2° *Jean IV de V.*, dont il sera parlé (voir ci-après une note mise à l'acte du 10 mai 1541 ; — 3° *Béatrix de V.*, mariée : A à noble homme *Guillaume de Champagné*, de la puissante maison de Champagné de la Motte-Ferchaut (*d'hermine au chef de gueules*), B, en 1519, à *Jacques d'Auray*, baron *de St-Pois*, dont notamment, *Louise d'A., de S.-P.*, qui épousa *Louis Turgot*, Ch^er^, S^gr^ de la Ruaudière ; — 4° *Catherine de V.*, qui épousa, en 1527, *André de la Chapelle*, Ch^er^, S^gr^ de la Troussière ; — 5° *Charlotte de V.*, femme de *Pierre de Tucé*, Ch^er^, S^gr^ de Bouer ; 6° *Louise de V.*, religieuse à Saint-Julien-du-Pré (au Mans).

[2] *Lire* : Catherine Odart. Cette dame, dame de la Petite-Bussonnière, appartenait à une illustre maison de Loudunois représentée aux Croisades (*d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent*). Elle était fille de Jacques Odart, baron de Cursay, grand panetier et grand fauconier de France, chambellan du Roi, gouverneur de Civray et de Montargis, Ch^er^ de l'ordre du Croissant, etc., et de Charlotte de Preuilly, des premiers barons de Touraine (M. le C^te^ Odart de Rilly prépare actuellement sur sa maison un ouvrage généalogique où sera rapportée, avec preuves et détails, l'alliance de Jean V de V., et de Catherine Odart). — Leurs armes, écartelées avec celles d'autres familles, furent peintes, au XVI^e^ siècle, dans la chapelle de l'Evangile en l'église de Champagné. Cette peinture, à présent en fort mauvais état, est recouverte par un retable en bois, mais fut mise à jour, il y a quelques années, lors de la réparation de ce retable.

parroisses de Fercé et environnantes, duquel adveu appert la quallité d'escuïer prise par ledict René de Vauloger.

Le troisiesme est un adveu en parchemin, du douze de may aussy en 1518, rendu par *noble homme* René de Vauloger, *escuïer*, seigneur de Chereperine et Marsilly, à trez hault et trèz puiçant prince Monseigneur Charles, duc d'Allançon, comte du Perche, per[1] de France, pour raison de ses terres et seigneuries de Chereperine et de Marsilly, tenues à foy et hommage. . . . .

Folio 7, recto. *Signé :* de Machault.

de la chastellenie de Bellesme, au comté du Perche, duquel adveu appert le tiltre d'escuïer, pris encores par ledict René de Vauloger.

Le quattriesme est le contract du mariage d'entre *noble messire* René de Vauloger, *chevallier*, seigneur de Cherperrine, Marsilly, la Girouardière, la Halounnière et aultres lieux, ***premier eschanson de trèz hault et trèz puiçant prince Mgr le Duc d'Allançon***, filz desdictz deffuncts *nobles* Jehan de Vaulloger et Marie de Rabodanghes, et *hautte et puiçante damoiselle* Jehanne Dachey[2], *damoiselle de trèz hautte et trez puiçante princesse Madame la Duchesse Dalençon*[3], fille de hault et noble messire *Jehan Dachey*[4], chevallier de l'ordre du Roy,

[1] *Lire* : pair de France.

[2] *Lire* : d'Aché ; une des premières maisons de Normandie, représentée à la conquête d'Angleterre et aux Croisades, et éteinte vers 1800. — Armes : *de gueules à trois chevrons d'or*.

[3] La célèbre Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, mariée 1° au duc de Charles IV d'Alençon, 2° à Henri d'Albret, roi de Navarre et dite *la plus savante des belles et la plus belle des savantes*.

[4] Fils de Simon d'Aché, Ch^{er}, S^{gr} de Serquigny, etc., marié, en 1466, à Catherine de Courtenay, princesse du sang royal de France, comme descendante en ligne directe de Pierre de France, seigneur de Courtenay, septième et dernier fils du roi Louis Le Gros. Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or à trois tourteaux de gueules, aux 2 et 3 de France à la bordure engrêlée de gueules*.

seigneur de Cerquigny, Beaumesny[1], Marbeuf et aultres lieux, et de hautte et noble dame *Loyse de Dreux*[2] ; ledict contract, qui est une grosse en parchemin, passé devant Jehan Aubert et Robin Maré, tabellions jurez de la chastellenie d'Essay, le quatorze de febvrier 1524, montre entièrement de la noblesse dudict René de Vauloger.

La cinquiesme est un contract aussy en parchemin, passé, le trentiesme de juin 1525, devant Barbé, nottaire en la Cour laye du Manz. . . . .

Folio 7, verso.

d'où appert que *noble dame* JEHANNE DACHEY engageoit lors à Pierre Liger, bourgeoys du Manz, pour subvenir à la délivrance de *messire* JEHAN *(sic)* DE VAULLOGER, *chevallier*, son espoux, faict prisonier par les Espaignols en la guerre d'Ittalie[3], et moïennant la somme de onze cents escus d'or sols la seigneurie de Marsilly, au païs du Perche, aveq faculté de réméré au bout de l'an[4].

La sixiesme est une grosse en parchemin du contract de mariage d'entre *messire* RENÉ DE VAULOGER, *chevalier*, seigneur

[1] *Lire* : Serquigny, Beaumesnil.

[2] Louise de Dreux était aussi une princesse du sang royal de France, comme descendante en ligne directe de Robert de France, comte de Dreux, du Perche et de Braine, cinquième fils de Louis Le Gros et d'Adélaïs de Savoie. On sait que, de cette maison de Dreux, était issue la dernière lignée des ducs de Bretagne. — Armes *Ecartelé aux 1 et 4 échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, aux 2 et 3 de France à la bordure de gueules.* — Par son alliance avec les d'Aché, la famille de Vauloger s'est donc trouvée alliée deux fois à la maison de France.

[3] Cette année 1525 est celle de la défaite de Pavie (24 février) où se trouvait le duc d'Alençon, dont le sire de Vauloger était premier échanson.

[4] René-Jean de Vauloger usa de cette faculté, comme on va le voir.

de Chereperine, de Marsilly et de Fontenay[1], veuf de dame *Jehanne Daché*, et *noble damoyselle* GEORGETTE LESPERVIER[2], fille de noble *Raoul Lespervier*, escuïer[3], seigneur de la Bouvandière[4], et de dame *Guillaumine de Sévigné*[5], accordé, le trente de juin 1532, devant les tabellions de Fougières, au duché de Bretagne, danz lequel ledict René de Vaulloger reçoit encores la qualité de chevallier.

La septiesme est un contract des renonciations faittes par *messire* RENÉ DE VAULLOGER, seigneur de Cherperine et Fontenoy[6], et par *dame* GEORGETTE LESPERVIER, son espouse, au proffict des sires de Lespervier, sur la succession de la feue noble dame *Marguerítte de Montauban*[7], autrefoys *dame de Lespervier*, leur ayeulle, lequel contract, passé, le douze de marz

[1] Les terres de ce nom sont nombreuses au Maine et au Perche ; on croit qu'il s'agit ici de « Fontenay au Perche, » hameau de la commune d'Illiers (Eure-et-Loir, arr. de Chartres), qui fut détruit en 1568.

[2] *Alias* et mieux : L'Espervier ; ancienne famille Bretonne, aussi répandue au Maine, qui a tenu un rang fort distingué dans les deux provinces. Armes : *d'azur au sautoir engrêlé d'or et accompagné de quatre besants de même.*

[3] Fils de Georges de l'Espervier, chevalier, Sgr de la Bouvardière, Briort et la Chapelle-sur-Erdre, et de Marguerite de Rohan-Montauban.

[4] *Lire* : la Bouvardière.

[5] Fille de Guillaume de Sévigné, chevalier, Sgr de S., d'Olivet et des Rochers, et de Jacqueline de Montmorency.

L'illustre maison de Sévigné, au nom désormais immortel, a pris part aux croisades et s'est éteinte au siècle dernier. Armes : *écartelé de sable et d'argent.*

[6] *Lire* : Fontenay.

[7] Marguerite de Montauban appartenait à un rameau de la princière maison de Rohan, détaché de la branche mère au treizième siècle, et éteint au seizième siècle, après avoir brillé du plus vif éclat. Armes : *de Rohan (de gueules à neuf mâcles d'or en bannière) brisé d'un lambel d'argent de quatre pièces.*

1533, par Anthoine Cousin, nottaire au Manz, prouve de la noblesse dudict René de Vauloger et de son espouse[1].

La huictiesme est un acte dressé par le sieur de Courbefosse, eslu au. . . . .

Folio 8, recto. *Signé :* DE MACHAULT.

Mayne, commissaire du Roy pour la représentation des tiltres de noblesse, establissant que *messire* LOUYS DE VAULLOGER, chevallier, seigneur du lieu et de Champaigné, et *messire* JEHAN DE VAULOGER[2], seigneur de Miresou et de Fromantiniè-

[1] En 1539, René Jean de V. vendit Cherperrine et Marcilly aux Rohan, princes de Léon.

[2] *Jean VI de Vauloger*, chevalier S^gr de Vauloger, Champagné, la petite Bussonnière, la Pierre, Bier, Mirson, Fromantinières, S^gr châtelain de Tennie, capitaine d'une compagnie de 50 hommes de pied, gouverneur des places et château fort de Tennie (1516-1573), épouse d'abord, en 1516, *Jacqueline de Vendomois*, fille de Jean de V., ch^er, S^gr du Rocher, et d'Isabeau Fresneau, (née d'une Maillé), et ensuite *Françoise Morin de Loudon*, par contrat du 26 octobre 1524, passé au Mans. — *Du premier lit* naquirent : 1° *Louis de V.*, guidon d'une compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, tué en 1554 à la bataille de Renty, sans alliance ; 2° *Jeanne de V.* mariée en 1541, à *Macé de Launay*, E^r, S^gr de la Boissière ; 3° *Lucrèce de V.*, religieuse au monastère de Bonlieu. — *Du second lit* naquirent : 1° *René I du Vauloger*, ch^er, S^gr de toutes les seigneuries possédées par son père, un des quatre gentilshommes élus pour défendre Le Mans en 1587, mort en 1603 et marié l'an 1557, avec *Marguerite du Authier*, fille d'Antoine II du A. et de Françoise de Bruchard, petite-fille, par sa mère, d'une de Saint-Chamans, et issue d'une maison de Limousin, représentée aux croisades et admise aux honneurs de la cour, dont il eut : A. *Jacques I de V.* dont il sera parlé (voir ci-après une note mise à l'acte du 2 septembre 1607) B. *Marguerite de V.*, dame de Chansort en Longne, femme de *Louis Le Clerc de Coulaines-Juigné*, baron de Coul., ch^er de Saint-Michel ; C. *Jeanne de V.*, religieuse à Bonlieu ; 2° *Jacques de V.*, E^r, S^gr de la Pierre, chanoine de Saint-Julien du Mans en 1589 ; et 3° *Françoise de V.*, mariée à *Antoine de Chourses*, ch^er, S^r de Prainville, de la puissante maison de Malicorne.

res[1], *capitaine de cinquante hommes de pied*, frères, et *messire* René de Vaulloger, aussy chevalier, seigneur de Fontenay, la Halounière et Lyonné,[2] cousin remué de germain desdictz Louys et Jehan, et *nobles* Pierre[3] et Louys de Vauloger[4], aultres frères, et cousins germains dudict René, représentez par *dame* Guyonne de Montecleric[5], veufve de deffunct *messire* Pierre de Vaulloger[6], vivant seigneur de Sainct-Pierre[7] et du Neufmanoir[8], leur mère et gardienne noble, *ont exhibé leurs tiltres*

[1] Miresou ou Mirsou, seigneurie sise à Saint-Mars de la Brière (Sarthe, arr. du Mans). — On ne connait pas la situation géographique précise de Fromantières.

[2] On pencherait à croire qu'il s'agit ici de la terre de Lonné, au Perche, dans la commune d'Igé.

[3] Mort avant 1554, sans alliance ou du moins sans postérité.

[4] Le 20 mars 1554, Louis de V. transigea avec l'abbé de Vendôme, Charles de Bourbon, cardinal de Meudon, au sujet de son domaine de Neufmanoir ; ce titre le mentionne aussi comme fils de Pierre. (Archives du Loir-et-Cher, prieuré de Danzé). Devenu *maître d'hôtel du roi* (voir ci-après, l'acte du 14 juillet 1565), il ép., vers 1555, *Suzanne de Beaumanoir Lavardin*, dont il n'eut pas d'enfants (Id.) et mourut vers 1563, laissant la plupart de ses biens à son cousin Pierre de V., curé d'Avoise, comme il a été dit.

[5] *Lire* : Montécler; cette dame, fort probablement fille de Jean de M. Sgr de Neufmanoir, et de Marie d'Assé, dame en 1490, de ce lieu qui passa ensuite aux Vauloger, était issue d'une des premières familles du Maine et de l'Anjou, qui a été admise aux honneurs de la cour. — Armes : *de gueules au lion d'or*.

[6] Fils de Pierre de V. et de Marguerite de la Roussardière, comme il a été dit.

[7] Saint-Pierre-des-Bois (Sarthe, arrondissement de La Flèche). On y voit une terre de Moulinvieux, avec château, aujourd'hui converti en ferme, à laquelle ce nom pourrait bien avoir été donné par ce Pierre de Vauloger, en souvenir de la seigneurie homonyme possédée par ses père et mère en la paroisse d'Asnières.

[8] *Et mieux* : Neufmanoir, sans l'article *le*. Ce domaine, sis dans la paroisse de Danzé en Vendômois, appartint dans les temps féodeaux, à la maison de Vendôme, et notamment à Simon de V, fils du comte.

par lesquelz ils ont bien et deüement prouvé estre d'une maison NOBLE DE TOUTTE ANTIENNETÉ, lesdicts seigneurs de Champaigné et de Miresou aïant faict veoir, par lesdicts tiltres, qu'ils *estoient filz de feu messire* JEAN DE VAULLOGER, seigneur deChampaigné, *filz de* JEHAN, *filz de* THIBAUD *et de* JEHANNE DE CHAMPAIGNE, ledict THIBAUD *filz de* JEHAN, *filz de* RICHARD ; — et a ledict seigneur de Fontenay faict veoir qu'il *estoit filz de feu messire* JEHAN DE VAULLOGER, seigneur de Moullinsvieux, *filz de* PIERRE, *filz desdictz* THIBAUD et JEANNE DE CHAMPAIGNE ; et, finallement, a laditte de Montéclerc faict veoir que ledict *feu* PIERRE DE VAULOGER, son deffunct espouz, *estoit fils puisné dudict* PIERRE DE VAULOGER, ayeul du seigneur de Fontenay cy produisant. Et

Bouchard VI de Vendôme et d'Alix de Bretagne. Sa veuve, Jeanne de Montbazon, se remaria à Guillaume II de Craon, vicomte de Châteaudun. Après avoir partagé la terre de Neufmanoir avec le comte de Vendôme, celui-ci acheta l'importante seigneurie de Lessart, paroisse de Danzé, dans la châtellenie de Lisle, puis il en acquit la *haute justice* de Renaud de Lisle, chevalier, seigneur de cette terre, en 1371. Après y avoir fait bâtir un château (aujourd'hui détruit), il donna à ce nouveau domaine le nom de Neufmanoir, pour le tirer de la juridiction des comtes de Vendôme, en la mettant dans celle de Perche-Gouët, dont relevait Lessart, tandis que l'ancien Neufmanoir dépendait de Mondoubleau, qui appartenait alors au comte de Vendôme. De là vint qu'il y eut un *grand* et un *petit* Neufmanoir tous deux possédés, au quinzième siècle, par les Montècler, au seizième par les Vauloger, et enfin au dix-septième, par suite d'un retrait lignager probablement, aux de Vaussé et aux de Tascher (des ducs de la Pagerie) alliés aux Vauloger (voir ci-après). Neufmanoir fut ensuite réuni à la seigneurie de la Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), successivement possédée au dix-huitième siècle par les familles Grison, de Mallet, et Chapt de Rastignac. Le marquis de Rastignac la vendit, en 1777, à Louis Fournier de la Châtaigneraye, dont la fille épousa le marquis de Saumery qui, en 1832, céda Neufmanoir à M. le vicomte de Salvert ; sa veuve, Adélaïde Laurans des Ondes, et sa sœur, mariée à M. de la Barre, l'ont vendu à leur tour, en 1867, à M. Renault, ancien négociant à Vendôme, qui en est actuellement le propriétaire.

ledict acte, datté du dixiesme jour de may l'an 1541, et signé Boucingault, establit entièrement l'extraction et estat de noblesse des encestres des produisans[1].

La neufviesme est un contract en parchemin des donnations y contenues faictes par. . . . .

Folio 8, verso.

messire René de Vaulloger, seigneur de Fontenay, à *honorable homme* Mathurin de Volloger, *son filz bastard*[2], duquel contract, passé le vingt-quattriesme jour de décembre 1548, devant les tabellions de la cour de Saonnoys[3], appert que ledict René de Vauloger estoit toujours tiltré noblement.

La dixiesme et dernière est un aultre contract des donnations y contenues faictes par *messire* René de Vaulloger, *chevallier*, seigneur de Lyonne, le Girouardière, la Halounière et Fontenoy, à *dame* Marguerite de Vaulloger, sa fille, veufve de feu *messire* Bertrand de la Voue[4], vivant *chevallier*, seigneur de Seton[5], en considération du mariage de laditte veufve aveq *messire* Jean de Saintré[6] *chevallier*, seigneur de l'Isle, des Tilleuls, lequel contract, passé, le trentiesme d'octobre 1555, devant les tabellions de la cour de Sonnoys, montre ledict seigneur aïant la quallité de chevallier.

[1] Pierre de Vauloger, curé d'Avoise, n'est pas cité dans ce jugement parce que sa qualité d'ecclésiastique l'exemptait de toute recherche.

[2] Auteur d'une famille *Vauloger* ou de *Vauloger* qui subsistait encore parmi la haute bourgeoisie de Mamers (Sarthe), en 1700 à peu près.

[3] *Lire :* Sonnois ou Sonois, partie du Perche, qui avait Mamers pour chef-lieu.

[4] *Lire :* de la Vove, ancienne famille, brillamment alliée au Maine et en Bretagne. Armes : *de sable à 6 besants d'argent, 3, 2 et 1.*

[5] *Lire* : Ceton.

[6] D'une famille représentée aux croisades, à laquelle appartenait le célèbre « petit Jehan de Saintré, » héros d'un roman du moyen-âge remis en lumière par le comte de Tressan. Armes : *de gueules à la bande d'or, au lambel de 3 pendants de même.*

Item, pour justiffier par lesdicts sieurs de Vauloger, *escuïers* de la continuation de leur noblesse prise par Louys de Vaulloger, *leur trisayeul, filz dudict* René ou Jehan de Vaulloger, *leur quartayeul*, produisent neuf pièces touttes rangées soubz la mesme cotte. H.

La première est une grosse en parchemin du contrat de mariage d'entre *noble homme* Louys de Vaulloger, escuïer, seigneur de Fonttenay, filz desditz *messire* René de Vaulloger et feue *dame* Jeanne Dachey.. ....

Folio 9, recto — *Signé* : de Machault.

et *noble damoyselle* Radegonde de Sainct Bertevain[1], fille de messire *Louys de sainct Bertevain*[2], chevallier de l'ordre du Roy, seigneur du Pontus[3] et de Sainct-Germain, et de dame *Jehanne Descarbout*[4], son espouse, danz lequel contrat passé devant Challange, tabellion juré à Chasteauneuf en Thymeroys[5], le quatorziesme jour de janvier, l'an 1553, les dits seigneurs de Vauloger sont appellez noblement.

Le second est un congé et ordonance de payement en papier, de l'année 1557, duquel la datte ne se peut déchifrer, délivré par Monseigneur le duc de Nivernoys[6] et de luy signé, pour

[1] *Lire* : de Saint Berthevin, famille originaire de la paroisse de ce nom (Mayenne), où elle parait dès le début du douzième siècle, représentée aux Croisades, transplantée depuis au Perche, et éteinte. Armes : *d'azur à trois canettes d'or.*

[2] Fils de Françoise de Saint-B. et de Radegonde de Mathefelon, d'une illustre maison issue des anciens comtes d'Anjou(*d'or à six écussons de gueules*, 3, 2 et 1).

[3] *Lire* : de Ponthus.

[4] *Lire* : de Kœrbout, fort ancienne famille, originaire de Bretagne, répandue au Perche et éteinte en ce siècle, chez les du Plessis d'Argentré. — Armes : *de gueules à trois fermaux d'argent.*

[5] *Lire* : Châteauneuf en Thimerais (Eure-et-Loire).

[6] François de Clèves, premier duc de Nevers, marié à Marguerite de Bourbon Vendôme, et cousin au dixième degré de Louis de Vauloger.

ce que *noble* Louys de Vaulloger, *chevallier*, avoit pris part au baon et arrière baon[1] de la noblesse du Mayne, danz lequel congé ledict Louys de Vauloger est dict chevallier.

La troiziesme est une grosse en parchemin du partage faict entre *noble dame* Georgette Lesperviee, veufve de feu *messire* René de Vaulloger, *chevallier*, d'une part, et *nobles hommes* Louys de Vaulloger, *chevallier*, seigneur de la Halonière, Lonné et Fontenay et Oger de Vaulloger[2], seigneur de la Girouardière, et encores *dame* Marguerite de Vaulloger, espouze de *messire* Jehan de Sinctray, seigneur de Lisle, *chevallier de l'ordre du Roy*, touts enffans dudict........................

Folio 9, verso.

deffunct seigneur et de *dame* Jehanne Dachey, sa première espouse, d'autre part, des biens composant la succession dudict René de Vaulloger, lequel partage a esté faict en présence de René Tantoust, nottaire en la cour du Manz, le vingt-cinquiesme de janvier 1568, duquel appert la noblesse des produisans.

Le *quattriesme* est le contract d'une vente faitte par *messire* Louys de Vaulloger, *chevallier*, seigneur de la Haulounière, Lionné et Fontenay, *Conseiller et Maistre d'Hostel du Roy de Navarre* au proffict de *messire* Jehan iv de Vaulloger, *son oncle, chevalier*, seigneur du lieu et de Champaigné, *capitaine et*

[1] *Lire* : Ban et arrière ban.

[2] Le choix de ce prénom *Oger* semble indiquer que la famille de Vauloger conservait alors la tradition d'avoir pour premier auteur un personnage ainsi appelé. Peut être même, comme il était alors du bel air de se découvrir une origine fabuleuse, mythologique ou tout au moins royale, peut être même prétendait-on que ce n'était ni plus ni moins qu'Ogier le Danois, le paladin de célèbre mémoire, lequel, par parenthèse, ne s'appelait pas Oger, mais Autcaire, et n'était pas Danois, mais natif du Montferrat.

chastellain de Tennye[1] et de *noble dame* FRANÇOISE MORIN[2], espouze d'icelluy, d'une rente de quarante livres tournoys constitue à feu *messire* RENÉ DE VAULOGER, père dudict sieur de Fontenay par feu messire *Jehan Morin*, chevallier, seigneur de Loudon et de Tennye, lequel contrat dressé, le onze du moys de juin 1559, devant Bouglars, notaire au Manz prouve de la noblesse desdictz sieurs et dame de Vauloger.

La cinquiesme est un contract d'eschange en parchemin des hérittages y indicquez entre *messire* LOUYS DE VAULLOGER, seigneur de Fontenay et aultres lieux, *conseiller et maistre d'hostel ordynaire du Roy de Navarre*[3], et *noble homme* OGER DE VAULLOGER, *escuïer*, seigneur de la Giraudière[4], par lequel eschange accordé le deux de novembre..... ....

Folio 10, recto — *Signé* : DE MACHAULT.

l'an 1560, devant Giboult, notaire de Chasteauneuf, on veoit que lesdictz sieurs de Vauloger prenoient les tiltres et qualités de noblesse.

Le *septiesme* et le testament de *noble et discret messire* PIERRE DE VAULLOGER, prebstre, *prieur de Danjé*[5] et seigneur de Neuf-

[1] *Lire* : Tennie (Sarthe, arrondissement du Mans) ; il y avait en cette paroisse une forteresse importante, une des clefs du Maine.

[2] Fille de Jean Morin, Ch^er, S^gr châtelain de Loudon, du Tronchet et de Tennie, et de Marie de Brie, de la puissante maison de Serrant, cette dame appartenait à une des premières familles du Maine, représentée à la première croisade (1096) et dont la seule branche subsistante, celle des marquis de Banneville, est fixée en Normandie. — Armes : *d'or à trois fasces de sinople.*

[3] Antoine de Bourbon, l'époux de Jeanne d'Albret et le père de Henri IV, à la maison duquel on verra plus loin les Vauloger attachés, pendant les troubles de la Ligue.

[4] *Lire* sans doute : la Girouardière.

[5] *Lire* : Danzé. Il est probable qu'il y a ici une erreur ; Pierre de Vauloger devait être prieur-curé de Danzé, car à cette époque l'office

manoir duquel appert que ledict instituoit lorz son hérittier pour touts ses biens tant meubles qu'immeubles *messire* Louys de Vaulloger, *chevallier*, son nepveu, aux charges des rentes deües à *dame* Susane de Beaumanoir[1], jadis espouse de deffunct *messire* Louys de Vaulloger, *Maistre d'hostel du Roy*[2], seigneur dudict Neufmanoir et de Sainct-Pierre[3] et lorz espouse de messire *Jehan du Mesnil*[4], lequel testament dressé, le quatorziesme de juillet 1565 devant Hellier, notaire à Manz, montre encores de la noblesse dudict Louys de Vauloger.

de prieur proprement dit était uni à celui de cellerier de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (dont dépendait le prieuré de Danzé), et ainsi possédé par Fr. Jehan Gallois.

[1] Fille de François de Beaumanoir, chevalier, seigneur de Lavardin et de Jeanne de Tucé (veuve en premières noces de Claude d'Aumont, des ducs d'Aumont et de Villequier), et tante du célèbre maréchal marquis de Lavardin ; cette dame appartenait à une des plus illustres maisons de France, originaire de Bretagne, et répandue aussi au Maine, et éteinte au début du XVIII[e] siècle. Armes : *d'azur à 11 billettes d'argent 4, 3, 4.* — On trouvera la généalogie des Beaumanoir dans le tome VII de l'Histoire des grands officiers de la Couronne, par le P. Anselme (p. 379-390). Toutefois, ce savant auteur n'a eu connaissance que d'une seule des *trois alliances* contractées par Suzanne de Beaumanoir et ce n'est du reste pas la seule omission que l'on remarque dans sa notice sur cette maison. Il dit simplement que cette dame était séparée de biens en 1552, de Jacques de la *Becaire*, son mari. (Erreur : il n'y a jamais eu de famille de ce nom au Maine, il faut lire la *Beccane*). On trouve ici la preuve des deux unions postérieures.

[2] Ne pas le confondre avec son cousin, héritier de Pierre de Vauloger.

[3] Cette seigneurie demeura à Suzanne de Beaumanoir qui en entra en possession le 10 décembre 1565, après transaction datée de la veille, avec Pierre et Antoinette de Vauloger, ses cohéritiers de son mari (Diction. de la Sarthe, par Pesche, voir tome V, p. 543).

[4] D'après la même source, ce personnage était conseiller du Roi au siège présidial d'Alençon ; il fut donc le troisième mari de Suzanne de B.

La septiesme est une grosse en parchemin d'une sentence rendue au Présidial de Chartres entre *messire* LOUYS DE VOLOGER, *chevallier*, seigneur de Neufmanoir, Danzé, Lionne et Fontenoy et noble dame *Magdelaine de Bracque*[1], veuve de feu messire *Jacques de Sainct Cler*[2], seigneur de Faverolles, comme aïant la garde noble des *damoiselles* JEHANNE, ANNE et RENÉE DE VAULOGER, filles mineures issües du mariage d'entre feu *noble homme* OGEERS DE VAULOGER, seigneur de la Giroudière, et de feu *damoiselle* JACQUELINE DE SAINT-CLER, sa fille, le XX[e] décembre 1567, signé : Martin, a costé de laquelle est mis l'admortissement d'une rente de cinquante livres tournoys portée et adjugée par ladитte.................. .....

Folio 10, verso.

sentence audict seigneur de Neufmanoir, par laquelle ladite qualité de noblesse a passé incontestablement audict présidial.

(*A suivre*). RENÉ DU LYS.

[1] Mère d'une dame de Vauloger, comme on va le voir, Madeleine de Braque (telle est la meilleure orthographe de ce nom), appartenait à une famille considérable de l'Ile de France, éteinte à la fin du dernier siècle. (Armes : *d'azur à une gerbe d'or liée de gueules*). Elle était fille de Philippe de Braque, s[gr] de la Motte et du Luat, conseiller et maître d'hôtel du roi Louis XII, capitaine de Montivilliers et d'Harfleur, marié, vers 1500, à *Guyonne Stuart d'Aubigny*, cousine éloignée de la reine Marie Stuart et issue comme elle de Walter II Stuart, roi d'Ecosse en 1370 par suite de son alliance avec Marie Bruce. — Par ce mariage, la famille de Vauloger s'est donc alliée indirectement à la maison royale d'Ecosse (Armes : *d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleurdelisé de même*).

[2] *Aliàs :* de Saint-Clair ; famille de la Basse-Normandie représentée aux Croisades ; on la croit éteinte. Armes : *de gueules à la fasce d'or chargée à senestre d'un croissant du champ, et surmontée à dextre d'une fleur de lys du second émail.*

FONDATION

DE LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE

A PLOUGRESCANT

(4 Août 1669)

Au moment où le grand pape Léon XIII exhorte tout l'univers catholique à prier Marie par la récitation du saint Rosaire, rien n'est plus opportun, plus agréable au Saint-Père, que de rechercher dans nos archives paroissiales tout ce qui se rapporte à cette ancienne confrérie. La *Revue* a déjà contribué à cette œuvre de foi et de piété en publiant l'ouvrage très remarquable du R. P. Chapotin sur les origines de l'ordre dominicain dans les anciens diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier. Le document qui va suivre est la charte de fondation de la confrérie du Saint-Rosaire dans une vieille paroisse de l'évêché de Tréguer, la paroisse fondée par saint Gonéri, Plougrescant. La pièce est signée d'un nom vénérable par ses œuvres et sa sainteté : Balthazar Grangier, le grand évêque successeur de Noël Deslandes, l'illustre fils spirituel de saint Dominique, le promoteur du Rosaire au pays de Tréguer.

En lendroit du Prosne de la grand-Messe, dite et célébrée en l'Eglise paroichiale de Plougescant, par venerable et discret Missire Jacques Olier prêtre sieur recteur de ladite paroisse, assisté de Missires Thomas Ollivier, Pierre Perrot et Guillaume Le Cavou, aussi prêtres de la dite paroisse, le dimanche quatrième jour d'aoust mil six cent soixante-neuf, ou estoient assemblés et congrégés la pluspart des paroissiens d'ycelle paroisse, pour ouïr et entendre l'office divin et déliberer des affaires de leur communauté en forme de corps politique, entre autres

Maitre Nicolas Le Pocquet, sieur de Kerbezre, maitre Guillaume Lanier, Jean Gouriou, Pierre Sadou, Claude Le Coadou fils Rolland, Yves Lhorset, Bertrand Le Timen, Guillaume Ollivier, Louis [illegible]gdual, Jean Lhostis, Yves Rivoalan, Henry Le Hay, François Le P[illegible]rt, Yves Moreau, Pierre Le Gonidec, Yves Perrot, Allain Le T[illegible]bours, François Le Maoult, Yves-Jean Le Vieil, Prigent Le Maout, Julien Le Squéren, Yves Ollivier et plusieurs autres faisant la plus maire voix de ladite paroisse. A esté de la part dudit venerable et discret Missire Jacques Olier, sieur recteur, dit et remontré auxdits paroissiens que damoiselle Marguerite de Launaye, dame douairière de Gourébloué, veuve feu maître Guillaume Prigent, vivant sieur dudit lieu, lui a mis entre mains un contrat, par lequel afin d'obtenir des Révérants pères de l'ordre de Saint-Dominique et de Guingamp la permission de fonder la confrérie du saint Rosaire en ladite Eglise paroissiale de Plougrescant, pour l'augmentation de la foy et des prières et pour l'entretien et desservir par un prestre, ladite confrérie, elle a légué et testé la somme de trente livres de rente payables pour chacun an, partant requiert sur ce l'avis des paroissiens. Lesquels délibérans ont unanimement loué le bon vouloir et intention de ladite dame de Gourébloué, et que pour l'augmentation des prières, suplyent Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evêque et Comte de Tréguier, et lesdits Révérands Pères dominiquains de leur octroyer la fondation de ladite confrérie du saint Rosaire. De quoi le sieur Recteur a requis le présent acte, lui estre rapporté pour être présenté tant audit seigneur Evêque et Comte de Tréguier, qu'auxdits Révérends Pères. Ce que fait a esté par nous nottaires de la cour de Plouguiel et Plougrescant, fief amorty soubz le signe dudit sieur Recteur, et pour le général de ladite paroisse, signé à leur requête et nommination honnorable, homme Yves Lhorsetet fils Yves avec ceux de nousdits nottaires qui faite et redigé avons ceste lesdits jour, et an que devant. L'original demeure au soussignant Guy Le Gall nore est signé Jacques Olier recteur de Plougrescant, Thomas Ollivier prêtre, Guillaume Le Cavou prêtre, P. Perrot prêtre, Pierre Sadou, P. Le Gonnidec, François Le Maout, G. Lanier, O. Le Squéren, F. Le Picard, Yvon Lhorset, F. Pezron nottaire et Le Gall nottaire. Signé en la grosse, sur papier, Le Gall, nottaire.

Plus bas.

28 septembre 1669.

Approbation de Monseigneur l'Évêque.

Baltazar par la miséricorde de Dieu et grâce du saint siège Apostolique Evêque et Comte de Tréguier, conseiller du Roy en ses conseils. Veu l'acte

prosnal cy-dessus et le contrat de fondation de ladite confrérie du Rosaire, faite par damoiselle Marguerite de Launay, dame de Gourébloue, en datte du 18 mai 1669, rapporté par Le Berre et Prado, nottaires, Nous consentons qu'elle y soit établie par les formes ordinaires sur l'autel où est à présent l'Image de Notre-Dame de Pitié, du côté de l'Evangile, à l'entrée du chœur de ladite Eglise paroissiale, sans attribution à aucune personne, d'aucun nouveau droit à l'occasion dudit établissement ; et à la charge qu'il y aura un gouverneur nommé tous les ans ou tous les trois ans, par le Recteur et général desdits paroissiens, choisi d'entre ceux du Tiers estat pour régir et gouverner les biens et aumones de ladite confrérie, qui sera tenu de se présenter à nos visites pour prester le serment et rendre compte de son administration, lors et quand il lui sera ordonné. Et enjoignons au premier gouverneur qui y sera estably de s'approprier par les formes de justice des biens et rentes mentionnés audit contrat, au nom de ladite confrérie, et de ceux qui pourront estre donnés à l'advenir ; comme aussi de nous delivrer copie signée sur vellin, de tous les actes qui ont été ou pourront estre expédié à l'occasion de la fondation de ladite confrérie pour estre conservez en notre secretariat. Donné à Tréguier, en nostre palais épiscopal, soubz nostre seign et celui de nostre secrétaire ordinaire le vingt huitième septembre mil six cent soixante neuf. Signé : Baltazar E. et C. de Tréguier.

Par Monseigneur :

Beüret, secre et nores apostolique.

Fidellement collationné par nous nottaires de la jurisdiction de Pouguiel et Plougrescant, fief amorty du chapitre de Tréguier, à une grosse en papier, nous apparu par Jean Garel et Yves Le Gac, fabriques et marguilliers de la paroisse de Plougrescant eux le requerant. Ladite grosse leur remise sous leurs seigns et les nostres. A Plougrescant, ce jour dix-huit octobre mil sept cent quatre-vingt-sept. J. Garel, Y. Le Gac.

G. Adam, *nottaire.*

G. Nédellec, *nottaire.*

Controllé à Tréguier le 25 octobre 1787.

Reçu sept sols six deniers.

Bloüet.

Pris sur une copie du 18 octobre 1787, faite lors de la transcription des anciens titres de Plougrescant. — Communiqué par l'abbé Y.-M. Lucas, vicaire à Plouézec.

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Malgré les nombreuses préoccupations de fin d'année et l'épidémie fâcheuse qui est venue signaler les débuts de l'année nouvelle, d'importantes publications sont venues, ces temps derniers, affirmer les incessants labeurs des travailleurs de nos provinces de l'Ouest.

BRETAGNE.

Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne. — La Société des Bibliophiles bretons vient de faire paraitre le tome IV[e] de sa précieuse collection des *Archives de Bretagne*. Ce volume[1], dû à la plume de notre confrère M. René Blanchard, renferme le commencement des *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne de* 1402 à 1406 et forme l'une des publications capitales éditées ces dernières années par les Bibliophiles bretons. Ce qui constitue surtout l'intérêt hors ligne de cet ouvrage, imprimé d'ailleurs, comme ses prédécesseurs, avec un soin tout particulier, par M. Emile Grimaud, c'est

[1] Un vol. gr. in-4° carré de CXXXVI. 174 p. et planches de sceaux. Nantes, imp. Emile Grimaud, 1889.

la très remarquable *Introduction* de notre confrère M. René Blanchard, qui a réussi à présenter au public érudit, une étude hors de pair de plus de 130 pages sur la Chancellerie de Jean V et des ducs de Bretagne. Aucun des côtés de cette importante question n'a échappé à l'auteur qui n'a pas dédaigné de lui consacrer plus de dix années de longues et patientes recherches. — Après un examen approfondi des archives du pouvoir central, du trésor des chartes de Bretagne, des archives de la Chambre des comptes, des archives ecclésiastiques, municipales et particulières de Bretagne et des archives étrangères à la Bretagne, renfermant des actes ducaux, puis des collections factices et des collections bénédictines, manuscrites et imprimées, M. Blanchard étudie avec une compétence toute spéciale le caractère des actes de Jean V, les formules et objets des actes solennels ou scellés sur lacs, qui s'appliquent d'ordinaire aux baux et échanges, aux concessions, donations, apanages, fondations, privilèges, anoblissements et affranchissements, amortissements, renonciations et abolitions, lettres de sûreté ; puis ceux des actes semi-solennels concernant les contrats de mariage, traités d'alliances, traités de paix et de commerce, trèves, contre-lettres ; enfin les caractères et formules des Mandements ou actes scellés sur simple queue et ayant pour objet : les lettres de justice, d'offices, de finances, d'attestations, les dons et concessions, les ordonnances et constitutions. Enfin, ne voulant rien omettre, M. Blanchard examine les caractères des différentes lettres ou missives, les signatures sceaux et contre-sceaux, l'état des trois registres de chancellerie, et termine par un aperçu fort curieux sur les fonctionnaires de la Chancellerie de Jean V et un Itinéraire du duc pendant son long règne de quarante ans (1402-1442) qui ne laisse pas que d'offrir un très grand intérêt et servira à fixer bien des points historiques douteux. M. René Blanchard mérite donc, à coup sûr, les plus grands éloges pour cet œuvre de premier ordre et nous ne pouvons que faire des vœux pour voir ce travail si sérieux et si méritoire, obtenir dans nos prochains concours des récompenses qui lui sont fort légitimement dûes.

ALAIN DE BOTMELAS.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Nous devons signaler encore en Bretagne : la *Vie de saint Gwennolé, abbé*. Mystère breton en une journée et six actes. Texte breton et traduction française en regard, par F. M.

Luzel. Quimper, imp. Cotonnec, 1889. — *La compagnie des Cadets gentilshommes et les Ecoles militaires*, par Léon Hennet, sous-chef aux Archives du Ministère de la guerre. In-8°, Paris, Baudouin, éditeur. — *Recherches récentes sur la Religion de l'ancienne Egypte. Le Culte*, par Félix Robiou, correspondant de l'Institut. Gr. in-8°, Paris. Emile Bouillon, éditeur. — Les trente premiers fascicules du *Dictionnaire des Parlementaires français*, comprenant tous les membres des Assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789, au 1er mai 1889, avec leurs noms, états-civils, actes politiques, votes parlementaires, publié sous la direction de MM. Adolphe Robert et Gaston Cougny. In-8°, Paris. Bourloton, éditeur. — L'*Armée royale en 1789*, par A. Duruy avec *Introduction biographique*, par Georges Duruy. In-8°, LXXX-286 p. Paris, Calman-Lévy, éditeur. — *Liste des membres de la Noblesse impériale*, dressée d'après les Registres et Lettres patentes, conservées aux Archives nationales, par Emile Campardon. In-8°, 190 p. Paris, Charavay, éditeur. — *Etude sur l'Argot français*, par Marcel Schwob et Georges Guyesse. Brochure. gr. in-8°, Paris, Bouillon, éditeur. — *Pièces inédites relatives à la Bretagne* (*dix-septième et dix-huitième siècles*), par A. Joubert. In-8°, Vannes, imp. Lafoiye. — *Heuriou bihan brezonnec ha latin, pe abrege eus al levr ar Briz*, etc. In-32, 288 p. Landerneau, imp. Desmoulins. — *Contes du pays d'Armor*, par Marie Delorme. Un vol. Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs. — Dans l'*Espérance du Peuple* des 2 et 3 décembre 1889 : *De l'emplacement de Grannonâ*, et des *Origines de Guérande*, par M. Léon Maitre. Extraits. — *Le Glaneur breton*. Bulletin périodique, illustré de bibliographie et d'iconographie bretonne, paraissant tous les mois. 1re année, Rennes, H. Caillière, éditeur. — Dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan de* 1889, (Vannes, imp. Galles) : *Documents pour servir à l'Histoire de la bibliothèque de Vannes*, par le docteur Mauricet. — Dans les livraisons de novembre et décembre 1889 et janvier 1890 de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, la suite de l'important *Nobiliaire de Bretagne*, publié par notre confrère M. le comte Régis de L'Estourbeillon, et donnant les *Notices* des familles : *de Bellouan, Le Douarain, du Beysit, du Bezyl*, de *Salarun, de Tesson*. — Dans le 4e fascicule du tome VIII des *Analecta Bollandiana*, (Bruxelles, Société belge de librairie, 8, rue Treurenberg), *Sancti Maglorii Dolensis episcopi prima translatio, cum*

Appendice de Sancto Sulino, abbate, par dom Franc. Plaine. O. S. B. — Dans la livraison de décembre de la *Revue de Bretagne et de Vendée* : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure*, par A. Joubert, — *Le Collège de Dol en 1737*, par A. de la Borderie. — *Marion du Faouët*, (suite) par J. Trevédy. — Dans la 1re livraison du tome v des *Annales de Bretagne*, la suite de l'*Administration municipale en Bretagne*, par A. Dupuy et la fin de la *Chrestomathie bretonne*, de J. Loth et *Roué ar Romani*, de M. Luzel. — Dans la 2e livraison du Tome v des mêmes *Annales : La Piraterie sur l'Atlantique au dix-huitième siècle. — Proverbes, dictons, réflexions et formules médicales de l'abbé Cillart de Kerampoul ; — Gouspero ar Raned*, par M. Luzel. — *Le budget du duché de Bretagne sous le règne de François II*, par Léon Maitre. — *Simon de Langres, évêque de Nantes*, par S. de la Nicolière-Teijeiro. — Dans le dernier numéro de la Revue *des Etudes juives* la fin du curieux travail de notre compatriote Léon Brunsvicg sur *les Juifs de Nantes et du Comité Nantais*.

MAINE ET ANJOU.

Dans le Maine et l'Anjou, nous signalerons spécialement à l'attention de nos lecteurs les publications suivantes : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine de 1424 à 1452*, d'après les archives du British Muséum et du Lambeth-Palace de Londres, par notre infatigable confrère M. André Joubert. In-8°, 48 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin. — *Origines de l'Ecole de cavalerie de Saumur et de ses traditions équestres*, par le capitaine Pinard, professeur à l'Ecole. Deux vol. Gr. in-8°, carré, avec de nombreuses et superbes gravures, Saumur, S. Milon, libraire-éditeur. — *Un essai d'exposition en 1470*, par M. de Maulde. In-8°, 7 p. Paris, imp. Nationale. — *Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine*, par le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'archéologie. In-8° 10 p. Extrait de la *Revue* belge de numismatique, 1890. Bruxelles, imp. Francis Goblants. — *Histoire du 1er régiment de Pontonniers*, en garnison à Angers, par le capitaine Caziot. In-8°, raisin, 304 p. Limoges, imp. H. Lavauzelle, — *La conduite des prêtres internés au Grand-Séminaire d'Angers à Nantes par les gardes nationaux*

angevins, (septembre 1792), par A. Joubert. In-8°, 7 p. Vannes, imp. Lafolye. — Dans les 3e et 4e livraisons du tome XIXe de la *Revue d'Anjou : Voyage de saint Hugues, évêque de Saint-Nicolas, à travers l'Anjou et le Maine en 1199*, par dom Paul Piolin. — *Lettre d'un conscrit angevin en 1812*, par Albert Bruas. — *Etude sur les comptes des Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et du Maine* (1367-1376), (suite), par A. Joubert. — *Le Portefeuille d'un Curieux* (suite) par J. Denais. — Dans l'*Autorité* du 21 janvier 1890, un très remarquable article signé : Un Lorrain. V. B. et ayant pour titre : *Pierre Cauchon, évêque temporel de Beauvais et de Lisieux.*

POITOU.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES FAMILLES DU POITOU. — L'un des principaux évènements bibliographiques de la saison est sans contredit, l'apparition en Poitou du 1er fascicule de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*[1], par MM. H. et P. Beauchet-Filleau. Il n'est pas un travailleur de nos provinces de l'Ouest qui ne connaisse et n'ait souvent consulté cet ouvrage si remarquable, véritable encyclopédie de nos familles poitevines et ne lui ait demandé de nombreux renseignements. Depuis longtemps déjà, les nombreuses modifications survenues dans une foule de familles, la rareté de cet ouvrage devenu presque introuvable et le prix fort élevé qu'il atteignait dans les ventes, rendaient indispensable une nouvelle édition dont chacun sollicitait à l'envie de M. Beauchet-Filleau, la prompte publication. Or les savants auteurs s'étaient mis courageusement à l'œuvre et à quarante-neuf ans de distance, se faisant un pieux devoir de réaliser jusqu'au bout le vœu de son ayeul, ancien procureur du roi au présidial, qui avait commencé à recueillir ces nombreux documents, M. Beauchet-Filleau, aidé de ses fils et de M. Mau-

[1] *Dict. hist. et gén. des familles du Poitou*, par H. Beauchet-Filleau et feu M. Ch. de Chergé. Deuxième édition entièrement refondue, considérablement augmentée et publiée par MM. H. et P. Beauchet-Filleau avec le concours des PP. H. et J. Beauchet-Filleau et la collaboration pour la partie héraldique de M. M. de Gouttepagnon. 1re fascicule de A. à Aub. Gr. in-8°, 164. p. Poitiers, imp. Oudin.

rice de Gouttepagnon, vient de donner le 1er fascicule de la 2e édition de cette œuvre immense, dont il avait publié avec tant de succès la première édition en 1840 avec le concours du regretté M. de Chergé.

Bien qu'il ne comprenne que 164 pages, ce premier fascicule qui ne s'étend que de A. à Aub. est on peut le dire, une transformation complète de la première édition et renferme pour cette seule partie plus de 100 noms nouveaux et 64 généalogies avec de nombreux écussons en regards du texte. Peu de sources ont échappé aux diligentes recherches de nos savants confrères ; il n'est guère de familles poitevines qui ne soit certaine d'y rencontrer de nombreux détails sur ses ancêtres et sur quelques-uns parfois, des renseignements aussi intéressants qu'inattendus. Par ailleurs la multiplicité des détails, aussi bien que la sûreté des renseignements de cet ouvrage, fort souvent appuyés par l'indication des sources, en font un recueil d'une incontestable autorité, et ce qui à nos yeux vient encore augmenter le réel intérêt de ce travail, c'est l'absence de cette préoccupation de constituer à certaines familles parvenues, des titres de noblesse *quand même*, qui perce dans un trop grand nombre d'ouvrages héraldiques, quand elle ne s'y affiche pas effrontément. Tel n'est point à coup sûr le défaut du *Dictionnaire historique des familles du Poitou*. MM. Beauchet-Filleau s'appliquent surtout à présenter des faits et un ensemble de renseignements dont ils tiennent presque toujours à indiquer les sources. Que s'il nous était permis cependant d'exprimer quelques vœux relativement à ce remarquable travail, nous serions heureux de voir nos savants confrères, d'abord serrer d'un peu plus près, l'orthographe *véritable* de certains noms de lieux et de familles, quitte à s'insurger parfois, contre leur orthographe, aujourd'hui usuelle peut-être, mais à coup sûr fautive et susceptible de les rendre méconnaissables ; puis, de ne jamais omettre autant que possible, le nom *patronymique* des familles qui chez certaines, tend de plus en plus à disparaître sous le voile d'un nom de terre, ajouté à une époque récente. Ces légères réserves faites, nous ne saurions trop recommander ce précieux ouvrage, indispensable à toute bibliothèque sérieuse et qui pourra être regardé à son achèvement comme l'un des plus beaux monuments qu'on puisse élever à l'Histoire des familles d'une Province.

Cte Régis de L'Estourbeillon.

Livres et ouvrages divers. — Puis, nous signalerons encore en Poitou : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, par notre confrère M. J. Berthelé. In-8° 500 p. Melle, imp. Lacuve. Ce très remarquable ouvrage a été honoré d'une *Médaille de vermeil* par la Société française d'archéologie lors de son dernier congrès. — *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne antérieures à 1790*, par M. A Richard. Série E. supplément aux archives communales. Tome I. *Villes de Saint-Junien, Rochechouart* et *Limoges* (complément), *Eymoutiers, Le Dorat* et *Bellac*. In-4° XLX 308 p. Limoges, imp. Plaineson. — *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790* de *Civray* et du *Greffe de la sénéchaussée de cette ville*, par Bricauld de Verneuil, attaché aux archives de la Vienne. Ouvrage terminé sous la surveillance de M. Alfred Richard. In-4° VIII — 131 p. Poitiers, imp. Blais. — *Aventures d'un gentilhomme poitevin*, par Jean Grange. In-12, Paris Haton, éditeur. — *Paysages et Monuments du Poitou* de Jules Robuchon, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, imprimés en héliogravure Dujardin avec *Notices* de divers auteurs. Livraisons 143-144. *Poitiers* (partie monumentale) : *Saint-Nicolas, Saint-Porchaire, Saint-Hilaire-de-la-Celle, Montierneuf, Sainte-Radegonde*, Notices par J. Berthelé, A. Bonvallet, X. Barbier de Montault. In-folio. p. 95-110 et 3 planches. Paris, imp. Motteroz. — Dans la livraison de novembre de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* : Une étude très curieuse de M. Henri de la Rochebrochard sur quelques *Commanderies des templiers d'Aquitaine* et notamment la *Commanderie de Coudrie*, en la paroisse de Sallertaine (Vendée) : — Dans la 4e livraison de la 2e année de la *Revue du Bas-Poitou. Le Lieu de naissance du Cardinal de Richelieu*, par M. O. de Rochebrune. — *Lettres inédites de Benjamin Fillon*, par le comte L. de la Rochebrochard. — *Les seigneurs de la Flocellière (1642-1661)*, par le Vicomte Paul de Chabot ; — *La restauration de l'Eglise de la Caillière*, par L. Libaudière ; — La très intéressante *Chronique* de R. de Thivercay. — La 3e série des *Archives du diocèse de Luçon*, publiées sous la direction de M. l'abbé Pondevie et du R. P. Ingold, qui renferme, une intéressante étude sur *Les visites canoniques dans les anciens diocèces de Luçon et de Mouillezais*. Luçon, imp. Rideaux. — Enfin, dans la *l* livraison du tome IX de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* : Une

étude fort curieuse sur les *Chesnier du Chesne*, p. 381-489 et des *Notes* très complètes sur les *Beaupœil de Saint-Aulaire*. (Branches de Brie et de la Dixmerie, p. 409-413).

VARIA

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — UN BÉNÉDICTIN LAIQUE. — Le 13 décembre dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait à procéder à la nomination d'un académicien libre en remplacement de M. Charles Nisard, décédé. Par 24 voix contre 16 sur 42 votants, elle a élu et choisi notre savant compatriote, M. Arthur de la Borderie. C'est là un grand honneur pour la Bretagne et aussi pour la *Revue historique de l'Ouest* qui a l'avantage de compter notre éminent confrère parmi ses collaborateurs. Chacun sait l'érudition profonde de M. Arthur de la Borderie et nous ne saurions mieux faire connaître à nos lecteurs, la satisfaction avec laquelle cette nomination a été accueillie dans le monde savant, qu'en rapportant ici l'appréciation si vraie et si compétente de M. Léon de la Brière dans le *Soleil* du 22 décembre dernier.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de s'adjoindre un savant de premier ordre : M. Arthur de la Borderie. Son élection comme membre libre de l'Institut a surpris beaucoup de gens, en leur apprenant qu'il n'en a pas fait partie jusqu'à ce jour.

M. de la Borderie c'est la Bretagne incarnée, c'est le type du Breton avec sa foi profonde, avec sa ténacité acharnée, avec son esprit libre et frondeur qui s'unit au respect invétéré des choses respectables : c'est le culte personnifié de la vieille Armorique, le répertoire vivant de son histoire et de toutes ses grandeurs, j'allais dire le prêtre de cette religion du pays, si ardente et si raisonnée, au cœur de tous les Bretons.

Passé breton et présent breton, histoire bretonne, traditions bretonnes, légendes bretonnes, souvenirs sacrés, sou-

venirs profanes, livres bretons, manuscrits bretons, monuments bretons, M. de la Borderie a tout fouillé, tout appris, tout retenu.

Son vieil hôtel patrimonial, à Vitré, est un laborieux sanctuaire où ce Bénédictin moderne s'absorbe sans trève dans sa passion bretonne. Cet hôtel n'est pas éloigné de la *Tour de Sévigné,* c'est-à-dire du logis qu'habitait la célèbre marquise, quand elle quittait son manoir voisin, les Rochers, pour assister aux fêtes de la vieille ville, aux Etats provinciaux, aux réceptions princières de la famille de la Trémoïlle.

M. Arthur de la Borderie a quitté cette studieuse retraite où s'empilent les livres, pour représenter son pays à l'Assemblée nationale ; mais là encore le souci spécial des intérêts bretons l'a obstinément suivi; car en coopérant au volumineux dossier parlementaire sur les actes de la Défense nationale, il a, pièces en mains, éclairé d'un jour sinistre la conduite du gouvernement de 1871 à l'égard des mobilisés de Conlie, c'est-à-dire de cette vaillante milice bretonne, injustement suspectée et misérablement parquée dans la boue, sans souliers, sans armes et sans pain. Mais, après son incursion dans le domaine de la politique, le savant est rentré dans sa chère bibliothèque, abandonnant sans regret à son frère, M. Waldeck de la Borderie l'action militante, le rôle public, les fonctions électives. Celui-ci exerce non seulement dans l'arrondissement de Vitré, mais au conseil général, une influence qui va croissant, pour le plus grand bien du département d'Ille-et-Vilaine.

M. Arthur de la Borderie a écrit beaucoup sur la Bretagne On lui a reproché d'avoir disséminé son immense savoir. de n'en avoir pas encore usé pour élever à sa province bien-aimée un monument complet; plus que personne, il serait compétent, pour fixer définitivement l'histoire générale de Bretagne. Ce travail d'ensemble le tentera quelque jour, Jusqu'à cette heure, il a surtout abordé les points de détail, les questions controversées : mais la variété et l'étendue de ces études disséminées attestent précisément l'universalité de ses connaissances bretonnes, et le désignent comme le futur historien de son pays.

Ces travaux, volumes, articles, brochures, je n'entreprendrai pas de les énumérer ici ; car il a le don de la fécondité et de l'ubiquité. Son nom se mêle à toutes les époques et à toutes les questions ; et, partout, son savoir précis, net, ennemi de la fable, de l'à peu près, des suppositions, désarme la critique. S'agit-il des débuts de l'histoire armoricaine, M. de la Borderie les aborde de front, creuse obstinément, dégage le certain de la légende, combat les erreurs, rétablit le vrai sur l'invasien du sol par les peuplades de la Grande-Bretagne, non pas groupées,comme on l'avait cru jusqu'alors, sous le sceptre d'une dynastie unique, sous l'hypothétique commandement du fameux Conan Mériadec, mais indépendantes et séparées, sans lien commun d'obéissance.

Au treizième siècle, il recueille les vestiges du saint populaire, aussi populaire en Bretagne aujourd'hui qu'autrefois, saint Yves de Tréguer ; il groupe des documents précis ; il surveille l'exécution d'un ouvrage magistral dont il écrit lui-même la savante introduction. Au quinzième siècle, c'est l'art de l'imprimerie en Bretagne, ce sont les *incunables*, les premiers livres de Bretagne qu'il révèle, nous apprenant que dans le duché, on publiait déjà des ouvrages laïques, alors que les autres provinces n'usaient encore de la presse que pour vulgariser la Bible et le Psautier. Au dix-septième siècle, il sait tout, il dit tout sur Mme de Sévigné, sur les Etats-Généraux de la Bretagne et sur les révoltes populaires. Au dix-huitième, l'affaire des jésuites devant le parlement de Rennes n'a pas de secrets pour lui.

Et ces publications ne sont pas les seuls services qu'ait rendus à l'histoire de la Bretagne cet infatigable fureteur.

Il a dépensé des sommes considérables pour collectionner, en original ou en copie, tous les documents qui se trouvent dispersés dans les bibliothèques publiques ou privées relatifs à la Bretagne, amoncelant ainsi un trésor unique, inestimable, qui garantit, contre les destructions de l'avenir, les pièces éparses que tous les vents pourraient emporter. Il a, en même temps,donné tout son zèle aux Recueils périodiques et aux Sociétés spéciales qui travaillent à réveiller, à ré-

chauffer, à maintenir, d'un bout à l'autre de la province, l'Esprit breton.

Telles sont les revues locales de l'Ouest, si nourries et si savantes. Telle l'*Association bretonne*, qui transporte chaque année ses assises, portant d'une ville à l'autre le feu sacré, multipliant les foyers de culture agricole, littéraire, scientifique et artistique. Telle la Société des *Bibliophiles bretons*, qui ne vise pas, comme certaines de ses sœurs d'autres régions, à la satisfaction de quelques amateurs fortunés, mais bien à la diffusion large des livres, à la recherche, à la restitution, à la réimpression des anciennes chroniques locales, et qui a déjà amplement atteint son but.

Je n'exagère pas, on le voit, en appelant un Bénédictin, le nouveau membre libre de l'Académie des inscriptions et Belles-lettres.

Mais ne vous figurez pas au moins un vieux savant tout endormi dans ses paisibles lectures. Ne vous fiez pas à cette placidité. J'ai dit Bénédictin, mais Bénédictin breton, c'est-à-dire pourvu d'une ténacité solide et d'une pointe qui l'est aussi.

L. de la Brière.

Le Cloitre de Saint Wandrille. — Le magnifique cloître qui a inspiré le décor du célèbre ballet de *Robert le Diable* sera mis prochainement aux enchères.

L'abbaye de Saint-Wandrille dans la Seine-Inférieure, remarquable par ses grandes arcades ogivales portées sur des piliers massifs, à travers desquels la lumière joue d'une façon si fantastique, fut vendue en 1792 comme bien national.

C'est dans cette historique demeure que se trouvent le magnifique *lavabo,* construit au commencement du seizième siècle, peut-être par Jacques Hommet, l'artiste gouailleur ; les ruines de l'église, le réfectoire, l'ermitage de Saint-Saturnin où vint s'éteindre au huitième siècle la race mérovingienne.

Depuis 1883, l'abbaye appartenait à la famille anglaise des ducs de Stackpoole, qui en avaient entrepris la restauration.

Puissent ces nobles souvenirs de la France chrétienne retomber en des mains soucieuses des vestiges et des gloires du passé.

Distinctions honorifiques : — Nos lecteurs apprendront avec plaisir les nominations suivantes qui ont été faites à l'occasion du 1er janvier.

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'honneur :

M. Patart de la Vieuxville, attaché à l'Etat-Major du XIe corps d'armée.

Chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Paul-Marie Bodin de Galembert, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Notre confrère, M. A. Luzel, archiviste départemental du Finistère.

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

M. de Montalembert de Cers, capitaine au 3e régiment de dragons.

M. Georges Allotte de la Fuye, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-chef d'état-major du XIe corps d'armée, à Nantes.

M. de la Bellière, conseiller général, maire de Brehal (Manche).

M. Camille Brisset, chef de bataillon en retraite, commissaire du gouvernement, près le Conseil de guerre du XIe corps d'armée.

M. le docteur Brousmiche, médecin principal en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, conservateur des collections scientifiques au Musée de l'hôpital maritime à Brest.

M. le capitaine de vaisseau Barrera, ancien commandant du vaisseau-école, le *Borda*.

M. Arthur Loth, professeur de langue celtique à la Faculté des lettres de Rennes.

M. Ed. Avril, président du tribunal civil de Vannes.

M. le docteur Neïs, médecin de la marine, auteur de très intéressantes *Explorations scientifiques au Cambodge*.

M. Adrien du Bouays de la Begassière, colonel, commandant l'Ecole d'artillerie de Versailles.

Ont été nommés :

Officiers d'Académie :

Notre sympathique confrère, M. Henri Le Meignen, président de la Société archéologique de Nantes, vice-président de la Société des Bibliophiles bretons.

M. Georges Bastard, homme de lettres.

M. Le Mené, inspecteur des pêches à Auray (Morbihan).

M. S. Milon, libraire-éditeur à Saumur.

Etc. Etc. Ect.

Noces d'or d'un journaliste breton. — Notre compatriote, M. Ernest Merson, directeur de l'*Union bretonne*, vient de célébrer ses noces d'or « de journaliste. »

M. Ernest Merson est entré dans la politique militante, le 2 décembre 1839, à Nantes ; et, depuis cinquante ans, il combat dans le même journal.

MARIAGES

BRETAGNE. — Mariage célébré le 26 novembre au château de Trenon près Guémené-Penfao (Loire-Inférieure) de M. le vicomte Alain de Pioger,

Avec :

Mademoiselle Julie de Saint-Germain, fille du comte de Saint-Germain et de la comtesse, née de Chappedelaine.

Mariage célébré à Laval le 28 novembre de M. le comte Horric de Beaucaire, Rédacteur à la direction politique du ministère des Affaires étrangères,

Avec :

Mademoiselle Le Gonidec de Tressan, fille du comte Le Gonidec, frère du député royaliste de Vitré.

Mariage célébré à Laval le 28 novembre de M. le vicomte de Couaisnon,

Avec :

Mademoiselle Le Gonidec de Tressan, fille du comte Le Gonidec de Tressan, frère du député royaliste de Vitré.

Mariage célébré le 17 décembre en l'église Notre-Dame de Mayenne de M. le comte Jules du Plessis de Grénédan, lieutenant au 24e régiment de dragons, fils du marquis du Plessis de Grénédan, vice président du Conseil général du Morbihan,

Avec :

Mademoiselle Nelly des Valettes.

Mariage célébré à Vannes vers la mi-décembre de M. Jean-Romain-Paul-Emile Caillot, Inspecteur départemental, des enfants assistés du Morbihan, décoré de la médaille militaire,

Avec :

Mademoiselle Catherine Dimbarre.

Mariage célébré en l'église du Bourg-sous-la-Roche, le 27 novembre de M. Yves de la Biliais,

Avec :

Mademoiselle Blanche de Tardy de Rossy.

NORMANDIE, MAINE et ANJOU. — Mariage célébré le 11 décembre en l'église Sainte-Clotilde à Paris, de M. le comte Georges de Thieulloy, lieutenant au 14e régiment de chasseurs,

Avec :

Mademoiselle Yvonne de Lestanville.

Mariage célébré le 2 janvier en l'église cathédrale de Bayeux par S. G. Mgr Hugonin, de M. Henry Gaultier de la Richerie, capitaine d'artillerie de marine à Lorient, fils de l'ancien gouverneur de la Nouvelle Calédonie,

Avec :

Mademoiselle Jeanne PAYAN, fille de notre confrère M Octave Payan, directeur de l'INDICATEUR DE BAYEUX.

Mariage célébré à Angers le 27 novembre de M. EMERICK DÉAN DE SAINT-MARTIN, fils de Madame Déan de Saint-Martin,

Avec :

Mademoiselle Marie de MIEULLE, fille de M. Gustave de Mieulle.

Mariage célébré le 28 novembre en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, par S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers, de M. le vicomte de SÉRIZAY,

Avec :

Mademoiselle DURAN-BORRERO.

Mariage célébré le 28 décembre en l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris, de M. le comte de MASCUREAU, lieutenant au 4e régiment de chasseurs,

Avec :

Mademoiselle de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD, fille du baron de Beauchamps de Monthéard et de la baronne, née Le Barrois de Laumery.

Mariage célébré le 1er octobre de M. le baron Maurice PINOTEAU, ingénieur civil, fils de M. le baron Pinoteau, chef d'escadron d'Etat-major en retraite, officier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Thérèse DELAUNAY.

NECROLOGIE

BRETAGNE

Bien des deuils cruels sont venus ces derniers mois frapper nos provinces de l'Ouest. En Bretagne, nous avons à enregistrer la mort de M. le baron Arthur d'HAREMBERT, mort au château de Saint-Corentin (Seine-et-Oise), le 11 novembre à l'âge de 57 ans. — Madame Mélite-Caroline-Marie TIXIER DAMAS DE SAINT-PRIX, marquise de BRIZAY, femme de notre

sympathique confrère M. le marquis de Brisay, d'Auray, morte le 14 novembre au château de Coëtserho, près Morlaix. — M. Etienne Gustave Le Quen d'Entremeuse, veuf de Madame Marie-Emilie de Monti, mort à Guérande le 20 novembre dans sa 84e année. Il laisse deux fils M. Paul Le Quen d'Entremeuse, conseiller général du canton de Guérande, et notre dévoué confrère M. Raoul Le Quen d'Entremeuse, conseiller d'arrondissement. — M le comte François de Perrien de Crenan, maire de Landévant, conseiller général du canton de Pluvigner et ancien député du Morbihan, mort le 27 novembre. Membre du Conseil général depuis 1871, il avait siégé aux deux chambres du 20 février 1876 et du 24 octobre 1877. Sa mort est une perte irréparable pour sa famille, pour ses amis et son pays auquel il sut rendre les plus signalés services. — M. le vicomte Charles-Louis Le Gouvello de la Porte, mort le 28 novembre en son château de Kererneighan, près Auray, dans sa 81e année. Il avait épousé Mademoiselle de La Moussaye, dont il eut six enfants parmi lesquels deux fils actuellement oficiers : M Arthur Le Gouvello, lieutenant au 153e régiment d'infanterie et M. François Le Gouvello, lieutenant au 89e régiment. — M. le vicomte Marie-Adolphe de Poulpiquet du Halgouet, décédé en son château de Trégranteur, près Josselin, le 29 novembre après une longue et cruelle maladie. Né en 1811, Marie-Adolphe de Poulpiquet du Halgouët avait reçu au collège de Sainte-Anne alors dirigé par le Pères Jésuites la chrétienne et solide éducation d'un breton de race. Il y contracta parmi l'élite de notre pays des amitiés qui lui furent toujours précieuses. Lors des évènements de 1830, étant élève de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, il prit part à la défense du Pont de Sèvres lorsque le roi Charles X, menacé par l'émeute, fit appel en toute hâte au loyalisme du bataillon de l'Ecole. Il brisa ensuite son épée et rentra en Bretagne où il se consacra aux améliorations agricoles et successivement à l'embellissement de sa propriété du Brossay en Renac (Ille-et-Vilaine) et de sa terre patrimoniale de Trégranteur en Guégon. Conseiller d'arrondissement, le canton de Josselin l'avait choisi depuis plusieurs années pour Président de son comice agricole. — Le R. P. Maignan, missionnaire du Sacré-Cœur de Redon, si connu dans nos campagnes bretonnes qu'il évangélisait avec un zèle infatigable depuis 35 années, mort à Redon le 30 novembre. — M. Valentin-Camille Gruyzard colonel d'état-major en retraite, commandeur de la Légion d'honneur mort à Vannes vers le 1er décembre à l'âge de 68 ans. — Mademoiselle Marie-Joséphine-Jeanne Mouësan de la Villirouet, morte à Rennes le 3 décembre dans sa 64e année. — M. Louis-Edouard de Brossard, mort à Vannes le 4 décembre à l'âge de 80 ans. — Madame la marquise Le Riche de Breuilpont, née Clotilde-Olympe Le Saige de la Villes-

brune, morte à Rennes le 5 décembre dans sa 79e année. Elle était fille de M. le vicomte de la Villesbrune, député sous la Restauration et de mademoiselle de Coatharel. Son beau-père, le général marquis de Breuilpont commandait en 1792 à l'armée des Princes le régiment des *Chasseurs de Breuilpont*, et elle tenait en Bretagne une place considérable par ses vertus chrétiennes, sa charité, son aménité et son esprit supérieur. Madame la marquise de Breuilpont laisse trois enfants. M. le marquis de Breuilpont, notre compatriote, Madame la comtesse de Legge et Madame de Coniac.

Le R.-F. Etienne, né Deniel, de l'Instruction chrétienne, mort le 6 décembre à Iffendic (Ille-et-Vilaine) après plus de 50 années d'enseignements dans cette paroisse — M. l'abbé Guillouard, curé du Bignon (Loire-Inf.), mort le 11 décembre à l'âge de 77 ans. — M. l'abbé Humphry, ancien aumônier de la Reine d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers, mort à Vannes le 12 décembre, âgé de 84 ans. — M. Boisviel, né à Châteaulin en 1846, ancien procureur à Guimgamp, démissionnaire à la suite des décrets portés contre les ordres religieux, retiré à Rennes et mort vers la mi-décembre à Paris où il était allé pour faire soigner sa femme malade.

M. l'abbé Bernard, ancien curé de Saint-Mars-la-Jaille, (Loire-Inf.) mort le 14 décembre. — M. l'abbé Lannou, ancien curé de Baye (Finistère), mort à Pontcroix vers la mi-décembre à l'âge de 81 ans. — Madame Marie Durand, en religion sœur Louise, de l'ordre de Saint-Vincent-de Paul, attachée à l'hospice militaire de Vannes, morte le 18 décembre et inhumée au milieu d'un grand concours de fidèles et de tous les officiers et soldats de la garnison. — M. l'abbé Yvenat, chanoine honoraire, curé doyen de Pontcroix (Finistère), mort le 18 décembre. Né à Brest en 1811, il avait ordonné prêtre en 1835, nommé aussitôt professeur au Petit-Séminaire de Pontcroix, puis était devenu recteur d'Edern et en 1860 curé-doyen de Pontcroix. — Madame Léocadie Hersent, née au château de Kerouartz, près Lannilis (Finistère), en 1827, morte le 12 décembre, mariée au docteur Salaun-Penquer, ancien maire de Brest, ancien président du conseil général du Finistère. On lui doit plusieurs volumes de charmantes poësies, telles que : *Les chants du Foyer*, *Velléda*, poème, *Révélations poétiques*, etc. — M. le commandant Turin, capitaine de vaisseau en retraite, mort à Brest le 19 décembre. Descendant d'une vieille famille italienne venue dans cette ville en 1590, un de ses ancêtres avait été maire de Brest vers 1700 et un autre en avait commandé le château au début du XVIIe ; — Madame Nathalie-Perrine-Louise L'Ecuyer de Villers, née Brunet de Baynes, morte à Vannes le 23 décembre à l'âge de 85 ans. — M. Eugène-Louis-Marie Pocard-Kerviler, lieutenant de vaisseau en

retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Vannes le 24 décembre à l'âge de 54 ans. — M. Henry Alston Stackelford, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nantes, mort dans cette ville le 27 décembre à l'âge de 74 ans. — M. Emile Lefeuvre, ancien magistrat, mort à Nantes le 28 décembre. — Madame Joseph Josse, née Louise Jamet, morte au château du Boishardy près Chantenay-sur-Loire, le 29 décembre à l'âge de 39 ans. — M. Théodore-René Maupon, médecin-major de 1re classe, conseiller municipal de Nantes, officier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 30 décembre à l'âge de 72 ans. — M. Halloy de la Métairie, conseiller référendaire honoraire à Cour des Comptes, officier de la Légion d'honneur beau-père de M. de Lamarzelle, le vaillant député du Morbihan, mort à Paris le 30 décembre à l'âge de 68 ans. — Madame Elizabeth Stakhelford née Campbell, veuve de M. Stackhelford, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nantes, décédé le 27 décembre, morte le 31 du même mois à l'âge de 74 ans. — M. l'abbé Poupon, ancien vicaire de Commana (Finistère), curé de Nailly, au diocèse de Sens, mort dans les premiers jours de janvier. — M. Frédéric de Boussineau, notaire à Carquefou depuis 1842, mort dans cette paroisse le 1er janvier 1890.—M. l'abbé Laot, prêtre habitué à Kernilis (Finistère), mort dans les premiers jours de janvier. — M. Louis Bouret, préposé des Domaines en retraite mort à Nantes le 2 janvier à l'âge de 54 ans. —Mademoiselle Berthe de Saint Pern, morte dans les premiers jours de janvier à son châlet de Saint-Jean-du-Marillais (Maine-et-Loire) à l'âge de 69 ans. — M. Delécluse, receveur de l'Enregistrement en retraite, membre du Conseil de fabrique de Saint-Louis de Brest, mort dans cette ville le 5 janvier à l'âge de 75 ans. — M. Gabriel Durup de Baleyne, mort à Nantes le 6 janvier à l'âge de 11 ans. — M. l'abbé Roudaut, recteur de Kerlouan (Finistère), mort le 6 janvier. Né à Ploudalmezeau, l'abbé Roudaut avait été d'abord quinze années vicaire à Ouessant, puis recteur du Landuvez avant d'être nommé à Kerlouan. — M. Eugène Rouxel, commissaire de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 7 janvier. M. Calixte-Marie-Auguste Aubry de Maraumont, mort à Nantes le 7 janvier à l'âge de 48 ans ; — Madame Aimé de Marcieu, née Marie Eléonore de Brach, morte à Nantes le 7 janvier à l'âge de 52 ans.

M. Henry Nadault de Buffon, mort à Rennes le 8 janvier à l'âge de 58 ans. Il avait débuté dans la magistrature dont il suivit toute la hiérarchie jusqu'à sa nomination d'avocat général à la cour d'appel de Rennes. Frappé subitement d'une cécité complète en 1872, il n'en continua pas moins à exercer ses fonctions jusqu'en 1878. M. Nadault de Buffon s'est fait connaître comme homme de lettres par de nombreuses publications qui se rapportent pour la plupart à la vie et aux œuvres du grand natu-

raliste dont il était l'arrière-petit-neveu. Parmi celles-ci, il faut citer : *Montbard et Buffon*, La *Correspondance inédite de Buffon*, *Buffon et Frédéric II*, traduit en allemand. Il avait fondé en 1873, à Rennes, la société des *Hospitaliers sauveteurs bretons* dont il dirigea jusqu'à la fin de sa vie les travaux. Il dirigeait également depuis 1875 le recueil mensuel des *Annales du Bien*.

M. Pierre-Claude Nantier, inspecteur principal du chemin de fer d'Orléans, mort à Nantes le 9 janvier à l'âge de 55 ans. — Madame Lansier de la Marchesière, née Marie-Julie Léocadie de Maublanc, morte à Nantes le 9 janvier à l'âge de 74 ans. — M. Jobit, lieutenant colonel du 88e régiment d'infanterie territorial à Lorient, mort à Bergerac le 10 janvier. — Madame la baronne de la Barrée, née Rose-Caroline du Verdier de la Sorinière, morte à la Mahaudière en Doulon, près Nantes, le 11 janvier. — M. l'abbé Sevezen, recteur de Saint-Mélaine de Morlaix depuis 18 ans, mort le 11 janvier d'une fluxion de poitrine à l'âge de 73 ans. — M. Jules-Charles Pinel, chef d'escadron d'état-major en retraite chevalier de la légion d'honneur, mort à Nantes le 11 janvier à l'âge de 85 ans. — M. l'abbé Boucharé, vicaire à Plomeur (Finistère), mort le 14 janvier. — M. Victor Bourel de la Roncière, directeur des postes et télégraphes en retraite, conseiller municipal de Nantes, mort dans cette ville le 14 janvier à l'âge de 57 ans. — Le R. F. Louis, dans le monde M. Louis-Augustin Caillaud, directeur de l'Ecole départementale des sourds-muets de la Persagotière, près Nantes, mort le 15 janvier à l'âge de 68 ans. Entré dans la vie religieuse en 1837, et dirigeait l'institution des sourds-muets depuis 1846. — M. Loshouarn, médecin de la marine en retraite, mort à Brest le 18 janvier d'une pneumonie aigüe. — M. l'abbé Gandon, ancien curé de Bougé, décédé le 20 janvier au Grand-Auverné (Loire-Inférieure), à l'âge de 84 ans. — M. François-Jean-Marie-Etienne Maillard, maire du Leroux-Bothereau, mort à Nantes, le 20 janvier, à l'âge de 51 ans. — M. Eugène Chaumel, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Vannes, le 20 janvier, à l'âge de 68 ans. — M. Arsène de la Villéon, mort à Saint-Brieuc, le 19 janvier. — Le peintre Michel Bouquet, né à Lorient, le 17 octobre 1807, mort, à Paris, le 20 janvier, à l'âge de 82 ans. — M. le comte de Coëtlogon, mort vers le 17 janvier, au château de Liancourt. — Mme Achille Jubier, femme de M. Achille Jubier, ancien conseiller municipal de Vannes, morte à Vannes, le 21 janvier, à l'âge de 46 ans. — Mlle Yseult-Ernestine-Marie de Sécillon, décédée à Vannes, le 21 janvier, à l'âge de 27 ans. — M. le comte Charles de Trogoff de Coëtalio, ancien sous-officier aux zouaves pontificaux, décédé au château de Coëtalio, près Fouesnant, (Finistère), le 22 janvier.

MAINE ET NORMANDIE

Dans le Maine, nous avons à enregistrer les pertes de Madame de Perrochel, née Marie-Joséphine-Françoise Richard d'Abnour, femme de M. de Perrochel, inspecteur des chemins de fer du Midi, morte à Carcassonne, le 25 septembre à l'âge de 31 ans. — M. l'abbé Ozané, au Breil le 21 janvier 1803, d'abord vicaire à Mamers, puis curé de Nouans, mort le 7 novembre. — M Migoret Lamberdiere, mort à Laval dans les derniers jours de novembre. — M. l'abbé Hachet, curé d'Hardanges, né en 1812 à Belgéard, mort en novembre. — Madame Joseph Letourneurs, née Elizabeth Morin de la Beaulüère, morte au château de Montaigu le 13 décembre à l'âge de 62 ans. — M. l'abbé Louis Garbry, né à Laval en 1856, mort dans cette ville le 27 décembre. D'abord vicaire à Saint-Pierre-sur-Orthe puis à Saint-Denis d'Anjou, il était depuis peu de temps professeur à la Maîtrise de la cathédrale de Laval. — M. l'abbé Crouillebois, né à Châteaugontier le 23 mars 817, successivement vicaire à Segré, Coulans, Marcillé et Aubigné, puis curé de Marolles, Challes, Moitron, René et Curés, mort en décembre à Nantes où il s'était retiré. — M. Lelong, ancien député et ancien conseiller général de la Sarthe, ancien maire de Château-du-Loir, mort dans cette ville le 30 décembre à l'âge de 95 ans. — M. l'abbé Lelair, aumônier du Carmel du Mans, mort en décembre ; — M. l'abbé Davoust, curé de Crissé, mort le 1er janvier. Né à Villaines-la-Juhel, le 28 mars 1828, il avait été d'abord vicaire à Sablé.

En Normandie, M. l'abbé Jeanne, missionnaire apostolique, chevalier du Saint-Sépulcre, mort le 30 décembre à Valognes dans sa 39e année, — M. Charles Thomas-Gaston Le Blanc, baron de Cloys, mort au château de Bigards près Nassandres (Eure), le 9 novembre dans sa 75 année ; — Mademoiselle Renée de la Ferrière, fille de M. le baron Albert de la Ferrière et de Madame, née de Beauplan, morte à Paris le 18 décembre à l'âge de 22 ans ; elle était nièce de M. Lucien de la Ferrière, ancien député de l'Eure. — M. le comte Jean-Polydor Le Marois, ancien député de la Manche, mort à Paris le 28 décembre ; — Madame Marguerite Blanc, née Rauline, fille de M. Gustave Rauline, le sympathique député de la Manche, morte le 18 janvier 1890 à l'âge de 30 ans. — M. l'abbé Jules Hugonin, chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché de Bayeux, frère de S. G. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, mort le 19 janvier. — M. Alfred Huvet, avocat, ancien arbitre rapporteur près le Tribunal de la Seine, décédé à Paris, le 21 janvier.

ANJOU

La province d'Anjou a vu disparaître : M. Emile Cazeau, mort le 22 novembre au château de l'Echo, près Chemillé, à l'âge de 68 ans ; — M. l'abbé Choyer, mort à Angers le 29 novembre dans sa 76e année ; — M. l'abbé Marcel Hulin, mort en novembre à Saint-Brice (Mayenne), à l'âge de 75 ans. Ancien professeur aux collèges de Beaupréau et de Montgazon, il avait été vicaire à Longué. — M. le comte d'Andigné, mort dans son château du Grip près Durtal le 15 décembre. Ancien élève de l'école militaire, ancien attaché aux ambassades de Rome et de Constantinople, il avait gardé de ses séjours en Orient le germe de la maladie qui, malgré les soins de la plus dévouée des compagnes, l'a ravi à l'affection de tous. Il avait renoncé à la brillante carrière politique qui s'ouvrait devant lui pour se consacrer aux soins que réclamait le grand âge de son père, le glorieux général vendéen, Frère cadet du général marquis d'Andigné, sénateur, il avait épousé en 1862, Mlle de Croix, fille du marquis de Croix, sénateur et laisse de ce mariage, un fils, le comte Jean d'Andigné et quatre filles dont l'aînée à épousé récemment le comte de Kérouartz ; — M. de Laistre, mort en son château près Montreuil-Bellay vers la mi-décembre. — M. Raoul-Alexandre, baron Millin de Grandmaison, mort au château de Montreuil-Bellay le 21 décembre dans sa 41e année. — M. l'abbé Maillet, né aux Gardes 1848, aumônier des servantes du Saint-Sacrement à Angers, mort dans cette ville le 31 décembre. — M. l'abbé Rideau, né à Chaudron en 1835, mort en décembre curé de Saint-Martin de Beaupreau. Il avait été d'abord professeur à Saint-Urbain, puis vicaire à Louvaines et à Montjean. — M. l'abbé Bodet, curé de Saint-Paul du Bois, mort en décembre. — R. Mère Catherine de Jésus, fondatrice et première prieuré des Dominicaines de Chaudron, morte le 5 janvier à l'âge de 61 ans. — Madame Dumest, née Virgine Desmé de la Fuye, morte à Saumur le 16 janvier dans sa 82e année.

POITOU ET SAINTONGE

En Poitou et Saintonge, nous devons signaler les pertes de Madame Marie-Amélie Jarno de Pontjarno, comtesse de Bremond morte à Poitiers le 17 septembre à l'âge de 83 ans. — Madame Françoise-Aimée

Parenteau de la Bironnière, veuve de M. Alexis Jousseaume, morte à l'Herménault, (Vendée) le 3 octobre à l'âge de 82 ans. — M le chanoine François-Auguste Chauveau, mort à Luçon le 10 octobre à l'âge de 69 ans. Ancien curé de Saint-Florent-des-Bois et aumônier volontaire des mobiles de la Vendée en 1870, il était frère de Mgr Chauveau, mort en 1877, évêque de Sébastopolis et vicaire apostolique du Thibet. — Madame Jeanne-Marie-Louise-Eulalie de Ferré de Peyroux, née Hugueteau de Gaultret, morte au château de Peyroux, le 27 octobre dans sa 63e année. — Madame la baronne Lejeune, morte au château de la Motte-Chaudenier, le 6 novembre. — M. le comte Ernest-Georges-René de Sapinaud-de-Bois-Huguet, chevalier de Malte, mort au château de la Barbinière en Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 6 novembre à l'âge de 83 ans. — Le R. P. Antoine Salzgebert, de la compagnie de Marie, mort à Saint-Laurent-sur-Sèvre le 7 octobre à l'âge de 30 ans. — Madame la comtesse de Meynard, née Julie-Emilie d'Escaffres de Ronesque, pieusement décédée à Niort le 23 novembre à l'âge de 70 ans. — Madame Marie-Louise Jeanne des Brosses, veuve de M. Charles-Antoine Bigen, capitaine-commandant au 8e régiment de dragons, morte à Poitiers le 24 novembre à l'âge de 61 ans. — Mademoiselle Louise-Anaïs Cuenyveau de la Raye, morte à Poitiers le 28 novembre à l'âge de 79 ans. — Le R. P. Ambroise, dans le monde, M. Auguste Potier, de l'ordre des Capucins, né à Cirières, massacré en novembre sur le territoire des Gallas, non loin d'Obok. — M. Blampain, maire de Sigournais (Vendée), membre fondateur du Comité royaliste de ce département, mort le 30 novembre. — M. Alfred Jarassé, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, mort en novembre à Terrefort près Vouillé (Vienne). — M. l'abbé Auguste Duperron, mort le 5 décembre à Saint Léger-Montbrillan. Né à Vivonne en 1828, il fut professeur à Montmorillon, puis curé d'Antigny et doyen de Lezay. — Mademoiselle Marie-Charlotte-Joséphine-Adèle Augier de Cremiers, morte à Poitiers, le 12 décembre à l'âge de 35 ans. — M. Pichot, ancien imprimeur-lithographe à Poitiers, mort à Paris le 16 décembre. — M. Gustave de Vallois, conservateur des hypothèques en retraite, mort à Poitiers le 19 décembre dans sa 71e année. — Mademoiselle Sandeau, sœur de Jules Sandeau, le célèbre auteur de *Mademoiselle de la Seiglière*, morte le 21 décembre dans la maison de retraite de Sevret où elle vivait retirée depuis la mort de son frère. — M. l'abbé Ferdinand Mouillé, aumônier depuis 27 ans des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, mort dans les derniers jours de décembre. — M. Ferdinand Richault, ancien receveur des douanes, mort à Parthenay le 28 décembre à l'âge de 40 ans. — Le T. C. F. Chrysanthien, de l'ordre des Frères de Saint-André de Niort, mort subitement en décembre

à l'âge de 56 ans. — M. Philippe Rondeau, ancien conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, ancien président de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, mort à Paris en décembre. — Le R. P. Ernest Rabin, S. J. né à Poitiers en en 1838, mort à Tours en décembre ; M. le général Guignard, né à Jaulnay près Poitiers, pieusement décédé à Chartres en décembre dans sa 75e année. — R. Mère Marie de Saint-Henry, née Célestine-Marie Gougis, sœur de M. Gougis, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, ancien commandant du 20e régiment d'artillerie à Poitiers, morte le 2 janvier au Monastère des Ursulines de Blois. — M. Régis de Brem, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Rochefort le 7 janvier dans sa 43e année. Fils du trop modeste auteur de l'*Histoire populaire de la Vendée*, du *Bonhomme Quatorze*, du *Moulin de Landerose* et de beaucoup d'autres nouvelles vendéennes. M. Régis de Brem était un officier de grande valeur qui s'était tout particulièrement distingué par son héroïque conduite à la prise de Sfax. — M. Fortoul, ancien député des Basses-Alpes, Président honoraire à la Cour d'appel de Poitiers, mort le 18 janvier. — Mme Isabelle-Marie-Louise Jehanne de Lastic Saint-Jul, épouse de M. Cesbron-Lavau, lieutenant au 7e régiment de hussards, morte subitement à Tours le 21 janvier à l'âge de 21 ans. — M. le colonel Vadon du 107e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, mort à Angoulême le 14 décembre des suites d'une fluxion de poitrine contractée peu de jours avant, en conduisant son régiment aux Chaumes-du-Crage.

Jehan de la Savinaye.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye.

AUTOBIOGRAPHIE

DU PASTEUR PROTESTANT BRETON

PHILIPPE LE NOIR

(1656)

Dans un article de la *Revue littéraire de Nantes* (mai 1887), j'ai résumé ce que les biographes bretons savent de Philippe Le Noir, sieur de Crevain, pasteur de l'église réformée de Blain, et ce que j'ai dit moi-même de l'auteur du beau poème évangélique, *Emanuel*, dans l'*Anthologie des poètes bretons du XVII^e^ siècle*.

Je mentionnais, dans cet article, deux gros volumes manuscrits, entièrement autographes, qui furent retrouvés en Hollande, lieu d'exil de Le Noir, par M. le pasteur Vaurigaud, et j'analysais sommairement les *réflexions*, quelque peu auto-biographiques, qui servent de préface à cet indigeste résumé des lectures du vieux huguenot.

Il m'a paru que ces réflexions, naïves, vertueuses, touchantes même, avec une pointe de pédantisme qui rappelle Théodore de Bèze, et annonce Jurieu, méritaient d'être mises, *in-extenso*, sous les yeux des lecteurs de la partie *documentaire* de la *Revue historique de l'Ouest*. On regrettera qu'elles ne ressemblent pas plus à des *Confessions* et ne donnent qu'un fugitif aperçu de la vie intime du bonhomme ; telles quelles, elles ont un accent de sincérité qui plait, elles trouveront grâce, à cause de leur brièveté d'abord, puis pour cette phrase ingénue « quand je fais réflexion « sur mes ouvrages, je vois bien quelle est leur faiblesse. C'est aux grands

« hommes à beaucoup écrire : les autres ne font que perdre du papier, « qui bien souvent vaut autant que leur temps et leur peine. »

J'avais pu prendre copie du seul fragment intéressant des deux massifs manuscrits, avant que ceux-ci, vendus par la famille Vaurigaud, devinsent la propriété de M. Bordier, conservateur honoraire de la Bibliothèque nationale. Les manuscrits sont revenus sur l'eau tout récemment, à la vente après décès que M. Claudin a faite des livres de M. Bordier ; ils ont été adjugés *cinquante et un francs*, un assez bon prix.

RÉFLEXIONS OU REMARQUES sur la lecture de quelques-uns de mes livres ou de ceux qu'on m'a prestez, commencées en novembre 1656.

Dieu qui m'a mis au monde m'y engage à quatre sortes d'occupations ; l'une regarde la vie présente, l'autre la vie à venir, la troisième l'exercice de ma charge, et la dernière mes honnestes divertissements. Quant aux affaires de cette vie et de sa subsistance, c'est ce qui m'occupe le moins, car encore qu'après le décès de ma chère femme que Dieu a retirée d'entre mes bras, il y a six mois, je suis nécessairement obligé de penser à la conduite de mon ménage et à la subsistance de mes enfans, lorsque le Père des Esprits aura recueilli le mien dans le sein de sa gloire ; si est ce que je ne m'en acquitte que comme en passant, sans m'inquiéter, ni sans perdre de vue le flambeau de la Providence de Dieu, qui disposera de mes affaires selon qu'il sera à propos, en déchargeant tous mes soucis sur luy, et sachant qu'il a soin de ce qui me concerne.

Pour ce qui regarde le salut de mon âme et la vie à venir, qui est ma seule consolation, c'est à quoi je devrois le plus m'occuper ; mon Créateur et mon Sauveur me laisse sur la terre afin qu'acquérant de plus en plus la conoissance de sa divinité, de ses grands ouvrages et de sa vérité, je sois convié et amené à la repentance qui soit suivie d'une foy en ses divines promesses, et accompagnée des œuvres de charité et de piété qui scellent en ma conscience mon adoption et me soient un arrhe du souverain bien que le ciel me réserve. Mais il faut avouer que je ne m'attache pas à ces choses assez sérieusement ni assez fréquemment, et que pour l'ordinaire l'accessoire est préféré au principal, ce qui n'empèche pas que je ne sache mon devoir et que je ne m'efforce de m'en acquitter, et c'est pourquoi en ce lieu, je trace sur ce papier et raffraichis en ma mé-

moire ce divin précepte de mon rédempteur ; Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice et toutes les autres choses vous seront ajoutées par-dessus ; Seigneur fais en-moi ce que tu commandes, ensuitte commande ce que tu voudras.

La troisième de mes occupations consiste dans l'exercice de ma charge, tant pour la visite des affligez que pour la prédication de l'Évangile que Dieu m'a commis, ce qui emporte les lectures, les méditations et les écritures absolument nécessaires pour un employ si pénible et si glorieux. Et c'est à quoi je m'employe avec zèle, avec soin et avec plaisir, selon le peu de talents que Dieu m'a donnez. La corruption de ce siècle, la petitesse de mon église, la faiblesse de ma complexion et le peu de succez avec lequel je travaille, n'estant point capables de me décourager, au contraire, me servent comme d'aiguillons, et redoublent mes soins, dans la passion puissante que j'ay de me rendre approuvé au divin Maistre que je sers, si je ne puis me rendre agréable aux hommes.

Il reste les occupations de mes honnestes divertissements. Les jeux, de quelque nature qu'ils soient, n'y ont pas de part, je ne trouve pas qu'ils s'accordent avec une vie sans reproches, ny qu'ils compatissent avec le repos de l'esprit que je tasche de me procurer. Les compagnies ne sont point mon élément, je n'y suis pas propre, n'ayant point les talents nécessaires pour la conversation ; et c'est pourquoi je ne m'y trouve que pour ne manquer à la civilité, et pour visiter les familles de mon église, comme j'y suis obligé. Les voyages m'occupent aussi le moins que je puis, parce qu'ils sont ennemis de ma santé, et que la station où Jésus-Christ m'a placé ne le requiert pas. Et pour les voluptez du corps, Dieu m'a fait la grâce d'y estre si peu sensible et de les regarder avec tant de mépris, qu'au lieu de m'occuper à les poursuivre ou à les gouster, je fais consister ma gloire et ma joye à m'en priver : où je ne trouve point la volupté des mondains, là je trouve ma volupté.

Tout ce que j'ai d'agréables divertissements se rapporte à la lecture ou à la composition des livres. La composition est celle qui me fait passer le temps le plus insensiblement et aussi le plus doucement. Elle a pour moi des charmes qu'on ne se peut imaginer, et, quoiqu'elle ne me réussisse pas, si est ce que je puis en détacher mon inclination. Estant dans l'Académie, outre mes écrits de philosophie, je fis un gros recueil des leçons de théologie dont j'étois auditeur et je composay un abrégé de l'histoire universelle en françois, d'une grosseur assez considérable.

Depuis que je suis en charge, j'ay fait en latin une rhétorique civile et ecclésiastique, en françois un catéchisme de controverses, et une arythmétique par les gettons. En vers j'ay traduit toute la liturgie chrétienne et composé l'*Emanuel*, qui est un poème héroïque de Nostre Seigneur, comprenant les quatre Evangiles ; j'ay mesme commancé la refformation des Pseaumes, de Marot et de Bèze, dont on me vient de décourager ; et depuis que je suis privé de ma compagne bien aimée, la mémoire à toute heure renaissante de sa vertu, ma douleur sans pareille et le devoir de mon amitié ont obtenu de ma plume un épitaphe en prose à qui j'ay donné le titre de *Larmes Chrétiennes*.

Mais quand je fais réflexion sur mes propres ouvrages, je ne suis point si aveuglé de l'amour de moi-mesme que je ne voye bien qu'elle est leur faiblesse ; c'est aux grands hommes à beaucoup écrire, les autres, ne font que perdre du papier qui bien souvent vaut autant que leur temps et leur peine. J'ay donc résolu d'abandonner la composition, quelque divertissement qu'elle m'apporte, et parce que je n'ay pas de fonds suffisant, d'en aller puiser dans les livres des autres. Je sçai bien que la lecture ne peut m'apporter beaucoup de fruit, non plus que la composition. J'ay fort peu de livres et mes facultez ne me permettent pas d'en avoir beaucoup : la vie que je mène, plutost active que contemplative, m'interrompt à toute heure quand je pense m'attacher à quelque lecture, et ce qui me fasche le plus est que je lis sans fruit, ma mémoire ne dérobant rien aux autheurs qui me tombent en main, comme si elle vouloit introduire un cas de conscience, ou les autres n'y ont jamais fait. De là vient la répugnance que j'ay de me jetter dans les mers ou de l'histoire ou de la philosophie ou de la théologie, quoique jamais je n'y nage qu'avec beaucoup de plaisir, parce que, comme j'ay dit, n'ayant point de mémoire, je n'ay point de quoi puiser dans ces grandes eaux et que je suis stérile dans la plus grande fertilité.

Si j'abandonnois la lecture aussi bien que la composition, je me déferois de tous mes plaisirs, je me plongerois dans l'oisiveté qui est mon antipathie, je deviendrois en charge à moi-mesme. Je ne puis répudier l'une et l'autre, je ne puis aussi en épouser une et m'y donner tout entier, pour les raisons que je viens de dire, il faut donc les marier ensemble, et me lier inclination d'amitié avec les deux, afin qu'il en naisse des fruits qui se puissent conserver longtemps.

Pour parler en termes plus clairs, voici mon dessein, remettant à la

volonté de Dieu d'en disposer comme il jugera nécessaire. Je me propose de lire ce que je pourray de livres, et en mesme temps en dire mon jugement, et y faire quelques remarques, afin que repassant puis après par dessus mes réflexions, en un quart d'heure plus ou moins, je puisse retracer en mon esprit l'idée générale d'un autheur qui aura passé par mes mains. Par ce moyen, je liray en composant et je composeray en lisant, essayant d'augmenter mon divertissement par la diversité et par l'assemblage des deux occupations qui conviennent parfaitement bien, à ma profession et à mon humeur. Ma satisfaction n'est pas le seul but que je me propose ; outre cela, j'ay devant les yeux la gloire de Dieu, à quoi j'espère contribuer quelque chose par une occupation de cette nature, car en m'attachant ainsi par les yeux et par la main, je me détache de l'oisiveté et des occupations vitieuses qui préjudicieroient à mon salut et à l'étude de la vraye vertu. En consultant à toute heure les bons esprits et prenant leur advis par escrit, il ne se peut que je n'apprenne quelque chose ou du moins que je ne ménage le peu de talents que Dieu m'a donnez, d'où il arrivera (s'il plaît à sa grâce), que j'exerceray plus dignement la charge dont il m'a honoré en son église pour l'édification de ses enfans.

L'ordre que je me propose de tenir est de n'en tenir point, car, ne travaillant proprement que pour moi et pour ma seule satisfaction, je ne veux point gesner mes estudes ni m'assugettir. Je liray tantost un livre, tantost un autre, cherchant moins la suitte des matières que la diversité. Peut estre mesme, ne liray-je pas toujours un autheur entier, mais seulement un volume, remettant les autres à un autre temps, parce qu'empruntant un livre qu'il faut rendre, c'est force de quitter toute autre lecture, quand mesme on ne chercheroit, pas à se recréer par la diversité.

Comme je ne m'assugettis pas à l'ordre ni à la suitte, aussi ne prétends je pas m'assugettir à toute sorte de sujets. Je ne feray pas des remarques sur tous les livres que je parcourray : il y en a beaucoup qui n'en valent pas la peine, et il s'en trouve qui ont trop de prix, de sorte qu'il faudroit tout copier pour remarquer ce qui en est digne. En cela, mon choix consultera le loisir ou l'humeur où je me trouveray ; je rompray, je suivray ou j'inter-rompray ce dessein, selon que l'occasion se présentera ; tellement que si Dieu me donne quelque vie et quelque santé, je peindray ici le libertinage d'un homme d'estude qui ne perd point le temps, mais qui

l'employe comme il peut sans aucun dessein de composer de livre, ni sans rechercher le beau style qui ne convient ni à mon peu de politesse, ni à ces sortes de recueils.

Au reste, je vay laisser deux pages en blanc, afin d'y écrire le catalogue des autheurs à mesure que je les liray, et que je puisse par ce catalogue avoir recours aux remarques dont j'auray besoin ou que j'auray désir de relire, pour contenter ma curiosité.

Quod felix faustumque sit.

La langue de Le Noir, dans ces quelques pages, est fort claire et n'a que très peu vieilli ; j'ai jugé inutile de faire des renvois pour un petit nombre d'expressions hors d'usage, « contribuer, » dans le sens actif, « puis après, » pour ensuite, » « libertinage, » pour « liberté d'esprit, » etc. Notons que le mot *libertin*, n'a pas ici le sens d'*esprit fort* qu'il a dans Molière, par exemple.

L'orthographe est un peu capricieuse, nous l'avons respectée. On sait que le dix-septième siècle, dans les imprimés, poussa l'orthographique fantaisie jusqu'à ses dernières limites.

Un passage est intéressant, celui où Le Noir parle de ses nombreux ouvrages en prose ou en vers, tous perdus, sauf le poème d'*Emanuel*, qui d'ailleurs ne fut imprimé pour la première fois qu'en 1657, un après la rédaction des *Remarques*. On sait que M. le pasteur Vaurigaud a retrouvé et publié, de Philippe Le Noir, une *Histoire de la Réformation en Bretagne*, qui était en manuscrit à la bibliothèque publique de Rennes (1851).

Olivier de Gourcuff.

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES D'ANJOU

LORS DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE 1666

PAR M. VOISIN DE LA NOIRAYS, INTENDANT DE TOURS

(Suite[1].)

Q

Élie de QUATREBARBES, Ecuyer, s[r] de la Roussardière, épousa *Marie de Leair*, veuve dudit Elie demeurant en sa maison la Roussardière, paroisse de Quelaines, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *René* et *Lancelot de Quatrebarbes*, cousins au 3 et 4[e] degré, le 14 septembre 1668.

R

Henry de RABESTAN, Ecuyer, S[r] de Sourches, demeurant paroisse de Précigné, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 27 mars 1667.

Michel de RACAPÉ, Chevallier, S[r] de Menil et de Brée, y demeurant paroisse de Menil, El. de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père et frères le 9 juillet 1668.

[1] Voir la livraison de janvier 1890.

Samuel Radulphe, Ecuyer, S[r] de Fontenelle, demeurant paroisse de Mazières, pays d'Anjou, évêché de la Rochelle, eut acte de la représentation de ses titres, le 11 août 1670.

Antoine de Rancher, Chevallier, S[r] de Verneuil, demeurant paroisse de Fay-sous-Courcillon, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour ses frères, le 21 juin 1667.

Urbanne Guilloteau, veuve de *René du* Rasteau, Ecuyer, S[r] de la Gémeraye, demeurant paroisse d'Aviré, El. de Châteaugontier, comme mère et tutrice de ses enfants, eut acte de la représentation de ses titres le 17 avril 1667.

François Raveallard (?), S[r] de la Breche, Alexandre son frère, demeurant à Châteaugontier, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Gilles de la Raynaie, Ecuyer, S[r] des Croix,

François de la Raynaie, Ecuyer, S[r] de Beauvais, demeurant paroisse de N. D. de Durtal, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 25 janvier 1668.

Pierre Regnier, S[r] de Courtjaret, demeurant paroisse du Puy-Notre-Dame, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

François Renard, S[r] des Roches et de la Baudelis, demeurant paroisse de St-James de Brion, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 21 may 1667.

François Le Restre, Escuyer, s[r] de Laubinière, demeurant paroisse de S[te]-James, près Segré, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 21 mai 1667.

Philippe Reverdy, Ecuyer, S[r] du Petit-Marcé, demeurant paroisse de Chalain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 avril 1667.

Louis Ribier, Ecuyer, S[r] de Bousay, demeurant paroisse de Meigné, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 6 octobre 1668.

Guy Richard, S[r] de Segré, échevin de la ville d'Angers, y demeurant au nombre des maintenus, par M. Voisin de la Noirays.

Rolland RICHER, Ecuyer, baron du Breil, demeurant à la Flèche, paroisse de Saint-Thomas, eut acte de la représentation de ses titres, le 20 août 1667.

Jacques RIDOUET, Ecuyer, S^r de Burons et de Jancé, y demeurant paroisse de Saint-Martin de Sancé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 21 septembre 1668.

Renée Cambon, veuve de *François de la* ROCHE, Ecuyer, S^r des Boishérault, demeurant paroisse de Baugé, El. dudit lieu, eut acte de la représentation de ses titres, le 11 juin 1669.

Judith de la Roche, demeurant paroisse de.... El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 27 décembre 1669.

Charles de la ROË, Ecuyer, S^r du Vau et du Moulin, demeurant paroisse de Chémiré, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 27 décembre 1669.

François des ROMANS, Ecuyer, S^r du Grée et de la Chouasnière, demeurant aux Noyers, paroisse de Martigné-Briand, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 17 may 1667.

Pierre de ROUGÉ, Ecuyer, S^r des Rues, demeurant paroisse de.... El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère, le 21 may 1667.

Charles de Rougé, Ecuyer, S^r de Courtivon, demeurant paroisse de Noyant-sur-le-Loir, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, le 17 juin 1667.

Gilles de Rougè, Ecuyer, S^r de la Perdrillère, demeurant paroisse de Neuillé, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres, le 27 janvier 1669.

François de la ROUSSARDIÈRE, Ecuyer, S^r du Rouillon, demeurant paroisse de Villevêque, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 30 juillet 1667.

René ROUSSEAU, Ecuyer, S^r du Chardonnay, demeurant paroisse de Chalain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 7 may 1667.

François Rousseau, Ecuyer, S^r de la Richaudaye, demeurant paroisse de Chalain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *François*, son cousin, le 7 may 1667.

Jean Rousseau, S^r de la Boucherie, demeurant paroisse de Maulévrier, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Guillaume Rousseau, conseiller du Roy, contrôleur au grenier à sel d'Angers, Echevin de la ville, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Charles Le Roux, Ecuyer, S^r de Ruchesnes, demeurant paroisse de Vernantes, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 27 septembre 1667.

Louis Le Roux, Chevalier et S^r de la Roche des Aubiers et de la... demeurant en son château de Noizé paroisse de Soulaire, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *Jean* et *Philippe* ses frères, le 4 juin 1667.

Guillaume Le Roy, Ecuyer, S^r de la Roche-Véroullière, demeurant à Saint-Denis d'Anjou, El. de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres, le 7 juin 1667.

Claude de Roye, Ecuyer, S^r de la Brunetière, demeurant à Angers, fut reçu chevalier en 1659, eut acte de la représentation de ses titres, à la charge de payer la taxe pour être confirmé dans sa noblesse, le 27 avril 1668.

Louis Le Royer, S^r de la Roche d'Artezay, El. de la Flèche, demeurant ordinairement à Paris, au nombre des maintenus par M. Voisin comme étant secrétaire du Roy.

François de Busson, Ecuyer, S^r de la Grée, y demeurant paroisse de Montreuil-sur-Mayenne, El. d'Angers eut acte de la représentation de ses titres le 24 janvier 1668.

S

Jean de Saint-Blin, Ecuyer, S^r du Ponceau, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 21 juin 1667.

Joachim de Saint-Elan et *Louise de Saint-Elan*, sa sœur, enfants de Joachim de Saint-Elan, vivant commandant dans le château de

Saumur, maintenus par M. Voisin de la Noirays par arrêt du conseil le 12 janvier 1668.

Olivier de SAINT-GERMAIN, Ecuyer, Sr des Coutures et du Plessis demeurant en sa maison des Coutures, paroisse de Vivy, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 28 juillet 1667.

Claude de SAINT-JOUIN, Ecuyer, Sr de Vauléard, demeurant paroisse de Saint-Denis, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 14 may 1667.

Philippe de SAINT-OFFANGE, Chevallier, Sr de la Poëze, demeurant paroisse du Pin-en-Mauges, El. d'Angers,

Artur-Charles de Saint-Offange, Ecuyer, Sr des Chastelliers, demeurant paroisse de Grézillé,

François de Saint-Offange, Ecuyer, Sr de la Jaille, enfans dudit Philippe, demeurant paroisse de Saint-Maur, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le dernier juillet 1667.

Gallois de SAINT-OUEN, Ecuyer, Sr de la Maillarzerie, demeurant paroisse de Moranne, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, le 3 septembre 1666.

Jean SAPINAULT, Sr de la Renouillère, demeurant paroisse de la Séguinnière.

Honoré Sapinault, Sr d'Aubert.

Charles Sapinault, Sr de la Louassière, demeurant paroisse de Chambrogne, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Charles SARAZIN, Ecuyer, Sr de Vezins, demeurant paroisse de Mayet, El. de La Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 29 mars 1667.

Paul de la SAUGÈRE, Ecuyer, Sr de la Roussardière, demeurant paroisse de Saint-Martin-du-Limet, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 3 aoust 1667, tant pour luy que pour la veuve de *Charles*, son frère, et pour *Alexandre*, son cousin.

Nicolas SAVARY, gentilhomme servant la Reine, demeurant à Saumur, renvoyé comme étant couché sur l'Etat par jugement du...

Martin de SAVONNIÈRES, Chevalier, Sr de la Bretesche, demeurant paroisse de Chantoceaux, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 18 may 1667.

Nicolas de Savonnières, Ecuyer, S^r de Bruslon, demeurant paroisse de Bouère, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour sa mère, le 20 may 1669.

Anne-François de SEILLONS, Ecuyer, S^r de la Barre de Grugé, demeurant audit lieu, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 juin 1667.

Jacques de SÉRAZIN, Ecuyer, S^r de la Saulaye, sénéchal de Chalonnes, y demeurant paroisse de Saint-Maurille.
Gabriel de Sèrazin, Ecuyer, S^r de la Bouillerie, demeurant paroisse de Bescon, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 5 novembre 1668.

Hilaire SERIN, Ecuyer, S^r de la Motte, demeurant en sa maison des Noyers, paroisse de Loiré, El. d'Angers eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père, le 16 avril 1668.

René de SERPILLON, Ecuyer, S^r de la Brosse-Boissette, demeurant paroisse de S^t-Hilaire d'Echaubroigne, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Charles SIBILLE, Ecuyer, S^r de la Buronnière, demeurant paroisse de Juvardeil, El. de Chateaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 18 avril 1667.

Honorat SIGONNEAU, Ecuyer, S^r de la Perdrillère y demeurant paroisse de Fougère, El. de Baugé produisit ses titres et renvoyé au Conseil avec avis de le maintenir le 5 février 1667. Arrêt du conseil du 5 décembre 1667 qui maintient en sa noblesse ledit Honnorat Sigonneau.

François de SOUSSAY. Ecuyer, S^r de la Guichardière, demeurant paroisse de St-Hilaire d'Echaubroigne, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin.

T

Philippe de TAUTOU (?), Ecuyer, S^r de la Gougeonnière, demeurant paroisse de Blou, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 20 septembre 1668.

René du TERTRE, Ecuyer, Sr dudit lieu et de Mée, El. de Château-gontier, eut acte de la représentation de ses titres le 21 août 1668.

Pierre TESTU, Ecuyer, Sr de Pierre Basse demeurant à la Gallaisière paroisse de Lué, El. de Baugé eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Alexandre* son frère le 4 septembre 1668.

Charles THIERRY, Ecuyer, Sr de Launay Baulieu, demeurant paroisse de Fontaine-Guérin, El. d'Angers eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère et la veuve *d'Urbain*, son frère, et pour ses sœurs, le 8 mars 1668.

Claude de THYESLIN, Ecuyer, Sr de Montfrou, demeurant paroisse d'Auvers-le-Hamon, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son cousin, le 21 novembre 1666.

Louise et *Marie-Anne de* TORCHARD, filles, demeurant paroisse dudit Auvers-le-Hamon, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin.

René de TOURNETON, Ecuyer, Sr de la Voye, demeurant paroisse de Mazé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père le 22 septembre 1667.

René de TOURRIÉ (?), Ecuyer, Sr dudit lieu, demeurant paroisse de Chambroigne, El. de Montreuil-Bellay, produisit ses titres et renvoyé au Conseil avec avis de le décharger des poursuittes du traitant, sans dépens, et de le maintenir dans sa noblesse le 20 avril 1667.

Charles de TREMBLIER, conseiller honnoraire au présidial d'Angers, y demeurant, fut reçu Echevin en 1662, au nombre des maintenus par M. Voisin, le 14 juin 1668 et chargé de payer la taxe.

Claude de la TRIBOUILLE, Ecuyer, Sr de Beauchesne, demeurant paroisse de Saint-Crespin, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour sa mère et *Anthoine*, son oncle, le 17 juin 1667.

V

Henri LE VACHER, Ecuyer, Sr de la Chaise, demeurant paroisse de Saint-Germain d'Alancé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 21 septembre 1666.

René VALLET, Ecuyer, Sr de la Brosse, demeurant paroisse de Saint-Laurent de Gée (?), El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, le 2 may 1667.

François de VALLU, Ecuyer, Sr de la Rouzelaye, demeurant paroisse du Geneteil, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 4 octobre 1668.

Gaspard VARICE, Ecuyer, Sr de Juigné, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 28 may 1667.

Georges de VAUGIRAULT, Ecuyer, Sr de Guérinière, épousa *Charlotte de Channé*, veuve dudit *Georges*, demeurant paroisse de Saint-Florent-le-Viel, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 février 1668.

Jacques de Vaugirault, Ecuyer, Sr de Rochebonne, demeurant au Gué-Aussant, paroisse de la Poitevinière en les Mauges, El. d'Angers.

Hillaire de Baussocielle, veuve de *René de Vaugirault*, comme mère et tutrice d'elle et dudit deffunt René, demeurant en sa maison de la Richardière, eurent acte de la représentation de leurs titres le 16 février 1667.

Louis de VAUJOYEUX, Ecuyer, Sr de la Planche, demeurant en sa maison de la Grande-Fraise, paroisse de Saint-Sauveur de Landemont, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 21 may 1667.

René de VAURONNIÈRE, Ecuyer, Sr de la Pernaneraye demeurant paroisse de Dissay-sous-Courcillon, El. de La Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son fils, le 18 may 1667.

Simon de VAUX, Ecuyer, Sr de la Blandolière, y demeurant par ville de Juigné, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 avril 1668.

René VEILLON, Ecuyer, Sr de la Basse-Rivière, y demeurant paroisse de Sainte-Jamme, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 avril 1668.

Elizabeth Maran, veuve de *Claude de* VERT, Ecuyer, Sr des Padures et de Fontenelle demeurant en sa maison noble du Chapeau, paroisse de Saint-Eusèbe de Gennes, El. de Saumur, eut acte de

la représentation de ses titres, tant pour luy que pour ses enfants et pour elle le 11 may 1667.

Jean VERDIER, conseiller au présidial d'Angers, y demeurant, échevin de ladite ville en 1648, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Louis-Augustin de VILLENEUVE, Sr de la Renaudière, demeurant paroisse d'Echambroigne, *François de Villeneuve*, Sr de Cazeau, son père, demeurant paroisse du May, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Gabriel de VILLIERS, Ecuyer, Sr de Fourmillay, demeurant paroisse de Challain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son frère, le 14 janvier 1668.

Gabrielle Petit, veuve de *François de Villiers*, chevalier, Sr de Lauberdière ayant la garde noble de ses enfants, le 29 janvier 1669.

Rôle des taxes que le Roy étant en son conseil d'Etat des finances a ordonné être payées par les maires et échevins de l'hôtel-de-ville d'Angers et les descendants de ceux qui ont exercé lesdites charges depuis l'année 1600. En conséquence de l'édit du mois de mars 1667, régistré où besoin a esté, et des arrêts dudit conseil donnés en exécution d'icelluy, pour être maintenus en leur noblesse sans être obligés de prendre des lettres de confirmation dont ils seront dispensés. Lesquelles taxes seroient payées sur les dénommés au présent rôle sur la quittance du Sr Jehannot Berthelot, garde du résor royal, en deux payements de deux mois en deux mois, à peine d'être déchus, ledit temps passé, du privilège de noblesse, sur ledit édit et arrêt de cejourd'huy et autres précédents.

Premièrement :

Me Pierre AUDOUIN, Sr de la Blanchardière, conseiller au présidial, qui a été échevin en 1649, pour jouir de la conservation de sa noblesse, suivant ledit édit du mois de mars 1667 et arrêt du conseil, payera la somme de....

Me Jacques Audouin, Sr de Lorme, cy-devant conseiller et assesseur en la prévosté d'Angers et qui a été échevin en 1649, pour jouir comme dessus, la somme de....

Les enfants de *François Audouin*, S[r] des Chastelliers, qui fut échevin en 1646, pour jouir comme dessus, la somme de....

M[e] René AVELINE, cy-devant trésorier de France à Tours, demeurant à Paris, fils puisné de *René Aveline*, S[r] de la Garenne, qui a exercé la charge d'échevin en 1624, pour jouir.....

N. Aveline, trésorier de France à Tours et *N. Aveline,* S[r] de Blou, fils dudit *Aveline* cy-devant, trésorier de France audit Tours, demeurant audit Tours, pour....

Laurent Aveline, S[r] de Narcé, qui fut échevin en 1639 et *N. Aveline*, son fils, conseiller au présidial d'Angers, pour.....

M[e] Abel AVRIL, S[r] de Louzil, conseiller au présidial, échevin en 1666, pour jouir.....

M[e] Jacques BELOT, S[r] de Marthou, qui a été échevin en 1656 et Jacques Belot, son fils, pour jouir....

M[e] N. BERNARD et *N. Bernard*, fils de *M[e] Gabriel Bernard,* S[r] de la Hussaudière, avocat au Parlement de Bretagne, qui fut échevin en 1638, demeurant à Vannes, payeront pour jouir comme dessus, la somme de....

M[e] N. Bernard, demeurant en la paroisse de Montejan, El. d'Angers, fils dudit Bernard de la Hussaudière, pour....

M[e] René BERTHELOT, qui a été échevin en 1664, pour....

Gabriel BLOUIN, S[r] de la Vionnière, qui fut échevin en 1650, pour....

M[e] René Blouin, S[r] des Coteaux, conseiller du Roy, intendant et commissaire général de la marine, qui a été échevin en 1662, pour....

René BLUINEAU, S[r] de la Lande, demeurant à Saumur, fils de *René Bluineau*, vivant conseiller au présidial d'Angers et qui fut échevin en 1633, pour....

Jean et Anthoine BOURCEAU, fils de *N. Bourceau*, S[r] de la Daumerie, vivant conseiller à la prévosté d'Angers et qui fut eschevin en 1654 pour ....

François BOYLESVE, S[r] de Goismard, conseiller audit présidial, fils de M[e] *René Boylesve*, aussi S[r] de Goismard et conseiller audit présidial qui exerça la charge de maire en 1628 comme un des anciens échevins pour.....

Me *Pierre* BRECHIER, conseiller au présidial d'Angers qui a été échevin en 1654, pour .....

Me *Gilles* LE CAMUS qui a été échevin en 1525 pour....
N. *Le Camus*, fils dudit *Gilles* pour .....

Me N. CERCAULT, Sr de la Dusserie, demeurant à St-Germain-des-Prés, El. d'Angers, fils de Me *Philippe Cercault*, vivant avocat au présidial d'Angers et qui a été échevin en 1642, paiera pour jouir comme dessus la somme de .....

Jean CHANTELOU, Sr de Pontebize, qui fut échevin en 1660 pour .....

Me Joachim de CHÉNÉDÉ, Sr de la Plaine, conseiller au présidial d'Angers, qui fut maire en 1660, pour .....

Louis CHÉREAU, fils de *Louis Chereau*, qui fut aussi échevin en 1613 pour .....

N. CHESNAYE et *N.* CHESNAYE, frères, fils de *Maurice Chesnaye*, qui fut échevin en 1610 pour .....

Me Pierre CHÉVRIER, Sr de Noyers, receveur des consignations du présidial d'Angers et qui a été échevin en 1651, pour .....

Me N. CHOTARD, avocat au présidial d'Angers, fils de *Jean Chotard*, Sr du Pin, qui fut échevin en 1604 pour .....
Jean Chotard, Sr de la Hardière, qui fut échevin en 1661, pour .....

N. et N. COLLAS et *N. Collas*, fils de Me *Claude Collas*, Sr de la Cointerie, vivant conseiller à la prévosté d'Angers et Echevin en 1660 pour .....

Hiérosme COSSÉ, Sr des Grois qui fut échevin en 1660 pour .....

Claude COURVY, Sr de Monac, exempt des gardes du corps du Roy qui a été maire de la ville en 1657 pour ....

Me Jacques DAVY, Sr de Chiroz, avocat au présidial d'Angers et échevin en 1652 pour .....

Nicolas CUPIF, Sr de Treildray, conseiller au présidial d'Angers et assesseur en la maréchaussée, petit-fils de Me *Nicolas Cupif*, Sr des Hommeaux, vivant président en l'élection d'Angers et échevin en 1614 pour .....
Me *Simon Cupif*, avocat, fils de Me *François Cupif* pour.....

Me *Jean* Eslie, Sr des Roches, conseiller au siège de la prévosté d'Angers, qui a été maire de la ville en 1659 pour.....

Me *François* Eveillard, président à la prévosté d'Angers, fils de Me *François Eveillard*, Sr de Pignerolle, aussi président à la prévosté qui fut maire en 1641, pour.....

Me *Pierre* Frain, Sr du Planty, assesseur de l'élection d'Angers, qui fut échevin en 1636, pour.....

Jean Frain du Tremblay, aussi échevin en 1663 pour.....

M. *N.* Frogier, Sr de Pontlevoy, juge des traites, fils de Me *Jean Frogier*, Sr de Pontevoy, enson vivant juge des traittes et échevin en 1625 pour.....

Me *N.* Ganches, conseiller à la prévosté d'Angers fils..... fils de..... fils aîné de *Hyerosme Ganches*, Sr de la Jubaudière, qui fut échevin en 1633 pour..... *Pierre Ganches*, Sr de la Fourerie et *Denis Ganches*, Sr du Hossay fils puiné de *Hièrosme Ganches*, Sr de la Jubaudiére qui fut échevin en 1633 pour.....

Me *Laurent* Gault, Sr de la Saulnerie, avocat au présidial d'Angers qui a été échevin en 1645, payera avec *Laurent* et *Jean Gault* ses enfants pour.....

Louis Girault, Sr du Plessis, demeurant paroisse de Noillet, El. d'Angers, qui a été échevin en 1647, payera pour.....

Me *N.* Goureau, cy devant conseiller au présidial d'Angers fils de *Jacques Goureau*, Sr de la Blanchardière, aussi conseiller audit présidial, qui fut échevin de la ville d'Angers en 1606 pour....

Me *N.* *du* Grat, maitre des eaux et forêts d'Angers, fils de *Pierre du Grat* qui fut échevin en 1625, pour.....

Me *N. et N.* Grudé, fils de Me *Guy Grudé* vivant, Sr de la Chesnaye assesseur en la prévosté d'Angers et échevin en 1615 pour.....

Jacques Guilbault, Sr de la Grande-Maison qui a été échevin en 1658 pour.....

Me *N.* Hamelin, substitut du procureur du Roy audit présidial, fils de Me *Pierre Hamelin*, Sr de Richebourg, vivant avocat au présidial d'Angers et échevin en 1623 pour.....

Maurille Hamelin, aussi fils dudit Sr de Richebourg, pour...

Mᵉ *François* Héard, Sʳ de Boissimon, procureur du Roy en l'élection et grenier à sel d'Angers, qui a été échevin en 1652, et *René Héard*, El. de Boissimon, son fils, conseiller au présidial d'Angers pour...

Mᵉ *Noel* Herberau, Sʳ des Chemineaux, président au grenier à sel d'Angers, qui a été échevin en 1695 pour...

N. Herberau, fils du Sʳ *Herberau* de Beauvais, vivant, valet de chambre du Roy et qui fut échevin en 1654 pour...

N. Herberau, fils de *Jacques Herberau*, Sʳ des Rousse, qui a été échevin en 1655 pour...

Les deux fils de *Yves* Hivert, Sʳ de la Vallinière, qui fut échevin en 1623 pour...

Mᵉ *Gabriel* Jouet, fils de *Gabriel Jouet*, Sʳ de la Saulaye, procureur du Roy au siège présidial d'Angers, qui fut conseiller et maire en 1629 pour...

Jacques Lasnier, Sʳ de Contigné, fils de Mᵉ *Jacques Lasnier*, Sʳ de Saint-Lambert, vivant, président et lieutenant général audit présidial, et maire en 1639 pour...

Mᵉ N. Marchand, petit-fils de *Pierre Marchand*, vivant, avocat et échevin en 1606 pour...

Mᵉ *Philippe* Le Marié, Sénéchal et Gouverneur de Beaufort, fils de *Pierre Le Marié*, Sʳ de la Noyraie, qui fut échevin en 1611 pour...

N. Le Marié, cy-devant lieutenant de l'élection d'Angers, aussi fils dudit feu *Pierre Le Marié*, Sʳ de la Noirays pour...

Mᵉ *Nicolas* Martineau, qui fut maire de laditte ville d'Angers en 1617 pour...

François Martineau, Sʳ de Princé, aussi fils dudit *Nicolas Martineau*, pour...

François de Méguyon, Sʳ de la Houssaye, qui a été maire de ville en 1663 pour...

Les enfants de Mᵉ *Guillaume* Mesnage, vivant, lieutenant particulier au présidial d'Angers et maire de cette ville en 1650 pour...

Mᵉ *Pierre Mesnage*, avocat du Roy au siège présidial d'Angers, fils

puisné de Me *Guillaume Mesnage*, Sr de la Neormaye, vivant, conseiller au présidial et échevin en 1619 pour...

Me *Estienne du* Mesnil, conseiller et avocat du Roy au présidial d'Angers, fils de M. du *Mesnil* qui fut échevin en 1609 por...

François de Moncelet, Sr de Beauchesne, qui a été échevin en 1657 pour...

René Moreau, Sr du Plessis-Raymond, qui fut échevin en 1659 et à présent conseiller de ville pour...

Me *Thomas* Neveu, Sr de Pouancé, fils de *Thomas Nepveu*, Sr de Gaigné, qui exerça la charge de maire en 1628 pour...

Les enfants de Me *François* Paulmier, vivant avocat et fils de Me *René Paulmier*, Sr de la... qui fut échevin en 1629 pour...

Me *Pierre* Payneau, Sr de Pégon, conseiller au présidial d'Angers qui fut échevin en 1664, pour...

René Pécheral, Sr de la Roche de Gennes qui a été échevin en 1665 pour...

René Pétrineau, avocat au présidial d'Angers qui a été échevin en 1665 pour...

Christophe du Pineau, fils de Me *Gabriel du Pineau*, conseiller au présidial d'Angers qui fut maire en 1632 pour...

François Piolin, Sr de la Groye qui a été éhevin en 1666 pour...

Me *François* Poisson, Sr de la Chabossaye, avocat au présidial d'Angers qui fut échevin en 1661 pour...

Me *Jean* Quetin, avocat au présidial d'Angers, fils de *Jacques Quetin*, Sr de la Plaine, qui fut échevin en 1633 pour.....

Me *Nicolas* Rabier ou Rubiou, Sr du Pasty, conseiller à la prévosté d'Angers qui a été échevin en 1664 pour.....

Jacques Richard, Sr de Segré, qui a été échevin en 1650 pour.....

Me *Sébastien* Rousseau, controlleur au grenier à sel d'Angers, fils de Me *Sébastien Rousseau*, vivant controlleur audit grenier, qui fut échevin en 1630 pour.....

Claude de Roye, S^r de la Brunetière, qui a été échevin en 1659 pour.....

M^e *Sébastien* Sérézin, président en l'élection d'Angers, qui a été maire de ville en 1665 pour.....

M^e *Mathieu* Thomas, S^r de Jonchères, avocat au présidial d'Angers qui fut échevin en 1646 pour.....

Charles du Tremblier, S^r de la Varenne et de Chauvigné, conseiller au présidial, et qui fut échevin en 1662 pour.....

M^e *N.* Valtère, S^r de Feudonnet, avocat, fils de *Sébastien Valtère*, qui fut échevin en 1640, pour....

M^e *Jean* Verdier, conseiller au présidial d'Angers, qui a été échevin en 1648, pour....

Arresté au conseil royal des finances, le 12 avril 1668, signé : Louis, et plus bas : *Villeroy*, *d'Aligre*, *de Selve* et *Colbert*.

(Fin) P. de Farcy.

Digitized by Google

Documents inédits sur la Normandie, le Maine et l'Anjou

JUGEMENT
DE MAINTENUE DE NOBLESSE
PRONONCÉ EN 1667
PAR L'INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS
En faveur de la famille de Vauloger

ANNOTÉ

Par RENÉ DU LYS

La huictiesme est une grosse en parchemin d'un exécutoire de despens décerné audict présidial de Chartres, au proffict de *damoiselle* JEHANNE DE VAULLOGER, espouse de *noble* HENRY ABOT[1], *escuïer*, seigneur de la Meselière, de *dame* ANNE DE VAULOGER, espouse de *messire* GILLES DE BLAVELLE[2], chevalier, seigneur du lieu, et de *damoiselle* RENÉE DE VAULOGER, espouse

[1] D'une des meilleures familles du Perche, dont une branche a donné des pages du Roi. Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 : d'azur à une coquille d'argent, aux 2 et 3 : d'argent, à un arbre arraché de sinople posé en bande.*

[2] *Lire* : de Blavette ; ancienne famille du Perche, où elle possédait la baronnie de Gorron ; éteinte depuis longtemps, elle portait : *d'or au sautoir d'azur.*

de *messire* Jacques de Thieslin[1], escuïer, seigneur de Villiers, contre la *dame* Radégonde de Sainct Berthevin, veufve dudict *messire* Louys de Vaullogier, *vivant chambellan du feu Roy de Navarre,* en la quallité de gardienne noble de Jehan, Jacques, René, Louyse et Françoyse, *les* Vaulogier, enffans mineurs nays d'elle et dudict seigneur, datté du treiziesme avril 1573, signé : Noël, au dos duquel est la quittance du payement faict auxdicts sieurs et dames de la Meselière, de Blavelle et de Villiers.

La neufviesme est une grosse en parchemin d'une transaction passée, le dix de may 1576, entre laditte *dame* Radégonde de Sainct Bertevin, comme aïant la garde noble de ses enffans mineurs, et lesdittes Anne et Renée de Vaullogier, *dames* de Blavette et de Thieslin, tant en leur nom propre

Folio 11, recto Signé : de Machault.

qu'en celluy de *dame* Jehanne de Vaullogier, leur sœur aisnée, veufve du sieur *de la Mezelière,* et du présent *relligieuse* au monastère de l'*Ave Maria* d'Alençon[2], au subject de l'hérittage de feu René de Vaullogier, leur commun ayeul, de laquelle transaction, passée devant Martin André, clerc tabellion juré soubz le scel de la viconté de Chasteauneuf, appert la noblesse des encestres des produisans.

Item, pour justiffier, par les dicts sieurs de Vauloger, de la continuation de leur noblesse de par Jehan de Vaulogier, *leur bizayeul, filz dudict* Louys de Vaulogier, *leur trizayeul,* produisent dix pièces, touttes cottées par I.

La première est un contract d'une vente faitte par noble

[1] *Aliàs* : de Thieulin ; famille noble, d'ancienne extraction, répandue en Basse-Normandie, au Maine et au Perche. Armes : *d'azur* ou *de sable à six gerbes de blé d'or, 3, 2 et 1.*

[2] Monastère fondé, au début du XVI[e] siècle, par Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.

homme Louys Thibergeau, escuïer, seigneur de la Motte, au proffict de *noble homme* JEAN DE VAULOGER, escuïer, seigneur de Neufmanoir, la Corbière[1], Lyonné et aultres lieux, des biens de terre y contenus, scis en la parroisse de Danjé[2], lequel contract dressé par les nottaires de la chastellenie de Lisle[3], le quatriesme jour de juillet 1577, montre du tiltre d'escuïer pris par ledict Jean de Vauloger.

La seconde est une grosse en parchemin des donnations y indicquées faittes par *messire* JEHAN DE VOLOGER, *escuïer*, seigneur des Neufmanoir et......

Folio 11, verso.

aultres lieux, à *honorable homme* JEHAN DE VAULOGER[4], sieur de la Merrouzière[5], *son frère bastard*, nay de damoiselle *Julienne*

[1] Seigneurie sise en la paroisse de Moussonvilliers (Orne, arrondissement de Mortagne) ; possédée ensuite et successivement par les familles du Pontavice, de Chanu, de Rouffigny, de Janzé etc. ; elle appartient actuellement au baron de Boissieu.

[2] *Lire* : Danzé.

[3] Dans le département de Loir-et-Cher.

[4] Ce Jean de V., auteur d'une famille Vauloger ou Vaulogé, issue en ligne *naturelle* de l'ancienne maison de Vauloger, se fit protestant et alla se fixer à Condé-sur-Noireau (Calvados), alors un des principaux centres de la religion prétendue réformée en Normandie. Sa postérité parait avoir formé un assez grand nombre de rameaux dans des situations diverses ; la plupart cependant ont figuré avec avantage dans la haute bourgeoisie de Condé ; beaucoup de ces Vaulogé sont rentrés dans le sein de l'Église catholique au dix-septième siècle. On dit qu'il subsiste encore des représentants de cette honorable famille, qui a compté un certain nombre d'alliances aristocratiques, notamment avec les Turgot, de Brossard, du Fay, de Grimoult, Thomas, de Prépetit, etc. On verra plus loin une branche *légitime* des sires de Vauloger aller à son tour se fixer à Condé-sur-Noireau, où elle entretint quelques relations avec ses parents naturels plusieurs fois apparentés à elle alors en ligne féminine (notamment par les Prépetit).

[5] Terre située dans la châtellenie de Condé-sur-Noireau.

de Pilloys[1], habittant lorz en la vicomté de Vire, ès païs de Normandie, aveq Marguerite Dufay[2], son espouse, danz lesquelles, passées devant Leballeur, nottaire au Manz, le vingt-deux de janvier 1580, on veoit ledict sieur de Neufmanoir prendre encores la qualité d'escuïer.

La troiziesme est une grosse en parchemin du contract du mariage d'entre *noble messire* Jean de Vollogeb, *chevallier*, seigneur de Danzé, Neufmanoir[3], Lyonné, la Corbière, et aultres *(sic)*, filz desdicts feu *messire* Louys de Vauloger, *chevallier*, et *dame* Radégonde de Sainct-Bertevin et *noble damoiselle* Gabrielle de Gouvis[4], fille de feu haut et noble seigneur messire *Jacques de Gouvis*[5], vivant seigneur du Plessys Vaunier[6], gentilhomme de la maison du Roy, et de noble

[1] Famille noble du Maine, depuis longtemps éteinte.

[2] *Lire* : du Fay; il s'agit très probablement de la famille des seigneurs de la Sauvagère et de la Paumerie, anoblie en 1567, mais dont les membres, antérieurement à cette date, vivaient noblement et servaient dans des compagnies de gentilshommes. — Armes : *d'argent à l'aigle éployée de gueules* (ou *de sable*), *au chef d'azur chargé de trois besants d'or*.

[3] On se rappelle que le seigneur de Neufmanoir jouissait du droit de haute justice; il semble que cette seigneurie ait encore donné à son possesseur le titre de patron de Danzé, car on voit les Vauloger plusieurs fois qualifiés seigneurs de cette paroisse.

[4] *Aliàs* : de Gouvix, de Gouis, de Gouy, etc.; antique maison de Normandie, originaire de la paroisse de ce nom (Calvados), et représentée aux Croisades. Elle semble éteinte à présent. Armes : *de vair plein*.

[5] Marié 1° à Louise Martel; 2° en novembre 1555, à Mademoiselle de Canonville, ce gentilhomme était fils de Jean de Gouvix, seigneur de la Mare et du Plessis-Vernier, qui épousa, en 1488, Marie de Roncherolles, baronne de Cretot, née de Pierre III, baron de Roncherolles, d'une des plus grandes maisons de Normandie *(d'argent à deux fasces de gueules)* et de Marguerite de Châtillon, d'une des plus grandes maisons de France (*de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*).

[6] *Lire* : du Plessis-Vernier.

dame *Jeanne de Canouville*[1], ledict contract accordé, le neufviesme de décembre 1581, devant Cavelier et Lepetit, tabellions en la vicomté d'Hottot, proche Lizieux en Normandie[2].

La quattriesme est une recognoissance passée audict Jean de Vauloger, *escuïer* seigneur de Neufmanoir, par Claude Bouracé, laboureur à Danzé, y nommez présens les tabellions de la chastellenie de Lisle.....................................

Folio 12, recto *Signé* : de Machault.

le treize de marz 1584, de la quantité de cinq muids de grain de rente par an, et de dix deniers et troiz poulles de cens par an, par lequel justiffie ledict Jean de Vauloger avoir pris encores ladilte quallité d'escuïer.

Le cinquiesme est un contract en parchemin, du dix-neuf de septembre 1588, contenant les lhots et partages faicts entre *noble messire* Jean de Vauloger, *chevallier*, seigneur de Neufmanoir; *noble homme* Jacques de Vauloger, *escuïer*, seigneur de Fontenoy; *noble et discrette personne maistre* René de Vauloger, *prestre*; *noble damoiselle* Louyse de Vaulloger, espouze de *noble* Claude de Vaucé[3], *escuïer*, seigneur de la Gau-

[1] *Aliàs* : de Canonville; famille fort distinguée en Normandie, à laquelle appartenaient les comtes de Raffetot, et dont est issue la maison de Maleville; — les de Canonville ont été représentés aux croisades et admis aux honneurs de la cour. Armes : *de gueules à trois molettes d'éperon d'or.*

[2] *Lire* : Hotot-en-Auge (Calvados, arrondissement de Pont-l'Evêque).

[3] *Aliàs* : de Vaussé; cette maison distinguée tirait (car elle est éteinte) son nom et son origine de la paroisse de Vaucé (Mayenne), dont Philippe de Vaucé était seigneur à la fin du XII[e] siècle et en 1205. — Armes : *de gueules à l'épée d'argent en pal accostée de deux fleurs de lys de même, au chef d'or chargé de trois annelets d'azur.* — Mathurine de Vaucé, dame de V. et de Marcilly, fille de Claude de V., et de Louise de Vauloger, épousa, en 1608, *Louis de Tascher*, écuyer, seigneur de la Hallière et de Boisgontier (de la famille des ducs de la Pagerie à laquelle appartenait l'impératrice Joséphine), et lui porta, sans doute à la suite d'un retrait lignager, la terre de Neufmanoir dont il était possesseur en 1638.

drière ; *noble dame* Françoyse de Vauloger, espouze de *messire* André de Bonvoust[1], seigneur de la Mestrie, *chevallier de l'ordre du Roy*, et *noble damoiselle* Marie Guyot[2], espouse de *noble homme* Pierre Boyer[3], *escuïer*, seigneur de Saincte Genevierve, et fille unicque et hérittière de feue (*ou* feux) *dame* Radegonde de Vaulloger, sœur aisnée des dessubz dicts, espouse de *messire* Claude Guyot[4], seigneur des Charmaulx, *conseiller*

[1] D'une famille ancienne et bien alliée en Basse-Normandie, au Maine et au Perche. — Armes : *d'argent à deux fasces d'azur accompagnée de six merlettes de sable, 3, 2 et 1.*

[2] Famille originaire du Berry, représentée aux Croisades et admise aux honneurs de la cour : sa filiation est établie depuis Pierre Guyot, vivant en 1333, dont la postérité forma les branches d'Asnières, du Repaire de Charmeaux (distinguée dans la magistrature Parisienne) et du Dognon. Elle subsiste encore. Armes : *d'or à trois perroquets de sinople, armés et becqués de gueules.*

[3] Famille originaire de la ville de Carcassonne, où elle était importante dès le XV[e] siècle, et venue dans l'Ile-de-France à la suite d'une alliance avec la vieille maison parlementaire des de Saint-André. Les Boyer se sont éteints au dix-septième siècle. — Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 : d'or au bœuf passant de gueules,* qui est Boyer ; *aux 2 et 3 : d'azur à la tour d'argent surmontée de trois étoiles d'or,* qui est de Saint-André.

[4] Veuf en premières noces de Marie Fraguier de Vaulday, de famille parlementaire.

L'arrière-petite-fille de Claude Guyot de Charmeaux et de Radegonde de Vauloger, *Louise Boyer*, dame de Ste-Geneviève et dame d'atours d'Anne d'Autriche, ayant épousé, en 1645, *Anne, duc de Noailles*, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, Ch[r] de ses ordres, etc., fut ainsi l'aïeule de la séduisante *Sophie de Noailles*, laquelle, veuve du marquis de Pardaillan de Gondrin, se remaria, l'an 1723, avec *Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse*, duc de Penthièvre, etc., fils naturel de Louis XIV, prince légitimé de France. Leur fils fut le vertueux et charitable *duc de Penthièvre*, et leur petite-fille, *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre*, héritière des biens de sa maison, par la mort de son frère le prince de Lamballe,

du Roy et son Président en sa cour des comptes, de la succession de deffuncte *dame* RADEGONDE DE SAINCT-BERTEVIN, veufve de feu *messire* LOUYS DE VAULOGER, leurs père et mère, ayeul et ayeulle, signé : Passe (*ou* Vasse), tabellion en la cour de Sonnoys.

La sixiesme est une lettre escrite sur papier, du lieu d'Arques en Normandie, par Sa Majesté Henry IVe, roy de France et de Navarre, à *M. de Neufmanoir*, le huict de septambre 1589, luy mandant de se rendre à Arques au plus tost dans le mesme moys et d'inviter touts les gentilshommes ses parents et ses voysins à s'y rendre aveq luy pour combattre les ennemys de l'Estat ; signé : Henry[1].

Folio 12, verso.

Les septiesme et *huictiesme* sont deux contracts en parchemin des renonciations faittes par *damoyselle* CATHERINE LE BEAUVOISIEN[2], veufve de feu JACQUES DE VAULLOGER, *escuïer*, sei-

devint, en 1769, la femme de *Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans*, père du roi *Louis-Philippe*. Ainsi, par là, toute la maison de France-Orléans et divers membres des maisons de Bragance-Portugal ; Danemarck ; Saxe-Belgique ; Autriche ; Wurtemberg ; Brésil ; Saxe-Cobourg-Gotha ; Bavière et Bourbon-Espagne se trouvent issus en ligne féminine de la famille de Vauloger, en remontant au seizième siècle.

[1] La célèbre bataille d'Arques se composa d'une suite de combats, livrés du 15 au 27 septembre 1589 ; il est donc probable que le sire de Neufmanoir arriva assez à temps pour prendre part à quelques-uns d'entre eux.

[2] *Et mieux* : Le Beauvoisin, d'une famille de Basse-Normandie qui, depuis l'an 1300, n'a cessé de tenir un rang distingué dans cette province. Armes : *de sable fretté d'argent.* — Catherine Le Beauvoisin était fille de Guillaume Le B., baron de Courtomer, marié à Catherine de Montbron, laquelle était issue d'une puissante maison d'Angoumois, éteinte depuis le dix-huitième siècle (*Ecartelé aux 1 et 4, fascé d'argent et d'azur aux 2 et 3 de gueules*), et avait pour père et pour mère René de Montbron, baron d'Avoir et de Champeaux, et Louise de Sainte-Maure-Jonzac, des ducs de Montausier (*d'argent à la fasce de gueules*).

gneur de Fontenoy, laditte dame (*sic*) aïant donné procuration à hault et noble *Françoys Le Beauvoisien*, baron de Courtaumer[1], son frère, et aussy par *vénérable et circonspect messire* RENÉ DE VAULLOGER, *prebstre*, curé de Marsilly, de leurs droictz sur la succession dudict deffunct seigneur de Fonttenoy, leur espoux et frère, au proffict de *messire* JEHAN DE VAULLOGER, *chevallier*, seigneur de Neufmanoir, Lyonne, la Corbière, frère aisné ; lesdicts contracts passez, le cinq de novambre 1597, devant Macé Chauvin, nottaire à la Ferté Arnauld dict le Vidasme[2], faict (sic) veoir ledict Jehan de Vauloger encores aveq la qualité de chevallier.

La neufviesme est une *ordonance* en papier, en datte du quatre de marz de l'an 1599, rendue par MM. Boucher d'Orçay, Blanchard et Regnault, commissaires députez par le Roy pour le régalement des tailles en la généralité d'Orléans, *en faveur de noble* JEHAN DE VAULLOGER, *chevallier*, seigneur de Neufmanoir et aultres lieux, *sur preuves de noblesse par luy faictes depuiz* THIBAULT DE VAULLOGER, *vivant quallifié chevallier l'an 1445*, par laquelle ordonance, signée Lemoyne, greffier, se trouve...

Folio 12, recto. *Signé :* DE MACHAULT.

complètement establie la noblesse des produisans *(sic)*.

La dixiesme est une lettre missive en papier, dattée de Paris, du dix-septiesme jour de juin 1602, par laquelle Sa Majesté Henry IV[e], roy de France et de Navarre, mande à *M. de Neufmanoir, gentilhomme ordynaire de sa chambre*, qu'il l'avoit choisi et eslu pour estre associé *de l'ordre de Sainct Michel, pour ses vertus, vaillance et mérites et pour les services qu'il luy avoit rendus au faict de ses guerres*, et mesmement, en la pénultiesme année, au faict de sa guerre contre le duc de Savoye. Signé : HENRY, et plus bas : de Laubespine.

[1] *Lire :* Courtomer (Orne).

[2] *Lire :* la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

Item, pour justiffier par lesdicts sieurs de Vaulloger, *escuïers*, de la continuation de leur noblesse prise par feu Jacques de Vaulloger, *leur ayeul, filz dudict* Jehan de Vaulloger, *leur bizayeul*, produisent onze pièces, touttes cottées par K...

La première est une grosse en parchemin du contract de mariage d'entre *messire* Jacques de Vaulloger, *escuïer*, seigneur de Fonttenoy, filz de feu *hault et puiçant seigneur* Jean de Vauloger, seigneur chastelain de Champrond[1], Neufmanoir,

[1] Champrond en Gatine (Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou). Voici comment Jean de Vauloger devint seigneur de cet important domaine : le 20 octobre 1575, Henri, roi de Navarre, le futur Henri IV, avait constitué au profit de Marie de Saint-Clair, veuve d'Oger de la Rose, une rente de 252 écus, moyennant une somme de 3,000 écus à lui prêtés par ladite dame. Le 5 février 1578, il constitua à la même une nouvelle rente de 55 écus, 3 sols, 4 deniers, moyennant un prêt de 666 écus 2/3. Les arrérages furent payés à Marie de Saint-Clair jusqu'en 1586, mais, à partir de cette époque, elle ne reçut plus rien. Le 12 juin 1595, elle abandonna tous ses droits à : 1° *Jean de Vauloger* et à *Gabrielle de Gouvis*, sa femme ; 2° Isaac, Abraham, Philippe, Jeanne et Elisabeth de Bouju, enfants du sieur de Marigny ; 3° Marie Leseq, veuve de Pierre de la Maugère, sieur de Saint-Jacques ; 4° Pierre de Saint-Clair, s[r] du Verger ; 5° Ancelot de Regnier, s[r] de la Rose ; 6° Gilles de Maillet, s[r] de Bias et à Anne du Bois, sa femme ; 7° Marguerite du Bois, veuve de René de Caladieu, s[r] de Montauban. — Jean de Vauloger acquit les droits d'Ancelot de Regnier, le 5 août 1597, de Gilles de Maillet, le 2 avril 1598, de Marguerite du Bois, le 3 mars 1600. Il se fit aussi nommer procureur des autres, et alors il se présenta devant les membres du conseil privé de Henri IV, demandant que pour le remboursement des deux rentes et des arrérages s'élevant depuis quinze ans à 4086 écus, 15 sols, 3 deniers, on lui abandonnât la terre de Champrond en Gâtine. Le conseil accéda à cette demande, et l'acte d'abandon en fut passé à Paris, le 17 mai 1600. Le 20 mai suivant, Henri IV, par lettres patentes, confirma cet abandon. Enfin, le 1[er] avril 1608, par acte passé à Paris, le Roi remboursa à *François de Châlons* écuyer, seigneur de Buc, comme ayant épousé en secondes noces (voir ci après) Gabrielle de Gouvis, veuve de Jean de Vauloger, le prix de

Danzé, la Corbière et Fonttenoy, *gentilhomme ordynaire de la Chambre du Roy, chevalier de son ordre* et de *hautte et puiçante dame* Gabrielle de Gouvy, et *hautte et puiçante damoyselle* Marthe de Vauloger, *sa cousine, fille de feu haut et noble seigneur* Jacques de.................................. ...

Folio 13, verso.

Vauloger[1], *chevalier*, seigneur du lieu, de Champaigné,

l'aliénation de la seigneurie de Champrond, prix payé des deniers de cette dame. Ce fut ainsi que Champrond revint à la couronne (ce qui précède est analysé dans l'acte du 1er avril 1608, déposé aux Archives d'Eure-et-Loir, série E, n° 19).

[1] Fils de René I de V. et de Marguerite du Authier, comme il a été dit précédemment, *Jacques I de Vauloger*, Chᵉʳ, Sᵍʳ de V., Champagné, Bier, Mirsou, Fromantinières, la Pierre, la Petite-Bussonnière, etc., eut une vie assez courte. Il épousa, par contrat du 8 septembre 1584, *Charlotte de Lavardin*, dont il eut : 1° *Jacques II de V.*, Chᵉʳ, Sᵍʳ des mêmes lieux, qui vendit Champagné aux de Daillon du Lude, vers 1612, et mourut sans alliance, vers 1617 ; avec lui s'éteignit la branche aînée de sa maison ; 2° *Françoise de V.*, mariée par contrat du 24 août 1604, à haut et puissant seigneur *François II de Jussac*, Chᵉʳ, Sᵍʳ de la Morinière, Moncorps, Lestang, Ris, Rilly, etc., Chᵉʳ de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, auquel elle apporta, en 1617, outre la Petite Bussonnière, Fromantinières, la Pierre, etc., le domaine de Vauloger. Ce domaine passa, vers 1643, à la famille de *Vahais* ou *Vahaye* (*d'azur au soleil d'or de douze rayons*), bonne noblesse, dite depuis de Vaulogé-Vahais, qui a donné un page du Roi au siècle dernier et qui conserva ce lieu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, époque où elle s'éteignit. L'héritière de *Vaulogé* (orthographe actuelle) fut *Mˡˡᵉ de la Corbière*, mariée, en 1777, à *M. Picot de Pontaubray*, gentilhomme d'ancienne extraction, d'origine bretonne (*d'or au chevron d'azur accompagné de trois falots d'argent allumés de gueules, au chef de même*), dont le fils a été créé *vicomte de Vaulogé*, par ordonnance du 22 mars 1827, établissant un majorat sur la terre de ce nom (voir dans le Dictionnaire de la Sarthe, par Pesche, tome II, p. 288, 289, une description du château de Vaulogé en Fercé); — 3° *Marthe de V.*, mariée, comme il est dit plus haut, à son cousin *Jacques de V.* de la branche cadette.

Bier[1], Mirsou et Fromantinières, et de *hautte et puiçante dame* Charlotte de Laverdin[2], lequel contract dressé, aprez dispenses de Rome[3], le deux de septembre 1607, devant Batiste Roullet, nottaire au Manz, prouve de la quallité d'escuïer prise par ledict feu Jacques de Vauloger.

Le deuxiesme est un contract en parchemin de la vente faitte par messire Françoys Salmon, seigneur de Marson et de la Fertière, au proffict de *messire* Jacques de Vaulloger, sei-

[1] On n'a pu découvrir la situation géographique exacte du fief ainsi appelé.

[2] *Lire :* Lavardin. — Charlotte de Lavardin, — qui s'était remariée, en 1593, à Gilbert de Préaulx, Ch^{er} de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sous-gouverneur de Louis XIII, gouverneur du duc d'Orléans, etc., — était fille de haut et puissant S^{gr} Antoine Hector de Lavardin Ch^{er}, S^{gr} de L., Ranay, Bouessé, et de beaucoup d'autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Ch^{er} de son ordre, et de Marthe de Souvré, sœur de Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, maréchal de France, Ch^{er} des ordres du Roi, gouverneur de Touraine, etc. Elle appartenait à une illustre maison de Vendômois, éteinte en sa personne (du moins dans la branche aînée), qu'il ne faut pas confondre avec les Beaumanoir-Lavardin. Ceux dont il est question ici étaient issus en ligne *directe et masculine* des anciens comtes souverains de Vendôme, ce que le P. Anselme a complètement ignoré. Armes : *de gueules à trois fleurs de lys d'or* (voir une généalogie de cette maison publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1888).

[3] La parenté entre les deux époux existait effectivement des deux côtés. Du côté paternel, ils étaient cousins au 12^{e} degré au point de vue civil et au 6^{e} au point de vue canonique ; du côté maternel, ils l'étaient au 10^{e} degré ou au 5^{e} ; en effet, on se rappelle que Gabrielle de Gouvis avait pour grand'mère une demoiselle de Roncherolles, or Charlotte de Lavardin était arrière-petite-fille de Louis II de Lavardin, commissaire général de la gendarmerie de France, marié à Charlotte du Bec de Vardes, fille d'une autre demoiselle de Roncherolles, sœur de la dame de Gouvis.

gneur de Fonttenay et de Mirson, *gentilhomme ordynaire de Mgr Cœsar, duc de Vandosme*, des biens de Maucouveil et de Moquerolle, scis en la paroisse de Marson[1], danz lequel contract, accordé devant Thomas Roger, nottaire au Manz, le le vingt-et-un de may 1613, ledict feu Jacques de Vauloger paroist encores tiltré noblement.

La troyziesme est une grosse en parchemin du partage accordé entre *messire* Jacques de Vauloger, *chevallier*, seigneur de Fontenay, Bies[2] et Mirsou, *gentilhomme ordynaire de Mgr le duc de Vendosmoys ; noble* Henry de Vauloger, *escuïer*, sieur de la Corbière ; *noble dame* Jacqueline de Vauloger, espouse de *messire* Toussaincts..

Folio 14, recto. *Signé :* de Machault.

de Sabrevoys[3], *chevallier*, seigneur de Sermouville, et *noble damoiselle* Jehanne de Vauloger, espouse de *noble homme* Jehan de Beauvays[4], *escuïer*, sieur de la Chapelle, eux portans forts des *damoiselles* Gabrielle et Renée de Vauloger, l'une et l'aultre religieuses de l'ordre des Ursulines, des hérittages provenans de la succession de feue *haulte et noble dame* Gabrielle de Gouvis, leur mère, veufve de feu *haut et puiçant* Jehan de Vaulloger, leur père, espouse en secondes nopces du sieur *de Buc*, lequel partage, passé en présence de Lallier, notaire de la cour de

[1] *Lire :* Marçon (Sarthe, arrondissement de Saint-Calais).

[2] *Lire :* Bier; cette terre et celle de Mirsou, apportées par Marthe de Vauloger à son époux, ne restèrent pas très longtemps en sa possession.

[3] *Lire :* de Sabrevois : famille qui tenait un rang distingué en Beauce dès le milieu du treizième siècle ; elle a formé de nombreux rameaux répandus en Basse-Normandie, au Perche, en Orléanais, dans l'Ile-de-France, etc. Armes : *d'argent à la fasce de gueules accompagné de six roses de même, trois en chef et trois en pointe.*

[4] *Lire :* de Beauvais. Il y a eu plusieurs familles de ce nom en Basse-Normandie, au Maine et au Perche, mais il est à peu près certain que le sieur de la Chapelle appartenait à la maison de Beauvais de Saint-Paul, connue depuis les temps féodaux. — Armes : *d'azur à trois fasces d'or.*

Sonnoys, le trente de novambre 1616 et de luy signé, appert de la noblesse des sieurs de Vaulloger.

La quatriesme est une grosse en parchemin d'un contract dressé, le vingt-quatre de novambre 1618, par les tabellions de Bèlesme[1], pour le mariage de *messire* HENRY DE VAULOGER, *chevallier*, seigneur de Lysle en Vendosmoys[2], aveq *hautte et noble damoyselle* FRANÇOYSE DE VALLÉE[3], fille de haut et puisant (*sic*) seigneur messire *Pierre de Vallée*[4], baron de Péchéré[5], chevallier de l'ordre du Roy et de hautte et puiçante

[1] *Lire* : Bellême (Orne).

[2] *Lire :* L'Isle ou Lisle. Les terres ainsi dénommées étant assez nombreuses en Vendômois, on ne peut actuellement préciser de laquelle il s'agit. Peut-être est-ce de celle que possédait Jean de Saintré, époux de Marguerite de Vauloger, en 1558 (??). Entre toutes les seigneuries de ce nom qu'on remarquait dans la région de Vendôme, la plus importante était la châtellenie de Lisle (aujourd'hui commune du département de Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Morée) avec haute, moyenne et basse justice. Au dire de M. l'abbé Métais, curé de Saint-Rimay (Loir-et-Cher), un des membres les plus érudits de la Société archéologique du Vendômois, cette châtellenie fut achetée, au quatorzième siècle, par les abbés de Vendôme, qui y possédaient un prieuré ; on a un certain nombre de baux de ce domaine à différentes familles, mais avec de grandes lacunes ; il ne serait donc pas impossible que les Vauloger eussent affermé celui-là même.

[3] De Vallée : famille ancienne au Maine et fort probablement éteinte, qui compte plusieurs alliances avec les Montmorency. Armes : *d'azur au lion d'argent, armé de sable et lampassé de gueules.* On doit sans doute rattacher à la même souche la famille des marquis de Vallée qui paraît dès le seizième siècle en Saintonge, où elle subsiste encore Armes : *de sable au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé de gueules.*

[4] Baron de Pescheray, S[gr] de Pacé et de Saint-Hilaire, châtelain du Coudray et du Breil, capitaine de la ville de Chartres, fils de Jean, S[gr] de Pace et de Marie Le Vayer.

[5] *Lire :* Pescheray.

dame *Louyse de Montmorancy*[1], lequel contract fust passé en présence dudict *messire* JACQUES DE VAULOGER, y mentionné *chevallier*, seigneur de Fontenay, Mirsou, le Maucouveil et aultres lieux, *gentilhomme ordinaire de*...... ....

Folio 14, verso.

Mgr le duc de Vendosme et *officier aux gardes françoises*[2], frère aisné de l'espoux.

Le cinquiesme est un contract en parchemin de la vente faitte par noble Jacques de Mylesan[3], escuïer, seigneur d'Ourthes et de la Ribochère, au proffict de *messire* JACQUES DE VAULLOGER, *chevalier*, seigneur de Fontenay et de Mirson, *officier dans les gardes françoyses et gentilhomme de Mgr de Vendosme*, du fief de la Martinière aveq touttes ses appartenances et deppendances ès parroisses de La Chartre[4] et Marson, duquel contract, passé, le quatorze d'avril 1623, devant Martin Genetay, nottaire à La Chartre, appert la qualité de chevalier encores prise par ledict feu Jacques de Vauloger.

[1] Fille de Pierre de Montmorency, marquis de Thury, comte de Châteauvillain, baron de Fosseux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de Jacqueline d'Avaugour (d'une des grandes maisons de Bretagne, *d'argent au chef de gueules*). — On sait que, sous l'ancienne monarchie, les Rohan étaient considérés comme la première maison de la noblesse de France pour la grandeur de leur origine (ducs de Bretagne) et les Montmorency comme la première pour l'éclat des services. Henri IV disait : « Si je n'étais Bourbon, je voudrais être Montmorency. » — Armes : *d'or à la croix de gueules cantonnées de seize alérions d'azur.* — On verra plus loin, par des actes des 12 décembre 1642 et 5 février 1656, qu'il naquit deux enfants de l'alliance Vauloger-Vallée.

[2] Ce régiment, célèbre par sa valeur, fut créé par Charles IX en 1563 ; il recrutait ses officiers dans la meilleure noblesse.

[3] *Aliàs :* Millessan ; famille qui semble éteinte depuis plus de deux siècles.

[4] La Chartre-sur-le-Loir, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe).

Le sixiesme est un brevet en papier en datte du douze d'aoust 1625, selon lequel *M. de Fonttenay* Vauloger fust faict *capitaine au régiment des gardes françoises*, signé : Louys et par le Roy : le duc d'Espernon, signé : Richelieu.

La septiesme est une quittance en papier consentie, le vingt-neuf de décembre 1631, par *noble* Pierre de Barville[1], *escuïer*, sieur du Moullin, en faveur de *messire* Jacques de Vaulloger, *chevalier*, *capitaine aux gardes françoises* pour la dot constituée par ledict Jacques à la *damoiselle* Anne de Vauloger, sa fille, espouse dudict sieur du Moullin.

La huictiesme est une autre quittance en papier consentie, le cinq...

Folio 15, recto. *Signé* : de Machault.

de may 1634, par *M. de la Fresdonnière* de Coustances[2], *escuïer*, en faveur de *messire* Jacques de Vauloger, *chevallier*, seigneur de Fonttenoy, de la Martinière et de la Borde[3], *capitaine aux gardes Françoises*, pour la somme composant la dot accordée par ledict seigneur de Fontenoy à *noble damoiselle* Françoyse de Vauloger, sa fille, mariée, l'an précédent, audict

[1] Il y a eu au Perche deux familles de ce nom, l'une et l'autre d'ancienne extraction et issues d'une souche commune. La première, des sires de Nocey, portait : *d'or au sautoir de gueules, accompagné de quatre lionceaux de sable.* — La deuxième, des sires de Saint-Germain, portait : *d'argent à deux bandes de gueules.* — On ne sait à laquelle appartenait Pierre de Barville.

[2] *Lire* : de Coutances ou de Coutance ; famille fort distinguée, répandue au Maine, en Touraine, en Vendômois et en Bretagne, connue depuis l'an 1230, et représentée aux Croisades. — On la croit éteinte. — Armes : *d'azur à deux fasces d'argent bordées de sable et accompagnées de trois besants d'or, 2 et 1.*

[3] Les terres du nom de la Borde ne manquant pas dans cette région, on ne peut rien préciser au sujet de celle-ci, qu'on croit toutefois être celle de la commune de Beaumont-la-Chartre (Sarthe, arrondissement de Saint-Calais).

seigneur de la Fresdonnière, par où l'on veoit la noblesse dudict feu Jacques de Vauloger[1].

Le neufviesme est *un acte* en papier accordé à *messire* JACQUES DE VAULLOGER, *chevallier*, seigneur de Fontenoy, *et à ses enffans, de la représentation de leurs tiltres de noblesse*, par ordonance de messire Jean d'Estampes, chevallier, seigneur de Valençey, conseiller d'Estat, intendant de Touraine, et Hierosme de Bragelongne, conseiller de la Cour des Aydes de Paris, commissaires généraulx députez pour le Roy pour le régalement des tailles en la généralité de Tours[2], en datte du vingt de marz 1635, par où s'establit entièrement la noblesse desdicts produisans.

La dixiesme est un certifficat en papier en date du dixneuf d'octobre 1640, délivré par le comte de Grammont, colonel du régiment des gardes françoyses, et de luy signé, à *M. de Fontenoy* VAULOGER, *gentilhomme du Mayne*, portant qu'il se distingua par sa valeur au siège.. ....

Folio 15, verso.

de la Rochelle, dans les guerres du Mantouan, de Flandres et aultres, par lequel tiltre de gentilhomme paroist la noblesse dudict feu Jacques de Vauloger.

L'onziesme est une grosse en parchemin du contract de

[1] Du mariage de Jacques et de Marthe de Vauloger paraissent encore être provenus les deux personnages suivants appartenant à cette maison : 1° *Jean de Vauloger*, S[r] de Fontenay, chanoine de Chartres, prieur de la Bourdinière et de Rosny, aumônier du Roi, protonotaire du Saint-Siège apostolique, fait chevalier de Saint-Michel en 1657 et confirmé en 1665 (Statuts de l'ordre de Saint-Michel, imprimerie Royale, 1735, p. 304 et 331) ; — 2° *Madeleine de V.*, marraine à Saint-Symphorien (Sarthe), le 30 juin 1645, de René d'Andigné ; décédée à Marçon, le 21 décembre 1649, sans alliance.

L'acte du partage de la succession de Jacques de V., n'existant pas, on ne sait quel fut, au juste, le nombre de ses enfants.

[2] Cette généralité comprenait l'Anjou et le Maine, c'est pourquoi les Vauloger en ressortaient.

mariage d'entre *noble homme* LOUYS DE COURSILLON[1] *escuïer*, seigneur de Debout, et *noble damoyselle* JEANNE DE VAULLOGER, fille de feu *messire* HENRY DE VAULLOGER, *chevallier*, seigneur de Lisle, et de dame FRANÇOYSE DE VALLÉE, lequel contract fust passé, le douze de décembre 1642, par Julien Couette, nottaire au Chasteau du Loir[2], en présence dudict feu *messire* JACQUES DE VAULOGER, y quallifflé *chevallier*, seigneur de Fontenoy, la Martinière et aultres lieux.

ITEM, pour par lesdictz sieurs de Vauloger justiffler de la qualité d'escuïer de feu TOUSSAINCTS DE VAULOGER, *leur père, escuïer*, sieur de Lisle, la Martinière, le Guast, la Ribochère et aultres lieux, *qui estoit enfant dudict feu* JACQUES DE VAULOGER, *leur ayeul*, produisent huict pièces touttes cottées par mesme lettre L...

La première est une grosse en parchemin du contract de mariage de *noble* TOUSSAINTS DE VAULLOGER, *escuïer*, sieur de Maucouviel, filz desdicts *messire* JACQUES DE VAULLOGER, *chevalier*, et feue *dame* MARTE DE VAULOGER, et *noble damoyselle* MATHURINE DE VILLEROY[3], fille de feu *noble seigneur* AMBROISE DE.

Folio 16, recto Signé : DE MACHAULT.

Villeroy, chevallier, vivant baron de Brizemont[4] et de feue

[1] *Lire* : de Courcillon, de la famille du célèbre Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, auteur d'un journal curieux et membre de l'Académie française, marié à une princesse de Bavière, — laquelle famille était,quoi qu'en ait prétendu Saint-Simon, une des plus anciennes et des mieux alliées de l'Anjou. — Armes : *d'argent à la bande fuselée de gueules au lion d'azur à senestre.*

[2] Chef-lieu de canton du département de la Sarthe.

[3] *Lire* : de Villeray, famille originaire du Perche (seigneurie de Villeray à Condeau, Orne), où elle était puissante dès l'an 1050 ; elle a donné plusieurs chevaliers croisés et parait éteinte depuis le siècle dernier. Armes : *d'argent à neuf merlettes de sable 3, 3 et 3.*

[4] *Lire* : Brigemont ; cette terre ne parait pas avoir été réellement une baronnie. Ambroise de Villeray était fils de Jean de Vileray et d'Avoye de Nollent, d'une fort ancienne maison normande (*d'argent à une fleur de lys accompagnée de 3 roses de même*).

noble dame *Geneviefve Masquerel*[1] représentez par messire *Anthoyne Masquerel*[2] chevallier, seigneur d'Hermauville[3], oncle et gardien noble de laditet, duquel contract, passé, le vingt-deux d'avril 1630, par devant Percheron, nottaire, et de luy signé, appert la qualité d'escuïer prise par ledict feu Toussainct de Vauloger.

La seconde est un contract en parchemin passé, le neufviesme jour de may 1633, devant Martin Genetay, notaire à La Chartre, de l'acquisition faitte par *noble* TOUSSAINT DE VAULOGER, *escuïer,* sieur du Haucouveil et de Moquerolle, sur messire Jacques de Malherbe, escuïer, seigneur de Poillé, d'un bien dict le Pré Hardy, scis en la parroisse de Marson, danz lequel ledict Toussaincts de Vauloger prend encores la qualité d'escuïer.

Le troysiesme est un adveu en parchemin rendu à *noble damoyselle* MATHURINE DE VILTREY, espouse de *messire* TOUSSAINTS DE VAULOGER, *escuïer,* sieur de Maucouveil et de la Martinière, comme aïant pour ce procuration de Monsieur son mary, rettenu par Sa Majesté pour le service du ban et arrière ban, par ses vassaulx y desnommez de la parroisse de la Chartre, pour les rentes y mentionnées, duquel adveu signé : Cornier et datté du dix-sept d'aoust 1635 appert la qualité...

Folio 16, verso.

d'escuïer donnée audict feu Toussaint de Vauloger.

[1] Et mieux : de Masquerel (*aliàs* Makarel); cette famille, qui se prétendait originaire d'Angleterre, apparait en Normandie dès le onzième siècle; elle a donné aussi des chevaliers croisés. Elle semble avoir pris fin avant 1759. — Armes : *d'argent à la fasce d'azur diaprée d'or accompagnée de 3 roses de gueules, 2 et 1.*

[2] Frère de la dame de Villeray, et fils d'Antoine III de Masquerel, Ch[er], S[gr] d'Hermanville, marié, en 1571, à Marguerite de Chabannes la Palice (*de gueules au lion d'hermines couronné d'or*), laquelle avait pour mère Catherine de la Rochefoucauld (*burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules brochants, le premier écimé.*)

[3] *Lire* : Hermanville.

Le quatriesme est un contract de la vente faitte par messire de Vabres, escuïer, seigneur de la Ville et de Moncontour, au proffict de *noble* Toussaints de Vaulloger, *escuïer*, seigneur de la Martinière et de Maucouveil, du fief du Guast, scis en la parroisse de Ruilly sur le Loir[1], aveq touttes ses appendances et deppendances, lequel contract passé, le dix-neufviesme de juin 1639, devant Boudet, notaire au Chasteau du Loir, prouve de la qualité d'escuïer tousjours prise par ledict feu Toussainct de Vaulloger.

La cinquiesme est une grosse en parchemin d'un adveu rendu, le trente de novambre 1643, à *messire* Toussaints de Vaulloger, *escuïer*, seigneur de la Martinière, du Guast, de la Borde, de Maucouveil et aultres lieux, par ses tenanciers y desnommez, pour cause des biens y mentionnez deppendans de laditte seigneurie de la Martinière, signé : Cornebuix.

Le sixiesme est un aultre adveu aussy en parchemin, datté du vingt-deuxiesme jour de may 1649, rendu à *messire* Toussainct de Vaulloger, *escuïer*, seigneur de la Martinière, du Guast et de la Borde, comme hérittier de feu messire Jacques de Millessan, vivant escuïer, seigneur de la Ribochère, par les...

Folio 17, recto. *Signé :* de Machault.

personnes y desnommées pour raison des biens dépendans de laditte seigneurie de la Ribochère, en la parroisse de La Chartre, signé : Lebert, par lesquels adveux paroist la noblesse dudict feu Toussainct de Vaulloger.

La septiesme est une grosse en parchemin d'une transaction accordée, le cinq de febvrier 1656, entre *noble homme* Toussaints de Vaulloger, *escuïer*, seigneur du Guast et de La Martinière, et *messire* Louys de Courcillon, veuf de *damoyselle*

[1] *Lire* : Ruillé sur Loir (Sarthe, arr. de Saint-Calais.) Cette paroisse, où les Vauloger s'étaient fixés en 1667, dépendait du Vendômois, et de la généralité d'Orléans, c'est pourquoi le présent jugement de maintenue fut rendu par l'intendant de cette généralité et non par celui de Tours.

Jehanne de Vauloger, au subject des biens composant la succession de ladite damoyselle ainsy que celle de feu *noble* Oger de Vauloger, son frère, vivant *escuïer*, sieur de Lisle, *mousquettaire du Roy*, laquelle transaction, passée devant René Rochebouët, nottaire royal à La Chartre, et de luy signée, montre de la noblesse dudict feu Toussaint de Vauloger.

La huictiesme et dernière est le testament en parchemin dudict feu *messire* Toussaints de Vauloger, *escuïer*, seigneur de Lisle, la Ribochère, le Guast, la Martinière, Mauceuveil, Moquerolle et aultres lieux, lequel, dressé le trente d'avril 1661, devant ledict Rochebouët, notaire, prouve de la qualité d'escuïer tousjours prise par ledict feu seigneur[1].

Item, *pour pareillement faire cognoistre de la qualité.......*

Folio 17, verso.

d'escuïers prise par lesdicts sieurs de Lisle, de la Borde et de la Ribochère, filz dudict feu Toussaints de Vauloger, *produisans, laquelle ils peuvent valablement continuer et les enffans issus d'eux*, produisent neuf pièces cottées ensemble par mesme lettre... M.

La première est le contract de mariage d'entre ledict René de Vauloger[2], du présent sieur *de Lisle, escuïer, mousquettaire de Sa Majesté*, filz desdicts *messire* Toussaints de Vauloger et feue Mathurine de Vilroy, et *noble damoiselle* Magdelaine de Gaultier[3],

[1] Décédé le 2 avril 1662.

[2] Baptisé à la Chartre, le 15 juin 1634.

[3] *Aliàs* : sans la particule *de* ; cette famille de Basse-Normandie et du Maine, connue depuis Guillaume Gautier et Philippe Gautier, écuyers, vivants en 1419 et 1452, ayant, par suite de revers de fortune, dérogé à la noblesse, y fut rétablie en 1553. Ses deux branches les plus brillantes, celles des Srs de Chiffreville et celle des Srs du Tilleul, ont contracté des alliances avec les du Plessis-Châtillon, de Vauquelin de la Fresnaye, Le Tonnelier de Breteuil-Charmeaux, O'Brien de Thomond, de Froulay-Tessé, de Choiseul-Praslin, de Lénoncourt, de Fumel, etc. Celle des Srs de Saint Basile subsiste encore. — Armes : *de gueules à la croix ancrée d'argent frettée en cœur de sable et cantonnée au 1er canton d'un croissant d'argent.*

fille de messire *Charles Gaultier*[1], escuïer, seigneur de Montreul et de Cheffreville[2], et de dame *Magdelaine Duplessys de Chastillon*[3], passé devant Pavet, tabellion juré à Fresney-le-Viconte[4], le quatorze de janvier 1639, signé dudict notaire enffin de la grosse estant en parchemin, par lequel il a pris la qualité d'escuier[5].

Le second est un extraict battistaire en papier des registres de la paroisse de Chahagnes[6], signé du sieur curé dudict lieu, du batesme de *noble* René Vauloger[7], filz de *messire* René

[1] Fils de Jacques G., vicomte d'Argentan, et de Marie de Cordouan, dont la mère était une Beaumanoir, Charles de G. fut gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

[2] *Lire* : Montreuil et Chiffreville.

[3] *Lire :* du Plessis-Châtillon. On trouve, dans le dictionnaire de la Chesnaye des Bois (t. XI), la généalogie de cette illustre maison, connue en Touraine dès le début du onzième siècle, représentée aux croisades, admise aux honneurs de la cour et récemment éteinte dans celle de Durfort. — Armes : *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.*

[4] *Lire* : Fresnay-le-Vicomte, aujourd'hui Fresnay-sur-Sarthe, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers (Sarthe).

[5] René de Vauloger, 3e du nom, chevalier, sgr de Lisle, et de la Martinière, puis du Guast (voir ci-après), dit *le comte de Lisle,* mourut le 24 août 1685.

[6] *Lire* : Chahaignes (Sarthe, arrondissement de Saint-Calais).

[7] *René IV de Vauloger*, Chev, Sgr de Lisle, Le Guast, Maucouveil, etc., *comte de Vauloger de Lisle*, suivit la carrière militaire. Il était officier au régiment de Normandie (infanterie), le 1er février 1694, jour où il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (*Hist. de l'ordre de Saint-Louis,* par Mazas, tome I, p. 130). Sorti du service à la paix de 1697, il y rentra lors de la reprise de la guerre et servait comme capitaine-commandant au régiment de Flandre (infanterie), lorsqu'il fut tué à l'attaque de Guerbignano, en 1705 (*Hist. de l'ancienne infanterie française*, par Suzane, tome IV, p. 24). Il avait épousé, par contrat du 12 juin 1686, devant Jean Gouhier, notaire à Sceaux (Sarthe,

de Vauloger, *escuïer, mousquettaire du Roy*, et de *damoiselle* Magdeleine de Gaultier, en datte de l'onziesme jour de novambre 1659.

Le troyziesme est un autre extraict battistaire, aussy en papier, tiré de l'église parroissiale de Marson, et signé du sieur curé de laditte église,.................................. ....

Folio 18, recto *Signé* : de Machault.

en datte du cinq de septembre 1661, de Mathurine de Vauloger, fille née du mariage de *noble* René Vauloger, *escuïer*, sieur de la Martinière, et de *dame* Magdeleine Gaultier, danz lesquels actes ledict René de Vauloger a continué à prendre laditte qualité d'escuïer[2].

arrondissement de Mamers), *Françoise-Marie-Marthe de Jupilles*, fille de Christophe de J., Ch[er], (famille représentée aux Croisades : *parti emmanché d'hermines et de gueules*), et de Marie de Goué (famille aussi représentée aux Croisades : *d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur*). De ce mariage, vint une fille unique *Jeanne-Marguerite de Vauloger de Lisle*, mariée, par contrat du 1[er] octobre 1715, devant Marin Chaillou, notaire à Montreuil-le-Henri (Sarthe, arrondissement de Mamers), à *Louis* ou *Léon*, comte *d'Illiers*, officier au régiment de Flandre, d'une des plus illustres maisons de la Beauce (*d'or à six annelets de gueules, 3, 2 et 1*). — Ainsi s'éteignit la seconde branche de la famille de Vauloger.

[1] Mariée, par contrat du 30 juin 1683, devant Vié, notaire à Sougé, à messire *Guillaume de Berziau*, écuyer, S[gr] de la Haye, d'une noble famille d'origine normande, qui porte : *d'azur à trois trèfles d'or, 2 et 1*.

[2] René III de Vauloger et Madeleine de Gautier, paraissent avoir eu une autre fille, savoir : *Geneviève-Anne de Vauloger*, femme de *René Peschard*, E[r], S[r] des Rouaudières, (famille d'ancienne extraction, originaire de Bretagne : *de gueules à une bande d'or, chargée de 4 roses d'azur et accompagnée de 4 chats-huants d'argent*), avec lequel elle fonda, vers le début du dix-huitième siècle, les collèges de Chemiré-le-Gaudin et de Maigné (Sarthe). (Voir la Géographie ancienne du diocèse du Mans, par Cauvin, p. 239 et 240).

L'acte de partage de la succession de René III de Vauloger n'existant pas, on ne sait pas quel fut, au juste, le nombre de ses enfants

La quatriesme est un acte en papier des arrangemens pris au subject du partage faict soubz signatures privées entre *luy; noble* Françoys de Vauloger, *escuïer; damoiselle* Jacqueline de Vauloger, espouse de *noble* René Deschelles[1], *escuïer*, sieur du Pastis; *damoiselle* Magdeleine de Vauloger, espouse de *noble* Robert de Courtoux[2], *escuïer*, sieur de la Gaignerie, et *damoiselle* Susane de Vauloger[3], ses frère et sœurs, comme se faisans forts de Jean de Vauloger, *escuïer*, autre frère, *officier danz les gardes de la Reyne mère de Sa Majesté*, et de Louyse de Vauloger, autre sœur, religieuse à Bloys[4], datté du vingt-troiz d'avril 1662, de touts les biens et effects delaissez par ledict Toussainct de Vauloger, *escuïer*, leur père, et de *(sic)* laditte deffuncte *damoiselle* Mathurine de Villeray, leur mère, danz lequel acte..

Folio 18, verso.

ils ont touts continué à prendre les tiltres de noblesse.

[1] *Aliàs* : d'Eschelles : famille du Vendômois, représentée aux Croisades et sans doute éteinte. — Armes : *de gueules à 3 fasces d'argent.*

[2] Une des bonnes noblesses du Maine et du Vendômois, qui semble éteinte. — Armes : *d'argent à la fasce d'or, à la bordure dentelée de sable, accompagnée de 3 roses de gueules, 2 et 1.*

[3] Mariée, fort peu après, à *Abraham Fourré* ou *Fourrey*, E^r^, s^r^ de *Beaupré*, gentilhomme normand, de famille anoblie en 1494, qui fut parrain d'Abraham de Vauloger, son neveu, et qui portait : *écartelé aux 1 et 4 d'or à l'aigle éployée de gueules; aux 2 et 3 de gueules à 3 chevrons renversés d'argent.* (Voir la *Recherche de la noblesse faite en 1666 et années suivantes, dans la généralité de Caen*, par l'intendant Chamillart. *Appendice complémentaire et rectificatif*, Caen, Delesques, 1889, pages 21, 56, etc.)

[4] De Toussaint de Vauloger et de Mathurine de Villeray, était encore née : *Françoise de Vauloger*, morte avant 1662, sans enfants de *Louis Couvey*, E^r^, S^gr^ de Glatigny, gentilhomme de vieille race normande établi au Maine, qu'elle avait épousé avant 1658, et qui portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 quintefeuilles de même.* (Même ouvrage, même *Appendice*, p. 10).

Le cinquiesme est un eschange en parchemin entre *noble* René de Vauloger, *escuïer*, sieur de Lisle et de la Martinière, et *noble* Françoys de Vauloger, *escuïer*, sieur de la Borde et du Guast, frères, du bien de la Martinière, en la parroisse de La Chartre, contre le bien du Gast, scis en la parroisse de Ruilly, par lequel eschange, accordé, le quatorze de may 1662, devant Guestier, notaire à Sougé[1], lesdicts sieurs de Lisle et de la Borde ont encores pris la quallité d'escuïers.

La sixiesme est un extraict en papier des registres des batesmes de la parroisse de Ruilly sur le Loyr, du batesme d'Abraham Vauloger[2], filz dudict *noble* René, *escuïer*, sieur de Lille;

[1] Sougé (Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme).

[2] Abraham de Vauloger (1662-1743) fut l'auteur de deux branches, dont la seule qui subsiste est l'unique représentante de la maison de Vauloger. Voici sur ce personnage et sur sa descendance quelques détails empruntés aux sources suivantes : d'abord trois documents qui vont être cités plus loin; puis, les anciens registres paroissiaux de Condé-sur-Noireau (Calvados) et de quelques communes environnantes, notamment : Saint-Pierre du Regard, Berjou, Fresnes (Orne), Saint-Germain-du-Crioult (Calvados) etc. ; — de nombreux papiers, titres, contrats et notes de famille, et en particulier un grand jugement de maintenue de noblesse et de rectification d'actes de l'état-civil, prononcé, le 29 décembre 1887, par le tribunal de première instance de Vire pour la rectification du nom de la famille de Vauloger altéré et tronqué pendant la Révolution, etc., etc. — *Abraham de Vauloger*, écuyer, s[r] du Hamel et de Beaupré, passa en Basse-Normandie, vers 1685 ou 1686, pour recueillir l'héritage de Suzanne de V., sa tante, veuve et héritière pour partie d'Abraham Fourré, S[gr] de Beaupré, décédée le 14 mars 1686. Cette dame laissait, par testament du 2 mars précédent, tous ses biens, et notamment le fief de Beaupré, à son neveu, qui, inconnu dans la région où il venait habiter, fut taxé pour payer le droit de francs fiefs dû par les bourgeois possesseurs de terres nobles. Mais il produisit ses titres établissant sa qualité de gentilhomme, spécialement le présent jugement de 1667, et obtint dès lors un arrêt de reconnaissance de sa qualité de *noble d'ancienne race et extraction*, le déchargeant de toute taxe, que les commissaires des francs fiefs du

et du Guat, et de *damoiselle* Maudelaine de Gautier, son espouse,

duché de Normandie rendirent à Rouen, le 23 novembre 1686 (Voir le texte de cet arrêt dans l'*Appendice* déjà indiqué de la *Recherche de la noblesse de la généralité de Caen*, p. 55 à 57). Puis, pour couper court à toute autre contestation de ce genre, il se fit délivrer, le 17 août 1687, par M. de Gourgue, intendant à la généralité de Caen, un certificat contenant l'analyse sommaire (filiation seulement) du jugement de 1667, et où il est déclaré *gentilhomme de bon lignage et de très ancienne extraction* (voir le texte de ce certificat dans l'*Appendice* à la *Recherche de la noblesse de la généralité de Caen*, p. 57 à 60. — On y a seulement imprimé par erreur la date de 1697 qui est fausse, au lieu de celle de 1687 qui est exacte). Abraham du V. habitait alors le comté de Mortain et prit part, en 1688, comme brigadier dans la compagnie de M. de Barenton, au service du ban et arrière-ban de la noblesse de cette région (*Annuaire de l'Orne* pour 1869; partie historique, page 35 et 36). Il se fixa peu à près à Condé-sur-Noireau (où l'on se rappelle qu'habitait une *branche illégitime* de sa famille; — Voir ci-avant la note mise en tête de l'acte du 22 janvier 1580) — par suite de son mariage contracté, le 9 octobre 1692, avec *Anne-Jeanne de Prépetit*, fille de Pierre de Pr., Er, Sgr de Saint-Pierre, lieutenant-général au bailliage de Condé-sur-Noireau *(de sinople à la fasce d'or accompagnée de 3 merlettes de même 2 et 1)*, et d'Anne d'Amphernet, d'une des premières familles de la province (*de sable à l'aigle d'argent*). — Après la mort de cette dame, il se remaria, par contrat du 10 janvier 1695, avec *Marie Boutry du Parc* (*d'azur à la croix d'argent cantonnée de 12 étoiles de même, 3 dans chaque canton*), fille de noble Philippe B. du P. et de dame Marie Jouvin des Loges, d'une ancienne noblesse tombée en dérogeance, à la fin du XVIe siècle, et ranoblie par charges au XVIIe. — *Du premier lit*, vinrent 1° *Jean VII de V. de B.*, qui suit ; 2° *Renée de Vauloger*, qui épousa, par contrat du 3 janvier 1712, *Louis de Clinchamp d'Anisy*, Er, mousquetaire du Roi; veuve en 1715, elle se remaria, par contrat du 13 août 1718, à *Jacques du Rozel de la Grésilière*, Er, aussi mousquetaire du Roi, et mourut sans enfants en 1737. — *Du second lit* naquirent notamment : 1° *Nicolas de Vauloger*, Er, Sr du Manoir, garde du corps du Roi, marié, en 1725, à *Marie Leconte de Grandval*; son fils, *Louis de V.*,

en datte du huict de septembre 1662, et signé du sieur curé dudict Ruilly.

dit *M. du Manoir* vota, en 1789, avec la noblesse de Caen (catalogue des gentilshommes en 1789, province de Normandie, p. 19). — Marié, en 1751, avec *Anne Le Clerc de Grandpré*, il en avait eu : a. *Nicolas-François de V.*, E^r^, S^r^ *du Gerbier*, né en 1763, émigré à Saint-Domingue en 1780, votant en 1789 avec les gentilshommes de cette colonie (*Catal. des gentils* — Colonies, p. 9), où il fut massacré lors de la révolte—1791,—ainsi que sa femme, *Andrée de Biars*, et leurs enfants ; b. *Louis-Sébastien de V.*, (1769-1841) capitaine d'infanterie, Ch^r^ de la Légion d'honneur, qui fit les principales campagnes du 1^er^ Empire. Sans alliance. — 2° *Jean de Vauloger de Beaupré*, Ch^er^, dit *M. de la Grange*, qui devint mousquetaire du Roi, compagnie grise, capitaine de cavalerie (1745), et chevalier de St-Louis (1747) et mourut en 1784, sans enfants de *Marie-Anne de Malfillâtre*, de vieille maison normande ; — 3° *René de V.*, Ch^er^, dit *M. de Beaupré*, qui devint brigadier des mousquaires du Roi, même compagnie, lieutenant-colonel de cavalerie (1740-1764), Ch^er^ de Saint-Louis (1761) et mourut sans alliance, en 1770. (Voir sur ces deux officiers, l'Etat militaire de la France, de Roussel et Montendre, et l'Hist. de l'ordre de Saint-Louis, par Mazas, t. I, p. 389) ; — 4° *Michel de V.*, dit *M. des Costils*, et *du Boulay*, marié, par contrat du 9 mai 1747, à *Renée de la Bigne*, fille de Guillaume-Jacques de la B., S^r^ de Beuville, gentilhomme d'une des meilleures familles de la Basse-Normandie, et de Renée de Bourdon, petite-nièce de Jeanne d'Arc par les Ribault du Mesnil, Patrix, Le Fournier de Tournebu, de Villebresme et du Lys;... sans enfants, etc.

Jean VII de Vauloger de Beaupré, E^r^, S^gr^ de Beaupré, Plainville, le Clos-Montbray, la Crière, les Iles, etc., (1693-1781) ruiné par la banqueroute de Law (1721), se résigna à s'occuper d'industrie et monta de grandes filatures, bientôt extrêmement prospères, ce qui n'enlevait plus la noblesse depuis les ordonnances de Louis XIV (on en aura bientôt la preuve pour les Vauloger), et ce que faisaient beaucoup de gentilshommes (notamment les Patry, Bacon de Précourt, Guyon de Corday, de Colombel, de Livet, de Signard, de Montbray, Morin de Banneville, Turgot, etc., etc., tous d'excellentes maisons normandes.) Il épousa 1° par contrat du 27 août 1728, sa cousine germaine *Louise-*

La septiesme est un contract soubz seings privez, du neuf

Marie de Saint-Germain, fille d'une demoiselle de Prépetit et issue d'une maison remontant à l'époque féodale (*de gueules au chevron d'argent accompagné de trois besants de même*), dont il n'eut pas d'enfants ; 2° par contrat du 7 septembre 1731, *Anne-Renée Robline des Rivières* (*d'argent à deux cotices de gueules accompagnées de deux coquilles de sable*), fille de noble Jacques R. des R., ancien garde du corps du Roi, d'une famille anoblie le 15 juin 1699 et éteinte, et de Renée Brizolier de la Brizolière (*d'argent à trois flammes de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*), et petite-nièce de Jeanne d'Arc par les Robline, Halbout, de Poret, de Radulph et Le Fournier de Tournebu, — dont il eut notamment : 1° *Charles-Louis de V.*, E^r^, dit *M. de la Grange*, né en 1732 ; il devint, en 1768, capitaine au régiment de Normandie infanterie, puis, en 1776, capitaine-commandant à celui de Neustrie et Ch^er^ de Saint-Louis, et se retira du service en 1786. Il vota, en 1789, avec la noblesse de la généralité de Rouen (*Catal. des gentilshommes*, province de Normandie, p. 92) et mourut, avant 1792, sans enfants d'*Antoinette Auber du Mesnil*; — 2° *Louis-Aymar II de V. de B.* qui suit ; — 3° *Pierre de V.*, E^r^, dit *M. de Plainville* (1739-1820), votant, en 1789, avec la noblesse de l'élection de Bernay pour son fief de Plainville (*Catal. des gentilshommes*, province de Normandie, p. 84), et marié, en 1775, *Marie-Louise-Catherine de Bourdon du Lys* (fille d'une demoiselle d'Aigneaux et petite-nièce de Jeanne d'Arc), d'où une fille unique : *Louise-Catherine de V. de Pl.*, mariée à *M. Malon de Morieux* (depuis la Révolution : *Demorieux : d'azur à trois canettes d'or*) ; — 4° *Jacques-Gabriel-Antoine de V. de Beaupré*, dit *M. de la Cressonnière*, né en 1754, admis, le 3 février 1779, aux Ecoles militaires, *sur preuves de noblesse remontant à Toussaint de Vauloger et à Mathurine de Villeray* (Voir le *Bulletin héraldique de France*, année 1889, colonne 534), nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine (infanterie), le 18 septembre 1781 (*Tableau de la noblesse militaire*, par de Warroquier de Combles, t. I, p. 20), et mort aux Indes en 1783.

Louis-Aymar II de Vauloger de Beaupré (1736-1828), E^r^, S^r^ de Beaupré, la Crière, le Clos-Montbray, les Isles, etc., en Normandie,

d'aoust 1663, reconnu, devant les tabellions d'Argentan en Normandie, le vingt huict d'aoust suivant, du mariage de

et de la Borde (acquise le 3 décembre 1781, revendue le 2 mai 1789) en Champagne, province où il se trouvait en raison de ses affaires en l'année 1789, et où il vota alors, à cause de son fief de la Borde avec les gentilshommes du bailliage du Montereau (*Cat. des Gent., province de Champagne*, p. 37). Lorsqu'on créa les tribunaux de commerce, il eut l'honneur d'être, le premier, nommé président de celui de Condé-sur-Noireau et il remplit ces fonctions de 1792 à 1796, époque où il cessa de s'occuper de filatures. Vers le même temps, la banqueroute des assignats lui fit perdre la plus grande partie de sa fortune, qui s'élevait à un chiffre considérable. Il avait épousé, le 4 juin 1771, *Marie-Adrienne Dorenlot de la Carterée*, fille de noble Jean D. de la C. conseiller et secrétaire du Roi, d'une famille anoblie le 21 novembre 1732, et éteinte (*d'azur à l'agnus Dei d'argent accompagné de trois étoiles d'or* — puis les armes de J. d'Arc), et de Marie Boutry du Manoir, dont la mère était Anne de Bourdon, petite nièce de Jeanne d'Arc. De ce mariage naquirent : un fils, *Jules-Louis III de V. de B.* (1779-1840), marié, en 1804, à *Françoise Le Fauconnier de Cussy* (*d'argent à 6 mâcles de gueules 3, 2 et 1*), petite nièce de Malherbe, et père d'un fils unique ; — et trois filles : M[mes] *de Givel de la Grivellière ; Scelles de Grainville ; et de Guéroult.*

Le chef de nom et d'armes de la famille, petit-fils de *Jules-Louis III de B. de V.*, et fils de *Léon Jules de V. de B.* de conseiller à la cour de Caen, et Ch[er] de la Légion d'honneur (1805-1864) est PAUL LÉON DE VAULOGER DE BEAUPRÉ (vingt-cinquième degré de la filiation), né en 1832. Entré dans la magistrature en 1858, et devenu dans la suite procureur général à Limoges (1873), puis à Toulouse (1875), puis à Rouen (1875), destitué en 1879, chevalier de la légion d'honneur (1875), dignitaire de plusieurs autres ordres, il a épousé le 3 septembre 1861, D[lle] MATHILDE MARIE CHENEL ou CHESNEL (petite-fille de *Philippe René Chesnel*, E[r], vice-président du tribunal civil d'Alençon, votant en 1789, avec la noblesse de cette ville (*Catal. des Gent., prov. de Normandie*, p. 6), et incarcéré pendant la Terreur ; il était issu de la famille des Chesnel, S[grs] de la Chaperonnaye, connue en Bretagne dès l'an 1163, repésentée à la 7[e] croisade et dont deux branches, celle de la Houssaye et celle des

noble Jean de Vaulloger, *escuïer*, seigneur de la Rebuchère[1], *officier dans les gardes de la Reyne mère du Roy*, filz desdicts feux *messire* Toussaints de Vauloger et *dame* Mathurine de Vilray avec *hautte et noble damoiselle* Gabrielle de Montgomery[2], fille de feux haut et puiçant seigneur.........................

Folio 19, recto. *signé* de Machault

messire *Gabriel, comte de Montgommery*, et de hautte et puiçante [dame *Aymée de Chastenet*[3], duquel mariage appert l'estat de noblesse dudict Jean de Vauloger.

La huictiesme est un adveu en parchemin, en datte du trente de juin 1664, rendu à *noble* Françoys de Vauloger, *escuïer*, sieur de la Borde et de la Martinière[4], par ses vassaulx y desnom-

Nouettes, ont habité la Normandie.— Armes: *de sable à la bande fuselée de six pièces d'or.* (Le président Chesnel avait épousé *Anne-Jeanne-Flore de Launay des Isles*, petite nièce de Jeanne d'Arc, par les Le Maignen de Bretheville, de Marguerite et Le Fournier de Tournebu.) De M. de Vauloger et de Mlle Chesnel sont issus une fille et deux fils, seuls représentants en ligne masculine, avec leur père de l'ancienne maison de V. — L'aîné est lieutenant au 144e régiment de ligne.

Les autres alliances directes de la famille de Vauloger ont été prises avec les : Hesnard de la Londe ; de Croisilles-Mutrécy ; Le Bastard de Mallemont ; de Montbray ; Boutry du Manoir ; Hobey des Granges ; Carel ; de la Roque ; Robline du Buisson ; Poret de la Villette ; Le Harivel d'Harville et du Bois de Bellegarde.

[1] *Lire* : la Ribochère.

[2] *Lire* : de Montgommery ; une des familles les plus connues de la haute noblesse française issue des anciens vicomtes d'Exmes. Mme de Vauloger avait pour sœurs les dames du Four de Cuy et Lambert d'Herbigny. — Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 fleurs de lys d'or, aux 2 et 3 de gueules à 3 coquilles d'or.*

[3] *Lire* : de Chastenay, de la maison des comtes de Chastenay de Lanty, en Lorraine et Champagne, qui a été admise aux honneurs de la cour et a pris part aux croisades. Armes : *d'argent au coq de sinople, becqué, creté et barbé et couronné de gueules.*

[4] La terre de la Martinière fut vendue, avant 1669, à Jean Rottier, de Marçon, qui en portait le surnom le 10 février de cette année-là.

mez de la parroisse de La Chartre, pour raison des biens deppendans de ladite seigneurie de la Martinière, danz lequel ledict sieur reçoit le tiltre d'escuïer.

— François de Vauloger ne demeura pas en Vendômois. Dit plus tard le *marquis de Vauloger*, il épousa par contrat du trois juin 1668, devant Bouquerat, notaire à Souvigny (Allier), D[lle] *Louise-Catherine Heuse* ou *Heuzé* (*de sable à la fasce alaisée et nébulée d'argent*, et mieux, *de sable au bâton noueux d'argent mis en fasce*), dame de Bonnay, à Toulon-sur-Allier (Allier), fille et héritière de Laurent H., E[r], grand trésorier de France à Moulins, et de Louise de Marguerie. Le marquis de Vauloger se fixa à Paris où il mourut en 1690, laissant: 1° *Laurent-François*, qui suit ; 2° *Louise H. de V.*, mariée, en 1695, à *Jacques-Pierre de la Roque, comte de Gravelines.* — *Laurent-François Heusé*, marquis *de Vauloger*, né en 1669, conseiller du Roi eu ses conseils, premier président des grands trésoriers de France au bureau des finances d'Alençon vers 1710, décédé à Paris, en son hôtel de la place Louis-le-Grand, le 11 septembre 1742, épousa, en 1690, *Louise-Françoise de Bouteros (Ecartelé en sautoir, au 1 d'argent à trois fasces de gueules, aux 2 et 3 d'or au pin de sinople, au 4 d'argent à deux marmites de sable l'une sur l'autre, l'écu entouré d'une bordure de gueules semée de huit besants d'or, trois, deux et trois)*, fille de Louis Martinez, comte de Routeros et de Cécile de Calvimont d'Hermanville ; il en eut : 1° *Louise Françoise Heusé de Vauloger*, née en 1691, morte le 21 août 1764, mariée ; (a) à *Louis-Joseph de Vatboy du Metz*, marquis *de Ferrières*, dont elle eut le marquis de Ferrières, le comte du Metz, père de la marquise de Nettancourt Vaubecourt, et la vicomtesse Gaignat de Longny, mère des marquises de Custine et de Louvois ; (*b*) à *Christian Dagoberl*, comte de *Waldner de Freundstein*, lieutenant-général des armées du Roi, grand croix du mérite militaire, dont elle n'eut pas d'enfants (contrat du 1[er] avril 1748) ; — 2° *Cécile-Marie Heusé de Vauloger*, morte en 1700 ; — 3° *Anne-Françoise Heusé de Vauloger*, née en 1596, mariée, le 8 août 1715, à *Jean-Charles*, comte *de Bar*, lieutenant pour le Roi en Rerry, dont elle était veuve en 1942 ; — 4° *Marie-Catherine Heusé de Vauloger*, fille de Saint-Thomas de Villeneuve (consulter, sur la branche des marquis de Vauloger, le *Bulletin héraldique de France*, année 1889, colonnes 11 à 16).

Et *la neufviesme* et dernière est un extraict des registres de la parroisse de Chahagnes, signé du sieur curé de laditte, et datté du treize de may 1666, du trespaz de *noble dame* GABRIELLE DE MONGOMMERY, espouse de *noble* JEAN DE VAULOGER, y mentionné *escuïer*, seigneur de la Ribochère, *antien officier danz les gardes de la feue Reyne mère*[1].

Et finallement, produisent lesdictz produisans, pour la conservation de leurs armes, généalogie et tiltres, le présent inventaire dressé par maistre Pierre Parent, leur procureur, et dc luy signé, cotté par... N.

Signé : PARENT, *Pr. des produisans.* N.

Folio 19, verso.

Veu par nous Louis de Machault, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maistre des Requestes ordynaire de son hostel, commissaire desparty par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la générallité d'Orléans, les pièces et tiltres mentionez danz l'inventaire cy joint, à nous représentez par RENÉ DE VAULOGER, *escuïer,* sieur de Lisle et du Guat, par FRANÇOYS DE VAULOGER, *escuïer*, sieur de la Borde et de la Martinière, et par JEAN DE VAULOGER, *escuïer* sieur de la Ribochère, ses frères, pour satisfaire à l'arrest du XXII marz 1666, et aux ordonnances rendues en exécution d'yceluy; veu le désistement de Me Mathurin Delorme, commis par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs de no-

[1] Demeuré veuf et sans enfants, Jean de Valoger parait s'être retiré sur les confins de la Normandie et de l'Ile-de-France, pays où il avait peut-être contracté une seconde alliance. Du moins, me semble-t-il guère possible d'hésiter sur son identification avec le personnage que, par un nouvel effet de son imagination, d'Hozier a affublé des nom et armes suivants, dans l'*Armorial général de France* de 1696 (*Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Registre de la généralité de Rouen*, pages 1124 et 1125) ; — N... DE VAUROGER, officier de feue la Reyne mère : « *d'argent à un rosier de sinople fleuri de gueules. mouvant sur un mont de coupeaux* (sic) *aussi de sinople.* »

blesse en ladicte généralité, ensemble les conclusions du Procureur du Roy, auquel a esté communiqué, et tout considéré ;

Nous, commissaire susdict, avons donné acte auxdictz DE VAULOGER *de la représentation de leurs tiltres et pièces justiffi-catives de leur* NOBLESSE D'ANTIENNE EXTRACTION ET CHEVALLERIE, *pour jouir par eux de touz les privilèges accordez aux nobles suivant les ordonnances et règlemens, tant et sy longuement qu'ils ne feront acte dérogeant, et pour estre à cet effect inscriptz et compris dans l'estat et cathalogue desdictz nobles qui sera faict et dressé conformément audict arrest du XXII de marz 1666,* et ont lesdictz pièces et tiltres esté rendus auxdictz Vauloger, aprez.. avoir esté paraphez par le greffier de nostre Commission.

Et un double dudict Inventaire demeure au Greffe annexé au présent jugement avecq les armes et blazon de la maison et famille desdicts sieurs de Vauloger.

Faict à Orléans, ce troiziesme avril mil six cent soixante-sept.

Signé : DE MACHAULT.

Par mondict seigneur;

Folio 20, verso.

Signé : CHENUDEAU.

RENÉ DU LYS.

FIN.

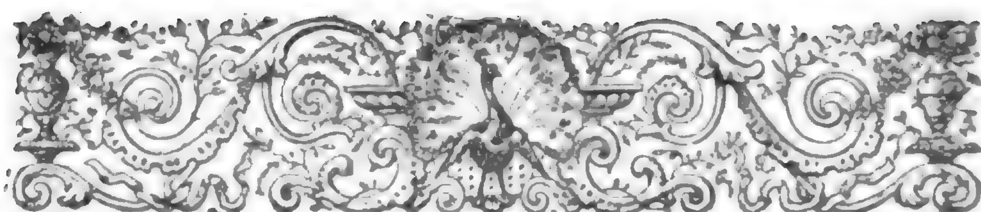

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

PAROISSE DE CAMPBON

L'ÉGLISE de Campbon, *ecclesia sancti Petri et sancti Martini de Campobono* était autrefois placée sous l'invocation de *saint Pierre*, et de *saint Martin*, *abbé de Vertou*; elle est aujourd'hui sous le patronage de *saint Victor*.

Cette paroisse est très ancienne et, d'après la tradition, elle existait dès le cinquième siècle[1].

Ses anciennes limites étaient : au nord, Saint-Gildas des Bois et Drefféac ; à l'est, Gueurouët, Quilly, et Bouvron ; au sud, Savenay, la Chapelle Launay et Prinquiau ; à l'ouest, Besné et Pontchâteau.

La population, d'après Ogée, s'élevait à 3000 communiants ce qui représente un chiffre total d'environ 4,500 habitants.

La superficie du territoire de l'ancien Campbon était de 7,564 hectares. On prétend, qu'autrefois, les villages de *la Barre*, *la Touche*, *la Galernais*, *la Salle*, etc., situés au midi de la route de Vannes et dépendant actuellement de la Chapelle-Launay, appartenaient à Campbon.

En 1832, la frairie du *Grand-Seuvre* avec le village *du Parc*, fut annexée à la paroisse de Quilly ; le curé de Campbon

[1] M. Phelippes-Beaulieu, dans son *Essai historique de la commune de Santrou*, cite la date de 560 pour Campbon.

s'efforça inutilement de conserver ses droits sur la chapelle de *N.-D. de Planté* qui dépendait de cette frairie.

Enfin, en 1842, *Sainte-Anne* fut érigée en paroisse avec les frairies du *Nuble*, de la *Grand'ville*, de *Saint-Lomer*, *de Cautret*, et une partie de la frairie de *Sainte-Barbe*.

Cette monographie devant s'arrêter à 1803, nous aurons à faire l'historique du vieux Campbon, tel qu'il existait à cette époque.

La *cure* de Campbon était une *vicairie perpétuelle* à la présentation du chapitre de la cathédrale ; on croit que ce droit remontait à 980, époque où l'Eglise, détruite en 878, fut rebâtie par les soins de *Guérech*, comte de Nantes.

Non-seulement les chanoines, *curés primitifs*, avaient le droit de présentation, mais encore ils percevaient les dîmes et jouissaient des oblations qui se faisaient tant dans l'église que dans les chapelles. A eux aussi appartenait le droit de célébrer l'office divin aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et le jour de la fête Patronale.

En outre, les dits chanoines se réservaient, aux termes d'un acte daté de 1567, trois pièces dans la cure, dont ils gardaient les clefs, une partie du jardin, la place de leurs chevaux dans les écuries et enfin les deux tiers de la dîme.

Nous verrons plus tard comment ces abus furent réformés, grâce à l'énergie et à l'obstination d'un vicaire perpétuel de Campbon.

D'après l'article 21 de l'édit de 1695, les chanoines de Nantes étaient tenus à entrenir et réparer conjointement avec le curé et dans la proportion des deux tiers contre un tiers, le tabernacle du maître autel, le carrelage, le vitrage et la couverture de l'église.

Enfin, à la mort du curé, ils subvenaient aux réparations de la cure dans les mêmes proportions, et les héritiers du défunt pour leur tiers.

L'Église de Campbon, bâtie vers la fin du V[e] siècle et dédiée à *saint Pierre*, fut détruite en 878 par les Normands, et ce ne

fut qu'en 980 qu'elle fut relevée et dédiée alors à *saint Martin de Vertou*. Elle fut reconstruite, dans le XIII[e] siècle, par les soins d'un seigneur de Coislin et peu à peu elle fut agrandie et complétée.

Un grand nombre de chapelles s'élevaient sur le territoire de cette religieuse paroisse, en voici les noms : *Saint-Anne*, fondée en 1608, rebâtie en 1679, aujourd'hui paroisse; *Sainte-Barbe; Bessac*[1] ; *Saint-Jean*, dans le bourg ; *Saint-Jacques ; Saint-Lomer ; Saint-Martin ; Saint-Michel ; le Quinyo ; Notre-Dame-de-Planté ; Saint-Victor*, et enfin la chapelle domestique et seigneuriale de *Coislin*, qui était déjà tombée en en ruines avant la Révolution.

A toutes ces chapelles étaient attachés des *bénéfices* qui servaient à l'entretien des chapelains ; ils furent tous vendus à vil prix pendant la Révolution, et toutes les chapelles furent brûlées, sauf celle de *Saint-Victor* qui fut achetée et convertie en écurie pour les chevaux.

Saint-Victor dont nous avons déjà prononcé le nom, fut une des gloires les plus pures de Campbon, et l'honneur dont il jouit dans cette paroisse n'a jamais été plus grand que de nos jours.

Sur un registre de paroisse assez complet, nous trouvons cette phrase remarquable que nous reproduisons en entier :

« Heureuses les paroisses qui jadis furent embaumées par les vertus des saints ; le parfum ne s'en perd jamais et du haut du ciel où ils règnent dans la gloire, leurs regards s'arrêtent avec amour sur les lieux bénis où ils moissonnèrent leur couronne ; de préférence, par leur puissante intercession, ils y attirent les bénédictions du Très-Haut et y appellent ses signalés bienfaits ! »

Qu'il nous soit permis d'ajouter que, de nos jours, ces bénédictions ont été plus évidentes que jamais dans cette paroisse si fidèle à Dieu et à toutes les grandes causes ; la preuve nous en a été donnée dans la lutte si ferme et si généreuse sou-

[1] Voir Quilly.

tenue par la population et par le digne pasteur, qui laissera dans le pays un si grand souvenir, comme restaurateur de la chapelle de *saint Victor* et fondateur des écoles libres[1].

Nous nous permettrons de parler un peu de *saint Victor* dont le nom paraît si souvent sur ces pages :

D'après *Ferrarius*, ce saint, né vers 560, aurait d'abord été évêque de Nantes, puis il se serait démis de sa charge pour mener la vie de reclus dans le bourg de Campbon. *Albert-le-Grand* prétend que l'on ne connaît pas les détails de la vie de *Saint Victor*, parce que les Normands, à l'époque de leur invasion, brûlèrent tous les manuscrits qui pouvaient fournir quelques renseignements précieux sur le saint patron du pays, détruisirent son ermitage et incendièrent l'église paroissiale de Campbon où se rendaient en foule les Bretons, à cause des grands miracles opérés par le saint.

Son culte ne refleurit qu'après la mort du duc *Conan I*[2], sous son successeur *Geoffroy*, qui, témoin lui-même d'un prodige, vint honorer le tombeau de *saint Victor* et donna au curé de Campbon une somme considérable pour réédifier l'ermitage.

A l'époque des guerres de religion, la chapelle fut encore ravagée et les restes précieux du saint disparurent.

Reconstruite de nouveau, la chapelle vit les jours néfastes de 1793, pendant lesquelles elle fut encore profanée par les hordes révolutionnaires.

Sous Louis XVIII, elle fut rendue à la paroisse et réparée très simplement.

Enfin, ce fut en 1874 que le pasteur, secondé par la générosité des paroissiens, éleva au saint patron de la paroisse un temple *digne de lui*[3].

[1] M. l'abbé Halgan, curé de Campbon.

[2] Il fut tué dans une bataille qu'il livra à Foulques Nerra, comte d'Anjou, dans la paroisse de Conquereuil, diocèse de Nantes, en 992.

[3] Au mois d'octobre 1874, dit l'abbé Halgan je fis démolir et déblayer, me préoccupant surtout de conserver intact le tombeau de notre saint, illustré

Bénéfices.

Le bénéfice ecclésiastique était un droit permanent, perpétuel et légitime qu'un clerc avait, de percevoir les fruits de certains biens consacrés à Dieu, en raison d'un office spirituel qu'il exerçait dans l'église, suivant l'établissement qui en avait été fait par l'autorité du Pape ou de l'Evêque.

par tant de miracles, et Dieu permit qu'il ne lui arrivât pas le plus léger dommage. Actuellement, la belle pierre en granit qui le recouvre et prend toute l'épaisseur du mur, est celle sur laquelle, dans la suite des âges, tant de lèvres chrétiennes se sont collées avec amour.

Lorsque les ouvriers furent arrivés à 1m50 de profondeur, je passai presque mes journées avec eux. Je fis enlever une quantité de terre rapportée pour l'exhaussement du chœur et je trouvai l'autel primitif, bâti en terre battue, recouvert presqu'en totalité d'une pierre de granit assez mince. Sous cette pierre, je trouvai des fragments d'ossements qui me firent penser que c'était bien l'ancienne pierre sacrée.

Je ramassai soigneusement ces fragments vénérés et mis à part cette pierre, longue d'un mètre et large de 0m,50 qui touchait le mur du fond de l'ancienne chapelle. Je fis continuer les recherches, si désireux que j'étais de trouver quelque chose qui touchât de plus près encore à notre saint bien-aimé. A quarante centimètres avant d'atteindre le roc, j'aperçois un sarcophage formé de quatre pierres longues et plates, une à droite et l'autre à gauche, dans toute la longueur, la troisième aux pieds et la quatrième, posée sur les deux longues, mais seulement au-dessus de la tête. Je venais de trouver l'autel où probablement le pieux solitaire avait célébré les saints mystères, allais-je voir ses précieux ossements? Mon cœur battait et je me disais : On a bien dit que ses reliques avaient été perdues, mais de pieuses mains ne les auraient-elles pas enfouies ici dans la crainte de les voir profanées par les huguenots.

Je savais du reste qu'au moyen-âge, au XIe ou XIIIe s. à, de pieux fidèles étaient chargés de porter en Bretagne, en Poitou, en Normandie, dans l'eau de laquelle on avait trempé ces ossements et que cette eau opérait des miracles. Je pris donc avec respect ces os encore bien conservés et surtout la tête, remarquant parfois qu'ils n'occupaient pas tous leur place naturelle, d'où je conclus qu'ils avaient été déposés là après coup, chose qui fortifiait encor mon espoir.

Ayant renfermé le tout dans un linge blanc, je cherchai encore longtemps dans le sarcophage pour voir si je n'y trouverais pas une pièce de monnaie ou quelqu'autre objet qui me mît sur la piste. Vain espoir! Lassé de palper et de regarder, j'emportai les ossements que je renfermai dans le tombeau du saint avec ceux que j'avais trouvés sous la pierre de l'autel primitif. (*Histoire de la reconstruction de la chapelle de Saint-Victor*, par M. Halgan, curé de Campbon. — *Registre de la paroisse.*)

Les bénéfices avaient été établis pour obliger ceux qui en étaient pourvus, à honorer Dieu et ses saints par leurs prières, à servir de médiateurs entre Dieu et les peuples, en priant pour eux et en expiant leurs péchés par des sacrifices, et pour les attacher au service d'une église, en les débarrassant des soins et des sollicitudes que causent les besoins de la vie.

Un grand nombre de bénéfices existaient dans cette paroisse et l'on prétend qu'il en fut vendu pendant la Révolution pour une valeur de 400.000 francs.

Le plus considérable était le bénéfice de *Maumarché*, fondé par Hervé de Moayre, prêtre de Campbon ; il consistait en une maison au bourg avec jardins, prés, champs et bois, et de plus une métairie au village du *Broussais*.

Le bénéfice de *Saint-Victor*, fondé par Pierre Demoyre, également prêtre et neveu du précédent.

Le bénéfice de l'*Aumônerie*, fondé en 1526 pour Olivier Boudet, prêtre, mort vicaire à Campbon.

Le bénéfice de *Craincouët*, fondé par Jean Guiton, prêtre originaire de Campbon et recteur de la paroisse Saint-Denys de Nantes.

Le bénéfice de *Trégouët*, fondé par Jean Charpentier, prêtre de Campbon.

Le bénéfice du *Pont-Guérin* et de la *Herviais*, fondé par Jacques Bécigneul, également prêtre de la paroisse.

Le bénéfice *Caillon,* fondé par Pierre Caillon, prêtre de Campbon.

Le bénéfice de la *Pélauderie*, très considérable, fondé par Jean Guyschon, vicaire perpétuel de Campbon.

Le bénéfice *Boussard*, fondé, par Roland Boussard, prêtre.

Le bénéfice *David*, fondé par Pierre et Michel David, prêtres de Campbon.

Le bénéfice *de la Feustrarderie*, fondé par Trystan Feustrard et augmenté plus tard par Vincent, son neveu, tous deux prêtres de Campbon.

Le bénéfice *de la Charpenterie*, fondé par Jean Charpentier, neveu du fondateur du bénéfice de *Tregouët*.

Le bénéfice de *Robert Paillard*, prêtre de Campbon.

Le bénéfice de la *Préverie*.

La fabrique de Campbon comptait, en 1790, 104 contrats de constitution dont le revenu montait à 947 livres.

Les charges pouvaient s'élever à 200 livres par an, plus 200 autres pour le maître d'école et cent livres pour la mission décennale.

La paroisse de Campbon se divisait en douze frairies,

1° *La frairie de Mons.*
2° *La frairie de Saint-Victor.*
3° *La frairie de la Fouaye.*
4° *La frairie de Bessac.*
5° *La frairie de Grand-Seuvre.*
6° *La frairie de Sainte-Barbe.*
7° *La frairie de Nuble.*
8° *La frairie de la Grand'ville.*
9° *La frairie de Saint-Lomer.*
10° *La frairie de Cautret.*
11° *La frairie de Saint-Jacques.*
12° *La frairie de Sainte-Anne.*

En 1580, on érigea dans l'église l'autel du *Rosaire*, mais la *Confrérie du Saint-Rosaire* ne fut établie, paraît-il, que le 19 août 1683, par les Dominicains de Nantes.

Seigneurie de la Paroisse.

La seigneurie dont le château de *Coislin* était en dernier lieu le siège, appartenait à la maison du Cambout, originaire du comté de Porhoët, et dont l'antiquité se perd dans les siècles les plus reculés[1].

[1] *Alain Ier*, sire du Cambout, vivait en 1300 ; *Gilbert*, son fils, épouse Marguerite de Goyon de Matignon, dont il eut cinq enfants.

Cette seigneurie, devenue successivement *marquisat* et *duché-pairie*, n'était, dans l'origine, qu'une simple tenure féodale relevant de la baronnie de Pontchâteau, sous la chastellenie de Campbon. Elle appartenait au quinzième siècle à la maison *de la Muce* ainsi que nous allons le voir.

Le marquisat de Coislin, réuni aux baronnies de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, et à la terre et seigneurie de Brignan, en Pontchâteau,fut érigé au mois de décembre 1663 en un *duché-pairie* qui s'étendait sur les paroisses de *Campbon, Quilly, Chapelle-Launay, Besné, Guenrouët, Dreffféac, Pontchâteau, Crossac, Missillac, Saint-Gildas, Saint-Dolay, Sévérac, Nivillac, Herbignac, Assérac et Camoël.*

Les terres et seigneuries de Champbon étaient les suivantes : *Bastine, Bessac, Bocquehan, Bois de la Lande, Bosse-Marion, la Bramblaye, Campbon, le Chastellier, Coislin, la Girelais, le Guignot, la Hirtais, Lauréat, la Morandais, la Pirotais, le Serric, la Sublaire, Trevecar et Villehouin.* (De Cornulier, *Dict. des terres du Comté Nantais*).

Bastine. — Terre. — 1681, Ecuyer Pierre de Couesnon. — 1700, Jane Guyton, dame de Kerlien.

Bessac. — Ancien château et chapelle. — 1200, Marie d'Ardennes, femme de Geoffroy du Séric. — 1681, Armand du Cambout.

Bocquehan. — Terre. — 1415, Jean Le Voyer. — 1431, Pierre Eder. — 1670, René Bertho. — 1681, Jean Michel. — 1700, Roland Gérard, sieur de Saint-Germain.

Alain II, échanson du duc en 1372, épousa 1° Jeanne de Tournemine, dont il eut trois enfants ; 2° Orable Piquet, dont il n'eut pas d'enfants.

Etienne, capitaine de Moncontour, la Hunaudaye, Chatel-Audren, épousa, le 16 août 1412, Catherine de la Motte dont il eut cinq enfants.

Jean I, sire du Cambout, épousa en 1444 Jeanne de Quélen, dont il eut quatre enfants.

Jean II, épousa en 1480 Robine Avalève, dont il eut quatre enfants ; il mourut en 1534.

Alain III, épousa Jacquemine de Guémadeuc et en eut trois enfants, dont René, l'aîné, grand veneur et grand maître des eaux et forêts, épousa *Françoise Baye, dame de Coislin* et *de Mérionec*, fille de François Baye et de Jeanne Chauvin (Voir Coislin.)

Le Bois de la Lande.— Terre. —1681, René Foureau. — 1691, Françoise Edenin, fille de Pierre et de Renée Foureau, épouse d'Ecuyer Honorat Baye. — 1725, Honorat Baye, époux de Jane Orain.

La Bosse-Marion. — Terre. — 1681, Armand de Cambout.

La Bramblaye. — Terre. — Anoblie en 1466, en faveur de JeanBouvier, dit Rivière, valet de chambre du duc.

Cambon.—Châtellenie.—1449, vendue par Alain, vicomte de Rohan à Arthur de Montauban, sieur de Crespon. — 1565, vendue par Charles de Chambes, baron de Pontchâteau, à François du Cambout[1].

Le Chastellier. — Terre. — 1469-1492, Guillaume Giffard. — 1594, Jan Giffard. — 1681, Jacques Godelle, sieur du Verger et N. de Moayre, sa femme. — 1767, de Moayre.

Coislin. — Terre. — 1442, Jacques de la Mure. — 1466, Guy de la Muce. — 1472-1480, Jean de la Muce. — 1496, Gilette de la Muce, femme d'Alain Le Guennec. — 1525, Charlotte Le Guennec, femme de Pierre Baye. — 1537, Françoise Baye, femme de René du Cambout.

— 1577, François du Cambout, époux de Françoise du Plessis-Richelieu.

— 1625, Charles du Cambout, marquis de Coislin en 1634, époux de Philippe de Beurges et de Lucrèce de Quinquempoix.

— 1648, Armand du Cambout, marquis, puis duc de Coislin en 1663, époux de Marie du Halgoët ;

— 1702, Pierre du Cambout, duc de Coislin, époux de Marie d'Aligre.

— 1710, Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, frère du précédent, évêque de Metz, pair de France.

Le duché-pairie s'est éteint en 1732 avec la branche aînée de la maison du Cambout, mais le marquisat a subsisté avec la branche cadette.

— 1732, Pierre-Armand du Cambout, vicomte de Carheil,

[1] De Cornulier.

puis marquis de Coislin, époux de Renée-Angélique de Talhouët ;

— 1738. Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin, vicomte de Carheil, époux de Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly-Rubempré, mort sans enfants en 1771 ;

— 1771. Pierre du Cambout, dit : *le chevalier de Coislin*, — Pierre-Louis du Cambout, époux de Pauline-Claude de Colasseaux.

La Girelais. — Terre.

Le Guigno.— Terre. — 1526, Pierre Paraiau.— 1600, Jehanne de la Pouëze, épouse de René de Saint-Aubin. — 1630, Guy de Saint-Aubin. — 1650, Marie de Saint-Aubin, femme de Pierre Loysel, seigneur de Crossac. — 1680, René Loysel. — Geneviève Loysel. — 1700, Jean Méries, époux de Françoise Loysel.

La Hirtays, — Terre. — 1633, Pierre Le Guennec, époux de Marie de Beaubois. — 1669, Gabriel de L'Escorce, époux de Renée Le Guennec. — 1700, Denyse de L'Escorce, épouse de Jan Alexandre du Maz. — 1733, Louise de L'Escorce.

Lauréat. — Terre.

La Morandays.—Terre. — 1528, Rolland de Saint-Aubin. — 1567, Jehan de Saint-Aubin, époux de Françoise Giffard. — 1580, Pierre de Saint-Aubin. — 1587, Jan de Saint-Aubin. — 1630, Guy de Saint-Aubin. — 1670, Marquise de Saint-Aubin, épouse de Pierre Loysel, seigneur de Crossac. — 1680, René Loysel. — Jacques Loysel.

La Pirotais. —Terre. — 1589, D[lle] Michelle Michel, épouse de Jean de Saint-Aubin. — 1658, François Foureau, époux de Bonaventure Joüan. — 1681, François Fourreau, sieur de la Pirotais.

Le Séric. — Terre. — 1390, Guillemette du Séric, femme d'Alain de Saint-Aubin, chevalier. — 1479, Suzanne de Saint-Aubin, femme de Thébaud de Besné, sieur de la Haye de Besné. — 1529, Pierre de Saint-Aubin, époux de Guillemette Clemens. — 1549, Pierre de Saint-Aubin. — 1616, Charles

de Saint-Aubin. — 1649, Jean de Saint-Aubin, époux de Marthe Loysel. — 1665, René de Saint-Aubin, époux de Julienne de l'Estourbeillon. — Jean de Saint-Aubin. — 1680, Jean Provin. — 1795. — Jean Dubeing. — 1782, Louis Dubeing. — 1759, Marie-François Dubeing, veuve d'écuyer René de Martel.

Le Sublaire. — Terre.

Trevecar. — Terre et Juridiction. — *Bâtine* était la maison.

Villehoin. — Terre et Seigneurie avec haute justice, en Bouvron, Campbon, Fay. — 1538, Jean Le Bel. — 1585, Guillaume de Cadaran, époux de Françoise du Chastelier. — 1637, François de Cadaran. — 1679, Jacob Pineau, époux de Jeanne Le Roy. — 1730, Alexandre Pineau, époux de Claude Galet. — 1750, Pierre Pineau, époux de Jeanne Meignen. — Pierre Fourché de Quéhillac.

Il existait, en outre, à Campbon, d'après le registre de la paroisse, d'autres maisons nobles et châteaux :

La Bodinais, à la famille Loysel, devait dépendre du Quinyo. *La Bergerie*, à la famille de Cramezel de Kerhué, de Guérande. — Le château de *Coustable*, situé dans la partie nord dudit village et dont les débris ont servi pour la construction des maisons. La tradition rapporte que son dernier seigneur portait le titre de châtelain du Verger ; les habitants du village de la *Juhelais* devaient lui rendre hommage le dimanche après la Saint-Jean, envoyant un des leurs qui devait se présenter à genoux devant le seigneur, la figure et la tête à moitié rasées, tenant en main une pièce d'argent où était figuré un homme à genoux.

On croit que le plus ancien château de Campbon était celui de *Bessac*, détruit depuis des siècles, et à la place duquel on voit les ruines d'une chapelle brûlée pendant la Révolution[1].

[1] Missire Jan Fouré, recteur de la paroisse de Quilly (1598-1634), fit rebastir à neuf la chapelle de *Notre-Dame-de-Toutes-Aides*, au village de *Bessac*, en Campbon, laquelle chapelle dépend de la cure de Quilly, et ont droit de tout temps les recteurs de Quilly de jouir des offrandes et autres

Du château *du bourg* où *de Campbon*, il ne reste plus qu'une tour appelée *Tour d'enfer*. C'était un grand château qui servit de demeure aux premiers seigneurs de Campbon. Lui aussi est tombé en ruines depuis des siècles, et tout porte à croire qu'il fut détruit pendant les guerres de religion, ce pays ayant été occupé et dévasté par les huguenots.

DUBOIS DE LA PATELLIÈRE.

rentes qu en dépendent, et est une annexe que les fondateurs de la dite chapelle firent à la cure de Quilly. Il la fit bâtir à ses dépens. Les charpentiers qui firent la charpente étaient de Quilly, du village de *Betz*, et étaient Pierre et François, les Gérard, Pierre, Yves et Jan, les Moreau aussi les Audren, dudit village.

Les maçons étaient aussi de Quilly, Jan Macé, Guillaume et Pierre les Tramblaye du village du *Pont de Quilly*, Rolland de la Haye et Audren.

Les trois couvreurs qui la couvrirent étaient de Campbon, c'étaient : Jan Lemarié, Jan Martin et Pierre Garnier.

Il y eut marché passé et escript.

Ledit recteur fit venir l'ardoise de *Saint-Jagu* et aborda au pont de *Saint-Clair*, à Guenrouët. Les voisins de ladite chapelle firent les charrois de *Saint-Clair* à *Bessac*.

Elle lui coûta douze écus, rendue à *Saint-Clair*.

Le temps du rebastiment de ladite chapelle fut des années 1615 et 1616. L'*Image* fut donnée par Monsieur de la Courousserie, sieur de Quéhillac, et les *Viltres* par Monsieur du Cambout.

Le recteur fit faire le tronc; *Dom Jan Tramblay, de Quilly*, donna la porte neuve. *(La paroisse de Quilly.)*

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Les longues veillées d'hiver sont venues depuis trois mois permettre à nos collègues d'achever un certain nombre de travaux, depuis longtemps attendus avec impatience par les chercheurs et les érudits. D'importants ouvrages, des publications de premier ordre, que la vie d'un homme n'est parfois pas trop longue pour mener à bien, sont venus augmenter les trésors de nos bibliothèques et nous serions heureux de pouvoir faire ici connaître les sources nouvelles aussi intéressantes que fécondes où pourront désormais venir puiser tous nos chercheurs. Trop restreint, hélas! est notre cadre; nous nous ferons néanmoins un devoir de signaler ici les principaux travaux.

BRETAGNE

Essai sur la géographie de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province. — L'un des principaux ouvrages récemment parus en Bretagne est sans contredit : *L'Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province* (gr. in-8°, de 195 p. Rennes, Plihon et Hervé, éditeur). Suivons l'intéressant compte-rendu, qu'a bien voulu en faire pour la *Revue historique de l'Ouest*, notre sympathique confrère, M. Albert Macé :

« Sous le titre trop modeste d'*Essai*, l'éminent historien breton, M. Arthur de la Borderie, vient de publier un important mémoire sur la *Géographie féodale de la Bretagne*. Déjà des études d'une réelle valeur avaient été consacrées à certains fiefs, à certaines seigneuries. Aucun travail d'ensemble n'avait été exécuté, bien que le besoin d'une œuvre complète fût connu depuis de longues années par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province. « Si l'on ne sait pas ce que c'est que le Porhoët, les baronnies de Fougères, de Combourg, de Dinan, de Bécherel, dit fort justement l'auteur, comment comprendre, au douzième siècle, la lutte d'Henri II Plantagenet contre Eudon de Porhoët et ses alliés ? Si l'on ne connait les comtés de Penthièvre et de Tréguier, comment se rendre compte de la guerre de Bretagne au quatorzième siècle, où le premier rôle est tenu par Jeanne de Penthièvre ? Si l'on ignore la force et la situation des diverses seigneuries réunies vers 1480 dans la main du maréchal de Rieux, comment s'expliquer le rôle prépondérant de ce personnage dans les évènements du règne d'Anne de Bretagne ? » Et si l'on veut étudier l'organisation judiciaire de la province, après l'union de la Bretagne à la France, la composition du ressort des différentes juridictions paraît due à une fantaisie dont les motifs nous échappent, si l'on n'a pas appris les causes de la formation et de l'étendue des fiefs compris dans telle ou telle sénéchaussée.

Mais pour mener à bonne fin une pareille entreprise, pour faire connaître l'origine historique des principales seigneuries, pour fixer nettement leurs limites, pour indiquer les arrière-fiefs qui en relevaient, pour ressusciter en un mot l'organisation domaniale, judiciaire et féodale de la Bretagne au moyen-âge, les difficultés étaient graves et les obstacles nombreux. Il fallait avoir longtemps étudié les actes publiés par les Bénédictins bretons, avoir patiemment fouillé l'immense collection des Aveux et Déclarations des seigneuries de Bretagne. M. de la Borderie était tout désigné pour cette œuvre ; seul il pouvait l'entreprendre, seul il pouvait l'accomplir.

Les invasions normandes avaient fait table rase de l'ancienne organisation de la Bretagne. Les comtés et les *machtiernats* avaient disparu. Le lien qui unisait la tribu émigrée à la famille de son chef était brisé : désormais, le patronage ne dérive plus que de la *recommandation*, c'est-à-dire de la convention entre le faible qui recherche l'appui du puissant, ou entre le pauvre qui accepte la dépen-

dance vis-à-vis du riche en échange de certains biens ou de certains avantages concédés par ce dernier. Tout d'abord, il s'agit de protéger la frontière, soit du côté du Poitou par la création du territoire neutre des Marches, soit du côté de l'Anjou par l'établissement des châtellenies du Pallet, de Goulaine, du Loroux-Bothereau, soit, pour le Maine et la Normandie, pour la formation de l'importante baronnie de Vitré et de labaronnie de Combourg. En même temps, on remarque que pour parer aux dangers pouvant résulter du relâchement des biens du sentiment national, à la suite des ravages des Normands, les comtes de Nantes et de Rennes ont eu soin de confier les fiefs-frontières à des hommes de pur sang breton. Les noms des premiers seigneurs et de leurs principaux vassaux appartenant presque tous à la Basse-Bretagne. Mais s'il était nécessaire de constituer de fortes défenses sur les frontières, les comtes de Nantes et de Rennes n'oublièrent pas de prendre leurs précautions contre toute tentative d'indépendance des possesseurs de grands fiefs. Dans la baronnie de Vitré, les comtes de Rennes ont enlevé les huits paroisses de la baronnie de la Guerche. Entre Retz et Clisson, les comtes de Nantes se réservent la Benaste, puis le domaine de Touffou entre Retz et Vertou, trois fiefs directs dans le corps même de la baronnie de Retz, Montrelais à l'est d'Ancenis, le Gâvre entre Blain, Plessé et Pontchâteau, etc. « Ce système de contrepoids, écrit M. de la Borderie, est trop régulièrement appliqué pour qu'on n'y doive pas reconnaître l'un des principes suivis par nos comtes et ducs bretons dans l'organisation féodale de leur pays. » Il en est de même, en effet sur tous les points de la Bretagne, sauf dans la partie occidentale du Poutrécoët, pays désert et inculte, où fut établi l'immense fief de Porhoët, et dans le vaste apanage de la maison de Penthièvre. La constitution de ce puissant domaine fut une faute dont les conséquences pesèrent sur la Bretagne dès le onzième siècle, et se firent sentir jusqu'à l'époque de l'union de notre province à la France.

La deuxième partie du travail de M. de la Borderie comprend le commentaire de la carte féodale jointe au livre. Le *Livre des Ostz*, c'est-à-dire des devoirs et services militaires dus au duc de Bretagne par ses principaux feudataires, et qui furent offerts au duc Jean II, à Ploërmel, en août 1294, lui a fourni de précieux renseignements, bien que les réserves formelles du duc établissent qu'on ne saurait y voir un dénombrement complet de l'armée féodale de la Bretagne à la fin du treizième siècle. Mais aux détails fournis par le *Livre des Ostz*

sur les huit baillies de Bretagne et les fiefs qui en relèvent, il a joint soit ceux que donnent les actes du onzième au treizième siècle recueillis par dom Lobineau et dom Morice, les suppléments résultant des publications récentes, ceux qu'il a recueillis directement et surtout ceux provenant des fonds presque inépuisables de la Chambre des Comptes de Nantes, qu'il a, pendant tant d'années, si minutieusement et si judicieusement explorés.

En terminant cette remarquable étude où s'affirment à chaque page son respect filial, son ardent amour pour la Bretagne, M. de la Borderie rend un juste hommage au vieil esprit breton, si franc, si fier, si libre, qui, malgré l'absorption de notre province par la grande monarchie capétienne, a survécu à toutes les épreuves, jusqu'à l'heure de la Révolution. Nous ne pouvons que joindre nos remerciements et nos éloges à ceux qui lui ont été adressés par des voix plus autorisées, et souhaiter qu'il continue et achève l'œuvre si bien commencée, le monument qu'il élève, au nom de la vérité et de l'histoire, à la gloire de la Bretagne.

ALBERT MACÉ.

LE LIVRE DORÉ DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE NANTES. — Une autre publication que nous ne saurions passer sous silence est le *Supplément* du *Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes.* (In-8° Nantes, imp. Emile Grimaud) que viennent de publier MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijero. La première édition du Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes, publiée en 1873, était épuisée depuis longtemps, nos savants confrères, en ont donné au mois de décembre, une seconde édition impatiemment attendue et ornée de trois eaux-fortes, dix-sept planches de jetons et armoiries, et cent cinq bois dans le texte. Mais de plus, un intéressant SUPPLÉMENT, contenant l'historique de nos municipalités nantaises jusqu'en 1889 a été tiré à part pour les premiers souscripteurs. Il est orné d'une planche de jetons et d'une eau-forte de la médaille représentant le buste de François de Valois, fils aîné du roi François Ier et de la reine Claude, couronné à Rennes sous le nom de François III, duc de Bretagne et terminé par une table alphabétique de tous les noms de personnes, cités dans l'ouvrage.

Annuaire du Conseil héraldique de France. — 3e année. — La noblesse de nos jours est trop souvent usurpée ou méconnue. Pour sauvegarder son prestige contre les assauts de la démocratie, et la défendre aussi contre les parvenus qui se parent de ses augustes dépouilles, ce n'est pas trop de l'action des hommes de bonne foi et de bonne volonté, unis dans le culte des ancêtres et le respect du passé. Pour arriver à une telle cohésion, il faut autant de tact et de mesure, que de science et de zèle ; toutes ces qualités sont l'heureux apanage de notre très sympathique confrère M. le vicomte Oscar de Poli, qui préside depuis six ans aux destinées du Conseil héraldique de France, fondé, on peut même dire, créé par lui. Un peu critiquée et battue en brèche, au début, cette société a fait aujourd'hui ses preuves, elle avait deux cents adhérents, à peine à la fin de 1887, elle en compte trois cents cinquante, au commencement de 1890, elle a groupé des historiens, des archéologues côte à côte avec des hommes du monde occupés de questions nobiliaires, car les uns et les autres ont pu bientôt juger des mérites de l'œuvre et de la féconde initiative de M. le vicomte de Poli, par la publication d'un *Annuaire*, unique en son genre qui vient de paraître pour la troisième fois.

Le plan général de l'*Annuaire* a été, dès le principe, si bien conçu et si bien exécuté, qu'il n'y a plus été apporté par la suite que des changements et des améliorations de détail. Entre la liste des membres du Conseil héraldique, et la très utile bibliographie de leurs ouvrages, récemment publiés, se lisent de petits mémoires, de claires et ingénues dissertations, où l'histoire cotoie l'art héraldique, où l'érudition s'affirme sans pédantisme, où la poésie, consacrée à chanter une noble cause, à pleurer une grande infortune, se glisse entre deux de ces fragments. Parfois aussi des planches d'armoiries ou de sceaux, des portraits finement rendus deviennent le commentaire vivant d'un document ou d'une biographie, enfin, et c'est là un des plus sûrs éléments d'instruments d'intérêt, une *Chronique*, puisée aux meilleures sources d'information, semée d'aperçus critiques d'une bienveillance qui n'exclut pas la justesse, relate minutieusement presque au jour le jour, les évènements survenus dans la noblesse française, spécialement dans les familles des sociétaires, et la part que ceux-ci ont prise pendant l'année, au mouvement intellectuel. Coupée en petits paragraphes, pleine de menus faits dont chacun a sa portée, cette chronique a recueilli bien des renseigne-

ments épars qui seraient restés enfouis dans des catalogues ou des périodiques, elle sera souvent consultée, toujours avec fruit.

En indiquant la méthode constitutive des *Annuaires du Conseil héraldique*, nous venons de faire l'éloge du dernier d'entre eux. Le volume de 1889 (in-18, 362 p. Saint-Amand (Cher, imp. Destenay), est encore en progrès sur ses aînés, il accuse chez M. le vicomte de Poli, qui est l'âme de l'œuvre, et dont le souffle généreux se communique à ses collaborateurs, un perpétuel souci de mieux faire. Ce livre de 360 pages (le précédent n'en comptait que 260), renferme des notices, des communications dues aux plumes disertes de Mgr Barbier de Montault, de MM. Tamizey de Larroque, Louis Audiat, Alfred de Martone, etc. M. le vicomte Poli y a inséré lui-même une *Monographie du château de Chanteloup* et des *Notes sur la famille de Jeanne d'Arc* qui servent de préface à un poème de M. le baron de Barglion de Fart-Riou et offrent sur l'origine *noble* de l'héroïne, aujourd'hui plus que jamais célèbre, des révolutions inattendues.

Nous voulons mentionner à part un remarquable extrait du *Devisaire breton* que va publier M. Emmanuel de Boceret et d'un article où l'éminent auteur de la *Légende de saint Yves* M. le vicomte de la Villerabel a lumineusement résumé les *Sources du nobiliaire de Bretagne*. M. de Poli a toujours fait l'hospitalité très large à notre chère province, il insérait l'an passé un bien intéressant travail de M. S. de la Nicollière, *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au Comté Nantais*. Nous terminerons ce court article par un vœu, en souhaitant de tout notre cœur qu'il se réalise. Puisse la lecture de ce charmant *Annuaire* augmenter le succès du *Conseil Héraldique de France*, amener beaucoup de fidèles autour de cette bannière, où nous distinguons mêlées aux lys les hermines de Bretagne. Puisse le fondateur, qui s'acquitte à merveille de sa tâche, s'appliquer ces vers du *Cid*. :

Nous partîmes trois cents, mais par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

Olivier de Gourcuff.

Les Préléminaires de la Révolution. — Un ouvrage que nous ne saurions trop encore recommander à nos lecteurs, c'est les

Préléminaires de la Révolution par notre savant et sympathique confrère M. Marius Sepet, conservateur adjoint à la Bibliothèque N[le] (un beau vol. In-18, jésus, 356 p. Paris, Bray et Retaux, éditeurs). Il est impossible, nous dit avec juste raison l'auteur, en annonçant son livre, de bien comprendre l'histoire de la Révolution française, si l'on n'a pas une idée nette et exacte de l'état de choses immédiatement antérieur. » Aussi M. Sepet, s'est-il précisément proposé dans cet ouvrage de mettre en relief le caractère des dernières années de la Monarchie.

Le volume comprend deux parties : la première a pour sujet : *La Société française à la veille de la Révolution.* L'auteur y trace un tableau clair et attachant de l'ancienne France, telle qu'elle était au moment de l'ouverture des États généraux. Il passe successivement en revue les mœurs, les idées, les institutions, et décrit le mécanisme complexe du gouvernement et de l'administration, en l'expliquant par l'histoire. Il montre l'origine et le jeu des diverses influences dont l'action combinée prépara la ruine des vieilles institutions françaises.

Le tableau a un complément nécessaire dans la seconde partie où sont racontés les événements, trop oubliés, des DERNIÈRES ANNÉES DE L'ANCIEN RÉGIME. L'auteur s'est attaché à présenter un récit fidèle et impartial des tentatives, des luttes, des péripéties qui marquèrent successivement la fin du ministère de Calonne, celui de Loménie de Brienne et le second ministère de Necker. Les délibérations des Notables, les conflits avec le Parlement, les troubles de Bretagne et de Dauphiné, le mouvement électoral de 1789, offrent une suite de scènes émouvantes et curieuses.

L'auteur s'est efforcé, en exposant les faits avec exactitude et en les appréciant avec équité, de leur conserver dans le récit leur valeur dramatique et pittoresque. Il n'a pas négligé non plus, dans la mesure de ses forces, de faire ressortir les portraits, les *caractères* des personnages qui y figurent, et dont plusieurs : Necker, Mirabeau, Mounier, La Fayette, Sieyès, devaient bientôt jouer un rôle si considérable dans la Révolution elle-même.

Il a fait, en un mot, tout ce qui lui était possible pour que ces événements, qui nous touchent encore de si près, joignissent dans son livre, comme ils le font en eux-mêmes, aux graves leçons de l'histoire, quelque chose de l'intérêt que l'on cherche et que l'on ne trouve pas toujours dans les compositions romanesques.

Paris pendant la terreur. — Continuant la série de ses intéressantes publications sur la période révolutionnaire, notre zélé compatriote M. Edmond Biré, vient de faire paraitre *Paris pendant la Terreur* (Perrin et Cie éditeurs). C'est un témoin imaginaire plutôt que réel, qui raconte ses propres impressions et aussi celles que produisent, sur l'esprit public, tant de mesures et d'actes sanglants et terribles. Ce livre n'embrasse pas un grand espace de temps, cinq mois tout juste, de juin à la fin d'octobre 1793 : mais que d'évènements, pendant ces cinq mois, et que de tableaux navrants, rendus avec une réalité saisissante, par M. Edmond Biré ! C'est une série de drames sanglants qui se déroulent, l'un après l'autre, avec une logique impassible, et qui montrent que, pendant ces heures terribles, on vivait quand même. N'en fut-il pas ainsi, d'ailleurs, à toutes les heures sinistres de l'histoire ?

Livres et Ouvrages divers : En première ligne des autres travaux intéressant la Bretagne, nous devons signaler la remarquable *Généalogie historique de la Maison de Cornulier*, autrefois *de Cornillé*, en Bretagne. (In-8°, 352 p. et 12 portraits, Orléans, imp. Herluison, éditeur.) Nous reviendrons longuement dans notre prochaine livraison sur ce livre d'un intérêt capital, dont la très curieuse *Introduction* peut être citée à bon droit comme un modèle du genre. Que si nous avons le regret de voir le défaut d'espace, nous empêcher aujourd'hui de lui consacrer le compte-rendu détaillé qu'il mérite, nous dirons du moins dès à présent, tout le charme que nous a causé la lecture de cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à son érudit auteur, M. le comte Ernest de Cornulier. — Puis c'est : *Richelieu et la Monarchie absolue*. t. iv. *Administration générale, justice* (suite et fin). — *Administration provinciale et communale*, par le vicomte G. d'Avenel. In-8°, Paris. Plon et Nourrit, éditeurs ; — *Les Sources d'un nobiliaire de Bretagne*, par le vicomte A. de la Villerabel. In-8°, 31 p. Saint-Amand, imp. Destenay ; — *Un Corsaire malouin : — Robert Surcouf*, d'après des documents authentiques, par Robert Surcouf, ancien sous-préfet. In-8°, Paris, Plon et Nourrit, éditeurs : — *Les anciennes Facultés de droit de Rennes* (1735-1792), par Emile Chenon, professeur agrégé de la Faculté de droit de Rennes. In-8°. ii, 267 p. Rennes, imp. Le Roy, lib. Caillière ; — *Histoire du*

général de Sonis, par Jean de la Foye. In-8°, orné de 8 portraits et gravures hors texte. Paris, Bloud et Barral, éditeurs ; — *Vie de M. l'abbé Huchet, curé-archiprêtre de la cathédrale de Saint-Malo, vicaire général de Rennes*, par le P. Marie-Joseph Ollivier, des Frères Prêcheurs. In-12, 313 p. Paris, imp. des Chemins de fer ; — *La République de Saint-Marin*, par le commandant Léon Dieu. Paris, Perrin, éditeur ; — *Daniel de Kerfons*, par Ernest Daudet. In-18, 3° édition, Paris, Plon et Nourrit, éditeurs ; — *La Vertu morale et sociale du Christianisme*, par le comte Guy de Brémond d'Ars. In-16, Paris, Perrin, éditeur ; — *Le Surmenage intellectuel à l'Ecole navale et l'Instruction des officiers de vaisseau*, par Ed. Dubois, ancien examinateur de la Marine. In-8°, 40 p. Brest, imp. Dumont. Paris, lib. Challamel ; — *Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, pendant l'année 1888-89*, par J. Gahier, secrétaire général. In-8°, 28 p. Nantes, imp. Mellinet ; — *Compte-rendu de la réunion générale de l'Association catholique des anciens élèves du collège Saint-Sauveur de Redon*. In-8°, 108 p. Redon, imp. L. Chesnais ; — *Saint Mélaine, évêque de Rennes. Son rôle dans la fondation de la Monarchie française*, par M. A. de la Borderie. Curieuse étude publiée par l'auteur dans le *Journal de Rennes* ; — *Beaubois en Bourseul, et ses seigneurs*, par M. Alfred de Tesson, capitaine de frégate en retraite. In-8°, 20 p. Avranches, imp. H. Gibert ; — *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure*, par A. Joûbert. In-8°, 18 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Julienne du Guesclin à Pontorson*, par Olivier de Gourcuff. In-18, 8 p. Paris, Lemerre, éditeur ; — *Pour la Bretagne*. Drame historique en quatre actes, par Louis Tiercelin, représenté pour la première fois à la Guerche de Bretagne, le dimanche 23 mars. In-8°, 100 p. Vannes, imp. Lafolye, Rennes, lib Caillière ; — *Voyage d'un gentilhomme breton, aux eaux de Bourbon-l'Archambault dans la première moitié du dix-huitième siècle* (mss. inédit), par le docteur de Closmadeuc. In-8°, 43 p. Vannes, imp. Galles ; — *Nominoë, roi de Bretagne, vainqueur des Francs à la bataille de Ballon*, par René de Laigue, dans le *Redonnais* du 22 mars 1890 ; — *Levers d'étoiles*, par Dominique Caillé, Nantes, 1889 ; — *Notice, Portrait*, de M. A. Guibourd, sénateur, maire de Nantes, dans le *Korrigan*, du 19 février 1890 ; — *La Chanson du Biniou*, charmante nouvelle, publiée depuis le 8 février,

dans le *Monde illustré*, par Gilbert Doré. — *La famille Cadio de Kerloguen et la chapelle de Sainte-Anne de Kermalvezin en Carnac*, dans le *Courrier des campagnes* du 22 mars 1890 ; — *Le Prieuré de Saint-Martin O. S. B. membre de Marmoutiers*, d'après les chartes existant aux archives du Morbihan et celles données par Dom Morice, par L. Galles, dans l'*Annuaire du Morbihan* de 1890 publié par A. Lallemand ; — *Le Conscrit de France*, poésie, par A. Leroux, dans l'*Espérance du Peuple*, du 20 février, le *Redonnais*, du 1er mars et le *Petit Breton*, du 25 mars ; puis : *la Princesse Marguerite d'Orléans*, poésie, par le même, dans l'*Espérance* du 22 mars ; — dans la 5e livraison (février 1890), de l'*Hermine*, nous signalerons ; *Choses de Bretagne*, par Louis Tiercelin ; — *Tante Laure*, par Carolus Brio ; — *Ceux de chez nous : Villiers de l'Isle-Adam*, par R. du Pontavice de Heussey ; — *Le Combat de Kerguidu*, par A. Inizan ; — *Les Lettres en Bretagne*, par Ian al Lener ; — *Les Arts en Bretagne*, par Sullian Collin ; — puis enfin la très vaillante *Croix Bretonne et Vendéenne* dont les deux premiers numéros ont paru les 22 et 29 mars et qui formera désormais l'un des meilleurs organes de la Presse catholique de l'Ouest.

NORMANDIE.

Livres et Ouvrages divers. — Nous devons signaler dans cette laborieuse province : — *Le Diocèse d'Avranches, sa topographie, ses origines, ses évêques, sa cathédrale, ses églises, ses comtes et ses châteaux*, par l'abbé Pigeon, 2 volumes in-8e, 322 et 399 p. Coutances, imp. Salettes ; — *Souvenirs du 12e régiment de chasseurs (1799-1815)*, par le capitaine Aubry. In-8°, écu, 220 p. Paris, Quantin, éditeur ; — *Les Insurrections populaires, en Basse-Normandie, au quinzième siècle, pendant l'occupation anglaise et la question d'Olivier Basselin*, par Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. In-8°, 82 p. et fac-simile, Caen, imp. Delesques ; — *Histoire générale des Emigrés. Les Emigrés et la Société française sous Napoléon Ier*, par H. Forneron, avec une *Introduction*, par M. le Trésor de la Rocque, t. III. In-8e, Paris, Plon et Nourrit ; — *Notice sur Saint-Léger du Bourg-Denis*,

par M. Roussignol. In-8°, 240 p. Rouen, imp. Megard ; — *Une Paroisse normande. Notice sur Saint-Denis-le-Vêtu*, par l'abbé Quinette. In-8°, 114 p. Avranches, imp. Gibert ; — *Histoire du département de l'Orne*, par l'abbé Th. Prozier. In-12, 44 p. Lagny, imp. Colin ; — *Notes sur la seigneurie et le château de Nagel*, par Geoffroy de Grandmaison, membre de l'Association normande. In-8°, 82 p. Caen, imp. Delesques ; — *Les Normands dans les Deux-Mondes*, par G. B. de Lagrèze. In-8°, Paris, Firmin Didot, éditeur ; — *Les Normands dans les Deux-Siciles. Esquisse historique*. In-16, IV, 48 p. Alençon, imp. Renaut de Broise ; — *Notes manuscrites d'un conseiller au Parlement de Normandie (1769-1789), (M. de Gressent)*, par le vicomte d'Estaintot, in-8°, 65 p. Rouen, imp. Cagniard ; — *Entrée du duc d'Epernon à Rouen (3 mai 1588), comme gouverneur de Normandie*, par M. de Beaurepaire, président de la Société des Bibliophiles Normands. In-4°, 20 p. Rouen, imp. Cagniard ; — *Un Rouennais oublié, Jacques Mesnard chirurgien et accoucheur (1585-1746)*, par le docteur Panel, in-8°, 58 p. Rouen, imp. Lestringant ; — *Notice sur Saint-Martin du Tremblay* (Eure), par l'abbé Guery, in-8°, 39 p. Evreux, imp. de l'Eure ; — *Le Château de Chantelou près Rouen et ses propriétaires depuis le dix-huitième siècle*, par M. Gustave Prévost, in-8°, 35 p. Caen, imp. Delesques ; — *Raoul Le Frout, poète normand du temps de François Ier*, par le vicomte Rioult de Neuville, in-8°, 25 p. Caen, imp. Delesques ; — *L'Ermitage du bois de Flers*, par MM. J. Appert W. Challemel, in-8°, Flers, imp. A. Levesque ; — *Jacques-Guillaume Thouret, député de la ville de Rouen aux Etats-Généraux de 1789, sa vie et ses œuvres*, par MM. Ernest Carette et Armand Samson ; *Anecdotes, souvenirs et faits historiques de la première Révolution, relatifs à la guerre civile et à la Chouannerie dans les cantons de Brecey et Tirepied* (Manche), rédigés et écrits en 1849, par M. Desfaux, in-8°, 58 p. Saint-Lô, imp. Tual. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Manche*) ; — *Le Clocher du Mont-aux-Malades et la Cérémonie de la bénédiction des cloches*, par M. l'abbé Tougard, in-8°, 40 p. Rouen, imp. Leprêtre ; — *Pages inédites de l'Histoire de Thiberville. La Saint-Louis en 1790. Le curé Liénard*, par E. Veuclin, in-8°, 13 p. Bernay, imp. Veuclin ; — *Le Pèlerinage de N.-D. de la Couture de Bernay*, par E. Veuclin, in-8°, 16 p. Bernay, imp. Veuclin ; — *Les Remarques de curés normands (1590-1687)*,

par E. Veuclin, in-8°, 14 p. Bernay, imp. Veuclin ; — *Blason populaire de Villedieu les Poëtes près Avranches. Légendes traditions, dictons, comparés à ceux des autres parties de la France*, par le compère Jean de la Cloche, batteur sur cuivre, in 8°, 80 p. Vire, imp. Guérin.

MAINE

Parmi les derniers travaux intéressants de Maine, nous indiquerons à nos lecteurs : *Le Marquisat de Châteaugontier de 1684 à 1690*, d'après un document inédit par notre infatigable confrère, M. André Joubert, in-8° vergé, 29 p. Titre rouge et noir : Laval, imp. L. Moreau ; — *Gesta domini Aldrici cenomanicæ urbis episcopi a discipulis suis*. Texte publié et annoté par l'abbé R. Charles et l'abbé L. Triger in-4° XXXVI-224 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Vie de Mgr J. B. Bouvier évêque du Mans*, par Mgr Alexandre Sebaux, évêque d'Angoulême. In-12. VIII-420 p. et portrait. Paris, Bray et Retaux, éditeurs ; — *Vie de Mgr C. Wicart premier évêque de Laval, Histoire de l'érection de cet évêché*, par l'abbé E. L. Couanier de Launay, chanoine honoraire. In-8° XI-652 p. et portrait Paris, Bray et Retaux, éditeurs ; — La 5e livraison du *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne* dont nous voudrions pouvoir analyser tous les intéressants travaux et parmi lesquels nous signalerons du moins : *Laval et la Place de la Chiffolière*, aujourd'hui : *de l'Hôtel-de-Ville (1798-1688)*, par l'abbé Couanier de Launay ; *le Château de Lassay à travers les siècles*, par le comte de Beauchesne ; — *Les Archives de la Mayenne. Série A*, par de Martone ; *Pièces concernant la fondation de l'ancien couvent des capucins de Mayenne*, par J. Raulin et l'intéressant facsimile du *Programme d'une représentation donnée en 1727 au Collège de Laval*, extrait du curieux travail de M. Queruau-Lamerie ; — L'*Instruction publique à Laval avant le dix-neuvième siècle*. — Enfin, le remarquable ouvrage publié à Laval chez M. Chailland, éditeur, par Mgr Sauvé : *Le Pape. Son autorité suprême, son Magistère infaillible et le Concile du Vatican*.

ANJOU

L'Anjou a vu paraitre : *Histoire descriptive des tapisseries de la cathédrale d'Angers* par M. Louis de Farcy. In-4° carré avec figures dessinées par l'auteur en noir et en couleurs. Lille, imprimerie Desclée, de Brower et Cie ; — *La Comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu (1740-1775), d'après ses lettres inédites à Gustave III*, par la comtesse d'Armaillé, née de Ségur. In-16, Paris, Perrin, éditeur.— *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au seizième siècle*, par M. C.-J. Beautemps-Beaupré, docteur en droit, conseiller à la cour d'appel de Paris. IIe partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*. Tome I. in-8° A. Durand et Pedone-Lauriel, éditeurs ; — *Le Comte d'Orsay. Physiologie d'un roi de la Mode* par le comte de Contades : In-12, 200 p. avec portrait tiré en taille douce, Paris, Quantin, éditeur. — *Notice sur la ville de Segré et de son arrondissement* par E. Milon, juge de paix du canton de Segré, officier d'Académie. In-18, 162 p. Saumur, imp. Milon 1889 ; — Dans les cinquième et sixième livraisons du tome XIX de la *Revue d'Anjou* : *Les vitraux, statues et tableaux de l'église de Beaufort-en-Vallée*, par J. Denais, et la suite du travail de M. André Joûbert, sur *les Comptes de Macé Darne, Maitre des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376)*.

POITOU ET SAINTONGE

Histoire de Richelieu et de ses environs. — En publiant cet ouvrage, M. l'abbé L. A. Bossebœuf vient d'élever à l'Histoire du Poitou un véritable monument. Ce volume (gr. in-8° 504-XXII p. et pl. Tours, L. Péricat, éditeur) est appelé à rendre de précieux services aux chercheurs et fait connaitre pendant dix siècles dans un style aussi élégant que clair et précis, l'état et les péripéties de cette région qui a possédé son histoire à elle et dont le rôle, local en apparence, a été prépondérant dans la vie civile, politique et religieuse de la France. Remontant aux origines, M. l'abbé Bossebœuf, après un tableau très exact des possessions des comtes de Poitou et Anjou dans la vallée du

Mable, où est situé Richelieu, nous montre les premiers seigneurs de cette terre, les antiques viguiers de Braye et les seigneurs de Mausson faisant construire à la fin du douzième siècle vers 1198 le vieux castel de Richeloc. Puis, le domaine de Richelieu passe des Mausson aux Clerembault qui bientôt s'allient aux du Plessis de Richelieu. C'est l'influence exercée dans la contrée par cette illustre et puissante maison, qui a surtout attiré l'attention de M. l'abbé Bossebœuf ; aussi lui consacre-t-il avec raison tous ses soins. — Le rôle des seigneurs de Richelieu fut considérable dans les guerres de la Réforme, et ne contribua pas peu à mettre la famille en évidence. François et Antoine du Plessis devinrent deux des plus célèbres capitaines de l'époque et quand quelques années après naquit le grand Cardinal, ses deux grands-oncles et leurs ascendants avaient déjà acquis à leur maison une somme d'illustration des plus honorables. Il faut lire ensuite les détails si curieux et intéressants que nous donne l'auteur sur la naissance et la jeunesse d'Armand du Plessis, celle de ses frères et sœurs, le dévouement de sa mère Suzanne de la Porte et leur vie de famille dans ce château de Richelieu, que bientôt Armand transforme en un somptueux palais avec l'aide des plus célèbres architectes, peintres et sculpteurs du temps, les Le Mercier, les Barbet, les Tiriot, les Lespagnandelle, les Poussin, les Le Lorrain, les Freminet, les Philippe de Champagne. — M. Bossebœuf nous y conduit lui-même et nous fait admirer avec autant de savoir que de judicieuse critique, toutes les merveilles de cette splendide demeure où l'on sentait à chaque pas passer en quelque sorte l'âme de Richelieu, c'est-à-dire, à cette époque, l'âme et le génie de la France. Enfin, après nous avoir fait assister à la création et organisation de la ville, du duché et de l'élection de Richelieu, à la fondation de la paroisse N.-Dame, à l'établissement des Sœurs de Charité, amenées par saint Vincent de Paul, M. Bossebœuf nous fait parcourir l'histoire de la ville et du duché, jusqu'à la période révolutionnaire, non sans avoir su nous consoler de ces heures néfastes, par les aimables souvenirs de la vie Richelaise au dix-septième siècle, des somptueuses réceptions du Roi et de la Reine-mère, du séjour à Richelieu de l'abbé de Marolles et du bon La Fontaine, aux temps heureux où l'hospitalité merveilleuse des seigneurs du lieu, inspirait à Jacques du Carroy, s^r de Grammont, les *Passe-Temps de mes joyeuses heures*.

Une carte fort bien faite du duché vient encore ajouter à la clarté des nombreux détails de l'ouvrage, complété déjà par un curieux *Appen-*

dice et une bonne table alphabétique de noms de personnes et de lieux cités dans l'ouvrage. Nous ne saurions donc trop recommander à nos lecteurs cette œuvre remarquable qui fait le plus grand honneur à son auteur. C[te] Régis de l'Estourbeillon.

Livres et Ouvrages divers : Nous appellerons en outre l'attention de nos lecteurs sur : l'*Inventaire des Archives de Sainte-Croix de Parthenay, dressé à la fin du XVIII[e] siècle*, et publié par M. Belisaire Ledain. In-8°, 54 p. Saint-Maixent, imp, Reversé ; — *Catalogue des manuscrits du fonds La Tremoille*, par Léopold Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale. In-8° 51 p. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur ; — *Henri de la Rochejacquelein et la guerre de la Vendée d'après des documents inédits*, Niort, imp. Clouzot ; — *N. D. de la Blanche. Monasterium beatæ Mariæ de insula Dei*, par le docteur Viaud-Grand-Marais. Luçon, Rideaux, éditeur ; — *Les Abbés du monastère de la Blanche à Noirmoutiers*, par le même, In-8° 24 p. imp. Bideaux ; — *Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers*, par M[gr] X. Barbier du Montault. In-8° 66 p. et planches. Melle, imp. Lacuve ; — *La Duchesse de Berry et la Vendée* par Imbert de Saint-Amand. In-18° 352 p. 4[e] édition, Paris Dentu, éditeur ; — *Au Maroc*, par Pierre Loti. in-18°. Paris Calmann-Lévy, éditeur. — Dans la deuxième livraison du tome X (1[er] mars 1890) de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* : Une très curieuse et substantielle *Etude* toute pleine de renseignements historiques et généalogiques, de M. A. Duplais-Destouches, sur le *Château du Treuil-Bussac, près Fouras et les Chudeau de la Clocheterie* (p. 113-123). — *La Seigneurie de Soumard et les Seigneurs du Treuil en Fouras*, par le même (p. 142-144). — *Un Bénédictin de Saint-Jean-d'Angely*, (Dom Martin). — *L'Histoire de Saint-Jean d'Angely et de la Saintonge*, par L. C. Soudan; — puis enfin : *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par le lieutenant Espérandieu, gr in-8°, 411 p. et *Atlas* de 60 planches. Paris, Ernest Thorin, éditeur.

VARIA

Sacres d'Évêques. — Le 16 février dernier, a été sacré dans l'église de Saint-Lô (Manche), Sa Grandeur M[gr] Cleret, le nouvel évêque de Laval. La consécration a été faite par

Sa Gr. Mgr Germain, évêque de Coutances, assisté de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et de Mgr Trégaro, évêque de Séez. Lenouvel évêque qui a fait son entrée à Laval le 23 février, porte pour armes : *Coupé*, au 1er : *d'azur à la mer d'argent, ondée de trois pièces, surmontée de l'étoile de la mer d'or, rayonnante à cinq branches avec chiffre de la sainte Vierge de sable au centre ;* au 2e : *de gueules à l'agneau d'argent au nimbe crucifère d'or portant une croix de même ; le pied de l'écu orné de la croix de la Légion d'honnenr*. Légende : *Monstra te esse matrem*. Devise : *Animam pro ovibus meis*.

Le 23 février a été sacré à Pons (Charente-Inférieure), par S.G.Mgr Ardin, évêque de la Rochelle, assisté de Mgr Renouard, évêque de Limoges et de Mgr Cœuret-Varin évêque d'Agen, S. G. Mgr Fallières, nouvel évêque de Saint-Brieuc. Mgr Fallières a pris pour arme : *D'azur au calice d'or*. Légende : *Tu es sacerdos in æternum*. Devise : *Zelo zelatus sum*.

La Statue de Le Sage, a Vannes. — Le mercredi 26 mars, a eu lieu avec un plein succès à la salle de la Société d'Horticulture à Paris, la matinée organisée par la *Revue de Bretagne et d'Anjou*, en faveur du monument qui sera élevé à Le Sage, dans la ville de Vannes.

Au programme, MM. Got et Sylvain, Mme Broisat et Mlle Dudlay, de la Comédie-Française ; MM. Daubray et Colombey, du Palais-Royal, qui ont été accueillis par de vifs applaudissements. La partie artistique a été interprétée au mieux.

Parmi les personnes présentes : Mme la princesse de Rohan ; MM. de Kerdrel et de la Monneraye, sénateurs ; Lorois, de Lanjuinais, prince de Léon, de Lamarzelle, députés, etc.

Un très beau buste de l'auteur de *Gil Blas*, de M. Emerand de la Rochette a été couronné par Mlle Dudlay qui, costumée en bretonne, a dit merveilleusement les stances composées pour la circonstance par M. Léon Séché, directeur de la *Revue de Bretagne et d'Anjou*.

Une allocution patriotique. — Notre vaillant compatriote, le contre-amiral C. de Cuverville, le nouveau commandant en chef de la division navale de l'Atlantique nord, a prononcé, le 24 mars, en prenant possession de son commandement à bord de la *Naïade*, une allocution dont nous extrayons le passage suivant :

« Mes amis, en arborant mon pavillon sur la *Naïade*, je confie mon honneur même à votre valeur et à votre dévouement.

Ayez confiance dans le commandement, et si, au cours de la campagne que nous allons entreprendre, vous rencontrez des heures difficiles, jetez les yeux sur cette devise que j'ai fait placer à l'avant du navire, écrite dans notre vieille langue bretonne : « Evit Doué hag ar Vrò. — *Pour Dieu et pour la Patrie!* » Depuis quarante ans elle fait ma force ; elle sera la vôtre ! »

MARIAGES

BRETAGNE. — Mariage célébré à Brest, le 5 février, par S. G. Mgr Trégaro, évêque de Séez, de M. Lavigne, aide-commissaire de marine,

Avec :

Mademoiselle Bérard.

Mariage célébré à Paris, dans les premiers jours de février, de M. de la Villesbret, sous-lieutenant au 48e régiment de ligne à Guimgamp,

Avec :

Mademoiselle Francia.

Mariage célébré les premiers jours de février, de M. Henri-Eugène de Champeaux,

Avec :

Mademoiselle Hyacinthe-Lucie de Soultrait, fille du feu comte Richard de Soultrait.

Mariage célébré à Vannes, vers la mi-février, de M. Antoine-Joseph LAVERGNE, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Marguerite DRÉANO.

Mariage célébré à Lorient, vers la mi-mars de M. le baron DE NAYS-CADAN, chef d'escadron d'artillerie,

Avec :

Mademoiselle Marie DE MORGAN.

Mariage célébré en la cathédrale de Nantes, le 26 mars, par S. G. Mgr Laborde, évêque de Blois, de :

1° M. Louis-Ernest-Marie-Georges DE BELNET, lieutenant au 7e régiment de chasseurs, à Vendôme,

Avec :

Mademoiselle Jeanne-Marie-Berthe DE SAINT-PERN, fille de feu M. Bertrand-Claude-Paul-Josselin de Saint-Pern, et de Madame, née Hue de Montaigu.

2° M. Georges-Marie-Henri DE ROMANCE, lieutenant au 139e régiment d'infanterie, fils de M. Paul de Romance, et de Madame, née Adrienne-Marie-Pauline de Gourcy.

Avec :

Mademoiselle Armelle-Marie-Camille DE SAINT-PERN, sœur de la précédente.

ANJOU ET POITOU. — Mariage célébré à Nice, le 15 janvier, de M. Camille GENDRON, fils de M. Gendron, ancien magistrat, et de Madame, née Dumest.

Avec :

Mademoiselle Yvonne GERMAIN.

Mariage célébré le 12 février, à Paris, à Saint-Thomas d'Aquin, par S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers, de M. Cesbron-Lavau, sous-lieutenant au 7e hussards,

Avec :

Mademoiselle Laurence Dard, fille du général de division Dard, commandant en chef l'artillerie de marine.

Mariage célébré vers la mi-février, de M. Robert Bassac, lieutenant au 35e régiment d'artillerie,

Avec :

Mademoiselle Berthe-Marie Peignot, de Marcilly-sur-Seine (Marne).

Mariage célébré à Montauban de Bretagne, vers le 20 février, de M. René-Jules-Marie de Kerouallan, propriétaire au château de Kerouallan en Pluvigner (Morbihan),

Avec :

Mademoiselle Fanny-Marie-Josèphe Chauvin des Orières, fille de M. Chauvin des Orières et de Madame, née de Silguy.

Mariage célébré le 4 mars, à Saint-Malo de Dinan, de M. Paul Parize, lieutenant au 11e régiment de dragons, à Tarascon,

Avec :

Mademoiselle Berthe Blaise, fille de feu M. Hyacinthe Blaise, ancien maire de Saint-Pierre de Plesguen.

Mariage célébré à Paris le 12 février en l'église Saint-Philippe-du-Roule de M. le comte René de Galard de Brassac de Béarn, sous-lieutenant au 20e chasseurs,

Avec :

Mademoiselle Martine de Behague.

Mariage célébré le 7 janvier en l'église de Veillens (Loir-et-Cher), de M. François-Xavier-Louis-Marie de Chasteigner, lieutenant au 3e régiment de cuirassiers, fils aîné d'Alphonse, comte de Chasteigner et de Victoire de Roquefeuil.

Avec :

Mademoiselle d'Espinay Saint-Luc, fille du comte Ernest d'Espinay-Saint-Luc et de la comtesse, née Louise d'Espaigne.

NÉCROLOGIE

Bien nombreuses sont les pertes éprouvées ces trois derniers mois par nos provinces de l'Ouest, et si nous avons le regret de ne pouvoir toutes les signaler ici, du moins nous nous faisons un devoir de mentionner les principales.

BRETAGNE.

En Bretagne, nous signalerons les décès de M. l'abbé Jean-Marie de la Roche au Lion, décédé à Sucre en Bolivie, le 19 novembre 1889. Né à Tréfumel (Côtes-du-Nord) le 25 mars 1833, il fut d'abord professeur au Petit-Séminaire de Dinan, puis transféré à l'école Saint-Charles à Saint-Brieuc en 1859. Autorisé le 17 avril 1861 à passer deux ans dans le diocèse de Bayonne, il avait occupé différents postes de précepteur depuis cette époque. — Mme Alphonse Guérin, née de Pommereul, veuve de M. le baron Hippolyte de Montcuit, et épouse de M. A. Guérin, membre de l'Académie de Médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux, commandeur de la Légion d'honneur, mort au château du Fresne près Mauron (Morbihan), le 6 janvier 1890. — M. Francis-Jean-Marie-Etienne Maillard, maire du Loroux-Bothereau (Loire-Inf.) mort le 20 janvier à l'âge de 54 ans. — M. l'abbé Gandon, ancien curé de Rougé, mort au Grand-Auverné, le 21 janvier à l'âge de 84 ans. — M. Mathurin Guérin, maire de Paimpont (Ille-et-Vilaine), conseiller d'arrondissement, mort le 25 janvier à l'âge de 49 ans. — Le T. C. F. Tobie Hadasque, de la Doctrine chrétienne, mort à Vannes le 26 janvier à l'âge de 53 ans. — M. l'abbé Calvez, recteur de Treguennec (Finistère), mort dans les derniers jours de janvier. — Le R. P. Chevalier, né en 1846, missionnaire au Nyanza, mort en janvier. — M. Albert de la Brière, frère du comte Natalis de la Brière et de la vicomtesse de Couëssin, et cousin-germain de notre confrère, M. Léon de la Brière, ancien maire de Bièvres près Paris, mort dans cette ville le 2 février, chez son oncle M. Salentin, conseiller à la cour de cassation. — Le T. C. F. Corèbe, de la Doctrine chrétienne, mort à Quimper le 2 février. — Sœur Briot de Loyal, religieuse ursuline, morte le 4 février à Ploërmel, à l'âge de 52 ans. — Mme Félix Lemoine, née Léontine Chevereau, morte à Nantes le 4 février. — M. l'abbé Le Guillou, chanoine du Chapitre de Notre-Dame de Paris, chanoine honoraire du diocèse

de Quimper, ancien aumônier de l'hôpital de la Charité, et ancien curé de Levallois-Perret, mort à Paris le 5 février, à l'âge de 86 ans. — M. Jean Maximilien-Léopold Nourry, ancien vice-président du tribunal civil de Vannes, mort dans cette ville le 6 février, à l'âge de 70 ans. Né à Saintes le 1er novembre 1819, il était fils de René-Maximilien Nourry, professeur au collège de cette ville et de Marie-Estelle Merveilleux. Il avait été substitut à Jonzac et à la Rochelle, puis procureur à Montfort avant d'être président à Vannes. — M. Jules du Bouays de la Bégassière, ancien administrateur des eaux et forêts, ancien maire de Plœuc (Côtes-du-Nord), officier de la Légion d'honneur, père du colonel Adrien du Bouays de la Bégassière, commandant de l'Ecole d'artillerie de Versailles, mort à Plorec le 6 février. — Mme Guépratte, née Gourdan, femme du lieutenant de vaisseau Guépratte, morte à Brest le 8 février, à l'âge de 25 ans. — M. Gabriel de Ferré de Peyroux, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Brest le 8 février à l'âge de 71 ans. — Sœur Etiennette-Jeanne Mabit, religieuse de saint Vincent de Paul à Vannes, morte dans cette ville le 10 février à l'âge de 49 ans. — M. l'abbé Daniel, recteur de Melrand, le 11 février. — Mme Henri Eon du Val, née Claire Marie-Euphosie-Caroline Sarzeaud, morte à Nantes le 12 février à l'âge de 59 ans. — M. Auguste-Gabriel Haas, assureur maritime mort à Nantes, le 12 février à l'âge de 55 ans. — M. l'abbé Tenaud, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire des Couëts, né à Saint-Malo-de-Guersac en 1851, mort le 12 janvier, des suites d'un anthrax. — M. Henri Naintré, ancien magistrat, mort à Nantes le 12 février, à l'âge de 58 ans. — Mère sainte Aurélie, ancienne supérieure de la communauté des Ursulines de Ploërmel, morte en cette ville le 12 février. — M. Edmond de Barrère, officier de la Légion d'honneur, ancien consul à Tiflis, Erzeroum et Jérusalem, puis consul général à Smyrne, mort à Paris le 14 février. Né à Morlaix, le 14 octobre 1812, il était fils de M. de Barrère, ancien sous-préfet de Pontivy et de Madame, née Le Dissez de Penanrun. — M. Henri-Edouard-Auguste Bernard de la Turmelière de la Peccaudière, mort à Nantes le 14 février, à l'âge de 71 ans. — M. Paul-Julien-Marie Tort, lieutenant de vaisseau, mort presque subitement le 14 février à Villefranche où il était embarqué sur l'*Amiral-Duperré*, comme officier commandant la compagnie de débarquement. Lieutenant de vaisseau depuis 1888, M. Tort n'avait pas encore 28 ans et avait épousé Mlle Maignan, fille de l'ancien maire de Lorient.

M. Georges-Auguste-Jean-Marie Nicolas de Rémond du Chaylas, mort à Quimper le 15 février à l'âge de 30 ans. — M. Emile Le Provost, frère de M. Le Provost, vicaire général de Saint-Brieuc, décédé le 16 février à Plouguenast. — Mme la vicomtesse de Tanouarn, née Marie-

Adèle de LEYER, morte à Rennes le 16 février à l'âge de 20 ans. — M. Félix ROUGIER-LAGANE, petit-fils du général baron Fririon, grand-officier de la Légion d'honneur et de la baronne Fririon, mort à Vannes le 16 février, à l'âge de 12 ans, au collège Saint-François-Xavier. — Mme Clarisse DORÉ-GRASLIN, veuve de M. Henri MAGNIER DE MAISONNEUVE, morte à Nantes le 17 février. — M. Yves HERNOT, le sculpteur bien connu en Normandie et en Bretagne, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, mort à Lannion le 17 février. — Mlle de VAULTENET, morte vers le 18 février, âgée de 79 ans, à l'hôpital de Meillac (Ille-et-Vilaine), qu'elle avait fondé. — Mme Modeste-Julienne MONNIER, religieuse du Sacré-Cœur, morte à Quimper le 19 février, à l'âge de 81 ans. — Sœur Julie-Amicie RACINE, religieuse de la Visitation à Rennes, morte le 19 février à l'âge de 47 ans. — M. Auguste-Toussaint PELAUD, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, inspecteur général honoraire dudit corps, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Brieuc, le 21 février à l'âge de 71 ans. — Mme Benédict-Henry LEFORT, née Marthe COVILLE, épouse de M. Benédict Lefort, ancien officier au 116e régiment d'Infanterie, à Vannes, lieutenant au 107e régiment à Angoulême, et fille de M. Alphonse Coville, lieutenant-colonel, commandant le 21e régiment territorial, directeur de la Colonie du Val-d'Yèvre, près Bourges, morte à Angoulême le 21 février, dans sa 21e année. —

S. G. Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien (Océanie), mort dans son diocèse le 21 février. Le vénéré prélat, originaire de Mauron (Morbihan) fit ses études au collège de Redon et sa théologie au Grand-Séminaire de Vannes, son diocèse d'origine. Nommé professeur au collège de Saint-Stanislas de Ploërmel, il devint supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne qu'il dirigea plusieurs années. Appelé par Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, il offrit son dévouement et sa vie à la mission d'Haïti. Vicaire-général de l'archidiocèse de Port-au-Prince, il fut nommé en 1873 évêque du Cap-Haïtien et sacré en la Basilique de Sainte-Anne d'Auray par Mgr Bécel, assisté de NN. SS. les évêques de Nantes et de Quimper.

De 1873 à 1885, année de la mort de Mgr Guilloux, Mgr Hillion administra le diocèse du Cap-Haïtien, acquit un immense ascendant sur la population et s'attacha tous les cœurs. Aussi ce fut avec de profonds regrets que les habitants du Cap le virent s'éloigner d'eux, en 1886, pour succéder à Mgr Guiloux, au titre d'Archevêque de Port-au-Prince.

Premier évêque du Cap-Haïtien, Mgr Hillion avait tout à créer dans cette église naissante ; il n'accepta la haute dignité de l'épiscopat qu'après bien des hésitations et lorsqu'il fut convaincu que son acceptation était le seul moyen d'affermir, en Haïti, la hiérarchie ecclésiastique et lui donnait l'espoir fondé d'étendre en ce pays, le règne de Dieu.

Il meurt au milieu de ses enfants d'adoption, mais bien loin de sa véritable patrie, de la France, de la Bretagne, du pays où se trouvent sa famille et ses affections.

M. Gustave de Sallier-Dupin, lieutenant d'artillerie de marine, emporté en quelques heures par le choléra, à Hué en Annam, le 22 février à l'âge de 29 ans. Il était fils de M. de Sallier-Dupin, le sympathique conseiller général du canton d'Argentré (Ille-et-Vilaine). — M. Arthur Guyot de Salins, contrôleur des douanes à Lorient, mort dans cette ville le 24 février à l'âge de 55 ans. — Le R. P. François Eon, successeur du R. P. Pinas, comme supérieur du Juvénat de Saint-Louis fondé à Plancoët par les Eudistes, mort le 26 février à Elven où il était allé voir une de ses sœurs dangeureusement malade, à l'âge de 52 ans. — Mlle Fanny Longuécand, sœur de M. Longuécand, le poète charmant et modeste dont le nom a franchi depuis longtemps les limites de la Bretagne, morte le 26 février à Saint-Malo dons sa 70e année. — M. l'abbé Pierre-Ange-Joseph Dany, mort à Nantes le 27 février, à l'âge de 75 ans. — M. le contre-amiral Bigrel, major général de la marine à Rochefort, né à Loudéac (Côtes-du-Nord) et mort à Paris le 27 février à l'âge de 62 ans. — M. l'abbé Jaunet, curé de Touvois (Loire-Inf.) depuis 1873, né à Sainte-Pazanne en 1826, mort le 27 février. — M. Philippe Le Merer, seulpteur distingué, mort à Lannion en février. — Le T. C. F. Constantin Galeron, de Plougastel-Daoulas, mort à Saint-Brieuc le 2 mars à l'âge de 23 ans. — M. Athanase Hamon-Duplessis, avoué, ancien maire de Pontivy, ancien conseiller général du Morbihan, mort à Pontivy le 2 mars. — M. l'abbé Jean-Baptiste Gauthier, ancien curé de Chemeré, né à Moisdon en 1823, mort le 2 mars.

Mme veuve Glaize, mère du regretté M. Paul Glaize, ancien préfet de la Loire-Inférieure, à présent Consul de France à Monaco, morte à Montpellier le 2 mars à l'âge de 82 ans. — M. l'abbé Brilvert, vicaire à Saint-Etienne de Montluc, né à Donges en 1851, mort le 2 mars. — M. Emmanuel-François-Marie Chevrolais, ancien avoué, mort à Rennes le 3 mars, à l'âge de 55 ans. — M. de la Blanchardière, beau-frère de M. de Cadaran, décédé dans les premiers jours de mars à Bazouges-la-Pérouse, (Ille et-Vilaine). Longtemps adjoint de la commune de Saint-Samson, M. de la Blanchardière était aimé et vénéré des paysans qui le trouvaient toujours prêt à leur rendre service. — M. Aristide Letourneux, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Alger et ancien vice-président à la Cour internationale d'Alexandrie de 1876 à 1881, mort Alger le 3 mars. Né à Rennes en 1820, M. Letourneux appartenait à une très ancienne famille de Nantes, dans laquelle se perpétuaient depuis le XVIe siècle les fonctions de sénéchal de Goulaine. Son grand-

père avait été procureur-général-syndic à Nantes, pendant la Révolution, avait pris part en juin 1793 à la défense de Nantes contre les Vendéens et était devenu ministre de l'intérieur sous le Directoire. Son père avait débuté comme avocat général à Rennes, et était devenu président de Chambre à la Cour de Rouen. Quant à lui, il avait parcouru de 1884 à 1881 tous les degrés de la hiérarchie judiciaire. C'était de plus un linguiste de premier ordre et un naturaliste des plus distingués. En botanique, en entomologie, en malacologie, il rivalisait de pair avec les premiers spécialistes de notre temps. Il n'est guère de points d'Europe, d'Asie-Mineure, d'Egypte, d'Algérie, de Tunisie qu'il n'ait visiter pour en étudier la faune et la flore. Peu d'Européens connaissent mieux que lui nos possessions africaines. Dans ces dernières années, il avait été chargé de missions en Tunisie, sous la direction de M. Cosson, membre de l'Institut. Les travaux de linguistique de M. Letourneux sont plus importants que ceux d'histoire naturelle.

M. Letourneux est mort à Saint-Eugène (Alger), des suites d'une chute de cheval, faite l'an passé dans une exploration qu'il accomplissait à l'âge de soixante-neuf ans. Il était cousin-germain de notre honorable concitoyen M. Letourneux, ancien chef de bataillon au 64e de ligne, membre de la Société de Géographie Commerciale de Nantes.

M. Gustave Cholet, avoué honoraire, mort à Nantes le 3 mars. — Mme Thibault de la Guichardière qui vient de s'éteindre chez son fils, M. Fernand Thibault de la Guichardière, ancien juge de paix révoqué du canton de Plancoët, dans les premiers jours de mars. Elle était veuve du vaillant chrétien qui rédigea longtemps à Saint-Brieuc la *Foi Bretonne*. — Le vicomte Louis Quemper de Lanascol, mort à Nantes le 3 mars à l'âge de 56 ans. — M. Edmond Arnous-Rivière, publiciste, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 4 mars, à l'âge de cinquante-huit ans. Il avait collaboré à de nombreux journaux de Paris et de province, entre autres au *Journal des Débats* et comme correspondant en Tunisie, à la *France*, etc. Il a été directeur politique du *Progrès de Lyon* ; rédacteur en chef de l'*Indépendant de l'Ouest*, de l'*Impartial de Saône-et-Loire*, de l'*Indépendant de Constantine*. Il est auteur d'une *Méprise du cœur*, roman autobiographique, édité chez Dentu et publié au *Figaro*. Il en avait tiré, en collaboration avec M. Georges Richard, une pièce qui a été jouée au Château-d'Eau.

Officier au 3e dragons, il s'était distingué pendant la guerre sous les ordres des généraux Michel et d'Aurelles de Paladine.

Le général Boërio écrivait de lui que c'était un officier d'une trempe peu ordinaire qui lui avait rendu d'éclatants services. Plusieurs fois, déguisé, il n'avait pas craint de franchir les lignes prussiennes, au risque

d'être pendu, et ses rapports avaient été fort appréciés. M. Edmond Arnous-Rivière laisse une veuve et deux enfants.

M. l'abbé Jean-François Nicol, missionnaire à Haïti, mort à Questembert le 5 mars à l'âge de 32 ans. — M. l'abbé Louis Courtois, vicaire à Saint-Servais, décédé dans cette paroisse le mercredi 5 mars après une longue maladie. Né à Duault en 1854, il fut d'abord vicaire à Pluzunet et à Pleumeur-Bodou et devint vicaire à Saint-Servais le 4 août 1888. — Mme Hernot, veuve de M. Hernot, l'aimable poète et distingué sculpteur breton, morte à Lannion le 6 mars. M. Hernot et sa femme étaient deux âmes d'élite qui se complétaient merveilleusement et savaient s'apprécier à leur juste valeur. Aussi quand M. Hernot, poète de mérite chantait ces vers bretons :

Vikel-vraz an Escop'zo deuz a Loguivy
Ma groeg a zo ive : n'eus parous bet evellhi,

il rendait joyeusement un juste tribut d'hommages à sa dévouée compagne. Mme Hernot était réellement douée en effet des plus grandes qualités du cœur et le poète l'a dit : « C'est le cœur qui fait tout. » En perdant la meilleure des mères, les pauvres de Lannion ressentiront longtemps le contre-coup de cette mort aussi cruelle qu'inattendue. — M. l'abbé Jouannic, ancien recteur de Monterrin (Morbihan), mort le 5 mars à l'âge de 84 ans. — M. Paul Timothée de Maignant, mort à Rennes le 5 mars à l'âge de 54 ans. — M. Jules de Bellabre, maire de Seven-Lehart (Côtes-du-Nord), mort le 6 mars à l'âge de 75 ans. En récompense de ses services et la cause catholique, Pie IX l'avait nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. — Mlle Françoise-Marie Magon de la Villehuchet, morte à Saint-Malo le 6 mars dans sa 86e année, alliée aux familles de la Mettrie, de Cheffontaines, de Porcaro, de Bregerac, etc., Mlle de la Villehuchet était associée à toutes les bonnes œuvres et laisse une mémoire bénie de tous ceux qui l'ont connue. — Sœur Mélanie Corbel, supérieure des religieuses du Bon-Sauveur de Rennes, morte le 7 mars dans sa 68e année, après 47 ans et 10 mois de profession religieuse. — M. l'abbé Charles Goujon, recteur de Laignolet, ancien aumônier de l'hospice Saint-Mélaine à Rennes, mort le 7 mars à l'âge de 69 ans. M. l'abbé Goujon administrait la paroisse de Laignelet, depuis 22 ans et y laisse d'unanimes regrets. — Sœur Saint-Albert Loot, religieuse du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc, morte le 7 mars à l'âge de 69 ans, après 48 ans passées dans la congrégation. — Mme Marinier, née Marie Renée-Philippine de Golbery, morte à Rennes le 8 mars à l'âge de 47 ans. — M. l'abbé Félix Faisant, chanoine honoraire, ancien recteur du Quiou (Côtes-du-Nord), mort le 8 mars à Plouasne où il était né. — M. l'abbé

Louis Cormerais, chanoine honoraire, ancien curé de Notre-Dame de Clisson, mort à Nantes le 9 mars à l'âge de 72 ans. — L'éminent sculpteur Adolphe Léofanti, mort tristement à Rennes le 10 mars à l'âge de 59 ans. Il laisse une œuvre assez considérable. Originaire de Rennes, il suivit les conseils de Picot et de Lanno. Il avait obtenu une mention honorable au salon de 1882 avec un haut-relief *Pro patria mori*. Il avait envoyé à l'Exposition universelle le *Christ au tombeau*, qui appartient au musée de Riom. Signalons parmi les autres œuvres de ce sculpteur : *Joachim du Bellay*, le *Pêcheur de pieuvres*, l'*Enfant-Jésus et la Sainte Vierge*, *Portrait du Père de Lamennais* et un groupe important, *Œdipe devinant l'énigme du Sphinx*. Il avait envoyé au dernier Salon le buste de M. Jules Simon. On lui doit également la statue du docteur Guépin à Pontivy et de nombreuses et de remarquables illustrations, notamment dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*.

M. l'abbé Pierre Lequilliec, curé de Carquefou, mort dans cette paroisse le 10 mars. Né à Nantes en 1823, il était curé de Carquefou depuis 1862. — Mlle Le Coroller de la Vieuxville, de Tréguier, morte à Paris le 10 mars à l'âge de 20 ans. — M. Jégou, juge de paix du 2e canton de Lorient, né à Guémené-sur-Scorff, le 20 septembre 1825, mort subitement à Lorient dans sa 65e année. Il débuta dans cette ville comme commis de marine, devint greffier du tribunal civil vers 1856 et fut ensuite nommé aux fonctions de juge de paix à Guérande, puis à Lorient.

Magistrat intègre et indépendant, M. Jégou, avait l'estime de tout le monde. Ecrivain consciencieux, il a publié deux ouvrages remarquables sur l'histoire de Lorient depuis ses origines. *Histoire de la fondation de Lorient*, paru en 1890 et l'*Histoire de Lorient, port de guerre* (1690-1720) paru en 1887. M. Jégou, se proposait de faire paraître un 3e volume : *Lorient pendant la période révolutionnaire*. Il avait accumulé une foule de matériaux, de notes, d'anecdotes fort intéressantes qu'il n'avait plus qu'à réunir et à coordonner.

Travailleur infatigable, M. Jégou avait relevé avec un soin scrupuleux les anciens registres de l'état civil de l'arrondissement de Lorient et formé un catalogue manuscrit d'une très grande valeur, mine précieuse de renseignements sur les anciennes familles du comté de Vannes ; il était un des collaborateurs de M. de Kerviler pour l'important ouvrage en cours de publication, le *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*.

M. Augustin Gazet du Chatelier, mort à Nantes le 13 mars, à l'âge de 76 ans. — M. le général Archibald Hugh Hope, ancien major-général de la cavalerie à Madras, époux de Miss Caroline Elizabeth Jones, mort à Dinan le 14 mars, à l'âge de 70 ans. — M. Jules-Ernest Pellu du

Champrenou, contrôleur des douanes, membre du Comité de la Société archéologique de Nantes et de la Société des Bibliophiles bretons, mort à Nantes le 14 mars à l'âge de 51 ans. — Mme veuve Pastol, mère de M. le docteur Pastol, de Dinan, morte le 15 mars à l'âge de 74 ans. — M. Alfred Bascher, lieutenant-colonel au 81e régiment territorial d'Infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Bouguenais, mort a Nantes le 15 mars, à l'âge de 62 ans. Sorti de Saint-Cyr en 1848, il avait été nommé sous-lieutenant au 3e dragons, puis lieutenant en 1852, capitaine en 1855, chef de bataillon en 1870 et lieutenant-colonel des mobiles de la Loire-Inférieure à la fin de la même année; — M. François-Marie-Albert de Rémond du Chaylas, commissaire-adjoint de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Quimperlé le 15 mars, à l'âge de 71 ans. — M. Henry-Kean-Osborn Macé de la Villéon, neveu de M. Loïc Petit, né en Amérique pendant la Révolution, et qui habitait depuis près d'un demi-siècle la commune de Paramé, où le charme de ses relations, son aménité et sa bienfaisance en avaient fait un des hommes les plus populaires et les plus respectés, mort le 16 mars. Chrétien éprouvé, il suivait avec assiduité, malgré son grand âge, toutes les cérémonies du culte et était pour ses compatriotes un objet de constante édification. Il était président du Conseil de Fabrique depuis vingt ans, après en avoir été simple membre pendant dix années.

M. l'abbé Henri Hubert, recteur de Chatillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) mort le 18 mars à l'âge de 54 ans. — M. H. M. Tanouy, médecin-vétérinaire à Landerneau, directeur de la *Chronique agricole*, mort dans cette ville le 13 mars à l'âge de 59 ans. La société centrale et nationale d'agriculture lui avait décerné une grande médaille d'or au mois de mai 1888. — M. Paul Guilloux, de Lesmaës en Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord), ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie de l'armée territoriale, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, mort à Nice le 13 mars à l'âge de 42 ans. — Mlle Marguerite Roïc, qui était depuis 68 ans au service de la famille de Trogoff, morte à Tréguier dans les premiers jours de mars. — M. l'abbé Madec, recteur de Saint-Pabu, près Ploudaimezeau, mort le 18 mars à l'âge de 62 ans. M. Madec avait été vicaire à Saint-Corentin de Quimper et à Landivisiau, puis recteur de Gouluen avant d'être nommé en 1884, recteur de Saint-Pabu. L'église de cette paroisse, ainsi que l'antique et belle église de Goulven ont été restaurées et embellies par ce zélé pasteur avec un goût très remarquable. — M. l'abbé Bardouil, vicaire à Plouhinec, près Pontcroix, mort le 20 mars à l'âge de 39 ans. — M. l'abbé Mahé, chanoine honoraire, curé de Châteaubriant, né à St-Joachim en 1815, mort le 18 mars. — M. Marie-Joseph Labaulne, contrôleur des douanes en retraite, mort à Nantes le 20

mars à l'âge de 81 ans. — M. l'abbé Bernard, ancien recteur de Rosporden, mort le 21 mars à Brest, à l'âge de 66 ans. — M. le capitaine Guilloux, du 11e régiment territorial d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Cannes vers la mi-Mars, à l'âge de 43 ans. — Mlle Louise-Marie-Jeanne Mondain, sœur de notre compatriote, M. Mondain, lieutenant au 65e régiment d'infanterie, morte à Nantes le 25 mars, à l'âge de 23 ans. — Mme Marguerite Nilliac, religieuse de l'Espérance, morte à Rennes le 17 mars à l'âge de 71 ans. — Mme Langlois, née Henriette-Marie Gougeon de la Thébaudière, morte à Rennes le 17 mars, à l'âge de 68 ans. — Mme Louise-Hélène Lajarthe de Saint-Amand, née Le Couturier, décédée à Nantes le 24 mars, à l'âge de 68 ans.

NORMANDIE

En Normandie, nous devons signaler les pertes de Mme Adrienne Danger, épouse de M. Adolphe-Victor-Honoré de Cairon, morte au château d'Amblie (Calvados), le 7 décembre à l'âge de 82 ans, laissant une fille unique Mlle Marie-Philomène de Cairon, mariée à M. Marie-Robert Achard, vicomte de Bonvouloir, dont il eut plusieurs enfants ; — Mme Marie-Esther de Carbonnel de Canisy, marquise de Sainte-Marie d'Aigneaux, dame de l'Ordre royal de Marie-Thérèse de Bavière, morte à Paris le 25 janvier à l'âge de 75 ans. Elle avait épousé le 23 novembre 1840, Théobald-René, marquis de Sainte-Marie d'Aigneaux dont elle a eu deux fils : Georges-Ulrich, marié à Mlle Gigauld de Bellefonds et Robert-Hervé ; — Mme Mandeville de Marigny, fille M. Clawborne, premier gouverneur de la Louisiane après la réunion de cet Etat aux Etats-Unis d'Amérique, morte vers la mi-février ; — M. le comte de Hedouville, ancien président de la Société d'encouragement au bien, mort à Paris le 5 mars ; — M. Jean-Baptiste-Louis de La Londe du Thil, mort à Rouen le 8 mars à l'âge de 76 ans ; — M. Raphaël Gonse, conseiller à la Cour de Cassation, ancien directeur des affaires civiles au Ministère de la justice, officier de la Légion d'honneur mort le 15 mars ; — M. Léopold Godard, cousin-germain de l'ancien président du tribunal de Bayeux, mort le 17 mars ; — M. Garnier-Mouton, médecin-major au 74e régiment d'infanterie à Rouen, mort dans cette ville le 18 mars à l'âge de 35 ans, victime de son dévouement à soigner un soldat atteint de maladie contagieuse ; — M. l'abbé Dupont, curé de Sainte-Anne de Vire, chanoine honoraire de Nantes, mort vers la mi-mars à l'âge de 86 ans.

MAINE ET ANJOU

Dans ces deux provinces, nous avons à déplorer les décès : du R. P. Androuard, S. J. né à Javron en 1850, mort à Lille le 27 janvier ; — M. l'abbé Bréjouin, né à Saint-Michel de la Raë en 1804, mort curé de Simplé le 28 janvier ; — M. Le Chatelain, ancien député de la Mayenne à l'Assemblée Nationale de 1871, mort à Mayenne vers la mi-février à l'âge de 64 ans ; — M. Singher, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre d'Isabelle la catholique, ancien maire de la ville du Mans, ancien censeur de la Banque de France, fondateur et directeur, honoraire de la Société d'Assurances mutuelles mobilières du Mans, mort dans cette ville le 14 février ; — M. l'abbé Hippolyte Bagot, né en 1826, successivement vicaire à Saint-Clément de Craon, Laigné, Soulgé-le-Bruant, Le Horps, puis curé de Chérancé, mort à Saint-Christophe le 23 février ; — Mme la comtesse d'Elva, morte en février au château de Changé près Laval ; — M. le colonel Chevreul, ancien commandant de la garde nationale en 1870, officier de la Légion d'honneur mort à Laval le 18 mars ; Mme la marquise de Quatrebarbes, morte le 19 mars au château de la Sionnière ;

M. de Richecour, professeur de droit administratif à la Faculté Catholique d'Angers, enlevé à l'affection des siens après une courte maladie le 25 janvier ; — M. François de Miomandre de Saint-Pardoux, né en 1806, mort à Angers le 30 janvier. Il était le troisième fils de M. Jacques de Miomandre et avait épousé Mlle de Mergey, dont il n'a eu qu'une fille, ses quatre frères moururent sans postérité, mais une branche de cette famille originaire de la Creuse, subsiste encore à Volvic (Puy-de-Dôme); — M. Adolphe Boutillier de Saint-André, banquier à Cholet, mort dans cette ville le 3 février à l'âge de 48 ans ;

Mme Marie-Augustine Nivelot, baronne Millin de Grandmaison, morte au château de Velor le 10 février dans sa 81e année — M. l'abbé Merit, chanoine honoraire curé de Saint-Pierre de Saumur, mort dans cette ville le 15 février dans sa 59e année. Né à la Jumellière, M. l'abbé Mérit avait été successivement vicaire à Martigné, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Montgazon, curé de Saint-Lambert du Lattay et devint curé de Saint-Pierre de Saumur le 21 mai 1876. D'une intelligence supérieure, l'abbé Mérit était en outre un écrivain des plus distingués et ses nombreux ouvrages aussi bien que ses remarquables instructions, l'avaient classé depuis longtemps parmi les écrivains les plus estimés et les plus brillants, tout en lui faisant un nom justement célèbre dans la belle lit-

térature. On lui doit entre autres travaux : *Lettres sur le Beau en littérature* ; — *Un traité sur la foi* ; *Divers opuscules sur Dieu et la Religion* ; — *Histoire de N.-S.-J.-C. d'après les 4 évangiles*; — *Histoire des premiers temps de l'Église* ; — *Epîtres de Saint-Paul.* (Traduction et étude sur saint Paul comme orateur et comme écrivain.) — Mme Julie-Marie Millasseau, née à Chôlet, veuve de M. Jacques de Fleurian, décédée à Saintes le 17 février, à l'âge de 73 ans. Elle était cousine de M. de Fleurian, capitaine au 6e régiment de ligne et grand'mère de M. Florentin, imprimeur à Marennes ; — Mme Segris, née Elisa Avenant, veuve de M. Segris, ancien ministre de l'Empire dans le cabinet Ollivier, morte à Angers le 12 mars. — Mme la comtesse Eugène de Terves, née de la Charlonie de la Blotais, décédée à Gesté (Maine-et-Loire) vers la mi-mars.

POITOU ET SAINTONGE.

En Poitou et Saintonge, nous avons à déplorer les pertes de M. l'abbé Jacques-Elie Gaullier, ancien curé de Geay, mort à Poitiers le 31 décembre. — M. l'abbé Guillaume Faugas, né en 1810, ordonné prêtre en 1834, curé de Talmont depuis 1880, mort dans cette localité le 15 janvier ; — M. Henry-Joseph de Bonnegens des Hermitans, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire du tribunal de Saint-Jean d'Angely, mort au château des Hermitans, commune de Venansault près la Roche-sur-Yon (Vendée) le 21 janvier à l'âge de 84 ans. — Né à Saint-Jean-d'Angely le 23 janvier 1806, il était fils de Jean-Joseph Bonnegens, Sgr des Hermitans lieutenant en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely, député du Tiers aux Etats généraux de 1789, puis président du tribunal civil de cette ville et d'Anne Torchebœuf-Lecomte. Les Bonnegens des Hermitans ont été anoblis, par lettres patentes du 4 février 1815 ; — Le R. P. Bonin de la Compagnie de Marie, décédé à la communauté du Saint-Esprit à Saint-Laurent-sur-Sèvre vers le 24 janvier. — M. l'abbé Auguste Simoneau, curé de l'Ile d'Elle (Vendée) l'un de nos premiers collaborateurs et l'un des fondateurs de cette *Revue* en 1885, décédé vers le 25 janvier. On lui doit divers travaux publiés dans les journaux et les Revues de notre région et notamment dans la *Revue historique de l'Ouest* ; — M. Louis-Charles-Emmanuel Pasqueraye, comte du Rouzay, élève de Saint-Cyr en 1830, fils d'un chevalier de saint Louis, neveu de M. de la Bourdonnaye, ministre de Charles X, ancien maire de Saint-Jean des Mauvrets, dont le fils fut tué à l'ennemi en 1871, mort dans les premiers jours de février ; — M. Morin d'Yvonnière, ancien con-

seiller général de la Vendée, mort dans les premiers jours de février ; — Le R. P. Adolphe Brazille, missionnaire de Chavagnes, décédé au noviciat de Chavagnes en Paillers le 13 février. — Mme Marie-Azélie Aubineau d'Insay, veuve de M. Richard des Forges, morte à Poitiers le 21 février à l'âge de 77 ans. — M. le chanoine Bourbon, décédé à Luçon (Vendée) le 24 février. Né le 2 janvier 1816, au Boistissandeau, commune d'Ardelay, d'une famille très honorable, M. Louis-Edmond Bourbon fut nommé en 1839 professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Luçon et publia un *Cours de philosophie* qui devint classique. Il quitta sa chaire en 1863, et fut nommé chanoine titulaire de Luçon.

Le colonel d'artillerie en retraite de Montréal, mort à La Croisille (Haute-Vienne) vers la Mi-Mars. — M. le capitaine de gendarmerie en retraite Dassy, chevalier de la Légion d'honneur, ancien commissaire de surveillance administrative au chemin de fer d'Orléans, mort à Poitiers le 17 mars à l'âge de 80 ans. — Mme la comtesse d'Aviau de Piolant, née de la Roullière, décédée en son hôtel à Poitiers, vers la mi-Mars à l'âge de 76 ans. — M. Marie-Adolphe Duport, ancien député de la Charente, né à Saint-Jean-d'Angely le 26 janvier 1862, mort à Paris de l'influenza le 5 février, à l'âge de 28 ans. Docteur en droit, avocat à Paris, il était fils de M. Jean-Aubin Duport, banquier et demoiselle Marie Druet, son épouse, neveu par alliance du Maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely, du baron Davilliers et du colonel comte de Briey. Il avait épousé en 1889 Mlle Verrier, belle-fille de M. Cunéo-d'Ornano, capitaine de cavalerie en retraite, frère de M. Cunéo-d'Ornano, député de la Charente. — M. Pierre Fontreaux de Jallais, ancien garde du corps, né à Confolens en 1799 mort à Saintes le 14 février dans sa 91e année. Il était fils, de Jean-Baptiste Fontreaux de Jallais et de Marie-Marguerite Champville et avait été conseiller municipal de Saintes en 1821. — Le contre-amiral Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, né à Saintes le 27 août 1828, fils de Charles Pallu, professeur de rhétorique au collège de Saintes et de Victoire-Hélène Constantin, mort le 18 février.

Jehan de la Savinaye.

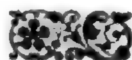

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE.

DEVISAIRE DE BRETAGNE

Tous les étymologistes sont d'accord sur la langue d'où nous vient le mot *Devise*. C'est au latin que nous sommes redevables de la plupart de nos vocables usuels, et celui-là a franchi les Alpes, comme bien d'autres, avec les soldats de Jules César. Du reste, nous ne trouvons dans les anciens idiomes gaulois ou celtique, aucune racine dont nous puissions le faire dériver.

Il faut rejeter de prime-abord une opinion qui consisterait à faire venir ***devisum devisa***, de ***videre*** voir. Il est vrai que les devises emblématiques ou autres, ont été généralement placées très en vue, soit sur des bannières, soit sur des monuments ; mais laissant de côté cette remarque qui peut paraître spécieuse, nous préférons, avec Littré, tirer le mot *devise* de ***dividere***. Sans nous arrêter aux transformations que le temps et les copistes ont fait subir à ce verbe pour qu'il devienne notre mot français *devise*, constatons simplement un fait principal : Ses dérivés ont toujours impliqué un sens de division, de détail : Le substantif féminin *devise* ne fait pas exception à cette règle générale. Il a très

anciennement deux significations, en apparence très éloignées de celle que nous lui donnons aujourd'hui : il veut dire : Testament ou robe bigarrée Le testament n'est à proprement parler que la division ou le partage des biens du testateur entre ses héritiers. Les robes bigarrées[1], données par les rois ou les grands seigneurs à leurs officiers les jours de fête, devinrent bientôt la marque distinctive d'un emploi ou d'un parti. Disons en passant qu'elles étaient composées de bandes d'étoffe de diverses couleurs cousues ensemble, sur lesquelles des broderies ou des applications simulaient des figures. Une certaine étiquette présidait à la disposition de ces ornements ; plusieurs auteurs croient y retrouver l'origine des pièces les plus honorables de l'écu, telles que la fasce, la bande, le pal, le chevron, etc. De diviser on passe facilement à l'idée d'indiquer cette division par le dessin.

D'après cette étymologie, la devise est donc une figure, un emblème. Cette définition concorde d'ailleurs avec la logique des faits et les enseignements de l'histoire et, sans préjuger des règles posées plus tard par les Bouhours et les Ménestrier, si l'on trouve presque toujours à côté du dessin quelques mots plus ou moins explicatifs, il faut les prendre comme un enjolivement, quelquefois nécessaire ; et, si les mots se présentent seuls, ils doivent être regardés comme une exception consacrée par l'usage. Cependant, à notre époque, on confond sous un même nom, tout proverbe, tout dicton, toute sentence, qu'ils aient été ou non choisis par une collectivité ou par un individu. Sous cette forme, les devises sont innombrables : « L'antiquité, écrit Adrien d'Amboise, nous fournit de cette marchandise de prix à pleins magasins. » Pas un poëte, pas un prosateur dont les ouvrages n'en soient remplis : la Bible en est pleine, les sages de la Grèce en abusent, et les druides en confiaient à la mémoire

[1] Ces robes données on disait : *livrées*, aux gens de leur cour, par nos rois de la première race, ont donné leurs noms aux *livrées* que portent actuellement les domestiques.

de leurs jeunes adeptes, dans les forêts de l'Armorique ; ce sont de simples traits de morale ou d'esprit, à ce titre elles n'ont pas d'histoire, ou plutôt leur histoire se confond avec celle de l'esprit humain. Nous suivrons donc le précepte de Boileau, et nous nous bornerons aux devises adoptées par les princes, les gentilshommes, les communautés, les villes et les corporations.

Il n'est peut-être pas impossible de suivre les devises à la trace qu'elles ont laissée dans les fastes des peuples. Presque toujours elles sont l'image fidèle du siècle qui les a vues naître et des passions de ceux qui se les sont appropriées. Au moyen âge, et même encore aujourd'hui, elles sont le complément des armoiries ; elles échappent à la sécheresse didactique du blason, elles en sont la partie la moins aride. Après avoir rallié les guerriers autour de leurs chefs, dans de vraies batailles, elles ont embelli les tournois ; et, fixées par le pinceau, le burin ou l'aiguille, elles ont plu à l'esprit, de même qu'aux yeux. « Noblesse oblige, » a-t-on dit. Combien de preux n'ont-ils pas indiqué à leurs descendants, par une devise, la vertu primordiale dont ils ne devaient plus s'écarter ? La foi, la charité, l'honneur, le courage, l'humilité chrétienne, l'orgueil légitime de race, toutes les vertus, tous les nobles sentiments se rencontrent tour à tour dans un Devisaire, et se confondent avec les aspirations et les souvenirs les plus glorieux. Si nous y trouvons par hasard quelque folle vanité ou quelque tyrannique vouloir, souvenons-nous que d'autres temps les ont vu naître, que le seigneur avait beaucoup fait pour le vassal et que nous ne pouvons juger sainement de faits trop éloignés de nous. Eloigné, certes le moyen-âge l'est déjà bien ; et cependant nous devrons remonter bien au-delà dans le cours des siècles pour trouver l'origine de la devise.

Nous n'avons pas l'intention de donner, comme Ségoing, des armoiries aux enfants du premier homme ; nous ne songeons pas à appeler Noé : Messire, et à lui faire porter

une devise en latin ; mais qu'il nous soit permis, contre l'opinion de plusieurs héraldistes, de la chercher au-delà des croisades, et même de l'ère chrétienne. Ne nous attendons pas à l'y rencontrer parée de toutes les grâces maniérées du dix-septième siècle ; elle sera simple, voire même grossière ; une longue suite d'années a seule pu la polir et l'amener au point où voudraient la trouver, pour la reconnaître, les auteurs dont nous parlons. « La devise, disent-ils, est un produit du moyen-âge. Voyez les règles posées par les bons connaisseurs : pas une devise de l'antiquité n'y répond, donc l'antiquité ne connaissait pas la devise. » C'est là une pétition de principes : assurer qu'une chose n'existe pas, parce qu'elle n'existe pas d'après des règles formulées, revient à nier la langue française, avant l'apparition de la première grammaire ou la fondation de l'Académie.

Nous passerons sous silence les hiéroglyphes égyptiens dont parlent cependant quelques auteurs, entre autres Claude Paradin ; nous doutons qu'ils puissent rentrer dans notre sujet. Laissons donc de côté l'histoire égyptienne et arrivons à celle de la Grèce ; nous trouverons dans ses annales et dans ses monuments littéraires de curieuses et abondantes preuves de notre opinion. Dans le principe, chaque chef de tribu, chaque capitaine, dans un temps où la guerre dispersait les combattants plus que de nos jours, au sein de la mêlée, éprouva le besoin d'avoir un signe, connu seulement de ses fidèles, pour les rassembler autour de lui. Pour l'un, ce fut le premier objet venu : témoin : la botte de foin portée au bout d'une lance par quelques peuplades ; pour l'autre plus judicieux, ce fut l'image d'un animal, d'une plante, d'un être réel ou fabuleux, mais ayant rapport, soit à une qualité personnelle, soit à un événement passé, heureux ou triste, glorieux ou ordinaire, soit à une conquête entrevue et désirée. Maintes fois l'obscurité, la poussière, les accidents du sol furent tels qu'ils empêchèrent les guerriers de se rallier à la bannière. En ces moments difficiles, leur chef fit usage de la

voix : ses cris les arrachèrent à l'ardeur du combat, ils les guidèrent à la victoire ou leur firent opérer la retraite. Parole enthousiaste, héroïque, invocation aux dieux du paganisme, entendue et retenue par la multitude, prédiction fanfaronne, telles furent les premières inscriptions qui figurèrent, à côté des emblèmes, sur les étendards et les boucliers. De ce genre sont les devises que nous ont conservées les anciens poëtes grecs, entre autres Eschyle et Euripide, le premier dans les *Phéniciennes*, le second dans les *Sept Chefs devant Thèbes*. Ces deux tragédies nous peignent la guerre allumée par l'ambition entre Etéocle et Polynice. Le prix de la victoire était le trône de Béotie que se disputaient ces deux frères. Polynice était représenté sur son bouclier la main dans celle de la déesse de la Justice, avec ces mots : « *Je te rétablirai.* » Tydée, l'un des sept chefs portait sur son bouclier l'image de la Nuit ; le fond était noir, semé d'étoiles d'or ; au milieu paraissait Prométhée, la torche à la main, avec ces mots : « *Je réduirai la ville en cendres.* » L'Etéocle d'Eschyle avait sur son bouclier un soldat montant à l'assaut, avec cette légende : « *Mars lui-même ne m'arrêterait pas.* » On voyait sur celui d'Hyperbius un Jupiter armé de sa foudre, avec ces mots : « *A Jupiter victorieux* » et, sur celui de Parthénopée, un sphinx écrasant un Thébain sous ses pieds. Dans *les Phéniciennes*, Parthénopée n'a aucune sentence gravée sur ses armes ; mais écoutons le messager qui raconte l'assaut : « Et d'abord s'avance contre sa cohorte hérissée de boucliers le fils de l'intrépide chasseresse, Parthénopée, portant pour emblème de sa famille, au milieu de son bouclier, l'image d'Atalante perçant de ses flèches rapides le sanglier d'Etolie. » — « Emblème de sa famille », ce détail est caractéristique. Comment M. de Magny peut-il dire que la devise est un fruit de la civilisation des races latines ? Virgile, il est vrai, à la fin du VII[e] livre de l Enéide, donne des emblêmes aux compagnons d'Enée et à ses adversaires, mais il s'est inspiré des Grecs.

D'après Staces et Pindare, le devin Amsiaras, portait un

dragon pour devise ; pendant la guerre de Thèbes, Ulysse devant Troie portait un dauphin.

Si l'on regarde les personnages des anciennes tragédies grecques comme créés par l'imagination des poëtes, on peut trouver ailleurs des faits tirés de l'histoire. Ainsi Xénophon nous a conservé les devises de Cyrus, de Darius, de Cambyse, de Xerxès ; « Marius, dit Valère Maxime, fut le premier qui fit porter un aigle devant lui. » Pompée avait adopté d'un lion armé d'un glaive. Alexandre le Grand, antérieurement à eux, avait pris le serpent comme emblème. Les légions romaines avaient peintes sur leurs enseignes, tantôt un cheval, tantôt un lion, tantôt le minotaure. Il n'est pas jusqu'aux médailles et aux monnaies antiques qui ne fournissent des exemples de devises. Celle d'Auguste représente une ancre entortillée d'un dauphin, avec ce mot : *Festina lente*, celle de Vespasien, un papillon et une écrevisse avec, le mot *Matura*. Nous pourrions remonter plus haut dans la fable et dans l'histoire, citer les devises des conquérants de la Toison d'Or ; mais nous croyons avoir suffisamment démontré que si la devise, telle qu'on la concevait au seizième siècle, n'était pas connue des anciens, on en voit au moins poindre le germe dans leur esprit.

Après les Grecs, après les Romains nous trouvons dans l'Histoire de la devise une lacune regrettable. Les chroniqueurs de la conquête romaine dans les Gaules et ceux qui les suivent ne nous ont pas conservé une seule devise authentique. Il nous paraît cependant difficile que des peuples aussi valeureux et dans l'esprit desquels la profession des armes était tenue pour si glorieuse, n'aient eu aucun emblème guerrier. Si nous n'en retrouvons pas sur leurs armures, c'est que, probablement moins artistes et plus simples que les nations du midi, ils n'avaient pas su les fixer par la peinture et la gravure. Du reste la faucille d'or et le gui sacré, la pierre sainte et la baguette de coudrier n'auraient fait qu'une apparition bien courte sur la large poitrine de nos ancêtres s'ils avaient pu ou voulu les y peindre.

ignobles o
vécu. Les di
terre devant
empestés, le
la sombre d
forêts sacré
Pothin et de
bacchantes,
s'élevaient d
devise que
chevaleresqu
moines en
l'usage des e
controns est
saint Benoît,
armes sont s
ennemi de l'

Initiales de

(Retire-toi
Ce que tu off
poison !)

Nous ne par
miers rois d

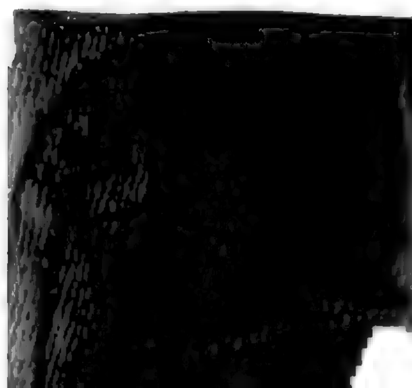

paraissent avoir été composées, d'après l'ordre de Louis XIV, par un père de la compagnie de Jésus pour en orner le pont Notre-Dame. Citons cependant celles de Mérovée : « *Nobis ferox Attila cessit.* » de Clovis I^er^ : « *Salus mihi conjuge porta est* », de Charlemagne : « *Concilio major, qui magnus in armis.* » Il est néanmoins certain que les rois de France ont eu fort anciennement des devises. Sous Charles VII, et avant lui, dit Adrien d'Amboise, ils faisaient graver, sur les hoquetons de leurs *orfevrisez*, des emblèmes et des sentences. Ces orfevrisez tiraient leur nom de leur armure : elle était faite d'écailles argentées ou dorées, et embellies par le travail de l'orfèvre. Les rois en mettaient aussi dès cette époque sur leurs palais « et j'en trouve la raison très juste, dit encore l'auteur que nous venons de citer, car, soit qu'ils entreprennent quelques ouvrages publics et forteresses, soit qu'ils fassent bastir quelque chasteau ou maison de plaisance, l'une et l'autre de ces marques y sont mises sur les frontispices et en tous les lieux plus éminens, afin que la mémoire de l'autheur en soit perpétuée; autrement, s'il n'y avoit que les seules fleurs de lis, on ne pourroit discerner au vray en quel tems et sous quel roy l'ouvrage auroit esté commencé ou parachevé. » Paul Jove mentionne celles des douze Praladins et c'est la première fois que nous rencontrons sur notre chemin une devise bretonne ; c'est celle de Salomon de Bretagne qui porte un échiquier. Il passe ensuite aux chevaliers de la Table ronde ; mais les données que nous avons sur la vie de ces personnages, si même ils ont tous vécu, sont trop incertaines et trop incomplètes pour que nous puissions démêler le fond de vérité qui inspira les auteurs de nos premiers romans de chevalerie.

En Orient, l'histoire nous a seulement transmis les devises des lieutenants de Mahomet. Ali après avoir vaincu Osman fit graver sur son sceau : « *D'un cœur sincère j'adore Dieu* » mais il n'y ajouta aucun dessin. Alhacème prit pour devise : « *Dieu seul est tout-puissant* » ; — Muavias : « *Dieu, pardonne moi* ; » — Jesède son fils : « *Dieu est mon Seigneur.* »

Il faut arriver ensuite à ceux qui combattirent leurs descendants et leurs prosélytes, aux Croisés, pour retrouver la devise dans les Gaules. Elle n'a pas changé de caractère, et c'est au milieu des camps que nous devons la chercher. C'est la langue des héros, comme l'a si bien dit un auteur italien, et, plus que jamais, la langue des héros chrétiens. Nous avons vu qu'aux temps barbares, les guerriers prenaient une devise pour être reconnus des leurs ; les seigneurs se seraient de même trouvés bientôt séparés de leurs hommes d'armes, si, en plus de la croix que les croisés avaient reçue des mains de Pierre l'Ermite, ils n'avaient eu un signe de ralliement simple et facile à reconnaître qui permît à leur suite de les retrouver promptement au milieu de l'immense multitude lancée sur l'Asie. Beaucoup y ajoutèrent quelques mots ayant rapport à leur grande et sainte entreprise. Les Bretons partirent nombreux sous la conduite d'Alain Fergent ; ils criaient déjà : « *Malo au riche duc.* » Nous savons aussi qu'à cette époque les Montmorency priaient Dieu d'aider au premier baron chrétien, tandis que Goulaine réconciliait deux rois que leurs querelles empêchaient de partir pour la Palestine, et en recevait la glorieuse devise portée encore par sa maison. Plus tard, saint Louis permettait aux Châteaubriand de graver sur leur sceau : « *Mon sang teint les bannières de France.* »

Souvent aussi dans ces temps de troubles et au milieu de guerres féodales, les chevaliers avaient besoin de cacher leur nom et leur présence. A l'abri de tout regard indiscret sous leur armure ils marchaient, casque en tête et visière baissée : un signe convenu les faisait reconnaître de leurs seuls amis et défier les indiscrets et les hostiles. Les romans de chevalerie nous peignent à chaque instant des chevaliers ténébreux qui cachent sous une armure noire un nom célèbre, un éclatant passé, pour mener plus sûrement à bien quelque glorieuse entreprise. C'est ainsi que la légende, sinon l'histoire, prête à Richard Cœur de Lion *trois fermaux* pour toutes armoiries,

lorsque après s'être évadé des prisons d'Allemagne, il revint en Angleterre pour reconquérir son royaume. Si le malheur poursuivait Richard jusqu'à le priver de sa liberté dans le temps où ses Etats auraient eu le plus grand besoin de la présence d'un roi tel que lui, d'autres au moins revenaient heureusement dans leur patrie ; ou s'ils restaient sur le champ de bataille d'outre-mer, acquéraient une telle gloire qu'elle réjaillissait sur toute leur race. *Harry avant!* crient les Dinans, après le fameux Rivallon, leur ancêtre, compagnon de Geoffroy de Bretagne. N'est-ce pas aussi un glorieux héritage que la devise des Byron d'Angleterre, que l'on retrouve sur un acte authentique de 1292 : « *Crede Beronti* » (*Crois en Biron*), que l'on peut rapprocher de celle de Bréhan. *Foi de Bréhan vaut mieux qu'argent.* On sait que beaucoup de haut barons furent obligés, pour se procurer l'argent nécessaire aux dépenses de l'expédition, d'engager leurs châteaux et leurs terres. N'est-il pas permis de croire que Byron et Bréhant, outrés de voir un misérable juif leur demander des garanties, s'écrièrent dans un élan d'indignation. « *Ma parole ne vaut-elle pas mieux qu'un grimoire ?* »

Remarquons ici un fait important.

Pendant toute la période des Croisades la devise se modifie et se complique. Le cri de guerre, qui de simple onomatopée était devenu mot, devient phrase. Les emblèmes se multiplient. Naguère une couleur, un chiffre, une lettre, suffisaient. Maintenant elle emprunte toutes les formes, et de l'emblème naît le blason. L'usage en devient aussi plus fréquent; les bannerets d'abord, puis même de simples bacheliers prennent une devise. Les communautés, les associations civiles ou religieuses s'approprient des passages de la Sainte Ecriture; enfin les tournois en développent la coutume, et nous dirions presque l'abus.

Les noms de familles se forment et les devises équivoques à ces noms se produisent et naissent à leur tour. Quelquefois même le nom et le cri sont engendrés en même temps par

un évènement unique. Vers 950 un comte de Rennes voit s'élancer un de ses soldats dans la mêlée comme un estourbeillon, il en fait la remarque et le soldat laisse à ses descendants le nom d'Estourbeillon qu'ils conservent et le cri : *Crains le Tourbillon.*

Mais déjà le christianisme a produit son œuvre féconde. Les disputes de la scolastique, souvent stériles, ont du moins aiguisé les esprits. Les victoires pacifiques des Abailard et des Albert Le Grand sont aussi célèbres que les exploits des plus grands capitaines ; et si, comme à l'apogée de la civilisation romaine, les armes ne le cèdent pas à la toge, la science du moins va de pair avec la valeur. Les monastères, répandus en grand nombre sur toute la surface du territoire, sont remplis d'érudits, et les saints religieux n'ont pas peu contribué à polir le rude langage des Francs. Les gentilshommes instruits par eux, et beaucoup moins illettrés que certains auteurs modernes voudraient nous le faire croire, prennent goût aux choses de l'esprit. Virgile, Horace, Ovide sont peut être lus avec plus d'activité et plus de fruit que de nos jours, et souvent on leur emprunte un hémistiche ou même un vers tout entier pour en parer ses armes ou ses vêtements. « *Pacere subjectis, debellare superbos,* » écrivent les du Breil sur leur liste ; *Superis victoria faustis* », disent les Budes de Guébriant.

Le goût des muses grecques et romaines déplaça un peu le sentiment qui jusqu'alors avait présidé au choix des devises. On voit poindre de temps à autre des allégories où les dieux de la fable jouent le principal rôle. D'un autre côté, nous sommes en plein moyen-âge, et nous ne devons pas trop nous étonner, après tant de grandes choses accomplies, de voir l'orgueil se faire souvent une large place au milieu des plus respectables sentiments. Empressons-nous d'ajouter que la Bretagne échappe à cette fâcheuse tendance. Nous trouvons bien : « *Malo au riche duc.* » Richesse de Kermavan et la fameuse devise de Rohan : « *Roi ne puis, prince ne daigne,*

Rohan suis », mais cet orgueil est légitime et n'a rien de blessant pour la fierté d'autrui. Du reste, dans toute la France comme en Bretagne, c'est le sentiment guerrier qui domine, et il n'en peut guère être autrement. On ne passe plus la mer pour combattre, il est vrai ; mais hélas ! trop nombreuses sont les victimes que la guerre fait en Bretagne, et nos preux chevaliers peuvent à loisir éprouver la force de leurs bras. Pendant les courtes journées qui séparent les batailles, anglais, français, bretons se provoquent en combats singuliers. Geoffroy du Bois s'écrie : « *Bois ton sang Beaumanoir*, » sous le chêne de Mi-Voie, et du Guesclin pousse son cri de guerre en s'élançant contre Thomas de Cantorbéry. A peine une trève, un armistice est-il conclu ; sous les murs de la ville assiégée, sur le champ de bataille de la veille s'organise un tournois ; les armes courtoises s'entrechoquent, et les ennemis de la veille, ceux du lendemain, combattent sous la sauvegarde des lois de la chevalerie. Les tenants arborent sur leurs tentes les devises qu'ils ont choisies, les hérauts d'armes les crient avec leurs noms. Malheureusement nos historiens nous ont conservé trop peu de détails sur ces fêtes, et nous regrettons de ne pas trouver plus de devises en langue bretonne, dans les descriptions de tournois qu'ont laissées les chroniqueurs. Sauf Alain Fergent dont nous avons cité le cri, aucun duc de Bretagne ne paraît en avoir. Célèbres pour la plupart à cause de leur bravoure ou de leur caractère, ils auraient pu cependant se peindre en quelques mots. On a bien retrouvé sur un bas-relief de la cathédrale de Nantes une devise attribuée à Jean IV : *Comment qu'ils sont*, mais on manque de certitude et nous n'osons prendre sur nous de trancher la question. Jean V, le premier, affirme magnifiquement sa loyauté par ces mots qui sont devenus la règle de ses successeurs et de son peuple : « *Potius mori quam fœdari. Plutôt mourir que se souiller.* » Il les fait graver en 1365 sur le collier de l'ordre de l'hermine ; si la blanche fourrure du gracieux animal s'est quelquefois tachée de sang, jamais du

moins elle n'a été effleurée par la boue. Le porc-épic de Louis XI n'a pas toujours été aussi délicat; plusieurs des dards qu'il lançait : *Cominus et eminus*, (De près comme de loin), n'étaient pas nets de fange. Saluons néanmoins cette grande figure historique, et si, comme breton, nous pouvons lui en vouloir d'avoir préparé l'annexion de notre patrie, souvenons-nous qu'il a fait la France grande et puissante. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il arriva au couronnement de son œuvre et la dissimulation qu'il prêchait aux rois le servait peut-être moins que son opiniâtreté. Non seulement les grands vassaux ne se laissèrent pas mettre à la raison sans résistance, mais des têtes moins hautes ne se courbèrent pas facilement devant lui. Si les Créquy changèrent leur devise : « *Nul ne s'y frotte,* » par déférence pour le monarque qui en avait entouré son porc-épic, les de Chambre écrivaient dans le même temps : « *Altissimus nos fundavit.* » Le Très Haut a fondé notre maison, orgueilleuse réponse aux prétentions exorbitantes pour l'époque, du seigneur de Plessis-les-Tours.

Loin de se plaindre comme la noblesse, le tiers-état, favorisé par la sage politique de Louis XI, accepta avec joie les privilèges qui lui étaient accordés. Les communes affranchies s'empressèrent de choisir des armoiries et des devises. Quelques-unes sont un hommage de reconnaissance à l'adresse de l'émancipateur. Les échevins firent pour eux-mêmes, en particulier, ce qu'ils avaient fait pour leur cité ; bientôt ils eurent leurs livres d'or et leurs armoriaux. Les corps d'état, dès qu'ils furent constitués, ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Les marchands, les ouvriers, tirèrent de leurs professions des devises souvent bien tournées Celles des imprimeurs et des libraires sont particulièrement intéressantes. Contraints par la loi à se choisir une marque, ils furent naturellement amenés à l'accompagner d'une sentence. Quelques années à peine après Guttemberg, en 1488, Geoffroy de Marnef imprimait en tête de ses éditions l'image

d'un pélican, et au-dessous : « *Principium ex fide finis.* » Baillet, dans ses *Jugements des savants*, Jacques Brunet dans son *Manuel des libraires* si connu, et plusieurs autres auteurs ont recueilli celles des maîtres célèbres. Les plus anciennes sont empreintes d'un sentiment de religion et de foi profonde. François Régnault prit pour devise (1481) : « *En Dieu est mon espérance.* » Guy Marchand (1487) : « *Sola fides sufficit.* » *La foi seule suffit.* » Durand Gerbier (1489) : *Deum time, pauperes sustine, memento finis Jesus,* « *Crains Dieu, secours les pauvres, souviens-toi de la mort de Jésus-Christ.* Jean Maurand (1493) : « *Dieu soit en mon commencement et à ma fin.* » L'appât du gain n'avait pas encore prostitué les presses, et les premiers livres qui sortirent des nouveaux ateliers furent la Bible et l'Evangile. Cependant, quelques imprimeurs se montrèrent plus marchands qu'apôtres, au moins dans leur devise. Denis Roce, en 1490, et Jean de Gourmond, en 1508, ne paraissent sûrs ni de la réussite de leur commerce, ni du genre d'ouvrages qu'ils livrent au public : « *A l'aventure* », dit l'un ; « *Vogue la galére* » dit l'autre. Content au contraire de la marche des choses et jouant sur son nom, Jean Petit 1493, répète gaillardement : « *Petit à petit.* » Terminons par la célèbre devise du courageux Henri Estienne (1502), « *Fortuna opes auferre, non animum potest* » *La fortune peut nous ravir nos richesses, mais non notre courage* » ; et celle, plus récente, des Elzévir (1592), « *Concordia res parvæ crescunt* », *Par l'union les petites choses grandissent.*

Sous Charles VIII se continua l'œuvre commencée par Louis XI ; mais nous ne pouvons qu'effleurer bien légèrement cette grande page d'histoire. C'est sous le règne de ce monarque que la devise commença à sortir décidément du cri de guerre et à être employée à profusion par les architectes et les artistes pour l'ornementation de leurs travaux. Nous l'avons vue exclusivement guerrière dans l'antiquité, très chrétienne sous les croisades, puis redevenue guerrière au quatorzième siècle ; nous allons maintenant la voir se prêter

à un autre génie, moins noble il est vrai, mais cependant encore digne d'elle, lorsque des esprits fins et délicats savent l'y plier. Sous Charles VIII, les armées françaises vont à la conquête du royaume de Naples. Dans cette expédition se trouvent plusieurs Bretons, et, de l'aveu même de Paul Jove, les barons français apprennent aux Italiens à porter les devises et à en composer. Mais le génie des deux peuples est différent, les Italiens modifient l'idée qu'ils ont reçue, et bientôt les maîtres imitent leurs élèves. C'est à ce temps qu'il faut faire remonter toutes ces devises galantes, le plus souvent un peu fades, que nous voyons citées comme des modèles par les auteurs contemporains. Nos guerriers, revenus en France, ont apporté la mode italienne, la régence de Catherine de Médicis ne contribua pas peu à perpétuer le goût d'une langue et d'un esprit qui étaient ceux de la Souveraine.

En Bretagne s'accomplissent les événements qui nous ont enlevé notre indépendance. Le noble peuple a lutté jusqu'à l'épuisement de ses forces, jusqu'à l'épuisement du sang généreux de cette famille qui présidait depuis longtemps à ses destinées. Lasse de repousser d'un côté les Anglais dévastant ses côtes, d'un autre côté les Français qui sous le moindre prétexte ravagent son territoire, la Bretagne, mise en lambeaux par ses deux ennemis héréditaires, croit retrouver le calme et la prospérité, en s'abandonnant à la France, sous l'égide de la fille de ses ducs. Les guerres coûteuses de François Ier, les troubles sanglants de la Ligue, les exactions de Louis XIV, les folles prodigalités de Louis XV, les cruelles exécutions de Carrier et des autres massacreurs républicains, les charges fiscales attirées par ses tendances royalistes et qui pèsent encore sur plusieurs de ses départements devaient lui démontrer, mais trop tard, que la chaîne rivée par ses propres mains, était lourde, et que le plus grand malheur pour une nation, est la perte de son autonomie. La pieuse femme de Charles VIII et de Louis XII eut-elle à regretter d'avoir entraîné son pays dans de

nouveaux malheurs. Sa devise le ferait croire. A la mort de son premier mari, elle fonde l'ordre de la *Cordelière* ; le cri qu'elle pousse et qu'elle prend pour devise est comme un soupir de soulagement de se sentir libre : *J'ai le corps délié*. Mais que faire contre un fait accompli. Elle aime Louis XII, l'épouse, et la Bretagne devient décidément française. Les fêtes données à cette occasion furent brillantes ; mais le luxe de la cour de Louis XII fut éclipsé par les magnificences du règne suivant. François Ier, le généreux protecteur des lettres et des arts, ayant comme rival un Charles-Quint, voulut lutter de goût, de somptuosité avec un si digne adversaire. Les tournois se succèdent à la cour et dans les provinces. On ne s'y contente plus, comme autrefois, de rompre des lances sur une place ou dans un champ entouré de tentes et d'estrades : toutes les ressources de l'art compliqué des machinistes y sont mises à profit. On imite le labyrinthe de Crète, le cheval de Troie, le palais de Cyrcée. Les draps d'or et d'argent, la soie et le velours brillent sur les cavaliers et sur les chevaux, les gentilshommes luttent d'élégance et d'entrain sous les yeux des plus belles femmes de la cour. A chaque réunion nouvelle, une nouvelle devise s'impose, et les plus applaudies sont celles qui parlent d'amour. Il est à la mode de gémir et de souffrir pour une belle inconnue, dont tout le monde, du reste, croit savoir le nom. On use plus que jamais de la langue italienne, et quelques cavaliers empruntent aux Espagnols qu'ils ont combattus, leur idiome et leurs emblèmes.

La devise a du reste conquis droit de cité partout. En France, en Italie, en Espagne, dit M. Chassant, non seulement elle se montre dans les réjouissances publiques, mais aussi dans les sacres des rois, dans les cérémonies funèbres. Elles ornent les édifices publics, les arcs de triomphe, l'intérieur des temples. On les voit briller sur les guidons, les étendards et les drapeaux, sur la poupe des navires. Elles se lisent encore sur les tourelles, les frises des châteaux, même dans les villes, sur la façade des hôtels et de quelques

maisons bou
Elles pénètre
les appartem
cabinets d'étu
duit jusque d
dans leurs lit
galeries, des c
par le roi pour
trisco et exting
l'avait, dit-on,
palais, et Cham
Les artistes,
pouvaient oubli
du roi, et, depui
verriers d'Arqu
Venus pour la
de leurs talen
niers étaient
s'écriaient-ils
succedit opus.
Plût au ciel
nombre de l
religion et la
l'œuvre est n
naïfs badinag
phétique. De
taient des li
siècle pudib
tieuses devis
toutefois da
terie est de
s'avançait p
un succès q
ces mots ti
a deo, nom

qui s'appelait Jean). Son adversaire, instruit par ses espions, et fort incrédule à l'endroit de sa mission divine, fit écrire sur ses bannières ces paroles du même évangile : « *Et non receperunt eum* » *(Et ils ne le reçurent point)*. La pointe n'est pas toujours aussi fine Le calembour et le jeu de mots envahissent l'esprit français, et le joyeux curé de Meudon se moque agréablement des devises ainsi faites, dans un chapitre de Gargantua. Citons en quelques lignes : « En pareilles ténèbres sont comprins ces glorieux de court, et transporteurs de noms, lesquels voulant en leurs devises signifier espoir, font pourtraire une sphère ; des pennes d'oiseaulx pour poines ; de l'ancholie pour mélancholie ; la lune bicorne pour vivré en croissant ; un banc rompu pour banqueroupte : non, et un halcret pour non dur habit ; un lit sans ciel pour un licentié. Qui sont homonymies tant ineptes, tant fades, tant rustiques et barbares que l'on debvroit attacher une queue de regnard au collet et faire une masque d'une bouse de vache à un chacun d'iceulx qui en vouldrait doresnavant user en France, après la restitutiou des bonnes lettres.

Par mesmes raisons (si raisons les doils nommer et non resveries), ferais-je peindre un panier dénotant qu'on me fait pener. Et un pot à moustarde, que c'est mon cœur à qui moult tarde. Et le fond de mes chausses c'est un vaisseau de peds.

Bien autrement faisaient, en temps jadis, les sages d'Egypte, etc. »

Il nous est actuellement difficile de comprendre l'importance que l'on attache aux devises durant le seizième siècle. Quelque auteur que l'on consulte, il parle avec enthousiasme de la noblesse d'un art si charmant et si utile ; l'un y voit renfermée toute la philosophie, l'autre seulement la morale, mais tous s'extasient sur la facilité de renfermer une vérité primordiale dans un petit dessin accompagné de quelques mots brefs et expressifs. C'est, disent-ils, une symbolique auprès de laquelle les hiéroglyphes égyptiens et les caractères chi-

nois ne sont
quelquefois u
récit. Voici la
sauvé des flan
et n'était poin
« une grand's
A force de vou
et la charade.

Les devises
fort belles et f
une pleine lun
(Quand elle est
contre un crois
il ne renonça p
pleine lune, pu
pleat orbem. » (
IX portait deux
et justitia » *(P*
sur son boucli
K ; au moyen
Henri III se con
plus élevée, ac
cœlo » *(La trois*
présentait un H
cription : « *In v*
d'obstacles). On
remplie de com
pas à dédaigner,
qu'il eut à terra
farouches ligue
(*Liberté*). Le ma
trop la tournure
s'étonner que pl
devises. Une de
servée par la fan

donnons dans le cours de cet ouvrage. Beaucoup d'autres du même genre lui ont été attribuées ; mais s'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, il faut se mettre en garde contre les prêteurs. Nombre de bons mots que l'on a dit sortis d'une bouche royale, sont sortis de celles des courtisans ou des panégyristes. Tel trait d'esprit, telle noble réponse a été inspirée à l'historien par le caractère de son héros, quelquefois même par les circonstances.

Après Henri IV, il n'est peut-être pas un souverain que l'on ait fait autant parler que Louis XIV, mais combien est différente leur manière de s'exprimer. Les peuples leur ont donné à tous deux le surnom de *Grand*, mais ils ont aussi appelé Henri IV, le *Bon*. L'un se montre père et ami ; il se mêle volontiers à ses sujets, il parle quelquefois la langue de la dame de la Halle qu'il a embrassée ; l'autre, jaloux de son prestige, est toujours roi, même chez mademoiselle de la Vallière, il ne descend jamais des hauteurs où l'a placé la Providence. Il a choisi le soleil comme emblème, et comme cet astre : « *Nec pluribus impar*. » Il se sent capable d'éclairer tous les mondes. Louis XIV, il est vrai, suffit à la tâche qu'il s'est imposée. Sous son règne, partent du Louvre et de Versailles, les rayons bienfaisants qui hâtèrent l'éclosion de tant de génies et illuminèrent tant de grandes choses. Quelle idée malheureuse eut donc Fouquet de blesser la susceptibilité de Louis-le-Grand, et de prétendre à de trop hautes destinées ? Il eut dû rester le Mécène d'un tel Auguste, et arrêter son écureuil d'un coup d'arquebuse, lorsqu'il voulut s'élancer plus haut que les girouettes de Vaux ou les rochers de Belle-Isle. La devise du surintendant n'est pas la seule qui ait été mise en opposition avec celle de Louis XIV. « *J'ai réglé qui nous règle*, » disait le maréchal de Villeroy ; mais son allusion n'avait rien de blessant. Il avait été le précepteur de Louis XIV, et c'est avec une bonhomie quasi paternelle qu'il rappelait aux courtisans inclinés dans les antichambres de Versailles, l'au-

torité exercée jadis par le maître sur ce roi, maintenant si grand et si impérieux. Les murs de l'Œil de Bœuf n'étaient pas habitués aux libertés de langage ; comme on leur savait des yeux et des oreilles, on s'était fait à la cour une règle de prudence. De tous les coins de la province étaient arrivés les gentilshommes soucieux de leur fortune. A la source des faveurs, des bénéfices, des grandes alliances, ils n'auraient pas voulu compromettre l'avenir par une parole inconsidérée : mieux valait tâcher d'être agréable. Aussi le même vent semble-t-il avoir soufflé sur toutes les devises de l'époque. En aucun temps on a fait un aussi grand abus des mots d'amour et de fidélité. Pour le prouver il suffit de lire les pages 109, 110, 460, 461, 462, du *Dictionnaire des Devises* de M. Chassant; on y trouvera rangées par ordre alphabétique toutes celles qui commencent par ces mots ou leurs dérivés. Dans le nombre il s'en trouve d'anciennes, mais c'est la minorité. Certes, l'homme, le roi, méritait bien une fidélité héroïque; mais on peut ici douter du mobile. Il faut, pour être noble, que la fidélité ne soit pas dictée par l'intérêt, que son expression ne soit pas uniquement une flatterie. Or, malgré toutes les qualités du roi, malgré l'attachement qu'a toujours montré la noblesse française pour ses princes, nous avons peine à croire à tant de dévouements désintéressés et simultanés.

Un autre fait est frappant. L'étiquette la plus stricte préside aux moindres actions, le roi veut que tout dans son entourage soit réglé avec le plus grand soin. Les juges d'armes formés à cette école voient avec déplaisir les écussons qu'on leur soumet, soit pour entrer aux pages, soit pour être admis aux emplois de la cour, manquer d'une devise : lorsque le cas se présente, ils en conseillent une officieusement, puis, une fois prise, la mentionnent d'une manière officielle. C'est à cela, pensons-nous, qu'il faut attribuer le nombre considérable de devises coulées dans le même moule, et se rapportant toutes aux figures des armoiries. Elles sont d'ailleurs très bien faites. Le P. Le-

moine, le P. Menestrier en ont formulé les règles savantes et en ont composé des milliers. Il n'y a qu'à puiser dans leurs livres, et l'on ne s'en fait pas faute. Tout le monde, du reste, s'applique à les bien faire. Les femmes elles-mêmes, en cherchent pour leurs parents et leurs amis. Mme de Sévigné, dans une de ses lettres, nous montre quelle importance on attachait à faire un bon choix. Consultée par sa fille sur une devise que voulait prendre M. de Grignon dans un carrousel, elle part plus vite encore que la fusée dont elle parle. Trois ou quatre devises lui paraissent bonnes à choisir, mais sont-elles neuves? L'une : « *Qu'elle périsse, pourvu qu'elle s'élève* », a déjà figuré sur les armes de M. X... ; qui avait écrit : « *Que je dure peu, pourvu que je me lève.* » L'autre « *Da l'ardore, lardire* » (*De mon ardeur ma hardiesse*), s'étale sur l'écusson de M. Z. Si bien que la chère caqueteuse, forcée d'emprunter à quelqu'un, ne trouve rien de mieux à faire que de s'adresser à la Clorinde de la Jérusalem délivrée du Tasse ; elle propose : « *Alta non timeo* ». (*Je ne crains pas les hauteurs*). On cite d'elle plusieurs devises. D'abord une hirondelle avec : « *Le froid me chasse* », puis celle qui lui plaisait si fort : Un arbre sec et l'inscription : « *Fin che ritorni* » (*Jusqu'à ce que le soleil revienne*). Cette dernière, où s'épanche tout son amour maternel, est une allusion à la tendresse de sa fille, Mme de Grignon.

On le voit, hors des devises héréditaires de la famille, les devises personnelles étaient fort nombreuses ; plusieurs d'entre elles devaient d'ailleurs devenir héréditaires à leur tour. Cela se fit aisément. Bien avant les seizième et dix-septième siècles, comme nous l'avons prouvé, les grands lignages chevaleresques avaient leur cri et souvent leur devise. Vers ce temps, les familles nobles de second rang et même de la bourgeoisie (quelquefois issue de bon lieu) voulurent imiter la première noblesse, les devises se transmirent, comme tout ce qui, flattant un très légitime orgueil familial, sert à perpétuer le souvenir d'un aïeul éminent ou d'un trait hono-

rable pour la race, ne fût-ce qu'un trait d'esprit. Les anoblissements fiscaux et les réformations, en les mentionnant dans les lettres patentes et les arrêts de maintenue, contribuèrent à les fixer irrévocablement.

Sous Louis XV, sous Louis XVI, la devise n'a pas de caractère spécial. Mme de Genlis continue les traditions fades en instituant l'ordre du sentiment. Chacun des chevaliers a une devise amoureuse et la passion s'y peint. Style précieux et ampoulé. Citons par contraste celle du comte d'Estaing : Une corbeille de lys et de roses, avec l'inscription : « *Tout pour eux, tout pour elles* », gracieuse allusion à son amour pour la jeune reine Marie-Antoinette et à son dévouement pour le malheureux Louis XVI. Citons encore le mauvais jeu de mots de l'un des tristes philosophes qui préparèrent la Révolution, le marquis Caritat de Condorcet : « *Charitas* » (*Charité*), devise menteuse dans sa bouche, comme le fut celle des terroristes : « *Liberté, Egalité, Fraternité* ! » On a trop de fois prouvé l'affreuse ironie de tels mots dans un pareil temps, les jacobins en ont eux-mêmes trop défiguré le sens en y ajoutant la finale : « *Ou la mort* », pour que nous insistions davantage ! Passons donc bien vite sur ces temps les plus néfastes de notre histoire.

Le grand mouvement social commencé sous les auspices de Louis XVI et arrêté dans son développement normal par les ambitions jacobines, fut du moins fécond en traits de courage et de vertu. Les uns meurent en chantant des cantiques, sous le couperet de la guillotine ; les autres livrés à toutes les angoisses, à l'exil, dénués des choses les plus nécessaires à la vie, entourent leurs princes, combattent vaillamment pour eux et sous leurs ordres, ou bien grossissent les rangs de ces armées vendéennes et bretonnes qui forcèrent l'admiration de leurs ennemis eux-mêmes. Tous ces braves, comme naguère les croisés n'ont qu'une seule et même devise : « *Fidèle à Dieu et au Roi* ! » Peut-être les mots varient-ils, mais l'idée reste la même, et cette idée est gravée

au fond des cœurs. Il n'est plus ici question comme à la cour de Louis XIV et de Louis XV, de flatter un monarque dont on espère obtenir des honneurs ou la fortune. Louis XVI n'est plus, et son fils, enfant prisonnier, ne peut rien pour ses sujets Il faut donner sa vie gratuitement pour sa cause. Aussi les devises, concédées à cette époque ou depuis aux compagnons des Charette, des Lescure et des la Rochejacquelein, et dans lesquelles entre le mot « *Fidélité !* » ont-elles un bien autre prix que leurs similaires du siècle précédent. Certaines paroles mémorables des chefs leur servent de devises et sont restées à leurs familles. « *Si j'avance, suivez-moi. Si je recule tuez-moi. Si je meurs, vengez-moi* » a dit M. Henri à ses gars: ces héroïques paroles accompagnent aujourd'hui l'écusson des la Rochejacquelein.

Dans le camp opposé, l'amour de la patrie a suscité quelques grands courages. N'est-ce pas une belle devise de général que celle de Hoche, appelé, à tort ou à raison, le pacificateur: « *Res non verba* » (*Des actes et non des paroles*) ? Pendant que le vieux sang de l'aristocratie coule à flots, ou se régénère dans le malheur et dans les combats multipliés d'une guerre de partisans, une jeune noblesse est à la veille de se former et de venir remplir des vides, hélas ! trop nombreux. Napoléon d'abord nous apparaît grand par lui-même, mais non moins grand peut être par la pléiade illustre d'hommes remarquables dont il sait s'entourer. Monté sur le trône impérial, il comprend qu'une aristocratie puissante et honorée était une force vive qu'il eut été dangereux de laisser disparaître. Aussi, comme jadis César aux vétérans romains, accorde-t-il des honneurs et des privilèges à ses compagnons d'armes. Ney, Murat, Davoust, Augereau, etc, portent le nom des glorieuses batailles qu'ils ont gagnées ; ils ont des armes et des devises. Peut-être dix ans auparavant auraient-ils, en style du temps, traité ces insignes d'inutiles hochets du despotisme et de la vanité ; mais à cette heure ils en sont fiers, et Junot s'écrie avec raison : « Nos descendants se glorifieront

toujours de nous avoir eus pour pères, nous avons acquis assez de gloire pour en transmettre à plusieurs générations: « *Et nos avi* » (*Et nous aussi, nous sommes des ancêtres*). Les vieux gentilshommes ne boudèrent pas longtemps les nouveaux ; la Restauration admit les devises des soldats de Bonaparte comme celles des chouans. Le premier ministre de Charles X, Villèle, esprit fougueux et ardent à la lutte, se choisit une devise dont la modération étonne d'un homme de son caractère : « *Tout vient à point, à qui sait attendre* » ; mais il ne prit point d'emblème.

Il est à remarquer que depuis le commencement de ce siècle, on semble avoir oublié que la devise est surtout l'emblème, et que les paroles n'en sont que le complément. Désormais celles que nous rencontrerons seront plutôt des sentences. Ainsi lord Palmerston, le versatile homme d'État Anglais, adopta pour maxime, vers 1820 : « *Flecti non frangi* » (*Plutôt plier que rompre*). Nous sommes persuadé que ses descendants préfèreraient avoir hérité de celle plus glorieuse des Carné : (*Plutôt rompre que plier*.)[1] Il fut dans sa jeunesse le condisciple et l'ami de Byron, dont nous avons cité la devise familiale ; mais il ne suivit pas le grand poète en Grèce, et le malheur des Hellènes ne le toucha que de loin. Nous aurions voulu pouvoir retrouver les devises des héros de l'indépendance grecque, mais ni les Ipsilanti, ni Canaris, ni Botzaris n'en ont laissé que nous sachions. Elles auraient peut-être contribué à mettre en lumière la vertu prédominante de ces preux, chantés par tant de poëtes.

Revenons en France. Sous le gouvernement de juillet, Lamartine écrit ses méditations et se laisse emporter par son génie rêveur au delà des sphères humaines : « *A la grâce de Dieu !* » dit-il. Il faut croire que Dieu lui refusa sa grâce, du moins lorsqu'en 1848 il devint le consort politique des Cré-

[1] La Mennais aurait voulu mettre dans ses armes un chêne avec la devise : « *Il rompt, mais il ne plie pas* » Que n'a-t-il su plier !

mieux et des Ledru-Rollin, Le duc de Persigny, converti à l'idée napoléonienne, devait, un peu plus tard, être comblé des faveurs du Prince Président, qu'il aida tant à faire nommer empereur. Sa devise est : *« Je sers. »* S'il changea plusieurs fois d'opinion, du moins ne servit-il, et n'aima-t-il que Napoléon III. Nous voudrions nous arrêter ici et finir avec la belle devise du maréchal Bugeaud, conquérant, colonisateur et pacificateur de l'Algérie : « *Ense et aratro* ». *Par l'épée et la charrue*; mais notre histoire ne compte malheureusement pas que des succès, et les revers sont parfois instructifs. Après un règne où le luxe de la cour des Tuileries étonna l'Europe, mais où malheureusement le niveau moral n'atteignit pas à la hauteur du niveau littéraire et scientifique, nous devions tomber du haut de notre opulence factice entre les mains de nos rivaux d'Outre-Rhin. N'est-ce pas un temps gros d'orages que celui où les actrices, comme Mlle Brohan, parodiant la devise des grands seigneurs, osaient dire :

Reine ne puis,
Fille ne daigne
Brohan suis.

que celui où les hommes d'état prennent un *cabri* pour emblême? Il est vrai que celui dont nous parlons se nommait Chevreau, et que, pensons-nous, la méchanceté seule des ennemis de l'Empire, transforma le chevreau en cabri. Toutefois ce n'est pas en sautant, mais bien en s'appuyant sur des ailes que l'on arrive *Ad alta, per alta.*

Bien autrement puissante et sérieuse est l'inspiration des trois hommes qui nous ont été si funestes; bien autrement grande et caractéristique est cette trinité redoutable de la foi, de l'intelligence et de la force, empreinte dans la devise du roi Guillaume : « *Gott mit uns* » *Dieu avec nous*; du feld maréchal de Molkte : « *Erst Wægen dann Wagen* » *D'abord peser, puis oser*; enfin du chancelier Bismarck : « *In trinitate robur* ». *(La force dans la trinité!)*

Que dire des devises d'aujourd'hui ? Frivoles sous l'Empire, elles le sont probablement restées sous le régime actuel, à moins qu'elles ne soient devenues cyniques. Cependant nous n'en pouvons parler en connaissance de cause, nos personnages n'en ont pas. Cela ne nous étonne guère. Prendre une devise c'est se tracer une ligne de conduite, c'est prendre comme point de départ et comme but une vertu héroïque, un grand sentiment. Toutes ces choses sont gênantes pour des hommes tels que nous les connaissons, ils sont trop prévoyants pour s'en embarrasser. Et peut-être, le naturalisme, qui va gagnant chaque jour du terrain, fera-t-il choisir à quelques-uns de nos contemporains leurs emblèmes dans les bas-fonds où se complaît la littérature actuelle. Nous, du moins, ne glissons pas sur la pente, Monseigneur le comte de Chambord permit à son fidèle serviteur M. le comte Edouard de Monti, d'ajouter à ses armes le mot. « *Inébranlable* ». Comme lui, restons ferme ; espérons qu'un jour Dieu se souviendra de nous, espérons que la France pourra effacer ses défaites par un glorieux triomphe, et jetons avec confiance ce vieux cri du marin breton pris récemment pour devise de son *Ex libris* par M. René Kerviler, un des plus intrépides bibliographes de ce temps.

A Dieu vat !

E. PRIOUR DE BOCERET,
Membre du Conseil héraldique de France.

(A suivre).

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Bien nombreuses sont les publications nouvelles élaborées ces mois derniers par les travailleurs de nos provinces de l'Ouest. Nous serions heureux de pouvoir les signaler toutes. Nous accorderons du moins une mention spéciale à toutes celles d'entre elles qui méritent d'être signalées ou dont les titres sont parvenus à notre connaissance.

BRETAGNE

En Bretagne, l'un des plus remarquables ouvrages publiés ces temps derniers est, sans contredit, la très intéressante *Généalogie de la maison de Cornulier* que nous annoncions dans notre dernière livraison, nous nous serions fait un devoir d'en parler encore aujourd'hui plus longuement, si une plume plus autorisée que la nôtre, celle de notre érudit confrère, M. P. de Lisle du Dréneuc, ne nous en avait gracieusement envoyé pour la *Revue*, un compte-rendu, qui, nous n'en doutons pas, sera fort goûté de ses lecteurs.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DE LA MAISON DE CORNULIER. — Il est bien rare qu'on lise une généalogie, à moins que ce ne soit celle de sa famille, ou bien que l'on ait en vue des recherches spéciales. Il n'en est pas ainsi de la *Généalogie de la maison de Cornulier*, elle se lit au contraire fort bien. C'est que, en dehors même de l'intérêt historique que présentent bon nombre de personnages mêlés aux grands événements de notre pays, elle nous donne une suite de biographies traitées avec une délicatesse de touche et une sincérité bien rare en pareil cas. Certes, l'auteur aurait pu prendre pour épigraphe le mot de Montaigne : *C'est icy un livre de bonne foy.*

En même temps que les hautes qualités, les sentiments d'honneur et de patriotisme, qui ont tant de fois illustré les membres de cette famille, on y voit les causes qui ont parfois amené l'affaiblissement de telle ou telle branche. Ces défaillances sont indiquées avec cette réserve pleine de tact qui sied en parlant des ancêtres, mais aussi avec une fermeté de jugement d'où ressort un réel enseignement. C'est donc un véritable livre de famille, dans toute la haute et forte acception du mot. Du reste, pour bien comprendre la portée morale de l'ouvrage, il suffit de voir les admirables pensées formulées dans l'*Introduction*.

« L'homme ne germe pas comme une de ces graines égarées que le « vent disperse au hasard. Le fils est une partie détachée de son père, « un drageon de même nature que lui, et qui pendant longtemps doit puiser sa sève à la souche-mère, dont il ne peut être séparé qu'à la « suite d'un sevrage graduellement ménagé. Parvenu à la possession « de la force et du discernement, il lui manque pendant longtemps « l'expérience pour en régler l'usage ; n'étant pas doué de l'instinct « des animaux, il a besoin d'être dirigé, façonné, en sorte que le sujet, « arrivé à son complet développement, se trouve être l'œuvre des « parents et des instituteurs qui lui ont imprimé leur cachet. C'est là « ce qui faisait dire à Leibnitz : « *Le présent résulte du passé et* « *est gros de l'avenir.* »

« Si l'histoire générale est une école nécessaire aux hommes poli- « tiques qui président aux destinées des nations, l'histoire domestique « n'est pas moins utile au chef de famille pour le gouvernement de ses « affaires privées, car les vicissitudes de la fortune sont les mêmes « dans les deux ordres, il est également nécessaire d'y être préparé à « supporter dignement les coups du sort.

« Quelle leçon plus directe, pour des descendants qui en ressentent « les effets, que l'exposé des actes et comportements de leurs ancêtres. « L'impression est immédiate, c'est de l'expérience émancipée. »

Une série de portraits de famille, reproduits dans douze belles gravures, ajoute encore à l'intérêt de ce volume. Pour être absolument complet, il aurait fallu y joindre les vues des châteaux les plus intéressants de la famille de Cornulier, avec les procédés actuels ce serait une tâche facile. Je regrette aussi l'absence de tableau généalogique, de table générale. Les familles alliées, dont la filiation est donnée avec détail dans une précédente édition, sont indiquées ici d'une façon sommaire. Il est vrai que ces lacunes disparaissent lorsqu'on a tout l'ensemble des études publiées sur la maison de Cornulier, mais c'est là un privilège assez rare et je ne sais aucune bibliothèque où se trouvent réunies les éditions successives de ce magnifique travail.

P. de Lisle du Dréneuc.

Livres et ouvrages divers. — Il est en outre des travaux remarquables ou intéressant spécialement notre province que nous ne saurions passer sous silence. Nous citerons : *Un maître du Roman contemporain. Etude historique et anecdotique sur l'Œuvre de Charles Dickens* par M. Robert du Pontavice, de Heussey. In-8° VIII-400 p. et portraits. Paris, Quantin, éditeur ; — *Causeries littéraires* par Edmond Biré. In-8° 416 p. Lyon, Vitte et Perrussel, éditeurs ; — *Nouveau Manuel de Numismatique ancienne* par A. de Barthélemy. Nouvelle édition In-18, 484 p. et atlas de 12 planches. Paris, Boret 1890. — *Marbode, évêque de Rennes. Sa vie et ses œuvres* (1035-1124). Ouvrage posthume du docteur Léon Ernault avec une *Préface* et des *Notes* de son frère M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers et Félix Robiou, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes. H. Caillière, éditeur ; — *Le formulaire de Tréguier et les Ecoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIVe siècle*, analysé par M. Léopold Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale, au tome XXVII de la Société archéologique et historique de l'Orléanais grand in-8° 26 p. Orléans, imp. Herluison. *La vie militaire sous l'ancien régime* par Albert Babeau, correspondant de l'Institut. *Les officiers*, un volume in-8° Paris, Firmin-Didot, éditeur. — *Les obsèques*

d'un évêque de Saint-Malo (Jean du Bec) *à Saint-Malo de Beignon en 1619* par l'abbé Guillotin de Corson dans la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes* du 15mai ; — *Figures bretonnes et angevines. Paul Sébillot.* Notice biographique et bibliographique par Léon Séché. In-8° 35 p. Gravures et portrait. In-8° Vannes, imp. Lafolye ; — *La seigneurie de la Musse en Baulon et l'établissement d'une garnison dans le château de ce nom en 1589* par l'abbé Guillotin de Corson. In-8° 16 p. Vannes, imp. Lafolye. — *Les Romanciers d'aujourd'hui* par Charles Le Goffic, 1 vol. 360 p. Paris, Léon Vanier, éditeur ; — *L'Armée du Crime* par Ignotus. In-18 jésus, Paris, Victor Havard, éditeur ; — *Sacre de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, célébré dans la chapelle de l'Institution diocésaine de Pons, le dimanche 28 février 1890* par Mgr Ardin, évêque de la Rochelle et Saintes. In-8° 24 p. La Rochelle, impr. Texier ; — *Une Religion secrète* par Louis Baume. Un vol. in-12 Rennes, Plihon et Hervé.

Les monstres dans la Légende et dans la nature par Henri Cordier. In-8° 23 p. et pl. Vannes, impr. Lafolye ; — *A propos d'un vieux clocher* (Sainte-Lumine de Coutais), par l'abbé L. Hubineau. In-18, Nantes, impr. Bourgeois ; — *Cuba et et Puerto-Rico.* Conférence faite à Roubaix le 15 février 1889 par H. Castonnet des Fosses, membre de la section de géographie. In-8° 24 p. Lille, impr. Danel ; — *A la mémoire du cher Frère Louis, de Nantes, et à ses chers sourds muets* par un ami. In-8° Carrière, impr. de l'Ecole des sourds-muets ; — *Récits bretons* par l'abbé Blanlœil. In-12 Paris, Delhomme et Briguet ; — *Portraits et Souvenirs littéraires* par Hippolyte Lucas. Paris, Plon et Nourrit, éditeurs ; — *Le Rêve et la Vie,* charmantes poésies dues à la plume de notre confrère Olivier de Gourcuff avec *Préface* de Monsieur Jules Simon. In-8° 92 p. Paris, Jouaust, éditeur ; — *Jeanne d'Arc,* charmant poème par notre confrère Raoul de la Grasserie. In-8° 48 p. Paris, Lemerre, éditeur ; — *Les Chrysanthèmes,* poésies par Edouard Beaufils. 1 vol. In-8° de 244 p. Rennes, H Caillière, éditeur ; — *Le Trésor de Saint-Pabu* (Finistère) par P. du Châtellier. (Extrait de la *Revue archéologique*) ; — *Odyssée d'une piscine Gallo-Romaine. La piscine des Cléons* par S. de la Nicollière-Teijeiro, dans l'*Espérance du Peuple* du 10 avril 1890 ; — *Dans la Bruyère,* poësies (1er prix au concours des *Muses Santones*) par Ludovic Jan ; — *Le proscrit de Jersey; Etat actuel de la France. Impression de cet état en Europe,* suivi de la *Biographie de*

Mme la duchesse d'Uzès par André Magné. Petit in-8° 26 p. Neuilly-sur-Seine, imp. Marceau ; — La *Colonie bretonne à Angers* par un ami des Bretons dans l'*Anjou* du 4 avril ; — *Etudes sur l'Argot français* par Marcel Schwob et Georges Guieysse In-8° Paris, 1889 ; — *Avril*, poésie par François de Plancoët dans le *Phare de Bretagne* du 4 avril ; — *Le Vendredi Saint à Jérusalem* par notre confrère Alcide Leroux, dans l'*Espérance du Peuple* des 5 et 6 avril 1890 ; — *Voyage d'Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes à Brioude en 1710*. In-8° 43 p. Brioude, imp. A. Watel ; — Dans le Tome V. numéro 3 des *Annales de Bretagne* (avril 1890) : *La Piraterie sur l'Atlantique* par Léon Vignols ; — *Journal d'un curé de campagne* (1712-1765) ; — *Les Tanneguy du Chastel* par H. Le Jannir de Kervizal ; — *Guerziou ha sôniou* par F. M. Luzel ; — Dans le *Bulletin du 2e semestre* (1889) de la *Société polymathique du Morbihan*. (In-8° p. 161-284 et 42 p. de procès-verbaux, Vannes, imp. Galles) ; — *Etudes* de MM. l'abbé Le Mené et Guyot-Jomard sur les *Chambres de saint Vincent Ferrier à Vannes* ; — *L'expédition de Corse en 1768* par Léon Lallement ; — *Les écrivains du pays de Vannes* par l'abbé Max. Nicol ; — *Un recueil manuscrit du dix-huitième siècle* ; — *Le P. Pierre de Vannes, capucin-poète* par le docteur de Closmadeuc ; — *La fin des résidences ducales, tours, forteresses, manoirs et châteaux* par M. Guyot-Jomard ; — Dans la 4e livraison du tome III de la *Revue de Bretagne et Vendée*, la très remarquable étude de notre confrère M. de la Borderie sur *saint Melaine, évêque de Rennes* ; — *Les souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* par M. J.-M.-V. Kerviler ; — *Marion du Faouët* par J. Trévédy et le *Départ de l'âme*, poésie par M. Le Roux : — Dans la première livraison du Tome II de l'*Hermine* : *Choses de Bretagne* par Louis Tiercelin ; — *Etude biographique et littéraire : le comte de la Touraille* par le vicomte Xavier de Bellevue ; — *Tristesse du soir* par Ludovic Jan ; — *Notations artistiques. Stocklom en hiver* par J. G. Ropartz ; — *Le Cœur sanglant* (suite) par L. Tiercelin ; — *Le combat de Kerguidu* par A. Inizan. — Dans la 2e livraison du tome III des *Mémoire de la société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*. (In-8° 386 p. Saint-Brieuc, imp Prudhomme), *La ceinture de la sainte Vierge conservée à Quintin. Documents inédits publiés et commentés* par M. A. de la Borderie et *Le clergé du diocèse de Saint-Brieuc, avant, pendant et après la*

Révolution. — Enfin le numéro 1 du tome I de la 5ᵉ année de la très intéressante *Revue des provinces de l'Ouest*, ancienne *Revue illustrée de Bretagne et Anjou* qui sous ce nouveau titre vient de prendre une extension nouvelle et contient entre autres travaux dignes de remarque : *Charles Dovalle* par C. Ballu ; — *Chaumont* par L. de la Sicotière ; — *Contes de Basse-Normandie* par Victor Brunet ; — *Adolphe Léofanti* souvenirs personnels par Léon Séché ; — *Le petit oiseau*, conte de Haute-Bretagne par Paul Sébillot ; — *Le Nobiliaire breton* (suite) de M. le comte de l'Estourbeillon (Familles de *Bazvalan*, *Perrin de la Courbejollière, de Bodéan*) ; — *Jules Sandeau à Niort*. Lettre inédite par Eugène Delacroix ; — L'*Eglise d'Airvault* par Jos. Berthelé ; — *Le panier à deux anses* et le *bien d'autrui* poésies par A. Joubert : — *La vie mondaine au Mans à la fin du dix-huitième siècle* par Robert Triger ; — *Les histoires de Mathurin Conec : L'hom me Sang* par Maxime Audouin ; — *Mon premier voyage à Paris* par Léon Séché. Ajoutons que ce fascicule (In-4°, 96 p. Vannes, imp. Lafolye) renferme en outre un grand nombre de fort belles illustrations qui ajoutent encore au charme de ce recueil.

NORMANDIE.

Parmi les ouvrages intéressant la Normandie, nous signalerons : *Etudes historiques sur les provinces dominicaines de France* ; — *Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux* ; — *Un curé dominicain de Gisors* ; — *La guerre de Cent ans* ; — *Jeanne d'Arc et les dominicains* par le P. M. D. Chapotin. In-8° Paris, Lecoffre, éditeur ; — *Le département de Gisors* (1787-1789) par P. Duchemin. Gr. in-12, 141 p. Gisors, imp. de l'*Echo républicain* ; — *La rencontre de Richard Cœur de Lion avec Roger d'Argentan et les sarrazins de Domfront* par M. Duval. In-8°, 11 p. Argentan, imp. de l'Orne ; — *Vie de saint Saëns, abbé au diocèse de Rouen*, traduite et publiée pour la première fois d'après les livres d'office de l'abbaye par l'abbé Tougard. In-8° 16 p. Paris, Dumont éditeur ; — *Les capucins de Rouen pendant la peste du dix-huitième siècle*, d'après divers documents pour la plupart inédits, par le père Edouard d'Alençon capucin. In-8°, 64 p. et gr. Paris, imp. Mersh ; — *La confrérie de saint Sébastien dans l'église de N.-D du Hâvre* par H. Murat. In-8° 16 p.

Le Hâvre, imp. Tostey ; — *Quelques lettres d'un soldat de la grande armée* (Charles-Baptiste Castel, de Bernay), par P. Veuclin ; *Souvenirs de 1789. Deux lettres inédites de Thomas Lindet curé de Sainte-Croix de Bernay, député du clergé aux Etats généraux* par E. Veuclin. In-8°, 8 p. Bernay, imp. Veuclin ; — Enfin : *Julien Travers, Notice biographique et littéraire* par Eugène de Beaurepaire. In-8° 118 p. Caen, imp. H. Delesques.

MAINE.

Dans la province du Maine, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur : *La Broderie du onzième siècle jusqu'à nos jours*, par M. Louis de Farcy, 1 vol. orné de 80 planches en phototypie. Angers, imp. Burdin et C^ie ; — *Notes historiques sur l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas du Mans*, par F. Legeay. In-8°, 80 p. Le Mans, impr. Leguicheux ; — *Le château de Lassay à travers les siècles*, par le comte de Beauchesne. In-8°, 42 p. avec gravures et planches. Laval, impr. Moreau ; — *Louis de Frotté*, par le comte d'Avenel, dans le *Journal de Rennes* du 3 avril 1890 ; — *Notice historique sur les hôpitaux de Laval*, par M. Léon Maitre, ancien archiviste de la Mayenne et archiviste actuel de la Loire-Inférieure. 2e édition. In-8°, 31 p. Laval, impr. Moreau ; — *Notice sur l'abbé Lelair*, chanoine honoraire, aumônier du Carmel du Mans, par l'abbé F. Pichon, chanoine, secrétaire de l'évêché. In-8°, 16 p. Le Mans, imp. Leguicheux et C^ie ; — *Journal de Noël Janvier (1709-1716)*, par M. J. Planté, dans le *Loir-et-Cher historique et scientifique* ; — *Simon Hayeneuve et la chapelle de l'ancien évêché du Mans*, par Henri Chardon, dans le *Nouvelliste de la Sarthe* des 7 et 8 février 1890 ; — *Le bon Pasteur. A la mémoire de M. H. Lemonnier, curé-archiprêtre de Saint-Ménérand de Laval*, par Charles Tresvaux du Fraval. Laval, impr. Chailland ; — enfin dans le tome II (1890) du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, toujours si intéressant et si remarquablement rédigé : *L'Instruction publique à Laval avant le dix-neuvième siècle*, par M. Queruau-Lamerie ; — *La famille Bouchet de Sourches*, par l'abbé Ambroise Ledru ; — *La démolition du château de Flée en 1373, par Jean Clerambault, gouverneur de Château-Gontier*, par

André Joubert; — *Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Laval*, par L. de la Beaulùère; — *Les châteaux et châteliers dans la Mayenne*, par l'abbé Angot; — *Esprit-Aimé Libour*, par M. F. Cornée. Ce même *Bulletin* renferme en outre de fort belles gravures, entre autres : *Le Donjon de Vilaines-la-Juhel*, dessin de l'abbé Ledru; — *Le buste de Libour*, par Rude et son *portrait* peint par lui-même. In-8°, p. 197-332. Laval, impr. Moreau.

ANJOU.

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux xvii° et xviii° siècles. Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie. — Il est dans nos provinces de l'Ouest, de ces chercheurs émérites et infatigables, dignes émules des savants bénédictins, qui se sont donné pour mission de reconstituer pièces à pièces les divers chapitres de notre histoire nationale et avec un zèle au-dessus de tout éloge, ne craignent pas de consacrer à cette œuvre une bonne partie de leur existence. A l'instar des la Borderie et des Kerviler en Bretagne, notre excellent ami, M. André Joubert, tient assurément en Anjou, le premier rang parmi ceux-là. Après tant d'œuvres multiples, aussi consciencieuses que variées, il vient encore de doter sa province, d'un travail magistral qui pourrait sembler à beaucoup devoir réclamer toute une vie de recherches et d'investigations. Ce nouvel ouvrage qui a pour objectif les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, pendant près de deux cents ans grands prévôts de la province d'Anjou, est une étude toute remplie d'aperçus nouveaux et de curieux détails sur la noblesse angevine aux dix-septième et dix-huitième siècles, sur les mœurs de la province, et la manière dont la police s'exerçait à cette époque. Peu de livres ont su mieux dépeindre l'existence d'un grand seigneur de province, sous le règne de Louis XIV et de Louis XV. Les fonctions de prévôt général d'Anjou exercées pendant de longues années par les divers membres de la famille Constantin, avaient mis celle-ci complètement en relief, et au milieu du dix-huitième siècle le superbe château de la Lorie, situé paroisse de la Chapelle-sur-Oudon, près Segré, admirablement restauré par Charles-François-Emile Constantin, époux d'Elisabeth-Jeanne Lefebvre, et deuxième fils de Gabriel-Félix Constantin et de Louise-Charlotte-Sophie de Boylesve de Sou-

celles, était devenu le rendez-vous favori de l'élite de la noblesse angevine. Suivons quelques instants l'intéressante description que nous en fait l'auteur M. André Joubert :

« Autour du château seigneurial, se groupaient un haras modèle, garni d'étalons de différents pays et de vastes étables où se rangeaient des bêtes à cornes choisies parmi les espèces les plus remarquables. On admirait dans les larges écuries, des types variés de chevaux issus des races les plus justement renommées. De longues allées de chênes séculaires à la puissante ramure, bordaient les avenues de ce superbe domaine. Des serres chaudes, magnifiquement installées, où on cultivait l'ananas et d'autres raretés, avaient été placées sous l'habile direction d'un jardinier hollandais qui avait aussi la surveillance générale des serviteurs employés à l'entretien du potager et du parc où les plantes précieuses alternaient avec les arbres rares. La pomme de terre peu connue encore était l'objet de soins spéciaux. De belles plantations entouraient les jardins et un bois taillis conduisait aux bords de l'Oudon. Des terrasses splendides, reliées aux parterres par des escaliers et décorées de statues dominaient un radieux horizon de verdure. Une cour d'honneur donnait accès au château. Au-dessous de la Minerve, debout dans une niche, et surmontant la porte principale de l'habitation, on lisait cette courte inscription : *Pacifere Minervæ*. L'intérieur était meublé avec un luxe de bon goût. Des tableaux de maîtres, des tapisseries de haute lice, des meubles élégants et des pendules de boule embellissaient les nombreux appartements. L'escalier était orné de statues allégoriques. On conservait une collection de portraits de famille parmi lesquels celui d'Anne Lepelletier, dame de la Lorie, femme de Gabriel Constantin, dont nous avons parlé. La salle de bal avec sa coupole, sa tribune, ses marbres, ses trumeaux, ses glaces, avait très grand air. La chapelle avait été nouvellement restaurée. La bibliothèque anglaise pouvait être citée comme un modèle du genre, car tous les ouvrages utiles et instructifs y étaient rassemblés.

Chaque invité à la Lorie avait un domestique personnel à la chambre et à la table Les voisins affluaient au château, parmi lesquels, les d'Andigné de Sainte-Gemmes, du manoir de la Blancheraye, les Dieusie et d'autres. Les étrangers de passage et en particulier les Anglais de l'Académie d'équitation, aimaient à se joindre aux officiers supérieurs des Carabiniers de Saumur et de la Cavalerie en garnison à Angers,

pour visiter cette superbe résidence où ils étaient accueillis avec une faveur particulière. MM. les comtes de Damas, Bozon, de Surgères, colonel du régiment Dauphin-Dragons, de Marmier, colonel en second du Royal-Lorraine-Cavalerie, etc, se pressaient dans ces salons hospitaliers. Mademoiselle de la Lorie, musicienne distinguée, « pinçait de la harpe en s'accompagnant de la voix, et cela d'une manière ravissante » on lisait la *Gazette*, le *Mercure de France*, quelques articles de l'*Encyclopédie* ou d'autres livres savants. On faisait aussi de la tapisserie, et les officiers eux-mêmes s'occupaient à l'exemple du ministre Choiseul « à prendre l'aiguille » et à « se braquer sur un métier ». M. de la Lorie amenait souvent la conversation sur le terrain des sujets sérieux et instructifs. Quelques invités composaient des charades et des jeux d'esprits. Les calambours amusaient aussi la société. De leur côté, les jeunes officiers se plaisaient parfois à mystifier les hôtes du château. C'est ainsi que M. de Damas, racontait un jour, « comme quoi ayant résolu de passer l'hiver précédent hors de France, mais incertain si ce serait à Berlin où à Londres, il avait placé son chapeau sur le bout de sa canne avec résolution de se décider pour celle de ces deux villes, vers laquelle s'arrêterait la corne de devant et que s'étant fixée sur la direction de Londres, c'était là qu'il était allé dépenser ses 500 louis ». Il prétendait aussi, qu'excepté les pièces où se tenait la famille royale, toutes les autres n'étaient éclairées qu'avec des chandelles, et quelque fois réduites au nombre de deux » tant était grande la mesquinerie de la Cour.

On menait donc une joyeuse vie à la Lorie, on y dansait on y soupait on s'y distrayait de mille manières et on y jouissait de « cette douceur de vivre, » tant regrettée depuis par ceux qui l'avaient connue. Tout dans cette opulente demeure respirait la félicité, on y savourait l'élégance le charme et les raffinements d'un luxe de bon aloi. C'était la grande vie, digne de vrais seigneurs habitués aux plaisirs délicats et aux nobles délassements. La Révolution allait disperser les brillants éléments de cette Société d'élite qui perpétuait en Anjou les saines traditions du passé et le culte des mœurs policées. »

Après un aussi attrayant tableau, tous nos lecteurs voudront comme nous savourer ce beau livre, par lequel M. André Joubert a su si bien acquérir de nouveaux titres à notre reconnaissance. Ajoutons que ce magnifique ouvrage (In 8° 363, p.) avec tables et nombreuses pièces

justificatives), sorti des presses de MM. Germain et Grassin, éditeurs à Angers est orné de 24 héliogravures Dujardin, d'une rare beauté, qui en font un véritable ouvrage de luxe et d'une réelle valeur.

COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Par ailleurs, nous signalerons pour la province d'Anjou : *Les poësies de Germain Colin Bucher angevin*, secrétaire du grand maître de Malte, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale avec *Introduction, Biographie, Notes, Glossaire* et *Tables*, par J. Denais. In-8° carré de 332 p. — *Croquis angevins* par Paul Viriot. Ouvrage dédié à M. le comte de Romain et orné d'un joli dessin de Fernand Lutscher; — *La Vie Sportive. A propos de Saumur et de Saint-Cyr.* Curieuse et très intéressante étude sur les *Origines de nos Ecoles militaires de cavalerie* par le baron de Vaux, dans le Gil Blas du 20 mai 1890 ; — *Les familles du nom de la Porte aux Croisades*, par le vicomte O. de Poli, président du Conseil héraldique de France. In-8° 30 p. Nevers, imp. Mazeron ; — *La charité à Angers*, par Léon Cosnier, tome II. In-18, Angers, Lachèze et Dolbeau, éditeurs ; — *Essais de critique musicale*, par L. de Romain. Paris, A. Lemerre, éditeur ; — *La Sagesse des Nations*, par Maxime Juillet, dans l'Anjou du 7 avril 1890 ; — *Les Noëllet*, par René Bazin. In-18. Paris, Calmann-Lévy, éditeur ; — *Rimes panachées*, par Léon Destor. Saumur, imp. Godet. Paris, Léon Vanier, éditeur ; — Dans les 1re et 2e livraison du tome XX de la *Revue d'Anjou* : *Jean Bodin, sa vie et ses œuvres*, par M. Castonnet des Fosses ; — *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620), par Eusèbe Pavie ; — *Description architectonique de l'église de Bocé, projet de restauration*, par le comte de Galembert ; — *Etude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376)*, par A. Joubert ; — *Une victime de la Révolution. L'abbé Huau de la Besnardrie, curé de Saint-Clément de Craon*, par M. Queruau-Lamerie ; — Dans les 3e et 4e livraisons de la même *Revue* ; — *Un angevin d'autrefois. René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel (1777-1793)*; — *Documents inédits sur la guerre de cent ans. Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans et de Jean, comte*

d'Angoulême, captifs en Angleterre contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé (1421), par A. Joubert ; — *Jean Bodin, sa vie et ses œuvres* (suite), par M. Castonnet des Fosses ; — *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*, par Eusèbe Pavie.

POITOU.

Parmi les derniers travaux intéressant le Poitou nous indiquerons : *Essai sur l'Art campanaire en Poitou du XIII^e au XIX^e siècle*, par M. J. Berthelé. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*) ; — *Traité d'iconographie chrétienne*, par Mgr X. Barbier de Montault. Dessins de Henri Nodet Tome I. Petit in-4° 417 p. Saint-Amand (Cher), imp. Destenay. — *Œuvres complètes de Mgr Barbier de Montault*. In-8°, Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie. Tome 1er *Rome* I *Inventaires ecclésiastiques*, 580 p. — Tome 2e *Rome* II. *Le Vatican*, 532 p. ; — *Lettres inédites de Benjamin Fillon*, publiées par le comte de la Rochebrochard. In-8°, Vannes, imp. Lafolye ; — *Un chevalier apôtre. Célestin-Godefroy Chicard, missionnaire du Yun-Nan*, par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon, des Augustins de l'Assomption. Un vol. in-12. — *Mois de Marie*, par l'abbé Léon Verdon, dont la première édition a été épuisée en quelques jours. Un vol. in-12. Nantes, imp. Emile Grimaud ; — Les très intéressantes *Chroniques paroissiales de l'abbé Billery*, contenant des *Notices* sur *La Chèze-le-Vicomte, Les Clouzeaux, Saint-Florent des Bois, Thorigny, Venansault, Chantonnay*, etc., — *Promenades historiques à travers Fontenay-le-Comte*, par M. Braud dans le journal *La Vendée* du mois de mars ; — *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenault et Sainte-Hermine*, par René Vallette dans le même journal du mois de mai. — *Une fonte de cloches au temps jadis*, par M. J. Berthelé dans le N° du 6 avril de la *Semaine religieuse de Poitiers* ; — Enfin dans la 1re livraison de la 3e année de la *Revue du Bas-Poitou* : *La vieille église de Chalais, près Maillezais*, par Louis Brochet ; — *Biographies inédites des Vendéens et des Chouans*, par La Fontenelle de Vaudoré ; — *Les paroisses occidentales de la Vendée*, par l'abbé Tillet. — *Une excursion archéologique au Langon*, par René Vallette, etc.

VARIA

Le tombeau de saint Yves. — Notre confrère, Henri de Trémaudan, analyse en ces termes dans l'*Indépendance bretonne*, la causerie de M. Arthur de la Borderie, relative au *Tombeau de saint Yves*, à la dernière séance de la Société archéologique des Côtes du-Nord, qui a eu lieu quelques jours après Pâques.

« *M. de la Borderie* a pris ensuite la parole.

« Dans une causerie d'une bonhomie charmante, où çà et là des traits d'esprits délicats appellent le sourire, le savant membre de l'Institut nous a promené à travers toute l'histoire héroïque et légendaire de la Bretagne. Il s'agissait des sculptures du tombeau de saint Yves, édifié dans la cathédrale de Tréguier, et, à propos de chacune de ces sculptures, c'étaient des souvenirs et des souvenirs encore, quelquefois de la critique historique en passant, et aussi des élans de patriotisme breton et de foi, qui sont deux choses inséparables dans l'âme de M. de la Borderie, comme elles l'étaient chez les saints patrons dont il restaure la gloire.

« Le tombeau de saint Yves, comme on le sait, consiste en un sarcophage surmonté d'un édicule dans le style *fleuri* du quinzième siècle. Sur le sarcophage est couchée la statue du saint, dans le costume que nous fait connaître Alain Bouchart ; la figure est à la fois ascétique et tendre ; le bonnet de docteur, invention du seizième siècle, est supprimé. Autour du sarcophage, la famille de saint Yves est représentée par son père, Haëlori de Kermartin, et dame Azou, sa mère, puis une sœur, Catherine, la seule dont l'histoire ait conservé le nom ; — comme pauvres, on a choisi les figures poétiques du ménestrel Riwallon et de sa femme Cathowada, dont la touchante histoire a inspiré de si beaux

vers à M. Tiercelin dans *Les Jongleurs de Kermartin* ; — les miraculés sont là, sous la figure d'une jeune fille qui força la main au bienheureux par sa constance ; — le duc Jean V, édificateur du premier tombeau, payé de son pesant d'argent ; — Monseigneur Bouché, restaurateur de la gloire de saint Yves. Et d'autres peut-être que j'oublie.

• Aux piliers de l'édicule, l'Eglise universelle est représentée par la Sainte Vierge et le Bon-Pasteur ; l'Eglise de Bretagne, par les fondateurs de ses neuf évêchés et cinq autres saints que l'on a choisis après un minutieux et embarrassant classement de gloire. Je me perdrais à expliquer les attributs qui diversifient les neuf figures d'évêques : le clou de saint Clair, les loups de saint Brieuc, la clochette de saint Pol, le poisson de saint Corentin, l'église de saint Patern, la nef de saint Malo, le lion de saint Samson, la tour brisée de saint Melaine. Tous ces attributs ont été empruntés à l'histoire, ou du moins aux traditions les plus respectables, et choisis de telle sorte qu'ils pussent prendre une forme sculpturale digne du monument. Quant aux cinq autres saints de Bretagne, je me rappelle seulement saint Donatien et et saint Rogatien, martyrs des grandes persécutions, et saint Gildas.

« En terminant, M. de la Borderie a appelé de ses vœux le jour où Mgr Fallières présidera solennellement à la magnifique cérémonie que Mgr Bouché avait déjà réglée et qui devait être le congrès de saint Yves.

« Sa Grandeur a répondu qu'elle y pense et a remercié M. le curé de Saint-Sauveur de Dinan, M. de la Borderie et M. le curé de Lannion, de lui avoir appris, dans cette réunion, tant de choses bretonnes. »

Un Rennais au Salon. — La *Dépêche bretonne* décrit ainsi dans l'un de ses derniers numéros, l'œuvre nouvelle de notre compatriote, M. Dolivet dont la réputation comme statuaire

ne fait que grandir chaque jour. « M. Dolivet a exposé cette année au Salon, une œuvre magistrale : *La Nuit.*

« Cette déesse aux formes splendides dort, la tête ceinte d'un croissant, un hibou sous les pieds et dans la main droite un bouquet de pavots.

C'est d'une conception grandiose et d'une exécution parfaite.

Le journal l'*Evénement* l'explique ainsi, dans sa Revue du Salon.

« M. Dolivet a su faire une *Nuit* qui ne soit pas banale. Sur le hibou, aux ailes étendues, la Nuit, belle et abandonnée, la tête appuyée au croissant de la lune, sommeille ; sa main droite tient encore les fleurs du pavot, dont elle a semé les graines; sa main gauche écarte de son front le flot soyeux des tresses brunes. Du nuage qui la porte et la promène dans le ciel, des rêves s'échappent en des sourires d'enfant; œuvre composée avec infiniment de talent, et qui a sa place marquée dans un des squares publics de Paris. Il est du devoir de l'Etat de ne pas laisser échapper, quand il le peut, des envois d'une valeur pareille à ce groupe très heureux de M. Dolivet.

TITRES PONTIFICAUX. — « Par deux brefs en date du 28 mars 1890, S. S. le Pape Léon XIII, voulant récompeneer les services rendus à l'Église et à la cause catholique par M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, a daigné conférer le titre de *comte héréditaire* à ses fils MM. Arsène, Louis, Pierre et Adrien Lecointre, et à son gendre M. Albin Fruchard. »

RÉCOMPENSE ACADÉMIQUE. — Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que l'Académie française vient d'accorder un prix de 1500 fr. (*Prix Thérouanne*) à notre excellent confrère M. L. de la Sicotière pour son très remarquable ouvrage. Louis de Frotté et les Insurrections Normandes (1793-1832).

MARIAGES.

BRETAGNE. Mariage célébré à Lorient, le 9 avril, de M. Edouard Longueville, garde général des forêts à Grenoble,

Avec :

Mademoiselle Jeanne Le Verger, fille de M. Le Verger, greffier en chef du tribunal de Lorient.

Mariage célébré vers la mi-avril, de M. le vicomte Léonard de Drouet de Mongermont, fils de M. de Montgermont, maire de Saint-Méen, conseiller général de ce canton,

Avec :

Mademoiselle Legeard de la Diriays, fille de M. Legeard de la Diriays, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Mariage célébré à Lamballe vers la mi-avril, de M. Alain de la Motte-Rouge.

Avec :

Mademoiselle Zoé de Launay.

Mariage célébré à Lorient vers la mi-avril, de M. Chauvel, capitaine d'artillerie de marine, chevalier de la légion d'honneur.

Avec :

Mademoiselle Alice Piedallu, veuve de M. Auguste Chevallier.

Mariage célébré, vers la mi-avril, de M. le capitaine de la Motte-Rouge,

Avec :

Mademoiselle Louise de Belmont.

Mariage célébré à Lorient, vers la mi-avril, de M. Eugène Fourcade, capitaine d'artillerie de marine,

Avec :

Mademoiselle Caroline Guichard.

Mariage célébré à Paris, en l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, vers la mi-avril, de M. Maurice Le Corbeiller,

Avec :

Mademoiselle Marguerite Dreux, fille de M. Ernest Dreux, ancien agent de change.

Mariage célébré vers la mi-avril, de M. Henri d'Artaud, capitaine d'artillerie de marine à Lorient,

Avec :

Mademoiselle Henriette Toursier.

Mariage célébré à Paris, le 22 avril, en l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, du vicomte Gustave de Cornulier-Lucinière, capitaine au 3e régiment de cuirassiers, fils de feu l'amiral de Cornulier-Lucinière et de la comtesse, née de la Tour-du-Pin-Chambly,

Avec :

Mademoiselle Carmen Thiery, fille de M. Raoul Thiery, ancien officier de marine et petite-fille du général Thiery, qui fut aide-de-camp du duc de Montpensier.

Mariage célébré à Lorient, vers la mi-avril, de M. Auguste Mercier, médecin de 1re classe de la marine,

Avec :

Mademoiselle Cosmao-Dumanoir.

Mariage célébré le 25 avril, en l'église Saint-Clément de Nantes, de M. Raymond Bazin,

Avec :

Mademoiselle Thérèse Dantin, fille du colonel en retraite Dantin, qui fut longtemps chef d'état-major du XIe corps d'armée à Nantes.

Mariage célébré dans les premiers jours de mai, de M. Augustin-Joseph-Marie Filatre-Longchamp, avocat, docteur en droit,

Avec :

Mademoiselle Alphonsine-Marie-Caroline Jacobsen.

Mariage célébré à Saint-Brieuc, dans les premiers jours de mai, de M. Jean-Baptiste Brindejonc, lieutenant de vaisseau, chevalier de la

légion d'honneur, sous aide-major à la Majorité générale à Brest, fils de M. Brindejonc, maire de Pleurtuit,

Avec :

Mademoiselle Marie-Anne Bourel de la Jonchère.

Mariage célébré à Nantes, le 6 mai, dans la chapelle de la Visitation, de M. Henri-Marie-Pierre-Arthur Libault de la Chevasnerie, fils de feu M. Libault de la Chevasnerie et de Madame, née Chomart de Kerdavy,

Avec :

Mademoiselle Bathilde-Marie-Céline-Juliette-Nathalie Le Maignan de l'Ecorce.

Mariage célébré à Paris le 7 mai, en l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, de M. Emmanuel-Marie-Clément de Guerrif de Launay, sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs, fils de M. Clément-Marie de Guerrif de Launay, ancien capitaine d'infanterie, décédé en 1886 et de Madame née Adèle-Renée Stellaye de Baigneux de Courcival.

Avec :

Mademoiselle Jeanne de Sommervogel, fille de M. Mortimer de Sommervogel et de Madame, née Clémentine Chevalier.

Mariage célébré le 8 mai à l'église N.-D. de l'Assomption de Quimperlé, de M. Walter-André Destailleur, élève de l'Ecole des Beaux-Arts,

Avec :

Mademoiselle Marie-Louise-Virginie Tuault de la Bouvrie.

MAINE, NORMANDIE, ANJOU ET POITOU. — Mariage célébré à Paris le 20 mars, en l'église Saint-Philippe du Roule, par Mgr l'évêque de Châlons, de M. Odon, marquis de Saint-Chamans, fils de feu Henri, marquis de Saint-Chamans et de Yvonne de Rougé,

Avec :

Mademoiselle Jeanne Le Clerc de Juigné, fille de M. Henri Le Clerc, marquis de Juigné, conseiller général de la Sarthe, chevalier de la légion d'honneur et d'Hélène de Talhouët-Roy.

Mariage célébré vers la mi-avril de M. le vicomte DE FAILLY, capitaine de cavalerie détaché à l'Ecole supérieure de guerre, fils du général de division, comte de Failly et de la comtesse, née de Frézals,

Avec :

Mademoiselle Marie-Marguerite DOYNEL DE SAINT-QUENTIN, fille du du comte et de la comtesse, née Doynel de Quincey.

Mariage célébré à Paris le 24 avril en l'église de la Magdeleine, de M. LE JAMETEL, docteur en droit, avocat à la Cour de Caen, maire de Telly-sur-Seuilles (Calvados).

Avec :

Mademoiselle GRUYER, fille de M. Gruyer, membre de l'Institut, conservateur honoraire du Musée du Louvre.

Mariage célébré à Paris le 29 avril en l'église Saint-Pierre de Chaillot, de M. le comte de SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX, lieutenant au 11e cuirassiers,

Avec :

Mademoiselle du VAL D'ESPRÉMESNIL.

Mariage célébré à Bordeaux le 4 mars de M. Jules-Marie DE VIVIE DE REGIE, avocat,

Avec :

Mademoiselle Anne GRENIER DE LA SAUZAY, d'une vieille famille poitevine remontant à Baptiste Grenier, escuyer, seigneur de Listrac en 1548.

Mariage célébré à la fin de mars de M. DE MONTARBY,

Avec :

Mademoiselle DE FERRÉ.

Mariage célébré à Poitiers vers la mi-avril de M. Charles DE SUYROT, fils de M. Charles de Suyrot et de Madame, née de Surineau,

Avec :

Mademoiselle Anne DE CLOCK.

Mariage célébré à Poitiers, le 6 mai de M. Jean DE VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE, avocat à la cour d'appel,

Avec :

Mademoiselle Marguerite SAUVESTRE DE LA BOURALIÈRE, fille de notre sympathique confrère M. A. de la Bouralière.

Mariage célébré le 10 mai en l'église Saint-Philippe du Roule, de M. le comte de CUGNAC, lieutenant au 18e rég. de chasseurs à cheval.

Avec :

Mademoiselle Marie-Louise DE TRUCHI.

NECROLOGIE

Impitoyable et cruelle, la mort est encore venue frapper de toutes parts dans nos provinces de l'Ouest, et nombreux sont les deuils que nous devons enregistrer aujourd'hui.

BRETAGNE.

En Bretagne, nous signalerons en particulier les décès de Mme Mélanie-Louise-Marie LE DORÉ, en religion : sœur MARIE DU CALVAIRE, religieuse hospitalière, de la Miséricorde de Jésus, sœur du R. P. Le Doré, supérieur général de la Congrégation des Eudistes, morte à l'Hôtel-Dieu d'Auray le 12 mars à l'âge de 54 ans. — M. l'abbé GALBOIS, recteur de Saint-Martin-sur-Oust, mort vers la mi-mars. — M. le docteur Ambroise CAILLET, mort le 16 mars à l'âge de 80 ans. — M. l'abbé HEUZÉ, chanoine honoraire, ancien recteur de Quessoy, mort le 21 mars à l'âge de 59 ans. — Sœur MARIE-ARSÈNE, supérieure générale des Filles du Saint-Esprit, morte à Saint-Brieuc, le 22 mars à l'âge de 75 ans, après 44 ans de vie religieuse et 35 ans de supériorat général. — Mme Eulalie-Soline TERME DE COURBESAC, veuve de notre compatriote le poète Hippolyte LUCAS, morte à Paris le 23 mars. — M. l'abbé LE QUINYO, recteur de Kerpert (C. du N.), mort le 23 mars à l'âge de 74 ans. — M. CLAUS, père, fondateur d'une des plus importantes maisons établies en Bretagne pour la fabrication des orgues d'église, mort à Rennes le 24 mars D'origine belge, il était venu à Paris en 1841 et fut d'abord employé chez Pape et Pleyel, les grands

facteurs de pianos qu'il quitta en 1848, puis chez Debain jusqu'en 1859. Après la guerre de 1870, il entra chez le fameux facteur d'orgues Aristide Cavaillé Coll, qui lui confia la pose du grand orgue de la cathédrale de Rennes où il se fixa définitivement alors, sur la demande de Mgr Saint-Marc. On lui doit en outre les orgues de Notre-Dame de Rennes, (10 juin) construits en 1879, de Saint-Epvre à Nancy qui lui valut une médaille à l'exposition universelle de 1867, Saint-Hélier et l'Immaculée-Conception à Rennes, Plouescat, Roscoff, Landivisiau et Notre-Dame de Vitré. — M. Joseph Desmer, receveur principal des douanes en retraite, mort à Nantes le 28 mars à l'âge de 66 ans. — M. Leblanc, sous-bibliothécaire de la ville de Rennes, depuis 22 ans, mort subitement dans cette ville le 22 mars à l'âge de 69 ans. — M. Léon Carbonnet, capitaine de gendarmerie en retraite, chevalier de la légion d'honneur, mort à Douarnenez le 27 mars à l'âge de 59 ans. — M. l'abbé Huel, professeur au collège Saint-François de Sales à Evreux, décédé à Goarec (Côtes du-Nord), à la fin de mars. — M. Joseph Le Goff, sculpteur breton distingué, mort à Paris le 27 mars, à l'âge de 58 ans. M. Le Goff, qui venait de terminer la dorure de la statue de Sainte-Anne d'Auray, se trouvant souffrant, était parti de Bretagne pour Paris le samedi 22 mars.

» M. Le Goff, fils d'un menuisier de Pontivy, était à ses débuts, un simple tailleur de pierres. Il se rendit à Nantes, où il s'adonna longtemps aux études de dessin. Ce qui le fit connaître d'abord, ce furent les travaux qu'il accomplit dans l'église de Pontivy. Il travailla aussi à la cathédrale d'Albi.

» Plus tard, appuyé par M. de Perthes, il eut l'entreprise des travaux de la Basilique de Sainte-Anne d'Auray ; la statue qui domine la tour est due à son ciseau.

» Depuis il fit de nombreuses sculptures à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et notamment une partie des boiseries.

» La statue colossale du pape Urbain II, inaugurée l'an dernier à Châtillon-sur-Seine, est son œuvre ; il travaillait toujours, et dans ces dernières années, il a exécuté les sculptures de la chapelle de l'ile de Berder.

» M. Le Goff faisait partie des Sociétés la *Pomme*, le *Diner Celtique*, etc.

M. Mathurin-Aimé-Ange Pressard, architecte-voyer de la ville de Vannes, mort le 28 mars à l'âge de 50 ans : — M. Hyacinthe Méaulle fils du conventionnel de ce nom, mort au château des Rouxières près Châtillon en Vendelient, dans les derniers jours de mars, ancien député d'Ille-et-Vilaine en 1848, il était marié depuis 1820, à Mlle Constance Divel qui vit encore aujourd'hui. Les deux époux constituant au mo-

ment de la mort de M. Méaulle, le plus vieux ménage de France. Il y a dix ans qu'ils avaient célébré leurs noces de diamant et M. Méaulle avait été créé chevalier de la légion d'honneur à l'âge de 93 ans. Il fut plusieurs fois bâtonnier de l'ordre des avocats à Rennes. — M. Joseph Aubry contrôleur des contributions indirectes en retraite, mort à Lorient dans les premiers jours d'avril à l'âge de 66 ans. — M. Benoit, ancien maire du Pouliguen, président de la Chambre de commerce de Saint-Nazaire, mort à l'âge de 81 ans dans les premiers jours d'avril. — M[lle] Le Flo, sœur du regretté général, décédée à Lesneven dans les premiers jours d'avril à l'âge de 87 ans. Sa vie fut entièrement consacrée aux œuvres de charité ; elle était depuis de longues années la bienfaitrice de sa région. — M[me] Paul de Chalus, fille du regretté docteur Bedel, premier maître de l'illustre chimiste Jobert, morte à Lamballe dans les premiers jours d'avril. — M[me] veuve Pierre Perthuis, née Marguerite-Arsène Visonneau, mère de notre confrère M, Alexandre Pertuis-Laurent décédée à Nantes le 3 avril à l'âge de 85 ans, — M. Jean-François Longuécand, le poète breton et chrétien bien connu, mort à Saint-Malo, le 3 avril à l'âge de 68 ans, — M. Longuécand s'était fait remarquer surtout par ses *Fables* dont le *Parnasse breton* nous a offert dernièrement un très joli spécimen. — M[me] veuve Bord, mère de notre confrère, M.Gustave Bord, décédée au Pellerin, le 5 avril.

Le R. P. Victor Albt, S. J. aumônier de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, bien connu de tous les Nantais, mort à Paris le 5 avril à l'âge de 64 ans. — M[me] Théodore de Léisségues de Rozaven, née Laure-Barthélemy-Anne de Fresne, morte à Quimper le 6 avril à l'âge de 71 ans. — M. l'abbé Pierre Robic, ancien recteur de Maël-Pestivien (Côte-du-Nord) mort subitement le jour de Pâques, 6 avril, né à Perret, le 1[er] mai 1805, M. l'abbé Robic d'abord vicaire à Duault et à Carnoët, puis recteur de Pabu fut transféré en 1844 à Maël-Pestivien où il est resté jusqu'à sa mort. Démissionnaire depuis 1890, M[gr] David l'avait nommé chanoine honoraire le 19 août 1878. — M. l'abbé Savin, recteur de Carantec, (Finistère), décédé le 8 avril. Né en 1832, il occupait la cure de Carantec depuis 1884 et avait été précédemment recteur de l'Ile Molènes. — M, Guillaume-Désiré de Quenec'hquivilly, époux de demoiselle Françoise Le Veuzit, mort à Lannion le 8 avril à l'âge de 70 ans. — M[me] Edouard Rathouis, née Marie Benoist, morte à Nantes le 9 avril. — M. Charles Nayl de la Ville Aubry, mort à Vannes, le 10 avril à l'âge de 46 ans.

M. Henri Grout de Beauvais du Meurtel, mort le 8 avril au château du Meurtel, en Plevenon (Côtes-du-Nord), à l'âge de 78 ans. Ancien maire de Saint-Thual et maire actuel de Plevenon, M. Henri Grout de

Beauvais appartenait à l'une des plus anciennes familles de l'évêché de Saint-Malo. L'un de ses ancêtres fut gouverneur de cette ville, un autre eut pour parrain le roi François Ier. Par ailleurs, M. Grout de Saint-Georges, chef d'escadre a son portrait à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo et est considéré comme l'un des plus illustres enfants de la vieille cité maritime : enfin, le grand-père et le bisaïeul du maire de Plévénon, s'étaient tous les deux distingués à la bataille de Saint-Cast en 1758. — M. Désiré André, ancien maire, ancien conseiller général du canton de Plélan (Ille-et-Vilaine), membre de la chambre de Commerce de Rennes, beau-frère de notre sympathique collègue M. Albert Macé, mort à Plélan le 14 avril à l'âge de 59 ans. — La plupart des habitants de Plélan et un grand nombre d'habitants de Saint-Péran, Paimpont, Montfort ont tenu à suivre le convoi de cet homme de bien, profondément regretté de tous. — M. l'abbé Louis Gendron, né à Couëron en 1816, mort à Nantes le 13 avril à l'âge de 73 ans. — M. Alfred Véron, frère du vaillant amiral Véron, sénateur d'Ille-et-Vilaine et décédé à Paris le 14 avril à l'âge de 73 ans.

M. Enguerrand Patrice de Butler, ancien officier de marine, percepteur des Contributions directes en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 16 avril à l'âge de 62 ans. Il était cousin de Mme la comtesse de Butler, dame d'honneur de Madame la comtesse de Paris. Sa mort met aussi en deuil notre confrère M. le comte Emmanuel de Rorthays et sa famille et les familles de Verteuil et d'Espinois. Le jour même où mourait M Patrice de Butler, un de ses frères était nommé colonel du 5e chasseurs d'Afrique à Alger. La famille de Butler est une des plus anciennes et une des plus illustres familles d'Irlande, dont une branche, fidèle à Jacques II, le suivit en France et s'y établit. Les Butler restés en Angleterre, sont pairs d'Irlande et d'Angleterre et ont, entre autres titres, ceux de marquis et duc d'Ormonde. — Mlle Elisabeth Vernot, décédée à Tarbes le 16 avril — M. l'abbé Le Berre, ancien recteur de Plogonnec, mort dans cette paroisse vers la mi-avril ; — M. Louis-Jules de Bonnecarrère, baron de Montlaur, mort à Vannes le 18 avril dans sa 81e année. Ancien élève du Prytanée militaire de la Flèche et de l'École militaire de Saint-Cyr, M. le baron de Montlaur avait donné sa démission étant capitaine d'infanterie. Il avait épousé Mlle Céline de Cumont, sœur de l'ancien ministre de l'Instruction publique. Fixé à Vannes depuis une trentaine d'années, il s'était fait remarquer par l'affabilité de son caractère et son inépuisable charité. — M. Thomas de Kercado, père, chevalier de la légion d'honneur, ancien député du Morbihan et ancien conseiller général du canton de la Roche-Bernard, mort au château du Plessis en Nivillac, le 18 avril à l'âge de 81 ans. —

M. l'abbé PODEUR, curé de Riec (Finistère), mort le 19 avril à l'âge de 55 ans. Né au Conquet en 1835, il avait été d'abord vicaire à Quimperlé, puis recteur à Rosnoën avant d'être nommé à Riec. — Sœur SAINT-FERGUS, supérieure de l'asile des Petites-Sœurs des Pauvres à Nantes, morte dans cette ville le 19 avril à l'âge de 48 ans, dont 25 ans de profession religieuse.

M. Louis THEVEN DE GUÉLERAN, oncle de M. Theven de Guéleran, chef d'escadron au 35e d'artillerie, mort à Quimperlé le 19 avril, à l'âge de 75 ans. — M. l'abbé Joseph-Marie PLORMEL, né à Fégréac en 1821, ordonné prêtre en 1846, professeur, puis économe et enfin supérieur du Petit-Séminaire de Guérande en 1849, curé de Guérande en 1861, prévôt de la nouvelle collégiale de Saint-Aubin, reconstituée en 1889, décédé le 19 avril après une courte maladie. L'un des ecclésiastiques les plus éminents du diocèse de Nantes, la ville et le pays de Guérande font en lui une perte irréparable, et son souvenir demeurera impérissable dans cette superbe basilique de Saint-Aubin qui lui doit sa magnifique et intelligente restauration. — M. l'abbé Jacques Maurice LE BELLER, recteur de Locmalo (Morbihan), qui a succombé le 19 avril à une longue et cruelle maladie. Né à Stival le 30 septembre 1823, M. l'abbé Le Beller fut ordonné prêtre le 23 septembre 1848 et nommé quelques mois plus tard, vicaire à Baud. Transféré à Hennebont le 21 décembre 1863, il était devenu recteur de Saint-Gilles en 1869, et de Locmalo le 6 février 1871. — M. l'abbé Henri MIARD, ancien vicaire de Redon, mort dans sa famille à Pleugueneuc, le 20 avril, à l'âge de 46 ans. — Mlle LE SANT DE LA SANTIÈRE, nièce de M. Joly de Rosgrand, pair de France et dernier sénéchal de Quimperlé, mort dans cette ville le 26 avril, à l'âge de 87 ans. — M. Léon COURRAS, secrétaire général de la Cie d'Orléans, ancien vice-président de la Société des Ingénieurs civils, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris, le 20 avril, à l'âge de 59 ans. — Mme Marie-Françoise DE CABRIÈRES, mort à Nantes le 21 avril, à l'âge de 43 ans.

Mme CHARNER, née LE COZ, veuve de l'amiral Charner, décédée à Paris le 21 avril, à l'âge de 71 ans. — M. Louis-Olivier SAMSON, mort à Nantes le 23 avril, à l'âge de 74 ans. — M. Félix-Alexandre CHRÉTIEN, décédé à Nantes le 23 avril, à l'âge de 74 ans. — Mme Marie-Pauline-Juliette DES MERLIERS DE LONGUEVILLE, morte à Nantes le 23 avril, à l'âge de 56 ans. — Mme Marie-Françoise TESSIER, épouse de M. FOUILLOLE DE LA GENDRONNIÈRE, morte à Nantes le 23 avril, à l'âge de 60 ans. — M. Henri ROLLAND, décédé au château de la Baraudière en Sucé, le 23 avril. — M. l'abbé Paulin-Pierre TEULÉ, directeur de l'externat des enfants Nantais, ordonné prêtre en 1862, mort le 23 avril, à l'âge de 62 ans. — Mme la marquise douairière de BIZIEN DU LEZARD, née Lucie-Marie-Rose DE LA

Motte-Vauvert, décédée à Rennes le 23 avril, à l'âge de 73 ans. — M. l'abbé Rew, chapelain de la cathédrale de Nantes, ancien vicaire de Saint-Paul, ancien curé de la Chapelle-Heulin, né à Paimbœuf en 1811, mort à Nantes le 24 avril. — M. François-Exupère Brager de Villemoysan, mort subitement à Rennes le 24 avril. Né à Montfort, le 13 novembre 1815, M. Brager de Villemoysan entra dans la magistrature en 1842. Au moment de sa révocation, lors de l'exécution des décrets, il comptait 40 ans de service dans la magistrature, dont 17 comme conseiller à la Cour d'appel de Rennes. — M. l'abbé Le Guen, chanoine honoraire, supérieur de la maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, depuis 1886, mort le 25 avril, à l'âge de 58 ans. Il avait été précédemment vicaire à Pleyben, puis économe du Petit-Séminaire de Pontcroix pendant 26 ans. — M. l'abbé Jean-Marie Guillôme, né à Malguénac le 5 août 1845, ordonné prêtre le 22 décembre 1866, successivement vicaire à Kerfourn, Locmalo, La Tour du Parc et Bieuzy, décédé dans les premiers jours de mai. — M. l'abbé Louis-François Hubert, chanoine honoraire, ancien custode et ancien maître des cérémonies de la cathédrale de Nantes, mort dans cette ville le 3 mai, à l'âge de 66 ans. — Mme Anne Collin, née de Brossard, décédée à Vannes le 3 mai, à l'âge de 68 ans. — M. Maurice Elleu de Léglise, mort subitement à Nantes le 6 mai, à l'âge de 53 ans. — M. le comte de Moulins de Rochefort, depuis dix-sept ans président du cercle Louis XVI à Nantes, où il laisse d'unanimes regrets, décédé au château de la Grandville, près du Port-Saint-Père (Loire-Inférieure), le 7 mai. — M. Faugeyroux, juge honoraire au tribunal de Quimper, conseiller municipal de cette ville, décédé le 7 mai, à l'âge de 70 ans. — Mme Marie-Georgette Candeau, née Simon, femme de notre ami M. Auguste Candeau, lieutenant au 10e d'artillerie à Rennes, décédée à Nantes le 9 mai, à l'âge de 26 ans. — M. Grosnier, lieutenant au 41e régiment d'infanterie, décédé chez son père, juge de paix à Lamballe, le 11 mai dernier. — M. l'abbé Gaboriau, curé de l'Immaculée-Conception, près Saint-Nazaire, depuis 13 ans, décédé le 8 mai, à l'âge de 84 ans. — Mme la comtesse de Poli, née Hémery, veuve depuis 1848, de M. Philippe, comte de Poli, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon au 21e de ligne, mort de ses blessures en réprimant l'insurrection à Orléans, qui éleva depuis un monument à sa mémoire, et mère de notre dévoué confrère M. le vicomte O. de Poli, président du *Conseil héraldique de France*, décédée à Paris le 8 mai, dans sa 82e année, après une vie toute de charité et d'héroïque dévouement. — Mme la baronne de Chamborant de Perissat, mère de M. le baron de Chamborant de Perissat, notre sympathique confrère de la *Société bibliographique*, décédée à Paris le 12 mai, à l'âge de 72 ans. — M. l'abbé Perais, curé de Corde-

mais depuis 1876, décédé le 11 mai, à l'âge de 71 ans. — M. l'abbé Joseph-Mathurin MENAGER, né à Vallet le 6 janvier 1866, ordonné le 29 juin dernier, décédé à Nantes le 12 mai. — Mme Marie-Thérèse HARANCHIPY, veuve PELTIER, décédée à Nantes le 16 mai, à l'âge de 72 ans. — M. l'abbé Mathurin GARIOU, chanoine titulaire, ancien directeur du collège Saint-Stanislas à Nantes, né à Saint-Philbert de Grandlieu en 1812, ordonné prêtre en 1808, mort à Paimbœuf le 16 mai.

NORMANDIE.

Parmi les principales pertes de cette province, nous devons indiquer les décès de : M. Edouard-Eugène-Amédé MOISSON DE VAUX, décédé à Bayeux, le 8 février à l'âge de 48 ans. Marié à Mademoiselle Corot-Saguiente, dont il laisse deux enfants, il était le 2e fils du feu baron de Vaux et de la baronne, née Coralie de Cabarus, et frère du baron de Albert de Vaux, consul général de France à Gênes et de la comtesse de Margueryе. — Mme la comtesse LE CLERC DE LESSEVILLE, née Esther-Marie-Caroline DE POUDREUX, morte le 23 février au château d'Aulnay (Marne) à l'âge de 36 ans. — M. le baron DE MESNIL-DURAND, mort vers laimi-mars au château de Balthasar (Calvados). — M. Armand BUREAU, chevalier de la Légion d'honneur, ancien porte-fanion de l'amiral Jaurre-quiberry pendant la campagne de 1871 où il avait accompli plusieurs actions d'éclat, décédé à Vire dans les derniers jours de mars. — Mlle Pascaline DELAUNE DE PALUEL, décédée à Rouen le 2 avril à l'âge de 18 ans. — M. Achille-Louis COURTIER, directeur du *Journal de Bolbec*, mort le 2 avril. — Mgr GROLLEAU, évêque d'Evreux, mort le 2 avril à l'âge de 62 ans. Né à Chavagnes-les-Eaux au diocèse d'Angers, il était curé de Saint-Pierre de Saumur, quand il fut nommé évêque d'Evreux le 17 mai 1870, et sacré le 8 septembre de la même année. Durant son épiscopat de 20 ans, fécond en œuvres de toutes sortes, Mgr Grolleau a publié plus de 180 lettres pastorales, circulaires et mandements. Nous donnons les sujets traités par le prélat dans ses instructions pastorales pour le carême :

La Souffrance chrétienne, 2 février 1871 ; *l'Education sa nature et son but*, 2 février 1872 ; *Obligation de la charge pastorale*, 18 février 1873 ; *Devoirs de la vie chrétienne*, 2 février 1874 ;

Publication du Jubilé, 29 janvier 1875 ; *le Repos du Dimanche*, 18 février 1876 ; la *Messe du Dimanche*, 2 février 1877 ; les *Offices du Dimanche*, 22 février 1878.

Encyclique Quod Apostolici muneris, 14 février 1879 ; la *Vocation à l'état ecclésiastique*, 20 janvier 1890 ; la *Propagation de la foi*, 29 janvier 1881 ; des *Devoirs des parents envers leurs enfants, spécialement en ce qui concerne l'éducation religieuse*, 29 janvier 1882 ;

De la connaissance de la Religion, 29 janvier 1882 ; *des épreuves de la Religion*, 29 janvier 1884 ; *de la franc-maçonnerie*, à l'occasion de l'Encyclique Humanum genus, 25 janvier 1885 ;

L'*Encyclique* Immortale Dei sur la *Constitution chrétienne des Etats*, 2 février 1886 ; l'*Œuvre des Catéchistes*, 29 janvier 1887 ; *Nécessité de pratiquer la religion*, 2 février 1888.

L'*Encyclique* Exeunte jam anno, 2 février 1889 ; l'*Encyclique* Sapientiæ Christianæ, publiée en 1890, termine la série des instructions quadragésimales de Mgr Grolleau qui s'est occupé avec un soin particulier des conférences ecclésiastiques dans son diocèse et a publié un nouveau catéchisme en 1883, etc., etc.

Mme la maréchale Regnault de Saint-Jean d'Angely, décédée en son château de Serville, le 5 avril à l'âge de 82 ans. Elle était veuve du maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angely, qui avait été officier d'ordonnance de Napoléon Ier pendant les Cent-Jours et ministre de la guerre en 1851. On se souvient que ce fut lui qui organisa en 1854 la Garde Impériale qu'il conduisit au feu en Crimée et en Italie. Il avait été promu maréchal de France à la bataille de Magenta en même temps que le général de Mac-Mahon. — M. Louis-Marie-Raymond de Saint-Felix, mort à Rouen le 6 avril à l'âge de 28 ans. — M. Louis-Charles de Boullemer de Thiville, lieutenant aux zouaves pontificaux, décédé au château de la Louisière, près Séez, le 21 avril dans sa 58e année ; — M. Hippolyte Bosselet, qui collabora à la *Réforme*, au *Temps*, au *Parti National*, décédé le 22 avril. Il avait été candidat de l'opposition libérale sous l'Empire, dans le département d'Eure-et-Loir. On lui doit divers ouvrages. — Mme Sarrazin de Maraise, née Sarah Jones, morte à Rouen le 22 avril à l'âge de 83 ans. — M. Victor-Henri-Maurice d'Haillecourt, décédé à Rouen, le 6 mai à l'âge de 18 ans. — Mme Le Brument, née Cécile Lebrun, veuve de M. Le Brument, l'éditeur Rouennais bien connu, morte le 8 mai à l'âge de 68 ans.

MAINE.

Nous signalerons dans le Maine, le décès de Mme Marie-Thérèse-Benedicte-Henry de Beauxhostes, marquise de Quatrebarbes, morte au château de la Sionnière, près Berné (Mayenne), à l'âge de 27 ans. — Mme d'Entremont, née Anne-Nelly Bourdin, morte le 26 mars à l'âge de 62 ans. — Mme Gombert de la Tesserie, née Pauline de Phelines, morte à Laval le 25 mars à l'âge de 78 ans. — M. Adolphe Ackermann, ancien trésorier général du Nord et régent de la Banque de France, mort le 28 mars à son château de Coulange, près Bahay. — M. l'abbé Michel Chanteloup, né à Cherancey, en 1824, d'abord vicaire à Beaufay et à Marçon, puis curé de Cogners, décédé le 30 mars. — M. l'abbé Eugène Roulleau, né le 7 mars 1852 à Montmirail, d'abord vicaire à Malicorne, puis à Mayet, décédé le 7 avril. — M. l'abbé Théophile Robin, né à la Suze en 1850, décédé à Paris le 8 avril à l'école de l'Immaculée-Conception où il était professeur. — M. Joseph-Gabriel Hardy de la Cherbonnerie, décédé à Nice, le 12 avril à l'âge de 27 ans. — M. l'abbé Augustin Huignard, né à Saint-Aignan de Couptrain, en 1831, successivement vicaire à Saint-Samson, à Launay-Villiers et à Juvigné, puis curé de la Bigottière, décédé curé de Chantrigné le 13 avril ; — M. l'abbé Sylvain de Marseul, décédé à Paris, le 20 avril. Né à Fougerolles, il était directeur des études à l'Institution de Sainte-Marie de la rue Bonaparte, à Paris, et directeur de la Revue l'*Abeille*. Il lègue au Muséum de riches collections d'insectes de la plus grande valeur. — M. l'abbé Lemonnier, archiprêtre de Saint-Vénérand à Laval, mort le 22 avril à l'âge de 50 ans. — Né à Goron, le 28 octobre 1840, il avait été précédemment curé-doyen de la Roë. — La T. C. S. Saint-Henri, dans le monde Mlle de Saint-Guilhem, supérieure de l'hospice de Janville (Eure-et-Loir), morte le 24 avril à l'âge de 74 ans. C'est elle qui, pendant la guerre de 1870, arrêta un convoi de blessés français, exténués de fatigue, à bout de forces, s'opposant en véritable héroïne à la mise en marche ordonnée par un officier prussien sans pitié.

« Monsieur, dit-elle, ces blessés sont à moi, je ne veux pas qu'on les traîne plus loin. » L'officier protestant, la Sœur continua d'un ton impérieux : « Faire souffrir inutilement des blessés est le fait d'un misérable ! Charretier, dételez... »

L'officier n'osa passer outre et les blessés restèrent à Janville où la sœur Saint-Henri se trouvait déjà à cette époque. — M. l'abbé Félix Bet-

TON né à Mayenne en 1840, successivement vicaire à Saint-Georges-sur-Errvé, à Alexain, à Saint Germain-de Coulamer et à la Croixille, puis curé de Rennes-en-Grenouille et de Saint-Charles-la-Forêt, mort curé de St-Isle le 6 avril — M. l'abbé Alexandre RAGOT, né à Crannes, en Champagne, en 1828, d'abord vicaire à Ampoigné, puis curé de Molière où il est mort le 5 mai.

ANJOU.

En Anjou, nous avons à enregistrer les pertes de : M. LE JOLY, ancien substitut à Angers, procureur de la République à Uzel, décédé dans cette ville le 6 février. — M. René-Eugène-Henri-Marie, comte DE BROSSARD, second fils de feu Henri-Charles-Sébastien, marquis de Brossard, et de Cécile-Joséphine-Adélaïde Le Métayer, mort à Paris le 13 mars à l'âge de 31 ans. — M. l'abbé André-Elie BALLU, ancien professeur au collège de Baugé, auteur des *Excursions en Anjou*, publiées dans la *Revue d'Anjou* sous le pseudonyme : UN TOURISTE, décédé à Saint-Lambert-du-Lattay, dans les derniers jours de mars — Mme la vicomtesse de ROMAIN, décédée à la fin de mars. — M. l'abbé MOREL, ancien collaborateur de l'*Univers*, mort à la Maison de retraite de la Forêt, près Angers, le 31 mars à l'âge de 83 ans. — M. le comte Albert DE BUISSERET, décédé à Arcachon dans les premiers jours d'avril, après une longue maladie. — M. BRESSON, adjudant au 6e régiment de cuirassiers, élève-officier à l'école de cavalerie de Saumur, tué malheureusement d'une chûte de cheval, aux courses de la Saint-Georges à Saumur, le 20 avril. — M. le comte Artus COSSÉ-BRISSAC, frère cadet du défunt, duc de Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, chambellan de l'impératrice Eugénie et ancien député de l'Oise au moment du 16 mai, à l'âge de 61 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. De son mariage avec la fille du marquis de Walsh-Serrant, duc de La Mothe-Houdancourt, il laisse deux filles, dont la cadette est mariée au comte Renaud de Moustier. Sa mort met en deuil les familles de Moustier, de Bonneval, de Pleumartin, de la Tour d'Auvergne, etc. — M. le comte Eugène de MONTI, chef de la branche cadette de cette famille, décédé le 30 avril au château des Mines, paroisse de Saint-Georges de Châtelaison dans sa 75e année.

POITOU.

Bien nombreuses sont les pertes éprouvées par le Poitou entre autres, celles de M. l'abbé JAGENEAU, ancien curé de la Merlatière, mort le 26 janvier ; — M. Emile CHARRIOT, docteur en médecine, mort à Chaillé-

les-Marais le 29 janvier dans sa 53e année. — Mme UNAL, femme de l'ancien vice-président du tribunal d'Angers, actuellement conseiller à la Cour de Poitiers, décédée dans cette ville le 5 février ; — Mme Marie-Hyacinthe POSTAIRE, veuve de M. Pierre-Victor du GARREAU DE LA MÉCHENIE, morte aux Sables-d'Olonne le 16 février, à l'âge de 58 ans ; — Le R. P. LE BOSSÉ, eudiste, ancien professeur de l'Institution Richelieu, mort le 20 février au séminaire de la Roche-du-Theil près Redon ; — Mme la baronne PAPIER DE SOUVILLE, née FROTTIER DE LA MESSELIÈRE, décédée à Aix, le 26 février à l'âge de 87 ans. Elle laisse deux enfants, le baron de Souville et Mme de Meyronnet de Saint-Marc ; — M. Albéric-Henri de WARESQUIEL DE MESGALAND, inspecteur en chef de la marine en retraite, officier de la légion d'honneur, mort à Fontenay-le-Comte en février à l'âge de 69 ans ; — Mme Antoinette-Charlotte-Eugénie-Victorine CHEBROU DE LA ROULIÈRE, comtesse douairière d'AVIAU DE PIOLANT, dont nous n'avions pu qu'indiquer le décès dans notre dernière *Chronique*, morte à Poitiers, le 21 mars. Elle était fille de Jean-Victor-Magdeleine Chebrou de la Roulière, ancien maire de Niort, ancien député et président du Conseil général des Deux-Sèvres, sous les règnes de Louis XVIII et Charles X et de Suzanne-Esther Bourasseau de la Renolière, fille de M. Bourasseau de la Renulière, dernier du nom, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Bretagne et membre du Conseil supérieur des armées vendéennes sous la Révolution ; — M. Jules-Joseph-Léopold CANDEAU, père de notre ami M. Auguste Candeau, lieutenant au 10e régiment d'artillerie à Rennes, mort à Montaigu le 21 mars, à l'âge de 75 ans ; — Mlle Marie-Magdeleine JACOBET DE NOMBEL, morte à Fontenay-le-Comte le 2 avril à l'âge de 29 ans. — M. Louis-Evariste d'HUGONNEAU, ancien officier de Charles X, ancien maire de Brigueil, décédé au château de Lavérine, près Brigueil le 10 avril dans sa 85e année ; — M. Ferdinand GUYOT, ancien ingénieur en chef de la Vendée, mort à la Roche-sur-Yon, vers la mi-avril ; — M. l'abbé Jacques FAUCHERON, décédé à Fontenay-le-Comte le 22 avril dans sa 70e année. D'abord vicaire à l'Ile-d'Yeu, puis vicaire à Beaufou où son zèle sacerdotal se dépensa pendant 36 ans, ses infirmités l'avaient obligé à démissionner en 1888, époque à laquelle il s'était retiré à Fontenay-le-Comte ; — M. l'abbé Jean-Marie MILCENT, curé de Saint-Paul-en-Pareds, décédé le 26 avril des suites d'une congestion pulmonaire. Né à Notre-Dame-de-Riez en 1832 et ordonné prêtre le 19 novembre 1857, il fut successivement vicaire à Bretignolles et à Challans, puis devint curé de Saint-Pau-len-Pareds le 25 septembre 1865 ; — M. l'abbé BIBARD, curé-doyen de Chantonnay, mort le 30 avril dans sa 53e année, victime de son dévouement, succombant aux suites d'une fièvre typhoïde, contractée

au chevet d'un malade auquel il portait les derniers sacrements. — Né aux Epesses, le 12 septembre 1838, M. l'abbé Pierre Bibard fut ordonné prêtre le 20 décembre 1862. Après avoir été cinq ans professeur au petit-séminaire des Sables, il fut nommé vicaire de Notre-Dame de Fontenay. Le 11 janvier 1871, il suivait en qualité d'aumônier volontaire la première légion des mobilisés de la Vendée et fut nommé curé de Sainte-Cécile en 1872, aumônier du lycée de la Roche en 1876 et curé-doyen de Chantonnay le 23 mars 1879; — Mme Blanche de Corlieu, veuve du comte Henri-Léopold Potier de Pommeray, officier supérieur de cavalerie en retraite, décédée à Saintes le 7 avril; — M. l'abbé Louis Biard, curé de Saint-Jean Liversay décédé le 7 avril dans sa 72e année. — M. le baron Charles Lepic, le collectionneur bien connu, décédé à Poitiers, le 12 mai. Fils du général du premier Empire, le baron Lepic avait été préfet et s'était retiré à Poitiers où il était receveur général en 1871. — M l'abbé Barthélemy Robiou, décédé à la Chaume, le 12 mai.

Jehan de la Savinaye.

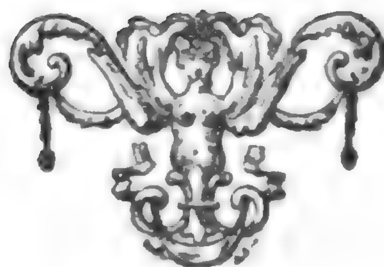

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

PAROISSE DE CAMPBON

Avant de commencer le dépouillement des anciens registres qui contiennent les actes de la paroisse, nous devons dire combien nous avons été surpris en constatant le grand nombre de prêtres qui l'habitaient dès les temps les plus reculés et jusqu'à l'époque de la Révolution.

Nous trouvons, en effet, jusqu'à seize prêtres habitant en même temps Campbon et tous originaires de la paroisse où ils se faisaient un honneur de rester pour desservir quelquefois une simple chapelle. Ce grand nombre de prêtres, la plupart sans fortune, nous fait connaître à lui seul l'esprit religieux d'une population qui, par ses sacrifices, avait su leur assurer, si ce n'est le bien-être, du moins l'existence.

En comptant ces pieux lévites dont quelques-uns n'atteignaient même pas dans un âge avancé la dignité du sacerdoce ; en retrouvant la légion bénie des tertiaires de Saint-François; en lisant avec émotion la vie si sainte et si admirable du pieux ermite de Planté, ces hommes d'un autre âge qui n'ont point été démentis par la génération moderne des prêtres campbonais, ni par leurs frères, les braves défenseurs de la papauté, nous nous rappelions cette belle

pensée du pasteur : « Heureuses les paroisses qui furent embaumées par les vertus des saints ! »

Les registres de Campbon remontent à 1526 et le premier que nous ayons parcouru, est un registre de *Baptêmes* qui contient les actes rédigés depuis cette époque jusqu'à 1560.

1526. — Voici les noms des prêtres que nous trouvons, en tête de ce registre qui est entièrement écrit en latin : MM Jehan Caillon, Mathurin Legrand, Jehan Belain, Yves Becigneul, Jan Robin, René Château, M. Boudet, Jan Gérard, Jacques Raoul, J. Mesnagier.

Le premier baptême à noter est celui de Anne Paraiau, fille de noble Pierre Paraiau, s^r^ du Guynio, et de noble demoiselle Bertranne de la Rivière, son épouse ; compère : Noble Gilles Cybouault, s^r^ de Trégaret ; commères, noble demoiselle Anne de Guémadeuc épouse de noble Olivier de Lanvaux, et noble demoiselle Françoise Baye, fille de noble Pierre Baye, seigneur de Coislin. — Signé : J. Robin prêtre.

1528. — Le dernier jour de mars, fut baptisé Jan de Saint-Aubin, fils de noble Rolland de Saint-Aubin, s^r^ de la Morandays et de noble demoiselle Marguerite Desbouchaux, son épouse.

MM. V. Chomet et J. Lesiour, prêtres.

1529. — Le 12 novembre, fut baptisée Marie de Saint-Aubin, fille de Roland et de Marguerite des Bouchaux ; compère, noble François Giff rd et commères : Marie Jouan, épouse de noble Pierre de Louédays et Jane Giffard, non mariée. — Signé : J. Robin, prêtre.

M. J. Gergaud, prêtre.

1532. — Le 26 novembre, fut baptisé Pierre Paraiau, fils de noble Pierre Paraiau, s^r^ du Guynio et noble demoiselle Bertranne de la Rivière, son épouse ; compères, noble Merri du Boisgueheneuc, s^r^ de la Babinays et François de la Grée ; commère, noble demoiselle Françoise de Beauboays. — Signé : Gérard, prêtre.

M. J. Gérard, prêtre.

1533. — M. G. Lemarié, prêtre.

1534. — MM. Rouaud, Jehan Feustrard, prêtres.

1549. — De 1534 nous passons à 1549 et nous retrouvons les mêmes prêtres, et de plus, MM. François Bourdin et P. Trégueret.

Le 25 février, fut baptisé Roland de Saint-Aubin, fils de noble Pierre de Saint-Aubin, s^r^ de la Morandays et de Françoise Giffard, son

épouse ; *Fuerunt compatres*, noble Jan de la L... et Jan de Lanvaux ; commère, Marquise de Moyres. — Signé : Bourdin prêtre.

1554. — MM. J. Garnier et Pierre Legentilhomme, prêtres.

1557. — MM. Rigaud et *P. Cran*, prêtres.

Le 1er registre des *mariages* commence en 1566.

1566. — L'auteur de l'intéressant *Registre de la paroisse de Campbon* prétend que *Missire François Boudet*, du village de la *Gergaudais*, en Campbon, fut nommé *vicaire perpétuel* de cette paroisse en 1566, qu'il passa un acte de transaction avec le chapitre de Nantes et qu'il mourut en 1572.

Ayant constaté que le dit auteur avait commis quelques erreurs de noms, nous donnons ce renseignement sous toutes réserves.

1569. — Ce qui est certain, c'est qu'en 1569, *dom Pierre Bordier* portait le titre de *vicayre*.

1573. — Missire *Jehan Gérard* porte également ce titre ; l'auteur du *Registre* l'appelle René Gérard, il prétend qu'il était du village de la *Turpinais* et qu'il mourut au mois de septembre 1576 ; c'est une erreur.

1576. — Le lundi 6 août, furent espousés en l'église de Frossay, nobles gens, Jan de Saint-Aubin, sr de la Tremoussays et demoiselle Françoise de Boayspéan. — Signé : J. Gérard, vicaire.

Missire Jehan Guyschon remplaça M. Gérard comme *Vicaire perpétuel ;* il était du village du *Verger*, en Campbon, lequel village, situé sur une hauteur près celui de la *Daguais*, n'était pas celui qui porte actuellement ce nom. M. Jehan Gérard se retira et ne mourut qu'en 1584.

M. Samson Davy, prêtre.

1580. — Un autre Jehan Gérard signe comme *l'un des vicaires*, ce qui prouve simplement que le *vicaire perpétuel* était assimilé au *recteur* et avait des *vicaires*.

Le dernier jour de mai, fut enterré en l'église de Campbon, près l'autel *saint Michel*, dom Denys de Moayre, prêtre, et fit l'enterrement Missire Jehan Gérard.

1581. — Le 24 juin, fut enterré en l'église, près l'autel saint Michel, noble homme, Maître Pierre de Saint-Aubin, sr de la Morandays, et fit l'enterrement Missire Jehan Guyschon, vicaire.

Le 27 octobre, fut ensépulturé en l'église de céans, Missire Robert Morice, prêtre, et fit l'enterrement dom Jehan Guyschon, vicaire.

1582. — Dom Pierre Gaboret, prêtre. — Rolland Guyschon, prêtre.

Le 19 avril, fut enterré en l'église, le corps de Missire Pierre Le Gasnier, et fit l'enterrement Missire Jehan Guyschon, vicaire.

Nous constatons qu'à l'église de Campbon il existait dès cette époque, une coutume bien touchante : chaque jeune prêtre de la paroisse, et ils étaient nombreux, tenait à célébrer dans l'église de son baptême et de sa première communion la première de ses messes ;

Le clergé de la paroisse lui faisait honneur en lui réservant presque toujours la messe paroissiale du dimanche et en l'assistant comme diacre et sous-diacre.

Le 29 octobre, célébra sa *première messe* en l'église de Campbon, Missire Jean Davy, prêtre, du village *du Brizais*. Signé : Guyschon. prêtre.

Le 20 novembre, célébra sa *première messe* en l'église de Campbon, Missire Martin Audren, de la frairie de *la Fouays*, audit Campbon.

Le pénultième de décembre, fut enterrée en l'église, chapelle *Sainte-Marguerite*, Andrée de Saint-Aubin, fille de noble homme Jacques de Saint-Aubin et demoiselle Julienne de la Noue, sa compagne, et fit l'enterrement le vicaire Gérard.

1584. — Dom Jan Guyschard, dom Jehan Halgan, prêtres.

Le dernier jour de février, fut enterré en la chapelle de Notre-Dame, au bout de l'autel, Missire Robert Gérard, en son vivant prêtre, et fit l'enterrement Missire Jehan Guyschon, vicaire.

Le 17 avril, fut enterré en l'église de *Notre-Dame*, au devant de l'autel, Missire Jehan Gérard, vivant vicaire de Campbon, décédé le dit, environ les dix heures du matin et fut enterré environ les trois heures du soir, et fit l'enterrement Missire Jehan Guyschon vicaire.

1585. — Dom Jehan Landays, prêtre.

En juillet, nous voyons le mot *peste* écrit en marge, et, vis-à-vis, quelques actes d'inhumation.

1586. — Le 21 octobre, fut enterré en l'église, près l'autel *Saint-Michel*, Jane de Saint-Aubin, fille de nobles gens, Jehan de Saint-Aubin et Françoise du Boispéan, sa compagne, et fit l'enterrement dom Jehan Guischard prêtre.

1587. — Le pénultième jour d'août, fut enterrée en l'église, près l'autel de *Saint-Michel*, demoiselle Françoise du Boispéan, vivant espouse de noble homme Jan de Saint-Aubin, s[r] de la Morandays.

1588. — Le 13 juillet, fut inhumé en l'église, près l'autel de *Saint-Sébastien*, dom Michel Davy, prêtre, du village de *Brizais*, et fit l'enterrement Missire Jehan Guyschon, vicaire.

1589. — Le 9 janvier, furent espousez en l'église de Campbon, par Missire Jehan Guyschon, vicaire, noble homme Jehan de Saint-Aubin, s^r de la Morandays, et demoiselle Michelle Michel, dame de de la Pyrotais, en deuxièmes noces.

1590. — Nous voyons de nouveaux prêtres :

Dom Ollivier Gérard. — Dom François Poullart. — Dom Vincent Paviot. — Dom Morice Gérard. — Dom Pierre Trégret.

1591. — Dom Marc Davy. — Dom François Jamet. — Dom Julien Cornu. — Dom Jan Oheix. — Dom Pierre Legentilhomme. — Dom Robert Caillon.

Le 20 janvier, furent espousez en l'église de Campbon, par Missire Jehan Guyschon, vicaire, noble homme Abel Chomard, s^r de Bodiau, et honnête fille, Jehanne Halgan, paroissiens de Pontchâteau, et en premières noces.

A l'encontre de ceux-ci qui, de Pontchâteau viennent se marier à Campbon, nous verrons plus tard, en nous occupant de cette première paroisse, que beaucoup d'habitants de Campbon et notamment des villages du nord-ouest, tels que *le Serry* et *la Hirtays*, se mariaient, faisaient baptiser leurs enfants et se faisaient inhumer dans l'église de Pontchâteau.

1592. — Dom Jehan Boudet. — Dom Guillaume Davy, prêtres.

Le 24 octobre fut enterré en l'église, devant l'autel *Saint-Michel*, Jehan de Saint-Aubin, fils de noble homme Jehan de Saint Aubin, et de Michelle Michel, sa compagne, et fit l'enterrement dom Marc Davy.

Le 27 octobre, fut enterré au même lieu, Rolland de Saint-Aubin fils des mêmes.

Le 8 novembre, fut enterré en l'église, Gilles de Saint-Aubin, fils de nobles gens, Jacques de Saint-Aubin et Julienne Michel, sa compagne.

1593. — Le dimanche, 24 janvier, Missire René Le Bonnier célébra sa *première messe* en l'église parochialle de Campbon, à l'autel de *Notre-Dame*.

Le dimanche 5 septembre, Missire Guillaume Mahaud célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

Le dimanche 10 octobre, Missire François Caillon célébra sa *première messe* en la dite église.

1594. — Dom Vincent Feustrard, prêtre.

1596. — Le dimanche 1er septembre, jour de *Saint Victor*, Missire Denys Bécigneul célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

Le dimanche 22 septembre, furent espousés en la chapelle du chasteau de Coislin, en Campbon, par permission du grand vicaire de Mgr l'Evêque de Nantes, escuyer Claude de Kermeno, sr de Brehet et de la Pepelays, et demoiselle Perronnelle du Cambout, dame de la Haye, niepce de Mgr du Cambout ; le dit Claude, paroissien de Notre-Dame de Guérande, et la dite Perronnelle, paroissienne de Mauron, tous deux en premières nopces, par missire Jehan Guyschon, vic. de Campbon.

Le 27 octobre, missire Denys Davy, prêtre, du village de la *Térinais*, célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1597. — Le 31 mars, fut enterré en l'église, chapelle de *Monsieur saint Jean*, missire Jan Landays, prêtre, et fit l'enterrement dom Jehan Guyschon, vicaire.

Dom Guillaume Mahaud, prêtre.

1598. — Dom Nicolas Turpin, prêtre.

Missire Nicolas Turpin célébra sa *première messe* en l'église de Campbon, le dimanche sixième jour de septembre.

Missire Jean Foureau célébra sa *première messe* en l'église de Campbon, le dimanche 13 septembre ; l'assistèrent comme diacre et sous-diacre, Missire René Gasnier, religieux et *gardien* du couvent de *Saint François de Savenay*, et Jehan Guyschon, vicaire de Campbon.

Le dimanche 20 septembre, Missire Denys Sourget célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

Le dimanche 4 octobre, Missire Jacques Orain célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1600. — Le jeudi gras, 10 février, furent espousez en l'église de Campbon, par missire Jan Guyschon, vicaire, noble homme René de Saint-Aubin, et demoiselle Jehanne de la Pouëze, dame du Guynio ; le dit Saint-Aubin en premières noces et la dite de la Pouëze, en deuxièmes.

Le 14 novembre, fut enterré en l'église, devant l'autel de *Saint Michel*, demoiselle Bertranne de Saint-Aubin, fille de noble écuyer René de Saint-Aubin et demoiselle Jehanne de la Pouëze ; et fit l'enterrement dom Jehan Boudet.

1603. — Au mois de septembre, nous voyons en marge du registre des enterrements cette note sinistre : *peste*.

Le 27 novembre, fut enterrée en l'église, devant l'autel de *Saint Michel*, Françoise de Saint-Aubin, fille de noble homme René de Saint-Aubin, s^r du Guynio ; et fit l'enterrement dom Rolland Guyschon.

1604. — Le 11 mai, fut enterré Philippe de Saint-Aubin, s^r de la Tremoussaye, mari de demoiselle Roberte Garnier.

1605. — Le 1^er juin, fut enterré en l'église, chapelle *Saint-Jean*, Missire Georges Moriceau, prêtre, et fit l'enterrement dom Jehan Guyschon, vicaire.

Le dernier jour de novembre, jour de fête de *Monsieur saint André*, fut enterré en l'église, chapelle de *Notre-Dame*, Missire Pierre Tregueret, et fit l'enterrement dom Rolland Guyschon.

Le 22 décembre, fut enterré en l'église, chapelle *Notre-Dame*, Missire François Poullard, prêtre, et fit l'enterrement dom Rolland Guyschon.

1607. — Le 22 août, fut enterré près l'autel de *Saint-Michel*, noble homme Jan de Saint-Aubin, s^r de la Morandays, et fit l'enterrement dom Rolland Guyschon.

Le dernier jour de septembre, fut enterré au même lieu noble homme René de Saint-Aubin.

1608. — Dom Jacques Orain, prêtre depuis dix années, signe au registre de la paroisse.

Le 26 avril, fut enterrée en l'église, demoiselle Jane de la Pouëze, dame du Guynio, et fit l'enterrement dom Rolland Guyschon.

1611. — Dom Denys Sourget, prêtre, signe au registre.

Dom François Leduc, prêtre.

1612. — Le 14 avril, fut inhumé en l'église de céans, près l'autel de *Saint-Jacques*, Missire Jan Halgan prêtre, et fit l'enterrement Missire Jan Guyschon vicaire.

1613. — Le dimanche 27 octobre, Missire Robert Caillon dit et célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1614. — Le dimanche 14 septembre, Missire Robert Nourisson célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1616. — Le dimanche 21 août, Missire Jan Guyschon le jeune, nepveu de Missire Jan Guyschon, vicaire de Campbon, célébra sa *première messe* en l'église de Campbon. Et fit diacre, Missire Jan Fouré, rectenr de Quilly et subdiacre, Missire Rolland Guyton, s^r de Boisjolly. Et assistait à la messe vénérable et discret Missire

Julien Pageot, chanoine de l'église de Saint-Pierre de Nantes, lequel était revêtu d'une chappe pour assister ledit Guyschon[1].

[1] Messire Julien Pageot était un ancien recteur de l'église de Savenay.

Le même jour, fut représentée une célèbre histoire morale intitulée : *Le Monde*, à huit personnes âgées, et fut jouée dans *la prée de la prieurée*, au pignon du presbytère du dit Campbon. Signé : Jean Guyschon, vicaire.

Le jeudi 24 novembre, furent espousez en la chapelle du Guynio, paroisse de Campbon, par Missire Pierre de Saint-Aubin, Escuyer Charles de Saint Aubin, s^r du Serric et demoiselle Françoise de Saint-Aubin, dame de la N... en Pontchâteau, tous deux en premières noces. Signé : Pierre de Saint-Aubin.

1619. — Les dimanches 25 août, 1er septembre et 15 septembre, Missires Louis Meignen, Julien le Painturier, et Rolland Charpentier, célébrèrent leurs *premières messes* en l'église de Campbon.

1623. — A cette époque, Missire Jehan Guyschon, neveu, est *recteur de Sévérac* et Missire Rolland Guyschon, frère du vicaire, est *recteur de Guenrouët*.

Le dimanche 2 juillet, Missire Jean Guyschon (autre neveu peut-être?) célébra à haute voix *sa première messe* en l'église de Campbon.

1629. — M. J. Corgat, vicaire.

1630. — Le 12 juillet, nos trouvons *Missire Pierre Rouvraye, vicaire perpétuel de la paroisse de Campbon*.

Missire Pierre Rouvraye était originaire de la paroisse de *Morannes*, au diocèse d'Angers. — Ce nouveau vicaire ayant pris l'habitude, que conservèrent plusieurs de ses successeurs, de signer tous les actes, il nous sera assez difficile de connaître pendant ce temps les noms des prêtres de la paroisse.

Le 17 novembre, furent espousez en la chapelle de Guinyo, par dom Rolland Charpentier, escuyer Guy de Saint-Aubin, s^r de la Morandays, et demoiselle Guyonne Gouëre, de la paroisse de Pontchâteau. Signé : R Charpentier, Rouvraye, vicaire perpétuel.

1634. — Le 27 août, furent appliquées par moi soussigné, en la chapelle du château de Coislin, les cérémonies du sacrement de baptême à un enfant masle, fils de Messire Charles du Cambout, chevalier des ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Brest et son lieutenant en Basse-Bretagne, seigneur du Cambout et Campbon, baron de Pontchasteau, et dame Philippe de Beurges, son espouse, lequel enfant naquit le 20 janvier dernier ; a été nommé aux cérémonies de ce jour, *Sébastien-Joseph*, par Messire

Sébastien de Rosmadec, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur du Plessis-Josseau, l'Espinay, etc. et par dame Marie de Carheil, espouse de Messire Hiérosme du Cambout, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur du Cambout et de Carheil[1].

Signé : Sébastien de Rosmadec ; Marie de Carheil ; Charles du Cambout ; René de la Noue, abbé de Saint-Gildas ; Philippe de Burge *(sic)* ; Hiérosme de Cambout ; François du Cambout ; Marguerite du Cambout ; Rouvraye, vicaire perpétuel de Cambon.

1635. — Le 29 mars, furent par moi, vicaire perpétuel de Campbon, soussigné, espousez en la chapelle de *Saint-Victor* de Campbon, noble homme Michel Provins, sieur de l'Espine, de la paroisse Saint-Léonard de Nantes, et demoiselle Jane de Moayre, dame des Mestayries, de la paroisse de Campbon ; en présence de Missire Jan Feustrard, prêtre, et Messire Jan Bécigneul, notaire. Signé : Rouvraye.

1636. — Le 12 octobre, Missire Guillaume Sourget célébra sa *première messe*.

Le 19 décembre, Missire Aubin Criaud célébra sa *première messe* en la chapelle de *Saint-Michel*.

1637. — Les 19 avril et 21 mai, Missires René Davy, du *Champ-Robert* et François Caillon, célébrèrent leur *première messe*.

1638. — Le 25 juin, au baptême de François Guyschon, fils de Robert Guyschon, procureur fiscal de Campbon, le parrain fut illustrissime Messire François du Cambout, abbé de Pont-Chasteau, de la Vieuville, de Saint-Gildas-des-Bois, etc[2]. et la marraine, demoiselle Marie de Saint-Aubin, non mariée.

1639. — Le registre des enterrements signale une affreuse épidémie à partir du mois de septembre. Pendant le mois d'octobre nous comptons cent quarante enterrements et jusqu'à sept dans un jour. En novembre, le chiffre des décès tombe à cinquante-trois.

Le 27 novembre, fut enterré en l'église, Missire Guillaume Davy, prêtre.

1640. — Voici les noms des prêtres que nous trouvons alors à Campbon.

Pourvu dès son bas âge de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois et de celui de Geneston, il mourut le 27 juin 1690. Sa mort fut comme sa vie, celle d'un janséniste. (Dugast-Matifeux, *Nantes ancien et le pays nantais*.)

[2] François du Cambout, fils de Charles et de Philippe de Beurges, abbé de la Vieuville et de Saint-Gildas-des-Bois, renonça à l'état ecclésiastique auquel on l'avait destiné dans sa jeunesse et devint baron de Pontchâteau.

(Abbé Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*.

MM. Julien Robin. — Guillaume Sourget. — Robert Caillon. — Marc Davy. — Jean Feustrard. — Jean Oheix. — François Caillon.

Le 2 juillet, Missire Yves Mabilais célébra sa première messe et Messieurs les Recteurs de Saint-Etienne-de-Mont-Luc et de la Chapelle-Launay firent diacre et sous-diacre[1].

1641. — Le 1er août, au baptême de Sébastien Grésil, le parrain fut illustre Messire Sébastien du Cambout, abbé de Pontchasteau, fils de haut et puisssant Messire Charles du Cambout, baron de Pontchasteau, chevalier des ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Brest et son lieutenant en Basse-Bretagne, et la marraine demoiselle Marquise de Saint-Aubin, fille d'Escuyer Guy de Saint-Aubin, sr de la Morandaye. — Signé : Sébastien du Cambout, Marquise de Saint-Aubin, Rouvraye.

1643. — Le 2 novembre, fut enterré en la chapelle de *Notre-Dame*, le corps de défunt Missire Robert Nourrisson, prêtre, du village de la *Richardais*. — Signé : Rouvraye.

1644. — Le 15 mars, fut baptisé César, fils de Messire Michel Provins, sr de l'Espine, et demoiselle Jane de Moayre, son espouse.

Le lundi 25 avril, Missire Marc Davy, prêtre, né et baptisé à pareil jour, en 1559, lequel avait célébré sa première messe le 24 novembre 1585, âgé de 84 ans, célébra encore à haute voix la messe paroissiale à Campbon.

Le 18 mai, fut enterré en la chapelle de *Notre-Dame*, le corps de Messire Pierre Meignen, sr de la Plumetays, notaire.

Le 30 juin, fut baptisé par Missire Jean Feustrard, prêtre, Julien, fils d'escuyer Louis de l'Espinay, sr de la Pâtissière et demoiselle Marie de Saint-Aubin, son espouse; parrain, Messire Julien Le Gallègre, sr du Bois-Guignardais, et marraine, demoiselle Julienne Rogon, espouse d'escuyer Claude de Lesquen, sr du Pessis-Cabeno. — Signé : Julien Le Gallègre, Julienne Rogon, Claude de Lesquen, Pierre Le Guennec, Jan de Saint-Aubin, Guy de Saint-Aubin, Jan Rogon, Louis de l'Espinay, Rouvraye, etc.

Les 5 mai et 3 juillet, Missires Jean Guillier et Yves Dallibert célébrèrent leur *première messe* en l'église de Campbon.

Missire Yves Dallibert exerce les fonctions de vicaire.

1645. — Le 25 juillet, fut enterré dans la chapelle de *Notre-Dame*, le corps de défunt Missire Marc Davy, prêtre, âgé de 85 ans, par Missire Pierre Yver, prêtre.

[1] MM. Pierre Louytre et Pierre Bellain.

1646. — Le 22 novembre, Missire Pierre Morand, de *Rondée*, célébra sa *première messe* en la chapelle de *Saint-Lomer*, paroisse de Campbon, en présence de Missires Pierre Rouvraye, Guillaume Sourget, Yves Mabilais, etc.

Le 8 décembre, fut enterré dans l'église de Campbon, chapelle de *Notre-Dame*, près l'autel de *Saint-Michel*, le corps de dame Catherine Giffard, veuve de Messire Louis de Conigan, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Rodon, laquelle décéda à la maison de la Clartière, près Machecoul. Signé : Rouvraye.

M. Jacques Guischard, prêtre.

1647. — Le 20 octobre, Missire Jean Tregret célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1648. — Le 4 mars, sur les deux heures après minuit, décéda au château de la Bretesche[1], haut et puissant Missire Charles du Cambout, baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, marquis de Coislin, seigneur du Cambout, etc., chevalier des ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des villes et château de Brest et son lieutenant en Basse-Bretagne, âgé de 71 ans. Le corps fut ensépulturé le lendemain en l'église de Missillac, parochiale du château de la Bretesche, par le s[r] Recteur de Guer, évêché de Saint-Malo, où assista le soussigné avec MM. les prêtres de Campbon. — Signé : Rouvraye.

1648. — Le 12 mai, furent conjoints au mariage, par moi soussigné, escuyer Jean de Saint-Aubin, s[r] de la Marandays, de la paroisse de Crossac, et demoiselle Perronnelle de Saint-Aubin, dame de la Pinsonnière, de cette paroisse. Signé : Rouvraye, curé.

1649. — Le 20 novembre, furent conjoints au mariage en la chapelle de *Guinyo*, en Campbon, par moi recteur de Campbon, escuyer Pierre Loysel (où Loaisel), seigneur de Crossac, et demoiselle Marquise de Saint-Aubin, fille d'escuyer Guy de Saint-Aubin et dame Guyonne Gouère, sa femme ; en présence de M. le marquis d'Assérac, de Madame la marquise, son épouse, de M. de Cadouzan, conseiller au Parlement de Bretagne, de M. de Coagnet, etc. Signé : Rouvraye.

1650. — Le 7 avril, Missire Robert Guyschon célébra sa *première messe* en l'église de Campbon, étant pourvu de la cure de Saint-Gildas-des-Bois ; y assistaient : Missire Yves Mabilais, prêtre, cousin

[1] En Missillac, c'était le château de la baronnie de la Roche-Bernard. (De Cornulier, *dictionnaire des terres et seigneuries de l'ancien comté nantais*.)

germain du dit, prieur de *la Bouvre* en Saint-Pierre de Bouguenais et de l'aumônerie de Campbon. Signé : Rouvraye.

Le 5 septembre, furent reçus à la bénédiction nuptiale, par Missire René Glotin, prêtre vicaire de Savenay, en la chapelle de *Saint-Armel*, escuyer René de Saint-Aubin, s[r] du dit lieu, et demoiselle Julienne de l'Estourbeillon, fille d'escuyer Bertrand de l'Estourbeillon, s[r] de la Hunaudière, paroissien de Savenay.

Le 5 octobre, fut enterré dans l'église, devant l'autel de *Saint-Michel*, le corps de défunt escuyer François de Saint-Aubin, s[r] de la Trémoussaye, de la paroisse de Montoir, décédé au lieu noble de *la Chaussée*, en la paroisse de Lavau, le jour précédent.

Le 7 novembre, furent conjoints en mariage en l'église paroissiale de Campbon, par moi recteur soussigné, écuyer François de Saint-Aubin, s[r] de la Chataignerais, fils de feu écuyer Charles de Saint-Aubin, s[r] du Serry et demoiselle Françoise de Saint-Aubin, paroissien de Campbon, et demoiselle Antoinette Gouëre, fille des défunts, escuyer Georges Gouëre, s[r] de Béac et demoiselle Renée Danisy, paroissienne de Montoir ; en présence d'escuyer Guy de Saint-Aubin ; escuyer René de Saint-Aubin, s[r] du dit lieu ; demoiselle Olive Loysel, veuve d'escuyer François de saint Aubin, s[r] de la Trémoussaye, etc.

1651. — Le dernier jour de janvier, décéda Missire Pierre Morand, prêtre, du village de *Rondée*, né le 14 janvier 1620, et célébra sa première messe le 22 novembre 1646, et son corps fut ensépulturé le 1[er] février en la chapelle de *Notre-Dame*, à côté de l'autel. Signé : Rouvraye.

(A suivre). DUBOIS DE LA PATELLIÈRE.

DEUX LETTRES INÉDITES

DU

GÉNÉRAL SCÉVOLA SABATIER

En classant ces temps derniers, quelques vieux titres de l'ancien marquisat de la Garnache en *Bas-Poitou,* il nous a été donné de rencontrer deux lettres inédites assez curieuses d'un de ces généraux improvisés de la grande Révolution dont beaucoup furent, partout où s'exerça leur influence néfaste, des empanachés aussi incapables que ridicules, quand ils ne furent pas de sanguinaires tyrans. Scévola Sabatier, l'auteur des lettres ci-dessous, bien que révolutionnaire féroce, appartient surtout à la catégorie des premiers et réalisa complètement le type de ces fanfarons, qui, sortis des plus bas fonds de la société, se croyaient appelés à la régénérer.

« A côté de ces juges sanguinaires[1], dit à propos du tribunal de Noirmoutiers, M. Ch. Berriat-Saint-Prix, dans son intéressant travail sur la *Justice révolutionnaire*[2], se trouvait un au-

t

[1] La *Commission Collinet*, composée de *Collinet*, *Simon*, *Foré*, *Tyroco* e *François Piet*. Ce dernier accusateur public âgé de 21 ans.

[2] La *Justice révolutionnaire*, par Ch. Berriat-Saint-Prix, conseiller à la Cour de Paris, publié dans le *Cabinet historique*. Tome xv, p. 99.

xiliaire ridicule, le général Sabatier-Libre, que François Piet, nous a fait connaître[3]. « Le général Sabatier (de l'école des Léchelle, des Rossignol, des Ronsin)était un ancien guichetier des prisons de Nevers, dit : *Mutius-Scevola*, dit : *Sabatier-Libre*, plus connu sous le nom de général *Là où Là*. Ce sobriquet lui était venu de son cachet où l'on voyait gravés : *La Liberté et la Mort* et entre ces deux figures, ces mots : *Là où Là*. Il portait en outre le portrait de Robespiere en miniature et le baisait en discourant à la tribune du Club. Sur la grande place de Noirmoutiers, il fit élever une montagne en face de sa demeure ; tous les habitants y travaillèrent et jusqu'aux femmes. — Mais la nouvelle du 9 thermidor arriva et aussitôt *Là où Là* se rendit au Club déclamer contre Robespierre et publiquement brisa son portrait. »

Ces quelques lignes suffiront à peindre l'homme et les deux lettres inédites que nous transcrivons ici, ne pourront que faire ressortir encore le caractère grotesque de ce singulier général.

C[te] RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

[3] *Recherches historiques sur l'Isle de Noirmoutiers*, par François Piet, 1863.

I.

Aux officiers municipaux de l'Isle la Montagne à l'Isle la Montagne.

République Française	Soyons unis Nous serons Invincibles	Liberté Egalité
—		—

ARMÉE DES COTES DE BREST

Au quartier général de l'Isle de la Montagne, le septième jour du mois de fructidor, l'an deuxième de la République française, Une et Indivisible.

Le général Sabatier aux officiers municipaux de l'Isle la Montagne.

Citoyens,

Je viens de recevoir votre lettre dans laquelle vous m'instruisez des abus qui se commettent journellement. Je vous préviens que je vais de concert avec le commandant de place, faire arrêter les délinquans de quelques grades qu'ils soient. Vous pouvez compter sur mon républicanisme et mon zèle à seconder vos vues qui sont les miennes et celles de tout bon républicain. Dès aujourd'hui, les officiers de mon Etat-Major vont faire leur ronde pour le maintien du bon ordre et pour trouver les fautifs.

Salut et Fraternité,

Le général commandant la force armée,

Scévola Sabatier,
Libre.

II.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —	SOYONS UNIS NOUS SERONS INVINCIBLES	LIBERTÉ EGALITÉ —

ARMÉE DES COTES DE BREST

Au quartier général de l'Isle la Montagne, le quinzième jour de fructidor, l'an deuxième de la République française, Une et Indivisible.

CITOYENS,

La femme du directeur des Postes aux lettres, connu *(sic)* de vous comme de tous les bons citoyens, se permit de dire à la sentinelle, en réponce *(sic)* d'une lettre que j'avais écrite à son mary, qu'elle ce foutoit *(sic)* du général comme de lui. Je demande, citoyens, qu'elle soit incarcérée pour *huit jours* et qu'il soit enjoint à son mary de n'avoir d'autre commerce sur la barque de poste que celui des lettres. J'ose espérer que vous voudrez bien réformer sur le champ de semblables insubordinations et que vous daignerez me le prouver par une prompte reponce *(sic)* et me vitter *(sic)* de prendre d'autres mesures.

Salut et Union,

Le général de brigade commandant la force armée,
SCÉVOLA SABATIER.
Libre.

CHRONIQUE

BRETAGNE.

LE PROCÈS DE JEHANNE LA PUCELLE. — Un des plus intéressants ouvrages que nous ayons à signaler à nos lecteurs parmi les publications récemment parues est sans contredit : *Le Procès de Jehanne la Pucelle*, volume de documents inédits des plus curieux[1] que vient de publier à Saint-Brieuc, chez l'éditeur L. Prudhomme, M. l'abbé du Bois de la Villerabel, secrétaire de l'Evêché. C'est en Italie que notre savant compatriote a eu la bonne fortune de decouvrir ce manuscrit qui a successivement appartenu au pape canoniste Clément XIV et à l'université de Bologne.

Ecrit en vieux français, il porte la date de 1569 et fut copié à cette époque pour le cardinal d'Armagnac, par un de ses scribes. Avant la Révolution, la France possédait deux manuscrits à peu près semblables, l'un appartenant à la bibliothèque de Soubise, l'autre à celle de M. de Paulmy. Ces deux documents, qui disparurent pendant le pillage révolutionnaire, avaient été lus peu de temps avant par M. de l'Averdy, conservateur de la bibliothèque du roi, et il les jugea d'une telle importance pour l'histoire de Jeanne d'Arc, qu'il en publia une partie dans son ouvrage : *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*.

[1] In-8° 6-212 p. caractères elzéviriens. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

Digitized by Google

La partie documentaire de l'ouvrage qui vient de paraitre est divisée ainsi : *La Gloyre de Jehanne*, sorte d'*Introduction* originale, d'allure très renaissance ; *Brief récit de sa vie*, biographie rapide de Jeanne d'Arc ; — *Procès de condempnation*, résumé de l'instrument latin de la Bibliothèque nationale, publié par Quicherat en 1840 ; — *L'enquête de Guillaume Bouillé*, qui fut le premier essai de réhabilitation de notre sainte ; — *L'opinion de Messire Paul du Pont*, savant jurisconsulte italien, venu à la suite du cardinal d'Estouteville, lors de sa légation en France ; — *L'opinion de Messire Théodore de Lellis, des Auditeurs de la Rote*, consultation d'un membre éminent du tribunal de la Rote venu en France également à la suite du cardinal d'Estouteville ; — *L'opinion de Messire Pierre L'Hermite* abrégé d'une consultation du doyen du chapitre de Saint-Martin de Tours ; enfin, *La sentence de réhabilitation*, traduction en vieux français de l'instrument latin de la Bibliothèque nationale publié par Quicherat.

Le tout sous le titre très curieux que voici :

Transompt du procès de Jehanne la Pucelle.

qui osta le siège des Anglais de devant Orléans ; fit couronner et sacrer Charles, Roy de France, et puis, prinse par les Anglais, la firent brusler injustement à Roan. Et depuis, par les commissaires apostoliques, déclarée fille de bien et innocente des hérésies à elle injustement impropérées.

A commencé d'extraire d'un livre vieulx escrit en parchemin et bele lettre à la main, et bien illuminé avec images et figures adaptées au faict, et couvert de velours bleu semé de fleurs de lys de soye jaulne, qui fut donné à Monsieur le cardinal d'Armagnac ces jours passés, le jour de Notre-Dame XXV^me de mars M.D.LXIX.

Le Chateau de Fougères et ses seigneurs. — Les Anglais voyagent beaucoup plus volontiers que nous, c'est une vérité que nous ne pouvons nous dissimuler, et, de plus, ils profitent souvent mieux que nous de leurs voyages. On croit souvent qu'ils se bornent à pointer leur guide et à vérifier s'ils ont vu toutes les curiosités qu'il indique. Pour beaucoup, il n'en est pas ainsi et, chaque année, un certain nombre d'entre eux viennent passer quelques semaines en France, en Allemagne, en Italie, étudiant tantôt une province, tantôt une petite ville et ses environs. Au retour ils rédigent et lisent à une société savante

un *paper*, ou ce que nous appellerions un *Mémoire* dans lequel ils font connaître à leurs concitoyens le résultat de leurs observations, parfois même de leurs recherches. M. Roach Smith et ses collaborateurs nous ont, depuis plus de quarante ans, donné ainsi, dans les *Collectanea antiqua*, d'excellentes notices sur les antiquités d'un certain nombre de nos villes ; le Révérend Bunnel Lewis ne laisse guère passer une année sans nous donner une brochure sur quelque partie de notre pays. Aujourd'hui nous trouvons dans *The archeological journal*, publié par l'Institut royal archéologique de grande Bretagne et d'Irlande (1889, p. 120-128), une dissertation de M. J. Bain sur le *Château de Fougères et ses seigneurs*, qui doit prendre place dans la Bibliographie bretonne et que nous sommes heureux de signaler à ce titre aux lecteurs de la *Revue historique de l'Ouest*.

Comte de Marsy.

Livres et ouvrages divers. — Par ailleurs, nous devons signaler à nos lecteurs : *Les Souvenirs du régiment des Zouaves pontificaux* (1861-1862) recueillis par M. François Le Chauff de Kerguehennec, ancien zouave pontifical, orné de 15 dessins d'après nature ; dus à la plume de M. le vicomte de Lambilly, ancien chef de bataillon au régiment. Un vol. in-12, Poitiers, imp. Oudin. — *Les Souvenirs de la Comtesse de la Bouère. La guerre de Vendée (1793-1796)*, mémoires inédits publiés par la comtesse de la Bouère, belle-fille de l'auteur, avec *Préface* du marquis Costa de Beauregard. In-8° XVI 368 p. Paris, Plon et Nourrit. éditeur. — *Le Rêve et la Vie*, charmant volume de vers que vient de faire paraitre à Paris, à la librairie des bibliophiles, notre sympathique compatriote M. Olivier de Gourcuff ; — *Mémoires historiques de B. L. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de la Réunion*, recueillis et publiés par son petit-fils, M. A. Mahé de la Bourdonnais. In-8° VIII.367 p. et portrait, Paris. imp. Imbert ; — *Les Ecrivains du pays de Vannes* par l'abbé Max. Nicol. In-8° 106 p. Vannes, imp. Galles ; — *Les Chrysanthèmes*, le délicieux volume de poésies, récemment publié à Rennes par notre compatriote M. Edouard Beaufils. In-18 papier de Hollande, 238 p. et table. Rennes, A. Caillière, éditeur. — *Les petites Antilles françaises* par H. Castonnet des Fosses. In-8° 43 p. Angers, imp. Lachaize et Dolbeau ; — *Belle-Isle-en-Mer* par Léon Trébuchet, un vol. in-16 avec illustrations et carte. Paris, A. Hennuyer,

imprimeur-éditeur. — *Observations sur l'ouvrage intitulé : Le Littoral de la France* (Arondissement de Quimper), par J. Trévédy. In-8° 36 p. Vannes, imp. Lafolye ; Rennes, lib. H. Caillière ; Quimper, libr. Salaün ; — *La fausse Jeanne d'Arc. Claude des Armoises. Du degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Viguier· Lettre à M. de la Chanonie*, rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*, par la Comtesse de Marsy. In-8° 14 p. Compiègne, imp. Lefebvre ; — *Les temps préhistoriques. Etude sur les ouvrages des écrivains qui m'ont précédé*, par M. du Rusquec. In-8°, 62 p. Quimper, imp. Cotonnec. — *M. Delarue-Beaumarchais contre M. Bascher de Beaumarchais. Plaidoyrie de M. Cléry*. In-8° 20 p. Nantes, imp. Emile Grimaud ; — *Recherches sur les origines et le développement merveilleux du culte de la sainte Vierge*, publié par le R. P. Dom Plaine dans le n° du 17 avril du *Prêtre*, Paris, Delhomme et Briguet, éditeurs ; — *L'Hôpital de Chantenay-sur-Loire* (livre d'or), par Firmin Cohu, maire de Chantenay-sur-Loire. In-4° 16 p. Nantes, imp. E. Grimaud ; — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, tome II, 1re liv In-4° 184 p. Paris, imp. Nationale ; — *Association artistique de Bretagne. 1re Conférence de la section littéraire* par M. J. Duchesne. In 8° 41 p. Rennes, H. Caillière, éditeur ; — *L'Ame et son Ange gardien. Entretien sur la Providence*, par l'abbé Lohan, aumônier de la Visitation de Nantes, Paris, P. Lethielleux, éditeur ; — *Notre-Dame du bourg d'en bas, en Saint-Avé*. Intéressante étude historique publiée par l'abbé Guillotin de Corson dans le *Journal de Rennes* du 13 juin 1890 ; — *Catalogue des travaux du bulletin de la société archéologique de la Loire-Inférieure* (1859-1886), par A. Legendre, membre correspondant de la Société des antiquaires de France. In-8° 28 p, Autobiographie Joubert ; — *Un homme de Lettres, Paul Féval* par A. Delaigue. In-18, Paris Plon et Nourrit ; — *Loc'h Maria*, drame en trois actes et en vers par P. V. Delaporte, S. J. 2e édition. In-18, Jésus, 131 p. Lagny imp. Colin. — *Les jeux populaires de l'enfance à Rennes* par Louis Esquieu. Rennes, H. Caillière, éditeur ; — *Les monuments mégalithiques et romains de l'arrondissement de Morlaix* par M. J. de Rusunan, dans le 1er fascicule du *Bulletin de la société d'études scientifiques du Finistère* ; — *Les vieilles foires de Nantes*. par V.

de Barbin, dans l'*Espérance du peuple* du 13 juin ; — ***Intermezzo d'après le poème d'Henri Heine*** par J. Guy Ropartz et P. R. Hirsch. In-18 Jésus, 115 p, Paris, imp. et lib. Lemerre ; — ***Modes mineurs***, poésies par le même, Paris, A. Lemerre, éditeur, — *L'ondine de Rhuys*, par Pierre Maël. In-18, Paris, lib. Dentu ; — Dans la 1re livraison du Tome II de l'*Hermine* : *Choses de Bretagne* par Louis Tiercelin ; *Le comte de la Touraille* par le vicomte X. de Bellevue ; *Notations artistiques* de J. G. Ropartz ; *Villiers de l'Isle Adam* par R. du Pontavice, etc. — Dans la 6e livraison du tome III de la *Revue de Bretagne et Vendée* : *Episodes de la Terreur à Nantes*, par A. Lallié ; *Un gentilhomme breton au XVIIe siècle* par M. du Boishamon ; *Marion du Faouët* (suite), par Trévédy ; *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, par J. M. V. Kerviler ; *Achille Guibourg* (Nécrologie) par L. de la Sicotière : — Dans le Bulletin du 1er trimestre 1890 de la *Société polymatique du Morbihan* : *Allocution de M. le docteur Mauricet*, président ; *Renseignements précis sur le parcours de la voie romaine de Vannes à Angers entre la Croix de la Hillaye en Allaire et le passage de la Vilaine à Rieux* par le comte René de Laigue ; *Autobiographie d'un ancien procureur au Présidial de Vannes, devenu plus tard, représentant au Conseil des Cinq Cents (Jacques Glais)* par le docteur de Closmadeuc. *La ville de Vannes à la fin du XVIIIe siècle* par M. Guyot-Jomard. In-8e 60 p. Vannes, imprimerie Galles ; — Dans la livraison de juin de la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, la suite du *Nobiliaire breton* de M. le comte Régis de l'Estourbeillon, donnant les *Notices* relatives aux familles *Josso du Plessis-Josso, Le Meilleur, Oulf, de Cosquat, de Luzanger, Hudelor, Ermar du Lieuzel, Le Trépézec* ; — Enfin dans la 5e livraison du tome III de la *Revue de Bretagne et Vendée* : La fin du *Journal d'un Bourgeois de Vannes pendant la Révolution* par Albert Macé ; *Les Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* par J. M. V. Kerviler : *Les Elégies canadiennes du Père Lebrun*, jésuite Nantais, par notre confrère O. de Gourcuff.

NORMANDIE.

Nous avons à signaler pour cette province : *Le Cartulaire de l'abbaye de N. D. de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par la Société historique et archéologique de

l'Orne, gr. in-8° VII-170 p. Alençon, imprimerie Renaut de Broise ; — *Comptes rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection (1409-1701)*. Extraits de registres des délibérations de la ville, publiés pour la première fois par J. Félix. 2 vol. gr. in-8°. Tome I (1409-1601) XXXIX-228 p. ; tome II (1620-1701), 302 p. Rouen, imprimerie Cagniard ; — *Bernay et son arrondissement*. Notice artistique et historique par Lottin de Laval. In-8° Bernay, imprimerie Lefèvre ; — *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville* par Charles Molle ancien magistrat. (*Additions et justifications*) In-4° 173 p. et planches. Evreux, imp Hérissey ; — *Notice sur Gisors, Trie, Chaumont en Vexin* et *Reilly*, illustrée d'une vue de Pontoise au XVI[e] siècle, d'une vue générale de Gisors et deux vues de Trie. In-8° 14 p. Pontoise, imprimerie Amédée Paris, 1890 ; — *Résumé de l'historique du 36[e] Régiment d'infanterie* par le lieutenant V. Fanet. In-32, 128 p. avec musique Limoges, imp. Charles Lavauzelle ; — *Visite au Mont-Saint-Michel*. Charmant petit volume in-18 jésus illustré de 58 eaux fortes de H. Voisin, publié G. Toreg et H. Voisin. Vincennes, Albert Lévy et frère, éditeurs ; — *Saint-Vincent de Paul en Normandie* par Veuclin. In-8° 12 p. Bernay, imprimerie Veuclin ; — *Les Ecoles chrétiennes de Lisieux au siècle dernier* par E. Veuclin. In-8° 12 p. Bernay, imprimerie Veuclin ; — *La paroisse de Pierre-Ronde au siècle dernier* par E. Veuclin. In-8° 16 p. Bernay, imprimerie Veuclin.

MAINE ET ANJOU.

Parmi les ouvrages récents intéressants ces deux provinces, nous devons signaler : *Le testament de Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé avant 1432* par notre zélé confrère M. André Joubert. In-8° vergé 11 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Les cahiers de 1789 dans le bailliage d'Alençon* par le vicomte de Broc. In-8. Alençon, imp. Renaut de Broise ; — *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine* par Robert Triger ; — *Henri IV. — Le Roi. — L'Amoureux*, par le comte H. de la Ferrière ; — *Domfront aux XII[e] et XIII[e] siècle* par M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. In-8° Alençon, imp. Renaut de Broise ; *Ambroise Paré, est-il mort catholique* par notre infatigable confrère M. J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper. Extrait de l'*Indépendant de l'Ouest*. In-8° 33 p. Laval,

imp. Chaillaud ; — Dans le tome XXVIII de la *Revue historique et archéologique du Maine* : *Statuts du Chapitre de Saint-Michel du Cloître au Mans, promulgués en 1519*. Documents inédits accompagnés d'une *Histoire de ce chapitre* par dom Piolin ; — *Le budget d'une fabrique au XVe siècle* par l'abbé Louis Froger ; — *Monographies de la Chapelle Rainsouin* (Mayenne) par P. Moulard. — *La nuit de la saint Julien à la cathédrale du Mans en 1527* par l'abbé Ambroise Ledru ; — *Guerre de Vendée. Notes bibliographiques sur le général d'Autichamps* (*1770-1859*) d'après ses documents inédits par Ch. d'Availles. Ouvrage orné d'un portrait du général par Emile Lassalle. In-8° Niort, imp. Clouzot ; — *Croquis angevins* par Paul Viriot. In-18 Jésus, 209 p. Angers, imp. Burdin et Cie ; — Dans les livraisons Ve et VIe du tome XX de la *Revue d'Anjou*. *Un angevin d'autrefois. René Thibauld-Chambault, échevin d'Angers et conseiller au Présidial* ; *Recherches sur la paroisse de Chaze-Henry*, par notre confrère l'abbé G. Hautreux ; *Notice sur la ville d'Angers. Manuscrit inédit de Thorode* publié par L. (Suite *Abbayes*) ; *Le portefeuille d'un curieux* par J. Denais et la très intéressante *Chronique* de notre confrère M. André Joubert.

POITOU ET SAINTONGE

En Poitou et Saintonge, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur : *Le clergé du Poitou en 1789* par Beauchet-Filleau. In-8° 300 p. Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud ; *La vertu morale et sociale du Christianisme* par le cte Guy de Bremond d'Ars. In-18-jésus, III 443 p. Poitiers, imp. Blais et Roy ; Paris, lib. Perrin et Cie ; — *Contes et légendes au houblon* par C. Rouzé. Illustrations de Brossé le vaigneur. In-8° 192 p. Poitiers, imp. Lecène et Vudin ; — *Cahiers de 1789. Assemblée provinciale du Poitou. Procès-verbal* publié par les soins du Comité d'organisation. In-18-jésus XLII. 389 p. Poitiers imp. Dudin ; — *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat* par l'abbé L. Lacroix du clergé de Paris. In-8 404 p. Poitiers, imp. Blais, Royal Cie ; — Dans la IIIe livraison du Xe volume de la *Revue de Saintonge et d'Ancenis* : *Charles de la Motte-Fouqué et Suzanne de Robillard* (p. 181-189). Très intéressante notice sur plusieurs membres de cette famille chassée de France par la Révocation de l'*Edit de Nantes* avec le *Journal de Suzanne de Robillard* et une *notice* de M. Louis (Audiat sur la même famille 208-211) ; *Madame de Coigny* (Amélie

de Boufflers) *et M. Lauzun-Biron*. (p. 189-196). Réduction de l'étude si curieuse de M. Victor du Bled dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er octobre 1889, publiée sous ce titre : *Un amour platonique au XVIIIe siècle Madame de Coigny et Lauzun*.

VARIA

Congrès de Sainte-Anne d'Auray. — Le Congrès de l'Union des associations ouvrières catholiques doit se tenir cette année, du 15 au 19 septembre, à Sainte-Anne d'Auray.

Cette assemblée, selon la coutume constante de l'Union, sera présidée par l'évêque diocésain, c'est-à-dire par Mgr Bécel, évêque de Vannes.

Les vastes locaux du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, ont été mis à la disposition du Bureau central de l'Union qui, d'après les renseignements déjà parvenus, augure très bien de ce prochain Congrès.

La Bretagne a Paris. — L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans sa séance du 27 juin dernier, a décerné une médaille de mille francs à M. A. Loth, professeur de langue celtique à la Faculté de Rennes, pour son remarquable ouvrage intitulé : *Chrestomathie bretonne*.

M. Aimé Puech, maître de conférences à la Faculté de Rennes, a obtenu un prix de 2,000 fr., pour son mémoire sur le sujet suivant : *Exposer, d'après les œuvres de Saint-Jean Chrysostôme, quelles étaient les mœurs de son temps, et discuter, au point de vue moral, la manière dont il les juge.* »

Enfin, notre sympathique confrère, M. René Blanchard, a obtenu une 2e médaille au *Concours général des Antiquités de la France*, pour son remarquable *Recueil des Actes du duc Jean V* publiés par la Société des Bibliophiles bretons.

Un botaniste qui fait honneur a la Bretagne. — Nous lisons dans l'*Étoile du Sud*, de Rio-de-Janeiro :

« Le Dr A. Glaziou, qui avait été chargé d'une mission scientifique en Europe, est arrivé à Rio-de-Janeiro le 8 courant.

par l'*Equateur*, des Messageries maritimes. Tous savent les immenses services rendus par l'éminent botaniste.

Le gouvernement français les a appréciés à leur juste valeur ; il vient de nommer M. Glaziou officier de la Légion d'honneur. Français et Brésiliens se féliciteront de cette distinction aussi honorable que méritée.

M. A. Glaziou, directeur des jardins publics de la capitale du Brésil est de Lannion et est venu récemment passer quelques jours dans cette ville.

Décorations pontificales. — N. T. S. Père le Pape Léon XIII vient, sur le désir exprimé par Son Em. le cardinal archevêque, de nommer *Chevaliers de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand* :

M. Marie, professeur à la faculté de droit de Rennes, qui met si généreusement au service de la cause religieuse et de la classe ouvrière sa science juridique, son activité et sa parole.

M. Jenouvrier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Rennes, qui a consacré son remarquable talent oratoire à la défense du clergé et des congrégations religieuses.

M. Paillard, l'infatigable et très zélé président de l'œuvre de saint François-Régis, à Rennes.

M. Le Gentilhomme, directeur de la maîtrise de Saint-Servan. Il a consacré sa vie à la musique religieuse ; son talent et son dévouement désintéressé ont conduit la maîtrise de Saint-Servan à un rare degré de perfection et en ont fait en même temps une véritable œuvre de jeunesse.

MARIAGES.

Mariage célébré à Rennes, le 22 avril de M. Gustave de Place, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines au Mans,

Avec :

Mademoiselle Angèle Pinczon du Sel, fille de Madame Adrien Pinczon du Sel, née de Castel,

Mariage célébré le 10 mai de M. Bertrand Maurice, vicomte de Saint-Pern, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, fils aîné de feu Bertrand-Claude-Josselin, vicomte de Saint-Pern et de Christine Hüe de Montaigu,

Avec :

Mademoiselle Mélanie-Marie-Caroline-Alexandrine de Plœuc, fille de feu Alexandre-Marie-Sébastien, marquis de Plœuc, commandeur de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire le Grand et du Medjidié de Turquie, sous-gouverneur de la Banque de France et de Emile-Agathe-Marie de Mauduit du Plessis.

Mariage célébré le 20 mai en l'église de la Magdeleine à Paris, de M. le Comte Fernand du Breil de Pontbriand, député de la Loire-Inférieure,

Avec :

Mademoiselle Carolus, fille de l'ancien ambassadeur de Belgique à Rome.

Mariage célébré à Nantes, le 22 mai en la basilique Saint-Donatien de M. Guyon, docteur en médecine,

Avec :

Mademoiselle Eyssendeck, fille de M. Eyssendeck, dont personne n'a oublié la courageuse conduite à Nantes, lors de l'exécution des Décrets.

Mariage célébré dans les derniers jours de mai de M. Alexandre-Emmanuel de Gouyon de Pontouraude,

Avec :

Mademoiselle Eugénie Bonamy.

Mariage célébré dans les premiers jours de juin, au château du Chêne, près Moncontour, de M. Yves Raison du Cleuziou,

Avec :

Mademoiselle Julie Cramezel de Kerhué.

Mariage célébré dans les premiers jours de juin, de M. Etienne-Alexandre Bougouin, capitaine au 61e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Edith Duwight Santord, de Tokio (Japon).

Mariage célébré le 7 juin, en l'église de Villaines-la-Gosnais (Sarthe), de M. Hugues-Marie-Joseph-Antoine de Mauduit, propriétaire de Kerfoliguen en Quimperlé (Finistère), fils de feu Hippolyte-Antoine-Jules-Gabriel de Mauduit, chef d'escadron de cavalerie, officier de la Légion d'honneur et de Anne de Mauduit, sa veuve,

Avec :

Mademoiselle Marie-Mathilde-Noémi-Joséphine-Colette de Richer de Beauchamps-Monthéard, fille aînée de M. Emmanuel-Alexandre-Augustin de Richer, baron de Beauchamps-Monthéard et de feu Noémi-Marie-Athénaïs Le Barrois de Lemmery, sa première, femme

Mariage célébré le 14 juin de M. le comte André de Robien, fils de Madame Frédéric de Robien,

Avec :

Mademoiselle Denion-Dupin, sœur et belle-sœur du comte et de la comtesse H. de Bourmont et du vicomte et de la vicomtesse de Semallé.

Mariage célébré vers la mi-juin de M. Guy-Ange-Marie de Pracontal,

Avec :

Mademoiselle Pauline-Marie-Thérèse Paris de Mondonville.

Mariage célébré le 23 juin en l'église Sainte-Clotilde à Paris, de M. le comte Humbert de Marcieu, avocat à la Cour d'appel,

Avec :

Mademoiselle Ghislaine de Beaufort, fille du comte et de la comtesse Henri de Beaufort.

Mariage célébré le 12 juillet en l'église de Saint-François-Xavier à Paris, de M. le vicomte Jean-Charles-René Fleuriot de Langle, lieutenant au 3e régiment de dragons, fils de l'amiral comte Fleuriot de Langle.

Avec :

Mademoiselle Marie-Joseph-Hélène Morgan de Rinery.

Mariage célébré dans les premiers jours de juillet, de M. Charles-Aimé Bastard,

Avec :

Mademoiselle Adélaïde des Neiges Avinat.

Mariage célébré dans les premiers jours de juillet de M. Ferdinand-Anselme Joyau, médecin de 2e classe de la Marine,

Avec :

Mademoiselle Pauline-Anastasie-Marie-Anne Chamussy,

Mariage célébré dans les premiers jours de juillet, de M. Jean de Godelewski, rédacteur de la *Gazette de France*,

Avec :

Mademoiselle d'Hugonneau de Boyat.

NÉCROLOGIE.

BRETAGNE.

Pendant ces derniers mois, la province de Bretagne a été éprouvée d'une façon particulièrement cruelle. Nous devons y signaler les pertes de M. Angélique-Joseph-Charles-Laurent Huchet, comte de la Bédoyère décédé à Genève sans alliance, le 17 avril, à l'âge de 40 ans. Il était fil. aîné de Georges-César Raphaël Huchet, comte de la Bédoyère, sénateur sous le Second Empire, et de Clotilde de la Rochelambert, remariée à Edgard Ney, prince de la Moskowa. Son second frère, le comte Jean de la Bédoyère a épousé en 1883, Mlle Bartholoni, fille du directeur de la compagnie d'Orléans. — M. Eugène de Crec'hquérault, décédé à Morlaix vers la mi-avril. — M. Le Sévère, trésorier de la Société d'études scientifiques du Finistère, mort en avril dernier. — Mme Amélie-Hortense Rat d'Amblemont, veuve de M. Amédée de Maublanc, inspecteur principal de la compagnie d'Orléans, décédé à Périgueux le 13 mai, à l'âge de 80 ans. — M. l'abbé Laouénan, vicaire de Saint-Goazec (Finistère), décédé à Brest, dans sa famille, le 13 mai, à l'âge de 40 ans. M. l'abbé Etienne Laouénan était vicaire de Saint-Goazec depuis 1878. — M. Narcisse-Adolphe Caillé, ancien administrateur des hospices de la ville de Nantes, mort dans cette ville le 24 mai, à l'âge de 89 ans. — M. l'abbé Gueguen, ancien recteur de Treflevenez (Finistère), mort dans les derniers jours de mai, à la maison de retraite de Saint-Pol-de-Léon, à l'âge de 81 ans. — M. Achille Guibourg, né à Châteaubriant le 10 septembre 1799, mort à Saint-Malo, à l'âge de 91 ans. Ancien magistrat, président du conseil de fabrique de Saint-Servan, M. Guibourg se trouvait aux côtés de la duchesse de Berry, lorsqu'elle fut arrêtée à Nantes en 1832, et joua un grand rôle dans les affaires politiques de cette époque. Il avait épousé

en 1834, Mlle Pauline Surcouf, la plus jeune des filles de l'illustre marin, l'une des gloires de Saint-Malo.

M. Frédéric-Barthélemy-Hyacinthe Desjars, veuf de Mme Marie-Caroline-Françoise Basset-Villéon, banquier à Guingamp, mort dans cette ville le 27 mai, à l'âge de 58 ans. — Mme veuve Dodun, née Zoé-Laure Nepveu, religieuse de chœur du monastère de la Visitation à Rennes, morte dans cette ville le 28 mai, à l'âge de 60 ans. — M. Jacques-Marie Herlido, peintre-décorateur, auquel on doit de nombreuses peintures décoratives dans les églises des Côtes-du-Nord et du Finistère, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Guingamp, vice-président de la Société des hospitaliers-sauveteurs bretons, mort à Guingamp le 29 mai, à l'âge de 50 ans. — M. l'abbé Mathurin-Jean-Marie Houé, chanoine titulaire de la cathédrale de Rennes, mort dans cette ville le 30 mai, à l'âge de 83 ans. — M. Alexandre-Ferdinand Faveris, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Guingamp le 30 mai, à l'âge de 64 ans. — M l'abbé Le Roux, recteur de Plozevet (Finistère), décédé le 31 mai, né à la Forest-Landerneau en 1822, ordonné prêtre en 1854, il était recteur de Plozevet depuis 1872. — M. l'abbé René Moreau, ancien professeur au collège des Eudistes à Redon, ordonné prêtre à Rennes et mort dans sa famille à Ancenis, dans les premiers jours de juin. — M. Saigné, ancien notaire, adjoint au maire de Pluvigner, mort le 3 juin, à la suite d'une courte maladie. — M. Georges-Augustin Bouyer, avocat à Nantes, mort dans cette ville le 4 juin, dans sa 30e année. — Mme Charles Guignard de Saint-Ours, née Marie Julie Le Père, décédée à Nantes le 4 juin, à l'âge de 38 ans. — Mlle Emilie de la Grandière, morte à Nantes le 5 juin, à l'âge de 79 ans. — M. l'abbé Gouëzou, supérieur du Petit-Séminaire de Tréguier, décédé dans cette ville le 6 juin, à l'âge de 57 ans. — M. l'abbé Goarnisson, ancien professeur d'histoire au Petit-Séminaire de Pont-Croix, chanoine honoraire de Quimper, décédé le 5 juin, à l'âge de 85 ans.

Mme la baronne de Turgy, née Hélène-Gabrielle Chassinat, morte à Saint-Brieuc le 8 juin à l'âge de 47 ans. — M. Achille-Auguste Leblond, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Vannes le 8 juin à l'âge de 58 ans. — Mlle Clémentine Tréouret de Kerstrat, décédée à Quimper le 9 juin, à l'âge de 74 ans. — M. Charles Eloy, directeur des mines de Pontpéan (Ille-et-Vilaine), mort à Rennes le 9 juin. — M. l'abbé Mazéas, recteur de Meilars, ancien économe du petit séminaire de Pontcroix, décédé le 9 juin, né en 1824, il avait été nommé recteur de Meilars en 1863 — M. le comte Amédée-Louis de Francheville, décédé le 9 juin, au château de Kergeorget-Vraz près Sarzeau à l'âge de 89 ans. — Sœur Marie Yvonne Kergoat, religieuse hospitalière morte à Guingamp vers le 10 juin, à l'âge de 28 ans. — Mme Le Maignan de

L'Ecorce, née Félicité de la Ville de Lerolles des Dorides, décédée à Nantes le 11 juin, à l'âge de 61 ans. — M. l'abbé Kernasleguen, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé depuis 10 ans, mort dans cette paroisse le 11 juin, à l'âge de 36 ans. — Mme Decombe, femme de M. Lucien Decombe, ancien chef de bureau de la mairie de Rennes, directeur du Musée archéologique de la ville, décédée à Saint-Hélier de Rennes, le 12 juin à l'âge de 58 ans. — M. Joseph-Marie-Pierre-Xavier de Monti de Rezé, fils de notre dévoué collègue M. Claude de Monti de Rezé, décédé à Nantes le 12 juin à l'âge de 18 ans. — M. Robert-François-Joseph Guibourg de Luzinais, licencié en droit, fils de M. Guibourg de Luzinais, sénateur, maire de Nantes, mort dans cette ville le 14 juin à l'âge de 22 ans. — M. Charles-Désiré-Joseph Dubus, capitaine d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Rennes le 15 juin à l'âge de 63 ans. — Mme la Ctesse de Botherel, née Thérèse-Marie-Jacquette Gardin de la Bourdonnaye, morte à Rennes le 15 juin, dans sa 66e année.

Mme la comtesse Harscoët de Keringant, douairière, décédée le 17 juin. Née le 11 avril 1806 à Saint-Pierre-de-Port, île Guernesey (Angleterre) où sa famille avait émigré, Mlle Félicité-Caroline de Vossey, perdit, toute jeune encore sa mère, Mlle de la Bourdonnaye. Son père, l'amiral comte de Vossey, ce type du gentilhomme dont Saint-Brieuc se rappelle la bonté et la courtoisie, lui avait transmis avec toutes les traditions d'une foi vive, l'honneur chevaleresque et les charmes, maintenant si rares, du vieil esprit français. — M. Pierre-Raoul Le Quen d'Entremeuse ancien élève de l'Ecole des chartes, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, conseiller d'arrondissement, mort à Nantes le 22 juin, à l'âge de 38 ans. La mort de Raoul Le Quen n'est pas seulement pour sa famille une perte cruelle ; c'en est une bien grande pour ses amis, qui aimaient souvent à chercher en lui un guide sûr et éclairé ; pour le pays aussi, qui pouvait compter sur son dévouement. Homme d'intelligence et de cœur, membre actif de toutes les œuvres de la ville de Nantes, il laisse partout des regrets et le souvenir des multiples services qu'il a rendus — Homme d'étude, travaillant sans cesse et aimant les recherches historiques, il s'y adonnait avec ardeur, comprenant tout le profit que l'on peut tirer des leçons du passé et ne restait étranger à aucune des questions que soulèvent aujourd'hui les intérêts de la classe ouvrière. C'était en un mot un esprit sérieux, ramenant tout à la vraie science, à celle que l'on puisse dans la foi et les exercices d'une piété fervente et raisonnée. — Mlle Stéphanie Caron, trésorière de l'œuvre de Saint-François de Sales, pour le diocèse de Nantes, morte dans cette ville le 22 juin à l'âge de 75 ans. — Mlle Marie Jégou d'Herbeline, morte à Nantes le 26 juin à l'âge de 76 ans.

M. Charles-Marie-Joseph Champion, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Savoie et

du Medjidié de Turquie, décoré de la médaille militaire de Crimée, mort le 26 juin à Rennes à l'âge de 71 ans. — M. l'abbé Montfort, ancien recteur de Telgruc (Finistère), de 1865 à 1889, décédé dans les derniers jours de juin. — M. de Langle, ancien percepteur ; mort noyé le 1er juillet dans le naufrage du bateau de pêche la *Jeanne d'Arc*, en vue de Saint-Malo. — M. le docteur Bourhis, conseiller général du canton du Faou (Finistère), décédé dans les premiers jours de juillet. — M. Louis-Marie-Joseph Sainte-Claire-Deville, décédé à Rennes le 1er juillet à l'âge de 47 ans. — M. l'abbé Yves Le Guen, né à Milizac en 1836, ancien vicaire de Beuzec-Cap-Sizun, puis recteur des Iles Glenans et de Penhars, enfin recteur de Lanildut depuis 1883, décédé le 2 juillet. — Mme Parent de Curzon, née Ludocie-Marie-Caroline du Breil Le Breton, décédée à Rennes le 5 juillet à l'âge de 31 ans. — M. Louis Gousset inspecteur honoraire de l'Académie de Rennes, officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nantes le 7 juillet à l'âge de 65 ans. — M. André Loyant, notre jeune et sympathique confrère de la Société archéologique de Nantes, enlevé le 12 juillet à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

NORMANDIE, MAINE, ANJOU.

Nous avons à déplorer, dans ces trois provinces, les pertes de Mme Geneviève-Thérèse-Emilie-Isaure de Blocquel de Croix de Wismes, comtesse Louis du Parc, morte à Valognes le 30 avril dans sa 72e année. — M. le marquis de Verdun de la Crenne, marié à Mlle Marie de Saint-Gillas, décédé dans les derniers jours de mai en son château près d'Avranches. — M. le colonel de Bourboulon, ancien commandant du 87e régiment d'infanterie à Saint-Quentin, mort à Laval dans les premiers jours de juin. Sorti de Saint-Cyr en 1856, le colonel de Bourboulon avait de beaux états de service, et était l'un des officiers les plus distingués de l'armée française. – M. du Lac de Feugères, mort au Lude le 4 juin, à l'âge de 87 ans, ancien conseiller à la cour des comptes, officier de la Légion d'honneur et médaillé militaire, M. du Lac était le père du R. P. du Lac, « rector of Sant-Mary's College » à Cantorbéry (Angleterre).

Après une carrière des plus honorables ; après avoir vécu au milieu de ce que l'on est convenu d'appeler « le grand monde » après avoir pris une part active aux événements de 1830 et de 1848 ; avoir payé sa dette à la patrie en revêtant l'habit de simple soldat pendant le siège de Paris en 1870-1871 (il avait alors plus de 67 ans !) ; M. du Lac avait voulu consacrer ses dernières années à se préparer à la mort dans une solitude

aussi complète que possible, près d'une famille qu'il affectionnait d'une façon toute particulière. — M. Combes aide-vétérinaire à l'école de cavalerie de Saumur, stagiaire à l'école, mort le 3 juin des suites d'une chute de cheval.

POITOU ET SAINTONGE.

Dans ces deux provinces, nous signalerons les décès de M. Veillon de Boismartin, décédé au Hâvre les derniers jours de mai. — M. l'abbé Auguste Pavageau, décédé le 8 juin. Né à Mortagne le 29 décembre 1834, il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1859, successivement professeur au collège Richelieu, vicaire à Olonne, à l'Ile d'Elbe et à Foussais, puis curé de Xanton, il était retiré au diocèse de Versailles depuis 1881. — M. Alfred Monnet, ancien député, ancien sénateur des Deux-Sèvres, mort subitement à Paris le 8 juin. — Le R. P. Alexis Vezard, eudiste de la maison d'Abbeville, ancien professeur à l'institution Richelieu, mort vers la mi juin. — Mme Blanche-Louise-Edmée de Corlieu, veuve de M. Henri-Léopold Potier de Pommeroy, officier de la Légion d'honneur, ancien chef d'escadron de hussards, mort à Saintes le 6 avril, à l'âge de 66 ans. Fille de M. Charles de Corlieu et de Mlle Joséphine de Corlieu, sa cousine, et descendante des de Corlieu de l'Angoumois, dont plusieurs ont marqué dans les lettres et l'échevinage d'Angoulême. Elle était née à Nantes en 1824 — M. Eugène Mariocheau de Bonnemort, ancien adjoint au maire de la Rochelle, mort le 6 avril, à l'âge de 84 ans. — M Thomas-Félix Gay de la Chartrie, docteur en médecine, décédé à Cognac le 28 mai, à l'âge de 77 ans. — M. Eloy-Jean-Victor La Berge, officier de la Légion d'honneur, capitaine d'artillerie de marine retraité, veuf de Mlle Marie-Elisa Friocourt, décédé à Rochefort le 5 juin, à l'âge de 70 ans. — M Charles-Julien Romieux, consul de Belgique à La Rochelle, décédé dans cette ville le 13 juin, à l'âge de 52 ans.

Jehan de la Savinaye.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye.

DEVISAIRE DE BRETAGNE

LES RÈGLES DE LA DEVISE

Nous l'avons dit, dans notre *avant-propos*, la devise est chose surannée, personne n'en fait plus ; en donner les règles semble donc un anachronisme inutile, nous allons cependant essayer de résumer les lois posées, par les meilleurs auteurs, tant italiens que français. Il est nécessaire de les connaître pour bien comprendre les devises déjà faites, et peut-être seront-elles utiles à quelques-uns de nos lecteurs, si l'envie leur prend de ressuciter des usages oubliés et perdus.

La variété de formes sous lesquelles nous apparaît la devise la rend difficile à définir. Cependant le P. Bouhours y a réussi, et nous lui laissons la parole : « La devise, dit-il, est une métaphore et une métaphore *de proportion*, qui représente un objet par un autre avec lequel il a de la ressemblance. » Toute devise implique donc une comparaison, et c'est à cette condition qu'elle est bonne. La devise de Henri III, par

exemple : deux couronnes à terre et une en l'air, avec ces mots : *Manet ultima cœlo*, (la troisième m'attend au ciel), n'est pas régulière, car il n'existe aucun point de comparaison entre Henri III et ses couronnes. Au contraire, la fameuse devise de Louis XIV : un soleil avec ces mots : *Nec pluribus impar*, est excellente, car le roi y est comparé au soleil, et sa sagesse à la lumière de cet astre.

Sur la définition qui précède, reposent les règles données par les maîtres. Presque toutes ont pour but d'assurer la justesse de la métaphore et de la rendre irréprochable. On peut les réduire à cinq propositions principales, et l'évêque italien Paul Jove les formulait ainsi, vers la fin du XV[e] siècle

Règle de Paul Jove.

1° Qu'il y ait juste proportion de corps et d'âme, c'est-à-dire, entre les figures et les paroles.

2° Que la devise ne soit ni si obscure qu'elle ait besoin d'une sibylle pour l'interpréter, ni si claire, que chacun la puisse aisément concevoir.

3° Qu'elle soit agréable à voir, les corps étant pris des astres, des éléments, des animaux, des ouvrages, des instruments et des arts.

4° Qu'il n'y ait point de figure humaine.

5° Que le mot soit court, sans être obscur, et qu'il soit dans une autre langue que celle de la personne qui porte cette devise.

Après lui ce nombre a été diminué jusqu'à deux seulement et augmenté jusqu'à douze et plus, mais sa division nous paraît suffire et nous l'adoptons dans ce qui va suivre.

I

Pour faire une bonne devise, il faut donc une figure et des paroles, et que les termes employés pour les désigner, soient d'un heureux choix : la figure ou emblème, s'appelle *corps*, les mots, *âme*. On a voulu ainsi exprimer le rapport intime qui doit exister entre les deux éléments de la devise, comme entre les deux parties constitutives de l'homme. De plus, l'emblème est saisi par le sens et la pensée qui s'en dégage, plus immatérielle, si nous pouvons nous exprimer ainsi, n'est que traduite par les signes alphabétiques. Mais aucun de ces deux éléments ne doit empiéter sur l'autre ou le diminuer, et rester seul en lumière pour le cacher aux yeux ou à la pensée ; à plus forte raison, ne peuvent-ils se produire séparément. Voici deux devises, où la porportion de corps et d'âme est gardée, et qui peuvent servir de modèle. Elles ont été composées par des panégyristes d'Olivier de Clisson et de Bertrand du Guesclin. L'une a pour corps une tour de laquelle sort une gerbe de flammes, avec ces mots : *Nescit vis ista teneri*, (cette force ne peut être contenue), par allusion à l'activité que le connétable déploya du fond de la prison où l'avait enfermé le duc de Bretagne. Les flammes de sa puissante intelligence forcèrent les murailles de son cachot, comme le feu d'un violent incendie force les murailles les plus solides. L'autre a pour corps un flambeau près de s'éteindre, et pour âme ces mots : *Etiam moriendo coruscat*. (Il brille même en mourant.) Du Guesclin assiégeait le château de Randon, lorsque sa dernière maladie le surprit, et le dernier jour de sa vie fut une dernière victoire ; on lui apporta les clefs du château quelques minutes seulement après son dernier soupir. Dans ces deux devises, l'idée qu'indique

l'emblème, est bien traduite par les paroles, et la proportion bien gardée ; l'un ne se présente pas à l'esprit aux dépens de l'autre ; mais ils se complètent mutuellement et harmonieusement, à tel point que si l'on essayait de les séparer, ils n'auraient plus aucune signification l'un sans l'autre. Il y a même entre le dessin et les mots une certaine harmonie agréable aux yeux comme à la pensée, et ce n'est pas le moindre charme de ces deux devises et de celles qui leur ressemblent. Mais hélas! bien peu peuvent leur être comparées. Tantôt un emblème énorme et compliqué est accompagné d'un seul mot qui l'explique à peine ; tantôt un dessin minuscule a pour âme une phrase entière ; ainsi la devise de Coëtanlem, où se voit sous un lys ce verset d'Isaïe : *Germinavit sicut lilium et florebit in æternum ante Dominum.* (Il a germé comme le lis et il fleurira éternellement devant le Seigneur). Bien mieux, il en est qui n'ont point de corps, et ce sont, disent les vieux auteurs, des âmes errantes, de vrais feux follets voltigeant sans se fixer nulle part et dont on entend la voix sans les apercevoir. Ce défaut était très commun, surtout dans l'antiquité. On retrouve de ces devises fausses en exergue autour des pièces de monnaie, gravées sur les sceaux, inscrites sur les murs et les tapisseries, placées au-dessous de certaines armoiries ; telles sont : Le *veni, vidi, vici*, de Jules César ; le : *Pour ce qu'il me plait* d'Olivier de Clisson ; l'*aultre n'auray*, de Tournemine ; et enfin la devise de l'illustre maison de Bourbon : *Espérance*, que l'on voyait encore en 1600, brodée sur les tentures de la salle du Conseil d'Etat.

Aussi mauvaises sont les devises sans âmes. En voici quelques-unes : le *cheval* et l'*aigle* des légions romaines, le *griffon* d'Ollivier, l'*échiquier* de Salomon de Bretagne, puis celles que nous retrouvons dans les chroniqueurs : Froissard, Monchelet, Olivier de la Marche et les autres historiens : le *fusil* des ducs de Bourgogne, le *chardon* des ducs de Bourbon, les *roses blanches et rouges* d'York et de Lamarck.

Elles sont certainement incorrectes, mais il faut le dire, elles sont, pour la plupart, antérieures à la bonne époque, ou appartiennent à des capitaines se souciant fort peu des règles et des professeurs; peut-être aussi ont-elles perdu ce qui leur manque en traversant les âges pour venir jusqu'à nous et ont-elles été complètes autrefois. Leur grand défaut est d'abord de ne point contenir de comparaison suffisante, et ensuite d'offrir plusieurs interprétations différentes à l'esprit: en un mot elles manquent de précision et de clarté.

II.

La devise ne doit pas être trop obscure. Les choses trop difficiles excitent d'abord l'esprit, mais elles ne tardent pas à le fatiguer, il se rebute et les abandonne. Saint Jérôme, raconte-t-on, pâlissait depuis plusieurs jours sur les satyres de Perse. Désespérant de parvenir à comprendre les obcurités dont elles sont pleines, il jeta le livre au feu, en disant: Tu ne veux pas être entendu, aussi ne te veux-je entendre. Il fit bien et cependant Perse est un auteur renommé, et saint Jérôme, on nous l'accordera, était une intelligence peu ordinaire. Que serait-ce donc si les auteurs de devises adressaient à la foule des énigmes dignes du sphinx. Si l'emblême est énigmatique, les paroles doivent en être la clef. Tout le monde n'a pas lu le livre d'Erasme : *obscura claritas* et les dipe Œsont rares. De plus, souvent ces sortes de rébus sont de mauvais goût, et nous ne croyons pas qu'il faille beaucoup imiter l'ancienne devise des Medicis; c'était un diamant entouré de plumes, avec ces paroles : *semper ordarnas in pœnis* , jouant ainsi sur la consonnance des mots *peine* et *penne*. Au temps des carrousels, des tournois et des joûtes on prohibait la multiplicité des figures. Il fallait que la devise puisse se saisir d'un

seul coup d'œil, autrement il eut été difficile d'en concevoir le sens général et à *fortiori* de se rendre compte des détails, pendant le court intervalle qu'exigeaient une ou deux panades. Pour le même motif, on ne pouvait employer que des animaux, des plantes et des objets ordinaires et communs, et encore dans leur véritable signification. Sans cette précaution, il eut fallu supposer aux spectateurs une science approfondie de l'histoire naturelle. Le mot et la figure devaient donc être assez simples et assez frappants pour se graver dans la mémoire. La réflexion permettait ensuite aux esprits les plus lourds, de deviner et d'ajouter leurs critiques ou leurs applaudissements à ceux de leurs voisins, qui, plus subtils avaient compris tout d'abord. L'unité dans les figures est, on le voit, nécessaire. Sont-elles cependant réduites à la représentation d'un seul objet? Non certes, mais il doit y avoir une figure principale, très voyante, autour de laquelle viennent se grouper les autres. Ainsi il est permis de représenter une lune entourée d'étoiles, une enclume accompagnée du marteau et des tenailles, etc. Si plusieurs figures forment un tout, elles sont admises aussi : un firmament constellé d'étoiles, une palette chargée de couleurs, un rocher battu par les flots, la pluie et les vents sont de bons corps de devises, pourvu que l'exécution ne nuise pas à l'idée et que le pinceau de l'artiste la rende clairement. Si la devise ne doit pas être obscure, il faut se garder de la composer uniquement pour les cerveaux épais dont nous parlions tout à l'heure. Il ne faut pas que le premier rustre venu puisse la comprendre, et si le voile ne peut pas être trop sombre, on doit éviter une transparence complète. Ce n'est pas une devise que le mot : *Roma* mis au bas d'une statue représentant la République romaine ; c'est une simple inscription : *Una hirundo non facit ver* (une seule hirondelle ne fait pas le printemps), n'en est pas une non plus ; c'est la simple constatation d'un fait. Trop claire encore la devise des Le Chauff : *Pretium nec vile laborum* (noble prix de nos labeurs) placée au-dessous de leurs armoiries. Il faut un peu

plus de difficulté pour piquer la curiosité, et d'ailleurs l'âme de la devise n'en étant que la moitié, il ne faut pas qu'elle achève le sens à elle seule ; il est nécessaire qu'elle laisse quelque chose à faire à l'emblème. « La peinture, dit Adrien d'Amboise, doit s'entendre par la lettre et la lettre par la peinture. » Un phénix, à demi-brûlé sur un brasier, avec ces mots : *Ut vivat*, est un assez bon modèle ; il faut pour l'expliquer savoir que le phénix renaît de ses cendres, et l'âme : *Ut vivat*, n'a seule aucun sens.

III

Che soprà susso babia bella vista (que sur toute chose la devise ait belle apparence), dit Paul Jove. En effet, la devise rappelle presque toujours un dessein ou une action héroïque, et les êtres laids et difformes ne sauraient lui convenir. De plus, c'est, avons-nous dit, une métaphore, une comparaison, et l'on ne peut comparer les vilaines choses aux belles, ni s'en servir pour les exprimer. Cherchons donc ailleurs. Rien n'est plus facile. Les sujets nobles, agréables et piquants, abondent. Le champ de la devise est vaste, et pour ainsi dire, sans limites. La nature toute entière, avec ses mille ressources, la métaphysique et l'infinité des êtres moraux et imaginaires, sont là, tentant l'œil et l'esprit. Cherchez-vous un corps pour votre devise ? vous pouvez puiser à pleines mains dans les trésors de la nature, ou dans ceux de votre imagination, vous contenter de ceux-ci ou de ceux-là, ou bien encore en faire un heureux mélange. Vous pouvez prendre pour emblème : le soleil, la lune, les étoiles, un oiseau, un poisson, un lion, un serpent, un arbre, une fleur, un diamant, un bloc de marbre, etc., peindre un dragon, un sphinx, un hippogriffe, une hydre, les monstres du zodiaque ; réunir le serpent à l'arbre, placer le diamant dans le bec de l'oiseau, le sphinx sous un ciel étoilé, le dragon sur des fleurs. A peine les maîtres ont-ils restreint votre essor par cer-

taines prohibitions, et tentent-ils de guider votre choix et votre goût par quelques conseils. Le corps de la devise, disent-ils, doit être réel ou fabuleux : réel, s'il se trouve dans la nature, fabuleux s'il adopte les formes que la fable a consacrées, mais il ne doit jamais être chimérique, contre nature et représenter, par exemple, un astre hors du firmament ou un animal hybride et invraisemblable. Un croissant avec une colonne entre ses deux pointes qu'elle empêche de se joindre, est donc une devise défectueuse. Défectueuse aussi, celle où l'on voit une statue ailée. Le premier de ces deux emblêmes fut cependant choisi après la bataille de Lépante, par le prince Colonna, il y ajouta ces mots : *Ne totum impleat orbem*, pour montrer qu'il avait empêché, par sa victoire, les Turcs d'envahir le monde. Le second est du prince de Salerne : *Amor addidit.* (L'amour les a ajoutées), disait-il. Les allégories ne sont pas non plus permises : une bêche de fossoyeur ne peut représenter la mort, ni un laurier la victoire. La devise de Beschard, avec ces mots : *Memorare novissima tua.* (Souviens-toi de ta dernière fin), n'est donc pas régulière. Cependant, on peut excuser ici ce léger défaut, parce que les bêches ont été pour ainsi dire imposées par le nom. Il faut surtout se garder, soit que l'on s'adresse à la fable, soit qu'on fasse son choix dans la nature, d'offrir aux yeux une peinture repoussante, horrible ou même seulement difforme, comme les crapauds. les araignées, les vers de terre, Cerbère et ses trois gueules, les Harpies, les instruments des métiers les plus vils, comme le tire-pied des cordonniers, le racloir des tanneurs, les crochets du commissionnaire, la hotte du chiffonnier. Le serpent fait presque toujours horreur et ne devrait pas entrer dans la devise, mais le P. Bouhours lui fait grâce par plusieurs raisons. D'abord il a, dit-il, un caractère symbolique, ensuite certaines espèces, le basilic entre autres, sont ornées de vives couleurs, et présentent un agréable aspect.

(*A suivre*). E. DE BOCERET.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

PAROISSE DE CAMPBON

(Suite).

1652. — Le 17 avril, fut enterré en la chapelle de *Notre-Dame*, le corps de missire Roland Charpentier, du village de la *Magouais*, âgé de 62 ans. Signé : Rouvraye.

1653. — Le 23 janvier, fut ensépulturé en l'église de Campbon, devant l'autel *Saint-Nicolas*, missire Julien Lemarié, prêtre.

Le 30 septembre, fut baptisée Claude, fille de Jean Michiel, escuyer, sieur de la Verrie, et demoiselle Renée de Saint-Aubin, sa compagne ; fut parrain, haut et puissant messire François de Cambout, seigneur marquis de Pontchâteau, et marraine, demoiselle Claude Guesille, espouse de messire François du Mourier, seigneur de la Brosse, Saint-Rémy.

Signé : François du Cambout, marquis de Pontchâteau ; Claude Guesille ; Jan Michiel ; Achille-Ferdinand de Porcaro ; Frère Charles de Saint-Ange, religieux de la Mercy et procureur général pour les comptes de Bretagne ; Charles de Moayre ; J. Bourdays et J. Dallibert.

1654. — Le 13 avril, fut enterré par moi soussigné, recteur de Campbon, en l'église de Drefféac, le corps de défunt escuyer Pierre Le Guennec, sieur de la Hirtays, en Campbon et y décédé. Le dit sieur mourut pour avoir été mordu d'un petit chien enragé, cinq mois et demi après la morsure, signé : Rouvraye.

1655. — Le 18 mars, missire Jean Orain, du village de *la Rivière,* célébra sa *première messe* en la chapelle du château de Coislin, en présence de messire François de Cambout, marquis de Pontchâteau, et autres.

Le 9 mai, missire Robert Orain célébra sa *première messe* en l'église de Campbon.

1656. — Le 20 mars, furent conjoints au mariage, en l'église de Campbon, par vénérable et discret missire François Couynet, recteur de Bouvron, noble homme Jacques Petit, sieur de la Louytais, de la paroisse de Doulon et honorable femme Perrine Blondeau, nièce du recteur, de la paroisse de Morannes, en Anjou. Signé : Rouvraye.

1657. — Le 1er janvier, missire René Glotin, prêtre de *la Gaubretière,* célébra sa *première messe* à haute voix ; missires Guillaume Sourget et François Caillon, prêtres de la frairie *de Mons* remplissant l'office de diacre et de sous-diacre. Signé : Rouvraye.

Le 23 janvier, fut ensépulturé en l'église de Campbon, près l'autel de *Saint-Michel*, le corps de défunte demoiselle Guyonne Gouëre, femme de Guy de Saint-Aubin, escuyer, sieur de la Morandays, par moi seul. Signé : Rouvraye.

Le 10 avril, furent par moi soussigné, recteur de Campbon, appliquées les cérémonies du baptême à une fille de Jean Michiel, escuyer, sieur de la Verrye et demoiselle Renée de Saint-Aubin, son espouse, née le 30 janvier 1654, nommée Jeanne, par noble homme Ambroise Chauvel, sieur du Bois et dame Jeanne Rangeard, femme de Denys Michiel, escuyer, sieur de la Prévostaye.

Signé : Chauvel, Jane Rangeard. H. Le Brun, Moulnier, Guyschon, de Tremaudan, Rouvraye, recteur, etc.

Le même jour, fut baptisée Olive, fille des mêmes, et fut parrain, noble et discret missire Pierre Chomart, prêtre, recteur de Pontchâteau, et marraine, dame Olive de France, femme de François de Besné, escuyer, sieur de la Haye de Besné ; la dite fille née le 11 février dernier.

Signé : P. Chomart, H. Le Brun, P. Couaisnon, Guyschon, Meignen, de Tremauden, Rouvraye, recteur.

1658. — Le 4 novembre, furent appliquées les cérémonies du baptême à un enfant baptisé au logis, par nécessité, fils d'escuyer François Foureau et demoiselle Bonaventure Joüan, sa femme, sieur et dame de la Pirotaye, et l'enfant nommé par escuyer Jean de Marbré, sieur du Fresne, parrain, et marraine, Jeanne Joüan, veuve d'escuyer Charles de Kercabuz, sieur de la Pommeraye.

Signé : Jan de Marbré, Jane Joüan, Guy dè Saint-Aubin, Jan Michiel, Olive Loysel, Marie de Champeaux, Anne de Marbré, F. Foureau, et Rouvraye, recteur.

Le 25 novembre, fut enterré devant l'autel de *Saint-Michel*, en l'église de Campbon, le corps de défunt escuyer Guy de Saint-Aubin, sieur de la Morandays, mari en secondes noces de demoiselle Olive Loysel, décédé en la maison noble du Guygnio, le 24 du dit mois, et fut fait l'enterrement par moi soussigné, recteur de Campbon. Signé : Rouvraye.

1659. — Le Mercredi des Cendres, 26 février, sur les sept heures du soir, décéda au château de Coislin, messire François du Cambout, marquis de Pontchâteau, maître de camp dans les armées de Sa Majesté, non marié, fils de feu messire Charles du Cambout, baron de Pontchâteau, chevalier des ordres du roi, gouverneur des ville et chasteau de Brest et lieutenant de Sa Majesté en Basse-Bretagne, et le lendemain 27 du mois, son corps fut inhumé dans le chœur de l'église

de Campbon par moi soussigné, curé de Campbon. Signé : Rouvraye.

Le 6 mars, sur les sept heures du soir, décéda en la maison paternelle, au bourg, missire *Yves Mabilais, prêtre*, ci-devant *recteur de Malleville, prieur de la Bouvre* en Saint-Pierre de Bouguenais, *chapelain de l'aumônerie de Campbon*, et le lendemain, son corps fut ensépulturé au côté et proche l'autel de *Notre-Dame*, par moi soussigné. Signé : Rouvraye.

Le 8 avril, fut enterré dans le chœur de l'église de Campbon, par moi soussigné, le corps de Jean de Quélo, fils de messire René de Quélo, sieur de Cadouzan, conseiller au Parlement de Bretagne, de la paroisse de Saint-Dolay, petit pensionnaire au presbytère de Campbon, âgé de huit ans. Signé : Rouvraye.

1660. — Le 26 octobre, fut baptisée Renée, fille d'escuyer François Foureau et demoiselle Bonaventure Joüan, sa femme, sieur et dame de la Pirotaye ; et fut parrain, escuyer Hiérosme Joüan, fils de M. de Kercassier, et marraine, demoiselle Renée de Kercabuz, fille de défunt M. de la Pommeraye, de Guérande. Signé : Hiérosme Joüan, Renée de Kercabuz, Ch. Foureau, Philippe de Marbré, Jane Joüan, Rouvraye, etc.

1661. — Le 26 mars, sur les sept heures du matin, décéda missire Robert Guischon, prêtre, ci-devant *recteur de Saint-Gildas-des-Bois*, chapelain *du Bois-Joly*, en Quilly, *de la Gautraie*, en Bouée, et le lendemain après la grand-messe, son corps fut inhumé en l'église, devant l'autel de *Notre-Dame*, par moi soussigné. — Signé : Rouvraye.

Le dimanche 29 mai, missire *Julien Verger*, prêtre, du village de *Coustable*, célébra sa *première messe* à haute voix dans l'église de Campbon. Signé : Rouvraye.

1662. — Le 10 octobre, fut baptisée une fille de messire François Foureau, nommée Jeanne ; parrain, escuyer Michel Le Boteuc, fils de M. de Coëssalc, et marraine, demoiselle Jane Joüan, fille de M. de Kercassier.

1663. — A la fin du mois de novembre, missire Yves Dallibert signe les actes.

Le 6 décembre, vénérable et discret *missire Pierre Rouvraye, recteur de Campbon*, décéda dans sa maison presbytérale, environ midi, et le lendemain sur les onze heures du matin, son corps fut ensépulturé dans le chœur de l'église, proche la marche du grand autel, du côté de l'Evangile, par vénérable et discret missire François Busson, recteur de Prinquiau. Signé : Dallibert.

Le 18 décembre, *Missire Jacques Bourdays*, prêtre, natif de *Morannes*, en Anjou, fut mis en possession par missire Jean Feustrard, prêtre, du diocèse de Nantes, demeurant en la paroisse de Campbon, *du vicariat perpétuel de Campbon*, vacant par la mort de feu missire Pierre Rouvraye, son oncle.

De même que son oncle, le nouveau vicaire perpétuel signe tous les actes.

1664. — Le 20 avril, missire *Nicolas Bellaire*, prêtre, du village du *Champ-Blanc*, célébra sa première messe à haute voix en l'église de Cambon.

1667. — Les 20 mars, 11 avril et 17 avril, *MM. François Bommale*, *Roland Tregret* et *Aubin Criaud*, prêtres, célébrèrent leur première messe en l'église de Campbon. Signé : J. Bourdays.

1668. — Le 12 janvier, fut inhumé le corps de feu missire René Glotin, prêtre, âgé de 50 ans, *chapelain de la Moinerie*, en Savenay, natif de Campbon et du village de *la Crohonais*, signé : J. Bourdays.

1671. — Le dernier jour de novembre, fut inhumé en l'église de céans, le corps de feu missire Jean Feustrard, prêtre, âgé de 81 ans, demeurant à la *Haye-Mériais*, proche le bourg de Campbon, *en présence des seize prêtres natifs et habitués en la paroisse* et autres. Signé : J. Bourdays.

1672. — M. Robert Dallibert, prêtre.

1674. — La cure de *Saint-Sébastien-d'Aigne-lez-Nantes*, *Sanctus Sebastianus de Aquis*, et non *Saint-Sébastien en Biscaye*, comme le prétend l'auteur du *régistre de la paroisse de Campbon*, ayant été offerte à missire Jacques Bourdays, il donna sa démission de vicaire perpétuel à Campbon, et le 25 avril, *missire Robert Dallibert*, son vicaire, ayant été désigné par le chapitre de Nantes pour le remplacer, il revint le 22 juin pour son installation.

Missire Jacques Bourdays avait fait exécuter des travaux importants à l'église, en 1671 et 1672. A peine ces travaux étaient-ils terminés que le tonnerre tomba sur le clocher qu'il découvrit et entra dans l'église dont il détruisit les nouveaux lambris.

Le général de la paroisse dut se faire autoriser par le Parlement de Bretagne à lever sur les paroissiens la somme nécessaire pour ces réparations.

Nous suivons le dépouillement de nos régistres en produisant deux actes différents de *prise de possession* de la cure, signés de M. Robert Dallibert :

Le dimanche 24 juin, j'ai pris possession de la cure de Campbon et y fut mis en possession par noble et discret missire Jacques Bourdays, doyen, *recteur de Saint-Sébastien-d'Aignes-lès-Nantes*, mon prédécesseur, de la paroisse de Marannes, en Anjou. Signé : R. Dallibert.

Le dimanche 24 juin 1674, fête de saint Jean-Baptiste, *missire Robert Dallibert, prêtre, recteur de cette paroisse*, fils d'honorables personnes, Denys Dallibert et Françoise Legentilhomme sa femme et compagne, du village de la *Croletais*, fut mis en possession de la cure de Campbon, par noble et discret missire Jacques Bourdays, prêtre, doyen, recteur de Saint-Sébastien-d'Aignes-lez-Nantes, natif de la paroisse de Marannes, en Anjou et ci-devant recteur de cette paroisse, à la mort de feu missire Pierre Rouvraye son oncle, en 1663, ledit Dallibert âgé de 29 ans. Signé : R. Dallibert, recteur de Campbon. »

1675. — Le 10 avril, fut inhumé par moi soussigné, recteur, le corps de défunt missire François Caillon, prêtre et chapelain, du village de *la Caillonais*, âgé de 62 ans. Signé : R. Dallibert.

1676. — Le 5 janvier, fut inhumé en l'église de *l'Isle de Bouin*, le corps de missire Julien Verger, prêtre, originaire de cette paroisse, âgé de 46 ans.

Le 9 avril, fut inhumé par moi soussigné, recteur, le corps de défunt Julien Tregret. prêtre, du village de *la Turcaudais*, âgé de 70 ans, en la chapelle de *Notre-Dame*. Signé : R. Dallibert.

Le 13 juillet, fut baptisé Georges-César Provins, fils de nobles gens, César Provins et Françoise Polligné, sieur et dame de la Haye Mériais ; Parrain, noble homme Georges Urvoy, sieur du Coudray, et marraine, Françoise Davy. Et a été baptisé par moi, recteur de Malleville.

Signé : Françoise Davy, Urvoy, Perrine Poligné, César Provins, Dallibert, P. Meignen, recteur de Malleville, etc.

Le 18 octobre, fut inhumé le corps de noble homme Michel Provins, sieur de l'Espine, époux de demoiselle Jane de Moayre, âgé de 75 ans. Signé : Dallibert, recteur.

1679. — Le 20 janvier, fut inhumé le corps de défunt Jacques Guischard, prêtre, du village *de la Gouërie*, âgé de 70 ans. Signé : R. Dallibert, recteur.

Le 3 novembre, fut inhumé le corps de défunte demoiselle Renée de Saint-Aubin, veuve de messire René Bertho de Bocquehan, âgée de 52 ans. Signé : R. Dallibert, recteur.

1680. — Le 27 décembre, fut inhumé par moi soussigné, recteur, en l'église de céans, le corps de défunt missire Julien Robin, prêtre de cette paroisse, natif du village *de Magouet*, âgé de 76 ans. Signé : Dallibert, recteur.

1681. — Le 19 août, furent reçus à la bénédiction nuptiale

en l'église de céans, messire Honorat Baye, fils de feu messire Claude Baye, vivant chevalier, seigneur de la Gohardière et dame Renée Méries sa veuve, de la paroisse de Savenay, et demoiselle Jane-Françoise Edenin, fille d'escuyer Pierre Edenin et demoiselle Renée Foureau, sieur et dame de la Bigraisière.

Signé : Honorat Baye ; P. de Saint-Aubin ; R. Dallibert, recteur ; J. Garnier, recteur de Savenay.

1685 — Le 1er mai, fut bénite par moi soussigné, recteur de Campbon, par la permission de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime missire Gilles de Beauveau, évêque de Nantes, la chapelle de *Sainte-Anne de Brivé,* construite dans cette paroisse aux frais des habitants de la dite frairie, où assista processionnellement missire Pierre Meignen, recteur de Savenay et du peuple de toute partie.

Signé : P. Briand, Robondin, R. Dallibert, recteur de Campbon, Meignen.

Le 30 mars, furent bénites par moi soussigné, recteur de Campbon, deux cloches dans notre église : la plus grosse de 1500 et la plus petite de 250, lesquelles ont été fondues en la chapelle de Saint-Victor, par honorable homme Pierre Aubry, de Lorraine, à deux sols par livre.

La grosse cloche a été nommée *Armande*, par noble homme Henri Le Brun, sénéchal du Duché de Coislin et par demoiselle Perrine Guyton, veuve de noble homme Henri Le Brun, sénéchal du Duché, père du dit sénéchal d'aujourd'hui.

La petite a été nommée *Magdeleine*, par messire François Moulnier, greffier de céans et demoiselle Françoise Guihard, femme et compagne de messire François Guyschon, procureur fiscal au siège du Duché.

Signé : Henry Le Brun, Moulnier, Perrine Guyschon, R. Dallibert, recteur.

1686. — En septembre et octobre il y a une grande mortalité et nous voyons environ 150 enterrements.

1688. — Le 16 septembre, fut baptisée Jeanne, fille d'escuyer Honorat Baye, sieur de la Gohardière et dame Jane-Françoise Edenin, sa compagne ; fut parrain, noble, vénérable et discret Alexis Baye, prêtre, dudit lieu de la Gohardière, et marraine, demoiselle Jeanne Foureau, fille de M. de la Pirotaye, oncle paternel de la dite dame de la Gohardière.

Signé : A. Baye, Jeanne Fourreau, R. Tregret, prêtre, Paviot, prêtre, François Fourreau, Honorat Baye, Dallibert, recteur.

1689. — Le 9 novembre, fut inhumé le corps de noble homme César Provins, sieur de la Haye-Meriais, veuf de Françoise Poligné, époux de Françoise Mabilais, âgé de 45 ans.

Le 28 décembre, fut inhumé le corps de Missire Roland Tregret, prêtre, âgé de 47 ans. Signé : R. Dallibert, recteur. M. R. Tramblay, prêtre.

1691. — Le 3 janvier, fut baptisé Jean-François, fils d'écuyer Honorat Baye, sieur de la Gohardière et dame Jeanne-Françoise Edenin, son épouse, demeurant à leur maison du Bois de la Lande; parrain, messire Joseph Rogon, époux de dame Marguerite du Coudray, dame de Besné.

Signé : Joseph Rogon, Margnerite du Coudray, François de Besné, François Fourreau, Honorat Baye, R. Dallibert, recteur.

1692. — Le 23 mai, fut faite par moi soussigné, recteur de Campbon, la bénédiction de la petite cloche de cette église, sur laquelle est l'image de *Saint Martin*, abbé de Vertou, patron de cette paroisse, laquelle a été refondue en la chapelle de Saint-Victor, par les sieurs Pierre et Nicolas Aubry, de Lorraine.

Signé : R. Dallibert, recteur.

1693. — Le 8 mai, fut inhumé le corps d'écuyer Honorat Baye, mari de Jeanne-Françoise Edenin, sieur et dame de la Gohardière, âgé de 47 ans.

Signé : Dallibert, recteur.

A cette époque, les prêtres de Campbon étaient : MM. René Fondin, Jan Tregret, Jan Paviot, Guillaume Sauvaget, Guillaume Caillon, Pierre Dallibert, Robert Cran, Pierre Briand, François Gérard, Julien Daufray, Henri-Gabriel de l'Escorce.

1698. — Le 20 janvier, fut inhumé dans le cimetière de céans, à la grande porte de l'église, le corps de missire Pierre Briand, prêtre, du village de la *Villalée*, âgé de 43 ans.

Le 16 juillet, fut inhumé dans le cimetière de cette église, proche la croix, le corps de feu noble homme René Loysel, sieur du Guynio, fils de noble homme Pierre Loysel et demoiselle Marquise de Saint-Aubin, seigneur et dame de Crossac, âgé de 49 ans, demeurant au lieu noble de la Morandays, trouvé noyé dans le marais de *Brivé*, proche *Coislabo*, allant à la pêche. Signé : J. Méries, J. Paviot, prêtre, R. Dallibert, recteur.

Le 11 décembre, fut inhumé le corps de vénérable et discret Missire Pierre Dallibert, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée par feue Marie Gérard, demeurant au village de la *Crolletais*, et âgé de 78 ans. Il fut enterré dans le cimetière, proche les marches de la croix.

Signé : Dallibert, recteur.

1699. — Le 10 mai, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Nantes fit sa visite et donna la confirmation à tous ceux qui se présentaient, en compagnie de M. le doyen de Nantes. Il a reçu le compte de la fabrique que lui présentèrent Roland Gérard, Pierre Davy et Jacques Nicolas, fabriqueurs sortants, et entrant en charge : Robert Bellain, Jacques Boudazain et Pierre Bécigneul.

Signé : R. Dallibert, recteur.

1701. — Le 17 février, fut inhumé dans le cimetière, à la grande porte de l'église, à main gauche en sortant, le corps de Missire Robert Cran, prêtre de cette paroisse, âgé de 74

ans, premier chapelain de la chapelle *Sainte-Anne de Brivé*, du village de la *Turcaudais*.

Le 6 avril, furent reçus à la bénédiction nuptiale par moi soussigné, recteur, écuyer Jan Alexandre du Maz, sieur de Limur, fils de défunt écuyer Claude du Maz et dame Charlotte de Vaugiraud, sieur et dame du Glen, ses père et mère, de la paroisse de Glénac, évêché de Vannes;

Et demoiselle Louise de l'Escorce, dame de la Hirtays, fille de défunt écuyer Gabriel de l'Escorce, sieur du Rocher, et dame Renée Le Guennec, ses père et mère, de cette paroisse.

Signé : Jan Alexandre du Maz, Denyse de l'Escorce, Marie-Anne Bertrand, Jean Pelage du Maz, Jan-François des Forges, R. Dallibert, recteur.

Le 7 octobre, fut inhumé le corps de vénérable et discret missire René Fondin, prêtre de cette paroisse, âgé de 49 ans. Signé : R. Dallibert.

1702. — MM. Gilles Moriceau, Mathurin Feustard, Jan Feillet, Guy Lesiour, Pierre Charpentier, R. Gérard, François Abin, prêtres.

1704. — Le 11 juin, missire Robert Dallibert signe pour la dernière fois.

Le 23 juin, fut inhumé dans le cimetière de céans, proche la croix, le corps de vénérable et discret missire Robert Dallibert, vivant recteur de cette paroisse, âgé de 60 ans.

Signé : J. David, prêtre ; J. Paviot, prêtre ; M. Feustard, prêtre; M. Bourneuf, recteur.

La cure de Campbon était alors placée dans un pré qui déborne la chapelle de Saint-Victor dont les murailles servaient de clôture à une partie de la cour.

Cette maison se composait de sept pièces, dont trois en bas et quatre en haut.

En mourant, le recteur Dallibert, la laissait, ainsi que l'église, dans le plus pitoyable état : ni lui, ni le général de la

paroisse, ni les chanoines de la cathédrale, curés primitifs, n'en avaient pris souci, aussi tout s'écroulait. Nous allons voir ce qu'il en advint.

Le 27 juin, *missire Alexandre Rogon* fut présenté au *vicariat perpétuel de Campbon* et le 6 juillet, nous voyons sa signature sur le régistre, mais elle n'y reparaît plus. Le sieur Rogon ne voulut accepter les logements ni l'église avant qu'on eût fait les réparations nécessaires, et quand il vit qu'il ne pouvait rien obtenir, il donna sa démission et obtint la cure de Savenay où nous l'avons déjà rencontré.

1705. — Le 23 mars, *missire Joseph de Marquès*, originaire de Nantes, obtint la place de *vicaire perpétuel de Campbon* et, à partir du 11 avril, nous trouvons sa signature sur les régistres avec celles des autres prêtres de la paroisse.

Le nouveau recteur de Campbon n'était point un homme ordinaire, et Messieurs les chanoines de Nantes durent bientôt reconnaître que celui-ci du moins, ne laisserait point péricliter entre ses mains, les droits qu'il tenait de l'édit de 1695.

M. de Marquès ne se déconcerta pas comme son prédécesseur devant le mauvais état de la cure : Il commença par affermer dans le bourg une maison, puis il assigna le général de la paroisse pour le contraindre à faire au presbytère toutes les réparations nécessaires.

Celui-ci refusa et s'en prit aux héritiers de missire Robert Dallibert.

Ces derniers déclarèrent qu'ils n'étaient pas tenus à faire toutes les réparations et ils obtinrent gain de cause devant la justice.

Alors, le général se retourna vers les chanoines de la cathédrale de Nantes, curés primitifs, qui percevaient les deux tiers des dîmes de la paroisse.

De son côté, missire de Marquès demanda que ces Messieurs fussent dépossédés de la partie qu'ils occupaient

dans la cure, dans le jardin et dans les écuries, il voulait enfin rester le maître chez lui, le jour où il lui serait donné d'y rentrer.

Le procès s'engagea et chacun fit valoir ses raisons, nous verrons plus tard quel en fut le résultat.

1705. — MM. G. Moriceau et M. Meignen, prêtres.

1706. — Le 2 février, fut inhumé dans le cimetière, le corps de missire Guy Tolles, prêtre de cette paroisse, décédé hier au village de la Douettée, âgé de 67 ans. Signé : de Marquès recteur de Campbon.

1707. — M. J. Rual, prêtre.

1709. — Le 13 mai, furent reçus à la bénédiction nuptiale, écuyer Michel de Saint-Aubin, fils d'écuyer Pierre et dame Françoise du Coudray ses père et mère, de la paroisse de Lavau, et demoiselle Marie Hébert, fille d'écuyer Jacques, et dame Catherine de la Guerche, ses père et mère, de la paroisse de la Châtaignerais, évêché de Luçon et demeurant depuis dix mois dans cette paroisse.

Signé : Michel de Saint-Aubin, Marie Hébert, Guyonne Meignen, Françoise Loysel, Honorat Baye, Méries, J. Rual. R. Gérard, de Marquès, recteur.

1710. — MM. J. Lebeau, prêtre, Jean Dréal, vicaire.

1711. — Le 12 janvier, a été baptisé Pierre, né ce jour, fils d'écuyer Michel de Saint-Aubin, sieur du Vigneau et dame Marie Hébert sa compagne ; parrain, écuyer Pierre de Saint-Aubin, seigneur de la Chaussée, chef de nom et d'armes, et marraine, demoiselle Françoise Loysel, compagne d'honorable homme Jan Méries, sieur de la Ville Fouere.

Signé : Françoise Loysel, Pierre de Saint-Aubin, J. Meries, Michel de Saint-Aubin, De Marquès, recteur.

MM. J. Bourgeois et P. Ertaud, prêtres.

Sur les dernières feuilles du régistre de 1711 nous

trouvons copie d'un long arrêt de la cour de Rennes, rendu le 27 juin de la dite année, à la requête de missire Joseph de Marquès, recteur de Campbon, contre le général des paroissiens dudit Campbon, les héritiers de feu missire Robert Dallibert, en son vivant vicaire perpétuel de cette paroisse, les nobles et discrets doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale de Nantes.

Nous en extrayons ce qui suit :

« Faisant droit à la dite requête, condamnant le général de la paroisse a réparer et rétablir les logements du presbytère, les mettre en état d'habitation pour le sieur de Marquès, vicaire perpétuel ; condamnant les doyen, chanoines et chapitre, d'abandonner pour le logement du dit de Marquès, la portion par eux prétendue, jardin, écurie, étables, et à les mettre en état de réparations dans un délai de trois mois : Néanmoins le dit de Marquès donnerait une chambre et un lit pour un chanoine lorsqu'il viendrait faire les fonctions curiales aux quatre fêtes de l'année ;

Condamnant les héritiers de Robert Dallibert à réparer également dans les trois mois, la portion dont le dit Dallibert avait joui comme vicaire perpétuel ;

Les grosses réparations restant à la charge du général et les menues, à celle des héritiers Dallibert ;

Condamnant le dit général a payer 70 livres par an pour le logement pris à ferme au bourg de Campbon, de David du Gasset, du jour de la prise de possession du recteur ;

Condamnant le chapitre à libérer et indemniser qui de droit des frais de la procédure qui amena cette condamnation.

Le jugement ordonne en outre que par devant *l'Alloué* de Savenay[1], les Lebrun frères, Pierre Doceul, Gilles et François Meignen, Jean et Michel Méries et Louis Nicolas, qui sans doute avaient dû tenir contre rectour des propos déshonnêtes,

[1] *L'Alloué* est un juge, c'est le lieutenant du Sénéchal, ce n'est donc pas un nom d'homme comme l'écrit l'auteur du régistre de la paroisse de Campbon qui l'appelle *le nommé l'Alloué de Savenay*.

reconnaissent de Marquès pour homme d'honneur, non noté des injures mentionnées dans leurs requêtes, et ce, en présence de six notables paroissiens au choix du demandeur; les condamne aux dépens; ordonne que le présent arrêt sera lu en chaire au prône de la grand'messe, un dimanche, par le premier prêtre requis ;

Ordonne que les titres de la paroisse seront remis aux archives sous trois clefs qui seront données, l'une à de Marquès, l'autre au procureur fiscal de la juridiction et la troisième, aux marguilliers en charge. »

Ensuite est écrit : « Cet arrêt fut rendu le 27 juin 1711, après six ans de procédure, et a coûté 18000 livres de frais et des peines incroyables à toutes les parties.

« *Priez Dieu pour celui qui l'a fait rendre !* »

(A suivre). DE LA PATELLIÈRE.

DEVISAIRE DE BRETAGNE

LES RÈGLES DE LA DEVISE

IV

Le corps humain est ce qu'il y a de plus noble dans la nature, et si Dieu l'a pétri d'argile

« Os homini sublime dedit, cœlumque tueri.
Jussit, et tendere ad sidera vultus. »

Il permit à l'homme de porter haut la tête et de tourner son visage vers les astres) Ovide.

A ce titre il rentrerait dans le cadre de la devise et en serait un des plus beaux ornements. Cependant tous les bons auteurs l'en ont exclu, sauf Ruscelli, Aresi et Tesauro, et la raison qu'ils donnent de cette exclusion est péremptoire. Ne l'oublions pas, la devise est essentiellement une comparaison métaphorique entre elle-même et celui qui la porte. « Elle a pour but, de montrer la proportion qui existe entre

l'homme et la figure, sur quoi la similitude est fondée[1]. » Il est impossible de comparer une chose à elle-même : le corps humain à l'homme. Et trouverait-on quelques sujets de comparaison entre un homme et un autre, cette comparaison ne serait pas métaphorique. « Le propre de la métaphore, dit encore le P. Bouhours, est de transporter une signification de son lieu propre à un sujet étranger, ce qui ne se peut faire à l'égard de l'action d'un homme et de celle d'un autre homme, étant tous deux de la même essence et dans le même ordre. » Ainsi les devises de plusieurs rois, capitaines et savants du dix-septième siècle, sont fausses, malgré la pensée souvent ingénieuse qui les a inspirées. Lancelot de Taille, capitaine et auteur dramatique, portait un homme foulant un monde aux pieds, et serrant à la main une pique sur la banderolle de laquelle était écrit cet hémistiche de Virgile : *Non inferiora secutus.* (N'a pas fourni une carrière moins glorieuse). On peignit pour Philippe II, après l'abdication de Charles-Quint, un Hercule portant le ciel, avec ces mots : *Ut quiescat Atlas.* (Pour qu'Atlas se repose).

A propos de la réforme de la monnaie d'Henri III, en 1577, Adrien d'Amboise proposa de frapper des jetons sur lesquels on verrait le Dieu des richesses assis sur un cube, les ailes ployées, les yeux bandés, et garotté de grosses chaînes d'or avec ces mots écrits sur le cube : *Sedet æternumque sedebit.* Cette image bizarre, trouvée alors très belle et très significative, voulait dire, paraît-il, que l'on espérait la fixation définitive de la valeur et de l'alliage des monnaies. Malgré les figures humaines d'Hercule et de Plutus, ces deux dernières devises ne furent pas universellement blâmées. Certains maîtres acceptaient volontiers les dieux de la fable. Ils oubliaient que toute la religion des Grecs et des Latins était fondée sur l'antropomorphisme, et que les attributs dont ces prétendus dieux étaient munis, les costumes extravagants

[1] Entretiens d'Ariste et d'Eugène.

dont ils étaient parés ne suffisaient pas à leur ôter la forme humaine. Jupiter et son tonnerre, Herculo avec sa massue et sa peau de lion, Bacchus avec son thyrse, Silène et son tonneau, l'Amour et son arc, etc., sont donc prohibés. Il en est de même de Satan, à qui l'on a donné la figure d'un homme hideux et convulsé, des fées, des nains et de toutes les formes sous lesquelles on s'est plu à représenter les mauvais esprits. On ne doit faire grâce aux portraits et aux statues qu'à une seule condition : c'est qu'ils entrent dans la devise, non comme portraits et reproductions de la figure humaine, mais comme œuvres d'art. La comparaison qu'on en tire n'a alors aucun rapport avec la personne dont les traits ont été peints ou sculptés, telle cette devise, où l'on voit une main armée d'un ciseau, achevant la statue d'un grand homme : *Perficitur dum cæditur* (En la frappant on la rend plus parfaite), lit-on sur le socle. En cela, il n'est ici question d'aucune figure spéciale, et la statue représenterait-elle Alexandre ou César que cela n'ajouterait rien à l'idée.

Mais la main tenant un ciseau suffirait à gâter cette devise. Les différentes parties du corps humain ne sont pas plus admises que le tout. Il paraît choquant et monstrueux à plusieurs auteurs de les voir séparées et coupées, comme une oreille en l'air, un œil au bout d'un sceptre, un cœur au haut d'une pyramide, une main coupée sur un livre. Il est cependant permis de figurer une main sortant d'un nuage, parce qu'alors elle n'est pas coupée et que le reste du corps est supposé caché par ce nuage. Les maîtres nous semblent ici bien sévères, et nous passerions outre, au moins pour la main. C'est du reste le sentiment de plusieurs bons juges dans la matière, entr'autres celui d'Aresi. « Elle est, dit-il, d'une nature particulière, et propre à fonder non-seulement une comparaison, mais aussi une métaphore. » Il en apporte un exemple tiré de la distinction et de l'inégalité des doigts, qui rendent la main plus belle, et pour faire une devise, il

ajoute ces paroles : *Disparitate pulchrior*, (l'inégalité me rend plus belle). Il prétend exprimer par là que la diversité des esprits et des humeurs rend la société des hommes plus agréable.

V

Le mot de la devise est, pour ainsi dire, son nom, dit Adrien d'Amboise. « C'est un vieil proverbe, puisqu'un beau nom ne coûte non plus à donner qu'un laid, les pères ne doivent jamais estre chiches ou négligens d'en procurer un beau à leurs enfants. Ainsi les autheurs des devises ne doivent leur espargner quelque beau et delectable subiet, ny aussi quelque beau mot pour y servir d'ayde. » Il n'en est pas tout-à-fait ainsi. L'âme de la devise ne la nomme pas, ce serait la rendre trop claire, et contrevenir à ce que nous avons dit précédemment. Elle doit en faciliter l'interprétation, et cacher le sens juste assez pour piquer la curiosité et exciter l'esprit. La clarté ne dépend pas du grand nombre de mots, et souvent un seul en dit plus qu'une douzaine. Mais là encore est un juste milieu dépendant de mille circonstances ; il faut du tact et du goût pour le rencontrer. On convient généralement qu'un mot employé seul a trop de sécheresse et de dureté, il est disgracieux à l'œil comme à l'oreille. Par exemple, le *Fac* (agis), des chanoines de Guérande, l'*Æternitati* (A l'éternité) de Pierre Le Marchant, trésorier de France à Caen. Le premier n'a qu'une syllabe et le second en a cinq et tous deux sont sans harmonie. Deux ou trois mots valent mieux. L'*Atavis et armis* des Chasteigner ; le *Percussus surgo* des Chabot, ont du nombre et sont agréables à entendre. En somme, on peut aller jusqu'à trois mots de trois syllabes, et dire ce qu'Aristote disait des convives d'un festin bien ordonné :

« Au moins autant que les Grâces, jamais plus que les Muses. » Ce précepte n'est pas si exclusif qu'il ne souffre une exception en faveur de la poésie. Le rythme du vers chatouille l'oreille, et les maîtres autorisent quatre ou cinq mots et plus, surtout dans les vers italiens dont la cadence est si gracieuse. On peut donc choisir pour sa devise un hémistiche d'un poëte ou même un vers tout entier, mais c'est là tout ce qui est accordé et l'emploi, du plus court distique est, à leur avis, une faute. En outre, ce que l'on recherche dans le vers c'est l'harmonie, il faut donc bien se garder de tailler à tort et à travers dans l'œuvre des poëtes et de la défigurer. Deux mots pris au milieu d'un vers, enjambant d'un hémistiche sur l'autre, ne sont plus que de la prose, et souvent assez mauvaise. Il faut donc chercher avec soin, et si l'on tient absolument à tirer l'âme de sa devise d'un bon auteur, il n'en manque pas : la Bible, les sentences des philosophes anciens et modernes, les proverbes et les dictons populaires tant de fois recueillis, les poètes grecs et latins dans l'antiquité, et la multitude des poètes modernes de tous les pays ; voilà, nous semble-t-il, une mine inépuisable. Si l'on donne aux paroles de l'auteur, un sens différent du sien, la devise n'en sera que plus spirituelle. Par exemple, Virgile dit en parlant de la renommée : *Mobilitate viget, viresque acquirit eundo*, on a appliqué ingénieusement *Mobilitate viget*, à une horloge, et *Vires acquirit eundo*, à une rivière. Ce genre de travestissement n'est pas difficile à opérer et quelques érudits du bas empire, à qui l'on ne peut refuser, à défaut de talent, une mémoire heureuse et une patience à toute épreuve, l'ont bien prouvé. Ils se sont attachés à écrire des poèmes uniquement composés d'hémistiches de Virgile et leurs œuvres, appelées centons, sont un curieux monument du mauvais goût byzantin. Une de ces pièces, comparables au manteau d'Arlequin, a pour auteur Probo Falconia et, composée sous Théodore le Jeune, contient toute l'histoire du vieux et du nouveau Testament. Un savant du moyen-

âge, l'italien Lœlini a donné dans le même travers ; et presque tous les faiseurs de devises, le P. Lemoine et le P. Ménestrier entr'autres, ont largement puisé dans Virgile et dans Horace.

Qu'il soit tiré d'un prosateur, d'un poète, ou du cerveau de celui qui le cherche, que le nombre de ses syllabes soit pair ou mieux impair, pour se conformer à l'adage : *Impari numero gaudet divinitas*, qu'il soit court ou s'allonge en hexamètre, le mot de la devise doit être vrai, c'est-à-dire ne rien exprimer qui ne soit contenu dans le corps, et ne donner à ce corps aucune propriété qu'il n'ait en lui-même, ni aucun sentiment dont il ne puisse faire preuve. D'après cela, tous les mots qui expriment une pensée morale, ou qui ont rapport seulement à la personne, ne sont pas justes, comme : *Domine, probasti me*, pour l'or dans le creuset; *Ardo y adoro*, pour l'encens allumé dans l'encensoir; *At lacrymis mea vita viret*, pour l'amaranthe dans l'eau ; car ces paroles ne peuvent s'entendre sans fausseté, ni de l'or, ni de l'encens, ni de l'amaranthe ; l'or ne parle pas à Dieu, l'encens ne peut adorer, et personne ne vit jamais pleurer l'amaranthe. Si le mot ne convenait quà l'a figure il serait aussi défectueux ; il faut qu'il se rapporte à la figure et à la personne, et soit conçu en termes assez équivoques pour s'appliquer à chacun en particulier et aux deux ensemble Un exemple le fera mieux comprendre. Outre son : Que sais-je? Montaigne avait une autre devise, c'était deux épis, dont l'un très gros se penche vers la terre, l'autre très mince, reste droit sur sa tige : « Plus il est plein, plus il s'abaisse ; plus il est vide, plus il se relève. » A part la trop grande longueur du mot, cette devise est excellente. Le sens littéral est que sa pesanteur courbe l'épi, mais le sens moral est plus profond : les sots ont seuls de la jactance, a voulu dire l'auteur des Essais, et le savant véritable est modeste. Ici les deux sens frappent d'un seul coup l'esprit qui compare, et se rend en même temps compte de la figure et de la chose figurée. De plus,

cette devise contient une antithèse, et cela n'est pas son moindre agrément. La herse des Hersart, avec ces mots : *Evertit et æquat ;* un miroir et : *Omnibus et nulli,* sont des modèles à imiter, surtout si l'on peut rencontrer deux mots ayant à peu près la même consonnance, sans avoir la même signification. *Patiar ut potiar*, a-t-on dit pour un papillon qu'attire un flambeau. D'ailleurs le mot sera toujours bon, du moment qu'il sera spirituel et ingénieux.

Afin d'ajouter encore à cette ingéniosité, on a recommandé le changement de langue, et ce précepte a été suivi assez scrupuleusement. Les Français, les Italiens, les Espagnols un peu moins peut-être, se sont prêté leur langue matȩrnelle, et le latin, le grec, voir même l'hébreu, n'ont pas été oubliés. Tant que des prélats instruits, de doctes académies et des hommes d'étude sont seuls à se servir de ces deux derniers et savants idiomes, ils se comprennent entre eux et ça leur suffit, mais si des hommes d'épée comme les Montmorency, dont la première devise est απλανῶς (sans errer) avec une étoile pour corps, si des femmes, comme la reine Catherine de Médicis, dont la devise est un arc-en-ciel, avec ces mots φῶς φέροι ἡ δὲ γαλήνην, (qu'il porte la lumière et la tranquillité), adoptent le grec ou l'hébreu, c'est évidemment une faute de goût et une erreur de jugement. Ces devises sentent trop la main du chapelain et de l'historiographe. Il vaudrait mieux qu'elles fussent plus simples, et que ceux qui les portent, pussent en être cru des auteurs. Les langues vivantes de nos pays frontières sont toutes représentées dans les devises. On les rencontre dans toute la France, mais principalement italiennes près des Alpes, espagnoles au pied des Pyrénées, flamandes dans le Nord, allemandes sur les bords du Rhin. Cependant, chose digne de remarque, nous n'avons presque pas de devises anglaises, tandis que les Anglais possèdent un grand nombre de devises françaises. « Et pourtant, dit Larrousse, si les Normands du duc Guillaume le Conquérant ont envahi et subjugué la Grande-Bretagne, par contre nos

voisins d'Outre-Manche ont occupé assez longtemps une partie du sol français, notamment la Guyenne. C'est que la race anglo-saxonne vient plus facilement à nous que nous n'allons à elle. » Il ne faut pas oublier les langues et les patois de l'intérieur de la France. Plus d'un vieux dicton populaire, plus d'un vers de fabliaux ou de chansons s'est vu transporter sur le listel d'un écusson fameux, et, Basques et Picards, Limousins et Gascons, Bas-Normands et Bretons y ont fait assaut d'esprit et de fine raillerie. Le Breton surtout convient merveilleusement à la devise, de sa concision expressive jaillit l'idée avec plus de force, et la singularité bizarre et heurtée des mots leur donne du piquant et leur laisse l'attrait mystérieux de tout ce qui touche aux Celtes.

E. DE BOBERET.

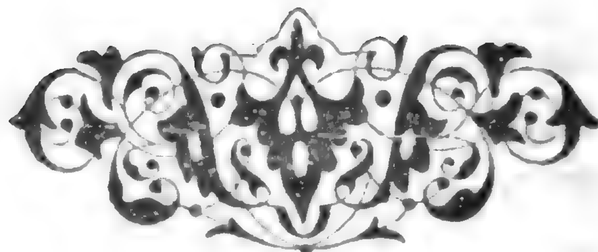

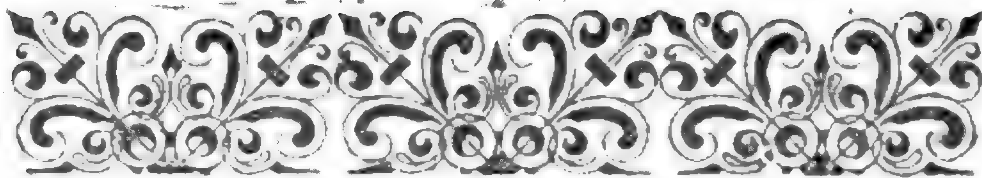

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

PAROISSE DE CAMPBON

(Suite.)

1712. — Le 24 juillet, a été baptisé Michel, fils d'écuyer Michel de Saint-Aubin, sieur du Vigneau, et dame Marie Hébert, sa compagne, demeurant en ce bourg ; parrain, écuyer François de Besné, seigneur dudit lieu, et marraine, dame Marie Avril, compagne d'écuyer Pierre de Saint-Aubin, sieur de la Chaussée.

Signé : Marie Avril, François de Besné, Françoise Loysel, Michel de Saint-Aubin, de Marquès, recteur, etc.

1713. — MM. Judic, G. Despinose, Julien Richard, Jan Tregret, G. Briand, prêtres et vicaires.

1717. — Le 15 juin, furent reçus à la bénédiction nuptiale, noble homme Damien Rouyer, sieur de la Pinellière, fils de feu noble homme Urbain Rouyer, sieur de Varennes, avocat au parlement de Paris, et demoiselle Marie Delaunay, ses père et mère, de la paroisse de Vigneux, d'une part ; et demoiselle Marie-Anne Gérard, fille de noble homme Rolland Gérard et demoiselle Guyonne Meignen, ses père et mère, d'autre part.

Signé : Rouyer, Anne Gérard, de Marquès, recteur, etc., etc.

Le 29 juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de vénérable et discret missire Robert Dallibert, prêtre de cette paroisse, âgé de 40 ans. Signé : Paviot, prêtre, M. Meignen,

prêtre, G. Moriceau, prêtre, P. Charpentier, prêtre, Yves Davy, prêtre, G. Briand, prêtre.

1720. — Le 25 novembre, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de missire Jan Tregret, prêtre, décédé hier au village *de la Bosse*, âgé de 42 ans. Signé : J. Richard, prêtre, vicaire.

M. G. Roger, prêtre.

1722. — Le 5 février, ont été reçus à la bénédiction nuptiale, écuyer Honorat Baye, sieur de la Gohardière, fils d'écuyer Honorat Baye, aussi sieur de la Gohardière, et dame Jane Edenin, ses père et mère, et Janne Orain, fille de Yves et Françoise Legentilhomme.

Signé : Honorat Baye, Michel de Saint-Aubin, Françoise Bizeul, la de Marquès, Lorieux, de Marquès, recteur, etc.

1723. — MM. Plissonneau et Briand, prêtres.

1724. — MM. De Faye et M. Morin, vicaires.

1725. — MM. Bodin, G. Rolland, P. Lebeau et P. Meignen, prêtres.

Joseph, fils d'écuyer Jacques Loaisel, sieur de la Ricardelays, et dame Marguerite Gazet, a été baptisé le 7 juin ; parrain, messire François Gazet, écuyer, sieur du Chastelier, et marraine, dame Apolline Le Meneust, veuve d'écuyer Joseph Gazet.

Signé : Apolline Le Meneust, François Gazet du Chastelier, Marie Loysel de Bino, Renée Gazet, François Paul de Bino, Jacques Loaisel, Bodin, prêtre, et M. Morin, vicaire.

M. P. Meignen, prêtre.

1727. — Le corps de missire Joseph de Marquès, recteur de cette paroisse, âgé de 52 ans, décédé le 3 avril, a été inhumé le cinq du présent mois dans le cimetière de cette paroisse. La cérémonie faite par missire Yves Galerne, recteur de la paroisse de Bouvron, en présence des soussignés.

Signé : J. Paint, Morin, vicaire, P. Lebeau, vicaire, M. Meignen, prêtre, P. Meignen de la Salle.

Ce fut sous l'administration de M. de Marquès, pendant le carême de 1709, que le R. P. Grignon de Montfort donna à Campbon une mission qui dura sept semaines et fit beaucoup de bien dans la paroisse. Pendant ce temps, le bon père s'occupa non-seulement du salut des âmes, mais encore il entreprit de restaurer l'église et il y réussit avec le seul concours de la population.

Sur la fin de cette mission, dit un de ses collègues, M. Desbatières le R. P. faillit perdre la vie à Campbon : ces deux pères devaient

se rendre à Pontchâteau, pour visiter les travaux du Calvaire, lorsque, la veille au soir, une femme vint trouver le P. Desbatières et lui dit en pleurant qu'il fallait bien se donner de garde d'aller à Pontchâteau avec le P. de Montfort, car cinq hommes devaient s'apposter sur le chemin pour les assassiner, elle les avait entendus tramer leur complot et se donner rendez-vous à quatre heures du matin.

La tradition prétend que ces cinq hommes étaient du village *de Montmignac* et qu'ils s'étaient postés dans le bois de *Bâtine.*

Le P. de Montfort, prévenu de ce danger ne fit d'abord qu'en rire, mais il consentit cependant à rester à Campbon et l'on apprit depuis que les gens, qui avaient sans doute été payés pour l'assassiner, l'avaient attendu tout le jour. On chercha à compromettre dans cette tentative la personne du recteur de Marquès qui se trouvait alors à Nantes où l'on prétendait qu'il aurait tenu certains propos qui pouvaient faire supposer qu'il était au courant de l'affaire. Nous n'en croyons rien, mais cette calomnie ne nous surprend pas lorsque nous songeons que le fameux procès intenté par le recteur au général de la paroisse, aux héritiers Dallibert et au chapitre de la cathédrale était alors en suspens et que dès lors, de grandes inimitiés s'étaient élevées contre M. de Marquès, non-seulement à Campbon, mais encore à Nantes.

Le 18 mai 1727, nous voyons la signature de ***Missire André Godin, recteur de Campbon.***

M. Nourisson, prêtre.

1728. — Le 19 octobre, a reçu la cérémonie du baptême, Jacques, fils d'écuyer Jacques Loaisel, s[r] de la Ricardelays, et dame Marguerite Gazet, son épouse ; parrain, noble homme Joseph Bruneau, s[r] de l'Aubretière, advocat à la cour, et marraine, demoiselle Marquise Anne Josse, demoiselle de Beausoleil.

Signé : Marquise Anne-Josse de Beausoleil, Marie Hébert de Saint-Aubin, Guyonne Meignen, Françoise Meignen, Anne Mérot, Pélagie-Yvonne Josse, F. Meignen, Bruneau de l'Aubretière, Jacques Loaisel, J. Tregret, vicaire[1].

1729. — Le 26 décembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de missire Guy Roger, prêtre, âgé de 40 ans, décédé hier au village de *Magouët.* — Signé : M. Meignen, prêtre, Rolland Glotin, P. Meignen, prêtre, A. Godin, recteur.

[1] Cet enfant devint prêtre et mourut à l'âge de 60 ans, le 5 novembre 1788, recteur de Saint-Étienne de Montluc.

1730. — Le 20 juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de noble et discret missire Pierre Meignen, sieur de la Salle, prêtre, décédé hier en ce bourg, âgé de 64 ans.

Signé : Danard, prêtre ; F Charnacé, religieux de Saint-François ; R. Girard ; des Hettières de Loréal ; Russon ; Poligné ; M. Meignen, prêtre ; G. Moriceau, prêtre ; J. Tregret, prêtre ; A. Godin, recteur.

1732. — Le 30 septembre, a été bénite la petite cloche de cette paroisse par noble et discret missire André Godin, recteur, sous le nom de *Henry-Françoise*. A été parrain, noble homme Henry Meignen, sieur de la Plumetays, sénéchal du duché de Coislin, pairie de France, au siège de Coislin, en l'absence et au nom de haut et puissant seigneur, Monseigneur Charles du Cambout, évêque de Metz, duc de Coislin, pair de France, 1er aumônier du Roy, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, seigneur de cette paroisse, et marraine, demoiselle Françoise Godin, demoiselle de la Durandière, sœur du sieur recteur ; laquelle cloche a été fondue par le sieur Emmanuel Michel, fondeur.

Signé : F. Godin, H. Meignen, Rolland, J. Mérot, Roland Glotin, Duchesne, Lorieux, Polligné, Rouyer, Michel, fondeur, M. Meignen, prêtre, G. Moriceau, prêtre, A. Godin, recteur, etc.

1735. — MM. Gilles Briand et Bouvron, prêtres et vicaires.

Le 7 juin, ont été reçus à la bénédiction nuptiale, écuyer Honorat Baye, veuf de dame Jane Orain, et dame Marie-Jeanne Méries, fille de noble homme Jean et demoiselle Françoise Loysel, les deux de cette paroisse. Signé : Honorat Baye, Marie J. Mériès, Perrine Mériès, Marquise Mériès, Marie Rolland, Louise Rolland, J. Tregret, vicaire.

1736. — M. Briand Lambert de Boisjan, vicaire.

1737. — Le 2 mai, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Louise de l'Escorce, dame de la Hirtais, décédée hier à sa terre de la Hirtais, âgée de 66 ans. Signé : J. Tregret, prêtre, M. Meignen, prêtre, Bouvron, prêtre, Philippe, A. Godin, recteur.

1738-1740. — MM. F. Fauchier, J. Lesongeur, J. F. Glais, Vauborel, J. Dallibert, vicaires.

Nous voyons également un prédicateur dominicain qui porte le nom de Beaudeduict.

1742. — Le 30 janvier, ont été admis à la bénédiction nuptiale, écuyer Louis Butet, sieur de la Pannetière, fils majeur de feu écuyer Louis Butet et dame Renée Massiguet, de la paroisse de Guérande,

et demoiselle Marguerite Rolland, fille majeure de feu noble homme Jan Rolland, sieur de la Vallée, et dame Perrine Mériès, de cette paroisse ; en présence de messire Honorat Baye, sieur de la Gohardière, demeurant à sa terre du Bois de la Lande, de noble maitre François Rolland, sieur de l'Isle, avocat au parlement, lieutenant du marquisat de Blain, de demoiselle Rose Butet de la Pannetière, sœur de l'époux, demeurant à sa maison de Boilabo, paroisse de Guérande, de demoiselle Jane Marie Baye, parente des deux conjoints, etc. Signé : F. Glais, vicaire, etc.

1743. — M. J. Legentilhomme, vicaire.

Le 1er octobre, mariage de messire Charles Ollivier de la Béhinière, veuf de Françoise Vistet et Thérèse Daviers, fils de Charles Ollivier, avocat à la cour, et de Catherine Jouneau, ses père et mère, de la paroisse de Vigneux, et demoiselle Marie Meignen, fille de messire François Meignen, sieur de la Chaussée et demoiselle Anne Mérot, de cette paroisse.

Le 30 octobre, fut inhumé le corps de vénérable et discret missire Gilles Moriceau, prêtre, décédé hier à *Balasson*, âgé de 67 ans. Signé : J. Legentilhomme, prêtre, C. Bouvron, prêtre, A. Godin, recteur

1744. — Le 13 mai, a été enterré dans le cimetière de cette paroisse, le corps de *Julien Château, frère tertiaire de l'ordre de Saint-François*, décédé le 11 du courant à l'*Ermitage de Planté*, âgé de 46 ans. Ont assisté au convoi : Henry Frère-joüan, Gilles Frère-joüan, et Guy Château, frère du défunt.

Signé : J. Dallibert, vicaire, G. Frère-joüan, Henry Frère-joüan.

A la suite est écrit :

« Le susdit frère Julien Château vécut 21 ans sous l'habit de religieux, desquels il en passa sept sans chaussures. Pendant les autres, il porta des sandales par obéissance, après avoir longtemps résisté. Il demeura six ans dans une petite grotte plus semblable aux refuges des bêtes qu'à un asyle humain, d'où il sortit pour être transféré à l'ermitage de Planté, où il fut jugé plus nécessaire à l'édification et instruction des fidèles de ces quartiers, que l'éloignement de l'église paroissiale obligeait de demeurer dans l'ignorance des principaux mystères de notre religion,

Il se soumit à cette translation, où il vécut l'espace de quinze ans, de la manière du monde la plus dûre, ne mangeant qu'une fois le jour, sur les quatre heures du soir. Il s'était interdit, hors le temps de maladie, l'usage du vin, des viandes, du poisson et des œufs,

et pendant un temps, le pain blanc, dont il fut cependant obligé d'user par ordre de ses supérieurs, attendu qu'il s'était fait une loi de vivre d'aumônes à lui offertes librement, sans se permettre la liberté d'en demander, à quels besoins qu'il se vit réduit, et s'il eût refusé le pain blanc, il se fût vu dans une perpétuelle nécessité de manquer de tout. Il couchait presque toujours sur le bois, ayant sous la tête une bûche entaillée qui lui servait de traversier, se levant à minuit. Toujours vêtu d'étoffe grossière, sans linge, aimant la solitude jusqu'à s'interdire toute conversation avec les hommes.

Des carêmes entiers, refusant à toutes femmes l'entrée de sa grotte, à moins que ce ne fût par ordre de ses supérieurs et en leur présence.

Charitable envers les pauvres, jusqu'au point de distribuer, dans les calamités, les aumônes qui lui étaient faites, avec un si grand désintéressement qu'il se voyait souvent réduit à manquer du nécessaire à la vie. Il prenait souvent la discipline et celle dont il se servait était de fer, armée de pointes et d'éperons. Il ne lisait presque jamais la vie des Saints qu'il ne répandit un torrent de larmes. Infatigable dans les exercices, on le voyait les dimanches et fêtes, huit heures à genoux, et dans certain temps, quinze. Il vendit son bien peu après sa prise d'habit, dont il employa le prix en œuvres pies. Il fit, au commencement de sa vie érémitique, un voyage à Rome ; auparavant il en avait fait un au mont Séran, à Saint-Servais de Matreil et à Saint-Jacques en Galice, sans que la dissipation, qui paraît inséparable des voyages, ait causé aucune altération à l'intégrité de ses mœurs ni à la solidité de sa piété. Les treize dernières années de sa vie, il n'en fit aucun. Pendant quelque temps, il ne reçut que des pommes de terre. Il a passé quelquefois depuis le mercredi-saint jusqu'au vendredi au soir, sans nourriture que l'Eucharistie. On lui a vu faire dix-sept lieues sans manger. Il allait tous les jours à la messe et fréquentait les sacrements. » Signé : A. Godin, recteur de Campbon.

Le registre de la paroisse, fait en 1847, pretend qu'on voyait encore à cette époque, du côté nord de la chapelle de N.-D. de Planté et tout auprès, quelques traces du petit jardin que cultivait Julien Château.

1745. — M. de la Chapelle, vicaire.

1747. — Le 23 novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de missire Joseph Polligné, *clerc tonsuré*, fils de messire Pierre Polligné, procureur fiscal de Derval, et demoiselle

Jeanne Gérard, son épouse, décédé hier en ce bourg, âgé de 42 ans.
— Signé : de la Chapelle, vicaire.

1749. — MM. F. Olrix, J. Demars, P. Chotard, prêtres.

1750. — Bénédiction de la cloche de *St-Michel*, procurée, aussi bien que la reconstruction du clocher, par les soins de vénérable et discret Jean Tregret, de *la Juhelais*, prêtre, desservant de ladite chapelle.

Le 19 août, fut faite par nous recteur soussigné, avec permission de l'ordinaire, la bénédiction de la cloche de la chapelle de *Saint-Michel*, frairie *du Mons*, en cette paroisse, à laquelle fut imposé le nom *d'Anne* par messire Cyprien Moysen, sieur de la Ferrière, procureur fiscal du marquisat de Coislin, et dame Anne Camus, épouse de messire Henry Meignen, sieur de la Plumetays, sénéchal dudit marquisat, parrain et marraine; laquelle cloche après sa bénédiction, fut élevée et placée dans le clocher de ladite chapelle construit à neuf la présente année. Le tout en présence des soussignés et de plusieurs autres assistants que la rareté et la sainteté de la cérémonie y avaient appelés. — Signé : C. Bouvron, prêtre, J. Tregret, prêtre, Anne Camus de la Plumetays, Moysen, H. Meignen de la Plumetays, A. Godin, recteur de Campbon.

Le 20 octobre, ont été reçues les promesses du futur mariage d'écuyer Pierre Pineau, sieur de Vilhoin, fils majeur de défunts écuyer Alexandre Pineau et dame Claude Galet, seigneur et dame de Vilhoin, de la paroisse de Bouvron, d'une part ; et demoiselle Jeanne Meignen de la Foncenais, fille majeure de messire François Meignen, sieur de la Chaussée, notaire et procureur du marquisat de Coislin, et demoiselle Anne Mérot, son épouse, de cette paroisse, d'autre part, par nous recteur soussigné. Et ensuite leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement dudit sieur de la Chaussée, père de l'épouse, de M. maître Michel Meignen, conseiller à l'amirauté de Nantes, Monsieur Joseph Meignen, ses frères, maitres Robert et François Mérot, notaires et procureurs dudit marquisat de Coislin, tous paroissiens de Cambon, excepté ledit Michel Meignen qui est domicilié paroisse Saint-Denys de Nantes. Signé : Pierre Pineau, Jeanne Meignen, Anne Marquise Josse, F. Meignen, Françoise Le Mauff, Elisabeth de la Voirie, Pierre Baye, F. Mérot de Launay, Lemercier, A. Godin, recteur, etc.

1753. — M. Brossaud, prêtre.

1756. — Le 10 juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de noble, vénérable et discret missire André Godin, prêtre, recteur de cette paroisse, décédé le 8 du présent à sa maison presbytériale, âgé de 55 ans. Ont assisté au convoi les soussignés : M. Langlois de la Roussière, recteur de la Chapelle-Launay ; J. Guériff, recteur de Besné ; Richard, recteur de Quilly ; F. Oheix, prêtre ; P. Caillon, prêtre ; C. Bouvron, prêtre ; Brossaud, prêtre ; Charpentier, prêtre ; J. Dallibert, prêtre ; Le Marié, prêtre ; P.-F. Gaborit, recteur de Prinquiau.

Ce fut le 24 juin que *missire Gabriel Lecomte*, prêtre de ce diocèse, précédemment *chanoine de Saint-Pierre Moulinais*, en Anjou, et *recteur de Jans*, en ce diocèse, prit possession de la *cure de Campbon*.

MM. P. Caillon et J. Vaillant, prêtres.

1758. — Le 26 septembre, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Pierre Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, a visité cette paroisse, accompagné de M. l'abbé de Hercé, vicaire général. Signé : G. Lecomte, recteur.

MM. Le Marié, vicaire ; G. Gattepaille, prêtre.

1759. — Le 4 juillet, a été bénite par nous, recteur soussigné, la petite cloche de cette paroisse, laquelle a été nommée *Françoise-Marie*, par messire François Cresté de la Neuville, chevalier, officier du régiment de *Royal-Dragons*, et par dame Marie-Françoise du Being, veuve d'écuyer René de Martel, dame du Seric, soussignés, en présence des soussignés et de plusieurs autres.

Signé : Marie-Françoise du Being de Martel ; Cresté de la Neuville ; F.-J. Le Page, cordelier ; F.-J. Le Faucheux, cordelier ; G. Gattepaille, prêtre ; G. Le Comte, recteur.

1762. — Le 9 novembre, a été inhumé au cimetière, le corps de Henriette Le Lou de Beaulieu, demoiselle, fille de messire N. Le Lou et de dame N. de la Roche-Pallière, décédée hier au Séric, âgée de 31 ans. Signé : R. Le Marié, prêtre ; J. Vaillant, prêtre ; G. Le Comte, recteur.

1765. — M. A. Bédard, prêtre.

1766. — Cette année, fut supprimée par ordre du Parlement, la barrique de vin qu'on avait coutume depuis fort longtemps de distribuer à ceux qui faisaient leur communion pascale le jour des fêtes de Pâques, en raison des abus qui en résultaient.

L'usage qui existait également, de distribuer à chacun un petit pain de la valeur d'un sou, disparut peu à peu.

1767. — « Le 11 février, fut faite la clôture de *la mission* qu'ont donnée en cette paroisse les Messieurs de *Saint-Laurent*, aux frais et coûts de demoiselle Duchesne, veuve du Plessis, et à la faveur des générosités des paroissiens.

Commencée le 4e jour de janvier, y ont travaillé : MM. Bénard, supérieur, Durocher, Hacquet, Javelot, Renaud, Hervé, Le Cornec, et un catéchiste sous-diacre, nommé Le Méhauté, qui étaient avec les prêtres habitués en cette paroisse : Vénérable et discret Gabriel Le Comte, recteur, et MM. Vaillant et Bédard, vicaires, Tregret, Dallibert, Legentilhomme, Demars, Charpentier, Criaud, et un diacre nommé Bédard.

Le succès avec lequel ont travaillé ces Messieurs, à la faveur du grand concours du peuple à leurs instructions, les fait exhorter à choisir ce temps comme le plus propre à faire *mission*, si jamais on en demande en la paroisse. »

1768. — Le 8 janvier, *missire Jean Vaillant*, originaire de la paroisse de Missillac et vicaire à Campbon, prend le titre de *recteur*.

Le 25 juillet, a été donnée par nous recteur de la Chapelle-Launay, la sépulture ecclésiastique, au corps de missire Gabriel Le Comte, ancien recteur de cette paroisse, décédé hier au presbytère, âgé de 62 ans, après avoir reçu les sacrements de l'Église. La sépulture a été faite en présence des soussignés. Signé : Richard, recteur de Quilly; Jonic, recteur de Prinquiau; Bertho, vicaire de Besné ; Ginguené, recteur de Drefféac ; J. Audrain, recteur de Pontchâteau ; Charpentier, prêtre ; J. Desmars, prêtre ; J. Vaillant, recteur ; A. Bédard, prêtre, vicaire ; P. Lemarié, vicaire ; J. Dallibert, prêtre ; J. Legentilhomme, prêtre ; M. Langlois de la Roussière, recteur de la Chapelle-Launay.

1770. — « Le 4 février, au chapitre général de la paroisse de Campbon, tenu ledit jour en corps politique, en la sacristie, après le son de la cloche en la manière accoutumée, aux fins de billet de convocation publié dimanche dernier au prône de la grande messe, signé au certificat : Bédard, vicaire ; sur le réquisitoire de Jan Oheix, et autres notables délibérants et marguilliers en charge :

A l'endroit a comparu missire Jean Legentilhomme, prêtre, originaire du village de *L'Aubinais* et y résidant, qui a représenté qu'il désirait fonder une *Mission*, qui se fit de dix en dix ans, au mois de mai, et fonder également 200 messes de l'office du jour, dites par les missionnaires à chaque mission et à voix basse, à l'exception de trois, laquelle mission durera sept ou huit semaines.

En conséquence, ledit sieur Legentilhomme donne et lègue à la fabrique de Campbon deux contrats de constitution qui doivent rapporter chaque année cent francs de revenus, pour subvenir aux frais de la mission[1].

Sur quoi, la chose mise en délibération, les notables représentant le général ont déclaré accepter ledit don fait à la fabrique. »

Cette mission n'eût lieu qu'une seule fois, en 1782, puis la Révolution arriva et détruisit toutes les fondations.

1771. — Le 22 janvier, fut inhumé dans l'église de la paroisse de Gu nrouët, à l'entrée du chœur, par le recteur de la dite paroisse, le corps de très haut et très puissant seigneur, messire Charles-Georges-René du Cambout, chef de nom et d'armes, marquis dudit lieu et de Coislin, chevalier, seigneur vicomte de Carheil, seigneur de Pontcorhan, l'Epinais-Chafaut, le Boulais et fiefs y annexés, baron de Coëtrivas, Keravion, etc., maréchal des camps et armées du roy, né à Carheil, de haut et puissant seigneur, Pierre Armand du Cambout et dame Renée-Angélique de Talhouët-Keravion, le 15 février 1728, marié à Paris au mois d'avril 1750, à haute et puissante dame, Marie-Anne-Mélanie-Françoise-Adélaïde de Mailly, décédé à son château de Carheil le 20 janvier 1771. Ont assisté au convoi : haut et puissant messire Charette de Briord, beau-frère de haut et puissant messire Pierre du Cambout, frère du seigneur défunt et un nombreux concours de ses vassaux et habitants des paroisses voisines, ainsi que les prêtres ci-après nommés, savoir : MM. Lebeau, recteur de Guenrouët ; Richard, recteur de Quilly ; Thélot, recteur de Plessé ; Génouin, recteur de Fégréac ; Ginguené, recteur de Drefféac ; Brossaud, vicaire de Guenrouët ; Landron, vicaire de Guenrouët ; Minguet, vicaire de Plessé ; Ménager, vicaire de Sévérac, et autres.

Ce jour, 30 de janvier, dit an, a été célébré dans la dite église, paroisse de Guenrouët, un service solennel pour ledit seigneur défunt, auquel ont assisté le dit messire Pierre du Cambout, son frère unique, plusieurs autres personnes de distinction, les officiers de ses juridictions et un nombreux clergé. Signé : Bédard, vicaire de Campbon.

1775. — Le 5 avril, a été inhumé au cimetière, le corps de missire Jean Legentilhomme, fondateur de la mission de cette paroisse, fils de Michel et de Marguerite Bellain, décédé hier au lieu de la *Moiretrie*, âgé de 56 ans, après 31 ans de prêtrise et exercice du ministère

[1] Les messes basses se payaient alors douze sols.

en cette paroisse (il desservait la chapelle de *Bessac*). Signé : Bédard, vicaire, J. Vaillant, recteur.

M. P. Chaussun, prêtre[1].

Le 30 juillet, a été inhumé au cimetière, le corps de vénérable et discret missire Jean Vaillant, recteur de cette paroisse, décédé hier à son presbytère, âgé de 58 ans, après huit ans de rectorat et vingt d'exercice du ministère en cette paroisse.

Ont assisté à l'inhumation les soussignés :

Signé : Jonic, recteur de Prinquiau ; M. Langlois de la Roussière, recteur de la Chapelle Launay ; J. Audrain, recteur de Pontchâteau ; Ginguené, recteur de Drefféac ; Maussion, recteur de Malleville ; Brossaud, vicaire de Guenrouët ; Charpentier, prêtre ; J. Demars, prêtre ; Bertho, vicaire de Besné ; Richard, recteur de Quilly ; Bécigneul, prêtre ; J. Dallibert, prêtre ; P. Chaussun, vicaire ; Bedard, vicaire.

Le 28 septembre, nous voyons la signature de *missire Charles Badaud, recteur*, né à Saint-Saturnin de Nantes et nommé à la cure de Campbon le 8 août.

1776. — Le 5 février, a été inhumé au cimetière, le corps de missire Jean Tregret, fils des feus Jean et Denyse Garnier, décédé hier à sa maison *de la Juhelais*, âgé de 78 ans, après douze ans de vicariat dans la paroisse, 26 ans au service de la chapelle *Saint-Michel* et dix ans de paralysie. — Présents, les soussignés et un très grand nombre de paroissiens.

Signé : Bédard, vicaire ; P. Chaussun, vic. ; C. Badaud, recteur.

1777. — MM. H. Briand et Chambily, prêtres.

1778. — Au baptême de Pierre-Marie Pichot, fils de maître Alain Pichot, avocat à la cour et procureur fiscal du marquisat de Coislin, fut parrain, Pierre-Louis du Cambout, fils de messire Pierre, marquis du dit lieu et de Coislin, baron de Keravion, vicomte de Carheil, etc., et marraine, demoiselle Sophie du Cambout, sœur du parrain, qui ont signé avec d'autres.

Signé : P. L. du Cambout, Sophie du Cambout, Adélaïde du Cambout, A. Pichot, Chambily, vicaire, C. Badaud, recteur, etc.

1779-1781. — MM. J.-B. Macé, Gastepaille, Moysan, J. Bessard, vicaires.

[1] Né à Besné, le 9 avril 1745, mort curé de Sainte-Reine le 15 septembre 1815.

Le 8 août 1779, Mgr Fretat de Sarra, évêque de Nantes, visita la paroisse de Campbon et y donna la confirmation.

Ce fut pendant cette visite qu'il fut décidé que l'on ferait un règlement pour établir les droits de la fabrique sur le luminaire, les ornements et les sonneries.

1782. — M. V. F. C. Tilly, vicaire.

La mission décennale fondée par M. Legentilhomme eut lieu cette année. Elle fut donnée par les missionnaires de Saint-Laurent, MM. Urien, Javelot, Suppiot, Arquet, Renaud et Mequignon.

1783. — M. P. Cran, vicaire.

1784. — M. J. M. Couvrand, vicaire.

Le 8 septembre, a été, par nous recteur soussigné, baptisée Adélaïde-Emilie, née d'hier en ce bourg du légitime mariage de messire Barthélémy Huet du Pavillon, procureur fiscal du marquisat de Coislin, et dame Anne Boutard de l'Orgerie; parrain, messire Louis Godet, chevalier de Châtillon, et marraine, demoiselle Adélaïde du Cambout, fille de haut et puissant seigneur messire Pierre du Cambout, comte du dit lieu, marquis de Coislin, baron de Keravion, vicomte de Carheil, etc.

Signé : Adélaïde Coislin du Cambout ; Louis Godet, chevalier de Chatillon ; Godet de Chatillon ; Huet ; C. Badaud, recteur, etc.

MM. Henri Briand et Plissonneau, vicaires.

1785. — Le 1er janvier, a été inhumé le corps de missire Robert Charpentier, prêtre, décédé d'hier au lieu *de Bocquehan*, âgé de 59 ans, fils de Rolland et de Perrine Bouvron ; en présence de missire Henri Briand, prêtre, Joseph-Marie Couvrand, vicaire.

Signé : J.-M. Couvrand, H. Briand, C. Badaud, recteur.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

1790. — M. *Charles Badaud* fut un des 105 prêtres nantais qui signèrent l'adresse à l'Assemblée nationale, pour protester contre le serment de fidélité qu'on voulait exiger des ecclésiastiques. Il fit connaître à ses paroissiens sa manière de voir sur ce point et sa résolution sincère de ne jamais trahir sa conscience.

Cet acte de fermeté lui valut une dénonciation à l'Assemblée nationale, et à la séance du 26 novembre, il fut désigné en particulier

par le citoyen Voidel pour avoir osé protester publiquement contre le décret du 12 juillet.

1791. — Dès les premiers jours de janvier, M. Badaud se vit poursuivi par l'accusateur public près le tribunal du district pour avoir prononcé en chaire, le 2 janvier, un discours incendiaire, engageant ses paroissiens à persister dans leurs sentiments religieux et à se défier des maximes des nouveaux philosophes, vouant à l'anathème quiconque usurperait les biens de l'Eglise.

Au mois de février, la cure et ses dépendances furent vendues.

Au 21 juillet, nous voyons encore la signature de M. Badaud à l'acte de baptême de Louis-Joseph Huet du Pavillon. Le 26, M. Badaud recevait l'ordre de quitter sa cure pour faire place *à l'intrus* qui venait d'arriver escorté par 300 cavaliers.

Depuis lors, M. Badaud erra çà et là dans la paroisse et les paroisses voisines jusqu'au 10 avril 1794, jour où il fut arrêté.

Dénoncé par un de ses paroissiens, du village *de Bessac*, il fut recherché près du village de *la Fouays* par une troupe républicaine qui avait déjà traversé le village sans le voir, lorsqu'un homme *du Verger*, qui venait après les autres, l'aperçut et le signala à la troupe qui, revenant sur ses pas, le saisit et le conduisit à Savenay.

Après un interrogatoire sommaire dans lequel il déclara posséder quelques effets chez son frère, rue des Halles, à Nantes, on le conduisit dans le cimetière où on le fusilla, le 27 germinal an II, 16 avril 1794, renonçant au projet que l'on avait eu de l'exécuter sur la place au moment du marché, dans la crainte qu'il ne fut délivré. Il était âgé de près de 60 ans. Son corps repose sous la tour de l'église actuelle de Savenay.

Le sieur P., dénonciateur de M. Badaud, reçut 300 francs pour récompense de sa trahison, mais il ne jouit pas longtemps du fruit de son crime : Etant allé quelques jours après, avec sa charrette et ses bœufs, chercher des pièces de bois, il s'enivra et étant monté sur sa charrette, celle-ci versa et en tombant il fut écrasé par une bille[1]. Le prix du sang ne lui avait pas profité plus qu'à Judas.

Au mois de juin 1792, M. *Henri Briand*, né à Campbon, chapelain de Saint-Michel, fort avancé en âge, fut arrêté à Savenay et conduit à Nantes où il périt dans la noyade du 17 novembre, avec un habitant de Campbon nommé David[2].

[1] Registre de la paroisse.

[2] Registre de la paroisse.

M. Couvrand, Joseph-Marie, né au village de la *Grée*, paroisse d'Escoublac, était vicaire à Campbon lorsqu'il refusa le serment; il se retira d'abord dans sa paroisse natale, puis il revint à Campbon et se cachait au village *de Bécigneul* chez deux vieilles filles, lorsqu'il fut dénoncé par un nommé A. B. demeurant au village *du Nuble*. C'était dit-on un assez bon homme, mais il exerçait les fonctions de maire et comme tel il était vivement pressé et on le menaçait de lui enlever la vie, s'il ne faisait connaitre la retraite de M. Couvrand.

Ce fut donc lui qui conduisit la troupe à la maison où il savait que se réfugiait le vicaire, mais il n'en fut pas moins arrêté avec lui et les deux vieilles filles qui le logeaient, le 24 juin 1794, et fusillé avec l'une d'elles et M. Couvrand, dans le cimetière qui entourait l'église. Ils furent jetés tous les trois dans la même fosse, en face de la porte du Rosaire[1].

M. Robert Plissonneau était né à Campbon et chapelain de Sainte-Anne; signalé comme particulièrement odieux aux républicains qui après avoir arrêté M. Couvrand disaient de lui : « Nous avons cette fois-ci Couvrand, il ne nous reste plus que ce b. de Plissonneau que nous aurons avant quinze jours ! »

Malgré cet acharnement, M. Plissonneau échappa à toutes les poursuites et continua pendant les mauvais jours à exercer secrètement les fonctions du saint ministère dans la paroisse de Campbon.

Il était aidé dans son travail par M. *Charles David*, du village *du Broussais* dont nous parlerons plus tard.

Le calme rétabli, M. Plissonneau fut adjoint au curé de Saint-Nicolas de Redon, pour l'administration de la paroisse, il y mourut le 21 septembre 1805.

Au chapitre de Bouée, nous avons vu comment finit *M. Pierre Cran* né à Campbon et arrêté en cette paroisse, au village de *Bâtine*, le 23 mai 1793.

Le 5 prairial an II, 24 mai 1794, *M. Jean Orain*, diacre, du village de la *Fouays*, fut arrêté au lieu dit le *Point-du-Jour*, d'après le billet envoyé au département, et d'après le registre de la paroisse, près du village du *Grand-Seuvre*, par des volontaires du 5e bataillon de la Manche, sur la dénonciation d'un habitant du bourg. Conduit à Savenay, il y rencontra *M. Judic*, originaire de Prinquiau, qu'on venait d'arrêter dans sa paroisse.

[1] Registre de la paroisse.

Traduits devant les juges, ils gardèrent une attitude ferme et digne et terminèrent leur interrogatoire par ces mots : « Vous allez nous envoyer à la mort, nous ne la craignons point ; vous nous jugez, mais Dieu vous jugera un jour ! »

On offrit à M. Orain qui était jeune et très bel homme d'entrer dans les rangs républicains pour sauver son existence. Il refusa en disant :

« Mon cœur est demeuré fidèle et mes mains sont restées pures, j'aime mieux mourir que de me départir de cette fidélité et de m'exposer à la souillure. »

Il fut condamné à mort ainsi que M. Judic, le 26 mai 1794, et tous deux se rendirent au Calvaire en chantant le *Miserere* et le *Libera*.

Arrivés au lieu du supplice, M. Orain demanda à M. Judic l'absolution qu'il reçut avec la foi la plus vive, puis ils tombèrent tous les deux sous les balles.

LES INTRUS.

Le 4 août 1791, nous voyons sur les régistres de Campbon la signature de *Julien Lemaitre* desservant de cette paroisse ; il y resta jusqu'au 4 octobre.

Depuis cette date jusqu'à celle du 7 novembre, il est remplacé dans ses fonctions de *curé constitutionnel* par *Jacques Lepuil.*

MM. Desmars, prêtre de Campbon, Briand et Couvraud, signent alors les actes, ce qui prouve qu'en l'absence de prêtres assermentés ils ont repris leurs fonctions.

M. Briand continue à signer jusqu'au 14 avril 1792, puis, l'administration civile de Moysen de la Ferrière, maire, et Bécigneul, secrétaire, s'empare des régistres.

En 1793, un troisième *curé constitutionnel* nommé *Leduc* fut nommé à Campbon et prêta le serment ordonné par la loi du 19 fructidor an V, 5 septembre 1797. Nous allons donner quelques renseignements sur ces trois intrus :

Julien Lemaitre.

Julien Lemaitre, le premier curé constitutionnel de Campbon fut installé le dimanche 28 juillet 1791, par une troupe de plus de 300 cavaliers qui étaient venus l'escorter et qui étaient sans doute les dragons du régiment *de Conti* détachés à Savenay.

Il arriva à Campbon vers neuf heures du matin, au moment où M. Couvrand ayant dit la première messe, M. Badaud se disposait à dire la grande; il s'empressa de prendre possession de l'église, ce que voyant, un certain nombre de personnes charitables allèrent prévenir MM. Badaud et Couvrand qui étaient à la cure et se hâtèrent de pourvoir à leur sûreté par la fuite.

Après avoir célébré la messe devant un petit nombre d'assistants, Julien Lemaitre se rendit chez un nommé T. M., où il déjeûna, puis il fit appel à toutes les filles du bourg de se rendre chez le sieur M., où l'on passa la soirée entière à danser.

Julien Lemaitre fut celui, prétend-t-on, qui s'en tira le mieux. Ce misérable ne resta à Campbon que deux mois et demi; on ne sait d'où il venait ni où il s'en fut[1].

Jean Lepuil.

Le 8 octobre de la même année, un nommé *Jean Lepuil* (le registre de paroisse dit Jacques Lepuil), né à Mûr, diocèse de Saint-Brieuc, le 5 janvier 1757, ancien religieux Carme, vint prendre la place de *Julien Lemaitre*, mais il n'y resta qu'un mois à peine. « Les jours qu'il y passa, dit l'auteur du régistre de la paroisse, furent des jours de tristesse et il se reprochait sans cesse d'avoir trahi sa conscience et son Dieu. Ne pouvant plus y tenir, il abandonna Campbon et on assure qu'il rétracta son serment et rentra dans le sein de l'Eglise catholique. »

Nous voudrions bien ajouter foi à cette assertion, mais sur le tableau des pensionnaires ecclésiastiques du département, adressé au ministre des finances le 15 germinal an IX (5 avril 1801), nous voyons le nom de Jean Lepuil, résidant à Nantes; or, pour figurer sur ce tableau il fallait présenter un acte de prestation de serment et de non-rétractation. Jean Lepuil fut nommé vicaire à Saint-Père-en-Retz en 1805, il y mourut le 19 décembre 1822.

Le calme qui revint après le départ de Lepuil permit à M. Briand, vicaire de Campbon, de reparaître et d'exercer publiquement les fonctions du saint ministère, ce qu'il fit jusqu'au 10 avril 1792, époque à laquelle les troubles recommencèrent de nouveau.

[1] Registre de la paroisse.

François Leduc.

Le registre de la paroisse prétend que le troisième *curé constitutionnel* de Campbon fut un nommé *François Leduc*, prêtre créé par *Minée, évêque intrus* du diocèse. Il vint à Campbon dans les derniers jours de l'année 1792 et y resta jusqu'à la fin de la Révolution. C'était un homme de peu d'instruction qui allait de porte en porte requérir les gens pour les conduire à sa messe.

Il est mort à Nantes en 1807, faisant les fonctions de garde-barrière sur la route de Rennes[1].

D'un autre côté, M. Ledoux, dans son histoire de Savenay, prétend que le troisième curé constitutionnel de Campbon se nommait *Leduc* ou *Duc-Jacquet, Nicolas-Achille-Clément*, né le 18 août 1765, religieux carme le 14 novembre 1786, diacre le 19 novembre 1789, prêtre le 30 mars 1793, vicaire à Saint-Nicolas du 1er avril au 1er octobre suivant. Il fut appelé à la cure de Campbon le 1er novembre 1793.

Il existe une contradiction entre ces deux récits, M. Leduc n'ayant pu être nommé desservant en 1792 s'il ne fut ordonné prêtre que le 30 mars 1793.

Toutefois, nous croyons plutôt à l'exactitude de la version de M. Ledoux en lisant sur le tableau dont nous avons déjà parlé à l'article précédent, le nom de Leduc Achille-Clément, né le 10 août 1765, résidant à Campbon.

De 1800 à 1801, la paroisse de Campbon fut desservie par M. *Rétaillaud, Aimé-Pierre*, né à Campbon le 18 janvier 1765, et par *M. Dubourg, François-Julien*, né également dans la paroisse le 9 septembre 1763 et qui n'avait pas quitté le pays pendant la Révolution.

En 1802, *M. David Charles*, né au village du *Broussais*, en Campbon, le 7 juillet 1761, et qui avait passé le temps de la Révolution caché dans sa paroisse natale et dans celle de Pontchâteau dont il était vicaire, fut appelé à la cure de Campbon où il mourut le 23 janvier 1818.

Il conserva M. Retaillaud comme vicaire jusqu'en 1810, époque à laquelle ce dernier fut nommé curé à *Saint-Hilaire du Bois*.

Quant à M. Dubourg, il fut appelé le 25 janvier 1807 à la cure de

[1] Registre de la paroisse.

Pontchâteau qu'il administra jusqu'en 1818, époque à laquelle M. David étant mort à Campbon, il demanda et obtint de le remplacer dans sa paroisse.

Il y mourut le 17 mars 1822.

Nous ne saurions ajouter aucune réflexion au récit de ces faits qui disent assez par eux-mêmes que pendant la Révolution comme auparavant, les prêtres de Campbon, dignes fils de la paroisse, surent conserver intacte la réputation de fidélité et de fermete dont cette population est fière?

Sur les pieuses reliques des saints d'un autre âge vint alors couler le sang des martyrs et nous pouvons dire avec le Pasteur que nous avons déjà cité. Leur poussière parle plus éloquemment que les maîtres dans l'art de bien dire, et la lumière qui émerge de leur tombeau éclaire mieux les âmes que les plus beaux discours. »

DUBOIS DE LA PATELLIÈRE.

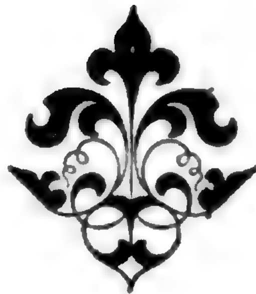

CHRONIQUE

Fidèles à leur vieille renommée, les travailleurs de nos provinces de l'Ouest, ont mis largement à profit le temps des dernières vacances et nombreuses sont les productions de tous genres, que nos collègues ont mis au jour pendant les trois derniers mois écoulés. Si notre cadre, déjà bien chargé, ne nous permet pas de faire ressortir comme nous le voudrions, les mérites à des titres divers, de ces œuvres nouvelles, du moins tiendrons-nous à honneur de signaler toutes celles qui nous sont particulièrement connues.

BRETAGNE.

Guionvac'h. — Une des plus curieuses publications bretonnes parues ces temps derniers, est sans contredit : *Guyonvac'h*, chronique bretonne, publiée par L. de Kerardven, (Louis Dufilhol) et rééditée par la *Société des Bibliophiles bretons*. Ce charmant ouvrage, orné d'un frontispice et de nombreuses illustrations de Th. Busnel, débute par une remarquable introduction de notre confrère, René Kerviler, et sort des presses de l'imprimerie A. Le Roy, à Rennes, qui lui a donné tous ses soins. Nous sommes donc heureux

Digitized by Google

de mettre sous les yeux à nos lecteurs l'intéressant compte rendu qui suit, de cet ouvrage in-4° de xxiv-208 p., dû à la plume de notre confrère, M. Albert Macé.

« La Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne vient de rééditer avec l'élégance, le soin et le goût qui sont la caractéristique de ses publications et les font tenir en si haute estime par les amis du livre, un curieux tableau des mœurs du pays Breton.

Guionvac'h est la simple et naïve histoire d'un orphelin d'humeur vagabonde et sauvage, recueilli et élevé par les paysans du village de la Saudraie, tour à tour matelot, déserteur par amour du sol natal, contrebandier, pilleur d'épaves, dominé par la néfaste influence de Magdeleine, la folle, qui se venge sur le fils de l'abandon du père, ramené au bien par la douce affection de Marivonic, la jolie fille du meunier Guennaü. Le roi lui a fait grâce, le meunier lui donne sa fille. Le jour du mariage, en voulant sauver sa fiancée, sur laquelle se jette son fidèle chien Minn-dû, devenu enragé, il tombe dans le torrent de la Saudraie et disparaît sous la roue du moulin qui le broie, tandis que la folle, du haut de son rocher, redit son refrain de vengeance : « *Arrose, arrose ton moulin, Guennaü, il veut tourner avec du sang.* »

Tandis que se déroule la trame légère de ce roman, l'auteur évoque et fait revivre les mœurs, les coutumes, les usages de notre province, les pieuses croyances auxquelles la Bretagne est toujours restée fidèle, les légendes gracieuses ou terrifiantes, les types et les chants populaires. C'est la veillée dont les heures fuient rapides, pendant que les jeunes filles chantent des *sonen* et que le tailleur, cette éternelle victime des railleries des bretons, ou la mendiante, conte l'histoire de la biche blanche de sainte Ninnoc'h dont le passage annonce un malheur prochain. C'est la lutte des douaniers et des fraudeurs dans l'anse de Couragan, la bénédiction des coureaux de Groix où les barques de Riantec, sortant du fond de leur baie, semblent voguer au milieu des pommiers ; c'est le cabaret des mendiants sous la falaise de Kernitrà, le chant du fiancé, les noces bretonnes, la chapelle de Notre-Dame de Pitié et l'évangélisation de minuit, le cimetière où les morts, sommeillant à l'ombre du clocher près duquel ils ont vécu, aimé et souffert, soulèvent parfois la pierre de leur tombeau pour adresser un suprême appel à ceux qu'ils ont quittés. Tous ces tableaux où le fantastique et le réel, la

légende et la vérité s'allient, s'unissent et se confondent, sont brossés de main de maître : ils charment et séduisent le lecteur comme le roman le plus passionnant.

Le livre, dont l'exécution typographique est parfaite, sort des presses de M. Alphonse Le Roy : l'illustration a été confiée à M. Th. Busnel dont la plume campe et fait mouvoir avec une merveilleuse exactitude d'allures, de gestes et d'attitudes, les types décrits par l'écrivain. Qui n'a rencontré, dans une ferme bretonne, le gracieux profil de Marivonic et la silhouette du rude meunier Guennaü ? Dom Réguidel, le vieux recteur, qui prend part à la partie de boules avec les anciens du pays, n'est un inconnu pour personne, et les pèlerins qui vont prier au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, la patronne de la Bretagne, ont tous fait l'aumône à Yan Penforn et à Marie Bernfoën. Au frontispice du volume, près de la chapelle dont quelques rayons de lune dessinent les grandes lignes au milieu de la nuit, Guionvarc'h, affolé par la danse des lavandières qui tordent les suaires des morts, poursuivi par les korrigans, les teuz et les chats noirs, se cramponne au pied du calvaire et cherche un suprême abri près de Celui « qui a souffert de nos souffrances et pleuré de nos larmes. »

Une excellente notice due à notre infatigable collègue de la Société des Bibliophiles bretons, M. René Kerviler, fait connaître l'auteur de *Guionvac'h* : Louis-Antoine Dufilhol, né à Lorient, le 20 mai 1791, fit de fortes études sous la direction de l'abbé Le Priol et fut reçu le troisième à l'école polytechnique. Mais pour ne pas imposer à sa famille, dont les ressources étaient modiques, les frais onéreux de son entretien, il entra dans l'Université impériale, devint maître d'études et simple répétiteur, et conquit, dans l'exercice de ces modestes fonctions, les grades de licencié ès-lettres, licencié ès-sciences et docteur en médecine. M. de Kerdrel, maire de Lorient, l'appela dans cette ville pour diriger le collège que l'on venait de créer et qui devint collège communal, puis lycée. Il dirigea en 1830 le lycée de Nantes, puis fut appelé à Rennes où il prit une part active au mouvement littéraire très accentué qui s'y produisait à ce moment, avec Armand de la Durantais, Boulay-Paty, Charles Boyer, Brizeux, Hello, Hippolyte Lucas, Emile Souvestre, Turquety de la Pilorgerie et M^me^ Desbordes-Valmore. Les *Etudes bretonnes* qu'il publiait en 1833 dans la *Revue de Bretagne* et qui ont été jointes à *Guionvac'h* dans l'édition de 1835 eurent assez de retentissement pour que Brizeux, qui devait traiter le même

sujet dans son poëme *des Bretons*, crût nécessaire de prendre date d'antériorité. Nommé inspecteur-recteur en Corse, Dufilhol demanda, au bout de deux ans, à rentrer sur le continent et fut nommé recteur de l'Académie de Rennes. Mis en congé, puis en retraite anticipée en 1847, à la suite de deux conflits avec le ministère, il dut à l'intervention active de M Jules Simon une double compensation bien méritée : il fut nommé officier de la Légion d'honneur et chargé du rectorat de l'Académie de Montpellier.

Quand l'heure du repos eût sonné pour lui, il revint à Rennes où il consacra ses dernières années à l'étude et à la charité. Une foule émue assista à ses obsèques et, sans distinction d'opinions, tous les journaux de la ville rendirent hommage à la mémoire de cet homme de grande science, de travail et de devoir.

L'histoire de la publication de *Guionvac'h* est assez piquante. M. Dufilhol avait envoyé ses études à M. Jules Simon en le chargeant de les faire imprimer. « — Tu t'arrangeras avec l'éditeur et tu garderas pour toi les bénéfices. — Le rare, écrit M. Jules Simon à M. René Kerviler, est que je trouvai un éditeur. Ce fut un certain Ebrard, qui était douanier et libraire, et qui a édité, outre *Guionvac'h*, un ouvrage sur Camille Desmoulins. Par exemple, je ne trouvai pas de bénéfices, et j'eus bien de la peine à acquitter, en plusieurs années, la dette que je contractai avec Ebrard pour la publication du volume. » Une note bibliographique de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles bretons, signale comme cause de l'oubli qui étouffa *Guionvac'h*, l'éclatant succès des *Derniers Bretons* d'Emile Souvestre, où le mérite et le talent de l'auteur furent puissamment servis par l'immense publicité de la *Revue des Deux-Mondes*. Quel fut le sort du *Guionvac'h* de 1835 et de sa couverture jaune-clair? Fut-il condamné à recouvrir le poivre et la cannelle ou dut-il se réfugier dans la hotte du chiffonnier? On l'ignore : on sait seulement qu'il disparut, qu'aujourd'hui les exemplaires en sont presque introuvables et que la luxueuse publication de la *Société des Bibliophiles bretons* venge l'homme et l'œuvre d'un injuste oubli.

ALBERT MACÉ.

LETTRES ET MANDEMENTS DU DUC JEAN V. — A côté de *cette* publication charmante qui ne peut manquer d'intéresser tous nos lec-

teurs bretons, la Société des Bibliophiles a livré au mois d'août à ses membres le second volume des *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, comprenant tous les actes de ce souverain de 1407 à 1419 et formant le tome V des *Archives de Bretagne*[1]. Est-il besoin de dire que dans ce nouvel ouvrage, notre savant confrère M. René Blanchard a montré la même érudition profonde des textes et le même soin scrupuleux dans l'étude et l'exposé de tous les documents qu'il nous donne ? Ce volume qui vient nous apporter le texte ou l'analyse de 984 nouvelles pièces est un véritable monument élevé à la gloire de la Bretagne et une source inépuisable de précieux renseignements pour l'histoire de notre pays et de ses nombreuses familles chevaleresques. Les travailleurs y trouveront bien des détails ignorés susceptibles de jeter un jour tout nouveau sur les débuts de ce quinzième siècle encore incomplètement connu et sur l'administration de Jean V, l'un des ducs dont à bon droit s'honore le plus la Bretagne.

NOTES HISTORIQUES SUR QUELQUES PAROISSES DU DIOCÈSE DE NANTES[2]. — Notre zélé confrère, M. H. du Bois de la Patellière, vient de faire paraitre un ouvrage, qui, tout nouveau en son genre, mériterait d'avoir de nombreux successeurs. Pénétré de l'importance capitale, qu'a pour l'histoire des familles, l'analyse des anciens registres paroissiaux, M. de la Patellière, vient, avec une admirable patience, de dépouiller les anciens registres de huit paroisses des environs de Nantes, et nous présente aujourd'hui le recueil de tous les actes importants de baptême, mariage ou sépulture des paroisses de *Saint-Etienne de Montluc, Cordemais, Couëron, Le Temple-Maupertuis, Vigneux, Saulron, Saint-Herblain* et *Indre*. C'est la première fois, du moins en Bretagne, qu'est publié, croyons-nous, un recueil de ce genre, en dehors des *Inventaires et analyses d'Archives municipales*, dressés par les archivistes départementaux. On comprend dès lors tout l'intérêt de cet ouvrage, non seulement pour les familles qui ont habité ces paroisses ou leurs alliés, mais encore pour tous ceux qui s'intéressent aux documents généalogiques. Un grand nombre de familles y trouveront leur filiation depuis le seizième siècle et presque tous les membres de la noblesse du comté nantais apparaissent successivement dans ces

[1] Un vol. in-4° vergé 264 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
[2] Un vol. in-8° 385 pages. Vannes, impr. Eugène Lafolye.

actes, soit comme intéressés, soit comme parrains ou marraines ou à titre d'amis. — On ne saurait donc trop remercier M. de la Patellière de cette utile publication.

Tableaux généalogiques[1]. — Une autre publication que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, soit comme un modèle du genre, soit à cause des multiples et intéressants renseignements qu'elle fournit, vient de nous être donnée par notre savant confrère, M. Edouard Frain de la Gaulayrie. Sous le titre de *Tableaux généalogiques. Notices et documents inédits ou soutien du Mémoire où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes aux XVe, XVIe, XVII et XVIIIe, siècles*, M. Frain a réuni les nombreux documents qu'il a recueillis au cours de ses recherches et donne les très curieuses filiations d'un grand nombre de familles bretonnes. Véritable historien du pays de Vitré, notre vaillant confrère vient d'ajouter une nouvelle pierre angulaire à l'édifice qu'il élève avec tant de compétence et tant de soins.

Livres et ouvrages divers. — Parmi les autres publications récentes, nous signalerons particulièrement : *Le nouveau tombeau de saint Yves à Tréguier*. Description du monument. Explication historique de toutes les statues par notre confrère Arthur de la Borderie. In-18, 39 p. Vannes, imp. Lafolye. — *Saint Yves*, aliàs : *Saint-Yves. Notes et Souvenirs. Mémoire* présenté au Congrès de l'Association bretonne à Dinan en 1890; par le baron de Wolbock, chevalier de la Légion d'honneur. In-8°, 61 p. Paris imp. Mouillot ; — *L'Eglise protestante de Cleusné à Rennes*, par l'abbé Paris-Jallobert. In-8° 25 p. Rennes, Plihon et Hervé, éditeurs ; — *Le Régime représentatif en France*, par M. Catta, ancien magistrat. In-8° Paris, Lecoffre, éditeur ; — *Soniou Breiz-Izel. Chansons populaires de Basse-Bretagne*, recueillies et traduites par F. M. Luzel avec la collaboration de A. Le Braz. *Soniou, poésies lyriques*. Tome Ier. In-8° Paris, Emile Bouillon, éditeur ; — *Les Noces sanglantes*, drame Nantais par notre confrère Olivier de Gourcuff avec *Préface* de Paul Eudel. In-12, Vannes, imp. Lafolye ; — *La Bretagne armoricaine* par N. Quellien. Paris J. Maisonneuve, éditeur ; — *Les Bretons à Jeanne*

[1] Un vol. in-4° 80 pages (1er fascicule), Vitré, impr. Lécuyer frères.

d'Arc. In-16, carré avec illustrations de Paul Chardin. Corbeil, imp. Creté. Rennes, H. Caillière, éditeur ; — *Listes épiscopales de la province de Tours. Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours,* par l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, gr. in-8° raisin. Paris, E. Thorin, éditeur ; — *Histoire du général de Sonis*, par J. de la Faye. Un vol. in-8° orné de huit portraits, en gravures hors texte, 3° édition. Paris, Bloud et Barral ; — *Mémorial des familles Bullour de Boishalbran et Joseph Le Sage,* par un de leurs descendants, M. Joseph Le Sage-Bullour, avocat, ancien maire de Dinan, gr. in-8° 142 p. et planches. Dinan, imp. Bazouges. — *Le comte de la Touraille, soldat, philosophe et poète au XVIII° siècle,* par le vicomte Xavier de Bellevue. In-8° 15 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Les jeux populaires de l'enfance,* par Louis Esquieu. Petit in-18, de 76 p. Rennes, H. Caillière, éditeur ; — *Kerduel* ou *les Missionnaires du XVII° siècle au pays de Lannion,* par l'abbé France, curé doyen de Lannion, chanoine honoraire. In-18, jésus, 296 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme ; — *La Bretagne aux temps néolithiques* par le baron Halna du Fretay. In-8° 69 p. Quimper, imp. Charles Cotonnec ; — *Un hôpital d'enfants à Moscou,* par le docteur Paul Aubry, de Saint-Brieuc. In-8° 15 p. Paris, imp. Schlœber ; — *Vingt jours sur les côtes de Normandie et de Bretagne à l'ile de Jersey.* Guide-Album du touriste par Constant, de Tours. Format allongé avec 400 p. de texte et 110 dessins par les principaux artistes. Paris, Quantin, éditeur ; — L'*Ondine de Rhuis,* par Pierre Maël. In-18, jésus, Paris, E. Dentu, éditeur ; — *Une fête publique à Vannes à l'occasion de l'inauguration du cimetière* (27 pluviôse an IX) par Léon Lallement, secrétaire de la Société polymathique du Morbihan. In-8° 9 p. Vannes, imp. Galles ; — *Le siège de Guérande en 1793.* Extrait du registre du Conseil du district de Guérande et de la municipalité réunis, le 31 mars 1793, publié avec notes, par E. de Boceret. In-8° 18 p. Guérande, imp. Georges Gigant ; — *Evolutions. Poésies,* par Pierre Kerlaëc. In-18, jésus. Evreux, imp. Le Hérissey ; — *Jane de Kerlois* par Francis Bazooges in-12 de 320 p. Paris, Tequi, éditeur.

La chapelle saint Barthélemy en Saint-Julien de Concelles (Loire-Inférieure), par l'abbé Petard, missionnaire de l'Immaculée Conception, Nantes, imp. Bourgeois ; — *Confessions d'un journaliste,* par Ernest Merson. Paris, Savine, éditeur ; — *Un écho des dernières distributions de prix dans les écoles laïques. Laïques.*

soyez-en fiers! Discours prononcé le 9 août 1890, par M le sous-préfet de P. (Loire-Inférieure). Réflexions dédiées à l'orateur, par Frédéric Ultor. In-8°, 102 p. Vannes, impr. Lafolye ; — *Les aventures d'Yvonnic Kergoal. Scènes et contes de l'ancien et du nouveau régime*, par L. Arnoulin. In-8°, Paris, Bloud et Barral, éditeur ; — *Le Bulletin du 31e congrès archéologique de l'Association bretonne tenu à Saint-Pol de Léon du 10 au 15 septembre 1889*. In-8°, 200 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme ; — *Le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, deuxième trimestre de 1890. In-8°, 150 p. Vannes, imp. Galles ; — Dans la première livraison du tome IV des *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord : Notice sur les paroisses de Tredias, Saint-Urielle, Yvignac, Languédias, l'abbaye de Beaulieu, Megrit et Tremeur aux environs de Broons*, par M. l'abbé G. L. S. ; — Dans plusieurs numéros du *Journal de Rennes* : *La réforme des présidiaux au XVIIIe siècle*, par Albert Macé ; — *Une visite à Langonnet* (juillet 1890), par l'abbé Guillotin de Corson dans le *Journal de Rennes* du 22 août et le *Comté de Montmoron en Romazy*, par le même dans le *Journal de Rennes* du 24 octobre 1890 ; — *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire Inférieure*, 1er vol. de la VIIe série (1890), 1er semestre. In-8°, 238 p. Nantes, imp. Mellinet. — Dans les quatre dernières livraisons (livr. 4, 5, 6 et 7) du tome Ier de la *Revue des provinces de l'Ouest* : *Les derniers Jansénistes, Lanjuinais d'après sa correspondance*, par Léon Séché ; — *Le trésor de Saint-Gildas de Rhuys*, par Mgr X. Barbier de Montault ; — *Le château de Langeais*, par Maurice Brincourt ; — *Le service de Mirabeau et la déclaration des droits de l'homme*, par Albert Macé ; — *Les camps à trois enceintes*, par Eugène Vimont ; — *Le petit Oiseau*, conte de Basse-Bretagne, par P. Sébillot ; — *Un prisonnier d'Etat à Belle-Ile-en-mer*, par Albert Macé ; — *Le Saint-Esprit en Plédéliac et son dernier prieur, chapelain de du Guesclin*, par le comte de Chalus ; — *La Normandie monumentale*, par Jean de la Rouxière ; — *Notice sur la destruction et la restauration du tombeau d'Agnès Sorel à Loches*, par Ch. de Grandmaison ; — enfin la suite de l'important *Nobiliaire breton* de M. le comte Regis de l'Estourbeillon donnant les *Notices* relatives aux familles *de la Mortraye, de Condest, de la Granelaye, de Laigue, d'Arz, Glect du Breil, du Gourvinec, de Lambert de Boisjan et de la Havardière, Cos-*

tard, de Noyal, Le Gall de Cunfiou et de Kerlinou, de Ruys, de Coëtlagat, de Bellingant, de Brehier, de Barac'h de Louannec ; — Dans la 3e livraison du tome IV de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (septembre 1890). *Les Débuts du duc d'Aiguillon en Bretagne*, par Barthélemy Pocquet ; — *Documents inédits pour servir à l'histoire de Noirmoutiers sous Louis XIV*, par A. Joubert ; — *Marion du Faouët* (fin), par J. Trévédy ; — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, par J.-M.-V. Kerviler ; — *Le congrès breton de Dinan.* — *Les fêtes de Tréguier*, par René Lafolye ; — *Lettres à l'auteur de la Géographie historique des Côtes-du-Nord,* par notre confrère J. Trevedy, dans l'*Indépendance bretonne* du mois d'octobre 1890. — *Les Pendus*, par P. Sébillot. In-8°, 19 p. Vannes, imp. E. Lafolye, éditeur. — *Il n'est pas bon de trop pleurer les morts*, par F.-M. Luzel. In-8°, 11 p. Vannes, imp. E. Lafolye ; — *Jehan Meschinot, poète d'Anne de Bretagne*, par J. Trévédy. In-8°, 19 p. Vannes, imp. Lafolye, éditeur.

NORMANDIE.

En Normandie, nous signalerons : *Souvenirs de captivité* (1870-1871), par Georges Masson. In-8°, 101 p. Alençon, imp. Renaut de Broise ; — *Histoire du 74e régiment d'infanterie*. In-8°, 207 p. et gravures. Paris, imp. Baudouin ; — *Les cris de guerre chez les différents peuples*, par le baron O. de Watteville. Paris, Lechevalier, éditeur ; — *Les Traditions en Chalosse*, par J. de la Porterie. In-8°, 11 p. — *Les ex-libris normands. Ex-libris de M. Serais*, avocat. In-8°, 11 p., — de *Dominique-Barnabé Turgot, évêque de Séez*. In-8°, 17 p., — de *Jacques-Alexandre-Charles Lallement, évêque de Séez.* In-12, pages, par G. de Contades. Alençon, imp. Renaut de Broise ; — *Les Noces de Sathan*, par Jules Bois. In-16, 14 p. Evreux, imp. Le Hérissey ; — *Le Sabbat des Sorciers*, par Bourneville et E. Teinturier, 2e édition. In-8°, 38 p. et gravures. Evreux, imp. Le Hérissey ; — *La Muse à Mimi*, par Anatole de Nesselrode. *Préface* de Jules Levy. In-18 jésus, II 256 p. Evreux, imp. Le Hérissey ; — *Les Côtes de Normandie. Etretat. Son origine, ses légendes, ses villes et*

leurs habitants. Ouvrage illustré avec vue générale et plan, par E. Parmentier, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. In-18 jésus, 230 p. Angers, imp. Burdin; — *L'Enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et Mortagne*, par L. Duval.

MAINE

Nous avons à enregistrer parmi les publications intéressant le Maine : L'*Assemblée provinciale de l'Anjou, du Maine et de la Touraine en 1889*, par le vicomte O. de Rougé. In-18 jésus, 270 p. Angers, imp. Lachèze et Dolbeau ; — *Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne*, par Frédéric Le Coq ; — *Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Hucher*, par Robert Triger. In-8°, 102 p., portrait et planches. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Mémoire historique sur Château-Gontier, rédigé en 1781 par le marquis d'Autichamps* et publié par A. Joubert. In-8°, 15 p., Laval, imp. L. Moreau ; — *L'Eglise de Notre-Dame de la Couture au Mans. La nef et la façade occidentale*, par l'abbé Ernest Dubois. In-8°, 34 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Un exemplaire annoté de l'histoire de Sablé, par G. Ménage*, par. A. Joubert. In-8°, 34 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Vie de saint Serené, protecteur du Maine et de l'Anjou*, par dom Piolin ; — *Le Pélerinage de Saulges*, par le même ; — *Notice historique sur Andouillé*, par G. Caton. In-8°, Mayenne, imp. Poirier-Bealu ; — *La Légende de la cloche* (vers), par Elie Frébault. In-8°, jésus, 7 p. Mayenne, imp. Nezau ; — Enfin, le tome II de la deuxième série du très intéressant *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* dans lequel nous signalerons tout particulièrement : *Les voyages de Daniel Le Hirbec, de Laval aux Antilles, aux Pays-Bas et en Italie*, texte publié par M. de la Beauluère avec une *Introduction* et des *Notes* de M. L. Moreau. I. *Voyage aux Antilles et dans les Pays-Bas ;* — *Note sur le bailliage des Templiers de Château-Gontier* (XI-XVIII° s.), par André Joubert ; — *Lassay, ses écoles et ses collèges* (suite et fin), par l'abbé J. Gillard ; — *Aveu du*

comté de Laval (1552) contenant la réformation de celui de 1444, par l'abbé Couanier de Launay, chanoine honoraire ; — *Notes sur l'ancien Laval : Le Pavillon de la porte du château de Laval et la maison voisine*, par M. J.-M. Richard ; — *Sigillographie des seigneurs de Craon*, remarquable travail dû à MM. A. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy.

ANJOU

En Anjou, nous signalerons à nos lecteurs : *Fontevrault, son histoire et ses monuments*, par l'abbé Bossebœuf. In-8°, 114 p. Tours, imp. et lib. Bouserez ; — *Saint-Aignan, Thésée et Montrichard*. In-8°, 31 p. Tours, imp. Deslis, frères ; — *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses actuelles du diocèse d'Angers*, par M. Charles Urseau, licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques d'Angers. Angers, Henri Briand, éditeur ; — *Noces d'argent de M. l'abbé Claude, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution de Combrée* (30 juin 1er juillet 1890). In-8°, 60 p. Angers, imp. Burdin et Cie lib. Briand, éditeur ; — *Lettres inédites de l'abbé Bernier*, publiées et annotées par A. Joubert. In-8°, 24 p. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Le surintendant Nicolas Fouquet* (1615-1685), d'après un ouvrage nouveau, par A. Joubert. In-8°, 16 p. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Les Lanternes à Angers sous l'Ancien Régime* (XVIIe-XVIIIe s.), d'après des documents inédits, par A. Joubert. In-8°, 16 p. ; — *Rapport de la Chevardière et Minier à la Commune de Paris, le 15 mai 1793*, publié par notre confrère, M. André Joubert.

POITOU

Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou. — Parmi les ouvrages les plus intéressants publiés récemment en Poitou, nous devons signaler d'une façon toute spéciale, les deuxième et troisième fascicules du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*[1], publiés par MM. H. et P.

[1] In-8° carré, Poitiers, Oudin, éditeur.

Beauchet-Filleau. Chacun connaît la valeur de cet ouvrage hors de pair, si goûté et si recherché de tous les travailleurs de nos provinces de l'Ouest. Dans ces deux nouveaux fascicules, les savants auteurs ont été comme par le passé, à la hauteur de leur tâche immense et à l'instar de M. René Kerviler pour la Bretagne, ils nous donnent pour le Poitou une véritable Encyclopédie des familles, où ils ont su réunir avec une érudition des plus sûres et après de multiples recherches une énorme quantité de documents que chacun peut consulter avec fruit. Il n'est pas une seule famille marquante en Poitou qui n'y puisse trouver sur les siens quelque détail jusqu'à présent ignoré ou quelque précieux renseignement ; et ceux-ci ont toujours d'autant plus de valeur que les consciencieux auteurs ont eu à cœur de citer généralement les sources. Au nombre des familles sur lesquelles dans ces deux fascicules abondent les documents divers, nous citerons les familles : *Audayer, Audeberte, Augier, Augier de Moussac, Augier de Cremiers, Augier de la Terraudière, Augron, d'Aunay, d'Ausseure, d'Authon, Auvynet, d'Aux, d'Auzy, d'Avaugour, d'Aviau, Avice, Avril, Aymar, Aymé, Aymer, Aymon, Ayrault, d'Ayron, d'Azay, Babaud, Babault, Babin, Babin de la Touche-Bourneuil, Babin de Rouville et de Rancogné, Babin de Lignac, Babin des Bretinières, Babinet, Badestrand, Badereau, de Baglion, de Baigneux de Courcival, Banchereau, Barachin, de Barbarin Barbe, de Barbeyrac, Barbezières, Barbier, de la Barde, Barlot, Baron, Barraud, Barrault, de la Barre, Barton, Bascher de Beaumarchais, Le Bascle, Bastard, de Beauçay, de Baudéan, Baudouin, Baudry d'Asson, Le Bault, de Baye, de Beauchamps, de Beaucorps, de Beaumont, de Beaupoil, de Beauregard, de Beausobre, de Beauvau, de Beauvollier, de Bechillon, Begaud, de Béjarry, Le Bel, Belhoir, du Bellay, de Belleville, Belliard, Beranger, de la Beraudière, Beraudin, Berlaud, Bernard, Bernardeau, de Brenezay*, etc., etc.

Cte R. de L'Estourbeillon.

Livres et ouvrages divers. — Nous signalerons par ailleurs : *Fiefs et justice du Bas-Poitou* par A. Bitton. In-8° 114 p. La Roche-sur-Yon, imp. Servant; — *Historique du 137e régiment d'infanterie* par le lieutenant Jacquin. In-8° 170 p. Fontenay, imp. Gouraud; — *Niort à travers les rues*, par Plock. In-8° orné de

10 planches lithographiques dessinées par Charles Besnard. Niort, imp. Gravat-Eschillet et Lemercier. — *Le Donjon de Niort et son origine anglaise* par J. Berthelé. Grand in-8° 20 p. et plan. Niort. Aux bureaux de la Revue poitevine ; — *Les Amitiés et les Epreuves de dom Fonteneau d'après une correspondance inédite.* In-8° 56 p. Poitiers, imp. Blais ; — *Recherches sur la famille Levesque, de Saint-Maixent et ses alliances.* In-8° Saint-Maixent, imp. Reversé; — *Deux Loudunois sous la Terreur. Les abbés Dupaty*, publié par l'abbé Leroux dans la *Semaine religieuse de Poitiers* ; — *Nos frères les animaux. L'intelligence des animaux*, par Henri Bourgeois. In-18, La Roche-sur-Yon, imp. Servant ; — *Guide au Sables d'Olonne et aux environs avec plan de la ville et carte de la région* par Harry In-16, 109 p. avec vignettes. Tours, imp. Arnault ; Les Sables, lib. Mayeux ; — *Documents inédits pour servir à l'histoire de Normoutiers sous Louis XIV* par A. Joubert. In-8° 11 p. Vannes, Lafolye ; — *Une fonte de cloches au temps jadis.* In-8° 11 p. Poitiers, imp. Blais ; — *De quelques populations du Bas-Poitou* par J. Laumonier. Gr. in-8°, 6 p. Fontenay. Aux bureaux de la Revue du Bas-Poitou ; — *Une page de généalogie vendéenne* par René Vallette. Gr. in-8° 11 p. Fontenay. Aux bureaux de la Revue du Bas-Poitou ; — *Une excursion archéologique au Langon* (Vendée) pa René Vallette. Vannes, imp. Lafolye ; — Dans la deuxième livraison de la 3e année de la *Revue du Bas-Poitou. Découverte d'une chapelle du XVIe siècle dans l'église du Bourneau* (Vendée) par O. de Rochebrune ; — *Autour du Drapeau blanc. Biographies inédites des Vendéens et des Chouans* par M. de la Fontenelle de Vaudoré ; — *Un dolmen inédit à Xanton-Chassenon* (Vendée) par Louis Brochet ; *Chartes concernant la fondation de N.-D. de la Blanche à Noirmoutiers* par le docteur Viaud-Grand-Marais ; — *Le Synode de Poiré-sur-Vie* par M. de Gouttepagnon ; — Dans la troisième livraison de la troisième année de la même *Revue* : *Carnet archéologique* par O. de Rochebrune ; — *Les pélerinages de la sainte Vierge dans le diocèse de Luçon* par le R. P. E. Drochon ; — *Les Sièges de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm* (1568-1569) par L. Brochet ; — *Une poignée de documents sur l'abbaye de la Grainetière* par L. Chappot de la Chanonie ; — *Le journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution* par A. Bitton ; — *Le livre d'or de Luçon* par L. Ballereau ; enfin l'intéressante *Chronique* de R. de

Thiverçay; — *Journal militaire du chevalier de Luchet, officier au régiment de Beauvoisis (1742-1761)* publié et annoté par Emile Biais, archiviste d'Angoulême. In-8° 36 p. Angoulême, imp. Chasseignac.

VARIA.

Lettre du Cardinal Rampolla a l'auteur de la Légende Monseignur saint Yves. — M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, auteur de « *la Légende Merveilleuse de Monseigneur Sainct-Yves,* » ayant fait hommage de son beau livre au Souverain Pontife, vient de recevoir de Rome la lettre suivante :

« Illustrissime Monsieur,

« Le Saint Père a reçu la lettre qui lui a été adressée par votre Seigneurie le 15 du mois de juillet, ainsi que le livre intitulé *Légende de Saint-Yves*. Sa Sainteté a daigné agréer cet acte de filial dévouement de votre Seigneurie, et, en me chargeant de la remercier en son auguste nom, elle m'a exprimé qu'Elle lui accordait de cœur à elle, à ses jeunes enfants et à toute sa famille, la bénédiction apostolique.

« En remplissant ce mandat d'honneur de Sa Sainteté, il m'est doux de me déclarer, avec des sentiments de considération distinguée,

« Son très affectionné pour le servir,

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 1er août 1890.

« A Monsieur le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, Saint-Brieuc (France).

Découverte du cercueil d'une Religieuse. — En exécutant récemment des travaux dans la cour de la caserne du Colombier à Rennes, des ouvriers n'ont pas été peu surpris de découvrir un superbe cercueil de religieuse qui n'était autre que celui de la fondatrice de la Maison de Retraite de Rennes Anne-Marie de Budes, fille de Jean de Budes, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Brandin, était née en novembre 1651 et mourut au couvent de la Visitation, au Colombier qu'elle avait fondé avec sa mère, le vendredi 16 novembre 1674.

En dotant le monastère des Filles de la Sainte-Vierge, appelées si souvent les Dames Budes par les Rennais, Jeanne Brandin, fille de Roch Brandin, seigneur de Belair, et de Léonarde Drouet, ne fit qu'accomplir les dernières volontés de sa fille Anne-Marie Budes.

Les deux Solitaires de Besné. — A propos du touchant pèlerinage accompli au mois d'août, par un grand nombre de paroisses du diocèse de Nantes au sanctuaire des vénérés solitaires de Besné, saint Friard et saint Secondel, notre sympathique confrère M. Joseph Rousse a publié dans le journal l'*Espérance du Peuple*, les jolis vers suivants que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs.

SAINT FRIARD ET SAINT SECONDEL

Dans leur obscurité, c'était vraiment des sages,
Saint Friard et saint Secondel ;
De leur îlot désert borné de marécages,
Ils ne regardaient que le ciel.
Le maître et le disciple avaient jugé le monde,
Ses honneurs, ses fausses vertus ;
Et tous d'eux s'étaient fait une règle profonde
De vivre et de mourir inconnus.
Ils creusaient de leurs mains les sillons de la terre,
Des pauvres apaisaient la faim ;

Durs pour eux seulement, ils plaignaient la misère,
Qui tourmente le cœur humain.
Mais leur humilité devait être leur gloire ;
Saint Félix vint prier près d'eux ;
Treize siècles n'ont pu qu'illustrer leur mémoire ;
Oui leurs tombeaux sont glorieux !
Car j'ai vu les Bretons, en multitude immense.
Sous l'azur des cieux rayonnants,
Parmi les étendards que la brise balance,
Courbés devant leurs ossements.
Ils les suivaient joyeux et pressés dans la plaine,
Au bruit des chants et des tambours,
Vers le jardin ombreux et la vieillé fontaine
Où s'étaient écoulés leurs jours.
Sur le bords des marais où les roseaux frémissent,
Où règne un silence éternel,
Il est charmant, avec ses lauriers qui fleurissent,
Le jardin de saint Secondel.
Sa fontaine qui dort sous un dôme de pierre,
Au milieu des champs de blé noir,
L'oratoire où son âme exhalait sa prière,
Les yeux se plaisent à les voir.
Et dans la crypte sombre où les deux saints reposent,
Il est doux de penser qu'aux cieux
Finiront nos douleurs et les maux qui les causent ;
Mais il faudrait vivre comme eux.

JOSEPH ROUSSE.

LES LAURÉATS DE LA POMME. — Sur la liste des lauréats du concours littéraire de la *Pomme*, qui vient, de tenir son 13e congrès, au mois d'août, à Avranches, nous remarquons les noms suivants :

POÉSIE : *Forêt de Scissy et grande marée de 709.*

1er prix, récompense du Gouvernement, décernée à M. Herpin, avocat, 2, rue de l'Abbaye-Saint-Jean, à Saint-Malo.

PROSE : *La Tangue.*

1e Médaille de vermeil à M. J. Fillatre, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines à Quimper (Finistère).

2° Médaille d'argent à M. Morin, professeur au collège de Saint-Servan.

Mention honorable à M. le Dr Henri Bonnel, rue de la Victoire à Saint-Malo.

Les fouilles de l'ancienne cathédrale d'Aleth. — Des fouilles très intéressantes viennent d'être opérées, à Saint-Servan, sur les ruines de l'ancienne cathédrale d'Aleth, sous la direction de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut. On a découvert les fondations de l'ancienne église à deux chœurs, dont l'un, aujourd'hui chapelle de Saint-Pierre, est demeuré intact. Cette église remonterait, d'après les appréciations du savant professeur, aux environs de l'an 1000. Elle aurait donc abrité les évêques d'Aleth pendant cent cinquante ans environ, puisque ce fut vers 1150 que Jean de Chatillon, vénéré plus tard sous le nom de saint Jean de la Grille, transféra son siège sur le rocher de Saint-Aaron et donna ainsi naissance au très illustre diocèse de Saint-Malo.

(*Semaine religieuse de l'archidiocèse de Rennes.*)

Sacre d'évêque. — Le 8 septembre a été célébré dans l'église Sainte-Croix d'Orléans, au milieu d'une affluence considérable, le sacre de Mgr Hautin, évêque d'Evreux. Le prélat consécrateur était Mgr Coullié, évêque d'Orléans, assisté de Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Nosseigneurs Renouard, évêque de Limoges. Etaient présents : Mgrs Hugonin, évêque de Bayeux, Laborde, de Blois, Goux, de Versailles, Boyer, de Clermont, Lagrange, de Chartres, d'Hulst, prélat romain, recteur de l'Institut catholique de Paris. Les armes du nouvel évêque d'Evreux sont : *d'or à la croix de Jérusalem de gueules, au chef d'azur, chargé du bras de Jésus-Christ et de celui de saint François d'Assises, surmontés d'une croix d'or.*

Décoration. — Nous apprenons avec plaisir que M. le comte Georges d'Aviau de Piolenc, vient d'être par un bref de Sa

Sainteté Léon XIII promu, *commandeur* de l'Ordre de Pie IX, en récompense des services rendus par lui à l'église catholique en Orient.

MARIAGES.

BRETAGNE.

Mariage célébré à Paris le 12 juillet en l'église Saint-François-Xavier, par M. l'abbé de la Guibourgère, curé de Saint-Georges de la Villette, du V[te] Charles FLEURIOT DE LANGLE, lieutenant au 8[e] dragons, fils du contre-amiral comte Camille-Louis Fleuriot de Langle, et de la comtesse née de la Monneraye,

Avec :

Mademoiselle Hélène DE MORGAN DE RIVRY, fille de M. Paul de Morgan de Rivry.

Mariage célébré le 17 juillet au château de Coëtlan près Saint-Léry (Côtes-du-Nord), de M. le V[te] DE BAGLION DE LA DUFFÉRIE,

Avec :

Mademoiselle Anne DE ROQUEFEUIL.

Mariage célébré à Paris le 22 juillet en l'église Saint-Thomas d'Aquin, de M. Henri-Louis-André BERNOT DE CHARRANT, sous-lieutenant au 11[e] régiment de chasseurs, fils du colonel Barnot de Charrant, et de Madame née Pougin de la Maisonneuve,

Avec :

Mademoiselle Marie-Anne-Elisabeth GUILLO DU BODAN, fille de Félix-Barthélémy Guillo du Bodan, ancien auditeur au Conseil d'Etat, et de Caroline-Christine-Amélie Duvivier.

Mariage célébré le 31 juillet au château d'Allerey (Saône-et Loire), de M. Armand LIBAULT DE LA CHEVASNERIE, capitaine au 12[e] régiment de hussards à Dinan,

Avec :

Mademoiselle Béatrix DE MAISTRE.

Mariage célébré à Paris le 7 août de M. Jules-André-Charles-Marie GORNEAU DES ESSARTS,

Avec :

Mademoiselle Louise-Mathilde LE BAS, fille du regretté commandant du génie Le Bas, tué pendant le second siège de Paris, et de Madame, née Colle.

Mariage célébré le 11 août à Auray, de M. Paul-François-Marie de TORQUAT DE LA COULERIE, fils de M. Paul-Marie de Torquat de la Coulerie et de Madame, née Roumain de la Touche.

Avec :

Mademoiselle Victorine-Marie-Emma-Gabrielle GUYOT DE SALINS, fille de M. Victor-Marie-Joseph Guyot de Salins et de feue Madame, née Marie-Antoinette La Vallée de la Gilardrie.

Mariage célébré le 20 août en la chapelle de l'évêché de Vannes, par Sa Grandeur, Mgr Bécel, évêque de Vannes, de M. Jacques-Maurice-Laurent LE BAULT DE LA MORINIÈRE, fils de M. Le Bault de la Morinière et de Madame. née de la Forest d'Armaillé,

Avec :

Mademoiselle Marie-Ernestine-Maclovie LE MINTIER DE LÉHÉLEC, fille du vicomte Le Mintier de Lehelec, conseiller municipal de la ville de Vannes et de Madame, née du Mesnildot.

Mariage célébré le 2 septembre dans la chapelle du château du Quengo, près Rohan (Morbihan), de M. Joseph GUYOT DE SALINS, lieutenant d'artillerie.

Avec :

Mademoiselle Marie FANEAU DE LA HORIE, fille de l'ancien conseiller général du Morbihan.

Mariage célébré à Orléans le 4 septembre de M. GEORGES-HENRY DE VILLENEUVE, lieutenant au 30e régiment d'artillerie.

Avec :

Mademoiselle Jeanne de BISSY, fille du Vte et de la Vtesse de Bissy.

Mariage célébré vers la mi-septembre de M. Gontran-Anne-Joseph PORTEU, avocat, attaché au parquet du procureur général à Rennes,

Avec :

Mademoiselle Marguerite-Marie-Emilie SALMON.

Mariage célébré vers la mi-septembre de M. Henri de la Motte-Rouge, lieutenant au 18e régiment de chasseurs à Epinal, fils de M. de la Motte-Rouge, inspecteur général des Haras.

Avec :

Mademoiselle Alice de Bonneau.

Mariage célébré à Saumur le 23 septembre, de M. René d'Argencé, juge au tribunal civil de Vendôme.

Avec :

Mademoiselle Esther Laumonier.

Mariage célébré vers le 29 septembre de M. Victor-Marie Robiou, sous-inspecteur de l'Enregistrement au Mans, fils de notre excellent confrère M. Félix Robiou, professeur honoraire à la faculté des lettres de Rennes.

Avec :

Mademoiselle Françoise-Bertrande-Marie Desnouye.

Mariage célébré dans les derniers jours de septembre de M. Renault, lieutenant au 2e régiment de chasseurs.

Avec :

Mademoiselle Péan de Pontfily.

Mariage célébré dans les derniers jours de septembre, de M. Georges de Rémond du Chaylas, lieutenant d'artillerie.

Avec :

Mademoiselle Maria de Solminihac du Henant.

Mariage célébré dans les derniers jours de septembre en l'église Saint-Philippe du Roule à Paris, de M. Paul Guynemer, lieutenant au 120e régiment d'infanterie à Sedan.

Avec :

Mademoiselle Julie Doynel de Saint-Quentin, d'une vieille famille de Normandie.

Mariage célébré vers la mi-octobre au château de Gierre (Haute-Vienne) du Vte Aplhonse de Saint-Meleuc,

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse de Boisgeraud de Lavaublanche.

Mariage célébré vers la mi-octobre de M. le Cte d'ALBYVILLE, d'une ancienne famille irlandaise qui vint se fixer en Bretagne à la suite de Jacques II,

Avec :

Madame la Vtesse de BUTLER, dame d'honneur de la Comtesse de Paris.

Mariage célébré à Vannes le 15 octobre de M. Emile O'DELANT,

Avec :

Mademoiselle Claire de GUINEBAULT, fille de M. de Guinebault et de Mme, née Poinçon de la Blanchardière.

Mariage célébré le 16 octobre en la chapelle du château de la Voltais, près Ploërmel, de M. René de PENOUERN,

Avec :

Mademoiselle Berthe LE PROVOST DE LA VOLTAIS, fille de feu M. le Cte Le Provost de la Voltais et de Madame, née Brunet du Guilliers.

Mariage célébré à Paris le 16 octobre en l'église de la Magdeleine de M. LEROUX, ingénieur des arts et manufactures,

Avec :

Mademoiselle Jeanne DAVID DE PENANRUN, nièce de M. Ollivier, sénateur des Côtes-du-Nord.

Mariage célébré à Redon le 22 octobre de M. Charles-Emile-Marie RICHARD DE LATOUR, contrôleur des contributions directes à Blois,

Avec :

Mademoiselle Marie-Louise de la MONNERAYE.

Mariage célébré dans les derniers jours d'octobre de M. le Vte Pierre PAULTRE DE LAMOTTE, capitaine au 8e régiment de hussards,

Avec :

Mademoiselle Jacqueline de ROUGÉ, fille du Vte Jacques de Rougé et petite fille du Vte Emmanuel de Rougé, l'illustre égyptologue.

Mariage célébré dans les derniers jours d'octobre de M. Joseph POTIER DE COURCY, lieutenant au 160e régiment de ligne,

Avec :

Mademoiselle Marie de Maistre, fille du V^te de Maistre et de la V^tesse, née de Gamatan.

Mariage célébré le 27 octobre en l'église Saint-Clément de Nantes, par Sa Grandeur Mgr Le Coq, évêque de Nantes, de M. Edmond-Clair-Marie de Carheil,

Avec :

Mademoiselle Berthe-Marie de Lorgeril.

Mariage célébré à Paris le 6 novembre, en l'église de Sainte-Clotilde, de M. le comte Geoffroy de Virieu, lieutenant au 6e régiment de cuirassiers,

Avec :

Mademoiselle Béatrix de Durfort de Civrac, fille du comte de Durfort de Civrac, conseiller général de la Loire-Inférieure.

Mariage célébré dans les derniers jours d'octobre de M. de Penguern, aide-commissaire de la marine,

Avec :

Mademoiselle de Kerouallan.

Mariage célébré le 11 novembre en la chapelle de l'Immaculée-Conception de Nantes, par M. l'abbé Gabriel, archiprêtre de la Cathédrale, de M. Camille Braillaud de Laujardière, avocat à Nantes.

Avec :

Mademoiselle Marie-Henriette Guerry de Beauregard.

MAINE ET NORMANDIE.

Mariage célébré à Paris dans les derniers jours de juillet, en la chapelle des Carmes de la rue de Vaugirard, du comte Olivier-Marie d'Aliney d'Elva, troisième fils d'Auguste-Armand d'Aliney d'Elva, maire de Changé (Mayenne), et d'Alix de Quélen,

Avec :

Mademoiselle Julie-Henriette d'Arnois de Captot, veuve du comte de Merval.

Mariage célébré à Paris dans les premiers jours d'août, de M. Marie-Frédéric-Louis DE MESSEY, lieutenant au 27e régiment de dragons,

Avec :

Mademoiselle Angèle-Félicie-Marie DE SAHUQUÉ.

Mariage célébré le 1er octobre en l'église de Monthireau (Eure-et-Loir), par Mgr Potron, évêque de Jéricho, de l'ordre des Franciscains, commissaire général de Terre-Sainte, de M. le vicomte DE BOISRENARD,

Avec :

Mademoiselle Marie D'ANTHENAISE.

Mariage célébré à Falaise dans les premiers jours d'octobre du baron de PRITZBUER, fils de l'amiral baron de Pritzbuër, ancien préfet maritime de Rochefort, récemment décédé,

Avec :

Mademoiselle Marie-Andrée DE LA FRESNAYE, fille du baron de la Fresnaye, et de la baronne, née de Muy.

Mariage célébré le 8 octobre au château d'Aigneaux, près Saint-Lô, par Mgr Germain, évêque de Coutances, de M. le vicomte DE LA LOYÈRE, sous-lieutenant au 6e régiment de dragons à Evreux, fils du colonel comte de la Loyère,

Avec :

Mademoiselle DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX, fille du comte Georges de Sainte-Marie d'Aigneaux et de la comtesse, née de Bellefonds.

ANJOU

Mariage célébré le 26 juin, de M. le baron Méry de CONTADES, fils du vicomte Gaspard-Edmond-Erasme de Contades et de Madame, née Marguerite-Charlotte de Broc,

Avec :

Mademoiselle Gabrielle du BOURGBLANC, fille du vicomte Henri du Bourgblanc et de la vicomtesse, née Amélie de Keridec.

Mariage célébré à Paris, le 12 août, de M. André Ducamp, lieutenant au 66e régiment d'infanterie à Tours,

Avec :

Mademoiselle Cécile Lecointre, fille du comte Louis Lecointre, ancien député de la Vienne.

Mariage célébré à Paris, le 18 août en l'église Saint-Pierre de Chaillot, du comte Maxime de la Bonninière de Beaumont, lieutenant au 14e régiment de chasseurs, fils du marquis de la Bonninière de Beaumont et de la marquise, née de la Motte-Baracé de Senonnes,

Avec :

Mademoiselle Jacqueline Sagnier.

Mariage célébré à Orthez, le 21 août, de M. Louis Gourdon, avocat, fils du grand industriel de ce nom, d'une vieille famille d'Anjou,

Avec :

Mademoiselle Louise Chesnelong, fille de M. le sénateur Chesnelong

Mariage célébré au château de Pierrefitte (Indre-et-Loire), vers la mi-septembre, de M. le baron de Lamothe,

Avec :

Mademoiselle Germaine de la Pierre de Fremeur.

POITOU

Mariage célébré le 23 juillet, en l'église de Marnay, de M. Antony Majou de la Débutrie,

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse de Cressac, fille de M. de Cressac et de feue Madame, née de Wacquant.

Mariage célébré le 4 août, en l'église de Mignaloux, près Poitiers, de M. Marie-Joseph-Alphonse-Henri de Lustrac, lieutenant au 26e ré-

giment d'artillerie, fils de Jean-Crescent-Albert de Lustrac, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur et de Madame, née Marie-Blanche-Valérie Lafeuillade,

Avec :

Mademoiselle Anne-Marie de la Corbière, fille d'Ernest, marquis de la Corbière et de la marquise, née Cécile-Louise-Camille Guyot de la Tour.

Mariage célébré le 28 août à Saint-Victurnien (Charente), de M. Yrieix de Jammes.

Avec :

Mademoiselle Magdeleine d'Hugonneau.

Mariage célébré à Paris le 23 septembre en l'église de Saint-Louis en l'Isle, de M. Henry Ferey du Coudrays, fils d'un ancien magistrat à la cour de Paris,

Avec :

Mademoiselle Marianne Pichon, petite fille du baron Pichon, président de la Société des Bibliophiles français et de la marquise douairière de Miramon.

Mariage célébré le 24 septembre en l'église de Saint-André de Niort, de M. le Cte de Lastic Saint-Jal,

Avec :

Mademoiselle Marie de Clairvaux.

Mariage célébré le 2 octobre en l'église Saint-François de Sales à Paris, de M. Félix Mauffredy de Rodernier,

Avec :

Mademoiselle Renée de Labrosse de Vareilhes-Sommières.

Mariage célébré dans les premiers jours d'octobre de M. le Cte de Roffignac.

Avec :

Mademoiselle de Boissieu.

NECROLOGIE.

Les pertes éprouvées dans ces quatre derniers mois par nos provinces de l'Ouest, ont été aussi nombreuses que cruelles et plus d'un de nos confrères s'est vu atteint encore, par des deuils d'autant plus pénibles qu'ils ont été parfois plus inattendus.

BRETAGNE.

En Bretagne nous avons à déplorer les décès : du R. P. Charles Rathouis, S. J. docteur en médecine, né à Nantes en 1836, mort en Chine le 8 juin ; — Mme la comtesse Horric de Beaucaire, morte le 4 juillet des suites d'une maladie de cœur, à l'hôtel *Terminus* à Aix-les-Bains, à l'âge de 50 ans ; — Mme Marie-Jeanne-Louise de Pastoret, marquise de Rougé du Plessis-Bellière, morte au château de Moreuil (Somme), le 5 juillet, veuve sans enfants de M. Henri de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, ancien officier de cavalerie, décédé au château de Moreuil, le 26 juin 1888. Elle était fille unique d'Amédée David, marquis de Pastoret, ancien gentilhomme de la Chambre de Charles X, sénateur sous le second Empire en 1859, et d'Alphonsine de Montfermeil ; — M. Jules Thierry, l'un des doyens du Conseil municipal de Quintin, mort dans cette ville dans les premiers jours de juillet; — Mme Marie-Blanche-Adélaïde Le Borgne de la Tour, vicomtesse Jules Le Cavelier de Cuverville, belle-fille du contre-amiral vicomte Le Cavelier de Cuverville, commandeur de la Légion d'honneur, commandant la division navale de l'Atlantique nord, et femme de M. Jules Le Cavelier de Cuverville, enseigne de vaisseau, morte à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), le 6 juillet à l'âge de 22 ans; — Mme de la Bigne-Villeneuve, née Jourdain de Coutances, épouse de M. de la Bigne-Villeneuve, capitaine commandant au 24e régiment de dragons à Dinan, morte dans cette ville, le 13 juillet à l'âge de 32 ans ; — Mme Alain de Beauvais, née Louise Binard, morte à Rennes, le 14 juillet à l'âge de 24 ans ; — Mme Donnarieux, née

Marie-Hortense-Adelaïde Gallés, morte à Lorient, le 15 juillet à l'âge de 41 ans ; — Mme Stéphanie-Anna Gambaro, belle-sœur de M. le général Lemaitre, commandant la 43e brigade d'infanterie à Vannes, morte à Vannes le 15 juillet.

M. l'abbé Constantin Guérin, curé-doyen de Redon, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rennes, mort le 18 juillet à l'âge de 63 ans. Né à Gahard, il fut successivement vicaire à Monterfil et Combourg, recteur de Saint-Jean sur Vilaine et de Romillé, curé de Saint-Méen en 1876 et de Redon en 1886 où il remplaça le regretté M. Thomas ; — Mme Magdeleine Marie-Louise Gabrielle de Menou, morte au château de Brequigny près de Rennes, le 18 juillet à l'âge de 26 ans ; — M. l'abbé François Samoel, diacre d'office de l'église Saint-Etienne de Rennes, mort le 19 juillet à l'âge 41 ans ; — M. Paul-Marie-Vincent Picot de Plédran, époux de Mlle Léontine Boyeldieu, mort à Redon le 24 juillet à l'âge de 48 ans ; — M. Jean-Baptiste Aubry, ancien notaire à Nantes, mort dans cette ville le 24 juillet à l'âge de 70 ans ; — M. l'abbé Rio, recteur de Saint-Gildas de Rhuis, mort le 27 juillet à l'âge de 65 ans ; — M. l'abbé Balesme, aumônier de l'hospice des Sourds-Muets à Guingamp, mort le 28 juillet, à l'âge de 53 ans ; — M. l'abbé Guillou, de la paroisse de Saint-Similien de Nantes, précepteur chez M. le comte de Bellevue, mort le 29 juillet à Penvénan (C.-du-Nord) d'une congestion en prenant un bain ; — M. Lucien Brisset, capitaine au 105e régiment de ligne, mort à Nantes le 31 juillet à l'âge de 35 ans ; — M. le docteur Perquis, médecin à Corseul depuis de longues années et la Providence des pauvres de cette région, mort dans les derniers jours de juillet. — M. l'abbé Soulabaille, recteur de Saint-Guéno, (C.-du-N.), âgé de 61 ans ; — Mme veuve Michel de Guioné, morte à Saint-Brieuc, dans les premiers jours d'août à l'âge de 69 ans.

M. l'abbé Nayl, vicaire à Mauron depuis 1876, ancien vicaire à Guilliers, mort dans les premiers jours d'août ; — M. l'abbé Laurent, recteur de Brec'h, ancien vicaire à Moréac, et recteur de Pénerf, décédé dans les premiers jours d'août ; — M. l'abbé Collober, aumônier de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort dans les premiers jours d'août à Loc'h-Maria-Berrien, sa paroisse natale à l'âge de 62 ans ; — M. l'abbé Lallemand, aumônier de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Brest le 7 août à l'âge de 49 ans ; — M. l'abbé Toussaint Boucard, curé de Sainte-Croix de

Nantes, chanoine honoraire, mort à Nantes le 8 août. Né à Saint-Viaud en 1821, M. l'abbé Boucard avait été ordonné prêtre en 1846, puis nommé en 1869 curé de Sainte-Croix de Nantes où il laisse d'unanimes regrets ; — Le T. C. F. Antonin Breuil, de l'Instruction chrétienne, mort à Nantes le 9 août à l'âge de 83 ans ; — Le R. P. Louis, ancien gardien du couvent des Capucins de Nantes, mort à Lahore le 12 août. Il était parti, il y a quelques années pour l'Hindoustan pour s'y consacrer au service des lépreux. — M. l'abbé Truffaud, aumônier des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve à Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine), mort le 13 août dans sa 72e année ; — M. l'abbé Autin, recteur de Lanrenan, mort dans sa famille à Loudéac vers la mi-août ; — M. Louis Davyl (de son nom Ludovic-Joseph-Gonsalve-Amédée Poupart), écrivain distingué auteur de *la Maîtresse légitime*, né le 31 juillet 1830, mort le 18 août. — Le R. P. Dom Benoit (abbé Pierre Berger), né à Montoir en 1820, mort abbé de la Trappe de Gethsemani (Etats-Unis d'Amérique) le 18 août ; — M. le docteur Baume, directeur honoraire des asiles d'aliénés, chevalier de la légion d'honneur, père de nos confrères MM. Louis et Gabriel Baume, mort le 18 août ; — Mlle Marie-Marthe-Caroline de Jaegher, morte à Rennes, le 19 août à l'âge de 63 ans ; — M. Alexandre-François Gilée, ancien président de la Chambre et du tribunal de commerce de Nantes, chevalier de la légion d'honneur, mort le 20 août à la Perverie près Nantes à l'âge de 72 ans ; — S. G. Mgr Belouino, évêque *in partibus* d'Hériopolis, évêque de Port-au-Prince, chanoine honoraire de Saint-Brieuc, mort inopinément le 24 août dans son oratoire d'Hillion près Saint-Brieuc ; — M. Michel-François de Freslon, mort à Rennes, le 27 août à l'âge de 65 ans ; — M. le vicomte Alban de Francheville, mort le 27 août au château de Truscat près Sarzeau, des suites d'un accident de voiture à l'âge de 46 ans ; — Le T. C. F. Juminien de l'Instruction chrétienne chevalier de la légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, mort à Brest en août à l'âge de 86 ans, après 70 ans de vie religieuse. Depuis 1829, il avait été Directeur des écoles communales de Blaye, Mont-de-Marsan et Sedan et avait été nommé à Brest en 1852. En 1880, les décrets de laïcisation l'ayant chassé de l'école communale, il se retira à l'école libre Saint-Georges de Brest, où il vient de mourir ; — Le R. P. Emmanuel (abbé Pierre Leroy), né à Maisdon en 1812, mort à l'abbaye de la Trappe de Gethsemani (Etats-

Unis d'Amérique) dans les derniers jours d'août ; — Mme Hunault, née Cécile Rougeard de Couësson, morte à Rennes le 1er septembre à l'âge de 74 ans ; — M. Edouard Chequillaume, mort à Nantes le 10 septembre à l'âge de 49 ans ; — Mlle Marie-Elizabeth de Butler, morte à Nantes le 10 septembre à l'âge de 13 ans ; — M. le capitaine Barrière, du 118e régiment d'Infanterie, tué malheureusement dans une alerte de nuit par un cheval emporté, le vendredi 12 septembre au soir, à Savenay, au cours des manœuvres du XIe corps ; — M. Gustave de Gouyon de Beaufort, mort vers le 12 septembre à Plerguer près Saint-Malo à l'âge de 78 ans ; — M. Michel-Adrien Guillet de la Brosse, mort à la Jahotière près Nantes le 13 septembre.

M. Edouard Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère depuis 1845, mort à Rennes le 12 septembre dans sa 77e année. Né à Charenton en 1813, il aurait débuté en 1839 comme auxiliaire d'Augustin Thierry pour la préparation du *Recueil des documents inédits relatifs à l'histoire du Tiers Etat*. Chargé en 1846 de classer les archives judiciaires de Beauvais, il avait été nommé archiviste d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 1853 ; — M. l'abbé Padiou, aumônier des sœurs franciscaines de saint Philbert de Grandlieu, mort le 18 septembre ; — M. l'abbé J. B. Busnel, curé-doyen de Rethiers, mort le 20 septembre dans sa 82e année . — M, Charles-François Loysel, directeur des contributions indirectes à Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, chevalier de Notre-Dame de la Guadalupe, mort à Rennes le 23 septembre ; — Mme veuve Renée Robin, née Sainte-Rose Dimion, morte à Nantes le 23 septembre à l'âge de 101 ans ; — M. l'abbé Joseph Leclerc, ancien recteur de Saint-Gonlay (Ille-et-Vilaine, mort vers le 22 septembre dans sa 50e année ; — M. l'abbé d'Espinose, mort vers la mi-septembre à l'âge de 35 ans. Il s'était consacré aux missions et en avait fondé plusieurs de ses propres deniers. On lui doit entre autres, la création d'une florissante paroisse sur les bords du Missisipi dont il était depuis longtemps le pasteur vénéré. La sœur de l'abbé d'Espinose a épousé le vicomte de Fontaine de Rebescq, ancien magistrat ; — Mlle Chrestien de Tréveneuc, sœur du comte de Tréveneuc, sénateur des Côtes du Nord, morte les premiers jours d'octobre ; — M. l'abbé Derrien, ancien vicaire de Cancale où il s'était retiré depuis une vingtaine d'années, mort dans cette ville le 2 octobre à l'âge de 73 ans.

M. Charles du Boisguehenneuc, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, mort le 3 octobre âgé de 79 ans ; — M. Pinault, adjoint au maire de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) mort le 4 octobre ; — M. l'abbé Bellec, aumônier de l'hôpital de Pontivy, mort le 5 octobre ; — Mlle Anne-Marie Rosalie Henry de Kergoet, morte le 7 octobre à Vannes à l'âge de 65 ans ; — M l'abbé Joseph-Marie Gorel, aumônier de l'action de grâces à Mauron depuis 1884, mort le 7 octobre, né à Malestroit le 21 décembre 1849, il avait été ordonné prêtre le 28 février 1874, puis nommé successivement professeur du collège Stanislas à Ploërmel, et éconôme du Petit-Seminaire de cette ville, avant d'occuper son poste de Mauron ; — M. Gabriel-Pierre-Marie-Jude Rolland de Rengervé, mort au château du Rocher près Guipry (Ille-et-Vilaine) le 7 octobre à l'âge de 55 ans ; — M. l'abbé François Loury, vicaire à la Bazouges du Désert mort le 7 octobre à l'âge de 33 ans. Il était vicaire de cette paroisse depuis six ans.

M. Armand Rousseau, ancien élève de l'école polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie à l'Ecole d'application de Fontainebleau fils de M. Rousseau, conseiller d'Etat, président du conseil général du Finistère, mort à Kerenun en Treflez, le 9 octobre à l'âge de 22 ans ; — M. d'Aries, général de division en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, qui avait commandé une division à l'armée de l'Est en 1870, mort le 12 octobre à l'âge de 71 ans ; — Mlle Renée-Françoise de Haudressy, morte à Nantes le 12 octobre à l'âge de 76 ans; — Mme la comtesse du Pontavice, née Marguerite de Garempel de Bressieux, morte au château des Renardières paroisse de Landéan, près Fougères, le 14 octobre à l'âge de 56 ans. Femme d'une haute distinction et d'un rare mérite, elle laisse d'universels regrets ; — Mme Léonie-Joséphine Chardon, sœur converse de la Charité Saint-Louis, morte à Vannes le 14 octobre à l'âge de 37 ans ; — M. Hervé de Seré, de Saint-Brieuc mort le 15 octobre à Paris dans sa 18e année ; — M. l'abbé L. J. Goupil, recteur de Peillac (Morbihan), chanoine honoraire de Séez, mort le 16 octobre. Né à Bréhand-Loudéac, le 20 juillet 1836, M. Félix-Julien Goupil fut ordonné prêtre le 20 juillet 1860 et nommé deux jours après vicaire à Beignon. En 1876, il fut nommé recteur de la Gacilly d'où il fut transféré à Peillac en 1876 ; — Le capitaine Garrot ancien officier au 118e régiment de ligne à Quimper, capitaine-major au 4e tirailleurs tonkinois, décédé le 15 octobre à l'hôpital d'Haï-Phong

M. Bonamy, aspirant de marine, noyé dans le Nil près de Ghyzeh le 15 octobre ; — Auguste Toulmouche, l'auteur de tant de charmants tableaux que la gravure et la photographie ont rendus populaires, mort à Paris à son domicile de la rue Victor Massé le 16 octobre. Né à Nantes, en 1829, Toulmouche vint très jeune à Paris pour y étudier la peinture. Il entra dans l'atelier de Gleyre, sous la direction duquel il fit de rapides progrès et à dix-neuf ans il envoyait son premier portrait au Salon. Il exposa ensuite toute une série de toiles représentant des scènes intimes dont il puisa la plupart des motifs dans la vie élégante et mondaine. Les plus connues sont : *Après déjeuner*, *La Terrasse*, *Le premier chagrin*, *Le lendemain du bal*, *Un mariage de raison*, *Le Lilas blanc*, etc. Le peintre de ces gracieux tableaux, peuplés de femmes si jolies, si élégantes, si parisiennes, avait obtenu plusieurs médailles dont une de deuxième classe à l'exposition universelle de 1889. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Mme Jeanne-Françoise Delachaise, épouse de M. Ernest Merson, directeur du journal l'*Union bretonne*, morte à Nantes le 17 octobre à l'âge de 73 ans ; — M. l'abbé Julien-Clément Fourage, ancien curé de la Pâquelais, mort à Nantes le 18 octobre à l'âge de 75 ans ; — M. Edmond-Marie-Vincent de la Pinsonnais, mort au château de la Pinsonnais près Nozay (Loire-Inf.), le 19 octobre à l'âge de 80 ans : — M. l'abbé Louis Bourne, mort à Rennes, le 20 octobre à l'âge de 31 ans ; — M. l'abbé Joseph Dugué, professeur au collège de Vitré, mort le 20 octobre à Rennes, à l'âge de 29 ans ; — M. l'abbé Laurent, supérieur des sœurs garde-malades des Pauvres, mort à Nantes le 21 octobre. Né à Herbignac en 1822, il avait été ordonné prêtre en 1847 et successivement professeur au Petit-Séminaire et vicaire à Notre-Dame de Bon-Port ; — M. l'abbé Jean-Marie Coppens, aumônier de la Retraite à Lorient, mort le 23 octobre. Né à Auray, le 29 décembre 1851, il fut ordonné prêtre le 11 mars 1876. Nommé quelques mois plus tard vicaire à Palais, il devint en 1882, aumônier de la Colonie agricole et maritime de Belle-Île et fut transféré à la Retraite de Lorient. le 19 septembre 1885 ; — Mme Stéphanie-Marie Hamon, religieuse de chœur de la Visitation de Rennes, morte le 24 octobre à l'âge de 57 ans ; — M. Marie-Armand-Roger de Hillerin, mort à Nantes, le 25 octobre à l'âge de 63 ans ; — M. Gustave-Pierre-Marie de Bechenec, mort à Rennes, le 25 octobre à l'âge de 60 ans ; — M. Denis, doyen du barreau de Rennes, ancien conseiller général, mort à

Beauvoir, commune de Bazouges sous Hédé, le 56 octobre ; — M. Hippolyte CHAVANON, redacteur en chef de l'*Océan* à Brest, mort à Mautauban de Bretagne, le 28 octobre à l'âge de 58 ans ; — Mme F. LE JEUNE DE LA MARTINAIS, née Joséphine-Ajmande-Elise CHENANTAIS, morte à Nantes, le 29 octobre à l'âge de 68 ans ; — Mme la marquise DE BRUC-MONTPLAISIR, décédée au château de Bruc, commune de Guémené-Penfao, le 30 octobre. Elle laisse cinq filles : Mlle de Bruc-Montplaisir, la baronne de Boisaubin, la vicomtesse de Sapinaud, la baronne de Goy et Mme de Sury d'Aspremont ; — M. Clair-Adrien LE MASNE, décédé à Orléans, le 30 octobre ; — M. le général du TEMPLE, décédé à Paris, le 3 novembre à l'âge de 67 ans. Ancien capitaine de frégate, M. du Temple après avoir fait les campagnes de Crimée et du Mexique, avait pris du service à terre en 1870 et était devenu général à titre auxiliaire à la 2e armée de la Loire, sous les ordres du général Chauzy. Après la guerre, élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale de 1871, il siégea à l'extrême droite et ne cessa de s'y montrer monarchiste et chrétien. Il fut l'un des quatre députés qui refusèrent de ratifier le traité avec l'Allemagne ; — M. Henri FERCOQ DU LESLAY, tué malheureusement par son frère Gaston, dans un accident de chasse, survenu à Gourin le 31 octobre, à l'âge de 35 ans ; — M. DALIGANT, capitaine d'infanterie en retraite chevalier de la légion d'honneur, mort à Belle-Ile-en-Mer le 31 octobre ; — M. Jacob BARROW, doyen de la Colonie anglaise de Dinan, frère de M. le major Barrow de l'armée des Indes, décédé à Dinan le 2 novembre à l'âge de 81 ans ; — Mme Prosper DE LÉON DES ORMEAUX, née MILLET DE LA TURTAUDIÈRE, décédé à Rennes le 3 novembre à l'âge de 64 ans. — Mme Clarisse MICHELET DE MONTREUIL, veuve de M. le docteur AUSSANT, morte à Saint-Grégoire, près Rennes, le 3 novembre à l'âge de 87 ans ; — M. le général de brigade en retraite SERVEL, commandeur de la légion d'honneur, mort le 9 novembre. Né à Rennes le 3 novembre 1821, le défunt sortait du génie. Il était lieutenant-colonel en 1870 et fut nommé général de brigade en 1880 ; — Mme de SOYER, née DONDEL de KERGONANO, mère de M. de Soyer, lieutenant-colonel du 47e régiment d'infanterie à Saint-Malo, morte à Baden, près Vannes, le 1er novembre ; — M. l'abbé F. MICHEL, ancien vicaire de Langrolay, né à Mûr (Côtes-du-Nord en 1864, mort dans sa famille à Plerin le 2 novembre ; — M. le docteur MARHEC, ex-médecin en chef de la marine, officier de la légion d'honneur, décédé à Vannes, le 9 novembre.

Le R. P. François, dans le monde M. Henri Daniel, gardien du couvent des Pères Récollets de Nantes, décédé dans cette ville le 11 novembre. Né à Nantes en 1835, il était frère de Mgr Daniel, ancien aumônier des zouaves Pontificaux ; le R. P. Pottier, S. J., décédé à Nantes, le 12 novembre à l'âge de 71 ans. Né à Saint-Martin de Counée (Mayenne), le 15 juillet 1829, il était entré dans la Compagnie de Jésus en 1841 et appartenait depuis 30 ans à la Résidence de Nantes. On lui doit la fondation des Bibliothèques populaires et de l'œuvre des bons livres, qui fait tant de bien parmi nos classes laborieuses.

NORMANDIE.

En Normandie, nous avons à déplorer la perte de : Mme Héliodora de Seran, vicomtesse douairière de Villeneuve-Bargemont, morte au château de Balaison près Douvaines (Haute-Savoie) dans la première quinzaine d'août. Elle était fille du comte de Seran et de la comtesse née de Sabran-Pontevez et avait épousé en 1828 Jean-Baptiste, vicomte de Villeneuve-Bargemont, capitaine de vaisseau, chevalier de saint Louis, officier de la Légion d'honneur, mort le 6 octobre 1861. La famille de Seran en Normandie est connue dans cette province depuis Antoine Seran, écuyer, conseiller assesseur de Bayeux en 1697 ; — Mme veuve Fizeaux de la Martel, morte au château de Saint-Vaubourg (Seine-Inférieure) le 18 août. — Mme la marquise de Verdun de la Crenne, née Aliette-Marie de saint-Gilles, morte au château de la Crenne près Avranches, le 20 août à l'âge de 64 ans ; — M. le général Le Baron, né en 1802, mort dans sa propriété d'Offranville près Dieppe le 21 août. Ancien élève de l'école polytechnique, ayant construit les forts d'Issy et du Mont-Valérien, le général Le Baron fut blessé à Magenta comme chef du génie du corps d'armée de Mac-Mahon. En 1870, il organisa le génie de la défense de Paris et joua un rôle actif pendant le siège. Il était commandeur de la Légion d'honneur. — M. le comte Eugène-Marie d'Andigné de Beauregard, mort le 5 septembre au château du Champ de la Pierre près Carrouges (Orne) à l'âge de 83 ans ; — M. Alexandre de Bonnechose, mort au château de Montcroix près Bayeux vers la mi-septembre à l'âge de 93 ans ; — Mme la comtesse douairière de Puiseux, morte au couvent des dames du Bon-Sauveur à Caen vers la mi-septembre. — M. Eugène Tourangin, fils de l'ancien trésorier payeur-général de l'Orne, et gendre de l'amiral

Véron, sénateur d'Ille-et-Vitaine, mort au château des Mézières près Alençon le 11 octobre ; — M. Barbier du Bocage, mort subitement le 10 octobre en son château de Quenet près Conches (Eure) à l'âge de 56 ans. Membre des plus influents de la *Société de Géographie*, M. Barbier du Bocage donnait une collaboration très goûtée à plusieurs publications scientifiques. Il était l'âme de la *Société libre de l'Eure* et avait donné d'importants travaux à la *Société des agriculteurs de France* (section de Sylviculture). Il laissa une fille qui a épousé le marquis de Preaulx ; — le R. P. Robert, ancien supérieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel où il suscita des fêtes magnifiques et un grand concours de pèlerins, mort vers le 12 octobre à Pontigny ; — M. le Marquis Henri de Damian, capitaine au 1er régiment d'infanterie de marine, mort le 13 octobre à Cherbourg, victime de ses séjours réitérés en Annam, au Tonkin et à Madagascar. En lui s'éteint la famille des Damian, seigneur de Vernèque. — M. le baron de Laage de Bellefaye, ancien inspecteur principal des douanes à Rouen, ancien directeur au Hâvre, décédé dans cette dernière ville, le 28 octobre à l'âge de soixante et onze ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. de Laage de Bellefaye était entré dans l'administration des douanes le 1er mai 1836, et avait successivement occupé les fonctions d'inspecteur sédentaire et d'inspecteur principal à Rouen. Nommé directeur à Perpignan, le 1er août 1872, il avait occupé le même poste à la Rochelle depuis le 1er juillet 1875, et avait enfin été nommé, le 1er janvier 1879, en même qualité au Hâvre, où il prit sa retraite le 1er juillet 1881. Il était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand, commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique et officier d'Académie et issu, par sa mère, du baron Chaptal, l'illustre savant dont un lycée de Paris porte le nom. — M. le général de division de Fontanges de Couzan, décédé au château de Noyers, près les Andelys (Eure), le 3 novembre à l'âge de 74 ans.

MAINE

La province du Maine a perdu ces temps derniers : Mme Aimée du Bailly, marquise de Vaujuas-Langan, morte au château de Fresnay, le 26 juin dans sa 83e année ; — M. le comte Anatole-Charles des Nos, marquis de Palnard, maire de Chailland (Mayenne), décédé le 13 juillet au château de Clivoy, dans sa 76e année ; — La R. M.

abbesse des Trappistines de Laval, en religion : sœur MARIE-EMMANUEL, morte le 31 juillet ; — M. l'abbé Julien BOUAILLON, né en 1835 à Saint-Calais du Désert, successivement vicaire à Saint-Marc sur Colmont, à Andouillé et à Saint-Samson, mort curé de Laubrières le 1er août ; — M. l'abbé Joseph MALASSIS, aumônier des sœurs de Ruillé sur Loir, mort le 7 août âgé de 57 ans. D'abord professeur au Séminaire de Précigné, il fut ensuite vicaire à Saint-Georges du Rosay et à Bonnétable, puis curé de Saint-Marc la Bruyère ; — Mme Marguerite-Marie-Louise-Adélaïde LE PELLETIER DE MORFONTAINE, marquise douairière de BOISGESLIN, morte à Paris le 10 août à l'âge de 80 ans. Elle était fille de Romé-François-Léon Le Pelletier de Morfontaine et de sa cousine Suzanne-Louise Le Pelletier de Saint-Fargeau. Elle avait épousé M. Edouard-Raymond-Marie, marquis de Boisgeslin, pair de France, maréchal de camp, chevalier de Malte et commandeur de Saint-Louis, au château de Saint-Fargeau (Yonne), le 15 mars 1827. La famille Le Pelletier, originaire du Maine a pour auteur connu, Julien Le Pelletier, fils de Pierre, bailli de Tourvoye au Maine en 1508 ; — M. l'abbé Paul GARNIER, né à Laval en 1811, décédé dans cette ville le 21 août après avoir été vicaire à Aron, puis curé de Blandouët ; — M. l'abbé Auguste GODEFROY, né à Sablé en 1820, mort dans sa ville natale le 21 août. Il avait été vicaire à Parigné l'Evêque et à la Bazoges, puis curé des Aulneaux, de Sainte-Cerotte et de Louailles ; — M. le baron Michel de REGNIER, mort à Laval le 6 septembre à l'âge de 64 ans ; — Mlle Elisabeth-Jeanne LE MOTHEUX DU PLESSIX, morte au Mans le 10 septembre à l'âge de 22 ans ; — Mme la vicomtesse de BASTARD D'ESTANG, née Alexandrine-Louise-Armandine de LEUZE, veuve de son cousin le vicomte de Bastard d'Estang, procureur général sous Charles X, ancien président honoraire à la cour d'appel de Paris, morte le 12 septembre au château de Dobert, commune d'Avoise (Sarthe) à l'âge de 77 ans ; — M. l'abbé Clovis GOUIN, né à Segrie en 1852, directeur du grand séminaire du Mans, mort à Conlié le 20 septembre ; — Mme LEBRETON, née POUPARD-DUPLESSIS, femme du Sénateur de la Mayenne, morte le 15 octobre au château de Saint-Melaine dans sa 62e année ; — M. Charles, DU LAURENS, mort au château de Montcroix le 23 octobre à l'âge de 72 ans ; — Le R. P. DOM COUTURIER, abbé du monastère Saint-Pierre de Solesmes depuis 15 années, supérieur général des bénédictins de la Congrégation de France, consulteur de la Sacrée

Congrégation de l'Index, chanoine d'honneur des églises du Mans, de Vannes et Langres, qui avait succédé à l'illustre Dom Guéranger; mort le 29 octobre à l'âge de 74 ans. C'était un homme éminent et d'une haute valeur qui sera profondément regretté de tous ceux qui l'ont connu ; — M. le marquis de CHAMPAGNÉ, conseiller général du canton de Craon, mort le 4 novembre à l'âge de 62 ans ; — M. le marquis DE LA SUZE, conseiller général du canton de Malicorne (Sarthe), décédé le 9 novembre.

ANJOU.

En Anjou, nous avons à enregistrer, la perte de M. l'abbé DENIAU, ancien curé du Voide, auteur de l'importante *Histoire des guerres de la Vendée*, mort le 26 juillet à l'âge de 82 ans ; — Mme la marquise de BROC, morte chez sa fille, la vicomtesse de Contades, le 29 juillet à Angers ; — M. le comte de SAINT-PERN, ancien zouave pontifical, et maire de la commune de Bouzillé près Chantonceaux (M. et L.) mort le 29 juillet à l'âge de 47 ans ; — Mme la vicomtesse du Fou, née de CONTADES-GIZEUX, belle-fille du comte du Fou, maire de Nantes sous la Restauration, morte au château de la Brulaire paroisse de Gesté dans les premiers jours d'août ; — M. Fleury de Fos, fils de M. de Fos ancien officier de marine, mort à Erigné (M.-et-L.) le 4 août à l'âge de 28 ans : — Le R. P. VAILLANT, missionnaire de la Compagnie de Marie mort le 12 août à Saint Laurent-sur-Sèvre ; — M. Ernest FALIGAN, docteur en médecine, licencié ès-lettres, mort à Ostende à la fin d'août, i[illegible] pris pour sujet de sa thèse de licence : *La Légende de Faust* et [illegible]ssa une monographie intitulée : *Sur une origine satanesque des Plantagenets*, in-8° ; — M. Joseph de CROZÉ DE CLESMES, mort le 31 août au château de la Durandière à l'âge de 83 ans ; — Mme Ernestine d'AUGUSTIN DE BOURGUISSON, en religion : R. M. MARIE-THÉRÈSE DE SAINT-JOSEPH, ancienne prieure du Carmel de Tours, morte en son monastère le 8 septembre dans sa 72e année ; — M. le comte Xavier de MESSEY, mort au château de Loncheray le 24 septembre à l'âge de 33 ans ; — Mlle Hélène de MAILLÉ, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, fille du feu duc et de la duchesse née d'Osmond, morte le 10 octobre dans sa 44e année. Elle était nièce du comte Armand de Maillé, député de Maine et Loire ; — M. l'abbé FROUIN, aumônier du Bon-Pasteur d'Angers, mort le 30 octobre dans sa 35e

année ; — M. le comte TRIPIER DE LOZÉ, maire de Vern, près Candé ; (M.-et-L.), mort le 4 novembre.

POITOU ET SAINTONGE.

Multiples sont aussi les deuils de ces deux provinces, pour lesquelles nous signalerons notamment les décès, de M. l'abbé ISLE DE BEAUCHESNE curé de Mormaison mort le 9 juin à l'âge de 65 ans ; — M. Joseph BABINET, décédé à Lusignan (Vienne) le 15 juin à l'âge de 85 ans ; — M. le vicomte Charles-Marie-Georges de TUDERT, mort au château de Visais, commune de Beruges (Vienne), le 16 juin à l'âge de 43 ans ; — M. Victor-Auguste LOUÉ, architecte, inspecteur des travaux du diocèse de Luçon, officier d'académie mort le 30 juillet à l'âge de 54 ans ; — Mme GUILLEMOT DE LINIERS, née Jenny-Elisa-Césarine de la MARQUE, morte au château de Regnier près la Trémouille (Vienne) le 8 août dans sa 78e année ; — M. l'abbé Achille RIDOUARD, né à Thenezay en 1814, mort à Thouars le 8 août. D'abord vicaire à la Motte Sainte-Heraye, puis à Notre-Dame de Niort, il fut ensuite aumônier de la prison de Thouars, puis des Dames de la retraite de cette ville ; — M. le général de brigade en retraite GUIOT DE LA ROCHÈRE, qui commandait le 6e régiment de cuirassiers aux fameuses charges de Reichshoffen, mort le 4 août dans sa 72e année. Né à Availles (Vienne) le 18 novembre 1818, il sortait du rang et fut nommé colonel le 27 février 1869 et général de brigade en 1880. La même année il avait été nommé grand officier de la légion d'honneur ; — M. l'abbé GANDOIN, chanoine titulaire, mort à Luçon le 21 août à l'âge de 76 ans ; — Mme Henriette de MAYNARD, comtesse ROBERT DE LÉZARDIÈRE, morte le 23 août au château de Badiole (Vendée). — Le R. P. Th. de BEAUVOYS, de la compagnie de Marie, depuis 1869, mort le 23 août à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Né à Andard, il avait été pendant 30 ans, professeur au collège de Combrée ; — Mlle Julie Françoise-Eléonore de MESCHINET, morte à Saint-Etienne-la-Cigoigne, le 6 septembre dans sa 75e année ; — M. Henri de PUYBERNEAU, maire de Fougerais depuis 1845, ancien conseiller général du canton de la Roche-sur-Yon, ancien député de la Vendée en 1871, mort au château de Buchignon le 15 septembre à l'âge de 79 ans ; — Mme la comtesse du HAMEL, née de MAGNE, morte au château de Castets (Gironde) le 21 septembre à l'âge de 73 ans ; — M. Félix-Marie de la

Grandière, conseiller général du canton de Rocheservière (Vendée), mort le 26 septembre au château de la Source à l'âge de 71 ans ; — M. le marquis de la Rochetulon, ancien colonel de mobiles, ancien député à l'Assemblée Nationale de 1871, père du comte de la Rochetulon, marié à Mlle de Bondy, et élu le 5 octobre dernier, conseiller général de la Vienne, mort le 15 octobre au château de Baudimont près Vouneuil sur Vienne. Né en 1827, il était fils du marquis de la Rochetulon, capitaine de cuirassiers au régiment de la reine, gentilhomme de la chambre de Charles X et de Marie de Durfort de Civrac ; — M. du Garreau de la Méchènie, mort le 16 octobre à l'âge de 78 ans ; — M. l'abbé René Bessonnet, chanoine honoraire de Poitiers, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie depuis 50 ans curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault, mort le 16 novembre à l'âge de 88 ans ; — M. l'abbé Emile Bertrand, directeur et économe du séminaire des Sables-d'Olonne, mort le 22 octobre ; — M. Isambert, professeur de la faculté des science de Poitiers, mort le 2 novembre, M. le Vte Jules de Chabot, père de M. Gérard de Chabot, conseiller général du canton de Châtillon, mort à Angers le 8 novembre ; — M. de la Fonchardière, auteur de nombreux travaux insérés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, décédé à Poitiers le 12 novembre à l'âge de 82 ans. — M. Théophile Jean-Louis, comte de Bremond d'Ars, Président de la *Société des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, ami personnel du comte de Chambord, décédé sans alliances dans les premiers jours de juillet au château de Vénérand à l'âge de 72 ans. Il était fils du comte Jules-Alexis de Bremond d'Ars, baron de Saint-Fort, mort en 1838 et de feue Marie-Eutrope-Mélanie de Sartre, veuve de Joseph Louis de Gaigneron ; — M. l'abbé Joseph Dupeux, vicaire de Saint-Genys, mort le 30 juillet à Saint-Martin du Guast à l'âge de 29 ans ; — M. l'abbé Jean Renaud, curé de Lorignac, mort le 21 août dans sa 79 année ; — M. le comte Pouget, capitaine de frégate en retraite, mort à Rochefort, le 24 août à l'âge de 82 ans ; — M. Victor de Saint Estève, veuf de Mlle Green de Saint Marsault de Chatelaillon, mort au château de Chailloncay le 3 septembre dans sa 81e année.

Jehan de la Savinaye.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE.

REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST

VI

VI[e] ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

NOTICES ET MÉMOIRES

REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST

VI^e ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS

TABLE DES MATIERES

PAR NOMS D'AUTEURS

NOTICES ET MÉMOIRES

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

DOCUMENTS

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

Digitized by Google